

# Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for filming. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of filming are checked below.

- Coloured covers / Couverture de couleur
- Covers damaged / Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated / Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing / Le titre de couverture manque
- Coloured maps / Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) / Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations / Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material / Relié avec d'autres documents
- Only edition available / Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion along interior margin / La reliure serrée peut causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la marge intérieure.
- Blank leaves added during restorations may appear within the text. Whenever possible, these have been omitted from filming / Il se peut que certaines pages blanches ajoutées lors d'une restauration apparaissent dans le texte, mais, lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas été filmées.

L'Institut a microfilmé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de filmage sont indiqués ci-dessous.

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated / Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed / Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies / Qualité inégale de l'impression
- Includes supplementary material / Comprend du matériel supplémentaire
- Pages wholly or partially obscured by errata slips, tissues, etc., have been refilmed to ensure the best possible image / Les pages totalement ou partiellement obscurcies par un feuillet d'errata, une pelure, etc., ont été filmées à nouveau de façon à obtenir la meilleure image possible.
- Opposing pages with varying colouration or discolourations are filmed twice to ensure the best possible image / Les pages s'opposant ayant des colorations variables ou des décolorations sont filmées deux fois afin d'obtenir la meilleure image possible.

- Additional comments / Commentaires supplémentaires:

Appendices No. 55 & No. 56 n'ont peut-être jamais été publiés.

This item is filmed at the reduction ratio checked below / Ce document est filmé au taux de réduction indiqué ci-dessous.

10x	12x	14x	16x	18x	20x	22x	24x	26x	28x	30x	32x
							✓				

---

**APPENDICE No. 5,**

DU

**DIX-SEPTIÈME VOLUME.**

---

0 922000

APPENDICE  
DU  
DIX-SEPTIÈME VOLUME  
DES  
JOURNAUX  
DE  
L'ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE  
DE LA  
PROVINCE DU CANADA.

---

Depuis le 29 Janvier jusqu'au 4 mai 1859, ces deux jours inclus.

DANS LA VINGT-DEUXIÈME ANNÉE DU RÉGNE DE NOTRE SOUVERAINE DAME LA

REINE VICTORIA.

---

Etant la 2<sup>me</sup> Session du 6<sup>me</sup> Parlement Provincial du Canada.

SESSION, 1859.

---

*Imprimé par Ordre de l'Assemblée Législative.*

---

VOL. 17.



---

---

## RÉPONSE

A une Adresse de l'Assemblée Législative, à Son Excellence le Gouverneur Général, datée du 11 du courant, priant Son Excellence de faire mettre devant la chambre "un état indiquant le nombre de lettres et de journaux transmis à chaque voyage de la malle entre Collingwood et la Rivière Rouge, depuis qu'une communication postale a été établie sur cette route—le montant du port reçu par le département des postes, avec copie du contrat ou marché fait entre les parties et de toute correspondance sur ce sujet; aussi, le montant payé par le gouvernement jusqu'à cette date en vertu de ce contrat."

Par Ordre,

C. ALLEYN,

Secrétaire.

SECRETARIAT PROVINCIAL,  
Toronto, 28 avril 1859.

---

---

### Appendice (No. 37.)

---

---

## RÉPONSE

A une Adresse de l'Assemblée Législative, du 21 février 1859, pour un état relatif aux employés dans quelques uns des départements publics.

Par Ordre,

C. ALLEYN,

Secrétaire.

SECRETARIAT PROVINCIAL,  
Toronto, 16 mars 1859.

---

---

---

# RÉPONSE

A une Adresse de l'Assemblée Législative à Son Excellence le Gouverneur Général, datée du 2 du courant, priant Son Excellence de faire mettre devant la Chambre " copie de tous les rapports, représentations, suggestions, résolutions, etc., qui ont été soumis au gouvernement par les inspecteurs de bateaux à vapeur en cette province, soit collectivement, soit individuellement, depuis juin 1857, au sujet des devoirs qu'impose à ces inspecteurs l'acte 20 Vict., chap. 34, pour pourvoir à la sûreté de la vie des voyageurs sur les bateaux à vapeur ; et copie de toutes les recommandations, suggestions ou plaintes faites au gouvernement sur le même sujet par d'autres personnes ; et aussi, le nom des inspecteurs nommés, le lieu qu'ils habitent, et le salaire qu'ils reçoivent actuellement, ainsi que le montant des dépenses de voyage et autres dont il leur a été fait remise annuellement, mensuellement ou autrement.

Par Ordre,

C. ALLEYN,  
Secrétaire.

SECRETARIAT PROVINCIAL,  
TORONTO, 21 mars 1859.

---

Appendice (No. 39.)

---

# RAPPORT

Du comité spécial sur la pétition de James Grant, M.D., de Martintown, comté de Glengarry.

---

*[En conformité de la recommandation du comité permanent des impressions, les réponses précédentes ne sont pas imprimées.]*

---

## RÉPONSE

A UNE ADRESSE de l'assemblée législative à son excellence le gouverneur-général, datée le 12 mai 1858, le priant de faire mettre devant la chambre " un état détaillé " de tous les émoluments des divers shérifs dans le " Haut-Canada, pour les deux années dernières, finis- " sant le 31 décembre dernier,—et pour des états dé- " taillés par les trésoriers des divers comtés dans le " Haut-Canada, indiquant tous les deniers payés aux " jurés dans leurs comtés respectifs, désignant le " nombre de milles de parcours, etc., pendant la même " période, tel qu'indiqué par leurs listes de paiement."

Par ordre,

C. ALLEYN,

Secrétaire.

Secrétariat provincial,

Toronto, 29 mars 1859.

---

*(Selon la recommandation du comité permanent des impressions, il n'est imprimé qu'un résumé de cette réponse.)*

---

Honoraires et émoluments des divers shérifs du Haut-Canada, pour les deux dernières années expirées le 31 décembre 1857.

Nom du Comté.	Nom du Shérif.	1856.			1857.		
		Recettes brutes.	Dépenses.	Montant net reçu ou à recevoir.	Recettes brutes.	Dépenses.	Montant net reçu ou à recevoir.
		Pas de rapport. £ s. d.	£ s. d.	£ s. d.	Pas de rapport. £ s. d.	£ s. d.	£ s. d.
Northumberland et Durham.....	.....	Pas de rapport.	.....	.....	Pas de rapport.	.....	
Essex .....	John McEwan.....	538 0 9½	218 17 5½	319 3 3½	740 12 3½	572 18 7½	
Lambton .....	James Flintoft.....	707 0 3	310 0 0	397 0 3	260 4 4	392 9 8	
Kent.....	John Mercer.....	1514 4 7	874 14 8	*174 15 10	504 6 3	561 14 0	
Huron et Bruce.....	J. Macdonald.....	800 5 4	210 17 0	589 8 4	960 19 4	+588 2 4	
Perth.....	R. Moderwell.....	3183 0 0	1573 13 3	1609 6 9	438 12 0	749 6 9	
Elgin.....	Colin Munro.....	Pas de rapport.	.....	.....	Pas de rapport.	.....	
Middlesex.....	William Glass.....	981 13 8	655 16 3	325 17 5	1102 13 5	567 14 3	
Oxford .....	James Carrall.....	Pas de rapport.	.....	.....	Pas de rapport.	.....	
Norfolk.....	Lawrence W. Mercer.....	695 9 0	.....	.....	1056 4 3	.....	
Waterloo .....	George Davidson.....	822 12 6	548 8 4	274 4 2	1586 3 11	526 14 8	
Wellington .....	George J. Grange.....	331 16 5	215 18 2	115 18 3	511 3 5	171 3 5	
Grey.....	George Snider.....	2659 11 1	1074 0 0	+1585 11 1	2058 19 2	.....	
Brant .....	John Smith.....	2062 8 9	.....	.....	854 12 9	125 0 0	
Wentworth.....	E. C. Thomas.....	614 16 7	514 16 7	100 0 0	729 12 9	.....	
Haldimand .....	Leir Willson.....	794 8 0	526 5 7	268 2 5	814 9 3½	298 4 5½	
Welland.....	Robert Hobson.....	§494 17 10		.....	651 2 3		
Lincoln.....	W. Kingsmill.....	1401 10 0	936 0 0	465 10 0	1600 16 6	1109 19 0	
York et Peel.....	Frederick W. Jarvis.....	8404 15 9	4098 2 6	+4306 13 3	Une partie de ce montant est non retiré.		
Ontario.....	Nelson J. Reynolds.....	2426 10 3	1426 10 3	+1000 0 0	2241 3 0	1491 7 1	
Simcoe.....	B. W. Smith.....	1449 5 10	946 18 0	502 7 10	1446 0 4	749 15 11	
Peterborough et Victoria.....	James Hall.....	821 17 3	.....	.....	546 14 6	.....	
Prince Edward.....	James McDonald.....	354 0 0	.....	.....	1616 18 6	.....	
Hastings .....	J. W. Dunbar Moodie.....	1395 5 0	.....	.....	719 0 8	.....	
Frontenac.....	Thomas A. Corbett.....	2301 19 2	1112 10 0	+1189 9 2	936 18 7	382 10 0	
Leeds et Grenville.....	Adiel Sherwood.....	913 15 4	.....	.....	1002 18 9	27 17 11	
Lanark et Renfrew.....	James Thompson.....	825 15 10	382 10 0	443 5 10	339 3 11	208 13 11	
Carleton.....	Simon Fraser.....	990 3 2	.....	.....	793 10 2	439 15 7	
Prescott et Russell.....	Charles P. Tredwell.....	233 3 0	161 6 11	71 16 1	.....	975 0 10	
Stormont, Dundas et Glengarry.....	D. G. McIntyre.....	773 9 4	426 3 2	347 6 2	.....	130 10 0	

Nom du Comté.	Nom du Shérif.	1856.			1857.		
		Recettes brutes.	Dépenses.	Montant net reçu ou à recevoir.	Recettes brutes.	Dépenses.	Montant net reçu ou à recevoir.
		Pas de rapport. £ s. d.	£ s. d.	£ s. d.	Pas de rapport. £ s. d.	£ s. d.	£ s. d.
Haldimand .....	J. S. Martin.....	794 8 0	526 5 7	268 2 5	814 9 3½	516 4 10	298 4 5½
Welland.....	Robert Hobson.....	§494 17 10		.....	651 2 3		.....
Lincoln.....	W. Kingsmill.....	1401 10 0	936 0 0	465 10 0	1600 16 6	1109 19 0	490 17 6
York et Peel.....	Frederick W. Jarvis.....	8404 15 9	4098 2 6	+4306 13 3	Une partie de ce montant est non retiré.		
Ontario.....	Nelson J. Reynolds.....	2426 10 3	1426 10 3	+1000 0 0	2241 3 0	1491 7 1	749 15 11
Simcoe.....	B. W. Smith.....	1449 5 10	946 18 0	502 7 10	1446 0 4	.....	.....
Peterborough et Victoria.....	James Hall.....	821 17 3	.....	.....	546 14 6	.....	.....
Prince Edward.....	James McDonald.....	354 0 0	.....	.....	1616 18 6	.....	.....
Hastings .....	J. W. Dunbar Moodie.....	1395 5 0	.....	.....	719 0 8	.....	.....
Frontenac.....	Thomas A. Corbett.....	2301 19 2	1112 10 0	+1189 9 2	936 18 7	382 10 0	554 8 7
Leeds et Grenville.....	Adiel Sherwood.....	913 15 4	.....	.....	1002 18 9	27 17 11	975 0 10
Lanark et Renfrew.....	James Thompson.....	825 15 10	382 10 0	443 5 10	339 3 11	208 13 11	130 10 0
Carleton.....	Simon Fraser.....	990 3 2	.....	.....	793 10 2	439 15 7	.....
Prescott et Russell.....	Charles P. Tredwell.....	233 3 0	161 6 11	71 16 1	.....	.....	.....
Stormont, Dundas et Glengarry.....	D. G. McIntyre.....	773 9 4	426 3 2	347 6 2	.....	.....	.....

\* Comptes non retirés, 1856, £464 14s. 1d.

+ Comptes non retirés, 1857, £710 17s. 4d.

† Cette somme est pour les deux années 1856 et 1857.

§ Cette somme est du 12 Mai, 1856, au 1er Jan., 1857.

|| Dépenses pour la même période £726.

## Indemnité des jurés pour les années 1856 et 1857.

Comté.	1856.		1857.	
	No. de milles.	Total de l'indemnité des jurés.	No. de milles.	Total de l'indemnité des jurés.
		£ s. d.		£ s. d.
Essex .....		1180 18 1†		
Lambton.....	7854	551 15 7	9586	678 19 10
Kent.....	3695	495 3 3	5136	708 3 9
Huron et Bruce.....	8440	699 2 3	9600	1499 4 3
Perth.....	2027	1308 2 9†	.....	
Middlesex.....	10732	1551 6 4†	.....	
Elgin.....	13467	790 6 6	13840	874 6 6
Oxford.....	3780	502 3 6	3594	654 13 9
* Norfolk.....		449 13 3	.....	496 9 6
Waterloo.....	4224	117 17 6	4223	299 15 3
Wellington.....		643 12 6	.....	854 16 9
Grey.....	8900	686 5 6	9422	539 6 11
Brant.....	2517	588 2 0	2630	580 2 6
Wentworth.....	4654	824 11 3	10241	1002 4 9
Haldimand.....	5653	266 15 3	6530	439 5 0
Welland.....	3794	197 0 6	10032	657 9 0
Lincoln.....	7212	622 2 1	7687	689 7 3
York et Peel.....	8781	1839 4 9	11773	2355 15 0
Ontario.....	4699	522 11 0	5895	580 4 4
Simcoe.....	7001	741 15 3	7405	1024 1 10
Peterborough et Victoria.....	6040	395 14 7	7284	564 7 0
Northumberland et Durham.....		883 4 0	.....	1268 2 3
* Prince Edouard.....		246 10 0†	.....	
Hastings.....		913 18 6	4460	929 6 6
Frontenac, Lennox et Addington.....	14821	2052 13 9†	.....	
Leeds et Grenville.....	17927	1904 0 5†	.....	
Lanark et Renfrew.....	8776	610 6 0	13473	823 15 1
Carleton.....	7223	807 12 9	6682	648 10 9
Prescott et Russell.....	2114	132 10 9	2523	219 4 0
Stormont, Dundas et Glengarry.....		960 15 3†	.....	

\* Dans ce comté, le milage n'est pas payé aux jurés.

† Cette somme est pour les deux années 1856 et 1857.

---

# RÉPONSE

A une Adresse de l'Assemblée Législative, du 7 de mars 1859, pour  
des renseignements relatifs aux inspecteurs et mesureurs de bois à  
Québec.

Par Ordre,

C. ALLEYN,

Secrétaire.

SECRETARIAT PROVINCIAL,

Toronto, 30 mars 1859.

---

[En conformité de la recommandation du comité permanent  
des impressions, la réponse ci-dessus n'est pas imprimée.]

---

---

---

IMPRIMÉ PAR LOUIS PERRAULT, RUE BAY, TORONTO.

---

---

# RAPPORT.

Le comité spécial auquel a été renvoyée la pétition d'Asa HOWARD, et autres, de St. Thomas, prend la liberté de soumettre le rapport qui suit :

Votre comité a interrogé avec soin les témoins qui ont été produits à l'appui de la pétition, et leurs témoignages ont été recueillis et annexés à ce rapport.

Votre comité recommande qu'il soit introduit un bill dans votre honorable chambre, pour accorder aux médecins de l'école homœopathique des droits et des privilèges semblables à ceux conférés aux membres de l'école de médecine reconnue par la loi.

Le tout humblement soumis,

WILLIAM McDOUGALL,  
Président.

Pétition d'Asa Howard et autres, de St. Thomas, demandant la passation d'un acte pour accorder aux médecins de l'école homœopathique des droits et des privilèges semblables à ceux conférés aux membres de l'école de médecine reconnue par la loi.

	Noms.
Asa Howard, St. Thomas,.....	142
C. A. Woodhall, Lobo,.....	39
John W. Tripp, Ingersoll,.....	164
James Carter, Clinton,.....	9
F. A. Whitney, Toronto,.....	168
Bernard Rogers,.....	70
Edward Hilton, Hamilton,.....	131
George H. Denison,.....	91
W. Glass, London,.....	145
William Murray, Westminster,.....	39
James Kirkwood, ".....	34
David Patrick, ".....	43
J. W. Ferguson, Woodstock,.....	188
John Ewing,.....	40
P. Martin,.....	26
J. A. Mackie,.....	21
J. W. Carey, St. Catherines,.....	111
W. Mitler, Galt,.....	203
James Brown,.....	90

LES INCAPACITÉS LÉGALES dont sont frappés les praticiens homœopathes en cette province, et dont ils demandent à être relevés par la législature sont :—

1. Que n'étant reconnus ni par la loi, ni par le parlement, ils sont par un grand nombre considérés comme des *charlatans* et des *imposteurs*, bien que dans leurs rangs l'on puisse compter des médecins distingués par leurs connaissances profondes et des hommes les plus honorables, qui dans d'autres pays sont traités non seulement comme ils le méritent, mais que l'on voit admis dans la société des personnes les plus haut placées et les plus renommées.

2. Qu'étant privés par la loi, du pouvoir de recouvrer en justice une rémunération pour leurs services professionnels, un grand nombre de personnes malhonnêtes s'en prévalent pour ne rien payer des soins qui leur ont été administrés et qui leur ont été d'un grand secours.

3. Les médecins homœopathes seraient exclus, par leur position de praticiens sans diplômes, de bien des sources d'émoluments ouvertes aux partisans de la doctrine allopathique. Entre autres choses, ils ne peuvent :

Accorder des certificats à leurs patients pour les exempter de servir comme jurés, témoins, ou comme miliciens ;

Signer des certificats d'insanité, pour faire obtenir à leurs patients une entrée à l'asile des aliénés ;

Rendre témoignage et recevoir les honoraires accordés par la loi aux praticiens porteurs de diplôme, quand leur présence est requise aux enquêtes de coroner ; etc.

Mais si ces incapacités légales ne venaient frapper que les homœopathes seuls, ils ne seraient peut être pas aussi prompts qu'ils le sont à solliciter l'intervention législative quand ils songent qu'une partie très considérable et très influente de la société qui a placé sa confiance en eux, et qui les emploie, souffre des torts auxquels ils sont exposés. Par exemple, une personne tombe malade, mais une amère expérience lui a laissé dans l'imagination une souveraine horreur des remèdes nauséabonds et des instruments formidables dont se sert le praticien porteur d'un diplôme ; d'un autre côté, elle a pleine confiance dans la grande vertu du traitement homœopathique, elle fait appeler un médecin de cette école. Dans le cours de sa maladie, elle est sommée de paraître en cour, comme juré ou comme témoin. Pour se mettre à l'abri de l'amende, il faudra qu'elle se procure un certificat qui constate sa maladie. Mais comment l'obtiendra t-elle ? son médecin homœopathe ne peut lui en accorder un qui soit valide ; elle serait donc obligé à de grands frais, d'en appeler un autre qui, bien qu'incapable de la guérir, peut néanmoins, en loi, certifier qu'elle est malade ! et il est très possible qu'il arrive, en raison de l'antagonisme qui peut surgir de pareilles circonstances, que le médecin de l'autre école refuse pour des raisons futiles et vexatoires, d'accorder le certificat.

Il peut survenir des circonstances où le témoignage du médecin présent pourrait être d'une importance majeure pour prouver la capacité d'un individu à exécuter un acte, ou un testament, et le bonheur de toute une famille peut se trouver compromis, dans le cas où le témoignage de ce médecin ne serait reçu que comme celui d'un simple individu, ce qui aurait évidemment lieu s'il était médecin homœopathe sans diplôme, en face de la loi telle qu'elle est aujourd'hui.

Le témoignage d'un médecin, *quand même serait ce un homœopathe*, qui aurait suivi les progrès d'un cas "d'insanité d'esprit" depuis ses premières phases, a à coup sûr une plus grande valeur pour établir la maladie du patient et la nécessité qui peut exister de l'enfermer dans un asile d'aliénés, que ne l'aurait le témoignage d'un nombre quelconque des praticiens *du jour*, qui n'ont d'autre autorité sur la question qu'un acte du parlement, et qui n'assujettissent le patient qu'à un examen hâtif et imparfait qui peut se faire dans le cours d'une demi-heure ; et tout individu, qui connaît quelque peu le caractère des insensés, n'ignore pas avec quelle habileté ils peuvent cacher leur folie quand on les soumet à un examen, et avec quelle promptitude ils peuvent revêtir l'apparence d'hommes à l'esprit parfaitement sain. L'on pourra peut être objecter qu'il n'est pas encore survenu de circonstances dans lesquelles l'emploi de médecins homœopathes a donné lieu à de pareils résultats ; mais d'un autre côté il faut admettre que la chose est possible dans l'état actuel de la loi, et qu'il faut bien mieux parer à de pareils événements au moyen d'une législation sage.

Un grand malheur auquel se trouvent assujetties les classes pauvres de la société qui ont foi en l'homœopathie, est qu'elles se voient, quand la maladie les atteint, ou entièrement privées des avantages offerts par les hôpitaux publics, ou forcées de se soumettre à un traitement qu'elles redoutent et abhorrent. Mais si la loi reconnaissait les homœopathes, les administrateurs des principaux hôpitaux pourraient consacrer un quartier aux patients qui auraient le désir de se mettre sous les soins des médecins de cette école. Et que le public soit sans crainte ; la comparaison que l'on pourrait établir entre le succès des deux modes de traitement résulterait infailliblement, comme tel a été le cas dans les grands hôpitaux européens, à l'avantage de l'homœopathie, comme le fait sera clairement démontré par les tableaux insérés plus bas.

Enfin, il y a, sans nul doute, des hommes dont la conscience est si timorée qu'ils ne sauraient se rendre coupables de la violation d'une loi quelque injuste qu'elle fut. Ces personnes doivent donc, si elles ont foi en l'homœopathie, presque toujours priver leurs familles des conseils du médecin, ou avoir recours à des individus dont les théories leur répugnent.

L'on se convaincra facilement, en jetant un coup-d'œil sur les données que renferment les pages suivantes :

Que l'homœopathie est reconnue dans tout le monde civilisé ;

Qu'il y a des médecins homœopathes dans toutes les parties de l'Europe et de l'Amérique ;

Que des journaux homœopathes sont publiés dans presque toutes les langues européennes ;

Que des hôpitaux et des dispensaires homœopathiques, reconnus et supportés par le gouvernement, sont dans un état florissant en Europe et en Amérique ;

Que dans un grand nombre des cours européennes, l'on emploie des médecins homœopathes ;

Qu'un grand nombre de praticiens dans les hôpitaux, et de professeurs dans les universités, ont été convertis à l'homœopathie ;

Que l'homœopathie, presque inconnue au commencement du siècle actuel, a pris des développements sans parallèle dans l'histoire de la médecine ;

Que les praticiens homœopathes se comptent par milliers ; et que presque tous ont été instruits et ont pratiqué comme médecins allopathes, mais qu'ils ont adopté le système homœopathique, après avoir été convaincus de son efficacité et de ses grands succès.

L'homœopathie, bien que reconnue par des dispositions législatives et encouragée par plusieurs des gouvernements d'Europe et d'Amérique, comme il sera démontré plus bas, était inconnue dans ce pays quand furent passés les actes, aujourd'hui en vigueur, pour légaliser la pratique de la médecine en Canada.

Depuis cette époque les praticiens homœopathes sont devenus nombreux, et possèdent la confiance d'une grande partie de la société. L'on peut donc, sans crainte, dire que le temps est enfin arrivé, où ils ne devraient plus être montrés du doigt comme des violateurs de la loi, mais que les droits et les privilèges qui ont été conférés par la législature aux autres médecins de cette province devraient aussi leur être accordés.

#### APPENDICE No. 1.

##### INDIQUANT LES PAYS OU L'HOMŒOPATHIE EST RECONNUE :

Angleterre,	Hanovre,	Danemark,
France,	Bohême et presque tous	Suède,
Autriche,	les petits Etats de l'Al-	Naples et autres Etats d'I-
Prusse,	lemagne,	talie,
Bavière,	Espagne,	Hongrie,
Saxe,	Russie,	Etats-Unis d'Amérique,
Wurtemberg,	Belgique,	Havane,
Bade,	Hollande.	Brésil et plusieurs autres
		Etats de l'Am. du Sud.

#### APPENDICE No. 2.

##### LISTE DES JOURNAUX HOMŒOPATHIQUES PUBLIÉS EN EUROPE ET EN AMÉRIQUE.

###### *Grande Bretagne.*

British Journal of Homœopathy,	The Homœopathic Record,
Monthly Journal,	The Homœopathic Review,
Homœopathic Times,	The Provincial Homœopathic Gazette.
The Homœopathist,	

###### *Allemagne.*

Leipzig Homœopathic Journal,	The Prague Monthly Journal,
The New Times,	Austrian Homœopathic Journal,
The Quarterly Journal of Homœopathy,	Stapf's Archives.

###### *France.*

Journal Homœopathique, Journal de la Société Gallicane.

###### *Etats-Unis.*

North American Journal of Homœo-	The St. Louis Homœopathic Journal,
pathy,	Quarterly Journal of Homœopathy (Bos-
The Homœopath,	ton.)
The American Review,	

## APPENDICE No. 3.

## HÔPITAUX, COLLÈGES ET DISPENSAIRES HOMŒOPATHIQUES.

- Hôpital homœopathique de Londres, 200 lits ;  
 Hôpital homœopathique métropolitain ;  
 Hôpital homœopathique de Moscou ;  
 Hôpital homœopathique de l'infanterie à St. Petersbourg ;  
 Hôpital Gumpendorf, Vienne ;  
 Hôpital homœopathique, Turin ;  
 Hôpital homœopathique, Miskoltz en Russie ;  
 Clinique homœopathique, Leipsic ;  
 Quartiers homœopathiques de l'hôpital Beaujon, Paris ;  
 Hôpital des natifs, Calcutta ;  
 Hôpital homœopathique à Leipsic ;  
 Hôpital des sœurs de la charité, à Vienne ;  
 Hôpital Leopoldstadt, à Vienne ;  
 Sœurs de la charité, à Linz ;  
 Hôpital de Gyongyos, Hongrie,
- Hôpital en Hongrie ;  
 Hôpital à Kremsier, Russie ;  
 Hôpital à Nechanitz, Russie ;  
 Hôpital à Nishni-Novogorod, Russie ;  
 Hôpital à Cronstadt, Russie ;  
 Hôpital homœopathique, Berlin ;  
 Hôpital de l'Etat du Mississippi ;  
 Hôpital à Chicago, sous les deux méthodes ;  
 Asile protestant des orphelins, à N. Y. ;  
 Asile des orphelins de la cité de Brooklyn ;  
 Collège homœopathique de la Pennsylvanie, Philadelphie ;  
 Collège homœopathique de l'ouest, Cleveland, Ohio, St. Louis, une charte a été récemment obtenue ;  
 Chaire homœopathique dans le Collège d'Etat, Michigan.

## APPENDICE No. 4.

## NOMBRE DE MÉDECINS DE COURS EN EUROPE.

- Dr. Aegidius, médecin de S. A. R., la princesse Wilhelmina de Prusse.  
 Dr. Altmuller, chirurgien de S. A. R., le Grand Duc de Hesse.  
 Dr. Backhausen, à S. A. R., le Prince Frédéric de Prusse.  
 Dr. Cramer, médecin de S. A. R., le Grand Duc de Bade.  
 Dr. Goullon, médecin de S. A. R., le Grand Duc de Weimar.  
 Dr. Hartung, "Médecin en Chef" de l'armée autrichienne en Italie—fut médecin de S. M. I., l'impératrice Marie Louise.  
 Dr. Kuntzmann, médecin du Prince Von Reuss à Ebersdorf.  
 Dr. Kurtz, médecin de S. A. R., la Duchesse d'Anhalt-Dessau, Princesse de Prusse.  
 Dr. Lehman, médecin de S. A. R., le Duc d'Anhalt Koethen.  
 Dr. Marenzeller (médecin général des armées d'Autriche), médecin de S. A. I., l'Archiduc Jean d'Autriche.  
 Dr. Quinn, médecin extraordinaire du Roi des Belges, médecin ordinaire de S. A. R., la duchesse de Cambridge.  
 Dr. Necker, médecin extraordinaire de S. M., le Roi de Prusse.  
 Dr. Nunez, médecin de sa très catholique majesté la reine d'Espagne, chevalier de l'ordre de Charles III, et de la légion d'honneur.  
 Dr. Schmidt, médecin de S. A. R., le Duc de Lucques.  
 Dr. Stapf, médecin de S. A. R., le Duc de Saxe-Meiningen.  
 Dr. Vorbord, chirurgien de S. A. R., le Duc de Saxe-Cobourg.  
 Dr. Weber, médecin à sa majesté le Roi d'Hanovre.

## APPENDICE No. 5.

## PROFESSEURS HOMÉOPATHIQUES DANS LES UNIVERSITÉS ALLOPATHIQUES.

Dr. Henderson, professeur de médecine et de pathologie générale, dans l'Université d'Edimbourg, et récemment l'un des professeurs de médecine clinique.

Dr. Macdonald, professeur d'histoire civile et naturelle, à l'Université de St. André.

Dr. J. W. Arnold, professeur de la théorie et de la pratique de la médecine à l'Université de Zurich:

Dr. Bigel, professeur d'art obstétrique à l'Université de St. Petersburg.

Dr. H. Arnth, professeur d'art obstétrique à l'hôpital général de Vienne.

Dr. T. Buchner, professeur d'homéopathie à l'Université de Munich.

Dr. Boito, professeur de chirurgie à l'Université de Gênes.

Dr. Chevalier de Horatius, professeur de la théorie et de la pratique de la médecine à l'Université de Naples, et président de l'Académie Royale de Médecine.

Dr. Edouard Martin, professeur de la théorie et de la pratique de médecine à l'Université de Jéna.

Dr. J. A. Weber, professeur de la théorie et de la pratique de médecine à l'Université de Fribourg.

Dr. Jänner, doyen de la faculté et professeur de médecine clinique à l'Université de Barcelone.

Dr. Lambrecht, professeur de la théorie et de la pratique de médecine à l'Université de Padoue.

Dr. Folch, professeur de pathologie à l'Université de Barcelone.

Dr. Quadri, professeur de la chirurgie ophthalmique à Naples.

Professeur Leupoldt, de l'Université d'Erlangen.

Dr. Reubel, professeur de l'Université de Munich,

Et vingt-quatre autres professeurs dans différents collèges et hôpitaux d'Europe et d'Amérique.

## APPENDICE No. 6.

## A.

## STATISTIQUES SUR LES MALADIES EN GÉNÉRAL.

Les autorités sur lesquelles sont fondés les rapports des hôpitaux européens se trouvent dans les ouvrages suivants:

Knolz's "Charitable Institutions" of Vienna.

Griesslich's Hygea.

Cless' Statistics of the Catherinnen Hospital at Stuttgart.

Journal Imp. Med. Chir. Acad. of St. Petersburg.

British Journal of Homœopathy.

Allg. Hom. Zeitschrift.

British and Foreign Medico-Chirurgical Review.

Neues Archive.

Oesterreische Zeitschrift.

Homœopathische Vierteljahrschrift.

Stapf's Archive der Hom. Heilk.

Prager Med. Monatschrift.

North American Journal of Homœopathy

Neue Zeit für Hom. Klinik.

## HÔPITAUX ALLOPATHIQUES EUROPÉENS.

Nom de l'hôpital et endroit où il se trouve.

	Par cent. Mortalité.
Berlin, Charité, 1838-9 .....	10 à 11
Breslau, Zu Allerheiligen, 1838 .....	17 à 18
Leipsic, Hôpital Jakob, 1839 .....	11 à 12
Stuttgart, Catherinnen, 1830-38 .....	3 à 4
Strasbourg, Clinique Forget, 1835-38 .....	15 à 16
Hambourg, Allg. Krankenhaus, 5e rapport .....	6 à 7
Hôpital Général de Munich, 1832 .....	7 à 8
Grand hôpital de Milan, 1814 .....	15 à 16
Do. do. Palerme, 1823 .....	12 à 13
Hôpital St Pierre, Bruxelles, 1823 .....	11 à 12
St. Pétersbourg, Civil, 1837 .....	20 à 21
Do. Clinique Seidlitz, 1840 .....	13 à 14
Hôpital Général de Vienne, 1834 .....	13 à 14
Frères de la Charité, Vienne, 1838 .....	9 à 10
Elizabetherinnen, Vienne, 1838 .....	8 à 9
Infirmerie royale d'Edinbourg, 1818 .....	6 à 7
St. George, Londres, 1850-55 .....	18 à 19
Hôtel-Dieu, Lyon, 1837 .....	13 à 14
Do. Paris, 1835 .....	9 à 10
Ste. Marguerite, Paris, 1851-2 .....	11 à 12
Val de Grâce, Paris, sous Broussais, 1819 .....	7 à 8
Moyenne .....	11 à 12

## HÔPITAUX HOMEOPATHIQUES EUROPÉENS.

Nom de l'hôpital et endroit où il se trouve.	Cas traités.	Décès.	Par cent.
Sœurs de la Charité de Vienne, 1834 à 1856 .....	17,313	1087	6 $\frac{2}{10}$
Sœurs de la Charité à Linz, 1842-4-55 .....	9,129	501	5 $\frac{2}{10}$
*Hôpital à Gyongyos en Hongrie à 1855 .....	1,538	143	9 $\frac{3}{10}$
Hôpital à Guns en Hongrie à 1841 .....	395	8	2
Hôpital à Kremsier, 1845 à 1848 .....	1,520	94	6 $\frac{1}{10}$
Hôpital Léopoldstadt à Vienne, 1850-54 .....	3,789	211	5 $\frac{2}{10}$
Hôpital à Nechanitz, 1846-48 .....	394	10	2 $\frac{2}{10}$
Hôpital Nishni-Novogorod en 1855 .....	249	12	4 $\frac{2}{10}$
Hôpital à Leipsic, Saxe .....	4,596	188	4 $\frac{1}{10}$
Hôpital de l'Infanterie à St. Pétersbourg .....	397	16	4
Expériences de Marenzeller à l'hôpital militaire à Vienne .....	38	1	2 $\frac{7}{10}$
Hôpital à Moscou en 1834 .....	166	8	4 $\frac{1}{10}$

Un fait digne de remarque, et bien propre à illustrer les deux systèmes de traitement, est que l'hôpital à Gyongyos, placé sous le régime allopathique, de 1849 à 1853, fut ensuite confié aux homéopathes.

En confrontant les deux systèmes, on trouve durant—

Cinq ans d'allopathie .....	Cas 622	Décès 98	Par cent. 15 $\frac{7}{10}$
Onze ans d'homéopathie .....	" 1538	" 143	" 9 $\frac{3}{10}$

Expérience d'Hermann à l'hôpital militaire à Tulzen.....	147	6	4 $\frac{1}{10}$
Hôpital Homœopathique de Londres, 1850-56	1,172	55	4 $\frac{7}{10}$
Expérience d'Horatius à Naples, 1829 .....	68	2	3
Somme totale.....	40,911	2,342	5 $\frac{7}{10}$

Afin de démontrer que plusieurs de ces maladies étaient de la nature la plus grave et la plus dangereuse, l'on a ici donné insertion aux détails fournis par l'hôpital Gumpendorf de Vienne, sous la direction des sœurs de charité.

Sur les 1087 décès de 1834 à 1846, 466 furent causés par des maladies entièrement incurables ; entr'autres il y eût :

	Cas.	Décès.
Erysipèle.....	514	4
Diarrhée de toutes espèces.....	323	3
Inflammation des articulations.....	888	7
Ophthalmie.....	130	un seul non guéri.
		Décès.
Inflammation des poumons.....	1058	48
Fièvres typhoïdes, (Abdominales).....	3165	268
Fièvre intermittente.....	1066	9
Fièvre gastrique.....	1181	7
Péricardite rhumatismale.....	15	0
Petite vérole.....	194	14

Ces résultats peuvent soutenir la comparaison la plus favorable avec tous les rapports sur les hôpitaux faits en aucun temps, et leur véracité ne saurait être mise en doute, puisque cet hôpital est sous la stricte surveillance du gouvernement, et est constamment visité par des médecins allopathes. Il est placé sous les soins du Dr. Fleischmann, assisté depuis quelques années du Dr. Caspar, et personne ne saurait nier les connaissances diagnostiques de ces deux messieurs.

Les résultats comparés des deux systèmes de traitement dans les hôpitaux de la même cité, et dans les différents quartiers du même hôpital sont comme suit :

Dans l'hôpital homœopathique de Londres, il y eût de 1850 à 1856 :

1062 cas.....48 décès..... 4 $\frac{1}{2}$  pour cent.

Dans l'hôpital (allopathique) à Londres, il y eût durant les années 1854-55 :

5413 cas.....1018 décès..... 18 pour cent

En admettant que dans un grand hôpital la mortalité est plus grande que dans un petit, il reste encore une différence bien marquée et bien frappante entre ces résultats.

\* Dr. Chargé, de Marseille, France, a publié dernièrement un tableau statistique de la mortalité dans le couvent de refuge, depuis sa fondation en 1841, jusqu'à 1854 :

Traitement Allopathique.				Traitement Homœopathique.			
Années.	Cas.	Décès.	Par cent.	Années.	Cas.	Décès.	Par cent.
1841	142	10	7	1850	328	5	1 $\frac{4}{10}$
1842	138	17	12 $\frac{3}{10}$	1851	318	10	3 $\frac{1}{10}$
1843	189	13	6 $\frac{2}{10}$	1852	322	12	3 $\frac{7}{10}$
1844	208	9	4 $\frac{1}{10}$	1853	334	10	2 $\frac{9}{10}$
1845	248	10	4 $\frac{1}{10}$	1854	360	12	3 $\frac{3}{10}$
1846	274	15	5 $\frac{4}{10}$				
1847	327	14	4 $\frac{2}{10}$				
1848	325	14	4 $\frac{3}{10}$				
	1851	102	5 $\frac{5}{10}$		1662	49	2 $\frac{9}{10}$

Moyenne de la mortalité sous le traitement Homœopathique, 2  $\frac{9}{10}$  par cent.  
Do do do Allopathique, ... 5  $\frac{5}{10}$  do

Une comparaison impartiale des deux systèmes peut être faite en consultant les rapports de l'Hôpital Ste. Marguerite, de Paris. Il y avait deux quartiers recevant les traitements homœopathiques du Dr. Tessier, † voisins des autres quartiers placés sous le traitement allopathique.

SOUS LE TRAITEMENT HOMŒOPATHIQUE.

1849.....1,292 cas.....126 décès..... 9  $\frac{75}{100}$  par cent.  
1850.....1,677 " .....138 " ..... 8  $\frac{32}{100}$  "  
1851.....1,694 " .....135 " ..... 7  $\frac{96}{100}$  "

SOUS LE TRAITEMENT ALLOPATHIQUE.

1849.....1,087 cas.....167 décès..... 14  $\frac{71}{100}$  par cent.  
1850.....1,195 " .....107 " ..... 8  $\frac{100}{100}$  "  
1851.....1,442 " .....135 " ..... 7  $\frac{96}{100}$  "

Moyenne de ces trois années.

Allopathique,.....3,724 cas.....421 décès.....11  $\frac{3}{100}$  par cent.  
Homœopathique, .4,655 " .....399 " ..... 8  $\frac{52}{100}$  "

Contraste marquant et irréfutable.

\* Le Dr. Chargé, de Marseille, France, un homœopathe, vient de recevoir du gouvernement français l'ordre de la Légion d'Honneur, et le pape Pie IX, lui a conféré celui de St. Grégoire le Grand, en considération des services qu'il a rendus pendant le choléra de 1849. (*Med. Hom. des Familles*, No. 6.)

† Le Dr. Tessier a été transféré à "Beaujon" l'un des plus beaux hôpitaux de Paris.

Il y a même des adversaires de l'homœopathie qui se voient obligés d'en admettre l'efficacité. Dans l'ouvrage intitulé: "Fallacies of Homœopathy," par C. H. F. Routh, M.D., F.R.C.S., publié à Londres en 1852, l'on trouve le sommaire suivant de certaines statistiques comparées.

Maladie.	Par cent. de décès.	
	Homœopathie.	Allopathie.
Pneumonie.....	5 $\frac{7}{10}$	24
Pleurésie.....	4	13
Péritonite.....	4	13
Dyssenterie.....	3	22
Typhus (abdominal).....	15	19
Toutes maladies.....	4 $\frac{4}{10}$	8 $\frac{5}{10}$

Un autre adversaire de l'homœopathie, le Dr. Forbes dans la *British and Foreign Medical Review*, janv. 1846, dit: "Les décès produits par la fièvre et les maladies éruptives, (sous le traitement homœopathique) est certainement au-dessous de la proportion moyenne." \*

Voici quelques-unes des statistiques des hôpitaux en Amérique, puisées dans les rapports publiés:

#### IER. ALLOPATHIQUE.

	Cas traités.	Décès.	Per ct.
Massachusetts, hôpital général, de 1835 à 1855..	11,610	1,122	9 $\frac{6}{10}$
Hôpital de la cité de New-York, de 1792 à 1855.	106,111	10,893	10 $\frac{2}{10}$
Hopital Bellevue de New-York, de 1856 à 1855..	31,327	3,171	10 $\frac{1}{10}$

Mortalité moyenne, 10 par cent.

Il n'y a pas d'hôpitaux à New-York sous la direction d'homœopathes, mais ils ont la surveillance de quelques unes des autres institutions charitables, tels que la "Home for the Friendless," dont les statistiques médicales peuvent bien comparer avec des institutions de même nature sous les soins Allopathiques.

Le "Protestant Half-Orphan Asylum" a donné des signes frappants de l'amélioration de la santé de ses habitants depuis qu'il a été placé sous le soin des homœopathes, mais ce fait ressort plus amplement encore de la comparaison de la mortalité dans différents asiles d'orphelins établie dans une autre partie de cet appendice. Le "Chicago City Hospital" a confié la moitié de ses quartiers aux homœopathes, mais à une date encore trop récente pour en constater les résultats.

Le "Mississippi State Hospital" à Natchez, a adopté le traitement homœopathique depuis quatre ans. Pendant cette période, 500 personnes y ont reçu des

\* Le Dr. Forbes dans le même numéro de cette revue, qui est certainement le plus marquant des feuilletons périodiques voués à la cause de l'allopathie, fait les admissions suivantes au sujet du système allopathique:—

1. "Que dans une grande partie des cas traités par les médecins allopathes, la maladie est guérie par la nature et non par eux."

2. "Que dans une proportion moins considérable, mais assez grande encore, la maladie est guérie par la nature malgré eux, en d'autres mots que leurs secours arrêtent au lieu d'aider la guérison."

3. "Qu'en conséquence, dans une grande partie des maladies, il vaudrait autant, et même mieux, dans l'état actuel de l'art médical, tel qu'on le pratique généralement, que tous les remèdes, au moins tous les remèdes actifs, surtout les drogues, furent abandonnées."

A la suite de cet énoncé des principes du Dr. Forbes parurent un grand nombre de lettres écrites par des médecins très éminents dans le Royaume-Uni, et publiées dans un numéro subséquent du même journal; ces écrits laissaient voir que les médecins Homœopathes les plus éclairés n'avaient qu'une opinion sur l'inefficacité absolue de la soi-disant "pratique orthodoxe."

soins, 45 sont mortes; ce qui donne un nombre égal à 9 par cent des décès—mortalité beaucoup moins considérable que celle dans les hôpitaux de la Nouvelle Orléans. Néanmoins, pour établir une comparaison avec les hôpitaux du Nord il ne faudrait pas faire mention du nombre de personnes atteintes des fièvres jaunes, plusieurs y ayant été amenées presque à l'article de la mort. En tenant compte de cette exception, il y a eu dans le Mississippi State Hospital depuis 1853, 476 cas, 28 décès, 5,9 $\frac{2}{10}$  pour cent. *Comparé aux hôpitaux de New York, c'est quatre par cent de moins.*

Des données statistiques fournies par ces différents hôpitaux homœopathiques prouvent que la moyenne de la mortalité de tous les patients qui y sont soumis à des traitements est d'environ six pour cent, tandis que des statistiques semblables des hôpitaux allopathes donnent une moyenne de dix pour cent.

Le seul fait que sur chaque dix patients qui meurent aujourd'hui dans les hôpitaux des Etats Unis, quatre pourraient être sauvés s'ils étaient soumis à un autre mode de traitement, est propre à créer le plus grand étonnement, et il suffit de l'énoncer en termes clairs pour faire voir la nécessité qu'il y a de conférer aux praticiens homœopathes en cette province les privilèges dont ont joui exclusivement les allopathes jusqu'à ce jour.

## B.

### CHOLÉRA.

Les statistiques de certaines maladies spéciales méritent une attention particulière; et dans ce but, le choléra, la pneumonie, la fièvre typhoïde, et la fièvre jaune ont été choisis, comme types des maladies les plus sérieuses et les plus fatales que les médecins ont à combattre. Parlons en premier lieu des *statistiques du choléra.*

Ces statistiques sont incontestablement celles qui méritent le plus d'attention en ce sens qu'elles servent à prouver la fausseté de l'assertion si communément alléguée par les ignorants, que bien que l'homœopathie puisse réussir dans les maladies légères, elle n'est d'aucune utilité dans les maladies dangereuses. Il n'est rien de plus certain dans l'histoire de la médecine, que les homœopathes doiven la grande faveur dont ils jouissent auprès du public intelligent aux succès reconnus et éclatants qui ont couronné leur mode de traiter le choléra, plutôt qu'à toute autre cause.

Pendant que cette terrible épidémie faisait ses ravages en Europe, les cures opérées par les homœopathes furent si remarquables, que les gouvernements de plusieurs pays formèrent des commissions dans le but unique de constater les causes de ces succès extraordinaires; et bien que ces commissions fussent presque dans tous les cas composées de médecins opposés aux doctrines homœopathiques, elles n'en furent pas moins obligées d'admettre sa supériorité et son étonnante efficacité.

L'extrait suivant de l'ouvrage du Dr. Wilde, chirurgien allopathe, et l'éditeur distingué du "Dublin Quarterly Journal of Medicine," vient bien à l'appui de ce qui vient d'être allégué. Dans son livre, intitulé, "Austria, its Literary, Scientific and Medical Institutions," il dit: "En comparant le "rapport" qui a été fait du traitement du choléra dans l'hôpital homœopathique à Vienne à celui des autres hôpitaux à la même époque, il appert que tandis que les deux-tiers des

personnes traitées homœopathiquement ont été *guéries*, les deux-tiers de celles traitées aux autres hôpitaux sont mortes. Ce résultat extraordinaire engagea le comte Kolowrat, ministre de l'intérieur, à abroger la loi relative à la pratique de l'homœopathie." Cet hôpital homœopathique, il ne faut pas l'oublier, était chaque jour visité par deux médecins allopathes nommés inspecteurs par le gouvernement, et qui ont confirmé ce "*rapport*."

Le Dr. F. R. Horner, dans un pamphlet \* récemment publié, dit que dans le rapport statistique du dernier choléra en Angleterre publié par le bureau médical nommé pour cet objet, les aperçus fournis par l'hôpital homœopathique furent délibérément et à dessein supprimés pour la raison qu'ils faisaient voir, que par ce traitement les deux tiers furent *sauvés*, tandis que d'après les statistiques des autres hôpitaux, les deux tiers *moururent*; et cela encore après que ce rapport eût été vérifié par l'inspecteur allopathe.

### STATISTIQUES SUR LE CHOLÉRA.

Le bureau général de santé d'Edimbourg et Leith, Ecosse, fit un rapport du nombre total des cas de choléra depuis le 4 octobre 1848, au 1er février 1854, comme suit :—

Cas 817; décès 546; par cent 65½. Dans ces cas 236 ont été traités par les officiers du dispensaire homœopathique d'Edimbourg et sont compris dans le rapport général ci-dessus. Ils sont ainsi partagés,—

Cas homœopathiques.....	236	Décès.....	57	Par cent.....	24½
Cas allopathiques ..	581	Décès.....	489	Par cent.....	84½

Soins donnés par le dispensaire homœopathique, du 25 juillet au 15 septembre 1849 :—

Cas.....	162	Décès.....	43	Par cent.....	26½
----------	-----	------------	----	---------------	-----

### TRAITEMENT DES CHOLÉRIQUES DANS LES HÔPITAUX.

#### *Homœopathique.*

Lieux et noms.	Cas.	Décès.
Sœurs de charité de Vienne—1834 à 1850.....	1,202	409
Vienna Leopoldstadt, 1850.....	156	58
Hôpital homœopathique de Berlin.....	52	6
Hôpital de Bordeaux par le Dr. Mabit, 1852.....	131	6
Marseille "couvent de refuge," 1849.....	260	15
Hôpital homœopathique de Londres, 1854..	37	7
	<hr/>	<hr/>
	1,818	501

\* "Reasons for adopting the Rational System of Medicine," by Hewster Robert Horner, M.D., late President and Perpetual Vice President of the British Medical and Surgical Association; late Senior Physician to the Hull General Infirmary, etc., London, 1857. C'est un fait significatif qu'en 1851, avant qu'il n'eût fait une étude de l'homœopathie, le Dr. Horner fut appelé à présider à une assemblée de 200 médecins à Brighton, à laquelle il fut passé des résolutions dans lesquelles cette doctrine était dénoncée en termes énergiques; et aujourd'hui, en 1857, après en avoir fait une étude, il s'avoue converti aux principes de l'homœopathie.

*Allopathique.*

Lieux et noms.	Cas.	Décès.
Edimbourg, hôpital de Drummond Street.....	461	291
Halle Krunckenberg's Wards.....	104	53
Hôpital de Hambourg, 1831.....	283	178
Hôpital des cholériques de Berlin.....	97	67
St. Petersbourg, par le Dr. Lichenstadt.....	336	314
Hôpital de Bordeaux, 1832.....	104	74
Hôpital de Raab, 1832.....	284	122
Hôpital de New York, 1849.....	1,790	923
London, St. George, 1854.....	140	69
	3,899	2,089

Moyenne des décès—traitement homœopathique... 27 par cent.  
 “ “ allopathique ..... 54 “

*D'où l'on peut voir que dans les cas de traitement allopathique, le nombre des décès est exactement du double,*

## C.

STATISTIQUES SUR LA PNEUMONIE OU L'INFLAMMATION DES  
POUMONS.

## I. TRAITEMENT HOMŒOPATHIQUE.

## AUTORITÉS.

1er. Dr. Tessier—“ Recherches cliniques”—1850.

2me. Dr. Henderson, Edimbourg, dans le *British Journal of Homœopathy*, 1850.

3me. Dr. Routh, médecin allopathique qui donne un résumé des statistiques sur les hôpitaux homœopathiques allemands, dans son ouvrage intitulé “*Fallacies of Homœopathy.*”

## RÉSULTATS.

1 et 2.—Sur les 50 personnes au-dessus de l'âge de puberté traités par les Drs. Tessier et Henderson, trois décédèrent, donnant une mortalité de six par cent; de ces personnes pas un n'avait moins de quarante ans. Durée moyenne de la maladie, 11 $\frac{1}{2}$  jours.

3. Sur les 783 personnes frappées de pneumonie et traités dans les hôpitaux homœopathiques allemands, d'après les “rapports” admis par le Dr. Routh, 45 décédèrent, donnant une mortalité de 5 $\frac{7}{11}$  par cent, seulement.

## II. TRAITEMENT ALLOPATHIQUE.

## AUTORITÉS.

1. Routh's “*Fallacies of Homœopathy.*”

2. Louis, “*Archives générales*, 1834-5.”

3. Grisolle.

4. Bouillaud, "mémoires de l'académie royale de médecine," vol. viii., par Pelleteau.

5. Dietel, Die Lungenentzündung, 1850.

#### RÉSULTATS.

1. Sur les 1522 personnes traitées collectivement dans l'infirmerie de Glasgow, l'hôpital général de Vienne, et par les Drs. Walsh, Taylor et Peacock, de Londres, 373 décédèrent, donnant une proportion de 24 par cent.

2. Sur les 78 personnes traitées par le fameux médecin français *Louis*, et "qui étaient toutes en état parfait de santé quand se montrèrent les premiers symptômes de la pneumonie," 28 décédèrent, donnant une proportion de près de 36 par cent. Sur 29 autres personnes, 4 décédèrent, c'est-à-dire 14 par cent.

3. Sur 1430 cas de pneumonie recueillis par *Grisolle* de diverses autorités allopathiques, la mortalité entre l'âge de 40 et 70 fut de 23 par cent.

4. Sur 75 personnes traitées par Bouillaud, 10 décédèrent ou 14 $\frac{2}{3}$  par cent. Plusieurs des maladies sont représentées comme légères.

5. Dietel traita 85 cas de pertes de sang et perdit 17 patients, c'est à-dire, dans la proportion de 20 $\frac{2}{5}$  par cent. Il administra du Tartre Emétique à 106 malades en fortes doses, et en perdit 22, c'est-à-dire, 20 $\frac{7}{10}$  par cent. Sur 189 malades auxquels il n'administra ni médecines, ni saignée, il n'en perdit que 14, équivalant à 7 $\frac{4}{10}$  par cent.

#### RECAPITULATION.

Traitement homœopathique.....	5 à 6 par cent.
Traitement allopathique.....	14 à 24 "
Expectant.....	7 à 8 "

Ces expériences du Dr. Dietel sont d'autant plus précieuses qu'elles sont à prouver la fausseté des assertions si souvent répétées que les doses homœopathiques n'ont aucun effet, et qu'elles établissent d'une manière incontestable que les médecines allopathiques font beaucoup de mal et *font mourir grand nombre d'individus qui auraient échappé sans cela.*

En prenant les résultats du traitement expectant ou du *laissez faire* comme point de départ, l'on demeure convaincu que l'homœopathie *sauve* dans la proportion de deux par cent de plus et que l'allopathie perd dans la proportion d'au moins sept par cent de plus dans tous les cas de pneumonie.

#### D.

#### FIÈVRE TYPHOÏDE.

Les statistiques qui suivent sont extraites d'un ouvrage intitulé: "Comparison of Homœopathy and Allopathy, by Dr. Caspar, Physician to the Hospital of the Honourable Sisters of Charity of Vienna: Vienna and Olmutz, 1856."

## STATISTIQUES DES FIÈVRES TYPHOÏDES.

## 1er. ALLOPATHIQUE—Hôpital général à Vienne :

1850	Cas	872	Décès	144	per cent	16 $\frac{5}{10}$
1852	"	491	"	133	"	27
1853	"	1,119	"	259	"	23 $\frac{1}{10}$
		<u>2,482</u>		<u>536</u>		<u>21<math>\frac{6}{10}</math></u>

## 2e. EXPECTANT—Seconde division de l'Hôpital de Prague.

1849	Cas	132	Décès	27	par cent	20 $\frac{4}{10}$
1850	"	96	"	13	"	13 $\frac{5}{10}$
		<u>228</u>		<u>40</u>		<u>17<math>\frac{5}{10}</math></u>

## 3e. HOMŒOPATHIQUES—Dans l'Hôpital Homœopathique de Vienne :

1850	Cas	81	Décès	9	par cent	11 $\frac{1}{10}$
1851	"	80	"	10	"	12 $\frac{5}{10}$
1852	"	121	"	11	"	9
		<u>282</u>		<u>30</u>		<u>10<math>\frac{6}{10}</math></u>

Ici encore l'allopathie perd 4 pour cent *de plus* et l'homœopathie 7 pour cent *de moins* que le traitement expectant ou du "*laissez faire*," et il meurt *deux fois autant* de personnes des fièvres typhoïdes sous "l'ancien" qu'il n'en mourrait sous le "nouveau" mode de traitement.

## E.

## FIÈVRE JAUNE.

La *Fièvre Jaune*, l'un des fléaux qui contribuent le plus à détruire la race humaine, offre un témoignage victorieux en faveur de la doctrine homœopathique, comme on pourra s'en convaincre par les faits suivants :

Rapport sur le traitement homœopathique de la fièvre jaune dans Rio de Janeiro en 1851, par le Dr. Martin (Extrait du *British Journal of Homœopathy*, pour juillet 1851) :

Nombre de cas 3,256 ; guéris 3,029 ; décès 227. Moins de 7 par cent.

Le "Rapport" suivant du Dr. Davis et du Dr. Holcombe, publié à la Nouvelle Orléans, où la fièvre jaune fit de si épouvantables ravages en 1853, fait voir comment l'homœopathie a pu triompher de cette maladie, même sous sa forme la plus redoutable (du "*North American Journal*" pour 1853) :

Nombre de cas 555 ; guéris 522 ; décès 22. Moins de 6 par cent.

Sous le traitement allopathique le plus efficace, la mortalité fut de 20 à 30 par cent.

Dr. Jewell, médecin allopathe, fait rapport de 44 cas à Philadelphie :

Guérisons 10 ; décès 34. Plus de 77 par cent.

Dans le "Médical Circular," vol. 11, page 233, on trouve le rapport suivant du traitement allopathique de la fièvre jaune à bord du navire de S. M. "Dauntless" du Barbade :

Nombre de cas 158; guérisons 79; décès 79. 50 par cent.

Le Dr. Holcombe dans son ouvrage "Observations upon Yellow Fever" fait voir que l'expérience démontre les faits suivants :

En 1853	cas 555	décès 33
" 1854	" 112	" 0
" 1855	" 349	" 22
	1016	55 par cent $5\frac{4}{10}$ .

Dans le "Mininipé State Hospital," quand cette institution était sous le traitement allopathique en 1853, et sous le soin des Drs. L. P. et E. M. Blackburn, il y eût 49 patients frappés de la fièvre jaune, et 27 d'entre eux moururent. Mortalité équivalant à 55 par cent.

## F.

### MALADIES DES ENFANTS.

Après avoir parlé des statistiques homœopathiques concernant les adultes en général, il nous reste maintenant à faire voir les résultats de ce traitement dans les affections auxquelles l'enfance est particulièrement sujette. Le "Rapport du traitement homœopathique dans le Protestant Half Orphan Asylum de New York," publié par le Dr. B. F. Bowers, est ici mis à contribution. Le nombre d'enfants dans les différents asiles est pris d'un tableau extrait par A. Gilbert, écuyer, des rapports faits annuellement, sous serment, au bureau de l'éducation de l'Etat de New York :

#### ASILE DES ORPHELINS DE LEAKE ET WATTS.

##### *Traitement allopathique.*

	No. total.	Décès.	Mortalité.
Pour les 10 années expirées en 1852	1,658	23	1 sur 73
" l'année " 1853	262	12	1 sur 22
" " " 1854	263	6	1 sur 44
	2,213	41	1 sur 54

#### ASILE DES ORPHELINS PROTESTANTS.

##### *Traitement homœopathique.*

	No. total.	Décès.	Mortalité.
Pour les 10 années expirées en 1852	2,543	21	1 sur 121
" l'année " 1853	575	0	
" " " 1854	257	0	
	3,075	21	1 sur 146

ce qui élève la moyenne des décès, dans les cas de traitements allopathiques à  $2\frac{1}{2}$  contre un pour les traitements homœopathiques.

The "NURSERY," à Randall's Island, traitement allopathique :

## ALLOPATHIE.

Années.	No. total.	Décès.	Mortalité.
1853	3,040	79	1 sur 39
1854	2,690	208	1 " 13
1855	2,378	202	1 " 11
1856	2,021	96	1 " 21
	<u>10,129</u>	<u>585</u>	<u>1 sur 17</u>

La "MAISON DE REFUGE," traitement homœopathique :

## HOMŒOPATHIE.

Années.	No. total.	Décès.	Mortalité.
1853	204	6	1 sur 41
1854	280	13	1 " 21
1855	360	5	1 " 72
1856	306	6	1 " 51
	<u>1,210</u>	<u>30</u>	<u>1 sur 40</u>

Ou une mortalité de  $5\frac{8}{10}$  par cent allopathiquement.  
 " "  $2\frac{5}{10}$  " homœopathiquement.

## H.

## DURÉE COMPARATIVE DE LA MALADIE.

La durée de la pneumonie a été commentée surtout par les docteurs Tessier, Henderson, Dietl, et Louis, dont l'autorité a déjà été citée.

Ces messieurs assignent à la pneumonie, sous le traitement homœopathique, une durée de  $11\frac{1}{2}$  jours, sous le traitement allopathe, 29 jours, sous le traitement expectant, 28 jours.

Le Dr. Kurtz a compilé un "Tableau statistique" de la durée moyenne de la maladie en général dans les principaux hôpitaux de Paris, Berlin, Gœttingen, et Stuttgart, sous le traitement allopathique, comparée aux hôpitaux de Vienne, Munich, et Leipsic, sous le traitement homœopathique. Ce tableau, que l'on peut trouver dans l'*Hygea*, XVIII, partie ii, donne la moyenne de la durée de la maladie :

Sous le traitement allopathique ..... 28 à 29 jours.  
 Do. do. homœopathique ... 20 à 21 do.

## I.

## RÉCAPITULATION.

## PERCENTAGE DE LA MORTALITE.

	Sous l'allopathie.	Sous l'homœopathie.
Dans toutes les maladies dans les hôpitaux ..	10 à 11	5 à 6
Dans le choléra asiatique do. ..	54	27
Dans la pneumonie do. ..	14 à 24	5 à 6

Dans la fièvre typhoïde	do.	.. 21 à 22	10 à 11
Dans les asiles d'orphelins, N. Y.....		$\frac{24}{10}$	$\frac{68}{100}$

Durée moyenne de la maladie..... Allopathiquement. Homéopathiquement.  
23 jours. 21 jours.

De tous les faits qui précèdent, l'on peut à bon droit inférer :

I. Que l'homéopathie a cessé d'être une "expérience" mais qu'elle est à l'état de système arrêté de médecine.

II. Que la *durée* de la maladie, sous le traitement homœopathique, est bien plus *courte* que sous le traitement allopathique.

III. Que la *mortalité*, sous le traitement homœopathique est bien moins considérable que sous le traitement allopathique.

En terminant, et comme une preuve de la haute estime en laquelle est tenue la supériorité du traitement homœopatique par le public intelligent d'Angleterre, l'on peut ajouter que deux compagnies d'assurance sur la vie viennent d'être fondées sur le principe qu'elle offre des avantages spéciaux aux assurés qui ont recours à l'homœopathie pour opérer la guérison des maladies qui peuvent les atteindre. Les noms distingués qui figurent dans ces deux entreprises sont une preuve des progrès que fait l'homœopathie dans le public; c'est un témoignage qui parle bien fort en faveur de la croyance généralement répandue que les traitements homœopathiques sont excessivement favorables à la conservation de la vie, et qui démontre ce qu'il en résulte même des avantages *pécuniaires* à ceux qui adoptent les traitements conformes à ses principes.

## APPENDICE No. 7.

### LEGISLATION SPECIALE EN FAVEUR DE L'HOMŒOPATHIE.

Les législatures de la Pensylvanie, New-York, Ohio et Missouri, ont octroyé des lois de corporation aux collèges avec pouvoir de conférer des degrés.

Les chambres du royaume de BAVIÈRE, du grand duché de BADE, et d'autres états germaniques ont des chaires reconnues d'homœopathie dans les universités publiques.

Le gouvernement impérial d'AUTRICHE a fondé une chaire d'homœopathie, et sanctionné l'établissement d'hôpitaux homœopathiques dans Vienne, dans la Hongrie, et dans d'autres parties de ses domaines.

EN RUSSIE, le plus conservateur de tous les Etats conservateurs, le gouvernement a placé un certain nombre de ses plus grands hôpitaux sous le traitement homœopathique, par ordre du comte Peroffsky. Le Dr. Von Scherring, médecin homœopathe, a été nommé médecin en chef du corps de la garde impériale. Le Dr. Wedrinski, médecin en chef du grand hôpital militaire de Zarkoeselo. Le Dr. Oblomienski, médecin en chef du premier corps des cadets.

La législature de New-York a passé un acte pour autoriser la formation de sociétés médicales homœopathiques dans plusieurs comtés de l'Etat, avec les mêmes droits que ceux dont jouissent les sociétés de comté de l'école allopathique.

Le collège homœopathique de Rio de Janeiro, Brésil, a été incorporé par le gouvernement depuis 1847.

---

### APPENDICE 8.

#### NOMBRE DE MEDECINS HOMŒOPATHES.

En 1858, il y avait à Londres 63 praticiens, et dans les autres parties de l'Angleterre 138.

En France il y a de 400 à 500 médecins Berlin, 12 ;  
 pratiquant l'homœopathie ;                   Dresde, 11 ;  
 Dans Paris, il y en a 60 ;                   Leipsic, 10 ; et en proportion dans les  
 Dans Vienne, 40 ;                               villes moins considérables sur le  
 Madrid, 20 ;                                       continent.

Dans les Etats-Unis il y a 3,000 praticiens homœopathiques reconnus par la loi.

Dans les Indes occidentales il y a un grand nombre de praticiens homœopathiques.

Dans l'Amérique du Sud il y a aussi un bon nombre de médecins qui pratiquent l'homœopathie.

Le système est mis en pratique et reconnu dans plusieurs parties de l'Asie et de l'Afrique.

En Canada il y a de 30 à 46 praticiens homœopathes.

---

### APPENDICE 9.

#### NOMS ET TITRES DES MEMBRES DU BUREAU MEDICAL HOMŒOPATHIQUE.

1. Duncan Campbell, M. D., licencié du Collège royal des chirurgiens d'Edimbourg de 1831 ; gradué de l'Université d'Edimbourg de 1833 ; licencié de la province de 1834, *Toronto*.
2. Joseph J. Lancaster, M. D., gradué du Collège homœopathique de Philadelphie, *Galt*.
3. Alexander T. Bull, M. D., gradué de l'Université de New-York, (allopathe) 1848, *London, C. O.*
4. William A Greenleaf, M. D., gradué du Collège médical de Cincinnati, *Hamilton*.
5. John Hall, M. D., gradué du Collège homœopathique de Cleveland, *Toronto*.

---

TORONTO:

IMPRIMÉ PAR JOHN LOVELL, COIN DES RUES YONGE ET MELINDA.

---

RAPPORT

DU

COMITÉ SPÉCIAL

SUR

LA LOI POUR PROHIBER

LA VENTE DES

LIQUEURS FORTES.

---

Imprime par ordre de l'Assemblée Législative.

---



TORONTO:

IMPRIMÉ PAR JOHN LOVELL, COIN DES RUES YONGE ET MELINDA.  
1859.

---

**ORDRE DE RENVOI.**


---

**ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE,**

Jeudi, 24 février 1859.

*Résolu*,—Que la pétition de S. H. Follett et autres, de la ville de Niagara, demandant la passation d'une loi de prohibition contre les liqueurs fortes, soit renvoyée à un comité spécial composé de :—

M. SIMPSON,  
L'hon. M. CAMERON,  
M. WALKER POWELL,  
M. A. P. McDONALD,  
M. ROBLIN, et  
M. COOK,

pour en examiner le contenu, et faire rapport avec toute la diligence convenable, —avec pouvoir d'envoyer quérir personnes, papiers et records.

Attesté, Wm. B. LINDSAY, Jr., Ass. Gr.

---

JEUDI, 24 février 1859.

*Ordonné*,—Que toutes les pétitions au sujet d'une loi de prohibition contre les liqueurs fortes, qui ont été ou qui seront présentées durant la présente session, soient renvoyées au dit comité.

Attesté, Wm. B. LINDSAY, Jr. Ass. Gr.

---

LUNDI, 28 février 1859.

*Ordonné*,—Que M. Playfair, M. Hartman, l'hon. M. Mowat, M. McKellar, et M. McDougall, soient ajoutés au dit comité.

---

MERCREDI, 9 mars 1859.

*Ordonné*,—Que le bill du conseil législatif (No. 82) intitulé: "Acte pour restreindre la vente des boissons enivrantes depuis le samedi soir jusqu'au lundi matin," soit renvoyé au dit comité.

---

VENDREDI, 11 mars 1859.

*Ordonné*,—Que le dit comité ait la permission de faire rapport de temps à autre.

# R A P P O R T.

Le Comité auquel a été renvoyée la pétition de **STEPHEN H. FOLLETT** et autres, demandant la passation d'une loi de prohibition rigoureuse contre les liqueurs fortes, et toutes les pétitions sur le même sujet, présentées durant la présente session, a l'honneur de soumettre son **SECOND RAPPORT** :—

Il a été renvoyé à votre Comité, jusqu'à la date de ce rapport, 240 pétitions, signées par 108,894 individus, 22 pétitions de municipalités, 3 pétitions d'organisations de tempérance, et 1 pétition de la Conférence Chrétienne du Canada, demandant la passation d'une loi de prohibition rigoureuse contre les liqueurs enivrantes; 2 pétitions de municipalités, demandant que l'usage des liqueurs soit défendu, excepté pour les besoins de la médecine et de la mécanique; et 3 pétitions signées par 328 individus, demandant que la vente des liqueurs soit restreinte.

Votre Comité a fait venir devant lui plusieurs messieurs qui ont pris une part très active dans la propagation de la cause de la tempérance, savoir, MM. Beatty (de Cobourg), Farewell (d'Oshawa), et Burr (de Toronto), dont les témoignages et les observations accompagnent ce rapport.

Votre Comité désirait beaucoup obtenir le témoignage de l'hon. Neal Dow, et il l'a invité à comparaître devant lui, par l'entremise de l'un de ses membres,— considérant que ses connaissances pratiques du sujet dont il avait à s'occuper lui seraient d'un grand secours. Cependant, M. Dow ne pouvait abandonner ses devoirs officiels pour le temps qu'il lui aurait fallu pour faire le voyage de Toronto, mais il a bien voulu favoriser le comité d'une très intéressante lettre sur l'histoire et le fonctionnement du système de prohibition dans l'Etat du Maine, laquelle accompagne aussi ce rapport.

Votre Comité a invité le magistrat de police et le recorder de Toronto, le gouverneur de la prison de Toronto, et le chapelain anglican du pénitencier provincial, à comparaître devant lui; les témoignages et les remarques de ces officiers habiles et expérimentés accompagnent aussi ce rapport.

Et parmi les témoignages l'on trouvera les dépositions et opinions de deux messieurs dont l'un est brasseur et l'autre distilla'eur en grand. Et votre comité annexe des rapports indiquant la quantité de whisky et de bière fabriquée dans le Haut-Canada durant l'année 1858, et aussi la quantité de vins, liqueurs et bière importée dans la province durant la même année.

Votre Comité a adressé une série de questions se rattachant au sujet qui lui a été renvoyé, aux shérifs et préfets de comités, aux maires, recorders et magistrats de police des cités, et aux principaux magistrats des villes et villages du Haut-Canada, dont des copies sont annexées à l'appendice de ce rapport.

Il a été reçu des réponses de 38 shérifs des 42 comtés du Haut-Canada, d'après lesquels il appert qu'il a été incarcéré, dans les prisons soumises à leur contrôle, 15,975 personnes durant les trois ans finissant avec l'année 1858; et comme, d'après le témoignage de ces messieurs, plus des trois quarts des prisonniers ont été incarcérés pour ivrognerie ou pour délits commis sous l'influence des liqueurs, il s'ensuit que 12,000 incarcérations, durant ces trois années, ou 4,000 par année, peuvent être directement attribuées à l'usage des boissons. Les mêmes rapports montrent que dans 24 comtés, l'intempérance va en augmentant, tandis que dans 14 on n'a pas remarqué d'augmentation.

D'après les témoignages annexés à ce rapport, d'après les rapports reçus par votre Comité de toutes les parties du pays,—des villages, villes et cités, ainsi que des municipalités rurales, et d'après les propres observations de ses membres, votre Comité est parfaitement convaincu :—

1. Que l'usage des liqueurs enivrantes est la cause de la plus grande partie des souffrances et des afflictions, de la pauvreté et des crimes, qui désolent le Haut-Canada; et

2. Qu'il est du devoir du parlement de mitiger, diminuer et, si c'est possible, extirper la cause de ces maux.

Votre Comité recommande donc qu'il soit passé un acte autorisant et établissant le système de prohibition, dans toutes les municipalités du Haut-Canada où, dans le mois de juillet prochain, à une assemblée des personnes autorisées à voter pour les commissaires d'école, tenue dans le but exprès de prendre le sujet en considération, la majorité des personnes présentes à cette assemblée ne voteront pas contre sa mise en vigueur dans les limites de la dite municipalité.

Le tout néanmoins respectueusement soumis.

JOHN SIMPSON,  
Président.

Salle de Comité, 30 mars 1859.

SALLE DU COMITÉ GÉNÉRAL,

Jeudi, 3 mars 1859.

Le comité spécial nommé pour s'enquérir de la pétition de S. H. Follett et autres, demandant la passation d'une loi prohibitive contre les liqueurs fortes, se réunit aujourd'hui pour pourvoir à son organisation.

MEMBRES PRÉSENTS :

L'HON. M. CAMERON,  
M. SIMPSON,  
M. PLAYFAIR,  
M. McDUGALL,  
M. WALKER POWELL,  
M. HARTMAN, et  
L'HON. M. MOWAT.

Lecture de l'ordre de renvoi.

Sur motion de l'honorable M. Cameron, secondé par M. Playfair, M. Simpson est appelé au fauteuil.

Cinquante-trois pétitions, demandant une loi de prohibition rigoureuse contre les liqueurs fortes, sont déposées sur le bureau ; aussi, deux pétitions de municipalités, demandant la même chose ; deux pétitions de municipalités, demandant un acte pour prohiber la fabrication et la vente de liqueurs spiritueuses en cette province, excepté pour les besoins de la chimie et de la mécanique ; huit pétitions de municipalités, demandant un acte pour restreindre la vente et le commerce des boissons enivrantes, et une de 63 individus, demandant la même chose.

*Ordonné*—Que le greffier constate le nombre de signatures apposées à chaque pétition, et qu'il en fasse une cédule.

*Résolu*—Que l'honorable M. Cameron écrive à l'honorable Neal Dow, lui demandant de comparaître devant le comité afin de rendre témoignage sur le fonctionnement de la loi du Maine.

*Résolu*—Que le président et l'honorable M. Cameron forment un sous-comité afin de préparer et soumettre une série de questions qui devront être posées aux autorités locales de la province, pour en obtenir des renseignements relativement au sujet renvoyé au comité.

*Ordonné*—Que M. Farewell, d'Oshawa, et le Dr. Beatty, de Cobourg, soient invités à comparaître devant le comité, mercredi prochain, pour rendre témoignage.

*Résolu*—Que l'honorable M. Cameron et l'honorable M. Mowat s'efforcent de constater l'opinion qui existe maintenant au conseil législatif relativement au sujet sous considération.

Ajourné à mercredi prochain.

Mercredi, 9 mars 1859.

### LE COMITE S'ASSEMBLE.

#### MEMBRES PRÉSENTS :

M. SIMPSON, président ;  
 M. PLAYFAIR,  
 M. MCDUGALL,  
 M. WALKER POWELL,  
 M. MCKELLAR,  
 M. COOK,  
 L'HON. M. CAMERON,  
 L'HON. M. MOWAT,  
 M. HARTMAN, et  
 M. A. P. McDONALD.

Lecture du procès-verbal de la dernière séance.

Conformément à l'ordre de jeudi dernier, le greffier soumet un état montrant que jusqu'à cette date il a été présenté 95 pétitions particulières, demandant la passation d'une loi prohibitive contre les liqueurs fortes, et portant en tout 41,455 signatures ; aussi, dix de municipalités et une de la Conférence Chrétienne du Canada, demandant la même chose ; trois pétitions particulières, demandant la restriction de la vente et du commerce des boissons enivrantes, et portant 328 signatures ; dix de municipalités, demandant la même chose, et deux de municipalités, demandant la prohibition, excepté pour les besoins de la chimie et de la mécanique.

*John Beatty*, écuyer, de Cobourg, est présent, et est examiné comme suit :—

1. Quel effet croyez-vous que l'usage des boissons enivrantes a sur la moralité publique ?—Je suis convaincu que l'usage général des boissons enivrantes a un effet très déplorable sur la moralité publique, et est la cause principale de la très grande majorité des crimes qui affectent si gravement toutes les classes de la société. Ces convictions sont basées : 1o. Sur l'observation personnelle que j'ai été forcé de faire dans l'exercice de ma profession ; 2o. Sur mon expérience personnelle comme chirurgien d'une prison de comté pendant plusieurs années (à différents intervalles) ; 3o. Sur l'exercice de mes devoirs comme magistrat pendant plusieurs années, durant lesquelles la très grande majorité des cas venus devant moi étaient directement causés par l'intempérance ; et je puis dire que je n'avance rien de trop en portant aux  $\frac{19}{20}$  les cas qui proviennent directement ou indirectement de cette cause. 4o. Les privations et les souffrances qui affectent une aussi forte proportion des classes inférieures dans les cités et dans les villes sont, je n'en ai pas le moindre doute, considérablement augmentées, si elles ne sont pas directement causées par les dépenses plus qu'extravagantes de moyens limités, et par la prodigalité que produisent les habitudes d'intempérance. 5o. Les statistiques des crimes publiées par les autorités de police, les archives de toutes sortes de cours criminelles, le témoignage des officiers publics, les représentations des grands jurés, l'admission des juges, et l'histoire des exécutions publiques, confirmeront tous la vérité des convictions ci-dessus exprimées.

2. Quel remède suggèreriez-vous aux maux qui existent maintenant ?—Le remède doit en quelque sorte être proportionné au mal, et le seul qui paraisse posséder cette qualité, est une loi prohibitive rigoureuse, dirigée contre le commerce ordinaire des liqueurs fortes sous toutes ses formes. Personnellement je ferais tous mes efforts et emploierais toute mon influence à mettre en vigueur quelque mesure restrictive, mais ce serait encore avec la conviction que ce ne serait qu'une palliation temporaire du mal, et non pas un remède effectif. En médecine l'on condamnerait certainement comme une action illicite l'application d'un cataplasme émollient ou d'un sédatif adoucissant sur un membre gangrené, lorsque rien autre chose que l'amputation ne pourrait sauver la vie du patient. Jugez donc de ce que l'on doit penser d'une semblable pratique chez la législature, pour une gangrène morale et sociale du caractère le plus formidable.

3. Croyez-vous que le public en général soit prêt à soutenir une loi prohibitive ?—Je pense que le public, dans les cités et les villes, a eu juger par le progrès de l'intempérance, n'est pas favorable à une pareille loi ; néanmoins je suis certain que l'effrayante étendue du mal force un grand nombre de personnes à chercher un remède, qui autrefois étaient formellement opposées à toute législation restrictive à ce sujet. Mais je crois que dans les campagnes on est prêt à soutenir une pareille loi, et elle serait, dans mon opinion, aussi bien observée que le sont toutes les lois de cette nature. Les synodes, conférences, etc., de presque toutes les dénominations religieuses de la province se sont prononcés en faveur d'une loi prohibitive et en ont demandé la passation. Je crois que l'opinion publique, si on lui en donne le temps, s'exprimera par le nombre de pétitions qui seront présentées au parlement d'une manière que l'on regarderait comme très significative sur tout autre sujet, quelque soit l'opinion que l'on entretienne là-dessus relativement à celui-ci.

4. Quel a été l'effet, dans les autres pays que vous connaissez, de la passation de la loi du Maine, ou d'autres lois d'une nature restrictive ou prohibitive ?—Les lois de licences ou de restriction ont failli partout comme remède à l'intempérance ; et de fait l'on peut dire que ces lois ont entretenu le mal presque autant qu'elles l'ont restreint. Les lois prohibitives même partiellement mises en

vigueur ont été essentiellement et considérablement avantageuses et salutaires. Comme je suis informé que l'honorable Neal Dow est attendu devant le comité, il est inutile que je m'étende plus longuement sur ce point.

5. De quelle manière le pouvoir conféré aux municipalités de défendre ou restreindre la vente des boissons a-t-il été exercé, et quel effet a-t-il produit?—Ce pouvoir n'a été exercé que dans bien peu de cas, et la tentative de le faire a été presque entièrement, sinon tout à fait abandonnée. Cela provient de deux causes: Premièrement, de la conviction de la très grande difficulté à surmonter en essayant d'appliquer une pareille mesure dans une municipalité entourée d'autres municipalités suivant une ligne de conduite contraire. Secondement, des décisions adverses rendues par les cours supérieures dans les cas d'appel. Ces décisions ont convaincu les partisans de pareilles mesures qu'il serait presque impossible de rédiger un règlement qui ne pourrait pas être rejeté. Dans la décision du juge en chef Robinson, dans la cause de *Barclay vs. le township de Darlington*,—il paraît être énoncé que les conseils municipaux ne peuvent pas, par des règlements, prohiber la vente des liqueurs fortes dans les auberges. D'autres décisions de même nature peuvent être trouvées dans les archives des cours de justice. Sur ce point je renverrai le comité à une note étendue et instructive par M. Harrison, sur la clause 245 du dernier acte municipal, que l'on peut trouver dans la dernière édition du manuel municipal. Des circonstances comme celles-là ont fait naître l'opinion que les mesures locales d'une nature prohibitive ne pouvaient amener que des vexations et des contestations pendieuses, et qu'une loi générale seule peut permettre d'espérer le succès dans l'avenir.

Nous supplions votre honorable chambre de nous accorder une telle loi.

Respectueusement soumis,

JOHN BEATTY, JR., M. D.

Toronto, 10 mars 1859.

A. Farewell, écuyer, d'Oshawa, soumet alors les réponses écrites qui suivent, et il est ordonné de les porter au procès-verbal :

Toronto, 10 mars 1859.

*Au Comité sur la Tempérance et la Prohibition.*

MESSIEURS.—J'ai l'honneur d'accuser réception, de votre greffier, des questions suivantes :

1. Quel effet croyez-vous que l'usage des boissons enivrantes a sur la moralité publique?—Le public est une agglomération d'individus, et suivant que vous trouvez la moralité privée en général, ainsi vous pouvez espérer trouver la moralité publique. Je suis parfaitement d'opinion que le commerce des liqueurs fortes, du commencement à la fin, a une influence avilissante et corruptrice sur l'esprit de ceux qui sont engagés dans ce commerce. Considérez d'abord l'effet produit sur le fabricant et le vendeur. Ceux qui sont en position de le savoir affirment que la plupart des liqueurs fortes consommées en ce pays sont frelatées,—à un degré plus ou moins élevé; et il n'est pas nécessaire d'apporter de preuves que les personnes engagées dans ce procédé de sophistication sont ou des pécheurs endurcis, ou sont en voie de le devenir.

Un gros marchand de spiritueux d'Albany dit que le procédé de sophistication se fait sur une si grande échelle en Europe, qu'il est douteux qu'un gallon

sur cent importés en Amérique soit pur ; et l'on prétend que sur ce continent les fabricants peuvent être fiers ; mais ceux qui sont en position de le savoir prétendent de leur côté que la grande proportion des liqueurs sont adultérées et frelatées, et les drogues et poisons les plus dangereux sont librement employés dans les procédés de sophistication. La tendance directe d'une pareille industrie ne peut, certes, pas être autre que de corrompre le moral. Prenez le premier cas du fabricant ou du vendeur honnête : peut-il réfléchir avec satisfaction sur l'industrie dans laquelle il est engagé ? Considère-t-il que dans des temps comme ceux-ci, lorsque tout notre grain disponible est requis pour la nourriture de l'homme, il donne aux classes laborieuses, en échange des fortes sommes d'argent qu'il en reçoit, ce qui ne leur profite pas,—bien plus, ce qui leur fait un très grand mal ? Peut-il oser lever les yeux et la voix vers le ciel, et implorer sa bénédiction sur l'industrie dans laquelle il est engagé ? S'il ne le peut, son occupation produit dans son propre esprit une apathie morale et tend à détruire la vie spirituelle. Considérez, en second lieu, l'effet sur ceux qui boivent à l'excès. La science et l'observation nous enseignent que les passions et propensions animales de l'homme s'enflamment et s'exaltent sous l'influence des spiritueux ; que l'ivrognerie détruit l'équilibre de l'intellect, et pose une main impitoyable sur toute la nature morale et spirituelle de l'homme, qu'elle embarrasse et tue l'esprit, et déchaîne les passions sans frein et sans guide. Elle allume la torche de l'incendiaire, guide le poignard de l'assassin, et endureit le cœur à la perpétration de tous les crimes ; elle fait perdre tout bon sentiment, et produit la grossièreté et l'hébétement, ce qui empêche toute culture morale, et détruit la source des pures et sublimes jouissances de la lecture et de la méditation ; l'avancement spirituel cesse entièrement, et la vie morale s'éteint. Moralement ce commerce mord comme un serpent et pique comme une vipère. Les statistiques du crime, les archives des cours criminelles, les maisons de travail, les prisons et les pénitenciers de la chrétienté confirment parfaitement ce que j'avance ici. Environ les trois quarts des causes criminelles, dans tous les centres de population où les spiritueux servent de breuvage ordinaire, sont directement imputables à ces boissons. Cela est devenu tellement évident dans notre propre pays, que depuis quelque temps ce sujet attire l'attention spéciale de tous ceux qui sont intéressés dans l'administration de la justice. Dans cette ville, l'on s'étonnerait si un grand jury faisait un rapport sans parler spécialement de l'intempérance comme étant la source effrayante de la plupart des crimes qui sont commis. Il n'y a que peu de temps encore, un grand jury intelligent disait que, de concert avec tous les grands jurés passés, il ne pouvait que réitérer l'expression de sa conviction, puisée dans une pénible expérience, que la grande proportion des crimes et de la misère que l'on rencontre en cette ville et par tout le pays, provenait des facilités que donnaient les autorités municipales pour la vente des boissons fortes. Et son honneur le juge en chef Draper, C. B., en répondant à ce jury, dit :—“ Vous indiquez avec raison comme l'une des plus effrayantes sources du crime l'accroissement des places où l'on vend des liqueurs fortes, et où règne l'ivrognerie.”

2. Quel remède suggéreriez-vous aux maux qui existent maintenant ?—Ma réponse à votre seconde question est celle-ci :—Prohibition, défense complète de vendre des boissons enivrantes, excepté pour les besoins de la médecine et des arts. L'histoire de ce commerce prouve que vous ne pouvez pas abolir l'usage des boissons et extirper les maux qui en résultent par le système des licences ; et tous ceux qui connaissent le fonctionnement des lois prohibitives sont unanimes à dire que plus la mesure est rigoureuse, plus elle est facilement mise à exécution.

3. Croyez-vous que le public en général soit prêt à soutenir une loi prohibitive ?—Je n'éprouve aucune hésitation à répondre à votre troisième question. La

plupart des districts ruraux du Haut-Canada sont prêts à soutenir et mettre en vigueur une loi prohibitive. Les villages, villes et cités ne le sont pas. Pourquoi cette différence?—Quelques uns disent que la moralité est plus grande dans les districts ruraux que dans les parties plus populeuses d'un pays. Que cette opinion soit exacte ou non, il est certain que dans les villages, villes et cités du Canada, il est placé un bien plus fort capital dans le commerce des boissons que dans les campagnes, et l'on peut justement attribuer à ce fait la différence d'opinion relative à une loi prohibitive. Proposez une réforme sanitaire ou morale, et si cette réforme affecte les intérêts de la bourse, sans lui offrir de compensation, vous créerez, généralement parlant, une opposition à cette mesure dans la même proportion. Tous les hommes sont égoïstes dans un sens, quelques uns beaucoup plus que d'autres. La loi naturelle enseigne à l'homme de prendre soin de ses intérêts d'abord; mais généralement les hommes ne regardent pas à leur bien-être en le rattachant à celui des autres. Nous avons vu que le commerce des boissons fortes produit, raisonnablement et naturellement, un effet sur l'esprit de ceux qui y sont engagés, propre à affaiblir ces sentiments de sympathie et de bon vouloir que Dieu veut que l'homme ait pour le bien-être de son semblable. Toutes les lois prohibitives ont été et continueront à être violées, et plus ces lois seront opposées à l'intérêt des hommes, plus leur violation sera audacieuse. L'avarice cupide de quelques uns, et le froid égoïsme des autres, porteront sans doute les intéressés à violer fréquemment une loi prohibitive en ce pays. Mais les plus chers intérêts du plus grand nombre doivent ils être pour toujours sacrifiés à l'égoïsme du petit nombre?—Je ne le crois pas, et je pense qu'une grande majorité du peuple de ce pays partage cette opinion. Une loi prohibitive rigoureuse serait immédiatement respectée dans un très grand nombre de parties du pays, et graduellement et par degrés leur influence produirait un effet tellement irrésistible sur les villages, les villes et les cités, qu'il les forcerait d'obéir aussi à la loi.

4. Croyez-vous que le public soit prêt à accepter une loi prohibitive?—En répondant à votre quatrième question, j'observerai qu'il paraît y avoir une très grande différence d'opinion relativement au bon fonctionnement des lois prohibitives contre les liqueurs fortes, dans les pays où elles ont été mises en vigueur.

La nature de cette différence d'opinion mérite considération. Elle existe entre deux classes d'hommes. Les partisans de la prohibition prétendent que lorsque la loi est appliquée dans des circonstances favorables et qu'elle est franchement essayée, elle fonctionne bien; ses adversaires prétendent le contraire. Ayant été chargé, en 1855, par la ligue du Canada formée pour obtenir une loi de prohibition contre les liqueurs fortes, de visiter, en compagnie de M. J. P. Ure, de cette ville, les Etats de l'est, afin de constater par une étude personnelle le fonctionnement de la prohibition et ayant voyagé en cette occasion dans la plupart des villes et cités de la Nouvelle-Angleterre, et ayant de plus eu des rapports personnels avec la plupart des premiers citoyens de ces Etats, je n'hésite aucunement à dire que la prohibition fonctionnait bien partout où elle était franchement essayée. Gouverneurs d'Etat, sénateurs, législateurs, juges, shérifs, géoliers, magistrats de police, juges de paix, gardiens de maisons des pauvres, marchands, fabricants et commerçants, tous s'accordaient à dire que la loi fonctionnait bien et produisait plus de bien que ses partisans eux-mêmes ne l'espéraient. Je ne puis m'empêcher de vous donner le témoignage de plusieurs de ces personnes, que nous avons recueilli de leur propre bouche. Cependant, avant de le faire, je ferai observer que beaucoup des désavantages qu'ont à surmonter les partisans de la prohibition aux Etats-Unis ne peuvent exister en Canada. Ainsi, il faut que toutes leurs lois soient faites de telle manière qu'elles n'aussent venir en conflit avec leur propre constitution écrite, non plus qu'avec celle des Etats-Unis,

tandis qu'en Canada le bien public est la constitution, et le peuple n'a qu'à vouloir la prohibition pour que la constitution soit soumise à sa volonté.

Témoignage de *John W. Bull*, Hartford, Connecticut.—Je suis engagé dans l'importation et la vente de la faïencerie depuis 25 ans. J'étais opposé à la loi du Maine lorsqu'elle fut passée, et lorsque les commissaires convoquèrent une assemblée afin de nommer des agents pour la vente des liqueurs en vertu de la loi, j'opposai, ainsi que mes amis, la nomination des agents, croyant par là rendre la loi odieuse au peuple, afin de l'induire à en demander la révocation, mais les agents furent nommés, et nous décidâmes d'essayer la loi. Depuis ce temps jusqu'à aujourd'hui elle a constamment gagné dans la faveur publique. Mes amis qui agissaient avec moi pour résister à la loi en premier lieu, lui sont aujourd'hui très favorables, et les propriétaires prennent un grand intérêt au maintien de la loi.

Le professeur *Silliman*, collège de Yale.—Mon impression est que la loi a fonctionné d'une manière très favorable. Ma femme a l'habitude de visiter les pauvres, et là où elle rencontrait ordinairement la misère et le vice, elle trouve aujourd'hui bonheur et prospérité.

Le gouverneur *Dutton*, Connecticut.—La loi a complètement fait disparaître cet odieux commerce, comme branche d'industrie, de l'Etat. Plus l'on voit et ressent les bons effets de la loi, plus elle s'établit fermement.

Le gouverneur *Morrill*, Augusta, Maine.—Dans toutes nos cités et villes où les autorités ont été favorables à la loi, elle a admirablement fonctionné. C'est trop espérer que de croire que l'on peut éteindre l'intempérance d'un seul coup; mais le commerce a été circonscrit d'une manière étonnante et il s'éteindra enfin tout à fait. Le peuple demande que la loi soit plus rigoureuse; mais là où la loi actuelle a été mise en vigueur, elle a fait beaucoup de bien. Je puis vous donner une liste des villes où la vente des boissons fortes a été tout à fait abolie.

*Calvin Record*, conseiller et procureur, Maine.—Dans la pratique de ma profession, avant et depuis la passation de la loi, j'ai eu l'occasion de remarquer le changement, qui a été réellement très marqué. A Danville, où je demeure, l'on croyait que la loi ne pourrait pas être mise à exécution. Il était d'abord difficile de faire condamner les accusés, mais la mise en vigueur de la loi dans d'autres endroits produisit une impression favorable sur nous, et aujourd'hui, lorsque la loi l'exige, il est aisé d'obtenir une conviction. Le peuple demande que la loi soit plus stricte.

*W. H. McElrith*.—La maison commerciale dont je suis l'un des associés employait 700 hommes à l'exploitation du bois, l'hiver dernier. Nous ne fournîmes aucune boisson au camp, et les hommes n'en firent aucun usage; et maîtres et employés étaient très satisfaits du fonctionnement de la loi. Les hommes endurent plus de fatigue, travaillent plus, et font mieux leur ouvrage que dans les années précédentes.

*J. L. Adams*, greffier de comté, Burlington, Vermont.—Le grand jury dit dans son dernier rapport:—"Nous désirons aussi exprimer notre satisfaction d'avoir trouvé la prison vide,—circonstance que l'on peut en grande partie attribuer, croyons-nous, à la suppression de la vente des boissons enivrantes."

Le *Maine Law Illustrated*, d'où j'ai copié les extraits ci-dessus, publie les témoignages de centaines de personnes, principalement des hautes classes de la société, qui disent presque toutes la même chose.

Ce pamphlet de 94 pages a été publié par la ligue formée en faveur d'une loi contre les liqueurs fortes en cette ville, et je crois que M. G. P. Ure, de cette ville, peut en avoir quelques copies en sa possession.

5. Je puis répondre en peu de mots à votre cinquième question, qui a rapport à l'action des municipalités en passant et appliquant des lois prohibitives.

Jusqu'à l'époque de la passation de la loi municipale actuelle, l'action des cours a été contraire aux municipalités, ce qui, avec les difficultés inséparables de la mise en force d'une loi de cette nature, dont l'opération est tellement locale, a empêché beaucoup de municipalités de profiter de cette disposition du statut.

Beaucoup de partisans d'une prohibition générale sont opposés à l'adoption de ces mesures locales, parce qu'elles ne peuvent être mises en force aussi aisément qu'une loi générale, et que le pays paraît désirer avoir l'occasion d'essayer les effets d'une pareille mesure.

Je suis, très respectueusement, etc., etc.,

A. FAREWELL

Il est alors donné lecture d'une série de questions, et il est—

*Résolu*.—Que ces questions soient imprimées et envoyées de la manière suivante, en demandant des réponses aussitôt que possible:—1<sup>o</sup> A chaque shérif du Haut-Canada; 2<sup>o</sup> Aux maires, recorders, et magistrats de police des cités, et aux maires des villes du Haut-Canada; 3<sup>o</sup> Aux préfets des comtés.

Ajourné à demain.

[Circulaire No. 1.]

SALLE DE COMITÉ,

ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE,

Toronto, 9 mars 1859.

Au shérif du comté de \_\_\_\_\_

MONSIEUR,—Le comité spécial auquel a été renvoyé le sujet d'une loi de prohibition contre les liqueurs fortes, prend la liberté de vous soumettre les questions suivantes, et espère que vous les lui renverrez, avec des réponses, le plus tôt possible:—1. Combien de prisonniers ont été incarcérés dans votre prison durant les années 1856, 1857 et 1858? 2. Combien parmi eux ont été incarcérés pour ivrognerie? 3. Combien pour délits commis sous l'influence de l'ivresse? 4. L'intempérance augmente-t-elle dans votre comté? 5. Le nombre de places où l'on vend des boissons enivrantes, dans votre comté, a-t-il augmenté ou diminué durant les trois dernières années? 6. Les auberges régulières font-elles autant de mal à la société que les estaminets, cabarets et autres guinguettes? 7. Croyez-vous que l'opinion publique soit prête à recevoir et à faire fonctionner une loi prohibitive? 8. Ou croiriez-vous plus prudent, afin de préparer graduellement l'esprit public à un pareil résultat, de supprimer tous les simples cabarets, par décret législatif, et de restreindre le nombre des auberges proportionnellement au nombre des habitants résidants, et au nombre probable de voyageurs qu'il faut

drait héberger? 9. Croyez-vous que le public accepterait plus volontiers, afin qu'aucun intérêt ne soit lésé, un système par lequel la diminution serait effectuée à mesure qu'expireraient les licences, pour quelque cause que ce soit, ou que le travail de suppression devrait être immédiatement commencé?

JOHN NOTMAN,  
Greffier du comité.

[Circularaire No. 2.]

SALLE DE COMITÉ,  
ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE,  
Toronto, 9 mars 1859.

A \_\_\_\_\_

MONSIEUR,—Le comité spécial auquel a été renvoyé le sujet d'une loi de prohibition contre les liqueurs fortes, prend la liberté de vous soumettre les questions suivantes, et espère que vous les lui renverrez, avec des réponses, le plus tôt possible:—1. Quel est le nombre de condamnations prononcées par votre cour en 1858? 2. Combien y en avait-il qui pussent être attribuées à l'usage des liqueurs enivrantes? 3. Pouvez-vous suggérer quelques amendements utiles aux lois actuelles relativement à la vente des liqueurs enivrantes? 4. Croyez-vous que l'opinion publique soit prête à accepter une loi contre les liqueurs fortes?

JOHN NOTMAN,  
Greffier du comité.

[Circularaire No. 3.]

SALLE DE COMITÉ,  
ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE,  
Toronto, 9 mars 1859.

A \_\_\_\_\_

MONSIEUR,—Le comité spécial auquel a été renvoyé le sujet d'une loi de prohibition contre les liqueurs fortes, prend la liberté de vous soumettre les questions suivantes, et espère que vous les lui renverrez, avec des réponses, le plus tôt possible:—1. A-t-il été pris quelques mesures dans quelques-unes des municipalités de votre comté, en vertu de l'acte municipal, pour restreindre ou prohiber la vente des liqueurs enivrantes, et avec quels effets? 2. Croyez-vous que l'opinion publique soit prête à recevoir et à faire fonctionner une loi prohibitive contre les liqueurs fortes?

JOHN NOTMAN,  
Greffier du comité

Jeudi, 10 mars 1859.

## LE COMITÉ S'ASSEMBLE.

## MEMBRES PRÉSENTS :

M. SIMPSON, Président;  
 M. HARTMAN,  
 M. COOK,  
 M. WALKER POWELL,  
 M. PLAYFAIR,  
 M. McDougall, et  
 M. A. P. McDONALD.

M. le président donne lecture de la lettre suivante, reçue de l'hon. Neal Dow par l'hon. M. Cameron.

PORTLAND, MAINE,  
 8 mars 1859.

CHER MONSIEUR, — A mon retour d'Augusta, — capitale de notre Etat, — où je suis pour l'hiver, étant membre du gouvernement pour cette année, j'ai trouvé votre billet du 4 courant, m'invitant à visiter Toronto, afin de vous communiquer les informations que je possède relativement à la Loi du Maine dans cet Etat, à son fonctionnement et à ses effets.

Il me serait très difficile en ce moment de perdre autant de temps qu'il m'en faudrait pour aller à Toronto, mais je serai très heureux de vous donner toute l'aide en mon pouvoir dans l'œuvre que vous avez commencée.

Dans cet Etat, comme partout ailleurs, le système d'accorder des licences de boutiques et d'auberges pour la vente des liqueurs alcooliques servant de breuvage a existé jusqu'en 1846. Durant cette année-là, ce système fut abandonné dans le Maine, ses maux et ses résultats ayant été considérablement discutés parmi nous pendant plusieurs années. Une tentative a été faite en 1847 d'abroger la loi prohibitive, mais le projet de loi présenté à cet effet ne fut même pas pris en considération.

Mais la loi de 1846, tout en prohibant la vente des boissons enivrantes, n'imposait pas de peines suffisantes et n'établissait pas de procédures sommaires pour l'exécution de ses dispositions. Cependant, elle eut l'effet de faire considérablement diminuer ce trafic — surtout parce qu'étant mis hors la loi et rendu infâmant par le statut, il fut immédiatement abandonné par tous les citoyens respectables, et par tous ceux qui voulaient conserver une position honorable dans la société.

C'était un très grand point de gagné, parce que l'opinion publique en vint bientôt à regarder le trafic des liqueurs comme allant de pair avec les maisons de jeu ou de prostitution, ou avec toute autre occupation infâmante incompatible avec le bien-être général.

L'agitation de la question de prohibition se poursuivit jusqu'à ce que, en 1851, elle eût pour résultat l'adoption de la Loi du Maine, désignée et connue sous ce nom par tout le monde. Mais je puis faire remarquer ici que parmi les milliers de pétitionnaires qui demandaient la loi, il se trouvait un grand nombre de nos meilleurs citoyens, qui nous prêtèrent leurs noms par sympathie pour notre but gêné-

ral, mais qui nous disaient franchement qu'ils ne croyaient pas que nous pussions y atteindre par les moyens que nous propositions. Ils nous donnaient leur influence, afin que nous pussions "essayer l'expérience" d'une prohibition rigoureuse, bien qu'ils fussent certains que l'expérience ne pouvait pas réussir. Il y avait un grand nombre d'autres personnes influentes et respectables qui refusaient de nous prêter leurs noms, non pas parce qu'elles désapprouvaient le but que nous avions en vue, mais parce qu'elles étaient convaincues que la mesure que nous propositions était très irréflective, et qu'elle aggraverait le mal qu'elles déploraient autant que nous-mêmes.

Immédiatement, lors de la passation de cette loi de 1851, le trafic des liqueurs reçut un coup terrible par tout l'Etat. Il cessa entièrement dans un grand nombre d'endroits considérables du pays; le commerce en gros fut complètement détruit sans qu'il y ait eu une seule poursuite; et là où il est resté quelques vestiges de ce trafic, il se retira dans des endroits secrets et cachés, en sorte que la loi paraissait être parfaitement mise à exécution dans tout l'Etat, parce que le trafic des liqueurs ne se montrait nulle part parmi nos occupations ordinaires.

Sous l'opération de la loi, le paupérisme et le crime ont diminué d'une manière étonnante. Dans quelques villes, le paupérisme a complètement disparu, et partout la diminution sous ce rapport a été très grande. Dans quelques uns de nos comtés, les prisons étaient littéralement vides; et dans tous le nombre des prisonniers a beaucoup diminué. En un mot, les effets de la loi furent plus immédiatement favorables que ses plus chauds partisans ne l'avaient jamais espéré. Je suis sûr que ce n'est pas trop m'avancer que de dire, que la quantité de boissons alcooliques consommées dans l'Etat du Maine, après l'adoption de cette loi, n'était pas d'un cinquième aussi considérable qu'avant sa passation.

Mais pour différentes causes sans intérêt pour vous, et qui ne peuvent avoir aucun rapport avec cette enquête, et qu'il serait trop long d'expliquer, un autre parti vint au pouvoir en 1856, et la Loi du Maine fut abrogée. Les chefs de ce parti, cependant, s'étaient engagés envers le peuple à ne pas abroger la Loi du Maine, excepté pour y substituer "*une loi prohibitive plus convenable.*" Mais au lieu de tenir leur parole envers le peuple, ils ressuscitèrent l'ancien système des licences.

Les effets de ce retour à l'ancien système étaient partout visibles, et l'on vit immédiatement augmenter l'intempérance, la pauvreté, le paupérisme et le crime. Des auberges s'élevèrent par tout l'Etat, comme des champignons bâtards qui poussent dans une seule nuit, et le trafic recommença aussi librement, aussi ouvertement, et sur une aussi grande échelle qu'avant la promulgation de la loi de 1851.

Beaucoup d'amis de la tempérance désespéraient du succès, et croyaient que tout était perdu; mais je n'ai jamais douté un seul instant du succès de la cause, parce que je la savais juste et philosophiquement saine, et parce que j'avais foi dans la vertu et l'intelligence de notre peuple. Cette nouvelle loi (le système des licences) fut passée en 1857, et ne fonctionnait que depuis cinq mois lorsque, à l'élection du mois de septembre de la même année, le parti des licences fut renversé du pouvoir, au milieu du mépris et de l'exécration du peuple. Un seul des membres de la législature qui avaient voté pour l'abolition de la Loi du Maine fut réélu! Aucun parti n'avait jusqu'alors éprouvé une défaite aussi complète dans le Maine, et une nouvelle prohibition est la loi et la politique établie de l'Etat. Tout le monde admet qu'aucune loi de licence ne sera adoptée de nouveau ici.

La loi actuelle n'est pas aussi entièrement exécutée que l'était la première. Cela peut être attribué à ce que, depuis environ sept ans, l'esprit public a été très excité à ce sujet et constamment agité par des succès et des revers. Aujourd'hui, la prohibition reprend de nouveau le dessus, et l'excitation de la lutte s'est effacée avec la dernière victoire, et la tranquillité règne parmi le peuple. Au moins, depuis un an nous sommes comparativement tranquilles ; mais aujourd'hui le peuple commence à faire de nouveaux efforts pour achever l'œuvre si heureusement commencée, avec une résolution et une énergie sans égales jusqu'à présent.

Sous l'opération de la loi, le trafic des liqueurs est considérablement entravé et réduit. Dans notre ville, par exemple, il n'y a pas une seule boutique ouverte pour la vente des liqueurs, mais à l'époque de la passation de la loi, en juillet 1858, il y en avait plus de 500, dans plusieurs desquelles la vente se faisait en gros. Au moins la moitié de ces boutiques cessèrent le commerce entièrement et immédiatement, sans procédures légales,—par la seule force morale de la loi,—tandis que celles où l'on continue à vendre ne le font qu'avec la plus grande prudence, et seulement dans des endroits secrets. Le commerce en gros est tout à fait détruit.

Les effets salutaires de la loi sur l'intempérance, le paupérisme et le crime, sont de nouveau très visibles. Le paupérisme en cette ville a diminué de 37 pour cent—et l'ivrognerie de plus de moitié ;—et l'on observe les mêmes résultats par tout l'Etat.

Et je suis heureux de pouvoir dire qu'un grand nombre des personnes respectables et influentes dont j'ai parlé, qui doutaient de la convenance ou de la sagesse de notre mouvement, ou qui y étaient entièrement opposées parce qu'il devait certainement produire de mauvais résultats, ont changé d'opinion, et travaillent aujourd'hui avec nous en faveur d'une prohibition entière et absolue, non seulement comme étant le meilleur, mais le *seul* moyen par lequel l'intempérance, avec sa longue suite de maux, peut être extirpée de la société.

J'espère sincèrement que le parlement canadien adoptera cette ligne de conduite. Cela tendrait certainement à augmenter non seulement le bonheur du peuple, mais encore la prospérité matérielle des Canadas, plus qu'aucune autre mesure qu'il serait possible de mûrir. Le commerce des liqueurs fait perdre plus de la richesse du peuple que toutes les autres causes de pertes réunies. L'argent qui y est dépensé est non seulement une perte totale pour le peuple et le pays, mais ce commerce produit les plus affreux résultats pour le peuple, en détruisant ses habitudes d'industrie et d'économie, et en produisant, directement ou indirectement, l'ignorance grossière, la pauvreté, le paupérisme, les souffrances et le crime. Comme le commerce des liqueurs est la plus grande plaie qui puisse frapper votre peuple, sa suppression par la loi serait le plus grand bienfait que pourrait lui conférer le gouvernement. Je souhaite très ardemment que les heureux résultats de ce système se fassent bientôt sentir parmi vous.

Je suis, etc., votre,

NEAL DOW.

HON. MALCOLM CAMERON, M. P. P.

Après délibération il est *Ordonné*,—Que George Gurnett, Ecr, magistrat de police, et George Duggan, Ecr., recorder, tous deux de Toronto, soient invités à comparaître devant le comité demain à 10 heures A. M.

Le Dr. Beatty et M. Farewell sont exemptés de comparaître de nouveau. Ajourné.

Vendredi, 11 mars 1859.

LE COMITÉ S'ASSEMBLE.

MEMBRES PRÉSENTS :

M. SIMPSON, Président ;  
M. HARTMAN,  
L'hon. M. CAMERON,  
M. PLAYFAIR,  
M. A. P. McDONALD,  
M. MCKELLAR,  
M. McDOUGALL, et  
M. WALKER POWELL.

Lecture du procès-verbal de la dernière séance.

George Gurnett, Ecr., et George Duggan, Ecr., sont présents ; et après délibération il est convenu que les deux témoins soumettront leur témoignage par écrit lundi prochain.

Le comité prend alors en considération le bill du conseil législatif No. 82, intitulé, " Acte pour restreindre la vente des boissons enivrantes depuis le samedi soir jusqu'au lundi matin," et après un examen soigneux, il est convenu de rapporter le dit bill à la chambre sans amendement.

Ajourné à lundi à 11 heures A. M.

Lundi, 14 mars 1859.

LE COMITÉ S'ASSEMBLE.

MEMBRES PRÉSENTS :

L'hon. M. CAMERON,  
M. PLAYFAIR,  
M. McDOUGALL, et  
M. HARTMAN.

Ajourné faute de quorum à 10 heures A. M. demain.

Mardi, 15 mars 1859.

LE COMITÉ S'ASSEMBLE.

MEMBRES PRÉSENTS :

M. SIMPSON, Président ;  
 M. HARTMAN,  
 L'hon. M. CAMERON,  
 M. PLAYFAIR,  
 M. MCKELLAR, et  
 M. McDOUGALL.

George Gurnett, écr., magistrat de police de Toronto, soumet les réponses suivantes aux questions qui lui ont été posées samedi dernier.

BUREAU DU MAGISTRAT DE POLICE,

Toronto, 15 mars 1859.

Au Président du Comité sur une loi prohibitive contre les liqueurs fortes, de l'honorable Assemblée Législative, Canada.

MONSIEUR,—J'ai reçu une copie de deux listes de questions imprimées—que pour plus de facilité de renvoi j'ai marqué A et B—auxquelles questions vous désirez que je réponde.

Conformément à votre désir, je sou mets mes réponses et commentaires sur le sujet, que j'ai eu le temps de préparer.

Pour les réponses aux questions Nos. 1, 2, 3 et 4 de la liste A, et 1 et 2 de la liste B, je prends la liberté de renvoyer votre comité aux rapports fournis par le shérif, le geôlier et le chef de police de Toronto, qui ont déjà été soumis au comité.

A la question No. 5, lettre A,—“Le nombre de places où l'on vend des boissons enivrantes, dans votre cité, a-t-il augmenté ou diminué durant les trois dernières années?”—Je répons—Il a augmenté. En 1856 le nombre des licences était d'environ 250. Au commencement de 1857, le nombre en a été limité à 200 ; mais durant l'année, les importunités de ceux qui demandaient de nouvelles licences ont porté le Conseil-de-Ville à en autoriser l'émission de 60 autres, en sorte que le nombre des licences pour 1857 a été de 260.

Lorsque le nouveau conseil a été élu en 1858, l'opinion publique s'est fortement exprimée contre cette augmentation des licences d'auberges, et les membres du nouveau conseil partageaient évidemment cette opinion. Ce nouveau conseil, dans le but de pallier le mal autant que possible en réduisant le nombre des licences et imposant des conditions plus rigoureuses, adopta un règlement en avril 1858, constituant le maire, le magistrat de police et le recorder de la cité, en bureau pour l'émission des licences d'auberges, en laissant à ce bureau la faculté de limiter le nombre des licences et d'en fixer les charges.

A la première réunion de ce bureau il fut résolu, comme mesure préliminaire, que le nombre de licences qui seraient accordées durant l'année pour la vente en détail des liqueurs fermentées, en y comprenant les hôtels, auberges, tavernes, estaminets, cafés, et toutes autres places ainsi autorisées à vendre des liqueurs fortes, ne devait pas excéder en tout 175.

Secondement, Le bureau fixa l'honoraire qui devait être payé sur chaque espèce de maison licenciée.

Troisièmement, Le bureau ayant ainsi prescrit le nombre limité et les conditions des licences, il fut ordonné qu'avis public serait donné à toutes les personnes désirant obtenir des licences de faire leur requête le ou avant un certain jour désigné.

Quatrièmement, Qu'immédiatement après la date fixée pour la réception de ces requêtes, l'inspecteur général des licences fit une enquête sur les qualifications de chaque requérant, en examinant en même temps sa maison, et en fit rapport, d'après une formule tabulaire, préparée d'avance, afin de permettre au bureau de choisir, parmi la foule des requérants, les personnes et les maisons les mieux qualifiées, pour leur accorder les licences en question.

Tous ces arrangements préliminaires étant terminés, le bureau commença son œuvre en autorisant l'émission de 150 licences (plus ou moins), en laissant à remplir le nombre de 175 durant l'année. Environ les deux tiers et plus des demandes de licences furent rejetées, et là-dessus une démonstration extérieure violente fut organisée par les requérants désappointés, sous la dénomination de la Société des Aubergistes, ou quelque chose comme cela, à la tête de laquelle se trouvait une personne dont le nom est devenu malheureusement trop familier aux oreilles du public, dans les enquêtes de coroner et les rapports de police. L'on fit agir des influences extérieures sur le Conseil-de-Ville, et le résultat fut qu'un nouveau règlement fut bientôt passé, abrogeant celui par lequel le maire, le magistrat de police et le recorder étaient constitués en bureau des licences, et détruisant presque tout ce qui avait été fait par ce bureau. Quelques uns, je dois le dire, prirent part à ce mouvement parce que le bureau avait imposé des droits ou honoraires de licences plus élevés que ne le permettaient le statut provincial.

A la place du règlement abrogé, il en fut passé un par lequel le conseil créait un bureau des licences parmi ses propres membres, mais en lui donnant moins de pouvoirs et sans le restreindre quant au nombre des licences qu'il pourrait accorder. Pour le moment le cri de "liberté du commerce des liqueurs," comme en toute autre chose, eut le dessus, et sous son influence le nouveau bureau n'accorda pas moins de 460 licences pour la vente en détail des liqueurs fortes, durant l'année 1858, au lieu de 175 prescrites comme devant être le maximum par le maire, le recorder et le magistrat de police au commencement de cette année.

Les terribles résultats de cette augmentation du système des licences ont été trop vivement sentis en cette ville, durant les quelques derniers mois, pour qu'il soit nécessaire que je m'appesantisse sur ce sujet.

Les membres du conseil de 1859 ont évidemment commencé l'accomplissement de leurs devoirs avec la ferme conviction que le système actuel est dangereux, et avec une ferme détermination de remédier au mal, et ils ont déjà passé une nouvelle loi de licence ayant cet objet en vue. Jusqu'à quel point cette nouvelle loi atteindra-t-elle le but que l'on se propose ? c'est ce qui reste à savoir et ce qui, je crains, est problématique.

J'ai rapporté ces faits un peu au long à cause de certaines questions qui m'ont été verbalement posées par quelques membres de votre comité, c'est-à-dire : " A quelle cause attribuez-vous cet accroissement des licences, et que suggériez-vous comme remède ? "

La cause, dans mon opinion, qui est fortement appuyée par l'exposé de faits qui précède, provient principalement de ce que le bureau des licences est composé d'hommes qui doivent leurs sièges à l'élection populaire, et qui, quelque bien disposés qu'ils soient individuellement à restreindre le nombre des licences de débit des liqueurs fortes, sont tellement assujétis à la puissante influence extérieure des amis des requérants et de leurs partisans, qu'il leur est presque impossible de mettre en pratique leurs bonnes résolutions premières. Il n'y a que ceux qui ont eu quelque expérience dans ces sortes d'affaires, qui puissent comprendre le poids et la force presque irrésistible de ces influences.

C'est pourquoi je pense que le seul remède que l'on puisse trouver à ce mal, est de nommer, comme membres du bureau des licences, des personnes qui soient hors de l'atteinte de pareilles influences.

En réponse au No. 6, lettre A, savoir : " Les auberges régulières font-elles autant de mal à la société que les estaminets, cabarets et autres guinguettes ? " je répons :—Certainement non ! Les auberges régulières, c'est-à-dire les maisons pour la réception des voyageurs, sont nécessaires pour la commodité du public ; mais les estaminets, cabarets, etc., sont des endroits qui ne sont tenus que pour boire, et ordinairement pour y jouer et y pratiquer d'autres habitudes vicieuses dont nous avons eu dernièrement tant de pénibles démonstrations.

Au No. 7, lettre A, savoir : " Croyez-vous que l'opinion publique soit prête à recevoir et à faire fonctionner une loi prohibitive ? " je répons :—Je ne le crois pas. Je crois qu'une grande majorité de la population, y compris même des hommes strictement tempérants par habitude et par principe, est d'opinion qu'aucune mesure coercitive, comme le serait une loi prohibitive telle qu'on la projette, ne peut effectivement supprimer le mal qu'elle aurait pour but de faire disparaître, et qu'aucune force dont pourraient disposer les autorités exécutives ne serait assez puissante pour faire observer une telle loi prohibitive.

A la question No. 8, même lettre, savoir : " Croyez-vous plus prudent, afin de préparer graduellement l'esprit public à un pareil résultat, de supprimer tous les simples cabarets, par décret législatif, et de restreindre le nombre des auberges proportionnellement au nombre des habitants résidants, et au nombre probable de voyageurs qu'il faudrait héberger ? "

A cette question je répons affirmativement. J'ai longtemps cru, et l'expérience de chaque jour me confirme dans cette opinion, qu'une mesure de cette nature est indispensablement nécessaire, et ferait plus pour la suppression du vice de l'intempérance, et ses nombreuses et déplorables conséquences, qu'aucune tentative pour supprimer entièrement le système des licences.

Je crois que le nombre des licences pour la vente des boissons devrait être limité par la loi, soit proportionnellement à la population, soit aux besoins évidents du public dans les différentes localités, et qu'elles ne devraient être accordées que sous les règlements les plus rigoureux, en attachant des peines à la violation de ces règlements, et en punissant ceux qui vendraient des boissons sans licence.

A la question No. 9, lettre A, savoir : “ Croyez-vous que le public accepterait plus volontiers, afin qu’aucun intérêt ne soit lésé, un système par lequel la diminution serait effectuée à mesure qu’expireraient les licences, pour quelque cause que ce soit, ou que le travail de suppression devrait être immédiatement commencé ? ”

*Réponse.*—Toute loi qui sera passée sur ce sujet ne doit s’appliquer que pour l’avenir. Aucune loi ne pourrait constitutionnellement annuler les engagements actuellement existants. Les personnes qui ont obtenu des licences en vertu des lois actuelles pour des périodes non expirées, ne pourraient donc être privées des droits qui leur sont conférés par ces licences avant leur expiration légale, à moins qu’elles ne soient légalement forfaites par une infraction des conditions auxquelles elles ont été octroyées.

Aucune nouvelle loi projetée ne pourrait donc être mise en opération, tant que dureront les licences actuelles, excepté lorsque les licences pourraient “ s’éteindre,” ou lorsqu’elles seraient forfaites par une infraction des conditions auxquelles ces licences ont été primitivement octroyées.

J’ai l’honneur d’être, Monsieur,  
Votre très obéissant serviteur,

GEO. GURNETT,  
Magistrat de police, Toronto.

*George L. Allen, écr.,* gouverneur de la prison de Toronto, comparait devant le comité, conformément à l’invitation qui lui en a été faite, et il dit que les questions adressées au shérif lui ont été renvoyées pour qu’il y réponde, et qu’il n’a rien à y ajouter.—Ces réponses sont lues comme suit :

PRISON DE TORONTO, 14 mars 1859.

F. W. JARVIS, écr., shérif, etc.

CHER MONSIEUR,—Je prends la liberté de vous transmettre ci-joint un état tabulaire, contenant les réponses aux deux premières questions de la circulaire qui vous a été adressée par un comité de l’assemblée législative. Relativement à la troisième question de la circulaire, je ne puis fournir de renseignements positifs, n’étant pas moi-même au fait des causes premières de l’arrestation des délinquants, ni des circonstances sous lesquelles les crimes ont été commis ; mais d’après mon expérience dans cette matière, me trouvant en contact journalier avec eux depuis quatorze ans, j’affirme sans hésiter que si les délits des criminels incarcérés pour autre chose que l’ivresse proprement dite étaient analysés, l’on trouverait que les trois quarts d’entre eux ont commis les délits dont ils sont accusés sous l’influence, directe ou indirecte, des boissons enivrantes.

No. 4. Mon opinion est que l’intempérance a augmenté dans une bien plus grande proportion que ne le justifie l’augmentation de la population.

No. 5. Le nombre de places où l’on vend des boissons enivrantes a augmenté, et considérablement augmenté, dans le comté, durant les *trois dernières années* ; — et cette augmentation a été plus particulièrement visible dans la cité de Toronto, car tandis que sa population ne peut avoir doublé durant cette période, le nombre de places où l’on vend des spiritueux, avec ou sans licence, a plus que triplé durant les quatre dernières années.

No. 6. Je suis parfaitement convaincu que les auberges régulières sont loin de faire autant de tort à la société que n'en causent les estaminets, cabarets et autres guinguettes. Les hôtels et auberges régulièrement tenus sont généralement fermés à bonne heure, le soir, et sont fréquentés par une classe de personnes différentes de celles que l'on rencontre ordinairement dans les estaminets, et il doit être parfaitement évident pour tout le monde qu'il est et qu'il sera toujours impossible de maintenir des hôtels et auberges de première classe, tant que la partie presque seule profitable de cette industrie sera à peu près monopolisée par les petits ou grands estaminets et cabarets, qui sont ainsi doublement nuisibles. Pour montrer que je n'exagère rien sous ce rapport, vous devez savoir que tous nos maîtres d'hôtels de première classe sont devenus insolvables depuis deux ans. C'est un fait notoire que beaucoup de ces estaminets, cabarets et autres guinguettes sont ouverts toute la nuit pour y recevoir la plus mauvaise classe de la société, tant hommes que femmes. Dans ces places toutes sortes de crimes sont tramés, et leur perpétration est décidée aux heures pendant lesquelles tous les membres respectables de la société reposent.

No. 7. Tout en admettant qu'une très grande proportion du public est prête à observer une loi prohibitive, et qu'une autre partie du public serait prête à l'essayer franchement, bien que sans placer beaucoup de foi dans son efficacité, — je crois qu'une loi de licence rigoureuse, par laquelle les maisons d'entretien public seraient strictement réglées, et leur nombre diminué d'après une échelle fixe que l'on établirait ci-après, suivant la population, et imposant des taxes, élevées et des licences graduées, suivant le cas, — conviendrait le plus généralement à la population entière.

No. 8. C'est une question à laquelle il est très difficile de répondre, et je ne vois guère comment la résoudre. Sans doute il serait très avantageux de supprimer les simples cabarets en tout temps, mais je ne pense pas que ce serait le meilleur moyen à adopter pour préparer l'esprit public graduellement à l'adoption d'une loi prohibitive. Je crois que cela créerait de l'agitation et irriterait l'opinion publique, et produirait probablement un sentiment public hostile à l'adoption d'une pareille loi. Une autre raison qui rend la solution de cette question difficile, est que quelques estaminets sont absolument nécessaires dans une ville, où ceux qui demeurent en dehors des limites, mais dont les occupations journalières les obligent de venir à la ville, puissent se procurer les rafraichissements nécessaires au milieu du jour. Mais il n'y a aucun doute que les trois quarts de ces places qui existent maintenant à Toronto pourraient être supprimées au grand avantage du public, et aucun estaminet ou cabaret ne devrait être permis que dans les grands hôtels ou les grandes auberges, afin que ces établissements puissent se maintenir efficacement pour la société.

No. 9. Dans mon opinion la suppression de ces nouvelles guinguettes ne peut commencer trop tôt. Mais afin de s'insinuer graduellement dans l'esprit public tel qu'il est, et pour ne pas exciter la fureur populaire contre une pareille mesure, je pense qu'il serait plus prudent "qu'aucun intérêt n'en soit lésé," et que l'on servirait la cause de la tempérance en ne les abolissant qu'à mesure que les licences expireraient.

Mais surtout la faculté d'accorder des licences devrait être conférée à quelque corps indépendant de l'élection populaire.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,  
Votre obéissant serviteur,

(Signé,) GEO. L. ALLEN.

Etat indicatif du nombre de personnes écrouées dans la prison des comtés unis de York et Peel pendant les années 1856, 1857 et 1858, et faisant aussi la distinction de celles qui l'ont été pour cause d'ivrognerie :

1856—Nombre d'emprisonnements .....	1979
“ —Pour cause d'ivrognerie.....	1511
1857—Nombre d'emprisonnements .....	1906
“ —Pour cause d'ivrognerie.....	1539
1858—Nombre d'emprisonnements .....	1941
“ —Pour cause d'ivrognerie.....	1482

*John Carling, écuyer, M. P. P.*, est ensuite interrogé comme suit :

Quel est votre nom et votre profession ?—John Carling, et je suis brasseur.

Quel nombre de barils faites-vous annuellement ?—Environ 6000, dont la valeur moyenne est de \$8 chaque.

Quel nombre de boisseaux de grains consommez-vous ?—Vingt mille boisseaux d'orge, récoltés dans les environs de ma brasserie ; environ huit tonneaux de houblon, aussi de la provenance du pays. Le houblon vaut \$15 le quintal.

Quel est le capital que vous avez ainsi placé ?—Environ \$40,000.

A combien évaluez-vous ces bâtisses ?—\$25,000 et j'emploie 15 ou 16 mains.

Combien perdriez-vous si votre industrie était prohibée ?—Environ \$12,000 de houblon, sur les bâtisses et les accessoires.

Vous servez-vous, jusqu'à un certain point, de drogues délétères dans la fabrication de la bière ?—Aucunement, et j'ignore qu'il en soit fait usage.

Quel est votre avis à l'égard d'une loi défendant la fabrication des liqueurs enivrantes ?—Je ne pense pas qu'elle pourrait être mise à exécution.

Le comité s'ajourne ensuite.

Mercredi, 16 mars 1859.

### LE COMITÉ S'ASSEMBLE.

#### MEMBRES PRÉSENTS :

M. SIMPSON, Président ;  
 L'hon. M. CAMERON,  
 M. MCKELLAR,  
 M. A. P. McDONALD,  
 M. ROBLIN,  
 M. HARTMAN,  
 M. PLAYFAIR, et  
 M. WALKER POWELL.

*George Duggan, écuyer*, soumet ce qui suit en réponse aux questions qui lui ont été adressées :—

## BUREAU DU RECORDER,

Toronto, 15 mars 1859.

Au Comité de l'honorable Assemblée Législative, chargé de s'occuper de la possibilité d'établir une loi contre la vente des liqueurs enivrantes.

MESSIEURS.—A la requête du comité, j'ai l'honneur de soumettre des réponses aux quatre questions suivantes que vous m'avez fait remettre :—

1. Quel est le nombre des condamnations prononcées par votre cour en 1858?—Cinquante-huit.

2. Combien y en avait-il qui pussent être attribuées à l'usage des liqueurs enivrantes?—Vingt.

3. Pouvez-vous suggérer quelques amendements utiles aux lois actuelles relativement à la vente des liqueurs enivrantes?—Je réponds à cette question dans ma quatrième réponse.

4. Croyez-vous que l'opinion publique soit prête à accepter une loi contre les liqueurs fortes?—Je pense que le public est parfaitement au fait que l'usage des boissons enivrantes est en grande partie la source de l'immoralité, de la pauvreté, des actes de violence, du crime et de toute sorte de misères. Je crois aussi que le public, généralement, est sous l'impression que les lois actuelles ne sont pas assez efficaces pour remédier aux maux dont on se plaint, et qu'il verrait d'un bon œil toute mesure sérieuse ayant l'effet de restreindre l'usage de ces boissons, en laissant aux municipalités de grands privilèges quant à son application dans leurs localités. Je désire ensuite suggérer respectueusement que pour amender les lois existantes il soit passé un acte—dont la mise en vigueur serait déterminée pour janvier 1860 ou 1861—défendant partout dans le Haut-Canada la vente ou l'achat en détail, soit directement, soit indirectement, des liqueurs enivrantes ou fermentées, excepté comme remède et sur l'ordre écrit et signé d'un médecin pratiquant, mais donnant toutefois à tout comté (y compris la ville et le village) et à toute cité le pouvoir de permettre de temps à autre la vente en détail des liqueurs spiritueuses dans leurs limites pendant une période de deux ans, par une résolution adoptée par le conseil municipal de tel comté ou cité, déclarant que tel conseil est d'avis qu'il serait réellement avantageux pour les habitants des municipalités d'y permettre la vente en détail des liqueurs spiritueuses—la dite résolution devant être approuvée par une majorité des contribuables, et l'époque de l'année pour faire ce qui est plus haut mentionné devant être fixée par la loi. Il serait à propos que la personne chargée d'octroyer des licences ne fut pas sujette à l'influence généralement exercée sur ceux qui cherchent à se faire élire, et la résolution ci-dessus suggérée devrait aussi établir le nombre maximum des licences qui pourront être émises pour chaque période de deux ans. Que l'ivrognerie devrait emporter la peine d'un délit. Aussi, que lorsqu'une personne sera trouvée ivre dans une auberge, dans un lieu d'entretien public, ou autre maison ou lieu dans lequel se vendent des liqueurs enivrantes ou de malt, le propriétaire, aubergiste, agent ou autre personne qui en sera alors chargé, soit reconnu comme la cause de son ivresse et coupable de délit, à moins qu'il ne prouve que la personne ainsi trouvée ivre a été conduite dans telle auberge, etc., pour y être protégée et soignée, et qu'on ne lui a pas donné de liqueurs enivrantes ou fermentées tant qu'elle a été ivre. Pour le dimanche, il devrait aussi être fait défense à toute personne (les habitants de la maison, les pensionnaires et les voyageurs exceptés) de fréquenter n'importe quelle auberge ou autre lieu dans lequel des liqueurs fortes ou de malt se vendent en détail, ou de s'y trouver entre 8 heures p. m. et 8 heures

a. m. durant les jours ouvrables, à moins d'y être pour d'autres affaires que pour s'y divertir, etc. Cette disposition aurait l'effet, je pense, de mettre un frein à la fainéantise et à l'ivrognerie, tout en empêchant le jeune comme l'homme âgé, le riche et le pauvre de désertier les cercles de famille et le foyer domestique. Je recommande que l'acheteur et le vendeur soient des témoins compétents quand l'un ou l'autre sera concerné dans une affaire, pourvu qu'aucune personne ne soit condamnée sur le témoignage qu'elle rendra dans toute telle affaire. Je conseillerais l'imposition d'amendes modérées et un jugement sommaire des contraventions à cette loi, avec pouvoir, dans le cas d'une troisième ou de condamnations subséquentes, d'infliger la peine des travaux forcés pour trois mois; aussi, que tous officiers de paix soient autorisés à pénétrer dans les auberges, etc., durant le jour, et en tout temps de la nuit quand les habitués ou les habitants de la maison ne seront pas encore retirés pour la nuit, afin de voir si la loi y est observée.

J'ai l'honneur d'être,  
Avec bien du respect,  
Votre obéissant serviteur,

G. DUGGAN,  
Recorder.

*Rowland Burr*, écuyer, de Toronto, soumet alors les réponses suivantes :

1. Je crois que la moralité publique souffre beaucoup de l'usage des liqueurs enivrantes. Mon expérience comme juge de paix et commissaire de prison depuis environ 20 ans, prouve que 9 sur 10 prisonniers, et 19 sur 20 prisonniers, sont conduits à la prison par les boissons enivrantes. J'ai visité les prisons depuis Québec jusqu'à Sandwich, de long en large du Canada, et j'ai personnellement interrogé plus de 2,000 prisonniers dans ces prisons; et presque tous ont signé une pétition demandant une Loi du Maine, beaucoup d'entre eux me disant que c'était leur seul espoir d'échapper à une ruine complète, à moins qu'ils pussent aller quelque part où l'on ne vendrait pas de liqueurs enivrantes.

J'ai examiné les livres des geôliers, dans lesquels ils tiennent un registre du nombre des personnes, de leur âge, pays et profession, et de leur crime; aussi, si elles y sont amenées par l'usage des boissons enivrantes. En quatre ans il y a eu 25,000 prisonniers dans ces prisons, et les archives faisaient voir que de ce nombre 22,000 y avait été conduits par les boissons enivrantes; et je crois, d'après ce que m'ont dit les 2,000 que j'ai interrogés, que 24,000 sur ces 25,000 n'y auraient jamais été sans le commerce des boissons et la loi des licences.

J'ai devant moi un registre, que j'ai tenu moi-même, des vendeurs de boissons de la rue Yonge depuis 54 ans—au nombre de 100—et en voici un extrait :

Nombre d'ivrognes ruinés dans les 100 familles.....	214
Perte de biens-fonds autrefois possédés par eux.....	£58,700
Nombre de veuves laissées.....	46
Nombre d'orphelins laissés.....	235
Morts subites.....	44
Suicides publiquement connus.....	13
Nombre de décès prématures par l'ivrognerie.....	203
Meurtres.....	4
Exécutions.....	3
Nombre d'années de la vie humaine perdues par l'ivrognerie	1,915

J'ai connu ces 100 familles, et j'en ai tenu un registre écrit, afin de le publier, en supprimant les noms.

2. Le remède, et le seul remède possible, est une loi de prohibition. Et je suis appuyé dans cette opinion par le rapport d'un comité de 39 des plus illustres membres de la chambre des communes anglaises, recommandant une telle loi, après avoir siégé en convention pendant trois mois, et avoir reçu les témoignages des juges, shérifs, maires, géôliers, magistrats, et officiers de la marine et de l'armée, de toutes les parties de l'Angleterre. Je suis aussi appuyé par le témoignage de milliers de personnes qui désirent s'abstenir, mais qui, lorsqu'elles ont des boissons à leur portée, lorsqu'elles en voient, en goûtent ou en aspirent l'odeur, perdent toutes leurs bonnes résolutions et courent à leur ruine.

3. Je crois que le peuple du Canada est prêt à accepter une loi prohibitive. Dans les villes et les cités il y aura d'abord des difficultés; mais à Toronto il y a assez de partisans d'une loi prohibitive pour la soutenir si nous en avons une; mais il faut que c'en soit une forte. Si la loi est équivoque et obscure, de manière que tout le monde ne puisse pas la comprendre, elle ne réussira pas. Mais donnez-nous une loi claire, forte, sensée, et je ne crains pas de dire que dans 20 ans le gouvernement n'aura plus de dette, et qu'il n'y aura pas un pauvre ou un prisonnier là où il y en a dix aujourd'hui. Il y a quelques années la chambre a été saisie d'un projet de Loi du Maine; 180,000 personnes l'avaient demandée, et je n'ai aucun doute que les deux tiers des maîtres de maisons sont en faveur d'une telle loi aujourd'hui.

4. L'effet qu'elle a eu dans l'Etat du Maine était excellent, mais l'énergie de ses partisans s'étant relâchée, ses adversaires ont porté de nouveaux hommes au pouvoir qui ont abrogé la loi,—et les débitants de liqueurs ont surgi comme des champignons. Les crimes et la misère atteignirent un tel degré, au bout d'environ cinq mois, que le peuple de l'Etat se réveilla comme une lionne à laquelle on a enlevé son petit, et d'un seul coup chassa de la chambre tous les membres qui avaient voté en faveur de la révocation, et la loi fut de nouveau décrétée plus stricte que jamais;—aujourd'hui elle fait encore le bonheur du peuple de l'Etat.

J'ai voyagé à travers six Etats qui ont aujourd'hui la Loi du Maine;—elle fonctionne bien partout. L'Etat du Minnesota l'a incorporée dans sa constitution en devenant Etat. Elle n'est pas entièrement appliquée dans aucun Etat, mais elle gagne chaque jour, et le peuple en est généralement satisfait. Aucune classe de la population ne retire autant d'avantage de la loi que les débitants de liqueurs eux-mêmes. Il a été constaté jusqu'à l'évidence que les trois quarts des débitants de boissons étaient ruinés par ce commerce, et souvent leurs familles aussi. J'ai visité les prisons de ces Etats: quelques unes étaient vides, d'autres avaient un ou deux prisonniers, et les juges, jurés, magistrats, avocats et géôliers avaient peu à faire.

5. Quant à la faculté des municipalités d'en restreindre la vente, je dirai en réponse que le township d'York a exercé cette faculté et ne voulait pas accorder de licences. La cour supérieure de justice a annulé son règlement, et tous ceux qui ont demandé des licences en ont obtenu, ce qui a rendu les choses pires que jamais. Chinguacousy, dans le conseil, discuta la question et décida que, telle que la loi était, il n'avait pas le pouvoir de refuser une licence à un homme qui avait un certificat de certaines qualifications, quelque passent être sa position et sa situation dans la société. Ainsi tous ceux qui demandèrent des licences, et qui étaient qualifiés, en obtinrent. Le township de Lobo fit fonctionner la loi jusqu'à la décision des juges dans l'affaire du township d'York,—ensuite les portes furent toutes grandes ouvertes. Sarnia et Darlington se trouvent dans le même cas.

QUANTITÉ de vin et autres liqueurs enivrantes consommées dans la province :

			£	s.	d.
Importation de l'année	1855	.....	250,672	1	4
do	do	1856	360,252	4	11
do	do	1857	122,380	4	11
Montant de l'impôt pour			85,498	7	4
do	do	1856	133,117	4	11
do	do	1857	55,436	19	7

QUANTITÉ de spiritueux distillés dans la province.

BAS-CANADA.			HAUT-CANADA.		
Année.	Distille- ries.	Gallons.	Année.	Distille- ries.	Gallons.
1855	6	668,694	1855	112	2,011,882
1856	6	618,766	1856	107	2,356,057
1857	14	936,824	1857	94	2,218,732

MONTANT de l'impôt sur les distilleries et les liqueurs.

BAS-CANADA.			HAUT-CANADA.		
Année.	£	s. d.	Année.	£	s. d.
1854	2,886	4 6	1854	9,133	15 6
1855	3,192	3 4	1855	9,472	16 10
1856	3,658	18 8	1856	13,610	1 3
1857	9,555	2 11	1857	14,807	1 6

Le montant total de l'impôt sur les liqueurs enivrantes en 1857 a été de £24,362 4s. 5d.

La quantité moyenne annuelle de gallons est de 3,000,000.

Cette quantité est plus que doublée par les drogues et l'eau, et coûte au consommateur au moins un écu par gallon, égal à \$3,000,000.

Les spiritueux et les vins importés s'élèvent à \$1,000,000, et coûte au consommateur le double du prix coûtant à l'étranger.

L'on peut dire en toute sûreté que les liqueurs coûtent en Canada *cinq millions* par année, ou *cinquante millions* durant les dix dernières années.

Le revenu moyen que retire le gouvernement en impôts et licences, sur les vins et les liqueurs enivrantes, est comme suit :

Moyenne des impôts sur les importations.....	\$400,000
Frais de perception de do.....	200,000
Produit net.....	\$200,000
Droits sur distilleries et liqueurs.....	100,000
Licences d'auberges et boutiques de toutes sortes.....	200,000
Montant total.....	\$500,000

Le gouvernement retire donc cinq millions en dix ans. Ces boissons coûtent au peuple cinquante millions, ce qui fait une perte de quarante-cinq millions en dix ans pour toute la province.

Le nombre de boisseaux de grain, principalement de blé, consommé annuellement dans les distilleries est d'un million.

La quantité d'org employée dans les brasseries depuis dix ans s'élève à dix millions de boisseaux, et coûte au pays \$10,000,000, faisant une perte de cinquante-cinq millions en dix ans.

Ensuite les frais d'administration de la justice criminelle sont de \$100,000 par année, dont au moins la moitié peut être imputée à la boisson, ce qui s'élève en dix ans à \$500,000,—faisant une perte moyenne de \$55,500,000 en dix ans, après déduction faite du revenu que l'on retire de ce commerce.

D'après le registre que j'ai tenu des 100 trafiquants de boissons pendant 50 ans, la perte de travail humain pendant dix ans, par l'ivrognerie, s'élèverait à 30,000 années, lequel travail, à \$200 par année, représente une somme de \$6,000,000 qu'il faut ajouter aux pertes.

Il y a encore beaucoup d'autres manières dont la province a perdu sous le rapport des piastres et des cents, mais, n'ayant pas les statistiques nécessaires, je ne puis en faire le calcul.

Mais j'ai répondu le mieux que j'ai pu aux cinq questions que vous m'avez posées.

(Signé,) ROWLAND BURR.

Ajourné à demain.

Jeu*di*, 17 mars 1859.

### LE COMITÉ S'ASSEMBLE.

#### MEMBRES PRÉSENTS :

M. SIMPSON, président ;  
 M. A. P. McDONALD,  
 M. McKELLAR,  
 M. PLAYFAIR,  
 L'HON. M. CAMERON et  
 M. WALKER POWELL.

George Gooderham, écr., soumet les réponses qui suivent aux questions posées par le comité :

1. Quels sont vos nom et profession ?—George Gooderham, distillateur.

2. Depuis combien de temps êtes-vous engagé dans l'industrie de la distillation?—Depuis plus de 25 ans.

3. Quel montant de capital y avez-vous placé maintenant?—De \$80,000 à \$100,000.

4. Combien de boisseaux de grains distillez-vous chaque année?—Environ 100,000.

5. Combien de gallons faites-vous par année?—Environ un demi-million de gallons à 35 pour cent au-dessous de la preuve.

6. Quel est le prix du gallon de whisky en gros?—Il vaut aujourd'hui 27 cents.

7. Votre whisky est-il consommé dans la province ou en exportez-vous à l'étranger?—Notre commerce s'étend à l'Est jusqu'à Belleville, au Nord jusqu'à Collingwood, et à l'Ouest jusqu'à London; cette étendue de pays consomme tout ce que nous faisons aujourd'hui.

8. S'il était passé une loi prohibant la fabrication des liqueurs distillées pour servir comme breuvage, en en restreignant la vente à l'étranger et pour l'usage ordinaire des arts, jusqu'à quel point votre industrie en souffrirait-elle?—Cela détruirait presque entièrement notre commerce indigène, et nous obligerait à avoir recours à l'exportation, qui est toujours hasardeuse, et qui ne peut se faire avantageusement qu'à certaines époques spéciales et durant la saison de la navigation.

Le président donne lecture de l'état suivant, reçu du département des douanes.

Etat de la quantité de gallons de spiritueux à preuve distillés dans le Haut-Canada en 1858.—No. de distilleries, 110; gallons manufacturés, 2,543,701.

Etat de la quantité de gallons de liqueurs de malt brassés dans le Haut-Canada, avec le nombre des licences émises depuis le 8 août jusqu'au 31 décembre 1858.—Nombre de licences émises, 101; quantité de gallons brassés, 850,375.

Eau-de-vie et autres liqueurs.—Etat général des importations de 1857.

	Gallons.	Valeur totale.
Eau-de-vie .....	25,591	£13,132 16 8
Cordiaux .....	3,238 $\frac{3}{4}$	1,297 18 7
Genièvre .....	99,976	14,215 10 8
Rum .....	21,725	3,650 0 5
Whisky .....	313,551	34,572 18 9
Vin en futaille .....	210,274	46,271 16 0
Vin en bouteille, chopines et pintes .....	8,462	92,314 4 0
Cidre .....	9,556	279 14 1
Aile et bière .....	366,361	25,518 14 11

Le comité s'ajourne alors.

Mercredi, 30 mars 1859.

## LE COMITÉ S'ASSEMBLE.

## MEMBRES PRÉSENTS :

M. SIMPSON, président ;  
 L'HON. M. CAMERON.  
 M. WALKER POWELL,  
 M. PLAYFAIR,  
 M. McDougall,  
 M. A. P. McDONALD,  
 M. McKellar, et  
 L'hon. M. MOWAT.

Le révérend *Hannibal Mulkins*, chapelain du pénitencier provincial, comparait devant le comité et soumet ce qui suit :—

17 mars 1859.

Au Président du Comité spécial sur la loi prohibitive contre les liqueurs fortes.

MONSIEUR,—Je prends la liberté de vous soumettre les réponses suivantes aux différentes questions qui m'ont été posées par le comité, les ayant faites du mieux que j'ai pu, et autant qu'elles concernaient le pénitencier provincial.

1. Je ne puis le dire quant à la prison ; mais le nombre des prisonniers détenus dans le pénitencier provincial pour les années en question, est comme suit :

En 1855 .....	707
1856.....	836
1857.....	907
1858 .....	1036

2. Je ne puis le dire.

3. Dans le pénitencier provincial, le nombre des détenus des différentes dénominations protestantes, durant les années ci-dessus mentionnées, et les rapports officiels se rapportant à eux au sujet des liqueurs enivrantes, sont comme suit :

Nombre total de détenus protestants en 1855, 408 ; totalement tempérants, 10 ; buveurs modérés, 60 ; intempérants, 169 ; ivrognes d'habitude, 82 ; étaient sous l'influence des boissons lors de la perpétration du crime, 141.

Je n'ai pu me procurer les rapports de 1856.

En 1857, des détenus protestants alors en prison, 146 avaient l'habitude, avant leur condamnation, de faire usage de boissons à l'excès ; 73 en prenaient modérément ; 186 avaient bu lorsque le crime a été commis.

Les rapports de 1858 ne sont pas encore faits.

4. Je le crois.

5. Je suis d'opinion que le nombre de places où l'on vend des boissons enivrantes a considérablement augmenté durant les trois dernières années.

6. Je ne pense pas que les auberges bien tenues et bien réglées font tort à la société comme les salons de rafraîchissements et divers lieux de bas étage où il se débite des boissons. Ces auberges, cependant, dans les campagnes surtout, ne laissent pas que d'être très nuisibles à la moralité publique.

7. A mon avis, l'opinion publique est bien divisée sur l'opportunité d'une loi contre les liqueurs enivrantes. Je crois que dans les anciens établissements du

pays, et généralement dans les townships, une loi bien conçue à cet effet serait bien vue et observée. Mais dans les villes et les cités, l'opinion n'est pas la même, attendu qu'une pareille loi devra y affecter de bien plus grands intérêts, sans compter qu'il y existe une organisation bien plus forte pour y résister.

8. En réponse à cette question, je dirai que l'on pourrait, sans doute, faire beaucoup pour préparer l'opinion publique à la prohibition finale et totale, en passant une loi qui supprimerait toutes les places où l'on vend des boissons pour boire seulement, et qui laisserait aux municipalités de décider s'il serait donné ou non des licences d'auberge; qu'aucune municipalité ne devrait donner de licence à moins que le peuple de cette municipalité appelé à voter sur la question ne donne une majorité de votes en faveur de l'émission des licences, et que le statut devrait en fixer le nombre en proportion de la population, nombre qu'aucune municipalité ne pourrait dépasser.

9. Je ne pense pas que le public en général en serait plus satisfait. Cela laisserait la question ouverte, et deviendrait une source d'irritation et de querelles continuelles.

Quant à la seconde série de questions, au nombre de quatre, soumises par le comité, les 3e et 4e sont les seules auxquelles il est nécessaire que je réponde.

3. Je pense que l'on pourrait suggérer des amendements aux lois actuelles sur le commerce des liqueurs, surtout que leur importation devrait être frappée d'un impôt plus élevé, que le droit de fabrication devrait être augmenté, et que la falsification des boissons offertes en vente devrait être tenu comme un délit grave, sinon comme un crime.

4. Voyez la réponse à la question 8 dans la série de questions précédentes.

Le trafic des liqueurs est une source de grands maux, de nombreux vices, d'immoralités, et de crimes qui infestent et corrompent la société. Toute mesure qui diminuera ces maux sera un bienfait pour le pays; et de plus une loi de prohibition aurait un très salutaire effet sur la moralité générale de la société, et est demandé sur le même principe que toute autre loi dont le but est de supprimer les causes d'autres vices et d'autres immoralités.

Une grande partie des détenus au pénitencier provincial ont, dans mon opinion, été adonnés à l'usage des boissons enivrantes, et beaucoup d'entreux ont admis qu'elles étaient la cause directe de leurs actes criminels; tandis que d'autres ont dit qu'elles les avaient indirectement conduits de vice en vice jusqu'à ce que, ayant perdu leurs biens, terni leur caractère, et perdu l'espérance, ils se sont tout à fait plongés dans le crime.

La mortalité parmi les détenus est généralement peu considérable. Je ne pense pas qu'aucun détenu ait été malade, et encore moins que quelques uns en soient morts, d'avoir laissé subitement la boisson, ou d'avoir abandonné ses mauvaises habitudes en conséquence de son emprisonnement. Durant la visite du choléra, il y a quelques années, il est mort quatorze détenus. Je suis d'opinion que ces personnes avaient l'habitude de prendre des boissons enivrantes avant leur incarcération, et qu'en conséquence la maladie les frappait plus aisément que les autres.

Votre tout dévoué,

HANNIBAL MULKINS.

---

---

# RÉPONSE

A une Adresse de l'Assemblée Législative à Son Excellence le Gouverneur Général, en date du 28 du courant, le priant de faire mettre devant la chambre " le rapport de l'ingénieur ou des ingénieurs chargés " d'explorer les bords de la rivière Niagara, entre Chippawa et le " Fort Erié, afin de constater l'étendue et la nature des dommages " dits avoir été causés par l'action des eaux de cette Rivière, et s'il y " a lieu que le gouvernement remédie à cet état de choses."

Par Ordre,

C. ALLEYN,

Secrétaire.

SECRETARIAT PROVINCIAL,  
Toronto, 31 mars 1859.

---

---

Appendice (No. 45.)

---

---

# RÉPONSE

A une Adresse de l'Assemblée législative, du 14 mars 1859, demandant copie de la correspondance et des rapports relatifs à l'exposition, dans le palais de cristal de Sydenham, d'échantillons des produits et objets de fabrication canadienne.

Par Ordre,

C. ALLEYN,

Secrétaire.

SECRETARIAT PROVINCIAL,  
Toronto, 2 avril 1859.

---

---

---

## RÉPONSE

A une Adresse de l'assemblée législative à Son Excellence le Gouverneur Général, en date du 23 ultimo, le priant de faire mettre devant la Chambre “ copie du contrat passé entre le gouvernement provincial et MM. Calvin et Brick, pour le service de remorquage sur le “ St. Laurent au-dessus de Montréal—avec un état des sommes “ payées en vertu du dit contrat, soit comme avances ou en paiement “ des travaux faits—une liste des bâtiments toués en vertu du contrat “ susdit, et des sommes payées par les divers patrons de vaisseaux “ aux entrepreneurs.”

Par Ordre,

C. ALLEYN,

Secrétaire.

SECRETARIAT PROVINCIAL,

Toronto, 5 avril 1859.

---

*[En conformité de la recommandation du comité permanent des impressions, les réponses précédentes ne sont pas imprimées.]*

## RÉPONSE

A UNE ADRESSE de l'assemblée législative, en date du 23 mars 1859, pour copies de certains documents relatifs au service du remorquage en bas de Québec.

Par ordre,

(Signé) C. ALLEYN,  
Secrétaire.

Bureau du secrétaire,  
1er avril 1859.

---

Le vingt-quatrième jour d'août, dans l'année de Notre-Seigneur mil huit cent cinquante-cinq, devant nous les notaires publics soussignés, dûment admis et assermentés, dans et pour cette partie de la province du Canada ci-devant appelée Bas-Canada, résidant dans la cité de Québec, sont personnellement comparus François Baby, écuyer, gentilhomme, résidant dans la cité de Québec, de la première part, et sa majesté la Reine Victoria, représentée à ces présentes par l'honorable François Lemieux et l'honorable Hamilton Hartly Killaly, commissaires des travaux publics pour la province du Canada, résidant dans la cité de Québec, de la seconde part; lesquelles dites parties en présence de nous dits notaires ont fait les stipulations, conditions et arrangements suivants, c'est-à-savoir:

Le dit François Baby s'est engagé et a promis et, par les présentes, s'engage et promet pour lui, ses hoirs et ayants cause, pour et en faveur de sa dite majesté, ses héritiers et successeurs, d'établir et maintenir, pendant l'espace et terme de dix années à compter du 26<sup>e</sup> jour de février dernier, une ligne de remorqueurs à vapeur pour courir de Québec et Anticosti, aux fins de remorquer et assister les vaisseaux qui montent ou descendent le fleuve St. Laurent et aux fins de soulager les naufragés lorsque le département des travaux publics l'ordonnera et prescrira et pour toutes les fins que prescriront les commissaires des travaux publics.

Et dans le but d'établir et maintenir la dite ligne de bateaux remorqueurs à vapeur entre Québec et l'Île d'Anticosti comme susdit, le dit François Baby a promis et s'est obligé et, par les présentes, promet et s'oblige pour lui, ses hoirs et ayants cause à bâtir et construire, dans un temps raisonnable, à ses propres frais et dépens, d'une manière solide et digne d'hommes de l'art, deux steamers en fer à hélice de première classe, d'au moins trois cents chevaux chaque.

Et le dit François Baby a promis et promet et s'oblige par ces présentes de fournir et procurer tous les matériaux requis et nécessaires pour la construction

des susdits deux remorqueurs à vapeur et aussi toutes les machines à vapeur requises pour les dits bateaux, et compléter et finir les dits deux remorqueurs à vapeur de manière à faire, à la satisfaction des dits commissaires des travaux publics à tous égards, le service le ou avant le 1er jour de septembre mil huit cent cinquante six.

Et aussitôt que les dits deux remorqueurs seront faits et construits, le dit François Baby s'est obligé et engagé et s'oblige et s'engage par les présentes lui, ses hoirs et ayants cause, à garder et maintenir durant le temps susdit une ligne de remorqueurs à vapeur qui courront entre Québec et l'Île d'Anticosti comme susdit, pour aider aux vaisseaux et soulager les naufragés quand le département des travaux publics l'exigera, de manière qu'il y ait un service non-interrompu pour la remorque et pour le soulagement des naufragés durant tout le temps susdit, et le dit François Baby s'est engagé et obligé et s'oblige et s'engage par les présentes, lui, ses hoirs et ayants cause, à remplir et suivre durant tout le temps susdit tous les ordres et instructions qu'il pourra recevoir de temps en temps des commissaires des travaux publics ou des officiers compétents du dit département des travaux publics et de se conformer à tous règlements qui de temps en temps seront établis par le dit département.

Et le dit François Baby s'est obligé et engagé et s'engage et s'oblige par les présentes à demander et exiger pour le touage des vaisseaux, Québec étant le terminus supérieur, les prix suivants, savoir : un chelin et deux deniers courant par pied pour chaque mille depuis le phare des Piliers et au-dessus ; un chelin courant par pied pour chaque mille depuis Kamouraska et au-dessous des phares des Piliers ; onze deniers courant par pied pour chaque mille depuis le Pot-à-l'Eau-de-Vie et au-dessous de Kamouraska ; et pour le reste de la distance, savoir : du Pot-à-l'Eau-de-Vie à Anticosti, dix deniers courant par pied pour chaque mille, la distance à être calculée d'après les divisions suivantes, savoir : un vaisseau pris entre le Pot-à-l'Eau-de-Vie et le Bic, paiera depuis le Bic ; pris entre le Bic et Métis, paiera depuis Métis ; pris entre Métis et Cap Chat, paiera depuis Cap Chat ; et pris entre Cap Chat et Anticosti, paiera depuis Anticosti ; et les mêmes taux de remorque dans la même proportion en descendant de Québec, toutes les fractions d'un pied devant être chargées comme un pied et le plus grand tirant d'eau devant être pris.

Et il est expressément convenu et entendu, par et entre les parties de la première part et sa majesté représentée par les dits commissaires comme susdit, que le dit François Baby aura droit de recevoir pour aider les vaisseaux, soulager les naufragés et pour les retards en résultant, un droit de sauvetage, conformément au marché fait entre lui et les propriétaires ou maîtres de vaisseaux, si marché est fait entre eux, si non, alors et dans ce cas le *quantum meruit* et l'allocation seront fixés par des arbitres, si tel mode est convenu entre eux ; mais dans le cas où les dits arbitres ne s'entendraient pas sur le montant ou manqueraient de rendre leur sentence dans les délais fixés antérieurement par les parties, dans chacun des dits cas, l'allocation équitable sera définitivement décidée par les commissaires des travaux publics.

Le présent contrat est ainsi fait pour et en considération d'un bonus de la somme de onze mille trois cents louis courant pour toute et chaque année de la durée du présent contrat pour les dits deux bateaux-remorqueurs, laquelle dite somme d'argent, sa majesté, représentée par les dits commissaires des travaux publics, a promis et convenu et promet et convient, par les présentes, de payer au dit François Baby ou à son ordre comme suit, en deux paiements égaux de cinq mille six cent cinquante louis courant chaque, à être faits le premier au milieu de la saison et le second à la clôture de la navigation de toute et chaque année, pendant la durée du présent contrat.

## LE SERVICE DU REMORQUAGE, EN BAS DE QUÉBEC.

Noms des bâtiments remorqués et montants payés par les différents propriétaires à l'entrepreneur pendant les années 1857 et 1858.

	NOMS DES BATIMENTS.	Montant payé par les propriétaires à l'entrepreneur.		
		£	s.	d.
1857.	Queen of the Lakes.....	22	17	4
	Montreal.....	21	8	9
	Hebe.....	21	8	9
	Shakespeare.....	22	17	4
	Rimouski.....	49	16	8
	York.....	15	14	4
	Europa.....	25	14	7
	Barge (No name).....	11	8	9
	Do do.....	15	14	4
	Chas. Chalmer.....	21	8	9
	Staffa.....	58	11	8
	Onward.....	36	0	0
	Nictaur.....	30	0	0
	Black Water.....	45	10	0
	Argo.....	36	0	0
	St. Patrick.....	25	14	7
	Julius Cæsar.....	48	2	6
	Fanny.....	14	14	0
	Do.....	29	8	0
	Filgaltou.....	21	8	9
	Egyptian.....	49	6	8
	Burlington.....	58	11	8
	Martin Luther.....	37	16	0
	Alcyone.....	55	10	0
	Columbus.....	31	10	0
	Stokesley.....	33	13	9
	J. S. Parsons.....	40	18	0
	Wolfe.....	64	15	0
	Henry Cook.....	43	0	0
	Burlington.....	61	13	4
	St. James.....	64	9	2
	Chicago.....	61	13	4
	Steamer Saguenay.....	14	14	0
	Sarah and Eleanor.....	16	16	10
	Do do.....	33	13	9
	J. Bradshaw.....	37	16	0
	Stanley.....	25	0	0
	Grace.....	40	1	8
	Thomas Feilding.....	37	0	0
	Queen of the Lakes.....	36	2	0
	Falkland.....	88	5	0
	Aurora.....	33	18	4
	Capricieuse.....	24	13	4
	Michael.....	24	1	3
	Shandon.....	31	10	0
	Anna.....	15	14	5
	Rover's Bride.....	14	5	10
	Inkerman.....	33	13	4
	Nina.....	28	17	6
	St. Patrick.....	32	17	5
	Harmony.....	40	1	8
	St. James.....	49	6	8
	Norden.....	25	4	0
	Goliath.....	29	8	0
	Moffatt.....	21	8	9
	Duubrody.....	40	1	8
	Ocean Bride.....	43	3	4

lègue notaires, à Québec, le quatrième jour de septembre maintenant dernier ; voulant et consentant les dites parties à ce que le dit contrat soit nul et de nul effet, à toutes fins et intentions, depuis le vingt-sixième jour de février maintenant dernier, en la même manière que s'il n'eut jamais été fait.

Et pour l'exécution des présentes, les parties ont élu domicile, savoir : le dit entrepreneur en sa demeure actuelle et les dits honorables commissaires des travaux publics en leur département des travaux publics à Québec, auxquels lieux, etc. Car ainsi, etc.

Ainsi fait et passé et scellé à Québec susdit, dans le bureau du département des travaux publics les jour, mois et an mentionnés en premier lieu sous le numéro huit mille sept cent cinquante-neuf, et les dites parties, ensemble avec Thomas A. Begly, écuyer, secrétaire du département des travaux publics aussi présent, ont signé ensemble avec nous, dits notaires, après lecture faite.

Signé à l'original restant déposé au bureau de Jos. Petitclerc, l'un des notaires soussignés.

(Signé,)

F. BABY,

F. LEMIEUX, com. en chef des travaux publics.

HAMILTON H. KILLALY, asst. com. des T. P.,

THOMAS A. BEGLY, séc. des travaux publics.

J. GAMACHE N.P., JH. PETITCLERC, N. P.

JOSEPH PETITCLERC, N.P.

## SERVICE DU REMORQUAGE, EN BAS DE QUÉBEC.

Etat indiquant les différents montants payés par le gouvernement, en vertu du contrat en force entre le gouvernement et l'entrepreneur, comme avances, ou comme paiement d'ouvrage fait.

	Montants payés comme Bonus.			Montants payés comme avances.			Montants payés comme percentag.		
	£	s.	d.	£	s.	d.	£	s.	d.
Bonus pour 1855.....	11,300	0	0						
Do 1856.....	11,300	0	0	19,000	0	0			
Do 1857.....	11,300	0	0						
Do 1858.....	11,300	0	0	11,300	0	0			
Percentage sur les taux du tarif, 1857.....							2,204	4	0
Do do do 1858.....							762	17	6
	£ 45,200	0	0	30,300	0	0	2,967	1	6
En moins—Versements payés sur des avances.....				6,300	0	0			
			£	24,000	0	0			

## LE SERVICE DU REMORQUAGE, EN BAS DE QUÉBEC.

Noms des bâtiments remorqués et montants payés par les différents propriétaires à l'entrepreneur pendant les années 1857 et 1858.

	NOMS DES BATIMENTS.	Montant payé par les propriétaires à l'entrepreneur.		
		£	s.	d.
1857.	Queen of the Lakes.....	22	17	4
	Montreal.....	21	8	9
	Hebe.....	21	8	9
	Shakespeare.....	22	17	4
	Rimouski.....	49	16	8
	York.....	15	14	4
	Europa.....	25	14	7
	Barge (No name).....	11	8	9
	Do do.....	15	14	4
	Chas. Chalmer.....	21	8	9
	Staffa.....	58	11	8
	Onward.....	36	0	0
	Nictaur.....	30	0	0
	Black Water.....	45	10	0
	Argo.....	36	0	0
	St. Patrick.....	25	14	7
	Julius Cæsar.....	48	2	6
	Fanny.....	14	14	0
	Do.....	29	8	0
	Filgaltou.....	21	8	9
	Egyptian.....	49	6	8
	Burlington.....	58	11	8
	Martin Luther.....	37	16	0
	Alcyone.....	55	10	0
	Columbus.....	31	10	0
	Stokesley.....	33	13	9
	J. S. Parsons.....	40	18	0
	Wolfe.....	64	15	0
	Henry Cook.....	43	0	0
	Burlington.....	61	13	4
	St. James.....	64	9	2
	Chicago.....	61	13	4
	Steamer Saguenay.....	14	14	0
	Sarah and Eleanor.....	16	16	10
	Do do.....	33	13	9
	J. Bradshaw.....	37	16	0
	Stanley.....	25	0	0
	Grace.....	40	1	8
	Thomas Feilding.....	37	0	0
	Queen of the Lakes.....	36	2	0
	Falkland.....	83	5	0
	Aurora.....	33	18	4
	Capricieuse.....	24	13	4
	Michael.....	24	1	3
	Shandon.....	31	10	0
	Anna.....	15	14	5
	Rover's Bride.....	14	5	10
	Inkerman.....	33	13	4
	Nina.....	28	17	6
	St. Patrick.....	32	17	5
Harmony.....	40	1	8	
St. James.....	49	6	8	
Norden.....	25	4	0	
Goliath.....	29	8	0	
Moffatt.....	21	8	9	
Duubrody.....	40	1	8	
Ocean Bride.....	43	8	4	

## LE SERVICE DU REMORQUAGE, EN BAS DE QUÉBEC.

Noms des bâtiments remorqués et montants payés, etc.—*Continuation.*

	NOMS DES BATIMENTS.	Montant payé par les propriétaires à l'entrepreneur.		
		£	s.	d.
1857.	J. S. Parsons.....	52	18	9
	Oregon.....	36	1	10
	Melbourne.....	46	5	0
	Port Glasgow.....	25	4	0
	Ann.....	31	10	0
	China.....	43	6	3
	Evergreen.....	20	0	4
	Ailsa.....	21	8	9
	Advance.....	46	5	0
	City of Quebec.....	31	10	0
	Carolina.....	27	15	0
	Marquis of Bute.....	17	3	0
	United Kingdom.....	33	13	9
	Chepston.....	22	17	4
	Caledonia.....	24	5	11
	Lady Seymour.....	27	10	0
	Advice.....	46	5	0
	Advance.....	11	8	9
	Gleniffer.....	23	2	0
	Erromanga.....	38	10	0
	Dantzic.....	33	13	9
	Allan.....	46	5	0
	Home.....	31	10	0
	Astracan.....	38	10	0
	Wallace.....	38	10	0
	Albion.....	38	10	0
	Toronto.....	55	10	0
	Sarah Fleming.....	21	0	0
	Agnes.....	25	4	0
	Great Britain.....	37	0	0
	Moffatt.....	44	2	0
	Egyptian.....	21	8	9
	Chas. Chalmer.....	21	8	9
	Burlington.....	24	5	11
	Warburton.....	35	14	0
	Ottawa.....	46	5	0
	Rankin.....	43	3	4
	Falkland.....	58	11	8
	Confidence.....	55	0	0
	Orso.....	49	6	8
	Pearl.....	40	1	8
Sir William Wallace.....	24	1	3	
Campbell.....	46	5	0	
Nastorian.....	52	8	4	
Egyptian.....	52	8	4	
Sea King.....	52	8	4	
City of Boston.....	22	17	4	
Shandon.....	36	1	10	
Cambala.....	38	10	0	
Drobak.....	31	5	7	
Veranda.....	21	2	0	
Advance.....	46	5	0	
Acme.....	33	12	0	
Mountaineer.....	55	0	0	
James McHenry.....	55	10	0	
Missouri.....	33	13	9	
Empress.....	37	0	0	
1858.				

## LE SERVICE DU REMORQUAGE, EN BAS DE QUEBEC.

Noms des bâtiments remorqués et montants payés, etc.—*Continuation.*

	NOMS DES BATIMENTS.	Montant payé par les propriétaires à l'entrepreneur.		
		£	s.	d.
1858.	Sbandon .....	31	10	0
	Gulnare .....	30	16	8
	Johanna Maria .....	40	18	0
	Fortunatus .....	50	0	0
	Queen of the Lakes .....	24	5	11
	Chas. Chalmer .....	43	3	4
	Cavalier .....	31	5	8
	Palmyra .....	59	0	0
	Allan .....	46	5	0
	Charlotte Harrison .....	40	18	1
	Caroline .....	40	18	0
	William Vail .....	43	3	4
	Commerce .....	37	0	0
	Ocean Monarch .....	33	12	0
	Good Intent .....	21	11	8
	Peerless .....	58	11	8
	Imperial .....	56	17	6
	Lesmahagow .....	38	10	0
	Ocean Monarch .....	64	15	0
	General Neill .....	53	1	8
Orso .....	55	10	0	

---

TORONTO:

IMPRIMÉ PAR JOHN LOVELL, COIN DES RUES YONGE ET MELINDA.

---

# RÉPONSE

A une Adresse de l'assemblée législative à Son Excellence le Gouverneur Général, en date du 10 ultimo, priant Son Excellence de faire mettre devant la Chambre, " un état indiquant le montant payé, à même le Trésor Public, durant " les années 1854-58, inclusivement, aux hôpitaux, communautés, corps et " associations religieuses, charitables, scientifiques ou littéraires, et aux écoles, " collèges ou séminaires, (le dit montant ne comprenant point l'octroi pour les " écoles communes);—Aussi le montant payé durant la même période aux " commis, traducteurs, messagers, et à toutes autres personnes employées dans " le service public, et concernées dans la garde, la traduction, la transcription, " l'impression ou la publication de tous records, papiers et autres documents " (imprimés ou manuscrits) tenus en français, ou traduits en cette langue; avec " tous les prix pour les imprimer ainsi que pour imprimer la *Gazette Officielle* et " les statuts provinciaux. Et aussi, le montant payé durant l'année 1858, aux " Conseils de la Couronne concernés dans l'administration de la justice criminelle " dans le Haut-Canada, distinguant le montant payé aux officiers appelés " procureurs de comté " de celui payé aux conseils qui ne sont point ainsi " dénommés."

Par ordre,

C. ALLEYN,

Secrétaire.

BUREAU DU SECRÉTAIRE,

Toronto, 4 avril 1859.

État conformément à l'adresse ci-dessus.

SERVICE.	1854.		1855.		1856.		1857.		1858.	
	\$	cts.	\$	cts.	\$	cts.	\$	cts.	\$	cts.
Hopitaux, communautés, corps et associations religieuses, charitables, scientifiques ou littéraires.....	96503	10	196888	68	188316	93	221176	92	228349	63
Ecoles, collèges ou séminaires.....	285124	00	426952	33	379629	32	440039	70	529365	21
Montant payé aux commis, traducteurs, messagers, et à toutes autres personnes employées dans le service public, et concernées dans la garde, la traduction, la transcription, l'impression ou la publication de tous records, papiers et autres documents (imprimés ou manuscrits) tenus en français, ou traduits en cette langue.....	*29754	72	28205	03	234887	95	214064	05	358037	21
Impression de la Gazette Officielle et des statuts provinciaux.....	11988	62	39188	57	31801	23	46847	10	50729	93
Conseils de la Couronne, Haut-Canada.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	16320	47
Procureurs de comté.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	1131	50

\* En autant que les archives de ce bureau peuvent fournir cette information.

WILLIAM DICKINSON,

*Député Inspecteur Général Suppléant.*

BUREAU DE L'INSPECTEUR GÉNÉRAL,  
Toronto, 4 avril 1859.

IMPRIMÉ PAR LOUIS PERRAULT, BAY STREET, TORONTO.

# RÉPONSE

A une adresse de l'assemblée législative à Son Excellence le Gouverneur Général, en date du 23 ultimo, priant Son Excellence de faire mettre devant cette chambre " un état détaillé indiquant le montant payé par les différents " trésoriers du Haut-Canada au receveur général pour l'asile des aliénés, et tous " autres fonds en leur charge, pour les années 1855, 1856 et 1857, respective- " ment, et faisant voir quand ces sommes ont été reçues pour chaque année ; " aussi, un pareil état des différents députés greffiers de la couronne et des cours " de comté dans le Haut-Canada, pour les sommes reçues pour writs émis, et " pour tous autres services se rattachant à leurs charges respectives."

Par ordre.

C. ALLEYN,

Secrétaire.

SECRETARIAT PROVINCIAL,

Toronto, 4 avril 1859.

ÉTAT DÉTAILLÉ des SOMMES payées par les différents TRÉSORIERS, dans le HAUT-CANADA, au RECEVEUR GÉNÉRAL, à compte du FONDS d'HONORAIRES, pour les années 1855, 1856, et 1857, respectivement; avec indication de la date que ces sommes ont été reçues chaque année.

No.	COMPTÉS.	1855.			1856.			1857.		
		TRÉSORIERS.	Montant.	Quand payé.	Montant	Quand payé	Montant.	Quand payé.		
			dt.		dt.		dt.			
1	Brant	H. Diggat	\$ 233 23	Juillet 1855.	\$ 271 05	Août 1856.	\$ 796 80	Juillet 1857.		
2	Carleton	do	310 00	Janvier 1856.	244 20	Janvier 1857.	1437 78	Février 1858.		
3	Elgin	D. O'Connor								
		E. Routh								
		H. Black								
4	Essex	G. T. Clavis			61 42	Février 1857.	168 88	Juillet 1857.		
		G. Bullock					362 10	Février 1858.		
5	Frontenac, Lennox et Addington	do								
		W. Ferguson	675 18	Juillet 1855.	366 65	Septembre 1856.	2 30	Juillet 1857.		
6	Grey	do	170 80	Février 1856.	26 70	Janvier 1857.	43 16	Janvier 1858.		
		F. Lal'au					274 45	Juillet 1857.		
		do					309 27	Mars 1858.		
		do					220 84	do		
7	Haldimand	A. P. Farrell								
		do					2 82	Mars 1858.		
8	Halton	G. Brown								
9	Hurwings	do								
		F. MacAnnany	1046 16	Juillet 1855.	396 50	Septembre 1856.	156 53	Juillet 1857.		
10	Havron et Br	do	392 10	Janvier 1856.						
		G. Brown, junior								
		A. M. Ross					641 12	Août 1857.		
		do					73 82	Mars 1858.		
11	Kent	A. Charteris					8 00	Mai do		
		C. G. Charteris					304 38	Juillet 1857.		
12	Lambton	A. Vidal					19 13	Février 1858.		
		do								
13	Lanark et Renfrew	W. Fraser								
		do								
14	Leeds et Grenville	J. L. Schofield	118 72	Février 1856.	25 53	Juillet 1856.				
		do								

15	Lincoln	D. McDougal	71 22	Janvier 1856.				
		do	69 70	Mars do	706 28	Septembre 1856.	49 10	Septembre 1857.
16	Middlesex	W. W. Street	104 10	Avril do	621 68	Mars 1857.	1333 63	Octobre do
		A. Murray					1129 52	Février 1858.
17	Norfolk	H. Groff	114 80	Juillet 1855.				
		do						
18	Northumberland et Durham	A. A. Burlam	1329 98	Août 1855.	1401 53	Août 1856.	2393 30	Août 1857.
		do	960 72	Février 1856.	1122 15	Janvier 1857.	3358 18	Mars 1858.
		do	2 40	Mai do				
19	Ontario	W. Paxton	60 16	Juillet 1855.	95 02	Juillet 1856.	847 87	Octobre 1857.
		do					280 97	Mars 1858.
20	Oxford	J. Kintrea			351 88	Août 1856.	766 23	Août 1857.
		do					736 87	Mars 1858.
21	Perth	A. McGregor					16 43	Avril do
		do					80 42	Août 1857.
22	Peterborough et Victoria	W. Sheridan			199 12	Septembre 1856.	122 90	Février 1858.
		do						
23	Prescott et Russell	J. W. Marston						
		do						
24	Prince Edward	R. J. Chapman						
		do						
25	Simcoe	E. Lally	370 32	Août 1856.	305 97	Janvier 1857.	1412 65	Juillet 1857.
		do	2 00	Février do			1076 03	Février 1858.
26	Stormont, Dundas et Glengary	R. McDonald						
		do						
27	Waterloo	C. Stanton	307 28	Juillet 1856.	363 27	Janvier 1857.	1327 57	Juillet 1857.
		do					728 33	Janvier 1858.
28	Welland	A. Thompson						
		do						
29	Wellington	W. Hewat	136 75	Juillet 1856.				
		do						
30	Wentworth	J. Kirkpatrick	297 20	Juillet 1855.	750 77	Juillet 1856.	1536 42	Août 1857.
		do	132 63	Février 1856.	581 70	Janvier 1857.	2542 33	Janvier 1858.
31	York et Peel	J. S. Howard	1084 10	Juillet 1855.	1925 03	Juillet 1856.	3554 90	Juillet 1857.
		do						
		do	921 10	Janvier 1856.	6 00	Août do	5136 53	Janvier 1858.
		do			2372 52	Février 1857.		

BUREAU DE L'INSPECTEUR GÉNÉRAL,  
Toronto, 31 Mars 1859.

WILLIAM DICKINSON,

Député Inspecteur Général Suppléant.

ÉTAT DÉTAILLÉ des SOMMES payées par les différents GREFFIERS et GREFFIERS ADJOINTS de la COURONNE et des PLAIDS COMMUNS, le MAITRE, le RÉGISTRATEUR et les SOUS-RÉGISTRATEURS de la COUR de CHANCELLERIE du HAUT-CANADA, au RECEVEUR GÉNÉRAL, pour les sommes reçues pour l'émission de Writs pour le compte de la Société d'Hommes de Loi du Haut-Canada, ou pour d'autres services en rapport avec leurs charges respectives, jusqu'au 31 Décembre 1858.

No.	COMTÉ ou UNION DE COMTÉ.	GREFFIERS et GREFFIERS ADJOINTS DE LA COURONNE et des PLAIDS, et RÉGISTRATEURS, H.C.	1855.			1856.		
			Date de la réception.	Honoraires, 9 Vic., ch. 33, etc.	Honoraires, 12 Vic., ch. 62.	A compte des honoraires pour	Date de la réception.	Honora es, 9 Vic., ch. 33.
			\$	\$		\$	cts.	
1	Brant	Duncan	25	114 80	383 77	1854 et 1855	201 15	
2	Carleton	James Fraser	31	102 75	822 35	1855	96 02	
3	Essex	P. H. Morin	31	90 75	616 97	1855	96 75	
4	Elgin	P. Martagh	do	453 51	1613 88	1854 et 1855	95 75	
5	Frontenac, Lennox et Addington	Peter O'Reilly	do				311 50	
6	Grey	Peter Inglis	31	788 75	2655 53	1854 et 1855	38 43	
7	Hastings	A. G. Northrup	do	82 75	333 78	1855	403 75	
8	Huron et Bruce	Hugh Johnston	9	38 50	138 90	do	100 50	
9	Haldimand	R. V. Griffith	do	22 75	80 51	do	48 50	
10	Hallow	W. L. Eager	6	162 00	621 22	do	16 25	
11	Kent	T. A. Ireland	31	43 75	174 38	do	106 00	
12	Lambton	J. R. Grenmill	do	119 55	546 90	do	40 45	
13	Leeds et Grenville	W. H. Campbell	do	15 70	216 11	do	103 10	
14	Lanark et Renfrew	C. H. Satche	do	187 40	661 07	do	6 75	
15	Lincoln et Welland	Fen W. D. Miller	do	169 50	1709 90	do	139 80	
16	Middlesex	Duncan McG. Askin	9	232 25	1421 45	1855	322 00	
17	Northumberland et Durham	R. D. Chatterton	31	71 25	181 15	do	229 00	
18	Norfolk	A. B. Rapelje	do	50 75	215 83	do	78 50	
19	Ontario	J. V. Haur	do	80 10	423 40	do	78 35	
20	Oxford	James Kintrea	do	47 75	221 73	do	164 60	
21	Prince Edward	John Twigg	do	52 15	129 31	do	85 75	
22	Peterborough et Victoria	Thomas Fortye	do	17 25	53 17	do	78 95	
23	Prescott et Russell	J. W. Marston	do	46 25	170 87	1854 et 1855	15 50	
24	Perth	Alexander McGregor	do			1855	93 65	

ÉTAT DÉTAILLÉ des SOMMES payées aux différents GREFFIERS ADJOINTS de la COURONNE et des PLAIDS COMMUNS, le MAITRE, le RÉGISTRATEUR et les SOUS-RÉGISTRATEURS de la COUR de CHANCEL- LERIE du HAUT-CANADA, au RECEVEUR-GÉNÉRAL, Etc.—(Suite.)

No.	1856.		1857.		1858.		A compte des honoraires pour								
	Honoraires, 12 Vic. ch. 63.	Date de la réception.	Honoraires, 9 Vic., ch. 33.	Date de la réception.	Honoraires, 9 Vic., ch. 63.	Date de la réception.	Honoraires, 12 Vic., ch. 63.	A compte des honoraires pour							
	\$	cts.	\$	cts.	\$	cts.	\$	cts.							
1	931	75	1855 et 1856	21 octobre	399	95	1563	87	1856 et 1857	20 octobre	274	36	1113	84	1857 et 1858
2	775	31	do et do	23 do	178	80	871	51	do et do	11 do	259	05	889	59	1858
3	317	15	1854 et 1855	19 octobre	158	70	564	10	1856 et 1857	2 septembre	14	65	940	35	1857 et 1858
4	428	23	1856	15 do	318	25	1072	82	1757	20 octobre	220	50	645	98	do et do
5	1248	91	do	15 do	26	55	97	40	1856 et 1857	16 do	468	34	1650	24	do et do
6	71	51	1855 et 1856	30 do	362	50	1466	00	do et do	3 novembre	38	84	134	39	do et do
7	1375	57	1856	21 do	214	00	686	35	1857	— octobre	450	15	1719	75	do et do
8	519	53	do	31 décembre	19	25	138	31	do	11 do	282	30	607	12	1858
9	265	82	1855 et 1856	28 octobre	26	80	174	28	do	30 do	101	85	282	20	1857 et 1858
10	119	38	do et do	26 do	168	00	779	95	1856 et 1857	do do	39	90	204	95	do et do
11	217	35	1856	31 décembre	59	95	164	22	1857	8 do	181	95	609	99	1858
12	182	58	do	14 octobre	73	17	483	63	do	9 do	162	23	470	46	1857 et 1858
13	673	58	do	31 décembre	318	20	1167	38	do	7 do	81	40	465	73	1858
14	17	45	1853	do	162	42	1977	48	1856 et 1857	25 septembre	558	58	1508	96	1857 et 1858
15	412	10	1855 et 1856	9 septembre	256	15	1507	63	do et do	5 novembre	613	26	3621	28	do et do
16	1897	33	do et do	11 novembre	109	55	448	77	do et do	4 do	968	60	2063	97	do et do
17	876	30	1856	20 octobre	169	53	297	95	1857	9 octobre	127	40	296	07	1858
18	179	18	do	do	150	11	594	82	do	8 do	159	05	427	40	do
19	232	67	do	do	123	75	393	15	do	4 do	360	10	1367	27	1857 et 1858
20	702	27	do	19 octobre	18	75	79	90	1856 et 1857	19 do	50	00	290	89	do et do
21	199	31	do	29 do	137	75	421	48	do et do	12 do	197	40	742	21	1858
22	352	20	do	31 décembre	18	75	79	90	1857	5 do	43	75	94	02	1857 et 1858
23	50	47	1855 et 1856	24 octobre	137	75	421	48	1856 et 1857	23 do	151	46	515	68	1858
24	333	10	1856	31 décembre					1857	12 do					

ÉTAT DÉTAILLÉ des SOMMES payées aux différents GREFFIERS ADJOINTS de la COURONNE et des PLAIDS COMMUNS, le MAÎTRE, le RÉGISTRATEUR et les SOUS-RÉGISTRATEURS de la COUR de CHANCEL- LERIE du HAUT-CANADA, au RECEVEUR-GÉNÉRAL, Etc.—(Suite.)

No.	COMTÉS ou UNION DE COMTÉS.	Greffiers et greffiers adjoints de la couronne et des plaids, et registrateurs, H.-C.	1855.			1856.		
			Date de la ré- ception.	Honoraires, 9 Vic., ch. 33.	Honoraires, 12 Vic., ch. 62.	A compte des honoraires pour	Date de la ré- ception.	Honoraires, 9 Vic., ch. 33.
			\$	\$		\$	\$	
25	Stormont, Dundas et Glengarry.....	Robert McDonell.....	31 décembre ..	142 00	1101 77	1855 .....	3 novembre ..	97 50
26	Simcoe.....	H. H. Gowan.....	do do ..	34 85	209 42	do .....	31 décembre ..	108 45
27	Welland.....	N. T. Fitch.....	do do ..	.....	.....	do .....	11 octobre ..	14 50
28	Wentworth.....	Andrew Stuart.....	28 juin ..	180 00	448 35	1854 .....	17 décembre ..	649 65
29	Wellington.....	James Hough.....	31 décembre ..	47 57	308 55	1854 et 1855..	9 do ..	63 25
30	Waterloo.....	James Colquhoun.....	21 do ..	21 80	158 03	do et do ..	31 do ..	42 50
31	York et Peel.....	C. C. Small.....	31 do ..	871 50	4655 55	1855 .....	do do ..	682 00
32	do ..	Lawrence Heyden.....	do do ..	546 75	3596 35	do .....	do do ..	564 25
33	do ..	Robert Pearson.....	do do ..	.....	.....	do .....	do do ..	182 25
34	do ..	A. N. Buell.....	31 décembre ..	.....	1079 31	1855 .....	20 octobre ..	.....
35	do ..	Alexander Grant.....	7 do ..	344 00	1693 78	1854 et 1855..	17 novembre ..	409 00
36	Frontenac, Lennox et Addington.....	J. A. Henderson.....	29 novembre ..	12 00	38 65	1855 .....	30 octobre ..	17 00
37	Essex.....	George Williams.....	27 juin ..	6 00	31 18	do .....	.....	.....
38	Middlesex.....	James Shanley, junior.....	do juillet ..	20 00	156 82	1854 et 1855..	31 décembre ..	90 00
39	Lambton.....	P. T. Poussett.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
40	Hastings.....	W. W. Deane.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
41	Northumberland et Durham.....	A. W. Weller.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
42	Huron.....	R. Cooper.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
43	Porth.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
Total.....			\$	5206 68	26869 94		\$	5711 35

ÉTAT DÉTAILLÉ des SOMMES payées aux différents GREFFIERS et GREFFIERS ADJOINTS de la COURONNE et des PLAIDS COMMUNS, le MAITRE, le RÉGISTRATEURS et les SOUS-RÉGISTRATEURS de la COUR de CHANCELLERIE du HAUT-CANADA, au RECEVEUR GÉNÉRAL, etc.—(Suite.)

No.	1856.		1857.		1858.		A compte des honoraires pour 12 Vic., ch. 63.	A compte des honoraires pour 12 Vic., ch. 63.
	Honoraires, 12 Vic., ch. 62.	Date de la reception.	Honoraires, 9 Vic., ch. 33.	Date de la reception.	Honoraires, 9 Vic., ch. 63.	Date de la reception.		
25	\$ 704 10	21 octobre	\$ 142 90	21 octobre	\$ 244 30	12 octobre	\$	1857 et 1858.
26	415 10	31 décembre	186 10	31 décembre	107 10	do	1007 54	1858.
27	67 31	20 octobre	43 03	20 octobre	53 40	do	564 77	1857 et 1858.
28	2442 45	1855	.....	.....	774 15	31 juillet	208 73	do et do
29	249 38	1856	69 05	20 octobre	413 28	22 octobre	2413 94	do et do
30	289 77	1856 et 1856	106 80	do	434 42	18 do	881 64	do et do
31	3112 51	1856	991 05	31 décembre	6721 40	9 do	661 88	do
32	3845 57	do	731 95	do	4340 40	7 do	3925 16	do
33	373 17	do	830 65	do	1518 48	9 do	3225 93	do
34	1043 28	do	.....	9 novembre	1460 02	20 do	1003 24	1857 et 1858.
35	2509 71	1855 et 1856	384 00	25 do	2891 30	do et do	998 75	do et do
36	42 63	1856	14 00	31 décembre	28 37	4 octobre	18 75	do et do
37	.....	.....	.....	.....	.....	.....	8 40	1858.
38	173 05	1855 et 1856	.....	.....	.....	.....	.....	.....
39	.....	.....	10 87	24 octobre	1857	7 octobre	18 75	1858.
40	.....	.....	6 25	31 décembre	do	6 do	8 75	do
41	.....	.....	.....	.....	.....	30 do	17 50	do
42	.....	.....	.....	.....	.....	17 septembre	2 50	1857.
43	.....	.....	.....	.....	.....	26 novembre	7 50	1858.
\$	27556 88	.....	6890 43	.....	33275 58	.....	10191 09	42176 22

WILLIAM DICKINSON,  
Faisant les fonctions de Sous-Inspecteur Général.

BUREAU DE L'INSPECTEUR GÉNÉRAL,  
Toronto, 31 mars 1859.

ÉTAT DÉTAILLÉ des SOMMES payées par les différents TRÉSORIFIERS, dans le HAUT-CANADA, pour le compte de l'ASILE des ALIÉNÉS, pour les années 1855, 1856, et 1857, respectivement; avec indication de la date que ces sommes ont été reçues chaque année.

No.	COMTÉS ou UNION DE COMTÉS.	TRÉSORIFIERS.		1856.		A compte de la cotisation de
		Date.	Montants.	\$	cts.	
1	Brant .....	Hamilton Biggar .....	14 juin .....	1326	07	1855
2	do .....	do .....	do .....			
3	Carleton .....	Feu D. O'Connor .....	12 avril .....	403	40	1855
4	Elgin .....	George Thomas Claris .....	13 décembre .....	1968	73	1854 et 1855.
5	do .....	do .....	do .....			
6	Essex et Lambton .....	George Bullock .....	31 do .....	684	00	1855
7	do .....	do .....	do .....			
8	Frontenac, Lennox et Addington .....	W. Ferguson .....	do .....			
9	Grey .....	Frederick LePan .....	15 do .....	475	00	1855
10	Haldimand .....	Agnew P. Farrell .....	do septembre .....	1001	77	do
11	Halton .....	George Brown .....	4 mars .....	1016	18	do
12	do .....	do .....	do .....			
13	Hastings .....	F. McAnnam .....	9 décembre .....	2423	10	1854 et 1855.
14	Huron et Bruce .....	George Brown, junior .....	do .....			
15	Kent .....	C. G. Charteris .....	7 février .....	576	77	1854 et 1855.
16	do .....	do .....	24 juillet .....	699	25	1855
17	Lambton .....	Alexander Vidal .....	16 février .....	864	70	do
18	Lanark et Renfrew .....	William Fraser .....	18 avril .....	700	00	do
19	do .....	do .....	13 juin .....	270	33	do
20	Leeds et Grenville .....	J. L. Schofield .....	do décembre .....	1521	98	1854 et 1856
21	Lincoln et Welland .....	D. McDougal .....	10 novembre .....	2414	17	1855
22	Lincoln, (comté séparé en 1857) .....	do .....	do .....			
23	Middlesex .....	Adam Murray .....	21 octobre .....	1581	03	1855
24	Norfolk .....	Henry Groff .....	18 mars .....	1184	18	1855



ÉTAT DÉTAILLÉ des SOMMES payées par les différents TRÉSORIERS, dans le HAUT-CANADA, pour le compte de L'ASILE des ALIÉNÉS, etc.—(Suite.)

No.	COMTÉS ou UNION DE COMTÉS.	TRÉSORIERS.	1856.		A compte de la cotisation de.
			Date.	Montants. \$ cts.	
25	Norfolk	Henry Groyf			1854 et 1855
26	Northumberland et Durham	Asa A. Burnham	10 mars	3087 60	do
27	Ontario	W. Paxton, junior	29 octobre	1574 73	1855
28	Oxford	James Kintrea	30 septembre	2252 05	do
29	Perth	Alexander McGregor	12 décembre	788 83	do
30	Peterborough et Victoria	W. Sheridan	30 septembre	1098 48	do
31	do	do			
32	Prince Edward	R. J. Chapman	24 janvier	1000 07	1855
33	Prescott et Russell	J. W. Marston	22 octobre	351 90	do
34	Stormont, Dundas et Glengarry	Roderick McDonnell	10 janvier	517 40	do
35	do	do			
36	Simcoe	E. Lally	9 août	1026 67	1855
37	Waterloo	Charles Stanton	26 février	1802 30	1854 et 1855
38	do	do			
39	Welland, (comté séparé en 1857)	A. Thompson			
40	Wellington	William Hewat	13 novembre	1923 85	1855
41	Wentworth	James Kirkpatrick	8 février	1597 13	do
42	York et Peel	J. S. Howard	21 do	5136 20	1854 et 1855
43	do	do			
		CHAMBERLAINS.			
44	Hamilton	R. W. Kerr	10 mars	2864 65	1855
45	Kingston	William Anglin	6 do	1511 57	1854 et 1855
46	London	J. Brown	4 décembre	1445 67	1855
		CITÉS.			

ÉTAT DÉTAILLÉ des SOMMES payées par les différents TRÉSORIERS, dans le HAUT-CANADA, pour le compte de l'ASILE des ALIÉNÉS, Etc.—(Suite.)

No.	1857.		1858.		1859.	
	Date.	Montants. \$ cts.	A compte de la cotisation de	Date.	Montants. \$ cts.	A compte de la cotisation de
25	17 avril	433 30	1856	20 mai	679 47	1857
26	5 mars	3954 33	1855 et 1856	16 juin	2786 55	1856 et 1857
27				28 do	1963 49	1855 et 1856
28				8 do	2785 50	1856
29	9 juillet	837 60	1856	15 décembre	967 37	1857
30				31 mai	1219 00	1856
31				27 août	1269 82	1857
32	26 mars	1040 58	1856	27 février	1051 80	do
33	20 novembre	387 60	do	5 août	450 85	do
34	5 janvier	811 00	1855	9 juin	1177 05	1856 et 1857
35	21 do	518 20	1856			1857
36	15 juin	1277 57	do	1 juillet	1302 82	1857
37	14 janvier	1671 60	do	9 janvier	964 25	do
38				6 mars	767 60	do
39				31 décembre	2980 33	1856 et 1857
40				12 juillet	1495 28	1856
41	28 février	1897 13	1856	3 mai	1597 13	1857
42	19 do	5318 97	do	6 mars	4484 29	do
43				21 décembre	2372 20	do
44	16 février	3404 22	1856			
45	2 juin	1181 75	do	2 novembre	1302 40	1857
46						

ÉTAT DÉTAILLÉ des SOMMES payées par les différents TRÉSORIERS, dans le HAUT-CANADA, pour le compte de l'ASILE des ALIENES, Etc.—(Suite.)

No.	CITÉS.	1856.		
		Date.	Montants.	A compte de la cotisation de
47	Ottawa .....	23 octobre ..	\$ 666 73	1854 et 1855 .....
48	do .....	do .....	.....	.....
49	Toronto .....	31 janvier .....	35900 00	1855 .....
50	do .....	do .....	.....	.....
	Total .....	.....	\$ 51055 49	.....

No.	CITÉS.	1857.			1858.			1859.		
		Date.	Montants.	A compte de la cotisation de	Date.	Montants.	A compte de la cotisation de	Date.	Montants.	A compte de la cotisation de
47	.....	.....	\$ .....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
48	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
49	27 février ..	9 février ..	5172 08	31 décembre ..	661 18	1856 .....	1856 .....	.....	.....	.....
50	8 avril .....	29 avril .....	648 68	.....	5904 35	1856 et 1857 ..	1856 et 1857 ..	.....	3813 60	1857 .....
	Total .....	.....	\$ 39129 51	.....	.....	.....	.....	.....	\$ 13689 37	.....

BUREAU DE L'INSPECTEUR GÉNÉRAL,  
Toronto, 31 mars 1859.

WILLIAM DICKINSON,  
Député Inspecteur Général Suppléant.

---

---

# RÉPONSE

A une Adresse de l'Assemblée Législative, à Son Excellence le Gouverneur Général, datée du 2 ultimo, priant Son Excellence de faire mettre devant la chambre " un rapport de chaque comté du Haut-Canada, indiquant les noms de toutes les personnes emprisonnées en aucun temps depuis le 1er janvier dernier, en vertu de sommations ou ordres pour non paiement de deniers, faits ou émanés dans des procès civils,—la nature de la sommation ou de l'ordre dans chaque cas, l'époque où a commencé l'emprisonnement dans chaque cas, et quand il a cessé (dans le cas où le prisonnier a été élargi depuis son arrestation), les sommes respectives pour lesquelles les emprisonnements ont eu lieu, et de quelle cour (soit de Chancellerie, du Banc de la Reine, des Plaids Communs, de Cour de Comté ou de Division,) la sommation ou l'ordre a été émané."

Par Ordre.

C. ALLEYN,

Secrétaire.

SECRETARIAT PROVINCIAL,

Toronto, 6 avril 1859.

---

[*En conformité de la recommandation du comité permanent des impressions, la réponse ci-dessus n'est pas imprimée.*]

---

---

---

# RAPPORT ANNUEL

DU

# COLLÈGE DE L'UNIVERSITÉ,

Pour l'année 1858.

---

(Copie.)

A Son Excellence le Très Honorable Sir EDMUND WALKER HEAD, Baronnet,  
Gouverneur général de l'Amérique Britannique du Nord, etc., etc., etc.

QU'IL PLAISE A VOTRE EXCELLENCE,

Le conseil du collège de l'Université, Toronto, a l'honneur de soumettre son rapport annuel pour l'année 1858.

## 1.—Edifices et Terrains.

Les progrès des nouveaux édifices durant l'année ont été tels qu'il n'y a maintenant guère de doute qu'ils pourront être occupés au commencement de l'année académique prochaine, en octobre. Les arrangements pour transporter à bail à la corporation de la Cité une partie des terrains, comme parc public, avec les avenues des rues Queen et Yonge, ont été terminés, et l'instrument légal a été exécuté.

---

## 2.—Bibliothèque et Musées.

Le nombre de volume dont s'est enrichie la bibliothèque durant l'année s'élève à 4400. Le Musée d'Histoire Naturelle a été augmenté de plusieurs milliers de spécimens de Zoologie et de Botanique, dont un grand nombre sont très intéressants, et tous contribuent à l'utilité pratique de la collection.

Le Musée de Minéralogie et de Géologie contient environ 6500 spécimens. Les additions, depuis le rapport de l'année dernière, comprennent environ 350 spécimens de minéraux et de fossiles,—une série de dépouilles géologiques de grandes dimensions,—une collection de modèles en cristal,—et plusieurs instruments précieux.

---

---

### 3.—Appareils, etc.

Dans les appareils de démonstration de Philosophie Naturelle et d'Astronomie, la seule addition a été un grand télescope à réfraction ; une addition d'environ 100 spécimens a été faite à la collection chimique, consistant en produits rares.

Les appareils électriques et galvaniques ont été accrues par un grand nombre de spécimens, propres aux démonstrations des lectures ; il en a aussi été ajouté quelques uns pour la démonstration de la chaleur ; et les appareils chimiques ont été considérablement augmentés. Plusieurs produits sont maintenant représentés dans la collection technologique, et durant l'année il y aura encore beaucoup d'autres additions, qui sont maintenant en voie de préparation.

---

### 4.—Officiers, etc., et 5.—Cours d'Etude.

Il n'y a pas de changement à noter sous ces rapports.

### 6.—Elèves.

Un tableau se trouve ci-joint, indiquant l'augmentation du nombre de non-gradués qui ont assisté aux lectures.

---

### 7.—Listes des Classes et des Prix.

Des copies certifiées de ces listes et de l'almanach du collège se trouvent ci-jointes.

(Signé.) JOHN McCaul,  
*Président.*

COLLÈGE DE L'UNIVERSITÉ,  
Toronto, 12 avril 1859.

---

---

RAPPORT DU SÉNAT  
DE  
L'UNIVERSITÉ DE TORONTO,  
Pour l'année 1858.

---

(Copie.)

A SON EXCELLENCE LE TRÈS HONORABLE SIR EDMUND WALKER HEAD, BARONNET, l'un des Conseillers Privés de Sa Très Gracieuse Majesté, Gouverneur Général de l'Amérique Britannique du Nord, etc., etc., etc., et Visiteur de l'Université de Toronto.

QU'IL PLAISE A VOTRE EXCELLENCE :

Les Chancelier, Vice-Chancelier et Sénat de l'Université de Toronto ont l'honneur de présenter leur rapport annuel sur les progrès de l'université durant l'année dernière.

C'est avec une réelle satisfaction qu'ils peuvent dire que, tandis que la force des élèves, comme ils l'ont montré aux examens annuels, peut être avantageusement comparée avec les résultats des autres années, leur nombre s'est considérablement accru. Les immatriculés admis durant l'année académique, outre les étudiants dans la faculté légale, dont l'examen d'immatriculation n'a pas encore eu lieu, ont été de 48 contre 37 dans la même période de 1857. Il faut encore ajouter à ce nombre les immatriculés en loi qui, en vertu des arrangements actuels, seront examinés en février, et dont dix ont été admis à l'examen correspondant en 1858. Durant la même période, 20 étudiants, dans les différentes facultés, ont passé à leur premier degré contre 8 admis en 1857.

Les édifices de l'université dont Votre Excellence a posé la pierre de couronnement en octobre, sont si près d'être terminés qu'il n'y a plus maintenant aucun doute que les degrés seront conférés en juin prochain dans la salle de convocation, et que le collège sera ouvert, après les grandes vacances, dans la nouvelle bâtisse préparée pour le recevoir. Le sénat s'attend avec confiance à voir augmenter l'efficacité des deux institutions, qui résultera de l'achèvement de cet important ouvrage, surtout avec la disposition qui pourvoit à la résidence des élèves.

Le musée a été considérablement augmenté, et le nombre des volumes de la bibliothèque a plus que doublé durant les deux dernières années, tandis qu'il reste encore en disponibilité plus de la moitié des fonds affectés à cet objet.

Les comités auxquels a été confié le soin de ces départements continuent encore leurs achats, et grâce aux arrangements qui ont été faits pour l'admission gratuite du public, il est à espérer que ces collections formeront non seulement un précieux accessoire pour l'université, mais qu'elles seront aussi de la plus grande utilité pour le public en général.

Jusqu'ici l'observatoire a été un très lourd fardeau sur les fonds de l'université, en sus de l'octroi annuel fait par le gouvernement, qui avait pour but, lors-

que l'université s'est chargé de l'observatoire, de couvrir toute la dépense. Cette charge inattendue est venue de la nécessité de pourvoir à la résidence du directeur et des observateurs, pour laquelle le sénat a déjà demandé, dans un précédent rapport, une appropriation à Votre Excellence. L'on a trouvé, cependant, que la construction d'une bâtisse à cet effet ne pouvait être retardée plus longtemps, et le sénat croit que l'importance de l'institution et la haute réputation que l'observatoire de Toronto s'est déjà acquise, le justifient d'avoir fait immédiatement les déboursés nécessaires.

Les progrès du collège du Haut-Canada durant l'année dernière ont été aussi marqués que ceux de l'université. Le nombre des élèves durant les premiers quartiers de l'année scolaire actuelle a été de 310, tandis qu'à la même époque de l'année dernière ce nombre n'était que de 252. Sur ce nombre, 57 résidaient au pensionnat, qui est maintenant rempli, et grâce à l'avantage qu'il offre aux personnes demeurant au loin de recevoir une éducation supérieure, l'institution est maintenant établie sur des bases solides. L'année dernière le pensionnat, en dépit des frais qu'entraînait une surveillance active sur les élèves, et des frais inséparables de la fondation d'un pareil établissement, s'est presque soutenu de lui-même. Les facilités qui ont ainsi été créées, et en sus du personnel de maîtres, joints à la dépression financière de l'année dernière, ont occasionné un surplus de dépenses sur les revenus ; mais le sénat croit que cet embarras ne sera que temporaire, et que le collège est dans un état de plus grande efficacité qu'il n'a été depuis plusieurs années.

Agissant sur la sanction du parlement donnée durant la dernière session, le sénat a fait un arrangement avec la cité pour mettre à part les Avenues et une partie des terrains de l'université comme parc public, et en conséquence le bail a été exécuté par le boursier.

Le tout est respectueusement soumis.

(Signé,) JOHN LANGTON,  
Vice-Chancelier.

CHAMBRE DU SÉNAT,  
12 Janvier 1859.

Contresigné.

(Signé,) JAMES H. MORRIS, M. A.,  
Registreur.

#### AU SÉNAT DE L'UNIVERSITÉ DE TORONTO.

Le comité de l'observatoire prend la liberté de présenter le rapport des directeurs pour l'année 1858, par lequel on verra que les dépenses de l'observatoire durant l'année ont été, malgré des déboursés extraordinaires pour l'achat d'instruments, moindres que l'octroi du parlement de \$177 11.

Le comité attire l'attention du sénat sur le passage du rapport des directeurs qui a trait à la publication des observations. Aucune publication n'a été faite depuis que les autorités impériales ont transféré l'observatoire aux autorités provinciales, en 1853, et les observations complètes de cinq années sont maintenant prêtes à être livrées à la presse. Jusqu'ici le délai a été en partie intentionnel, car la publication des observations faites avant le transfert n'a pas encore été terminée par le général Sabine, mais l'on sent aujourd'hui qu'un plus long délai nuirait à la réputation de l'établissement, et cette accumulation de documents ne peut qu'entraver son bon fonctionnement. Le coût de la publication est évalué

par les directeurs à \$2600 pour les cinq années 1854-8, avec un surcroît possible de \$500, si le général Sabine se refuse à publier les observations de la fin de 1853.

Votre comité est fortement d'opinion qu'aucune partie de ces frais ne devrait retomber sur l'université, mais qu'ils devraient être supportés par le gouvernement provincial, surtout parce que la plus grande partie des observations ont été faites avant que l'observatoire ne fût confié au sénat. Votre comité regrette de dire qu'il n'a aucun espoir d'amener le gouvernement à remplir ce devoir pour le moment, et croyant que la seule alternative qui lui reste est de recommander au sénat d'avancer les fonds nécessaires, ou de lui conseiller d'abandonner la surveillance de l'observatoire (ce qui conduirait presque certainement à l'anéantissement de cette institution,) il se trouve forcé, dans l'intérêt de la science, d'adopter le premier de ces moyens, et prie le sénat d'affecter une somme n'excedant pas \$3000 à cet effet. Il y a tout lieu d'espérer que le coût des publications annuelles régulières sera à l'avenir couvert par l'octroi de la législature.

Votre comité n'a rien à ajouter, sinon qu'il doit exprimer sa satisfaction de la constante efficacité de l'établissement, et du zèle et de l'habileté avec lesquels il est conduit.

Le tout respectueusement soumis.

(Signé,) J. B. CHERRIMAN,  
Président.

21 février 1859.

## OBSERVATOIRE MAGNETIQUE, TORONTO.

RAPPORT pour l'année 1855, présenté au BUREAU des VISITEURS, le 5 janvier

Le but général de l'observatoire, et la nature des observations, ont été expliqués dans mon rapport pour l'année 1856, et mentionnés de nouveau dans celui de 1857.

### Instruments.

Les instruments restent les mêmes au fond, mais il y a été fait quelques ajoutés et changements.

#### LES NOUVEAUX INSTRUMENTS SONT COMME SUIT:—

1.—Un appareil pour observer l'électricité atmosphérique—construit par M. Adie, de Londres, sous la direction de M. Welsh, le directeur de l'observatoire de la Société Royale à Kew.

2.—Un appareil, construit dans l'établissement, pour faire la comparaison immédiate des thermomètres, à des degrés de température variant du point de congélation et plus haut, et qui sera bientôt accompagné d'un appareil pour la comparaison aux basses températures.

3.—Un thermomètre à mercure qui marque de lui-même son minimum, par Negretti et Zambra.

4.—Un appareil, fait dans l'établissement, pour déterminer l'induction coëfficiente des aimants, et qui a été appliqué avec succès à l'aimant employé dans les observations pour l'intensité horizontale.

5.—Une paire de petits aimants à cylindre.

Une grande amélioration a été introduite dans les instruments photographiques de Brooke. Au lieu de rouler le papier autour du cylindre comme auparavant, l'on se sert maintenant d'un cadre rectangulaire, sur chaque côté duquel est étendu un morceau de papier photographique, dont l'un sert au déclinomètre, et l'autre au bifilaire. Le cadre s'élève verticalement sur son plan de son point le plus bas à son point le plus haut dans un peu plus de 24 heures.

Outre l'avantage mécanique et la plus grande simplicité qui accompagnent cet arrangement, la lumière tombe maintenant sur le papier sans l'intervention d'aucun verre, et produit une empreinte bien supérieure à celle que l'on obtenait avec le cylindre.

L'on est en voie de faire un changement considérable dans les instruments de force verticale de Ronalds. Une lampe et une combinaison de lentilles sont placées à l'ouest de l'aimant, et la lumière, après être arrivée horizontalement, est réfléchiée verticalement vers le haut par un miroir uni attaché au prolongement du tranchant du couteau de manière à tomber sur le papier qui est étendu sur un cadre placé horizontalement au-dessus de l'aimant, et qui tourne du nord au sud en 24 heures. L'ancien aimant est démonté, et l'on essaie maintenant un petit aimant à cylindre.

Les arrangements ne sont pas terminés, mais j'espère que le tout sera bientôt en état de fonctionner.

L'efficacité des instruments photographiques serait considérablement accrue si l'on pouvait introduire le gaz, et l'avantage serait encore plus grand si le gaz pouvait être fait sur le terrain de l'université, parce qu'alors les instruments seraient moins exposés à en manquer tout à coup.

---

#### Observations.

Outre les observations détaillées dans des Rapports antérieurs, il a été dernièrement commencé des observations sur l'ozone.

---

#### Archives.

Les extraits des observations magnétiques et météorologiques quotidiennes, ainsi que la réduction des déterminations absolues, seront complétés, dans quelques jours, jusqu'à la fin de 1858.

---

#### Publication des Observations.

Comme les observations faites depuis que l'établissement a été abandonné par le gouvernement impérial ne sont pas encore publiées, je dois insister de nouveau sur l'importance de prendre des mesures immédiates pour la publication des observations jusqu'à la fin de 1858, et de pouvoir à la publication permanente des observations futures au commencement de l'année suivant celle durant laquelle elles auront été faites. Je propose que les observations soient imprimées en octavo, et que les observations magnétiques et météorologiques soient reliées dans des volumes séparés; et comme il faudra donner une plus grande circulation aux observations de cette dernière espèce, je propose de faire imprimer 250 exemplaires des observations magnétiques, et 500 exemplaires des observations météorologiques.



## R E P O N S E

A UNE ADRESSE de l'Assemblée Législative à Son Excellence le Gouverneur-Général, en date du 23 février dernier, priant Son Excellence de faire mettre devant la Chambre " Copies de tous documents, soumissions, " contrats, marchés et papiers, relatifs à la vente et " aliénation du chemin macadamisé de Dundas et " Waterloo, du chemin d'Hamilton, Brantford et " Burford, du chemin d'Hamilton et Port Dover, et " du chemin d'York ; à qui ces chemins ont été ven- " dus ; le prix ou la considération convenue ; combien " il a été payé jusqu'à présent en principal et intérêt. " sur la dite vente ; quelle est la balance en principal " et intérêt qui est due sur chacun des dits chemins ; " quels sont les arrérages qui n'ont pas été perçus ; " quelle sûreté a été donnée pour le paiement d'iceux ; " et les moyens qu'on se propose d'employer pour les " régler."

Par ordre,

C. ALLEYN,  
Secrétaire.

Bureau du Secrétaire,  
Toronto, 11 avril 1859.

État indiquant les conditions de vente, et la vente des chemins sous-mentionnés à des compagnies incorporées en vertu des actes 12 Vict., ch. 5, et 13 et 14 Vict., ch. 14.

Travaux vendus.	Quand vendus	A qui vendus.	Prix de vente.	Termes de paiement.	Garantie requise.	Principal payé.	Intérêt payé.
			£ s. d. <td></td> <td></td> <td>\$ c. <td>\$ c. </td></td>			\$ c. <td>\$ c. </td>	\$ c.
1. Le chemin de Toronto Nord à Holland Landing, le chemin d'York Est, le chemin d'York Ouest, et le chemin du Bord du Lac .....	15 oct. 1850.	A la compagnie du chemin de Toronto.	75100 0 0	Le prix d'achat sur chaque vente doit être payé en versements annuels de 5 pour cent, commençant au 15 octobre 1852, avec intérêt à 5 pour cent par année sur le montant total du prix d'achat, ou sur ce qui restera dû, payable semi-annuellement, le 15 avril et le 15 octobre de chaque année.	La somme de 10 pour cent du prix d'achat sur chaque vente.	45060 00	63267 51
2. Le pont de Brantford et le chemin d'Hamilton à la limite occidentale du comté de Wentworth, étant composé du chemin d'Hamilton à Brantford, et partie du chemin de London à Brantford .....	15 oct. 1850.	A la compagnie du chemin de Brantford	27100 0 0			18840 00	16009 70
3. Le pont de Caledonia et le chemin d'Hamilton à Port Dover .....	15 oct. 1850.	A la Cie. du che. d'Hamilton à Port Dover.	7700 0 0			3694 00	6729 00
4. Le chemin de Dundas à Waterloo .....	15 oct. 1850.	A la Cie. du chemin de Waterloo à Dundas	26000 0 0			10400 00	19760 00

W. WILLIAM DICKINSON,  
Député agissant insp. gén.

Bureau de l'inspecteur général.  
Toronto, 7 mars 1859.

No.

## COMPAGNIE DES CHEMINS DE TORONTO.

En compte avec le GOUVERNEMENT PROVINCIAL.

DATE.		MONTANT.		INTERET.
1852.		\$ cts.		\$ cts.
15 octobre ..	2 ans d'intérêt, à 5 pour cent, sur £75,100, montant du prix d'achat.....	30040 00		
Do ..	1er versement de 5 pour cent sur £75,100.	15020 00	6 ans d'int. à 6 p. e..	5467 20
1853.				
15 octobre ..	1 an d'intérêt, à 5 pour cent, sur £71,945, balance du prix d'achat.....	14269 00		
Do ..	2e versement de 5 pour cent sur £75,100..	15020 00	5 ans d'int. à 6 p. c..	4506 00
1854.				
15 octobre ..	1 an d'intérêt, à 5 pour cent, sur £67,590, balance du prix d'achat.....	13518 00		
Do ..	3e versement de 5 pour cent sur £75,100..	15020 00	4 ans d'int. à 6 p. c..	3604 80
1855.				
15 octobre ..	1 an d'intérêt, à 5 pour cent, sur £63,835, balance du prix d'achat.....	12767 00		
Do ..	4e versement de 5 pour cent sur £75,100..	15020 00	3 ans d'int. à 6 p. c..	2703 60
1856.				
15 octobre ..	1 an d'intérêt, à 5 pour cent, sur £63,835, balance du prix d'achat.....	12767 00		
Do ..	5e versement de 5 pour cent sur £75,100..	15020 00	2 ans d'int. à 6 p. c..	1802 40
1857.				
2 mai .....	Intérêt sur £5,080 10s., montant de billets gardés en garantie du principal et intérêt.	133 51		
15 octobre ..	1 an d'intérêt, à 5 pour cent, sur £63,835, balance du prix d'achat.....	12767 00		
Do ..	6e versement de 5 pour cent sur £75,100..	15020 00	1 an d'int. à 6 p. c..	961 20
1858.				
15 octobre ..	1 an d'intérêt, à 5 pour cent, sur £63,835, balance du prix d'achat.....	12767 00		
Do ..	7e versement de 5 pour cent sur £75,100..	15020 00		
Do ..	Balance de compte d'intérêt .....	8525 60		
		\$ 222699 11		18925 20

1858.  
15 octobre .. Balance due.....\$ \*114371 60

\* Savoir: A compte du principal .. 60080 00  
Do intérêt..... 54291 60

BUREAU DE L'INSPECTEUR GÉNÉRAL.  
Toronto, 7 mars, 1859.

1.

—JAMES BEATY, PRÉSIDENT.

pour l'achat des "CHEMINS DE TORONTO."

DATE.		MONTANT.		INTERET.
1851.		\$ cts.		\$ cts.
14 avril .....	En argent par dépôt.....	7510 00		
21 octobre...	En do do .....	7510 00		
1852.				
8 mai .....	En do do .....	7510 00		
9 novembre..	En do do .....	7510 00		
1853.				
19 janvier...	En do do .....	15020 00	5 ans, 269 jours d'int. à 6 pour cent.....	5170 17
28 mai.....	En do do .....	7134 50		
16 décembre.	En do do .....	7134 50		
1854.				
10 juin .....	En do do .....	15020 00	4 ans, 127 jours d'int. à 6 pour cent.....	3918 37
9 octobre....	En do do .....	6759 00		
1855.				
19 avril.....	En do do .....	6759 00		
1857.				
2 mai.....	En do do .....	15020 00	1 an, 166 jours d'int. à 6 pour cent.....	1311 04
Do .....	En do do .....	5440 51		
1858.				
15 octobre...	Balance de compte d'intérêt.....	.....		8525 60
Do ..	Balance .....	114371 60		
		\$ 222699 11		18925 20

NOTE.—Le montant du prix d'achat restant dû au 15 octobre 1858, est de £63,835, ou \$255,340.

W. WILLIAM DICKINSON,  
Assistant D. I. G.

No.

## COMPAGNIE DU CHEMIN DE BRANTFORD.

En compte avec le GOUVERNEMENT PROVINCIAL,

DATE.		MONTANT.		INTERET.
		\$ cts.		\$ cts.
1852.				
15 octobre..	2 ans d'intérêt, à 5 pour cent, par année sur £27,100, montant de la vente.....	10840 00		
	Intérêt sur ver't non payé à l'échéance. . .	20 70		
Do ..	1er versement de 5 pour cent sur £27,100.	5420 00	6 ans d'int. à 6 p. c..	1951 20
1853.				
15 octobre..	Un an d'intérêt, à 5 pour cent sur £25,745.			
	Balance du prix d'achat. ....	5149 00		
Do ..	2nd versement de 5 pour cent sur £27,100.	5420 00	5 ans d'int. à 6 p. c..	1626 00
1854.				
15 octobre..	Un an d'intérêt, à 5 pour cent sur £24,390.			
	Balance du prix d'achat.....	4878 00		
Do ..	3me versement de 5 pour cent sur £27,100.	5420 00	4 ans d'int. à 6 p. c..	1300 80
1855.				
15 octobre..	Un an d'intérêt, à 5 pour cent, sur £24,390.			
	Balance du prix d'achat....	4878 00		
Do ..	4me versement de 5 pour cent sur £27,100.	5420 00	3 ans d'int. à 6 p. c..	975 60
1856.				
15 octobre..	Un an d'intérêt, à 5 pour cent, sur £24,390.			
	Balance du prix d'achat.....	4878 00		
Do ..	5me versement de 5 pour cent sur £27,100.	5420 00	2 ans d'int. à 6 p. c..	650 40
1857.				
15 octobre..	Un an d'intérêt, à 5 pour cent, sur £22,390.			
	Balance du prix d'achat après déduction de la remise de £2000.....	4478 00		
Do ..	6me versement de 5 pour cent sur £27,100.	5420 00	1 an d'int. à 6 p. c..	325 20
1858.				
15 octobre..	Un an d'intérêt, à 5 pour cent, sur £22,390.			
	Balance du prix d'achat.....	4478 00		
Do ..	7me versement de 5 pour cent sur £27,100.	5420 00		
Do ..	Balance de compte d'intérêt.....	3340 22		
		\$ 80879 92		6829 20

1858.  
15 octobre .. Balance due .....\$\* 46030 22

\* Savoir: A compte du principal..... 19100 00  
Do intérêt..... 26930 22

Bureau de l'inspecteur général,

Toronto, 7 mars 1859.

2.

—JOHN LOVEJOY, PRÉSIDENT.

pour l'achat du "CHEMIN D'HAMILTON ET BRANTFORD."

DATE.		MONTANT.		INTERET.
		\$ cts.		\$ cts.
1851.				
16 avril ....	En argent par dépôt de J. Lovejoy.....	2710 00		
30 octobre ..	En do do do ....	2718 70		
1852.				
11 juin.....	En do do do ....	2727 00		
25 octobre ..	En do do do ....	2710 00		
1853.				
10 janvier...	En do do do ....	5420 00	5 ans, 278 jours d'intérêt à 6 pour cent.	1373 63
25 avril ....	En do do do ....	2574 50		
27 octobre ..	En do do do ....	2574 50		
Do ..	En do do do ....	5420 00	4 ans, 353 jours d'intérêt à 6 pour cent.	1615 30
1856.				
21 juillet....	Remise sur le prix d'achat par ordre en conseil le 1er juillet 1856.....	8000 00		
1858.				
15 octobre ..	Balance de compte d'intérêt.....			3340 22
Do ..	Balance .....	46030 22		
		\$ 80879 92		6829 20

NOTE.—Le montant du prix d'achat non payé le 15 octobre 1858, est £22,390 ou \$89,560.

W. WM. DICKINSON,

Assist. D. I. G.

No.

## COMPAGNIE DU CHEMIN D'HAMILTON ET PORT DOVER.

En compte avec le GOUVERNEMENT PROVINCIAL,

DATE.		MONTANT.		INTERET.
		\$ cts.		\$ cts.
1852				
15 octobre	2 ans d'intérêt, à 5 pour cent, sur £7,700, montant des ventes .....	3080 00		
Do	1er versement de 5 pour cent sur £7,700...	1540 00	6 ans d'int. à 6 p.c....	554 40
1853.				
15 octobre	1 an d'intérêt, à 5 pour cent, sur £7,315, balance du prix d'achat.....	1463 00		
Do	2e versement de 5 pour cent sur £7,700...	1540 00	5 ans d'int. à 6 p.c....	462 00
1854.				
15 octobre	1 an d'intérêt, à 5 pour cent, sur £6,930, balance du prix d'achat.....	1386 00		
Do	3e versement de 5 pour cent sur £7,700...	1540 00	4 ans d'int. à 6 p.c....	369 60
1855.				
15 octobre	1 an d'intérêt, à 5 pour cent, sur £6,930, balance du prix d'achat.....	1386 00		
Do	4e versement de 5 pour cent sur £7,700...	1540 00	3 ans d'int. à 6 p.c....	277 20
1856.				
15 octobre	1 an d'intérêt, à 5 pour cent, sur £6,930, balance du prix d'achat.....	1386 00		
Do	5e versement de 5 pour cent sur £7,700...	1540 00	2 ans d'int. à 6 p.c....	184 80
1857				
15 octobre	1 an d'intérêt, à 5 pour cent, sur £6,776 10s., balance du prix d'achat.....	1355 30		
Do	6e versement de 5 pour cent sur £7,700...	1540 00	1 an d'int. à 6 p.c....	92 40
1858.				
15 octobre	1 an d'intérêt, à 5 pour cent, sur £6,776 10s., balance du prix d'achat.....	1355 30		
Do	7e versement de 5 pour cent sur £7,700...	1540 00		
Do	Balance de compte d'intérêt.....	907 22		
		\$ 23098 82		1940 40

1858.  
15 octobre .. Balance due .....\$\* 12675 82

\* Savoir: A compte du principal..... 7086 00  
Do intérêt..... 5589 82

Bureau de l'inspecteur général.  
Toronto, 7 mars 1859.

3.

—S. W. RYCKMAN, PRÉSIDENT.

pour l'achat du "CHEMIN D'HAMILTON ET PORT DOVER."

DATE.		MONTANT.		INTERET.
		\$ cts.		\$ cts.
1851.				
7 juillet....	En argent par dépôt.....	770 00		
1852.				
22 février....	En do .....	770 00		
21 août.....	En do .....	770 00		
1853.				
12 janvier....	En do .....	1540 00	5 ans 276 jours à 6	
24 juin.....	En do .....	770 00	per cent.....	531 87
10 déc.....	En do .....	731 50		
1854.				
14 janvier....	En do .....	1540 00	4 ans 272 jours à 6	
15 mars.....	En do .....	731 50	pour cent.....	437 73
1855.				
15 janvier....	En do .....	1000 00		
1857.				
23 janvier....	En do .....	614 00	1 an 265 jours à 6	
Do ..	En do .....	386 00	pour cent.....	63 58
1858.				
5 janvier....	En do .....	460 00		
6 au 17 mai.	En do .....	400 00		
1858.				
15 octobre....	Balance du compte d'intérêt.....			907 22
Do ..	Balance .....	12675 82		
		\$ 23098 82		\$ 1940 40

NOTE.—Le montant du prix d'achat restant dû au 15 octobre 1855 est de £6776 10s. ou \$27.106.

W. WM. DICKINSON,  
Assist. D. I. G.

No.

## COMPAGNIE DU CHEMIN DE

WILLIAM MILLER, Président, en compte avec le GOUVERNEMENT

DATE.		MONTANT.		INTERET.
1852.		\$ Cts.		\$ Cts.
15 octobre ..	1er versement de 5 pour cent sur £26,000— montant de la vente.....	5200 00	6 ans d'int. à 6 p. c..	1872 00
Do ..	2 ans d'intérêt, à 5 pour cent. sur £26,000— montant de la vente.....	10400 00		
1853.				
15 octobre ..	2me versement de 5 pour cent sur £26,000..	5200 00	5 ans d'int. à 6 p. c..	1560 00
Do ..	Un an d'intérêt, à 5 pour cent. sur £24,700— balance du montant de la vente.....	4940 00		
1854.				
15 octobre ..	3me versement de 5 pour cent sur £26,000..	5200 00	4 ans d'int. à 6 p. c..	1248 00
Do ..	Un an d'intérêt, à 5 pour cent. sur £23,400— balance du montant de la vente.....	4680 00		
1855.				
15 octobre ..	4me versement de 5 pour cent sur £26,000..	5200 00	3 ans d'int. à 6 p. c..	936 00
Do ..	Un an d'intérêt, à 5 pour cent. sur £23,400— balance du montant de la vente.....	4680 00		
1856.				
15 octobre ..	5me versement de 5 pour cent sur £26,000..	5200 00	2 ans d'int. à 6 p. c..	624 00
Do ..	Un an d'intérêt, à 5 pour cent. sur £23,400— balance du montant de la vente.....	4680 00		
1857.				
15 octobre ..	6me versement de 5 pour cent sur £26,000..	5200 00	1 an d'int. à 6 p. c..	312 00
Do ..	Un an d'intérêt, à 5 pour cent. sur £23,400— balance du montant de la vente.....	4680 00		
1858.				
15 octobre ..	7me versement de 5 pour cent sur £26,000..	5200 00		
Do ..	Un an d'intérêt, à 5 pour cent. sur £23,400— balance du montant de la vente.....	4680 00		
Do ..	Balance—A compte d'intérêt.....	3294 39		
		\$78434 39		6552 00

1858.  
15 octobre .. Balance due..... \*\$48274 39

\* Savoir: A compte du principal. \$26,000 00  
Do. intérêt... 22,274 39

Bureau de l'inspecteur général,  
Toronto, 7 mars 1859.

4.

## DUNDAS ET WATERLOO.

PROVINCIAL, pour l'achat du chemin de Dundas et Waterloo.

DATE.		MONTANT.		INTERET.
1851.		\$ Cts.		\$ Cts.
19 avril.....	En argent par dépôt.....	2600 00		
7 novembre..	Do do .....	2600 00		
1852.				
5 juillet.....	Do do .....	2600 00		
23 décembre..	Do do .....	2600 00		
1853.				
31 janvier...	Do do .....	2500 00	5 ans 257 jrs. d'int à 6 p. c..	1779 68
9 juillet....	Do do .....	2470 00		
12 novembre..	Do do .....	2470 00		
1854.				
19 janvier...	Do do .....	5200 00	4 ans 269 jrs. d'int à 6 p. c..	1477 98
1855.				
7 mai.....	Do do .....	2210 00		
1856.				
15 février....	Do do .....	2210 00		
1858.				
15 octobre ..	Balance du compte d'intérêt.....			3294 39
Do ..	Balance.....	48274 39		
		\$78434 39		\$6552 00

Note.—Le montant du prix d'achat restant dû au 15 Octobre 1858, est d' £23,400 ou \$93,600 00.

W. WILLIAM DICKINSON,  
Assistant D. I. G.

No. 1590.

Entrestré 1er  
fév. 1853, livre  
B. H., page  
605.

Sachez tous par les présentes, que la compagnie du chemin macadamisé de Dundas à Waterloo est tenue et fermement obligée envers sa majesté la reine Victoria et ses hoirs et successeurs, en la somme pénale de cent mille livres, monnaie légale du Canada, payable à sa dite majesté, ses hoirs et successeurs; pour le paiement de laquelle, à être bien et fidèlement fait, la susdite compagnie du chemin macadamisé de Dundas à Waterloo, ses successeurs et ayans cause, s'obligent fermement par ces présentes, scellées du sceau de la dite compagnie du chemin macadamisé de Dundas à Waterloo, et signées par le président d'icelle et datées du vingtième jour de novembre, en l'année de Notre Seigneur mil huit cent cinquante.

Attendu que la dite compagnie du chemin macadamisé de Dundas à Waterloo, en vertu des dispositions des statuts provinciaux, treizième et quatorzième Victoria, chapitre quatorze, et douzième Victoria, chapitre cinq, a acheté du gouvernement de la province du Canada le chemin public ci-après mentionné, savoir, le chemin conduisant des limites de la corporation de la ville de Dundas à Waterloo, et aux limites de la corporation du village de Galt, au prix ou somme ci-après mentionné.

Maintenant, la condition de la présente obligation est telle que si la dite compagnie du chemin de Dundas à Waterloo, ses successeurs ou ayans cause, paie bien et fidèlement, ou fait payer au receveur général de la province du Canada pour le temps d'alors, à son bureau, à et pour l'usage de sa dite majesté, ses hoirs et successeurs, la pleine et entière somme principale de vingt-six mille livres d'argent légal du Canada, avec intérêt sur icelle, à compter du quinzième jour d'octobre maintenant dernier, au taux de cinq pour cent par an, de la manière et aux époques ci-après mentionnées, savoir:—la somme de mille trois cents louis, étant cinq pour cent de la dite somme principale, le quinzième jour d'octobre, en l'année de Notre Seigneur, mil huit cent cinquante-deux, et pareille somme de mille trois cents louis, étant cinq pour cent de la dite somme principale, le quinzième jour d'octobre de chaque année ensuivante, jusqu'au parfait et entier paiement de la dite somme principale, et l'intérêt, au taux susdit, sur la dite somme principale de vingt-six mille louis, ou sur telle partie d'icelle qui restera, due, semi-annuellement, les quinzièmes jour d'avril et d'octobre de chaque année à venir, jusqu'à ce que l'entier de la dite somme principale soit payé.

Et si la dite compagnie du chemin macadamisé de Dundas à Waterloo, ses hoirs et ayans cause, tient, en tout temps à l'avenir, le dit chemin en bon état de réparations, (la suffisance des dites réparations devant être établie et déterminée par tel ingénieur qui sera nommé pour en faire l'examen par les commissaires des travaux publics de la province du Canada), alors les présentes, et toutes matières et choses y contenues, cesseront d'exister et seront entièrement nulles et de nul effet, autrement elles conserveront leur plein et entier effet.

Ou dans le cas que sa majesté, ses hoirs et successeurs s'empareront, ou que la possession ou le contrôle du dit chemin leur sera remise, aux termes et conditions qui devront être compris dans l'ordre en conseil à être passé en vertu des statuts ci-dessus mentionnés, pour céder et transporter le dit chemin à la dite compagnie du chemin macadamisé de Dundas à Waterloo; alors, si la dite compagnie du chemin macadamisé de Dundas à Waterloo, ses hoirs ou ayans cause, au temps que telle possession ou contrôle aura été pris, comme susdit, a payé tous les versements du principal et l'intérêt alors dus et payables conformément aux termes de la condition ci-dessus, et a tenu le dit chemin en parfait état de

réparations comme susdit, en tout temps auparavant, alors aussi, la présente obligation sera nulle et de nul effet, autrement elle conservera son plein et entier effet.

(Signé,) WILLIAM MILLER, [l. s.]  
Président.

Scellé, signé et délivré en }  
présence de }  
CHAR. A. SADLIER. }

No. 1587.

Enregistré 31  
janvier 1853, Victoria et ses hoirs et successeurs, en la somme pénale de cent mille  
dans le livre B. H., p. 597. livres, monnaie légale du Canada, payable à sa dite majesté, ses hoirs  
T. AMIOT, et successeurs; pour le paiement de laquelle, à être bien et fidèlement  
Dép. régr. fait, la susdite compagnie des chemins de Toronto, ses successeurs et  
ayans cause, s'obligent fermement par ces présentes, scellées du sceau de la dite  
compagnie des chemins de Toronto, et signées par le président d'icelle, et datées  
du vingt-septième jour de mars, en l'année de Notre Seigneur mil huit cent cin-  
quante-un.

Attendu que la dite compagnie des chemins de Toronto, en vertu des disposi-  
tions des statuts provinciaux, treizième et quatorzième Victoria, chapitre quatorze,  
et douzième Victoria, chapitre cinq, a acheté du gouvernement de la province du  
Canada les travaux publics ci-après mentionnés, savoir: le chemin de péage maca-  
damisé, courant vers le nord, depuis les franchises de la cité de Toronto, jus-  
qu'au village de St. Albans, se composant de toute cette partie du chemin de péa-  
ge public désigné sous le nom de rue Yonge ou de chemin nord de Toronto à  
Holland Landing, située entre la limite nord des franchises de la cité de Toronto,  
et une ligne tirée en travers du dit chemin, à angles droits, jusqu'à la limite est  
d'icelui, à une distance (mesurée dans la ligne centrale du chemin) de six cent  
quatre-vingt pieds au nord de la pile-culée nord du pont de la branche de la rivière  
Holland la plus près du dit village de St. Albans; et le chemin de péage maca-  
damisé, planchéié et de gravier, y compris le pont de Don, situé dans le dit comté  
d'York, partant de la cité de Toronto, et courant vers l'est à travers partie du dit  
comté, se composant de toute cette partie du chemin de péage public connu  
comme chemin d'York Est, située entre une ligne tirée en travers du dit chemin  
à angles droits, jusqu'à la limite sud d'icelui, au premier poteau de distance planté  
sur la rive ouest de la rivière Don, à ou près de l'extrémité ouest de l'approche  
du dit pont de Don, et la limite est de la réserve de chemin entre les lots numéros  
trente-deux et trente-trois, dans le troisième rang du township de Pickering, pro-  
duite à travers le dit chemin d'York Est, jusqu'à la limite sud d'icelui; et le  
chemin de péage macadamisé et de gravier, situé dans le dit comté d'York, par-  
tant des franchises de la dite cité de Toronto et courant vers l'ouest à travers  
partie du dit comté, se composant de toute cette partie du chemin de péage public  
désigné sous le nom de rue Dundas ou de chemin d'York ouest, située entre les  
limites ouest des franchises de la dite cité de Toronto, et une ligne tirée en travers  
du dit chemin, à angles droits, jusqu'à la limite nord d'icelui, depuis l'angle sud-  
ouest du lot numéro trois, du côté nord de la rue Dundas, dans le *Racey Tract*,  
réserve des Sauvages du Credit, dans le township de Toronto; et aussi, le chemin  
de péage macadamisé, planchéié et de gravier, situé dans le dit comté d'York,  
partant des franchises de la cité de Toronto, et courant vers l'ouest le long du front  
de partie du dit comté, se composant de toute cette partie du chemin de péage  
public désigné sous le nom de chemin du Bord du Lac, situé entre la limite ouest

des franchises de la cité de Toronto et une ligne tirée en travers du dit chemin, à angles droits, jusqu'à la limite nord du dit chemin, à une distance de six chaînes à l'ouest du côté ouest de la rivière Humber, au prix ou somme ci-après mentionné.

Maintenant, la condition de la présente obligation est telle, que si la dite compagnie des chemins de Toronto, ses successeurs ou ayans cause, paie bien et fidèlement, ou fait payer au receveur général de la province du Canada pour le temps d'alors, à son bureau, à et pour l'usage de Sa dite Majesté, ses hoirs et successeurs, la pleine et entière somme principale de soixante et quinze mille cent livres d'argent légal du Canada, avec intérêt sur icelle, à compter du quinzième jour d'octobre maintenant dernier, au taux de cinq pour cent par an, de la manière et aux époques ci-après mentionnées, savoir :—la somme de trois mille sept cent cinquante-cinq louis, étant cinq pour cent de la dite somme principale de soixante-et-quinze mille cent louis, le quinzième jour d'octobre, en l'année de Notre Seigneur mil huit cent cinquante-deux, et pareille somme de trois mille sept cent cinquante-cinq louis, le quinzième jour d'octobre de chaque année ensuivante, jusqu'au parfait et entier paiement de la dite somme, et l'intérêt, au taux susdit, sur la dite somme principale, ou sur telle partie d'icelle qui restera due, semi-annuellement, les quinzièmes jours d'avril et d'octobre de chaque année à venir, jusqu'à ce que l'entier de la dite somme principale soit payé. Et si la dite compagnie des chemins de Toronto tient, en tout temps à l'avenir, jusqu'au paiement des dits deux premiers versements, comme susdits, les dits chemins et ponts en dependant en bon état de réparations, (la suffisance des dites réparations devant être établie et déterminée par tel ingénieur qui sera nommé pour en faire l'examen, par les commissaires des travaux publics de la province du Canada,) alors les présents, et toutes matières et choses y contenues cesseront d'exister et seront entièrement nulles et de nul effet. Ou dans le cas que Sa Majesté, ses hoirs et successeurs s'empareront, ou que la possession ou le contrôle des dits chemins leur sera remise, aux termes et conditions qui devront être compris dans l'ordre en conseil à être passé en vertu des status ci-dessus mentionnés, pour céder et transporter les dits chemins à la dite compagnie des chemins de Toronto, ses hoirs ou ayans cause, au temps que telle possession ou contrôle aura été pris, comme susdit, a payé tous les versements du principal et l'intérêt, alors dus et payables conformément aux termes de la condition ci-dessus, et a tenu les dits chemins et ponts en parfait état de réparations comme susdit, en tout temps auparavant, alors aussi la présente obligation sera nulle et de nul effet.

JAMES BEATY. [Sceau.]

Président.

Scellé, signé et délivré en présence de }  
S. RICHARDS, junior. }

Deux mots sur la seconde page et deux mots sur la troisième effacés avant l'exécution.

No. 1591.

Enregistré le 4  
février 1853,  
dans le livre  
B. H., p. 607.

Sachez tous par les présentes que la compagnie du chemin d'Hamilton à Port Dover est tenue et fermement obligée envers sa majesté la reine Victoria et ses hoirs et successeurs, en la somme pénale de seize mille livres, monnaie légale du Canada, payable à sa dite majesté, ses hoirs et successeurs; pour le paiement de laquelle, à être bien et fidèlement fait, la susdite compagnie du chemin d'Hamilton à

T. AMIOT,  
Dép. régr.

Port Dover, ses successeurs et ayans cause, s'obligent fermement par ces présentes, scellées du sceau de la dite compagnie du chemin d'Hamilton à Port Dover, et signées par le président d'icelle, et datées du quatorzième jour de décembre, en l'année de notre seigneur mil huit cent cinquante.

Attendu que la dite compagnie du chemin d'Hamilton à Port Dover, en vertu des dispositions des statuts provinciaux, treizième et quatorzième Victoria, chapitre quatorze, et douzième Victoria, chapitre cinq, a acheté du gouvernement de la province du Canada, les travaux publics ci-après mentionnés, savoir: le chemin entre Hamilton et Port Dover (y compris le pont de Caledonia), au prix ou somme ci-après mentionné.

Maintenant, la condition de la présente obligation est telle, que si la dite compagnie du chemin d'Hamilton à Port Dover, ses successeurs ou ayans cause, paie bien et fidèlement, ou fait payer au receveur général de la province du Canada pour le temps d'alors, à son bureau, à et pour l'usage de sa dite majesté, ses hoirs et successeurs, la pleine et entière somme principale de sept mille sept cents livres d'argent légal du Canada, avec intérêt sur icelle, à compter du quinziesme jour d'octobre maintenant dernier, au taux de cinq pour cent par an, de la manière et aux époques ci-après mentionnées, savoir: la somme de trois cent quatre-vingt-cinq louis, étant cinq pour cent de la dite somme principale, le quinziesme jour d'octobre en l'année de Notre Seigneur mil huit cent cinquante-deux, et pareille somme de trois cent quatre-vingt-cinq louis, étant cinq pour cent de la dite somme principale, le quinziesme jour d'octobre de chaque année ensuivante, jusqu'au parfait et entier paiement de la dite somme, et l'intérêt, au taux susdit, sur la dite somme principale de sept mille sept cent louis, ou sur telle partie d'icelle qui restera due, semi-annuellement, les quinziesme jours d'avril et d'octobre de chaque année à venir, jusqu'à ce que l'entier de la dite somme principale soit payé.

Et si la dite compagnie du chemin d'Hamilton à Port Dover, ses successeurs et ayans cause, tient, en tout temps à l'avenir, le dit chemin en bon état de réparations, la suffisance des dites réparations devant être établie et déterminée par tel ingénieur qui sera nommé pour en faire l'examen par les commissaires des travaux publics de la province du Canada, alors les présentes, et toutes matières et choses y contenues, cesseront d'exister et seront entièrement nulles et de nul effet, autrement elles conserveront leur plein et entier effet.

Ou dans le cas que sa majesté, ses hoirs et successeurs s'empareront, ou que la possession ou le contrôle des dits chemin et pont leur sera remise, aux termes et conditions qui devront être compris dans l'ordre en conseil à être passé en vertu des statuts ci-dessus mentionnés, pour céder et transporter les dits chemins à la dite compagnie du chemin d'Hamilton à Port Dover; alors, si la dite compagnie du chemin d'Hamilton à Port Dover, ses hoirs ou ayans cause, au temps que telle possession ou contrôle aura été pris, comme susdit, a payé tous les versements du principal et l'intérêt, alors dus et payables conformément aux termes de la condition ci-dessus, et a tenu les dits chemin et pont en parfait état de réparations comme susdit, en tout temps auparavant, alors aussi, la présente obligation sera nulle et de nul effet, autrement elle conservera son plein et entier effet.

(Signé,)

G. M. RYCKMAN, [Sceau.]

*Président.*

Scellé, signé et délivré en }  
 présence de }  
 CHAS. A. SADLIER. }

No. 1589.

Enregistré le  
février 1853.  
dans le livre  
B. H., p. 601.

Sachez tous par les présentes que la compagnie du chemin de Brantford est tenue et fermement obligée envers sa majesté la reine Victoria, ses hoirs et successeurs, en la somme pénale de quarante mille livres monnaie légale du Canada, payable à sa dite majesté, ses hoirs et successeurs; pour le paiement de laquelle, à être bien et fidèlement fait, la susdite compagnie du chemin de Brantford, ses successeurs et ayans-cause, s'oblige fermement par ces présentes, scellées du sceau de la dite compagnie du chemin de Brantford, et signées par le président d'icelle, et datées du dix-huitième jour de novembre, en l'année de Notre Seigneur mil huit cent cinquante.

Attendu que la dite compagnie du chemin de Brantford, en vertu des dispositions des statuts provinciaux, treizième et quatorzième Victoria, chapitre quatorze, et douzième Victoria, chapitre cinq, a acheté du gouvernement de la province du Canada les travaux publics ci-après mentionnés, savoir: le chemin macadamisé, planchéié et de gravier, conduisant de la cité d'Hamilton à la limite occidentale du comté de Wentworth (y compris le pont de Brantford), au prix ou somme ci-après mentionné.

Maintenant, la condition de la présente obligation est telle, que si la dite compagnie du chemin de Brantford, ses successeurs ou ayans cause, paie bien et fidèlement, ou fait payer au receveur général de la province du Canada pour le temps d'alors, à son bureau, à et pour l'usage de Sa dite Majesté, ses hoirs et successeurs, la pleine et entière somme principale de vingt-sept mille cent livres d'argent légal du Canada, avec intérêt sur icelle, à compter du quinziesme jour d'octobre maintenant dernier, au taux de cinq pour cent par an, de la manière et aux époques ci-après mentionnées, savoir:—la somme de mille trois cent cinquante-cinq louis, étant cinq pour cent de la dite somme principale de vingt-sept mille cent louis, le quinziesme jour d'octobre, en l'année de Notre Seigneur mil huit cent cinquante-deux, et pareille somme de mille trois cent cinquante-cinq louis, le quinziesme jour d'octobre de chaque année ensuivante, jusqu'au parfait et entier paiement de la dite somme, et l'intérêt, au taux susdit, sur la dite somme principale, ou sur telle partie d'icelle qui restera due, semi-annuellement, les quinziesme jours d'avril et d'octobre de chaque année à venir, jusqu'à ce que l'entier de la dite somme principale soit payé.

Et si la dite compagnie du chemin de Brantford, ses successeurs ou ayans cause, tient en tout temps à l'avenir le dit chemin et pont en dépendant en bon état de réparations, la suffisance des dites réparations devant être établie et déterminée par tel ingénieur qui sera nommé pour en faire l'examen par les commissaires des travaux publics de la province du Canada, alors les présentes, et toutes matières et choses y contenues cesseront d'exister et seront entièrement nulles et de nul effet. Ou dans le cas que sa majesté, ses hoirs et successeurs s'empareront, ou que la possession ou le contrôle des dits chemins leur sera remise, aux termes et conditions qui devront être compris dans l'ordre en conseil à être passé en vertu des statuts ci-dessus mentionnés, pour céder et transporter les dits chemins à la dite compagnie du chemin de Brantford, ses hoirs ou ayans-cause, au temps que telle possession et contrôle aura été pris, comme susdit, a payé tous les versements du principal et l'intérêt, alors dus et payables conformément aux termes de la condition ci-dessus, et a tenu le dit chemin et pont en parfait état de réparations, comme susdit, en tout temps auparavant, alors aussi, la présente obligation sera nulle et de nul effet.

(Signé.)

JOHN LOVEJOY, [Sceau.]

Scellé, signé et délivré en présence de }  
ADAM FERRIE, junior,  
GEO. W. BURTON. }

Président.

---

# RÉPONSE

A une Adresse de l'Assemblée Législative, du 23 mars 1859, pour les documents relatifs à l'exploration des chemins entre Québec et le Lac St. Jean.

Par Ordre,

C. ALLEYN,

Secrétaire.

SECRETARIAT PROVINCIAL,

Toronto, 13 avril 1859.

---

Appendice (No. 53.)

---

# RÉPONSE

A une Adresse de l'Assemblée Législative à Son Excellence le Gouverneur Général, datée du 23 ultimo, priant Son Excellence de faire mettre devant la chambre "copies de toute correspondance, ordres en conseil, et autres documents, relatifs au prêt de \$49,333.00 fait à même la caisse publique, à la compagnie du chemin de fer d'Ontario, Huron et Simcoe."

Par Ordre,

C. ALLEYN,

Secrétaire,

SECRETARIAT PROVINCIAL,

Toronto, 13 avril 1859.

---

*[En conformité de la recommandation du comité permanent des impressions, les réponses ci-dessus ne sont pas imprimées.]*

---

IMPRIMÉ PAR LOUIS PERRAULT, RUE BAY, TORONTO.

# REPONSE

A une adresse de l'assemblée législative en date du 16 mars dernier, pour un état financier des terres de la couronne, du bureau d'enregistrement, des passages d'eau et de la seigneurie de Lauzon, etc.

Par ordre,

C. ALLEYN,

Secrétaire.

SECRETARIAT PROVINCIAL,

Toronto, 14 avril 1859.

## CEDULE No. 1.

DÉPARTEMENT DES TERRES DE LA COURONNE.—ÉTAT DU  
MONTANT des PERCEPTIONS, 1859.

	\$	cts.
Terres du clergé, Haut-Canada.....	110320	20
Terres du clergé, Bas-Canada.....	7498	56
Terres de la couronne, Haut-Canada.....	100819	10
Terres de la couronne, Bas-Canada.....	13553	85
Terres des écoles communes.....	24916	83
Terres des écoles de grammaire.....	14184	60
	\$ 271298	14
Domaine de la couronne.....	7811	94
Biens des Jésuites.....	23354	70
Seigneurie de Lauzon.....	6019	42
Bois et forêts.....	276414	44
Glissoires du St. Maurice.....	2894	84
Glissoires d'Ottawa.....	30269	16
Honoraires de Location, Bas-Canada.....	24	00
Honoraires casuels, Haut-Canada.....	129	31
Honoraires de Patente, Bas-Canada.....	167	47
Honoraires casuels, Bas-Canada.....	5	00
Fonds d'honoraires des arpenteurs, Haut-Canada.....	388	17
Fonds d'honoraires des arpenteurs, Bas-Canada.....	182	85
Mines.....	100	00
Total.....	\$ 618554	44

P. M. VANKOUGHNET,

Commissaire des Terres de la Couronne.

DÉPARTEMENT DES TERRES DE LA COURONNE,

Toronto, 11 avril 1859.

## CEDULE No. 2.

ÉTAT des DÉBOURSÉS du DÉPARTEMENT des TERRES de la COURONNE, pour 1858, à Compte des frais d'Administration.

		cts.
Arpentage de la rive nord, Lac Huron.....	5600	00
Commission de Huron et Bruce.....	2394	16
Dépenses de voyages, M. Sinn, agent de l'émigration, ordre en conseil, 18 décembre 1858.....	212	00
Pêcheries, Bas-Canada.....	4056	90
Pêcheries, Haut-Canada.....	2035	06
Chemin Ottawa et Opeongo.....	1488	46
Chemin Hastings.....	1498	19
Chemin Addington.....	1560	00
Chemin Robcaygeon.....	452	00
Frais de port des agences, Haut-Canada.....	73	18
Frais de port des agences, Bas-Canada.....	31	20
Frais de port des bureaux.....	675	79
Salaires au 31 mars 1858.....	22355	10
Commission des agents, Haut-Canada.....	7273	84
Commission des agents, Bas-Canada.....	879	62
Bureau pour l'examen des arpenteurs, Haut-Canada.....	730	85
Bureau pour l'examen des arpenteurs, Bas-Canada.....	400	00
Annonces de la couronne, Haut-Canada.....	2658	50
Annonces de la couronne, Bas-Canada.....	452	08
Inspections des agences, Haut-Canada.....	3369	53
Inspections des agences, Bas-Canada.....	3422	82
Inspections de la couronne, Haut-Canada.....	1449	87
Exploration de chemins, Haut-Canada.....	3167	28
Exploration de chemins, Bas-Canada.....	17671	39
Arpentage de la couronne, Haut-Canada.....	42611	15
Arpentage de la couronne, Bas-Canada.....	17395	04
Débours-és généraux.....	13511	60
Expédition de la Rivière Rouge.....	623	83
Frontière, Haut et Bas-Canada.....	444	25
Réclamations pour dommages à des terres dans Huron.....	500	00
Réclamations pour dommages à des terres dans Bruce.....	400	00
Réclamations pour dommages à des terres de l'Ordonnance.....	2580	60
Commission de Bolton et Magog.....	700	00
	\$ 162574	29
A déduire—services des écoles et du clergé.....	9415	17
Total.....	\$ 153159	12

P. M. VANKOUGHNET,

Commissaire des Terres de la Couronne.

DÉPARTEMENT DES TERRES DE LA COURONNE,

Toronto, 11 Avril 1859.

**SCHEDULE No. 3.**

ÉTAT des Sommes Disponibles pour des AMÉLIORATIONS PUBLIQUES et provenant de la Vente de TERRES de la COURONNE, des ÉCOLES de GRAMMAIRE et COMMUNES, en vertu de la 16 Vic., cap. 159, sec. 14, dans chaque Comté du CANADA OUEST, pour l'année expirée le 31 de Décembre 1858.

COMTÉS.	RECETTES.						SOMMES DISPONIBLES.					
	Ventes de la Couronne.		Ventes pour les Ecoles de Grammaire.		Ventes pour les Ecoles Communales.		Ventes de la Couronne.		Ventes pour les Ecoles de Grammaire.		Ventes pour les Ecoles Communales.	
	\$.	cts.	\$.	cts.	\$.	cts.	\$.	cts.	\$.	cts.	\$.	cts.
Addington.....	720	80	1710	54	8962	78	144	16	342	10	2100	25
Bruce.....	1976	12	.....	.....	.....	.....	395	22	.....	.....	.....	.....
Brant.....	3620	40	.....	.....	.....	.....	726	87	.....	.....	.....	.....
Carleton.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
Durham.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
Dundas.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
Elgin.....	399	02	168	76	.....	.....	70	80	31	75	.....	.....
Essex.....	1056	84	.....	.....	.....	.....	211	86	.....	.....	.....	.....
Frontenac.....	8001	46	2161	74	.....	.....	1600	28	492	33	.....	.....
Grey.....	6011	77	3682	63	6388	28	1202	35	736	63	1501	27
Grenville.....	242	83	.....	.....	.....	.....	48	50	.....	.....	.....	.....
Glenora.....	280	00	.....	.....	.....	.....	56	00	.....	.....	.....	.....
Haldimand.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
Hastings.....	1261	40	.....	.....	.....	.....	252	27	.....	.....	.....	.....
Huron.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
Huron.....	1956	43	.....	.....	6621	50	391	28	.....	.....	1550	00
Kent.....	1182	70	.....	.....	.....	.....	226	54	.....	.....	.....	.....
Lincoln.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
Leeds.....	406	92	84	00	.....	.....	81	38	16	80	.....	.....
Laurier.....	2466	05	.....	.....	.....	.....	498	21	.....	.....	.....	.....
Lennox.....	103	20	.....	.....	.....	.....	32	64	.....	.....	.....	.....
Lambton.....	4470	15	.....	.....	.....	.....	894	02	.....	.....	.....	.....
Middlesex.....	1480	38	.....	.....	.....	.....	286	06	.....	.....	.....	.....
Northumberland.....	233	10	.....	.....	.....	.....	40	63	.....	.....	.....	.....
<i>A reporter</i> .....	35838	58	7797	66	21972	56	7167	63	1650	51	5108	61



ÉTAT des RECETTES et DÉBOURSÉS du DÉPARTEMENT des TERRES de la COURONNE pour l'année 1858, transmis en conformité d'une Résolution de l'Honorable Assemblée Législative, datée Mercredi, 16 Mars 1859.

Montant reçu pour les ventes, la rente et le revenu des terres publiques et bois et forêts.	Montant payé à même les deniers publiques de cette Province.	Montant des déductions pour le fonds à des améliorations.	Montant de la commission à 6 pour cent pour le service du clergé et des écoles.	Montant des recettes de la seigneurie de Lauzon.	Montant des recettes à compte des bois et forêts ou des licences de coupe de bois.
CÉDULE No. 1.	CÉDULE No. 2.	CÉDULE No. 3.	CÉDULE No. 2.	CÉDULE No. 1.	CÉDULE No. 1.
£	\$	\$	\$	\$	\$
618554	158159	28402	9415	6019	276414
cts. 44	cts. 12	cts. 07	cts. 17	cts. 42	cts. 44

P. M. VANKOUGHNET,

Commissaire des Terres de la Couronne.

DÉPARTEMENT DES TERRES DE LA COURONNE,

Toronto, 11 avril 1859.

---

RÉPONSE à certaines parties d'une adresse de l'honorable assemblée législative, relative au revenu et aux dépenses des terres de la couronne.

1<sup>o</sup>—En 1858, \$31,020 ont été payés à certaines tribus indiennes.

2<sup>o</sup>—Les dépenses du bureau du registraire provincial durant la même période ont été de \$10,152.81.

3<sup>o</sup>—Les salaires du département des terres de la couronne se sont élevés à \$60,272.93.

4<sup>o</sup>—Les dépenses contingentes du département payées autrement que par le département sont de \$4,496.10.

5<sup>o</sup>—Les dépenses pour les chemins, sous le chapitre : " Etablissement des terres vacantes," se sont élevées à \$78,914 52.

6<sup>o</sup>—Sous le chapitre " gouvernement civil " il n'a été fait aucune dépense pour arpentage.

7<sup>o</sup>—Le revenu des rentes de traverses a été de \$565.60. Il n'y a eu aucune dépense sur ce montant.

JOHN LANGTON,

Auditeur:

BUREAU D'AUDITION,  
13 avril 1859.

# CINQUIÈME RAPPORT

DU

## COMITÉ CONJOINT DES IMPRESSIONS.

CHAMBRE DE CONFÉRENCE,

Toronto, 14 avril 1859.

Le comité conjoint des deux chambres, chargé de s'occuper des impressions de la législature, prend la liberté de présenter ce qui suit comme CINQUIÈME RAPPORT :—

En entreprenant le devoir qui lui a été confié, votre comité était fortement pénétré de la nécessité qu'il y avait de faire tout en son pouvoir pour réduire autant que possible la dépense sans nuire à l'efficacité de cette branche du service public. Le coût des impressions, des annonces, de la reliure et de la papeterie, pour le gouvernement, la législature et les départements publics, s'est accrue d'année en année graduellement et d'une manière presque imperceptible jusqu'à ce qu'en 1858, il ait atteint, en autant que le comité a pu en faire l'estimation d'après les meilleures sources d'information, la somme énorme d'au moins trois cent cinquante mille piastres—somme tout-à-fait disproportionnée au revenu de la province aussi bien qu'aux exigences actuelles du service public, bien que le comité permanent de votre honorable chambre ait réduit l'année dernière cette partie de la dépense sous son contrôle immédiat, de pas moins que soixante-huit mille piastres.

Votre comité est d'avis que si le gouvernement eût attaché une imprimerie et une boutique de relieur aux départements de la législature, on eût évité par là beaucoup de frais extravagants, que le pays a supportés, et une grande partie de la dépense se rattachant aux impressions et à la reliure. L'économie eût été encore plus grande, si le gouvernement se fût lui-même chargé de la *Gazette Officielle*, et s'il eût offert l'entreprise de l'impression des lois à la concurrence. Il est inutile, cependant, de faire des calculs sur ce qu'aurait été le résultat en pareille matière si l'on eût adopté un autre mode que celui qui a été suivi; votre comité conséquemment a jugé de son devoir de s'attaquer aux maux existants, et de recommander à votre honorable chambre des moyens d'empêcher à l'avenir ces dépenses extravagantes et d'assurer plus d'économie et d'efficacité dans ce service.

Votre comité s'est donc enquis des sujets qui lui ont été renvoyés, et il soumet maintenant le résultat de ses investigations.

Il a adressé des circulaires aux divers établissements d'imprimerie de la province, lesquelles, avec les réponses aux questions qu'elles contiennent, sont annexées au présent rapport et marquées A.

Il a aussi soumis une série de questions à l'imprimeur de la reine, lesquelles, avec les réponses, sont ci-annexées et marquées B.

Votre comité a eu l'occasion d'interroger l'auditeur général, et M. John Lovell, de Montréal, imprimeur, tant sur des items spéciaux que sur les impressions en général de la province; et les renseignements qu'il a obtenus à ce sujet se trouvent annexés au présent rapport et marqués C. (M. Langton), et D. (M. Lovell.)

Votre comité a aussi pris en considération les lettres-patentes nommant MM. Derbishire et Desbarats imprimeurs de la reine. Ce document, dont une copie est ci-annexée et marquée E, est daté du 29 septembre 1841, et parle des messieurs y mentionnés comme suit: "Notre imprimeur et imprimeur des lois, dans et pour notre province du Canada, chargé d'imprimer pour nous tous actes du parlement provincial, et tous autres documents publics et actes qui devront avoir force et effet par toute notre dite province, ou qui la concerneront, et qui de droit doivent être imprimés par notre imprimeur des lois dans et pour la dite province."

A l'égard de cette commission, votre comité est d'opinion qu'elle est révocable par la couronne à volonté, et que le pouvoir de la révoquer devrait être exercé lorsque l'intérêt public l'exige évidemment. Il n'y a pas de doute que cette commission ne justifie pas ceux qui la possèdent de se faire payer un plus haut prix pour l'ouvrage qu'elle les autorise à faire que celui qui pourrait être demandé par d'autres imprimeurs d'une position respectable; cependant l'obligation dans laquelle se trouve l'imprimeur de la reine sous les circonstances existantes d'avoir un matériel très considérable doit être prise en considération lorsqu'il s'agit d'examiner le prix des impressions.

Votre comité s'est beaucoup occupé de la *Gazette Officielle*. Il trouve qu'en 1850' 1,600 exemplaires en ont été imprimés, dont 1,320 ont été mis en circulation aux dépens de la caisse publique. En 1858, le nombre qui en a été imprimé s'est élevé à 2,500, et celui mis en circulation aux dépens de la caisse publique à 1,841—la circulation privée étant en 1850 de 280 exemplaires seulement, et en 1858 de 659,—une partie de ce dernier nombre, cependant, a été échangée contre des journaux de la province. Sur les 1,841 exemplaires payés par le gouvernement, votre comité trouve que 464 ont été transmis à des fonctionnaires dans le Haut-Canada, et 1,377 à différentes personnes dans le Bas-Canada. Votre comité trouve que sur le nombre en dernier lieu mentionné, 508 exemplaires sont envoyés à des curés et ministres de l'évangile, et 401 à des juges de paix; ces derniers, suivant votre comité, pourraient en être privés sans que le service public en souffrît. D'autres aussi, dans le Haut comme dans le Bas-Canada, pourraient être biffés des la liste sans injustice, et votre comité recommande qu'à l'avenir la distribution aux frais du gouvernement soit limitée à 1,011, conformément à l'état ci-annexé, marqué F, et que le prix par exemplaire, par année, soit réduit de 12s. 6d. à 10s.

Votre comité trouve aussi qu'en 1850 l'imprimeur de la reine est convenu de laisser 15 colonnes de la *Gazette* à la disposition du gouvernement pour des annonces officielles, à raison de £250 par année. Cet arrangement a été mis à exécution; mais pour toutes les annonces en sus de celles comprises dans les 15 colonnes, le gouvernement a eu à payer 4d. par ligne pour la première insertion, et 1d. par ligne pour chaque insertion subséquente. Le nombre de colonnes occupées par les annonces du gouvernement en sus des 15 déjà mentionnées, a été en 1856 de dix, en 1857 de quatorze, et en 1858 de quatorze. Prenant maintenant l'année en dernier lieu mentionnée pour exemple, votre comité trouve que le montant total que le gouvernement a eu à payer pour annonces dans la *Gazette* durant l'année 1858 a été de £1,644 13s. 4d., ce qui fait voir que tandis

que le coût, pour le public, des premières 15 colonnes n'a été que de £250, les quatorze colonnes additionnelles ont coûté £1,394 13s. 4d., ou près de six fois autant. Quant à ceci, votre comité confesse qu'il ne peut rien y comprendre, parce que, supposé que la totalité des 14 colonnes se composât de matière nouvelle chaque semaine, à 4d. par ligne, comme il n'y a que 87 lignes dans chaque colonne, et 52 semaines dans une année, la somme totale ne se monterait qu'à £1,055 12s., le nombre extra étant supposé payé par les répétitions.

Les imprimeurs de la reine ont exprimé leur vouloir de réserver 20 colonnes de la *Gazette* pour les annonces officielles à raison de £250, somme exigée jusqu'ici pour 15 colonnes; par cela une grande économie serait évidemment effectuée; mais votre comité ne peut consentir à ce que l'espace additionnel requis par le gouvernement soit payé à raison au prix jusqu'ici exigé, et il recommande en conséquence que dans le cas où le gouvernement jugerait à propos d'y prendre d'autres arrangements que ceux qui existent aujourd'hui par rapport à la *Gazette Officielle*, les prix suivants soient payés à l'avenir, savoir, pour tout espace en sus des 20 colonnes, 3 centins par ligne pour la première insertion, et 1 centin par ligne pour chaque insertion subséquente.

Votre comité n'a plus qu'à faire remarquer par rapport à la *Gazette*, que le coût annuel de l'abonnement et des annonces s'est accru rapidement; s'étant élevé en 1856, à £2127 16s. 5d.; en 1857, à £2588 11s. 4d., et en 1858, à £2813 0s. 8d.

Votre comité s'est aussi occupé de l'impression et de la publication des statuts, et d'après les états pour les trois dernières années, il trouve qu'il en a été imprimé en 1856, 11,700 exemplaires en anglais, et 5400 en français, moyennant le prix et somme de £5786 11s. 2d., en y comprenant la reliure à 1s. 10d., par volume.

Qu'en 1857, le même nombre a été imprimé moyennant le prix et somme de £7938 18s. 8d., en y comprenant la reliure à 2s. 4d. par volume.

Qu'en 1858, il en a été imprimé 13,100 exemplaires en anglais, et 5400 en français, moyennant £7334 15s. 2½d., en y comprenant la reliure à raison de 2s. 2d. par volume.

Votre comité s'est enquis minutieusement de la distribution de cette immense édition des statuts pour 1858, et il voit par les états qu'environ 2000 exemplaires se trouvent encore entre les mains de l'imprimeur de la reine. Il trouve aussi que la distribution en a été extravagante; par exemple, chaque membre de votre honorable chambre paraît en avoir reçu 14 exemplaires, et chaque membre du conseil législatif 15. Votre comité recommande qu'à l'avenir l'édition qui en sera tirée aux frais du public soit limitée à 12,973 exemplaires, lesquels seront distribués conformément au mémoire annexé au présent rapport et marqué G.

Votre comité trouve étrange que l'édition des statuts de 1858 ait excédé celles de 1856 et 1857 de pas moins de 1,400 exemplaires, d'autant plus que le nombre qui reste à distribuer excède 2,000, ce qui prouve qu'une telle augmentation n'était pas nécessaire; mais l'imprimeur de la reine allègue qu'elle a été autorisée, et votre comité ne doute point que tel soit le cas.

Votre comité a pris en considération le compte de l'imprimeur de la reine qui fait voir les items qui constituent la somme de £7,384 15s. 2d., tel qu'approuvé par l'auditeur des comptes publics et payé par le gouvernement pour l'impression des statuts en 1858, et il regrette de dire que plusieurs de ces items paraissent être, suivant lui, d'une nature extraordinaire et extravagante.

Le prix du tirage maintenant payé à l'entrepreneur des impressions de votre honorable chambre est de 1s. 11½d. par marque (*token*) de 250 coups de presse, et le plus haut prix de tirage dans le Haut-Canada durant les 20 années dernières, même pour des éditions peu considérables, n'a pas excédé 2s. 6d. par marque, et dans tous les cas où des impressions considérables ont été données à l'entreprise ce taux était ordinairement de beaucoup réduit. Mais il paraît qu'en vertu d'un ordre en conseil, passé le 23 mars 1843, et confirmé par un autre ordre en conseil passé en août 1850 (annexés au présent rapport et marqués H), lesquels ordres ont été suivis depuis la date du premier jusqu'à présent, l'imprimeur de la reine était autorisé à recevoir et a reçu de fait pour le tirage 2s. 6d. par 100 coups de presse. D'après ce calcul, le tirage des statuts pour 1858 a été grossi jusqu'à £2,242 15s, tandis que si on eut exigé 2s. 6d. par marque, le même ouvrage n'aurait pas coûté plus de £912 2s. 6d., et, au prix payé à votre entrepreneur, il eut été réduit à £710.

Votre comité ne peut comprendre comment les gouvernements et les parlements qui se succèdent depuis si longtemps, n'aient jamais fait attention à cet item exorbitant.

Votre comité remarque de plus dans ce compte, que l'item porté pour plier, assembler, coudre et relier les statuts, est de 2s. 2½d. par volume, et se monte à la somme de £2402 14s. 2d. Cet item est très élevé, car il est d'environ le double du prix payé par votre honorable chambre pour le même ouvrage. Si la reliure des statuts était donnée à l'entreprise, il en aurait coûté un chelin de moins par volume que ce qui a été payé à l'imprimeur de la reine; on aurait, par conséquent, opéré l'année dernière sur ce seul item une économie de \$3680.

Votre comité observe dans le même compte un autre item porté pour recomposer, et déplacer et replacer des sections, se montant à plus de £90; cet item, pour le moins, est très étrange; car ces déplacements de caractères paraissent plutôt avoir été occasionnés pour la convenance de l'atelier que par une nécessité résultant du service public. Il y a aussi un autre item de £50, pour préparer et traduire les notes de la version française; votre comité est d'avis que ce devoir aurait dû être rempli par quelqu'un des officiers du parlement.

Votre comité est en outre d'avis que les prix payés à l'imprimeur de la reine pour publier les statuts, sont trop élevés; et que 35 centins par 1000 emmes, surtout lorsque la matière est déjà composée, et 40 centins par marque pour le tirage de 8 pages, et 25 centins par volume pour la reliure, sont une ample rémunération, qui serait acceptée volontiers par n'importe quel imprimeur.

Après la publication des statuts, vient le coût de leur distribution. Il paraît d'après des arrangements faits en vertu de la loi que c'est à l'imprimeur de la reine à distribuer les statuts. Il est tenu de les expédier par la malle, et de les enregistrer, et de tenir un compte exact indiquant à quel endroit ils ont été envoyés, et de quelle manière l'édition entière a été distribuée. Outre les déboursés pour boîtes, emballage, etc., il est porté dans le compte un salaire annuel de \$500 pour un commis, à titre de compensation pour les services qu'il rend. Votre comité est d'opinion qu'un ou deux des officiers du parlement qui sont employés à l'année, devraient dévouer un mois ou deux à cet ouvrage; on épargnerait par là le paiement de ce salaire, et c'est ce qui devrait avoir lieu.

Après avoir mûrement pesé et considéré tout ce qui se rattache aux impressions, annonces, reliure et papeterie requises pour le service du gouvernement, de la législation et des divers départements publics, votre comité est d'opinion que

la dépense énorme qu'entraîne ces divers items serait considérablement diminuée en plaçant le tout sous un système d'administration, contrôlé et dirigé par un chef compétent, au moyen de contrats ou marchés réguliers passés dans tous les cas où le système de donner les ouvrages à l'entreprise est praticable.

Dans le but de réaliser un objet qui doit paraître si désirable aux yeux du parlement et du gouvernement à la fois, votre comité croit devoir faire les recommandations suivantes :

1. Qu'au commencement de chaque session, il soit nommé un comité conjoint des deux chambres, auquel seront renvoyées toutes les matières qui se rattachent aux impressions, annonces, reliure et papeterie requises pour le service public,—avec un greffier permanent pour ce département.

2. Que ce comité remplace les comités permanents des impressions maintenant nommés par les deux chambres, et que les mêmes pouvoirs lui soient délégués.

3. Que les arrangements à prendre pour les dits services soient faits et mis à exécution par le dit comité conjoint ; et que tous les comptes pour les dits services, avant d'être payés, soient soumis à l'audition du dit comité pendant la session, et, durant la vacance, d'après les règlements qui seront établis par le dit comité.

4. Que les ouvrages faits et les deniers avancés et payés sous les divers chefs ci-énoncés, le soient sur la réquisition du greffier du comité, conformément aux marchés et contrats passés par le comité ; ou en l'absence de ces marchés et contrats, conformément aux règlements établis par le comité.

5. Qu'avant de les mettre à effet, tous les contrats passés et les règlements établis par le dit comité seront soumis à votre honorable chambre, et sanctionnés par elle.

Le tout, néanmoins, humblement soumis.

Chambre de comité,  
Toronto, 14 avril 1859.

G. BENJAMIN,  
Président.

1. Quels sont, suivant vous, les frais d'impression et de publication de la *Gazette Officielle* ?

2. En prenant 5d. par ligne comme étant le prix que les propriétaires peuvent exiger pour les annonces, pouvez-vous informer le comité combien l'établissement paierait annuellement comme entreprise commerciale ?

3. A quel prix, par ligne, pensez-vous que le propriétaire de la *Gazette Officielle* pourrait insérer les annonces, avis, etc., et faire un profit suffisant ? Et dans quelle proportion se trouvent les prix qu'il exige avec ceux exigés par les autres journaux pour la publication d'annonces ?

4. Pouvez-vous informer le comité à quel prix pourrait être faite l'impression des statuts sous leur format actuelle, tout en donnant une compensation suffisante ?

5. Si vous avez l'habitude d'annoncer à l'année pour vos pratiques, veuillez dire combien vous exigez par colonne et par ligne, et dans quelle partie du journal paraissent ces annonces à l'année ?

6. Pouvez-vous suggérer quelque plan pour réduire les frais d'impression,  
 Pour la législature,  
 Pour les statuts,  
 Pour les impressions et annonces officielles et des départements?

Dans ce cas, veuillez avoir la complaisance de dire de quelle manière vous pensez que pourrait être effectué ce retranchement dans cette branche des dépenses publiques, sans nuire au service public.

7. Pouvez-vous suggérer quelque mode pour l'impression des journaux du parlement qui produisit une réduction des dépenses actuelles?

Quel caractère emploieriez-vous?

Comment disposeriez-vous les matières?

Les en-têtes des pages?

8. Quelles suggestions pouvez-vous faire pour réduire les frais d'impression des appendices des journaux?

Quel caractère emploieriez-vous?

Quel arrangement adopteriez-vous?

---

#### RÉPONSES DE M. ROLLO CAMPBELL, DE MONTRÉAL.

*Réponse à la question 1.* Bien que je sois imprimeur je ne puis m'en faire une idée exacte, ne sachant pas combien il en est imprimé d'exemplaires. En supposant, cependant, qu'il en soit tiré 2000 exemplaires—de 48 pages chacun,—le coût en serait, y compris le papier et tout le reste, de \$240 par numéro, pourvu que chaque numéro soit composé de nouvelles matières.

*Réponse à la question 2.* Si elle était bien administrée, la *Gazette du Canada* rapporterait, après déduction faite de toutes les dépenses imaginables, y compris l'intérêt sur le coût des caractères, des presses, etc., un profit d'au moins un tiers du prix exigé.

*Réponse à la question 3.* Les propriétaires de la *Gazette du Canada* n'étant pas imprimeurs, ils paient plus cher pour la main-d'œuvre qu'ils ne le feraient s'ils l'étaient comme M. John Lovell ou moi. Les prix qu'ils exigent pour les annonces sont beaucoup plus élevés que dans les autres journaux.

*Réponse à la question 4.* A 50 centins par 1000 emmes, et 75 centins par marque (*token*.)

*Réponse à la question 5.* Le feuillet imprimé ci-inclus répond à cette question: ces annonces à l'année sont presque invariablement, après la première insertion dans la seconde ou la troisième page, insérées dans la première ou la quatrième page.

*Réponse à la question 6.* Les frais d'impression de l'assemblée législative peuvent être considérablement réduits en suivant ses propres règles imprimées: voir "Ordres permanents de l'assemblée législative," imprimés en 1856,—règle 12, page 44, et règle 13, page 45. Ceux de l'impression des statuts ne peuvent être beaucoup réduits, non plus que ceux des autres impressions et annonces en question, à cause de l'immense quantité de caractères qu'il faut avoir pour faire l'ouvrage.

*Réponse à la question 7.* Je ne puis suggérer aucun moyen de réduire les prix de l'impression des journaux, en les faisant imprimer aussi bien qu'ils le sont

aujourd'hui. J'arrangerais la matière, après la session actuelle, et je porterais la grandeur des pages, avec notes marginales, comme elles l'étaient avant que le format actuel ne fut adopté. Le caractère que je recommanderais serait la philosophie, avec les notes en petit-texte.

*Réponse à la question 8.* Les quatre premières lignes de la réponse à la question 6 expliquent ceci, ou plutôt y répondent, en ajoutant que j'emploierais la philosophie, la gaillarde, le petit-texte, la mignonne et la nonpareille, suivant le format du document à imprimer.

ROLLO CAMPBELL.

Montréal, 23 mars 1859.

#### RÉPONSES DE MM. DERBISHIRE ET DESBARATS.

*Réponse à la question 1.*—La Gazette Officielle contient des annonces sur cent vingt ou cent trente sujets, dont la répétition, pendant un certain nombre de fois, et à des intervalles fixes, est rigoureusement exigée par la loi; et le moindre défaut, par omission, rend les éditeurs passibles de dommages pécuniaires bien grands. Ce n'est donc pas une publication ordinaire de matière imprimée qui ne demande que de l'exactitude dans la composition. La consultation constante des lois est essentielle à l'efficacité de la gazette pour les fins auxquelles sert cette publication. Un grand nombre de livres sont tenus; et des commis sont employés à ce devoir pour parer aux omissions et aux erreurs.

D'où il suit qu'en réponse à la question No. 1, l'on devra comprendre que la publication de la gazette officielle nécessite des dépenses plus qu'ordinaires, pour la raison surtout que la plus grande partie de la matière parvient au bureau, ou le soir avant, ou par la poste de toutes les parties du pays, le matin de la publication. Un personnel considérable de compositeurs et de correcteurs d'épreuves intelligents, toujours disponibles et souvent inoccupés, peut seul exécuter cet ouvrage avec célérité et exactitude.

Le coût varie, selon la grosseur du volume annuel, et la somme de l'ouvrage exécuté, y compris le salaire de deux traducteurs, peut être de £5000 à £6000 par année.

*Réponse à la question 2.* Le prix exigé pour les insertions dans la gazette n'est pas de cinq deniers par ligne comme le comporte la question, mais de quatre deniers pour la première insertion, et d'un denier seulement pour toutes les insertions subséquentes. Pour les annonces du gouvernement il n'est chargé que trois farthings et une fraction par ligne, et quinze colonnes sont tenues en disponibilité dans chaque gazette pour les recevoir, et il est besoin de tout le personnel des ouvriers pour en faire la composition, quelle que soit l'heure à laquelle elles puissent arriver.

*Réponse à la question 3.*—En 1851 il fut établi une comparaison entre les prix des annonces dans la *Gazette du Canada* et les journaux de la province, et il fut constaté que les premiers étaient considérablement au-dessous des derniers, en quelques cas la différence se montait à trente trois pour cent. Ces détails furent apportés en témoignage devant le comité des impressions. L'imprimeur de la reine ne charge rien de plus pour les tableaux, bien que la pratique suivie soit de compter double composition.

*Réponse à la question 4.*—La plus grande rapidité avec laquelle les statuts doivent être distribués aujourd'hui; les vastes appartements requis pour le fonc-

tionnement des presses à vapeur, et le montant considérable de caractères employés et tenus debout, étant les seuls moyens d'assurer la prompte exécution d'un ouvrage volumineux, nécessitent de grandes dépenses en hommes et en matériaux, qui ne sont pas toujours constamment employés. Les prix accordés à l'imprimeur de la reine sont fixés par le conseil exécutif, et sont basés sur les prix ordinaires du métier.

Jusqu'à ce jour il ne lui a été rien alloué pour les frais de déménagement, et la seule indemnité qu'il retire provient du montant de l'ouvrage fait aux prix ordinaires.

*Réponse à la question 5.*—Il n'y a pas d'annonces à l'année ou pour de longues périodes dans la Gazette.

*Réponse à la question 6.*—Quand le gouvernement sera fixé en permanence à quelque endroit, et que les frais des déplacements fréquents, les pertes causées par les accidents de la route (comme en 1851, quand tous les caractères, presses, livres et son ameublement privé et de bureau, furent perdus par le naufrage de l'*Ottawa* sur le lac Ontario) et que la construction nécessaire de bâtisses dispendieuses, adaptées à des impressions sur une grande échelle, auront cessé de faire partie des déboursés ordinaires de l'imprimeur de la reine, indubitablement qu'un plan de retranchement pourra être mûri et soumis au gouvernement.

A l'égard des autres impressions pour la législature, le montant considérable actuellement payé ne vient pas de ce que les imprimeurs reçoivent des prix exorbitants, mais est dû uniquement à la quantité et au très grand nombre des matières imprimées, dans le but de satisfaire aux demandes d'informations faites par le public.

*Réponse aux questions 7 et 8.* Nous pensons que l'adoption du format *in-folio* pour les journaux et l'appendice, aurait l'effet de réduire quelque peu les frais d'impression, mais rendrait le livre peu portatif.

DERBISHIRE ET DESBARATS.

Toronto, 24 mars 1859.

RÉPONSES DE M. JOHN LOVELL.

*Réponse à la question 1.* Il est difficile de le dire, vu que cela dépend entièrement de la quantité des matières et de l'étendue du tirage. Dans le volume finissant le 31 décembre, 1858, je vois qu'il y a 4120 pages. La composition, l'impression et le papier, pour, disons, 1000 exemplaires de ce volume, s'élèveraient à environ \$13,000.

*Réponse à la question 2.* Les profits sur la Gazette, pourvu que toutes les annonces et 1000 abonnements à \$4 chacun, soient payés, devraient se monter à pas moins de \$12,000.

*Réponse à la question 3.* Quant aux profits rémunératifs, je dois renvoyer le comité à la réponse à la question 2. Les prix pour annonces, sont, d'après mon opinion, presque égaux aux prix des principaux journaux de la province.

*Réponse à la question 4.*—N'ayant pas en main les statuts et ne pouvant en conséquence les consulter, et ignorant le nombre d'exemplaires imprimés, il m'est impossible de répondre à cette question.

*Réponse à la question 5.*—Je ne suis propriétaire d'aucun journal.

*Réponse à la question 6.*—Je recommanderais un contrat pour dix ans; en adoptant ce plan l'on économiserait au moins 25 pour cent, à raison de la période pendant laquelle les profits seraient réalisés, et de la grande somme d'ouvrage que les trois chefs ci-dessus énumérés donneraient.

*Réponse à la question 7.*—Si les journaux étaient imprimés en petit-romain, et les noms des membres en petit-texte, ce serait une grande économie. Le nombre de mille emmes continuerait d'être le même, mais comme la matière occuperait un plus petit espace, il en résulterait une économie dans le tirage, le papier et la reliure.

*Réponse à la question 8.*—Je recommanderais que le petit-romain fut employé pour la matière solide, et que pour les tableaux on se servit de caractère suffisamment petit, disons de petit-texte ou nonpareille, pour assurer la compacité et l'économie de l'espace. Il en résulterait de l'économie dans le tirage, le papier et la reliure.

JOHN LOVELL.

## RÉPONSES DE M. S. THOMPSON.

*Réponse à la question 1.* Cela pourrait être fait pour \$60 par feuille de 16 pages, frappée à deux mille exemplaires.

*Réponse à la question 2.* Peut-être de \$20,000 à \$30,000.

*Réponse à la question 3.* Probablement la moitié du prix actuel. Le prix ordinaire pour la publication des annonces est de moins de deux deniers la ligne.

*Réponse à la question 4.* Il est probable que les statuts de 1858 auraient pu être imprimés pour \$1150, à quatre mille exemplaires.

*Réponse à la question 5.* Pour les annonces à l'année, nous exigeons toujours \$2 par ligne.

*Réponse à la question 6.* Pour la législature et les statuts, seulement par l'emploi d'un caractère plus petit, ce qui diminuerait tous les autres frais. Je pense que les impressions des départements pourraient toutes être faites à prix fixe—et de cette manière il importerait peu qu'elles fussent faites par un ou plusieurs imprimeurs ou à l'entreprise.

*Réponse à la question 7.* En caractère petit-romain, sur deux colonnes.

*Réponse à la question 8.*—En petit-texte, sur deux colonnes. S'il y avait lieu, tous les plans devraient être réduits assez pour pouvoir les insérer sous la forme de gravures sur bois.

SAMUEL THOMPSON.

## RÉPONSES DE MM. PARSONS ET FINNEY.

*Réponse à la question 1.* La quantité des matières de la *Gazette du Canada* de l'année dernière, 4100 pages, était de 16,000 mille emmes environ, qui, à un chelin 8d. par mille, donne £1,333. Mais comme la plupart des annonces paraissent plus d'une fois, la composition des matières à publier durant l'année n'exécède pas £900. Y compris le tirage, le papier de cette publication pour l'année vaut, d'après une estimation libérale, deux piastres et demie. Le tirage joint aux frais de composition, donne le montant du coût annuel, moins l'usure du matériel;

le loyer, l'administration et les dépenses de bureau, qui ne doivent pas excéder £1000 de plus. Ne connaissant pas à quel nombre d'exemplaires cette gazette est tirée, il nous est impossible de faire une estimation détaillée.

*Réponse à la question 2.* 4000 pages, ayant une moyenne de 170 lignes chacune, et à 5d. la ligne, donnent une recette brute de £14,166 par année, disons que les abonnements et ce que le gouvernement paie pour cette gazette couvrent les frais d'impression et du papier, et le profit net s'élève à au-delà de £12,000 par année.

*Réponse à la question 3.* Les annonces des particuliers paient quatre deniers la ligne pour la première insertion, et deux sous pour chaque insertion subséquente. Les annonces du gouvernement ne paient pas. Le gouvernement paie ce que coûte la distribution des exemplaires aux fonctionnaires. Les prix ci-dessus sont ceux généralement exigés par la presse canadienne.

*Réponse à la question 4.* La composition est à un chelin et six deniers par 1000 emmes, et en petit-texte; le papier à 15 sous la livre, et le tirage à 5 chelins la rame. La reliure est aujourd'hui mal faite, et elle devrait être aussi bonne que la reliure anglaise pour un chelin et six deniers le volume.

*Réponse à la question 5.* Nous annonçons dans l'année 312 publications à environ 7s. 6d. la ligne—trente piastres le carré de vingt lignes. Le prix du même espace dans la *Gazette du Canada*, pour 52 insertions hebdomadaires, serait de 5 deniers la ligne pour chaque insertion—£23 16s. 8d. Les annonces à l'année paraissent d'abord à l'intérieur et ensuite sur le revers de la feuille. Ces annonces peuvent être changées de place une fois ou plus par mois, et ainsi graduellement jusqu'à ce qu'elles soient rendues de l'autre côté.

Quant aux questions 6, 7 et 8, nous devons dire que nous n'avons pas les renseignements nécessaires pour donner notre avis sur les sujets dont elles traitent, mais nous croyons devoir faire la remarque qu'il devrait y avoir une imprimerie du gouvernement, sous la direction d'un gérant capable, pour faire toutes les impressions publiques, la *Gazette du Canada* comprise. Bien conduit, un pareil établissement épargnerait à la province une somme immense, pas moins de £20,000 par année sur la quantité d'ouvrage qui se fait aujourd'hui, et au prix payé pour le faire faire.

PARSONS ET FINNEY.

Editeurs du *Commercial Advertiser*, Montréal.

#### RÉPONSES DE M. J. ROWLANDS, DE KINGSTON.

*Réponse à la question 1.* En basant mon calcul sur le numéro du 19 mars, les frais d'impression de 2,000 exemplaires par semaine pendant une année ne devraient pas excéder £1,400.

*Réponse à la question 2.* Toujours d'après ce numéro, la recette ne saurait être moindre que £2,000.

*Réponse à la question 3.* Le prix de la publication d'annonces dans les journaux de la province est généralement de 4d. par ligne pour la première insertion, et de 1d. la ligne pour les insertions subséquentes.

*Réponse à la question 4.* Pour le principal travail, c'est-à-dire la composition, 1s. 9d. le mille emmes serait, à mon avis, un prix raisonnable.

*Réponse à la question 5.* Le prix par ligne est indiqué dans la troisième réponse. Pour les journaux quotidiens, les prix varient quand il s'agit d'arrangements pour la publication d'annonces; mais £6 5s. par année, pour 11 lignes, et £10 pour 25 lignes, sont à peu près les prix demandés.

*Réponse à la question 6.* Je n'ai aucune donnée d'après laquelle je pourrais me faire une opinion quant à l'impression; mais pour ce qui est de la publication des annonces, je ne pense pas que le service public y gagnerait en la diminuant.

*Réponse à la question 7.* Non. En philosophie.

*Réponse à la question 8.* Non. En philosophie.

J. ROWLANDS,  
Editeur du *Daily News*, et *Chronicle & News*.

Kingston, 25 mars 1859.

---

REPONSES DE M. E. J. BARKER, DE KINGSTON.

*Réponse à la question 1.* Je ne puis le dire, attendu que quelques exemplaires de la *Gazette* n'ont que quelques pages et que d'autres sont même volumineux.

*Réponse à la question 2.* La *Gazette* doit donner de jolis profits, parce que chaque ligne d'espace est occupée par des annonces qui paient deux sous de plus par ligne que celles des autres journaux.

*Réponse à la question 3.* Quatre centins par ligne doivent être un bon prix, car les éditeurs peuvent exiger le paiement avant l'insertion. Dans les journaux quotidiens, la plupart des annonces sont publiées à des prix très réduits.

*Réponse à la question 4.* Aux mêmes prix que l'on paie pour l'impression des journaux et appendices du conseil législatif et de l'assemblée.

*Réponse à la question 5.* Toute explication brève est impossible, il y a trop de différence dans les prix et dans l'insertion des annonces pour cela. La chose ne peut s'expliquer que de vive voix.

*Réponse à la question 6.* Les impressions de la législature se font à l'entreprise et c'est là le meilleur système à suivre. Il en pourrait être de même des statuts. Tous les éditeurs de journaux s'attendent à voir le gouvernement payer le prix.

*Réponse à la question 7.* Je considère très bon le système actuel, et je n'ai aucun changement à suggérer.

*Réponse à la question 8.* Je n'ai aucune amélioration à suggérer.

Dans les années 1842, 1843, et 1844, à Kingston, j'ai rempli cinq contrats pour impressions avec la législature.

ED. JOHN BARKER,  
Editeur du *Daily British Whig*.

## B.

## A L'IMPRIMEUR DE LA REINE.

*Question 1.* Quels émoluments retirez-vous de votre charge d'imprimeur de la reine pour les

Impressions du gouvernement,  
Annonces du gouvernement, y compris les nominations aux charges,  
Annonces de vente par les shérifs des terrains des particuliers,  
Annonces de ventes par les shérifs des terrains pour taxes,  
Avis de demandes au parlement,  
Avis de dissolutions de sociétés,  
Montant des abonnements à la Gazette par des particuliers,  
Montant des abonnements à la Gazette par le gouvernement, et les annonces de toute espèce, des départements sous le contrôle de l'exécutif, et toutes les publications faites en vertu de quelque statut de l'une ou l'autre province du Canada ?

*Question 2.* Combien imprimez-vous d'exemplaires de la *Gazette Officielle* ?

*Question 3.* Combien en fournissez-vous d'exemplaires aux bureaux publics, et combien aux officiers publics ? Désignez leur position officielle.

*Question 4.* Combien de fois, en moyenne, chaque annonce officielle est-elle publiée ?

*Question 5.* Quel est le nombre moyen de pages de la *Gazette* ?

*Question 6.* Quelle est la moyenne de l'espace occupé par les annonces du gouvernement dans la *Gazette* ?

*Question 7.* A quel prix par année un espace de vingt colonnes de la *Gazette* peut-il être placé à la disposition du gouvernement,—la matière devant être changée aussi souvent que le gouvernement pourrait le désirer ? A quel taux par ligne de surplus, pour matière de surplus, indiquant le nombre d'insertions ; et en en distribuant mille exemplaires par semaine, exempts de frais, sous la direction du gouvernement ?

*Question 8.* Quel capital faut-il pour faire fonctionner un établissement, comme l'imprimeur de la reine est obligé d'en avoir un, pour faire l'ouvrage qui lui est garanti par sa patente ?

*Question 9.* Produisez votre patente.

*Question 10.* Quels émoluments retirez-vous de votre charge d'imprimeur de la reine, non énumérés dans les questions précédentes ?

*Les six questions suivantes ont été adressées à M. Desbarats, et les quatre premières à M. Langton, l'auditeur, en les appliquant aux trois dernières années.*

*Question 1.* Le montant chargé au gouvernement, chaque année, pour abonnements et annonces dans la *Gazette Officielle*, indiquant le nombre moyen des colonnes d'annonces chaque année, et le prix, par ligne, pour la première insertion et les subséquentes ?

*Question 2.* Le montant chargé au gouvernement, chaque année, pour impression et reliure pour les différents départements, distinguant l'une de l'autre, et les taux chargés ?

*Question 3.* Le montant chargé au gouvernement, chaque année, pour l'impression et la reliure des statuts, indiquant le nombre d'exemplaires imprimés,

les prix chargés pour la composition et l'impression, et le prix de la reliure par volume?

*Question 4.* Le montant chargé au gouvernement, chaque année, pour l'impression des *bills* et autres documents soumis à la législature, indiquant les prix de composition et d'impression?

*Question 5.* L'imprimeur de la reine charge-t-il la composition pour la troisième lecture des bills, et aussi la composition pour les statuts?

*Question 6.* Dites comment sont distribués les 17,000 exemplaires des statuts, et à qui ils sont envoyés.

*Réponses aux dix questions adressées à l'imprimeur de la reine.*

*Réponse 1.*—Nous n'avons pas d'émoluments proprement dits comme imprimeur de la reine. Les profits que nous pouvons faire dépendent de la quantité d'ouvrage que nous faisons pour le gouvernement; les prix sont fixés par le gouverneur en conseil, basés sur les prix ordinaires du métier.

Nous sommes obligés, d'après les instructions qui nous sont données, de tenir notre atelier constamment prêt à exécuter tous les ordres que nous pouvons recevoir du gouvernement. L'efficacité et la promptitude avec lesquelles nous avons toujours exécuté l'ouvrage qui nous a été confié, sont une épreuve que nous avons rempli cette obligation.

*Extrait de l'ordre en conseil du 18 mai 1847.*

“ Le gouvernement exécutif espère que l'imprimeur de la reine sera en tout temps prêt à exécuter tous les ordres qu'il en recevra avec diligence et d'une manière habile.”

Le montant que nous avons reçu pour l'impression des lois, y compris les statuts révisés de l'année 1858, est de £7,156, à part la reliure. Le gouvernement nous alloue £250 par année pour 15 colonnes de la *Gazette*, de 87 lignes chaque, ce qui fait tout près de trois farthings par ligne, et 12s. 6d. pour chaque exemplaire de la *Gazette* envoyé par ordre de l'exécutif: pour ces 12s. 6d. il a été distribué 4,120 pages de papier imprimé, outre un index minutieux de 26 pages, fait et imprimé à nos frais.

Le montant brut reçu pour le compte de la *Gazette du Canada*, en 1858, était pour annonces officielles de tous les départements publics, et pour annonces que les particuliers sont obligés par statut de publier dans la *Gazette*, c'est-à-dire :

Nominations aux emplois publics et commissions, proclamations de l'exécutif, formations de nouveaux districts, comtés, townships et paroisses, règlements d'amirauté et de navigation, règlements de quarantaine, règlements de service civil, règlements de douanes, ordres et nominations, ports d'entrée, etc., ordres généraux et nominations de milice, avis de ventes de terres publiques, de bois et de minières, nomination d'agents, etc., liste de brevets accordés, contrats et règlements de travaux publics, commissaires d'école, changements de bureaux de poste, jugements des commissaires des héritiers et légataires, états généraux des banques incorporées et des banques libres, lois exigeant une action immédiate, règlements et ventes des pêcheries, règlements pour le service militaire et des I. O., rapports et règlements des maisons de Trinité,

	etc, y compris 1841 exemplaires de la <i>Gazette</i> adressés et expédiés par la poste.....	£2,813 0 8
Des	shérifs, corporations et particuliers, pour annonces de toute sorte requises par la loi, consistant en avis de requêtes aux cours, avis de requêtes à la législature, avis de banques, de compagnies d'assurance, rapports mensuels de l'actif et du passif des banques, avis des villes incorporées, des marguilliers d'églises, des institutions monétaires, littéraires et scientifiques, admissions d'avocats, dissolutions et formations de sociétés, convocations de créanciers, dividendes de compagnies de chemin de fer, de gaz et de mines, convocations, assemblées et dividendes, terres saisies pour taxes, terrains sous saisie-arrêt, ventes de terres par le shérif dans le Haut et le Bas-Canada, demandes de confirmation de titres, licitations, et autres avis touchant les droits de propriétés, ou autres droits des particuliers, et abonnements, y compris les frais de traduction, £300.....	£3,477 14 1
		£6,290 14 9

*Rép. 2.* Nous imprimons 2,500 exemplaires chaque semaine, dont environ 200 sont adressés gratuitement aux journaux du pays.

*Rép. 3.* Il est donné 1,841 exemplaires de la *Gazette*, par ordre de l'exécutif, aux départements et bureaux publics, et aux percepteurs des douanes, juges, shérifs, préfets, et aux plus anciens juges de paix dans le Bas-Canada.

*Rép. 4.* Les annonces officielles paraissent deux fois en moyenne; quelques unes n'ont qu'une insertion, tandis que d'autres sont publiées trois fois.

*Rép. 5.* La *Gazette* de 1853 contenait 4,120 pages, et un index de 26 pages, faisant en tout 4,146 pages.

*Rép. 6.* Environ 20 colonnes l'année dernière.

*Rép. 7.* La proposition de mettre 15 colonnes à la disposition du gouvernement pour £250 a été faite par nous en 1851, et si le gouvernement en avait besoin de 20, nous serions prêts à les donner au même prix.

Les prix qui nous sont accordés pour la matière de surplus sont les mêmes que ceux qui sont chargés au public, savoir: 4d. par ligne pour la première insertion, et 1d. pour chaque insertion subséquente, ce qui est le prix ordinairement exigé par les journaux.

*Rép. 8.* Le capital maintenant engagé pour remplir nos engagements en vertu de notre commission est, en y comprenant les bâisses nécessaires à cet effet, £42,000 courant.

*Rép. 9.* Nous soumettons ci-inclus copie de la patente. L'imprimeur de la reine est responsable de l'exactitude des lois, telles qu'elles sortent de la presse, et ils doivent être assez discrets pour ne trahir aucun secret, par négligence ou autrement, dans les cas où il est nécessaire de leur en faire part.

*Réponse à la question 10.*—Nous n'avons pas d'autres émoluments que ceux que nous avons déjà énoncés. Pour la distribution des statuts, que nous faisons conformément à l'acte du parlement, qui entraîne une correspondance très considérable, l'envoi et la remise de 5,000 paquets séparés aux fonctionnaires et particuliers qui ont droit de les recevoir chez eux,—nos déboursés ne nous sont que remboursés.

Nous faisons des affaires comme papetiers, et nous importons d'Europe à cet effet les articles de la meilleure qualité. Nous avons aussi un grand établissement de reliure expressément organisé pour faire l'ouvrage promptement et solidement.

S. DERBISHIRE ET G. DESBARATS,

Imprimeur des lois et imprimeur de la reine.

Toronto, 24 mars 1859.

RÉPONSES DE M. DESBARATS A UNE SERIE DE SIX QUESTIONS.

*Réponse à la question 1.* La somme chargée dans le compte du gouvernement pour les abonnements à la *Gazette Officielle* et les annonces publiées en icelle, était :

En 1856, de.....	£2127	16	5
1857.....	2588	11	4
1858.....	2813	0	8

A part de ses 52 numéros réguliers, cette gazette publie de 10 à 20 extraordinaires par année, ce qui fait 60 ou 70 frappages distincts ; la distribution se fait pour chaque exemplaire, par la malle ou autrement, ce qui élève à 150,000 le nombre d'exemplaires pour les abonnés portés sur la liste du gouvernement, et pour d'autres. L'abonnement est de 12s. 6d. par an, ce qui, par semaine, fait moins de 4 centins pour 20 feuilles, ou 80 pages de matières imprimées de la grandeur du papier-ministre.

Pour annoncer dans la *Gazette* le gouvernement ne paie que 3d. par ligne pour quinze colonnes par semaine, sur 400 pages par année. Quand l'espace exigé par le gouvernement dépasse 15 colonnes, (et cela quelquefois peu de temps avant la publication, et puis il faut que l'atelier soit prêt à tout événement) il paie le même prix que les autres annonceurs, c'est-à-dire 4d. la ligne pour la première insertion, et un denier pour les insertions subséquentes.

La moyenne du nombre de colonnes occupées par des matières du gouvernement au-delà du nombre de 15, était :

En 1856, de.....	10	colonnes
1857.....	14	do
1858.....	14	do

Les matières que publie le gouvernement ne vont pas fréquemment au-delà des 15 colonnes, mais des fois elles excèdent de cent ce nombre. La moyenne que l'on obtiendrait par une simple division du tout pour l'année, ne donnerait pas une véritable idée des besoins généraux du gouvernement.

*Réponse à la question 2.* Il n'y a pas de reliure particulière pour les départements publics. Les livres sont faits sur l'ordre de chaque bureau et de manière à satisfaire aux besoins de tel bureau, quant à la grandeur, au nombre de colonnes et aux en-têtes à imprimer, et les prix varient depuis 1s. jusqu'à 60s., selon la grandeur, le genre et le fini.

Nos comptes contre les départements publics sont plutôt pour de la papeterie, des instruments d'arpentage et de mathématiques, de papier à dessin et matériaux importés d'Europe, de qualité propre au service particulier pour lequel ils peuvent être demandés et que l'on a constamment en main.

L'impression des divers départements consiste principalement en circulaires, en-têtes de livres, et autres petits ouvrages de cette espèce. L'allocation du gou-

vernement pour ces impressions, qui sont d'une nature spéciale et prennent du temps à se faire, est de 2s. 6d. pour la composition et le même prix pour le tirage. D'après les règles d'imprimerie, tout ouvrage de 100 exemplaires ou moins donne droit de compter un double tirage, mais l'imprimeur de la reine ne se prévaut pas de cette règle.

L'on trouvera le montant brut des différents articles fournis dans les comptes publics.

*Réponse à la question 3.* En 1856, 11,700 exemplaires anglais et 5,400 français des statuts furent imprimés et reliés pour la somme de.....£5786 11 2  
La reliure est comptée à 1s. 10d. le vol. de 612 pages—8 vo.

Pour 1857, le même nombre a été imprimé, et le coût, y compris la reliure, était de.....£7938 18 8

Reliure à 2s. 4d., par volume de 932 pages.

En 1858, il en a été frappé 13,100 en anglais et 4,500 en français, pour le coût, y compris la reliure, de.....£7334 15 2

Reliure à 2s. 2½d. par vol. de 772 pages.

Il est presque inutile de dire que pour faire une édition aussi considérable avec l'exactitude et la célérité essentielles à un ouvrage aussi important que les lois du pays, il faut nécessairement avoir en réserve un matériel et un personnel considérables, qui ne servent que pendant une courte période et restent ensuite le reste de l'année à ne rien faire.

*Réponse à la question 4.* Les bills présentés par le gouvernement sont imprimés au prix payé par la législature à son imprimeur, c'est-à-dire à 1s. 11½d. pour la composition et le frappeage, conformément à un ordre de l'assemblée législative en 1856.

*Réponse à la question 5.* L'imprimeur de la reine demande les mêmes prix que ci-dessus à l'assemblée pour l'impression des bills sur parchemin.

La matière est ensuite mise de côté, et gardée ainsi pendant des mois à attendre la sanction définitive de la mesure, et lorsqu'elle l'est, cette matière est remaniée ou corrigée selon les amendements que l'une ou l'autre des chambres ont pu lui faire. Après que la sanction royale a été donnée au bill, les notes sont faites par le greffier en loi et placées en marge, et la matière est mise en page et lue et révisée plusieurs fois.

D'après ce qui précède, l'on peut voir que le corps du bill seul est composé et gardé debout, et vu le temps que cette matière reste ainsi, ce qui y est ensuite ajouté, les corrections, révises, etc., l'imprimeur a pleinement droit de la compter comme nouvelle composition.

*Réponse à la question 6.* Selon le tableau ci-joint, immédiatement après l'impression des statuts, 7,750 exemplaires furent adressés aux greffiers de la paix et de comté dans le Haut-Canada, pour être par eux distribués conformément à la liste qui leur est donnée par le secrétaire de la province; et 4,670 exemplaires anglais, et 3,886 français furent adressés dans le Haut et le Bas-Canada à ceux qui y ont droit, et envoyés par la malle et enregistrés, fait qui nécessite beaucoup de correspondance. Dans le cours de l'année, il en est aussi envoyé des exemplaires à ceux que le gouvernement désigne.

Par la loi, l'imprimeur de la reine est responsable de la distribution exacte des statuts, et pour ce devoir on ne lui fait remise que de ses déboursés.

DERBISHIRE ET DESBARATS.

Toronto, 6 avril 1859.

CEDULE de la distribution des Statuts 22 Victoria, du 29 septembre 1858 au 4 avril 1859 :

	ANGLAIS.	FRANCAIS.
Les départements du gouvernement.....	249	180
Les juges dans le Bas-Canada.....	48	48
Les juges dans le Haut-Canada.....	19	0
Les procureurs de comté.....	19	0
Les magistrats nouvellement nommés.....	78	0
Les greffiers d'appel, etc.....	42	42
Les greffiers de la couronne et de la paix.....	30	30
Les cours de circuit.....	46	46
Les shérifs et coronaires.....	47	47
Les grands conétables.....	7	7
Les greffiers des cours des petites causes.....	260	260
Les registrateurs de comté.....	55	55
Les percepteurs du revenu.....	34	26
Les inspecteurs du revenu.....	20	20
Les magistrats et la police.....	755	806
Les bibliothèques dans le Bas-Canada.....	34	34
Les municipalités.....	280	486
Le clergé catholique.....	40	372
Le clergé de l'église d'Angleterre.....	165	0
Les officiers de la milice.....	243	367
Les membres du conseil législatif.....	460	260
Les membres de l'assemblée législative.....	1240	590
La distribution supplémentaire.....	309	132
Les éditeurs de la presse.....	190	38
Les greffiers de comté dans le Haut-Canada.....	1920	0
Les greffiers de la paix dans le Haut-Canada.....	5650	0
Le comté d'Essex.....	0	40
<b>Au 31 décembre 1858.....</b>	<b>12240</b>	<b>3886</b>
<b>Distribution aux juges de paix et autres, du 1er janvier au 4 avril.....</b>	<b>155</b>	<b>133</b>
	<b>12395</b>	<b>4019</b>

ANGLAIS.  
12,395 exemplaires distribués.  
705 en main.

FRANCAIS.  
4,019 exemplaires distribués.  
1,381 en main.

13,100 nombre imprimé.

5,400

TORONTO, juin 1858.

LA GAZETTE DU GOUVERNEMENT A DERBISHIRE ET DESBARATS, Dt.

		MATIERE.				£ s. d.	
		NOUVELLE.		ANCIENNE.			
		Cols.	Lignes.	Cols.	Lignes.		
Montant alloué pour 15 colonnes de la <i>Canada Gazette</i> du 1er janvier au 30 juin 1858. ....						125	0 0
9 janvier...	Matière en sus de 15 colonnes. ....		102				
10 février...	Do do do .....	8	533			1	18 4
13 do	Extra. ....	10					
13 do	Matière en sus de 15 colonnes. ....	11	475				
20 do	Do do do .....	8	317	4	547		
26 do	Extra. ....	3	30			1	18 4
27 do	Matière en sus de 15 colonnes. ....	2	506				
3 mars	Extra. ....	6				1	18 4
6 do	Do .....	3				1	18 4
6 do	Matière en sus de 15 colonnes. ....	3	623				
9 do	Extra. ....	2				1	18 4
13 do	Matière en sus de 15 colonnes. ....		247				
20 do	Do do do .....	2	689				
26 do	Extra. ....	3	30			1	18 4
27 do	Matière en sus de 15 colonnes. ....	3	767				
31 do	Extra. ....	12				1	18 4
3 avril	Matière en sus de 15 colonnes. ....	22	605				
10 do	Do do do .....	4	200	12	140		
17 do	Do do do .....	18	243	3	232		
24 do	Do do do .....	4	159		112		
26 do	Extra. ....	1					
1 mai	Matière en sus de 15 colonnes. ....	12	408				
8 do	Do do do .....	6	333				
15 do	Do do do .....	14	515				
22 do	Do do do .....	24	313				
29 do	Do do do .....	5	99	6	229		
5 do	Do do do .....	8	231	2	248		
12 do	Do do do .....	11	689				
19 do	Do do do .....	6	190	5	332		
26 do	Do do do .....	8	60	12	281		
		219	8364	44	2121		
			19053		3823		
44 X 87 lignes à 1d. ....					5949	24	15 9
219 X 87 lignes à 4d. ....			27417			456	18 0
Six mois d'abonnement à la <i>Canada Gazette</i> de janvier à juin inclusivement:							
		<i>Exempl.</i>					
Pour le gouverneur général et les départements public. ....						75	
Pour les curés et ministres de l'évangile .....						505	
Pour les colléges, 14; greffiers de cours, etc., 73; protonotaires, 8. ....						95	
Pour les coroners, 11; maires et municipalités, 73. ....						34	
Pour les juges, 27; shérifs, 7; régistres, 58. ....						92	
Pour les grand constables, 6; percepteurs des douanes, 54. ....						60	
Pour juges de paix, 393; bibliothèques, 4. ....						397	
Pour les secrétaire et commissaires construisant des églises. ....						4	
Pour le surintendant de police, 2; maison de trinité, 2. ....						4	
Pour le surint. des inspect. et mes. de bois, 1; bureau d'éducation, 1. ....						2	
Pour le contrôleur de douanes, 2; sociétés de bienfaisance, 1. ....						3	
Pour le commandant des forces, 1; bureau de l'artillerie, 1. ....						2	
A reporter. ....						1323	

## LA GAZETTE DU GOUVERNEMENT A DERBISHIRE ET DESBARATS, DT.

		£	s	d
Reporté.....	1828			
Pour le bureau du commissariat, 1; agent d'immigration, 1.....	2			
Pour les inspect. des licences, 6; inspecteurs des bureaux de poste, 1	7			
Pour le bureau du prêt aux insp. de Québec, 1; secrétaire du gouver- neur et des ministres.....	8			
<b>HAUT-CANADA</b>				
Pour les juges, 51; shérifs, 31; greffiers de la paix, 29.....	111			
Pour les registrat. de comté, 39; cours de registrateurs et surrogate, 23	62			
Pour les greffiers de chancellerie, 5; et préfets de comtés, 22.....	27			
Pour l'inspecteur de licences, 22; député greffiers de la couronne, 23	45			
Pour les évêques catholiques romains, 3; agents des T. de la C., 17.	20			
Pour les greffiers des plaids communs, 1; percepteurs, 60.....	61			
Pour les magistrats, 6; ministres, 1.....	7			
Pour les maires, 2; inspecteurs des bureaux de poste, 7.....	9			
Pour le bureau d'éducation, 1; King's College, 1.....	2			
Pour le recorder, Toronto, 1; Canal Welland, 1.....	2			
Pour le pénitencier, 2; percepteur et secrétaire, London, 2.....	4			
Pour les consuls de S. M. B.....	2			
Pour les greffiers des cours de comté, 6; greff. des cours de districts, 24.	30			
Pour les trésoriers, 26; greffiers des cours de district, 21.....	47			
	1769			
		At 6s. 8d.		
		552 16	8	
		£	1174 16	8

TORONTO, décembre 1858.

LA GAZETTE DU GOUVERNEMENT A DESBARATS ET DERBISHIRE, Dt.

		MATIÈRE.				£	s.	d.
		NOUVELLE.		ANCIENNE.				
		Cols.	Lignes.	Cols.	Lignes.			
Pour 15 colonnes de la <i>Gazette du Canada</i> , du 1er juillet au 31 déc., 6 mois.						125	0	0
1858.								
30 juin	Extra de la Gazette	2	60	..	..	1	18	4
2 juillet	Do	100	..	..	..	1	18	4
3 "	Matière en sus de 15 colonnes	10	37	7	200			
10 "	Do do do	..	410	..	..			
17 "	Do do do	1	249	..	..			
24 "	Do do do	1	318	..	..			
24 "	Extra	6	32	..	..	1	18	4
31 "	Matière en sus de 15 colonnes	8	489	..	..			
28 "	Extra	30	..	..	..	1	18	4
2 août	Do	2	94	..	..	1	18	4
6 "	Do	2	58	..	..	1	18	4
7 "	Do	2	..	..	..	1	18	4
7 "	Matière en sus de 15 colonnes	62	144	1	239			
14 "	Do do do	4	285	..	..			
16 "	Extra	12	46	..	..	1	18	4
20 "	Do	76	66	..	..	1	18	4
21 "	Matière en sus de 15 colonnes	2	115	10	107			
27 "	Extra	45	43	..	..	1	18	4
28 "	Matière en sus de 15 colonnes	6	266	..	..			
31 "	Extra	..	20	..	..	1	18	4
4 septembre.	Matière en sus de 15 colonnes	4	330	..	..			
18 "	Do do do	36	195	..	..			
25 "	Do do do	4	246	31	170			
2 octobre.	Do do do	8	89	29	288			
9 "	Do do do	2	293	..	..			
16 "	Do do do	4	112	8	151			
20 "	Extra	9	..	..	..	1	18	4
23 "	Matière en sus de 15 colonnes	5	275	..	..			
30 "	Do do do	8	62	..	205			
6 novembre.	Do do do	4	165	1	200			
13 "	Do do do	..	212	..	..			
20 "	Do do do	1	317	..	..			
27 "	Do do do	14	609	..	..			
4 décembre.	Do do do	1	274	10	296			
9 "	Extra	14	60	..	..	1	18	4
11 "	Matière en sus de 15 colonnes	23	55	2	273			
18 "	Do do do	6	202	8	305			
24 "	Do do do	5	161	11	216			
		519	6398	118	2645			
			45153	.....	10266			
519 x 87 lignes à 4d.			51551			859	3	8
118 x 87 do à 1d.						53	15	11

Pour six mois d'abonnement à la <i>Canada Gazette</i> , de juillet à décembre 1858 inclusivement:		Copies.
Pour le gouverneur général et les départements publics		75
Pour les curés et ministres de religion		508
Pour les collèges, 14; greffiers de conseil, 73.		87
Pour les protonotaires, 18; coroners, 11.		29
Pour les maires et municipalités		73
Pour les juges, 23; shérifs, 20; registrateurs, 53.		106
Pour les grands constables, 6; percepteurs de douanes, 54.		60
Pour les juges de paix, 401; bibliothèques, 5.		405

## LA GAZETTE DU GOUVERNEMENT A DERBISHIRE ET DESBARATS, D.T.

(Suite.)

	Copies	£ s. d.
Pour les secrétaires et commissaires construisant des églises .....	4	
Pour le surintendant de police—maison de trinité.....	4	
Pour les inspecteurs de mesureurs de bois, 1; bureau d'éducation, 1..	2	
Pour le contrôleur de douanes, 2; sociétés bienveillantes, 1 .....	3	
Pour le commandant des forces, 1; et bureau de l'artillerie, 1.....	2	
Pour le bureau du commissariat, 1; bureau d'immigration, 1.....	2	
Pour l'inspecteur des licences, 6; inspecteur des bureaux de poste, 1	7	
Pour le bureau I. L. de Québec, 1; lieut. gouverneurs et ministres, 7	8	
Pour l'inspecteur des ports, 1; bureau d'agriculture, 1.....	2	
<b>HAUT-CANADA.</b>		
Pour les juges 51; shérifs, 31; greffiers de la paix, 29.....	111	
Pour les registrat. de comté, 39; cours de registrateurs de surrogate, 23	62	
Pour les greffiers de chancellerie, 5; préfets de comtés, 22 .....	27	
Pour l'inspecteur des licences, 22; député greffier de la couronne, 23..	45	
Pour les évêques C. R.—agents des bois.....	20	
Pour le greffier de la C. et plaids, 1; percepteurs, 60 .....	61	
Pour les magistrats, 6; ministres, 1 .....	7	
Pour les maires, 2; inspecteurs des bureaux de poste, 7.....	9	
Pour le bureau d'éducation, 1; King's College, 1.....	2	
Pour le recorder, Toronto, 1; canal Welland, 1 .....	2	
Pour le greffier des cours de comté, 6; greffier de conseil de dist., 24 .	30	
Pour les trésoriers, 26; greffiers des cours de district, 21 .....	47	
Pour les procureurs de comté, 19; inspecteur des ports, 1.....	20	
Pour le bureau d'agriculture, 1; percepteur des péages de canaux, 13	14	
Pour le consul, 1; sect. provincial, 2; sect. percep., 2; consul S. M. B., 2	7	
	1841	A 6s. 3d. 575 6 1
	£	1638 4 0

Octobre 1858.

Le Département en Loi,

Dt. à DERBISHIRE et DESBARATS.

1858.		£	s.	d.
31 octobre...	Pour 13,000 exemplaires des statuts du Canada, 22 Vic., ch. 1 à 143, et de l'acte impérial 22 Vic., ch. 99, chaque exemplaire contenant 96½ feuilles, papier semi-impérial superfine, caractères philosophie et petit-texte, y compris 1 feuille réimprimée :			
	Pour 1599 M. emmes .....	199	17	6
	Pour 12642 C. coups de presse .....	1580	5	0
	Pour 53751 mains de papier .....	1791	14	0
	Pour nouvelle composition de 31 feuilles pour édition de surplus de 1400 exemplaires compris dans le nombre ci-dessus, 514 M. emmes....	64	5	0
	Pour couper 2 clauses et les remplacer par des feuilles (2 clauses) réimprimées	27	5	10
	Pour 273 mains de papier pour garde.....	9	2	0
	Pour plier, recueillir, coudre et coller, et ficeler do .....	600	8	4
	Pour relier do. en demi-reliure, cuir, forte reliure, côtés en coton, et étiqueté, 8vo royal.....	846	0	10
	Pour 5400 exemplaires do. en français, chaque exemplaire contenant 96 feuilles comme susdit :			
	Pour 1624 M. emmes .....	203	0	0
	Pour 5292 C. coups de presse.....	661	10	0
	Pour 22,540 mains de papier .....	751	6	8
	Pour 112½ mains de papier pour garde .....	3	15	0
	Pour plier, recueillir, coudre et coller, et doubler do .....	247	10	0
	Pour relier do. comme l'anglais .....	348	15	0
	Pour préparer et traduire les notes de la version française des statuts .....	50	0	0
		£	7384	15 2

## C.

*Gazette du Canada.*

	1856.		1857.		1858.	
	£	s. d.	£	s. d.	£	s. d.
Montant chargé pour abonnement .....	1019	1 3	1053	2 6	1128	2 4
Do do annonces .....	1119	8 6	1535	8 10	1634	18 4
	£	2138 9 9	£	2588 11 4	£	2813 0 8

Nombre moyen de colonnes, 1856 .....	27 <sup>7</sup> / <sub>8</sub>
Do do 1857 .....	33 <sup>7</sup> / <sub>8</sub>
Do do 1858 .....	36 <sup>11</sup> / <sub>8</sub>

4d. par ligne pour la première insertion, et 1d. par ligne pour chaque insertion subséquente.

*Impression et reliure des statuts.*

	1856.		1857.		1858.	
	£	s. d.	£	s. d.	£	s. d.
Montant chargé .....	5786	11 2	7938	18 8	7834	15 2
Prix de la composition par M. emmes .....	0	2 6	0	2 6	0	2 6
Prix par C. coups de presse .....	0	2 6	0	2 6	0	2 6
Prix de la reliure par volume .....	0	1 11	0	2 2	0	2 2

Nombre d'exemplaires imprimés, 1856 .....	17100
Do do 1857 .....	17100
Do do 1858 .....	18500

C.—(Suite.)

Etat des sommes payées pour les divers départements publics pour impression et reliure, de 1856 à 1858, inclusivement.

A QUI PAYE.	SERVICE.	Taux d'impres.		1856.		1857.		1858.		Total.	
		M's.	C's.	Imp.	Rel.	Imp.	Rel.	Imp.	Rel.	Imp.	Rel.
Derbshire et Desbarats Do	BUREAU DU SECRÉTAIRE CIVIL. Imp. des cartes, circulaires, adresses, livres de visit. Relier 1 exemplaire des statuts, B.-C., \$6.00, livre des visiteurs, \$3.20			\$19 85		\$38 38	9 20			\$38 18	9 20
Derbshire et Desbarats Do	BUREAU DU SECRÉTAIRE PROVINCIAL. Circulaires, patentes, commissions	50	50	1171 15						1171 15	
James Beatty	Relier 2 exemplaires depuis l'Union Index aux juges, 1000 à 20 cts., et frais de port			24 00						24 00	
				201 40						201 40	
				1171 15	235 40					1171 15	225 40
Derbshire et Desbarats Do	REGISTRARE PROVINCIAL. Imprimer des commissions, listes, patentes	50	50	497 36		715 47		833 80		1546 63	
	Relier 6 registres, ventes de terres, Gazette du Can					137 65				137 65	
Derbshire et Desbarats Do	CONSEIL EXÉCUTIF. Imprimer des warrants, listes, rapports, etc	50	50	360 26		513 06		105 13		1088 45	
	Relier des statuts, actes en force dans le H.-C., livres blancs, rapport					79 75		145 85		205 40	
Derbshire et Desbarats	TRAVAUX PUBLICS. Imp. reçus, registres, états, estimés, circulaires, for- mués, etc.	50	50	98 15		466 18				569 33	
Do	Relier des certificats, télégraphes			8 55			2 50			87 00	6 06
James Beatty	Imp. rapport de progrès, estimés, reçus, circulaires			97 00				482 00		482 00	
Thompson et Cie.	Imprimer des formules							44 00		44 00	
Lovell et Gibson.	Ditto										
				130 15	3 55	466 18	2 50	470 00		1072 33	6 05

Derbshire et Desbarats Do	DÉPARTEMENT EN LOI DE LA COURONNE. Imprimer des lettres patentes, et pour nominations. Relier writs de représentation, registres des bills, N. S. Gazette, formules légales, règles de Draper, sta- tuts, livres de loi, recensement des E.-U., liv. MM.	50	50	242 06	122 40	522 15	38 85	759 00	81 30	1628 27	242 55
				242 00	122 40	522 15	38 85	759 06	81 30	1623 27	242 55
Thompson et Cie.	BUREAU DE L'INSPECTEUR GÉNÉRAL. Etats des prisonniers, comptes d'honnaires	50	50	22 50				286 58		22 50	
Derbshire et Desbarats	Imprimer des licences, honoraires, entées, circulai- res, et exportations et importations.	50	50	107 95		305 04				719 57	
Do	Relier les comptes publics, reçus du conseil, etc.			46 60		16 80				832 90	
Rollo Campbell	Imprimer des circulaires	50	50	248 70		84 20				280 85	
Do	Rapports d'honnaires					230 85				1000 00	
Rollo Campbell	Imprimer état des prisonniers					1000 00				28 35	
Thompson et Cie.	Do. formules, etc.							28 35			
R. L. Oliver				439 15	46 60	1380 09	10 30	314 93	26 60	2384 17	89 50
	DIVISION DES DOUANES, B. I. G.			6419 05		6926 94		5930 06		17976 05	
Rollo Campbell	Imprimer des formes de douanes			676 65				46 12		676 65	
Do	do			46 12						46 12	
C. Donlevy	do			4835 58		4450 66		700 00		9932 23	
Derbshire et Desbarats	do y compris la papeterie					800 00		3250 00		1600 00	
Michael Hayes	do y compris la papeterie									8250 00	
S. Thompson	do			10977 40		11883 59		9880 06		32741 05	
	BUREAU DE L'AUDITEUR GENERAL. Imp. pour inst. pub. procédés du bureau d'audition			81 78		49 20		12 60		143 68	
Derbshire et Desbarats	BUREAU D'AGRICULTURE. Agriculture flamande, Essai de Dupond			361 75		252 00				613 75	
John Lovell	Petites affiches, circulaires, pamphlets, ouvrage de Mme. Trail, traduction de l'Allemand			520 00		1100 00		90 00		1710 00	
Rev. H. Hope	Circulaires, Essai de Hind, livre bleu			64 00		2680 80		600 00		3363 00	
Lovell et Gibson	Pamphlet en Norvégien					240 00		386 00		240 00	
A. C. Buchanan	Circulaire d'agriculture—Questions en fr. et en ang.					150 00				486 00	
M. Hayes				935 75		4441 90		1026 00		6403 65	
	TERRES DE LA COURONNE. Impressions et annonces, B. et H.-C.			5926 35		6476 80		3110 58		15613 73	
Diverses personnes	Impression y compris papeterie							617 11		617 11	
Derbshire et Desbarats	Impression de circulaires							615 10		615 10	
Michael Hayes	Do.							462 90		462 90	
Thompson et Cie.	Do.			5926 35		6476 80		3110 58		117208 84	

C.—(Suite.)

État des sommes payées pour les divers départements publics pour impression et reliure, de 1856 à 1858, inclusivement.—(Suite.)

À QUI PAYÉ.	Taux d'imp.		1856. Imp.	1856. Rel.	1857. Imp.	1857. Rel.	1858. Imp.	1858. Rel.	Total.	
	M's.	O's.							Impression.	Reliure.
<b>SERVICE.</b>										
<b>LEGISLATION.</b>										
Derbshire et Debarats			\$ 23716 00		\$ 39365 00		\$ 38837 65		\$ 101408 65	
<b>TENURE SEIGNEURIALE.</b>										
Lelièvre et Angers					4400 72		2987 60		7388 92	
<b>IMPRESSIONS DIVERSES.</b>										
Derbshire et Debarats					8095 23		2306 90		20684 25	
Impression générale, abonnements et annonces dans la <i>Gazette du Canada</i>					248 70				248 70	
do do									230 83	
do do									5600 00	
A. Côté									6854 29	
Relations des Jésuités										
Edits et Ordonnances										
			\$ 8583 93		10522 95		14761 19		\$ 38618 07	

Récapitulation.

	Impression.	Reliure.	Impression.	Reliure.
Bureau du secrétaire civil	\$88 18	\$9 20	Auditeur général	\$143 58
Secrétariat provincial	1171 15	225 40	Bureau d'agriculture	6403 55
Régistrateur provincial	1546 63	395 15	Terres de la couronne	17208 84
Conseil exécutif	1038 45	265 40	Législation	101408 65
Travaux publics	1072 38	6 05	Tenure seigneuriale	7338 32
Département en loi de la couronne	1523 27	242 55	Divers	38618 07
Département de l'inspecteur général	2354 17	39 50		
Branche de la douane	32741 05		Total	\$207586 84
				\$1288 02

D.

A M. LOVELL.

*Ques. 1.* Connaissez-vous les prix accordés à l'imprimeur de la reine pour la composition, l'impression, le papier, et la reliure des statuts?—*Rép.* 2s. 6d. par 1000 emmes en anglais, 2s. 9d. par 1000 emmes en français, 2s. 6d. par marque (token) pour impression, 25s. par rame de papier royal, et 1s. 6d. par vol. pour reliure.

*Ques. 2.* Aux prix que vous venez de dire, quel serait le coût de 13,100 exemplaires anglais, et 5,400 exemplaires français des statuts de 1858?—*Rép.* £5,169 18 6d. (Etat détaillé déposé.)

*Ques. 3.* Si l'ouvrage que fait aujourd'hui l'imprimeur de la reine était offert au concours public, quelle serait, dans votre opinion l'économie qui en résulterait pour la province?—*Rép.* De 20 à 25 pour cent sur les prix alloués; et de 30 à 40 pour cent sur les prix chargés par l'imprimeur de la Reine.

*Ques. 4.* Combien chargeriez-vous pour imprimer et relier 13,100 exemplaires en anglais, et 5,400 en français, des statuts de 1858; 772 pages, moitié en mouton, côtés en coton et étiquetés.

*Réponse.*—\$17,054 60. comme suit —

Philosophie.	Petit-texte.	
57	74	8) 772
28	7	96½
<hr/>	<hr/>	
456	518	
114		
<hr/>		
1596		
518		
<hr/>		
2114		
8 pp.		

16912 mille emmes, à.....	40 cts.	\$ 6 80
Presse 13,100 = 53 marques, à ...	40 cts.	21 20
Papier, 14 rames, à .....	\$4 20 cts.	58 80
		<hr/>
		\$ 86 80
		96 feuilles.

\$8882 80

¼ feuille:

Composition.....	\$ 3 40
Impression.....	21 20
Papier.....	29 40

\$54 00

Papier pour feuilles gâtées, 14 rames,	\$4 20 cts.	58 80
Reliure de chaque vol., 13,100,	25 cts.	3275 00

\$11720 60

5400 En français, Composition . . . .	\$6 80
Impression, 22 marques à 40 cts.	8 80
Papier, 6 rames à \$4 20 cts. . . .	25 20
	<hr/>
	40 80
	97 feuilles.

---

 3957 60

Papier pour feuil. gâtées, 4 ram. \$4 10, 26 40  
 Reliure de chaque volume, 25 cts. 1350 00

---

 5334 00

---

 \$17054 60

---

 E.

(Signé,) R. D. JACKSON.

PROVINCE DU } VICTORIA, par la grâce de Dieu, reine du royaume-uni de la  
 CANADA : } Grande Bretagne et d'Irlande, défenseur de la foi.

*A Stewart Derbishire et George Desbarats, écuyers, Salut:—*

[Sceau.]

Commission nommant  
 Stewart Derbishire et  
 George Desbarats,  
 écuyers, conjointe-  
 ment, imprimeurs des  
 lois de sa majesté.

Sachez, Qu'ayant pleine confiance en votre loyauté, intégrité et habileté, nous vous avons constitué et nommé, et par nos présentes lettres patentes vous constituons et nommons, vous, le dit Stewart Derbishire, et vous, le dit George Desbarats, pour être conjointement notre imprimeur et imprimeur des lois dans et pour notre province du Canada, et pour imprimer pour nous tous actes du parlement provincial, et autres documents publics et actes qui devront avoir force et vigueur par toute notre dite province, ou qui pourront s'y rattacher, et qui de droit devraient être imprimés par notre imprimeur des lois dans et pour icelle; Pour être possédé et tenu par vous, le dit Stewart Derbishire, et vous, le dit George Desbarats, conjointement, la dite charge de notre imprimeur et imprimeur en loi, avec tous et chacun les droits, privilèges, profits, et émoluments appartenant à la dite charge, ou qui de droit devraient y appartenir pour et durant notre plaisir royal.

FLAT.

Enregistré dans le bu-  
 reau d'enregistrement  
 des archives à King-  
 ston, le 30e jour de  
 septembre 1841, dans  
 le dix-septième regis-  
 tre des commissions et  
 lettres patentes, folio  
 14.

(Signé,) En foi de quoi, nous avons fait rendre ces lettres patentes, et  
 R. A. TUCKER, y avons fait apposer le grand sceau de notre dite province du  
 Régistrateur. Canada.

Témoin notre fidèle et bien-aimé Sir Richard Downes Jackson, chevalier commandeur du très honorable ordre militaire du Bain, administrateur du gouvernement de notre province du Canada, et commandant de nos forces dans l'Amérique Britannique du Nord.

Fait à notre hôtel du gouvernement, dans notre ville de Kingston, en notre dite province du Canada, le vingt-neuvième jour de septembre de l'an de grâce mil huit cent quarante-et-un, et dans la cinquième année de notre règne.

(Signé,) D. DALY,  
 Secrétaire.

Vraie copie,  
 WILLIAM ELSON.

## F.

*Gazette Officielle.*

	Nombre actuellement distribués	Réduction proposée.
Gouverneur général et départements publics .....	75	50
Curés et ministres de la religion.....	505	505
Collèges .....	14	14
Greffiers de cours .....	73	73
Protonotaires .....	8	8
Coroners.....	11	....
Maires et municipalités .....	73	....
Juges .....	27	27
Shérifs .....	7	7
Régistrateurs .....	58	....
Grands constables.....	6	....
Percepteurs de douanes.....	54	....
Juges de paix .....	393	....
Bibliothèques.....	4	4
Secrétaires et commissaires.....	4	....
Surintendants de police.....	2	2
Maison de la trinité .....	2	2
Inspecteurs et mesureurs de bois .....	1	1
Bureau de l'instruction .....	1	1
Percepteur de douanes.....	2	2
Sociétés bienveillantes .....	1	....
Commandant des forces.....	1	1
Bureau de l'artillerie.....	1	1
Bureau du commissariat .....	1	1
Bureau de l'émigration .....	1	1
Inspecteur des licences .....	6	6
Inspecteur des bureaux de poste .....	1	1
Juges .....	51	51
Greffiers de la paix.....	29	31
Régistrateurs de comtés.....	39	39
Régistrateurs de cours de surrogate.....	23	....
Greffiers de chancellerie.....	5	5
Greffiers des conseils de comté.....	22	31
Inspecteurs des licences.....	22	31
Député greffiers de la couronne .....	23	31
Evêques catholiques romains .....	3	....
Agents des terres de la couronne .....	17	....
Greffier des plaids communs.....	1	1
Percepteurs .....	60	....
Magistrats .....	6	....
Ministres .....	1	....
Maires.....	2	....
Inspecteurs de bureaux de poste.....	7	7
Bureau d'éducation.....	1	1
King's College.....	1	1
Recorder, Toronto.....	1	1
Canal Welland.....	1	..
Pénitencier.....	2	2
Secrétaire des colonies, Londres.....	2	2

Consuls britanniques.....	2	2
Greffiers de cours de comté.....	6	6
Greffiers de cours de division.....	24	..
Trésoriers.....	26	31
Greffiers des cours de district.....	21	31
	408	304
Total.....	1730	1011

## G.

*Distribution des Statuts.*

	Ang. Nombre	Fr. actuelle- ment distribué.	Ang. Réduction proposée.	Fr.
Départements du gouvernement.....	249	180	49	49
Juges dans le Bas-Canada.....	48	48	12	12
Juges dans le Haut-Canada.....	19	...	9	9
Juges de comté dans le Haut-Canada.....	19	...	31	...
Procureurs de comté dans le Haut-Canada.....	19	...	31	...
Régistrateurs de comté dans le H.-C.....	55	...	37	...
Greffiers de la paix dans le Haut-Canada..	30	...	31	..
Greffiers de cours de comté.....	...	...	31	...
Cours de circuit, Bas-Canada.....	46	46	...	...
Shérifs, Haut-Canada.....	47	...	31	...
Shérifs, Bas-Canada.....	...	47	10	10
Grands constables, Bas-Canada.....	7	7	...	...
Greffiers des appels.....	42	42	...	...
Cour des petites causes, Bas-Canada.....	260	260	260	260
Régistrateurs, Bas-Canada.....	22	22	...	...
Juges de district, Bas-Canada.....	...	...	20	20
Greffiers de la paix, Bas-Canada.....	30	30	15	15
Percepteurs des ports.....	34	26	...	...
Inspecteurs du revenu.....	20	20	...	...
Police et magistrats, Bas-Canada.....	755	806	755	806
Bibliothèques, Bas-Canada.....	34	34	34	34
Bibliothèques et instituts dans le H.-C.....	...	...	38	...
Municipalités, Bas-Canada.....	280	486	280	380
Clergé catholique romain, Bas-Canada....	40	372	40	372
Eglise d'Angleterre.....	165	...	165	...
Membres du conseil législatif.....	460	260	140	90
Membres de l'assemblée législative.....	1240	590	500	250
Presse.....	190	38	190	38
Officiers de la milice.....	243	367	...	...
Distribution supplémentaire.....	309	132	...	...
Comté d'Essex.....	...	40	...	...
Greffiers de comté, Haut-Canada.....	1920	...	1920	...
Greffiers de la paix.....	5650	...	5650	...
Distribués en 1859.....	155	133	...	...

Conseil exécutif.....	18	12
Bibliothèque du parlement.....	50	50
A garder en main.....	150	75
	<hr/>	<hr/>
	10491	2482
Imprimés en 1858:—		
Français.....	5400	
Anglais.....	13100	
	<hr/>	18500
Impression projetée en 1859:—		
Français.....	2482	
Anglais.....	10491	
	<hr/>	12973
Réduction projetée.....	5527	

## H.

## TARIF établi pour l'imprimeur de la reine.

Impression.	Composition par 1000 emmes,	Impression par 100 feuilles.	Papier par main.
	s. d.	s. d.	s. d.
Lois, en anglais et en français.....	3 3 réduite mainten. à	5 0	1 3
Ouvrages de ville sur papier à lettre folio	2 6 2 9	4 3	2 3 0 avant la clité.
Papier-ministre.....	2 9	2 6	0 do

## GAZETTE DU CANADA.

Annonces, première insertion, par ligne.....	s. d. 10 4
Do subséquente, par semaine, par ligne.....	0 1
Pour chaque exemplaire envoyé par ordre du gouvernement, y compris l'expédition et les frais de port, par année.....	12 6

Copie d'un rapport d'un comité de l'honorable conseil exécutif, daté du 21 mars 1843, approuvé par son excellence le gouverneur général en conseil, le 23 mars 1843.

Sur une lettre reçue de Messrs. Desbarats et Derbshire, imprimeur de la Reine, datée du 21 mars 1843, soumettant un tarif pour les impressions du gouvernement.

Le comité du conseil exécutif a examiné et considéré l'échelle des prix proposés pour les impressions du gouvernement par les imprimeurs de sa majesté; il est d'opinion que les prix proposés sont raisonnables, et il recommande que cette échelle soit adoptée jusqu'à nouvel ordre.

Certifié,

WM. H. LEE,  
Greffier, C. E.

---

Copie d'un rapport de l'honorable conseil exécutif, daté du 15 août 1850, approuvé par son excellence le gouverneur général en conseil le même jour.

Sur la lettre de l'inspecteur général, datée du 15 août courant, relativement à l'impression des lois et aux annonces officielles.

Le comité recommande que l'imprimeur de la Reine soit informé que ses prix pour les annonces et la circulation de la *Gazette du Canada* doivent à l'avenir être réglés par les termes de sa lettre au comité nommé durant la dernière session pour s'enquérir de l'état des revenus et des dépenses de la province.

Et le comité recommande de plus que M. Wicksteed, greffier en loi de la chambre d'assemblée, soit chargé de la surveillance de l'impression des lois, et qu'il soit autorisé à prendre des mesures pour apporter la plus grande économie possible compatible avec le maintien de l'échelle actuelle des prix pour l'impression des lois.

Certifié,

WM. H. LEE.

Greffier, C. E.

---

T O R O N T O :

IMPRIMÉ PAR JOHN LOVELL, COIN DES RUES YONGE ET MELINDA.

## SEPTIÈME RAPPORT

DU

### COMITÉ CONJOINT DES IMPRESSIONS.

CHAMBRE DE CONFERENCE,

2 mai 1859.

Le comité conjoint des impressions, auquel ont été renvoyés ses troisième et quatrième rapports, avec instruction d'exposer sur quels calculs était basée sa recommandation relative aux soumissions,—et avec une autre instruction de la chambre d'assemblée de n'accepter aucune soumission pour plus de cinq ans,—prend la liberté de soumettre ce qui suit comme SEPTIÈME RAPPORT :

Dans les annonces demandant des soumissions qu'il a fait publier, votre comité exigeait des soumissionnaires un état du prix auquel ils consentiraient à faire l'ouvrage pour les périodes de quatre, huit et dix ans, et en mentionnant une aussi longue période dans les annonces, le comité avait l'espoir que les concurrents allaient très probablement offrir d'accepter cette entreprise à des termes plus avantageux pour la province, vu la probabilité des deux déplacements du siège du gouvernement dans le cours des quatre années prochaines, et vu aussi dans le cas où des soumissions pour cette période seraient acceptées, la nécessité dans laquelle se trouveraient plusieurs d'entre les soumissionnaires d'augmenter considérablement leur matériel.

Les résultats ont pleinement justifié cette attente, car les quatre soumissions les plus basses pour les impressions étaient beaucoup moins élevées proportionnellement pour dix ans qu'elles ne l'étaient pour quatre.

L'instruction ultérieure de la chambre d'assemblée dont il a été parlé plus haut a quelque peu embarrassé le comité, car, tandis que d'un côté il était appelé à donner un état des calculs sur lesquels étaient basées ses recommandations pour un contrat de dix années, d'un autre côté on lui enjoignait de ne pas accepter de soumission pour une période de plus de cinq années, et les offres de quelques-uns des soumissionnaires étaient limitées à dix ans.

En face de ces instructions irrégulières et contradictoires, votre comité est venu à la détermination de faire rapport de ce que dans son jugement seraient les montants respectifs des quatre soumissions les plus basses, pour les impressions, pendant les différentes périodes de quatre et de dix ans, en prenant pour basé de ses calculs le fait que l'ouvrage pendant les dix années à venir atteindra en moyenne les deux tiers de la quantité d'ouvrage fait en 1858, les différentes espèces d'ouvrage étant néanmoins dans la même proportion l'une vis-à-vis de l'autre.

En partant de ce point, il y aurait annuellement, en impressions sessionnelles, pour les deux chambres 40,918 mille emmes, 18,698 marques de tirage, et 4,967,472 feuilles pliées, ou pliées et cousues; pour les journaux et les appendices il y aurait 21,778 mille emmes de composition, et 7,592 marques de tirage.

Cet ouvrage, exécuté par les quatre soumissionnaires les plus bas, pour les dix années, coûterait par année :

M. S. Thompson.....	\$28,252
MM. Owler et Stevenson .....	29,819
M. John Lovell.....	31,122
M. Rollo Campbell .....	33,878

Le même ouvrage, par les mêmes soumissionnaires, pour les quatre ans, coûterait annuellement, en laissant de côté Owler et Stevenson, qui ont soumis pour dix ans seulement :

M. S. Thompson .....	\$30,232
M. Rollo Campbell.....	35,885
M. John Lovell.....	37,737

A cet égard il ne reste plus qu'à dire, que toutes les parties nommées plus haut ont fait connaître au comité qu'elles seraient prêtes à accepter le contrat pour cinq ans aux prix indiqués dans leurs soumissions pour dix ans.

Votre comité est d'opinion que la soumission de MM. Buntin et Cie., pour le papier, soit acceptée, pour la raison qu'elle est considérée la plus satisfaisante, tant sous le rapport du prix que sous le rapport de la qualité.

Quant à la reliure, votre comité ne voit pas de raison qui puisse l'engager à modifier l'opinion qu'il a formulée dans son quatrième rapport.

Le tout, néanmoins, humblement soumis.

JOHN SIMPSON.  
Président *pro tem*.

# HUITIÈME RAPPORT

DU

## COMITÉ CONJOINT DES IMPRESSIONS.

CHAMBRE DE CONFERENCE,

Lundi, 2 mai 1859.

Le comité conjoint des deux chambres, prend la liberté de présenter son HUITIÈME RAPPORT au sujet des impressions de la législature.

Votre comité a fait une investigation minutieuse de quelques-uns des comptes de l'année 1858, mais comme le temps des membres de votre comité se trouvait partagé entre ce devoir et d'autres d'une grande importance, votre comité n'a pu examiner tous les comptes, pas même tous ceux de l'année en question.

Votre comité est persuadé, et il pense que les rapports de la présente session en convaincront la législature, qu'il est absolument nécessaire que tous les comptes d'impression, d'annonces et de reliure, depuis l'époque où les contrats actuels ont été donnés, jusqu'à la clôture de la présente session, soient soumis à un examen rigide et qu'il en soit fait rapport.

Dans ce but, et avec l'idée de donner suite au nouveau système recommandé par le comité, s'il plaît au gouvernement et à la législature de l'adopter, votre comité est d'opinion qu'une personne d'expérience et d'habileté et parfaitement au fait des vues et des intentions du comité, et de son opinion quant aux détails économiques, devrait être employée à ce travail durant la vacance du parlement. Et votre comité insiste d'autant plus sur ce point qu'il est convaincu que par le plan qu'il propose, s'il est mis à exécution avec le concours et la coopération de l'exécutif et de la législature, les dépenses sous les différents chapitres d'Impression, Annonces et Reliure seront réduites de \$350,000 à \$200,000 par année.

Le comité prend la liberté de recommander à la législature que son président, George Benjamin, écuyer, soit chargé de remplir le devoir dont il est parlé plus haut.—Ce monsieur devant être assisté dans ses travaux par M. Hartney, le greffier actuel de votre comité.

Le tout, néanmoins, humblement soumis.

JOHN SIMPSON,  
Président, *pro. tem.*

## QUATORZIÈME RAPPORT

DU

### COMITÉ PERMANENT DES IMPRESSIONS.

#### Le comité permanent des impressions a l'honneur de faire SON QUATORZIÈME RAPPORT :

L'attention du comité ayant été attirée sur les comptes d'impression de l'année dernière, il les a pris en considération, et doit maintenant faire rapport pour l'information de la chambre :

1. Les comptes de M. John Lovell ont été faits d'une manière strictement conforme aux conditions de son contrat.

2. Votre comité regrette de n'en pouvoir dire autant des comptes de M. Rollo Campbell. Il y est porté un item pour heures extra et retards qui, dans l'opinion de votre comité, n'est pas justifiable. Il est vrai que votre comité ne peut parler d'un contrat dans ce cas, car il ne paraît pas avoir jamais été passé de contrat avec M. Campbell, et votre comité ne peut, non plus, trouver la soumission qui a été acceptée. En faisant ses calculs il lui a fallu se guider sur les prix réputés et c'est sur ces prix qu'il base son rapport. A propos de l'item des heures extra et du retard, votre comité désire dire que, même si cet item était admis, le nombre d'heures chargées excède tellement le nombre réel, qu'il forme un item très important des montants surchargés : le nombre d'heures chargées étant de 5446, tandis que la liste tenue par le contre-maître fait voir que ce nombre n'a été que de 1341. Le montant de cet item est de £514 6 2.

3. Un item pour impression dans la publication des comptes publics est aussi une grave erreur, même après avoir alloué pour le tirage de 2125 (le nombre de journaux imprimés), bien que de fait l'édition ne soit que de 1600 (étant le nombre des appendices dans lesquels ils sont publiés,) il y a une surcharge de 1,338 marques (*tokens*.) égal à £129 18s. 3d. Il faut remarquer que M. Campbell a fait ses calculs sur une forme de *quatre* au lieu de *huit* pages, ce qui, aux yeux de votre comité est inexcusable, parce que l'on sait parfaitement que la marque *quarto* est une forme de quatre pages, tandis que l'*octavo* est une forme de huit pages. Le journal et l'appendice sont *octavo* et non *quarto*. Mais même si on acceptait cela, la quantité chargée est presque double du montant réel.

4. Il y a une erreur dans la composition des journaux s'élevant à 242 m. emmes, égal à £18 14s. 3d.; et pour le tirage il y a une surcharge de 879 marques, égal à £48 8s. 6d. Dans le cours de l'accomplissement de ses devoirs, le comité permanent des impressions recommanda que certains rapports faits à la chambre ne fussent pas imprimés dans l'appendice; en conséquence il ne parais-

sait que le titre, chaque titre occupant une page. D'après les prix réguliers, cela aurait coûté 15s. 9d. par page. Dans dix-sept cas il est chargé £2 12s. 6d., et dans un cas £9 12s. 6d. Votre comité ne peut comprendre pourquoi ces items n'ont pas été corrigés.

5. L'index du journal est chargé comme item séparé, s'élevant à £186 9s. 10d., tout cet ouvrage étant compris dans les items chargés pour le journal ; mais même en le calculant séparément, il ne s'élèverait qu'à la somme de £63 3s. 6d.

Dans l'item du pénitencier provincial il est chargé £144, tandis qu'il n'aurait dû être que de £78 5s. 9d. Il est aussi chargé £46 8s. 3d. pour la réimpression de treize signatures dont le montant s'élève à £46 8s. 3d. Il n'en a été réimprimé que trois,—par conséquent il y a une surcharge de £35 18s. Il y a plusieurs autres inexactitudes dans le compte ; le fait est que tout le compte est incorrect, et n'aurait jamais dû être accepté tel qu'il est. Les additions même sont erronées, étant surchargées de £21 17s.

A propos de l'item des heures extra, il paraît qu'en 1858, M. Alfred Patrick s'y opposa, mais d'après ce qu'il dit, il paraît que le président, feu M. Stevenson, lui ordonna de passer outre, et d'accepter les comptes de M. Campbell pour heures extra et retards, et de payer sur demande. Après cela, il ne fit plus d'objections. Il est très regrettable que ce fait n'ait pas été soumis à votre comité durant la dernière session du parlement, car on aurait alors pris des mesures pour désavouer une pareille chose, qu'il est aujourd'hui du devoir de votre comité de déclarer entièrement subversive de tout système de contrats.

Votre comité annexe à ce rapport un état des surcharges,—une lettre de M. Alfred Patrick,—une lettre de M. Campbell, et plusieurs autres documents qu'il a envoyés au comité. Par l'état l'on verra que le montant surchargé est de £2196 14s. 10d. Votre comité annexe aussi un " memorandum en explication " par M. Campbell.

Votre comité prend aussi la liberté d'attirer l'attention sur deux items dans le compte de M. Campbell, qui sont moins chargés qu'ils ne le devraient être, savoir : Appendice, Nos. 26 et 52—le No. 26 est porté à £4 18s., et il devrait être £5 17s 3d.—L'appendice No. 52 est porté à £14 2s. 6d., et réduit par l'examineur, M. Alfred Patrick, à £12 15s., tandis que le montant correct aurait dû être de £23 14s. 3d. Ces inexactitudes sont encore plus surprenantes que les surcharges, et n'admettent, dans l'opinion de votre comité, aucune explication.

Le tout respectueusement soumis.

G. BENJAMIN,  
Président.

Salle du comité général,  
2 mai 1859.

Toronto, 23 avril 1859.

M. ALFRED PATRICK.

MONSIEUR,—Dans le compte de Rollo Campbell pour 1858, l'on trouve les items suivants :

3041 heures extra et retards, à ls. 10½d.—	£285 14s. 4½d.
2045 do do do 1 10½	228 11 10.

Veillez me dire, en vertu de quelle autorité vous avez certifié ces items comme corrects.

G. BENJAMIN,  
Président.

MONSIEUR,—Relativement aux items suivants que j'ai certifiés, je prends la liberté de vous soumettre l'exposé suivant:—

Vers le commencement des contrats actuels, en 1855 je crois, il y avait un item dans le compte de M. Campbell de plus de mille heures extra, je crois, pour l'impression des journaux. Je refusai d'accorder cet item. M. Campbell en appela de ma décision et soumit l'affaire au président du comité des impressions; et après plusieurs explications, je reçus ordre d'accepter toutes les charges extra de M. Campbell, ce que je fis, comme de raison.

Je pensai alors que je ferais bien d'insister sur le dépôt des épreuves sur lesquelles il était chargé des heures extra. Cela se fit en partie durant le compte suivant; mais, comme le dit M. Campbell, les premières épreuves étaient toujours renvoyées et ne pouvaient être produites. Alors M. Campbell en appela à M. Stevenson durant la vacance, et il me montra un ordre du président qui m'enjoignait d'accepter ces charges d'après ses propres comptes. Je crus alors qu'il était de mon devoir de ne plus mettre en question les comptes de M. Campbell pour extra, et je ne le fis plus jamais; mais, comme il fallait donner de nouveaux contrats, je demandai l'année dernière que les heures extra fussent insérées dans les comptes, afin d'attirer l'attention du comité des impressions et du président sur ces charges, et afin qu'il fut pris d'autres arrangements avec les nouveaux entrepreneurs. Je dois faire observer que les heures extra sont répandues sur chaque item du compte, parce que chaque mois le temps que perdent les hommes est porté dans les items de ce mois; c'est au moins ce que j'ai compris. Par exemple le journal est commencé, et pour quelque cause il est interrompu. Dans ce cas je vois que le temps des hommes est chargé lorsqu'ils n'y sont pas employés, ainsi que pour les changements dans la copie.

Je regrette beaucoup que je ne puisse pas aujourd'hui vous renvoyer à M. Stevenson lui-même pour qu'il puisse vous donner ses propres explications.

Votre obéissant serviteur,

A. PATRICK.

25 avril 1859.

TORONTO, 25 avril 1859

MONSIEUR,—En réponse à une lettre adressée à "M. Sloane, in charge," et signée "G. Benjamin, prés. com.," par laquelle je suis prié de voir les comptes de Rollo Campbell, écuier, contre l'assemblée législative pour l'année 1858, et de vous dire, par écrit, pour l'information du comité, sur quelle base ont été faits les charges extra portées aux dits comptes, y compris les items "heures extra et retards," j'ai à vous dire simplement :

10. Je n'ai point de copie des comptes de M. Campbell contre l'assemblée législative. Je ne les ai jamais faits pour lui, et je ne saurais dire de quelle manière il les fait. Je crois que les comptes sont tenus et faits à Montréal par M. Campbell lui-même, et je n'ai aucun doute que si on le lui demande il sera en état de les expliquer.

20. Heures extra—Je comprends que ceci est une charge pour le nombre d'heures de travail extra pour faire des changements à la matière composée après qu'elle est debout et que la première épreuve a été lue et collationnée sur la copie par le correcteur de l'atelier; cette charge provient de ce que la copie n'est pas correcte ou de ce qu'elle n'est pas complète, et à ma connaissance on n'a jamais refusé de la payer.

30. Retards—Je suis sous l'impression que cette charge se fait lorsque l'on manque de copie ou qu'on retarde les épreuves. Quant à ce qui me concerne, j'ai fait peu de cas des retards depuis la clôture de la session de 1854-55, car alors M. A. Patrick a rejeté la charge d'un retard de 26 jours.

Pour les autres détails il faut s'adresser à M. Campbell, et je n'ai aucun doute qu'il fournira tous les renseignements dont le comité a besoin.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,

Voire très obéissant serviteur,

JAMES S. SLOANE.

H. HARTNEY, ECR.

MONTRÉAL, 26 avril 1859.

MONSIEUR,—La lettre de M. Benjamin à M. Sloane, et une copie de la réponse de M. Sloane me sont parvenues aujourd'hui; et je m'empresse de faire part de l'exposé de faits suivant :

Dans le cours de l'impression des journaux et de l'appendice de l'assemblée législative, il y a généralement eu beaucoup de retardement, causé par les changements faits à la copie originale, ou par le manque de copie,—et quelquefois par la récomposition des formes. Au lieu d'ajouter les "heures extra" et les "retards" à chaque compte, je les ai inclus dans l'item général. Je n'ai pas toutes ces feuilles ici pour vérifier cet état, mais je sou mets respectueusement le mémoire de M. Sloane sur l'impression des comptes publics de l'année dernière comme tendant jusqu'à un certain point à confirmer ce que j'ai dit. Ce mémoire, sous enveloppe jaune, je l'envoie. Vous aurez la bonté de remarquer que jusqu'à cette session-ci, j'ai imprimé toutes les feuilles qui composaient les comptes publics. Cette année, Desbarats et Derbishire en ont imprimé presque les deux-tiers, et cependant, sur le tiers imprimé à mon atelier, mon prote, M. Sloane, a 2047 heures extra de chargés. J'envoie aussi ce mémoire sous enveloppe bleue, avec les feuilles que j'ai imprimé, afin que le comité puisse juger par lui-même.

Il peut, toutefois, y avoir quelque erreur dans mon compte, mais à présent je l'ignore encore.

Je m'étais proposé de partir pour Toronto samedi, mais j'ai été retenu ici par affaires; cependant, si, après avoir lu et examiné ce que j'envoie, le comité a besoin de moi, il suffira de m'avertir par télégraphe pour que je m'y rende de suite.

Je suis, monsieur,

Avec respect,

ROLLO CAMPBELL.

H. HARTNEY, ECR.

*Comptes publics de 1857.*

Nombre d'exemplaires, Conseil législatif .....	250
do do Assemblée législative.....	1225
do do Département de l'inspecteur gén. ....	300

Total..... 1775 exemplaires.

*Note.*—Commencés le 1er mars, à 3, P. M. Reçu la dernière copie, 8 avril, à 5, P. M. Dernière revise signée, 13 avril, à 2, P. M. Imprimés et livrés au relieur, 14 avril, à 9, A. M. Livré 500 exemplaires à la chambre, à 6 h. le même soir, et le reste le lendemain matin, 15. Il y a eu 305 heures de travail extra, pour remanier, changer, etc., etc. .... 305 heures.  
Retardé faute de copie, 6 hommes, 116 heures ..... 116 “  
Retardement de la presse, 4 hommes, 85 heures ..... 85 “

Total..... 1341 heures.

*Retardé par la copie.*—6 hommes. 3–5 mars, 21 heures. 13–18 mars, 50 heures. 26–27 mars, 15 heures. 31 mars, 10 heures. 6–7 avril, 20 heures=116 heures × 6=696 heures.

*Tirage retardé.*—4 hommes—10 mars, pour sign. 23, 5 heures. 25 mars, pour sign. 30, 5 heures. 26 mars, pour sign. 31, 10 heures. 29 mars, pour sign. 34, 5 heures. 30 mars, pour sign. 35, 10 heures. 5 avril, sign. 2, 5 heures. 6 avril, pour sign. 38, 10 heures. 8 avril, pour sign. 1, 39, 40, 10 heures. 10 avril, pour sign. B et C, 10 heures=85 heures × 4=340 heures.

JAS. S. SLOANE.

*Comptes publics de 1858.*

Nombre d'exemplaires—Conseil législatif.....	250
do do —Assemblée législative .....	1225
do do —Département de l'inspecteur général. ....	308

Total..... 2652 exemp.

*Note.*—Commencés le 29 janvier à midi. Dernière copie reçue le 7 mars à 8½ p. m. Dernière revise signée le 8 mars à 5 a. m., et 200 exemplaires livrés le même jour à 3 p. m. J'aurais pu les livrer à 10 a. m., si l'imprimeur de la reine m'eut envoyé les feuilles.) Livré le reste le 9, à 6 p. m. Il y a eu 213 heures de travail de surcroît, occasionné par le remaniement, les changements, etc., etc. .... 213 heures.

*Retard dans l'envoi de la copie*—6 hommes restés inoccupés pendant 215 heures chacun..... 1290 “

*Tirage retardé*—4 hommes—132 heures chacun..... 528 “

*Feuilles détachées fournies*—8 exemplaires, égal à 16 h. de travail 16 “

Total..... 2047 “

Réimpressions—Sig. 1 et sig. 5\*. Deux pages biffées, sig. 4\*.

*Temps perdu passé à attendre la copie, les épreuves et les revises* :—31 janvier, 8 heures. Le 1er jusqu'au 5 février, 33 heures. Le 7 et le 8, 10 heures. Le 9 et le 10, 10 heures. Le 11 et le 12, 18 heures. Du 14 au 16, 17 heures. Le 17, 5 heures. Le 18 et le 19, 12 heures. Le 22, 6 heures. Du 23 au 26, 40 heures. Le 28, 10 heures. Du 1er au 3 mars, 30 heures. Le 4, 10 heures. Le 7, 6 heures = 215 + 6 = 1290 heures.

*Tirage retardé* :—Le 7 février, sig. 2\*, 3 heures. Le 8 et le 9, sig. 3\*, 4 heures. Le 10, sig. 4\*, 3 heures. Le 16, sig. 10\*, 2 heures. Le 17, sig. 1, 3 heures. Du 19 au 22, sig. E, 25 heures. Le 24 et le 25, sig. 12\*, 17 heures. Du 26 au 5 mars, sig. 13\*, 70 heures. = 132 + 4 = 528 heures.

JAS. S. SLOANE.

*Mémoire explicatif donné par M. Campbell :*

1er item.—Comptes publics—

Comptes publics, 2125 exemplaires, en gaillarde, sous forme de tableaux. Composition, 2s. 9d. 2128 milles emmes.....	£266	0	0
2. Réimpression de deux signatures, 104,000, à 2s. 6d.....	13	0	0
3. Tirage, 1368 marques, à 2s. 6d.....	171	0	0
4. 1341 heures extra passées à faire des changements, selon ce premier mémoire; 1700 autres heures—temps des hommes de l'atelier pendant 2 semaines et trois jours, à compter du jour où l'ordre a été reçu de se tenir prêt à faire ces comptes publics jusqu'au temps où la copie a été reçue. Le prix exigé par heure ne couvre pas ce chapitre de dépense.			
5. Dans cet item, le mot " papier " devrait être remplacé par " tirage "—erreur clérical. Le tirage est de 1216 marques, à 2s. 6d.....	252	0	0
Reliure, 7½d. par exemplaire.....	55	9	0
6. Sig. 1 à 31, inclusivement—feuille de 8 pages..	1048		
Sig. A, B et C.....	24		

Total des pages.....1472 ou 134

Feuille à 18 milles emmes chacune, à 1s. 6d..... 180 18 0

Matière de tableau, en petit romain—les *pour* et les *contre*, intercalés dans la matière solide des journaux, donnent ce montant.

- |   |     |    |   |
|---|-----|----|---|
| 7. Tirage, 2,225 exemplaires—1,072 pages—2,412 marques, à 2s. 6d..... | 180 | 18 | 0 |
| 8. Cela se trouve dans l'item porté en compte pour les heures extra.  |     |    |   |

9. Cet item est pour le temps du personnel de l'atelier, quand sur l'ordre de la chambre il s'apprête à commencer les journaux, c'est-à-dire immédiatement après l'ouverture de la session. Je suis obligé d'être prêt, mais la copie, pour diverses causes, ne m'est pas fournie, mais je l'ai invariablement demandée. Les dépenses nécessaires ne sont réellement pas couvertes par cet item.

Index des journaux—Erreur évidente de £100—la matière a été comptée double au lieu de l'avoir été une fois et demie.

Appendice 52—chargé en moins—devrait s'élever au-delà de	38	0	0
“ 26—aussi chargé en moins, do do	11	0	0

ROLLO CAMPBELL.

Toronto, 2 mai 1859.

	QUANTITÉ PORTÉE EN COMPTE.	QUI DEVRAIT ÊTRE DE	MONTANT PORTÉ EN COMPTE.	QUI DEVRAIT ÊTRE DE
<b>COMPTES PUBLICS—2125 Exemplaires.</b>				
Tirage	1745 marques	387 marques	£ 183 2 6	£ s. d. 53 4 3
3041 heures pour travail de auroroit et retards.			285 14 4	
<b>JOURNAUX—2225 Exemplaires.</b>				
Composition	3123 mille emmes.	2881 mille emmes.	270 16 0	262 1 9
Tirage	2247 marques	1368 marques	168 2 6	119 14 0
2405 heures pour travail de auroroit et retards.			228 11 10	
17 Réponses non imprimées.	£2 12 6	£0 15 9	44 12 6	13 7 9
1 Réponse non imprimée.	£9 12 6	£0 15 9	9 12 6	0 15 9
Index des Journaux (compris dans les Journaux ; ne s'élevait qu'à £63 3s. 6d.)			186 9 10	
Réimpressions de 13 Signatures.			46 8 3	10 10 0
Chemin du Nord	£13 0 0	£3 0 0	61 2 0	25 16 3
Pénitencier Provincial.			144 0 0	78 5 9
Etat Général des Baptêmes, etc.			39 6 0	23 10 9
Nominations dans les Départements Publics			21 8 5	13 13 0
			£ 1089 6 8	£ 590 19 3
			590 19 3	
<b>Ce qui donne une surcharge pour l'anglais, de</b>				
A laquelle il faut ajouter une semblable surcharge pour le français			£ 1098 7 5	
			1098 7 5	
<b>Faisant une surcharge totale de</b>				
			£ 2196 14 10	

---

TORONTO:

IMPRIMÉ PAR JOHN LOVELL, COIN DES RUES YONGE ET MELINDA.

---

---

---

# RAPPORT ANNUEL

Sur les Ecoles Normale, Modeles et de Grammaire  
et sur les Ecoles Communes du Haut-Canada,  
pour l'année 1858 ; avec des Appendices : par  
le Surintendant en Chef de l'Education.

---

---

Departement de l'Instruction Publique pour le Haut-Canada.

[No. 1648, A<sup>2</sup>.]

BUREAU D'EDUCATION,

TORONTO, 20 avril 1859.

MONSIEUR,

J'ai l'honneur de vous transmettre ci-joint, pour le soumettre à Son Excellence le Gouverneur-Général, mon Rapport sur l'état des Ecoles Normale, Modèles, de Grammaire et des Ecoles Communes du Haut-Canada, durant l'année 1858, y compris un Tableau Statistique sur les autres institutions d'éducation, en autant qu'il a été en mon pouvoir d'obtenir des renseignements au sujet de ces dernières. A mon rapport j'ai ajouté un appendice qui renferme des extraits nombreux des rapports locaux, et divers papiers et documents qui indiquent les moyens employés pour améliorer et répandre les Ecoles de Grammaire et les Ecoles Communes dans le Haut-Canada.

J'ai l'honneur d'être,

Monsieur,

Votre obéissant serviteur,

E. RYERSON.

A l'honorable

CHARLES ALLEYN, M.P.P.,

*Secrétaire de la province,*

Toronto.

## SOMMAIRE GÉNÉRAL.

Lettre au Secrétaire de la Province.

### PARTIE I.—RAPPORT GÉNÉRAL.

Introduction.

- I. Extraits des rapports des surintendants locaux.
- II. TABLEAU A.—Deniers reçus et dépensés pour le soutien des écoles communes.
- III. TABLEAU B.—Population d'école, élèves fréquentant les écoles dans les différentes branches de l'éducation de l'école commune.
- IV. TABLEAU C.—Instituteurs d'écoles communes.
- V. TABLEAU D.—Arrondissements d'école, écoles, maisons d'école, titres des propriétés d'école, visites d'école et lectures, durée du temps que les écoles ont été tenues ouvertes.
- VI. TABLEAU E.—Exercices religieux, livres d'école et instruments.
- VII. TABLEAU F.—Ecoles catholiques romaines séparées.
- VIII. TABLEAUX G, H, I, et K.—Ecoles de grammaire.
- IX. TABLEAU L.—L'école normale du Haut-Canada.
- X. TABLEAU M.—Collèges, académies, et écoles privées.
- XI. TABLEAU N.—Bibliothèques publiques gratuites.
- XII. TABLEAU O.—Cartes, instruments et livres pour prix.
- XIII. TABLEAU P.—Instituteurs en retraite.
- XIV. Renvois aux appendices.
- XV. Remarques générales et finales.

N.B.—Les chiffres entre les parenthèses renvoient aux pages du rapport statistique et de l'appendice.

### PARTIE II.—RAPPORT STATISTIQUE.

#### *LES ECOLES COMMUNES DU HAUT-CANADA :*

- TABLEAU A.—DENIERS—Sommes reçues et dépensées pour le SOUTIEN DES ECOLES COMMUNES.
- TABLEAU B.—ELÈVES—Enfants fréquentant les ECOLES COMMUNES, et dans les différentes BRANCHES de l'ÉDUCATION DES ECOLES COMMUNES.
- TABLEAU C.—INSTITUTEURS—Leur NOMBRE, CROYANCES RELIGIEUSES, CERTIFICATS et SALAIRES d'instituteurs d'écoles communes.
- TABLEAU D.—ECOLLES—Nombre d'ECOLLES COMMUNES, MAISONS D'ECOLE, VISITES, LECTURES, et TEMPS PENDANT LEQUEL LES ECOLES COMMUNES ONT ÉTÉ TENUES OUVERTES.
- TABLEAU E.—LIVRES, INSTRUMENTS et INSTRUCTION RELIGIEUSE dans les écoles communes.
- TABLEAU F.—LES ECOLES CATHOLIQUES ROMAINES SÉPARÉES.

#### *LES ECOLES DE GRAMMAIRE DU HAUT-CANADA :*

- TABLEAU G.—DENIERS—Sommes reçues et dépensées pour le SOUTIEN DES ECOLES DE GRAMMAIRE ; NOMS DES PRINCIPAUX MAÎTRES.
- TABLEAU H.—ELÈVES—STATIONS MÉTÉOROLOGIQUES aux principales écoles de grammaire de comté.
- TABLEAU I.—ELÈVES—Nombre d'élèves dans les différentes BRANCHES D'ÉDUCATION D'ÉCOLE DE GRAMMAIRE.
- TABLEAU K.—INSTRUCTION RELIGIEUSE, et LIVRES DE TEXTE dans les écoles de grammaire.

#### *L'ÉCOLE NORMALE DU HAUT-CANADA :*

- TABLEAU L.—ÉTUDIANTS—Leurs certificats, résidences et dénominations religieuses. RECETTES et DÉPENSES pour l'année.

#### *LES AUTRES INSTITUTIONS D'ÉDUCATION DU HAUT-CANADA :*

- TABLEAU M.—COLLÈGES, ACADEMIES et ECOLES PRIVÉES, LEURS ELÈVES et DENIERS.

#### *LES BIBLIOTHÈQUES PUBLIQUES GRATUITES DU HAUT-CANADA :*

- TABLEAU N.—DENIERS ; NOMBRE de VOLUMES et INFORMATIONS DIVERSES. AUTRES BIBLIOTHÈQUES.

#### *LES ECOLES COMMUNES ET DE GRAMMAIRE DU HAUT-CANADA :*

- TABLEAU O.—CARTES et INSTRUMENTS FOURNIS PAR LE DÉPARTEMENT D'ÉDUCATION.

#### *LES INSTITUTEURS D'ÉCOLES COMMUNES EN RETRAITE DU HAUT-CANADA :*

- TABLEAU P.—NOMS DES INSTITUTEURS ; LEURS PENSIONS et REMARQUES.

#### *OCTROIS LÉGISLATIFS AUX ECOLES ET TAXES LOCALES DANS LE HAUT-CANADA :*

- TABLEAU Q.—Distribution des OCTROIS LÉGISLATIFS pour les ECOLES par le DÉPARTEMENT de l'ÉDUCATION, et rapport des sommes prélevées comme ÉQUIVALENT, et autres DENIERS prélevés pour les ECOLES de GRAMMAIRE et COMMUNES.

*RESUME EDUCATIONNEL—HAUT-CANADA—POUR L'ANNEE 1858 ;*

TABEAU R.—Nombre des ECOLES et ELÈVES, et DENIERS dépensés pour les fins d'éducation.

*DIVERS :*

TABEAU S.—SOMMAIRE STATISTIQUE du PROGRÈS de L'ÉDUCATION dans le HAUT-CANADA, durant les années 1842 à 1858 inclusivement.

TABEAU T.—LES ALLOCATIONS AUX ÉCOLES de GRAMMAIRE, COMMUNES et PAUVRES du Haut-Canada.

TABEAU U.—RESUME des COMPTES du DÉPARTEMENT de L'ÉDUCATION pour l'année.

## PARTIE III.—APPENDICES.

**A.—EXTRAITS des RAPPORTS des SURINTENDANTS LOCAUX des ÉCOLES COMMUNES et des BUREAUX de SYNDICS D'ÉCOLE dans le HAUT-CANADA, relativement à la CONDITION et au PROGRÈS de l'ÉDUCATION ÉLÉMENTAIRE dans les Townships, Cités, Villes et Villages du HAUT-CANADA, pour l'année 1858 :**

*Comtés.*

Glenarry, Stormont, Dundas, Prescott, Russell, Carleton, Grenville, Leeds, Lanark, Renfrew, Frontenac, Addington, Lennox, Prince Edouard, Hastings, Durham, Peterborough, Victoria, Ontario, York, Peel, Simcoe, Halton, Wentworth, Brant, Lincoln, Welland, Haldimand, Norfolk, Oxford, Waterloo, Wellington, Grey, Perth, Huron, Bruce, Middlesex, Elgin, Kent, Lambton, Essex.

*Cités.*

Hamilton, Ottawa.

*Villes.*

Brantford, Cornwall, Collingwood, Paris, Goderich, Picton, Port Hope, Whitby, Woodstock.

*Villages incorporés.*

Bradford, Fergus, Iroquois, Mitchell, Napanee, Newcastle, St. Thomas, Thorold.

**B.—EXTRAITS DES RAPPORTS DES GOUVERNEURS ET AUTRES OFFICIERS DE PRISONS SUR LES BIBLIOTHÈQUES FOURNIES PAR LE DÉPARTEMENT.**

**C.—LES ÉCOLES DE GRAMMAIRE DU HAUT-CANADA :**

I. RAPPORT DE L'INSPECTEUR sur la condition des écoles de grammaire de comté dans le Haut-Canada pour l'année 1858.

II. L'ÉCOLE MODÈLE DE GRAMMAIRE :

No. 1.—Loi établissant cette école.

No. 2.—Cours d'instruction suivi dans l'école modèle de grammaire.

No. 3.—Circulaire du surintendant en chef de l'éducation adressée aux chefs des conseils municipaux dans les cités et comtés du H.-C. en leur transmettant le programme qui précède.

No. 4.—Prix et certificats donnés à l'examen de l'école modèle de grammaire, 1859.

III. LES ÉCOLES DE GRAMMAIRE DE COMTE :

No. 1.—Programme des études, et règles et règlements généraux pour la gouverne des écoles de grammaire de comté du Haut-Canada.

Sec. 1.—Conditions de l'admission des élèves aux écoles de grammaire.

Sec. 2.—Liste des livres de texte des écoles de grammaire du Haut-Canada.

Sec. 3.—Programme des études des écoles de grammaire du Haut-Canada.

Sec. 4.—Exercices d'ouverture et de clôture de chaque jour.

Sec. 5.—Devoirs du maître principal et des instituteurs.

Sec. 6.—Devoirs des élèves.

Sec. 7.—Sessions, vacances, exercices quotidiens et congés.

No. 2.—Inspection des écoles de grammaire.

No. 3.—Programme de l'examen des candidats (n'étant pas des gradués de l'université) aux professeurs des écoles de grammaire de comté du Haut-Canada.

**D.—LES ÉCOLES NORMALE ET MODELES DU HAUT-CANADA :**

No. 1.—Établissement des écoles normale et modèles.

No. 2.—Conditions révisées d'admission à l'école normale de Toronto.

No. 3.—Formule de requête pour être admis à l'école normale, Toronto.

No. 4.—Autorisation des maîtres de l'école normale pour faire subir l'examen au candidat.

No. 5.—Formule de requête pour permission de tenir une maison de pension.

No. 6.—Formule de requête pour livres, etc.

No. 7.—Programme de l'examen d'entrée et du cours d'études de l'école normale.

No. 8.—Aptitudes additionnelles pour obtenir des certificats provinciaux d'honneur de 1re classe.

No. 9.—Requête pour livres de texte.

No. 10.—Certificats provinciaux accordés par le surintendant en chef de l'éducation en 1858.

**E.—LES ECOLES COMMUNES DU HAUT-CANADA :**

No. 1.—Règles générales pour l'organisation, la gouverne et la discipline des écoles communes dans le Haut-Canada.

Sec. 1.—Heures d'école—congés et vacances.

Sec. 2.—Instruction morale et religieuse.

Sec. 3.—Exercices du commencement et de la fin de chaque jour, avec formules de prières du matin et du soir.

Sec. 4.—Instruction religieuse donnée chaque semaine.

Sec. 5.—Devoirs des instituteurs.

Sec. 6.—Devoirs des élèves.

Sec. 7.—Liste des livres de texte.

Sec. 8.—Devoirs des syndics.

Sec. 9.—Devoirs des surintendants locaux.

Sec. 10.—Devoirs des conseils de comté.

Sec. 11.—Devoirs des conseils de townships.

Sec. 12.—Devoirs des visiteurs d'école.

Sec. 13.—Devoirs des bureaux de comté de l'instruction publique.

No. 2.—Choix des formules et instructions générales pour mettre à exécution les dispositions des actes des écoles communes.

(1.) Programme révisé pour l'examen et la classification des instituteurs.

(2.) Formule générale des certificats de qualification.

(3.) Ordre et classification des études.

(4.) Formules et règlements pour les instituteurs des écoles communes devenus vieux.

(5.) Formule de demande pour les instituteurs devenus vieux.

(6.) Formule de certificat médical pour les instituteurs devenus vieux.

**F.—APPORTIONNEMENT DE L'OCTROI LEGISLATIF EN FAVEUR DES ECOLES COMMUNES DU HAUT-CANADA, pour l'année 1859 :**

No. 1.—Circulaire adressée au greffier de chaque municipalité de comté, cité, ville et village dans le Haut-Canada.

No. 2.—Apporportionnement aux townships, pour 1859.

Apporportionnement aux cités, villes et villages, pour 1859.

**G.—CIRCULAIRE OFFICIELLE DU SURINTENDANT EN CHEF DE L'INSTRUCTION, ADRESSEE AUX DIFFERENTS CORPS RELIGIEUX AU SUJET DE L'INSTRUCTION RELIGIEUSE DANS LES ECOLES PUBLIQUES DU H.-C.****H.—ADRESSE A L'HON. FRANCIS HINCKES :**

Présentée par le conseil de l'instruction publique du Haut-Canada, à l'occasion de sa visite dans cette section du pays, dans le mois d'avril 1859.

**I.—LES BIBLIOTHEQUES GRATUITES DU HAUT-CANADA, etc. :**

No. 1.—Principes généraux d'après lesquels les livres ont été choisis pour les bibliothèques publiques.

No. 2.—Remarques par le surintendant en chef de l'éducation.

No. 3.—Avis du département aux corporations municipales et scolaires du Haut-Canada :—

(1.) Bibliothèques d'écoles publiques.

(2.) Prix pour les écoles.

(3.) Cartes d'école et instruments.

**J.—MUSEE D'EDUCATION DU HAUT-CANADA ;**

1. Règlements pour l'admission des visiteurs au musée d'éducation, Toronto.

2. Le musée.

3. Objets que renferme le musée.

**K.—DEPARTEMENT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE DU HAUT-CANADA :**

Plan du département de l'éducation et du musée.

No. 1.—Bureau de l'éducation et officiers du département.

No. 2.—Conseil de l'instruction publique, et maîtres des écoles normale et modèles.

No. 3.—Communications adressées au département de l'instruction publique pour le H.-C.

No. 4.—Devoirs du département de l'instruction publique pour le H.-C.

No. 5.—Documents transmis annuellement par le département d'éducation aux officiers des écoles.

No. 6.—Surintendants locaux des écoles dans les diverses municipalités du Haut-Canada.

## R A P P O R T A N N U E L

S U R L E S

E C O L E S N O R M A L E , M O D È L E S E T D E G R A M M A I R E

E T S U R L E S

É C O L E S C O M M U N E S

D U

H A U T - C A N A D A ,

P O U R L ' A N N É E 1 8 5 8 .

---

---

P A R T I E I . — R A P P O R T G É N É R A L .

---

---

A S O N E X C E L L E N C E L E T R È S H O N O R A B L E S I R E D M U N D W A L K E R  
H E A D , B A R O N N E T ,*G O U V E R N E U R G É N É R A L D U C A N A D A , E T C . , E T C . , E T C .*

P L A I S E À V O T R E E X C E L L E N C E ,

J'ai l'honneur de vous présenter mon rapport sur la condition des écoles normale, modèles et de grammaire, et des écoles communes du Haut-Canada, pour l'année 1858—année marquée par une gêne financière et des désastres commerciaux, tant en Europe qu'en Amérique, plus grands encore qu'en 1857. Deux années successives de mauvaises récoltes, une diminution considérable dans le revenu, et une stagnation inouïe dans toutes les affaires, ne pouvaient manquer de produire des résultats sérieux pour notre système scolaire.

Sous des circonstances aussi déplorables, je croyais sincèrement d'avance que le système scolaire subirait une baisse proportionnée, pour le moins, à celle qu'avait éprouvée chaque branche de notre économie sociale. Heureusement que mes craintes furent vaines. Il y a eu une augmentation de *six jours* dans la moyenne du temps que les écoles ont été tenues ouvertes dans tout le Haut-Canada. Néanmoins, il y a eu une diminution de \$49,927 sur la somme totale prélevée pour le soutien des écoles communes; mais cette diminution tombe tout entière au cha-

pitre des *contributions scolaires des syndics*, et se compose presque exclusivement de deniers prélevés et dépensés pour l'*acquisition d'emplacements d'écoles et l'érection et le loyer de maisons d'école* ; il y a, sous ces chapitres, une diminution de \$34,620—la somme considérable de \$245,495 ayant été prélevée et dépensée pour ces fins en 1857, et en 1858, la somme grande encore, mais moindre, de \$210,875.

D'un autre côté, il n'y a pas eu diminution dans le nombre des écoles tenues ouvertes, mais une augmentation de 135. Il n'y a pas eu non plus de diminution dans la fréquentation des écoles, mais une augmentation de 21,046. Le nombre total des enfants qui ont fréquenté les écoles communes du Haut-Canada, en 1858, fut de 293,683, et le nombre d'écoles ouvertes fut de 3,866. Il y a eu aussi une augmentation de \$22,687 dans les cotisations municipales pour les fins des écoles, et une augmentation de \$60,402, dans le montant total payé aux instituteurs.

Ainsi donc, malgré la gêne financière qui a retardé la marche des affaires dans le pays et qui a été un obstacle à la multiplication des nouvelles maisons d'école, l'inauguration de 135 nouvelles maisons d'école et l'augmentation de 21,046, au chapitre de la fréquentation, ajoutées à une augmentation de \$22,687 dans les cotisations municipales d'école, et de \$60,402 dans le montant payé aux instituteurs, ne manquent pas d'indiquer un succès inespéré et très rassurant sous les circonstances, tout en faisant voir la supériorité de notre système municipal et scolaire, comparé à un système de législation centrale ou à un système despotique Européen.

#### I. EXTRAITS DES RAPPORTS DES SURINTENDANTS LOCAUX.

Les extraits des rapports des surintendants locaux (appendice A, pp. 1-86) donnent une idée très correcte de la nature et du fonctionnement du système scolaire dans les townships, les cités, les villes et les villages du Haut-Canada. Les surintendants locaux (au nombre de 303) ne sont ni nommés ni payés par le gouvernement ; ils sont nommés par les municipalités de comté, de cité, de ville et de village, et payés par elles sur des fonds indépendants de ceux destinés aux écoles ; ils reflètent donc les sentiments de ceux par qui ils sont nommés et payés, et en surveillent les intérêts. De ce fait ressort un autre avantage du principe municipal qui est la base de notre système scolaire—je veux dire que non seulement il est supporté et développé par la cotisation locale volontaire, et par les octrois législatifs, mais encore qu'il est administré par des officiers nommés par les localités qui agissent de concert avec l'officier qui relève du gouvernement exécutif.

Les extraits des rapports des surintendants sont concis, impartiaux, et pratiques ; ils sont la peinture fidèle des travaux et des découragements, des luttes et des défauts, des entreprises et des sacrifices, des difficultés et des désavantages, des succès et des insuccès des habitants des cités, des villes et des villages dans les établissements anciens et nouveaux, dans leurs efforts à faire prospérer l'instruction que doivent recevoir leurs enfants ; ils démontrent pareillement les avantages que présentent la loi scolaire et les règlements en les aidant à atteindre cet objet important.

Comme une copie de chacun de mes rapports est transmise aux syndics de chaque arrondissement scolaire, ainsi qu'aux autres autorités scolaires locales, ces extraits des rapports des surintendants locaux ne manquent pas d'être lus avec un grand intérêt; il en est de même des tables statistiques, et des progrès d'un township ou d'une ville, comparés avec ceux d'une autre localité; souvent ils sont le sujet d'utiles discussions aux assemblées scolaires.

Je vais maintenant présenter un résumé des tables statistiques.

## II. TABLEAU A.—DENIERS REÇUS ET DÉPENSÉS POUR LE SOUTIEN DES ÉCOLES COMMUNES. (Page xxxiv)

1. Le montant de l'octroi législatif en faveur des écoles réparti entre les municipalités pour le soutien des écoles communes et séparées, en 1858, fut de \$133,000—augmentation sur le montant de l'année précédente \$3,000. La loi exige qu'une somme équivalente soit prélevée par cotisation municipale pour donner droit aux municipalités d'obtenir ce soutien. Le montant prélevé par les municipalités fut de \$270,503—ce qui donne \$137,503 *de plus* que la somme exigée par la loi pour leur donner droit au montant entier de l'octroi législatif, et \$22,687, *de plus* que la somme par elles prélevée en 1857.

2. Le montant réparti sur l'octroi législatif pour appareils, prix et bibliothèque d'école commune fut de \$6,517—diminution de \$1,649 sur l'année précédente. Les sources locales produisirent les mêmes sommes; le montant de l'appportionnement dans chaque cas, dépendait du montant retiré des sources locales. La valeur totale des articles expédiés aux syndics des écoles communes fut de \$14,142, diminution \$3,254.

3. Le montant des cotisations d'école des syndics fut de \$486,572—diminution de \$98,569, portée principalement au chapitre des deniers prélevés et dépensés pour l'achat d'emplacements d'école, et l'érection et l'ameublement de maisons d'école. Néanmoins, la somme de \$486,572 des cotisations des *syndics*, en sus de \$270,503 des cotisations *municipales*, est très considérable et démontre bien l'intérêt qu'on prend à l'éducation, ainsi que les ressources du pays, si l'on tient compte de la stagnation actuelle du commerce.

4. Le montant des contributions d'école imposées aux parents qui envoient leurs enfants aux écoles fut de \$195,879—augmentation, \$45,380.

5. Les recettes totales pour les écoles communes en l'année 1858 furent \$1,244,488—diminution de \$49,927 sur les recettes totales de l'année précédente.

6. Le montant total payé aux instituteurs fut de \$920,633—augmentation de \$60,402 sur le montant payé en 1857.

7. Le montant total prélevé et dépensé pour l'acquisition d'emplacements d'école et l'érection de maisons d'école fut de \$173,625—somme considérable, mais moindre de \$34,263 que le montant prélevé et dépensé l'année précédente pour les mêmes fins. Le montant prélevé et dépensé pour les *loyers* et *réparations* des maisons d'école, fut de \$37,250—diminution \$356.

8. Le montant prélevé et dépensé pour les livres d'école, la papeterie, et les dépenses imprévues, fut de \$102,838—augmentation de \$13,804.

III. TABLEAU B.—POPULATION D'ÉCOLE, ÉLÈVES FRÉQUENTANT LES ÉCOLES DANS LES DIFFÉRENTES BRANCHES DE L'ÉDUCATION DES ÉCOLES COMMUNES. (Page xxxviii.)

1. Autrefois la loi prescrivait que les enfants auraient droit de fréquenter l'école depuis l'âge de 5 à 16 ans; depuis 1850, ce droit a été étendu à toutes les personnes âgées de 5 à 21 ans; mais les dispositions de la loi relatives aux rapports de la population des écoles n'ont pas été modifiées, et ne font mention que des enfants âgés de 5 à 16 ans. La population des écoles en 1858, telle qu'ainsi limitée, fut de 360,578—augmentation 35,690.

2. Le nombre des élèves fréquentant les écoles communes (non compris les écoles de grammaire, les collèges ou écoles privées) entre les âges de 5 et 16 ans, fut de 267,383—augmentation, 19,949. Le nombre d'élèves d'autres âges fréquentant les écoles fut de 26,300—augmentation 1097. Le nombre total des élèves fréquentant les écoles fut de 293,683—augmentation 21,046.

3. Le nombre de *garçons* fréquentant les écoles fut de 160,633—augmentation 10,604. Le nombre de *filles* fréquentant les écoles fut de 133,050—augmentation 10,442. Le nombre d'*enfants indigents* fréquentant les écoles fut de 6,490—augmentation 1,670. La distinction des *enfants indigents* n'est pas visible où les écoles sont *gratuites*, vu que pas un enfant ne les fréquente comme *pauvre*, mais que tous les enfants ont le droit d'y aller, pour la raison que chaque habitant contribue au soutien de l'école selon sa *propriété*, et non selon le nombre de ses enfants.

5. Les autres colonnes de ce tableau font voir les différentes périodes pendant lesquelles les enfants fréquentent les écoles, et le nombre de ces enfants qui suivent les différentes branches de l'éducation dans les écoles communes—et présentent, comme l'on voit, une augmentation satisfaisante dans le nombre de ceux qui étudient les branches plus élevées. Il m'est pénible de dire que le nombre des enfants qui ne fréquentent aucune école se monte à 52,943—augmentation de 6,216 sur l'année précédente.

IV. TABLEAU C.—INSTITUTEURS D'ÉCOLES COMMUNES. (Page xlii.)

Le tableau C. fait voir le nombre d'instituteurs employés, leur croyance religieuse, leur rang et salaire. Je me contenterai de faire trois observations sur ce tableau.

1. Le nombre d'*instituteurs* employés durant l'année fut de 2,965—augmentation 178. Le nombre d'*institutrices* employées fut de 1,237—diminution 59.

2. Le nombre d'instituteurs de *première* classe employés durant l'année fut de 856—augmentation 216. Le nombre d'instituteurs de *seconde* classe employés fut de 2,364—augmentation 300. Le nombre d'instituteurs de *troisième* classe employés fut de 883—diminution 79. Il est à espérer que l'on verra d'année en année diminuer cette classe de plus en plus. Dans le but de former de meilleurs instituteurs, le conseil de l'instruction publique a récemment modifié le programme des examens, comme on le verra dans l'appendice E., page 153.

3. La moyenne des salaires des *instituteurs* pour l'année, telle que rapportée par les surintendants locaux, fut de \$454—diminution \$7. La moyenne des salaires des *institutrices* fut de \$242—diminution \$12. Si tous les surintendants locaux eussent traité de ce sujet, la moyenne de la diminution n'aurait pas été sensible, car l'augmentation totale dans la somme payée comme salaire des instituteurs est de \$60,000, y compris les salaires des nouveaux instituteurs employés en 1858.

V. TABLEAU D.—ARRONDISSEMENTS D'ÉCOLE, ÉCOLES, MAISONS D'ÉCOLE, TITRES DES PROPRIÉTÉS D'ÉCOLE, VISITES D'ÉCOLE ET LECTURES, DURÉE DU TEMPS QUE LES ÉCOLES ONT ÉTÉ TENUES OUVERTES. (Page xlvii.)

Le tableau D. contient des statistiques sur le nombre et sur l'espèce des écoles, sur le nombre de celles construites pendant l'année, les titres des propriétés d'école, le nombre des visites d'école, les lectures et par qui données, et la durée du temps que les écoles ont été ouvertes dans chaque comté, ville et village du Haut-Canada.

1. *Nombre des arrondissements d'école et écoles.*—Le nombre des arrondissements d'école (autrefois appelés districts d'école) formés par les conseils de township, y compris les divisions d'école de quartiers dans les cités et les villes, fut de 4,267—augmentation durant l'année 250. D'après le rapport, le nombre d'écoles ouvertes fut de 3,866—augmentation 135. Le nombre d'arrondissements d'école qui ont négligé d'en faire rapport, fut de 401.

2. *Espèces d'écoles et manière de les supporter.*—Le nombre des écoles dans lesquelles les contributions furent de moins de 25 *centins* par mois pour chaque élève fut de 13 seulement—augmentation 431 sur le nombre des écoles qui abolirent cette contribution. Le nombre des écoles dans lesquelles les contributions furent de 25 *centins* par mois pour chaque élève (la plus haute contribution permise par la loi) fut de 114—diminution de 1240, ce qui démontre que le peuple abandonne graduellement la contribution comme résultat de sa propre expérience. Le nombre des écoles *en partie gratuites* fut de 1660—augmentation 101. Le nombre des écoles *gratuites* (c'est à dire les écoles dans lesquelles les élèves ne paient point d'honoraires, mais qui sont supportées par tous dans la mesure de la propriété) fut de 1936—augmentation 229. Ces faits démontrent les progrès graduels et sûrs que fait parmi le peuple (résultat de sa propre volonté fondée sur sa propre raison et expérience) ce principe vrai de l'éducation universelle qui est considéré comme un intérêt national, et, en conséquence, comme tout intérêt national, est considéré comme l'intérêt de chaque homme de la nation dans la mesure de sa propriété, et en vertu duquel chaque enfant de la nation est censé avoir droit à une éducation qui en fera un citoyen utile.

3. *Nombre et espèce des maisons d'école.*—Le nombre des maisons d'école fut de 3,694; sur ce nombre, 352 sont en *brique*, 244 en *Pierre*, 1,505 en *charpente*, 1,573 en *billots*, et il n'est pas fait mention des 20 autres. Le nombre des maisons d'école possédées en vertu d'un titre fut 2,993—augmentation 255; le nombre possédées par bail 463—augmentation 19; le nombre louées 160—augmentation

13 ; le nombre dont il n'est pas fait mention de la tenure 78—diminution 165. Le nombre total des maisons d'école érigées pendant l'année fut de 158, nombre considérable, si on tient compte de la crise commerciale, mais qui n'en laisse pas moins une diminution de 43 sur le nombre de celles construites l'année précédente ; de ces maisons d'école, 21 étaient en brique, 15 en pierre, 50 en charpente, 50 en billots, (dans les nouveaux établissements,) mais il n'est pas fait mention des 22 autres.

4. *Visites d'école.*—D'après les rapports, le nombre total des visites d'école, durant l'année, fut de 58,941—augmentation 9,745 ; fait très satisfaisant et très encourageant. Le nombre des visites d'école faites par des surintendants locaux fut de 8,111—augmentation 789 ; ou de 10 pour cent. Le nombre des visites faites par des membres du clergé, fut de 4,360—augmentation 335. Le nombre des visites faites par des conseillers municipaux, 1,949—augmentation, 155. Nombre de visites par des magistrats, 2,005—augmentation 371. Par des juges et des membres du parlement, 353—diminution 13. Par des syndics d'école, 20,210—augmentation 2,480 ; ou plus de 10 pour cent. Par d'autres personnes, 21,953—augmentation 5,628. Les rapports, sous ce chapitre, somme toute, sont très satisfaisants.

5. *Lectures aux écoles.*—Le nombre total de lectures faites durant l'année fut de 2,957—augmentation 417. Par les surintendants locaux 2,389, augmentation 144 ; par d'autres personnes, 568—augmentation 273 ; ce sont là des faits encourageants.

6. *Durée des écoles.*—Le nombre des écoles dont il est fait rapport, sous ce chapitre, est de 3,665—augmentation 207. La *moyenne* du temps pendant lequel les écoles du Haut-Canada ont été tenues ouvertes fut de *dix mois et douze jours*—augmentation *six jours* ; formant une augmentation totale de 21,990 jours.

Les faits que présentent ce tableau font voir les efforts énergiques du peuple dans la grande cause de l'éducation de ses enfants. Comme les précédents, il a rapport à chaque township, cité, ville et village incorporé.

#### VI. TABLEAU E.—EXERCICES RELIGIEUX, LIVRES D'ÉCOLE ET INSTRUMENTS. (*Page 1.*)

Le tableau E indique le nombre des écoles dans lesquelles les différents livres de texte sont en usage, les cartes et globes, etc., fournis, et la lecture de la bible et les exercices religieux suivis. Il appert que dans 1,708 écoles les exercices de chaque jour s'ouvrent et se ferment par la prière—augmentation 159 ; que la bible ou le testament est lu dans 2,510—augmentation 95. Ces faits démontrent fort bien, que l'on pourrait introduire les prières et les écritures dans toutes les écoles, si les autorités locales scolaires étaient en faveur de ce principe. Les règlements prescrivent et recommandent l'instruction et les exercices religieux dans les écoles mais *n'obligent* personne à les suivre, et la question est de savoir si le gouvernement a droit d'imposer des obligations en matière de religion, ou si le droit et la responsabilité en ce cas ne retombent pas sur les parents et les pasteurs des enfants, et si le gouvernement n'a pas exercé jusqu'à l'extrême limite le pouvoir légitime qui lui est conféré, le jour où il a garanti le droit des parents, et où il a permis

à eux et aux pasteurs de remplir sans inquiétude les devoirs naturels et divins auxquels ils sont tenus vis-à-vis des enfants. Les règlements et recommandations officiels à ce sujet se trouvent dans l'appendice E, page 138.

D'après ce tableau il appert aussi que les livres de texte sanctionnés par le conseil de l'instruction publique, surtout les livres des écoles nationales, sont presque universellement en usage dans les écoles, et que les conséquences fatales d'une variété sans fin de livres de texte n'existent plus dans le Haut-Canada. 2,403 écoles ont des cartes—augmentation 113 ; 612 ont des globes—rapport fait pour la première fois ; 2,895 des planches noires—augmentation 243 ; 500 ont des instruments complets, y compris les planétaires, etc., augmentation 28. Ces détails dénotent des progrès essentiels et importants dans la bonne voie, en face des circonstances les plus épineuses. Voir l'appendice E, page 137, au sujet des règlements généraux pour la gouverne et la discipline des écoles communes du Haut-Canada.

#### VII. TABLEAU F.—ÉCOLES CATHOLIQUES ROMAINES SÉPARÉES. (Page liv.)

Les écoles protestantes séparées sont encore établies et dirigées d'après les dispositions de la 19<sup>e</sup> section de l'acte des écoles de 1850 et de la 4<sup>e</sup> section de l'acte supplémentaire des écoles, de 1853. Les écoles Catholiques Romaines séparées furent établies et dirigées d'après ces mêmes sections, jusqu'en mai 1855, que les autorités de l'église Catholique Romaine réussirent à obtenir la passation de l'acte des écoles Catholiques Romaines séparées. (18 Vic., c. 131.) Il n'y a pas 12 écoles protestantes séparées dans tout le Haut-Canada, et elles ne semblent exister (et elles n'existent de fait,) que pour des raisons particulières. D'un autre côté, l'on a fait de grands efforts pour établir des écoles Catholiques Romaines séparées, et pour en augmenter le nombre, et surtout sous le nouvel acte, dont les dispositions avaient été mûries par les partisans des écoles Catholiques Romaines séparées, dans un esprit tout différent des clauses de la loi des écoles séparées, rédigées par le surintendant en chef, après longue consultation avec les chefs ecclésiastiques du mouvement des écoles Catholiques Romaines séparées.

Les partisans des écoles séparées sont exempts de toutes les taxes pour les écoles publiques dans les arrondissements scolaires où se trouvent leurs écoles : ils sont exempts de la taxe scolaire de comté, pour réaliser une somme égale à l'octroi législatif réparti en faveur du comté ; ils ne sont pas non plus, comme les partisans des écoles publiques, tenus d'employer des instituteurs qui ont subi leur examen devant le bureau de comté et obtenu un certificat de capacité, pour la raison que chaque bureau de syndics des écoles séparées peut examiner et admettre les instituteurs qu'il veut bien employer. Les partisans des écoles Catholiques Romaines ont été exemptés de toutes les conditions que l'on a imposées aux partisans des écoles publiques, parce qu'on s'en est plaint comme d'un fardeau et comme d'une restriction qu'on fesait peser sur leur libre arbitre. Les seules conditions auxquelles on les astreigne, telle que la loi est aujourd'hui, sont,—que chaque partisan d'une école séparée doit notifier le greffier de sa municipalité, avant le 1<sup>er</sup> février de chaque année, qu'il est, pour cette année là, par-

tisan d'une école séparée ; et que l'école séparée soit tenue ouverte au moins six mois dans l'année, et qu'on en fasse rapport semi-annuellement, et annuellement, d'après des blancs qui sont fournis ; les deux dernières conditions sont imposées aux syndics des écoles communes dans chaque arrondissement du Haut-Canada. Les syndics des écoles Catholiques Romaines séparées ont aussi les mêmes pouvoirs collectifs pour prélever et percevoir des contributions et des taxes sur la propriété de leurs partisans que les syndics des écoles publiques ou des conseils municipaux. L'octroi législatif des écoles est également distribué entre les écoles séparées, d'après la moyenne de la fréquentation, précisément comme il l'est entre les écoles publiques de chaque arrondissement scolaire du Haut-Canada ; et les cartes, les instruments et les livres sont fournis aux écoles séparées par le département de l'éducation aux mêmes conditions qu'aux écoles publiques.

Si je fais ces observations, c'est pour rectifier les avancés sans fondement et absurdes qui sont encore aujourd'hui répétés par certains individus et dans certains journaux, au sujet de la loi des écoles Catholiques Romaines séparées du Haut-Canada ; sous l'autorité de cette loi, les partisans des écoles séparées ont moins d'obligations à remplir que les partisans des écoles publiques—ont un champ plus libre pour exercer le principe du volontarisme, ainsi que le pouvoir d'imposer les taxes qu'il leur plaît à leurs coreligionnaires qui préfèrent les écoles séparées aux écoles publiques.

Si, en conséquence, les écoles Catholiques Romaines séparées ont une importance minime, et si elles sont peu encouragées en comparaison de ce que sont les écoles publiques, c'est pour la raison que les partisans des écoles séparées sont moins intéressés et moins énergiques en ce qui se rattache à l'éducation de leurs enfants, que ne le sont les partisans des écoles publiques,—c'est parce qu'ils s'isolent de ces derniers dans le but de s'exempter du paiement des taxes municipales et des taxes publiques des écoles, plutôt que de consacrer tous leurs efforts au progrès de l'éducation ; ou parce que, en dépit des injonctions et des influences contraires, la partie progressive de la population Catholique Romaine et Protestante préfère les écoles publiques aux écoles séparées, les efforts combinés aux efforts isolés, le principe qui est la grande charte et le trait caractéristique d'un peuple libre, au principe qui a été l'instrument de tous les despotes qui ont cherché à écraser l'humanité ; le principe qui proclame qu'une éducation solide est un droit acquis à chaque enfant du sol, au principe qui, partout où il a prévalu, a toujours tenu dans l'ignorance la grande masse des classes les plus nécessiteuses des enfants.

Après ces explications et ces remarques générales, je passe aux statistiques des écoles Catholiques Romaines séparées, contenues dans le tableau F., pages liv-lviii.

1. Le nombre des écoles séparées est de 94—diminution de 6, ou de 6 par cent. Le nombre des écoles séparées dans les townships est de 50. Le nombre des écoles séparées dans les cités, villes et villages, est de 44.

2. Le nombre total des élèves est de 9,991—augmentation 27.

3. La moyenne du temps pendant lequel les écoles ont été tenues ouvertes, est de 10 *mois*—diminution 1 mois, ou 9 par cent.

4. Le montant de l'octroi législatif réparti d'après la fréquentation moyenne des élèves, telle que comparée avec la fréquentation moyenne des élèves des écoles publiques, fut de \$8,531 piastres—augmentation \$16.

5. Le montant prélevé et payé pour les salaires des instituteurs des écoles séparées, fut de \$16,731—diminution \$2,012, ou onze par cent. Le montant prélevé et dépensé pour l'acquisition d'emplacements d'école, la construction, la réparation et l'ameublement de maisons d'école, etc., fut de \$11,180—diminution \$2,444 ou vingt par cent. Le montant total reçu de toutes sources pour les fins des écoles séparées fut de \$23,206—diminution \$4,161, ou environ quinze par cent.

En comparant les statistiques de ce tableau avec les statistiques des tableaux relatifs aux écoles publiques, on en arrive aux résultats suivants :

1. Il y a eu une diminution de 6 dans le nombre des écoles séparées, mais une augmentation de 135 dans le nombre des écoles publiques.

2. Il y a eu une augmentation de 27 dans le nombre des élèves des écoles séparées, et une augmentation de 21,046 dans le nombre des élèves fréquentant les écoles publiques.

3. Le nombre total des élèves fréquentant les écoles *publiques* est de, 283,692 ; la fréquentation *moyenne*, d'après les rapports, est de 98,254—environ *un tiers* de la fréquentation totale. Le nombre total des élèves fréquentant les écoles séparées est de 9,991 ; la fréquentation *moyenne*, d'après les rapports, est de 4,838—près de *la moitié* de la fréquentation totale. L'apportionnement est accordé aux deux classes d'écoles d'après la fréquentation *moyenne*—aux écoles publiques, par chaque surintendant local à même la somme répartie aux townships par le surintendant en chef, et aux écoles catholiques romaines séparées, par le surintendant en chef directement.

4. Le montant total de l'octroi législatif réparti et payé aux écoles *publiques*, fut de \$123,993—pas tout à fait *quarante-quatre centins* par élève ; le montant total payé aux écoles séparées sur ce même octroi est de \$8,531—plus de *quatre-vingt-six centins* par élève. Le montant payé par élève, d'après la fréquentation *moyenne* des écoles *publiques* est de *une piastre et vingt-six centins* ; le montant payé par élève d'après la fréquentation *moyenne* des écoles *séparées* est de *une piastre soixante-et-seize centins*. Ainsi, il a été payé *deux fois autant* aux écoles séparées, d'après la fréquentation *totale* des élèves, qu'aux écoles publiques, et précisément *cinquant, centins de plus* par élève d'après la fréquentation *moyenne*. Il n'en devrait pas être ainsi. La raison de cette différence est que les rapports des syndics des écoles séparées font voir une fréquentation *plus considérable* que ne le font les rapports des surintendants locaux à l'égard des écoles publiques, et que le bénéfice de tout doute et de tout rapport douteux a été accordé aux écoles séparées. Ce fait démontre bien que la loi a été administrée de la manière la plus libérale par rapport aux écoles séparées, tandis que le surintendant en chef a

été l'objet d'attaques incessantes de la part d'un grand nombre de partisans des écoles séparées, qui l'accusaient de ne pas leur rendre justice. !

5. Mais s'il a été payé cent pour cent de plus sur l'octroi législatif aux écoles séparées qu'aux écoles publiques, en proportion du nombre total des élèves qui recevaient l'enseignement dans ces écoles, l'on verra que les partisans des premières n'ont contribué à leur soutien que dans la proportion d'un quart. Le montant payé aux écoles séparées à même l'octroi législatif fut de \$8,531 ; le montant payé par leurs partisans à même les sources locales fut de \$19,590, pas tout à fait *deux fois et demi* le montant payé à même l'octroi législatif. Le montant payé aux écoles publiques à même l'octroi législatif fut de \$123,993 ; le montant payé par leurs partisans \$1,086,856—*près de neuf fois* le montant payé à même l'octroi législatif pour leur soutien.

Cette comparaison des statistiques indique clairement que les écoles catholiques romaines séparées ont reçu deux fois autant à même l'octroi législatif que les écoles publiques, en proportion des progrès faits ou du nombre des élèves qui y reçoivent l'enseignement, et que les partisans des écoles catholiques romaines séparées n'ont pas fourni le quart de la somme prélevée par les partisans des écoles publiques en proportion de l'aide législative qui leur a été accordée. De ces faits et des observations qui précèdent sur la loi relative aux écoles publiques et séparées, on peut en inférer :

*Premièrement*, Que rien ne saurait être plus futile que les avancés et les craintes exprimés par certains individus, tendant à faire croire que le système scolaire en général est compromis ou ruiné par la loi des écoles séparées.

*Secondement*, Que rien ne saurait être plus faux ou plus injuste que les assertions et les accusations lancées par quelques partisans des écoles séparées, tendant à faire croire que le département de l'instruction publique, les législateurs et les habitants du Haut-Canada les ont traités d'une manière injuste et tyrannique—quand les faits et les chiffres exposés plus haut, démontrent que c'est tout le contraire.

Mais il est des avocats des écoles séparées qui prétendent que les municipalités devraient être *tenues* de prélever des taxes pour le soutien des écoles séparées tout aussi bien que pour le soutien des écoles publiques. A cet argument, on peut répondre: *Premièrement*,—Que les municipalités ne sont pas *tenues* de prélever un denier pour le soutien des écoles publiques ; quand elles le font, elles le font volontairement ; et chaque municipalité a le pouvoir d'arrêter le fonctionnement du système scolaire, simplement en refusant de prélever des taxes pour les écoles. *Secondement*,—Les écoles séparées sont établies et conduites *exclusivement* d'après l'idée Catholique Romaine. L'objet avoué de ces écoles est d'habituer les enfants aux influences exclusivement catholiques romaines, d'employer une grande partie des heures d'école à l'enseignement et à la pratique des rites et des cérémonies de l'église Catholique Romaine, et aussi, d'inculquer par fois la croyance que les Protestants sont en guerre avec Dieu et son église, et voués à la malédiction de Dieu en ce monde et en l'autre. Je puis aisément prouver, si l'occasion s'en présente, que ces enseigne-

ments forment partie de l'instruction catéchétique des écoles séparées; et c'est expressément dans le but d'expliquer ces instructions et ces cérémonies, que l'on avocasse la séparation entre les enfants Catholiques Romains et les autres enfants, et l'établissement des écoles séparées. Or, quelque puissent être le droit et la liberté de l'enseignement dans un Etat libre, ou quelque libéral que puisse être cet Etat en encourageant des écoles établies dans le but d'inculquer ces instructions, il est inouï dans l'histoire du gouvernement constitutionnel, il est monstrueux de prétendre qu'un Etat libre ou qu'une municipalité libre soit *tenue* de supporter ces écoles. Quel sentiment d'indignation ne s'élèverait pas dans l'esprit de chaque Protestant du Haut-Canada, quelle que fut sa croyance religieuse, si l'autorité venait imposer aux municipalités l'*obligation* de prélever des taxes pour supporter les écoles des églises Episcopale, Presbytérienne ou Méthodiste, bien que dans les catéchismes de ces églises, il soit impossible de trouver un seul mot à l'adresse de l'église Catholique Romaine ou des papistes! Cependant des chefs ecclésiastiques de l'église Catholique Romaine ont soutenu, comme étant un droit inhérent, que les municipalités d'un pays libre, habité en grande partie par des protestants, devraient être tenues de prélever des taxes pour le soutien des écoles catholiques romaines!

J'observerai, en second lieu, que les écoles publiques ne sont pas établies plus pour une croyance religieuse que pour une autre, mais pour tous les citoyens également, sans tenir compte de leurs croyances; que les droits de toutes les croyances sont également protégés; que l'instruction religieuse qui est donnée à l'élève l'est du consentement de ses parents ou gardiens; que l'on ne peut exiger d'un élève qu'il reçoive l'instruction religieuse, ou qu'il assiste aux exercices ou aux enseignements religieux, ou qu'il fasse usage de livres religieux contre le gré de ses parents ou gardiens; que le pasteur de chaque croyance religieuse a le droit de consacrer, dans chaque maison d'école placée sous ses soins, une heure par semaine à l'instruction religieuse des enfants de sa propre croyance religieuse; et que chaque résident, âgé de cinq à vingt-un ans, quelle que soit sa croyance, religieuse, a le *droit légal* dans chaque municipalité, de fréquenter l'école de l'arrondissement dans lequel il réside, tant qu'il obéit à la discipline de l'école. Cependant pas une municipalité n'est *tenue* de prélever de taxes, même pour le soutien de ces écoles publiques; mais si la municipalité veut, elle peut contribuer peu, ou beaucoup, ou rien du tout, pour l'érection et l'achat de maisons d'école, et pour le soutien des écoles; et elle peut faire la même chose pour une école séparée, sur la demande des partisans de cette école, bien que pas une municipalité du Bas-Canada n'ait le droit d'imposer des taxes pour le soutien d'une école "*dissidente*," quand bien même ses partisans le demanderaient.

Mais quand la proposition d'obliger *directement* une municipalité à prélever une taxe pour le soutien des écoles séparées eut été abandonnée, l'on suggéra *indirectement* celle d'obliger la municipalité à accepter cette condition, en la privant du pouvoir de prélever des taxes pour le soutien des écoles publiques, à moins qu'en même temps elle ne prélevât pour les écoles séparées un montant proportionné à la population ou à la propriété des Catholiques Romains d'une municipalité, comparées à la population ou à la propriété des Protestants de la même municipalité.

Cette proposition a un double aspect et une double application—sous le point de vue de la municipalité en général, et sous le point de vue de la population Catholique Romaine en particulier. Pour la municipalité, il n'est question de rien moins que de lui enlever ses droits acquis et inviolables en matières d'école, ou de se constituer agent et percepteur de taxes pour le soutien des écoles Catholiques Romaines—il ne lui sera pas permis de fonder des écoles pour l'éducation de toutes les classes, avec protection égale, même pour les Catholiques Romains, sans qu'en même temps elle ne fonde des écoles séparées pour l'avantage de l'Église Catholique Romaine. Proposition aussi monstrueuse qu'hontée! Proposition encore plus odieuse et plus avilissante pour la population Catholique Romaine elle même! La question est de réaliser, *par la loi du pays*, ce que certains ecclésiastiques ont vivement mais vainement recherché, séparer la population catholique romaine en masse du reste des autres citoyens—enlever à chaque Catholique Romain le libre exercice de sa volonté quant au mode d'employer les deniers destinés aux écoles, ou quant à l'endroit où ses enfants recevront l'instruction, et l'isoler lui et ses enfants du reste de la société dans laquelle ils vivent, qu'ils le veuillent ou ne le veuillent pas!

Si des Catholiques Romains désirent transférer aux prêtres, leurs droits divins de paternité, et à, leur ordre, s'isoler, eux et leurs enfants, de leurs compatriotes, l'Etat ne le leur défend pas—il leur a même donné une loi qui les autorise à le faire; mais ce que l'Etat ne peut faire, c'est de les *obliger* de s'isoler eux et leurs enfants des autres classes de la société, qu'ils le veuillent ou ne le veuillent point,—c'est de les priver eux et leurs enfants de l'exercice de leur volonté en matières scolaires, des droits et des privilèges dont jouissent tous leurs compatriotes. Conséquemment, ce que certains ecclésiastiques et leurs satellites ont avocassé sous le titre attrayant de "liberté d'éducation" n'est rien moins que l'absolutisme de la prêtrise en fait d'éducation d'un côté, et l'anéantissement de la liberté et des droits de l'Etat et des parents en matière d'éducation, d'un autre. De quel étonnement ne serait pas frappée la société si, à l'instar de la conspiration de Catilina, l'on proposait gravement en hauts lieux que toutes les taxes scolaires payées par les membres de l'Église Episcopale, Presbytérienne ou Méthodiste, ou d'autres églises encore, fussent versées dans un fonds séparé pour le soutien des écoles, et des écoles seulement, que les autorités ecclésiastiques de leur croyance approuveraient, et que leurs enfants fussent privés du droit de fréquenter d'autres écoles que celles-là? L'on dirait, à bon droit, qu'une proposition de ce genre serait de nature à donner lieu au despotisme ecclésiastique de la pire espèce, et à entraîner l'anéantissement des droits inhérents des parents et des enfants, et du peuple, comme Etat. C'est pourtant là ce qu'ont soutenu, au cri de "liberté de l'éducation" la prêtrise et les partisans de l'Église de Rome. Mais l'Etat est indubitablement autant tenu de protéger les droits individuels des parents et des enfants Catholiques Romains que ceux des parents et des enfants des Protestants. L'Etat n'a pas le pouvoir d'enlever à une classe de citoyens des droits dont jouissent toutes les autres classes, ni d'enlever aux municipalités des droits que la loi leur a conférés depuis si longtemps, et qu'elles ont exercés avec autant d'énergie que de patriotisme

pour le bien de toutes les classes de la communauté. Ce sont ces droits qui font de la "liberté de l'éducation" le principe essentiel et vital de notre système scolaire—liberté pour chaque municipalité, pour chaque parent, pour chaque enfant et pour chaque membre du clergé; mais non la liberté du pouvoir absolu donné à la prêtrise d'exploiter les membres, les enfants, et la propriété d'une dénomination religieuse, comme des marchandises.

Voyant tomber une à une toutes ces propositions, on a eu recours, en dernier ressort, au *principe volontaire* en matières d'éducation; c'est à dire que l'on avait en vue de priver l'Etat et les municipalités, et les citoyens collectivement, du pouvoir de combiner par la loi les ressources de tous pour l'éducation de tous—d'abandonner les vastes intérêts publics et sociaux de l'éducation de la jeunesse du pays, entièrement aux efforts isolés et individuels—de fermer, et vendre les écoles publiques à des spéculateurs privés, pour en faire des tavernes peut-être,—et d'abandonner les générations futures de notre pays à l'éducation de la nature—d'ignorer comme Etat ce qui dans tous les Etats libres et éclairés est réputé le plus haut intérêt national—de rayer le Haut-Canada du catalogue des nations civilisées et le porter au catalogue des nations barbares!

C'est un moyen bien naturel de défendre des intérêts à l'égard desquels la science est la faiblesse, et l'ignorance le pouvoir; mais ce moyen doit répugner autant à la masse des Catholiques Romains qu'aux autres classes de la population: c'est le dernier effort, l'effort désespéré, de quelques rares individus qui n'ont qu'une idée et un seul but—celui de faire de la prêtrise le seul foyer de la vérité et la seule source des connaissances, celui d'éteindre chaque rayon de lumière et chaque étincelle de liberté qui n'émanent pas de cette suprématie cléricale.

Pour les partisans sincères et bienveillants des écoles séparées, la loi est indulgente au-delà de toute comparaison, même peut-être trop; et les explications et l'aperçu financier exposés plus haut, prouvent que les dispositions de la loi relative aux écoles séparées sont plus qu'équitables, et font voir que mon administration a été fondée sur des principes analogues. Mais je croirais manquer à mon devoir, je croirais trahir les intérêts de mon pays, si je ne démontrais en même temps le peu de bien qu'ont fait les ennemis de notre système scolaire en proportion de l'aide législative qu'ils ont reçue, et en comparaison de certaines autres classes de la société; les ennemis dont je parle sont également, dans les journaux qui leur servent d'organes, ennemis de tout ce qui est sacré pour le trône et la liberté, bases de l'Empire britannique; et je croirais également manquer à mon devoir, si je ne surveillais attentivement et ne dévoilais les projets faits dans le but d'anéantir ou de compromettre une organisation à l'aide de laquelle le peuple du Haut-Canada peut réaliser les succès les plus éclatants en matière d'éducation et atteindre les plus hautes destinées sociales.

La législature a fidèlement et largement protégé "les droits égaux et les privilèges de toutes les classes" du Haut-Canada, en établissant notre système scolaire et elle a donné plus que l'égalité aux Catholiques Romains, qui jouissent de tous les avantages partagés par les autres croyances religieuses, sans parler du droit

de fonder des écoles séparées, qu'elle refuse à toutes les autres croyances religieuses. Après avoir arrêté les principes et élevé la charpente du système, après avoir maintenu inviolés la suprématie des parents et les droits de conscience en matière de religion, la législature a transféré la responsabilité et le pouvoir de l'administration aux parents et aux contribuables dans chaque municipalité. Les représentants des intérêts scolaires, élus par les contribuables de chaque municipalité, engagent leurs instituteurs et déterminent la manière dont seront supportées leurs écoles; et dans chaque cité, ville, et village incorporé du Haut-Canada ils ont la liberté de fonder des écoles de toutes espèces; de sorte que si une municipalité préfère des écoles de dénomination aux écoles mixtes, des écoles soutenues par contributions au lieu des écoles gratuites, ou *vice versa*, elle peut en établir. Dès 1846, j'attirais l'attention publique sur l'inconvénient et les sources fréquentes d'embarras, sinon de corruption, résultant du fait que le gouvernement ou la législature venait en contact avec une ou plusieurs croyances religieuses, et sur la nécessité, en conséquence, de transporter toutes les questions de cette nature de l'arène de la législature et du gouvernement exécutif à celle de la municipalité; et c'est là un trait caractéristique de notre système scolaire. Les efforts que font certains individus pour priver les contribuables des municipalités de ce droit de gérer leurs propres affaires scolaires, en en faisant une question religieuse dans la législature, et en invoquant l'intervention législative et gouvernementale, ne sauraient recevoir l'appui de quiconque respecte les droits reconnus et établis des municipalités et du peuple.

#### VIII. TABLEAUX G, H, I, ET K.—ÉCOLES DE GRAMMAIRE. (Pages lviii-ixxi.)

Ces tableaux contiennent les statistiques diverses qui ont été recueillies sur les écoles de grammaire. Je renvoie au rapport de l'inspecteur (Appendice C., page 98.) où se trouve un compte rendu de l'état actuel et du fonctionnement de ces écoles, ainsi que certaines observations importantes sur les déficiences de la loi; Je vais ici faire quelques remarques sur les principaux objets que contiennent ces tableaux.

1. *Ecoles, Deniers, Salaires, Principaux Maîtres—Tableau G.*—Il y a 75 écoles de grammaire, y compris 31 écoles de grammaire de comté. Le montant de l'apportionnement du fonds des écoles de grammaire fut de \$30,382—augmentation \$2,213. Le montant provenant des honoraires des élèves fut de \$19,991—augmentation \$474. Le montant accordé par les municipalités fut de \$13,305—diminution \$3,525. Montant des *balances* des années précédentes, \$11,417—diminution \$10,314. Les recettes totales pour les écoles de grammaire en 1858, furent de \$75,617—diminution \$10,631—principalement pour construction, réparation et loyer de maisons d'école, la diminution sous ce rapport, étant de \$7,839. Le montant des salaires des maîtres fut de \$61,073—augmentation \$3,520. Ce tableau contient un état des salaires et des noms des principaux maîtres et l'autorité en vertu de laquelle ils enseignent.

2. *Nombre d'élèves dans les différentes branches d'instruction.—Tableau I.*—D'après les rapports, le nombre d'élèves est de 4459—augmentation 386, ou près

de 10 par cent. Le nombre d'élèves en latin est de 1724—augmentation 395, ou environ 20 par cent; en grec 378—augmentation 94, ou environ 25 par cent; en français 851—augmentation 250, ou environ 30 par cent. Ce tableau indique le nombre d'élèves dans chaque classe, ainsi que dans chaque sujet enseigné dans les écoles de grammaire, et dénote des progrès satisfaisants.

3. *Tableau K.* contient une liste des livres de texte en usage dans les écoles.

Je ne vois pas de moyen de beaucoup améliorer les écoles de grammaire ou de les mettre sur un bon pied, à moins qu'on n'en fasse les écoles des cités, des villes et des villages incorporés, dans les limites desquels elles sont établies, ni à moins que les syndics ne soient revêtus des pouvoirs des syndics d'écoles communes, et que le fonds des écoles de grammaire ne soit distribué de la même manière que l'est l'octroi législatif en faveur des écoles, c'est-à-dire que la municipalité ne prélève une somme égale à celle répartie à même l'octroi parlementaire. Si les écoles de grammaire doivent subsister, on devrait les rendre aussi efficaces que possible. Les moyens auxquels on a eu recours pour perfectionner les écoles communes devraient être étendus aux écoles de grammaire. L'économie et le patriotisme l'exigent, car il est également peu sage et peu patriotique de supporter à demi cette classe d'écoles dans lesquelles les instituteurs des grands séminaires et les membres de toutes les professions libérales et les principaux serviteurs du public reçoivent leur éducation élémentaire la plus essentielle.

IX. TABLEAU L.—L'ÉCOLE NORMALE DU HAUT-CANADA. (*Pages lxxii-lxxv.*)

Le tableau L donne un aperçu complet des statistiques de l'école normale depuis sa fondation en 1847, jusqu'à la fin de 1858. On verra que le nombre de demandes et d'admissions l'an dernier a excédé celui de l'année précédente. Le nombre d'étudiants à l'école normale était devenu bien trop considérable, et il était probable que leurs progrès ne pourraient marcher de pair avec les progrès des meilleures écoles et avec la demande d'instituteurs de haute capacité. Dans le but d'obvier à cet inconvénient, l'examen d'entrée fut rendu plus sévère, (Voir Appendice D, page 132,) mais cette modification a créé peu ou point de diminution dans le nombre des candidats heureux, tandis qu'elle contribuera à multiplier les instituteurs plus capables.

L'on verra que sur le nombre total (2,463) d'étudiants admis à l'école normale depuis 1847, 1267, ou plus de la moitié, avaient été instituteurs auparavant. Sur les 162 admis pendant la première session de 1858, 84 avaient été instituteurs; sur 196 admis à la seconde session de 1858, 102 avaient été instituteurs. Ces faits sont la preuve la plus forte de l'objet qu'ont en vue les candidats admis à l'école normale; tandis que l'influence de leur enseignement et la demande de ces instituteurs dans tout le pays, indique suffisamment la valeur de l'instruction qu'ils reçoivent à l'école normale.

Je ne pense pas que jamais l'école normale et les deux écoles modèles, (ces deux dernières étant des succursales de la première,) aient été, sous tous les rap-

ports, dans une condition aussi florissante qu'elles le sont aujourd'hui. Pour plus amples informations au sujet de l'école normale et des écoles modèles, voir l'appendice D, page 125.

L'école modèle de grammaire, laquelle n'a été ouverte que quelques semaines avant la fin de l'année, promet de contribuer puissamment à l'amélioration des écoles de grammaire dans le pays. On trouvera des renseignements à ce sujet dans l'appendice C., page 105.

#### X. TABLEAU M.—COLLEGES, ACADÉMIES ET ECOLES PRIVÉES. (Page lxxvi.)

Le tableau M. comprend les statistiques que j'ai pu recueillir au sujet des collèges, des académies et des écoles privées du Haut-Canada. Ces états ont été donnés volontairement et ils me paraissent très incomplets. Ils suffisent néanmoins pour donner une idée assez exacte du montant de la dépense publique, et de la nature de l'instruction donnée dans d'autres institutions que les écoles de grammaire et les écoles communes. Le nombre d'étudiants et d'élèves qui reçoivent l'instruction dans ces collèges, académies et écoles privées, est de 7,467 — 388 de moins que l'année précédente. Le nombre d'élèves qui reçoivent l'instruction dans les écoles privées, semble à peu près égal au nombre de ceux qui reçoivent l'enseignement dans les écoles Catholiques Romaines séparées; cependant, les premières ne reçoivent point d'aide législative, bien que leurs partisans paient des taxes, d'après la propriété, pour le soutien des écoles publiques, ce qui n'est pas le cas pour les partisans des écoles séparées.

#### XI. TABLEAU N. BIBLIOTHÈQUES PUBLIQUES GRATUITES. (Pages lxxviii—lxxxiii.)

Dans le tableau N, se trouve un aperçu complet des sommes dépensées pour les bibliothèques publiques gratuites, du nombre de volumes fournis, des espèces de livres dans chaque bibliothèque, du nombre de livres lus, et du nombre d'habitants qui en font la lecture. Les états du nombre de livres lus, et du nombre de lecteurs, sont défectueux; mais ils n'en sont pas moins très satisfaisants. Le nombre des habitants, d'après les rapports, qui lisent les livres de chaque bibliothèque, doit être le nombre de ceux qui en font la demande. L'on peut supposer que le nombre de ceux qui lisent est bien plus grand. Le tableau est extrêmement intéressant, en ce sens qu'il démontre bien le fonctionnement du système des bibliothèques gratuites dans le Haut-Canada.

En 1857, un dividende considérable provenant des ventes des réserves du clergé fut distribué aux municipalités, et grand nombre d'entre elles employèrent ces deniers à l'achat de bibliothèques publiques et d'instruments d'école. Les sommes dépensées pour ces fins en 1858 proviennent principalement de taxes prélevées, et sont, en conséquence, bien moins considérables que celles de l'année précédente, bien qu'un montant plus considérable ait été prélevé au moyen de la *taxe* en 1858 qu'en 1857.

Le montant provenant de sources locales (surtout du fonds des réserves du clergé,) et dépensé pour l'achat de bibliothèques en 1857, fut de \$8,100; l'octroi législatif fournit la même somme—ce qui donne un total de \$16,200. Le montant provenant de sources locales en 1858 (principalement de taxes) pour les mêmes fins, fut de \$1,991; l'octroi législatif fournit la même somme—ce qui donne un total de \$3,982; et le nombre de volumes expédiés fut de 7,587 (non compris les livres de prix). Le nombre total de volumes transmis aux bibliothèques des écoles publiques, depuis l'inauguration du système jusqu'à la fin de 1858, fut de 167,765; et si nous ajoutons les 10,602 livres de prix, nous aurons le nombre de 178,367. Parmi les livres de bibliothèque, il y eût 29,400 volumes d'*Histoire*; sur la *Zoologie*, 12,098 volumes; sur la *Botanique*, 2,174; sur les *Phénomènes Naturels*, 4,819; sur la *Physique*, 3,749; sur la *Géologie* et sur la *Minéralogie*, 1,400; sur la *Philosophie Naturelle*, 2,674; sur la *Chimie*, 1,183; sur la *Chimie Agricole*, 687; sur l'*Agriculture*, 7,390; sur les *Manufactures*, 7,476; de *Littérature Générale*, 16,359; *Voyages*, 12,478; *Biographie*, 18,406; *Contes*, 45,654; bibliothèque de l'instituteur, 1,799.

Le même tableau contient les informations qui ont été recueillies au sujet des bibliothèques des écoles du dimanche, et des bibliothèques des instituts d'artisans, etc. Dans les bibliothèques des écoles du dimanche il y avait 254,489 volumes—augmentation en 1858, 20,141 volumes. Il doit résulter un bien immense de la circulation d'un aussi grand nombre de livres strictement religieux, et, en général, d'une nature aussi intéressante. Le nombre de volumes dans les autres bibliothèques publiques fut de 110,639—ce qui donne une augmentation, durant l'année, de 13,631 volumes. Le nombre de volumes dans les bibliothèques publiques fut de 157,765—augmentation, 7,587. Total, 532,893—augmentation, durant l'année, de 41,359 volumes—fait très satisfaisant. Pour plus amples informations sur le système des bibliothèques, voir appendice I, page 175.

L'Etat suivant est un aperçu complet et intéressant du nombre et de la classification des livres de bibliothèques publiques et des livres de prix expédiés du dépôt du département de l'éducation du Haut-Canada de 1853 à 1858, inclusivement.

Nombre de volumes expédiés en													Total.		
Novembre 1853	Phénomènes, etc.	Science physique	Géologie, etc.	Philosophie naturelle	Chimie	Chimie agricole	Arpenture pratique	Manuaires	Littérature	Voyages, etc.	Biographique	Contes, etc.	Bibliothèque de l'Université	Livres de prix	Total.
109	22	15	9	6	0	0	48	36	66	19	120	284	4	601	
3930	271	611	229	187	126	183	759	708	2001	1087	2701	284	201	20081	
421	44	31	30	31	26	48	161	98	303	201	485	516	31	3120	
1290	125	237	85	100	93	65	318	201	830	238	738	2252	74	7874	
302	25	62	27	22	22	24	103	60	229	225	660	67	11	2101	
174	13	23	13	11	11	8	42	83	115	90	110	315	13	1140	
707	47	112	45	61	40	32	169	145	527	201	597	1408	40	4048	
996	70	270	45	46	10	23	170	308	608	204	478	1280	66	6230	
1601	400	208	81	100	81	38	420	655	1212	628	919	2350	70	9305	
1028	674	102	61	100	70	24	411	415	655	447	977	2993	44	7142	
1209	600	132	60	183	70	16	308	665	608	608	872	2510	42	6372	
1481	893	210	110	250	112	28	407	716	685	608	872	2510	42	4282	
389	115	44	110	47	60	33	8	308	245	422	404	1214	47	2380	
805	302	64	48	69	50	7	180	102	108	957	408	935	94	4570	
174	109	17	12	12	2	2	32	74	150	134	185	606	20	1007	
83	43	12	10	6	6	2	41	44	88	40	44	225	15	930	
398	100	41	16	48	18	2	49	180	370	248	359	631	20	2604	
105	10	4	1	1	1	1	18	2	41	41	81	120	8	454	
160	40	14	8	6	7	6	46	68	184	154	207	108	22	704	
236	120	33	12	11	6	2	46	68	184	154	207	108	22	1700	
77	6	21	3	0	...	...	...	...	...	...	...	...	...	351	
19	...	3	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	272	
225	57	30	40	37	2	1	40	61	51	53	109	284	2	1050	
332	101	32	35	26	5	3	70	110	260	107	378	845	59	2644	
870	197	24	135	112	12	14	111	217	464	304	644	1004	30	4233	
691	255	46	171	35	60	37	130	217	464	304	644	1004	30	4492	
1049	410	73	110	182	35	30	271	300	648	512	723	1320	31	5877	
1386	439	90	140	215	59	39	323	471	622	681	1023	1957	53	6587	
177	87	22	48	38	10	7	61	74	100	98	162	205	6	1801	
302	108	35	67	34	4	4	115	82	62	62	105	1078	20	2283	
560	172	18	42	67	10	8	127	90	242	227	310	504	20	2646	
403	149	23	11	18	36	1	46	76	116	160	248	530	20	2000	
201	75	11	4	23	10	1	46	76	116	160	248	530	20	1841	

Septembre	125	32	9	16	9	8	9	0	0	...	2	10	14	49	10	40	123	607
Octobre	18	0	0	0	1	6	6	1	1	...	...	...	...	...	...	...	...	...
Novembre	78	9	0	1	24	20	2	0	0	...	...	...	...	...	...	...	...	...
Décembre	237	15	1	1	1	1	1	1	1	...	...	...	...	...	...	...	...	...
Janvier 1858	119	44	1	10	2	1	26	11	11	...	...	...	...	...	...	...	...	...
Février	237	63	13	25	28	14	10	10	10	...	...	...	...	...	...	...	...	...
Mars	106	61	7	10	8	4	31	8	8	...	...	...	...	...	...	...	...	...
Avril	40	9	6	6	6	3	9	10	10	...	...	...	...	...	...	...	...	...
Mai	80	19	0	7	4	4	4	4	4	...	...	...	...	...	...	...	...	...
Juin	88	35	0	23	4	4	30	30	30	...	...	...	...	...	...	...	...	...
Juillet	269	124	20	29	6	4	4	4	4	...	...	...	...	...	...	...	...	...
Août	118	6	...	4	4	12	6	6	6	...	...	...	...	...	...	...	...	...
Septembre	353	110	...	51	12	13	68	4	4	...	...	...	...	...	...	...	...	...
Octobre	40	10	3	6	6	2	7	1	1	...	...	...	...	...	...	...	...	...
Novembre	40	10	3	6	6	2	7	1	1	...	...	...	...	...	...	...	...	...
Décembre	20629	12109	2100	4817	3742	1403	2094	1184	689	7355	7409	10416	12532	18405	45330	1804	10002	176,083
Total le 31 décembre 1858	20629	12109	2100	4817	3742	1403	2094	1184	689	7355	7409	10416	12532	18405	45330	1804	10002	176,083
A détordre les volumes remis pour être échangés, etc.																		
Volumes expédiés aux instituteurs d'artisans, etc., non compris plus haut																		
Grand total, livres de bibliothèques, etc., expédiés au 31 décembre 1858																		
176,307																		
3,000																		
182,207																		

Les instituteurs d'artisans qui ont reçu des bibliothèques du dépôt, et le nombre de volumes, expédiés, à chaque, sont, en ordre alphabétique, comme suit:—

Années	Vols.	Années	Vols.
1858	76	1864	3000
1859	168	1865	800
1860	313	1866	275
1861	350	1867	100
1862	48	1868	244
1863	187	1869	3260
1864	100	1870	208
1865	372	1871	200
1866	150	1872	82
1867	160	1873	23
1868	27	1874	83
1869	37	1875	131
1870	250	1876	186
1871	100	1877	1861-8
1872	73		

Années	Vols.
St. Catharines	3260
Thorold	208
Toronto	200
Vankleekhill	82
Whitby	23
Total	3000

Livres envoyés à la société d'agriculture de Leeds et Granville  
 Collège McGill, Montréal  
 Société d'agriculture de Sarnia  
 Société d'agriculture de Southwold  
 Divers autres institutions, etc.

XII. TABLEAU O.—CARTES, INSTRUMENTS, ET LIVRES POUR PRIX. (Pages lxxxiv—xcvii.)

Le tableau O indique le montant dépensé pour fournir des cartes, instruments et livres de prix aux écoles, et le nombre fourni. Le montant provenant du fonds des réserves du clergé en 1857, qui avait tant servi aux bibliothèques, servit également à l'acquisition de cartes, instruments et livres pour prix. Néanmoins, le montant fourni et dépensé, sous ce chapitre, en 1858, fut de \$11,810—\$6,308 de moins que la somme contribuée en 1857.

Le nombre de cartes de différentes espèces, tel qu'énuméré dans le tableau de 1858, fut de 2,201 ; le nombre de globes, instruments célestes et terrestres, instruments et divers autres articles fut de 1,474, y compris 3 appareils complets de météorologie ; le nombre de feuilles d'histoire naturelle et de phénomènes, d'histoire sainte, et d'autres illustrations, fut 12,350 ; le nombre de livres pour prix, fut de 8,045—augmentation, sous ce chapitre, de 5,488 volumes.

*Remarques générales, relatives au système suivi de fournir les bibliothèques publiques, cartes et instruments d'école.*

Ce n'est qu'en 1853, qu'une loi fut passée pour répartir 100 pour 100 sur toutes les contributions des municipalités et des arrondissements scolaires, pour les encourager à se procurer des bibliothèques pour leurs écoles et ce n'est qu'en 1855, qu'une semblable disposition fut introduite, dans le but de leur fournir des cartes et des instruments. Pendant les années précédentes, les autorités scolaires et municipales pouvaient obtenir les articles nécessaires, au prix coutant, mais sans l'octroi de cent pour cent sur leurs contributions. Ainsi, bien que les instituts d'artisans puissent se procurer des bibliothèques, et que les professeurs et les écoles puissent acheter des livres classiques, aux prix du catalogue, ils ne reçoivent rien des octrois pour bibliothèques et instruments.

Pour donner un aperçu de ce qui a été fait pour fournir aux municipalités et aux arrondissements scolaires, des bibliothèques, cartes et instruments, l'on peut consulter le tableau suivant :

\* Un jeu d'instruments météorologiques, etc., etc., comprend : 1 thermomètre à maxima, 1 thermomètre à minima, 1 baromètre, 1 hygromètre, fabriqué par Negretti et Zambra, Londres ; un pluviomètre, la météorologie de Drew, les tables hygrométriques de Glaisher, un livre de notes, une copie des instructions, un registre, un livre d'extraits, carte des étoiles, etc. On se procurera une girouette à la Station.

On trouvera dans le tableau H, page lx, une liste des stations météorologiques des écoles de grammair de comté, auxquelles ces instruments ont été envoyés.

TABLEAU indiquant la valeur des articles expédiés des dépôts de l'éducation de 1851 à 1858, inclusivement.

Année.	Articles sur lesquels il a été accordé cent pour cent de l'octroi législatif.		Articles vendus aux prix du catalogue, sans apportionnement de l'octroi législatif.	Valeur totale des livres de bibliothèques pour prix et d'école, cartes et instruments expédiés.
	Livres de bibliothèques publiques.	Cartes, instruments et livres pour prix.		
	\$ c.	\$ c.	\$ c.	\$ c.
1851.....	.....	.....	1414 25	1414 25
1852.....	.....	.....	2981 13	2981 13
1853.....	.....	.....	4233 14	4233 14
1854.....	51376 23	.....	5514 18	56890 41
1855.....	9947 15	4655 53	4389 40	18992 08
1856.....	7275 82	9320 87	5726 76	22323 45
1857.....	2200 92	18118 28	6459 20	26778 40
1858.....	3982 99	11810 28	6972 05	22765 32
Total...	\$74783 11	\$43904 96	\$37690 11	\$156,378 18

Les tableaux N. et O. font voir jusqu'à quel point ces ouvrages sont fournis aux différentes municipalités. A cet égard, l'on peut mentionner les faits suivants :

1. Que les livres pour bibliothèques, les cartes et instruments de toute description, sont fournis aux municipalités et aux arrondissements scolaires du Haut-Canada, à des prix plus bas qu'on ne les vend à Londres, Edimbourg, New-York ou Philadelphie, et qu'en sus il y a cent pour cent à ajouter aux contributions locales des municipalités et des arrondissements scolaires pour ces fins.

2. Que tous les livres de texte en usage dans les écoles (excepté les livres classiques et un ou deux autres) sont imprimés en Canada, et presque tous sur du papier de manufacture canadienne, et que les cartes et instruments, en grande partie, (tels que globes, instruments célestes et terrestres, etc., etc., etc.) sont manufacturés en Canada, après avoir été soigneusement révisés ou perfectionnés sous la surveillance du département. Des copies et des modèles sont fournis par le département aux éditeurs et aux fabricants, et il leur est permis d'en faire usage à leur discrétion, pour manufacturer des articles que désirent acheter les individus et les familles, tandis que le département n'en fournit qu'aux municipalités et aux arrondissements scolaires. C'est faire grand honneur aux éditeurs et aux fabricants que de pouvoir dire d'eux que leurs œuvres sont non seulement égales en valeur à celles des fabricants Anglais et Américains, mais que très souvent elles sont bien supérieures, et en même temps à bien meilleur marché.

3. Que cette méthode d'encourager la manufacture canadienne d'articles rarement produits dans un nouveau pays, et de fournir les municipalités et les

arrondissements scolaires de bibliothèques, ainsi que de tous les instruments nécessaires à l'instruction, doit grandement contribuer à l'amélioration des écoles et aux progrès intellectuels et sociaux du pays.

### XIII. TABLEAU P.—INSTITUTEURS EN RETRAITE. *Pages* xcvi-cix.

Le tableau P, contient une liste des instituteurs d'écoles communes en retraite, à qui il a été permis, comme pensionnaires, de partager dans le faible octroi qui a été voté pour leur soutien ; l'âge et le cas spécial de chaque pensionnaire, etc. L'on verra que le nombre total des pensionnaires est de 170, et que sur ce nombre, 15 sont décédés. La moyenne de l'âge des 150 survivants est de 65 ans, et la durée moyenne de leurs services est de 21 $\frac{2}{3}$  ans. De ces pensionnaires, 54 sont membres de l'église d'Angleterre, 50 des églises presbytériennes, 27 de l'église de Rome, 18 des églises méthodistes, 5 des églises baptistes, etc.

La plus haute somme accordée, comme pension, est de \$6, pour chaque année que le pensionnaire a enseigné dans une école commune du Haut-Canada ; mais le nombre des pensionnaires est si grand, en proportion de la somme distribuée, (4,000, à part les souscriptions) que le montant revenant à chaque pensionnaire, est de moins de \$2, pour chaque année qu'il a enseigné. Il n'y a d'admis comme pensionnaire que ceux qui paient leur souscription annuelle, conformément aux règlements ; mais il n'y a, comparativement que peu d'instituteurs qui profitent de ce privilège. A mesure que les pensionnaires actuels décéderont, les survivants recevront, comme de raison, un revenu plus considérable ; et les instituteurs qui souscrivent, ne manqueront pas de recevoir des secours assez considérables, quand ils deviendront incapables d'enseigner, vu qu'à l'avenir, les souscripteurs seuls auront droit de partager dans le fonds. Les règlements officiels à l'égard des instituteurs des écoles communes, en retraite, se trouvent à l'appendice E, p. 158.

Les tableaux de Q. à U. (*pages* cx—cxxxvi) inclusivement, donnent un aperçu complet des recettes et des dépenses des deniers des écoles, pour les fins scolaires autorisées par la loi ; ainsi qu'un sommaire statistique (Tableau S.) faisant voir l'état et les progrès comparatifs de l'instruction dans le Haut-Canada de 1842 à 1858, inclusivement.

### XIV. RENVIS AUX APPENDICES.

*Appendice A.* (pp. 1-87) contient des extraits des rapports locaux dont j'ai déjà parlé, p. ii.

*Appendice B.* (pp. 87-97) contient un document très important du rév. H. Mulkins, sur les *bibliothèques de prison*, et sur l'influence exercée par la bibliothèque au pénitencier provincial. Ce document est suivi de différents autres rapports moins longs transmis par les gouverneurs et les autres officiers des prisons, dans lesquelles le département a aidé aux autorités à établir des bibliothèques.

*Appendice C.* (pp. 98-125) contient un rapport lucide, rempli de suggestions utiles, sur l'état et le progrès des écoles de grammaire, rédigé par le rév. W.

Ormiston, A. M., l'inspecteur des écoles de grammaire ; ainsi qu'un exposé des objets et des règlements de *l'école modèle de grammaire*, le programme des études, les livres de texte et les règlements des écoles de grammaire du Haut-Canada.

*Appendice D.* (pp. 125-137) indique l'origine et le progrès de *l'école normale provinciale*, ses règlements, et le programme des études.

*Appendice E.* (pp. 137-160) contient les règlements généraux relatifs aux écoles communes du Haut-Canada, les devoirs des conseils de comté et de township, des syndics, bureaux de comté, surintendants locaux, instituteurs, etc., ainsi que le programme révisé de l'examen et de la classification des instituteurs, un avis spécial aux instituteurs, et les formules et règlements pour les instituteurs en retraite.

*Appendice F.* (pp. 161-167) contient l'apportionnement des octrois législatifs en faveur des écoles pour l'année courante, 1859.

*Appendices G. et H.* (pp. 168-174) contiennent les circulaires et les adresses.

*Appendice I.* (pp. 175-177) explique les principes d'après lesquels ont été choisis les livres pour les bibliothèques publiques, et les règlements sous lesquels les livres de bibliothèques et de prix, les cartes d'école, et les instruments sont fournis aux municipalités et aux écoles.

*Appendices J. et K.* (pp. 177-181) contiennent un énoncé de la nature et des objets du musée d'éducation du Haut-Canada, et un dessin de l'édifice et des chambres dans lesquels il est établi. Je regrette de n'avoir pu me procurer pour ce rapport une gravure de l'édifice de l'école modèle de grammaire.

Dans les extraits de mon rapport pour 1856, publiés séparément, je publiai une gravure du musée d'éducation à South Kensington, Londres, établi par le comité du conseil privé de sa majesté sur l'éducation, ainsi qu'un compte-rendu de ce musée, et un exposé de l'origine et de l'objet de notre propre musée d'éducation. Il m'est donc inutile de parler davantage de ce sujet dans le présent rapport. Je me bornerai à observer que l'influence du musée est aussi grande que celle du musée d'éducation de Londres. Le nombre des visiteurs venus de toutes les parties du pays, ainsi que de l'étranger, a été très considérable;—et généralement, il sont partis emportant avec eux une haute idée des objets qui y sont collectionnés. Mais l'établissement de l'école d'art et de dessin est d'une nécessité absolue pour pouvoir utiliser une grande partie des articles que renferme le musée, et pour réaliser l'objet pour lequel il a été établi.

*Appendice K.* (pp. 182-202) contient un aperçu sur le département de l'instruction publique, et sur ses devoirs, ainsi qu'une liste de tous les surintendants locaux nommés par les conseils de comté pour visiter les écoles et mettre la loi à exécution. Le département correspond fréquemment avec les 463 conseils

municipaux, avec un grand nombre des syndics et des instituteurs des 3,866 écoles, à part les 303 surintendants locaux. Le nombre des lettres *expédiées*, par année, du département (sans parler des circulaires) a augmenté de 720 à 4,627 depuis 1850.

Des 303 surintendants locaux des écoles nommés par les conseils municipaux, 167 sont des laïques, et 137 des membres du clergé. De ces derniers, 43 appartiennent à l'église d'Angleterre, 2 à l'église catholique romaine, 57 aux églises presbytériennes, 12 aux églises méthodistes, 15 aux églises baptistes, 5 aux églises congrégationalistes; il y en a trois dont on n'a pu constater la croyance religieuse.

#### XV. REMARQUES GÉNÉRALES ET FINALES.

Après avoir ainsi donné un aperçu au point de vue statistique et pratique, de l'état de nos écoles, et du fonctionnement du système, je vais maintenant présenter quelques réflexions sur deux ou trois points que certains écrivains continuent à dénaturer.

1. Le premier se rattache à la QUESTION DE L'INSTRUCTION RELIGIEUSE dans les écoles publiques. J'ai discuté cette question au long dans mon dernier rapport, ainsi que dans certains autres rapports antérieurs. Inutile alors de traiter de nouveau cette question au long aujourd'hui; mais je pense qu'il est important que je contrecarre les assertions que continuent à lancer certains écrivains, quand ils font au système des écoles publiques une opposition fondée sur le principe qu'il ne veut pas de cette éducation religieuse que chaque père chrétien est tenu de donner à ses enfants; tandis que bien loin de regarder l'éducation religieuse comme un devoir ou un intérêt secondaire, ou d'établir un système qui l'exclut de son opération, j'ai en tout temps maintenu que l'éducation religieuse de la jeunesse était le premier devoir des parents, le premier intérêt du pays, des générations actuelles et des générations futures. Dans une lettre portant la date du 14 juillet 1849, et que j'adressais à feu l'honorable R. Baldwin, C. B., alors premier ministre du Haut-Canada, je lui disais :

“Soyez persuadé que jamais un système d'éducation populaire ne fleurira dans un pays qui violente les sentiments religieux des églises qui y sont établies. Soyez persuadé que tout système scolaire tombera en langueur s'il n'a pour base les sympathies chrétiennes et patriotiques du peuple,—s'il ne commande pas le respect et la confiance des diverses croyances religieuses, des ministres comme des laïques—car de fait ce sont ces derniers qui forment la grande masse des chrétiens d'un pays. Les froids calculs d'un égoïsme dénué de toute idée du christianisme ne serviront jamais à maintenir un système scolaire, et si vous ne voulez

pas du christianisme dans votre système scolaire, vous ne tarderez pas à voir que les croyances chrétiennes songeront à s'élever elles-mêmes des écoles ; et je suis d'avis qu'elles doivent le faire ; et je croirais de mon devoir de les encourager à le faire."—*Correspondance entre les membres du gouvernement et le surintendant en chef*, 1850, page 54.

Dans mon dernier rapport, j'ai consacré quatre paragraphes à la discussion de cette question ; après avoir parlé de la vaste influence du sujet, j'établissais une distinction entre les pouvoirs de l'Etat et les droits divins des parents et de l'église par rapport à la génération croissante ; et c'est d'après cette division naturelle et divine du travail, que notre système scolaire est administré, et que le triple travail de l'Etat, des parents et de l'église, est combiné dans l'éducation élémentaire des enfants et de la jeunesse du pays. Voici, d'ailleurs, les paragraphes en question :

"1. L'homme a un but plus élevé que celui des Etats ; car ces derniers naissent, vivent et périssent sur la terre,—l'homme survit, et est créé pour une plus haute destinée et pour des distinctions et un bonheur plus élevés que l'on en trouve ici-bas. Ce n'est pas la législation d'état qui fait connaître à l'homme sa haute destinée, ni la loi d'état qui l'y rend propre. C'est la vérité religieuse qui lui révèle sa nature immortelle, qui le soutient et le perfectionne. L'instruction religieuse est en conséquence, une partie essentielle de l'éducation de chaque être humain. L'absence de l'instruction religieuse chez la jeunesse est le précurseur de l'absence de la religion dans l'âge mûr. C'est donc au nom des commandements divins et de l'inspiration instinctive de la piété éclairée "qu'il faut élever les enfants dans la connaissance et la crainte du Seigneur."

"2. Il n'existe pas de différence d'opinion, pas de doute, sur la nécessité et l'importance de communiquer l'instruction religieuse à la jeunesse du pays. A qui doit être confié l'exercice du commandement divin—aux parents ou à l'état ? Voilà la question. Il est évidemment du devoir de l'état de pourvoir à la sûreté de la vie et de la propriété, et en conséquence de punir le crime qui met l'un ou l'autre en danger. Il est évidemment du devoir de l'état de pourvoir à sa propre sûreté, et de tout faire pour le bien-être de l'homme dans ses rapports temporels et sociaux ; et comme l'éducation est essentielle à la sûreté du gouvernement, à la suprématie de la loi, à la jouissance de la liberté publique aussi bien qu'aux intérêts individuels des membres de la société, il incombe à l'état, ou au peuple en sa capacité civile, d'y pourvoir. L'état peut le faire ; c'est un devoir qui retombe dans ses attributions légitimes, c'est un intérêt commun à tous les hommes.

"3. Mais de même qu'il y a une destinée, de même il y a une mission plus élevée que celle des états. L'état n'est pas le parent individuel de l'enfant, pas plus que l'état n'est l'église chrétienne ; il ne peut usurper les droits des parents

ou de l'église. Les obligations des parents et de l'église sont d'un ordre plus élevé que celles de l'état. Ce n'est pas à l'état que fut donné le commandement 'd'annoncer la vérité à toutes les nations' et 'd'élever les enfants dans la connaissance et la crainte du Seigneur.' Bien que la religion soit essentielle au bien-être de l'état, et même à l'existence du gouvernement civil et de la liberté civile, l'état n'est pas chargé de Dieu d'instruire le peuple dans les vérités religieuses. L'état non plus ne peut pas accomplir pareille tâche sans déterminer l'espèce d'instruction religieuse qui doit être donnée, et sans nommer les instituteurs religieux. Cela peut se pratiquer dans les pays où l'état est l'église et l'église est l'état, comme dans les états romains d'Italie et dans la Turquie ; mais c'est aux dépens de la liberté civile et religieuse du peuple. Cela peut aussi se pratiquer dans les pays où il n'y a qu'une seule religion d'établie et de reconnue par l'état, et où les membres du clergé sont les officiers d'état ; mais dans ce cas il n'existe pas de protection pour les dissidents, ni sous le rapport de l'éducation ni sous celui de la religion ; leurs droits et leurs convictions se trouvent compromis. Sous de pareilles circonstances jamais la liberté civile ou religieuse n'a fleuri, jamais le peuple d'un pays n'a pu s'instruire ; au contraire, chaque fois, la masse du peuple a grandi dans l'ignorance, et presque toujours le gouvernement a exercé un despotisme absolu et tyrannique.

“ Il reste trois autres alternatives. La *première*, est d'imiter ce que l'on a fait dans quelques uns des états voisins, d'éliminer entièrement la religion du système de l'instruction publique—exemple qu'il me serait pénible de voir suivre, ou même de considérer nécessaire dans le Haut-Canada. La *seconde* est, de confier les écoles publiques aux soins des dénominations religieuses, comme l'on a essayé de le faire en Angleterre, où le parlement octroie £600,000 sterling en faveur de l'éducation élémentaire, et où il n'y a que quelques 700,000 enfants dans les écoles, sur plus de 4,000,000 d'enfants d'âge à les fréquenter. La *troisième* alternative est que l'état prenne soin de l'éducation de la jeunesse de toutes les croyances religieuses en *matières séculières*, et en même temps adopte des moyens de faire donner aux enfants de chaque croyance l'instruction religieuse approuvée par leurs parents et par leurs pasteurs. C'est le système qui fut établi en Irlande en 1831, mais qui n'est suivi aujourd'hui que dans 1,600 écoles sur les 5,000 supportées par le bureau national en Irlande. C'est le système qui a été établi dans le Haut-Canada, et qui règne aujourd'hui partout, si l'on en excepte les 104 écoles séparées. Sous ce système, comme ce fut le cas en Irlande à l'égard de toutes les écoles nationales, les commandements sont enseignés, les exercices quotidiens peuvent être ouverts et fermés par un acte de foi dans le Dieu tout puissant, sous la forme de remerciements et de prières que les autorités scolaires peuvent préférer, mais pas un élève n'est obligé de s'y joindre, contrairement aux vœux de ses parents ou tuteurs ; les droits de la conscience à l'égard de chaque enfant sont également respectés ; l'autorité et les désirs des parents sont suprêmes sous ce rapport, et chaque enfant peut recevoir l'instruction religieuse approuvée par ses parents ou tuteurs, et des mains de son

propre pasteur ou de son représentant autorisé. Les autorités de chaque école décident quelle version des écritures sera lue à l'ouverture et à la clôture des exercices quotidiens de l'école, ou si l'on fera usage de quelque version. Les prières préparées pour la commodité des autorités locales d'école qui désirent en faire usage, se composent d'oraisons et de supplications, dont on se sert également dans les églises catholiques et protestantes; mais elles ont le pouvoir d'en faire usage ou d'en adopter d'autres si elles le veulent.\* Il n'y a pas d'obligation en pareille matière; l'état n'a pas non plus le droit de s'y immiscer. L'état aide aux parents à enseigner aux enfants les *sujets séculiers* d'une éducation nécessaire durant six ou sept heures chaque jour de la semaine, mais la *partie religieuse* de l'éducation des enfants ainsi que leur nourriture et leur habillement, et leur instruction pendant plus des deux tiers de chaque jour de la semaine et pendant le dimanche en entier, sont exclusivement à la charge des parents et de leur clergé, qui, par les injonctions de l'écriture et par leurs livres de foi et de discipline, sont tenus d'enseigner leurs catéchismes à leurs enfants et "de les élever dans la connaissance et la crainte du Seigneur." [Page 17-19, Rapport 1857.]

Dans mon rapport pour 1851, j'expliquais ainsi comment le principe de l'éducation religieuse avait été reconnu et respecté, tant dans les écoles du jour que dans les grandes maisons consacrées aux sciences; et je parlais des rapports entre l'Etat, les parents et les dénominations chrétiennes, par rapport à chaque classe de maisons d'éducation:—

"Je suis persuadé que les intérêts religieux de la jeunesse seront protégés et promus d'une manière plus efficace, si l'on insiste à ce que chaque croyance religieuse remplisse ses devoirs et obligations bien connus de donner l'instruction religieuse à sa jeunesse, qu'en essayant à changer les écoles communes en écoles de dénomination, et en législatant de manière à autoriser les pasteurs et les parents appartenant à différentes croyances religieuses, à négliger leurs devoirs. L'école commune et son instituteur ne doivent point être surchargés des devoirs qui appartiennent aux pasteurs, aux parents et à l'église. L'éducation de la jeunesse du pays ne comprend pas seulement ce qui s'enseigne dans une école commune, mais encore ce qui s'enseigne dans les familles par les parents, et dans l'église par le pasteur. Et si la partie religieuse de l'éducation de la jeunesse est dans aucun cas négligée ou défectueuse, le blâme en retombe sur les pasteurs et les parents intéressés, qui par leur négligence violent les canons ou règles de leur propre religion, ainsi que les commandements exprès des Saintes Ecritures. Dans tous les cas, les parents et les pasteurs sont responsables, sont les parties coupables, et non pas l'instituteur de l'école élémentaire ou le système des écoles.

"Mais quant aux collèges et autres séminaires supérieurs d'enseignement, le cas est bien différent. Ces institutions ne peuvent point toutes être établies à

\* Voir les réglemens au sujet de l'enseignement religieux dans les écoles, dans l'appendice à ce rapport, [1858] pp. 138-140.

une heure de marche de chaque personne. Les jeunes gens, pour y assister, doivent, règle générale, laisser leurs familles, et être enlevés à la surveillance journalière et aux instructions de leurs parents et de leurs pasteurs. Durant cette période de leur éducation, les devoirs et l'instruction des parents et des pasteurs est suspendue, ou bien l'on doit pourvoir à leur donner cette instruction dans ces institutions. Les jeunes gens qui fréquentent les collèges et les séminaires sont tous à un âge où ils sont le plus exposés aux tentations—où ils ont le plus de besoin des meilleurs conseils en religion et en morale, où ils suivent des études qui intéressent les principes des actions de l'homme, et les devoirs et les relations ordinaires de la vie. A cette époque, et sous ces circonstances, la jeunesse a besoin de ce qu'il a de plus délicat dans l'affection tendre et vigilante des parents, et tout ce qui est instructif et sage dans la surveillance pastorale ; et cependant, elle se trouve bien éloignée de son pasteur et de ses parents. De là il découle que tout ce que les parents et le pasteur enseignent dans la famille doit être, autant que possible, enseigné dans chaque collège, et par conséquent, la raison qui condamne l'établissement d'écoles publiques de dénominations, justifie l'établissement de collèges de dénominations, dans lesquels les devoirs du pasteur et des parents peuvent être le mieux remplis.

“L'aide publique est accordée aux collèges de dénominations, non point dans des vues sectaires (ce qui est l'objet spécial des écoles de dénomination,) mais pour l'avancement seul des sciences et de la littérature, parceque ces collèges sont les agents les plus économiques et les plus faciles pour enseigner les hautes branches d'éducation dans le pays ; l'aide étant accordée non pas aux séminaires de théologie, ni pour le soutien des professeurs théologiques, mais exclusivement pour le soutien des professeurs des sciences et de littérature. Cette aide n'est donnée à un collège de dénomination qu'après que les fondateurs ont dépensé des sommes considérables pour se procurer le terrain, pour ériger ou se procurer et meubler les édifices et employer les professeurs et instituteurs—toutes choses qui dénotent l'intelligence, les dispositions et l'esprit d'entreprise d'une partie considérable de la société pour établir et maintenir une semblable institution.

L'on verra donc que je n'ai pas cherché à répudier l'idée religieuse, même que je n'ai pas négligé de lui assigner une place dans les séminaires et les collèges, et que jamais, pour une raison ou pour une autre, l'éducation *religieuse* n'a été bannie de notre système d'écoles élémentaires, mais que l'Etat, ou le peuple collectivement, peut faire ce qui n'a jamais été et ce qui ne peut jamais être fait par d'autres, c'est-à-dire, donner l'instruction à tous les enfants du sol ; par ce moyen il permet aux parents et aux pasteurs de faire ce que ni l'Etat, ni le peuple collectivement, ne saurait faire, mais ce que Jéhovah lui-même a ordonné aux parents et aux pasteurs de faire, c'est-à-dire, “d'élever les enfants dans la connaissance et la crainte du Seigneur.” Si l'Etat, ou le peuple collectivement, est responsable d'un côté, les parents et les pasteurs individuellement le sont d'un autre. Ils n'ont pas le droit d'imposer à l'Etat, ou à l'instituteur de l'Etat, ce que Dieu leur a enjoint, pas plus que l'Etat n'a le droit d'usurper les fonctions religieuses des parents ou de l'église. Mais quand même l'on aurait le désir d'in-

troduire même dans les écoles, l'enseignement religieux mixte sur une plus grande échelle qu'on ne l'a proposé jusqu'à ce jour, la foi religieuse ne s'en trouverait pas compromise pour cela, puisqu'il n'existe pas de différence dans les grands principes de la foi, pas plus que dans les mots, parmi toutes les croyances religieuses du Haut-Canada, si l'on en excepte une ou deux petites congrégations d'unitériens et de Juifs. Il est de fait que le "Symbole de la Foi," ou le "Credo des Apôtres," est le même, *verbatim et literatim*, dans les églises catholiques romaines et protestantes. Pour démontrer jusqu'à quel point le Crédo des Apôtres est bien la profession de foi des croyances religieuses du monde chrétien, je vais citer le compte-rendu suivant d'une assemblée générale convoquée pour des prières et des supplications, et qui a eu lieu dans une des églises épiscopales protestantes de Philadelphie, et qui a été publié dans le *Protestant Episcopal Recorder* :

"Le Dr. Nevin, de l'église presbytérienne (ancienne école) se lève et dit, que le Crédo des Apôtres était un des symboles de son église, et qu'il pouvait bien être celui de toutes les églises représentées, et il propose que M. Cracraft (le recteur) le répète comme étant le Crédo de l'assemblée, toutes les personnes présentes devant se lever et le répéter en chœur. A l'instant tous les membres de la vaste assemblée se lèvent, et chaque voix se mêle à celle du ministre :

"Je crois en Dieu, le Père Tout-Puissant, le Créateur du ciel et de la terre ; et en Jésus-Christ son fils unique, Notre Seigneur, qui a été conçu du St. Esprit, est né de la Vierge Marie, a souffert sous Ponce Pilate, a été crucifié, est mort, et a été enseveli ; est descendu aux enfers ; le troisième jour est ressuscité des morts : est monté aux cieux, et est assis à la droite de Dieu, le Père Tout-Puissant ; d'où il viendra juger les vivants et les morts. Je crois au Saint-Esprit, à la sainte église catholique, la communion des saints, la rémission des péchés, la résurrection de la chair, et la vie éternelle. Ainsi soit-il."

"Près de deux mille personnes—épiscopaliens, presbytériens (ancienne et nouvelle école), scissionnaires, covenantaires, Hollandais réformés, Allemands réformés, baptistes, méthodistes, Luthériens, moraves et indépendants—répétèrent, en chœur, avec la candeur d'un enfant, cette grande et antique formule qui nous a été transmise de siècle en siècle—'Je crois en Dieu, le Père Tout-Puissant !' Le spectateur le plus froid, le moins passionné, étranger à l'enthousiasme du moment, n'eût pu se défendre d'une vive émotion. Comme le 'Crédo des Apôtres' est la seule doctrine chrétienne que partagent ces églises, ont eût dit d'un acte d'union de l'église universelle. Pas un individu chez qui ne se soit pas réveillée, avec la vitesse de l'éclair, et, à en juger par l'apparence de la congrégation, avec un sentiment de plaisir, l'idée que l'on a tant perdue de vue, l'idée que dans tout ce qui touche aux grands principes, ces chrétiens, divisés en ce que l'on veut bien dénommer des *sectes*, ne font qu'un, en définitive."

C'est un programme de foi commune, comme les dix commandements nous en offrent un de morale commune. Il peut exister des écoles rivales parmi les protestants, de même qu'il existe des ordres rivaux dans l'église catholique romaine ;

mais de même que des partisans de cette église se rallient sous la bannière d'un seul PAPE, et qu'ils marchent vers un but commun, de même les premiers se rallient tous sous la bannière d'une seule BIBLE, et marchent vers un but commun. Néanmoins les deux grandes branches du christianisme admettent le même symbole de foi, qu'elles ont évidemment reçu des églises apostoliques; elles peuvent donc, sans compromis d'un côté ou de l'autre, se réunir pour enseigner aux enfants la foi, aussi bien que la morale des apôtres. Ce n'est que quand elles veulent enseigner aux enfants ce qui se trouve en dehors du Crédo des Apôtres, ou des Dix Commandements, qu'elles se trouvent dans l'obligation de se séparer. Il est vrai qu'en matière de culte et de discipline elles diffèrent entre elles; mais ces enseignements ne se trouvent pas dans le Crédo des Apôtres, ou dans les Dix Commandements, ou dans l'Oraison Dominicale; il n'est donc pas nécessaire de les développer dans les écoles de foi apostolique, de morale apostolique ou de charité apostolique.

Je ne fais ces remarques que pour faire voir jusqu'à quel point l'enseignement religieux mixte pourrait être introduit dans les écoles publiques si des jalousies et des influences pernicieuses ne venaient y mettre obstacle; notre système scolaire ne va pas aussi loin, mais il reconnaît et prescrit l'enseignement religieux séparé, sous la surveillance des parents et des pasteurs que Dieu a chargés d'enseigner aux enfants ces vérités qui leur assureront le salut.

Donc, le système scolaire, loin de répudier l'instruction religieuse, comme on a eu l'injustice de l'avancer, la reconnaît,—il est basé sur ce principe,—il le respecte en rendant à Dieu, ou à l'église, ce qui est à Dieu, en même temps qu'il rend à César ou à l'Etat, ce qui est à César; il maintient inviolés le droit de Dieu, de même que le droit des parents et des pasteurs, tandis qu'il prescrit les devoirs de l'instituteur et de l'Etat; dans chaque école il est l'acte volontaire de ses partisans, l'expression de leur volonté, et le bienfaiteur de leurs descendants.

2. Un autre sujet dont je désire parler, est

#### L'IMPERFECTION DE NOTRE LOI MUNICIPALE A L'ÉGARD DES ENFANTS VAGABONDS ET OISIFS DES CITÉS, DES VILLES ET DES VILLAGES.

Dans la plupart des municipalités, des écoles gratuites ont été établies par les contribuables qui ont, seuls, le pouvoir de décider de quelle manière seront supportées leurs écoles. Par écoles gratuites, l'on entend des écoles auxquelles tous contribuent dans la mesure de leurs propriétés—et que peuvent également fréquenter tous les résidents âgés de cinq à vingt ans, sans payer d'honoraire—mais certaines personnes qui contribuent pour un très fort montant ne veulent plus entendre parler de ce mode de supporter les écoles, à moins que l'on n'adopte des moyens pour faire participer les enfants des classes les plus pauvres, aux avantages qu'offrent les écoles; ils prétendent que grand nombre d'enfants sont oisifs dans les rues, n'ayant rien autre chose à faire qu'à se quereller, à jurer, voler, et fréquenter les prisons, tandis qu'il y a des écoles d'ouvertes pour eux. Quelques individus s'opposent au système sur ce principe, mais il est évident que l'école

n'est pas comptable des actes de ceux qui n'en franchissent jamais l'entrée ; et les statistiques du crime font bien voir, que c'est à peine, s'il se trouve un jeune délinquant dans le nombre de ceux qui fréquentent régulièrement l'école. Et d'ailleurs, personne n'a le pouvoir, en vertu de la loi des écoles, d'*obliger* les parents à envoyer leurs enfants à l'école, pas plus qu'un individu, de par la loi commune ou la loi ecclésiastique, n'a le pouvoir d'obliger qui que ce soit d'aller à l'église, construite pour tous, ouverte à tous. Le vice n'est pas dans le système scolaire, ou dans la loi des écoles, mais dans la *loi municipale*, qui devrait revêtir chaque conseil du pouvoir d'imposer des pénalités dans tous les cas d'oisiveté et de vagabondage, et de punir ou d'envoyer à la maison d'industrie, toutes les personnes de six à dix-huit ans qui n'ont pas d'emploi ; et qui ne fréquentent pas l'école. A ce sujet, je prends la liberté de répéter ici les remarques que je faisais dans mon dernier rapport.

“ L'objection raisonnable n'est pas que le peuple est revêtu par ses institutions municipales de trop grands pouvoirs en ce qui concerne l'éducation de la génération croissante, mais que ces pouvoirs sont encore trop limités pour lui permettre d'atteindre le grand objet désiré—l'éducation de toute la jeunesse dans chaque municipalité. Si l'ignorance est un mal pour la société, l'ignorance *volontaire* est un *crime* contre la société. Et si la société est revêtue du pouvoir de faire disparaître l'ignorance de partout, en veillant à ce que tous reçoivent l'éducation, la sûreté et les intérêts de la société, pas moins que la mission qu'elle est appelée à remplir, exigent qu'elle puisse être capable de supprimer et *prévenir* le crime d'ignorance *volontaire* en punissant les auteurs. Si la *mendicité causée par la paresse* est un crime chez un homme de trente ans, pourquoi le *vagabondage causé par la paresse* n'est-il pas un crime chez un enfant de dix ans ? Le premier de ces vices est le père du dernier. Pourquoi n'empêche-t-on pas le crime en le punissant et le réprimant dans le commencement, plutôt que d'attendre qu'il n'ait atteint la forme de l'ignorance, de la mendicité et même du vol dans l'âge mûr, pour le punir ?

“ Dans la plupart des villes d'Europe, si l'on excepte les états Romains et Napolitains, la mendicité dans la rue, et surtout la mendicité causée par la paresse, chez la jeunesse, comme chez la vieillesse, est un crime punissable par la loi ; et dans un grand nombre de cités en Europe, ainsi que dans plusieurs états de l'Allemagne et dans certains cantons de la Suisse, ainsi que dans quelques cités des états voisins, l'ignorance volontaire et le vagabondage chez la jeunesse, sont considérés comme un mal bien plus grand pour la société que le crime même. Pourquoi ne la considérerait-t-on pas comme un crime, aussi bien que comme un mal, dans les cités, les villes et les villages incorporés du Haut-Canada ? Si la société se taxe si volontairement et d'une manière si patriotique pour offrir une école gratuite à la jeunesse qui désire la fréquenter, pourquoi n'aurait-elle pas le droit d'envoyer à une école de réforme, de travail et d'instruction, ceux qui ne veulent suivre aucune école, ni publique ni privée, qui ne se livrent à aucune occupation, mais qui se rendent habituellement coupables du crime d'ignorance et de vagabondage, s'ils ne pratiquent déjà toute espèce de

vices? Si les parents ne peuvent pas, ou ne veulent pas réprimer le crime chez leurs propres enfants, la société ne devrait-elle pas le faire? Ne devrait-elle pas s'en occuper, et être autorisée à le faire, sur le double principe de la protection individuelle et de l'humanité?" [Pages 26, 27.]

3. Dans mon dernier rapport, je comparai le fonctionnement et les résultats de notre système scolaire avec ceux des systèmes scolaires de la Grande-Bretagne et d'Irlande. J'avais l'intention d'établir dans le présent rapport une comparaison semblable entre notre système scolaire et ceux des principaux Etats de l'Union Américaine; mais je devrai ajourner cette discussion à l'an prochain. Dans l'intervalle, j'ai l'espoir que les statistiques et les documents que renferme ce rapport, ainsi que les observations que j'ai cru nécessaires d'y adjoindre, donneront une preuve nouvelle du fait que notre système scolaire, appuyé, à l'unanimité, par des gouvernements et des parlements successifs, et supporté volontairement par les habitants de toutes les municipalités, n'est pas moins susceptible qu'autrefois d'apprendre au peuple à se gouverner lui-même, de réveiller le sentiment de la liberté bien entendue, en rapport avec l'obéissance aux lois, d'unir l'Eglise et l'Etat dans la noble tâche qu'ils ont mission d'accomplir en commun, de répandre l'éducation et les connaissances parmi tous les enfants du sol, sans perdre de vue l'idée chrétienne prévalente.

J'ai l'honneur d'être,

DE VOTRE EXCELLENCE,

Le très humble et obéissant serviteur,

E. RYERSON.

BUREAU DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE DU HAUT-CANADA.

Toronto, juillet 1859.

PARTIE II.  
RAPPORT STATISTIQUE,  
POUR L'ANNEE 1858.

---

---



Tableau A.—(Suite.)

LES ÉCOLES COMMUNES

VILLES, MUNICIPALITÉS ET VILLAGES.	RECETTES PAR LES AUTORITÉS SCOLAIRES LOCALES.						Recettes totales pour toutes les écoles communes, 1858.
	PROVENANT D'OCTROIS LEGISLATIFS.		DE SOURCES LOCALES.				
	Pour salaires des instituteurs.	Pour cartes, instrumens, prix et bibliothèques.	Cotisation municipale pour les écoles.	Cotisation d'école imposée par les syndics.	Contribution imposée sur les enfants par les syndics.	Balances et autres sources.	
<i>Villes (Suite.)</i>	\$ Cts.	\$ Cts.	\$ Cts.	\$ Cts.	\$ Cts.	\$ Cts.	\$ Cts.
Lindsay.....	Dans tp.	.....	.....	.....	.....	.....	.....
Milton.....	Dans tp.	.....	.....	.....	.....	.....	.....
Niagara.....	475 82	11 80	72 00	.....	498 00	267 40	1972 52
Oakville.....	Dans tp.	.....	.....	.....	.....	.....	.....
Owen Sound.....	142 00	.....	1757 22	.....	377 90	4277 12	.....
Paris.....	203 72	23 13	7017 19	52 85	58 38	952 33	8427 60
Perth.....	203 28	.....	265 28	.....	407 25	5001 49	5939 30
Peterborough.....	436 38	.....	900 00	.....	629 96	833 73	2350 05
Pictou.....	242 28	.....	850 00	.....	300 00	2187 33	3609 61
Port Hope.....	440 00	20 00	2473 25	.....	1022 98	263 00	4219 23
Prescott.....	445 71	.....	300 00	100 00	397 18	663 75	1906 64
Sandwich.....	Dans tp.	.....	.....	.....	.....	.....	.....
Sarnia.....	100 00	13 32	700 00	.....	282 75	711 32	1807 39
St. Catharine's.....	863 70	5 00	2496 00	300 00	335 39	1290 00	5290 09
Whitby.....	203 00	20 00	2700 00	.....	492 60	150 50	3596 10
Windsor.....	129 00	5 00	1871 00	.....	.....	.....	2005 00
<b>Total.....</b>	<b>9187 97</b>	<b>317 72</b>	<b>50352 02</b>	<b>8954 11</b>	<b>9313 96</b>	<b>27706 51</b>	<b>105833 19</b>
<i>Municipalités de ville.</i>							
Amherstburgh.....	420 67	22 30	700 00	.....	273 92	45 92	1462 81
Barrie.....	271 11	38 28	600 00	440 00	42 50	404 97	1796 86
Clifton.....	40 00	29 07	1430 67	54 00	160 51	75 05	1789 60
Simcoe.....	208 00	.....	4680 00	.....	.....	3057 02	7945 02
Woodstock.....	288 00	15 00	1800 00	.....	557 52	934 00	3594 52
<b>Total.....</b>	<b>1227 78</b>	<b>104 65</b>	<b>9210 67</b>	<b>494 00</b>	<b>1034 75</b>	<b>4516 96</b>	<b>16588 81</b>
<i>Villages incorporés.</i>							
Berlin.....	147 00	.....	1386 30	.....	.....	43 47	1576 77
Bradford.....	Dans tp.	.....	.....	.....	.....	.....	.....
Brampton.....	115 00	.....	1409 00	.....	.....	38	1515 38
Caletonia.....	104 00	35 10	880 00	.....	405 00	29 88	1453 98
Chippewa.....	137 00	.....	882 54	.....	.....	447 57	1467 11
Clinton.....	Dans tp.	.....	.....	.....	.....	.....	.....
Elora.....	do	.....	.....	.....	.....	.....	.....
Fergus.....	do	.....	.....	.....	.....	.....	.....
Fort Erie.....	do	.....	.....	.....	.....	.....	.....
Ingersoll.....	200 00	.....	6457 15	.....	509 87	503 98	7671 00
Iroquois.....	Dans tp.	.....	.....	.....	.....	.....	.....
Kemptville.....	196 00	106 00	866 45	.....	273 60	357 18	1799 23
Kincardine.....	Dans tp.	.....	.....	.....	.....	.....	.....
Mitchell.....	Dans tp.	.....	.....	.....	154 16	844 41	1253 93
Napanee.....	155 36	.....	100 00	.....	.....	.....	.....
New Hamburg.....	Dans tp.	.....	.....	.....	320 37	1498 49	2068 86
Newcastle.....	125 00	.....	125 00	.....	.....	.....	.....
Newmarket.....	Dans tp.	.....	.....	.....	.....	.....	.....
Oshawa.....	150 05	.....	1000 00	.....	355 87	374 00	2493 42
Preston.....	144 40	20 10	1584 31	106 68	81 37	91 54	1828 60
St. Mary's.....	129 00	11 00	2000 00	2284 45	.....	.....	5295 51
St. Thomas.....	172 00	31 64	840 00	.....	.....	1594 48	2638 12
Smith's Falls.....	110 00	.....	640 00	.....	203 00	106 41	1019 41
Stratford.....	171 00	.....	1900 00	.....	.....	670 72	2741 72
Streetsville.....	Dans tp.	.....	.....	.....	.....	.....	.....
Thorold.....	244 25	6 00	2000 00	54 00	392 16	595 68	3292 10
Trenton.....	144 00	.....	724 72	831 72	.....	.....	1700 44
Vienna.....	108 00	.....	633 56	.....	.....	68 28	800 84
Waterloo.....	Dans tp.	.....	.....	.....	.....	.....	.....
Yorkville.....	140 00	.....	800 00	.....	.....	1505 42	2415 42
<b>Total.....</b>	<b>2692 07</b>	<b>209 84</b>	<b>23980 23</b>	<b>3662 72</b>	<b>2713 53</b>	<b>9512 45</b>	<b>43070 84</b>
<b>Total.....</b>	<b>132524 13</b>	<b>6517 55</b>	<b>270503 86</b>	<b>486572 68</b>	<b>195879 02</b>	<b>152401 35</b>	<b>1244488 59</b>
Balances*.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
<b>Grand Total.....</b>	<b>132524 13</b>	<b>6517 55</b>	<b>270503 86</b>	<b>486572 68</b>	<b>195879 02</b>	<b>152401 35</b>	<b>1244488 59</b>
Total pour 1857.....	131806 68	8167 15	247816 20	285142 65	150498 60	170985 04	1294416 31
Augmentation.....	717 45	1649 60	22687 66	98509 97	45380 42	18493 69	49927 72
Diminution.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....

\* Restant dues à diverses personnes pour 1858, mais non payées le 31 déc., n'ayant pas été perçues pendant l'année.

DU HAUT-CANADA, 1858.

Tableau A.—(Suite.)

VILLES, MUNICIPALITÉS ET VILLAGES.	DÉPENSES PAR LES AUTORITÉS SCOLAIRES LOCALES.						Balances non dépensées.
	Pour salaires des instituteurs.	Pour cartes et instrumens, livres et bibliothèques, y compris 100 pour cent.	Pour emplacements et construction de maisons d'école.	Pour loyers et réparation des maisons d'école.	Pour livre d'école, papeterie, combustible et autres dépenses.	Dépenses totales pour toutes les fins d'écoles communes, 1858.	
	\$ Cts.	\$ Cts.	\$ Cts.	\$ Cts.	\$ Cts.	\$ Cts.	
13	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
14	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
15	1329 23	.....	.....	100 00	393 88	1908 71	63 81
16	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
17	935 00	5 00	1504 80	.....	456 45	2052 25	1324 87
18	1899 32	46 26	5378 25	91 23	7927 50	.....	500 10
19	2637 30	.....	2616 50	39 05	586 15	5939 30	.....
20	2167 03	.....	.....	160 00	523 02	2850 05	.....
21	1003 52	.....	2459 75	37 50	108 84	3609 61	.....
22	2220 00	40 00	.....	359 68	691 45	3241 98	.....
23	1316 10	.....	.....	39 85	143 36	1369 57	97 07
24	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
25	960 00	26 64	.....	.....	389 82	1401 46	.....
26	3036 66	10 00	.....	94 00	112 58	4460 99	829 10
27	2110 15	40 00	.....	281 75	485 59	3334 27	261 88
28	1580 00	10 00	.....	69 56	183 66	1843 22	161 78
<b>Total.....</b>	<b>47617 13</b>	<b>662 43</b>	<b>22221 72</b>	<b>4266 55</b>	<b>15277 61</b>	<b>90045 74</b>	<b>15787 45</b>
1	1048 20	44 60	.....	.....	69 97	1162 77	300 04
2	640 00	76 56	244 80	56 40	173 91	1196 67	609 19
3	718 06	58 14	148 00	17 00	827 62	1763 82	20 78
4	1090 17	.....	6130 00	.....	481 04	7701 21	243 81
5	1994 37	30 00	30 47	.....	743 71	2793 35	796 17
<b>Total.....</b>	<b>5490 60</b>	<b>209 30</b>	<b>6553 27</b>	<b>73 40</b>	<b>2301 25</b>	<b>14627 82</b>	<b>1960 99</b>
1	1337 49	.....	.....	.....	207 30	1544 79	31 98
2	643 64	.....	.....	.....	.....	.....	.....
3	1100 00	70 20	96 50	35 08	446 50	1175 22	340 16
4	447 18	.....	.....	14 03	143 08	1423 81	30 17
5	.....	.....	.....	74 28	122 63	644 09	823 02
6	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
7	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
8	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
9	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
10	845 70	.....	5486 00	55 00	1394 30	7671 00	.....
11	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
12	747 00	212 60	16 00	473 22	.....	1448 22	351 01
13	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
14	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
15	737 08	.....	.....	84 69	431 56	1253 93	.....
16	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
17	735 00	.....	1105 65	30 00	198 21	2068 86	.....
18	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
19	1407 69	.....	.....	.....	91 07	908 30	2407 63
20	1374 18	40 20	38 00	129 64	236 58	1828 60	25 79
21	407 05	22 00	679 05	.....	239 54	3447 44	1843 07
22	1631 14	63 23	240 00	.....	432 58	2403 58	234 74
23	800 00	.....	.....	.....	36 38	407 44	101 00
24	1600 00	.....	.....	.....	167 17	61 24	823 41
25	.....	.....	185 54	.....	92 94	318 88	644 36
26	1016 00	12 00	1888 43	.....	.....	.....	.....
27	800 00	.....	.....	24 00	.....	.....	.....
28	727 00	.....	.....	1 50	.....	.....	.....
29	.....	.....	.....	.....	82 84	809 84	.....
30	800 00	.....	.....	.....	.....	.....	.....
<b>Total.....</b>	<b>16916 72</b>	<b>410 68</b>	<b>9716 72</b>	<b>1368 50</b>	<b>8912 07</b>	<b>37333 69</b>	<b>5737 15</b>
777616 10	14142 80	123573 24	34669 86	93133 32	1048135 32	201365 27	.....
143017 47	.....	50052 02	2580 22	9705 35	203355 06	.....	.....
920633 57	14142 80	173625 26	37250 08	102838 67	1248400 38	.....	.....
860231 20	17397 15	207889 25	37606 65	89033 90	1212158 15	.....	.....
60402 37	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
.....	3254 35	34263 99	356 57	13804 77	36332 23	.....	.....

Dans le tableau semblable pour 1857, ces balances furent comptées dans les totaux du rapport, comme ayant été payées.

Tableau B.

LES ECOLES COMMUNES

ÉLÈVES FRÉQUENTANT

Table with columns for Comtés, Population d'école en 1850 et 1851, Élèves entre 5 et 10 ans, Élèves d'autre âge, Nombre total d'enfants de tous âges fréquentant les écoles, Garçons, Filles, Enfants pauvres, Fréquentation moyenne des élèves de tous âges, and No. d'enfants fréquentant l'école (Moins de 20 jours, 20 à 50 jours, 50 à 100 jours, 100 à 150 jours, 150 à 200 jours, 200 à 250 jours).

DU HAUT-CANADA, 1858.

Tableau B.

LES ÉCOLES COMMUNES.

NOMBRE DANS LES DIFFÉRENTES BRANCHES D'ÉDUCATION.

Table with columns for branches of education: Lecture (1re classe, 2e, 3e, 4e, 5e), Arithmétique, Grammaire, Géographie générale, Géographie du Canada, Histoire, Écriture, Tenue des livres, Mesurage, Algèbre, Géométrie, Physique, Musique vocale, Dessin linéaire, Autres études, and Autres renseignements (No. d'enfants ne fréquentant pas les écoles, Do. dont la présence à l'école n'est pas rapportée).

Tableau B.—(Suite.)

LES ECOLES COMMUNES

Table with columns for 'VILLES, MUNICIPALITES DE VILLE, ET VILLAGES', 'ÉLÈVES FRÉQUENTANT', and 'NO. D'ENFANTS FRÉQUENTANT L'ÉCOLE'. It lists various municipalities and their respective student counts across different age groups and school types.

DU HAUT-CANADA, 1858.

Tableau B.—(Suite.)

Table with columns for 'LES ÉCOLES COMMUNES', 'NOMBRE DANS LES DIFFÉRENTES BRANCHES D'ÉDUCATION', and 'AUTRES RENSEIGNEMENTS'. It details the number of students in various educational branches like 'Lecture', 'Arithmétique', 'Grammaire', etc., and provides additional statistics.

Tableau C.

LES ECOLES COMMUNES

Table with columns: COMTES, TOTAL, CROYANCES RELIGIEUSES, and rows for various counties (Comtés) and cities (Cités). Includes sub-headers for 'Instituteurs des écoles communales' and 'CROYANCES RELIGIEUSES'.

DU HAUT-CANADA, 1858.

Tableau C.

ECOLE COMMUNES.

Table with columns: CERTIFICATS, SALAIRES ANNUELS, and rows for various schools. Includes sub-headers for 'CERTIFICATS' and 'SALAIRES ANNUELS'.

Tableau C.—(Suite.)

LES ECOLES COMMUNES

VILLES, MUNICIPALITES DE VILLE, ET VILLAGES.	INSTITUTEURS DES														
	TOTAL.			DENOMINATIONS RELIGIEUSES.											
	Instituteurs des écoles communes.	Hommes.	Femmes.	Eglise d'Angleterre.	Catholiques Romains.	Presbytériens.	Methodistes.	Baptistes.	Congrégationalistes.	Luthériens.	Quakers.	Chrétiens et Disciples.	Rapportés comme Protestants.	Unitariens.	Autres croyances.
<i>Villes.—(Suite.)</i>															
13 Lindsay	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1
14 Milton	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1
15 Niagara	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1
16 Owen Sound	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1
17 Paris	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1
18 Perth	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1
19 Peterborough	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1
20 Picton	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1
21 Port Hope	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1
22 Prescott	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1
23 Sandvich	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1
24 Sarnia	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1
25 St. Catharine's	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1
26 Whitby	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1
28 Windsor	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1
Total	157	80	77	26	22	55	35	5	5	1	1	2	1	1	5
<i>Municipalités de ville.</i>															
1 Amherstburgh	4	1	2	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1
2 Barrie	4	1	3	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1
3 Clifton	3	3	2	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1
4 Simcoe	3	1	2	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1
5 Woodstock	6	2	4	1	1	2	2	1	1	1	1	1	1	1	1
Total	20	9	11	5	4	4	4	1	1	1	1	1	1	1	1
<i>Villages incorporés.</i>															
1 Berlin	5	3	2	1	1	2	2	1	1	1	1	1	1	1	1
2 Bradford	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1
3 Brampton	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1
4 Caledonia	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1
5 Chippewa	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1
6 Clinton	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1
7 Elora	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1
8 Ferris	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1
9 Fort Erie	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1
10 Ingersoll	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1
11 Iroquois	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1
12 Kemptville	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1
13 Kincairdine	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1
14 Mitchell	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1
15 Napanee	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1
16 New Hamburg	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1
17 Newcastle	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1
18 Newmarket	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1
19 Oshawa	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1
20 Preston	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1
21 St. Mary's	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1
22 St. Thomas	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1
23 Smith's Falls	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1
24 Stratford	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1
25 Streetsville	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1
26 Sturtevant	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1
27 Trenton	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1
28 Vienna	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1
29 Waterloo	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1
30 Yorkville	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1
Total	80	59	30	11	7	26	25	3	1	2	1	3	1	1	10
Grand Total	4202	2965	1237	662	440	1259	1182	240	77	20	25	16	127	1	30
Total 1857	4083	2787	1296	742	438	1201	1165	211	57	21	35	17	85	5	16
Augmentation	119	178	59	80	2	58	17	29	20	1	10	1	42	4	33
Diminution															

DU HAUT-CANADA, 1858.

Tableau C.—(Suite.)

ECOLES COMMUNES.

Total ayant des certificats.	1ere classe.	2de classe.	3e classe.	Non classifiés.	Non qualifiés.	Certificats annuels.	No. d'écoles où l'instituteur a été changé durant l'année.	No. d'écoles ayant plus d'un instituteur.	SALAIRES ANNUELS.						
									Plus haut salaire payé.	Plus bas salaire payé à l'instituteur.	Moyenne.				
											Instituteur avec pension.	Instituteur sans pension.	Instituteur avec pension.	Instituteur sans pension.	
13	3	2	1	...	...	...	...	1	\$600 00	\$400 00	...	\$500 00	...	\$320 00	
14	2	2	1	...	...	...	...	1	500 00	500 00	...	500 00	...	250 00	
15	2	2	1	...	...	...	...	1	...	...	...	...	...	...	
16	4	4	1	...	...	...	...	1	600 00	600 00	...	600 00	...	\$17 50	
17	4	4	1	...	...	...	...	1	520 00	520 00	...	520 00	...	250 00	
18	5	5	1	...	...	...	...	1	500 00	400 00	...	450 00	...	230 00	
19	5	5	1	...	...	...	...	1	800 00	...	...	541 00	...	189 00	
20	6	6	1	...	...	...	...	1	400 00	300 00	...	360 00	...	200 00	
21	6	6	1	...	...	...	...	1	800 00	300 00	...	534 00	...	213 00	
22	6	6	1	...	...	...	...	1	400 00	300 00	...	360 00	...	200 00	
23	7	7	1	...	...	...	...	1	480 00	320 00	...	400 00	...	264 00	
24	7	7	1	...	...	...	...	1	320 00	280 00	...	250 00	...	160 00	
25	7	7	1	...	...	...	...	1	565 00	500 00	...	532 00	...	...	
26	8	8	1	...	...	...	...	1	560 00	400 00	...	450 00	...	...	
27	8	8	1	...	...	...	...	1	600 00	400 00	...	455 00	...	300 00	
28	8	8	1	...	...	...	...	1	480 00	250 00	...	510 00	...	300 00	
29	8	8	1	...	...	...	...	1	450 00	200 00	...	375 00	...	240 00	
Total	146	83	58	7	11	...	...	29	40	1000 00	200 00	...	489 00	...	287 00
1	3	1	2	...	1	...	...	...	750 00	300 00	...	524 00	...	250 00	
2	4	3	1	...	...	...	...	...	500 00	500 00	...	500 00	...	240 00	
3	3	1	2	...	...	...	...	...	550 00	294 00	...	432 00	...	...	
4	3	1	2	...	...	...	...	...	500 00	250 00	...	500 00	...	197 00	
5	6	2	4	...	1	...	...	...	520 00	520 00	...	520 00	...	250 00	
Total	18	11	7	...	2	1	...	6	3	750 00	250 00	...	495 00	...	235 00
1	4	1	3	...	1	...	...	1	700 00	400 00	...	550 00	...	275 00	
2	1	1	1	...	...	...	...	1	546 00	546 00	...	546 00	...	...	
3	1	1	1	...	...	...	...	1	400 00	400 00	...	400 00	...	300 00	
4	1	1	1	...	...	...	...	1	500 00	500 00	...	500 00	...	300 00	
5	1	1	1	...	...	...	...	1	400 00	400 00	...	400 00	...	...	
6	1	1	1	...	...	...	...	1	400 00	400 00	...	400 00	...	200 00	
7	1	1	1	...	...	...	...	1	500 00	240 00	...	370 00	...	320 00	
8	1	1	1	...	...	...	...	1	500 00	500 00	...	500 00	...	253 00	
9	1	1	1	...	...	...	...	1	480 00	480 00	...	480 00	...	...	
10	1	1	1	...	...	...	...	1	800 00	600 00	...	700 00			





Tableau E.

LES ECOLES COMMUNES

NOMBRE D'ECOLES SE SERVANT

Table with columns for Comtés, Readers, Arithmétiques, Grammaires, Géographies, and various school types. Rows include Glengarry, Stormont, Dundas, etc., ending with a Total row.

DU HAUT-CANADA, 1858.

Tableau E.

DE LIVRES ET D'INSTRUMENTS.

Table with columns for Livres d'Épellation, Histoires, Tenus des livres, Mesurage, Algèbres, Géométries, Autres livres, and Instruments. Rows list various book and instrument counts for different regions.



Tableau F.

LES ECOLES CATHOLIQUES ROMAINES

MUNICIPALITES.	No. d'écoles séparées.	RECETTES.					DEPENSES.		
		Montant de l'aide législative.	Control législatif pour cartes et instrumens.	Montant prélevé par la cotisation des contribuables.	Montant souscrit par les particuliers et d'autres sources.	Montant total reçu.	Montant payé aux instituteurs.	Montant payé pour cartes et instrumens.	Montant payé pour d'autres fins.
<i>Arrondissement scolaires.</i>		\$	c.	\$	c.	\$	c.	\$	c.
1 Arthur, No. 1	1	40 00				40 00			
2 Arthur, No. 2	1	59 00		252 80		317 80		270 00	47 80
3 Bastard, No. 1	1	12 45		47 62	96 38	156 45		144 00	12 45
4 Camden Est, No. 15	1	8 75				8 75			
5 Carrick	1	69 12			24 00	93 12		58 50	34 62
6 Charlottenburgh, No. 16	1	40 82		43 00		42 00		125 82	20 49
7 Charlottenburgh, No. 17	1	25 12				56 12		52 56	12 56
8 Edwardsburgh, No. 1	1	25 02		29 86		131 53		120 75	10 78
9 Ellice, No. 7	1	19 92				19 92			
10 Etobicoke, No. 6	1	30 21				30 21		30 21	
11 Fitzroy, No. 8	1	17 64			145 00	162 64		145 00	17 64
12 Grantham, No. 7	1	46 28			65 90	112 18		88 90	23 28
13 Greenock, No. 1	1	9 12		170 00		234 12		125 00	109 12
14 Hallowell, No. 15	1	13 00		47 50		217 00		200 00	17 00
15 Hawkesbury Est, No. 2	1	12 46		54 00		66 46		40 00	26 46
16 Hawkesbury Est, No. 4	1	27 80		143 00		175 80		88 00	87 80
17 Hawkesbury Est, No. 7	1	25 02		183 00		213 02		96 00	117 02
18 Kingston, No. 8	1	32 30				114 86		114 86	
19 Lancaster, No. 9	1	14 54				14 54			
20 Lancaster, No. 10	1	12 24		22 37		34 61		23 37	12 24
21 Lancaster, No. 11	1	27 54				27 54		13 16	14 38
22 Leeds & Lansdown F., No. 3	1	59 40		35 59		142 74		119 67	23 07
23 Lochiel, No. 10	1	105 00		22 55		352 45		480 00	
24 Maidstone, No. 3	1	26 10				45 50		45 50	26 10
25 Markham & Vaughan, No. 1	1	38 28	5 00	52 74		144 02		93 99	40 03
26 Nepean, No. 13	1	15 50				116 50		132 00	
27 Nichol, No. 1	1	26 60		73 45		50 00		150 05	10 05
28 Nottawasaga, No. 2	1	45 87				55 37		33 50	21 87
29 Oneida, No. 6	1	37 44		257 10		392 41		354 00	38 41
30 Orillia, No. 1	1	42 50				42 50		42 50	
31 Percy, No. 5	1	22 42				31 06		8 64	22 42
32 Pittsburgh, No. 7	1	15 05		74 19		129 24		114 19	15 05
33 Pittsburgh, No. 8	1	12 90		160 00		173 90		73 87	99 03
34 Raleigh, No. 6	1	8 89				125 64		125 00	64
35 Sandwich, No. 8	1	16 83				41 83		41 83	
36 Thurlow, No. 20	1	55 96		103 70		177 91		116 78	61 13
37 Vaughan, No. 18	1	16 45				16 45		16 45	
38 Vespra, No. 7	1	19 73				99 73		80 12	19 61
39 Wellesley, No. 9	1	14 67		105 00		119 67		81 00	38 67
40 Wellesley, No. 10	1	24 45				77 45		64 25	13 20
41 Wellesley, No. 11	1	35 86		189 06		304 92		256 00	48 92
42 Westminster, No. 13	1	22 23		48 00		131 23		65 12	66 11
43 Williams, No. 11	1	11 13				11 13		11 13	
44 Wilmot, No. 15	1	50 75		190 00		343 50		312 00	31 50
45 Windham, No. 8	1	4 27		43 60		112 87		42 00	70 87
46 Wolfe Island, No. 1	1	28 60		100 40		183 38		144 00	39 38
47 Wolfe Island, No. 11	1	8 55		86 00		104 55		34 25	70 30
48 Wolford, No. 20	1	25 20		23 99		132 40		56 82	124 77
49 York, No. 1	1	36 96				181 43		140 00	41 43
50 York, No. 21	1	34 38				34 38			
Total	50	1430 32	5 00	2760 52	2357 20	6553 04	5056 91	10 00	1486 13

\* Payé partiellement durant 1859.

SÉPARÉES DU HAUT-CANADA, 1858.

Tableau F.

ELEVES ET DUREE.	INSTITUTEURS.				EXERCICES RELIGIEUX.	ETUDES.													CARTES, INSTRUMENTS, ETC.							
	No. d'élèves.	No. de mois de durée.	No. d'instituteurs.	Hommes.		Femmes.	Hommes.	Femmes.	No. d'écoles ouvertes et fermées avec prière.	No. d'écoles lisant la Bible.	No. d'écoles enseignant la lecture.	Ecriture.	Arithmétique.	Grammaire.	Géographie.	Histoire.	Tenue des livres.	Algèbre.	Géométrie.	Physique.	Musique.	Cartes.	Instrument.	Plancher de démonstration.	Quand établi.	
1	118	12	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1853
2	164	12	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1854
3	58	12	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1856
4	15	12	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1852
5	15	12	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1853
6	67	12	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1843
7	22	12	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1855
8	67	12	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1856
9	57	12	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1857
10	10	12	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1843
11	40	12	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1857
12	66	12	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1857
13	50	12	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1858
14	83	12	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1854
15	35	12	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1856
16	25	12	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1857
17	52	12	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1852
18	57	12	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1854
19	40	12	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1857
20	48	12	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1855
21	23	12	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1857
22	43	12	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1854
23	43	12	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1857
24	24	12	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1854
25	46	12	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1856
26	26	12	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1853
27	27	12	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1856
28	39	12	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1854
29	39	12	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1856
30	78	12	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1857
31	60	11	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1858
32	49	10	1	1	1																					



Tableau G.

LES ÉCOLES DE GRAMMAIRE

COMTÉS.	LES ÉCOLES DE GRAMMAIRE.	RECETTES.						DE
		Octroi législatif.		SOURCES LOCALES.				
		Salaires des maîtres.*	Cartes, instruments, prix et bibliothèque.	Des honoraires.	Des octrois municipaux.	Balances et autres sources.	Receites totales pour les fins des écoles de grammaire, 1858.	
\$	¢	\$	¢	\$	¢	\$	¢	
Stormont, Dundas et Glengarry	1 Cornwall	874	10 00	551 88		43 16	1479 04	
	2 Williamstown	314		141 00	57 00		512 00	
	3 Matilda	206		231 75		40 00	477 75	
Prescott et Russell	4 L'Orignal	400		138 35			538 35	
	5 Vankleekhill	350		150 00			500 00	
Carleton	6 Ottawa	680		319 25		371 00	1370 25	
	7 Richmond	210		121 40	10 00	7 40	358 80	
	8 Brockville	650		718 83		160 00	1528 83	
Leeds et Grenville	9 Prescott	520		378 25	300 00	228 75	1427 00	
	10 Kemptville	230		104 25	265 75	8 00	606 00	
	11 Gananoque	133		126 40		41 51	300 91	
Lanark et Renfrew	12 Perth	290			230 00	230 00	800 00	
	13 Smith's Falls	260		143 00	197 00	130 00	730 00	
	14 Lanark	210		40 00	400 00		650 00	
Frontenac, Lennox et Addington	15 Carleton Place	200		210 00	59 40	119 40	588 80	
	16 Kingston	640		440 00		731 80	1811 80	
	17 Newburgh	410		56 95	200 00	50 00	716 95	
Prince Edouard	18 Bath	188		100 00	100 00		388 00	
	19 Napanee	300		174 80	126 85	331 10	932 78	
	20 Picton	450		132 33	315 17	70 00	987 50	
Hastings	21 Consecon	250		46 00		311 00	607 00	
	22 Belleville	800		21 00		457 25	1278 25	
	23 Cobourg	600		246 00			846 00	
Northumberland et Durham	24 Port Hope	580		576 00	852 28		2008 28	
	25 Bowmanville	220		99 00	400 00	83 00	802 00	
	26 Brighton	150		250 00		160 00	560 00	
Peterboro' et Victoria	27 Colborne	200		69 00		329 67	598 67	
	28 Peterborough	400					400 00	
	29 Norwood	200					200 00	
Ontario	30 Lindsay	200		40 00			240 00	
	31 Whitby	400		419 00	60 00		879 00	
	32 Uxbridge	200		8 00			208 00	
York et Peel	33 Oshawa	300		308 00			608 00	
	34 Toronto	1000	20 39	806 50	1000 00	787 48	3594 37	
	35 Newmarket	420		350 84	200 00	66 00	1036 84	
Simcoe	36 Streetsville	192	26 88	42 87	200 00	58 58	515 33	
	37 Richmond Hill	415	29 17	179 03	200 00	4 87	823 07	
	38 Brampton	390		14 00		410 00	814 00	
Halton	39 Weston	300	6 00	220 80	200 00	6 00	732 50	
	40 Markham	285		390 00	200 00		875 00	
	41 Barrie	650	58 69	345 00			1053 69	
Wentworth	42 Bond Head	100					100 00	
	43 Milton	440	2 50	224 00			676 50	
	44 Oakville	400	149 50	203 75	300 30	106 45	1160 00	
Brant	45 Hamilton	650					650 00	
	46 Ancaster	300				249 00	549 00	
	47 Dundas	250		479 00	513 63	436 32	1678 95	
Brantford	48 Waterdown	200		223 27	160 00	66 74	650 01	
	49 Brantford	400		317 00		483 00	1200 00	
	50 Paris	400		54 00	352 50		806 50	
51 Scotland	192		13 38		89 44	294 82		

\* Partiellement payés en 1859.

DU HAUT-CANADA, 1858.

Tableau G.

NIERS.	DÉPENSES.						Balance de surplus.	NOMS DES PRINCIPAUX MAÎTRES EN 1858.
	Pour salaires des maîtres.	Cartes, instruments, prix et bibliothèques.	Pour conspu-tion, loyer et réparations.	Pour dépenses contingentes et livres.	Dépense totale pour les écoles de grammaire, 1858.	Balance de surplus.		
1	1875 88	26 00	20 20	44 97	1467 05	11 99	Rév. H. W. Davies, M.A., Trin. Coll., Tor.	
2	284 00	5 00	52 05		341 00	171 00	D. J. MacLean, B.A., Q. Coll., Kingston.	
3	350 00		40 00	53 75	443 75	34 00	Samuel Cowan.†	
4	337 35				337 35	201 00	Alexander McNaughton.*	
5	325 00				325 00	175 00	Rév. D. Clarke, A.M., King's Coll., Aberd.	
6	778 85		234 60	356 80	1370 25		O. T. Miller, A.M., Université de Glasgow.	
7	191 40		17 40		208 80	150 00	C. R. Dickinson, B.A., Trin. Coll., Dublin.	
8	1868 84		160 00		1526 84	1 99	J. J. Dunlop, A.M., Trin. Coll., Dublin.	
9	1025 00		130 00		1155 00	272 00	David Beach, A.M., Victoria Coll., Cobourg.	
10	600 00	6 00			606 00		J. M. Fraser, B.A., Queen's Coll., Kingston.	
11	167 91				167 91	133 00	Joshua Fraser, B.A., Q. Coll., Kingston.	
12	800 00				800 00		R. T. Livingstone.†	
13	600 00				600 00	130 00	A. McLennan, B.A., Q. Coll., Kingston.	
14	395 00			150 00	545 00	105 00	William Stitt.†	
15	311 70			9 37	321 07	267 73	Peter McLaren, Queen's Coll., Kingston.	
16	1080 00	20 00		711 80	1811 80		W. J. Irwin, M.A., Univ. de Cambridge.	
17	350 00			91 95	441 95	275 00	Wm. Lewin, B.A., Trinity College, Dublin.	
18	286 00				286 00	102 00	E. R. Davies.†	
19	418 71		220 00	144 05	782 76	150 00	Robert Phillips.†	
20	800 00	70 00		87 50	957 50		Stuart Foster.†	
21	600 00				600 00	7 00	Neil Dunbar, A.B., Queen's Coll., Kingston.	
22	1125 00	21 00	66 25	66 00	1278 25		Alexander Burdon.*	
23	846 00				846 00		S. Lightburne, M.A., Université de Toronto.	
24	1761 20	6 00	122 75	98 33	2008 28		John Gordon.†	
25	600 00	50 00		152 00	802 00		R. McGee.†	
26	510 00				510 00	50	James Hubbert.†	
27	598 67				598 67		James B. Dixon.†	
28	400 00				400 00		Rév. John McClure.†	
29	200 00				200 00		William Macwilliam.*	
30	240 00				240 00		William Dault.†	
31	619 00	60 00			679 00	200 00	William McCabe.†	
32	58 00				58 00	150 00	John Strachan, M.A., Univ. de St. Andrew's	
33	500 25		6 00	20 17	526 42	79 58	Charles Camidge.†	
34	811 66	41 78	7 00	161 65	821 49	272 88	M. C. Howe, LL.D., Trin. Coll., Dublin.	
35	770 84	72 00	164 00	30 00	1036 84		S. A. Marling, M.A., Université de Toronto.	
36	196 50	53 76	37 60	52 04	339 90	175 43	F. S. Russell, A.M., Université de Glasgow.	
37	600 00	58 34	47 75	39 57	745 66	82 41	Rév. James Boyd.†	
38	435 00		20 00	30 00	485 00	329 00	John Thomson, A.B., Q. Coll., Kingston.	
39	309 97	12 00			321 97	410 83	Rév. J. B. Logan, M.A., V. Coll., Cobourg.	
40	467 00		228 50	36 50	732 00	142 00	Ed. T. Crowle, Ph.D., Univ. de Glasgow.	
41	670 00	117 38		4 50	791 88	261 81	Rév. W. F. Checkley, A.B., T. Coll., Dublin.	
42	100 00				100 00		Rév. C. Boyer, B.A., Université d'Oxford.	
43	454 00	5 00			459 00	217 50	James Regan, M.A., Université de Durham.	
44	800 00	299 00		60 00	1159 00	1 00	William Oliver, B.A., Université de Toronto.	
45	650 00				650 00		H. J. Woodroffe, B.A., Trin. Coll., Dublin.	
46	150 00		51 30		201 30	247 70	E. Unsworth, Jr., B.A., Univ. de Toronto.	
47	1189 40		239 48		1428 88	250 07	John King, A.M., Trinity College, Dublin.	
48	600 00			50 00	650 00		D. B. McLennan, B.A., Q. Coll., Kingston.	
49	1000 00				1000 00	200 00	Rév. P. D. Muir, A.B., Q. Coll., Kingston.	
50	750 00			6 50	756 50	50 00	Jonathan W. Acres.†	
51	250 00	30 32			280 32		David Allison, A.M., Marisch. Coll., Aber.	

\* Nommé sous l'ancienne loi.

† Certificats du comité d'examineurs.

Tableau G.—(Suite.)

LES ECOLES DE GRAMMAIRE

COMTÉS.	LES ECOLES DE GRAMMAIRE.	RECETTES.						
		Octroi législatif.		SOURCES LOCALES.			Recettes totales pour les fins des écoles de grammaire, 1858.	
		Salaires des maîtres.*	Cartes, instruments, prix et bibliothèques.	Des hono-raires.	Des octrois municipaux.	Balances et autres sources.		
								\$
Lincoln	52 Niagara	400	12 00	584 00	200 00	.....	1196 00	
	53 St. Catharine's	250	29 98	1750 10	300 00	39 52	2369 60	
	54 Grimsby	200	21 25	304 60	200 00	125 99	851 84	
	55 Beamsville	167	.....	240 91	200 00	1 58	609 49	
Welland	56 Merrittsville	400	.....	257 00	.....	.....	657 00	
	57 Drummondville	120	.....	332 50	116 09	487 91	1056 50	
Haldimand	58 Caledonia	220	.....	42 68	160 00	237 89	660 52	
Norfolk	59 Simcoe	630	34 48	416 50	.....	44 02	1125 00	
	60 Port Dover	250	.....	5 00	.....	62 00	317 00	
Oxford	61 Woodstock	760	.....	209 50	.....	.....	969 50	
	62 Ingersoll	360	.....	.....	.....	.....	360 00	
Waterloo	63 Berlin	440	18 00	190 50	289 05	35 63	973 18	
	64 Galt	600	12 25	671 28	600 00	214 15	2097 68	
Wellington	65 Guelph	520	55 00	134 75	828 75	.....	1538 50	
	66 Elora	480	.....	120 00	130 00	200 00	930 00	
Grey	67 Owen Sound	396	.....	5 25	227 50	.....	628 75	
Perth	68 Stratford	600	.....	240 00	400 00	65 13	1305 13	
Huron et Bruce	69 Goderich	720	.....	141 89	.....	389 14	1251 03	
Middlesex	70 London	1120	.....	397 80	.....	661 71	2179 51	
Elgin	71 St. Thomas	558	.....	294 00	371 22	.....	1223 22	
	72 Vienna†	452	.....	150 00	381 62	302 69	1286 31	
Kent	73 Chatham	740	35 00	500 00	50 00	72 99	1397 99	
Lambton	74 Sarnia	600	.....	146 50	200 00	37 88	984 38	
Essex	75 Windsor	400	.....	.....	.....	.....	400 00	
	Total	30382	521 09	17376 59	11554 14	9668 15	69501 97	
	† Balances	.....	.....	2615 35	1751 70	1748 95	6116 00	
	Grand Total	30382	521 09	19991 94	13305 84	11417 10	75617 97	
	Total 1857	28169	.....	19517 84	16830 84	21731 89	86249 55	
	Augmentation	2213	.....	474 10	.....	.....	.....	
	Diminution	.....	.....	.....	3525 00	10314 79	10631 58	

\* Partie payés en 1859.

† \$50 à compte de 1857.

‡ Voir note, tableau A.

Tableau H.

OBSERVATOIRES MÉTÉOROLOGIQUES AUX PRINCIPALES

Sous l'autorité de l'acte des écoles de grammaire de 1855, il est fait un octroi additionnel de \$400 par année à chaque école de faire les rapports mensuels nécessaires au département de l'éducation, est imposé au maître. Sur les 31 comtés instruments, et peu de celles-ci même, (comme on le verra par le tableau suivant) ont fourni les rapports requis par

Nom de l'observatoire météorologique.	No. de mois établi.	No. d'extraits mensuels reçus au bureau de l'éducation.	GENRE DE RAPPORTS REÇUS.		
			Bien tenus.	Médiocres.	Imparfais.
1 Niagara	19	3	.....	2	.....
2 Hamilton	19	3	5	3	.....
3 Belleville	19	15	13	2	.....
4 Barrie	19	13	.....	.....	.....
5 Chatham	19	11	.....	7	4
6 Port Sarnia	19	14	.....	.....	.....
7 Milton	18	3	.....	.....	3
8 Cornwall	18	6	.....	.....	.....

DU HAUT-CANADA, 1858.

Tableau G.—(Suite.)

NIERS.	DEPENSES.						Balance de surplus.	NOMS DES PRINCIPAUX MAITRES.				
	Pour salaires des maîtres.	Cartes, instruments, prix et bibliothèques.	Pour construction, loyer et réparations.	Pour dépenses contingentes et livres.	Dépense totale pour les écoles de grammaire, 1858.							
						\$ Cts.			\$ Cts.	\$ Cts.	\$ Cts.	\$ Cts.
						\$ Cts.			\$ Cts.	\$ Cts.	\$ Cts.	\$ Cts.
52	944 00	24 00	.....	.....	968 00	228 00	Rév. H. N. Philipps.*					
53	2100 00	59 96	.....	73 21	2233 17	136 43	T. D. Philipps, M.A., Trin. Coll., Toronto.					
54	645 00	42 50	20 84	41 10	749 44	102 40	Daniel Campbell.†					
55	433 87	7 26	.....	68 86	509 49	100 00	William Stewart.†					
56	657 00	.....	.....	.....	657 00	.....	M. Nelson Burns, M.A., Univ. Toronto.					
57	600 00	.....	400 00	56 50	1056 50	.....	Thos. W. Street, B.A., King's Coll., N. B.					
58	600 00	13 00	.....	42 54	655 54	4 98	David Lennox, A.M., Jefferson Coll., E. U.					
59	1000 00	68 96	.....	47 15	1116 11	8 89	Rév. J. G. Mulholland, A.M., T. Coll., Dub					
60	317 00	.....	.....	.....	317 00	.....	Spencer A. Jones.†					
61	969 50	.....	.....	.....	969 50	.....	George Strauchon.*					
62	360 00	.....	.....	.....	360 00	.....	G. K. Mulligan.†					
63	685 35	36 00	9 00	23 34	753 69	219 49	Robert Matheson, B. A., Univ. Toronto.					
64	1501 39	24 50	400 00	71 76	1997 65	100 03	William Tassie, M.A., Univ. Toronto.					
65	1340 00	110 00	63 97	15 00	1528 97	9 53	John May, B.A., Queen's Coll., Kingston.					
66	360 00	100 00	.....	30 00	490 00	440 00	Rév. J. G. Macgregor.*					
67	338 38	7 00	.....	63 20	408 58	220 17	John M. Gibson.†					
68	760 00	.....	79 43	236 90	1076 33	228 80	Charles J. McGregor, M. A., Univ. Toronto.					
69	868 95	11 15	153 32	170 09	1204 01	47 02	John Haldan, Jr.*					
70	1846 07	.....	.....	93 43	1939 50	240 01	Benjamin Bayly, A.B., Trin. Coll., Dublin.					
71	963 00	.....	3 02	112 27	1078 29	144 93	John Fraser, A.M., King's Coll., Aberdeen.					
72	825 06	.....	7 75	252 65	1085 40	200 91	Henry H. Hutton, B.A., Genesee Coll., E. U.					
73	1100 00	70 00	67 79	160 20	1397 99	.....	George Jamieson.*					
74	900 00	.....	.....	84 38	984 38	.....	W. B. Evans, B. A. Trin. Coll., Toronto.					
75	400 00	.....	.....	.....	400 00	.....	Rév. E. H. Dewar, M.A., Univ. Oxford.					
	52940 14	1527 91	2868 47	4325 91	61662 43	7839 54	* Nommé sous l'ancienne loi.					
	8132 93	.....	.....	2389 69	10522 62	.....	† Certificats du comité d'examineurs.					
	61073 07	1527 91	2868 47	6715 60	72185 05	.....						
	57552 15	2153 72	10708 10	6293 49	76707 46	9542 09						
	3520 92	.....	.....	422 11	.....	.....						
	.....	625 81	7839 63	.....	4522 41	1702 55						

ECOLES DE GRAMMAIRE DE COMTÉ.

Tableau H.

école principale de grammaire de comté, et il y est pourvu à l'établissement d'un observatoire météorologique, et les dans lesquels il a été établi des écoles de grammaire, 14 seulement ont fourni la somme requise de la moitié du coût des la loi.

Nom de l'observatoire météorologique.	No. de mois établi.	No. d'extraits mensuels reçus au bureau de l'éducation.	GENRE DE RAPPORTS REÇUS.		
			Bien tenus.	Médiocres.	Imparfais.
9 Guelph	11	1	1	.....	.....
10 Whitby	11	7	6	1	.....
11 Perth	10	Point.	.....	.....	.....
12 Picton	10	Point.	.....	.....	.....
13 Brantford	1	Point.	.....	.....	.....
14 L'Orignal	.....	.....	.....	.....	.....
Total	193	80	58	15	7

LES ECOLES DE GRAMMAIRE.

Table with columns for school names, total students in 1858, and various exam results across five classes (1st to 5th) in English, French, and History/Geography.

ANGLAIS.

NOMBRE D'ÉLÈVES DANS LES DIFFÉRENTES BRANCHES D'ÉDUCATION.

Table listing school names and their corresponding student counts for the year 1858.

Total, 1853
Total, 1857

Augmentation
Diminution

\* L'examen d'entrée fut établi en 1856.

† La 1ère classe comprend les élèves de la première année, d'après le programme des études; la 2e classe, ceux de la seconde année, etc., etc., mais plusieurs des rapports locaux paraissent être defectueux sous ce rapport.

Table with columns for school names and various exam results across five classes (1st to 5th) in English, French, and History/Geography.

Total, 1853
Total, 1857

Augmentation
Diminution

NOMBRE D'ÉLÈVES DANS LES DIFFÉRENTES BRANCHES D'ÉDUCATION.

LES ÉCOLES DE GRAMMAIRE.	LATIN.										GREC.						FRANÇAIS.																
	1e Classe.*		2e Classe		3e Classe		4e Classe.		5e Classe.		20C. 3e Classe		4e Classe.		5e Classe		3e Classe		4e Classe		5e Classe.												
	1er et 2nd livre d'Arnold.	Grammaire latine.	Corinthus Nepos.	Grammaire latine et exercices.	Commentaires de César.	Prosaïque et exercices.	Virgile et Ovide.	Exercice de composition en prose.	Composition en vers.	Virgile ou Cicéron.	Composition en prose.	Composition en vers.	Salluste ou Horace.	Fréquentation moderne en latin.	1er livre grec.	Grammaire et exercices.	Analyses de Xenophon.	Prosaïque et exercices.	Testament grec.	Histoire d'Homère.	Lucien.	Prosodie.	Odyssée d'Homère.	Total en français.	Éléments de grammaire et exercices.	Pronoms et participes, etc.	Traduction écrite et de vive voix.	Syntaxe et idiomes.	Composition.	Traduction écrite et de vive voix.	Voltaire, Charles XII.		
1 Cornwall.....	22	7	7	8	7	8	8	3	3	2	2	2	14	7	4	4	4	2	1	2	2	2	12	11	7	4	3	4	1				
2 Williamsstown.....	19	7	7	3	3	3	3	3	3	2	2	2	12	4	4	4	4	4	4	4	4	4	13	11	6	6	7	7	7	7			
3 Matilda.....	22	9	12	5	5	5	5	5	5	2	2	2	11	4	4	4	4	4	4	4	4	4	13	10	6	6	7	7	7	7			
4 J.-Original.....	16	3	3	2	2	2	2	2	2	2	2	2	11	3	3	3	3	3	3	3	3	3	13	10	6	6	7	7	7	7			
5 Vanicehill.....	9	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	6	3	3	3	3	3	3	3	3	3	15	15	15	15	15	15	15	15			
6 Ottawa.....	22	22	22	4	4	4	4	4	4	4	4	4	20	8	8	8	8	8	8	8	8	8	15	15	15	15	15	15	15	15			
7 Richmond.....	43	4	4	2	2	2	2	2	2	2	2	11	6	6	6	6	6	6	6	6	6	8	8	8	8	8	8	8	8	8			
8 Brockville.....	11	9	2	1	1	1	1	1	1	1	1	8	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	8	8	8	8	8	8	8	8	8		
9 Prescott.....	12	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	8	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	8	8	8	8	8	8	8	8	8		
10 Remptville.....	6	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	8	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	8	8	8	8	8	8	8	8	8		
11 Gananoquo.....	34	18	18	4	4	4	4	4	4	4	4	11	11	11	11	11	11	11	11	11	11	11	15	15	15	15	15	15	15	15	15		
12 Perth.....	21	21	21	2	2	2	2	2	2	2	2	2	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	8	8	8	8	8	8	8	8	8		
13 Smith's Falls.....	7	4	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3		
14 Ganark.....	7	6	6	4	4	4	4	4	4	4	4	4	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3		
15 Carleton Place.....	36	16	16	7	7	7	7	7	7	7	7	10	14	14	14	14	14	14	14	14	14	14	14	14	14	14	14	14	14	14	14	14	
16 Kingston.....	16	13	13	3	3	3	3	3	3	3	3	3	8	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	
17 Northburgh.....	15	12	12	2	2	2	2	2	2	2	2	2	11	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	
18 Norwich.....	17	14	14	2	2	2	2	2	2	2	2	10	11	11	11	11	11	11	11	11	11	11	11	11	11	11	11	11	11	11	11	11	
19 Picton.....	10	10	10	1	1	1	1	1	1	1	1	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	
20 Conson.....	14	9	9	4	4	4	4	4	4	4	4	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	
21 Belleville.....	42	23	23	7	7	7	7	7	7	7	7	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4	
22 Colouze.....	12	9	9	2	2	2	2	2	2	2	2	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	
23 Port Hope.....	36	16	16	24	24	24	24	24	24	24	24	8	8	8	8	8	8	8	8	8	8	8	8	8	8	8	8	8	8	8	8	8	8
24 Rowanville.....	24	4	4	9	9	9	9	9	9	9	9	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4
25 Brington.....	61	4	4	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3
26 Colborne.....	5	5	5	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
27 Peterborough.....	13	9	9	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
28 Norwood.....	34	6	6	3	3	3	3	3	3	3	3	3	8	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3
29 Lindsay.....	33	11	11	6	6	6	6	6	6	6	6	6	8	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3
30 Whitby.....	33	11	11	6	6	6	6	6	6	6	6	6	8	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3
31 Usbridge.....	11	4	4	12	12	12	12	12	12	12	12	12	8	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4
32.....	11	4	4	12	12	12	12	12	12	12	12	12	8	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4

33 Oshawa.....	20	20	20	7	7	7	7	7	7	7	7	7	15	8	8	8	8	8	8	8	8	8	11	12	12	12	12	12	12	12	12	12	12	
34 Toronto.....	63	40	40	3	3	3	3	3	3	3	3	3	17	23	23	23	23	23	23	23	23	23	23	23	23	23	23	23	23	23	23	23	23	
35 Newmarket.....	24	15	15	2	2	2	2	2	2	2	2	2	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4	
36 Streetsville.....	17	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2
37 Richmond Hill.....	35	23	23	15	15	15	15	15	15	15	15	15	15	15	15	15	15	15	15	15	15	15	15	15	15	15	15	15	15	15	15	15	15	15
38 Brampton.....	29	15	15	6	6	6	6	6	6	6	6	6	6	6	6	6	6	6	6	6	6	6	6	6	6	6	6	6	6	6	6	6	6	6
39 Weston.....	18	13	13	6	6	6	6	6	6	6	6	6	6	6	6	6	6	6	6	6	6	6	6	6	6	6	6	6	6	6	6	6	6	6
40 Markham.....	28	22	22	6	6	6	6	6	6	6	6	6	6	6	6	6	6	6	6	6	6	6	6	6	6	6	6	6	6	6	6	6	6	6
41 Barrie.....	51	15	15	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
42 Bond Head.....	12	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4
43 Oakville.....	30	34	34	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1
44 Hamilton.....	78	12	12	12	12	12	12	12	12	12	12	12	12	12	12	12	12	12	12	12	12	12	12	12	12	12	12	12	12	12	12	12	12	12
45 Ancaster.....	20	20	20	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3
46 Dundas.....	20	20	20	11	11	11	11	11	11	11	11	11	11	11	11	11	11	11	11	11	11	11	11	11	11	11	11	11	11	11	11	11	11	11
47 Watford.....	11	10	10	10	10	10	10	10	10	10	10	10	10	10	10	10	10	10	10	10	10	10	10	10	10	10	10	10	10	10	10	10	10	10
48 Brantford.....	57	48	48	27	27	27	27	27	27	27	27	27	27	27	27	27	27	27	27	27	27	27	27	27	27	27	27	27	27	27	27	27	27	27
49 Paris.....	27	27	27	16	16	16	16	16	16	16	16	16	16	16	16	16	16	16	16	16	16	16	16	16	16	16	16	16	16	16	16	16	16	16
50 Scotland.....	26	20	20	20	20	20	20	20	20	20	20	20	20	20	20	20	20	20	20	20	20	20	20	20	20	20	20	20	20	20	20	20	20	20
51 Niagara.....	30	15	15	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5
52 St. Catharines.....	71	7	7	10	10	10	10	10	10	10	10	10	10	10	10	10	10	10	10	10	10	10	10	10	10	10	10	10	10	10	10	10	10	10
53 Grimsby.....	18	10	10	4</																														







Tableau L.

L'ECOLE NORMALE

Sommaire No. 1.—FREQUENTATION GENERALE DES ETUDIANTS—

Table with columns: LES SESSIONS DE L'ECOLE NORMALE DU HAUT-CANADA, Demandes d'admission, Rejetés, Admis, Admis par honoraires, and Avaien été instituteurs avant admission. Rows list sessions from 1847-48 to 1858.

Sommaire No. 2.—COMTÉS D'OU TIENNENT

Table with columns: LES SESSIONS DE L'ECOLE NORMALE DU HAUT-CANADA, and columns for various counties: Stormont, Dundas, et Glengarry, Prescott et Russell, Carleton, Leeds et Grenville, Lanark et Renfrew, Frontenac, Lennox et Addington, Prince Edward, Hastings, Northumberland et Durham, Peterborough et Victoria, Ontario, York et Peel. Rows list sessions from 1847-48 to 1858.

DU HAUT-CANADA, 1858.

Tableau L.

AIDE HEBDOMADAIRE ACCORDEE, CERTIFICATS, ETC.

Table with columns: Nombre de ceux qui ont reçu de l'aide hebdomadaire, Montant total de l'aide accordée, Ceux qui la fréquentaient autrefois, Quitté (Ont quitté pour bons motifs, Pour d'autres motifs), Certificats reçus des régents, Certificats provinciaux reçus. Rows list sessions from 1847-48 to 1858.

LES ETUDIANTS DE L'ECOLE NORMALE.

Table with columns: LES ETUDIANTS DE L'ECOLE NORMALE, and columns for various counties: Simcoe, Wentworth, Halton, Brant, Lincoln et Welland, Hamilton, Middlesex, Elgin, Kent, Lambton, Essex. Rows list sessions from 1847-48 to 1858.

Tableau L.—(Suite.)

L'ECOLE NORMALE

Sommaire No. 3.—DENOMINATIONS RELIGIEUSES DES

LES SESSIONS DE L'ECOLE NORMALE DU HAUT-CANADA.		No. total d'étudiants admis.			Eglise d'Angleterre.			Catholiques Romains.			Pres- bytériens.			Méthodistes.		
		Total.	Hommes.	Femmes.	Total.	Hommes.	Femmes.	Total.	Hommes.	Femmes.	Total.	Hommes.	Femmes.	Total.	Hommes.	Femmes.
1	Première session, 1847-48.....	63	63	..	14	14	..	7	7	..	10	10	..	22	22	..
2	Seconde session, 1848.....	125	98	27	30	24	6	8	8	..	29	21	8	33	27	6
3	Troisième session, 1848-49.....	108	76	32	21	9	12	6	6	..	20	12	8	42	35	7
4	Quatrième session, 1849.....	112	88	24	22	15	7	4	4	1	12	10	2	52	41	11
5	Cinquième session, 1849-50.....	135	92	43	22	16	6	6	6	..	10	9	1	52	41	11
6	Sixième session, 1850-51.....	74	49	25	10	8	2	12	9	3	25	20	5	31	20	11
7	Septième session, 1851-52.....	80	60	20	8	8	..	6	6	..	10	9	1	31	20	11
8	Huitième session, 1852.....	101	71	30	17	13	4	5	5	..	16	14	2	37	26	11
9	Nuvième session, 1852-53.....	144	74	70	22	10	12	4	4	1	20	14	6	34	21	13
10	Dixième session, 1853.....	161	97	64	26	18	8	5	5	1	28	18	10	69	58	11
11	Onzième session, 1853-54.....	160	58	102	17	11	6	4	4	3	38	22	16	55	32	23
12	Douzième session, 1854.....	111	52	59	13	8	5	1	1	3	52	16	36	55	22	33
13	Treizième session, 1854-55.....	101	39	62	17	10	7	6	6	3	36	17	19	44	20	24
14	Quatorzième session, 1855.....	86	44	42	12	10	2	1	1	3	32	17	15	33	11	22
15	Quinzième session, 1855-56.....	137	55	82	10	7	3	2	2	2	22	11	11	27	16	11
16	Seizième session, 1856.....	118	66	52	10	7	3	1	1	4	42	15	27	46	18	28
17	Dix-septième session, 1856-57.....	134	75	59	12	7	5	1	1	1	31	16	15	52	31	21
18	Dix-huitième session, 1857.....	169	76	93	25	10	15	2	2	1	53	33	24	48	27	21
19	Dix-neuvième session, 1857-58.....	167	93	74	34	15	19	4	4	3	49	29	20	53	21	32
20	Vingtième session, 1858.....	187	95	92	46	22	24	12	12	1	49	29	20	53	21	32
	Total.....	2463	1421	1042	388	219	169	116	67	49	637	372	265	882	498	384

NOTE.—On trouvera dans l'appendice le nouvel examen d'entrée de l'école normale, ainsi que le programme de son cours d'étude.

DU HAUT-CANADA, 1858.

Tableau L.—(Suite.)

ETUDIANTS FREQUENTANT L'ECOLE NORMALE.

	Baptistes.			Congréga- tionalistes.			Luthériens.			Quakers.			Universa- listes.			Unitériens.			Disciples.			Autres croyances.		
	Total.	Hommes.	Femmes.	Total.	Hommes.	Femmes.	Total.	Hommes.	Femmes.	Total.	Hommes.	Femmes.	Total.	Hommes.	Femmes.	Total.	Hommes.	Femmes.	Total.	Hommes.	Femmes.	Total.	Hommes.	Femmes.
1	4	4	..	5	5	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..
2	9	9	..	11	11	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..
3	6	6	..	2	2	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..
4	9	9	..	5	5	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..
5	6	6	..	4	4	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..
6	9	9	..	2	2	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..
7	6	6	..	4	4	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..
8	8	8	..	4	4	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..
9	6	6	..	4	4	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..
10	8	8	..	4	4	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..
11	8	8	..	4	4	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..
12	10	10	..	3	3	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..
13	10	10	..	3	3	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..
14	10	10	..	3	3	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..
15	10	10	..	3	3	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..
16	10	10	..	3	3	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..
17	9	9	..	2	2	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..
18	9	9	..	2	2	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..
19	14	10	4	3	3	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..
20	19	10	9	2	2	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..
	221	129	92	107	47	60	1	1	..	24	20	4	1	1	..	7	4	3	17	13	4	62	50	12





Tableau N.—(Suite.)

LES BIBLIOTHEQUES PUBLIQUES

Table with columns: COMTES., DENIERS., No. de bibliothèques à part des subdivisions., No. total de volumes dans les bibliothèques., Histoire., Zoologie., Botanique., Phénomènes naturels., Science physique., Géologie et minéralogie., CANTONS., and a list of 42 counties with their respective financial and library data.

\* Voir note \* page lxxviii.

GRATUITES DU HAUT-CANADA, 1858.

Tableau N.—(Suite.)

Table with columns: PAR LE DEPARTEMENT DE L'EDUCATION., LUMES., DIVERSES., and a list of 12 categories of books with their respective counts and values.

Tableau N.—(Suite.)

LES BIBLIOTHÈQUES PUBLIQUES

Table with columns: VILLES, MUNICIPALITÉS, DE VILLE, ET VILLAGES; DENIERS (Montant de la contribution locale pour 1858, etc.); VOLUMES (Histoire, Zoologie, Botanique, etc.); and Total. Includes sub-sections for 'Municipalités de ville' and 'Villages incorporés'.

GRATUITES DU HAUT-CANADA, 1858.

Tableau N.—(Suite.)

Table titled 'LE DEPARTEMENT DE L'EDUCATION' with columns: ENVOYES (Physique, Chimie, etc.); DI-VERSES (Bibliothèques, Volumes); and No. total de bibliothèques d'écoles publiques et dans le Haut Canada. Includes a footnote: '\* Non compris les livres pour prix, pour lesquels voyez le tableau suivant.'















LES INSTITUTEURS D'ÉCOLES

Tableau P.

No.	Nom.	Foi.	Pays natal.	Résidence. (Municipalité.)	Cause de la retraite.	Age en 1858.	Années d'enseignement. H. C.	Montant net de pension payée du 1er janv. au 31 déc. '58 déduisant la souscrip.
1	John McAuley	Eglise d'Ecosse.	Irlande	Innisfil	Age et débilité	76	29	\$20 75
2	Décédé.							
3	Robert Mason	Presbytérien	Ecosse	Lanark	Age et débilité	78	28	27 50
4	Magnus Swanson	Baptiste	Ecosse	Markham	Age et débilité	75	18	7 00
5	Décédé.							
6	Donald Currie	Eglise d'Ecosse.	Ecosse	Aldboro'	Age et débilité	70	18	7 00
7	Décédé.							
8	John O'Connor	Cathol. Rom.	Irlande	Charlottenburgh.	Age et débilité	85	35	39 75
9	Anthony Lowars	Baptiste	Ecosse	Augusta	Age et débilité	77	32	22 00
10	Décédé.							
11	Thos. J Graffe	Universaliste	Irlande	Arthur	Voir les remarques.	51	18	16 25
12	Donald McDermid.	Eglise d'Ecosse.	Ecosse	Cornwall	Age et débilité	81	23½	25 81
13	James Benton	Eglise d'Ecosse.	Ecosse	Finch	Voir les remarques.	62	25	10 50
14	Henry Gough	Eglise d'Anglet.	Irlande	Barton	Age et débilité	73	30	13 00
15	Jas. Breakeuridge.	Méthodiste W.	H. Canada	Rawdon	Voir les remarques.	54	32	14 00
16	John Gillon	Eglise d'Ecosse.	Ecosse	Ramsay	Age et débilité	76	25½	10 75
17	Robert C Mills	Eglise d'Anglet.	Irlande	Packenham	Age et débilité	72	23	9 50
18	John W Leonard	Eglise d'Anglet.	Angleterre	Chatham	Age et débilité	65	22	9 00
19	Peter Stewart	Eglise d'Ecosse.	Ecosse	Perth	Age et débilité	75	22	20 75
20	David Thompson		Ecosse	Niagara	Age et débilité	69	38	38 75
21	John Price	Eglise d'Anglet.	Irlande	Brockville	Age et débilité	66	24	23 00
22	Wm. Gordon	Presbytérien	Irlande	Horton	Age et débilité	71	30	29 75
23	Crewford Rainey	Méthodiste W.	Irlande	Ernestown	Voir les remarques.	47	17	15 12
24	Benjamin Warren	Eglise d'Anglet.	Irlande	Augusta	Age et débilité	74	27	20 38
25	Thos. McMaster	Eglise d'Anglet.	Irlande	Grey	Voir les remarques.	62	20	21 00
26	Ronald Smith	Eglise d'Anglet.	Ecosse	Lanark	Age et débilité	74	20	21 00
27	Wm. McEdward	Eglise d'Ecosse.	Ecosse	Lancaster	Age et débilité	68	20½	25 81
28	Wm. Dowling	Méthodiste W.	Irlande	Augusta	Voir les remarques.	59	20	8 00
29	Geo. Fieldhouse	Soc. des amis	Angleterre	Murray	Age et débilité	73	30	13 00
30	Décédé.							
31	John McKeuzie	Presbytérien	Ecosse	Lancaster	Age et débilité	67	17½	17 87
32	Patrick Benson	Cathol. Rom.	Irlande	Plantagenet, Nord.	Age et débilité	77	30	33 50
33	Décédé.							
34	Décédé.							
35	Francis Foster	Eglise d'Anglet.	Angleterre	Chinguacousy	Age et débilité	77	18	7 00

COMMUNES EN RETRAITE.

Tableau P.

No.	Pour l'année.	Remarques.	Certificats signés par
1	1858	Il a été instituteur 50 ans. A enseigné à Gwillimbury Ouest, Treunseith, Ess-a et Innisfil. A un certificat du comte de Dalhousie, comme instituteur dans la Nouvelle-Ecosse, où il a fait l'école de 1817 à 1830.	Rev. F L Osler—T S Stephens, J P—William Strong, J P—H A Clifford.
3	1858	A fait la même école dans le village de Lanark pendant 28 ans.	J A Murdoch—J Shaw, M P—M Lock, J P.
4	1858	A été instituteur 35 ans. Il a enseigné en Ecosse et dans le Bas-Canada, et à Markham pendant 18 ans.	Rev W Case—J King—G Buchanan.
6	1858	A été instituteur 50 ans; 22 ans en Ecosse et 28 ans à Aldboro', Oxford, Howard, Chatham et Mosa, H.-C.	Rev R Burns, D D—Rev D McMillan—G Gardiner, J P—G Duck, junior.
8	1857-58	A été instituteur 53 ans; 18 ans en Irlande, et 35 dans les comtés de Stormont, Glengarry et Prescott.	Rev J McLaurin—Rev H Urquhart—J Grant, M D—A Chisholm.
9	1857	A enseigné dans le comté de Grenville pendant 32 ans.	Rev R Blakely—H W Morton, M D—J Clapperton—J Jessup—G Malloch.
11	1858	A commencé en 1832. A enseigné 13 ans dans Grenville L'excès de son travail intellectuel a occasionné une prédisposition à l'apoplexie et une maladie de l'épine.	B E Church, M D—E H Whitmarsh—R Waugh.
12	1858	A commencé en Ecosse en 1794. A enseigné dans les comtés de Stormont et de Glengarry pendant 26½ ans.	J Prinzie—Reference à l'hon. Justice McLean—R McDonald, M D—affidavit en présence de H Cline, J P.
13	1858	A commencé en 1822. Il a enseigné pendant 35 ans dans le township de Lochiel; a été affligé d'épilepsie et forcé d'abandonner.	Rev J R Meade—J Stirling, M D—D Cattanoah, J P—J Murray.
14	1858	A été 33 ans instituteur, 3 ans dans la Nouvelle-Ecosse, et 30 dans différentes parties du H.C.	P Spaul, J P—B P Spohn. Certificats antérieurs signés par l'évêque Strachan, etc.
15	1858	A commencé en 1815. a enseigné dans les comtés de Dundas, Prescott, Russell, Carleton, Grenville et Leeds 32 ans, sans compter deux ans dans le Bas-Canada. Est affilié d'une catarnete à l'œil qui l'oblige d'abandonner.	Rev W Smart—Hon H Pinhey—J Garver, M D—J Matthew, J P—J A Stuart, J P—T Brady—A Sherwood—S Hart—J Keays—W Henderson.
16	1858	A commencé l'enseignement à Ramsay en 1821, a ouvert la première école à Carleton Place en 1825. A aussi enseigné à Brockwith et Packenham.	Rev J McMorine—D Campbell, J P—Rev A Mann—Rev M Harris—J Wylie.
17	1858	A commencé à enseigner en 1824. A enseigné à Huntly, Fitzroy, Packenham, Ross et Bromley.	Rev J Thompson—A Fowler, M D—Rev M Harris, Rev A Mann.
18	1858	A commencé à enseigner dans le Haut-Canada en 1817. A enseigné dans les comtés de Frontenac, Lennox, Addington, Kent et Lambton 30 ans, suivant qu'il a déclaré après que sa demande eut été approuvée.	Hon S Washburn—Thos Cross, M D—A Lazier, J P—F McRea, J P—O Ingalls, J P—E H Carlatt, J P—C Pier, J P.
19	1858	A fait l'école dans le comté de Lanark, de 1831 à 1853. A fait beaucoup de bien en son temps.	Rev M Harris—J A Murdoch—J Young.
20	1858	A commencé à enseigner en 1815. A enseigné dans les comtés de Frontenac, Lincoln et Welland. Douleurs d'anciennes blessures reçues en 1812 l'ont fait résigner.	Rev T Creen.
21	1858	A commencé à enseigner en 1827. A enseigné à Leeds et Grenville pendant 24 ans.	Rev E Denroche—Rev W Smart—G Sherwood, M D—T Reynolds, M D—T F McQueen, M D—A Sherwood—W Buell—J Jessup.
22	1858	A commencé à enseigner en 1823, et a enseigné dans Lanark et Renfrew pendant 30 ans.	Rev G Thompson—D Evans, M D.
23	1858	A enseigné à King-ton, Ernestown, Camden et Portland. Une maladie de cœur et de foie le rend incapable d'enseigner.	Rev P Shirley—R McLean, M D—J Scouten, M D—J Miller, J P—J Asseltine, J P—J J McDonald—S Warner.
24	1858	A commencé à enseigner en 1824, et a enseigné l'école à Leeds et Grenville 27 ans.	Rev W Smart—G Sherwood, M P—T Reynolds, M D—J Brouse—R Waugh—J Reynolds, J P—N Horton, J P—R Case, J P.
25	1857-58	A commencé en 1825, et a enseigné dans différentes parties du H.C., surdité et autres maladies l'ont empêché de continuer.	Rev E Patterson—Rev D McPherson—D Waugh, M D—A Monteith, J P—W P McCullough, J P—J Hyde—W Rath—A McGregor—J Stewart. Certificat antérieur par l'évêque Strachan.
26	1857-58	A commencé en 1812, et a enseigné dans le comté de Lanark 20 ans.	Rev M Harris—A Munro, M D—J Robertson, J P—J McDonald, J P—T McCaffry, J P—E Byrne.
27	1858	A commencé en 1812. Il a été instituteur 38 ans, 11 ans en Ecosse, 26 ans à Lancaster, et six mois à Williamstown, H.C.	Rev J McKeuzie—Rev D McPherson—Rev J McLaurin—A Beattie, M D—R S McDonald, J P.
28	1858	A commencé en 1822. A enseigné à Leeds et Grenville pendant 21 ans. Mauvaise santé causée par trop d'étude l'a empêché de continuer.	Rev W Smart—B R Church, M D—W Garvey—J Howard, J P—M Read, J P.
29	1858	A commencé en 1819, et a enseigné à Prince Edouard et Northumberland Nord 30 ans.	P Gross, M D—B Franklin, J P—J Bettes, J P.
31	1857-58	A enseigné 2 ans dans le B.C. et 17½ ans dans Glengarry.	Rev J McKinnon—D E McIntyre, M D.
32	1857-58	A commencé en 1810 et a continué à enseigner dans Stormont et Prescott pendant 30 ans.	C Johnson, junior—G Presley—J Bellore.
33	1858	A commencé en 1832, et a continué à enseigner dans le Gore de Toronto et Chinguacousy durant 18 ans.	Rev J G Armstrong—T Densely, M D—J M Chafee—R Wright—J Price. Certificat antérieur signé par l'évêque Strachan.

Tableau P.—(Suite.)

LES INSTITUTEURS D'ÉCOLES

No.	Nom.	Foi.	Pays natal.	Résidence. (Municipalité.)	Cause de la retraite.	Age en 1858.	Années d'enseignement. H. C.	Montant net de pension payée du 1er janv. au 31 déc. 1858, déduisant la souscrip.
36	Donald McDonald	Catholique R.	Ecosse	Lochiel	Age et débilité.	72	13	\$12 25
37	John Ker	Eglise d'Anglet.	Irlande	Winchester	Age et débilité	67	14	5 00
38	James Brenan	Cathol. Rom.	Irlande	Ennismore	Age et débilité	74	35	53 38
39	Thos. Hudson	Eglise d'Anglet.	Angleterre	Markham	Voir les remarques.	62	19½	7 75
40	Wm. M. Hynes	Presbytérien	Irlande	Brockville	Age et débilité	61	34	34 25
41	Jane Johnston	Eglise d'Anglet.	Irlande	Thorold	Voir les remarques.	54	21	22 25
42	W. R. Thornbill	Eglise d'Anglet.	Irlande	Kitley	Voir les remarques.	60	22	20 75
43	Wm. Irvine	Eglise d'Anglet.	Irlande	Kingston	Age et débilité	70	17½	15 69
44	Décédé.							
45	John Fletcher	Presbytérien	Ecosse	Tilbury, E	Voir les remarques.	50	18	16 25
46	John B. Emons	Eglise d'Anglet	H. Canada	Escott	Voir les remarques.	62	27	11 50
47	John Nowlan	Eglise d'Anglet.	Irlande	Montague	Age et débilité	67	24	10 00
48	W. P. Huston	Presbytérien	Irlande	Mountain	Age et débilité	74	23	9 50
49	George Reynolds	Cathol. Rom.	Irlande	Camden, E.	Age et débilité	63	25½	23 06
50	Décédé.							
51	Wm. Martin	Presbytérien	Irlande	Oxford	Age et débilité	67	14	5 00
52	John Blek		Irlande	Ross	Age et débilité	79	15	5 50
53	Michael Koen	Cathol. Rom.	Irlande	Kingston	Age et débilité	67	25½	24 69
54	Alex. Miller	Presbytérien	Ecosse	Wolford	Age et débilité	72	25½	23 06
55	John Donald	Presbytérien	Ecosse	Dalhousie	Voir les remarques.	59	20½	19 06
56	Angus McDonell	Cathol. Rom.	Ecosse	Kenyon	Age et débilité	63	33½	14 75
57	James Forde	Eglise d'Anglet.	Irlande	Elmstey, N	Voir les remarques.	56	16	14 00
58	John Livingston	Presbytérien	Ecosse	Dalhousie	Age et débilité	67	25½	4 60
59	Gilbert McAulay	Eglise d'Ecosse.	Ecosse	Sumidale	Age et débilité	78	18	6 25
60	Gideon Gibson	Eglise d'Anglet.	Irlande	Emily	Age et débilité	73	19	7 50
61	Wm. Begg	Presbytérien	Ecosse	Goderich	Age et débilité	64	17	17 25
62	John Bradley	Episcopalien	Irlande	Plantagenet	Age et débilité	79	20	13 00
63	Donald McDougall	Non rapporté	Ecosse	Lochiel	Voir les remarques.	53	14	20 25
64	Henry St. Leger	Eglise d'Anglet.	Irlande	Adelaide	Age et débilité	74	21	33 37
65	Robt. Thompson	Eglise d'Ecosse.	Ecosse	Cornwall	Voir les remarques.	54	20	8 00
66	Décédé.							
67	Décédé.							

COMMUNES EN RETRAITE.

Tableau P.—(Suite.)

No.	Pour l'année.	Remarques.	Certificats signés par
36	1857-58	A commencé en 1806, et a enseigné dans Dundas, Stormont, et Glengarry. N'a pu se procurer des certificats d'enseignement pour plus de 13 ans.	O. Quigley, J P—C McDonald, M D—J Murray—A McMillan.
37	1858	A commencé en 1837, et a enseigné 14 ans dans les comtés de Stormont et de Dundas.	Rev J G B Lindsay—Rev H E Pless—Rev J Harris—W H Brouse, M D—J J Blacklock, M D—J Baird, M D—H L Cook, M D—J W Rose, M P—J, G et E Brouse, J P's—W Bell, J P—P Carman.
38	1858	A été instituteur 50 ans; 33 ans dans les comtés de Glengarry, du Prince Edouard et de Victoria.	Rev J J Chisholm, D D—Rev J Bourke—Rev J M Roger—Rev R Harding—W Cluxton, J P—P S Sullivan, J P—W T Boate—B McDonnell—E Burnham—T Hay—B S Cory, M D.
39	1858	A commencé en 1832, et a enseigné 19½ ans dans le comté d'York. Une débilité générale le força d'abandonner.	Rev J G Armstrong—Rev D E Blake—R Pagot, M D—G Pexton.
40	1858	A commencé en 1818, et a enseigné dans le comté de Leeds pendant 34 ans.	Rev W Smart—T Reynolds, M D—R Edmondson, M D—G Sherwood, M P—S Reynolds, J P—W Dowling, J P—W Buell—G Malloch.
41	1857-58	A commencé en 1833, et a enseigné à Dundas, Ancaster, Cayuga et Thorold 21 ans. Une maladie de poitrine l'a fait résigner.	Rev T B Fuller, D D—G Keefer, J P—R Ironside, M D—Dr H Rally—J Keefer—D D'Everardo—H James.
42	1858	A commencé en 1829, et a enseigné à Leeds 22 ans. "Sa vue est si mauvaise qu'il ne peut plus suivre sa profession."	Rev J B Worrell—J Atchison, M D—Rev F Traynor—S Soper, J P—J O'Neill—H B Washburn—K Johnson, J P—W Webster, J P.
43	1858	A été instituteur 52 ans, 17½ dans le Haut-Canada	Ven. Archidiacre Stuart—Rev E C Bower—J Marks, J P—G Rutledge.
44	1858	A commencé en 1830. A enseigné 6 ans en Ecosse et 18 dans Elgin et Kent. Il est alligé d'une maladie à la hanche et hors d'état d'enseigner.	Rev J Fraser—J R Robertson, M D—A McGregor—J Coultts.
45	1858	A commencé en 1827. A enseigné dans les comtés de Frontenac, Glengarry, Prescott, et Russell. Il est alligé d'une débilité générale et d'une paralysie partielle.	F Codd M D—J Stewart—J Keays—J Conway, J P—J Maticc, J P.
46	1858	A commencé en 1812. A enseigné 18 ans à Terrebonne et 2½ ans dans Lanark et Carleton.	Rev J B Worrell—G Nisbet, M D—J Shaw, M P—Rev E Morris—G Gilhuly, J P.
47	1858	A commencé en 1833. A enseigné dans Mountain et Gower Sud, 23 ans.	Rev J Anderson—D Brown, M D—J Cleland, P M.
48	1858	A commencé en 1826, et a enseigné 28½ ans à Brockville, Lennox et Addington, etc.	Rev P Shirley—F V Cory, M D—R McLean, M D—D Roblin, M P—J Stevenson, J P—T Miller, J P—D C Smith, J P—W Whelan, J P—S Reynolds, J P—F Murray, J P—J F Hawley, J P—O H Miller, J P.
49	1858	A commencé en 1817 à la Nouvelle-Ecosse. A enseigné à Grenville 14 ans.	Rev W D McDowell—E B Sparham, M D. Ancien certificat l'autorisant à enseigner dans la Nouvelle-Ecosse signé par le comte Dalhousie.
50	1858	A commencé en 1806. A enseigné 33 ans en Irlande et 15 ans dans Lanark et Renfrew.	G Brown—D M Evans, M D—J M Ross—H Fitzpatrick—M Mulligan—P McPeak.
51	1858	A commencé en Irlande en 1814, et a enseigné 25½ ans dans Frontenac.	R S Henderson—W Beamish, M D—J W Brown, J P—Peter McKinn, J P—J Irvine. Certificat ultérieur par l'archidiacre Stuart.
52	1858	A commencé en 1802. A enseigné 24½ ans en Ecosse et 28½ dans Lanark, Leeds et Grenville.	Rev W Bell—B R Church, M D—Rev E Morris—E H Whitmarsh—G McEwen, P M.
53	1858	A enseigné dans Dalhousie. Une inflammation chronique du foie l'a forcé de résigner.	Rev J B Duncan—A Munro, M D—J S Nichol, M D.
54	1858	A commencé en Ecosse en 1814, et a enseigné à Glengarry, H.-C., 33½ ans.	D A McDonald—J Simpson, M D—A Chisholm—A McDonnell.
55	1858	A commencé en 1827. A enseigné à Lanark et Frontenac 16 ans. Une mauvaise vue l'a forcé de résigner.	Rev M Harris—J A Neilson, M D—J Young.
56	1858	A commencé en Ecosse en 1810. A enseigné à l'école No. 6, Dalhousie, 25½ ans.	Rev M Harris—J S Nichol, M D—Rev J B Duncan—J A Young—J A Murdoch—A McInnes—H McLean—A McDonald.
57	1858	A commencé en Ecosse en 1812, et dans le Haut-Canada en 1833. A enseigné dans Peel et Simcoe, 18 ans.	Rev S B Ardagh—Juge Gowan—Rev J Gray—H A Clifford—G Lount—A Pass.
58	1858	A commencé en Irlande en 1817 et en Haut-Canada en 1833. A enseigné 19 ans à Durham et Peterboro'.	Rev W Hooper—T Ray, M D—E Ingram—J Tate.
59	1857-58	A commencé en Ecosse en 1813, où il a enseigné pendant 20 ans. A commencé en Haut-Canada en 1837, et a enseigné 17 ans à Godrich.	Rev A McKid—Dr Cole—G Elliott, J P, et autres.
60	1857	A commencé en 1830. A enseigné pendant 20 ans dans le comté de Prescott.	Col J Kearnes, J P—D O'Neill—J Hagar, J P—T H Johnson, J P.
61	1857-58	A commencé en Ecosse en 1817 et en H.-C. en 1839. A enseigné à Glengarry 14 ans. Trop faible pour continuer.	Rev Duncan Cameron—Rev J McPherson—Rev D McDonald—D A Macdonald, J P—C McDonald, M D—A McDonnell, J P—J Owen Quigley, surintendant local, etc etc.
62	1857-58	A commencé en Irlande en 1828 et dans le Haut-Canada en 1832. A enseigné 21 ans dans Welland, Middlesex, Cornwall, Drummond et Oakville. Alligé de paralysie.	Rev J Green—H Hanson, M D—Rev A Mortimer—J B Stratby—W Elliott—W Miller—S A Scoon.
63	1858	A commencé en 1831, et a enseigné pendant 20 ans dans Stormont et Glengarry. Une inflammation chronique des yeux l'empêche de remplir ses devoirs.	R McDonald, M D—B G French—A Johnson, J P—J Aitken—W Policy—A E McDonald—S Sheets.

Tableau P.—(Suite.)

LES INSTITUTEURS D'ÉCOLES

No.	Nom.	Foi.	Pays natal.	Résidence. (Municipalité.)	Cause de la retraite.	Age en 1858.	Années d'enseignement dans le H.-C.	Montant net de pension payée du 1 <sup>er</sup> janv. au 31 déc. 1858, déduisant la souscript'n.
68	Patrick McKee	Catholique rom.	Irlande	Osnabruck	Age et débilité	85	17	\$15 13
69	John Brennan	Eglise d'Anglet.	Irlande	Wolford	Surdité et débilité	60	24½	10 25
70	Margaret Jessop	Eglise d'Anglet.	Irlande	Elmsley	Perte de vue et d'ouïe.	70	16	6 00
71	Thos. White	Congrégationnaliste.	Angleterre	Hawkesbury, Ouest.	Débilité	68	23½	9 88
72	Joshua Webster	Méthodiste	Etats-Unis	Brighton	Age et débilité	64	22	20 75
73	Norman McLeod	Presbytérien	Ecosse	Lochiel	Age et débilité	66	16	14 00
74	Samuel P. Stiles	Méthodiste	Etats-Unis	Carradoc	Age et débilité	74	40	41 00
75	M. Kineborough	Eglise d'Anglet.	Irlande	Ernestown	Age et débilité	78	31	13 50
76	Décédé.							
77	Arch'd'ampbell	Presbytérien	Ecosse	Charlottenburg.	Age et débilité	75	7	3 87
78	Wm. Foster	Méthodiste W.	Irlande	Elizabethtown.	Voir les remarques	58	22	9 00
79	Wm. Glasford	Méthodiste W.	Canada	Gloucester	Voir les remarques	48	18½	16 81
80	John Hoyt	Baptiste	Etats-Unis	Haldimand	Age et débilité	85	25	10 50
81	Wm. Powers	Méthodiste W.	Canada	Camden	Voir les remarques	59	30	29 75
82	John Vert	Presbytérien	Ecosse	Albion	Voir les remarques	48	21½	22 87
83	Wm. Benson	Second Advent	Ecosse	Dunwich	Voir les remarques	61	28	9 50
84	Wm. Kearns	Eglise d'Anglet.	Irlande	Augusta	Age et débilité	66	25	27 25
85	D. McKenzie	Presbytérien	Ecosse	Westminster	Pthisie	59	20	18 50
86	James Leys	Eglise d'Ecosse	Ecosse	Goderich	Voir les remarques	66	17	15 13
87	John Healy	Méthodiste	Ecosse	Harwich	Age et débilité	69	26	11 00
88	Hector McTae	Eglise d'Ecosse	Ecosse	Charlottenburg.	Voir les remarques	62	20	18 50
89	Wm. Campbell	Méthodiste W.	Irlande	Marysburgh	Age et débilité	73	30	29 75
90	J. Carruthers	Presbytérien U.	Ecosse	Cité d'Hamilton	Age et débilité	73	24	10 00
91	Alex. Cowan	Presbytérien	Ecosse	Hillier	Age et débilité	74	27	28 37
92	Emily Cozens	Catholique rom.	Haut-Canada	Ville de Cornwall.	Voir les remarques	53	27	26 38
93	Wm. Dermott	Eglise d'Anglet.	Irlande	Portland	Voir les remarques	60	13	4 50
94	Jas. E. Durick	Eglise d'Anglet.	Irlande	Fenelon	Age et débilité	69	30	20 75
95	Hugh Hagan	Catholique rom.	Irlande	Nepean	Age et débilité	40	18½	7 25
96	Walter Hick	Eglise d'Anglet.	Angleterre	Richmond	Age et cécité	70	25	24 13
97	J. Higginbotham	Eglise d'Anglet.	Irlande	Elmsley, Nord.	Age et débilité	67	22	9 00
98	J. B. Hingston	Eglise d'Anglet.	Irlande	Trafalgar	Age et débilité	65	24	23 00

COMMUNES EN RETRAITE.

Tableau P.—(Suite.)

No.	Pour l'année.	Remarques.	Certificats signés par
68	1858	A commencé en 1823, et a enseigné 25 ans dans le comté de Stormont.	Rev G A Hay—W H Wagner, M D—W McIntosh, J P—D Chisholm, J P—J Archibald, J P—O Pugh, J P, etc., etc.
69	1858	A commencé en Irlande en 1823, et dans le H.-C., 1830. Il a enseigné dans le comté de Leeds durant 24 ans.	Rev J H Andrews—B R Church, M D—S Soper, J P—R W Ferguson—J A Brown.
70	1858	A commencé en 1829. Il a enseigné à Perth, Smith's Falls et Kitley, 16 ans.	Rev M Harris—J A Ichnish, M D—Rev J Padfield—C H Scribb—E Weeks.
71	1858	A com. en 1821, et a enseigné dans Hawkesbury 23½ ans.	Rev W Abbott—W Ervine, M D—Rev W Mair—Rev J T Byrne—J Hamilton, J P—H Lough, J P, etc.
72	1858	A commencé en 1812 et a cessé en 1847. A enseigné 3 ans aux E.-U., et 22 ans dans P. Edouard et Northumb'nd.	J W Cryderman, J P—P Gross, M D—J P Powers, M D—J A Keeler, J P.
73	1858	A commencé en 1807. A enseigné 10 ans en Ecosse et 16 ans à Glengarry.	Rev T McPherson—J Sterling, A M et M D—John McLennan, J P, et autres.
74	1858	A commencé dans Delawarr en 1808, et a cessé en 1854. A enseigné 40 ans dans Middlesex.	Rev R Flood—G Billington, M D—Elijah Gregory—E Handy, etc.
75	1858	A commencé en 1817. A enseigné dans Frontenac et Adironding, 31 ans.	Ven. Archidiacre Stuart—H Yates, M D—D P Ycomans, M D—S Clark, J P—M Palmer, J P, etc.
77	1858	A enseigné 57 ans. 50 ans dans le Bas-Canada et 7 dans le Haut-Canada. Il fut nommé par Sir J. Craig.	Rev T McPherson—J Grant, M D—W Macrae, J P—Col Marchand—J Duvalgrave, maire, etc.
78	1858	A enseigné 22 ans dans les comtés de Leeds et Grenville. Une paralysie de la vessie l'empêcha de remplir ses dev.	B Edmondson, M D—Rev W Smart—W Bluell.
79	1858	A été instituteur pendant 24 ans. A enseigné pendant 18½ ans dans les townships de Charlottenburgh, Cornwall, Gloucester, Nepean et Montague. Epileptique.	J Grant, M D—G Archibald—Rev T Wardrop—J Pringle.
80	1858	A commencé en 1818. A enseigné 25 ans dans les comtés de Northumberland, Prince Edouard et Hastings.	J O Powers, M D—H Jones—H Meade—Rev J Webster—J W Cryderman, J P.
81	1858	A enseigné dans le township de Marysburgh 25 ans, et dans Camden Est, 5 ans. Maladie de la hanche et mauvaise vue.	Allen Rattan, M D—J Harrison—J Lane, J P—Rev G Miller—S Hayden.
82	1857-58	A commencé dans Scarborough en 1834, et a enseigné dans York, Ontario et Peel, 21½ ans. Maladie de poumons.	Mgr. l'évêque de Toronto—Rev J Jennings, D D—Rev J C Geikie—H Warbrick—J S Robinson, M D.
83	1858	A commencé en 1833, et a enseigné 23 ans dans les townships de Dunwich et Southwold. Il est paralytique.	R W Travers, M D—Rev D Campbell—T McColl, surint. local,—J Hidden, syndic—Major Willey J P.
84	1857-58	A commencé en 1822. A enseigné 25 ans dans les comtés de Stormont, Dundas et Glengarry.	Rev D Monro—W D Scott, M D—J W Ridley, Surint.—D Berging, M D—E Ross, Surint.—W Fraser, Surint.
85	1858	A commencé en 1819, et a enseigné 20 ans dans Middlesex, Elgin et Oxford, et 9 ans auparavant en Ecosse.	Rev M Burnham—G Southwick, M D—H W McIntyre, J P—J Strath, surint. et autres.
86	1858	A commencé en 1833, et a enseigné 17 ans dans Saltfleet et Sonbra, et dans les comtés de Huron et Bruce. Il a un rhumatisme chronique.	M Hamilton, M D—Rev R F Campbell—J Nairn—W Johnston—Jas Watson.
87	1858	A commencé en 1811, et a enseigné 26 ans dans Grenville, Leeds, Frontenac et Dundas.	W W Howard, M D—H P Washburn—Thomas Sheffield—E Green.
88	1858	A commencé en 1829, et a enseigné 20 ans dans les townships de Lancaster et Charlottenburgh. Il a une maladie chronique des intestins.	Charles Mallory, M D—Anciens McDonnell, McLennan, Grant, Campbell, l'hon J Sandfield McDonald, M P.
89	1858	A commencé en Irlande en 1809, et dans Fredericksburgh, H.-C., 1822. Il a enseigné 30 ans et a cessé en 1856.	Rev W McFadden—Rev J C Slater—T Moore, M D—P Gross, M D—Capt D Hutchinson—J Ellis, Senior—A Ham.
90	1858	A commencé dans le township d'York en 1824, et a enseigné 24 années.	Rev R Burnet—W L Billings, M D—A Wright, M D—C O Counsell—R Brown, J P—P Lawrence, J P—H Bensley.
91	1858	A commencé à Adolphustown, H.-C., 1819. A enseigné 27 ans.	O C Wood, M D—A McFane, J P—J T Lane, J P—Charles L Wood.
92	1858	A commencé à Cornwall, H.-C., 1827. A enseigné sans discontinuer jusqu'en août 1855; sa mauvaise vue l'a alors obligé de cesser.	Rev C Poole—ev G A Hay—R McDonald, M D—A Blackwell, M D—A McLean—J Pringle—J McDonald, J P, etc.
93	1858	A commencé en Irlande, 1814, et dans le H.-C., 1842, et a enseigné jusqu'en novembre 1855. Il a enseigné pendant 43 ans. Surdité et débilité.	Rev R Rodgers—H Yates, M D—J W Cooper, L S—RV Henderson—C C Johnson, L S—J Strachan, L S—G Rutledge, L S, etc.
94	1858	A commencé dans le township de Lansdowne en 1824, et a enseigné 30 ans.	Rev R Garrett—J Fidler, M D—M Cowen, J P—J Sempter—J Gibbs—D Spence—D Graham—D Brown, etc.
95	1858	A commencé en Irlande en 1803, dans le H.-C., 1837. Il a enseigné 16 ans en Irlande, 16 ans dans le B.-C., 18 dans le H.-C., et se trouve aujourd'hui impotent.	Rev S S Strong, D D—Rev D Dandmand—J E Sewell, M D—J Cox—J Joyn—A Workman—Hon H Pinhey—J Egan, M P—John Supple, M P—et A Yielding, M P.
96	1858	A commencé à Fredericksburgh en 1830 et a enseigné dans le Haut-Canada 25 ans.	Rev P Shirley—T Chamberlain, M D—J Benson, J P—R Eason, J P—L Sharp, etc.
97	1858	A commencé à Bathurst, H.-C., 1832, et a enseigné 22 ans à Bathurst, Elmsley, et Sherbrooke.	Rev J B Worrell—J S Nichol, M D—M Harris—J A Murdoch—M McCormick—A Bain—M Fisher—J Bradford, etc.
98	1858	A commencé à Trafalgar en 1831. A enseigné à Trafalgar, Esquing et Toronto, 24 ans. Il est affligé d'un rhumatisme chronique et d'une maladie du foie.	Rev W Willoughby—C O Counsell—J Barnhart, M D—D Fraser, L S, etc.

Tableau P.—(Suite.)

LES INSTITUTEURS D'ÉCOLES

No.	Nom.	Foi.	Pays natal.	Résidence. (Municipalité.)	Cause de la retraite.	Age en 1858.	Années d'enseignement dans le H. C.	Montant net de pension payée du 1er janv. au 31 déc. 1858, déduisant la souscript'n.
99	T. Jones	Eglise d'Anglet.	Angleterre	Sandwich	Age et débilité	64	24	\$26 00
100	W. H. King	Disciple chrétien	Irlande	Whitchurch	Age et débilité	74	19½	17 94
101	Wm. Leonard	Eglise d'Anglet.	Irlande	Innisfil	Age et débilité	73	13	4 50
102	R. McLeod	Presbytérien L.	Ecosse	Charlottenburg	Voir les remarques	58	17	25 88
103	Thos. Mordue	Eglise d'Anglet.	Angleterre	Brantford	Age et débilité	72	19	17 88
104	Samuel Peterson	Méthodiste	Haut-Canada	Elizabethtown	Voir les remarques	53	17	15 12
105	Décédé.	Episcopalien						
106	R. Williams	Eglise d'Anglet.	Irlande	Lancaster	Age et débilité	63	14½	12 31
107	Daniel Wing	Méthodiste W.	Haut-Canada	Lansdowne	Voir les remarques	53	26	25 25
108	Wm. Taylor	Eglise d'Anglet.	Haut-Canada	Mariposa	Age et débilité	72	31	30 87
109	Wm. Kane	Eglise d'Anglet.	Irlande	Etobicoke	Age et débilité	76	36	36 50
110	Matt. Devereux	Eglise d'Ecosse	Irlande	Charlottenburg	Age et débilité	61	23	21 88
111	Michael O'Kane	Catholique rom.	Irlande	Winchester	Age et débilité	66	20½	19 06
112	T. Q. Clendennan	Eglise d'Anglet.	Haut-Canada	Louth	Bronchite chroniq.	53	24	23 00
113	*Neil McKinnon	Presbytérien L.	Ecosse	Murray	Age et débilité	66	21	8 50
114	Alex. Jenkins	Eglise d'Anglet.	Irlande	Whitby	Age et débilité	64	18	16 25
115	Isab. Kennedy	Eglise d'Ecosse	Ecosse	Charlottenburg	Voir les remarques	56	22	20 75
116	Henry Livesley	Protestant	Angleterre	Woodhouse	Age et débilité	72	22	9 00
117	Décédé.							
118	Robert Beattie	Presbytérien	Ecosse	Pelham	Age et débilité	63	20½	19 06
119	John L. Biggar	Eglise d'Ecosse	Ecosse	Brantford	Age et débilité	66	25	40 88
120	William Corry	Eglise d'Anglet.	Angleterre	Derby	Age et débilité	68	17	6 50
121	Marianne Ederington	Eglise d'Anglet.	Irlande	Goulbourn	Voir les remarques	47	20	8 00
122	Peter Fitzpatrick	Catholique rom.	Irlande	Douro	Age et débilité	66	23	9 50
123	James Guthrie	Presbytérien	Ecosse	Darling	Age et débilité	67	14	5 00
124	Matt. Handcock	Eglise d'Anglet.	Irlande	Emily	Age et débilité	71	22	9 00
125	Woodus Johnson	Eglise d'Anglet.	Angleterre	Nepean	Age et débilité	65	19	17 88
126	James Kehoe	Catholique rom.	Irlande	Crosby, N.	Voir les remarques	56	19	17 87
127	William Leahy	Catholique rom.	Irlande	Douro	Age et débilité	69	12	24 00
128	James McQueen	Presbytérien	Ecosse	Nichol	Voir les remarques	61	22½	21 81
129	John Miskelly	Eglise d'Anglet.	Irlande	Wolford	Age et débilité	60	12½	10 06

\* Décédé depuis.

COMMUNES EN RETRAITE.

Tableau P.—(Suite.)

No.	Pour l'année.	Remarques.	Certificats signé par
99	1857-58	A commencé en Angleterre en 1815, et à Etobicoke, H. C., 1831. Il a cessé en décembre 1855.	Rev T Elliott—Rev E H Dewar—A R Dewson, M D—C Elliot—D McArthur—G Patterson, etc.
100	1858	A commencé à Chinguacousy 1831, et a enseigné dans les comtés d'York, Peel et Simcoe 19½ ans.	Rev W Willoughby—W B Geikie, M D—J Barnhart Jr. M D—A Pass, M D, etc.
101	1858	A commencé en Irlande en 1809. A enseigné dans le R. C. 9 ans, et 13 ans dans le Haut-Canada, dans York, Ontario et Simcoe depuis 1843.	Rev W S Darling—A Pass, M D—F S Dillon, M A—Rev J Fletcher, L S—T Drury—A Gavilier, etc.
102	1857-58	A commencé à Charlottenburgh, 1831. A enseigné 17 ans dans Glengarry et Stormont. Affligé de constipation et boîtes.	Rev H Urquhart—J Grant, M D—A Frazer—W N Frazer, L S—N Eastman, L S—J Pringle, etc.
103	1858	A commencé en Angleterre, 1813, et en Canada, 1836. A enseigné dans Brantford et Onondaga 19½ ans. Cessa en 1853.	Rev A A Drummond—A Digby, M D—W Westlake—J Watson—A Misner—M File, etc.
104	1858	A commencé à Kitley, 1829. Enseigna 17 ans. Paralysé.	Rev F Tremayne—Rev J W German—Rev D Wilson—B R Church, M D—J A Brown, L S, etc.
106	1858	A commencé en Irlande en 1820 et dans le H. C. 1837. A enseigné 14 ans, et cessa en 1856. Il souffre de l'asthme.	Rev T McPherson—A Beaty, M D—L McLennan—G Cameron—J Craig—P Grant, etc.
107	1858	A commencé à Bastard, 1829 et a enseigné continuellement jusqu'en 1855. Santé mauvaise.	H P Washburn, L S—T Sheffield, J P—W W Howard, M D—T Reynolds, M D—P Schofield, M D, etc.
108	1858	A commencé dans le township de Sidney, en 1824, et cessa le 31 décembre 1855.	James McPherson, J P—C T Noble, M D.
109	1858	A commencé dans le township de Kingston, en 1810, et cessa à Saltfleet 1855.	Rev T Green—W Gamble, J P—J Thornburn, M D—J G Stevenson, J P—G Cheyne, L S—Rev J Portous, L S—D Lewis, J P, etc.
110	1858	A commencé à Charlottenburgh, 1832, et cessa en oct. '55, après avoir enseigné pendant 23 ans dans Glengarry.	Rev P McVicar—J Grant, M D—Angus McDonnell, Supt.—James Pringle, et autres.
111	1858	A commencé en Irlande en 1820, et dans le H. C. 1833, et a enseigné dans le comté de Glengarry jusqu'en décembre 1855, excepté pendant deux ans.	Rev W Lochead—Rev B Coyle—J Pringle—J J Kerr, L S—D E McDonell, etc.
112	1858	A commencé à Louth 1826, et enseigné 24 ans	P Gregory, L S—Rev W Hewson, L S—T R Graham, M D.
113	1858	A commencé dans le township de Charlottenburgh, 1829, et auparavant en Ecosse, 1811, où il enseigna pendant 11 ans. Il a une congestion cérébrale.	Rev J A Thompson—E W Meyers, J P—S Cooley, J P—W H Fox, J P, etc.
114	1858	A commencé dans le Gors de Toronto, 1838, et a cessé le 31 décembre 1855.	Rev R H Thornton—W T Boate, L S—D Coate, M D—G W Tempest, M D.
115	1858	A commencé en Ecosse 1820 et dans le H. C. 1833, et il enseigna au No. 9, Charlottenburgh, 22 ans et cessa le 9 déc. 1855. Il est affligé de rhumatisme, débilité, etc.	Rev F McPherson—Rev J McLaurin—Rev D Clarke—Hon J S Macdonald, M P, etc.
116	1858	A commencé dans Raleigh en 1834, a enseigné jusqu'au 22 sept. 1856, et a cessé à Rainham.	Rev A Ferrier, D D—J B Culver, M D—Juge Salmon—Shérif Kapelje.
118	1858	A commencé en Ecosse, 1831, et à Queenston, H. C. 1833, et enseigna dans le district de Niagara 20½ ans.	Rev J B Mowat, Sur—David Thornburn—D D'Everardo—J McKinlay.
119	1857-58	A commencé dans le township de London, H. C., 1825, et enseigna dans les comtés de Middlesex, Elgin, Brant et Haldimand, 25 ans.	Rev E R Stimson—Rev G Goodson—Rev E Greig—J Skinner, M D—A Crooks, J P—H Phelps, J P—A E Smith, J P—H Biggar, M P, etc.
120	1858	A commencé dans le B. C. 1817, et dans le H. C., tp. de Toronto, '35. Enseign. dans York, Ontario et Peel, 17 ans.	Rev J Porteous—Allan Cameron, M D—C Ayling, M D.
121	1858	A commencé à Nepean 1836, et enseigna dans Carleton et Grenville 20 ans, jusqu'au 17 déc. 1856. La débilité nerveuse, la dyspepsie et l'asthme la font discontinuer.	Rev C B Pettit, Sur—Rev J Flood—Rev E Morris—F Codd, M D—D Chambers, M D—Juge Armstrong—Jos Hinton, préfet, etc.
122	1858	A commencé en Irlande, 1810, et à Brockville, H. C. 1832. A enseigné à Brockville, Cavan, Peterboro' et Dummer jusqu'au 30 déc. 1856. Il a aussi enseigné auparavant pendant 22 ans en Irlande.	T Reynolds, M D—S Reynolds, J P—W Eastland, J P—M Laval, M D—T Bradburn—John Kennedy, J P.
123	1858	A commencé à Darling, 1843, et a enseigné deux écoles dans ce township seulement.	Rev T Frazer—A Munro, M D—J Murdoch, Sur—D H Mann—H Mair—P Guthrie, Reeve—W Scott, J P.
124	1858	A commencé dans le township d'Emily, 1835. A enseigné à Cavan, Emily et Manvers jusqu'au 31 déc. 1856. Il a été lieutenant dans le 89e rég. de Sa Majesté. Il a porté le drapeau du Roi à la bataille de Lundy's Lane.	Rev W Lozan—Rev R Harding—Rev E Burnham—M Howes, M D—J Irons, M D—W Cottingham, préfet, etc.
125	1858	A commencé en B. C., 1833, et H. C., 1837. A enseigné à Nepean, March, Gloucester et Goulbourn, 19 ans.	Rev J Flood—Rev J Godfrey—H Hill, M D—F W Richardson, J P, etc.
126	1858	A commencé en Irlande, 1825, et dans le Haut-Canada en 1835. Enseigna à Leeds, Grenville et Frontenac, 19 ans. Maladie des yeux.	Rev J P Foley—W W Howard, M D—Benj Tett, J P—W Whelan, J P—Jos M Taggart, J P—Wm Taylor.
127	1857-58	A commencé dans le township d'Huntingdon, 1844, et enseigna dans les comtés d'Hastings et Peterborough jusqu'au 31 décembre 1856.	Rev R McKay—Amos McCrea, M D—W S Conger, M P—Jas Hogan, Reeve—T Short, etc.
128	1858	A commencé à Trafalgar, 1834. Y enseigna pendant 1½ an, et à l'arrondissement No. 1, Nichol, 21 ans. Maladie du cœur, etc.	Rev G Smilie—W Mutch, M D—J Finlayson, M D—J Cadenhead, Sur—A D Forlyce, Sur—A D Ferrier, J P.
129	1859	A commencé en Irlande, 1817, et dans le township de Wolford, 1843. Enseigna à Wolford, Elizabethtown et Augusta, 12½ ans.	Rev R Brewster—E Waugh, surint.—B R Church, M D.

Tableau P.—(Suite.)

LES INSTITUTEURS D'ÉCOLES

No.	Nom.	Foi.	Pays natal.	Residence. (Municipalité.)	Cause de la retraite.	Age en 1858.	Années d'enseignement, H. C.	Montant net de pension payée du 1er janv. au 31 déc. '58 déduisant la souscrip.
130	Wm. McIver	Cathol. Rom.	Irlande	Whitechurch	Age et débilité	69	16	\$30 50
131	Patrick Wood	Eglise d'Anglet.	Irlande	Smith	Age et débilité	67	16	24 00
132	Nicholas Fagan	Eglise d'Anglet.	Irlande	Marysburgh	Age et débilité	64	13	12 25
133	Decédé.							
134	James McCabo	Cathol. Rom.	Irlande	Thurlow	Age et débilité	72	33	69 25
135	Andrew Power	Cathol. Rom.	Irlande	Whitechurch	Voir les remarques.	40	17	payé en 1859
136	James Ramsay	Congregationa- liste.	H. Canada	Blenheim	Voir les remarques.	53	17	15 12
137	Catherine Snyder	Episcopalienn.	H. Canada	Osnabruck	Voir les remarques.	49	18	20 25
138	James Finney	Eglise d'Anglet.	Irlande	Whitby	Age et débilité	72	16	34 00
139	John Tucker	Cathol. Rom.	Irlande	Tyendinaga	Age et débilité	65	21	44 12
140	John Browne	Eglise d'Anglet.	Irlande	Sheffield	Débilité	60	26	51 33
141	John Monaghan	Cathol. Rom.	Irlande	Nepean	Voir les remarques.	54	15	27 38
142	Richard Youmans	Méthodiste W.	H. Canada	Hallowell	Voir les remarques.	54	20	66 50
143	Edward Allen	Méthodiste	Irlande	Mono	Débilité	59	17	25 50
144	Wm. Ferguson	Eglise d'Ecosse.	Ecosse	Dalhousie	Débilité	58	24	payé en 1859
145	Thos. Flanagan	Cathol. Rom.	Irlande	Matilda	Age et débilité	61	20	payé en 1859
146	Patrick Jones	Cathol. Rom.	Irlande	Thurlow	Age et débilité	69	36	63 00
147	Jesse L'omis	Baptiste	Etats-Unis	Edwardsburg	Age et débilité	67	19	28 00
148	Edward Ryan	Méthodiste	Irlande	Gwillimbury O.	Age et débilité	67	25	62 00
149	Daniel Sheehan	Non rapporté.	Irlande	Douro	Age et débilité	74	20	36 00
150	Clement L. Clarke	Eglise d'Anglet.	Irlande	Grimsby	Age et débilité	61	19	payé en 1859
151	John Douglas	Eglise d'Ecosse.	Ecosse	Toronto Tp.	Age et débilité	68	22	Do.
152	Jesse Jones	Eglise d'Anglet.	Etats-Unis	Grantham	Age et débilité	80	30	Do.
153	Andrew Lorimer	Non rapporté.	Nouvelle-Ecosse	Winchester	Age et débilité	70	8	Do.
154	Robert Lucas	Eglise d'Anglet.	Irlande	Adelaide	Age et débilité	66	13	Do.
155	Alex. Middleton	Presbytérien L.	Ecosse	Albion	Voir les remarques.	59	20	Do.
156	George Miller	Presbytérien L.	Irlande	Vaughan	Age et débilité	75	12	Do.
157	Jeremiah O'Leary	Cathol. Rom.	Irlande	Ops	Débilité	58	22	Do.
158	James Weatherhead	Presbytérien	Ecosse	Smith	Voir les remarques.	58	14	Do.
159	A. McCormick	Eglise d'Ecosse.	Ecosse	Yarmouth	Débilité	61	16	Do.
160	John Dewar	Presbytérien L.	Ecosse	Nassagaweya	Age et débilité	77	16	Do.
161	Thomas Baldwin	Eglise d'Anglet.	Irlande	Cité d'Hamilton	Age et débilité	60	13	Do.

COMMUNES EN RETRAITE.

Tableau P.—(Suite.)

No.	Pour l'année.	Remarques.	Certificats Signés par
130	1857-58	A commencé en Irlande, 1809, et dans le comté de Prescott, 1834. Enseigna dans les comtés de Prescott, Grenville et York, 16 ans.	Rev A Andrews—Rev J Hammett—A C Lloyd, M D.
131	1857-58	A commencé en 1816, et dans le H. C. township de Smith 1830, et a enseigné dans ce township 16 ans.	Rev Mark Burnham—Asa A Burnham—Walter Sheridan—E Roberts. Sur.—Dr Lavell.
132	1857-58	A commencé en Irlande, 1836, et dans le H. C., 1839, et enseigna dans le comté de Prince Edouard 18 ans.	D B Stevenson, M P—H Vandusen, J P—T Wellbanks, J P—T Moore, M D.
134	1857-58	A commencé en 1812, et dans le H. C. en 1821. Enseigna dans les comtés d'Hastings, etc., pendant 33 ans.	Rev J Grier—Rev W Greig—F McAnnany—H Hope, M D—C Ridley, M D.
135	1838	A commencé en Irlande, 1814, et à Whitechurch, H. C. en 1840. Enseigna jusqu'au 31 déc. 1856, dans le même tp.	Rev S F Ramsey—Jos Hartman, M P—T Pyne, M D.
136	1838	A commencé dans le township de Stamford, 1830, et enseigna dans Welland, Oxford et Brant 17 ans. Constitution entièrement délabrée.	Rev David Cav—L McCosh, M D, etc.
137	1838	A commencé dans le township d'Osnabruck, 1838, y enseigna ainsi qu'à Cornwall jusqu'au 24 décembre 1856. Palpitation du cœur.	Rev Matthew Ker—W H Wagner, M D—Henry Shaver, J P.
138	1857-58	A commencé dans le township de Bathurst en 1840, et a enseigné 16 ans à Cramshie, Alnwick et Manvers.	Rev W Logan—Jos Clark, M D—Rev E Morris—F Hind, J P, etc.
139	1857-58	A commencé à Tyendinaga en 1834, et a enseigné 21 ans dans le même township. Il est infirme.	Rev J P—J Sweney, J P—Michael Neelon, J P—Thos Moore, M D.
140	11 mois 1857-58	A commencé dans le township de Ramsay en 1831. A enseigné dans Lanark, Carleton, Lennox, etc. Mauvaise vue et paralysie partielle.	Rev G A Anderson—Rev S Givins—Robt McLean, M D—Allan Ruttan, M D—Rev Dr Lauder—Wm Hutton.
141	1857-58	A commencé dans le township de Gloster en 1841. A enseigné 15 ans dans les townships de Gloster et Osgoode. Maladie des os.	Rev D Dandurand—Rev T Wardrope—M. le juge Armstrong—A Yielding, J P—J B Lewis, Mayor—Rev D Strong—A Workman—E Rosa.
142	1857-58	A commencé dans le township de Thurlow en 1836, et a enseigné dans Hastings, Northumberland, Prince Edouard et Addington. Afflicé de varicocèle.	Mr Justice Fairfield—J P Roblin—Thos Moore, M D.
143	9 mois 1857-58	A commencé dans le township de Mono en 1840. A enseigné 17 ans dans Mono et Adala.	James Townley, M D—Abraham Martin, Sur. local—G McManus, J P, &c.
144	1857-58	A commencé dans le township de Drummond en 1828. A enseigné 24 ans dans le comté de Lanark.	Jas S Nichol, M D—Wm McMann—Jas Young—W Fraser.
145	1857-58	A enseigné à Matilda et Finch, jusqu'au 12 déc. 1857.	Rev J R Meade—D Bell, J P—Jas Harris, Sur. local—A Worthington, M D.
146	1857-58	A enseigné dans le township de Thurlow en 1819. A enseigné dans les comtés de Hastings et P. Edouard.	Rev J Grier—F McAnnany—W Hope, M D.
147	1857-58	A commencé en Vermont en 1810, et à Edwardsburgh, H. C. en 1836. A enseigné 19 ans à Matilda et Edwardsburgh.	Rev Michael Davy—W F Gates, M D—Wm B Imrie, Sur. local.
148	1858	A commencé en Irlande en 1822 et dans le comté de Simcoe, H. C. en 1833, où il a enseigné 25 ans.	G D Morton, M D—W Fraser, Sur.—T Duffill, J P—A McMaster, J P.
149	1858	A commencé en Irlande en 1810, et dans le tp. de Douro, H. C. en 1838. A enseigné 20 ans à Douro et Otonabee.	Walter Sheridan—F Andrews, Sur. local—A McCrea, M D—P E McKeon, M D—G Clarke, J P.
150	1858	A commencé à Chinguacousy en 1831, et a enseigné dans Peel, Lincoln, Halton et Wentworth.	Rev Dr Lundy—J Woolverton, M D—W Fitch, J P—J W D Clarke, J P.
151	1858	A commencé dans le tp. de Toronto en 1829. A enseigné 22 ans dans Trafalgar et Toronto, ainsi qu'à Amaranth.	Rev Robt Ure—Juo Crumby, M D—A Simpson, J P—J Paterson, J P—S Price.
152	1858	A commencé à Grantham en 1801. A enseigné 30 ans dans Lincoln et Welland.	Rev Alex Dixon—Thos Clark, M D—Wm McGee—J Clarke, J P.
153	1858	A commencé dans le B. C. en 1839, et à Winchester en 1844. A enseigné 39 ans dans les provinces anglaises.	J J Ker, Local Supt—H L Cook, M D, etc.
154	1858	A enseigné en Irlande en 1825. A commencé en H. C. en 1844, et a enseigné 13 ans dans Brant, Lambton et Middlesex, et 4 ans dans le Bas-Canada.	Rev R Flood—Rev R L Tucker—Rev Arthur Mortimer—W A Brown, M D—Thos Cuddy—Wm Miller, Reeve.
155	1858	A commencé à Whitechurch en 1835, et a enseigné dans York et Peel. Surdité et perte de vue.	Rev Alex Lewis—E Hickman, M D—Divers préfets, etc.
156	1858	A commencé en Irlande en 1812 et dans le H. C. en 1836. Enseigna 12 ans dans Duudas, Lennox et York. Débilité.	Rev Jas Harris—W Adams, M D—J W Gamble—E Bywater.
157	1858	A commencé en Irlande en 1820, et dans le comté de Durham, H. C. en 1829. A enseigné 22 ans dans Victoria et Durham. Débilité.	Rev J Beavis—Hon J Simpson—Geo H Low, M D.
158	1858	A commencé en 1820, et dans le comté de Peterborough, H. C. en 1842, où il a enseigné pendant 14 ans. Maladie de poitrine.	Rev J M Roger—Thos Holywell, M D.
159	1858	A commencé en Ecosse en 1817, et dans le comté de Lanark, H. C., en 1831. A aussi enseigné dans Middlesex, etc.	Rev J McEwen—Fred B Going, M D—Duncan McPherson.
160	1858	A commencé à Whitechurch en 1828-9, et a enseigné dans les comtés de York, Simcoe, Wellington et Halton.	Rev J M Lachlan—Nelson McGarvin, M D—Rev G McBeath, etc.
161	1858	A commencé dans le Nouveau-Brunswick en 1833, et à Chinguacousy, H. C. en 1845. A enseigné dans Barton, Chinguacousy, Glanford, etc. Maladie du cerveau.	Rev J G Geddes—Isaac Ryall, M P P.

Tableau P.—(Suite.)

LES INSTITUTEURS D'ÉCOLES

No.	Nom.	Foi.	Pays natal.	Résidence. (Municipalité.)	Cause de la retraite.	Age en 1858.	Années d'enseignement, H. C.	Montant net de pension payée du 1er janv. au 31 déc. '58 déduisant la sous-crip.
162	James Bodfish	Methodiste W.	Angleterre	Caistor	Voir les remarques.	55	20	Payé en 1859
163	Anne Jackson	Cathol. Rom.	Irlande	Marysburgh	Age et débilité	67	21	Do.
164	William Mitchell	Presbytérien	Ecosse	Cruga, N.	Voir les remarques.	63	26	Do.
165	Edward Redmond	Cathol. Rom.	Irlande	Cobourg	Voir les remarques.	58	27	Do.
166	William Hildyard	Methodiste W.	Angleterre	Adelaide	Voir les remarques.	52	19	Do.
167	Michael Murphy	Cathol. Rom.	Irlande	Burgess, N.	Age et débilité	70	7	Do.
168	John McKenna	Cathol. Rom.	Irlande	Pittsburgh	Voir les remarques.	49	18½	Do.
169	Mary Richards	Methodiste W.	H. Canada	Hallowell	Voir les remarques.	63	33	Do.
170	W. B. P. Williams	Eglise d'Anglet.	Pays de Galles	Townsend	Débilité	54	9	Do.
Montant net des pensions payées en 1858.....								\$2663 51

RESUME

COMTES DANS LESQUELS RESIDENT LES INSTITUTEURS EN RETRAITE.

14 dans Glengarry.	4 dans Peel.
6 " Stormont.	5 " Simcoe.
6 " Dundas.	2 " Halton.
4 " Prescott.	4 " Wentworth.
7 " Carleton.	2 " Brant.
10 " Grenville.	5 " Lincoln.
9 " Leeds.	3 " Welland.
18 " Lanark.	1 " Haldimand.
2 " Renfrew.	2 " Norfolk.
4 " Frontenac.	1 " Oxford.
4 " Addington.	3 " Wellington.
6 " Prince Edouard.	1 " Grey.
4 " Hastings.	3 " Huron.
5 " Northumberland.	5 " Middlesex.
7 " Peterborough.	3 " Elgin.
3 " Victoria.	4 " Kent.
5 " Ontario.	3 " Essex.
7 " York.	
	170

COMMUNES EN RETRAITE.

Tableau P.—(Suite.)

No.	Pour les années.	Remarques.	Certificats signés par
162	.....	A commencé en Angleterre en 1830, et à Grantham, H. C. en 1836. A enseigné 20 ans dans les comtés de Lincoln et Welland. Paralytique et sourd.	John Kirk, J P, M D—James Tisdale, M D, etc.
163	.....	A commencé dans le comté de Prince Edouard en 1825. Il enseigna là et dans Frontenac, Lennox et Addington. Infirme.	Thos Moore, M D—R Daverue, J P—E W Wright.
164	.....	A commencé en Ecosse en 1825, et dans Binbrooke, H.C. en 1832. Il enseigna dans les comtés d'Haldimand et Wentworth. Débilite complète de corps et d'esprit.	Jacob Baxter, M D—Alex Winram, surint. local—A Turnbull, etc.
165	.....	A commencé en Irlande en 1827, et dans le H.C. en 1831. Il enseigna 27 ans dans Cavan et Cobourg. Infirmité et mauvaise vue.	Rev A N Bethune—l'hon S Smith—John Cullingford. M D—J A Gilchrist, M D—Asa A Burnham—G Ruttan—D Brodie—B Hayter.
166	.....	A commencé dans le township de Nelson en 1833, et a enseigné dans les townships de Halton, Huron et Middlesex. Maladie des nerfs et accès de folie.	H Hanson, M D—J B Winslow, J P—W M Johnston, J P—Geo McLeod, J P.
167	.....	A commencé en Irlande en 1834, et dans le township de Burgess Nord, H.C., en 1852. Il enseigna dans la même section jusqu'au 31 déc. 1858. Surdité.	Rev Vicar Gen McDonagh—Jas Stanley, surint. local—E Q Sewell, M D.
168	.....	A commencé en Irlande en 1830, et dans le tp. de Huntley, H. C. en 1840. Il enseigna 18½ ans dans les comtés de Carleton et Frontenac. Il est forcé de discontinuer.	B Kennedy, surint. local—Thos Burrows, J P—Horatio Yates, M D.
169	.....	A commencé à Hallowell en 1817. Il enseigna 33 ans dans le comté de Prince Edouard. Débilité et mauvaise vue.	Rev Joel Briggs—J Denton, surint. local—Thomas Moore, M D—H Dinguan, J P.
170	.....	A commencé dans le Pays de Galles en 1822, et dans le township de Malahide, H.C. in 1847. Il enseigna dans les comtés d'Elgin, Norfolk, Haldimand et Waterloo. Débilité.	Hermannus Smith, M D—R H Cradock, surint. local—H Mitchell, et autres.

GENERAL.

DENOMINATIONS RELIGIEUSES.	NATIFS D'
Eglise d'Angleterre et Episcopalien.....	Irlande.....
Eglise d'Ecosse et Presbytériens.....	Ecosse.....
Eglise de Rome.....	Angleterre.....
Methodistes.....	Haut-Canada.....
Baptistes.....	Etats-Unis.....
Congrégationalistes.....	Bas-Canada.....
" Protestants ".....	Pays de Galles.....
Universalistes.....	Nouvelle-Ecosse.....
Société des amis.....	
Disciples chrétiens.....	
Second avènement.....	
Non constaté.....	
	170

15 des instituteurs portés sur la liste ci-dessus étant morts en 1858, n'ont pas reçu de pension. La moyenne de la durée du service des 155 restants, comme instituteurs d'écoles communes dans le Haut-Canada, est de 21½ ans. La moyenne de l'Age de chaque pensionnaire en 1858 est de 65 ans. Il y a 147 hommes et 8 femmes.

Tableau Q.

LES ECOLES COMMUNES ET LES ECOLES

DISTRIBUTION DES OCTROIS LEGISLATIFS POUR LES ECOLES, PAR LE DEPARTEMENT DE L'EDUCATION, AVEC

LES MUNICIPALITES DU HAUT-CANADA.	MONTANT DE L'AIDE LEGISLATIVE.							Total de l'aide législative, 1858.
	Pour les fins des écoles communes.	Pour les écoles de grammaire.	Pour les bibliothèques publiques d'écoles, cartes, instruments et prix.	Pour les écoles pauvres.	Pour les élèves de l'école normale.	Pour les instituteurs en retraite.		
	\$ c.	\$ c.	\$ c.	\$ c.	\$ c.	\$ c.	\$ c.	
Comtés.	\$ c.	\$ c.	\$ c.	\$ c.	\$ c.	\$ c.	\$ c.	\$ c.
1 Glencarry	2479 26	314 00	...	...	22 00	247 87	3063 13	
2 Stormont	1620 00	...	...	...	20 00	79 69	1728 69	
3 Dundas	1838 00	206 00	12 00	...	...	33 56	2089 56	
4 Prescott	1478 46	750 00	31 75	...	22 00	56 38	2338 59	
5 Russell	529 82	...	...	...	...	...	529 82	
6 Carleton	3042 64	210 00	108 50	85 00	154 00	100 95	3701 09	
7 Grenville	2184 22	...	10 13	20 00	...	165 00	2491 35	
8 Leeds	3452 94	133 00	53 00	...	22 00	98 99	3759 93	
9 Lanark	2908 00	410 00	287 50	135 00	115 00	156 50	4012 00	
10 Renfrew	1403 00	...	309 20	315 00	...	35 25	2062 45	
11 Frontenac	2263 40	...	19 34	...	...	44 88	2327 62	
12 Addington	1728 75	598 00	11 00	...	...	108 01	2445 76	
13 Lennox	776 00	...	16 25	...	...	...	792 25	
14 Prince Edouard	1936 60	250 00	170 56	...	44 00	134 87	2566 08	
15 Hastings	3439 06	...	160 99	...	44 00	190 37	3835 22	
16 Northumberland	3291 22	350 00	95 81	...	...	62 75	3789 78	
17 Durham	3152 80	...	132 30	...	109 00	...	3394 10	
18 Peterborough	1778 00	200 00	164 52	25 00	22 00	128 88	2318 40	
19 Victoria	1641 00	200 00	89 25	...	22 00	77 12	2029 37	
20 Ontario	3359 20	200 00	173 01	...	64 00	50 25	3846 46	
21 York	6233 12	1420 00	483 17	22 00	282 00	108 69	8548 98	
22 Peel	2710 00	192 00	110 39	...	88 00	28 87	3130 26	
23 Simcoe	5488 10	100 00	397 01	...	99 00	129 00	4213 11	
24 Halton	2186 00	400 00	318 49	...	103 00	23 00	3030 49	
25 Wentworth	2459 00	500 00	112 21	...	20 00	13 00	3304 21	
26 Brant	1969 00	192 00	95 80	...	22 00	68 28	2337 15	
27 Lincoln	2005 28	367 00	212 74	...	44 00	61 75	2690 77	
28 Welland	2000 20	520 00	77 33	...	22 00	41 31	2660 89	
29 Haldimand	2213 44	...	122 88	...	66 00	9 00	2402 32	
30 Norfolk	2607 57	250 00	35 00	30 00	44 00	...	2975 27	
31 Oxford	3647 00	...	176 02	...	66 00	15 12	3904 14	
32 Waterloo	3279 73	...	209 97	...	21 00	...	3510 70	
33 Wellington	3320 60	480 00	207 30	...	106 00	37 56	4241 46	
34 Grey	1750 00	...	51 03	...	...	6 50	1807 53	
35 Perth	2566 92	...	124 57	60 00	37 00	...	2788 49	
36 Huron	3261 00	...	323 59	190 00	82 00	53 38	3909 97	
37 Bruce	1372 24	...	100 25	210 00	12 00	...	1694 49	
38 Middlesex	4277 36	...	254 75	25 00	86 00	...	4735 95	
39 Elgin	2815 00	...	142 00	...	110 00	...	3063 50	
40 Kent	2162 89	...	50 50	60 00	81 00	66 00	2420 39	
41 Lambton	1770 00	...	112 63	...	64 00	...	1846 63	
42 Essex	2021 93	...	67 20	44 00	22 00	25 40	2181 13	
Total.....	104658 25	8242 00	5720 08	1221 00	2159 00	2549 13	124549 40	

DE GRAMMAIRE DU HAUT-CANADA, 1858.

Tableau Q.

LES SOMMES PRELEVEES COMME UN EQUIVALENT A ICEUX, ET AUTRES SOMMES PRELEVEES PAR LES SYNDICS, ETC.

MONTANT PROVENANT DES SOURCES LOCALES.					TOTAL.		
COMME UN EQUIVALENT.					Autres sommes prélevées par les syndics pour les écoles communes.	Total de sources locales, 1858.	Grand total provenant de sources législatives et locales 1858.
Pour les fins des écoles communes.	Pour les bibliothèques publiques d'écoles cartes, instruments et prix.	Souscriptions au fonds des instituteurs en retraite.	Total de sources locales comme équivalent.	Pour les fins des écoles communes.			
\$ c.	\$ c.	\$ c.	\$ c.	\$ c.	\$ c.	\$ c.	
1	2295 52	13 00	92 00	2330 52	7202 25	9532 77	
2	1748 00	...	...	1748 00	6908 40	8337 09	
3	2426 92	24 00	...	2450 92	8532 58	11033 50	
4	2000 00	63 50	...	2063 50	5000 49	7063 99	
5	610 32	2 00	...	612 32	3865 44	4477 76	
6	3063 88	217 00	36 00	3316 88	13993 33	17510 21	
7	2134 00	57 46	...	2191 46	10656 40	12847 86	
8	3398 53	106 00	32 00	3536 53	18733 51	22320 07	
9	2908 00	575 00	8 00	3491 00	14672 24	18163 04	
10	1509 82	618 40	4 00	2132 22	7675 99	9708 21	
11	2188 00	38 68	8 00	2234 68	13193 11	15427 79	
12	1795 00	...	...	1795 00	9782 09	11599 09	
13	960 00	32 50	...	992 50	4774 64	5767 14	
14	2260 00	341 12	...	2601 12	15391 88	17993 00	
15	3424 49	321 98	16 00	3762 47	19561 64	23324 11	
16	3268 80	191 62	16 00	3476 42	25393 07	28860 49	
17	3153 50	264 00	28 00	3445 50	23700 17	27336 27	
18	2193 77	329 04	...	2524 81	11701 74	14226 55	
19	1690 00	178 50	...	1868 50	11440 12	13308 62	
20	3361 20	259 15	12 00	3632 35	28372 64	32004 99	
21	6481 00	1038 34	40 00	7559 34	44541 36	54100 70	
22	2710 90	233 25	40 00	2984 15	22850 34	25834 49	
23	4727 35	794 02	44 00	5565 37	30475 36	36040 73	
24	3504 77	636 98	4 00	4145 75	13673 25	19819 00	
25	2659 00	224 42	12 00	2895 42	23013 47	25908 89	
26	2100 00	222 10	4 00	2326 10	18753 71	21679 81	
27	3430 00	433 74	4 00	3867 74	16728 08	19595 82	
28	3082 45	154 78	...	3237 23	20036 41	23273 62	
29	2956 00	245 76	44 00	3245 76	19840 60	22726 36	
30	2603 00	71 75	4 00	2678 75	18511 71	21190 46	
31	3647 00	352 04	...	3999 04	33198 61	37197 65	
32	4895 16	419 94	...	5315 10	27074 55	32389 65	
33	4802 75	69 60	4 00	4972 35	24491 67	29983 02	
34	2490 00	1807 66	16 00	4313 66	11759 45	14387 51	
35	3205 89	249 14	4 00	3459 03	19749 77	23209 60	
36	3333 14	647 18	...	3980 32	27695 67	31675 99	
37	1286 50	200 50	...	1487 00	9493 34	10973 34	
38	4244 77	509 50	4 00	4758 27	34320 04	39078 31	
39	2820 00	284 00	...	3104 00	20776 94	23880 94	
40	2139 35	701 00	...	2840 35	18037 24	21877 59	
41	2200 00	225 26	20 00	2445 26	23680 95	26126 21	
42	2387 08	140 40	...	2527 48	11370 22	14377 77	
Total.....	116718 06	11636 29	426 00	128780 35	750891 57	879671 92	

Tableau Q.—(Suite.)

LES ECOLES COMMUNES ET LES ECOLES

DISTRIBUTION DES OCTROIS LEGISLATIFS POUR LES ECOLES, PAR LE DEPARTEMENT DE L'EDUCATION, AVEC

MONTANT DE L'AIDE LEGISLATIVE.

LES MUNICIPALITES DU HAUT-CANADA.	MONTANT DE L'AIDE LEGISLATIVE.							Total de l'aide législative, 1858.
	Pour les fins des écoles communales.	Pour les écoles de grammaire.	Pour les bibliothèques publiques d'école, cartes, instruments et prix.	Pour les écoles pauvres.	Pour les élèves de l'école normale.	Pour les instituteurs en retraite.	Total	
	\$ c.	\$ c.	\$ c.	\$ c.	\$ c.	\$ c.	\$ c.	\$ c.
<i>Cités.</i>								
1 Toronto.....	6443 36	1000 00	263 24	...	725 00	10 00	8431 60	41225 37
2 Hamilton.....	2434 89	650 00	155 21	...	190 00	...	3440 01	36680 23
3 Kingston.....	2213 23	400 00	...	...	40 00	...	2893 25	14840 40
4 London.....	1591 45	1120 00	...	...	106 00	...	2817 45	19270 15
5 Ottawa.....	2075 20	680 00	...	...	22 00	...	2777 20	11475 95
Total.....	14758 06	4090 00	418 45	...	1083 00	10 00	20350 51	122492 10
<i>Villes.</i>								
1 Belleville.....	939 04	800 00	...	...	...	...	1739 04	9370 04
2 Bowmanville.....	220 00	220 00	50 88	...	...	...	490 88	3841 98
3 Brantford.....	555 10	400 00	...	...	...	57 25	1350 25	13979 07
4 Brockville.....	643 00	650 00	...	...	44 00	...	1252 15	4874 08
5 Chatham.....	383 15	740 00	85 00	...	...	...	1114 35	5350 49
6 Cobourg.....	452 98	600 00	61 37	...	...	...	1122 38	6809 91
7 Collingwood.....	in Tp.	...	...	...	22 00	26 38	790 82	3095 84
8 Cornwall.....	190 00	874 00	10 00	...	...	...	901 27	7241 33
9 Dundas.....	530 13	250 00	10 69	...	...	...	1086 00	8785 30
10 Galt.....	277 06	600 00	24 27	...	66 00	...	1264 71	5926 16
11 Goderich.....	280 00	720 00	20 00	...	44 00	...	...	6255 96
12 Guelph.....	631 20	520 00	69 51	...	...	...	442 50	...
13 Lindsay.....	in Tp.	...	2 50	...	...	...	963 12	...
14 Milton.....	do.	440 00	23 80	...	64 00	...	...	679 00
15 Niagara.....	475 32	400 00	...	...	...	...	538 00	3256 32
16 Oakville.....	142 00	395 00	...	...	...	...	716 85	4905 87
17 Owen Sound.....	293 72	430 00	23 13	...	...	20 75	576 03	9273 23
18 Paris.....	265 23	290 00	...	...	...	...	886 36	6764 05
19 Perth.....	486 36	400 00	...	...	...	...	692 28	3250 05
20 Peterborough.....	242 28	450 00	...	...	22 00	...	1062 00	4581 11
21 Picton.....	440 00	580 00	20 00	...	...	...	965 71	6269 51
22 Port Hope.....	445 71	520 00	...	...	...	...	713 32	3337 64
23 Prescott.....	in Tp.	...	13 32	...	...	...	1148 68	2505 09
24 Sandwich.....	100 00	600 00	34 98	...	...	...	623 00	7694 67
25 Sarnia.....	863 70	250 00	20 00	...	...	...	534 00	4495 10
26 St. Catharines.....	203 00	400 00	5 00	...	...	...	...	2410 00
27 Whitby.....	120 00	400 00	...	...	...	...	...	...
28 Windsor.....	...	...	...	...	...	...	...	...
Total.....	9187 97	11900 00	474 45	...	262 00	104 38	21928 80	135351 80
<i>Municipalités de Ville.</i>								
1 Amherstburgh.....	420 67	...	22 30	...	...	...	442 97	1485 11
2 Barrie.....	271 11	650 00	96 97	...	...	...	1018 08	2947 62
3 Clifton.....	40 00	...	29 07	...	22 00	...	89 07	1818 67
4 Simcoe.....	208 00	630 00	34 48	...	...	...	1063 00	9126 50
5 Woodstock.....	288 00	760 00	15 00	...	...	...	3487 60	4579 02
Total.....	1227 78	2040 00	197 82	...	22 00	...	19956 82	...

DE GRAMMAIRE DU HAUT-CANADA, 1858.

Tableau Q.—(Suite.)

LES SOMMES PRELEVEES COMME UN EQUIVALENT A ICEUX, ET AUTRES SOMMES PRELEVEES PAR LES SYNDICS, ETC.

MONTANT PROVENANT DE SOURCES LOCALES.

	COMME UN EQUIVALENT.				Autres sommes prélevées par les syndics et autres, pour les écoles communes.	Total de sources locales, 1858.	Grand total provenant de sources législatives et locales 1858.
	Pour les fins des écoles communes.	Pour les bibliothèques publiques d'écoles cartes, instruments et prix.	Souscriptions au fonds des instituteurs en retraite.	Total de sources locales comme équivalent.			
	\$ c.	\$ c.	\$ c.	\$ c.	\$ c.	\$ c.	\$ c.
1	28672 00	263 24	...	28935 24	3858 53	32793 77	41225 37
2	18660 00	155 21	...	18815 21	13425 01	32240 22	36680 23
3	8918 00	...	...	8918 00	3029 15	11947 15	14840 40
4	9991 98	...	...	9991 98	6460 72	16452 70	19270 15
5	4000 00	...	...	4000 00	4698 75	8698 75	11475 95
Total.....	70241 98	418 45	...	70660 43	31472 16	102132 59	122492 10
1	2557 54	...	...	2557 54	5073 46	7631 0	9370 04
2	2920 00	50 88	...	2970 88	1380 22	3351 1	3841 98
3	5863 33	...	...	5863 33	7160 64	13023 97	13979 07
4	2745 00	...	...	2745 00	878 83	3623 83	4874 08
5	2039 93	85 00	...	2124 93	1073 31	4098 34	5350 49
6	2300 00	61 37	3 00	2369 37	3326 19	5695 56	6809 91
7	...	...	...	...	...	...	...
8	1000 00	...	...	1010 00	903 46	1913 46	3095 84
9	362 90	10 69	...	373 59	6076 92	6450 51	7241 33
10	4190 68	24 27	...	4214 95	3689 08	7904 03	8785 30
11	2800 00	20 00	...	2820 00	2030 16	4850 16	5926 16
12	2393 60	69 51	...	2463 11	2528 14	4991 25	6255 96
13	...	...	...	...	...	...	...
14	...	2 50	...	...	234 00	236 50	679 00
15	720 00	23 80	...	743 80	1349 40	2293 20	3256 32
16	...	...	...	...	...	...	...
17	1757 22	...	...	1757 22	2010 65	4867 87	4905 87
18	7017 19	23 13	16 00	7056 32	1500 06	8556 38	9273 23
19	265 28	...	4 00	269 28	5018 74	6188 02	6764 05
20	900 00	...	...	900 00	1463 69	2363 69	3250 05
21	880 00	...	4 00	884 00	3004 83	3888 83	4581 11
22	2473 25	20 00	...	2493 25	2714 26	5207 51	6269 51
23	300 00	...	4 00	304 00	2067 93	2371 93	3337 64
24	...	...	...	...	...	...	...
25	700 00	13 32	...	713 32	1378 45	2091 77	2505 09
26	2486 00	34 98	...	2520 98	4015 01	6545 99	7694 67
27	2700 00	20 00	...	2720 00	1152 10	3872 10	4495 10
28	1871 00	5 00	...	1876 00	...	1876 00	2410 00
Total.....	50352 92	474 45	36 00	50863 37	62359 63	113423 00	135351 80
1	700 00	22 30	...	722 30	319 84	1042 14	1485 11
2	600 00	96 97	...	696 97	1232 47	1929 44	2947 62
3	1430 67	20 07	...	1489 74	289 86	1749 60	1818 67
4	4680 00	34 48	...	4714 48	3517 54	8232 02	9126 50
5	1800 00	15 00	...	1815 00	1701 02	3516 02	4579 02
Total.....	9210 67	197 82	...	9408 49	7080 73	16469 22	19956 82

Tableau Q.—(Suite.)

LES ECOLES COMMUNES ET LES ECOLES

DISTRIBUTION DES OCTROIS LEGISLATIFS POUR LES ECOLES, PAR LE DEPARTEMENT DE L'EDUCATION, AVEC

LES MUNICIPALITES DU HAUT-CANADA.	MONTANT DE L'AIDE LEGISLATIVE.						
	Pour les fins des écoles communes.	Pour les écoles de grammaire.	Pour les bibliothèques publiques d'écoles, cartes, instruments et prix.	Pour les écoles pauvres.	Pour les élèves de l'école normale.	Pour les instituteurs en retraite.	Total de l'aide législative, 1858.
	\$ c.	\$ c.	\$ c.	\$ c.	\$ c.	\$ c.	\$ c.
<i>Villages incorporés.</i>							
1 Berlin	147 00	440 00	18 00	...	...	...	605 00
2 Bradford	...	...	...	...	...	...	...
3 Brampton	115 00	390 00	...	...	...	...	505 00
4 Caledonia	104 00	220 00	55 10	...	...	...	359 10
5 Chippewa	137 00	...	...	...	...	...	137 00
6 Clinton	...	...	...	...	...	...	...
7 Elora	do.	...	...	...	...	...	...
8 Fergus	do.	...	...	...	...	...	...
9 Fort Erie	do.	...	...	...	...	...	...
10 Ingersoll	200 00	360 00	...	...	...	...	560 00
11 Iroquois	dans tp.	...	...	...	...	...	...
12 Kemptville	196 00	230 00	106 00	...	...	...	532 00
13 Kincairdine	dans tp.	...	...	...	...	...	...
14 Mitchell	do.	...	...	...	...	...	...
15 Napanee	155 36	300 00	...	...	22 00	...	477 36
16 New Hamburg	dans tp.	...	...	...	...	...	...
17 Newcastle	125 00	...	...	...	...	...	125 00
18 Newmarket	dans tp.	...	...	...	...	...	...
19 Oshawa	150 65	300 00	...	...	...	...	450 65
20 Preston	144 40	...	20 10	...	...	...	164 50
21 St. Mary's	129 00	...	11 00	...	...	...	140 00
22 St. Thomas	172 00	538 00	31 64	...	44 00	...	805 64
23 Smith's Falls	110 00	269 00	...	...	...	...	379 00
24 Stratford	171 00	600 00	...	...	...	...	771 00
25 Streetsville	dans tp.	...	...	...	...	...	...
26 Thorold	244 26	...	6 00	...	...	...	250 26
27 Trenton	144 00	...	...	...	...	...	144 00
28 Vienna	108 00	452 00	...	...	...	...	560 00
29 Waterloo	dans tp.	...	...	...	...	...	...
30 Yorkville	140 00	...	...	...	22 00	...	162 00
<b>Total</b>	<b>2892 07</b>	<b>4110 00</b>	<b>227 84</b>	...	<b>88 00</b>	...	<b>7117 91</b>
1 Comtés	104658 25	8242 00	5720 08	1221 00	2159 00	2549 13	124549 46
2 Cités	14758 06	4090 00	418 45	...	1083 00	10 00	20359 51
3 Villes	9187 97	11900 00	474 45	...	262 00	104 38	21928 80
4 Municipalités de ville	1227 78	2040 00	197 82	...	22 00	...	3487 60
5 Villages	2692 07	4110 00	227 84	...	88 00	...	7117 91
		Salaires et contingents des écoles modèles et de grammaire (moins les honoraires et \$50 57 pour instruments, etc. dans la colonne suiv.) 3913 98	Ecoles normale, modèles et modèles de grammaire. 621 89		Pour salaires et contingents des écoles normale et modèles (moins les honor. des écol. modél. et \$571 32 pour instr., etc., 3e col.) 10494 46		15266 44
<b>Total 1858</b>	<b>132524 13</b>	<b>34295 98</b>	<b>7896 64</b>	<b>1221 00</b>	<b>14108 46</b>	<b>2663 51</b>	<b>102709 72</b>
Balances	...	...	...	...	...	...	...
<b>Grand total 1858</b>	<b>132524 13</b>	<b>34295 98</b>	<b>7896 64</b>	<b>1221 00</b>	<b>14108 46</b>	<b>2663 51</b>	<b>102709 72</b>
<b>Grand total 1857</b>	<b>131896 68</b>	<b>28169 00</b>	<b>17159 60</b>	<b>1120 00</b>	<b>17022 68</b>	<b>4426 85</b>	<b>199704 70</b>
Augmentation	717 45	6126 98	...	101 00	...	...	...
Diminution	...	...	9262 96	...	2914 17	1763 34	6995 04

DE GRAMMAIRE DU HAUT-CANADA, 1858.

Tableau Q.—(Suite.)

LES SOMMES PRELEVEES COMME UN EQUIVALENT A ICEUX, ET AUTRES DENIERS PRELEVES PAR LES SYNDICS, ETC.

	MONTANT PROVENANT DE SOURCES LOCALES.						Grand total provenant de sources législatives et locales, 1858.
	COMME UN EQUIVALENT.				Autres sommes prélevées par les syndics et autres pour les écoles de grammaire et les écoles communes.	Total de sources locales, 1858.	
	Pour les fins des écoles communes.	Pour les bibliothèques publiques d'écoles, cartes, instruments et prix.	Souscriptions au fonds des instituteurs en retraite.	Total de sources locales comme équivalent.			
	\$ c.	\$ c.	\$ c.	\$ c.	\$ c.	\$ c.	\$ c.
1	1386 30	18 00	...	1404 30	558 65	1962 95	2567 95
2	...	...	...	...	...	...	...
3	1400 00	...	...	1400 00	424 38	1824 38	2329 38
4	880 00	35 10	...	915 10	1790 80	2705 90	3595 80
5	882 54	...	...	882 54	447 57	1330 11	1467 11
6	...	...	...	...	...	...	...
7	...	...	...	...	...	...	...
8	...	...	...	...	...	...	...
9	...	...	...	...	...	...	...
10	6457 16	...	...	6457 16	1013 85	7471 00	8031 00
11	...	...	...	...	...	...	...
12	866 45	106 00	...	972 45	1006 73	1979 23	2511 23
13	...	...	...	...	...	...	...
14	...	...	...	...	...	...	...
15	100 00	...	...	100 00	1631 35	1731 35	2208 71
16	...	...	...	...	...	...	...
17	125 00	...	...	125 00	1818 86	1943 86	2068 86
18	...	...	...	...	...	...	...
19	1000 00	...	...	1000 00	1649 37	2649 42	3099 42
20	1384 51	20 10	...	1404 61	279 30	1684 20	1848 70
21	2000 00	11 00	...	2011 00	3155 51	5166 51	5306 51
22	840 00	31 64	...	871 64	2259 70	3131 34	3936 98
23	600 00	...	...	600 00	779 41	1379 41	1749 41
24	1900 00	...	...	1900 00	1875 85	3275 85	4046 85
25	...	...	...	...	...	...	...
26	2000 00	6 00	...	2006 00	1041 84	3047 84	3298 10
27	724 72	...	...	724 72	831 72	1556 44	1700 44
28	633 56	...	...	633 56	902 59	1530 15	2096 15
29	...	...	...	...	...	...	...
30	800 00	...	...	800 00	1503 42	2303 42	2467 42
<b>Total</b>	<b>23980 23</b>	<b>227 84</b>	...	<b>24208 07</b>	<b>21557 84</b>	<b>45765 91</b>	<b>52883 89</b>
1	116718 06	*5720 08	426 00	122864 14	750891 57	873755 71	998308 17
2	70241 98	418 45	...	70660 43	31472 16	102132 59	122492 10
3	50352 92	474 45	36 00	50827 37	62553 63	113423 00	135351 80
4	9210 67	197 82	...	9408 49	7000 73	16169 22	19956 82
5	23980 23	227 84	...	24208 07	21557 84	45765 91	52883 82
		Ecoles normale, modèles, et modèles de grammaire 621 89		858 00	Honoraires de l'école modèle de grammaire 521 00	4156 85	19423 29
		Asiles. Pénitencier, etc., 236 11			Honoraires de l'éc. modél., etc. 2777 85		
<b>Total</b>	<b>270503 86</b>	<b>7896 64</b>	<b>462 00</b>	<b>278862 50</b>	<b>876840 78</b>	<b>1155703 28</b>	<b>1348413 00</b>
Balances	...	...	...	...	6116 00	6116 00	6116 00
<b>Grand total 1858</b>	<b>270503 86</b>	<b>7896 64</b>	<b>462 00</b>	<b>278862 50</b>	<b>882956 78</b>	<b>1161819 28</b>	<b>1354529 00</b>
<b>Grand total 1857</b>	<b>247816 20</b>	<b>17159 60</b>	<b>508 00</b>	<b>265483 80</b>	<b>967093 28</b>	<b>1232579 08</b>	<b>1432283 84</b>
Augmentation	22687 66	...	...	13378 70	...	...	...
Diminution	...	3262 96	46 00	...	84188 50	70759 80	77254 84

\* Sur la page cxi, les cent pour cent ajoutés par le département à même l'octroi législatif furent ajoutés par erreur au montant local reçu des comtés, mais cela se trouve corrigé ici.

Tableau R.

RÉSUMÉ ÉDUCATIONNEL

MUNICIPALITES DU HAUT-CANADA.	ÉCOLES COMMUNES.		
	No. d'écoles communes.	No. d'élèves d'écoles communes.	Montant dépensé pour les fins d'écoles communes en 1858.
<i>Comtés.</i>			\$ c.
1 Clongart	70	4117	11300 52
2 Stormont	77	4137	9023 50
3 Dundas	73	4413	11070 19
4 Prescott	61	2947	7904 78
5 Russell	29	907	4763 02
6 Carleton	97	3945	17637 63
7 Grenville	91	5577	13471 16
8 Leeds	148	5726	24734 69
9 Lanark	117	4870	24381 06
10 Renfrew	53	2337	6974 96
11 Frontenac	86	3289	14536 40
12 Addington	96	4241	10228 08
13 Lennox	46	2412	6457 46
14 Prince Edouard	26	5216	26923 62
15 Hastings	139	4863	23047 93
16 Northumberland	125	8978	27169 98
17 Durham	106	8737	34262 00
18 Peterborough	61	4545	14713 48
19 Victoria	63	4570	9223 73
20 Ontario	110	10161	33394 67
21 York	138	12844	56495 55
22 Peel	82	6705	23083 27
23 Simcoe	135	9638	34160 90
24 Halton	59	4988	19781 94
25 Wentworth	79	6644	29676 56
26 Brant	81	6725	40823 59
27 Lincoln	80	6073	23051 34
28 Welland	28	8606	29254 47
29 Haldimand	82	8873	31692 40
30 Norfolk	109	7124	24862 51
31 Oxford	123	11116	47123 53
32 Waterloo	80	6480	39344 93
33 Wellington	106	10425	39504 46
34 Grey	100	6912	15211 10
35 Perth	78	7372	27384 13
36 Huron	116	9670	33952 55
37 Bruce	78	4223	11812 56
38 Middlesex	159	11001	36294 37
39 Elgin	114	7816	23296 23
40 Kent	82	5690	19890 53
41 Lambton	99	5135	22953 03
42 Essex	67	4268	16791 25
<i>Villes.</i>			
1 Toronto	14	6548	33841 55
2 Hamilton	9	4816	21853 07
3 Kingston	13	3180	12535 49
4 London	6	2533	10656 08
5 Ottawa	14	1724	7595 94
<i>(Les villes et villages sont inclus dans leurs comtés respectifs.)</i>			
Total	3866	293633	1043135 32
Balances	...	...	245355 06
Grand total 1853	3866	293633	1248490 38
Grand total 1857	3734	272637	1212168 15
Augmentation	132	21046	36332 23
Diminution	...	...	...

POUR L'ANNÉE 1858.

Tableau R.

ÉCOLES DE GRAMMAIRE.		AUTRES INSTITUTIONS.		Montant des institutions devenues vides.		Montant des institutions devenues vides.		GRAND TOTAL.		
No. d'écoles de grammaire.	No. d'élèves d'écoles de grammaire.	Montant dépensé pour les fins d'école de grammaire en 1858.	No. d'autres institutions d'éducation.	No. de leurs élèves.	Montant reçu par d'autres institutions d'éducation en 1858.	Montant des institutions devenues vides.	Montant des institutions devenues vides.	No. total d'institutions d'éducation.	No. total d'élèves qui les fréquentent.	Montant total dépensé pour les fins d'éducation en 1858.
1	1	51	1	20	42 00	260 87	73	4188	11953 39	
2	1	43	1	102	302 00	148 07	71	4282	10940 62	
3	1	65	1	27	...	33 56	75	4505	11347 50	
4	2	102	1	30	...	78 38	63	3049	8645 51	
5	1	63	1	30	...	...	21	937	4763 02	
6	2	182	1	...	...	339 05	98	6008	18206 38	
7	2	105	1	...	330 00	207 00	97	5769	17799 16	
8	4	221	1	152	291 75	178 24	157	8983	26901 68	
9	1	...	1	150	370 00	427 25	128	7241	27364 38	
10	1	...	1	...	...	350 25	53	3237	7325 21	
11	2	136	1	40	...	44 88	87	5329	14801 28	
12	1	106	1	63	187 00	108 01	70	4422	11291 04	
13	2	205	1	12	...	22 00	48	2330	7262 22	
14	1	167	1	65	900 00	178 87	90	5480	23569 50	
15	3	124	1	80	80 00	234 37	146	9505	29660 55	
16	2	193	1	124	1254 07	52 75	142	9617	30523 40	
17	2	66	1	219	1704 00	131 00	118	9149	39007 28	
18	1	92	1	60	...	175 88	66	4671	15449 36	
19	4	171	1	6	...	99 12	65	4598	13962 85	
20	2	251	1	115	601 00	114 25	127	10447	33573 34	
21	2	117	1	322	1021 00	434 69	166	13416	40787 71	
22	2	176	1	33	580 00	117 87	91	8860	27509 04	
23	2	102	1	126	350 00	228 00	145	9240	35639 87	
24	3	111	1	287	2312 00	126 00	68	5375	29827 94	
25	3	184	1	265	646 00	33 00	97	7016	32632 74	
26	4	195	1	137	1260 00	30 26	92	6906	44245 19	
27	2	82	1	13	...	169 75	88	6289	27631 28	
28	1	46	1	168	710 00	63 31	100	6254	25441 28	
29	2	86	1	25	350 00	66 00	85	6144	27668 94	
30	2	103	1	242	2072 00	105 00	119	7312	28412 62	
31	2	120	1	95	1200 00	81 12	123	11316	47734 21	
32	2	94	1	120	359 00	21 00	100	9804	42706 33	
33	1	135	1	288	1655 25	187 56	121	10535	34866 24	
34	1	73	1	30	...	6 50	104	6135	15648 66	
35	1	48	1	35	1600 00	97 00	80	7465	30157 48	
36	1	94	1	38	556 00	391 38	120	9750	36104 24	
37	...	...	1	75	60 00	222 00	81	4598	12094 56	
38	2	141	1	38	36 00	293 87	162	11841	36554 24	
39	2	73	1	57	574 37	170 50	121	8010	23444 79	
40	1	64	1	25	400 00	221 00	90	5923	23439 52	
41	1	...	1	5	...	64 00	101	5374	24437 41	
42	1	...	1	5	...	42 00	73	4593	17283 25	
1	1	116	22	2300	200000 00	725 00	37	7965	136656 26	
2	1	173	16	680	8002 30	260 00	26	5669	28705 47	
3	1	42	17	792	27129 00	40 00	31	4014	41516 29	
4	1	60	3	341	3004 00	166 00	10	3234	15735 58	
5	1	60	10	346	3400 00	32 00	35	2524	11888 19	
Pour salaires, contingents et honoraires des inspecteurs et des examinateurs des écoles de grammaire... 890 00										
Aide en fav. des écoles normales et modèles... 17457 63										
75	4459	67006 20	313	7707	271824 93	24956 14	4258	306626	1306922 58	
76	4459	77528 82	313	7707	171824 93	24956 14	4258	306626	1522500 26	
77	4073	76707 47	288	7855	167631 55	38770 69	4094	255276	1495267 86	
8	386	621 25	25	...	4193 37	...	164	21350	27532 40	
...	...	...	...	148	...	13914 35	...	...	...	

**Tableau S.—SOMMAIRE STATISTIQUE GÉNÉRAL** indiquant l'état comparatif du progrès écoles de grammaire, écoles privées, communes, normale et modèles, durant les années l'éducation.

No.	SUJETS COMPARÉS.	1842.	1843.	1844.	1845.	1846.	1847.
1	Population du Ht-Canada durant les années	486,055	...	...	*622,570	...	...
2	Population entre l'âge de 5 et 16 ans	141,143	...	183,539	202,913	204,580	230,975
3	Collèges en opération	5	...	5	5	5	6
4	Écoles de grammaire de comté et académies	*25	...	*25	*30	*31	39
5	Écoles privées rapportées	*44	...	*60	*65	*80	9
6	Écoles normale et modèles du Haut-Canada	...	...	...	...	...	...
7	Nombre total des écoles communes en opération tel que rapporté	1,721	...	2,610	2,736	2,589	2,727
8	Grand total des établissements d'éducation en opération dans le Haut-Canada	1,795	...	2,700	2,836	2,705	2,863
9	Écoles gratuites rapportées comme en opér.	Pas de rap.	...	Pas de rap.	Pas de rap.	Pas de rap.	Pas de rap.
10	Nombre total des élèves des collèges et universités	do	...	do	do	do	700
11	Nombre total des élèves des académies et écoles de grammaire de comté	do	...	do	do	do	1,000
12	Nombre total des élèves des écoles privées	do	...	do	do	do	1,831
13	Nombre total des élèves et écoliers des écoles normales et modèles du Haut-Canada	do	...	do	do	do	...
14	Nombre total des élèves des écoles communes du Haut-Canada	65,978	...	96,756	110,002	101,912	124,829
15	Grand total des étudiants et élèves des universités, collèges, académies et écoles de grammaire, privées et communes	65,978	...	96,756	110,002	101,912	128,360
16	Montant total disponible pour les salaires des instituteurs des écoles com. du H.C	\$166,000	...	\$206,856	\$286,056	\$271,624	310,396
17	Montant total disponible pour la construction ou réparation de maisons, et pour des bibliothèques et instruments, livres, combustible, papeterie, etc	Pas de rap.	...	Pas de rap.	Pas de rap.	Pas de rap.	Pas de rap.
18	Grand total disponible pour les salaires des instituteurs d'écoles communes, la construction et réparation de maisons d'école et pour bibliothèques et instruments	do	...	do	do	do	do
19	Montant reçu par d'autres institutions d'éducation	do	...	do	do	do	do
20	Grand total disponible pour les fins de l'éducation dans le Haut-Canada	do	...	do	do	do	do
21	No. total des instituteurs d'école com. H.C	...	...	...	2,860	2,925	3,028
	Total, instituteurs do do	...	...	...	...	...	2,365
	Total, institutrices do do	...	...	...	...	...	663
22	Nombre moyen des mois pendant lesquels chaque école commune a été tenue ouverte par un instituteur qualifié	...	...	7½	8	8½	8½

\* Ces chiffres ne sont qu'approximatifs—aucun renseignement spécifique n'ayant été reçu par le département.

† Y compris les jours de congé et les vacances.

‡ Les balances dues (mais non payées avant la fin de l'année) ne sont pas comprises dans cet état, ce qui cause une incise dans les tableaux. Voir tableau A, page xxxvi. Le montant total approprié aux fins d'éducation dans le Haut-

NOTE.—Les rapports reproduits dans la table qui précède jusqu'en 1847, ne sont pas très complets; mais depuis cette matière d'éducation. Les rapports sont maintenant assez étendus et embrassent toutes les institutions d'éducation, de institutions, ont été plutôt privées qu'officielles, ce qui ne devrait pas être. Le rapport annuel d'un département d'ins-tions d'éducation—primaire, secondaire et supérieure.

de l'éducation dans le Haut-Canada, en rapport avec les universités, collèges, académies, 1842 à 1858, inclusivement. Compilé d'après les rapports existant au département de

No.	1848.	1849.	1850.	1851.	1852.	1853.	1854.	1855.	1856.	1857.	1858.
1	725,879	...	805,493	950,551	953,239	...	...	...	...	...	...
2	241,102	253,364	259,258	258,607	262,755	268,957	277,912	297,623	...	324,888	360,578
3	6	7	7	7	8	8	9	10	12	12	12
4	33	39	57	70	74	79	84	94	89	109	121
5	117	157	224	159	167	174	186	278	239	239	255
6	2	2	2	2	3	3	3	3	8	3	4
7	2,800	2,671	3,059	3,001	3,010	3,127	3,244	3,325	3,472	3,731	3,866
8	2,958	3,076	3,349	3,239	3,262	3,391	3,526	3,710	3,815	4,094	4,258
9	Pas de rap.	Pas de rap.	252	855	901	1,052	1,177	1,211	1,263	1,707	1,936
10	740	773	664	632	751	756	806	1,100	1,335	1,335	1,385
11	1,115	1,120	2,070	2,800	3,194	3,839	5,153	4,779	4,393	5,190	5,530
12	2,345	3,648	4,663	3,948	5,133	3,822	4,607	6,531	5,213	5,406	5,301
13	256	400	370	356	645	735	622	643	772	746	777
14	130,739	138,465	151,891	168,159	179,537	194,736	204,168	227,864	251,145	272,637	293,688
15	135,195	144,406	159,678	175,895	189,310	203,888	215,356	240,917	262,858	285,314	306,626
16	\$344,276	\$353,912	\$353,716	\$391,308	\$428,948	\$489,764	\$578,868	\$680,108	\$779,680	\$860,232	\$777,616
17	Pas de rap.	Pas de rap.	\$56,756	\$77,336	\$100,366	\$128,072	\$175,472	\$219,164	\$298,428	\$351,926	\$265,519
18	do	do	\$410,472	\$468,644	\$529,314	\$617,836	\$754,340	\$399,272	\$1,078,108	\$1,212,158	\$1,043,135
	do	do	...	\$131,536	\$147,958	\$150,104	\$174,016	\$256,720	\$248,884	\$283,109	\$263,787
	do	do	...	\$599,980	\$677,270	\$767,940	\$928,356	1,155,992	\$1,326,992	\$1,495,267	\$1,306,922
	3,177	3,209	3,476	3,277	3,388	3,539	3,539	3,565	3,689	4,083	4,202
	2,507	2,505	2,697	2,551	2,541	2,601	2,508	2,568	2,622	2,787	2,965
	670	704	779	726	847	938	1,081	997	1,067	1,296	1,237
	9	9½	9½	9½	9½	9½	9½	9½	10	10	10½

† Une diminution—causée par l'introduction d'un examen d'entrée pour les écoles de grammaire.

‡ Comprenant les écoles de grammaire, normale et modèles, etc.

§ Pris de 1856—n'ayant reçu de rapport depuis. Anciennement, les balances en cours de paiement, étaient comptées comme étant sous main, et Canada (No. 20, ci-dessus), se porterait à \$1,516,000 d'après l'ancien mode de calcul.

¶ Époque ils le sont suffisamment pour établir des données au moyen desquelles on peut comparer nos progrès annuels en puis l'école commune jusqu'à l'université; mais jusqu'ici les sources de renseignement touchant cette dernière classe-struction publique devrait présenter, sous la forme d'un tableau détaillé, l'état actuel et les progrès de toutes nos insti-

Tableau T.

## OCTROIS EN FAVEUR DES ÉCOLES DE GRAMMAIRE

ÉTAT No. 1.—L'APPORTIONNEMENT

MUNICIPALITÉS.	Montant payé.*		Montant non payé.		MONTANT DE L'APPORTIONNEMENT, 1858			
	§	c.	§	c.	Aux écoles communes.	Aux écoles séparées.	Total.	
<i>Comtés.</i>	§	c.	§	c.	§	c.	§	c.
1 Stormont, Dundas et Glengarry	5946	56	27	91	5721	00	253	47
2 Prescott et Russell	2008	28	8	46	1943	00	73	74
3 Carleton	3042	64	28	50	3038	00	33	14
4 Leeds et Grenville	5637	07	12	54	5515	00	134	61
5 Lanark et Renfrew	4311	00	..	..	4311	00	..	..
6 Frontenac, Lennox et Addington	4768	15	46	16	4662	00	152	31
7 Prince Edouard	1966	60	20	40	1974	00	13	00
8 Hastings	3439	86	..	..	3384	00	55	86
9 Northumberland et Durham	6444	02	..	..	6421	60	22	42
10 Peterborough et Victoria	3419	00	..	..	3349	00	70	00
11 Ontario	3359	20	..	..	3359	20	..	..
12 York et Peel	8943	12	51	72	8763	00	231	84
13 Simcoe	3488	10	..	..	3380	00	108	10
14 Hants	2186	00	..	..	2186	00	..	..
15 Wentworth	2659	00	..	..	2659	00	..	..
16 Brant	1969	00	..	..	1969	00	..	..
17 Lincoln	2005	28	..	..	1959	00	46	28
18 Welland	1965	00	..	..	1965	00	..	..
19 Haldimand	2213	44	..	..	2176	00	37	44
20 Norfolk	2607	27	..	..	2603	00	4	27
21 Oxford	3647	00	..	..	3647	00	..	..
22 Waterloo	3279	73	..	..	3154	00	125	73
23 Wellington	3336	60	30	92	3211	00	156	52
24 Grey	1750	00	..	..	1750	00	..	..
25 Perth	2626	92	..	..	2607	00	19	92
26 Huron et Bruce	4633	24	..	..	4555	00	78	24
27 Middlesex	4277	36	11	13	4244	00	44	49
28 Elgin	2815	00	..	..	2815	00	..	..
29 Kent	2162	82	8	89	2154	00	17	78
30 Lambton	1770	00	..	..	1770	00	..	..
31 Essex	2021	93	..	..	1979	00	42	93

\* Jusqu'en août 1859.

## ET DES ÉCOLES COMMUNES DU HAUT-CANADA, 1858.

Tableau T.—(Suite.)

LEGISLATIF EN FAVEUR DES ÉCOLES COMMUNES.

MUNICIPALITÉS.	Montant payé.*		Montant non payé.		MONTANT DE L'APPORTIONNEMENT, 1858			
	§	c.	§	c.	Aux écoles communes.	Aux écoles séparées.	Total.	
<i>Cités.</i>	§	c.	§	c.	§	c.	§	c.
1 Toronto	6443	36	..	..	4400	00	2043	36
2 Hamilton	2434	80	..	..	1920	00	514	80
3 Kingston	2213	25	..	..	1520	00	693	25
4 London	1591	45	..	..	1440	00	151	45
5 Ottawa	2075	20	..	..	1120	00	955	20
<i>Villes.</i>								
1 Belleville	939	04	..	..	574	00	365	04
2 Bowmanville	220	00	..	..	220	00	..	..
3 Brantford	555	10	..	..	510	00	45	10
4 Brockville	643	00	..	..	440	00	203	00
5 Chatham	383	15	..	..	348	00	35	15
6 Cobourg	452	98	..	..	384	00	68	98
7 Cornwall	190	00	..	..	190	00	..	..
8 Dundas	530	13	..	..	369	00	161	13
9 Galt	277	00	..	..	277	00	..	..
10 Goderich	280	00	..	..	280	00	..	..
11 Guelph	631	20	..	..	384	00	247	20
12 Niagara	475	32	..	..	327	00	148	32
13 Owen Sound	142	00	..	..	142	00	..	..
14 Paris	293	72	..	..	245	00	48	72
15 Perth	265	28	..	..	200	00	65	28
16 Peterborough	486	36	..	..	243	00	243	36
17 Picton	242	28	..	..	189	00	53	28
18 Port Hope	440	00	..	..	440	00	..	..
19 Prescott	445	71	..	..	243	00	202	71
20 Sarnia	100	00	..	..	100	00	..	..
21 St. Catherine's	863	70	..	..	554	00	309	70
22 Whitby	203	00	..	..	203	00	..	..
23 Windsor	129	00	..	..	129	00	..	..
<i>Municipalités de ville.</i>								
1 Amherstburgh	420	67	..	..	240	00	180	67
2 Barrie	271	11	..	..	160	00	111	11
3 Clifton	75	20	..	..	40	00	35	20
4 Simcoe	208	00	..	..	208	00	..	..
5 Woodstock	288	00	..	..	288	00	..	..

\* Jusqu'en août 1859.

Tableau T.—(Suite.)

## OCTROIS EN FAVEUR DES ÉCOLES DE GRAMMAIRE

ÉTAT No. 1.—(Suite.)

MUNICIPALITÉS.	Montant payé.	Montant non payé.	MONTANT DE L'APPORTIONNEMENT, 1858		
			Aux écoles communes.	Aux écoles séparées.	Total.
<i>Villages incorporés.</i>	§ c.	§ c.	§ c.	§ c.	§ c.
1 Berlin .....	147 00	.. ..	147 00	.. ..	147 00
2 Brampton .....	115 00	.. ..	115 00	.. ..	115 00
3 Caledonia .....	104 00	.. ..	104 00	.. ..	104 00
4 Chippewa .....	137 00	.. ..	137 00	.. ..	137 00
5 Ingersoll .....	200 00	.. ..	200 00	.. ..	200 00
6 Kemptville .....	196 00	.. ..	196 00	.. ..	196 00
7 Napanee .....	155 36	.. ..	146 00	9 36	155 36
8 Newcastle .....	125 00	.. ..	125 00	.. ..	125 00
9 Oshawa .....	150 05	.. ..	128 00	22 05	150 05
10 Preston .....	144 40	.. ..	134 00	10 40	144 40
11 St. Mary's .....	129 00	.. ..	129 00	.. ..	129 00
12 St. Thomas .....	172 00	.. ..	172 00	.. ..	172 00
13 Smith's Falls .....	110 00	.. ..	110 00	.. ..	110 00
14 Stratford .....	171 00	.. ..	171 00	.. ..	171 00
15 Thorold .....	244 28	.. ..	161 00	83 28	244 28
16 Trenton .....	144 00	.. ..	144 00	.. ..	144 00
17 Vienna .....	108 00	.. ..	108 00	.. ..	108 00
18 Yorkville .....	140 00	.. ..	140 00	.. ..	140 00
Grand total .....	132600 34	246 63	124117 80	8729 17	132846 97

## ET DES ÉCOLES COMMUNES DU HAUT-CANADA, 1858.

Tableau T.—(Suite.)

ÉTAT No. 2.—LE FONDS DE L'ÉCOLE DE GRAMMAIRE DU HAUT-CANADA, 1858.

MUNICIPALITÉS DE COMTÉ.		Montant payé.*	Montant non payé.	Montant de l'apportionnement.
		§ c.	§ c.	§ c.
1 Stormont, Dundas et Glengarry .....		1394 00	46 00	1440 00
2 Prescott et Russell .....		750 00	.. ..	750 00
3 Carleton .....		890 00	270 00	1160 00
4 Leeds et Grenville .....		1533 00	67 00	1600 00
5 Lanark et Renfrew .....		1250 00	.. ..	1250 00
6 Frontenac, Lennox et Addington .....		1538 00	62 00	1600 00
7 Prince Edouard .....		700 00	140 00	840 00
8 Hastings .....		800 00	400 00	1200 00
9 Northumberland et Durham .....		1750 00	50 00	1800 00
10 Peterborough et Victoria .....		900 00	100 00	1000 00
11 Ontario .....		900 00	200 00	1100 00
12 York et Peel .....		3002 00	8 00	3010 00
13 Simcoe .....		750 00	300 00	1050 00
14 Halton .....		840 00	.. ..	840 00
15 Wentworth .....		1400 00	.. ..	1400 00
16 Brant .....		992 00	8 00	1000 00
17 Lincoln .....		1017 00	33 00	1050 00
18 Welland .....		580 00	260 00	840 00
19 Haldimand .....		220 00	220 00	440 00
20 Norfolk .....		880 00	.. ..	880 00
21 Oxford .....		1120 00	.. ..	1120 00
22 Waterloo .....		1040 00	.. ..	1040 00
23 Wellington .....		1000 00	.. ..	1000 00
24 Grey .....		396 00	44 00	440 00
25 Perth .....		600 00	.. ..	600 00
26 Huron et Bruce .....		720 00	.. ..	720 00
27 Middlesex .....		1120 00	.. ..	1120 00
28 Elgin .....		960 00	200 00	1160 00
29 Kent .....		740 00	.. ..	740 00
30 Lambton .....		600 00	.. ..	600 00
31 Essex .....		400 00	400 00	800 00
Total .....		30782 00	2808 00	33590 00

## RÉCAPITULATION.

	Montant payé en à compte de 1858, jusqu'en août 1859.	Montant non payé	Montant de l'apportionnement.
	§ c.	§ c.	§ c.
Écoles communes et séparées .....	132600 34	246 63	132846 97
Écoles de grammaire .....	30782 00	2808 00	33590 00
Écoles pauvres, (en à compte tel que détaillé, tableau U, état No. 2, page cxxvi) .....	1221 00	.. ..	1221 00
	164603 34	3054 63	167657 97

\* Jusqu'en août 1859.



1858.	RECEPTEES.	MONTANT.		1858.	DEPENSES.	MONTANT.	
		\$ c.	\$ c.			\$ c.	\$ c.
1er janv.	Par balance non-employé d'après le compte pour 1857			1er janvier au 31 déc.	Par paiements à plusieurs écoles pauvres dans les comités suivants:		
			1870 00		<i>Comté de Carleton:</i>	40 00	86 00
					Gower Nord, Arrondissements Nos. 1 et 9 ... } Marlborough, do Nos. 9 et 12 } Osgoode, do No. 14 ..... Osgoode, do No. 15 .....	20 00 25 00	
					<i>Leeds et Grenville:</i>	...	20 00
					Wolford, Arrondissement No. 15 .....	...	
					<i>Lanark et Renfrew:</i>	25 00	
					Alice, deux écoles, \$12 50 .....	40 00	
					Bancroft .....	12 00	
					Bathurst, Arrond. No. 7 .....	12 00	
					Bathurst, do No. 13 .....	20 00	
					Bromley, do No. 4 .....	25 00	
					Dalhousie, do No. 5 .....	25 00	
					Dalhousie, do No. 7 .....	13 00	
					Darling, do No. 1 .....	25 00	
					Darling, do No. 4 .....	12 00	
					Darling, do No. 5 .....	12 00	
					Darling, do Nos. 5 et 6 .....	40 00	
					Grattan, do No. 4 .....	60 00	
					Horton, do No. 2 .....	12 00	
					Lanark, do No. 2 .....	20 00	
					Ross, do No. 5 .....	20 00	
					Ross, do No. 6 .....	20 00	
					Ross, do No. 7 .....	20 00	
					Sebastopol, deux écoles .....	60 00	489 00
					<i>Peterborough et Victoria:</i>	...	26 00
					Smith, Arrond. No. 8 .....	...	
					<i>York et Peel:</i>	...	28 00
					Scarboro, Arrond. No. 4 .....	...	

	<i>Norfolk:</i>						
	Houghton, Arrondissement No. 10 .....					30 00	
	<i>Perth:</i>						
	Elma .....					60 00	
	<i>Woron et Bruce:</i>						
	Ashfield, Arrondissement No. 1 .....						
	Braut, Carrick, Culross et Greenock .....				20 00		
	Bridgside .....				60 00		
	Godolph, Arrondissement No. 11 .....				60 00		
	Howick, do No. 10 .....				25 00		
	Stanley, do No. 3 .....				25 00		
	Stanley, do No. 18 .....				25 00		
	Tuckersmith, do No. 10 .....				25 00		
	Turrobery .....				20 00		
	Worcester, Arrondissements Nos. 7, 12, 14, et 15 .....				100 00		
	Winton, do Nos. 2, 6 et Union 6 .....						
	Winton, do Nos. 5 et 8 .....						
	Winton, do Nos. 6, 7 et ancien No. 4 .....						
	<i>Middlesex:</i>					375 00	
	Moss, Arrondissement No. 3 .....				...	25 00	
	<i>Kent:</i>						
	Tilbury Est, Arrondissement No. 1 .....				40 00		
	Tilbury Est, do No. 3 .....				20 00		
	<i>Essex:</i>					60 00	
	Anderdon, Arrondissement No. 1 .....				...	44 00	
	<i>Bruce Mines:</i>					25 00	
	Par balance on vole d'être payé				1921 00		
	Total .....		\$1870 00	31 déc.	649 00		\$1870 00

Tableau U.---(Suite.)

État No. 3.—APPORTIONNEMENT EN FAVEUR DES ÉCOLES CATHOLIQUES ROMAINES SEPARÉES (18 Vic, ch. 131, sections 13 et 14.)

1858.	RECETTES.	MONTANT.		1858.	DEPENSES.	MONTANT.	
		\$	c.			\$	c.
	Par balance d'après le compte pour 1857	2257	38	1er janvier au 31 déc.	Divers paiements à compte de 1857 et 1858:	481	00
	1er juillet par proportion du warrant pour ce service	8892	20		Écoles séparées.	692	29
					Kingston	74	76
					London	1260	66
					Ottawa	2102	48
					Toronto	107	77
					Ville d'Amherstburgh	118	00
					Barrie	406	02
					Belleville	40	00
					Brantford	167	72
					Brockville	39	20
					Chatham	83	76
					Clifton	38	18
					Cobourg	161	85
					Georgi	74	95
					Lindsay (No. 6, Ops)	74	18
					Napara	24	36
					Paris	67	89
					Perth	230	33
					Peterborough	47	10
					Pictou	219	32
					Prescott	287	05
					St. Catherine's	0	36
					Village de Napanee	10	27
					Preston	70	46
					Thorold	41	60
					Arundelissement No. 1, Arthur	64	78
					No. 2, do	20	18
					No. 1, Goadby	21	07
					No. 15, Campbell Est.	55	94
					No. 7, Carleton	22	80
					No. 14, Charlottenburgh	40	87
					No. 19, do	20	83
					No. 17, do	26	43
					No. 17, Pargeldburgh	10	62
					No. 1, Ellice	30	82
					No. 1, Etobicoke	14	34
					No. 8, Hagar	51	34
					No. 1, Grandham	26	14
					No. 7, Hawkesbury Est	10	63
					No. 4, do	15	59
					No. 7, Hubbert et Logan	25	87
					No. 1, Kingston	31	04
					No. 8, do	51	04
					No. 9, Lancaster	6	15
					No. 10, do		

	No. 11, do	25	74
	No. 3, Leeds et Lainsdowne, Front	01	00
	No. 10, Lochiel	110	97
	No. 7, Markham et Vaughan	42	91
	No. 12, Nepesin	70	08
	No. 1, Nichol	43	12
	No. 2, Notawassaga	37	47
	No. 6, Ononda	13	00
	No. 1, Orillia	65	95
	No. 1, do	4	70
	No. 8, Pittsburg	11	70
	No. 15, do	23	00
	No. 5, Porey	8	64
	No. 20, Thurlow	60	30
	No. 6, Vaughan	8	80
	No. 18, Vaughan	60	10
	No. 7, Vespra	10	10
	No. 6, Wellesley	15	52
	No. 16, do	24	68
	No. 11, do	37	03
	No. 13, Westmaster	10	20
	No. 1, Whitearch	48	16
	No. 11, Williams	10	63
	No. 16, Wilnot	65	02
	No. 8, Windham	2	01
	No. 1, Wolfe Island	14	30
	No. 11, do	2	75
	No. 20, Wolford	35	02
	No. 1, York	31	92
	No. 21, do	10	38
	31 déc. ... Balance en voie d'être employée.	8890	16
		2750	42
	Total	11189	68
	Total	11189	68

Tableau U.—(Suite.)

Etat No. 4.—FONDS DES ECOLES DE GRAMMAIRE. (10 Vic, ch. 180, sec. 3.)

1858.	RECETTES.	MONTANT.		1858.	DEPENSES.	MONTANT.	
		\$	c.			\$	c.
1 janv.	Balance du compte de 1857.....	20525	12	1 janv.	Divers paiements à compte de l'apportionnement pour le second semestre de 1857, et le premier semestre de 1858, aux comptes suivants:—	1829	00
3 juillet.	Proportion du warrant pour ce service .....	13036	21	31 déc.	Stormont, Dundas et Glenagary.....	603	00
					Prescott et Russell.....	830	00
					Carden.....	1320	00
					Leeds et Grenville.....	1143	00
					Lanark et Lennox.....	1318	00
					Frontenac, Lennox et Addington.....	690	00
					Prince Edouard.....	800	00
					Westchester.....	1744	00
					Northumberland et Durham.....	800	00
					Pedernborough et Victoria.....	600	00
					Ontario.....	2019	00
					York et Peel.....	815	00
					Simcoe.....	320	00
					Wentworth.....	168	00
					Brant.....	495	00
					Lincoln.....	470	00
					Welland.....	400	00
					Haldimand.....	430	00
					North.....	316	00
					Oxford.....	1120	00
					Waterloo.....	1000	00
					Wellington.....	1000	00
					Grey.....	434	00
					Peterborough.....	400	00
					Huron et Bruce.....	730	00
					Middlesex.....	1130	00
					Elgin.....	580	00
					Kent.....	760	00
					Lambton.....	400	00
					Essex.....	200	00
				31 déc.	Balance en voie d'être dépensée.....	20923	5
						0057	8
						\$39881	33
						\$39881	63

Tableau V.—(Suite.)

État No. 5.—ÉCOLE MODÈLE DE GRAMMAIRE ET EXAMINATEURS ET INSPECTEURS DES ÉCOLES DE GRAMMAIRE. (16 Vic, ch. 185, sec. 1.)

1853.	RECETTES.	MONTANT.		1858.	DEPENSES.	MONTANT.	
		\$	c.			\$	c.
13 mars.	Montant du warrant pour l'école modèle de grammair, 1858.	4000	00	1 janv.	Balanco à compte de 1857	0737	65
	Montant du warrant pour les inspecteurs, balanco de l'apportionnement pour 1858.	750	00	1 janv. au 31 déc.	Montant dépensé pour la construction et l'aménagement de la bâtisse de l'école modèle de grammair, pendant l'année, y compris les dépenses pour ouvrages permanents, encourues pour la partie occupée par l'école normale.	3148	31
	Surplus du compte des bibliothèques publiques transféré à l'école modèle de grammair.	8000	00		Salaires et gages, école modèle de grammair	192	63
	Honoraires de l'école modèle de grammair.	521	00		Livres, instruments et articles d'école.	17	90
31 déc.	Balanco	13871	00		Annunces et impressions	142	40
		1870	13		Réparations et contingents	100	63
					Éclairage, eau et combustible	60	57
					Dépenses pour terrains	107	00
					Compte du masé pour bustes (Plat No. 11)	75	00
					Proportion des frais d'assurance		
					T. J. Robertson, écr., M.A., président du comité d'examineurs, du 1er janvier au 30 septemb.	60	00
					Rev. W. Ormiston, M.A., inspecteur des écoles de grammair, et secrétaire du comité des examinateurs	750	00
					F. W. Harrold, écr., M.A., examinateur des maîtres des écoles de grammair	80	00
						13702	20
						800	00
						23141	13

État No. 6.—LES ÉCOLES NORMALES ET MODÈLES (13 et 14 Vic, ch. 48, sec. 39, et 10 Vic, ch. 185, sec. 23.)

1858.	RECETTES.	MONTANT.		1858.	DEPENSES.	MONTANT.	
		\$	c.			\$	c.
1 janv.	Balanco à compte de 1857	840	18	1 janv.	Salaires et gages	6378	32
	Warrants émis tous les trois mois en plein pour les dépenses courantes des écoles normales et modèles	6000	00	31 déc.	Livres, art. et articles d'école.	200	88
	Warrants émis tous les trois mois pour encourager les étudiants à fréquenter l'école normale	4000	00		Annunces et impressions	233	00
	Somme proportionnelle accordée en vertu de l'acte 16 Vic, ch. 185, sec. 23	2200	00		Réparations et contingents	1022	32
	Honoraires de l'école modèle, etc.	2777	85		Éclairage, eau et combustible	1477	60
	Balanco	15927	03		Proportion d'assurance	601	00
		1630	60		Aide accordée pour encourager les étudiants à fréquenter l'école normale pendant les 10e et 20e sessions. Une plastre chacun par semaine.		
					Dépenses pour les terrains, y compris les gages du jardinier.	18214	47
						3614	00
						629	10
					Total	\$17487	63



Tableau U.—(Suite.)

Etat No. 9.—INSTITUTEURS EN RETRAITE (16 Vic., ch. 185, sec. 28, et 16 Vic., ch. 132, sec. 1.)

1888.	RECETTES.	MONTANT.		1858.	DEPENSES.	MONTANT.	
		\$	c.			\$	c.
Janv. à déc.	Warrants reçus pour ce service .....	2000	00	1er janv. ...	Balanco à compte de 1857 .....		
	Souscriptions durant l'année .....	462	00		Pensions payées durant l'année (à compte de 1857- 58) tel que par l'annuaire P., page civil .....		2603 51
31 déc ...	Balanco .....				Demandes rejetées, souscriptions renvoyées, et per- sommes cessant de participer au fonds .....		41 00
	Total .....				Total .....		3227 00

Tableau U.—(Suite.)

État No. 10.—JOURNAL D'ÉDUCATION POUR LE HAUT-CANADA, (10 Vic., ch. 185, sec. 23.)

1858.	RECETTES.	MONTANT.		1858.	DEPENSES.	MONTANT.	
		\$ c.	\$ c.			\$ c.	\$ c.
1er janv...	Balance en main .....	...	709 09	1er janv.	Impression et expédition du <i>Journal of Educa-</i>	...	...
1er janv.	Warrants pour ce service durant l'année .....	1800 00		au 31 déc.	tion pour 1858, et dépenses diverses pour sa	...	...
au 31 déc.	Souscriptions et autres recettes .....	70 00	1870 00		publication.....	...	1495 08
	Total.....	...	\$2639 09		Balance en voie d'être dépensée.....	...	1144 01
					Total.....	...	\$2039 09

NOTE.—Il s'imprime environ 4,500 exemplaires du *Journal of Education* chaque mois, et il en est envoyé un exemplaire à chaque corporation d'école commune et séparée, dans chaque cité, ville, village, et arrondissement rural; à chaque bureau de syndics d'écoles de grammairc; à chaque surintendant local, secrétaire et trésorier; divers personages officiels et collèges en Canada, papiers d'échange, etc.; et aux surintendants d'État de l'instruction publique et autres amis de l'éducation dans les États-Unis, en Angleterre, etc., etc.



Tableau U.—(Suite.)

État No. 12.—BILAN, 31 décembre 1858.

RECETTES.			DEPENSES.			
Balance, 1er janvier.	Recettes de l'année.	Recettes totales.	Balance, 1er janvier.	Dépenses de l'année.		Depense totale.
\$ c.	\$ c.	\$ c.	\$ c.	\$ c.	\$ c.	\$ c.
...	196867 80	136867 80	714 03	123807 38	124581 41	
1870 00	...	1870 00	...	1221 00	1221 00	
2257 38	8882 20	11139 58	...	8380 10	8380 10	
20825 12	18050 21	38881 33	...	20023 50	20023 50	
...	*19271 00	13271 00	8218 03	14502 20	23141 13	
849 *18	14977 85	15827 03	...	17457 63	17457 63	
1075 16	...	1075 16	...	120 00	120 00	
13074 40	10010 63	23124 03	...	*22004 02	35014 02	
...	2462 00	2462 00	823 80	2704 51	3527 90	
769 09	1870 60	2639 69	...	1495 08	1495 08	
...	2086 60	2086 60	16201 82	1045 06	18119 88	
47820 83	213223 80	260744 22	20290 07	234370 54	200001 21	
47820 33	213423 80	260744 22	...	...	83 01	
					200744 22	

TITRES DES DIFFERENTS COMPTES.

État No. 1.—Octroi en faveur des écoles communes .....  
 Do. 2.—Fonds des écoles pauvres.....  
 Do. 3.—Ecoles catholiques romaines séparées .....  
 Do. 4.—Fonds des écoles de grammaire.....  
 Do. 5.—Ecoles modèles de grammaire et inspecteurs .....  
 Do. 6.—Ecoles normale et modèles .....  
 Do. 7.—Fonds de construction, 1850-4 .....  
 Do. 8.—Bibliothèques, cartes et appareils.....  
 Do. 9.—Fonds de retraite .....  
 Do. 10.—Journal de l'Éducation .....  
 Do. 11.—Musée d'éducation et bibliothèque .....

Balance en main le 31 décembre 1858 .....

\* Y compris \$8000 transférés à l'école modèle de grammaire à même le surplus du compte des bibliothèques publiques, page cxxxi.

---



---

 APPENDICE AU RAPPORT ANNUEL

SUR LES

## ÉCOLES NORMALE, MODÈLES ET DE GRAMMAIRE

ET SUR LES

## ÉCOLES COMMUNES

DU

HAUT-CANADA,

POUR L'ANNÉE 1858.

---



---

 Appendice A.

EXTRAITS DES RAPPORTS DES SURINTENDANTS LOCAUX DES ÉCOLES COMMUNES, ET DES BUREAUX DES SYNDICS D'ÉCOLE DANS LE HAUT-CANADA, SUR L'ÉTAT ET LES PROGRÈS DE L'ÉDUCATION ÉLÉMENTAIRE DANS LEURS TOWNSHIPS, CITÉS, VILLES ET VILLAGES, POUR L'ANNÉE 1858.

## I. COMTÉ DE GLENGARRY.

1. *Hector McRae, écr., Charlottenburgh*: "C'est avec un sentiment de vif plaisir que je me trouve en position de vous annoncer que les écoles de ce township ont subi de grands progrès dans le cours de l'année qui vient de s'écouler. Les instituteurs, en général, font de grands efforts pour se perfectionner—de là une grande amélioration dans leur méthode et leur efficacité. Dans les premières remarques générales que je vous adressai, je me plaignais de ce que ce township possédait trop d'institutrices inférieures; ces réflexions me valurent des reproches de plusieurs d'entre elles, cependant, j'en ai retiré l'effet que j'en attendais, et aujourd'hui je puis dire que les institutrices n'en cèdent guère aux instituteurs. Le résultat est, en grande partie, dû à la sévérité déployée par le bureau de comté de l'instruction publique, qui ne montre ni faveur ni partialité pour aucun des candidats, ce qui fait qu'un bien petit nombre, je pourrais dire, pas un seul, se présente devant le bureau sans être en état de prétendre à au moins un certificat de seconde classe. A la dernière réunion du bureau, vingt-six candidats se présentèrent et il n'y en eût que trois qui ne purent obtenir un certificat de seconde classe. La majorité obtint des certificats de première classe; rien ne

pouvait être plus consolant que de voir la manière dont plusieurs institutrices sortirent de l'examen; quelques-unes de ces dernières sont actuellement employées dans ce township, et grâce à elles, j'anticipe les résultats les plus heureux. Il m'est en même temps bien agréable de pouvoir vous informer que pas une accusation d'intempérance ou d'immoralité n'a été portée contre aucun des instituteurs de ce township depuis mon entrée en charge; c'est un fait bien encourageant et qui n'a pas besoin de commentaires pour prouver la moralité de la jeunesse du township. J'ai transmis, aussitôt qu'il m'a été possible, votre rapport annuel de 1857 aux différentes corporations, avec le catalogue des livres de la bibliothèque, et les livres sur la maison d'école, son architecture, etc.; mais j'ignore encore l'influence que ces documents importants ont pu exercer sur les syndics et leurs constituants. J'ai encore le regret de ne pouvoir vous annoncer qu'une autre bibliothèque ait été ajoutée à celle déjà établie."

2. *Angus McDonell, écr., Kenyon*: "J'éprouve beaucoup de plaisir en vous faisant connaître qu'à une ou deux exceptions près, les écoles placées sous ma surveillance ont été en opération active tout le long de l'année, et que les élèves des différentes écoles ont fait des progrès respectables dans les diverses branches d'instruction qu'on leur enseigne. Je dois, néanmoins, observer que l'absence de maisons d'école convenables dans quelques arrondissements du township a grandement l'effet de retarder les progrès de l'éducation. Il n'en est pas moins agréable de remarquer que les maisons d'école qui ont été récemment construites, de même que celles actuellement en voie d'érection, sont des édifices bien supérieurs et bien plus confortables. En 1858, une maison d'école en brique a été érigée dans l'arrondissement No. 4, et bien meublée de pupitres et de sièges. Cette amélioration fait certainement grand honneur aux habitants de l'endroit, et ne manquera pas de présenter un bon exemple à ceux des arrondissements voisins. J'ai aussi le bonheur de pouvoir vous informer que les syndics, en général, prennent plus d'intérêt à l'éducation des enfants de leurs arrondissements respectifs, et qu'ils savent bien aujourd'hui apprécier la maxime 'le meilleur instituteur coûte toujours le moins cher.' Les syndics manifestent toujours le désir de se procurer les maîtres les plus capables. Ceux formés à l'école normale sont presque toujours les instituteurs recherchés. Les dépenses encourues pour l'érection et la réparation des maisons d'école ont empêché les syndics de faire l'acquisition de cartes et d'instruments; mais j'ai lieu de croire que l'on s'occupera de ce département dans le cours de la présente année. L'excédant de la fréquentation moyenne des élèves en 1858, sur celle de 1857, est de 168; ce qui démontre que le système fonctionne bien dans ce township."

3. *John McLennan, écr., Lancaster*: "Douze écoles communes ont été ouvertes dans ce township dans le cours de l'an dernier. La moitié environ de ces écoles ont été dirigées par des hommes d'éducation et d'expérience, et le reste par des personnes à prétentions plus humbles, mais non moins diligentes et dévouées à leur profession, de sorte que les élèves ont fait des progrès satisfaisants. Mais je regrette de me voir obligé d'ajouter que les écoles catholiques romaines séparées ont eu le triste effet de faire fermer les écoles communes dans trois ar-

rondissements; la conséquence en est que quelques Protestants de chacun de ces arrondissements sont restés sans moyens d'instruire leurs enfants. Des copies du pamphlet sur l'architecture des maisons d'école, du catalogue de la bibliothèque, et du rapport du surintendant en chef, ont été expédiées à chaque arrondissement d'école, et je n'hésite pas à croire qu'elles porteront de bons fruits. Le peuple commence à sentir l'avantage de pouvoir se procurer des cartes et des bibliothèques à des conditions si faciles, et j'ai l'espoir que le retour de temps plus propices va lui permettre d'adopter des mesures actives pour se procurer ces auxiliaires indispensables."

4. *Le révérend D. Macdonald, B.A., Lochiel*: "Je suis très heureux de pouvoir rendre témoignage du progrès fait par nos écoles communes dans le cours de l'an qui vient de s'écouler, et de l'intérêt déployé par quelques-uns des syndics pour la cause de l'éducation dans ce township. Il vous sera agréable de remarquer que toutes nos écoles ont été plus ou moins en opération durant l'année, et que cinq nouvelles maisons d'école, très commodes et très confortables, ont été érigées depuis que j'ai eu l'honneur de vous transmettre mon rapport pour 1857. A la vérité, quelques-unes de ces maisons sont un véritable honneur pour le pays. Vous serez étonné d'apprendre que nous n'avons pas de bibliothèques qui méritent une mention; mais je crois que cette lacune est due au fait que le gaélique est généralement la seule langue parlée dans ce township, et que conséquemment l'on ne s'occupe guère des livres anglais."

## II. COMTÉ DE STORMONT.

5. *N. Eastman, écr., Cornwall*: "*Etat des écoles*.—En vous soumettant mon rapport annuel, il me fait plaisir de pouvoir vous annoncer que, cette année, les écoles ont été plus grandement fréquentées, et qu'elles ont pris une importance plus qu'ordinaire, comme l'on s'en convaincra en tenant compte du nombre comparativement faible d'instituteurs de troisième classe employés aujourd'hui. De fait, un intérêt croissant se manifeste partout pour la cause de l'éducation, tant de la part des instituteurs que de la part du public en général. *Fréquentation*. Quant à la manière dont les écoles de ce township ont été fréquentées, je constate que la moyenne de l'année 1855 était, en chiffres ronds, de 351; en 1856, 393; en 1857, 353; tandis qu'en 1858, elle a presque atteint 471. C'est un fait certainement bien encourageant pour tout individu qui a à cœur le bien-être de la génération croissante; et cela, sans parler du développement de nos écoles qui, sous ce rapport, ont fait des progrès aussi grands que la moyenne de la fréquentation. *Bibliothèques publiques*. A l'égard des bibliothèques, il me fait peine de trouver tant de blancs dans mon rapport de chaque année; néanmoins, à en juger par l'intérêt croissant qui se manifeste ailleurs, j'ai lieu d'espérer qu'il y aura amélioration de ce côté. Comme, à proprement parler, il n'existe qu'une bibliothèque d'école, on ne saurait en attendre une influence bien grande. Le pamphlet sur la maison d'école, le catalogue de la bibliothèque, le catalogue des ouvrages illustrés, ainsi que votre rapport annuel ont été reçus et distribués par moi-même, en personne. Jusqu'à ce jour, l'influence du pamphlet sur la maison d'école n'a pas encore été appréciée, bien que je sois persuadé que finalement il

produira d'heureux résultats. Le *Journal of Education* est toujours attendu et reçu avec la bienveillance que l'on accorde à un vieil ami."

6. *Herman L. Cook, écr., M.D., Osnabruck*: "C'est avec un bien grand plaisir que j'ai l'honneur de vous informer que l'éducation fait (je le pense) des progrès dans ce township. Bien que les chefs de famille ne prennent pas un intérêt aussi vif à l'éducation de leurs enfants qu'ils le devraient, cependant il y a eu, en ce sens, de grands changements pour le mieux depuis quatre ou cinq ans. J'ai l'espoir que chaque rapport subséquent daté de ce township fera voir que le peuple s'occupe de plus en plus de l'amélioration intellectuelle, et que chaque année à venir verra s'accroître le désir de ne pas négliger l'éducation de la génération croissante. Je regrette d'avoir à vous annoncer qu'il n'y a qu'une seule bibliothèque (à part les débris de quelques bibliothèques d'écoles du dimanche) dans ce township; mais elle n'en a pas moins exercé une influence salutaire sur le peuple. Le conseil de township, dans le but de mettre la bibliothèque à la portée de tous, l'a également partagée entre les différents arrondissements scolaires. Ces changements, je l'espère, contribueront à l'avancement intellectuel de toutes les classes."

7. *Le révérend Daniel Gordon, Roxborough*: "Comme la première année de mon entrée en charge n'est pas encore expirée, je ne me sens pas préparé, en vous transmettant mon premier rapport, à entrer dans de bien longs détails; cependant, ayant été ministre en cet endroit depuis cinq ans, je ne suis pas tout à fait ignorant des avantages et des désavantages de notre admirable système scolaire, que je tiens comme l'un des plus grands bienfaits qui aient jamais été conférés au Canada. Mais il me fait peine de dire qu'à cause d'un grand nombre de circonstances malencontreuses qui en empêchent le développement, il ne rencontre pas (au moins dans ce township et les townships environnants) toutes les chances de succès qu'il mérite à si juste titre. Je regrette de ne pouvoir, en conscience, me servir des paroles de mon prédécesseur, et dire 'que l'éducation est prospère dans ce township.' Je ne vois plus 'les signes certains du fait que nos écoles de seconde et de troisième classes ne tarderont pas à devenir des écoles de première classe.' Je vous informe que nous manquons absolument de ces auxiliaires propres à élever le niveau de l'éducation qui sont fournis et recommandés par le département, tels que les bibliothèques de township et d'école, globes, cartes, instruments de physique et de chimie, etc. Nous ne possédons que trois ou quatre tableaux noirs dans toutes les écoles de notre township, et la masse du peuple est contente d'un pareil état de choses, et c'est ce qu'il y a de plus regrettable. Evidemment, l'infériorité de l'éducation dans notre township est due à l'incapacité des instituteurs de nos écoles communes; mais il nous faut aller plus loin encore pour retracer les causes de cette infériorité. Selon moi, en voici les trois raisons principales;—1° Le peu de sévérité exercée par le bureau de comté, qui déclare *légalement* capables de surveiller l'éducation des enfants, des individus qui en réalité sont indignes d'une pareille confiance. 2° La rémunération minime que reçoivent nos instituteurs, surtout dans les petits arrondissements. 3° L'absence de vues larges et éclairées chez le

peuple et les syndics, qui leur fait rechercher l'instituteur à meilleur marché plutôt que l'instituteur le plus capable. Ces messieurs sont trop disposés à donner un autre sens à la maxime que vous leur avez posée comme règle, et pour eux ce n'est pas le 'meilleur instituteur qui coûte le moins cher,' mais c'est 'l'instituteur à plus bas prix qui est le meilleur!' Dans le but de faire disparaître la première cause de l'infériorité dont je viens de parler, c'est avec plaisir que je verrais passer un statut qui décréterait que nul individu ne serait considéré habile à conduire une école commune qui n'aurait pas suivi au moins un cours de l'école normale. Si le gouvernement accordait un octroi libéral, indubitablement que l'on verrait bientôt disparaître la seconde cause de l'infériorité de l'éducation, mais il ne nous appartient pas de dicter nos volontés, peut-être même pas de suggérer un semblable moyen. L'établissement d'une bonne école de grammaire serait, à mon avis, un des modes les plus efficaces de relever la cause de l'éducation dans l'estime des parents et des syndics. Nos maisons sont généralement retrécies et peu confortables. Je n'ai pas reçu le pamphlet sur l'architecture de la maison d'école. Je suis convaincu que la circulation de ce livre aura un effet salutaire sur le peuple."

### III. COMRÉ DE DUNDAS.

8. *William Johnson, écrivain, Matilda*: "C'est à l'absence d'une surveillance nécessaire que j'attribue le fait que dans un grand nombre de nos écoles, les meilleures méthodes d'enseigner ne sont ni comprises, ni mises en pratique, et qu'en conséquence beaucoup d'enfants prennent des mois à acquérir des connaissances que, sous une gouverne judicieuse, ils pourraient posséder dans autant de semaines. Bien trop souvent j'ai été témoin que l'on exigeait d'un enfant qu'il lût des phrases qu'il ne pouvait ni épeler ni prononcer. J'ai constaté que la définition des mots et des premiers principes était très négligée, et que l'enseignement raisonné qui frappe l'intelligence est ignoré dans un grand nombre de nos écoles. Je pense, néanmoins, qu'avec des soins et des visites fréquentes, ces déficiences et bien d'autres encore, disparaîtraient promptement. Je dois dire que les syndics et les instituteurs aiment à recevoir des conseils, et qu'il suffit de leur indiquer les devoirs qu'ils ont à remplir pour qu'ils montrent de la diligence. Mais nous avons à nous reprocher notre négligence à profiter de la lecture que nous offre notre bibliothèque de township. La sordide mesquinerie dont nous avons fait preuve en ne procurant pas à nos écoles les instruments et les bibliothèques nécessaires est un fait certainement bien regrettable; les livres de la bibliothèque de ville ont été bien maltraités par les lecteurs, ce qui ne retourne certainement pas à leur honneur; cependant il existe une classe de personnes qui tiennent ces livres en grande estime, et qui en parlent comme d'un moyen puissant d'améliorer les facultés mentales. Le *Journal of Education* est aussi un auxiliaire excellent, que je regrette de ne pas voir apprécié à sa juste valeur. Mais l'apathie et la négligence que l'on montre pour la cause de l'éducation devront disparaître devant les efforts du surintendant—c'est de ce côté que me vient donc l'espoir de voir l'éducation marcher bientôt dans des voies nouvelles. Deux maisons d'école en charpente ont été érigées dans notre

township, l'an dernier. Les écoles gratuites deviennent de plus en plus populaires, et il y a évidemment dans ce township un désir croissant de la part des parents de voir leurs enfants acquérir l'instruction."

9. *Le révérend James Harris, Mountain* : " En résignant la charge de surintendant des écoles communes du township de Mountain, que j'occupe depuis près de huit ans, je prends la liberté de vous féliciter sur les succès de votre système d'éducation libérale, et de féliciter les habitants de ce township des progrès qu'ils ont faits sous le rapport social, moral et intellectuel, depuis le jour où je vins résider parmi eux comme surintendant de leurs écoles."

10. *John G. McLaughlin, écr., Williamsburgh* : " Il est regrettable de voir l'indifférence des masses en ce qui concerne l'acquisition des livres de bibliothèque que le gouvernement leur offre d'une manière si libérale. Notre système d'instruction publique mérite et reçoit à juste titre les éloges de l'Europe et de l'Amérique. Mais que sont les connaissances que l'on peut acquérir en fréquentant nos écoles publiques pendant quelques années ? Il est constant que l'instruction doit être ou progressive ou rétrograde, d'où il suit que la jeunesse, quand bien même elle aurait reçu une éducation supérieure à l'école, perdra, si plus tard elle ne se livre à la lecture, non seulement ce qu'elle aura appris, mais négligera entièrement la culture de son intelligence. Combien est-il donc important, combien est-il essentiellement nécessaire pour le bien de notre pays que les notables de chaque municipalité insistent sur l'urgence d'établir partout des bibliothèques. Je suis orgueilleux de pouvoir vous informer que nos écoles fonctionnent bien, surtout celles qui sont dirigées par des instituteurs. Peu d'institutrices possèdent cette habileté et cette énergie qui sont si essentielles à la carrière de l'enseignement. Je pense que les auteurs de la loi des écoles ont commis une grande erreur en permettant aux femmes d'enseigner. Comme argument dont on se sert pour prouver que les femmes peuvent fort bien enseigner, l'on dit que le premier individu peut montrer à lire et à écrire, etc. Ce serait donner de l'importance à une absurdité que d'essayer de réfuter un avancé aussi plat. Votre admirable pamphlet sur l'architecture de la maison d'école a été distribué, mais il me reste encore à apprendre l'influence qu'il a pu exercer sur le public."

#### IV. COMTÉ DE PRESCOTT.

11. *Humphrey Hughes, écr., Alfred* : " Le nombre des écoles de ce township augmente rapidement, chose à laquelle on ne saurait guère s'attendre, si l'on songe aux difficultés que de nouveaux colons ont à surmonter. Bien qu'il y ait ici des familles d'établies depuis plus de trente ans, cependant la population est pour la plus grande partie composée de nouveaux colons—presque tous des canadiens-français—qui jusqu'à ce jour se sont bien peu préoccupés de l'éducation de leurs enfants ; mais je suis heureux de vous dire qu'aujourd'hui ils sont bien ardents pour la cause. Cinq ans passés, il n'y avait qu'une seule école dans ce township, et maintenant l'on en compte huit et une école d'union. Les canadiens français connaissent mieux les rouages du système scolaire, et en sont plus satisfaits. Certains individus se plaignent de l'injustice du système des écoles

gratuites, et prétendent qu'il est mal d'obliger ceux qui n'ont pas d'enfants à payer, quand la loi n'oblige pas ceux qui ont des enfants à les envoyer à l'école. Malgré cela le système gratuit est suivi dans chaque école du township."

12. *Isaac N. Kendall, écr., Caledonia* : " Il y a décidément du progrès dans l'avancement de l'éducation et la diffusion des connaissances générales. La grande pierre d'achoppement, c'est l'absence de bibliothèques, que l'on doit entièrement reprocher à l'apathie de notre conseil de comté, qui, bien qu'on l'on en ait à plusieurs reprises sollicité, se refuse à accorder les fonds nécessaires à cette fin. Le township est en faveur du système de l'éducation gratuite, et opposé au système des écoles séparées."

13. *Le révérend J. Gilbert Armstrong, B.A., Hawkesbury Ouest* : " Ayons foi en l'avenir, et espérons des choses meilleures. Je ferai tout en mon pouvoir pour instruire les instituteurs et les syndics dans les devoirs qui leur sont imposés."

14. *John Lawless, écr., Plantagenet Nord* : " Les écoles placées ici sous ma surveillance sont toutes établies d'après le principe indépendant des écoles gratuites. Il me fait peine de me voir obligé de vous informer que les progrès ne sont pas très flatteurs, bien que les enfants soient aussi susceptibles d'apprendre ici qu'ailleurs. Grand nombre d'élèves ont à lutter contre le désavantage d'étudier une langue qui n'est pas la leur, vu qu'une partie considérable de la population est d'origine canadienne-française. Quand l'on engage des instituteurs de première ou de seconde classe, l'intelligence des enfants en ressent bientôt les bons effets, et leurs services sont appréciés à leur juste valeur. Mais le haut salaire...voilà l'obstacle qu'il faut surmonter. Les contribuables se plaignent, et souvent avec cause, qu'ils n'en retirent pas d'avantages pour la raison qu'ils résident trop loin pour leur permettre d'envoyer leurs enfants par notre sombre forêt. Fréquemment un instituteur est engagé pour quelques mois, et ensuite une institutrice avec un faible salaire le remplace pour le reste de l'année, et réussit assez souvent à détruire tout le bien que son prédécesseur avait pris beaucoup de peine à faire. Je prendrai la liberté de suggérer que l'on devrait cesser d'engager des institutrices de troisième classe, ou exiger qu'elles possèdent des connaissances plus étendues.\* Grand nombre d'entre elles sont incapables de remplir les blancs de leur rapport ou du rapport annuel des syndics, avec exactitude, et leur écriture est presque toujours illisible. Le *Journal of Education* est lu avec avidité par tous ceux qui ont la bonne fortune de se le procurer. Le pamphlet sur l'architecture de la maison d'école ne sera d'aucune utilité en cet endroit tant que nous aurons une si grande abondance de billots de pin pour construire nos édifices."

15. *James Frythe, écr., Plantagenet Sud* : " Il m'est très agréable de voir par les extraits des rapports des surintendants locaux que généralement ces messieurs sont en faveur des écoles gratuites ; en ceci ils ont certainement mon concours. Il n'y a pas même jusqu'à ces esprits étroits et bornés qui ici et là faisaient entendre un murmure, comme l'on peut bien s'y attendre, qui commencent à être réduits au silence. Je dois en outre faire observer que ceux à l'avantage desquels

\* C'est ce que l'on exige—Voir le Manuel des Ecoles, et l'appendice annexé à ce rapport.

les écoles gratuites sont spécialement destinées, commencent à en découvrir toute l'utilité, et ne manquent pas d'en profiter. Somme toute, j'ai lieu d'être content des progrès faits par les quelques écoles placées sous ma surveillance."

#### V. COMTÉ DE RUSSELL.

16. *Le révérend William Craig, Russell* : "Les écoles fonctionnent toutes bien, et sont toutes dirigées cette année d'après le système gratuit. Il y a eu un nouvel arrondissement de formé, et l'intérêt manifesté à la cause de l'éducation est général parmi les habitants."

17. *William Edwards, écr., (Surint. pro tem.) Clarence* : "Je suis heureux de pouvoir vous dire que la cause de l'éducation continue de jour en jour à prendre une plus large part de l'intérêt des habitants de ces localités. La majorité est composée de canadiens-français, ce qui expliquera comment il se fait qu'un si grand nombre ne sait ni lire ni écrire; néanmoins ils commencent à apprécier la valeur de l'éducation et à envoyer leurs enfants à l'école; et, bien que catholiques romains, ils n'objectent pas à ce que leurs enfants fréquentent les écoles avec ceux des protestants, et préfèrent ne pas avoir d'écoles séparées. Deux nouveaux arrondissements ont été formés depuis la transmission de notre dernier rapport, trois nouvelles maisons d'école érigées, et trois autres sont actuellement en voie de construction. Jusqu'à ce jour un seul arrondissement s'est procuré une bibliothèque, et les livres sont étiquetés, numérotés et couverts. Il y a pourtant relâche dans la manière de mettre les règlements en force, mais l'influence des livres est grande, et bientôt l'on pourra en découvrir les effets salutaires. Le pamphlet sur l'architecture de la maison d'école a été bien utilisé. Le catalogue de la bibliothèque, le rapport du surintendant en chef, ainsi que le *Journal of Education* ont aussi été d'un grand service."

18. *Le révérend Peter Lindsay, B.A., Cumberland* : "D'après mon rapport vous observerez qu'une bonne maison d'école en charpente a été érigée dans l'arrondissement No. 2. Le township est encore pauvre, et peu habité par endroits, ce qui nuit au fonctionnement du système; mais j'ai toute confiance qu'il saura s'acquitter de son devoir. Les instituteurs employés jusqu'à ce jour dans ce township n'appartiennent pas à la plus haute classe, mais en ceci encore il y a progrès. Plus la contrée s'établira et deviendra riche, plus les parents se préoccuperont du soin de donner de bons maîtres à leurs enfants. C'est un des plus grands obstacles au fonctionnement du système. Trop souvent l'on se plaît à considérer l'instituteur à bon marché comme l'homme le plus capable. C'est une erreur pernicieuse. Plus que tout autre, l'homme qui a sous ses soins l'esprit tendre et malléable de la jeunesse, devrait être, sous le rapport de l'intelligence et de la moralité, naturellement doué des grandes qualités du cœur, et d'un grand fonds d'éducation. Il vous sera agréable de voir d'après le rapport, que l'on fait généralement usage de la Bible dans les écoles communes de ce township, et que la plupart des écoles s'ouvrent et se ferment par la prière. La religion doit marcher de pair avec la science. La Bible a une place marquée dans nos écoles communes. Les rayons du soleil moral doivent briller avec autant d'éclat aux

yeux de tous que le soleil naturel ; l'un est, spirituellement, ce que l'autre est, physiquement, à l'homme. Que celui qui aime ses semblables se réjouisse d'apprendre que jour par jour notre jeunesse s'abreuve au livre des livres qui nous met en communication avec celui pour qui la science est la vie éternelle."

#### VI. COMTÉ DE CARLETON.

19. *Le révérend William Lohead, Gloucester* : " Toutes les écoles du township ont été en opération durant l'année. Il existait une école catholique romaine que je visitai, mais je constatai que l'on n'avait pas pris les mesures nécessaires pour la faire reconnaître aux yeux de la loi. Je pense que le rapport annuel et le *Journal of Education* sont lus par les syndics et les instituteurs, et, bien que leur influence ne soit pas bien grande, elle n'en sert pas moins à stimuler non-seulement les instituteurs et les syndics, mais encore le public généralement. \$237 ont été, en moyenne, payées aux instituteurs ; ce salaire, bien que faible si on le compare à celui que reçoivent les instituteurs dans d'autres parties de la province, est plus considérable de 30 pour cent, que ceux que l'on accordait aux instituteurs quand je fus nommé à la charge de surintendant local, il y a huit ans."

20. *Le révérend C. B. Pettit, B.A., Goulbourn, Marlborough, etc.* : " Il m'est agréable de pouvoir vous transmettre sur nos écoles un rapport plus favorable qu'autrefois. Elles font des progrès satisfaisants. Mon grand regret est de constater l'absence de la religion."

21. *Le révérend James Godfrey, Huntley* : " L'éducation ici, est à peu près dans le même état qu'autrefois—il y a peut-être un peu plus de progrès. Les syndics de l'arrondissement No. 2 ont prélevé des deniers par souscription pour faire l'acquisition d'une bibliothèque. J'espère que dans le cours de la présente année, ils inaugureront la première bibliothèque d'école commune dans le township de Huntley. En parlant de bibliothèques, ce sujet me fait penser aux livres devant servir de prix aux élèves. Il est bien fâcheux pour des townships comme celui-ci, où il est si difficile d'obtenir que les corporations octroient des fonds pour l'achat de livres de prix, que le règlement de votre département concernant les ventes à des particuliers, ne soit pas mis de côté. Je donnerais volontiers cinq piastres par année pour avoir la satisfaction de décerner des récompenses aux élèves quand je visite les écoles du township. Quand même il ne serait pas accordé d'allocation pour cela, je paierais le prix et j'aurais les livres depuis 25 jusqu'à 50 pour cent à meilleur marché que je puis les acheter nulle part ailleurs. Le règlement à ce sujet est cause qu'aujourd'hui les écoliers de ce township ne peuvent recevoir de récompenses, car, à aucun prix je ne puis me procurer les livres propres à cette fin sans envoyer en Angleterre ou aux Etats-Unis. Cet excès de sévérité, je le suppose, est motivé par les clameurs qu'ont fait entendre il y a quelque temps les libraires ;—mais rien ne me fera partir de l'idée qu'on ne leur a pas fait là une trop grande concession, car elle a pour résultat de priver d'encouragement, en divers endroits du pays (comme à Huntley, par exemple), un grand nombre d'enfants—je sais qu'ils sont là très nombreux—en récompense de leur application ou de leurs efforts pour s'instruire. Je pense qu'avant de

réclamer ainsi, les libraires auraient dû avoir dans leurs magasins des rayons aussi bien garnis que ceux du dépôt de livres et d'objets d'enseignement. Ils auraient dû aussi, comme vous l'avez fait, publier un catalogue.”

22. *Le révérend John L. Gourlay, March, Nepean, etc.* : “ A tout prendre, l'instruction fait des progrès dans le comté de Carleton. Il est évident que le peuple se montre désireux de donner à ses enfants des instituteurs capables, si l'on en juge par l'augmentation dans le nombre des instituteurs de première classe qui enseignent aujourd'hui. Un autre fait qui peut aussi intéresser, c'est que l'introduction des bibliothèques scolaires et de township, de cartes géographiques, de globes terrestres, etc., a une tendance à devenir de plus en plus populaire. L'on se montre aussi beaucoup plus satisfait à l'égard de l'acte scolaire ; mais dans quelques arrondissements l'on désire qu'il soit amendé, quant au cas, par exemple, où deux syndics négligeraient de remplir leurs devoirs. L'on veut qu'ils puissent être poursuivis, et par suite condamnés à une amende, par tout électeur de l'arrondissement, et non par eux-mêmes comme aujourd'hui la loi le veut. Je suis heureux de pouvoir dire qu'il n'est plus ici question des écoles séparées. Dans les trois townships dont j'ai surveillé les écoles cette année, il n'y a qu'une seule école séparée. Elle est sans instituteur capable et bien mal soutenue ; les catholiques romains eux-mêmes, ne sont pas, généralement, en faveur de ce système. La municipalité de March destine à l'enseignement une grande partie de ses deniers provenant des réserves du clergé, et après un certain temps, la somme qu'elle applique ainsi excédera le produit réuni de la taxe scolaire de ce township ; elle suffira même pour donner gratuitement l'instruction aux enfants des contribuables. Il est à regretter que cet exemple ne soit pas suivi par d'autres townships, de manière à ce que l'enseignement soit gratuit. A Nepean et à Torbolton les écoles sont bien soutenues, et dans plusieurs d'entre elles les plus hautes branches de l'instruction élémentaire y sont enseignées ; l'algèbre, la géométrie, les rudiments du latin, etc. Avec un surcroît de subvention de la part du gouvernement, comme les fonds des réserves du clergé, et une loi générale qui plairait à tous, notre système scolaire ne pourrait manquer de bien réussir partout.”

23. *Le révérend Daniel McPhail, Osgoode* : “ A mon avis, les écoles ont beaucoup progressé cet hiver, comparativement à la condition où elles se trouvaient l'été et l'automne derniers. La fréquentation irrégulière des écoles est un fait dont se plaignent amèrement les instituteurs, et je suis convaincu que ces plaintes de leur part ne sont pas sans fondement. J'ai eu connaissance que de bonnes classes d'enseignement ont été interrompues, que de bons élèves ont été retardés dans les progrès de leur instruction, et que des instituteurs ont été découragés, et sont devenus insouciants et indifférents quant à leurs devoirs par suite de cette habitude invétérée chez les élèves. Malgré cela, les élèves montrent que chaque année ils ont fait des progrès. Il n'est pas rare de voir aujourd'hui parmi nous des enfants qui sont capables de résoudre des problèmes d'Euclide, tandis qu'il y a quelques années l'on regardait comme des prodiges des jeunes gens de 16 ans qui pouvaient résoudre des problèmes de mathématiques. Le

*Journal of Education* a exercé une influence puissante sur l'esprit des instituteurs. Trois instituteurs capables ont quitté cette localité pour aller à l'école normale de Toronto. Presque tous les jeunes instituteurs avec lesquels je me suis entretenu ont résolu d'aller passer un ou deux termes à l'école normale dès qu'ils seront en moyen de faire cette dépense nécessaire. C'est là l'indice d'un grand bien et de grandes promesses pour l'avenir. Les personnes préposées à l'enseignement en ce pays sont loin de posséder les qualités requises. Comme instituteurs il faut aux écoles des hommes bien disciplinés; dans bien des cas l'instituteur a besoin d'aller à l'école."

#### VII. COMTÉ DE GRENVILLE.

24. *James Clapperton, écr., Augusta* : "Notre conseil de township a destiné à la solde des appointements des instituteurs la part des deniers qui lui reviennent du fonds des réserves du clergé. Il se propose pour cela de garder le principal comme fonds permanent et d'appliquer l'intérêt à l'objet plus haut indiqué. En juillet dernier, et de la même manière que cela se fait quant il s'agit de l'octroi du gouvernement, deux cent quatre-vingt-douze piastres ont été réparties entre les arrondissements scolaires. Cent trente-deux piastres ont été réparties de la même manière, en même temps que la cotisation municipale. J'ai essayé d'engager le conseil à affecter une certaine partie de l'argent des réserves du clergé à l'achat de cartes géographiques, etc., et à la formation de bibliothèques d'arrondissement, mais il n'a pas voulu consentir à ma suggestion. Le public du township semble être d'avis de laisser complet le fonds des réserves, et cela afin qu'en ne se servant que de l'intérêt nous puissions en peu de temps avoir un fonds assez considérable pour subvenir aux écoles sans imposer de taxes. Nous avons deux bibliothèques dans notre township, et les règlements sont strictement observés. Leurs livres sont lus et bien appréciés par le peuple de la localité, et il semble que cette lecture produit de bons résultats parmi la jeunesse des arrondissements scolaires. Les pamphlets traitant de l'architecture ont été distribués dans les différents arrondissements. Les syndics et d'autres disent qu'ils sont incapables de construire des maisons d'école comme celles dont parlent ces pamphlets. Je suis aise de pouvoir dire que le rapport du surintendant en chef est lu et bien apprécié, ainsi que le *Journal of Education*, par les instituteurs et les syndics. Tous deux ont produit de bons résultats dans ces environs. En ce qui concerne les écoles du township, je dois dire que, bien qu'elles ne soient pas des meilleures, elles ne laissent pas que de faire des progrès considérables, et le peuple paraît plus porté qu'autrefois à favoriser l'instruction. Un fait dont nous avons à souffrir dans notre township, c'est qu'un nombre d'arrondissements ont trop peu d'étendue pour qu'il leur soit possible de soutenir une bonne école et payer un instituteur capable. Notre conseil a en vue de reconstituer nos arrondissements scolaires en en réunissant deux ou plus en un seul. Les écoles gratuites ne progressent guère dans notre township. La classe aisée des habitants est opposée à la taxe scolaire, et la conséquence est qu'aux assemblées annuelles elle vote avec l'opposition. Jamais, à mon avis, les écoles ne seront gratuites partout, à moins que la législature ne rende une loi à ce sujet. Si une pareille loi était passée, le plus avantageux serait

d'imposer une charge à tout enfant allant à l'école—disons 12 centins et demi. Cela aurait l'effet de couper court à tous les sentiments d'hostilité qui se manifestent aux assemblées annuelles, et les franc-tenanciers se feraient bientôt à l'obligation de payer cette petite somme aussi volontairement qu'ils s'acquittent aujourd'hui des autres contributions publiques."

25. *William B. Inrie, écr., Edwardsburgh* : " Dans la plupart des arrondissements, les syndics ont fait preuve de libéralité en se montrant désireux d'obtenir les services d'instituteurs plus capables. Jusqu'à présent, et par suite des difficultés qu'il y avait pour eux d'engager de bons instituteurs—difficultés qui ne sont pas encore entièrement disparues—il a été accordé des certificats à des personnes des deux sexes, jeunes et de peu d'expérience, qui étaient absolument ignorantes dans l'art d'enseigner, et cela pour satisfaire à des écoles particulières qui, autrement, seraient restées fermées. La conséquence a été, comme vous pourrez le voir, qu'il y a eu de fréquents changements durant l'année, que les registres ont été imparfaitement tenus, et que pour au moins trois arrondissements, l'on ne saurait se fier aux états qu'ils ont transmis. Aujourd'hui, cependant, nous avons l'espoir que de meilleurs instituteurs vont remplacer ceux qu'une opinion éclairée forcera à se retirer, et que les syndics qui sont incapables de gérer les affaires et de tenir les comptes d'une école commune, passeront bientôt, comme le tyran ignare et présomptueux qui faisait l'école, au rang des choses qui ne sont plus. Si nous avons encore de ces nullités, il faut s'en prendre à l'impossibilité de pouvoir faire autrement et non au mauvais choix ; mais il y a lieu de s'en consoler, car leur nombre est bien petit. En moyenne, les écoles ont été bien fréquentées, et c'est en grande partie à la bonne méthode qui préside aujourd'hui à la répartition des fonds scolaires qu'est dû cet heureux résultat. Ces écoles étant gratuites, il est évident aussi que cela contribue beaucoup à les faire fréquenter. Toutes ou presque toutes nos écoles sont aujourd'hui gratuites. Quant à notre bibliothèque, qui pourrait faire tant de bien si elle était convenablement administrée,—il n'a pas, à quelques exceptions près, été fait usage de ses livres pour la raison mentionnée dans mon dernier rapport. Un nouvel hôtel-de-ville, dans lequel se trouve une salle convenable et sure pour recevoir la bibliothèque, est à la veille d'être terminé, et quand il le sera, on essaiera de partager les livres entre les différents arrondissements, qui les remettront et les échangeront conformément à l'intention première ; mais si l'on n'y réussissait pas, l'on avisera à trouver les moyens les plus à l'avantage des habitants, à l'instruction et à l'amusement desquels cette bibliothèque est destinée. Les publications envoyées par votre département ont presque toutes été distribuées. Celle sur l'architecture des écoles devra être suivie d'heureux résultats, car elle contribuera à introduire de nouvelles et justes idées touchant la construction de ces bâtisses où la jeunesse passe ses plus beaux jours. Je me permettrai d'attirer votre attention sur les premiers résultats du fonds des réserves du clergé, à l'aide duquel on a fait à chaque arrondissement du township une allocation de \$15.47, et de \$4 à ceux des arrondissements réunis à d'autres townships, à l'exception de partie de 19, qui compte une forte population dans celui-ci. Dans un temps de crise financière, cette somme a été d'un grand secours à plus d'une école pauvre. Finalement,

nos relations officielles étant sur le point de finir—j'ai eu le malheur, par ma sévérité trop grande en matières de finance, d'offenser deux ou trois individus illettrés dont l'influence auprès de ceux qui disposent des emplois créés par la loi des écoles (pouvoirs que le hasard a fait passer en de nouvelles mains cette année) a été la cause que l'on m'a laissé de côté, et cela, j'en suis sûr, contrairement aux désirs de la grande majorité du peuple—je ne puis me séparer de vous sans exprimer ma sincère approbation de vos efforts constants en faveur de la cause de l'enseignement, efforts qui, en dépit de beaucoup d'outrages et d'opposition, ont été couronnés d'un succès sans exemple, et que les vrais amis du pays, vous pouvez en être certain, savent justement apprécier."

26. *D. B. Pellon, écr., Gower Sud*: "Généralement, les écoles de ce township font des progrès; sauf pour une école, le système gratuit a été adopté partout. Le conseil du township a affecté à l'enseignement tous les deniers provenant des réserves du clergé. Il a aussi établi deux nouveaux arrondissements scolaires, et c'est là un fait qui a beaucoup plu et qui sera d'un grand avantage aux habitants en arrière du township, car ils pourront maintenant faire donner de l'instruction à leurs enfants. Un fait regrettable, c'est que nous n'ayons pas une bibliothèque dans le township; mais j'ai l'espoir que ses habitants seront induits à jouir des bienfaits qui peuvent découler d'une telle source, surtout avec les facilités que leur offre en cela le département de l'instruction. Je vous remercie de l'envoi de votre feuille importante, le *Journal of Education*, et je fais des vœux pour qu'elle exerce sur la société une influence de plus en plus grande les bons renseignements que contiennent ses colonnes."

27. *John Burchill, écr., Wolford*: "En comparant ce rapport avec ceux des années antérieures, vous serez à même de voir que toutes les écoles ont grandement progressé. Ce changement pour le mieux peut être attribué en grande partie à la capacité des instituteurs employés cette année. Leur labeur serait beaucoup facilité si les gardiens et les tuteurs de la jeunesse voulaient les encourager et appliquer une partie de leur richesse de ce monde pour faire progresser leurs enfants dans ces branches de l'instruction qui importent tant à leur bien-être présent et futur; je veux dire qu'en obtenant pour les écoles les objets d'enseignement qui leur sont nécessaires, ce serait inculquer aux élèves une connaissance claire et parfaite de ce qu'ils étudient. J'ai abordé ce sujet déjà, et je me flattais de pouvoir induire notre conseil municipal à affecter une partie des fonds provenant des réserves du clergé, à ces fins louables; mais mes efforts, il me fait peine de le dire, ont été infructueux. Il consent, il est vrai, de faire servir cet argent à l'enseignement, mais il veut en faire un fonds au moyen duquel, joint aux octrois du gouvernement et aux cotisations, les habitants pourront faire éduquer leurs enfants *sans rien débours*. Je pense que la cause de l'instruction ne saurait prospérer là où de pareils sentiments existent. L'an dernier, j'ai fait et prononcé des discours publics dans presque tous les arrondissements. J'avais informé les instituteurs de mon intention à ce sujet, mais à deux ou trois exceptions près, personne autre que les instituteurs et les élèves n'assistait, si bien que cette année j'ai cru devoir ne m'adresser qu'aux enfants, et c'est ce que j'ai fait en visitant

chaque école. En ce qui concerne les documents envoyés par le département de l'instruction, je les ai distribués aussitôt que reçus, mais je suis sûr que dans beaucoup d'arrondissements l'on ne s'en est pas occupé. L'on a jugé bien légèrement de leur importance, et ainsi que le *Journal of Education*, ils sont destinés à ne produire que peu de bien. Dans d'autres arrondissements je crois qu'ils ont produit un effet tout contraire. Il n'y a pas de bibliothèques de township ou d'arrondissement, et je suis persuadé qu'il n'y en aura pas tant que l'état de choses actuel subsistera."

28. *Lewis Chipman, écr., Bastard et Burgess Sud* : "Je me crois fondé en disant que les écoles de ce township font des progrès fermes. Les instituteurs ont eu à Delta, en août dernier, une conférence qui s'est continuée durant deux semaines. Les motifs de cette réunion ayant pour but de s'entendre sur les meilleures méthodes à adopter pour l'enseignement, tous ceux qui y ont assisté n'ont pu qu'y gagner. Si de semblables réunions étaient plus fréquentes et mieux dirigées, il en résulterait de grands avantages. Par mon rapport, vous verrez qu'en sus des octrois législatif et municipal, la somme de \$1062.48, provenant du fonds des réserves du clergé, a été affectée au soutien de nos écoles communes."

#### VIII. COMTÉ DE LEEDS.

29. *Jacob A. Brown, écr., Elizabethtown* : "Jesuis aise de pouvoir dire que les habitants de ce township se sont montrés cette année plus intéressés qu'autrefois en matières d'instruction. En 1857, la moyenne de la fréquentation s'élevait pour toute l'année à 834, tandis qu'en 1858 elle s'élevait à 982, ce qui donne une augmentation de 148 en faveur de l'année 1858. Nos maisons sont ce qu'il y a de mieux. Il en a été terminé deux en pierre dans le cours de 1858, et il est pris des arrangements pour qu'une autre soit terminée l'été prochain. Sauf quelques exceptions, nos instituteurs appartiennent à une classe respectable, et durant l'année nous n'avons eu qu'un seul instituteur de troisième classe dans ce township. Je pense que les quelques bibliothèques d'écoles communes que nous avons produisent de bons résultats. Je ne saurais dire beaucoup à l'égard du pamphlet traitant de l'architecture des écoles, mais je crois que le catalogue des livres de bibliothèque, le rapport, ainsi que le *Journal of Education* ont beaucoup attiré l'attention publique."

30. *Elisha Landon, écr., Elmsley Sud* : "Il me fait peine de ne pouvoir vous transmettre un rapport très satisfaisant sur les progrès de l'instruction dans ce township. Au lieu d'avoir pu constater, comme je m'y attendais, dans mes visites officielles et aux examens, qu'il y avait eu avancement et progrès, je n'ai rencontré, au contraire, exception faite pour deux arrondissements, qu'indolence, manque de soin et d'attention. Dans les six arrondissements de ce township il y en a trois dont les écoles sont gratuites, et dans deux de ces arrondissements la moyenne de la fréquentation l'année dernière était de 14 pour l'un et de 7½ pour l'autre. Le résultat est que les francs-tenanciers et les propriétaires déclarent arbitraire et injuste—et je crois que ce n'est pas sans raison—un système qui rend obligatoire la taxe sans rendre obligatoire la fréquentation des écoles, et

cela surtout quand ce sont presque tous des enfants de ceux qui sont en moyen de payer pour leur instruction qui les fréquentent. D'un autre côté, le système de subvention semi-annuelle n'est avantageux que pour les arrondissements qui peuvent garder un instituteur pendant l'année entière, car les arrondissements pauvres, qui ne peuvent tenir les écoles ouvertes que durant six mois de l'année, n'ont pas droit à l'octroi législatif. Je sais, monsieur, qu'il est bien difficile d'avoir un système scolaire assez parfait pour qu'il convienne en tout point à tous les arrondissements du pays, mais je crois que le champ des améliorations que l'on peut y faire est vaste; et comme les syndics de tout arrondissement d'école ont le pouvoir de faire instruire gratuitement les enfants de parents indigents, étant les élus du peuple, ils savent mieux que d'autres quels sont ceux à qui la loi accorde cet avantage. Je considère comme extrêmement injuste que la seule liberté qui soit accordée à un peuple le contraigne en même temps à imposer sa propriété pour une somme égale à l'octroi législatif, qu'il ait ou non des enfants\*. Imposer la propriété pour compléter avec l'octroi la somme qu'il faut pour faire donner de l'instruction aux enfants de parents en moyen d'y pourvoir eux-mêmes, c'est, à mon avis, extrêmement injuste et oppressif."†

31. *Robert W. Ferguson, écr., Kitley* : "J'ai beaucoup de plaisir à vous informer qu'à une exception près, les écoles de ce township sont dans une condition des plus prospères. Mon rapport fait voir que bien qu'il n'y ait que dix écoles qui soient tout à fait gratuites, toutes les autres sont dans la bonne voie, le montant de la contribution étant généralement beaucoup au dessous de la somme que produit la taxe foncière. Il me fait peine d'avoir à vous dire que nous n'avons pas encore de bibliothèques publiques, et c'est aux syndics qu'il faut s'en prendre, ou au peuple qui les élit, car ce ne sont pas toujours des hommes capables que l'on choisit pour remplir ces fonctions. Ceux qui se sont engagés à diriger les écoles

\* L'écrivain est ici en erreur. Les municipalités sont libres d'imposer ou non cette taxe; mais si elles ne l'imposent pas, elles cessent d'avoir droit à l'octroi législatif.

† A ce genre d'objection à la taxe scolaire, regardée comme injuste et oppressive, il est en tout point répondu par le surintendant en chef, dans son rapport annuel pour 1849, page 50. Ci-suit cette réponse:—*Seconde objection aux écoles gratuites.*—"Il est injuste de taxer les individus pour le soutien d'une école qu'ils n'encouragent pas, et de laquelle ils ne retirent aucun avantage particulier." *Réponse.* "Si cette objection est bien fondée, inutile de parler de taxe scolaire d'aucun genre; il ne doit plus y avoir de dotations pour les écoles et les collèges. Un pareil principe renverse tout système d'instruction publique, et laisse l'éducation et les écoles au vent des caprices. Cette doctrine fut proclamée dans les Pays-Bas, après la guerre entre la Belgique et la Hollande, en 1830; et cinq ans après, l'éducation était bannie du royaume tellement que la législature se vit obligée d'intervenir pour empêcher la population de retourner à l'état barbare. Le principe de la taxe publique pour les écoles a été reconnu dans chaque cotisation imposée dans ce but par notre législature, ou par nos conseils de district. Le même principe est admis dans la dotation d'une Université provinciale—car une dotation de ce genre est une partie aussi intégrante des biens publics que le revenu annuel de la province. Le principe a été admis par tous les Etats républicains de l'Amérique, aussi bien que par la province du Canada et les pays de l'Europe. La seule question qui se présente est de savoir jusqu'à quel point on doit en étendre l'application—faut-il prélever une partie de la somme requise pour le soutien de l'école publique, ou la totalité de cette somme? A cet égard l'on devra remarquer que si le principe doit être admis, ce doit être de manière à atteindre l'objet que l'on a en vue—c'est à dire, l'éducation saine du peuple; et l'expérience, de même que la nature spéciale de la question font voir que le système gratuit est le moyen le plus puissant, le seul pour ainsi dire, de mettre l'éducation à la portée du peuple."

sur des principes d'économie retardent grandement les progrès de l'instruction. Je pense que dans le cours des trois dernières années l'on a accordé plus de certificats de première classe dans ce township que dans aucun autre du comté, et cela dans trois ou quatre arrondissements où les syndics ont été élus avec l'idée de fonder des écoles, non à bon marché mais bonnes. Ce fait établit pleinement qu'après un instituteur capable c'est un syndic compétent qu'il faut, et là où tous les deux travaillent de concert, il faut que l'instruction progresse. Dans ce township tout fait bien présager en faveur de l'instruction. Mon successeur en charge est un homme de talent, et il s'intéresse beaucoup à la cause de l'instruction. A tout prendre, les syndics élus récemment sont de beaucoup supérieurs à ceux qui ont rempli cette charge autrefois."

32. *Robert McGrum, écr., M.D., Leeds et Lansdowne Front* : "J'ai le plaisir de vous informer que l'instruction continue à faire des progrès dans ce township. Trois maisons d'école confortables et commodes ont été construites en 1858, dont deux en brique et l'autre en pierre. Il s'en construit une autre en pierre dans le village de Gananoque, dans laquelle on compte qu'il y aura place pour 300 élèves. Une aile qui sera jointe à cette bâtisse est destinée à l'usage de l'école de grammaire. J'espère que les écoles communes et de grammaire seront bientôt réunies, ce qui selon moi, est très désirable,\* car l'école de grammaire, par suite de ce qu'elle est peu fréquentée et qu'elle n'est soutenue que par quelques personnes, se trouvent très délabrée. En la réunissant aux écoles communes les élèves pauvres en retireront plus d'avantages, car autrement ils pourraient être privés d'une instruction plus élevée par le manque de moyens pécuniaires chez leurs parents. Depuis que j'ai accepté la charge de surintendant local, je m'aperçois que la responsabilité qu'elle emporte est beaucoup plus grande que je ne me l'étais imaginé. Il est au pouvoir du surintendant local et des syndics d'établir de bonnes écoles et de les faire prospérer; l'instruction de nos enfants se trouve entre leurs mains, et si ces fonctionnaires ne déploient ni énergie ni activité, il faut nécessairement que l'éducation rétrograde. Comme exemple, je vais parler du 10<sup>e</sup> arrondissement, qui fut établi en 1856. Les habitants étaient très pauvres et pouvaient à peine payer le plus bas salaire à un instituteur pendant six mois; mais aujourd'hui, grâce à l'énergie des syndics—d'un d'entre eux surtout,—ils ont une nouvelle maison d'école construite en bois, une bibliothèque renfermant 300 volumes (la seule bibliothèque qu'il y ait dans le township,) et une école bien dirigée où l'on enseigne tout le long de l'année. Cet arrondissement est aujourd'hui en avance de beaucoup d'autres dans ce township malgré que leur impôt foncier figurait toujours sur le rôle pour quelques mille louis de plus que celui-là, et malgré qu'ils aient eu des écoles bien des années avant lui."

33. *Le révérend W. A. Sills, Yonge et Escott Front* : "L'instruction dans ce township est à présent dans une condition satisfaisante et prospère. Cela est principalement dû à ce qu'on a employé des instituteurs plus capables, et à l'établissement du système d'école gratuite qui a été adopté dans plusieurs arrondissements.

\* L'expérience a prouvé que la réunion de ces écoles ne produit pas de bons résultats.

D'un autre côté, le bureau des examinateurs s'est montré très sévère avec tous les instituteurs, et c'est au dernier examen trimestriel que l'on a pu constater le bon résultat des faits que je viens d'énumérer. Le système des écoles gratuites devient très populaire dans cette municipalité ; dix arrondissements se sont prononcés en sa faveur cette année. J'ai la satisfaction de pouvoir dire que notre conseil municipal a disposé d'une manière sage et judicieuse des deniers provenant des réserves du clergé, c'est-à-dire, en octroyant l'intérêt de cet argent à chaque arrondissement scolaire, et selon le nombre de mois que les écoles ont été tenues ouvertes. Ainsi, le peuple sent qu'il est de son intérêt de tenir les écoles ouvertes durant toute l'année."

#### IX. COMTÉ DE LANARK.

34. *J. A. Murdoch, éc., Bathurst, etc.* : " Sur les 56 arrondissements scolaires de ces townships, toutes les écoles sont ouvertes à l'exception de deux dans Sherbrooke Nord et d'une dans Sherbrooke Sud. D'ici à ce que les écoles de ces localités soient mises en marche, il est possible qu'il s'écoulera encore quelque temps, car le sol est pauvre, les habitants peu nombreux et très éloignés les uns des autres ; mais, en général, l'on remarque qu'il s'y fait en faveur de l'instruction un mouvement qui va toujours croissant. Le peuple commence à mieux voir les avantages et la nécessité qu'il y a de faire instruire les enfants, et il résulte de ce fait que les écoles sont plus fréquentées qu'auparavant. Pendant les mois d'hiver nos écoles communes sont fréquentées par un bon nombre d'adultes des deux sexes. C'est là une preuve que l'on désire s'instruire davantage. Dans le but de devenir instituteurs, il en est aussi d'autres qui vont aux écoles de grammaire. Dans presque toutes les écoles les élèves commencent à être bien versés dans l'étude de la grammaire et de la géographie, qui, avant que nos lois scolaires fussent en force, paraissait tout à fait négligée. L'algèbre et la géométrie sont enseignés dans plusieurs de nos écoles communes. Je regrette que dans quelques arrondissements il n'y ait pas encore assez de cartes géographiques. Presque toutes celles en usage aujourd'hui ont été données par les conseils municipaux. C'est maintenant qu'il faut que les syndics s'acquittent de leur part de ce devoir afin de combler cette lacune."

35. *Le révérend Robert G. Cox, Beckwith* : " Je ne puis comprendre comment il se fait que l'on hésite encore à reconnaître notre système scolaire comme un grand bienfait pour le pays, et à lui accorder l'aide et la protection qui lui sont nécessaires. Partout, j'en ai la certitude, le bien-être du peuple, tant sous le rapport matériel que spirituel exige qu'il soit maintenu avec énergie. L'on pourrait peut-être, et sans lui nuire, y apporter quelques changements. Peut-être le devrait-on. Les gens riches devraient être poussés à établir des écoles à leurs frais ; sinon, il devrait leur être au moins permis de le faire,\* et comme ils seraient en bien petit nombre, ils ne pourraient pas, j'imagine, entraver en tout le fonctionnement du système. S'il y a aussi des personnes dont les convictions religieuses sont en désaccord avec le système—quant à dire en quoi, je n'en sais

\* La loi ne s'oppose pas à l'établissement de semblables écoles.

rien—il devrait leur être permis d'avoir leurs écoles. Le système n'en souffrirait pas. Je regrette beaucoup d'entendre appliquer à notre système scolaire ces épithètes de 'impie,' 'irréligieux,' etc., etc., car elles me paraissent fortement entachées de calomnie. Comment de simples règles de grammaire, d'arithmétique ou de toute autre science que l'on enseigne dans les écoles peuvent-elles donner lieu à une pareille accusation?—c'est ce qu'il m'est impossible de comprendre. Dans la plupart des écoles sous ma direction l'on ouvre et ferme les classes par une prière. Dans quelques unes l'on enseigne le catéchisme de l'église anglaise (c'est-à-dire quand tous les élèves appartiennent à cette église;) dans d'autres, où les élèves sont tous presbytériens, c'est le catéchisme de Westminster qui y est enseigné, et dans toutes les écoles, je crois que sans exception l'on y lit les Écritures et les commandements. Nous pourrions de même objecter que la religion n'est pas enseignée dans une étude d'avocat ou dans l'officine d'un médecin, et pour les mêmes motifs empêcher que nos enfants ne passent brevêt pour l'étude de ces professions. Nous n'envoyons pas nos fils chez un avocat ni chez un médecin pour étudier la religion; mais qui peut dire combien de malheureux sauveraient leurs biens si les affaires d'un avocat étaient précédées de la prière, et combien de vies seraient épargnées, si l'officine du médecin était ouverte de la même manière? Les temps viendront sans doute, où avocats et médecins sanctifieront ainsi leurs travaux; mais parce qu'il n'en est pas de même aujourd'hui, nous ne nous opposons pas à ce que nos fils aillent étudier chez ces hommes, et il devrait en être ainsi à l'égard des écoles communes, parce que nous ne les envoyons pas là pour qu'on leur enseigne la religion, enseignement qui est du ressort des parents et des ministres de l'église, et non l'affaire de l'instituteur de l'école commune. Les devoirs et les travaux des surintendants locaux sont si nombreux, et la considération qu'ils en retirent est si peu en rapport avec leur mérite, que l'on ne pourrait en justice exiger davantage d'eux, mais les avantages que retire le peuple du système scolaire tel qu'il fonctionne aujourd'hui devraient les engager à aider ce système pour qu'il soit autant que possible efficace dans ses résultats."

36. *Le révérend John B. Worrell, Elmsley Nord*: "Il y a une bibliothèque dans ce township, mais ses livres n'ont guère servi, attendu qu'elle est réservée pour un seul endroit. Elle a été formée dans le but de répandre ses livres entre les différents arrondissements, et lorsque cette intention sera remplie, je ne doute pas que je pourrai vous en faire un rapport favorable. Pour le présent, je n'ai qu'à ajouter que les livres sont étiquetés, couverts et numérotés, et que l'on se conforme aux règlements relatifs à cette bibliothèque. Pour ce qui est des diverses publications que l'on a eu la bonté de transmettre pour chaque arrondissement scolaire, elles ont été distribuées. Les pamphlets traitant de l'architecture des écoles nous sont venus en temps très opportun, car vous verrez que durant l'année il a été construit deux autres maisons d'école qui font honneur aux arrondissements où elles se trouvent. Mon rapport ne fait mention que de six écoles, mais il n'en démontre pas moins que l'on a fait preuve de beaucoup plus de libéralité qu'auparavant à l'égard de la construction des écoles comme de la rému-

nération des instituteurs. Je dois ajouter—car ce rapport ne le démontre que par induction—que la conséquence de ce fait a été que les instituteurs employés sont plus capables et les écoles plus fréquentées ; mais peut-être que je prends ici la cause pour l'effet, et que si le peuple s'est montré plus libéral, c'est que les instituteurs sont plus capables. L'expérience m'a confirmé dans l'opinion que j'ai déjà émise : qu'il est à désirer que l'acte scolaire soit amendé de façon à ce que toutes les écoles deviennent gratuites.”

37. *Le révérend Alexander Mann, M.A., Pakenham* : “ En somme, les écoles de cette municipalité ont été l'année dernière conduites d'une manière satisfaisante. Quelques instituteurs se sont acquittés de leurs devoirs non seulement de manière à mériter des louanges, mais aussi à l'avantage de leurs élèves et à la satisfaction de ceux qui les emploient. D'autres écoles, bien que dirigées avec moins de succès et d'habileté, ne laissent pas que d'avoir fait des progrès, comparativement aux années passées. Cet heureux résultat peut être attribué aux efforts que des instituteurs les plus capables ont faits pour communiquer aux autres leurs connaissances et pour rendre ainsi leurs services plus efficaces. Dans ce but, ils se réunissaient certains jours indiqués pour faire des discours préparés à l'avance et discuter sur des sujets se rattachant à leur profession. Pour leur avantage mutuel, ils ont aussi fait des visites à l'école dirigée par chacun d'eux. Seuls, les syndics de deux arrondissements ont envoyé des réponses définitives aux questions touchant les bibliothèques. Je sais toutefois qu'en quelques endroits leurs livres ne sont pas en aussi bon état qu'on pourrait le désirer. Ceux qui ont beaucoup servi ont besoin d'être reliés de nouveau. Il s'en trouve qui sont en si mauvais ordre que le bibliothécaire n'a pas jugé prudent de les mettre en circulation. Toutes choses prises en considération, je crois pouvoir dire sans crainte que dans cette municipalité un bon nombre de personnes n'apprécient à leur juste valeur les avantages qu'offrent les bibliothèques d'école commune. Je puis ajouter qu'elles exercent une influence salutaire, mais il m'est impossible de dire ce qu'elle est comparée à d'autres. L'on paraît désirer, cependant, que le nombre des volumes soit augmenté. La variété serait plus grande et l'on donnerait par ce moyen de quoi lire à ceux qui peuvent avoir déjà lu tous les ouvrages qu'ils ont pu juger importants ou intéressants.”

38. *Le révérend J. McMorine, Ramsay* : “ Nos écoles communes de ce township ont fait des progrès dans le cours de l'année dernière. Généralement l'on n'est pas en faveur du système des écoles gratuites, et plusieurs pensent qu'une partie du salaire de l'instituteur devrait être payée par contribution. Bien des personnes sont portées à ne pas envoyer leurs enfants aussi régulièrement aux écoles quand elles sont tout à fait gratuites. Un bien plus grand nombre de personnes qu'en aucune année précédente se sont présentées devant le bureau pour être nommées instituteurs. Non seulement presque toutes aspiraient à ce titre, mais elles ont même réussi à obtenir des certificats de deuxième classe. La moitié de nos écoles sont dirigées par des instituteurs habiles et énergiques, et les résultats de leur enseignement sont très satisfaisants. Un instituteur capable excite bientôt l'intérêt des parents ; cela est prouvé par leur présence aux examens ; mais s'il

est incapable, c'est à peine si un parent se montre lors de mes visites officielles. Les habitants des arrondissements pauvres qui ne peuvent payer que de petits salaires ont beaucoup à souffrir des instituteurs incapables qu'ils donnent à leurs enfants. Nous croyons que les bibliothèques propagent le goût de la lecture ; mais ce goût n'est pas le même dans tous les arrondissements. Il en est où il y a peu de gens qui lisent et dans d'autres beaucoup. Ramsay est distingué pour l'intelligence de ses habitants, et il n'y a aucun doute que beaucoup de cette intelligence chez eux est dûe à la facilité que leur donne les bibliothèques publiques d'acquérir des connaissances. Le pamphlet traitant de l'architecture des écoles a été distribué, mais comme il n'a pas été construit d'école l'an dernier, il n'a pu produire encore d'effet. Le catalogue des livres de bibliothèque et le rapport du surintendant en chef ont aussi été distribués, mais il est difficile de dire quelle en a été l'influence. Il est présumable, toutefois, qu'ils auront engagé quelques arrondissements à augmenter leurs bibliothèques."

#### X. COMTÉ DE RENFREW.

39. *George Brown, écr., Admaston, etc.* : " Je suis aise de pouvoir vous informer que les écoles de ces deux nouveaux townships font des progrès. Cette opposition factieuse qui se manifestait à l'égard des emplacements des maisons d'école et des limites d'arrondissement—questions qui agitent d'ordinaire les localités nouvellement organisées—n'existe plus. Elle est heureusement tombée devant le sage désir manifesté par le peuple d'instruire ses enfants et de les élever au-dessus de la position des coupeurs de bois et des porteurs d'eau. J'ai l'espoir que cette disposition favorable continuera et ira grandissante jusqu'à ce que les populations rurales et des cités donnent, par leur intelligence et le bon ordre qui règnera chez elles, une preuve des fruits que produisent généralement, sinon universellement, l'instruction et la morale qui s'enseignent dans nos écoles communes, et jusqu'à ce que les jeunes gens qui se forment aujourd'hui dans ces écoles aient remplacé leurs pères avec honneur et prouvé qu'une population instruite est le rempart le plus sûr que l'on puisse opposer aux entraves que pourraient rencontrer nos libertés civiles et religieuses."

40. *Le révérend H. MacMeekin, Alice, Pembroke, etc.* : " En ce qui concerne mes devoirs immédiats comme surintendant local, je crois pouvoir dire que je les ai remplis avec toute l'habileté dont j'étais capable, et que pour mes humbles efforts—je m'en glorifie—j'ai déjà reçu des marques évidentes d'appréciation de la part du public. J'éprouve beaucoup de satisfaction de pouvoir dire qu'au moins trois écoles dans Pembroke et une dans Alice prospèrent très bien. Les instituteurs dans les écoles du village tiennent de l'école normale des certificats de première classe, et, je suis aise de le dire, ils font progresser le système d'une manière admirable. L'instituteur du village d'en bas, bien qu'il n'ait pas été formé par les maîtres de l'école normale, réussit à merveille et jouit du même degré de popularité que les autres : c'est un maître capable. Nous avons dans Pembroke à l'heure qu'il est un bureau de circuit, qui travaille à faire augmenter graduellement la somme des connaissances requises chez les instituteurs. Un institut d'artisans vient de se former, et nous avons l'espoir qu'il contribuera

à favoriser la grande cause de l'instruction. Il ne me reste qu'à dire que l'on va se mettre à la construction de la nouvelle maison d'école dont la charpente a été commencée l'an dernier, et l'on espère que de bonne heure cet été elle sera finie. C'est là un autre signe de progrès. Cette maison sera assez spacieuse pour donner place à deux maîtres et à 160 élèves."

41. *Felix Devine, écr., Bagot, Blithfield, etc.* : "Je regrette de ne pouvoir, excepté dans un sens limité, vous parler d'une manière encourageante des progrès de nos écoles durant l'année dernière. Il est vrai que la moyenne du temps qu'elles ont été ouvertes excède celle des années passées ; mais en comparant le nombre des élèves qui les fréquentent avec le nombre collectif des enfants en âge de les fréquenter, je trouve très grande la disproportion. Je crains bien que tant que le peuple ne se montrera pas plus intéressé dans le choix d'hommes zélés comme syndics, les écoles ne prospéreront pas, et les espérances de la législature et du département en faveur de l'instruction de la jeunesse seront par trop frustrées, malheureusement. Je pense que si l'on faisait une obligation aux instituteurs de nos écoles communes de certifier de l'exactitude de leurs rapports semestriels comme c'est le cas pour ceux des écoles séparées des catholiques romains, cela aurait un bon effet. Je crois que généralement les syndics, dans les districts ruraux surtout, ne connaissent guère ces rapports avant qu'ils ne soient soumis par l'instituteur pour être signés ; mais ce dernier doit certainement en connaître le contenu et être en mesure d'en attester l'exactitude. En imposant cette obligation aux instituteurs, ce serait mettre cette classe de personnes intelligentes et respectables à l'abri des imputations de ceux qui, par jalousie ou autrement, sont trop souvent prêts à mettre en cause son honneur et son intégrité."

42. *Andrew Russell, écr., McNab* : "Il n'y a pas de bibliothèque d'école commune dans ce township. Les pamphlets sur l'architecture des écoles, les catalogues des livres de bibliothèque et le rapport du surintendant en chef ont tous été transmis aux syndics des divers arrondissements, et je ne doute pas qu'ainsi que le *Journal of Education*, ils doivent, malgré qu'ils ne se font pas encore beaucoup sentir, produire de bons résultats. Il se fait un mouvement, toutefois, dont la conséquence sera la formation d'un institut d'artisans dans cet arrondissement et l'établissement de bibliothèques dans les autres ; plus de cent piastres sont déjà souscrites pour l'institut, et l'on a commencé à recevoir des souscriptions pour les bibliothèques."

43. *Le révérend E. H. M. Baker, Westmeath* : "Je suis heureux de pouvoir dire que dans les limites de ma surintendance les espérances en faveur de l'instruction ne furent jamais aussi belles. Les écoles ont toutes été ouvertes durant l'année, et comme vous le verrez par mon rapport, l'on y a enseigné, sans exception aucune, pendant tout le temps spécifié. Comme de raison, ce fait a sa source dans le surcroît de la fréquentation de ces écoles (elle s'est élevée à 6000 et plus) ; elle a dépassé le chiffre qu'elle atteint d'ordinaire en une seule année. Le système des écoles gratuites devient tous les jours en faveur parmi nos habitants, et il fonctionne aujourd'hui dans sept arrondissements sur les neuf que nous comptons."

## XI. COMTÉ DE FRONTENAC.

44. *Le révérend F. W. Dobbs, Kingston*: “ J’ai beaucoup de plaisir à vous annoncer que plusieurs des écoles communes du township ont fait des progrès considérables. Les syndics se montrent désireux de se procurer les services d’instituteurs capables, malgré l’opposition que rencontrent les louables efforts qu’ils font dans ce but. Les diverses publications que le département a transmises ont été expédiées, et j’ai l’espérance qu’elles produiront de bons effets. Plusieurs écoles se sont procuré des cartes géographiques. J’ai lieu de croire que ce bon exemple sera suivi par beaucoup d’autres, et qu’une autre année verra nos écoles convenablement munies de tout ce qu’il faut pour l’enseignement. Il m’a été donné de voir en plusieurs circonstances les heureux résultats provenant des efforts des bons instituteurs pour diriger les syndics, et j’ai vu que les parents avaient non seulement cessé toute opposition, mais qu’ils se déclaraient même déterminés à donner à leurs enfants des instituteurs de première classe, bien convaincus qu’ils faisaient là un bon emploi de leur argent. Cette bonne volonté chez eux est le résultat des progrès qu’ont faits leurs enfants et du contraste dans la condition actuelle des écoles avec le passé. Le rapport fait voir une augmentation considérable dans la moyenne de leur fréquentation, et ce fait est aussi la conséquence de l’emploi d’instituteurs plus capables. Bien des écoles sont encore dans une condition des moins prospères, mais en somme il y a lieu d’être content. Le peuple se montre de plus en plus intéressé aux progrès de l’instruction. Je suis aise de pouvoir dire que généralement les Ecritures ont été lues dans les écoles et les classes ouvertes par des prières, et j’ai la confiance que jusqu’à un certain point l’on en ressentira les bons effets. Ce qui nous manque le plus, ce sont des instituteurs plus instruits et plus versés dans l’art d’enseigner.”

45. *James Leahy, écr., Loughborough*: “ J’éprouve beaucoup de satisfaction à vous annoncer que dans ce township la cause de l’instruction a fait cette année beaucoup de progrès. Le peuple devient plus familier avec le fonctionnement de la loi scolaire, et, généralement, il a adopté le système des écoles gratuites. Deux belles maisons d’école en pierre ont été construites durant l’année. Celle du village de Loughborough, qui est une belle et commode bâtisse, a coûté \$1200. Tant sous le rapport du coup-d’œil que sous celui de son fonctionnement, cette école peut, je le crois, être comparée avec avantage à aucune autre école commune en cette province. Notre bibliothèque de township est assez bien soutenue. Il n’y a pas de bibliothèque d’arrondissement. Le besoin d’objets d’enseignement se fait aussi sentir. J’ai l’espérance que l’on se montrera plus intéressé à toutes ces choses, attendu qu’il est aujourd’hui visible que le progrès est général.”

46. *Thomas Grant, écr., Portland et Hinchinbrooke*: “ Les habitants des townships de Portland et d’Hinchinbrooke se montrent de plus en plus intéressés à la cause de l’instruction. Environ les trois quarts des écoles sont gratuites et dans les autres l’on n’exige pas toute la contribution de 25 centins par mois. Sauf quelques exceptions, les écoles sont ouvertes et fermées par des prières, et dans toutes les Ecritures sont lues. Hinchinbrooke étant aujourd’hui une municipalité de district, j’ai fait deux rapports distincts. Tous les arrondissements des town-

ships de Portland et d'Hinchinbrooke sont privés de bibliothèques, de cartes géographiques, etc. Les avantages offerts par le département de l'instruction pour subvenir à ces besoins paraissent n'avoir pas été l'objet de l'attention qu'ils méritaient de la part des syndics. L'arrondissement No. 3, de Portland, enverra bientôt chercher des cartes géographiques, etc. J'espère que cet exemple sera suivi par d'autres arrondissements."

47. *C. B. Booth, écr., Storrington* : "Je crois que les écoles communes de ce township sont dans un état prospère. En dépit de cela, le rapport fait voir que l'on a négligé de se procurer ces auxiliaires si puissants à l'éducation, et tant recommandés par le département. La nécessité de pourvoir les écoles de cartes géographiques, etc., a été représentée avec force comme un fait essentiel pour l'instituteur et l'élève. En plusieurs cas, les rapports des syndics ont été très mal faits, et cela démontre la nécessité qu'il y a de choisir des personnes plus capables pour remplir cette charge importante. Il m'est pénible d'avoir à vous dire qu'il n'a pas été établi de bibliothèques d'arrondissement dans ce township."

48. *Edward Murray, écr., Wolfe Island* : "Il semble actuellement que le principal but des syndics soit de tenir les écoles ouvertes pendant toute l'année et d'employer des instituteurs plus capables. S'ils y réussissent, il est probable que les résultats auront l'effet de faire munir les écoles de cartes géographiques, etc., et de contribuer à l'établissement de bonnes maisons d'école et de bibliothèques."

## XII. COMTÉ D'ADDINGTON.

49. *Le révérend James MacIntosh, Amherst Island* : "Les pamphlets traitant de l'architecture des écoles ont été distribués, et ils paraissent donner lieu au désir d'en ériger qui soient supérieures à celles qui existent aujourd'hui. A présent nous avons une maison d'école en pierre et deux en brique qui font beaucoup d'honneur aux habitants des arrondissements où elles sont situées. L'une des deux autres maisons d'école n'est nullement propre à l'objet de sa destination, car elle est dans un délàbrement complet."

50. *Allan Ruttan, écr., M.D., Camden Est et Sheffield* : "A l'exception de deux, il a été fait rapport des écoles de ce township. Le pamphlet sur l'architecture des écoles, le catalogue des livres de bibliothèque et le rapport du surintendant en chef ont tous été distribués, sauf quelques exemplaires. La pénurie qui s'est fait sentir avec tant de rigueur en cette section du pays a été la cause que ces municipalités n'ont fait que les dépenses qu'elles ne pouvaient s'empêcher de faire pour la construction de maisons d'école ou l'achat de bibliothèques d'école. Partout où il a été dépensé de l'argent pour l'amélioration des maisons d'école, ces améliorations ont été faites avec économie et à propos. L'ouvrage traitant de l'architecture des écoles fait l'admiration de tout le monde, et dès que la position financière du pays le permettra, la construction des maisons d'école sera beaucoup améliorée si l'on se guide sur ses instructions. C'est un ouvrage dont nous avons beaucoup besoin dans cette section du pays, car par lui les syndics sont renseignés sur le genre qui convient ou ne convient pas aux

écoles. Le manque de bibliothèques d'école dans ce township est beaucoup à regretter, et j'ai employé tous les moyens possibles pour démontrer aux municipalités l'obligation qu'il y avait pour elles d'appliquer à cet effet au moins une petite somme tous les ans. Quinze ou vingt piastres qu'elles donneraient par année pour cela est une dépense qui se ferait à peine sentir. La distribution du catalogue produit de bons effets, et il est à espérer que dans quelques années nous pourrons faire rapport que l'établissement de bonnes bibliothèques d'école fait de rapides progrès, et que le peuple a de bien meilleures maisons d'école pour l'instruction de ses enfants. Nous avons cependant de bonnes écoles et de bonnes maisons d'école dans Camden. Je pourrais citer trois arrondissements où les écoles communes ne sont inférieures à aucune autre en cette province. Il y a aussi quelques bons instituteurs dans le township, et les écoles avancent graduellement sous ce rapport. Jamais l'académie de Newburgh n'a été dans un état plus prospère qu'aujourd'hui. Les écoles sont beaucoup plus fréquentées qu'à l'ordinaire, et les progrès qu'y font les élèves sont satisfaisants. Avec une augmentation d'objets d'enseignements et une bibliothèque d'école, cet arrondissement possédera tout ce qu'il faut pour transmettre à la jeunesse une éducation saine et pratique et à tous d'importantes connaissances."

51. *Louis LeRicheux, écr., Anglesea et Kaladar* : " L'importance de l'éducation n'est pas bien appréciée ici. Il n'y a encore qu'une école d'établie dans les deux townships, et les syndics paraissent être influencés par de petites jalousies et le désir de servir plutôt leurs intérêts que celui de l'instruction. J'ai fait de nombreuses visites aux écoles, et chaque fois j'ai fait une allocution aux élèves. Je regrette beaucoup de n'avoir pas été aidé par ceux que la loi a constitué visiteurs. Je crois que dans les autres arrondissements, par le fait de l'expiration de leurs charges, ou par leur résignation, nous avons réussi à éliminer les fainéants et à les remplacer par des hommes énergiques. Je pense que dans le cours de l'été prochain trois autres maisons d'école seront construites et ouvertes. Vous pouvez être certain, monsieur, que tant que je serai surintendant local jamais je ne manquerai d'aider de toutes mes forces au succès de cette cause importante : l'instruction."

### XIII. COMTÉ DE LENNOX.

52. *John J. Watson, écr., Adolphustown* : " Pour ce qui est du progrès, généralement, je puis dire que l'an dernier nous avons eu des instituteurs plus capables, mais je suis loin d'être content de ce qui a été fait. Il se peut que je désire cacher les défauts du peuple de ce township, mais il me plairait davantage d'avoir à en dire du bien. Vous pouvez demander pourquoi nous n'avons pas de bibliothèques et d'écoles des plus prospères dans ce township anciennement établi et qu'on a tant vanté autrefois ? Ma seule réponse sera que l'éducation n'y est pas justement appréciée."

53. *Le révérend John Scott, Fredericksburgh Nord* : " Avant que Fredericksburgh fut divisé en deux townships, le peuple avait une bonne bibliothèque, et jusqu'ici il n'a pas encore été fait un partage des livres, qui étaient recou-

verts avec soin, et qui, je le crois, sont bien conservés. Le pamphlet traitant de l'architecture des écoles et le rapport annuel ont été distribués, mais je ne puis parler beaucoup quant à présent des effets qu'ils ont produit. On les connaîtra lorsque les anciennes maisons d'école seront remplacées par des bâtisses d'une architecture plus rationnelle. Puissent les élèves et leurs parents jouir bientôt de l'avantage de ces améliorations. Nous avons quelques maisons d'école qui sont décidément une amélioration comparées à celles de l'ancien système. De tristes rapports me viennent des syndics de l'arrondissement Hay Bay de ce township, relativement à l'état de choses qui existe dans cette localité. Ils ne savent quelquefois comment faire pour amener les enfants à l'école et pour les y garder une fois qu'ils y sont. L'espérance de prendre un canard, un poisson ou un écu-reuil rouge suffit pour faire abandonner aux enfants l'étude de la géographie et de la grammaire, et une contribution de 25 centins éloignera des écoles pendant un trimestre les enfants de toute une famille. Devant un pareil état de choses un système uniforme d'écoles gratuites ne saurait être trop recommandé. Il empêcherait que bien des altercations n'aient lieu aux assemblées, et il serait un bienfait pour le peuple. Il me fait peine de voir que la Bible ne compte pas au premier rang dans les moyens d'instruire la jeunesse. En quelques endroits ce livre est inconnu, et en d'autres il est simplement toléré. Je présume que ce n'est pas là ce que vous désirez. Le fait que la parole de Dieu est ignorée et que l'on néglige de l'enseigner est un mal dont l'instituteur, les syndics et le peuple sont souvent les auteurs. Puisse-t-il venir bientôt le temps où la parole de vie se fera connaître dans tous nos séminaires."

54. *Alexander Martin, écr., Richmond* : "Je ne saurais parler en termes très flatteurs des écoles de ce township. Quelques unes d'entre elles ont fait plus que conserver leur ancienne efficacité; elles ont même fait des progrès, tandis que d'autres, il me fait peine de le dire, ne font que rétrograder. Je suis persuadé que dans bien des cas cette rétrogradation est la conséquence de la négligence que les syndics apportent dans la tenue de leurs comptes. L'on peut citer ici un fait que je crois digne de remarque, savoir, que dans chaque arrondissement dont il a été reçu un rapport authentique, j'ai invariablement trouvé l'école dans un état prospère lors de mes visites. C'est ce à quoi l'on doit s'attendre naturellement, car aucun instituteur qui considérera sa position ne signera un rapport sans s'assurer auparavant de son exactitude. Notre bibliothèque de township a été partagée entre les différents arrondissements, mais il ne paraît pas qu'elle produise des résultats en rapport avec son importance. Malgré cela, je suis heureux de pouvoir dire que le goût pour la lecture va en augmentant. Il y a des personnes dans le township qui sont vraiment des lecteurs assidus. Leur esprit est cultivé, et les livres sont recherchés par elles et lus avec avidité. Maintenant que les livres sont à la portée de tous, un pareil exemple ne saurait produire que d'heureux résultats. L'architecture des écoles, et les avantages qui en découlent sont beaucoup négligés, car l'on n'essaie aucunement d'embellir les terrains sur lesquels sont situées les écoles. Bien que les remarques que je viens de faire puissent paraître empreintes de découragement, je n'entends pas par là faire croire que durant les quelques années dernières nous soyons restés

sans avoir progressé matériellement ; notre condition actuelle, au contraire, comparée à une autre époque est telle que je ne puis faire autrement que d'éprouver de la joie à la vue des changements marquants qui ont été faits depuis pour le mieux. J'ai le plaisir de vous informer qu'un fonds,—lequel sera permanent, je l'espère—est en voie d'être formé pour nos écoles communes. Cette année, cent soixante-huit piastres, prises sur le fonds des réserves du clergé, ont déjà été affectées aux divers arrondissements, et 185 piastres sont aujourd'hui prêtes à être appliquées au même objet. Ces sommes ne sont que l'intérêt provenant de la part des réserves du clergé qui a été dévolue au conseil de township. En juillet prochain, il y aura un semblable versement à faire."

#### XIV. COMTÉ DE PRINCE EDOUARD.

55. *John B. Denton, écr., Ameliasburgh, Athol, etc.* : "Les écoles de ce comté font beaucoup de progrès. Les instituteurs y sont beaucoup plus capables qu'auparavant, et la société apprécie leur mérite en proportion. Tout en nous voyant avancer ainsi graduellement, nous n'oublions pas, la reconnaissance que nous vous devons pour tout le bien que vous avez fait à notre pays natal. Je ne suis pas en mesure de dire quels sont les effets que produit le *Journal of Education* sur l'esprit de ceux qui ont l'avantage de le lire ; mais si j'avais une opinion à émettre, je dirais qu'un journal dirigé avec autant de talent et renfermant le meilleur choix possible d'écrits, ne saurait manquer d'inculquer dans l'esprit de ses lecteurs bien des vérités qu'ils ignoraient avant. J'ai distribué les documents que m'a transmis le bureau de l'instruction, et à en juger par la satisfaction avec laquelle ils ont été reçus, je n'ai aucun doute qu'ils seront d'une grande utilité. Les bibliothèques ont ici beaucoup contribué à donner du goût pour la lecture, et les avantages qui en découlent sont incalculables."

#### XV. COMTÉ D'HASTINGS.

56. *James Mairs, écr., Elzevir* : "Le peuple de notre township ne paraît pas encore enclin à se prévaloir de l'offre libérale du gouvernement à l'égard des bibliothèques. Quand notre township était uni à celui de Madoc pour les fins municipales, une excellente bibliothèque fut achetée en commun. Les habitants de ce township peuvent avoir droit à une part de ces livres, mais ceux de Madoc semblent disposés à la garder en entier pour eux seuls. Je ne suis pas en mesure de parler en termes formels de l'état de l'instruction qui se reçoit dans les écoles communes de ce township, attendu que dans la plupart des cas elle est loin de progresser. A proprement parler, ce township étant nouveau, les habitants y sont pauvres généralement, et sauf quelques exceptions, ceux qui sont à l'aise semblent plutôt vouloir acquérir des biens pour leurs enfants que de leur donner de l'instruction. A part un arrondissement, la manie d'avoir des instituteurs à bas prix, quelque incapables qu'ils soient, prévaut dans tout le township. Je désire réellement que la somme de connaissances exigée pour les instituteurs de deuxième et surtout de troisième classes, soit augmentée.\* Cela aurait l'effet de faire abandonner cette profession à un grand nombre qui sont tout à fait incapables de la bien exercer."

\* Elle l'a été. Voir appendice.

57. *John Johnson, écr., Hungerford* : “ Relativement à la bibliothèque, je dois vous informer que vu les délais apportés par le conseil, les livres n’ont pu être mis en circulation avant le 14 de juillet. Depuis cette époque, à chaque samedi je me suis rendu sur les lieux, et jusqu’à venir au 31 décembre j’avais prêté 669 volumes. Grand nombre d’habitants de l’endroit considèrent la bibliothèque comme un grand avantage, et la demande de livres va en augmentant. Le bien qui en découle se manifeste par l’aisance avec laquelle les lecteurs assidus s’entretiennent des sujets qui ont pu les intéresser dans le cours de leur lecture. Les catalogues de la bibliothèque et les rapports ont été expédiés au bureau de poste le plus central, et les parties en ont été notifiées. Je pense que tous les syndics les ont reçus. Quelques uns d’eux ont été charmés de les recevoir, tandis que les plus ignorants ont paru peu s’en occuper.”

58. *Le révérend D. Wishart, Madoc et Tudor* : “ Dans l’arrondissement d’école, No. 9, il y a une bibliothèque. Les livres sont tenus avec soin mais peu lus. L’an dernier le système gratuit régnait dans toutes les écoles, mais dans deux d’entre elles l’on a eu recours à la contribution pour la présente année. L’effet en a été senti immédiatement. Dans un arrondissement l’école est fermée, et dans un autre le registre a grandement diminué ; mais les élèves qui fréquentent l’école sont bien plus assidus. Toutes les écoles ont été en opération pendant la plus grande partie de l’année, et le peuple manifeste en général un intérêt bien plus prononcé pour l’éducation. La plupart des syndics sont nommés par rotation, sans tenir compte de leur aptitude à remplir la charge, et l’engagement des instituteurs dépend presque toujours du bas prix et non de la capacité. Très fréquemment l’on renvoie un instituteur réellement capable pour en prendre un autre très inférieur, et cela parce que ce dernier coûte moins cher, ou parce que l’on ne sait pas apprécier le premier. Règle générale, les instituteurs devraient être des hommes versés dans les lettres. Il y a cependant d’honorables exceptions, surtout à l’école du village, où l’enseignement est excellent. Je suis d’opinion que l’on pourrait bien vite faire disparaître la manie qui existe d’employer des instituteurs incapables en imposant une taxe générale\* sur toute la propriété foncière du Haut-Canada, et en payant les instituteurs à même ce fonds commun. Les arrondissements les plus pauvres se verraient alors en état de posséder un instituteur pendant toute l’année ; l’on se procurerait des maîtres plus capables ; la paix et l’harmonie règneraient partout, tous et les enfants seraient plus également préparés à se lancer dans le monde ; ceux qui n’ont point d’enfants ne se plaindraient plus d’être trop lourdement taxés ; le système de la contribution cesserait, et ce serait un acte de simple justice.”

59. *George Wiggins, écr., Marmora* : “ Les écoles de ce township font des progrès. Le système gratuit a été généralement adopté en 1858 et 1859. C’est un indice de l’intérêt que les habitants prennent à l’éducation que de les voir se taxer eux mêmes pour le soutien des écoles. Le système gratuit est si populaire qu’on l’a adopté à l’unanimité. La taxe qui retombe sur les terres des non-résidents est d’un grand secours pour les écoles des townships reculés. La raison

\* Les conseils de comté ont aujourd’hui le plein pouvoir d’imposer cette taxe, s’ils le désirent.

pour laquelle nous n'avons pas de bibliothèque de township, est que le conseil s'est vu obligé de taxer la municipalité pour faire face aux demandes des non-résidents. La proposition n'a pas été rejetée; elle n'est qu'ajournée pour la raison que je viens de vous exposer. Le conseil de comté agite en ce moment la question de nommer un surintendant pour chaque division du comté; je ne saurais dire le bien que produira un pareil système, mais je pense qu'il sera très préjudiciable aux townships reculés, vu qu'un grand nombre de syndics sont incapables de faire des rapports corrects. Je devrai remarquer ici qu'un surintendant local placé sur le front du comté ne sera jamais capable de donner suite aux vues des auteurs de la loi. Les pamphlets sur l'architecture de la maison d'école, les catalogues de la bibliothèque, les rapports et le *Journal of Education* ont été distribués entre les syndics et d'autres personnes. Les écoles qui sont aujourd'hui en opération font des progrès encourageants."

60. *Henry Brown, écr., Rawdon* : " Il m'est impossible de vous fournir toutes les informations que vous me demandez, pour la raison que je n'ai pas encore eu l'occasion de visiter moi-même les écoles de ce township, mais fondé sur d'autres données et sur mon expérience locale, je puis dire en toute sûreté que le peuple ne fait pas preuve de cette libéralité qui doit caractériser toutes les classes de la société, en aidant aux syndics à mettre en opération le noble système d'éducation auquel vos efforts infatigables et incessants ont fait une position si élevée. L'on sait bien ce qui manque, mais de mesquines jalousies empêchent que l'on ne s'unisse dans l'intérêt commun. Le système de changer d'instituteurs prévaut beaucoup trop dans ce township; chaque instituteur a un mode d'enseignement différent, et conséquemment beaucoup de temps est perdu à en apprendre les principes aux élèves."

61. *Thomas D. Farley, écr., Sidney* : " Il m'est agréable de pouvoir vous informer que les écoles de ce township sont dans un état florissant. Syndics, parents et instituteurs, tous semblent prendre un intérêt égal à la cause de l'éducation. L'acte des écoles est le sujet des études d'un chacun — et plus on l'approfondit, plus son utilité pratique devient évidente. Des observations minutieuses m'ont porté à croire que les progrès dans l'instruction dépendent en grande partie du principe de conduire les écoles d'après les règles tracées par notre excellente loi scolaire. Nos maisons d'école subissent de grandes améliorations, et celles que l'on vient d'ériger, offrent beaucoup plus de logement, et elles sont en outre bien plus confortables que celles qui se construisaient autrefois. Le peuple commence à comprendre tout l'avantage qu'il y a d'ériger une bonne maison d'école dans chaque arrondissement. Le pamphlet sur l'architecture de la maison d'école n'a pas été publié inutilement; dans plusieurs cas les plans qui y sont donnés ont été adoptés, tant pour la construction que pour les réparations. Vous verrez d'après le rapport que nous avons un grand besoin de cartes, globes et autres instruments. Je n'hésite pas à ajouter foi à un désir croissant chez le peuple de voir prospérer la cause de l'éducation dans ce township et je suis d'opinion que votre intéressante feuille, le *Journal of Education*, de même que l'établissement du système de bibliothèques nationales, vont donner un nouvel

élan à l'énergie du peuple du Canada, et l'encourager à faire des efforts plus considérables encore. J'ai l'espoir que le jour n'est pas éloigné où le Canada jouira des bienfaits d'un système gratuit et universel d'éducation."

62. *W. Campbell, écr., Tyendinaga* : "Comme il y a déjà très peu de temps que j'ai été nommé à la charge de surintendant local, il m'est impossible d'établir une comparaison entre l'état présent et passé de l'éducation dans ce township, mais il me serait agréable de pouvoir parler de nos écoles en termes plus favorables que je ne me propose de le faire. Les obstacles dont l'on s'est efforcé d'environner le fonctionnement du système gratuit, sur lequel nos écoles sont fondées, en imposant des contributions, etc., sur les élèves, offrent aux parents insoucians ou mesquins, de bons prétextes pour empêcher leurs enfants d'aller à l'école, ou de la fréquenter régulièrement. L'engagement d'instituteurs incapables, mais qui ne demandent qu'un faible salaire, les changements fréquents d'instituteurs, la clôture des écoles durant les intervalles qui s'écoulent entre chaque changement, et les différents modes d'enseignement introduits dans la même école, suffisent seuls pour arrêter les progrès de l'instruction générale. Mais si à ces obstacles nous ajoutons l'indifférence des parents, des gardiens, des syndics et des visiteurs d'école en matières d'éducation, la qualité des maisons d'école, dont un grand nombre en ce qui concerne l'ameublement et les instruments, ne sont pas propres à servir à des écoles, nous cesserons de nous étonner de la marche lente de l'éducation, en dépit des efforts des amis de la cause. Néanmoins, je suis heureux de dire qu'une impression favorable aux écoles gratuites commence généralement à s'emparer de l'esprit public, et je n'hésite pas à croire que le rapport de 1859 fera voir que toutes les écoles de ce township ont adopté le système gratuit. La bibliothèque de township a été d'un grand avantage aux arrondissements qui ont voulu s'en prévaloir. D'abord les livres furent couverts et étiquetés, mais un grand nombre ayant été bien maltraités manquent aujourd'hui de couverts et de numéros, défaut auquel l'on est en voie de remédier. Le *Journal of Education* est bien lu et sert beaucoup à l'avancement de la cause qu'il avocasse. Le rapport du surintendant en chef a été distribué et lu par la plupart des syndics. Il a contribué à éclairer un grand nombre sur les matières du ressort de l'éducation. Les catalogues de la bibliothèque ont aussi été d'un grand service—et plusieurs arrondissements se sont adressés au département pour en obtenir des cartes, bibliothèques et autres instruments d'école. Si l'on songe au fait qu'un grand nombre des syndics ne savent ni lire ni écrire, et à la manière dont les comptes d'école sont tenus, l'on se convaincra qu'il n'est pas facile de faire un rapport général sur le township."

#### XVI. COMTÉ DE DURHAM.

63. *Le révérend T. W. Allan, Cavan* : "Je suis heureux de pouvoir vous informer qu'en somme les rapports des syndics pour l'an 1858 donnent bien plus de satisfaction que ceux des années précédentes. J'ai distribué les pamphlets sur l'architecture de la maison d'école, le rapport du surintendant, ainsi que les catalogues, entre les divers arrondissements, aussitôt qu'il m'a été possible de le faire. A en juger par le plaisir qu'on a eu à les recevoir, je puis dire d'avance

qu'ils seront généralement lus, et que l'influence qu'ils exerceront sera grande et avantageuse. Le *Journal of Education* est reçu dans tous les arrondissements, un excepté. Je suis convaincu que les articles admirables publiés dans le *Journal* dans le cours de l'an dernier n'ont pu manquer de produire les résultats les plus heureux dans tout le pays. Les extraits des "discours sur l'éducation" prononcés en Angleterre, ont été le sujet de critique et de commentaires dans ce township. Il n'y a qu'une seule bibliothèque d'école commune dans le township ; les livres sont bien lus et les règlements sont ponctuellement observés. Je pense que je ne m'écarte pas de la vérité en disant que l'éducation fait des progrès fermes en cet endroit. Elle est mieux appréciée qu'elle ne l'était les années passées, et le peuple se montre plus disposé à la mettre à la portée de tous. Vous remarquerez que l'école de Millbrook est dans une condition très florissante ; dirigée par un instituteur et une institutrice de l'école normale, elle répond en tout point aux vœux des amis sincères de l'éducation dans Cavan. C'est un honneur et un ornement pour le township. Il est question d'établir une école de grammaire ici. Une résolution a été soumise à notre conseil de township dans le but d'obtenir que les deniers des réserves du clergé accordés à Cavan soient consacrés au soutien de l'éducation en érigeant des maisons d'école dans tous les arrondissements qui n'en ont pas. Si cette résolution est emportée, ce sera un grand avantage pour le peuple."

64. *Le révérend G. Lawrence, Clarke* : " Il y a des indices de progrès dans la condition des écoles de ce township. Dans le cours des deux dernières années l'on a érigé de nouvelles maisons d'école sur un plan amélioré. L'influence des bibliothèques n'est pas très grande, et ne saurait l'être non plus pour la raison que les livres ne sont pas en assez grand nombre. L'on se proposait bien de remplir cette lacune, mais les difficultés pécuniaires du moment ne nous l'ont pas permis. Quant aux instituteurs, il est évident qu'aujourd'hui les habitants de l'endroit ont le désir sincère de se procurer des personnes de capacité supérieure."

65. *Le révérend J. C. Slater, Darlington* : " Le système des écoles gratuites se fait des partisans ici comme ailleurs, et grand nombre de personnes ne manqueront pas de se réjouir quand arrivera le jour où ce système ne sera plus laissé au choix des gens, mais sera de par la loi déclaré gratuit pour toujours et partout. Les efforts que font certains propriétaires préjugés et parcimonieux pour éviter de payer la taxe qui leur apporterait en retour le système des écoles gratuites, est la cause, dans plusieurs arrondissements, de luttes et de difficultés qui renaisent à chaque assemblée annuelle. Nos instituteurs sont zélés et capables, leurs labours sont généralement appréciés, et pour l'époque ils sont bien rémunérés. Les instituteurs incapables ne sont plus tolérés. Nous n'avons plus aujourd'hui que deux ou trois arrondissements qui consentent à employer des instituteurs de troisième classe. Il me semble que l'on ne devrait plus continuer à octroyer de certificats de troisième classe. A coup sûr, un individu qui ne saurait mériter un certificat de seconde classe, ne peut pas prétendre à enseigner dans aucune école, et si pour des raisons d'économie, les syndics désirent engager de pareils

instituteurs, la loi devrait intervenir pour contrecarrer le mal que leur incapacité est susceptible de causer aux enfants d'un arrondissement. La question de munir les écoles de cartes et d'autres instruments a été agitée avec succès et l'on s'attend à réussir complètement sous ce rapport. Quelques unes de nos maisons d'école sont aujourd'hui solides, bien meublées, bien aérées, et font véritablement honneur au peuple de l'endroit ; mais, d'un autre côté, il y en a un grand nombre de qualité inférieure. Nous faisons tout en notre pouvoir pour engager les syndics à ériger des édifices convenables à la place des maisons mesquines, mal-propres, rétrécies et malsaines qui font aujourd'hui la honte de nos arrondissements ; sous le rapport de l'apparence et du confort, quelques unes de ces maisons d'école ne valent certainement pas les étables de nos riches habitants. La rareté de l'argent est la principale raison pour laquelle l'on n'érigera pas de maisons d'école ce printemps et cet été. Nous apprécions le *Journal* et le rapport annuel à leur juste mérite, convaincus que nous sommes qu'ils exercent une influence bien favorable à la cause de l'éducation, Je pense que les réglemens de la bibliothèque, relatifs au soin des livres, sont bien observés ; mais vous remarquerez, d'après le rapport, que les livres n'ont pas une aussi grande circulation qu'on pourrait le désirer. Je crains bien que dans ce township les bibliothèques ne produisent pas tout le bien que l'on en retire dans quelques parties du Canada. A l'exception d'un arrondissement que je n'ai pu visiter à cause d'une tempête de neige, non seulement j'ai visité chaque école deux fois durant l'année, mais j'ai aussi fait une lecture dans chacune. En prenant le soin de donner des avis et de choisir le temps qui suit les examens publics, le soir généralement, j'ai pu réunir un grand nombre de personnes qui paraissaient m'écouter avec beaucoup d'attention ; dans certains endroits c'était vraiment un plaisir quo de voir l'intérêt manifesté par les habitants au sujet des écoles communes—l'un des plus grands bienfaits conférés au Canada—sa vraie gloire !”

66. *Duncan Cleghorn, écr., Hope* : “ Relativement à la condition des écoles dans ce township, je suis heureux de pouvoir dire qu'il y a progrès. Dans certains arrondissements les écoles ont subi des améliorations marquées, et somme toute, il y a lieu à beaucoup d'encouragement. J'ai pu constater que les amis de l'éducation déployaient généralement un intérêt bien plus grand pour la cause, et qu'ils paraissent bien plus déterminés que jamais à mettre les écoles sur un pied de supériorité, tandis que les adversaires du système disparaissent rapidement. Une preuve du fait que l'on apprécie bien mieux l'importance des bonnes écoles, est que cette année l'on n'a nulle part changé d'instituteurs qui avaient enseigné depuis longtemps et dont la réputation était établie. Les seuls changements qui ont eu lieu ont été pour le mieux ; des instituteurs incapables ont été remplacés par des hommes supérieurs.”

#### XVII. COMTÉ DE PETERBOROUGH.

67. *Thomas W. Poole, écr., M.D., Asphodel, etc.* : “ Relativement aux écoles dans Asphodel, je dois dire qu'elles font des progrès fermes ; deux d'entre elles sont dignes d'une mention spéciale à cause de la méthode et de la discipline que l'on y suit, et de la manière dont elles sont dirigées. Le township de Belmont,

vu son établissement récent, ne possède que quelques écoles, mais grâce au zèle avec lequel elles sont conduites, elles ne sauraient manquer d'être d'une bien grande utilité, et d'être couronnées des plus beaux succès. Le pamphlet sur l'architecture de la maison d'école a été distribué en même temps que le rapport du surintendant. Ces documents, de même que le *Journal of Education*, sont avidement lus, et j'ai l'espoir que leur influence est généralement ressentie et appréciée. Plus j'étudie le fonctionnement de notre système scolaire, plus je demeure convaincu que s'il manque de répondre aux besoins du pays, l'on ne pourra s'en prendre qu'à l'indolence et à l'incurie de ceux qui ont mission de guider sa marche, et non à aucune erreur radicale dans les dispositions de la loi."

68. *James Brennan, écr., Ennismore* : "Grand nombre des syndics du jour ne savent ni lire ni écrire, et sont conséquemment incapables de remplir les devoirs de leur charge ; et c'est à cette circonstance qu'il faut attribuer l'incapacité de plusieurs des instituteurs qui sont actuellement engagés ; c'est plutôt le salaire que les aptitudes que l'on prend en considération. Si le peuple se faisait un devoir d'élire des syndics capables de remplir un poste si important, ce serait un moyen puissant d'améliorer la condition de nos écoles communes. Le système des écoles gratuites commence à être mieux apprécié dans ce petit township ; je serais heureux de le voir universellement adopté, tant je suis convaincu qu'il est propre à répondre aux besoins de notre société. Il est déjà suivi dans deux arrondissements. Comme les autres arrondissements sont rétrécis et pauvres, ils ne peuvent tenir leurs écoles ouvertes plus de la moitié de l'année. Je vous prie d'accepter mes remerciements pour l'envoi de votre pamphlet sur l'architecture de la maison d'école, ainsi que du *Journal of Education*, qui est régulièrement expédié à chaque arrondissement du township ; ces deux publications sont hautement estimées et avidement lues."

69. *Le révérend Francis Andrews, Otonabee* : "Nos écoles ont généralement fait des progrès paisibles dans le cours de l'année, excepté dans une ou deux circonstances que des difficultés se sont élevées entre les arrondissements et les syndics, pour la raison, comme on l'a supposé, que ces derniers accordaient des salaires trop élevés aux instituteurs. Ces malentendus ont, néanmoins, cessé d'exister du moment qu'on a pu faire comprendre au peuple que les *meilleurs instituteurs coûtent toujours moins cher*. L'esprit de secte a donné naissance à bien peu de difficultés, pour la raison que les habitants reconnaissent généralement la nécessité de donner une bonne éducation à leurs enfants. Nous avons d'assez bons instituteurs dans toutes nos écoles. Presque toutes ont été tenues ouvertes pendant l'année."

#### XVIII. COMTÉ DE VICTORIA.

70. *Le révérend D. Wright, Fénélon et Verulam* : "L'expérience de l'année qui vient de s'écouler a grandement contribué à faire disparaître un préjugé sans fondement qui existait contre le système des écoles gratuites ; ce préjugé provenait d'une interprétation erronée des droits individuels des citoyens dans un pays dont les institutions libres sont une des principales gloires, une des princi-

pales sources de sa force. Mais comme il n'y a que peu de personnes qui soient prêtes à entreprendre une discussion sur ce sujet, et que la majorité est tentée de crier à l'injustice de la loi et des règlements, qui imposent (comme le porte l'accusation) à moi l'obligation d'éduquer vos enfants, ou à vous celle d'éduquer les miens, je dirai, qu'indépendamment de cette question, nous avons devant les yeux les résultats d'une controverse savante, et des raisonnements qui conviendront certainement à l'apathie du grand nombre,—des faits ! des faits irréfutables ! Ceux qui prisent l'argent au dessus de l'éducation commencent à découvrir que la bourse ne souffre pas autant de l'existence des écoles gratuites qu'ils se l'imaginaient. Si notre province doit posséder des écoles, notre système scolaire doit être le principal agent qui aidera à atteindre ce but ; l'observation et l'expérience ont préparé la majorité à se prévaloir des avantages qui lui sont offerts pour acquérir une éducation respectable et utile. Conséquemment la minorité finira par profiter de l'avis qui lui est donné, de changer de tactique ou de voir grandir les enfants dans l'ignorance. Dans les municipalités de Fénélon et de Vérulam. l'on commence déjà à apercevoir une heureuse disposition en faveur des écoles. L'on engage les instituteurs à se bien préparer à l'exercice de leur profession, et à s'en acquitter avec plus d'intérêt et de satisfaction. Encore un grand point à gagner c'est un choix judicieux de syndics. Les patrons des écoles devraient être influencés et se laisser guider par le désir louable de voir le pays prospérer, au moyen d'une saine et bonne éducation, et se mettre en garde contre les préjugés de parti d'un côté, et l'intérêt ou l'intérêt prétendu de la bourse, de l'autre côté. Que les hommes sur qui retombe le choix soient les plus habiles à remplir la charge."

71. *P. H. Clarke, écr., M.D., Eldon* : " J'ai beaucoup de plaisir à vous annoncer que les écoles du township d'Eldon sont dans une condition plus florissante qu'autrefois. Les instituteurs ont fait de grands progrès dans le cours de l'an dernier ; ceci est en grande partie dû au zèle déployé par les syndics de l'école de grammaire d'Oakville (qui constituent le bureau des examinateurs du township,) en rejetant les candidats indignes de l'enseignement. A peu d'exceptions près, les écoles ont été bien conduites, et les élèves paraissent faire des progrès satisfaisants. Je pense que les règlements relatifs aux bibliothèques d'écoles communes sont strictement observés, et que dans les anciens établissements, ces bibliothèques exercent une salutaire influence sur l'esprit de la jeunesse des localités respectives. Le pamphlet sur l'architecture de la maison d'école a été distribué, et quand les arrondissements érigeront de nouvelles maisons d'école (comme ils s'y verront bientôt obligés), je suis convaincu qu'il sera alors d'une grande utilité."

72. *W. H. McLaughlin, écr., Mariposa* : " Je pense que nous avons toute raison de nous féliciter de nos progrès. A l'expiration de ce mois j'espère qu'il n'y aura pas un seul instituteur de troisième classe d'engagé dans ce township, et de fait il n'y en a qu'un d'employé à l'heure qu'il est. Les principaux obstacles qui viennent entraver les succès de notre système scolaire, sont dûs, je pense, à trois causes particulières ; l'indifférence de notre population âgée en matières

d'école ; le peu de capacités exigées, surtout des instituteurs de troisième classe ; et la facilité avec laquelle les individus qui demandent des certificats de nos bureaux de comté peuvent généralement les obtenir. La responsabilité de faire fonctionner les lois des écoles dans toute leur rigueur, repose en grande partie sur nos bureaux de comté. J'ai été bien étonné de voir avec quelle insouciance les 'bureaux' reconnaissent des aptitudes à certains individus, et les autorisent à en imposer au public. J'ai lieu de croire que le bureau de comté d'Oakville va réaliser de grandes modifications sous ce rapport ; de fait il a commencé son œuvre. Les candidats se préparent mieux aujourd'hui à subir l'examen, et les résultats en sont bien évidents. L'établissement de l'école de grammaire en cet endroit va contribuer grandement au progrès de l'éducation. Nous en avons grand besoin. Nous avons une bibliothèque dans chaque arrondissement. Les livres n'ont jusqu'à ce jour eu qu'une circulation bien limitée ; néanmoins la demande va en augmentant. Les règlements sont bien observés, et les livres soigneusement étiquetés. Le *Journal of Education* est hautement estimé dans tous les arrondissements. Les rapports, pamphlets, catalogues, etc., ont été expédiés aux syndics et aux instituteurs. A en juger par la misérable apparence des maisons d'école l'on peut dire que le pamphlet sur l'architecture a exercé peu d'influence ; néanmoins, nous avons foi en de grandes améliorations. Nos écoles sont toutes munies de cartes."

#### XIX. COMTÉ D'ONTARIO.

73. *Alfred Wyatt, écr., Brock* : "La moyenne de la fréquentation des écoles en 1858 est de 101 de plus qu'en 1857. Ce fait, quand l'on songe à la dépression générale de l'année dernière, démontre que ce township a le ferme désir d'encourager l'éducation. L'avantage d'employer un bon instituteur de préférence à un instituteur de capacité inférieure a été sensiblement démontré dans le douzième arrondissement scolaire. La moyenne de la fréquentation durant les premiers six mois de 1857, quant l'école était dirigée par un instituteur peu capable, fut de 20½ ; durant la période correspondante en 1858, qu'elle fut conduite par un instituteur plus capable, la moyenne fut de 49. Les bibliothèques exercent à l'heure qu'il est bien peu d'influence, et ceux des habitants qui aiment le plus la lecture, ont lu les livres qui leur plaisaient davantage. Le pamphlet sur l'architecture d'école a été expédié aux différentes corporations scolaires. La distribution de pareilles publications ne peut être propre qu'à exercer une influence salutaire."

74. *D. G. Hewett, écr., Mara et Rama* : "Je pense que nous faisons des progrès, bien que lents. Il est important que les syndics adoptent un meilleur principe dans le choix qu'ils font des instituteurs ; c'est maintenant une question pleine de difficultés, et je pense qu'il sera besoin de votre intervention en cette affaire."

75. *Le révérend R. Monteath, Scugog et Reach* : "Dans tous les arrondissements, le catalogue de la bibliothèque, le pamphlet sur l'architecture de la maison d'école, et le rapport du surintendant en chef ont été distribués aux syndics ; je ne saurais dire quelle en a été l'influence, mais je m'imagine bien qu'elle a dû

produire de bons résultats. Il y a plusieurs arrondissements où il serait très opportun d'ériger de meilleures maisons d'école. Je pense qu'il en sera construit une dans le cours de l'été prochain ; la grande dépression monétaire empêche qu'on n'accomplisse actuellement de plus grandes améliorations, Jamais, depuis le jour où je suis entré en charge, les écoles ont été si bien en opération que dans le cours de l'an passé, et à deux ou trois exceptions près, les instituteurs ont bien rempli leurs devoirs. Somme toute, il y a progrès, un progrès marqué ; malgré tout, il y a encore lieu à des améliorations sous le rapport de la fréquentation des écoles, des instruments et des instituteurs."

76. *J. W. C. Brown, écr., Scott et Uxbridge* : " Quand j'entrai en charge en avril dernier, comme surintendant local pour Scott et Uxbridge, je trouvai quatre écoles en opération dans Scott et sept dans Uxbridge. Sur les quatre établies dans Scott, une était dirigée par un instituteur de première classe, les autres par des instituteurs de seconde classe. Sur les sept d'Uxbridge, une était conduite par un instituteur de première classe, quatre par des instituteurs de seconde classe et deux par des instituteurs de troisième classe. Avant la clôture de l'année six écoles furent ouvertes dans Scott et dix dans Uxbridge, et pas un instituteur de troisième classe ne fut employé ! Le peuple semble plus disposé qu'autrefois à n'employer que de bons instituteurs ; l'avantage en est partout manifeste. Les écoles de ces townships peuvent supporter une comparaison favorable avec celles de n'importe quel autre township du comté. Pendant que je faisais mes visites aux écoles, il me fit plaisir d'observer que généralement les élèves arrivaient à bonne heure et étaient ponctuels à l'école, obéissants à leurs maîtres, attentifs dans leurs études, et qu'ils y faisaient évidemment des progrès rapides. Les instituteurs aussi semblent plus pénétrés de la vaste importance de leur profession, et plus attachés à la grande œuvre commise à leurs soins ; mais ce qui distingue surtout nos instituteurs, c'est leur grande moralité. Autrefois, l'on ne se préoccupait guère de cette question, mais aujourd'hui, c'est presque un *sine qua non* dans tous les arrondissements scolaires. Tout ensemble, les Canadiens sont grandement redevables à leur système d'école, car il y a peu de pays au monde qui peuvent se vanter d'en posséder un aussi parfait et aussi bien adapté aux besoins et aux exigences de la jeunesse. Plusieurs arrondissements ont profité de la libéralité du département de l'éducation qui leur accorde cent pour cent sur l'achat de bibliothèques, de prix, de cartes et d'instruments, et d'autres prennent aujourd'hui des mesures pour en faire autant. Dans les arrondissements où les écoles sont bien munies de cartes, etc., les élèves se montrent beaucoup plus portés à l'étude, et font des progrès bien plus rapides que dans les écoles privées de ces auxiliaires. La circulation du pamphlet sur l'architecture de la maison d'école a éveillé l'attention des syndics et du peuple sur l'importance de construire des maisons spacieuses et bien aérées. Deux nouvelles maisons d'école ont été érigées à Uxbridge dans le cours de l'année, et elles surpassent de beaucoup tout ce qu'on a fait dans ce genre auparavant. Il n'y a aujourd'hui qu'une seule bibliothèque d'école, mais il m'est agréable de pouvoir dire que dans cet arrondissement le peuple s'occupe beaucoup plus de l'éducation de ses enfants que partout ailleurs dans mon circuit

d'inspection. Je suis parfaitement convaincu qu'avant qu'une autre année se soit écoulée les bibliothèques d'école seront très populaires. J'ai vu avec plaisir que mes lectures publiques ont porté leurs fruits, car plusieurs arrondissements se sont adressés à moi pour avoir des instructions sur la manière de se procurer des cartes, des instruments et des bibliothèques, et j'ai de bonnes raisons qui m'induisent à croire que ces deux townships ne se laisseront pas devancer par d'autres en Canada, sous ce rapport. Un esprit d'émulation semble pousser chaque arrondissement à se surpasser l'un et l'autre, en ce qui concerne les bibliothèques et les instruments nécessaires aux différentes écoles. Une pareille émulation est digne d'éloge, et mérite d'être imitée."

#### XX. COMTÉ D'YORK.

77. *J. T. Stokes, écr., Gwillimbury Nord et Est* : " Je puis vous assurer, non seulement d'après les statistiques, mais d'après la manière dont sont dirigées les écoles placées sous ma surveillance, que la cause de l'éducation a fait des progrès marqués, surtout si on les compare à ceux des trois dernières années. Ce qui a contribué à amener ce résultat en grande partie, est le soin que prennent les syndics de n'employer que de bons instituteurs ; ils sont aujourd'hui convaincus que le meilleur principe à suivre est de bien rémunérer les instituteurs. Depuis que j'ai la surveillance des écoles du township de Gwillimbury Est et même avant, j'ai toujours remarqué une disposition presque universelle de réduire les salaires à des sommes ridicules ; et c'est ce qui a contribué à chasser graduellement du township ceux qui avaient un goût prononcé pour l'enseignement, et à y introduire un grand nombre de personnes inexpérimentées, en partie des petits garçons ou de petites filles, qui généralement se livraient à cette occupation sans aucune idée arrêtée d'en faire une profession ; la conséquence en est que les écoles ont été considérablement négligées. Quand aux statistiques qui font voir que l'on prend un intérêt bien plus vif à l'éducation, je trouve en comparant la fréquentation moyenne dans Gwillimbury Est pour les années 1857 et 1858, que celle de l'année actuelle est plus considérable, et cela sans que la population d'âge à aller à l'école ait sensiblement augmenté. La moyenne pour le premier semestre de 1857 est de 378 ; de 1858, est de 444 $\frac{1}{4}$  ; le second semestre de 1857 est de 297 $\frac{1}{4}$  ; celui de 1858 est de 335, indiquant une augmentation sur le premier semestre de 65 $\frac{3}{4}$ , et sur le second, de 37 $\frac{3}{4}$ . En 1857 et 1858, le conseil du township de Gwillimbury Ouest partagea entre les divers arrondissements scolaires, d'après la population d'âge à aller à l'école, la somme de \$883.23 centins, montant de l'intérêt provenant des deniers des réserves du clergé reçus par ce township. Le capital de ces deniers est placé par le trésorier, et produit annuellement une jolie somme pour les écoles. Je remarque que dans le cours de l'an passé, il n'y avait de gratuites que quatre écoles sur quinze dans les deux townships, et bien qu'il y ait eu augmentation dans la fréquentation des écoles, je suis néanmoins convaincu qu'elle aurait été bien plus grande encore, s'il y eut eu un plus grand nombre d'écoles gratuites. Un exemple frappant de ce que j'avance a été donné par l'arrondissement, No. 2, Gwillimbury Est, où jusqu'à présent l'on imposait une contribution. De juillet à décembre 1857, la fréquentation moyenne (sous le système de la contribution) ne

fut que de 41 $\frac{1}{4}$ , avec des honoraires au montant de \$49.20 ; mais dans les mois correspondants de 1858 (sous le système gratuit) la moyenne fut de 76, avec des honoraires au montant de \$102.63. Voilà une preuve bien évidente du fait que le système gratuit tend toujours à rendre la fréquentation des écoles plus grande. Dans le cours de l'an dernier une maison d'école a été érigée dans Gwillimbury Ouest (arrondissement No. 4). Les syndics paraissent vivement désirer qu'elle soit placée sous les soins d'un instituteur très capable, et ils ont pris tous les moyens en leur pouvoir pour en avoir un. J'ai, pendant l'année, distribué entre les différents arrondissements les rapports sur l'éducation et le pamphlet sur l'architecture de la maison d'école. Quant à l'influence de ces publications, elle ne saurait manquer d'être salutare. L'utilité du pamphlet sur l'architecture de la maison d'école est manifeste sous trois différents rapports : 1<sup>er</sup>ement, à raison de ses instructions simples sur les matières du ressort de la construction : 2<sup>me</sup>ment, de ses leçons intéressantes sur l'administration d'une école ; et 3<sup>me</sup>ment, des morceaux choisis qu'il renferme. Dans les arrondissements qui possèdent des Bibliothèques, je trouve comme par le passé, que l'on prend un bien grand intérêt à l'éducation. Les livres sont couverts et étiquetés, et je pense que les règlements sont strictement observés. Dans mon dernier rapport, je vous disais que l'opinion publique ici se préoccupait beaucoup de la question de voir la législature rendre l'éducation obligatoire pour le peuple. Des conversations que j'ai échangées avec des gens intelligents, à ce sujet, m'ont de plus en plus convaincu de l'avantage d'une pareille mesure."

78. *R. H. Evans, écr., Georgina* : " Dans la plupart des arrondissements de ce township, je regrette de le dire, l'éducation ne progresse pas aussi rapidement qu'on pourrait le désirer ; mais j'espère que le prochain rapport annuel sera plus satisfaisant, et que l'amélioration sous ce rapport, ne tardera pas à se faire sentir."

79. *Le révérend James Adams, King* : " Il m'est très agréable de pouvoir vous dire que l'éducation, généralement parlant, fait de grands progrès dans ce township. Le système gratuit gagne du terrain, et j'ai la conviction que le jour n'est pas éloigné où il sera bien plus apprécié. Toutes les écoles, moins une, sont munies de bonnes bibliothèques, et tant chez les jeunes gens que chez les vieillards il semble exister un désir croissant d'acquérir des connaissances utiles. Généralement, les écoles sont conduites par de bons instituteurs ; mais je regrette de dire que certaines maisons d'école ne sont pas aussi confortables et aussi bien meublées qu'elles devraient l'être. L'on pense, néanmoins, en ériger trois ou quatre nouvelles l'été prochain, et se procurer des cartes et des instruments dans le but de poursuivre la grande œuvre de l'éducation avec plus d'effet."

80. *Le révérend G. S. J. Hill, B. A., Markham* : " Les progrès faits par les écoles communes de ce township dans le cours de cette année, sont, en général, bien encourageants. Elles ont été bien fréquentées. Dix-huit sur vingt-trois ont été tenues ouvertes toute l'année, tandis que la moyenne de la durée de chacune a été de onze mois et treize jours. Nous avons eu huit écoles gratuites cette année ; si l'on songe qu'il n'y en avait que quatre en 1857, l'on verra que c'est un pas de fait dans la bonne voie. Des copies du pamphlet important sur l'architecture de

la maison d'école, de même que le catalogue des livres du département de l'éducation ont été expédiés à chaque arrondissement. Déjà les syndics ont commencé à se prévaloir de l'occasion qui s'offre d'acheter des prix, à des conditions si favorables, pour les enfants qui fréquentent leurs écoles. Dix ou douze piastres ainsi dépensées chaque année ajoutent peu aux frais de l'école, tandis qu'elles ont grandement l'effet d'encourager les enfants à prétendre aux prix."

81. *Le révérend John Laing, Scarborough* : " Il y a une absence générale d'instruments dans les écoles—excepté les cartes et les tableaux noirs,—et il n'y a que peu d'élèves qui suivent les plus hautes branches d'étude. Il n'existe pas une bibliothèque d'école dans le township. La bibliothèque publique du No. 6, bien qu'ouverte à tous pour un faible honoraire, n'est, à proprement parler, qu'une pauvre affaire. Il y a de petites bibliothèques rattachées aux églises, et leur influence, jointe à celle des bibliothèques des écoles du dimanche, est décidément très salutaire. Il est néanmoins à craindre que les livres soient négligés, et que l'on passe trop de temps à lire les articles futiles et irritants des papiers nouvelles. Le pamphlet sur l'architecture de la maison d'école a été distribué, mais aujourd'hui le township n'a plus de maisons d'école à ériger. Dans le but de donner les lectures que l'acte prescrit, j'ai fait des adresses pendant les soirées, et j'ai réussi à attirer un grand nombre d'habitants. Dans l'arrondissement No. 9, l'épouse de l'instituteur a enseigné la couture pendant quelques mois. Elle exigeait un honoraire additionnel."

82. *D. McCallum, écr., Vaughan* : " En vous transmettant mon rapport sur le township de Vaughan, il m'est agréable de pouvoir vous annoncer que nos écoles fonctionnent bien. Elles ont toutes été en opération dans le cours de l'année—dix-sept pendant l'année entière et une pendant onze mois. La moyenne des salaires des instituteurs a excédé quelque peu la somme de \$411. mais je regrette de me voir obligé de vous informer que la moyenne pour l'année prochaine ne sera pas aussi considérable. Le pamphlet sur l'architecture de la maison d'école a été expédié à chaque arrondissement dans le cours de l'année, et je suis heureux de pouvoir vous dire que son influence commence à se faire sentir. Les Ecritures sont lues dans presque toutes nos écoles communes, et plusieurs sont ouvertes et fermées par la prière. Une maison d'école en brique a été érigée à Kleinberg dans le cours de l'année; elle fait certainement honneur au village. Toutes les écoles possèdent des bibliothèques—de sorte que le peuple ne peut se plaindre de manquer de matières instructives à lire. Quelle différence entre la manière dont sont meublées et conduites nos écoles aujourd'hui, avec ce qu'elles étaient sous ce rapport, il y a vingt-cinq ans, quand j'étais écolier. Vraiment le Canada a bon droit de s'enorgueillir! J'ai l'espoir que ses fils ne manqueront pas de faire bon usage des biens qui sont mis à leur portée, et d'en montrer de la reconnaissance."

83. *Le révérend Richard Jones, York* : " Je pense ne pas m'écarter de la vérité en disant qu'en général l'état de l'éducation dans ce township est encourageant. Moins trois, toutes les écoles ont été tenues ouvertes durant l'année; elles ont aussi été mieux fréquentées que les années passées. Les deux tiers des écoles sont conduites d'après le système gratuit, ce qui fait que le nombre d'enfants qui ne

fréquentent pas les écoles est moins considérable qu'en 1857, d'environ cent. Quand les enfants ne fréquentent pas l'école, la faute doit en être principalement attribuée aux parents. Mes lectures durant les trois derniers mois ont attiré un bien plus grand nombre d'adultes qu'autrefois. C'est un fait bien consolant, et bien propre à encourager à remplir ses devoirs aussi bien que possible. La plupart des écoles s'ouvrent et se ferment par la prière, et les Ecritures sont lues dans toutes. Depuis l'établissement d'écoles séparées dans trois arrondissements de ce township, nous n'avons pas eu de difficulté au sujet de la Bible. La scission des catholiques romains est considérée par un grand nombre comme un avantage pour d'autres, mais comme une grande perte et un tort positif pour eux-mêmes. S'ils pouvaient abandonner cette idée de se séparer de leurs paisibles voisins et s'unir à eux pour supporter nos écoles communes, quel bien ne se feraient-ils pas. Ce serait *de fait* rendre nos écoles ce qu'elles sont *de nom* "communes," c'est-à-dire ouvertes et libres à tout le monde. Dans ces écoles pas un enfant ne devrait être reconnu comme le fils d'un homme riche ou d'un homme pauvre, comme l'enfant d'un protestant ou d'un catholique, mais simplement comme le fils d'un citoyen; chacun devrait pouvoir profiter des mêmes privilèges offerts par notre excellent système des écoles communes. L'an dernier le conseil de township ajouta aux fonds de chaque école la somme de \$40, prise à même les deniers provenant des réserves du clergé; les catholiques romains perdent volontairement leur part de ces profits. L'excellent pamphlet sur l'architecture d'école, de même que les catalogues de la bibliothèque d'école et le rapport annuel ont été distribués, et profiteront beaucoup à la cause de l'éducation."

#### XXI. COMTÉ DE PEEL.

81. *Le révérend H. B. Osler, Albion*: "Je considère qu'en général nos écoles ont fait des progrès, mais pas aussi marqués qu'on aurait pu le désirer. Quant aux bibliothèques, les réglemens relatifs aux livres sont observés aussi strictement que possible, et à en juger d'après le rapport, elles sont mieux appréciées que par les années passées, et en conséquence nous pouvons espérer qu'elles produisent du bien."

85. *Le révérend A. McFaul, Caledon*: "Depuis mon entrée en charge en août dernier, j'ai visité deux fois toutes les écoles placées sous ma surveillance. Je n'ai pas voulu laisser connaître l'époque à laquelle aurait lieu ma première visite, pour la raison que je désirais constater la manière dont chaque jour fonctionnaient les écoles; mais quand j'allai donner ma lecture, désirant avoir une aussi grande audience que possible, je donnai avis de ma seconde visite. Je trouvai certaines écoles dans un état assez florissant, mais presque partout il y a un grand manque d'énergie. Le système d'enseignement et de discipline suivi dans quelques écoles est très recommandable; mais presque partout, il y a lieu à bien des améliorations. Dans toutes les écoles il y a grande absence de cartes, appareils, tableaux, etc. Je regrette d'avoir à vous informer que dans ce township il n'y a que cinq arrondissements qui possèdent des bibliothèques; ce n'est pas que les habitants de l'endroit manquent des moyens nécessaires de se les procurer; on ne peut en accuser que leur coupable indifférence; un grand nombre d'entre eux se préoccupent bien peu

de l'importance de la culture morale et intellectuelle. Les quelques bibliothèques que nous possédons exercent une salutaire influence, et les livres sont lus par la majorité des habitants. J'ai fréquemment représenté aux syndics et aux parents l'importance de se prévaloir de la libéralité du gouvernement, en se procurant les moyens de développer l'intelligence de la jeunesse."

86. *W. Hope, écr., Toronto* : "Les écoles sont assez bien dirigées en général ; en certains cas elles fonctionnent très bien, et je suis heureux de pouvoir vous informer que les salaires des instituteurs n'ont pas été réduits à un chiffre plus bas que celui des années passées, malgré la grande dépression monétaire. En même temps la taxe des écoles a été moins lourde qu'autrefois, vu que le conseil de township a accordé une somme de \$40 à chaque école, à même les fonds des réserves du clergé. Comme l'on ne saurait mieux employer ces deniers qu'à l'encouragement de l'éducation, il est à espérer qu'au moins un montant égal sera avancé pour défrayer les salaires des instituteurs, tant pour cette année que pour les années à venir. J'ai dit que les écoles du township sont en général bien conduites ; je dois cependant ajouter, sous forme de modification, que dans certains cas les progrès sont sérieusement compromis par les changements trop fréquents d'instituteurs, provenant quelquefois de leur incapacité, mais bien plus souvent du fait que plusieurs d'entre eux s'engagent dans la profession de l'enseignement pendant qu'ils se préparent à suivre une autre carrière. Les syndics ne sauraient être trop vigilants dans leurs efforts à n'employer que des instituteurs capables, et ils ne doivent pas oublier que presque tout le succès d'une école dépend du soin que l'on prendra d'éviter de tomber dans un système qui semble régner dans quelques arrondissements, par lequel il semble établi que l'on doive à l'expiration de chaque année engager un nouvel instituteur. Les livres des bibliothèques d'arrondissements paraissent être bien lus ; ils sont soigneusement couverts et tenus en bon ordre. Le *Journal of Education* est généralement reçu et contribue beaucoup à éclairer ses lecteurs sur la cause de l'éducation. En réponse à votre question "pourquoi les écoles ne sont-elles pas fréquentées?" Je me bornerai à vous dire que la faute en est due à la négligence coupable des parents et des gardiens. Je n'hésite pas à dire que pas un autre pays au monde n'offre, sous le rapport de l'éducation, des avantages aussi grands que ceux que présente le système scolaire du Haut-Canada. Les instituteurs sont tous des hommes d'une bonne éducation ; quelques-uns d'entre eux ont enseigné pendant plusieurs années dans la même école, et ont fait preuve de capacité et de bonnes mœurs."

#### XXII. COMTÉ DE SIMCOE.

87. *R. T. Banting, écr., Essa* : "J'éprouve beaucoup de plaisir à vous annoncer que les écoles communes font de bons progrès dans cette municipalité. Les syndics paraissent décidés à n'employer que de bons instituteurs, et le peuple ne murmure pas contre les sommes prélevées pour leur soutien. Il n'y a encore qu'une bibliothèque dans le township, dans le No. 3. Je sais que les livres sont lus et bien appréciés, tant par les enfants que par le peuple en général. J'ai lieu d'espérer que le bien qui en résultera sera un encouragement pour les autres arrondissements."

88. *William Harvey, écr., Flos* : “ Les affaires d'école ont été administrées avec harmonie et entente dans ce township durant l'année qui vient de s'écouler. Les syndics ont fait fonctionner la loi des écoles et ont été soutenus par le peuple. Les écoles sont conduites d'après le système gratuit, que les habitants préfèrent de beaucoup. Je regrette d'avoir à vous informer que les livres de notre bibliothèque de township ne sont guère lus pour la raison que la grande majorité des contribuables n'en veulent pas entendre parler. Ils prétendent que la bibliothèque leur a été imposée par le conseil de township à une époque où l'on avait besoin d'argent pour les améliorations locales.”

89. *Moses Hurshaw, écr., Mono* : “ J'ai beaucoup de plaisir à pouvoir vous informer que les efforts précieux que vous avez faits pour la cause du système des écoles gratuites ont déjà eu de bons résultats dans cette partie reculée du pays : la moitié des écoles de ce township sont gratuites, et je n'hésite pas à croire que le nombre augmentera encore. Les habitants de Mono sont bien plus disposés que jamais en faveur de l'éducation, et en les exhortant à fonder des bibliothèques et à employer un plus grand nombre d'instituteurs de l'école normale, je n'hésite pas à croire que nos écoles ne tarderont pas à changer d'aspect.”

90. *Le révérend John Gray, Oro et Orillia* : “ Le pamphlet sur l'architecture de la maison d'école, le catalogue de la bibliothèque, ainsi que le rapport annuel ont été distribués conformément aux instructions reçues. Le premier de ces documents est également important et utile et bien propre à encourager le goût de l'architecture d'école, et à renseigner sur l'instruction de la jeunesse. La circulation de semblables publications ne saurait manquer d'exercer une influence salutaire sur l'éducation du pays. A la requisition du prêtre, j'ai ajourné à cette année mon examen de décembre de l'école séparée d'Orillia ; de sorte qu'une seule visite est mentionnée dans le rapport. Je dois dire que cette école est bien conduite, bien mieux que la généralité des écoles. Je la considère comme la meilleure de celles placées sous ma surveillance, en tant que les progrès, l'ordre, le système d'instruction et les talents du maître y sont concernés. La supériorité de cette école est démontrée par le fait qu'environ vingt enfants protestants la fréquentent, bien que l'école de village possède un bon instituteur de première classe. Tout en étant opposé à ces écoles qui viennent troubler la perfection de notre système d'éducation, et qui ont l'effet de donner naissance aux jalousies et aux luttes de partis, je ne puis m'empêcher d'admettre que l'établissement de l'école séparée dans cette localité a bien servi la cause de l'éducation, et a contribué à éduquer 20 ou 30 enfants qui sans cela auraient grandi dans l'ignorance. Comme le 1er d'avril la charge de surintendant local d'Orillia sera remplie par une autre personne, je profite de la présente occasion pour faire une revue de l'éducation dans ce township durant mes sept années de surveillance. Quand j'acceptai la charge, le township ne possédait qu'une seule école, et encore l'on ne s'y intéressait que très peu ; il y avait même des individus qui cherchaient à déprécier l'éducation et qui prétendaient que le peuple n'en avait pas besoin. Aujourd'hui il y a trois écoles ; on se préoccupe beaucoup de l'éducation et toutes les classes de la société travaillent à la répandre. Environ cinq ou six écoles privées ont été établies à

différentes époques, et ont été en opération plus ou moins longtemps. Il n'existait alors qu'une seule maison d'école très petite, qui était dans un bien mauvais état — n'ayant ni cartes, ni instruments, ni ameublement, et c'est à peine si elle était fréquentée par un tiers du nombre des élèves que nous avons aujourd'hui. Depuis cette époque, trois nouvelles maisons d'école ont été érigées, dont l'une en brique. Des cartes ont été fournies à deux écoles, et l'ameublement a été grandement amélioré. La facilité de l'enseignement de même que la qualité sont bien supérieures. La bibliothèque dans Oro est dans un état satisfaisant. Grand nombre de livres sont empruntés durant l'hiver aux différentes bibliothèques qui sont distribuées dans le township. Plusieurs personnes ont lu toute la bibliothèque d'Orillia, mais la dépression qui règne dans le township, combinées avec d'autres causes, n'a pas permis au conseil d'en augmenter les dimensions."

91. *Ephraim Dean, écr., Vespra* : "Les écoles sont, généralement, dans une condition florissante, et je pense que le système gagne beaucoup dans l'estime du peuple, à en juger par la manière libérale dont il a supporté ses écoles dans le cours de l'an dernier. Les personnes qui vivent dans les vieux établissements ne connaissent pas grand chose des privations et des difficultés que nous avons à surmonter dans les établissements reculés pour percevoir nos taxes d'école. En consultant le rôle du percepteur, je trouve que dans beaucoup de cas la taxe d'école égale toutes les autres taxes mises ensemble. Toutes nos écoles sont gratuites, et j'ai l'espoir que les générations futures recueilleront les fruits mûrs du système que vous avez inauguré dans notre chère et belle province."

#### XXIII. COMTÉ DE HALTON.

92. *Le révérend J. G. D. McKenzie, A.A., Esquesing* : "Je pense que l'on doit avoir une opinion bien favorable des progrès que font généralement l'éducation et les écoles de ce township. On remarquera que sur le personnel entier des instituteurs il n'y a qu'un seul porteur de certificat de troisième classe d'employé, et encore n'a-t-il été engagé qu'à la condition qu'il serait tout en son pouvoir pour se perfectionner. S'il y a deux ou trois écoles qui ne sont pas aussi florissantes que je le voudrais, d'autres sont dans une condition hautement satisfaisante, et plusieurs ne sauraient être aisément surpassées par l'habileté du maître, les progrès de l'élève, et l'excellente discipline qui y est exercée. J'ai préparé avec beaucoup de soin une lecture écrite que je suis occupé à donner sur l'éducation ; — et j'ai l'espoir que vingt années d'expérience dans l'enseignement me permettront de donner des leçons pratiques ; jusqu'à ce jour j'ai réussi à rassembler un grand nombre de personnes dans chaque arrondissement."

93. *Le révérend T. Green, D.D., Nelson* : "En jetant un coup d'œil sur ce que nous avons fait, l'on se convaincra que nous nous efforçons de profiter des avantages que nous offre le système actuel d'éducation. Dans les visites que j'ai faites aux écoles cet hiver, j'ai vu avec plaisir accourir un grand nombre de jeunes gens, qui se montrèrent aussi soumis à tous les règlements que les plus jeunes élèves. Je désire aussi vous faire observer que toutes les écoles ont été tenues ouvertes pendant l'année. Il est agréable de remarquer que dans 11 écoles sur 13 les Saintes Ecritures sont régulièrement lues, sans que les parents et les élèves

n'aient à s'en plaindre. Des cartes, etc., ont été fournies par les syndics, et j'ai l'espoir que la fin de la présente année verra chaque école munie de ces auxiliaires si importants à une instruction utile. D'après ma propre expérience, je pense que je puis dire sans me tromper que nos écoles en Canada peuvent soutenir une comparaison avantageuse avec celles de la métropole; et comme les préjugés disparaissent, je suis convaincu que l'esprit de parti va céder le pas au désir sincère de profiter autant que possible de notre système actuel d'éducation, qui, s'il n'est parfait, n'en est toujours pas moins digne de louanges."

93. *Le révérend A. J. Macaulay, Nassagaweya* : "Il m'est agréable de pouvoir vous annoncer qu'en général il y a eu des indices évidents de progrès dans toutes les écoles placées sous mes soins, dans le cours de l'année qui vient de s'écouler; à la vérité, il y en a qui sont dans une condition florissante. Les écoles ont été tenues ouvertes toute l'année, et presque tous les arrondissements prennent beaucoup d'intérêt à l'éducation de la jeunesse. Le système des écoles gratuites a été adopté par trois arrondissements l'an dernier, et cette année, moins une, toutes les écoles sont gratuites. J'espère que le jour n'est pas éloigné où le système gratuit sera universellement reconnu. A l'égard des bibliothèques, il me fait peine de me voir obligé de vous informer qu'elles ne sont pas aussi généralement appréciées qu'elles devraient l'être par les habitants des différents arrondissements. En terminant, je suis heureux de vous informer que l'on prend beaucoup d'intérêt à toutes les écoles placées sous ma surveillance."

#### XXIV. COMTÉ DE WENTWORTH.

95. *R. H. Cradock, écr., Ancaster et Flamborough West* : "Il me reste peu de choses à ajouter à ce que j'ai dit déjà au sujet des bibliothèques d'école. Les livres paraissent être conservés avec soin par les arrondissements qui en possèdent. La dépression monétaire a, je pense, grandement contribué à empêcher les syndics dans beaucoup d'arrondissements de faire d'autres dépenses que celles qui étaient absolument nécessaires pour tenir les écoles ouvertes. Le catalogue de la bibliothèque, les rapports et les livres sur l'architecture d'école ont été distribués. Il y a une amélioration visible dans la qualité des maisons d'école récemment érigées, qui doit être attribuée, indubitablement, aux peines que l'on se donne pour instruire le peuple. La nouvelle maison d'école, qui vient d'être construite dans le No. 11, fait un grand honneur aux habitants de l'arrondissement. C'est un édifice en brique, solide et bien fini, et qui remplace avec avantage la bâtisse informe et peu commode d'autrefois. Les écoles ont été tenues ouvertes presque toute l'année dans les deux townships. C'est un grand pas de fait, surtout quand l'on songe au temps où un grand nombre des écoles étaient fermées pendant la moitié de cette période. Je concours pleinement dans l'opinion émise par certains surintendants locaux, et publiée dans votre rapport annuel, sur la manière d'élire les officiers d'école. Il est besoin d'un changement—et je prends la liberté de suggérer qu'un bureau composé de tous les syndics d'école de chaque municipalité, devrait tenir une fois par année une assemblée à laquelle se ferait l'élection des surintendants locaux. Ce plan, si d'ailleurs il n'est pas parfait, vaut toujours certainement mieux que celui que l'on suit aujourd'hui."

96. *Le révérend George A. Bull, Barton* : “ En entrant en charge l'année passée, mon principal but était d'utiliser mes services autant qu'il serait en mon pouvoir. J'avais remarqué déjà qu'il y avait lieu à de grandes améliorations en matière d'école dans ce township—qu'il y avait évidemment trop de négligence, d'indifférence et d'inattention dans plusieurs arrondissements. Je m'efforçai de faire les changements que je jugeai nécessaires à la prospérité des écoles. A part les soins qu'il faut toujours apporter à une école, sous forme d'encouragement et de conseils aux instituteurs et aux élèves, j'avais encore beaucoup à faire en exposant devant les différents bureaux de syndics, l'état de ruine dans lequel se trouvaient certaines écoles et leurs dépendances. Les habitudes de propreté, d'ordre et de soin avaient été grandement négligées ; le plus grand désordre régnait. Des maisons d'école n'avaient jamais été nettoyées et époussetées ; les murs étaient enfumés ; la poussière de semaines et de mois y était attachée, et grand nombre d'enfants se réunissaient chaque jour dans ces écoles pour y passer cinq ou six heures de suite. Trois arrondissements n'ont encore pour cour et terrain de récréation que le grand chemin, sans les avantages, la sûreté et le confort des terrains attachés spécialement aux maisons d'école. Il est évident que ce sont là des défauts bien grands ; l'on devrait encourager les habitudes d'ordre et de propreté, et en donner l'exemple, sans quoi les enfants auront à en souffrir aujourd'hui et plus tard. Au sujet des maisons d'école et de leurs dépendances, je n'ai pas manqué de faire ressentir aux syndics la nécessité qu'il y avait pour eux de remplir leur devoir. Pour le moment je ne donnerai pas les numéros des arrondissements où ces défauts existent encore, vu que l'on a promis de s'amender. Vous verrez d'après le rapport que j'ai visité 31 fois les écoles de ce township durant les neuf mois qui ont précédé. Il n'y a que six écoles, et l'une d'elles a été fermée pendant quatre mois, pendant que l'on était occupé à réparer et reconstruire la maison. A part ces visites, qui je l'espère ont eu d'heureux résultats, et les allocutions faites aux enfants à chaque occasion, j'ai donné des lectures publiques dans cinq arrondissements, dont trois ont attiré de grandes audiences ; une n'a pas eu de succès pour la raison que l'avis avait été irrégulier. Néanmoins cette partie de la journée fut perdue pour moi. Je suis heureux de pouvoir dire que dans quatre écoles de ce township les enfants ont fait de bons progrès, grâce aux instituteurs et à leur zèle. Le manque de succès dans les deux autres écoles peut être attribué à l'apathie des syndics, dont l'inactivité tend grandement à décourager les parents et les enfants. Je n'ai rien à dire des bibliothèques ou des cartes, à part ce qui a été mentionné par les surintendants de ce township, c'est-à-dire, qu'il y a une bonne bibliothèque dans l'arrondissement No. 4, et de bonnes cartes dans les arrondissements Nos. 4 et 6. Généralement les Saintes Ecritures sont lues à l'ouverture et à la clôture de l'école. Le pamphlet sur l'architecture de la maison d'école a été transmis à qui de droit ; dans deux cas il a rendu de grands services. C'est une publication intéressante et importante à la fois. Permettez que je fasse deux suggestions au sujet de la manière de se procurer des bibliothèques, cartes, etc., et de choisir les instituteurs, et croyez, monsieur, que je les fais avec toute la déférence que je dois à votre jugement et à votre expérience. Quant aux bibliothèques, cartes, etc., comme es syndics semblent peu apprécier ces choses, je désire suggérer que le surintendant

local de chaque township devrait être autorisé à en faire l'acquisition aux frais publics et aux conditions actuelles de l'apporcionnement législatif ; et de crainte que dans son trop grand désir d'améliorer, le surintendant ne fit retomber des dépenses trop fortes sur un arrondissement, bien qu'il n'est guère probable que la chose arrive, je serais d'avis qu'on lui votât une somme fixe d'année en année, qu'il emploierait, au meilleur de son jugement, au profit de chaque arrondissement.\* Quant aux instituteurs, je suis d'opinion que trop souvent on les choisit sans consulter le surintendant local. Je désire suggérer que les différents bureaux de syndics et les surintendants devraient se réunir et faire eux mêmes le choix d'instituteurs pour chacun de leurs arrondissements respectifs. Aujourd'hui, les syndics nomment souvent un instituteur, sans tenir compte de ses capacités. Généralement les candidats aux places d'instituteurs s'adressent au surintendant ; et naturellement l'on suppose qu'il est capable de donner une bonne opinion sans se tromper ; pourquoi les syndics n'accepteraient-ils pas alors son jugement ? L'acte a évidemment cet objet en vue, mais comme ce n'est qu'une recommandation, les syndics font en cela ce qu'il leur plaît. Je suis convaincu d'avance que les surintendants locaux se chargeraient avec plaisir de ce nouveau devoir—bien que leurs services soient bien mal payés en ce pays. Ceux que je connais seraient heureux de voir que l'on s'occupe de plus en plus de l'amélioration de la jeunesse de leurs townships, et s'acquitteraient du devoir dont je viens de parler pour l'intérêt seul de la cause de l'éducation. Telle qu'elle est, les surintendants regrettent vivement de voir que très souvent leur charge n'est que nominale, au lieu d'être d'une utilité pratique dans son influence et ses effets."

97. *Le révérend John Porteous, Beverley* : " Je suis convaincu que la bibliothèque de l'arrondissement No. 17, porte ses fruits. Je dis ceci sur le principe qu'il n'est guère possible qu'on lise 756 volumes importants, sans qu'il en reste du bien ; mais je ne saurais dire précisément quels bons effets elle a pu produire. Les livres sont couverts, étiquetés et numérotés, et je pense que les règlements sont strictement observés."

98. *Le révérend G. Cheyne, Binbrooke et Saltfleet* : " Je suis heureux de pouvoir vous informer que les écoles des townships de Saltfleet et Binbrooke, ont été en opération active pendant l'année qui vient de s'écouler. La durée moyenne pendant laquelle elles ont été tenues ouvertes est plus considérable qu'autrefois—dans Saltfleet elles l'ont été pendant environ 11½ mois, et dans Binbrooke, pendant environ 10½ mois. La majorité a été en opération pendant l'année entière. Dans presque tous les arrondissements la fréquentation a aussi de beaucoup augmenté. Généralement il est constaté que ceux qui ne fréquentent pas l'école sont au-dessus de douze ans ; après avoir reçu une certaine somme d'instruction, ils sont enlevés à l'école, et travaillent chez leurs parents ; les enfants au-dessous de six ou sept ans sont encore trop petits, et demeurent fréquemment à une trop grande distance de la maison d'école pour qu'on les laisse y aller seuls. Il y a bien aussi un peu d'indifférence—mais c'est très rare. Somme toute, il y a évidemment un intérêt croissant en faveur de l'éducation. J'ai représenté aux syn-

\* Le conseil de comté peut voter ces sommes, et faire de pareils arrangements.

dics des différents arrondissements dans Saltfleet la nécessité et l'importance qu'il y avait de se procurer des bibliothèques d'école—mais mes remontrances ont été vaines. Il est constant que l'instruction de la jeunesse est à peu près perdue si plus tard, dans l'âge mûr, elle n'a pas les moyens de conserver ce qu'on lui a inculqué ; et l'on ne saurait jamais atteindre mieux cet objet qu'en lui procurant des bibliothèques. Il n'y a qu'une bibliothèque d'école dans le township, et elle se trouve dans le plus petit arrondissement, No. 7. Il peut s'en enorgueillir. Le conseil municipal de Binbrooke a montré beaucoup de sagesse en faisant l'acquisition d'une bibliothèque pour le township ; elle a été également partagée entre les arrondissements. L'on verra d'après le rapport, que les livres y sont bien lus. Néanmoins, dans les deux townships, l'on n'a pas un goût fort prononcé pour la lecture. Je ne saurais apprécier les bons résultats produits par la bibliothèque. Plus tard l'on pourra en retrouver les heureux effets dans l'intelligence développée de la génération croissante. Mais s'il n'y a pas de bibliothèques, l'on ne saurait s'attendre à retrouver le goût de la lecture ; et conséquemment, l'intelligence manquera de prendre son essor."

99. *Andrew Hall, écr., Flamborough Est* : "Les écoles de ce township ont, l'année dernière, fait des progrès satisfaisants. Les instituteurs, par leur zèle, et leur capacité, ont fait beaucoup pour l'avancement de l'éducation dans les différents arrondissements où ils ont été employés ; le peuple semble avoir apprécié leurs services importants, non seulement en leur donnant de bons salaires, mais en continuant de les encourager malgré la dépression commerciale. Quatre instituteurs sont porteurs de certificats de première classe, et montrent beaucoup d'aptitude. Il n'y a pas d'écoles gratuites dans ce township. Le système fut adopté dans un cas, mais on ne tarda pas à l'abandonner, pour la raison qu'il ne satisfaisait ni les locataires ni les francs-tenanciers de l'arrondissement. Voici la manière dont seront supportées les écoles cette année ; l'on charge vingt-cinq centins par mois à chaque élève, ensuite viennent les octrois du gouvernement et des municipalités, et la balance est comblée par un impôt. Le conseil de township n'a pas encore jugé à propos de consacrer les deniers des réserves du clergé aux fins des écoles. Les bibliothèques n'ont pas fait de progrès."

100. *Le révérend James Hughes, Glanford* : "Vous verrez, d'après le rapport, que presque toutes les écoles ont été tenues ouvertes le long de l'année. Pas une seule plainte contre le système scolaire ; les quelques catholiques romains qui habitent ce township envoient leurs enfants aux écoles aussi régulièrement que les autres, et se montrent, d'après ce que je sais, aussi satisfaits que leurs voisins. J'espère que rien ne viendra troubler l'harmonie que l'on observe aujourd'hui dans le fonctionnement parfait de nos lois scolaires. Notre conseil municipal a agi sagement en plaçant l'intérêt des deniers provenant des réserves du clergé au soutien de l'éducation ; c'est un grand service rendu à la cause. La seule bibliothèque qui existe est l'ancienne ; mais ses livres ont été si souvent lus qu'aujourd'hui elle est devenue presque inutile. Pendant 30 années, j'ai eu des relations avec les écoles communes du Haut-Canada, dix ans à titre d'instituteur, et vingt ans comme missionnaire wesléen. Durant cette période, j'ai pu facilement me faire une

idée de l'utilité pratique du système, et me préparer à formuler l'opinion que j'en ai aujourd'hui. Je dis donc que les efforts que vous avez faits pour inaugurer et faire fonctionner un système d'instruction générale, ont été couronnés d'un glorieux succès, et que tout ce qui reste à faire aujourd'hui pour le rendre parfait, pour combler les vœux des plus fervents amis de l'instruction populaire, c'est de se procurer un grand nombre d'instituteurs capables ; c'est ce que nous demandons, et n'est uniquement ce qui nous manque."

#### XXV. COMTÉ DE BRANT.

101. *Le révérend W. Hay, Burford* : "Si nous tenons compte de la rareté du numéraire, je pense que nous pouvons nous vanter malgré tout que nos écoles ont été bien supportées dans le cours de l'année. Le pamphlet sur l'architecture de la maison d'école a été distribué, et, bien qu'il soit encore trop tôt pour pouvoir juger des résultats, cependant je sais qu'en une ou deux circonstances il a été d'un grand secours aux syndics pour la construction d'édifices confortables. Le catalogue de la bibliothèque ainsi que le rapport du surintendant en chef ont été transmis à tous les arrondissements. Les effets directs de ces publications ont été l'augmentation des cartes et des livres de texte, et l'introduction de livres de prix. Les prix ont produit une grande émulation dans les écoles où ils ont été distribués. *Oakland* : Le seul indice remarquable de progrès dans ce township durant l'année, est l'érection d'une nouvelle maison d'école dans le village d'*Oakland*, qui a coûté \$2,000. C'est une superbe bâtisse, bien finie, bien meublée, et capable de recevoir 150 écoliers ; une grande cour de récréation y est attachée, avec des dépendances spacieuses ; le tout est environné d'une bonne clôture. C'est une maison d'école modèle dans tous les sens du mot."

102. *D. McNaughton, écr., Onondaga* : "Les écoles de ce township sont fréquentées d'une manière très encourageante. Les enfants qui autrefois se souciaient peu d'aller à l'école, et à qui les parents laissaient entièrement le choix sous ce rapport, montrent aujourd'hui un grand désir d'apprendre. Le peuple, en général, semble beaucoup plus se préoccuper des affaires des différents arrondissements scolaires ; cet intérêt le porte à profiter des avantages offerts par les écoles qu'il est obligé de soutenir. A une seule exception, le système gratuit a été adopté partout, et produit d'heureux résultats, en ce sens qu'il met l'instruction à la portée de tous. Les instituteurs sont supérieurs à ceux que l'on engageait autrefois. Ceux qui sont parfaitement capables d'enseigner sont mieux appréciés aujourd'hui, et l'on prend un grand soin de n'en choisir que de bons. Les instituteurs de l'école normale sont préférés ; leurs écoles sont mieux conduites ; les élèves y font de grands progrès et manifestent une grande application à l'étude ; le but avéré de leur système d'instruction est de bien faire comprendre le sujet qu'ils enseignent. L'établissement de notre bibliothèque de township a indubitablement contribué en grande partie au succès de la cause de l'éducation en cet endroit. Les livres sont généralement lus avec succès. Pour le peuple c'est une grande acquisition ; c'est le moyen d'engager un grand nombre de personnes qui n'ont pas l'avantage de fréquenter l'école à s'adonner à la lecture, chose qu'elles n'auraient pu faire autrement. Plusieurs fois j'ai vu des jeunes gens

consacrer leurs hivers à faire l'école qui avaient commencé leur éducation en lisant les livres de la bibliothèque. Le catalogue général des livres pour les bibliothèques publiques a été reçu et distribué ; je pense qu'il aura l'effet de faire ajouter à notre bibliothèque de township, des livres plus appropriés aux besoins et aux exigences du peuple. Le pamphlet sur l'architecture de la maison d'école a aussi été distribué. Déjà l'on commence à découvrir un désir de voir nos maisons d'école sur un pied supérieur à ce qu'elles ont été, à mon grand regret, jusqu'à ce jour. L'on se préoccupe beaucoup aujourd'hui du confort des maisons d'école. Les terrains sont en général mieux entretenus, plantés d'arbres, et pourvus de bâtisses convenables. Tout ensemble, le système des écoles fonctionne admirablement, et semble parfaitement adapté au peuple auquel il est destiné, et conjointement avec la bibliothèque de township, contribue sûrement à l'amélioration morale, non seulement de la génération croissante mais aussi des hommes mûrs, dont un grand nombre dans leur jeunesse, ont eu bien peu d'occasions de cultiver leurs facultés mentales. Je n'hésite pas à dire qu'il n'y a pas un endroit dans le pays qu'on pourrait citer comme une preuve plus frappante de l'utilité pratique et de l'excellence du système scolaire et des bibliothèques que le township d'Onondaga."

#### XXVI. COMTÉ DE LINCOLN.

103. *Le révérend W. Hewson, M.A., Clinton* : " Les écoles placées sous ma surveillance ont fait de grands progrès durant l'année qui vient de s'écouler, et les succès des élèves ont été bien plus marqués que les années précédentes. La dépression commerciale nuit grandement à la cause de l'éducation, et déjà l'on songe à faire des économies dans un département où certainement elles sont le moins nécessaires—l'éducation des enfants. Les deniers provenant des réserves du clergé ont été consacrés à l'instruction dans ce township, et partagés pour cet objet entre les différents arrondissements. Il m'est pénible d'avoir à ajouter que cette mesure a créé des embarras dans certains arrondissements, et a donné lieu à de grandes difficultés. Notre bibliothèque publique appartient au township, et contient environ 1450 volumes, tous étiquetés, numérotés et bien généralement lus ; en moyenne, durant l'année dernière, 120 volumes ont été lus par semaine. Je suis heureux de pouvoir vous informer que l'influence de la bibliothèque a été bien salutaire en cet endroit ; c'est surtout la jeunesse qui en a retiré le plus de profit."

104. *C. B. Millner, écrl., Grantham* : " Dans quelques uns de nos arrondissements scolaires l'instruction des enfants fait des progrès lents, tandis que dans d'autres il n'y a pas d'amélioration. Si nous avions de meilleurs instituteurs, les rapports seraient plus satisfaisants ; mais aujourd'hui les syndics se voient quelquefois obligés d'engager des enfants, pour la raison que l'on ne sait où trouver des instituteurs. L'école catholique romaine séparée de l'arrondissement No. 7 a cessé d'exister ; le principal partisan de cette école s'est retiré de la lutte, et est aujourd'hui syndic des écoles communes. L'école 'séparée' fut la seule école de cet arrondissement pendant les deux dernières années, mais les protestants, honteux de leur apathie en matière d'éducation, font aujourd'hui de grands efforts, et ont déjà réussi à engager un instituteur. Notre bibliothèque de township offre de grands avantages à ceux qui aiment la lecture. Cent volumes sur divers sujets

de littérature sont choisis et expédiés dans une boîte à chaque arrondissement, et peuvent être échangés en tout temps ; mais je regrette de dire que bien qu'elle soit ouverte à tous, néanmoins il se présente peu de lecteurs nouveaux. Le peuple ne lit pour ainsi dire que les journaux. A Port Dalhousie, cependant, l'instituteur qui a la surveillance de la bibliothèque écrit que les habitants du village manifestent un grand goût pour la lecture, et qu'à chaque semaine ils échangent leurs livres."

105. *J. Wolverton, écr., M.D., Grimsby* : " Il m'est agréable d'avoir à vous informer que l'on semble beaucoup plus se préoccuper de l'idée de se procurer des cartes et des instruments, et de fonder des bibliothèques d'école commune. J'ai l'espoir que le jour n'est pas très éloigné où les habitants et la jeunesse de chaque arrondissement d'école de notre pays auront à leur portée une bibliothèque composée des ouvrages les mieux choisis et les plus utiles. Ce que les outils sont aux artisans, les livres le sont à l'étudiant ; autant il vaudrait exiger du premier qu'il fut habile, sans avoir les outils nécessaires, que de supposer que le dernier possède des notions et des connaissances utiles si on lui ferme tout accès aux livres. Si l'instituteur est nécessaire à la jeunesse, les livres le sont également aux personnes plus avancées en âge. Ainsi donc, si nous voulons réaliser l'objet de notre existence nous devons nous efforcer de ne rien négliger pour réussir."

106. *P. Gregory, écr., Louth* : " Comme presque chaque branche de nos institutions civiles a plus ou moins souffert de la dépression monétaire qui sévit encore aujourd'hui, il n'était guère raisonnable d'espérer que notre système scolaire ne s'en ressentirait pas un peu. J'ai néanmoins le bonheur de pouvoir vous informer que les écoles placées sous ma surveillance n'ont rien perdu de leur efficacité. L'octroi législatif en faveur des écoles, et la cotisation du comté sont les mêmes qu'autrefois dans ce township, et les cotisations locales n'en cèdent en rien à celles des années passées. La moyenne de la durée des écoles excède quelque peu celle des autres années. Des instituteurs d'une classe supérieure ont été engagés. Le système scolaire actuel, peu importe son origine, semble être dans un état florissant, et promet de rapporter une riche moisson au Canada à un jour qui n'est pas éloigné. L'opinion publique s'en préoccupe grandement, et c'est un bon indice de son utilité. L'on a eu recours dans quelques uns de nos arrondissements scolaires à un mode assez singulier de faire taire l'opposition aux lois d'école ; les individus les plus rebelles et les plus disposés à blâmer sont nommés syndics ; leur opposition ne tarde pas alors à s'évaporer, et généralement ils deviennent des hommes utiles et laborieux. Il est probable que cette manière d'agir avec les partisans de l'opposition n'est pas nouvelle, car l'on prétend qu'elle se pratique dans certaines institutions à prétentions plus élevées de ce pays. Notre bibliothèque de township semble languir ; il faut absolument l'agrandir chaque année, afin qu'elle puisse toujours offrir quelque chose de nouveau, et encourager le peuple à exploiter cette mine d'or des connaissances, que la libéralité du gouvernement a placée à la portée de l'individu le plus humble."

#### XXVII. COMTÉ DE WELLAND.

107. *Le révérend J. Baxter, Bertie* : " D'après le rapport, vous ne tarderez pas à voir que les écoles de ce township ne font pas autant de progrès qu'on pourrait

en attendre. Les arrondissements scolaires ne manifestent pas l'intérêt qu'on voudrait leur voir déployer pour se procurer des cartes et des bibliothèques ; néanmoins, je pense que les syndics ont un grand désir d'engager des instituteurs capables, et de tenir leurs écoles ouvertes plus longtemps. Dans mes allocutions publiques, j'ai cherché à faire voir l'importance qu'il y avait de munir les écoles de bibliothèques et d'instruments convenables."

108. *A. Reid, écr., Crowland* : " Je pense que les écoles communes de ce township font des progrès marqués ; tout ami véritable de son pays doit en être orgueilleux. L'intérêt se manifeste de différentes manières. Les contribuables semblent prendre plus d'intérêt à la cause, et grand nombre d'entre eux assistent aujourd'hui aux examens trimestriels ; c'est à coup sûr un signe rassurant. Souvent aux examens, les plus zélés d'entre les habitants apportent avec eux des provisions de bonbons pour les enfants ; c'est encore là une autre marque de l'intérêt que l'on prend à la cause de l'éducation ; c'est un grand encouragement pour le maître et pour l'élève. Je suis heureux de pouvoir vous dire qu'un grand nombre de nos écoles s'ouvrent par la prière. C'est indubitablement un exercice important que de reconnaître le Tout Puissant, et de l'implorer qu'il fasse tomber sa bénédiction sur les travaux de la journée. Je suis heureux de voir que les Saintes Ecritures sont lues dans toutes nos écoles, moins deux ; j'espère qu'elles ne tarderont pas à comprendre l'importance de ce devoir. Nos instituteurs font preuve d'une bien plus grande aptitude, progrès que l'on doit en grande partie attribuer à la position ferme que vient de prendre le bureau de l'instruction publique de ce comté, en exigeant d'eux des connaissances plus étendues ; je suis convaincu que les contribuables l'en remercieront cordialement. Nos écoles, tout ensemble, ont toutes été tenues ouvertes pendant plus de six mois de l'année, et en moyenne, neuf mois. Jamais la durée de l'école n'a atteint ce chiffre ; c'est une preuve nouvelle de l'intérêt que l'on porte à la cause. Des études, telles que la tenue des livres, la physique, l'histoire, etc., qui jusqu'à ce jour avaient été négligées, font aujourd'hui partie du programme et devront indubitablement produire les plus heureux résultats. J'espère que bientôt ces branches importantes seront plus généralement enseignées. En 1857, une nouvelle maison d'école en brique a été érigée à un coût de \$1000—indépendamment des cartes et des instruments,—c'est un grand honneur pour l'endroit. Dans le cours de l'an dernier une autre maison d'école en brique a été érigée dans Welland, à un coût de \$2,700. L'édifice est un véritable ornement pour le comté. J'ai transmis à chaque arrondissement placé sous ma surveillance une copie du pamphlet sur l'architecture de la maison d'école, le catalogue général, ainsi que votre rapport annuel. J'espère que ces publications auront l'effet de faire ériger des édifices élégants, et de munir de bibliothèques chaque arrondissement du township. Ce résultat ne saurait être obtenu qu'en démontrant aux contribuables la nécessité qu'il y a de n'ériger que des bâtisses confortables, et de procurer des livres importants et utiles à la génération croissante."

109. *M. F. Haney, écr., M.D., Humberstone* : " Toutes les personnes intéressées au fonctionnement de notre excellent système d'instruction publique, ont cette année montré un grand intérêt à la cause de l'éducation dans Humberstone. Les

salaires payés aux instituteurs n'en cèdent en rien à ceux qu'on leur accordait les années précédentes, surtout si l'on tient compte de la grande dépression monétaire. Malgré cet obstacle, la cotisation de comté en faveur des écoles a excédé l'octroi législatif fait au township, d'un montant considérable, et les contributions locales ont suffi pour donner une bonne impulsion à l'éducation. L'on verra que la moyenne des salaires des instituteurs, et la moyenne de la période durant laquelle les écoles ont été tenues ouvertes, ne diffèrent pas beaucoup de celles des deux années précédentes. Quant aux livres, ceux que recommande le conseil de l'instruction publique sont presque exclusivement en usage. Les syndics et les patrons, de même que les instituteurs, commencent à voir que l'uniformité à cet égard est bien préférable. Mais en ceci comme en toute autre chose, il se trouve des mécontents qui aimeraient beaucoup mieux aller acheter les livres d'école aux Etats-Unis, comme ils le feraient pour une livre de thé, sur le principe que son importation de ce pays le rend supérieur; et ils poussent la supposition jusqu'au point de s'imaginer qu'il en serait de même pour les livres, que si on les achetait là ils seraient bien meilleurs. Les individus dont je viens de parler ont l'air de croire que leurs préjugés valent bien mieux que l'expérience des conseils ou des instituteurs. L'on ne saurait s'attendre à ce que tout le monde soit unanime quand il s'agit du fonctionnement d'un grand système scolaire. Néanmoins, je suis heureux de voir que l'on se comprend assez bien pour donner suite aux dispositions des lois scolaires. Les écoles de ce township ont besoin de plus de cartes, d'instruments et de bibliothèques; néanmoins, je suis fermement convaincu que nos citoyens sont généralement d'avis de faire disparaître l'obstacle qui nuit tant au fonctionnement de nos écoles, en faisant l'acquisition des objets dont je viens de parler, aussitôt que la dépression monétaire du jour aura cessé d'exister."

#### XXVIII. COMTÉ D'HALDIMAND.

110. *Le révérend J. Flood, Dunn*: "Je regrette que l'état des écoles de ce township ne me permette pas de vous transmettre un rapport plus encourageant. La plus grande dépression monétaire dont j'aie jamais été témoin n'a pas cessé de peser sur cette partie du pays, et je crains beaucoup qu'elle ne continue jusqu'à ce que la providence nous envoie une récolte plus abondante. Dans certains cas les cultivateurs n'ont pas récolté dans l'automne autant de grain qu'ils en avaient semé le printemps; aussitôt qu'ils ont pu constater que la récolte serait mauvaise, ils ont mis fin à toutes les dépenses qui n'étaient pas d'une absolue nécessité. Il n'y a pas de bibliothèque d'école commune dans ce township."

#### XXIX. COMTÉ DE NORFOLK.

111. *James Covernton, écr., Charlotteville*: "Le rapport n'indique pas qu'il a été fait des progrès aussi satisfaisants que l'on pourrait s'y attendre, car, malgré qu'une plus forte somme d'argent public ait été appliquée aux écoles, il y a eu diminution tant dans le nombre que dans la durée du temps qu'elles ont été ouvertes. Le malaise qui règne en ces temps-ci a induit quelques syndics à n'employer que des instituteurs au rabais, et cette fausse économie a produit une réaction désavantageuse dans l'arrondissement No. 6, où l'école qui était ouverte

toute l'année, avait une institutrice pour les filles pendant une partie du temps, et un instituteur formé à l'école normale sous le contrôle duquel se trouvait l'institutrice. Cette école subvenait en grande partie à ses frais; un peu plus d'un cinquième seulement de ses dépenses était prélevé par une taxe sur la propriété de l'arrondissement. En plusieurs circonstances il a été constaté que les écoles ne pouvaient être maintenues sur un pied d'efficacité parce que les arrondissements ont trop peu d'étendue. L'on semble disposé à vouloir étendre les limites des arrondissements scolaires en diminuant le nombre de ces derniers, et comme nos chemins sont généralement très bons, l'on ne saurait dire que cette amélioration rencontrera des empêchements. Les examens publics ne sont pas aussi utiles qu'ils pourraient l'être, attendu que d'ordinaire les parents des élèves n'assistent pas, et il n'en faut pas plus pour décourager les instituteurs.\* A mon avis il serait bon de faire connaître que dans les pays où l'on fait de l'instruction les principales occupations de la jeunesse, les parents assistent toujours aux examens. Les écoles de l'Ecosse pourraient être citées comme exemple, et les résultats que produisent celles de Winchester, Rugby, Harrow, Eton et Westminster sont là pour démontrer quel cas on doit faire de l'enseignement."

112. *John Wallon, écr., Houghton*: "J'éprouve bien du plaisir à vous informer que nos écoles communes fonctionnent admirablement, et que l'instruction fait des progrès rapides dans ce township. Le nombre des écoles gratuites va toujours grossissant, et j'ai l'espoir que bientôt le principe en sera adopté par tous les arrondissements du township. Les avantages qu'ont les écoles gratuites sur celles qui ne le sont qu'en partie sont évidents. Par mon rapport vous verrez que la moyenne de la fréquentation de l'école de l'arrondissement No. 2, a été de 106 pour les derniers onze mois, et que l'argent retiré du gouvernement et de la municipalité pour cet arrondissement s'élève à la somme de \$162.50. En 1857, la moyenne était de 78, et le montant reçu des mêmes sources s'élevait à \$129.46. En 1856, (quand une contribution de 25 centins était exigée de chaque élève), la moyenne de la fréquentation pendant neuf mois ne s'élevait qu'à quarante-six, et la somme reçue \$48.29. Malgré cette augmentation frappante il y a dans cet arrondissement des individus qui ne laissent pas que de déclamer contre les écoles gratuites. Dans d'autres arrondissements où ce système a été adopté et où de bons instituteurs ont été employés, les écoles ont fait des progrès dans la même proportion. L'argent provenant du fonds des réserves du clergé est placé et l'intérêt également divisé tous les six mois. L'an dernier, cet intérêt a rapporté vingt piastres à chaque arrondissement. Sans la pénurie du jour, cette somme aurait été appliquée à l'achat de livres de bibliothèque; mais l'on se propose d'appliquer à cet objet l'argent qui prochainement nous viendra de cette source. Le magnifique ouvrage sur l'architecture des écoles est généralement bien vu et considéré comme très important. Le catalogue a naturellement fait grandir notre désir d'avoir des livres, et j'ai l'espoir que dans peu nous aurons une bibliothèque dans chaque arrondissement. Beaucoup de personnes ont exprimé leur étonnement du beau choix de

\* Cette apathie est presque entièrement disparue, grâce aux prix qui sont aujourd'hui décernés aux enfants—prix auxquels le département pourvoit—et les discours, etc., qui se font aux examens les rendent plus intéressants qu'ils ne l'étaient autrefois.

livres mentionnés dans le catalogue. Le rapport du surintendant en chef et les documents plus haut mentionnés ont été distribués et ils sont lus avec beaucoup d'intérêt. Le *Journal of Education* est bien apprécié et lu avec avidité dans tous les arrondissements. Je suis peiné de voir que l'on ne s'est pas conformé dans toutes les écoles aux nouveaux règlements qui prescrivent que les classes seront ouvertes et fermées par des prières ; mais à l'avenir ils seront plus strictement observés, car je crois que cela dépend des instituteurs."

113. *John Phillipson, écr., Middleton* : " Il me fait peine d'avoir à vous informer que nous n'avons pas de bibliothèque dans ce township. Je suis convaincu que des bibliothèques feraient un grand bien, mais les habitants disent qu'ils sont trop pauvres pour en avoir."

114. *D. W. Freeman, écr., Windham* : " J'éprouve beaucoup de regret de ne pouvoir envoyer un rapport plus satisfaisant au sujet des affaires scolaires de ce township. Le *Journal of Education* est reçu avec plaisir et semble bien apprécié. Nous n'avons de bibliothèque d'aucune espèce dans ce riche et populeux township. J'ai souvent cherché à faire valoir auprès de nos conseillers de township, de même qu'auprès des habitants, les grands avantages qui résulteraient de l'établissement de bibliothèques publiques et d'école. Les hommes riches de ce township ne voient pas d'un bon œil le système actuel d'école commune. La conséquence est que par leur influence ils réussissent à faire supprimer les écoles gratuites et à diminuer dans une grande mesure la somme d'argent qui pourrait être appliquée à l'enseignement."

### XXX. COMTÉ D'OXFORD.

115. *Le révérend George Murray, Blenheim* : " Le système des écoles gratuites ne gagne guère de terrain dans ce township, car durant l'année dernière il n'a pu compter que quatre de ces écoles. Le système d'école gratuite est certainement celui qui convient le mieux aux besoins du moment, mais il faudra qu'il s'écoule quelque temps d'ici à ce que le public soit éclairé sur cette matière. C'est un plaisir de remarquer que tous les ans les syndics travaillent à rendre les écoles meilleures et à les munir des appareils nécessaires. Une nouvelle maison d'école, bâtie en 1857, a été ouverte au commencement de l'année. Une autre maison d'école, en brique, a été bâtie et ouverte cette année, et quatre écoles ont été munies d'un nouvel assortiment de cartes géographiques, etc., s'élevant à \$50. Trois écoles ont distribué des prix durant l'année. Dans le cours de mes visites et aux examens publics, je rencontre beaucoup d'instituteurs dont les talents et les qualités nécessaires à leur profession doivent décidément en faire de bons maîtres. En général, les progrès que font les élèves sont satisfaisants, et à tout prendre, je crois pouvoir dire que nos écoles sont dans un état prospère. Les Ecritures, à une ou deux exceptions près, sont lues dans toutes les écoles. Si d'un côté il est satisfaisant de remarquer les progrès constants de notre beau système scolaires, ainsi que les fruits qu'il produit, je suis d'avis que de l'autre les petits salaires que reçoivent les surintendants locaux et le manque de libéralité des conseils de comté contribuent beaucoup à entraver la marche. Depuis l'introduc-

tion de l'acte scolaire de 1850, les devoirs des surintendants locaux ont beaucoup augmenté, et je pense qu'aucun homme de raison attendra d'eux qu'ils remplissent des devoirs qui demandent beaucoup de temps et de travail sans aucune rémunération proportionnée. Bien que nos écoles soient dans un état prospère, l'instruction n'est pas encore assez grande pour que l'on puisse se passer des services du surintendant. La surveillance à laquelle les écoles communes ont été soumises jusqu'ici, et cela dans le seul but désintéressé d'améliorer la condition sociale du peuple, a plutôt besoin d'être augmentée que diminuée. Je pense que les devoirs des surintendants locaux sont trop essentiels au fonctionnement du système scolaire pour que l'on puisse s'en dispenser; mais je crains que tant qu'une rémunération plus en rapport avec les devoirs qu'ils ont à remplir ne leur sera pas accordée, naturellement les efforts de beaucoup d'entre eux devront se ralentir. Les conseils de comté, formés pour la plupart par des hommes aux vues rétrécies et dont l'éducation est très limitée, ne sont vraisemblablement pas ceux qui s'empareront de cette question pour la résoudre selon son mérite."

116. *Le révérend Robert Rodgers, Dereham*: "Je regrette de ne pouvoir parler avec autant de satisfaction que l'an dernier. Les temps difficiles se sont aussi faits sentir d'une manière en quelque sorte sérieuse pour quelques unes de nos écoles. La somme de connaissances que l'on exige des instituteurs est bien moins considérable, et la prospérité des écoles s'en ressent. Il est néanmoins satisfaisant de voir que les écoles ont été tenues ouvertes pendant presque toute l'année, et qu'elles ont été bien fréquentées. La plupart des bibliothèques ont été ouvertes, mais comme leurs livres ne sont pas beaucoup lus, les bons effets qu'elles pourraient produire sont encore limités. Je crois que généralement l'on trouve bon le choix des livres qui a été fait. Tous les syndics lisent le *Journal of Education* avec plaisir. C'est décidément un journal dont l'influence est profitable. Je ne saurais parler trop fortement de la méthode d'enseignement de l'école normale, et si nos écoles pouvaient avoir des instituteurs formés par cette institution, dans plusieurs endroits ce serait le commencement d'une nouvelle ère dans l'histoire de l'enseignement. Je suis convaincu que notre loi scolaire ne sera reconnue bonne que lorsque dans chaque arrondissement de la province il y aura un instituteur formé par l'école normale."

117. *Nathan P. Allen, écr., Nissouri Est*: "Les livres de bibliothèque sont en bon ordre, et le peuple semble disposé à se prévaloir des avantages que l'on peut en retirer. Les fruits de cette semence seront bons, il n'y a pas à en douter. Le rapport indique une grande majorité en faveur des écoles gratuites, et c'est là je le pense, une preuve que l'on est disposé à donner l'instruction mentale et morale aux classes pauvres, en mettant les écoles à la portée de ceux qui, s'ils eussent eu à verser une contribution, auraient certainement été privés de ses avantages. Les livres nationaux sont en usage dans toutes nos écoles, et je crois qu'ils sont bien appréciés de la plupart des habitants. Je pense que tous ceux qui s'intéressent à la cause de l'instruction et qui reçoivent le *Journal of Education* trouvent qu'il contient beaucoup de renseignements, et qu'il leur est d'un grand avantage."

118. *John A. Tidey, écr., Norwich Nord*: "Je regrette d'avoir à dire que beaucoup d'écoles languissent par la faute et l'ignorance des intéressés. Par

mon rapport vous verrez que nous n'avons eu qu'un seul instituteur formé à l'école normale : des instituteurs munis de certificats du bureau de comté, trois seulement en avaient de première classe, six de deuxième et deux de troisième classe. Cela ne fait malheureusement que trop voir dans quel état d'infériorité se trouve l'enseignement dans la plus grande partie du township. Sur quelques points cependant la scène change, et l'on a l'espoir que les progrès que l'on a faits jusqu'ici s'étendront d'une école à l'autre, ou, en d'autres termes que les instituteurs de troisième classe tenant leurs certificats d'un bureau de comté tomberont dans la catégorie de choses qui n'existent plus. Dant le cours de l'année dernière deux nouvelles maisons d'école en brique ont été construites dans Norwich nord. Un des arrondissements scolaires a été démembre, et l'étendue qu'il embrassait a été judicieusement ajoutée aux arrondissements d'alentour. Dans un de ces arrondissements qui se trouvent ainsi beaucoup agrandis, l'on fait des préparatifs pour construire une grande maison d'école. C'est là un de nos progrès en matière d'instruction. Une des maisons en brique ci-dessus mentionnées est une jolie bâtisse à deux étages située dans le village de Norwichville. Son emplacement, qui est d'un acre d'étendue, est bien clôturé. Le coût de la bâtisse et du terrain sera de \$4000 environ. La grandeur de la maison est de 60 sur 40 pieds. Je suis aise de pouvoir enregistrer ici ce progrès que vient de faire l'arrondissement de Norwichville, et qui parle en faveur de l'établissement d'une bonne école commune. C'est aussi un grand mobile pour encourager les amis de notre système scolaire à remplir leurs devoirs. Notre bibliothèque, dont j'ai été le bibliothécaire l'an dernier, est partagée en quatorze lots d'environ 70 volumes chacun, lesquels sont remis à tels des syndics de douze écoles qui veulent s'en charger selon les règlements. Neuf de ces bibliothèques qui comptent environ 630 volumes, ont été en usage durant l'année. Tous les ans les livres sont échangés, et sauf quelques exceptions, ils ont passablement circulé. Quant au nombre de personnes qui ont demandé des livres, etc., les rapports des syndics sous ce chapitre sont si imparfaits que tout ce que j'en puis dire est qu'il y a eu beaucoup de lecteurs, et que les ouvrages légers et amusants sont ceux qui ont été le plus recherchés : c'est à peine s'il a été lu quelques-uns des ouvrages moraux et scientifiques.\* L'on ne saurait s'attendre à mieux que cela dans un district rural comme le nôtre, dont l'esprit des habitants, en général, a besoin d'être cultivé, chose qui ne s'obtiendra qu'avec le temps, par la disparition de l'ignorance, le progrès des lumières et le succès de notre système scolaire. La lecture des livres a produit de bons effets, et le goût de la lecture commence à se répandre d'une manière sensible dans plusieurs parties du township. Le pamphlet traitant de l'architecture des écoles a été distribué, et il a été bien apprécié eu égard aux circonstances. Avec la variété de bons renseignements qu'il contient, il ne saurait manquer de laisser de bonnes impressions. La grande majorité des habitants de Norwich Nord ne lit point. La plupart d'entre eux ont été élevés pauvrement, avec peu ou point

\* Les officiers du département de l'instruction ont toujours eu en vue d'éviter ce mal en faisant un choix pour des bibliothèques publiques, et fréquemment l'on a suggéré aux intéressés de ne pas acheter une trop grande quantité d'ouvrages du genre dont il est plus haut question.

d'instruction, et devant à leur industrie les biens qu'ils ont, ils n'ont pu se former un goût pour la lecture. Il s'en trouve cependant parmi eux quelques-uns qui ont plus d'instruction, et l'exemple qu'ils donnent produit un effet salutaire en ce qu'il crée chez eux au moins une admiration pour les connaissances acquises. Il les éclaire aussi sur l'infériorité dans laquelle ils se trouvent par leur manque d'instruction tout en leur faisant désirer de donner à leurs enfants ce pain de la vie auquel malheureusement ils n'ont pas eu l'avantage de goûter. D'après ce qui précède, l'on doit naturellement inférer que le catalogue et le rapport du surintendant en chef n'ont été que peu examinés ; il est certain, cependant, malgré cela, qu'ils produiront et qu'ils ont fait beaucoup de bien. Quelques-uns les lisent et font part de leur contenu à d'autres ; c'est ainsi que les bons renseignements qu'ils donnent se répandent, et que de concert avec le *Journal of Education* et autres sources d'informations, la cause de l'instruction gagne graduellement du terrain ; car aujourd'hui, syndics et instituteurs se montrent désireux de puiser leurs renseignements et leurs instructions dans votre importante publication. Quand je veux visiter une école, je tâche de m'y rendre dans la matinée et sans en prévenir l'instituteur. Je me tiens là le reste du jour, et j'envoie quérir les syndics et tous ceux qui veulent assister à l'examen.\* L'on me dit que c'est là une manière d'agir tout à fait étrange, et si c'est là le cas, il y a certainement une grande négligence de devoirs, car je reconnais que je ne fais que peu en comparaison des devoirs qu'exige cet emploi. Les syndics et les instituteurs oublient ou négligent bientôt leurs devoirs si on ne leur en montre pas fréquemment l'importance. Il est naturel qu'une personne se relâche ou devienne peu soucieuse de son emploi si on la laisse faire à sa guise ; mais que cette même personne voie le surintendant ou quelqu'un qui s'intéresse à ce qu'elle remplisse ses devoirs, et alors vous la verrez bien vite se remettre à l'œuvre et trouver d'une importance vitale les choses qu'elle considérait indignes de son attention, et, règle générale, elle continuera à s'animer de ce sentiment tant que ses travaux seront remarqués, surveillés et appréciés. Les surintendants, les syndics, les parents et les visiteurs de tout rang ne peuvent se faire une trop haute idée des avantages qui peuvent résulter des visites faites aux écoles en temps opportun. Ces visites ressemblent un peu trop à celle des anges, qui sont peu nombreuses et à de grands intervalles les unes des autres. Bien des excuses pour cette négligence de devoirs sont admissibles ; mais même les ministres de l'Évangile—cela est étrange, mais c'est vrai—s'excusent à ce sujet. Je veux croire que ce n'est pas sans de bons motifs qu'il s'en abstiennent, car je crois que la visite d'un ministre est presque aussi importante qu'une instruction qu'il fait du haut de la chaire.† Pour remédier à cette disette de visiteurs dans nos écoles, il m'est venu à l'idée de suggérer au surintendant de dévouer sa plume à un petit traité de 10

\* Ce moyen est employé par plusieurs de nos surintendants locaux les plus capables, et il a reçu l'approbation sincère du département. (Voir la note de la page 67.)

† A la dernière conférence des méthodistes wesléyens tenue à Hamilton en juin 1859, il a été passé une résolution recommandant que les ministres fissent de fréquentes visites aux écoles publiques.—(Procès verbal, page 74.)

ou 12 pages, exclusivement dédié aux syndics\*, aux parents et aux instituteurs, et à l'enseignement de leurs devoirs. Que les surintendants aient constamment en main des exemplaires de cet ouvrage, pour qu'à chacune de leurs visites ils puissent en placer entre les mains de chaque syndic ou instituteur, avec recommandation de le lire et de s'en servir comme guide dans l'exécution de ses devoirs. L'on pourra me dire que ces appels à l'émulation et au devoir ont été imprimés maintes et maintes fois. Ce sera vrai, mais tous ces conseils ont été donnés et sont enfouis dans des rapports et autres documents qui sont mis de côté et rarement consultés après avoir été lus une fois. Dans mes visites j'ai essayé de rappeler à leurs devoirs les syndics, les parents et les instituteurs; de leur démontrer la grande importance d'une bonne éducation; la perfection du système scolaire dont jouit notre province; et que selon son rang dans la société chacun de nous est responsable du succès ou de l'insuccès de nos institutions scolaires: que bien que nos efforts ne seront peut-être pas couronnés de succès dans le temps voulu, nous devons continuer à travailler avec espoir sans laisser abattre notre énergie par les découragements, et un temps viendra où le temple élevé à l'instruction, qui repose sur de grandes et profondes fondations,—sera complet, et alors l'on verra se répandre ses bienfaits sur toute la surface de notre sol."

119. *Le révérend John Gerrie, Zorra Est*: " Je serais aise de pouvoir vous faire un rapport plus satisfaisant sur l'état de nos écoles et les progrès que nous avons faits dans l'instruction pendant l'année qui vient de s'écouler; cependant, s'il y a beaucoup à blâmer il y a aussi beaucoup de choses qu'il plait de dire et qui se rattachent à la cause de l'instruction publique dans cette localité. Nombre d'écoles fonctionnent bien. Elles ont de bons instituteurs, de bons assortiments d'appareils, de cartes géographiques, d'illustrations, etc., et sont bien fréquentées. Dans quelques arrondissements il existe encore une difficulté quant à l'aménagement, à la ventilation et à plusieurs choses qui sont indispensables aux écoles. Plusieurs des maisons d'école sont vieilles et seront bientôt remplacées par des bâtisses plus commodes et plus convenables, mais la mauvaise récolte de l'an dernier a découragé le peuple et empêché la construction d'au moins une belle école en brique dans ce township. Trois des écoles sont gratuites, et au moins deux autres doivent le devenir cette année. Je crois que la gêne du pays est une des principales causes que nos bibliothèques publiques et d'école n'ont pas été augmentées; malgré cela, la soif des connaissances grandit de plus en plus, et les livres des bibliothèques sont lus avec intérêt, et, j'en ai l'espoir, avec profit. Cinq écoles seulement sont désignées comme ouvrant et fermant leurs classes par des prières, mais presque toutes suivent cette habitude, sauf un nombre de presbytériens et d'autres qui préfèrent que ce soient des prières faites sans préparation plutôt que celles qui sont prescrites. Je suis heureux de pouvoir ajouter ici que la parole de Dieu est lue dans toutes ou dans presque toutes nos écoles. Nous n'avons eu aucun trouble dans ce township avec les écoles séparées; les protestants et les

\* Un sommaire spécial de ce genre, tiré des différentes circulaires du surintendant en chef se trouve dans la nouvelle édition du *Trustees' School Manual*, pages 107-117, dont un exemplaire a récemment été envoyé aux surintendants locaux pour chaque corporation scolaire du Haut-Canada.

catholiques paraissent généralement satisfaits du système scolaire actuel. Tous craindraient de toucher à une pierre de l'édifice qui, sous votre direction, a atteint les dimensions gigantesques qu'il a aujourd'hui, et qui semblent si bien répondre aux besoins de sa destination. Le jour où une main réussirait à renverser ou à détruire cet édifice élevé avec tant d'efforts et de travail, serait l'augure de grands malheurs pour le pays. Les temps difficiles sont la cause qu'il a été acheté moins d'appareils, de cartes géographiques, etc., que si la prospérité eut été plus grande. Quelques arrondissements ont tout de même de bons assortiments de ces objets, les Nos. 1 et 6 surtout, qui ont tous deux de très bonnes écoles. Nous sommes encore en arrière sous le rapport des progrès, grâce aux caprices, à l'incapacité, à l'insouciance ou à la mesquinerie des syndics, et dans bien des arrondissements, les instituteurs sont continuellement changés, et cela est dû en partie aux causes qui viennent d'être mentionnées. Souvent des hommes sans famille sont choisis comme syndics, et ils ne s'intéressent que peu ou point aux succès des écoles. Je suis aise de voir que nous n'en avons que peu de cette sorte, et le moins nous en aurons le mieux ce sera. Sur nos treize écoles, neuf ont été ouvertes l'année entière ou à peu près. Une l'a été dix mois durant, une neuf mois et deux six mois. Pour diverses causes, les trois dernières ne sont pas dans une condition aussi prospère qu'on pourrait le désirer. Il y a 8 ou 9 écoles du dimanche dans le township, et les bibliothèques produisent d'heureux résultats chez les jeunes gens et dans les familles où vont et sont lus les livres. Dans l'arrondissement No. 7, qui est habité par des Allemands, une nouvelle école en brique a été construite cette année. Nous avons deux arrondissements composés d'Allemands, et comme ils ont fait voir qu'ils tenaient à la langue de leur pays natal, j'ai exprimé le désir de faire enseigner l'allemand dans leurs écoles, mais on ne l'y enseigne plus depuis quelque temps. Dans bon nombre d'arrondissements nous avons d'excellents instituteurs, des syndics intelligents et zélés, et des écoles florissantes. Le nombre d'habitants qui ne peuvent lire est limité, et celui des enfants en âge d'aller à l'école et qui ne les fréquentent pas est d'environ 18 par cent. Je vous ai fait aussi exact que possible l'exposé de la condition où nous en sommes en fait d'instruction. Si des instituteurs d'expérience étaient établis d'une manière plus permanente parmi nous, ce serait un grand avantage, mais beaucoup d'entre eux cherchent quelque chose de plus élevé que la profession qu'ils exercent. L'inconstance des syndics et des parents, et l'espoir d'épargner 30 ou 50 piastres sont souvent la cause que les écoles sont livrées à des personnes incapables d'enseigner. Ce ne sont pas seulement les connaissances qu'il faut à un instituteur, mais la faculté d'inculquer aux autres ces connaissances."

120. *Le révérend Donald McKenzie, Zorra Ouest* : "C'est avec un sincère plaisir que j'ai vu que toutes les écoles de township ouvraient leurs classes par la lecture des Ecritures, et que 10 sur 11 les ouvraient par une prière. Dans les dix ou dix dernières années, de nouvelles maisons d'écoles ont été construites, et il résulte que le pamphlet sur l'architecture des écoles n'a pas eu l'occasion de produire d'effet réel. Je suis néanmoins convaincu que le goût apporté dans la construction des maisons d'école s'est beaucoup amélioré. Les syndics et les habitants—peut-être qu'ils n'en ont pas les moyens—semblent ne pas vouloir appliquer

de l'argent pour l'instruction, à part de ce qu'ils ont à payer pour les instituteurs dans ces temps difficiles. De là le retard qu'ils apportent à établir des bibliothèques d'école. L'on se plaint beaucoup en différents arrondissements de ce qu'on ne reçoit pas plus régulièrement le *Journal of Education*, publication qui, j'en suis sûr, est destinée à produire beaucoup de bien et qui est grandement appréciée partout où elle circule.\* Je suis joyeux de voir les sages et généreuses dispositions établies pour donner l'instruction à la jeunesse du pays, et je prie pour que la religion de la Bible soit reconnue et protégée dans toutes nos institutions littéraires, et surtout dans nos écoles communes.

XXXI. COMTÉ DE WATERLOO.

121. *Le révérend Robert Brydon, Dumfries Nord, etc.* : “ En transmettant mon rapport annuel pour Dumfries Nord, je me permets de faire remarquer qu'à une ou deux exceptions près, les écoles ont été dans une condition de prospérité très satisfaisante l'année dernière, une seule ayant été ouverte moins de douze mois, et la moyenne de leur fréquentation a quelque peu augmenté. Je ne puis dire que l'an dernier il a été fait des progrès relativement aux bibliothèques, mais je pense que cela est principalement dû à des circonstances de localité. Plusieurs arrondissements n'ayant pu satisfaire qu'à peine à d'autres dépenses, il est naturel qu'ils refusent d'encourir une dette avant de s'être libérés de celles qu'ils ont déjà.”

122. *Henry Liersch, écr., Wilmot* : “ Le zèle en faveur de l'instruction dans Wilmot n'a pas grandi autant que je pourrais le désirer. Il peut et doit être fait beaucoup pour l'avancement de l'instruction. J'ai néanmoins bien du plaisir à annoncer que le système des écoles gratuites gagne rapidement du terrain. Sauf une, toutes les écoles sont ou complètement ou partiellement dirigées d'après le système gratuit. Dans plusieurs arrondissements, je remarque que l'on recherche les instituteurs au rabais, et je pense que cela doit être attribué surtout au temps où nous vivons; mais j'ai l'espoir que je pourrai convaincre les syndics de la nécessité et des avantages qu'il y a de n'employer que des instituteurs capables. Dans mes visites, je remarque un grand relâche dans la manière de lire et d'écrire, et aussi dans la manière dont les enfants se comportent et qu'ils tiennent leurs livres, etc. J'ai fait remarquer ces défauts aux instituteurs, et si l'ancienne méthode existe encore à mes prochaines visites, je suis décidé à ne plus accorder de certificats à ces instituteurs. Mettre les écoles sur un bon pied—quelques-unes d'entre elles sont bien dirigées—et enseigner aux syndics comment tenir leurs livres, prendrait tout le temps dont peut disposer le surintendant local; mais la rémunération des surintendants est si petite qu'ils ne peuvent dévouer tout leur temps à cet emploi. Je pense que ce ne serait que rendre justice d'amender la loi de manière à ce qu'ils aient un surcroît de rémunération. Le système et la loi scolaires introduits par vous peuvent être très bons, mais beaucoup de grands résultats dépendent aussi de l'exécution convenable des devoirs du surintendant local. En terminant, je souhaite que tout ami de l'instruction et de son pays qui fait partie du parlement

\* Le *Journal* est régulièrement envoyé de Toronto pour les surintendants locaux et les corporations scolaires du Haut-Canada, aux bureaux de poste indiqués à ce département par les surintendants.

ne se montre content que lorsqu'une loi sera passée à l'effet que d'un bout à l'autre de la province les écoles deviennent gratuites, et alors, seulement alors, votre travail pour établir et concevoir une aussi belle loi scolaire sera couronné d'un plein succès."

XXXII. COMTÉ DE WELLINGTON.

123. A. *Dingwall Fordyce, écr., Amaranth, Arthur, etc.* : "Je crois qu'en général les écoles qui sont sous ma surveillance n'ont pas cessé durant l'année d'être dans une condition prospère, et les remarques que j'ai déjà faites à leur sujet pourraient en grande partie leur être appliquées une deuxième fois. Les temps ont été difficiles, mais il ne paraît pas que les écoles en opération s'en soient senti. La fréquentation a surpassé celle de 1857, surtout dans Garafraxa, Peel et Maryborough. Il se peut que la construction de nouvelles maisons d'école ait été retardée, et l'on ne rencontre pas toujours des bâtisses à louer quand les habitants se montrent disposés à ouvrir une école. Quelques-unes des écoles ont donné des résultats satisfaisants, grâce à l'habileté et aux soins des instituteurs et à l'application des élèves. Je regrette de dire que dans un trop grand nombre d'écoles il y ait besoin de livres classiques ainsi que d'objets d'enseignement. C'est à peine si une nouvelle école ouvrira ses classes sans être munie d'un tableau noir, mais dans plus d'une qui existe depuis longtemps nous cherchons en vain à jeter les yeux sur cet objet utile à l'enseignement. C'est aussi dans quelques arrondissements bien difficile de faire comprendre aux parents l'importance qu'il y a pour leurs enfants d'étudier la grammaire et la géographie; ils ont bien vécu, disent-ils, sans les avoir appris, et leurs enfants peuvent faire de même. Je pense, cependant, que ces malheureuses dispositions perdent tous les jours de leur force et que bientôt elles seront tout à fait disparues. Je suis heureux de pouvoir dire qu'il en est quelques-uns qui se font gloire de faire instruire leurs enfants, mais il en est d'autres pour qui l'achat seul des livres classiques est un prétexte pour les faire renoncer à cet avantage pour leurs enfants, et il est rare que les syndics usent de leur pouvoir discrétionnaire pour suppléer à cette défection aux frais de l'arrondissement. Plusieurs arrondissements se sont aussi procuré des bibliothèques et des cartes géographiques; mais le besoin d'un bon livre classique ou d'une géographie avec atlas se fait grandement sentir. L'on se sert presque partout de l'ouvrage de Morse. Dans une ou deux écoles, la *Geography and History of British North America* de Hodgins est en usage. Dans une autre école, le rapport dit que l'instituteur enseigne la géographie par la lecture, et lorsqu'il aura des cartes géographiques, beaucoup de connaissances en ce genre auront été acquises. J'ai souvent fait des extraits de l'ouvrage sur l'architecture des écoles pour en faire la lecture aux examens. Je considère que cet ouvrage, les bibliothèques et le *Journal of Education* produisent de bons résultats. J'ai vu avec peine qu'aux examens il y avait peu de spectateurs; mais à cela il y a des exceptions marquantes, surtout là où l'instituteur est reconnu capable, l'école jouissant alors d'une plus grande considération. Comme je l'ai fait remarquer, la fréquentation des écoles a été particulièrement régulière, et il n'est peut-être pas inopportun de mentionner ici qu'en une ou deux occasions l'année dernière le très grand nombre qui paraissait dans les rapports

semi-annuels m'a porté, non pas à douter de la fidélité de l'instituteur et des syndics, mais à chercher quelle pouvait être la raison d'une chose aussi étrange que la régularité des élèves, et j'appris que l'instituteur avait fait l'école pendant toute la semaine de Pâques et les samedis et que la contribution était exigée d'avance. Il en résultait une perte pour les parents de toutes les fois que leurs enfants n'allaient pas à l'école. C'étaient eux qui faisaient la perte et non les syndics, mais ils avaient le privilège d'envoyer un autre enfant à la place de celui qui était absent et dont le nom était sur le rôle, et c'est à cela et à l'activité de l'instituteur que l'école ci-dessus mentionnée devait un surcroît aussi grand de fréquentation. Dans une autre école, l'instituteur n'avait qu'une semaine de congé dans toute l'année et il enseignait presque tous les samedis. Il ferma l'école une seule fois le samedi durant le deuxième semestre. C'est ce qui a été fait aussi dans une autre école pour compléter le temps de l'instituteur. Sans parler de cette manière d'agir dont je mets en doute les bons résultats, je n'hésitai nullement, après avoir reçu cette explication, à donner une part des fonds scolaires comme m'y obligeait la fréquentation réelle qui venait de m'être démontrée, bien que le nombre de jours que l'école avait été tenue ouverte durant le second semestre excédât de 20 le nombre voulu par la loi.\* De pareilles circonstances ne se verront peut-être pas souvent, mais il est à espérer, comme dans les cas qui viennent d'être mentionnés, que les écoles soient sous les soins d'instituteurs aussi actifs. Les temps difficiles où nous vivons sont la cause que l'on veut avoir des instituteurs au rabais, et cela fait honneur à ceux qui recevaient jadis de bons salaires d'avoir consenti à se soumettre aux nécessités du temps au lieu de courir le risque d'être sans emploi ou de voir se perdre le bien qu'ils avaient déjà fait par leur enseignement. Je pense que la coutume adoptée par les syndics de laisser faire des assemblées qui décident quel est l'instituteur qui sera employé n'est pas toujours sage. Les syndics peuvent se croire relevés de la responsabilité quand l'instituteur choisi ne satisfait pas, mais ce n'est réellement pas le cas lorsque c'est le salaire et non d'autres considérations qui ont pu le faire choisir. Vous pourrez voir que la Bible ou le Testament sert à la lecture dans 46 sur 54 écoles. Dans les huit où ce livre ne figure pas, quatre ont pour instituteurs des catholiques romains, et une dont le maître est Protestant, mais elle se trouve dans une localité presque entièrement composée de catholiques. Dans les trois autres, je ne vois pas pourquoi il n'est pas en usage, si ce n'est la faute des instituteurs ; mais comme ils ont tous été remplacés, j'espère que la parole de Dieu sera lue chaque jour dans toutes les écoles que j'ai l'honneur de surveiller."

124. *Le révérend James Kulgour, Eramosa, Erin, etc.* : "C'est avec infiniment de plaisir que je vous informe qu'une bonne moitié des instituteurs employés sont des personnes d'énergie et tout dévoués à leur profession. Quelques-uns d'eux sont même déterminés à se perfectionner davantage dans l'art d'enseigner. Presque toutes les écoles fonctionnent bien aujourd'hui. Malgré les temps difficiles, le peuple a volontiers consenti à payer davantage pour avoir de bons instituteurs. Il a fini par comprendre que l'instituteur le plus capable coûte moins

\* Les règlements ne permettent pas cela, et en justice pour les autres townships, le nombre de jours spécifiés par la loi ne doit pas être dépassé.

cher qu'un autre qui ne l'est pas. A cela, cependant, il y a des exceptions, et il y a quelques arrondissements où la majorité des habitants agit en sens contraire, mais là l'instruction ne fait pas de progrès. Dans bien des cas les parents sont mécontents de la manière dont les écoles sont conduites et retirent leurs enfants, ou ils continuent à les y envoyer, c'est avec l'idée bien arrêtée que cela sert à peu de chose. Quoi de plus pénible pour les parents qui paieraient volontiers la taxe que les institutions scolaires de cette province exigent d'eux, que d'apprendre que l'instituteur est incapable d'instruire leurs enfants dans les branches élémentaires dont l'enseignement est recommandé dans nos écoles communes? L'instituteur se met sous la protection de son certificat, en disant 'qu'un certificat de troisième classe ne l'obligeait pas d'enseigner au-delà de tel et tel élément.' Le temps et l'expérience mettront sans doute fin à cet état de choses. C'est avec le plus grand plaisir que je rends ici témoignage du zèle montré par le bureau de l'instruction de Wellington Sud en faisant tout ce qui était possible pour augmenter la somme des connaissances exigibles chez l'instituteur, et par conséquent pour favoriser l'instruction. En y regardant de près, l'on remarque une très grande supériorité chez les jeunes instituteurs qui ont été formés pour cette profession, comparativement aux autres qui n'ont pas eu les mêmes avantages, bien que leurs connaissances littéraires puissent être égales. L'école normale, il n'y a pas à en douter, est d'un secours on ne peut plus efficace pour le département canadien de l'instruction. Lors de ma première visite des écoles, je m'étais chargé des pamphlets publiés par le département, et j'en ai laissé un exemplaire dans chaque arrondissement. L'ouvrage sur l'architecture des écoles a été bien apprécié. Le rapport annuel semble avoir été bien vu, et on le recherche beaucoup. Les bibliothèques de quelques arrondissements ont perdu en quelque sorte de leur intérêt, car tous leurs livres ont été lus par la plupart des habitants. J'ai recommandé à quelques-uns des syndics de les échanger avec d'autres arrondissements. La plupart des arrondissements scolaires se sont prévalus de l'offre libérale que leur a faite ce département à l'égard des cartes géographiques et des objets d'enseignement. Des quarante écoles sous ma surveillance, il n'y en a que quatre qui n'ont pas un assortiment de cartes géographiques. Plusieurs des écoles ont des sphères terrestres et des objets d'enseignement, et là où ils sont bien utilisés, non seulement ils contribuent à répandre d'utiles connaissances, mais aussi à créer une grande émulation parmi les élèves. En terminant, je réitère mes meilleurs souhaits pour le succès de vos efforts pour établir en ce pays l'instruction sur des bases solides."

### XXXIII. COMTÉ DE GREY.

125. *Thomas Gordon, écr., Derby, Holland, etc.* : "Vous pourrez voir que presque toutes les écoles sont gratuites dans les quatre townships dont se compose mon district, et cela malgré que le système ait rencontré beaucoup d'opposition. Un fait curieux c'est que quelquefois l'assemblée annuelle a décidé quelle serait la contribution de chaque personne; mais trouvant ensuite que cela ne pouvait faire, que les enfants étaient retirés de l'école, des assemblées spéciales furent convoquées pour modifier les décisions des assemblées annuelles, et le résultat qu'elles

donnent est généralement le contraire des premières décisions, et sans opposition sérieuse. L'an dernier, des difficultés se sont présentées à l'égard de l'administration intérieure de quelques arrondissements, mais je crois qu'elles ont été assez bien surmontées. L'on se plaint beaucoup, dans quelques arrondissements, de la manière inefficace et peu soigneuse dont les comptes des écoles sont tenus. Ce serait un grand avantage pour les arrondissements en général, et une bonne aide pour les surintendants, si l'on exigeait que les comptes et les registres fussent tenus d'après une méthode uniforme, tandis qu'aujourd'hui la moitié des arrondissements tiennent leurs comptes, etc., sur des feuilles volantes, qui tôt ou tard se perdent ou s'écartent, et de là la confusion. Il n'y a que quelques bibliothèques de township ou d'arrondissement dans ce district. Comme vous le savez, le township de Derby est à la veille d'avoir une bibliothèque, et j'ai l'espoir qu'elle produira de bons résultats. L'arrondissement No. 3, Sydenham, a une bibliothèque depuis quelques années, et le peuple semble bien apprécier les avantages qui en découlent."

126. *Thomas Ryan, écr., Bentinck, Glenelg, etc.* : "Durant les trois dernières années, le nombre des écoles a doublé, et c'est là, je crois, une véritable preuve du désir généralement manifesté pour les progrès de l'instruction. Je regrette d'avoir à dire que dans quelques arrondissements l'on semble avoir adopté le principe de donner la charge d'instituteur à celui qui demande le plus petit salaire. Par cela, quelques bons instituteurs ont été forcés de se retirer, et on les a remplacés par des personnes peu qualifiées. Dans quelques cas on a donné cet emploi à des individus qui n'avaient jamais enseigné auparavant. Dans presque tous les arrondissements il se trouve des personnes auxquelles on peut appliquer l'épithète de mécontents. Ces hommes sont généralement mus par le désir de faire échouer tous les plans libéraux des syndics et de se rendre populaires parmi ceux qui leur ressemblent. Malheureusement, ils y réussissent parfois. Vous verrez par mon rapport tout ce qui manque à nos écoles ; dans le plus grand nombre il n'y a ni cartes géographiques, ni tableau noir, ni illustrations, ni bibliothèques, etc. Comme près de la moitié des écoles du district ont été ouvertes durant une des périodes de la gêne financière, l'on ne pouvait raisonnablement croire qu'elles subviendraient à tous leurs besoins ; cependant, j'espère que d'ici à quelque temps il sera remédié à tout cela. Je me propose de m'adresser aux différentes municipalités de district, pour les engager à appliquer une partie du fonds des réserves du clergé à l'achat de bibliothèques, de cartes géographiques, etc.

127. *Andrew Grier, écr., Collingwood, Euphrasia, etc.* : "Les écoles dans ce district font des progrès. Les syndics commencent à mieux comprendre leur intérêt et celui du peuple, car ils engagent des instituteurs plus capables et leur donnent de meilleurs salaires qu'auparavant. C'est un pas dans la bonne voie, et s'il est suivi par d'autres syndics, il en résultera bientôt pour les écoles de ce district des avantages marquants. Bien des écoles sont en arrière faute de moyens pécuniaires chez les habitants, car ils ne peuvent employer les instituteurs pendant plus de six mois de l'année, et encore ce sont des instituteurs de troisième

classe. Plusieurs maisons d'école ont été construites durant l'été, et elles seront ouvertes cet hiver."

128. *William Ferguson, écr., Artemesia, Melancthon, etc.* : " Je suis heureux de pouvoir dire que malgré des circonstances désavantageuses, l'instruction a fait des progrès dans cette partie du comté de Grey. La supériorité des bons instituteurs commence à faire contraste en quelques endroits à côté de ceux qui sont moins capables. Quelques nouvelles maisons d'école ont été ouvertes. On apprécie beaucoup mieux aujourd'hui l'importance des objets d'enseignement, et dans les bibliothèques, les livres propres à la culture de l'esprit et de l'intelligence sont recherchés et beaucoup lus. Comme auparavant, Artemesia est le seul township qui ait une bibliothèque en opération. Elle a 900 volumes environ, qui sont répartis dans neuf endroits. En fait de progrès véritables, je dois vous dire que d'après les suggestions contenues dans mon rapport de l'an dernier, les autorités d'Osprey ont pris des mesures pour l'introduction d'objets d'enseignement dans chaque arrondissement, et pour établir une bibliothèque de livres d'un bon choix dans le township, si bien qu'avant l'année prochaine, de la partie ouest d'Artemesia à la partie est d'Osprey, le visiteur pourra voir les écoles bien munies de ce qu'il leur faut pour l'enseignement, et des livres utiles et amusants auxquels chaque famille peut avoir accès. Dans l'arrondissement de Melancthon, il y a eu un examen public très intéressant, où des discours ont été prononcés, et un repas substantiel a été servi aux élèves, auxquels un choix excellent de livres (venant du Dépôt d'objets d'enseignement) a été décerné comme récompenses. Les efforts de l'instituteur, qui est très capable, se reconnaissent aux progrès que l'instruction a faits dans cette localité. Dans Proton aussi—bien qu'il n'y ait là encore qu'une seule école—l'on désire voir avancer l'instruction, car l'on s'en occupe tous les jours de plus en plus. En somme, et si l'on jette un coup-d'œil sur le passé, l'on ne peut qu'avoir confiance en l'avenir et se réjouir des avantages dont la jeunesse du pays est favorisée par la bonne loi scolaire que sa législature a su nous donner, avantages dont je n'ai aucun doute que cette jeunesse se montrera un jour reconnaissante."

#### XXXIV. COMTÉ DE PERTH.

129. *Le révérend Thomas McPherson, Downie, Easthope Nord, etc.* : " Je suis heureux de pouvoir dire que, généralement, les écoles de ce comté sont dans une voie prospère. La somme de connaissances exigées des instituteurs est beaucoup augmentée, et le peuple semble apprécier cette nécessité en leur accordant une rémunération proportionnée. Ce qui m'a plu surtout, dans ma dernière visite, ce sont les progrès que les localités allemandes ont faits. Je crains qu'il adienne beaucoup de mal du fréquent changement de surintendants, et vous avez appris qu'il y en a maintenant six ou sept pour ce comté. Cela va donner lieu à beaucoup de trouble et de confusion ; mais il paraît que le conseil de comté ne s'occupe pas de cela ; chaque conseiller a un ami qu'il désire favoriser, sans s'occuper des intérêts de l'instruction."

130. *Le révérend E. Patterson, Blanchard, Elma, etc.* : " A tout prendre, les progrès que fait l'instruction dans ce comté sont encourageants. En 1858, pas

moins que 16 nouvelles écoles ont été construites dans six townships. Ce fait doit être regardé comme un témoignage certain du désir qu'ont les colons d'assurer à leurs enfants les avantages de notre système scolaire. Etant peu au fait du fonctionnement du système, ce serait faire preuve de présomption que de parler avec trop de certitude de ses mérites, mais je ne puis m'empêcher, après avoir fait les déductions qu'il faut faire lorsqu'il s'agit de juger du mérite d'une institution quelconque, d'exprimer ma conviction que le système d'école commune du Haut-Canada est on ne peut plus en rapport avec les besoins du pays. Il a été conçu avec le plus grand esprit de libéralité, et s'il est fidèlement mis à exécution, il ne peut manquer de contribuer un jour à l'élévation intellectuelle et sociale du peuple. Le système gratuit gagne tous les jours du terrain, et je ne doute pas qu'il soit adopté partout dans peu. En tant qu'il s'agit de l'élément religieux, je ferai remarquer que sur 39 écoles en 1858, les Saintes Ecritures étaient lues dans 28, et les prières dites dans 21—ce qui ne laissait que cinq écoles dans lesquelles ces deux choses ne se faisaient pas. Je regrette d'avoir à dire que l'on manque beaucoup de cartes géographiques, etc. Chaque fois que j'ai visité les écoles, je n'ai pas manqué d'attirer l'attention des syndics sur la nécessité de bien les munir de cartes géographiques et d'objets d'enseignement."

#### XXXV. COMTÉ DE HURON.

131. *Thomas Sloan, écr., Ashfield, Hullett, etc.* : "Les écoles communes sous ma surveillance progressent graduellement, et leur nombre a augmenté depuis ma nomination. Dans les derniers dix-huit mois elles ont augmenté de 24 à 36, et j'ai reçu dernièrement un nombre de rapports d'arrondissements scolaires de ce township annonçant que des écoles qui n'ont pas encore été ouvertes sont sur le point de l'être. Les habitants de ce township, en toutes les occasions, se sont généralement montrés non seulement favorables, mais aussi respectueux, pleins d'égards et très intéressés au progrès de l'instruction et à l'avancement de leurs écoles. Là où il y a des bibliothèques elles produisent de bons résultats. Les dissensions qui se montrent aux assemblées annuelles, comme je le faisais remarquer dans un précédent rapport, sont la conséquence de maux fâcheux. Je pense que les dispositions de la loi à l'égard de ces assemblées devraient être modifiées et amendées. Si le principe d'imposer la propriété est juste et doit être adopté dans cet arrondissement, il ne saurait être injuste pour l'arrondissement voisin, comme cela paraît être le cas généralement."

132. *John Nairn, écr., Goderich* : "Il y a dans ces townships des écoles qui sont les meilleures du comté de Huron, et bien qu'elles soient loin d'être parfaites sous le rapport de l'enseignement et qu'elles manquent de bien des choses qui leur sont essentielles, les progrès qu'elles ont faits dans le cours des trois ou quatre dernières années sont néanmoins remarquables et frappants. Dans toutes les écoles les racines et dérivés des mots s'apprennent, et c'est là un grand avantage pour l'élève, car il le porte à réfléchir et à mieux comprendre sa leçon. Les enfants se plaisent à ces exercices, et plusieurs d'entre les plus curieux poussent souvent leurs recherches bien au-delà du quatrième livre. En fait de géographie, bien des élèves se montrent aussi diligents et bien renseignés ; mais il ne paraît pas en être ainsi

quant à la grammaire. Elle est enseignée dans toutes les écoles, mais jusqu'à présent un bien petit nombre en connaît plus que les premiers éléments. Il en est cependant qui peuvent analyser un peu. A part de l'étymologie, il est bien connu que la syntaxe est ce qu'il y a de plus difficile, et c'est à ce travail que l'on reconnaît l'élève intelligent. Tout en voulant éviter de me montrer partial, je ne puis m'empêcher de dire que la plus belle et la plus correcte composition que j'aie encore vue en ce comté, c'est celle qui a été montrée dans un examen à Brucefield, dans le township de Tuckersmith en décembre dernier. Un grand nombre de parents assistaient à cet examen, où figuraient environ 80 élèves. Des prix furent décernés aux plus capables, et des récompenses aux autres. Comme je l'ai dit, la classe de grammaire était excellente, et une douzaine d'élèves environ firent l'analyse d'une pièce de vers de la manière la plus correcte, à la grande satisfaction des personnes présentes qui pouvaient en juger. Quant à moi, j'en éprouvai un contentement tout particulier, car j'avais assisté à des examens à l'école de Brucefield quand elle était dirigée par d'autres instituteurs, et alors la grammaire y était presque inconnue. J'espère qu'en une autre occasion je pourrai aussi bien parler d'autres écoles, et que la suggestion que j'ai faite au conseil de comté il y a à peu près deux ans, mais qui n'a pas été écoutée, pourra encore attirer l'attention des amis de l'instruction, c'est à dire que les instituteurs zélés et fidèles qui ont le plus fait avancer l'instruction fussent désignés et spécialement récompensés; rien à mon avis ne ferait aussi bien disparaître cette indolence qui parfois s'empare des instituteurs que de les pousser à faire des efforts en ce genre et à convaincre leurs élèves qu'il faut qu'ils fassent des progrès constants. Il ne faut, pour atteindre ce but, que laisser savoir aux instituteurs que leurs efforts ne resteront pas sans récompense. En travaillant à mon rapport annuel, j'ai vu avec plaisir que dans une colonne des paiements figurait un compte pour prix donnés dans les écoles. Cela fait disparaître tout doute quant au pouvoir dont peuvent disposer les syndics pour appliquer quelques piastres à l'achat de ces livres, et j'espère que maintenant chaque école aura sa distribution annuelle de prix, car l'on ne saurait douter des bons effets auxquels ces récompenses peuvent donner lieu. L'espoir d'avoir un prix peut porter l'élève à être studieux et persévérant, et s'il l'obtient, le goût de la lecture se fait sentir et devient pour lui-même un besoin. Le livre donné peut réveiller en lui de bons sentiments et lui démontrer les avantages de la persévérance, de l'application et de l'intégrité suffisamment pour l'engager à suivre la même voie, qui lui assurera les honneurs et les distinctions de ce monde. D'un autre côté, si l'on ne décerne pas de prix, il se peut que jamais l'élève n'aura d'aussi bons exemples à suivre que ceux dont je viens de faire l'exposé. Je soutiens en conséquence que comme moyen de faire circuler ces livres utiles et intéressants que nous trouvons sur le catalogue que vous avez publié, la distribution des prix devrait être non seulement sanctionnée, mais favorisée dans chaque arrondissement scolaire. Je n'ai pas parlé jusqu'ici de la rémunération des surintendants locaux, mais je pense que c'est un sujet qui mérite d'être pris en considération. En mai dernier, le conseil de comté du lieu a accordé aux surintendants six piastres par école, mais l'an dernier et cette année, cette allocation a été réduite à cinq piastres; mais ni l'une ni l'autre de ces sommes n'est proportionnée aux devoirs que cette charge emporte.

J'ai visité deux fois les écoles, j'ai fait deux lectures dans chacune, et donné plus de trois heures de mon temps aux examens; cependant, comme il faut que je paie mes frais de voyage, mon salaire pour trente écoles ne s'est pas élevé au-delà de \$140. C'est par trop décourageant, et j'espère qu'à la prochaine revision de l'acte scolaire il sera fait quelque chose pour améliorer le sort des surintendants locaux."

133. *John Wilton Kerr, écr., Biddulph, Hay, etc.* : "Lorsque je fus nommé surintendant local, par le conseil du comté de Huron, l'an dernier, j'avais hâte, comme étranger au comté, de connaître la condition véritable des écoles placées sous ma surveillance, et je les visitai en conséquence pour la première fois sans prévenir personne,\* et, d'après mon expérience en fait d'écoles et d'instituteurs, jamais je n'ai rien vu d'aussi peu promettant. Sauf de bien rares exceptions—dans pas plus de 12 écoles sur près de 50—j'ai trouvé les instituteurs tout à fait incapables de remplir les devoirs dont ils s'étaient chargés, et par conséquent l'instruction peu avancée: le peu qui s'était répandu avait été si mal enseigné que je fus forcé de conclure que le temps et l'argent avaient été plus que gaspillés. Le bureau de l'instruction du comté mérite une bonne part de ce blâme pour avoir donné des certificats d'instituteur à des personnes incompetentes; car bien qu'un grand nombre, en lisant un peu, puissent répondre aux quelques questions qui leur sont faites à un examen général avant d'obtenir un certificat de deuxième ou de troisième classe, il ne demande ni ne s'assure si les personnes ainsi autorisées à enseigner sont capables d'inculquer aux élèves ces connaissances qu'elles paraissent avoir.† Le peuple est aussi à blâmer, car il n'apprécie pas justement les services d'un instituteur vraiment capable: quelques piastres de différence dans le salaire font souvent pencher la balance en faveur de celui qui est incapable d'exercer cette profession. Dans mes visites de l'hiver, j'ai essayé d'apporter remède à quelques-uns de ces maux. Autant que cela était possible, j'ai fait dire aux syndics et à plusieurs habitants de l'arrondissement de venir me trouver dans leurs écoles, et j'ai fait des discours qui avaient pour sujet non seulement l'instruction, mais aussi la manière imparfaite dont sont observés les principes de notre excellente loi scolaire, et ensuite, classe par classe, j'ai fait l'examen, et cela autant pour l'avantage des instituteurs que des élèves. J'ai recommandé avec force que l'on engageât de meilleurs instituteurs, qu'on les rémunérât bien, attendu qu'à la fin ils coûtaient moins cher et valaient mieux sous tous les rapports que ceux que l'on peut avoir à bas prix. J'ai eu la satisfaction d'apprendre que dans plusieurs cas mes suggestions avaient été suivies. Je suis heureux de voir, bien que je me retire de mes fonctions, que les conseils que j'ai cru devoir donner produiront vraisemblablement beaucoup de bien. Je pense avoir éveillé l'attention des différents arrondissements assez pour qu'il en résulte des progrès. Plusieurs instituteurs nouveaux sont engagés—ils sont généralement plus capables que leurs prédécesseurs—et ils paraissent se livrer à leur profession avec énergie. J'ai encore l'espérance de voir que ces townships du comté de Huron cesseront d'être en arrière sous le rapport de l'ins-

\* C'est ainsi que le département recommande que les écoles soient visitées (voir note p. 56).

† Plusieurs suggestions et une variété de questions à faire aux examens sur ces importants sujets se trouvent dans le *U. C. Journal of Education*. En sus de cela, un exemplaire relié des papiers pour les examens de l'école normale sera envoyé aux divers bureaux de l'instruction publique dans les comtés.

truction, et qu'ils prendront rang à côté d'autres localités de notre beau pays qui sont plus avancées."

### XXXVI. COMTÉ DE BRUCE.

134. *John Eckford, écrivain, Brant, Carrick, etc.* : " Vous verrez que douze nouvelles écoles ont été ouvertes, et que l'on se prépare à en ouvrir d'autres dans les arrondissements où il n'y en a pas encore. La colonisation de ces nouveaux townships a avancé rapidement, mais elle n'avancera guère davantage tant que chaque famille n'aura pas une école à sa portée. Les efforts que fait le peuple dans ces temps difficiles pour établir de nouvelles écoles et tenir toutes les autres ouvertes durant l'année, lui font honneur. Il a fait preuve par là de l'importance qu'il attache à l'instruction, et cette preuve est encore corroborée, selon les rapports, par le petit nombre d'enfants en âge de fréquenter les écoles qui ne sont pas inscrits comme élèves. Je ne saurais dire que l'organisation et la discipline, dans les nouvelles écoles surtout, ne laissent rien à désirer, ni que les progrès des élèves de chaque école soient aussi prononcés que je l'espérais ; mais à tout prendre, les résultats sont marquants et quant aux élèves il en est qui sont beaucoup avancés. Plusieurs sont sortis de nos plus anciennes écoles, après y avoir puisé des connaissances bien avantageuses. Les rapports du dernier semestre font voir qu'il y a 1060 élèves domiciliés dans les arrondissements, et 23 élèves d'autres localités qui reçoivent aujourd'hui l'instruction. Je considère que le but qui, chaque année, coûte tant de travail et d'argent, est atteint à un degré très satisfaisant. Je regrette de voir que dans les colonnes des rapports qui ont pour en-têtes : cartes géographiques, objets d'enseignement, etc., l'on y rencontre aussi souvent des blancs. Quelques-uns des nouveaux arrondissements ne sont pas encore prêts à se servir de ces objets ; mais dans d'autres, et pour les syndics même quand ils sont disposés à en faire l'acquisition, ce n'est pas chose facile que d'obtenir le concours des contribuables.\* La masse du peuple ne possède elle-même qu'une instruction très limitée, et bien que disposée à faire des efforts pour faire apprendre à lire, à écrire et à chiffrer aux enfants, branches d'instruction qu'elle regarde comme seules nécessaires, elle s'en abstient dans ces temps difficiles, alléguant qu'il lui faut pourvoir avant à d'autres choses. Cependant, de meilleures dispositions commencent à prévaloir, et des temps plus prospères mettront fin à cet état de choses. La Bible devient de plus en plus en usage dans les écoles, mais non pas comme livre d'écoles communes ; et les classes s'ouvrent par la lecture d'une partie des Saintes Ecritures. J'ai remarqué une fois qu'à un certain signal et aussitôt assemblés, les élèves se tournèrent vers l'instituteur, qui leur a lu un passage des Saintes Ecritures et l'a fait suivre d'un commentaire ; j'ai été frappé de l'attention sérieuse dont les élèves l'honoraient. La méthode ordinaire, cependant, est que chaque classe lise à tour de rôle le matin dans l'Ancien Testament, et l'après-midi dans le Nouveau, et pendant ce temps que tous les élèves se tiennent debout. Vous pouvez voir que

\* Les contribuables n'ont qu'à décider de quelle manière l'école sera soutenue. La loi n'exige pas que les syndics aient le concours de leurs constituants pour chaque item de dépense nécessaire ; les syndics ont le pouvoir d'acheter pour l'école les cartes géographiques et objets d'enseignements qui peuvent être nécessaires, et cela sans le consentement des contribuables.

de cette façon il arrive qu'à la fin de l'année la parole de Dieu a été beaucoup lue. Je suis aussi d'avis que cette méthode doit beaucoup contribuer à faire révéler ce saint livre. Dans les écoles catholiques dont les élèves sont Allemands, des extraits de l'Ancien Testament et le catéchisme sont les livres que les enfants qui apprennent l'Allemand ont le plus souvent entre les mains. En ce qui regarde la lecture des publications du département et les effets qu'elles ont pu produire, je dois dire qu'elles sont grandement appréciées par ceux qui ont pu les obtenir. Celui qui a pour titre *The School House* est très populaire parmi les instituteurs surtout. Je terminerai en disant que la bonne entente règne dans les arrondissements. Il y a bien de temps à autre des disputes, mais sans causer beaucoup de mal."

### XXXVII. COMTÉ DE MIDDLESEX.

135. *Le révérend William Deas, Adelaide* : " J'ai l'honneur d'informer le surintendant en chef que le pamphlet traitant de l'architecture des écoles, le catalogue des livres de bibliothèque et ses excellents rapports sont presque tous distribués. Je pense que l'ouvrage sur l'architecture des écoles est destiné à produire de bons résultats, car, tout dernièrement, j'ai entendu des personnes parler de l'importance qu'il y avait de faire ériger dans leurs arrondissements des maisons d'école plus commodes et plus durables ; mais dans les temps difficiles où nous sommes, je pense que cette année comptera peu d'améliorations sous ce rapport. A une prochaine visite officielle, que je compte faire bientôt, je me propose de démontrer aux habitants les grands avantages qu'il y aurait pour eux d'avoir une bibliothèque bien choisie dans chaque arrondissement, et c'est ce que j'ai déjà fait jusqu'à un certain point ; car, bien que je n'ose pas dire que j'aie fait de *vrais discours* dans ce but, mes démarches ont tout de même produit un effet semblable. Jamais je n'ai encore visité d'école sans parler aux élèves, aux syndics et aux parents qui pouvaient se trouver là, des avantages qui découlent de l'instruction.\* Dans mes remarques, ce sont les bibliothèques que je me suis efforcé de prôner le plus, et je les considère comme un *sine qua non*, tant pour l'instituteur que pour l'élève, et je ne me montrerai pas satisfait tant que je n'en verrai pas au moins une dans chaque arrondissement du township. Elle contribueront puissamment à l'instruction de la jeunesse, voire même des instituteurs, car il s'en trouve beaucoup qui n'ont pas encore les connaissances générales voulues. Ils ont la routine, mais il leur manque le savoir, et de là vient la défectuosité dans le mode d'enseignement. Pour ce qui est du *Journal of Education*, je dois dire qu'il est à la fois lu et bien vu, et je crois que dans une grande mesure les conseils qu'il donne ont été profitables à bien des gens. En terminant ces remarques générales, je dois exprimer ma conviction que l'enseignement a fait des progrès considérables cette année dans le township d'Adelaide."

136. *A. Campbell, écr., Carradoc* : " Malgré la crise monétaire, qui s'est fait beaucoup sentir dans ce township de même que par toute la province, je suis heureux de pouvoir dire que nos écoles sont restées ouvertes la plus grande partie de l'année. La moyenne de leur fréquentation, je pense, peut être comparée avec

\* C'est très louable, mais cela satisfait à peine aux obligations stipulées par la première partie de la 31e section de l'acte scolaire de 1850, qui en fait un devoir à tous les surintendants locaux.

avantage à celle d'années antérieures. Sur les 14 écoles, il y en a 11 qui sont gratuites ou à peu près. Dans quelques arrondissements, et au lieu de se prévaloir des avantages du système gratuit, les habitants ont préféré payer 25 centins par mois plutôt que d'exiger une contribution de ceux qui n'ont pas d'enfants à faire instruire. À l'égard de notre système d'école commune, qu'il me soit permis de dire, en autant que j'ai pu le constater, qu'il me paraît satisfaire généralement. Dans quelques écoles de ce township, les enfants catholiques romains sont mêlés à ceux d'autres religions et étudient dans les mêmes livres sans que leur croyance soit le moins du monde violentée. Dans la plupart des écoles les Saintes Ecritures sont lues tous les jours, et l'on semble désirer qu'il en soit toujours ainsi, tant que l'on ne cherchera pas à attirer l'attention des élèves en faveur d'une secte quelconque. Dans le but de favoriser l'instruction de nos habitants, le conseil de township a établi une bibliothèque qui sera administrée selon les règlements adoptés par le conseil de l'instruction publique. Les livres ont été également partagés entre les arrondissements et parties d'arrondissement scolaire, et ils seront échangés tous les six mois à compter du deuxième samedi de janvier 1859. De cette façon, des livres utiles et instructifs seront à la portée de chacun. Le conseil se propose de faire parvenir sous peu au département de l'instruction une somme d'argent qui sera affectée à l'augmentation de la bibliothèque, qui, jointe à celle fournie par le Dr. Starr, de Carradoc, aura l'effet, je l'espère, d'aider au développement et à la culture de l'intelligence."

137. *Dr. P. Aylsworth, écr., Dorchester Nord* : "J'ai le plaisir de vous informer qu'à une exception près, toutes les écoles de ce township ont enseigné plus ou moins longtemps l'année dernière, et les syndics espèrent que celle qui a fait exception sera ouverte dans le cours de juin cette année. La majorité des écoles publiques ou communes sont dans une condition prospère. La moyenne de leur fréquentation en 1858 excède de 165 celle de 1857. Le pamphlet sur l'architecture des écoles, ainsi que le rapport du surintendant en chef et le catalogue des livres de bibliothèque ont été distribués, et dans la plupart des arrondissements ils ont produit de bons effets. Le *Journal of Education* est en grande estime où on le reçoit."

138. *Le révérend James Skinner, Lobo et Williams* : "Dans Lobo il y a une bibliothèque de township, mais pas de bibliothèque d'école commune. Dans Williams, les arrondissements échangent de temps en temps leurs livres, qui sont en bon ordre, couverts et numérotés. Ceux qui lisent sont peu nombreux comparativement à la population. Je ne puis parler avec certitude des résultats généraux, mais je n'ai aucun doute que ceux qui se livrent à la lecture de ces livres y ont gagné, tant sous le rapport de l'amusement que de l'instruction. Le rapport du surintendant en chef et l'ouvrage sur l'architecture des écoles ont été distribués par moi dans les différentes écoles. De même que le *Journal of Education*, ces ouvrages méritent qu'on les répande partout; mais je suis toutefois convaincu qu'un bien petit nombre les voit ou cherche à se les procurer, à part de l'instituteur et des syndics. Bien des gens ont le mérite de se livrer avec ardeur à l'agriculture, mais leur désir ne s'élève pas jusqu'au point de vouloir cultiver leur esprit et leur intelligence.

Le township de Lobo compte neuf arrondissements, sur lesquels sept ont eu leurs écoles en opération, et toutes ces écoles sont dirigées d'une manière efficace, sauf deux, et j'en sais la cause ; mais j'espère que je verrai bientôt qu'elle est disparue. Dans le village de Komoka, une des stations du Great Western, compris dans l'arrondissement No. 1, les syndics ont jugé nécessaire de louer une école et d'engager une institutrice, et ils ont eu le bonheur d'en choisir une qui est douée de quelque expérience dans cette profession. Dans cette école, les branches ordinaires d'instruction sont bien suivies, et une heure et demie y est dévouée à l'enseignement de la confection des ouvrages à l'aiguille, etc. ; à l'examen, l'exposition d'une variété d'échantillons de broderie de fil et de soie, d'ouvrage au crochet, etc., n'est pas ce qui a attiré le moins l'attention. Si l'enseignement de ces branches n'est pas prévu par l'acte scolaire, il n'y a rien non plus qui s'y oppose. Elles sont enseignées dans cette école, dans le but de stimuler le zèle pour les autres études. En jetant un coup-d'œil sur les statistiques de Williams, l'on sera porté à croire qu'une grande partie de ce township ne fait que d'être établie, et on ne se trompera pas ; de là vient que quelques-unes de ses écoles ne figurent pas avec avantage. Cependant, même dans quelques nouvelles localités, l'on voit qu'un petit nombre d'hommes influents ont réussi à introduire de bons instituteurs et aussi, par conséquent, de bonnes écoles. A tout prendre, il y a eu progrès. Dans la partie du township la plus anciennement colonisée, la population est plus grande, et il y a de bonnes écoles. Les habitants peuvent et veulent donner de meilleurs appointements et avoir des instituteurs plus capables. Une autre remarque, c'est qu'en comparant le nombre d'enfants en âge d'aller aux écoles avec la moyenne de ceux qui les fréquentent, l'on peut voir que notre système scolaire a besoin que le peuple le reconnaisse mieux qu'il n'a fait jusqu'ici. Il est à regretter que dans les townships où les écoles sont en quelque sorte dirigées avec succès, il n'y a qu'un tiers environ des enfants qui les fréquentent durant l'année. L'on voit qu'en ce cas comme en d'autres il faut qu'il s'écoule plus d'une année avant que le progrès se fasse jour chez les masses."

139. *Charles Hardie, écr., Missouri Ouest* : " Nous avons lieu de nous réjouir, car nos écoles ne se sont pas ressenties des temps difficiles où nous vivons. La maladie a sévi chez les enfants de cette localité plus qu'à l'ordinaire, la récolte a été mauvaise, et malgré cela, nos écoles n'ont pas été ouvertes pendant moins de huit mois ; la plupart d'entre elles l'ont été en moyenne pendant près d'onze mois. Dix écoles sont gratuites et deux ne le sont pas. Je trouve qu'ici les habitants sont bien satisfaits de notre système scolaire actuel. Non seulement ils veulent avoir des instituteurs capables, mais ils aiment mieux s'en passer que d'en avoir qui ne donnent pas l'exemple de la morale, selon que le veut la loi scolaire. Il se tient plusieurs écoles du dimanche dans le township, où la jeunesse va s'instruire sur les principes du christianisme. Quoique dans chaque arrondissement les parents des élèves n'insistent pas que les Saintes Ecritures soient employées comme livre classique, il ne faut pas inférer qu'ils sont indifférents à l'égard de l'influence que peut avoir sur l'esprit de leurs enfants l'enseignement religieux. Je dois aussi faire remarquer que plusieurs familles qui étaient autrefois indifférentes en fait d'ins-

truction envoient aujourd'hui leurs grands enfants à l'école pour qu'ils y acquièrent une part de ces connaissances qui se répandent avec tant de rapidité dans nos districts ruraux. Le salaire de quelques instituteurs a subi une légère réduction, mais dans l'arrondissement No. 10, et pour l'année 1859, l'instituteur doit recevoir une augmentation de \$75, en considération de ses capacités et de ses bons services. Les habitants de cet arrondissement ont donné là un exemple digne d'être imité par tout le reste du township. Nous n'avons pas d'instituteurs de troisième classe dans le moment, et j'espère qu'à l'avenir on se passera de leurs services. L'ouvrage sur l'architecture des écoles a été envoyé dans chaque arrondissement, et les divers sujets dont il traite produisent une grande satisfaction. Aujourd'hui, bien des plans qu'il renferme coûteraient au-delà de nos moyens, mais plus tard ils pourront être adoptés comme modèles pour nos écoles. Quant à la bibliothèque du township, dans quelques endroits on lit encore de ces livres, qui sont justement appréciés par un bon nombre. Je pense qu'il en sera de la bibliothèque comme de notre système d'école commune, c'est à dire que dans quelques années elle aura acquis un tel ascendant sur l'esprit de la population éclairée, qu'elle deviendra une de nos institutions indispensables."

140. *Le révérend William Inglis, Westminster* : "Je ne puis en conscience dire qu'il a été fait beaucoup de progrès en 1858. Quelques arrondissements se sont distingués, mais il en est d'autres qui ont rétrogradé au lieu d'avancer. Les temps difficiles sont pour beaucoup dans tout cela, mais le mal vient en grande partie du manque d'accord entre les syndics et les parents. Il est presque impossible d'avoir un auditoire nombreux aux examens, et trop souvent, le grand sujet de difficulté, c'est le salaire de l'instituteur; mais je crois qu'il va grandissant le nombre de ceux qui, en matière d'enseignement comme en toute autre chose, reconnaissent qu'il n'y a que ce qui est réellement bon qui soit à bon marché. Il n'en faut pas moins avouer et déplorer en même temps qu'une économie supposée de quelques piastres donne lieu au remplacement d'un bon instituteur par un autre qui lui est inférieur, et il est difficile de savoir comment remédier à ce mal, tant que ceux qui ont en main l'administration locale ne seront pas remplacés par d'autres dont l'intelligence sera plus grande. Je crois cependant que la fréquentation des écoles est en somme plus régulière, mais il reste encore beaucoup à faire d'ici à ce que toute chose soit dans son état normal. Tout en admettant que les temps difficiles puissent être la cause que les élèves les plus âgés ne fréquentent pas régulièrement les écoles, ils ne sauraient cependant être l'excuse d'une irrégularité aussi grande. Cela fait pitié quand l'on consulte les rapports sous ce chapitre, et il n'y a rien dont les instituteurs se plaignent aussi fortement, rien qui entrave plus leurs efforts, tout en empêchant l'instruction d'avancer. C'est pitoyable d'avoir à dire que sur 1438 enfants qui ont été inscrits sur le rôle en 1858 dans ce township, 654 y sont allés moins de 100 jours, 979 moins de 150 jours, et cela quand la moyenne du temps que les écoles ont été ouvertes a été de plus de dix mois. Il semble absurde de dire qu'il n'y a que 654 enfants qui jouissent des bienfaits de l'enseignement, mais leur nombre ne s'élève pas à beaucoup plus. Dans la plupart des cas, cette irrégularité ne vient pas de ce que les parents ont besoin de leurs enfants,

mais bien de ce qu'on les laisse libres d'aller à l'école ou de rester à la maison. Je ne sache pas que l'année dernière on ait fait une seule amélioration aux écoles, en y ajoutant des dépendances, etc., bien que besoins'en fasse beaucoup sentir dans la plupart des arrondissements. Pendant que j'en suis sur ce sujet, il n'est que juste d'ajouter ici que dans quelques arrondissements j'ai trouvé les habitants et les syndics animés du louable désir de faire progresser autant que possible l'instruction, et leurs efforts pour cela n'ont pas été entièrement sans succès. Vous verrez par le rapport que je n'ai fait que très peu de discours durant l'année.\* Sur ce point, j'ai permis que les rapports des syndics restassent tels quels, mais je puis dire que je n'ai presque pas visité d'école sans faire une allocution à ceux qui s'y trouvaient—soit aux enfants soit aux parents—touchant leurs devoirs respectifs, et parfois il m'est arrivé de leur parler ainsi bien longtemps.”

#### XXXVIII. COMTÉ D'ELGIN.

141. *Le révérend Edmund Sheppard, Dorchester Sud, etc.* : “Je suis fier de pouvoir dire que les écoles sous mon contrôle sont restées ouvertes cette année aussi longtemps qu'auparavant, malgré les temps de gêne, qui se font beaucoup sentir dans cette localité par suite de la mauvaise récolte. Au commencement de l'année, j'ai craint que plusieurs écoles allaient être fermées, mais il n'en a pas été ainsi ; grâce au bon sens et au zèle des parents, des enfants et des amis de l'instruction, ces difficultés ont été aplanies. Dans Malahide et Dorchester Sud, les contribuables ont eu la sagesse d'appliquer l'argent provenant des réserves du clergé au noble objet de l'enseignement, et cela, joint à la diminution dans le salaire des instituteurs causée par l'emploi d'un plus grand nombre d'instituteurs capables, a beaucoup aidé à soutenir les écoles, et c'est à ces avantages qu'elles doivent d'être restées ouvertes si longtemps. J'ai l'espoir que cette louable détermination de tenir les écoles ouvertes sera encore mieux suivie, et que les parents s'acquitteront de mieux en mieux des devoirs qu'ils ont à remplir à l'égard de leurs enfants, envers Dieu et la société, c'est à dire qu'ils donneront à leurs enfants toutes les facilités nécessaires au développement de leur intelligence. J'ai distribué le pamphlet sur l'architecture et le catalogue des livres de bibliothèque que vous m'avez envoyés. Je suis convaincu qu'ils doivent avoir eu le bon effet d'intéresser davantage à la construction de maisons convenables, à la manière de conduire les écoles, et de faire connaître au peuple bien des ouvrages utiles qui lui étaient inconnus auparavant. J'espère que l'on finira par se préoccuper davantage ici de l'établissement de bibliothèques, car j'ai réellement honte de voir jusqu'à quel point nous sommes en arrière sous ce rapport. En somme, je crois que l'intérêt que l'on porte à l'instruction va toujours croissant et que les mécontents diminuent. Tout le monde se montre mieux disposé, et dans quelques années la masse du peuple ne fera pas seulement que consentir aux écoles gratuites, elle les demandera.”

142. *John McLean, écr., Bayham, Malahide Sud, etc.* : “Les bibliothèques sous mon contrôle dans ces townships ne sont pas nombreuses, mais dans les arrondissements où il s'en trouve elles produisent les mêmes effets que dans les familles,

\* Voir la note qui a trait à cette partie des devoirs d'un surintendant local, page 69.

c'est à dire qu'elles stimulent le désir d'acquérir des connaissances, et par cela elles mettent fin à bien des habitudes vicieuses. Bien des écoles sont en arrière. Quelques-unes—disons douze—sont réellement bonnes, mais là où le progrès fait défaut, il ne faut pas s'en prendre autant à l'indifférence des parents qu'à leurs dispositions inquiètes qui les portent à changer constamment d'instituteurs; il arrive quelquefois que dans l'année trois ou quatre ont enseigné dans la même école. Il s'en trouve comme de raison qui souffrent d'avoir de mauvais instituteurs, mais c'est ce qui arrive le plus fréquemment là où l'instituteur est considéré égal en importance à l'ouvrier agricole. Dans les écoles que j'ai désignées comme bonnes, l'arithmétique et la grammaire sont bien enseignées généralement, mais dans d'autres ces études paraissent ne pas être en faveur; cela venait de ce que les instituteurs étaient trop ignorants pour pouvoir les enseigner. Plusieurs arrondissements ont pris des mesures pour empêcher à l'avenir que des instituteurs incapables soient employés, et c'est là, je crois, le seul moyen d'avoir de bonnes écoles. Il est rare de trouver un mauvais instituteur dans un grand arrondissement."

#### XXXIX. COMTÉ DE KENT.

143. *David Mills, écr., Camden, Chatham, etc.* : "J'éprouve beaucoup de plaisir de pouvoir vous annoncer que sous tous les rapports il y a progrès. L'intérêt toujours croissant que le peuple porte à l'enseignement et la confiance qu'il a que le système pourra suffire à tous ses besoins, qui augmentent constamment à mesure que son intelligence se développe, sont démontrés par le fait que les écoles n'ont pas, excepté en de rares occasions, été fermées, malgré la mauvaise récolte, et malgré qu'un grand nombre n'ait que ce moyen pour vivre et faire face à ses engagements. Comme il se présentait beaucoup de personnes aux assemblées du bureau de l'instruction publique pour subir un examen, ce dernier a augmenté la somme des connaissances à exiger chez ceux qui veulent se livrer à l'enseignement, si bien que dans ce comté elles dépassent aujourd'hui les conditions du programme émis par le conseil de l'instruction publique pour lui servir de guide.\* Cela a eu l'effet de placer dans les écoles une classe de personnes plus capables d'enseigner que celles qui en étaient autrefois les instituteurs. Je crois que le temps est venu où l'on pourra se dispenser des services d'instituteurs de troisième classe, et cela sans être obligé de fermer les écoles parce que les instituteurs seront rares. Tant que l'on permettra à des personnes d'aussi peu de connaissances d'enseigner, elles seront la cause que les enfants dont pendant un temps elles auront été les instituteurs ne feront pas de progrès. Ce sont les bons instituteurs qui se rendent nécessaires. Quand une fois les habitants emploient un instituteur de troisième classe et qu'ils découvrent qu'aucun de ses élèves n'est assez avancé pour exiger les enseignements d'une personne plus instruite, ils continuent à employer cet instituteur, et les enfants sont empêchés par là d'avoir accès à une instruction supérieure. Les bibliothèques publiques qui ont été placées sous le contrôle des syndics des arrondissements scolaires, rendent de grands services, et leurs livres sont beaucoup lus; mais celles qui sont sous le contrôle immédiat du conseil municipal ne produisent pas actuellement les

\* Ce programme a été changé. Voir l'appendice.

mêmes résultats. J'espère toutefois que cette année il sera pris des mesures à l'effet d'exiger qu'il me soit fait rapport au sujet des bibliothèques. La moyenne du temps que les écoles ont enseigné a été de dix mois, et elle dépasse celle d'années antérieures. La fréquentation a aussi été plus grande qu'autrefois. Sous ces deux rapports, nos écoles deviendraient plus prospères si elles étaient tout à fait gratuites et si une taxe était imposée sur les enfants en âge d'aller aux écoles, mais qui ne les fréquentent pas."

XL. COMTÉ DE LAMETON.

144. *William Bermer, écr., Brooke* : "Le pamphlet traitant de l'architecture des écoles et autres documents ont produit, je pense, de bons effets, car la plupart des arrondissements se proposent de se pourvoir cette année de cartes géographiques, d'objets d'enseignement, etc. Ce township est nouveau et les habitants y sont pauvres, et dans les temps de gêne actuelle nous sommes empêchés de faire bien des choses que nous voudrions."

145. *Le révérend A. Chute, Bosanquet* : "Je suis heureux de vous faire rapport que l'année dernière nos écoles ont réellement fait des progrès sous le rapport de l'efficacité. Plusieurs écoles ont des instituteurs capables, et à bien des examens à la fin de l'année, les parents et les intéressés se sont montrés très satisfaits du succès obtenu. L'on commence à rechercher et à employer les bons instituteurs plus qu'on ne le faisait. Je regrette d'avoir à dire que jusqu'ici il n'a encore été rien fait pour avoir des bibliothèques d'école. J'ai cherché à démontrer au conseil municipal l'importance qu'il y avait de donner à chaque arrondissement scolaire une partie des deniers provenant des réserves du clergé, pour l'appliquer à l'achat de bibliothèques d'école, mais il n'en a encore rien fait jusqu'à présent. La gêne du marché monétaire et notre dernière mauvaise récolte ont eu l'effet d'empêcher que les projets de bienfaisance des amis de l'instruction gratuite fussent exécutés, et le vieil adage : "quand l'on veut l'on peut," a cessé d'être une vérité aujourd'hui. Mais si la providence veut que la prochaine récolte soit bonne, nous espérons qu'il sera fait davantage pour la diffusion des connaissances chez la jeunesse et la population en général."

146. *Wellington Bricken, écr., Enniskillen* : "J'ai le plaisir de vous informer que les écoles de ce township sont dans une condition florissante, et que de grands progrès ont été faits pendant l'année. En 1852, la première école de ce township fut fondée, et aujourd'hui il y en a cinq en active opération. Deux instituteurs de l'école normale sont engagés dans le township ; les syndics sont convaincus que finalement les meilleurs instituteurs coûtent le moins cher. Les maisons d'école sont tenues en bon ordre ; elles sont toutes construites de billots équarris, et bien finies à l'intérieur et à l'extérieur. Les emplacements sont généralement salubres, et il y est attaché des cours de récréation. Les écoles sont assez bien fréquentées, mais sous ce rapport les instituteurs se plaignent quelquefois. Dans certains cas cela peut être attribué au mauvais état des chemins et à la distance que les enfants ont à parcourir pour se rendre à l'école, mais le plus souvent c'est sur les parents et les gardiens des enfants que retombe le blâme. Je pense qu'une loi qui obligerait les enfants à fréquenter les écoles est absolument nécessaire dans ce township, vu que

chaque habitant est tenu de payer la taxe des écoles qu'il y envoie ses enfants ou non. C'est je pense, une preuve du fait que la négligence est la principale cause de ce que les enfants ne fréquentent pas les écoles, car les chemins ne sont pas toujours mauvais, et les enfants n'ont pas constamment besoin d'aider à leurs parents. Il n'y a qu'une seule bibliothèque dans le township, dans l'arrondissement No. 5. Les livres sont bons et avidement recherchés par les habitants de l'endroit, et je pense qu'ils exercent une bonne influence, surtout sur la jeunesse ; il existe un cercle de discussion dans l'arrondissement No. 5, qui contribue beaucoup à démontrer les effets et l'avantage d'une bibliothèque. Toutes nos écoles sont conduites d'après le système gratuit, qui, à nos yeux, est certainement le meilleur. Le *Journal of Education*, à ma connaissance, est lu avec beaucoup d'intérêt ; somme toute, l'éducation progresse, et grâce en soient rendues au Très-Haut, le pauvre peut en profiter tout comme le riche. Quand je visite les écoles, je m'efforce de faire comprendre aux enfans combien ils doivent être reconnaissans de jouir de semblables avantages. Je leur parle aussi de l'obéissance et de l'attention qu'ils doivent à leurs maîtres. Quand les parents et les gardiens sont présents, je leur fait voir la nécessité qu'il y a pour eux de coopérer avec les instituteurs dans les travaux qu'ils ont à accomplir, et je les exhorte à remercier la Providence qui leur permet de vivre dans un pays où leurs enfans peuvent recevoir une éducation qui les mettra à même de remplir tous les devoirs de la position qu'ils pourront occuper plus tard dans la vie."

147. *Le révérend David Walker, Sarnia* : " Pendant les trois dernières années une nouvelle maison d'école en charpente a été érigée chaque année. Au milieu d'une dépression si grande, c'est un indice bien favorable de prospérité. J'aimerais beaucoup à pouvoir vous annoncer que les écoles ont été ouvertes pendant une plus longue période. Cependant il y a eu amélioration ; et la durée des écoles sera plus considérable en 1859 qu'elle ne l'a été l'année précédente. Les instituteurs employés sont tous des jeunes gens. L'un d'eux a été à l'école normale. Pas un de ceux qui ont été employés n'était porteur de certificat de première classe. Ceci est en partie dû à la sévérité des examens que leur fait subir le bureau de l'instruction de comté. Il n'y a pas eu d'instituteurs incapables d'engagés et la fréquentation des écoles a été généralement satisfaisante. Il est consolant de voir tant de jeunes gens acquérir une éducation si propre à orner leur esprit et à rendre service aux autres. S'il y a lieu à beaucoup d'amélioration en fait d'instruction dans le township, il n'en est pas moins vrai qu'il y a beaucoup de bien de fait, et de grandes espérances pour l'avenir. Le catalogue de la bibliothèque et le pamphlet sur l'architecture de la maison d'école ont été distribués aux arrondissements. Indubitablement, il fallait quelque chose de ce genre pour pousser les syndics à construire des maisons d'école plus élégantes. J'espère que le pamphlet produira de bons résultats, et qu'à mesure que l'abondance reviendra parmi nous nous allons nous efforcer d'enlever à la maison d'école et aux terrains adjacents cette apparence repoussante qui les caractérise tous. Si l'instituteur avait intérêt à conserver sa situation, il ne manquerait pas au moins de prendre soin des ornemens de la maison d'école. Mais quel intérêt peut-il avoir quand il sait d'avance qu'il ne sera pas engagé plus de 6 ou 12 mois ; et quand même s'en donnerait-il la peine,

que pourrait-il faire dans cette position ? Il n'y a que deux bibliothèques d'école dans le township, mais elles sont considérables, bien tenues et bien appréciées. Les individus qui n'ont pas cultivé le goût de la lecture dès le bas âge, de même que ceux qui n'ont que le désir de cultiver la terre et de faire de l'argent n'estiment pas les bibliothèques, mais il y en a beaucoup qui les apprécient hautement, et le nombre de ces derniers va en augmentant. La dépression monétaire a nui à la cause de l'éducation comme au reste cependant, j'ai le bonheur de vous annoncer qu'un avenir brillant luit à nos yeux."

148. *William Patterson, écr., Sombra* : " Je suis heureux de pouvoir vous annoncer que presque toutes les écoles de ce township ont fait des progrès pendant l'année. Le nombre des instituteurs de première et de seconde classes va en augmentant. Les écoles ont, en général, été conduites avec beaucoup d'ordre, et les instituteurs appréciant l'importance des devoirs qui leur sont confiés, se sont toujours montrés au niveau de leur position. On s'est conformé presque dans tous les cas à la recommandation d'ouvrir et fermer les écoles par la prière ; la Bible et le Testament sont lus dans la plus grande partie des écoles. En moyenne, les écoles ont été tenues ouvertes pendant six mois. Je puis indiquer comme un indice de progrès futur que plusieurs des anciens instituteurs ont été engagés de nouveau. A mesure que les branches les plus élevées de l'éducation se développent, le manque de cartes, instruments et bibliothèques d'école se fait de plus en plus sentir. Plusieurs instituteurs m'ont exprimé leur regret de ne pas avoir de cartes convenables. Le catalogue important des livres pour bibliothèques d'école, a été reçu et distribué ; en premier lieu il a fait sensation, mais on n'en est encore arrivé à aucune détermination. Ceci peut être en partie attribué au manque presque complet de récoltes l'an dernier dans cette partie du pays, en conséquence de quoi on a évité autant de dépenses que possible, et en partie aussi aux difficultés qui ont surgi dans quelques arrondissements ; les chicanes partout où elles se font jour ont toujours l'effet de retarder grandement la marche de l'éducation. Il n'y a encore qu'une seule bibliothèque d'école commune dans le township, ne possédant qu'un nombre très limité de livres ; de sorte que son influence ne saurait être bien considérable. Les volumes sont étiquetés et couverts ; l'on en prend un grand soin. Le pamphlet sur l'architecture de la maison d'école a été distribué, et dans un cas le plan d'une nouvelle maison d'école—qui sera construite cet été—a été entièrement préparé d'après les instructions qui y étaient données. Cette publication devra exercer une grande influence sur l'architecture d'école en général ; même aux endroits où l'on ne suivra pas exactement les plans, elle donnera aux syndics et aux constructeurs une idée de ce qui est nécessaire dans une maison d'école, sous le rapport du confort. Autrefois, quand même les syndics auraient eu le plus grand désir de remplir ce devoir, il leur manquait toujours les instructions à suivre."

•XLI. COMTÉ D'ESSEX.

149. *William Gatfield, écr., Anderdon* : " Les livres de la bibliothèque ont une bien grande circulation ; mais le nombre en est limité, vu la misère qui règne partout et la difficulté qu'il y a de ramasser des fonds pour l'agrandir. Les écoles du township n'ont pas été aussi bien fréquentées que les années précédentes ; le

désir de s'instruire n'en est cependant pas moins grand. L'ignorance des syndics donne lieu à de nombreuses difficultés dans certains arrondissements scolaires ; souvent ils ne savent ni lire ni écrire, et leurs comptes d'école qui sont tenus pour eux par quelque personne irresponsable sont la cause de beaucoup de mécontentement. Nous avons eu beaucoup de difficultés à percevoir les deniers d'école, ce qui a été cause d'un grand embarras ; néanmoins, j'espère que quand les temps seront plus prospères, cette difficulté disparaîtra."

150. *J. Wigfield, écr., Mersea* : " Bien que les écoles de ce township ne soient pas aussi florissantes que nous pourrions le désirer, cependant nous faisons des progrès. Vous verrez, d'après mon rapport, que six de nos écoles ont été en opération durant l'année ; cinq ont été conduites sur le principe gratuit, et une autre partiellement ; la durée moyenne des écoles a été de onze mois et quinze jours, ce qui est un pas de fait sur l'année précédente. Je désirerais beaucoup voir ériger des maisons d'école plus spacieuses et plus confortables ; nos écoles devraient aussi être munies d'instruments et de bibliothèques. J'espère que le pamphlet sur l'architecture de la maison d'école qui a été expédié aux syndics de chaque arrondissement, de même que le catalogue de la bibliothèque et votre propre rapport, vont éveiller l'attention des syndics et des parents."

151. *Francis Graham, écr., Rochester* : " J'ai le plaisir de vous annoncer que les écoles de ce township sont dans une condition prospère et florissante. Le peuple semble entièrement satisfait des dispositions de la loi qui régit les écoles, et il est convaincu que si les intérêts de l'éducation sont négligés, le blâme n'en peut retomber que sur lui-même. La preuve de ce que j'avance, se retrouve dans le zèle qu'il déploie à n'élire comme syndics que les hommes les plus intelligents de chaque arrondissement. Des instituteurs capables et efficaces ont été partout engagés ; et on leur accorde de bien bons salaires. J'espère sincèrement que vous continuerez à maintenir et améliorer ce noble édifice de l'éducation, dont la base a été posée avec une si grande sagesse. J'ai l'espoir que vous recevrez l'encouragement de tous vos compatriotes, de tous ceux au moins qui ne se laissent guider ni par l'esprit de parti ni par les préjugés, et qui ont le bien de leur pays à cœur. Il est constant que l'on ne peut établir un système d'éducation parfait—mais les imperfections ne peuvent disparaître que par les efforts des individus au profit desquels l'éducation est destinée."

152. *Alexander Craig, écr., Tilbury Ouest* : " Les écoles des divers arrondissements sont toutes gratuites ; elles sont bien conduites, et prospèrent autant que les circonstances peuvent le permettre. Dans un arrondissement l'on a érigé une bonne maison d'école en charpente ; et une autre doit être bientôt construite. Les écoles qui aujourd'hui manquent de cartes et d'instruments convenables, en auront toutes dans le cours de l'année. Il y a évidemment une grande amélioration dans la classe d'instituteurs actuellement employés ; ils sont bien supérieurs à ceux que nous avons autrefois. Les Ecritures sont lues dans deux écoles seulement ; mais elles sont toutes ouvertes et fermées par la prière. Nous avons deux bibliothèques d'école du dimanche qui exercent une salutaire influence tant sur la jeunesse que sur

l'âge mûr. Les livres sont bien lus ; les règlements bien observés. C'est une preuve évidente de la popularité dont jouirait une bibliothèque de township, si nos autorités avaient seulement la générosité de voter les fonds nécessaires. Je vais m'efforcer de leur en faire de nouveau comprendre toute l'importance, et j'ai l'espoir que mes explications vont être bien accueillies. Le pamphlet sur l'architecture de la maison d'école, le catalogue de la bibliothèque et le rapport du surintendant en chef ont tous été distribués et reçus avec remerciements. Le *Journal of Education* est hautement apprécié et produit beaucoup de bien."

#### XLII. LES CITÉS.

153. *T. A. Ambridge, écr., Hamilton* " J'ai le bonheur de vous annoncer que les écoles continuent toujours de nous donner de la satisfaction. Les élèves font de bons progrès dans leurs études, et les parents savent bien apprécier les avantages que retirent leurs enfants du système d'instruction suivi dans nos écoles communes. Le premier jour de mai dernier, nous eûmes le regret de nous séparer de M. Sangster, notre bon principal, qui a abandonné son poste ici pour en accepter un autre à Toronto, dont les devoirs ne seront pas aussi pénibles que ceux qu'il avait à remplir parmi nous et qui avaient porté atteinte à sa santé. Il fut placé à la tête de nos écoles, en qualité de principal, quand elles furent pour la première fois inaugurées en mai 1852 et c'est grâce à lui si aujourd'hui elles sont dans un état aussi florissant. Le bureau a néanmoins réussi à s'assurer les services de M. Macallum, qui remplit bien la place de M. Sangster ; sous son habile administration, les écoles continuent à faire des progrès des plus satisfaisants, et indubitablement qu'elles ne s'arrêteront pas en si bonne voie. Les examens de Noël de la première et de la seconde division de l'école centrale qui eurent lieu dans la salle de l'institut des artisans, attirèrent comme d'habitude un grand nombre de personnes. Toutes les classes de la société prennent un bien grand intérêt à ces examens, et à la vérité, à tout ce qui est du ressort des écoles ; on se montra hautement satisfait des progrès faits par les élèves. Je vous disais l'an dernier que les écoles séparées avaient eu le bon résultat de nous enlever un certain nombre d'enfants dont nous étions fort aise de nous débarrasser ; je suis aujourd'hui persuadé que mes remarques étaient correctes. Les citoyens continuent toujours à utiliser la bibliothèque, et je suis convaincu qu'elle exerce une salubre influence. Rien ne saurait autant retourner à l'avantage d'un endroit que d'avoir une bonne bibliothèque choisie telle qu'est la nôtre ; et bien que les effets n'en soient pas si apparents que ceux que produisent des causes plus considérables, néanmoins on peut en attester les heureux résultats dans les goûts et les sentiments plus élevés de la masse, dont l'unique moyen de se perfectionner est de fréquenter la bibliothèque d'école, sans laquelle, elle serait plongée dans l'ignorance. Les livres sont étiquetés et numérotés *mais non couverts* ;\* d'ailleurs, les règlements sont strictement observés."

154. *Alexander Workman, écr., Ottawa* : " Je n'ai rien de nouveau à vous annoncer ; nos écoles communes fonctionnent toutes bien ; nos instituteurs, qui sont des messieurs de haute capacité, sont aidés, dans chaque école, par une institutrice possédant un certificat de l'école normale ou du bureau de comté."

\* Le département a fourni le papier nécessaire pour couvrir ces livres.

## XLIII. LES VILLES.

155. *Le révérend J. Alexander, Brantford* : “ Nos écoles ont été dans une condition très florissante dans le cours de l’an dernier. Les difficultés sérieuses et menaçantes dans lesquelles se trouvait placé le bureau des syndics au commencement de l’année, ont été surmontées avec beaucoup de sagesse et de courage, et réglées de la manière la plus heureuse. Nous ne savions pas, au commencement de 1858, comment faire face aux obligations financières du bureau, encourues pour l’érection d’une aile spacieuse et commode à l’école centrale, au milieu d’une dépression aussi grande que celle qui régnait dans le monde commercial. Mais nous voguons aujourd’hui, je l’espère, sur une mer plus tranquille, et poussés par un bon vent. Si le bureau est aujourd’hui dans une position à ne plus rien craindre, et si notre avenir est meilleur, nous le devons en grande partie à la fermeté, à la prudence et à l’énergie de Allan Cleghorn, écr., notre président pour cette année et pour l’an dernier. Le nombre des enfants qui ne fréquentent pas l’école pendant au moins une partie de l’année, est comparativement faible, comme l’on s’en convaincra en consultant les colonnes du rapport. Dans un pays aussi nouveau que le nôtre, où le prix de la main-d’œuvre est si élevé, il y a un grand nombre d’enfants que les parents se voient obligés de garder chez eux pendant une partie de l’année. Mais il est consolant de voir que les avantages de notre système atteignent toutes les classes de la société, et que les parents les plus pauvres ne manquent pas d’envoyer leurs enfants à l’école ; c’est un grand succès qui aura l’effet, j’en ai l’espérance, de développer l’intelligence de la génération croissante. Mon grand désir, mon but constant, sous la protection de la loi des écoles, est de cultiver la moralité de la jeunesse, en associant l’influence de la Bible à toutes ses études. Bien que nous n’ayons pas de bibliothèques d’école, néanmoins les jeunes gens et le peuple en général peuvent aisément se procurer des livres aux bibliothèques de l’école du dimanche et de l’institut des artisans.”

156. *Le révérend Hugh Campbell, Cornwall* : “ La cause de l’éducation fait des progrès ici. Les examens de chaque semestre donnent une idée des travaux accomplis. Il m’est agréable de pouvoir parler en termes flatteurs de l’industrie et du zèle des instituteurs, de même que de la bonne conduite et des grands progrès des élèves. Le public n’assiste pas aussi assidûment aux examens que les amis de l’éducation pourraient le désirer. Cependant les derniers examens ont été si intéressants que j’espère voir une amélioration sous ce rapport. Je suis heureux de pouvoir vous informer que les syndics font tout en leur pouvoir pour rendre les écoles aussi utiles que possible. Depuis qu’ils se sont décidés à les rendre *gratuites*, la fréquentation a de beaucoup augmenté. J’anticipe les plus heureux résultats de ce changement. En général, les écoles sont dans une condition très satisfaisante. La bibliothèque rend de grands services au peuple. Son influence contribue beaucoup à faire naître des idées justes et des habitudes sages. Ce département est très bien conduit par notre bibliothécaire qui fait exécuter fidèlement les règlements prescrits. Le *Journal of Education* est régulièrement reçu ; je vous en offre mes remerciements.”

157. *J. C. Prosser, écr., Collingwood* : “ Les syndics ont fait, dans le cours de l’an passé, l’acquisition d’une bibliothèque de 739 volumes, et de nouveaux ins-

truments pour l'usage des écoles de la ville ; ils espèrent que la circulation de livres utiles ne tardera pas à rapporter de grands avantages à la jeunesse. L'ordre, la régularité et la ponctualité à fréquenter l'école sont des objets essentiels au fonctionnement de notre système scolaire ; d'accord avec ce principe, et dans le but de ne laisser ignorer à personne en ville les heures de l'ouverture et de la clôture des écoles, les syndics ont acheté une cloche pour la maison d'école No. 1, de sorte qu'aujourd'hui les enfants n'ont plus de raison d'importuner l'instituteur et de troubler l'harmonie des classes par leur retard, mal que l'on ne saurait trop éviter."

158. *Le révérend A. Scott, Paris* : " Depuis notre dernier rapport, notre nouvelle maison d'école a été ouverte, et je suis convaincu qu'aujourd'hui notre système scolaire est rendu à un degré de perfection qui ne saurait manquer de répondre aux besoins de la société. Nous avons des instituteurs capables, et chaque classe compte un grand nombre d'élèves. Les animosités locales s'apaisent peu à peu, et le peuple commence à comprendre qu'il lui est plus avantageux de rester uni."

159. *Le révérend J. Fraser, Goderich* : " L'école fait des progrès évidents, comme l'on s'en convaincra par le fait qu'en 1850, il n'y avait que 136 élèves de portés au registre, en 1854 il y en avait 280, et qu'en 1858 le nombre a atteint le chiffre de 675. La fréquentation augmente rapidement, et à tel point qu'il faudra agrandir l'édifice qui est pourtant vaste et commode. L'on ne tardera pas à admettre qu'un instituteur ne saurait instruire à la fois plus de cinquante élèves avec succès ; et de fait, dans les plus hautes divisions de l'école, où les sujets d'instruction sont bien variés, c'est trop de cinquante élèves. Cependant, durant le dernier semestre, chaque instituteur dans l'école s'est vu obligé de donner l'instruction à près de *soixante-dix élèves*, chaque jour, en moyenne, et le nombre des enfants portés au registre, donne à chaque instituteur cent trente-cinq élèves ; c'est, indubitablement, un nombre trop considérable pour que les études soient suivies avec succès. Si le nombre des élèves augmente encore considérablement il sera impossible de tous les loger dans l'édifice actuel ; il deviendra alors nécessaire que le bureau et les contribuables songent à adopter des moyens de remédier à cette déféctuosité, soit en formant des écoles primaires, comme la chose se pratique dans d'autres villes en Canada, ou en agrandissant l'établissement même. Il est vraiment étonnant de voir tout l'intérêt que l'on prend à la cause de l'éducation ; les examens publics de l'école réunissent un bien plus grand concours de personnes, et le livre des visiteurs renferme bien plus de noms que dans les années passées. Cependant il est regrettable de voir que l'on ne manifeste pas encore tout l'intérêt que l'importance de l'éducation semble exiger. Aux élections des syndics d'école, il arrive fréquemment que l'assemblée ne se compose que de la personne qui propose et de celle qui seconde les nominations. Le nombre d'enfants d'âge à fréquenter l'école, c'est à dire entre 5 et 16 ans, est de 850, mais 660 seulement sur ce nombre ont été portés au registre de l'école, et sur le nombre entier porté au registre, 62 seulement ont fréquenté l'école chaque jour qu'elle a été ouverte. Il y a donc 190 enfants qui n'ont pas fréquenté l'école commune. Peu sur ce nombre vont à d'autres écoles ; ce qui fait qu'un grand nombre d'enfants ne vont à aucune école. Il est bien à regretter de voir tant d'enfants grandir dans l'ignorance, quand l'instruc-

tion est si libéralement mise à leur portée. La grande cause du mal, c'est l'apathie et l'indifférence des parents. Mais est-ce que les habitants de la ville qui se taxent volontairement pour l'éducation de toute la jeunesse de la municipalité vont permettre que tant d'enfants grandissent dans l'ignorance, et s'exposent plus tard à être à charge à la société? Ne devrait-il pas y avoir une loi qui obligeât les parents à envoyer leurs enfants à l'école, et à les y tenir régulièrement et assez longtemps pour acquérir une bonne éducation? Le temps n'est pas encore bien éloigné où les édifices occupés comme maisons d'école étaient si misérables en apparence (et l'on ne pouvait s'en procurer de meilleurs) que les enfants en rougissaient, et que les parents qui en avaient le moyen les envoyaient chercher l'instruction ailleurs. Aujourd'hui nous avons une maison d'école dont nous sommes justement orgueilleux, tant sous le rapport des ornements qui la distinguent à l'extérieur que sous celui de son installation élégante et confortable. Le temps n'est pas encore bien éloigné où nos écoles étaient supportées au moyen de la contribution prélevée sur les parents et les gardiens des enfants qui fréquentaient l'école, et où, comme conséquence nécessaire, les écoles étaient négligées et mal conduites. Aujourd'hui nous avons des écoles *gratuites*, fréquentées par presque tous les enfants de la ville en âge d'aller à l'école, ainsi que par les enfants des plus respectables et des plus intelligents de nos concitoyens. Nous avons de plus un personnel d'instituteurs hautement recommandables par leurs capacités, (tous porteurs de certificats de première classe) sincèrement dévoués à leur profession, et amplement rémunérés, je l'espère. Ainsi donc, nos écoles possèdent la confiance entière de toutes les classes de la société, elles sont encouragées par tous les partis, elles font l'admiration des étrangers intelligents de toutes les parties de la province, et de plusieurs des états de la république voisine. Il est vrai qu'il peut y avoir et qu'il y a réellement des défauts dans le système, mais l'on ne doit pas oublier que les géants ont été de faibles enfants—que celui qui enleva les portes de Gaza fut un jour un pauvre être sans force, qui ne pouvait soulever sa tête sur les genoux de sa mère—et que de même que le temps est nécessaire pour déployer les forces, pareillement il l'est dans nos écoles pour corriger les erreurs des théories dont l'on n'a pas encore fait l'expérience—pour faire sortir l'ordre de la confusion—pour taire concourir des intérêts opposés, et pour donner au plus grand nombre le plus grand bien-être possible. Mais notre système gratuit a déjà produit d'heureux résultats, que nulle autre institution ne pouvait atteindre. Nos écoles gratuites sont les écoles du peuple—elles sont ouvertes à toutes les classes de la société, de sorte qu'ici le pauvre et le riche peuvent également laisser à leurs enfants le trésor inappréciable d'une éducation libérale. Nos règlements autorisent les châtimens corporels, mais c'est très rare que l'on y ait recours. La discipline sévère—je pourrais dire brutale—que l'on croyait autrefois nécessaire au gouvernement d'une école, a aujourd'hui cédé le pas à l'influence morale. Des relations d'amitié, de confiance mutuelle, entre l'instituteur et l'élève suffiront toujours si l'enfant reçoit une bonne éducation domestique; mais il n'en est pas toujours ainsi; très souvent les parents prêtent trop d'attention aux histoires, vraies ou fausses, que leurs enfants rapportent de l'école, et déclarent devant eux, pour se servir de leurs propres expressions, 'qu'ils ne toléreront pas de pareilles choses'; or, ils encouragent l'enfant à ne pas obéir à

son maître ; l'enfant, à son tour, fait naître cet esprit d'insubordination chez ses petits compagnons, et le désordre va en augmentant, jusqu'au point où l'instituteur n'a plus d'autre alternative que de faire usage de la férule, bien à contrecœur, car il a le désir sincère de diriger son école d'après le principe de la confiance mutuelle. Il est, néanmoins, consolant de remarquer que l'on n'a eu recours aux châtimens corporels que dans quelques cas isolés, durant l'année dernière. Si les parents remplissaient mieux les devoirs que la Providence leur impose, et écoutaient moins les histoires de l'école, leurs enfants seraient plus heureux et leurs progrès plus considérables. En terminant, le surintendant local félicite le bureau des syndics d'école et la société en général, sur l'admirable système d'instruction publique établi parmi nous. Aux vues éclairées et libérales du bureau revient en grande partie l'honneur des succès obtenus. Les membres n'ont épargné ni temps ni peine pour ériger une maison d'école qui n'en cède en rien à aucune de celles construites dans la province, et la meubler de sièges et de pupitres du dernier goût, de cartes, etc., en un mot de tous les instruments nécessaires même à une école de grammaire, ou à une académie de première classe ; aussi tout ce qu'ils ont fait dénote une grande sagesse de leur part."

160. *G. Gillespie, écrivain, M.D., Picton* : " J'ai le bonheur de pouvoir vous informer que toutes les classes de la société prennent un intérêt de plus en plus marqué à la cause de l'éducation. La ville de Picton a érigé, au coût de \$8,000, une maison d'école spacieuse, meublée dans le goût le plus moderne, capable de recevoir trois cent quarante élèves. Dans ce paisible coin du Canada nous mettons toute notre ambition à rendre les écoles de Picton aussi florissantes que les meilleures de la province. L'on a aussi érigé en cette ville, l'année dernière, un splendide édifice, destiné à l'institut des artisans ; il renferme un cabinet de lecture, une bibliothèque, et une salle ; c'est une bien grande acquisition pour la jeunesse, qui ne manque pas un seul soir d'aller y utiliser ses loisirs."

161. *Le révérend Lewis Warner, Port Hope* : " En vous soumettant mon rapport annuel, je dois vous faire remarquer que les écoles de cette ville semblent marcher très vite dans la voie du progrès. La fréquentation des élèves est régulière, et le bureau des syndics se prépare à ériger une bâtisse convenable pour l'école centrale, qui sera d'un grand avantage à cette belle et florissante municipalité. Les livres de la bibliothèque sont tous couverts, étiquetés et numérotés, et j'espère que leur influence sera aussi considérable que leur circulation. Il est bien à regretter que tous nos instituteurs n'aient pas été, au moins en partie, formés à l'école normale. Je suis convaincu que si l'on exigeait que nos instituteurs suivissent les cours de cette institution ce serait rendre un service important à la jeunesse de notre pays. Notre admirable système scolaire gagne graduellement du terrain dans l'estime publique ; il suffit qu'on en connaisse les détails pour le bien apprécier. En certains points il pourrait être modifié et rendu plus parfait. Pour cela il faudrait qu'il fut gratuit.\* Tous les enfants devraient être forcés de fréquenter l'école. Les devoirs du surintendant local, surtout dans les cités et dans les villes,

\* La municipalité en imposant une taxe locale suffisante peut rendre les écoles gratuites, comme la chose a lieu à Toronto, à Hamilton et ailleurs.

devraient être plus clairement définis,\* pour enlever toute possibilité d'antagonisme entre lui, les syndics et les instituteurs d'écoles d'union; et s'il m'était permis de suggérer une amélioration, cet officier devrait être rendu responsable au chef du département de l'accomplissement fidèle de ses devoirs, et recevoir une rémunération libérale. Je suis certain que si un agent était constamment occupé à surveiller les écoles; s'il était consulté sur le choix ou la démission des instituteurs; s'il était tenu de faire rapport de toutes les irrégularités, et responsable au département de l'accomplissement fidèle de ses devoirs, l'on ne tarderait pas à en voir les résultats avantageux."

162. *John Might, écr., président du bureau des syndics de l'école de grammaire, Port Hope* : "Une bibliothèque a été établie en rapport avec les écoles unies, et est en conséquence ouverte aux élèves de l'école de grammaire. Des rapports de progrès, de fréquentation et de conduite sont envoyés aux parents des élèves à la fin de chaque terme. L'élève reçoit des marques dans les cas ordinaires de mauvaise conduite; mais si après avertissement la mauvaise conduite continue, l'on a recours aux châtimens corporels, mais c'est toujours en dernier ressort. Généralement parlant, la discipline est basée sur les suggestions du surintendant en chef et sur les règles et réglemens pour la gouverne de l'école modèle de grammaire, tels que publiés dans le dernier rapport."

163. *Robert Checkley, écr., M.D., Whitby* : "J'ai reçu le pamphlet traitant de l'architecture des maisons d'école. Je pense qu'il sera d'une grande utilité dans le cours de l'année prochaine, vu que l'on se propose de construire une maison d'école en brique au lieu de celle en bois dont on fait aujourd'hui usage sur la rue Anderson. L'école de la rue Henry qui est de beaucoup trop étroite pour le nombre d'enfants qui la fréquentent, y enverra un grand nombre de ses élèves. Dans cette localité, les habitants ont toujours eu de singulières idées de l'architecture de la maison d'école. A l'école de la rue Henry, il y a 162 garçons de portés au registre, quand il n'y a qu'une seule chambre pour les loger tous, et encore elle n'a que 15 pieds sur 12. Dans le cours de l'an dernier, nos affaires scolaires n'ont pas été très brillantes, pour la raison que l'on s'est servi de la charge de syndic d'école comme marchepied pour arriver à celle de conseiller municipal. En conséquence, grand nombre des résolutions soumises au bureau l'ont été bien plus pour allécher le peuple que dans le but de faire prospérer les écoles. La dernière élection a amélioré la composition du bureau; et j'espère que les choses iront mieux cette année, mais je craindrai pour la cause tant que les contribuables ne se préoccupent pas plus qu'ils ne le font aujourd'hui de l'élection des syndics d'école. L'on se propose de faire cette année l'essai du système des écoles gratuites. Si l'on se décide à cela, je suis persuadé que le public ouvrira enfin les yeux sur les affaires d'école; mais il pourra arriver que quand le collecteur de taxes ouvrira ses livres aux syndics, l'on tombera d'accord que le *vis inopiae* est plus grand que le *vis inertiae*."

\* Le bureau des syndics est autorisé à prescrire les devoirs et à fixer la rémunération du surintendant local.

164. *Le révérend J. Cooper, Woodstock*: "Tout ensemble, je ne pense pas que jamais nos écoles aient été plus florissantes qu'elles le sont aujourd'hui. La plus grande harmonie règne entre les instituteurs, et les syndics sont tous décidés à ce que les écoles soient un honneur à la ville. Nos examens publics ont été extrêmement satisfaisants, et l'intérêt public plus fort qu'en aucun temps. Nous avons mis un bon mais pauvre enfant à l'école de grammaire, pour y recevoir l'éducation gratuite. Il ressent l'honneur que le public lui confère, et il poursuit ses études classiques avec une grande énergie. Nous espérons qu'il servira d'exemple aux autres. Les livres et les pamphlets transmis au bureau nous ont été très utiles, et le *Journal of Education* est toujours accueilli avec joie."

#### XLIV. VILLAGES INCORPORÉS.

165. *Le révérend J. Fletcher, B.A., Bradford*: "Les règlements concernant les bibliothèques d'écoles publiques sont strictement observés, et les livres sont généralement lus par les familles des enfants qui fréquentent les écoles, mais je ne saurais dire qu'on en retire de bien grands avantages. Il me fait plaisir de pouvoir vous dire que l'école de ce village a fait de grands progrès dans le cours de l'année, et que les habitants de la localité y ont pris un bien grand intérêt; elle est à la tête des écoles communes du comté. Grâce à la libéralité du maître principal de l'école de grammaire de Barrie (le révérend M. Checkley) une bourse a été offerte au concours des élèves des écoles communes de ce comté; elle a été gagnée par un élève de l'école de ce village; c'est aussi dans la même école que se trouvaient les deux suivants dans l'ordre de mérite."

166. *A. Dingwall Fordyce, écr., Fergus*: "Les livres de la bibliothèque ont eu une bien plus grande circulation que les années passées; elle sera sous peu augmentée; généralement parlant, l'influence de la bibliothèque a été très salutaire."

167. *W. Worthington, écr., Iroquois*: "Tous les livres de la bibliothèque sont couverts et étiquetés, mais les règlements n'ont pas été strictement observés; de fait, depuis l'incorporation du village, l'on ne s'est occupé de rien, mais les syndics vont, à leur prochaine assemblée, prendre le sujet en considération, et placer, aussitôt que possible, la bibliothèque sur un pied propre à mériter la considération publique. Le pamphlet sur l'architecture des maisons d'école est très utile, et aura pour résultat l'ornementation des terrains de nos maisons d'école."

168. *Le révérend J. Findlay, Mitchell*: "Les écoles ont fait des progrès dans le cours de l'année qui vient de finir. Les deux examens publics ont fait beaucoup d'honneur aux instituteurs et ont hautement témoigné en faveur de leur zèle et de leurs aptitudes. C'est à l'adoption du système gratuit et aux capacités des instituteurs qu'il faut attribuer le fait que les écoles ont été bien fréquentées durant l'année. Le besoin de maisons d'école s'est vivement fait sentir; le printemps prochain verra disparaître cette lacune, car les syndics se proposent d'en construire."

169. *Le révérend W. B. Lauder, L.L.D., Napanee*: "Je suis heureux de pouvoir vous informer que les écoles sont dans une condition florissante, et que le

cause de l'éducation est dans la bonne voie. Nous avons de bons instituteurs auxquels nous accordons de bons salaires; tel est le secret de nos succès. Nous sommes aussi grandement redevables aux syndics pour l'intérêt et le zèle qu'ils déploient dans l'accomplissement de leurs devoirs; tout contribue à rendre les instituteurs et les élèves heureux et satisfaits. Le peuple semble plus disposé que jamais à donner une bonne éducation aux enfants. Comme dans toute société, il se trouve des individus qui se refusent à croire à l'importance de l'éducation, mais j'espère que graduellement le nombre ira en diminuant. Tout ensemble, nous avons lieu d'être satisfaits du présent état de choses."

170. *Le révérend H. Brent, Newcastle* : " Nos écoles, dans le cours de l'an dernier, ont été dirigées par des instituteurs capables, et les progrès faits par les élèves dans les différentes branches de l'éducation commune ont été généralement satisfaisants."

171. *J. McLean, écr., St. Thomas* : " Je crains bien que notre rapport ne soit pas aussi satisfaisant que l'on pourrait s'y attendre. Durant le dernier semestre, la fréquentation a grandement diminué; ce fait est en partie attribuable à la difficulté qu'ont certains parents (pendant la gêne) de payer les honoraires trimestriels, et en partie à la diminution de la population de la ville, de même qu'à d'autres causes. Les élèves de la plus basse classe ont été grandement retardés dans leurs progrès par les changements fréquents d'instituteurs, et par la circonstance qu'ils ont été instruits pendant une grande partie de l'année uniquement par des moniteurs. Les seconde et troisième classes ont fait de bien grands progrès surtout en arithmétique, en grammaire, et en géographie. L'on se propose d'unir les écoles de grammaire et commune, mais je crains que l'on ne réussisse pas. C'est bien regrettable, car au moyen de l'union, les élèves de l'école de grammaire se verraient en position de profiter des excellents instruments appartenant à l'école commune."

172. *W. James, écr., Thorold* : " Je suis heureux de pouvoir vous informer que les habitants de cette municipalité savent apprécier à leur juste valeur les services que vous avez rendus à nos écoles communes, et j'ai l'espoir que ceux qui aujourd'hui font de l'opposition, par ignorance ou par préjugés, vont, en examinant soigneusement le système, mettre fin à leurs clamours, et contribuer autant que possible à donner le caractère de la perfection à une aussi noble entreprise; mais il semble que l'opposition est nécessaire pour perfectionner tout système créé par les hommes. Il est à regretter que les écoles séparées trouvent leur raison d'être, si l'on songe aux conséquences fatales que l'on réserve à la génération croissante. Tous les citoyens devraient agir d'un commun accord, et encourager à l'unisson les progrès d'un pays naissant. Les habitants de l'Amérique Britannique du Nord ne devraient former qu'un seul peuple. Il est évident aux yeux de tout individu instruit et dépouillé de préjugés, que les enfants que l'on sépare seront les premiers à en souffrir. Il revient beaucoup d'honneur aux syndics des écoles communes (de 1857-1858) pour l'intérêt qu'ils ont manifesté en érigeant des maisons d'école pour la jeunesse de cette municipalité. Dans le cours de trois années, deux maisons d'école en brique ont été érigées—28 pieds

sur 56 ;—chacune possède deux chambres ; toutes deux peuvent recevoir 360 enfants. L'architecture est du genre gothique. Elles sont, à l'intérieur, meublées des sièges et pupitres améliorés de Jacques et Hay. Le coût total de chaque bâtisse est de \$4,800. L'apparence de ces maisons d'école fait beaucoup d'honneur au goût et au jugement des syndics. Connaissant bien la libéralité de nos habitants ainsi que leur esprit d'entreprise, je suis d'opinion que la cause de l'éducation est plus populaire que jamais dans cette localité."

## Appendice B.

### BIBLIOTHÈQUES DE PRISON, ETC., ÉTABLIES PAR LE DÉPARTEMENT.

1. *Le révérend Hannibal Mulkins, chapelain, pénitencier provincial, Kingston :* En transmettant son rapport sur l'influence de la bibliothèque au pénitencier provincial, M. Mulkins traite la question de la manière qui suit :

#### I. LE BUT PRINCIPAL DES PRISONS DE RÉFORME.

"Rehausser les sentiments et les mœurs des détenus de manière à en faire de bons sujets et de bons chrétiens, si la chose est possible, tel est ou devrait être, au point de vue le plus rationnel, le premier et le principal but des pénitenciers et des institutions de réforme. Bien que ces établissements soient propres à atteindre d'autres objets importants, comme par exemple, l'emprisonnement du coupable, la diminution des crimes, le châtement de l'offense, et partant, la sûreté de la société en général ; néanmoins, l'état a une mission encore plus élevée à remplir quand il s'agit d'enfermer des criminels dans ces institutions de réforme. L'état veut leur offrir l'occasion de réfléchir et de se repentir ; élever entre eux et leurs compagnons dans le vice une barrière infranchissable, qui les mettra à couvert des influences mauvaises et pernicieuses ; mettre à leurs passions désordonnées un frein qui les domptera ; faire revivre et réchauffer dans leur cœur les sentiments les plus nobles de la nature, pour que toujours dans la vie ils soient les seuls mobiles de leurs actions ; leur faire comprendre que la société ne cherche pas tant à se venger des crimes qu'ils ont commis qu'à les rendre meilleurs pour les empêcher d'y retourner plus tard ; en un mot l'état veut suivre à la lettre le principe chrétien de rendre le bien pour le mal, et donner à ses enfants déçus la chance de s'amender, de s'instruire, d'acquérir des habitudes d'industrie, d'apprécier les bienfaits de la religion, afin qu'ils puissent devenir de bons citoyens, des hommes utiles et heureux, qui, après avoir grandement péché contre le ciel, ont reconnu leur erreur."

#### II. LES MEILLEURS MOYENS A ADOPTER POUR ATTEINDRE CE BUT.

"Avec cet objet en vue, personne ne saurait nier que les influences qui agissent sur les détenus, la discipline qui leur est tracée, l'instruction qui leur est donnée, et les livres auxquels ils ont accès, doivent être de nature à faire sur leur moralité et leur intelligence une impression telle qu'ils puissent demeurer convaincus

que la société en les chassant de son sein n'a pas l'intention de les dégrader, de les perdre, mais de leur tendre la main, de les purifier et les sauver; qu'elle ne veut pas en faire des instruments pour corrompre les hommes, mais les mettre dans la voie droite.

“ De même que les institutions ouvertes aux aveugles ont pour but de rechercher les moyens les plus efficaces de faire disparaître les maladies de l'œil, et rendre ou améliorer la vue; et celles ouvertes aux sourds, de rechercher les meilleurs moyens de faire disparaître les maladies de l'oreille, et rendre ou améliorer l'ouïe; de même les institutions pour la réforme morale des criminels devraient avoir les moyens de faire disparaître toutes les maladies morales ou autres de l'esprit des détenus, en suppléant aux défauts de la nature et au manque d'éducation, en enlevant de leur cœur les idées viles, les sentiments viciés, qui, comme autant de démons, s'en sont emparés et y ont fait leur habitation, et en y implantant à la place, des connaissances utiles, des principes sains, des mœurs vertueuses, et une religion pure. Tel devrait être, indubitablement, le principe chrétien, le but principal de tous les pénitenciers pour la réforme des coupables, bien que de fait il n'a jamais été complètement atteint. En toutes choses, l'homme semble être prédestiné à n'entrevoir que l'idéal éblouissant de la perfection théorique, la terre promise que le prophète voyait de la montagne, vers laquelle il peut approcher, mais qu'il ne pourra jamais atteindre ici-bas. Mais ces institutions pour remplir leur double mission de justice et de pitié devraient réunir les avantages d'une école pour instruire l'homme ignorant; d'une famille pour sa discipline morale; d'une bibliothèque pour la diffusion des connaissances utiles; et d'une église pour la pratique de la religion. En dedans comme en dehors de la prison, rien ne devrait être négligé pour arriver au but désiré. La réforme des détenus peut être considérée comme une tâche extrêmement difficile, sinon impossible, mais c'est précisément pour cette raison que l'on devrait avoir recours aux moyens les plus propres à corriger leurs défauts particuliers; le détenu possède une intelligence susceptible de se développer par les connaissances, une âme qui peut se sanctifier par la religion. Conséquemment la réforme morale des détenus est un dépôt sacré, une responsabilité bien grande; la société y a de puissants intérêts; tous, les détenus eux-mêmes, devraient être capables d'en apprécier l'importance.

### III. UTILITÉ DE LA BIBLIOTHÈQUE POUR LA RÉFORME DES DÉTENUIS.

1. “ Au nombre des moyens essentiels pour réaliser le grand principe moral des institutions pénitencières, l'on doit sans contredit considérer la lecture de bons livres comme l'un des plus puissants et des plus efficaces. Ce serait folie que de nier l'importance de l'enseignement séculier et moral donné aux détenus à l'école de la prison, sans lequel dans grand nombre de cas les livres de la bibliothèque ne seraient pas lus, et deviendraient inutiles. Qui serait assez insensé pour déprécier les avantages des enseignements sacrés de la Bible, ou les instructions importantes de l'église. Chacun de ces sujets a son propre théâtre et son mode d'action; tous deux contribuent grandement à la réforme des détenus. Les connaissances séculières et sacrées, comme la nature et la révélation, par la volonté de leur auteur, sont toujours en harmonie; jamais il n'y a de contradiction entre elles, à moins

qu'elles ne soient exploitées d'un côté par l'ignorance, ou d'un autre côté par le fanatisme. La sagesse et la vertu—la science et la religion—la culture bien entendue de la nature spirituelle de l'homme sont si importantes qu'elles constituent son unique bonheur, que seules elles peuvent le rendre utile aux autres, et qu'elles sont un des traits caractéristiques de celui qui aime son prochain comme soi-même et Dieu de tout son cœur. L'utilité d'une bibliothèque de prison pour atteindre ce résultat parmi les détenus, est manifeste.

2. " La bibliothèque a un double effet, elle sert de trait d'union entre l'instruction séculière et l'instruction religieuse ; elle réunit ensemble les avantages qui découlent de l'école et de l'église ; elle ajoute à la connaissance des choses séculières et utiles, la connaissance des choses morales et divines. Elle améliore la qualité de l'instruction reçue à l'école, elle agrandit la sphère des connaissances acquises, tandis qu'en même temps elle éclaire l'intelligence, et prépare les facultés à mieux apercevoir et apprécier l'esprit divin qui est la vie, la vérité, qui est tout, en un mot, à l'âme humaine. La bibliothèque de prison est, en conséquence, la " couronne et la gloire " de l'enseignement séculier, et le ministre humble, mais zélé, de l'enseignement moral.

3. " La bibliothèque de prison a grandement l'effet d'encourager un certain nombre de détenus à apprendre à lire, ou de perfectionner ceux qui, d'ailleurs, se soucieraient peu d'apprendre, pour la raison qu'elle leur offre un si vaste champ qu'ils peuvent exploiter une fois qu'ils ont la clef qui met des trésors à leurs pieds.

4. " La bibliothèque de prison sert aussi à encourager les détenus à se bien conduire, non seulement dans le but d'obtenir des livres, mais pendant tout le temps qu'ils consacrent à en faire la lecture ; par ce moyen ils apprennent à gouverner leur volonté, ce qui rend le maintien de l'ordre et de la discipline bien plus facile.

5. " Un autre avantage qui découle de la bibliothèque est qu'elle offre l'occasion de s'instruire à des centaines, et dans le cours du temps à des milliers de détenus à qui l'école est fermée, et pour qui la bibliothèque devient, pour ainsi dire, l'instituteur et l'enseignement, sans quoi, ils ne pourraient probablement pas recevoir d'autre instruction que l'instruction religieuse. L'école est uniquement destinée aux détenus qui ignorent entièrement les premiers rudiments, et surtout aux plus jeunes d'entre eux. Mais la bibliothèque offre ses livres et ses avantages à tous ; elle circule librement parmi toutes les classes et toutes les origines, leur fournissant au besoin de nouvelles matières à lire. Depuis l'établissement de cette prison le nombre immense de 4,871 prisonniers ont été écroués dans ses murs. Probablement que pas plus d'un dixième de ces détenus n'ont fréquenté l'école, mais une bonne bibliothèque parmi un aussi grand nombre de personnes, et durant une période de vingt-quatre ans, a dû communiquer une somme incalculable de connaissances utiles à des milliers de lecteurs.

6. " La bibliothèque est une source d'instruction pour le détenu, à laquelle il peut s'abreuver en tout temps et dans tous les lieux de la prison. Nécessairement l'école ne peut recevoir qu'un nombre limité de détenus, et à un endroit

fixe ; mais la bibliothèque laisse écouler ses volumes dans toutes les parties de la prison ; le détenu les a toujours à sa portée. A l'ouvrage, il peut souvent dérober un moment pour la lecture ; dans sa cellule, l'été, il peut consacrer plusieurs heures par jour à ses études ; quand il se rend à ses repas, quand il en revient, on le trouve souvent un livre à la main ; après chaque repas il peut lire pendant près d'une demi heure ; même dans la chapelle, pendant les quelques instants qui s'écoulent avant l'office, l'on peut voir chaque détenu avec un livre à la main qu'il lit avec beaucoup d'attention. Il n'y a guère de moment pendant le jour que dans quelque lieu, dans les ailes ou dans les quartiers, dans les boutiques ou les abris, dans les salles ou à l'hôpital, la bibliothèque ne console pas quelques prisonniers.

7. "La bibliothèque contribue à utiliser les loisirs des détenus qui sans cela seraient passés dans la paresse, le plus proche parent du vice. En même temps les connaissances qu'ils acquièrent en consacrant leurs loisirs à la lecture, et au développement de leurs facultés mentales, les rendent plus actifs, plus industriels, plus intelligents dans leurs travaux, et plus utiles à l'institution—tout en contribuant à leur réforme, au maintien de la discipline de la prison, et à la valeur de leur travail.

8. "La bibliothèque est une source de repos et de consolation pour le détenu dans certaines occasions où la vie lui est insupportable. La prison est fermée, l'été, à 6 heures, P. M., chaque jour ; de sorte que le détenu peut consacrer trois heures à la lecture avant que vienne la noirceur. Avant l'établissement de la bibliothèque, ces heures étaient des heures de terreur et d'ennui pour le détenu. Il est probable que pour les uns elles s'écoulaient à méditer des plans d'évasion ; pour d'autres à mûrir des projets de vol et de brigandage ; pour un grand nombre ces heures étaient une époque de souffrances morales terribles ; et pour tous c'était un temps de solitude et de misère. La bibliothèque a mis fin à tout cela, et a fait de ces heures passées dans la paresse et le chagrin, une période de profit, de joie et de bonheur.

9. "La bibliothèque est en même temps une source vive d'instruction sans fin pour les détenus. Chaque jour il est des moments, chaque semaine des heures, et chaque mois des jours, qui sans des livres utiles seraient entièrement perdus, s'ils n'étaient pas, chose pire encore, consacrés au vice ; mais avec la bibliothèque, les loisirs du détenu contribuent à ajouter à la somme de ses connaissances, à le réformer, à le rendre heureux.

10. "La bibliothèque fait naître et entretient dans le cœur des détenus—pères, maris, frères et enfants—des espérances de pouvoir plus tard se rendre utiles à leurs amis, et les prépare jusqu'à un certain point à réaliser ces projets. Le désir de se rendre utile est toujours un sentiment bien propre à émouvoir, mais combien il est agréable de voir que même le pied de fer du crime est impuissant à briser ce désir dans le cœur de l'homme. Il y a ici un grand nombre de détenus qui lisent et étudient avec assiduité, avec l'espoir qu'ils seront des hommes plus utiles une fois libres, et qu'ils auront plus d'occasion de réparer les erreurs du passé.

11. "Finalement, soit que nous considérons le fonds de connaissances que donne une bibliothèque comme la nourriture de l'âme du détenu, ou les nouvelles idées qu'elle a pu faire naître; soit que nous considérons la vigueur qu'elle a donnée à ses facultés mentales; l'exercice de sa pensée, les habitudes d'industrie qu'elle a développées; ou soit que nous considérons le bonheur qu'elle a pu produire, ou la facilité qu'elle a apportée au maintien de l'ordre et de la discipline, ou que ses vérités, comme toutes les autres vérités, sont par leur nature du côté de la vertu et de la moralité—il semble impossible de ne pas reconnaître l'utilité et l'importance, sinon l'absolue nécessité de la bibliothèque comme moyen essentiel de réforme dans tous les pénitenciers—une agence centrale, qui comme le cœur qui pousse le sang dans toutes les parties du système humain, transmet à tous les détenus les éléments d'une vie nouvelle, en déposant dans leurs âmes les germes de la vertu, ou les principes de la religion.

#### IV. DE L'ORIGINE ET DU SERVICE DE LA BIBLIOTHEQUE DU PÉNITENCIER PROVINCIAL.

1. *Son origine.*—"Dès l'établissement de cette prison, un exemplaire des Saintes Ecritures a été donné à chaque détenu pour qu'il s'instruisit en matières de religion; mais il ne fut pris aucune mesure pour installer une bibliothèque dans cette institution avant 1844, époque où Sir Charles Metcalfe lui fit don de 170 volumes. Ce n'étaient pas de gros livres, mais ils renfermaient de saines et bonnes matières, et à eux seuls ils composaient la bibliothèque que les détenus avaient eue à leur service pendant six ans, c'est-à-dire jusqu'à 1850. L'esprit de charité de Lord Metcalfe se montrait partout en Canada, et ce don qu'il fit pour aider à l'avancement moral des détenus était très opportun, c'était là peut être le plus méritoire de tous ses autres bienfaits, car cet acte de bonté a été pendant des années une source d'instruction et de bonheur pour des centaines de criminels, et c'est avec plaisir et reconnaissance que nous le consignons ici.

"En 1850, le chapelain attira l'attention du bureau des commissaires sur la nécessité d'avoir pour les détenus une bibliothèque plus complète et plus considérable—nécessité d'autant plus pressante que bien des livres donnés par Lord Metcalfe étaient usés ou perdus, et que le nombre des détenus était beaucoup plus grand. Les commissaires consentirent volontiers à cette demande, et la bibliothèque fut augmentée d'un petit nombre de volumes. Depuis ce temps, et d'année en année les inspecteurs ont destiné une somme à cet objet; mais à venir jusqu'en 1856, les livres dont elle a été augmentée n'étaient pas de ceux que l'on pouvait répandre parmi les détenus. En 1854, le chapelain eut à Québec un entretien avec le surintendant de l'instruction du Haut-Canada, au sujet des bibliothèques de prison. Ce dernier laissa voir le vif intérêt qu'il portait à cette question, et promit qu'il essaierait de prendre des mesures qui pussent l'aider à établir des bibliothèques de prison, et cela de la même manière qu'il l'avait fait pour les bibliothèques d'écoles publiques. Il y réussit, et en 1857, environ 170 volumes, et en 1858, 253 autres volumes furent obtenus au dépôt de livres et d'objets d'enseignement. Nous devons au surintendant en chef de dire ici que malgré les nombreux devoirs qu'il avait à remplir, il s'est montré on ne peut plus

disposé à aider cette institution à composer une bibliothèque qui renferme aujourd'hui 723 volumes, dont une grande partie sont des ouvrages importants qui viennent du dépôt; et à ce nombre l'on se propose d'ajouter tous les ans à peu près 200 volumes, qui viendront aussi du dépôt. L'on peut aussi ajouter, à sa juste louange, que dans son zèle et ses efforts pour donner des bibliothèques au peuple du Haut-Canada, le surintendant en chef n'a pas même oublié "*les prisonniers et les captifs.*"

2. *Du nombre de livres que renferme la bibliothèque et des matières dont ils traitent.*—“ En comprenant les détenus sortis durant l'année et ceux qui s'y trouvaient à la fin de l'année, à l'exception de 50 ou d'un sur vingt qui ne savait pas lire, 1088 prisonniers ont joui des avantages qui découlent de la bibliothèque. La moyenne du nombre de détenus était chaque jour de l'année de 715, et à la fin de l'année, ils étaient au nombre de 738. De ce nombre il y avait 84 femmes et 1004 hommes, venant de 18 pays différents, parlant différentes langues et appartenant à 14 religions différentes. Parmi ces détenus de presque tous les âges—de 10 à 80 ans—de toute condition sous le rapport de la morale, des capacités naturelles et de l'intelligence, les livres de la bibliothèque ont constamment circulé.

Ci-suit le nombre des livres de la bibliothèque :—

Volumes obtenus en 1857 au dépôt de livres et d'objets	
d'enseignement .....	170
Idem 1858 id. id. ....	253
Anciens volumes.....	300

Total des livres de la bibliothèque du pénitencier... 723

Ces livres traitent des sujets suivants :—

Histoire .....	107 vols.
Voyages .....	36
Biographie.....	27
Littérature .....	43
Zoologie .....	24
Physiologie.....	1
Phénomènes .....	1
Géologie .....	5
Physique.....	6
Science politique.....	2
Agriculture .....	5
Manufactures .....	1
Divers sujets .....	465

Total..... 723

3. *De la distribution des livres de la bibliothèque et du nombre de ceux que les prisonniers ont lus.*—“ L'on a dit déjà que le nombre total des détenus en 1858 au pénitencier provincial était de 1088, et le nombre moyen chaque jour 715. Le

nombre qui chaque jour pouvait lire peut être porté à 680. La bibliothèque compte 723 volumes. La distribution de ces livres se fait tous les mois par le bibliothécaire. Le nombre de volumes lus par mois jusqu'ici a été de 680 ou d'un par détenu ou 12 par an par détenu, ou 8160 volumes en tout; mais s'il arrivait qu'avant la fin du mois un détenu avait fini de son livre, le bibliothécaire lui en donnait un autre à la place. De cette manière quelques détenus ont pu lire, deux, trois volumes ou plus dans un mois. L'on peut en toute sûreté porter à deux le nombre de volumes lus par mois par chaque détenu, ou à 1360 volumes par mois pour tous les détenus, ou 16,320 volumes pour l'année. En sus, l'on peut ajouter qu'environ 50 détenus lisent, à mesure qu'ils sont assez avancés pour cela, dans des livres d'école, et que chaque détenu a un exemplaire des Saintes Ecritures, et de cette façon il peut puiser des connaissances utiles, morales et religieuses, et c'est un grand bien d'accompli.

4. *De la lecture parmi les prisonnières.*—“ Pendant l'année les livres de la bibliothèque ont été distribués deux fois par mois et quelquefois plus souvent, entre les 84 prisonnières, dont quelques-unes d'entre elles n'étaient entrées que peu après le commencement de l'année, et d'autres un peu avant la fin de l'année. De ce nombre

- Six ne savaient pas lire,
- Onze ne pouvaient qu'épeler,
- Neuf ne pouvaient lire que dans la Bible. et
- Cinquante-huit se servaient des livres de la bibliothèque.

Ces cinquante-huit détenues ont lu—

4	détenues	1	volume	chacune	.....	4
2		2	“	.....	4	
5		3	“	.....	15	
3		4	“	.....	12	
4		5	“	.....	20	
2		6	“	.....	12	
2		7	“	.....	14	
3		8	“	.....	24	
5		9	“	.....	45	
3		10	“	.....	30	
2		11	“	.....	22	
1		13	“	.....	13	
1		14	“	.....	14	
1		15	“	.....	15	
2		16	“	.....	32	
2		17	“	.....	34	
1		19	“	.....	19	
2		20	“	.....	40	
1		21	“	.....	21	
1		23	“	.....	23	
1		24	“	.....	24	

2 détenues	26 volumes	chacune	.....	52
1	28	"	.....	28
1	30	"	.....	30
1	36	"	.....	36
2	37	"	.....	74
2	43	"	.....	86
1	43	"	.....	43
Total 53, moyenne 15			"	..... 791

“La moyenne de chaque jour des prisonnières peut être portée à 40. Quelques-unes d’entre elles ont lu près d’un volume par semaine durant l’année. L’on ne saurait acquérir une pleine certitude sur ce point, mais il n’y a aucun doute que le nombre de volumes lus par elles égale en moyenne deux par mois pour chacune : 80 par mois pour toutes, et 960 durant l’année.

“Il est impossible de pouvoir bien apprécier les bons effets produits par la circulation et la lecture de tant de livres, mais on est sûr qu’ils ont semé le grain d’une riche et abondante moisson pour l’avenir. Ils ont donné de l’instruction à des centaines d’hommes, et indépendamment de ce qu’ils ont fait sous le rapport du développement de l’intelligence, la lecture a été pour ces êtres malheureux un grand sujet de satisfaction et de contentement. Ils leur ont inculqué une meilleure connaissance de leurs devoirs envers eux-mêmes, leur famille, la société et Dieu, tout en les aidant à se rendre capables de les remplir. Il est indubitable que les bibliothèques peuvent remplir les fonctions les plus importantes dans toutes les institutions établies pour la réforme de l’être déchu, et il est à espérer que le surintendant en chef ne se relâchera pas dans ses efforts tant que des bibliothèques ne seront pas introduites dans toutes les prisons de réforme, les pénitenciers, et même dans les prisons du Canada.

“Finalement, il est agréable de pouvoir parler de l’unanimité de sentiment qui existe entre le vicaire-général et le chapelain dans le choix de ces livres, ainsi que dans le désir et les efforts qu’ils font pour faire que la bibliothèque une source où les détenus peuvent puiser l’avancement, l’harmonie et le contentement ; et nous éprouvons le même plaisir en faisant remarquer que les inspecteurs et le préfet se sont montrés empressés de favoriser l’établissement de cette bibliothèque et la libre circulation de ses livres importants.”

2. *Joseph Workman, écr., M.D., surintendant médical de l’asile provincial des aliénés, Toronto* : “Conformément à votre demande, c’est avec infiniment de plaisir que je puis vous dire que les résultats de la bibliothèque ont égalé mes espérances. Le nombre de lecteurs inscrits depuis le 10 juillet dernier a été de 93, et de ce nombre il y a 60 aliénés et 25 serviteurs de l’asile. Les livres ne sont prêtés qu’à ceux qui en demandent, et quand on les considère capables de s’en servir ou quand l’on croit que la lecture leur sera avantageuse. Il serait absurde de supposer que l’aliéné est généralement disposé à la lecture ou que ses facultés attaquées peuvent encore suffire à cette tâche. S’il en était ainsi, le besoin d’asiles pour les garder et soigner en sûreté ne se ferait pas aussi impérieusement sentir. Quelques incu-

rables, et plusieurs convalescents profitent de la lecture de livres en rapport avec leur état; mais le soin le plus judicieux doit être apporté en choisissant pour eux ces livres qui doivent ou les intéresser ou contribuer à leur faire recouvrer la raison. Une grande partie des livres venant de votre département sont bien de ceux qu'il faut pour l'objet en vue et sont un bon commencement d'après lequel les augmentations futures pourront être faites."

3. *George L. Allen, écr., gouverneur de la prison de Toronto*: "En réponse à une circulaire du bureau de l'instruction m'invitant à vous transmettre un rapport pour 1858, des résultats de la bibliothèque établie par votre département dans la prison, je prends la liberté de dire qu'en autant qu'il s'agit des effets qui en résultent, je n'ai rien à ajouter à mon dernier rapport, savoir: que la lecture est cause que l'ordre et le decorum parmi les prisonniers sont mieux observés. Les livres principalement demandés par les détenus sont ceux qui traitent de la didactique, de l'histoire, de la biographie ou de la littérature d'un genre léger. Les ouvrages d'une nature purement religieuse sont rarement demandés. Avec toute la déférence qui lui est due, je me permettrai ici de suggérer au département de l'instruction publique dans le Haut-Canada, que l'on devrait à l'avenir apporter un grand soin dans le choix des livres pour les bibliothèques des prisons, c'est-à-dire, comme c'est le cas pour la bibliothèque de la prison de ces comtés unis, de ne pas leur donner d'aussi petits livres, car alors ils sont si nombreux qu'il est presque impossible d'en prendre le soin qu'ils nécessitent. Un autre fait que j'ai remarqué comme opérant aussi contre leur utilité, c'est l'idée qu'ont les jeunes gens de ne pas aimer à lire dans un petit livre, quelque instructif ou amusant qu'il soit. Un choix de duodecimos et d'octavos, mêlés à quelques-uns d'un plus petit format, sont ceux, je crois, qui conviennent le mieux aux bibliothèques de prison. Notre bibliothèque se compose d'un très grand nombre de petits livres, mais il y en a parmi eux quelques-uns qui sont de la grandeur que je crois être la plus avantageuse."

4. *M. George Forbes, prison du comté d'Oxford*: "J'ai eu l'honneur de recevoir votre lettre m'invitant à faire un rapport sur les résultats de la bibliothèque de la prison de ce comté pour 1858; en réponse je suis heureux de pouvoir témoigner de l'utilité de la bibliothèque dans ses effets sur la conduite des prisonniers,—effets qui ont pu être remarqués chaque jour dans la prison. Dans un comté rural comme Oxford, les prisonniers n'ont ordinairement commis que des crimes qui emportent pour peine une incarcération d'un à trois mois; et comme après quelques jours ils deviennent fatigués de la vie monotone qu'ils sont forcés de mener, ils demandent des livres, et les chambres du jour sont généralement occupées par quelques-uns d'entre eux qui lisent tout haut pour les autres. Bien que s'amuser soit leur principal but, je suis tout de même convaincu que cela profite à ceux qui n'ont jamais eu le désir ou l'occasion de se livrer à la lecture. Les livres que d'ordinaire ils demandent sont l'histoire et des biographies; et leurs livres favoris sont l'histoire de Joseph et celle du pays natal des prisonniers. La vie et les travaux d'Howard et de M. Fry sont des livres qu'ils lisent beaucoup, mais quant aux ouvrages purement religieux—il y en a quelques-uns dans la bibliothèque—ils sont rarement demandés, mais cela s'explique par le fait que des traités religieux sont distribués le

dimanche aux prisonniers qui les lisent durant la semaine. Je les crois plus utiles que de plus grands ouvrages, parce qu'on les lit plus facilement, et parce que les sujets dont ils traitent sont plus familiers et plus variés, plus à la portée des prisonniers et par conséquent plus facilement compris. Comme j'ai eu occasion de le dire déjà, les avantages qui résultent d'une bibliothèque de prison se voient de suite par la conduite des prisonniers, car elle empêche l'esprit vindicatif et morose de méditer une vengeance et de garder rancune contre ceux qui peuvent les avoir emprisonnés. Quant aux étourdis, ses effets sont au moins la cause d'un meilleur comportement durant leur incarcération, et par ce fait seul ils sont portés à entretenir leur cœur de sentiment moraux; ils s'accoutument à être maîtres d'eux mêmes et cela éveille leur conscience sur ce qu'ils doivent à leur prochain et à la société. Il est évident que la lecture peut prévenir le crime et empêcher le vice de grandir, car dans cette prison et dans bien d'autres où l'on ne peut classer les prisonniers convenablement, l'on peut s'imaginer facilement quel pourrait être le résultat d'une réunion d'hommes dégradés pour le prisonnier innocent peut être qui pourrait être jeté au milieu d'eux, n'étaient les bons enseignements qu'ils reçoivent, grâce à la bibliotèque."

*M. John S. Sprowle, prison du comté de Whitby:* "En réponse à une circulaire de votre bureau, je prends la liberté de dire que durant l'année dernière la bibliothèque a rendu de grands services. On demandait souvent de ses livres qui étaient lus avec soin. Le fait est que je ne sais comment la prison pourrait être bien administrée sans elle. L'on remarque dans la prison un changement considérable pour le mieux, tant sous le rapport de l'ordre que sous celui de la discipline."

6. *Walter Sheridan, écrivain, greffier de comté, prison du comté de Peterborough:* "J'accuse réception de votre lettre me demandant de vous transmettre un rapport détaillé sur le succès ou l'insuccès de la bibliothèque de la prison. L'été de 1856, le shérif remontra aux conseils de comté la nécessité d'avoir quelques livres pour les prisonniers, livres qui seraient gardés et distribués dans la prison par le géolier. Le conseil plaça une somme de \$22 entre les mains du shérif pour qu'il achetât ces livres, et il en a fait un choix à l'usage des prisonniers. La bibliothèque, si toutefois l'on peut désigner ainsi quelques livres, est très petite, et le géolier fait rapport que les prisonniers paraissent apprécier le privilège qu'ils ont de pouvoir lire ces livres. Il n'y a aucun doute que si les livres étaient plus nombreux les prisonniers en retireraient de grands avantages, mais il en est quelques-uns d'entre eux qui ont lus tous ceux que nous avons en bien peu de temps. Plusieurs prisonniers ne savent pas lire, mais ceux qui pouvaient le faire et qui se sont livrés à la lecture ont montré des dispositions plus dociles et qu'ils avaient gagné au point de vue de leur condition de moralité."

NOTE.—Des bibliothèques ont depuis été établies dans les prisons des comtés de Lambton, Wellington, Leeds et Grenville. Voir la circulaire suivante à ce sujet.

(Copie.)

7. *Circulaire du surintendant en chef aux préfets et aux membres des conseils de comté relativement aux bibliothèques de prison dans le Haut-Canada.*

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous transmettre ci-joint un exemplaire du *Journal of Education* de ce mois adressé au greffier de comté,\* et d'attirer votre attention et celle du conseil que vous présidez sur les documents contenus dans les trois premières pages et qui ont trait aux bibliothèques de prison. Je n'ai que faire d'ajouter un seul mot à ces documents quant à l'importance et à l'utilité de semblables bibliothèques, et aux effets salutaires qui en sont résultés dans les prisons où il y en a déjà.

Je serai très heureux d'aider au conseil que vous présidez à établir une bibliothèque dans la prison de votre comté, qui serait régie par tels des règlements établis par mon département que votre conseil pourrait juger à propos d'adopter, en prenant cent pour cent sur toute somme qui pourrait être tirée des ressources locales pour cet objet, et en envoyant les livres dont il pourrait faire choix sur le catalogue des bibliothèques publiques.

J'ai jadis transmis à chaque conseil municipal un exemplaire de ce catalogue et de celui des cartes géographiques et autres objets d'enseignement dont ce département est approvisionné pour les écoles publiques, et je serai aise de vous les transmettre de nouveau et de vous donner toute l'aide et toutes les facilités en mon pouvoir, comme aussi de faire la retenue plus haut indiquée pour atteindre ce but désirable, et cela avec le même plaisir que quand il s'agit pour moi de travailler à faire prospérer les écoles publiques.

Je vous prie de vouloir bien mettre cette circulaire devant votre conseil municipal, et de me faire part de sa décision sur le sujet dont j'ai pris la liberté de vous entretenir, et cela aussitôt que vous pourrez commodément le faire.

J'ai l'honneur d'être, M. le préfet et messieurs,

Votre fidèle serviteur,

(Signé,)

E. RYERSON.

Bureau de l'instruction,

Toronto, 17 janvier 1859.

\* Un exemplaire est de même envoyé gratuitement tous les mois à l'adresse du greffier et trésorier de comté.

## Appendice C.

## LES ÉCOLES DE GRAMMAIRE DU HAUT-CANADA.

I. RAPPORT DE L'INSPECTEUR SUR LA CONDITION DES ÉCOLES DE GRAMMAIRE DE COMTE DANS LE HAUT-CANADA, POUR L'ANNÉE 1858.

(Copie.)

HAMILTON, mars 1859.

I. "MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous soumettre quelques observations générales sur la condition et les progrès de nos écoles de grammaire dans le Haut-Canada pour l'année 1858. Pour ce qui est des renseignements particuliers à chaque école, je vous renvoie respectueusement à mon rapport spécial qui est déjà en votre possession, dans lequel sont les détails relatifs aux dépendances des écoles, à leur grandeur, à l'aménagement, condition et ameublement; aux sphères terrestres, cartes géographiques, cartes marines et objets d'enseignements; au nombre des élèves, à la fréquentation, en moyenne, et aux branches d'études suivies; aux modes d'enseignement et au régime disciplinaire; à l'organisation de l'école et à la classification des élèves; aux sujets enseignés et aux progrès faits dans chacun; aux noms, capacités et salaire des instituteurs; aux livres en usage et à la contribution versée par les élèves, le tout accompagné de remarques sur les déféctuosités les plus importantes ou sur l'excellence de chaque école en particulier.

"C'est un bien grand plaisir de voir les progrès constants de ces écoles, car pour un grand nombre d'entre elles, à examiner leur condition d'autrefois et celle d'aujourd'hui, le contraste est frappant, tant à l'extérieur qu'à l'intérieur, et sous le rapport de la régie et de la discipline, et bien qu'il reste encore beaucoup à faire avant que cette partie de notre système national d'instruction ait atteint le but désiré, les progrès qui ont été faits sous presque tous les rapports dans ces quelques dernières années sont très encourageants pour l'avenir, et je n'ai nul doute qu'avant longtemps ces écoles prendront le rang qui leur convient; c'est-à-dire entre l'école commune et le collège; et en donnant à une classe d'étudiants les avantages d'une instruction anglaise plus élevée et à une autre classe les éléments nécessaires dans les classiques et les mathématiques, elles ne sauraient manquer d'augmenter l'instruction dans le pays et de pousser et aider beaucoup de nos jeunes gens à obtenir les avantages d'un cours d'études universitaire. L'année dernière, ces écoles ont fait des progrès marquants sous le rapport de l'efficacité, de la construction, de l'agrandissement et de l'ameublement. Les syndics se sont montrés plus désireux de leur donner des instituteurs capables, leur fréquentation a augmenté de beaucoup dans le nombre d'élèves plus avancés dans les sciences positives et les classiques; à tout cela j'ajouterai la conviction manifestée par bien des personnes que ces écoles d'un enseignement supérieur sont nécessaires et qu'elles méritent d'être soutenues avec libéralité, et cela afin que la route qui mène à une honorable distinction puisse être autant que possible frayée pour tous. Il est grandement à regretter, toutefois, que par suite d'une mauvaise location, un début prématuré ou une mauvaise administration, des écoles ont rencontré l'insuccès, ce qui a jeté toutes les autres dans une espèce de malaise, tout comme si le système

général et leur régie en étaient la cause. Cependant, dans la plupart des cas où le résultat a été l'insuccès, l'école n'était réellement pas nécessaire et ne rencontrait l'approbation que d'un bien petit nombre. Cette augmentation inconsidérée dans le nombre des écoles vient principalement du louable désir de quelques personnes dans chaque ville ou village, d'avoir près de chez elles une école classique pour leurs enfants; de là la tentative fréquemment faite d'établir et ouvrir une école classique dans un lieu où les élèves avancés n'étaient pas assez nombreux. Ce zèle, qui n'était pas secondé par le nombre a amené la réunion de l'école de grammaire à l'école commune, et cette incorporation n'a nullement été avantageuse pour la première. Ces écoles ne sont réellement que des écoles communes, et encore pas des meilleures, car la bonne méthode d'enseignement et la régie, choses si essentielles au succès d'une institution, ont souvent été sacrifiées à l'étude du latin exigée par la loi. Il ne faut pas perdre de vue, cependant, que si d'un côté l'établissement de nouvelles écoles diminue le revenu et amoindrit l'utilité des autres, il a aussi l'effet de donner plus d'extension aux privilèges qui découlent de ces lycées, tout en donnant à ceux qui autrement en auraient été privés l'occasion d'acquérir les rudiments des connaissances classiques et mathématiques."

"Durant l'année l'établissement d'un nombre d'écoles additionnelles a été autorisé par les conseils de comté, mais deux seulement (à Windsor et à Oakwood)\* ont été ouvertes dans le temps prescrit par la loi, et une (à Uxbridge) a été réouverte, ce qui porte à 89 le nombre établi dans la province, et sur ce nombre 75 sont en opération. Quatorze, savoir: celles d'Ashton, Bondhead,† Borelia, Cayuga, Demorestville, Fingal, Omemeé, Pakenham, Pembroke, Renfrew, Sandwich, Stirling, Trenton et Waterloo, n'ont jamais été ouvertes ou bien elles se trouvaient fermées quand elles ont été visitées. Dans quelques-uns de ces endroits une école pourrait être ouverte sous peu et convenablement soutenue, mais dans la plupart de ces lieux une école de grammaire serait inutile aujourd'hui, attendu qu'il n'y a pas assez d'élèves avancés. Une bonne école commune est ce qui leur convient le mieux à présent.

"Des 75 écoles en opération, 39 sont réunies à des écoles communes. Quant au succès qui peut provenir de la réunion, il dépend entièrement de la capacité et du nombre des maîtres. Là où il n'y a qu'un instituteur, comme c'est quelquefois le cas, ou un qui n'est pas suffisamment aidé, naturellement l'école ressemble à une école commune, à cette seule différence près que l'on y enseigne quelquefois imparfaitement un peu de latin et de grec; mais là où le principal instituteur est du fait de sa profession ainsi que des sujets qu'il se fait fort d'enseigner; qu'il peut convenablement classer ses élèves et maintenir l'ordre et la discipline et qu'il a des aides capables, une semblable réunion est avantageuse aux deux écoles, car elle donne lieu à une gradation régulière de classes et au partage du travail. Comme la chose a eu lieu déjà, là où l'école de grammaire est placée en tête et que l'admission à la profession d'instituteur est réglée par des examens à époques fixes, la

\* L'école de grammaire d'Oakwood a été ouverte pour le dernier semestre de 1858, mais il en a été fait rapport trop tard pour l'inscrire sur les tableaux G., H. et I.

† L'école de grammaire de Bondhead a été ouverte pour les premiers six mois de 1858.

réunion des deux bureaux ne saurait être à la fois qu'avantageuse et économique. Dans quelques endroits cette réunion a complètement réussi et les écoles sont dans une condition des plus prospères ; mais en d'autres, cette réunion n'est guère que nominale, car il paraît qu'elle n'existe que pour les fins financières seulement : aucun rapport n'existe entre les écoles ; la gradation des classes n'est pas établie par convention ; il n'y a aucune subordination parmi les instituteurs et les travaux ne sont pas non plus partagés entre eux. Les salles d'école sont séparées, et quelquefois à une grande distance l'une de l'autre ; la régie intérieure est distincte et souvent différente, et il en est de même de la manière d'enseigner. L'on ne peut rien espérer de bon d'un état de choses aussi déplorable.

“ Des 36 écoles de grammaire qui ne sont pas réunies à des écoles communes, 3 sont dirigées par 3 instituteurs chacune, 6 par 2 et 27 par un instituteur chacune.

“ Des 75 instituteurs en chef, 24 sont canadiens, 19 anglais, 2 américains et un allemand. Vingt-deux tiennent leurs certificats d'instituteurs du bureau provincial d'examineurs, et y ont été nommés avant que le nouveau règlement, qui exige un certificat ou que l'instituteur soit gradué, devint en force.

“ Comme il est aisé de le voir par ces données, les modes d'enseignement sont variés, tant sous le rapport du mérite que de l'efficacité. Il est grandement à désirer que la capacité des instituteurs et l'administration des écoles soient plus uniformes, et autant que possible il est nécessaire d'arriver à ce résultat. Il est pénible de voir qu'il y a encore autant de personnes qui assument les devoirs et la responsabilité d'instituteurs sans avoir la capacité requise et qui paraissent avoir une si petite idée de l'objet qu'elles doivent avoir en vue, ainsi que des moyens de l'accomplir ; car ce n'est qu'en faisant répéter incessamment les élèves qu'elles leur inculquent quelques connaissances dans différentes branches d'étude, tandis qu'il faudrait qu'elles leur apprissent de bonne heure à bien penser et à travailler avec patience à leur instruction. C'est en voyant l'instituteur façonner, diriger et développer l'esprit de ses élèves par des méthodes judicieuses que l'on reconnaît son habileté. Pour atteindre ce but, il faudrait que tous les instituteurs fussent assez pénétrés du sujet des leçons pour n'être pas obligés de suivre textuellement les mots et les exemples d'un livre, comme cela se fait trop souvent dans nos écoles. En agissant ainsi, bien des instituteurs finissent par se faire une méthode machinale et monotone, et de même l'élève finit par ne s'habituer qu'à répéter verbalement, et c'est là ce qui tue son énergie et l'empêche de faire des progrès. Les principes devraient être clairement établis, et expliqués en termes faciles avant d'entrer dans les définitions, les règles ou les exemples. Il y a lieu d'être satisfait cependant des progrès que l'on fait tous les ans sous ce rapport. Nous comptons aujourd'hui bon nombre d'instituteurs capables et consciencieux qui se dévouent courageusement à cette pénible tâche, et dont les méthodes d'enseignement et de discipline sont bien faites pour produire les résultats désirés, l'acquisition de connaissances utiles et la culture des facultés. Ces hommes font honneur à leur profession. Ils méritent bien de leur pays, et leur nom sera longtemps révérend par leurs élèves reconnaissants. A tout prendre, la régie des écoles est bonne, et la discipline aussi. L'on a rarement recours à la verge pour administrer les correc-

tions. Les châtimens infligés sont judicieux, et moralement ils doivent produire de bons effets, car ils se composent principalement de la captivité et de la privation de quelque privilège, ou de la perte pour l'élève du poste qu'il occupe dans une classe, et de remontrances de la part du maître. Des *pensums* sont employés par quelques uns comme châtiment, mais ce sont là des moyens contre lesquels l'on ne peut trop fortement s'élever, car ils ne peuvent que créer chez un enfant de l'aversion et du dégoût pour ses études, et faire de l'école une espèce de maison de correction.

“ Dans presque toutes les écoles les exercices religieux sont régulièrement observés. Dans la plupart, la lecture de la Bible et les prières se font au commencement et à la fin de l'école. Plusieurs maîtres montrent une grande sollicitude pour l'instruction morale et religieuse de ceux placés sous leurs soins, et dans ce but ils font des efforts pour inculquer dans leur esprit les principes de la pure piété, comme aussi d'imprégner leur cœur de sentimens de générosité, de noblesse et de patriotisme. Sous ce rapport ces écoles promettent beaucoup pour l'avenir, car c'est de leur sein que sortiront les hommes entre les mains desquels il faudra remettre le dépôt sacré de la vérité, de notre liberté et de nos droits que l'âge nous a confié. A ce sujet, Stewart dit avec sagesse que, “ Les objets les plus essentiels à l'instruction se résument comme suit: 1° Cultiver tous les différens principes de notre nature, au point de vue théorique et pratique, et cela de manière à leur faire atteindre le degré de perfection le plus élevé dont ils sont susceptibles; et 2° Surveiller les impressions que l'esprit reçoit dans le jeune âge, afin de le mettre en garde contre l'erreur, et diriger autant que possible ses dispositions du côté de la vérité.”

“ Ce n'est rien que d'instruire la jeunesse dans les langues et les sciences, si nous ne faisons pas attention aux habitudes qu'elle peut prendre et si nous ne donnons pas le degré convenable d'action à ses différentes facultés.”

“ Le nombre qui fréquente ces écoles va toujours en augmentant, surtout dans les classiques et les plus hautes branches d'étude. Le nombre des élèves qui étudiaient le latin lors de ma visite s'élevait à 1,118; le grec, 220; le français, 482; l'algèbre, 943; la géométrie, 736; mais la grande majorité n'en était encore qu'aux élémens. Plusieurs se préparaient aux examens pour étudier la loi, la médecine, ou entrer à l'université en faisant un cours de classiques. Dans bien des écoles il est facile de découvrir qu'il y a amélioration sous le rapport de l'exactitude et de la somme de connaissances inculquées aux élèves. De grandes classes sont aussi formées pour l'étude de l'histoire d'Angleterre et du Canada, ainsi que pour les élémens de la science naturelle et de la géographie physique, branches d'étude intéressantes et instructives, bien propres à éveiller la pensée et à exciter la curiosité des élèves. Quelques maîtres leur communiquent parfois sur ces points, et cela d'une manière très intéressante, beaucoup de renseignemens utiles et importants.

Ecoles qui ont moins de 10 élèves à l'étude des classiques 25 --moyenne 5.25

Do	plus de 10, moins de 15	18	do	12.00
Do	do 15 do 25	20	do	17.06
Do	do 25	12	do	35.00

Nombre total d'écoles en opération ..... 75 do 15 près.

“ Il est pénible d’avoir à parler du manque de soin de quelques maîtres dans l’enseignement des classiques, en ce qui regarde la prononciation et les quantités. Les différents genres de prononciation adoptés à dessein par les instituteurs sont vraiment une source de difficultés pour l’élève chaque fois qu’il change d’école ou de maître. Il en est qui font prononcer les voyelles à l’écossaise, d’autres à l’anglaise, et d’autres encore qui préfèrent que la mesure des syllabes soit observée. Je dois à la vérité de dire qu’il y en a quelques uns qui me paraissent employer ces trois manières. Sous ce rapport, l’uniformité est non seulement désirable, mais pour bien des raisons elle devrait être adoptée et mise en force. Quelques instituteurs n’apportent pas le temps et le soin suffisants pour affermir leurs élèves dans les formes, la construction et les idiomes d’une langue, et de là la grande difficulté de la traduction et les fréquentes erreurs qui s’y glissent. Bien que généralement le désir des maîtres soit de se conformer au programme publié, ils sont loin de le faire. Ce défaut vient en partie de ce que les parents ne veulent pas que leurs enfants suivent le cours d’études prescrit, et cela parce qu’ils pensent que pour la vocation à laquelle ils les destinent il ne leur faut étudier que certaines branches. Le manque de capacité et de fermeté chez l’instituteur fait le reste, car son premier devoir est d’adopter un bon système et de ne pas en dévier. Malgré cela, la condition des écoles n’est nullement désespérante, car il y a dans toutes les parties du pays quelques instituteurs capables et énergiques qui travaillent à ce qui doit et peut être fait, et plus que jamais les syndics se montrent disposés à donner de pareils maîtres à leurs écoles.

“ Il n’y a aucun doute que l’école modèle de grammaire récemment ouverte produira bientôt d’heureux résultats, car par elle l’uniformité dans la régie et les méthodes deviendra plus prononcée. Durant leur plus grande vacance, les instituteurs auront l’occasion de voir fonctionner le régime disciplinaire et le genre d’enseignement adoptés dans cette institution, et ils pourront, autant que cela sera praticable, les introduire dans leurs écoles. Il serait aussi à désirer que ceux qui se destinent à l’enseignement dans les écoles de grammaire pussent aller passer un terme ou deux dans cette école modèle avant de se mettre à enseigner.

“ Le salaire des maîtres est à peu près le même qu’autrefois. Cependant, celui de quelques uns a été un peu augmenté. La moyenne du salaire est de 700 piastres environ. Autant que j’ai pu le constater, les salaires des 75 principaux instituteurs sont comme suit :

2 maîtres ont .....	\$400
12 “ .....	500
21 “ .....	600
11 “ .....	700
18 “ .....	800
3 “ .....	900
4 “ .....	1,000
4 plus de .....	1,000

“ Les contributions varient beaucoup. Quelques écoles sont gratuites, et les contributions s’élèvent depuis une jusqu’à six piastres et celles d’une école vont

même jusqu'à dix piastres, mais la moyenne est d'environ quatre piastres. Dans quelques comtés les conseils aident à payer le salaire des instituteurs au moyen d'un octroi annuel, mais généralement ils font peu de chose pour soutenir les écoles de grammaire, qu'ils considèrent comme étant plutôt avantageuses à une localité que pour le pays en général, et comme étant plus en droit de réclamer leur soutien des villes où elles sont situées et qui jouissent de leurs avantages.

“ Les améliorations visibles apportées dans l'architecture, la dimension, la commodité et l'ameublement des maisons d'école construites dans les quelques dernières années excitent le plus profond intérêt, et sont un indice de progrès des plus rapides. Depuis 1855, quinze nouvelles maisons ont été érigées, et quatre sont en voie de construction, et plusieurs d'entre elles sont des bâtisses spacieuses, commodes et belles. Plusieurs autres ont été agrandies, améliorées et meublées. Dans plusieurs de nos villes et cités les maisons d'école comptent au nombre des belles bâtisses. Les 75 écoles peuvent être ainsi classées :

20	maisons commodes et bien meublées.
24	“ convenables et moyennement meublées.
10	“ qui ne conviennent nullement.
4	“ en voie de construction.
17	“ à bail et occupées temporairement.
<hr/>	
75	

“ Je prends la liberté de répéter ici ce que j'ai déjà dit sur ce sujet dans un rapport antérieur. Si plusieurs maisons d'école commodes et d'une belle apparence ont été construites dernièrement et plus ou moins d'entre elles complètement meublées, il en est encore un nombre qui est désagréable à la vue et tout à fait impropre. L'extérieur de quelques maisons d'école a été beaucoup embelli par la construction, la réparation et le peinturage des clôtures, abris et dépendances, ou par la plantation de quelques arbres et arbrisseaux sur leur terrain. Que les syndics appliquent de petites sommes à ces embellissements et que les instituteurs apportent un peu de goût, de travail et de soin, et bientôt la maison d'école sera agréable à la vue ; les habitants s'en feront gloire au lieu de la regarder d'un mauvais œil, comme ç'a été trop longtemps et trop communément le cas. Cela peut se faire d'autant plus facilement que les lots sur lesquels ces maisons sont bâties sont généralement d'une assez grande étendue pour permettre des améliorations de cette sorte ; et rien comme ces embellissements n'influe sur les manières et la conduite des élèves, car la vue qu'ils en ont réveille en eux le sentiment du beau, de l'ordre et de la propreté. Le manque de pareils embellissements est toujours à regretter, car ils contribuent beaucoup à l'avancement de l'instruction. Sous ce rapport, la différence entre les écoles est frappante, car s'il y en a qui sont nettes, bien entretenues, d'autres sont sales, délabrées et repoussantes, et il est facile d'imaginer quels sont les effets qui peuvent résulter de ce dernier état de choses. Il est regrettable, vraiment, d'être contraint de parler de la grande négligence, voire même d'une négligence coupable de la part de quelques instituteurs, et des habitudes grossières de leurs élèves, qui défigurent leurs pupitres et s'amuse à

barbouiller les murs de l'école. A notre avis, c'est sur les instituteurs que cela doit retomber, car leur autorité devrait être assez grande pour empêcher une semblable licence, quand même ils n'auraient pas à leur disposition les moyens d'inculquer directement à leurs élèves le savoir-vivre. Une école sale, dilapidée, dénote la négligence et perpétue l'ignorance et le manque de goût qui l'ont mise dans cet état. Il serait à propos que les syndics fissent un peu plus attention aux écoles sous ce rapport; les progrès du pays et l'importance de l'instruction demandent cela d'eux.

“C'est dans la manière dont elles sont meublées que les écoles diffèrent le plus. Il en est qui sont munies de bancs et de pupitres bien faits et commodes, mais dans d'autres ces objets sont loin d'être de même qualité. Il y en a qui ont un assortiment complet de cartes géographiques, cartes marines et d'objets d'enseignement, et d'autres manquent non seulement d'un pareil assortiment, mais elles sont à peine munies de livres; pourtant il est facile aujourd'hui d'obtenir ces objets qui facilitent si bien l'enseignement, et ce n'est pas de l'économie que de ne pas en munir les écoles: c'est de la parcimonie. Construire une maison convenable, engager un maître capable et ne pas meubler cette école de bons sièges, de bons pupitres et de tous les objets qui lui sont nécessaires, c'est, le moins qu'on peut dire, impolitique autant que malheureux; et un pareil fait est aussi regrettable que peu méritoire. Les devoirs que la loi impose aux bureaux de syndics étant aujourd'hui si importants, et l'efficacité des écoles dépendant aussi de la manière dont ces devoirs sont remplis, il est aussi méritoire pour ceux qui les nomment qu'heureux pour la cause de l'instruction, que les personnes qui composent ces bureaux aient les qualités voulues, sous le rapport de l'éducation et de la position dans la société. Leur liste comprend des ministres de presque toutes les religions, des médecins, des députés au parlement, des juges, des magistrats, des officiers de comté, et parmi eux il y en a beaucoup qui s'intéressent activement au succès des écoles, qui les visitent régulièrement, et qui, par leurs conseils aident l'instituteur à se bien acquitter de ses travaux. Si cet exemple était plus généralement suivi, les écoles seraient autrement florissantes; mais bien que l'on aurait pu espérer davantage du résultat de la coopération sincère de tant d'hommes instruits et influents, il a été beaucoup fait tout de même, et à en juger par l'esprit libéral et sincère qui se manifeste aujourd'hui, il se fera bientôt beaucoup de nouveaux progrès. Pour terminer, je prendrai la liberté de vous renvoyer à mes précédents rapports pour quelques suggestions relatives à de nouvelles dispositions pour le fonctionnement plus efficace des écoles de grammaire. En apportant quelques modifications à la loi actuelle et aux réglemens, en ce qui concerne la régie, le soutien et l'organisation de ces écoles, elles acquerront bientôt un degré élevé d'influence et d'utilité, tout en complétant l'œuvre du système d'instruction publique, système qui est à la fois notre gloire et notre espérance comme peuple.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,

Votre obéissant serviteur.

(Signé.)

W. ORMISTON.

Au Rév. E. RYERSON, D.D.,

Surintendant en chef de l'instruction,

Haut-Canada.

## II. L'ÉCOLE MODÈLE DE GRAMMAIRE DU HAUT-CANADA.

*No. 1. Loi établissant cette école.*

L'école modèle de grammaire a été fondée sous l'autorité de la première clause de l'acte d'amendement des écoles communes et de grammaire de 1855, (18 Vic., c. 132) comme suit : " Une somme n'excédant pas £1000 par année, pourra être dépensée sous la direction du conseil de l'instruction publique, pour l'établissement et le maintien d'une école modèle de grammaire, en rapport avec les écoles normale et modèles du Haut-Canada, y compris toute dépense qui pourra être encourue pour l'examen des aspirants à la profession d'instituteur d'école de grammaire."

*No. 2. Cours d'instruction suivi dans l'école modèle de grammaire.*

L'école modèle de grammaire, établie par le conseil de l'instruction publique du Haut-Canada, est principalement destinée à illustrer la meilleure méthode possible d'enseigner les branches requises par la loi dans les écoles de grammaire, surtout les classiques et les mathématiques, et à servir de modèle aux écoles de grammaire de la campagne. L'école modèle de grammaire est aussi fondée dans le but d'offrir, autant que possible, aux candidats au professorat dans les écoles de grammaire, les avantages d'une école *normale classique*; mais cet objet ne peut être effectué pendant les premiers mois de sa mise en opération. L'on a pris le plus grand soin de choisir des maîtres habiles et capables. Les réglemens suivants ont été adoptés pour l'ouverture de l'école :

*Extrait des minutes du conseil de l'instruction publique, en date du 30 mars et 31 déc. 1858, et du 15 mars et 21 juin 1859.*

**Ordonné, 1.** Que l'école modèle de grammaire sera ouverte pour l'admission des élèves le second lundi d'août 1858.

2. Que les aptitudes requises pour l'admission seront les mêmes que celles prescrites pour l'admission aux écoles de grammaire de comté:—Les élèves afin de pouvoir être admis à l'école de grammaire devront être capables, 1. De lire intelligiblement et correctement un passage quelconque d'un livre ordinaire de lecture. 2. D'épeler correctement les mots d'une phrase ordinaire. 3. D'écrire une bonne main. 4. De répondre promptement aux questions sur les règles simples et composées de l'arithmétique, et sur la réduction et sur les proportions simples. 5. Ils devront connaître les éléments de la grammaire anglaise, et être capables d'analyser une phrase en prose; et 6. Ils devront savoir les définitions et les rudiments de la géographie.

3. Que les sujets d'instruction seront les mêmes que ceux des écoles de grammaire de comté.

4. Que nul ne sera admis à l'école modèle de grammaire s'il n'a l'intention de poursuivre le cours d'instruction prescrit.

5. Que dans le but de donner aux maîtres d'école de grammaire l'occasion d'aller à l'école modèle de grammaire durant leurs vacances, **Ordonné** : Qu'il y aura quatre termes chaque année, lesquels seront dénommés, termes de l'hiver, du printemps, de l'été et de l'automne. Le terme de l'hiver commencera le 7 janvier,

et finira le jeudi précédant le Vendredi Saint; le terme du printemps commencera le second lundi après le Vendredi Saint et finira le quatrième vendredi de juillet; le terme de l'été commencera à la fin de la longue vacance, et finira le 31 octobre; le terme d'automne commencera le 1er novembre et finira le 22 décembre.

6. Que trois élèves de chaque comté, et deux de chaque cité dans le Haut-Canada, auront le premier droit d'admission; et que si une cité ou un comté ne profite pas de ce privilège, alors d'autres aspirants capables seront admis selon l'ordre de leur demande.

7. Qu'il soit établi une bourse dans l'école modèle de grammaire à laquelle pourront concourir les élèves de l'école modèle de garçons.

*Mémoire explicatif sur ce qui précède.*

1. Le cours régulier de cinq ans embrasse une instruction dans le latin, le grec, les mathématiques, le français, l'allemand, la grammaire anglaise, la littérature et la composition, l'histoire et la géographie, tant ancienne que moderne, la logique, la rhétorique, la science mentale, l'histoire naturelle et la science physique, les preuves de la religion révélée, les branches commerciales ordinaires, le dessin, la musique et les exercices gymnastiques; les étudiants les plus avancés assisteront aussi aux lectures dans les divers départements de la littérature et des sciences et des arts. (Voir le programme, page 114.)

2. Cent élèves seulement seront admis.

3. En conséquence, le nombre d'élèves dans chaque classe sera strictement limité, afin de pouvoir suivre et étudier le tempérament et les dispositions spéciales de chaque élève, arriver aux plus grands développements de la culture des facultés intellectuelles, et inculquer non seulement les principes mais la pratique d'une haute moralité.

4. L'école contient des chambres d'école vastes et bien aérées, avec des antichambres, une bibliothèque, un laboratoire et une salle pour réunir toute l'école. Les améliorations les plus récentes de l'architecture d'école et de l'ameublement ont été adoptées. Un terrain de récréation de plusieurs arpents est attaché à l'école avec un gymnase, et des appentis couverts pour l'exercice dans les temps de pluie.

5. Le cours d'instruction est partagé de manière à préparer l'esprit aux études plus sérieuses de chaque année successive.

6. Au moyen du système spécial de discipline adopté, la conduite et l'application des élèves seront réglées d'après des motifs semblables à ceux qui exercent une influence sur nous dans l'âge avancé, et les divers honneurs dépendront autant de la bonne conduite que des études saines.

7. Les élèves qui résident à une distance peuvent loger dans des maisons privées, approuvées par le conseil, aux prix dont conviendront les parents des élèves et les personnes qui tiendront ces maisons. Un élève pourra loger dans une famille privée si ses parents le désirent.

8. Il y a quatre termes scolastiques par année, et l'honoraire aujourd'hui est de cinq piastres par quartier, payable d'avance, comme suit :

Pour un élève, dix piastres par terme.

Pour deux frères, huit piastres par terme chacun.

Pour trois frères, six piastres par terme chacun.

9. Toutes demandes d'admission devront être transmises par écrit au surintendant en chef de l'éducation du Haut-Canada.

*No. 3. Circulaire du surintendant en chef de l'éducation adressée aux chefs des conseils municipaux dans les cités et les comtés du Haut-Canada, en leur transmettant le programme qui précède, datée 8 juin 1858.*

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous transmettre ci-joint un programme du cours d'instruction qui sera suivi à l'école modèle de grammaire du Haut-Canada.

Comme c'est une institution provinciale, et non une institution locale, le conseil de l'instruction publique a résolu de répartir entre chaque comté et chaque cité les élèves qui devront y être admis.

L'objet de la présente circulaire est de porter le sujet à la considération du conseil que vous présidez, afin que si le conseil jugeait à propos, aujourd'hui ou plus tard, de choisir, après un examen subi devant un comité ou un bureau d'examineurs nommé à cette fin, trois des élèves les plus méritants dans les limites de sa juridiction, et de leur accorder des bourses, pour les mettre en moyen de fréquenter l'école modèle de grammaire, ils seraient préférés à tous autres du même comté.

Je me contenterai d'ajouter que l'école est destinée à être en réalité ce que comporte son nom—une école modèle de grammaire du Haut-Canada.

J'ai l'honneur d'être, etc.,

(Signé.)

E. RYERSON.

*No. 4. Prix et Certificats donnés à l'examen de l'école modèle de grammaire, 1859.*

Le premier examen des élèves de l'école modèle de grammaire eût lieu le 27 et le 28 de juillet 1859. Son excellence le très honorable Sir Edmund W. Head, Bart., gouverneur-général, assistait aux réceptions et autres exercices du 28; et décerna aux élèves, à la demande du surintendant en chef de l'éducation, les prix et les certificats d'honneur. Les formules suivantes furent employées en cette occasion :

(1) *Forme de certificat inséré dans chaque prix—*

MODEL GRAMMAR SCHOOL FOR UPPER CANADA.

*Ingenuo magnæque spei Adolescenti ———.*

E CLASSE ———.

Propter insignes in Artibus Liberalibus progressus hunc, præmium optime merito,  
Librum D.D.*Literarum Humaniorum apud Torontonenses Ludus, Exemplar Provinciæ Occidentali  
Propositus.*

GEO. R. R. COCKBURN, A.M.,

Rectore.

A.D. — Kal. Sext.

M.D.CCC.LIX.

(2) *Forme de Certificat d'honneur—*

MODEL GRAMMAR SCHOOL FOR UPPER CANADA.

*Ingenuo magnæque spei Adolescenti ———.*

E CLASSE ———.

Propter insignes in ——— progressus hoc præmium optime merito D. D.

*Literarum Humaniorum apud Torontonenses Ludus, Exemplar Provinciæ Occidentali  
Propositus.*

GEO. R. R. COCKBURN, A.M.,

Rectore.

A.D. — Kal. Sext.

M.D.CCC.LIX.

## III. LES ECOLES DE GRAMMAIRE DE COMTE.\*

*No. 1. Programme des études, et règles et réglemens généraux pour la gouverne  
des écoles de grammaire de comté du Haut-Canada.*Prescrit par le conseil de l'instruction publique, en vertu de l'acte des écoles de grammaire, 16 Vic.,  
ch. 186, et approuvé par le gouverneur général en conseil.

## EXPLICATION PRÉLIMINAIRE.

1. La cinquième section de l'acte des écoles de grammaire prescrit: "Que dans chaque école de grammaire de comté, il sera pris des mesures pour faire donner l'instruction par un instituteur ou des instituteurs de capacité suffisante et de bonnes mœurs, dans toutes les branches supérieures d'une éducation anglaise, commerciale et pratique, comprenant les éléments de la philosophie naturelle et de la mécanique, et aussi dans les langues latine et grecque et les mathématiques, de manière à préparer les élèves pour le collège de l'université ou tout collège affilié à l'université de Toronto, conformément à un programme d'études et à des règles et réglemens généraux qui seront prescrits par le conseil de l'instruction publique

\* Pour le rapport statistique de ces écoles pour 1858, voir tableaux G, H, et I (pages lviii-lxv de ce rapport) et pour rapport de l'inspecteur sur leur condition, voir pages 98-104.

pour le Haut-Canada et approuvés par le gouverneur en conseil ; pourvu toujours, qu'aucune école de grammaire n'aura droit à recevoir aucune part du fonds des écoles de grammaire, si elle n'est pas conduite suivant tels programme, règles et réglemens." Dans la 4e clause de la 11e section de l'acte (après avoir pourvu à l'union de l'école de grammaire et d'une ou plusieurs écoles communes d'une municipalité,) il est dit " qu'aucune telle union n'aura lieu sans qu'il soit fait d'amples dispositions pour faire instruire les élèves dans les branches d'une éducation élémentaire anglaise par un ou plusieurs instituteurs dûment qualifiés."

2. D'après ces dispositions de la loi l'objet des écoles de grammaire n'est évidemment pas d'enseigner les branches élémentaires de l'anglais, mais d'enseigner spécialement les matières nécessaires pour l'admission à l'université. Pour atteindre ce but, et rendre plus efficaces les écoles de grammaire, le conseil de l'instruction publique du Haut-Canada, après mûre délibération, a adopté les réglemens suivans, lesquels, conformément à la cinquième section et à la cinquième clause de la onzième section de l'acte des écoles de grammaire, 16 Vic., c. 186, sont obligatoires pour les bureaux de syndics et les officiers des écoles de grammaire du Haut-Canada.

#### Section 1.—CONDITIONS DE L'ADMISSION DES ÉLÈVES AUX ÉCOLES DE GRAMMAIRE.

1. Les époques régulières pour l'admission des élèves commençant leurs études classiques, seront immédiatement après les vacances de Noël et celles de l'été ; mais l'admission des élèves aux études anglaises seules, ou des élèves qui auront déjà commencé l'étude de la langue latine pourra avoir lieu au commencement de chaque session. Les examens pour l'admission des élèves seront conduits par le maître principal ; comme aussi les examens pour les professorats, et les prix qui pourront être institués par les conseils municipaux, suivant qu'ils y sont autorisés par la loi,\* ou par d'autres corps politiques ou des particuliers.

\* *L'Acte des corporations municipales du Haut-Canada*, 22 Vic., c. 99, section 279, statue que le conseil municipal de chaque comté aura pouvoir et autorité de faire des réglemens pour les objets suivans, savoir :

1. *Terrains pour les écoles de grammaire.*—Pour acquérir dans telle partie du comté, ou d'une cité située dans le comté, selon que les besoins du peuple sembleront le plus l'exiger, la propriété foncière nécessaire pour y construire des maisons d'école de grammaire de comté, et pour d'autres objets se rattachant à ces écoles, et pour conserver, améliorer et réparer ces maisons d'école, et pour vendre la propriété une fois qu'il n'en sera plus besoin.

2. *Aide en faveur des écoles de grammaire.*—Pour prélever des fonds pour venir en aide à telles écoles de grammaire qu'il sera jugé à propos.

3. *Élèves concourant pour les prix de l'Université.*—Pour créer un fonds permanent pour défrayer les dépenses qu'entraîne la présence à l'université de Toronto, au collège du Haut-Canada et à l'école royale de grammaire des élèves des écoles publiques de grammaire de comté qui sont incapables d'encourir ces frais, mais qui désirent concourir pour des bourses, ou autres prix du même genre, offerts par l'université et le collège, et qui dans l'opinion des professeurs respectifs de ces écoles de grammaire ont les capacités nécessaires pour le faire.

4. *Élèves des écoles communes.*—Pour créer un fonds semblable pour défrayer les dépenses qu'entraîne la présence à une école de grammaire de comté, pour les mêmes fins, d'élèves des écoles communes du comté.

5. *Création de bourses.*—Pour créer des bourses ou autres prix comme ceux de l'université de Toronto, du collège du Haut-Canada et de l'école royale de grammaire, et les offrir au concours des élèves des écoles.

Mais le bureau des syndics pourra, s'il le juge à propos, adjoindre d'autres personnes au maître principal pour les examens au sujet de ces professorats ou prix.

2. Les élèves, pour être admis à l'école de grammaire, doivent pouvoir—  
 1°. Lire intelligiblement et correctement tout passage d'un livre de lecture ordinaire. 2°. Epeler correctement les mots d'une phrase ordinaire. 3°. Avoir une bonne écriture. 4°. Résoudre facilement les problèmes sur les règles simples et composées de l'arithmétique, et la réduction et les proportions simples. 5°. Connaître les éléments de la grammaire anglaise, et analyser une phrase en prose; et 6°. Etre au fait des définitions et des éléments de la géographie.

publiques de grammaire de comté, selon que le conseil le jugera opportun pour l'encouragement des connaissances parmi la jeunesse du comté qui fréquente ces écoles.

Ci-suivent les bourses offertes aux examens d'immatriculation dans l'université de Toronto :

1. Dans la faculté des arts (ayant la valeur de \$120 par année chacune,) 2 dans les langues grecque et latine avec histoire et géographie; 2 dans les mathématiques; 1 dans les langues modernes avec histoire et géographie; 3 pour le succès général dans les sujets étudiés par tous les étudiants. Voir les sujets — page 115.

2. Dans le département d'agriculture, 1 ayant la valeur de \$120. Les sujets d'examen sont comme suit, savoir : grammaire anglaise et composition; arithmétique y compris le mesurage; Euclide, L. 1; esquisse de l'histoire anglaise jusqu'à l'époque actuelle [White's History of Great Britain and Ireland]; esquisse de la géographie moderne [Anderson]; géographie de l'empire britannique et des colonies; principes de l'agriculture pratique [Stephen's Catechism. Johnston's Catechism.]

3. Département du génie civil, 1 de la valeur de \$120. Les sujets de l'examen sont comme suit; arithmétique; algèbre [Colenso; Euclide, L. 1, 2, 3, 4 et 6, et déf. 5 [Colenso's edition of Simpson's.]; nature et usage des logarithmes [Colenso]; trigonométrie plane [Colenso]; grammaire anglaise et composition; grammaire française; Voltaire, Histoire de Charles XII; esquisse de l'histoire d'Angleterre jusqu'au temps actuel [Chambers' History of the British Empire.]; Esquisses de la géographie moderne [Anderson's Modern Geography]; géographie de l'empire britannique et de ses colonies; dessin.

4. Dans la faculté de médecine, 3 de la valeur de \$120 chaque par année. Les sujets d'examen sont comme suit : Homère, Iliade, L. I; Horace, les Odes, L. I; traduction en prose latine; Salluste, Catilina; règles ordinaires de l'arithmétique; fractions vulgaires et décimales; extraction de la racine quarrée; Quatre premières règles de l'algèbre [Colenso]; Euclide, L. I; grammaire anglaise et composition; grammaire française; Voltaire, Histoire de Charles XII; esquisses de l'histoire d'Angleterre jusqu'au temps actuel [White's History of Great Britain and Ireland]; esquisses de la géographie ancienne et moderne [Schmitz's Manual of Ancient Geography et Anderson's Modern Geography]; éléments de chimie [Chamber's Educational Course]; éléments de physiologie générale et comparative [Agassiz and Gould's Comparative Physiology]; éléments de la botanique, sa conformation et son système [Gray's First Lessons in Botany, Lindley's Classification.]

5. Dans la faculté de droit, 3 de la valeur de \$120 piastres chaque par année. Les sujets de l'examen sont comme suit : Lucien, Charon, Vita et Timon; Horace, les Odes, L. I et III; Homère, Iliade, L. VI; Virgile, Énéide, L. VI; Traduction de l'anglais en prose latine; arithmétique; Euclide, L. I, II, III, IV et VI et définitions du L. V [Colenso]; algèbre [Colenso]; trigonométrie jusqu'à la solution des triangles [Colenso]; grammaire anglaise et composition; orthographe et étymologie et histoire de la langue anglaise [Latham's Hand-Book of the English Language (2e édition.) et Craik's Outlines of the History of the English Language]; grammaire française, et Grandeur et décadence des Romains, par Montesquieu; esquisse de l'histoire d'Angleterre jusqu'à nos jours, par W. Douglas Hamilton; esquisse de l'histoire romaine jusqu'à la mort de Néron, et esquisse de l'histoire de Grèce jusqu'à la mort d'Alexandre [Schmitz's Manual of Ancient History]; esquisse de la géographie moderne: histoire romaine, siècle d'Auguste; histoire de Grèce, siècle de Périclès [Liddell's Rome, Smith's Greece, et Browne's History of Greek and Roman Literature.]

## Section 2.—LISTE DES LIVRES DE TEXTE DES ÉCOLES DE GRAMMAIRE DU H.-C.

Prescrits par le conseil de l'instruction publique, en vertu de la 6e section de l'acte des écoles de grammaire, 16 Vic. c. 185.

[Note.—Les syndics des écoles de grammaire peuvent choisir dans la liste suivante les livres de texte qu'ils approuveront ; mais on ne permettra dans aucun cas de faire usage de plus d'une série de livres dans une école.]

[Il y a trois remarques à faire quant aux livres de texte dont l'usage est recommandé aux écoles de grammaire ; la première est que dans les branches anglaises, les livres nationaux avec une ou deux additions, ont été choisis et autorisés pour la raison qu'en général ils forment la meilleure série de livres publiés pour l'usage des écoles communes, tout en étant à bon marché. La seconde remarque est que dans les langues grecque et latine, l'on a recommandé l'usage de plus d'un livre de texte sur le même sujet—surtout les grammaires. La raison en est que chacun des livres mentionnés est préféré par une grande partie des instituteurs, et que le premier objet du conseil de l'instruction publique est d'assurer l'uniformité des livres de texte dans chaque école de grammaire, et ensuite après les leçons de l'expérience, de faire adopter des grammaires grecques et latines semblables par toutes les écoles. Ce but est en partie atteint par les règlements qui exigent que les premières leçons en latin et en grec d'Arnold soient étudiées par les élèves qui débudent dans l'étude de ces langues. Ma troisième remarque est que tandis que chaque bureau de syndics en viendra à la détermination de faire un choix de livres, il ne perde pas de vue la position des parents et des élèves, en substituant de nouveaux livres à ceux alors en usage. En introduisant une série uniforme de livres de texte dans les écoles communes, je disais que les livres autorisés devraient être adoptés à mesure que les anciens non-autorisés deviendraient hors de service, et que de nouvelles classes se formeraient dans chaque école. Je pense qu'il vaut mieux que le bureau des syndics adopte la même méthode en introduisant une série uniforme de livres de texte dans les écoles de grammaire. Les bureaux sont autorisés par l'acte des écoles de grammaire et par les règlements, à déterminer non-seulement quels des livres de texte autorisés seront adoptés dans chaque école, mais encore à obliger chaque élève à se munir de ces livres. Je dois néanmoins ajouter que c'est plutôt l'instituteur que les livres qui fait l'école, que ce soit une école élémentaire, un lycée ou même un collège.—*Extrait de la circulaire du Surintendant en chef de l'éducation aux bureaux des syndics d'école de grammaire, en date du 17 février 1855.*]

1. *Latin.*

Arnold's First, Second and Third Book.	Eton Grammar.
Andrews and Stoddart's Grammar.	Arnold's Prose Composition.
Bullion's (Adam's) Grammar.	Anthon's Latin and English Dictionary.
Edinburgh Academy Rudiments.	Kaltshmidt's Latin—English Dictionary.

2. *Grec.*

Arnold's First Book.	Eton Grammar.
Arnold's First Prose Composition.	Anthon's Prosody.

Arnold's Second Prose Composition.  
 Arnold's Reading Book.  
 Bullion's Grammar.  
 Edinburgh Academy Rudiments.

Liddell and Scott's Lexicon, (Abridged.)  
 Donnegan's Lexicon.

*Dictionnaires Classiques, etc.*

Smith's Classical Dictionary.  
 Smith's Smaller Classical Dictionary,  
 and the Dictionary of Antiquities.

Rich's Companion to the Latin Dictionary and Greek Lexicon.  
 Baird's Classical Manual.

3. *Français.*

Merlet's Grammar.  
 Merlet's Le Traducteur.  
 Merlet's Dictionary of Difficulties.  
 Arnold's First Book.  
 Arnold's Vocabulary.  
 Noël and Chapsal's Grammar.  
 Collot's Pronouncing Reader.

Collot's Interlinear Reader.  
 Collot's Anecdotes and Questions.  
 Collot's Dialogues and Phrases.  
 Collot's French and English Dictionary.  
 Surrenne's New Manual.  
 Spiers and Surrenne's French and English Dictionary.

4. *Anglais.*

Lennie's Grammar.  
 Bullion's Grammar.  
 National Grammar.  
 Sullivan's Grammar.  
 Art of Reading. (National Series.)  
 Sullivan's Dictionary of Derivations.  
 Sullivan's Dictionary.  
 The National Readers.  
 Third Book.  
 Fourth Book.  
 Supplement to ditto.  
 Fifth Book.  
 Sixth Book.

Sullivan's Spelling Book Superseded.  
 Sullivan's Literary Class Book.  
 Whately's Lessons on Reasoning.  
 Whately's Lessons on Christian Evidences, or the Truth of Christianity, (Appendix to 4th National Reader.)  
 Whately's Introductory Lessons on the British Constitution.  
 Political Economy in Chamber's Educational Course.  
 Spalding's Literature.  
 Reid's Rudiments of Composition.

5. *Mathématiques.*

Arithmetic in Theory and Practice. (National Series.)  
 Thomson's (James, LL.D., Glasgow,) Arithmetic and Algebra.  
 Loomis' Treatise on Algebra.

Colenso's Simson's Euclid.  
 Colenso's Algebra, Part I.  
 Potts' Euclid.  
 Mensuration } National Series.  
 Appendix to ditto }

Pour les instruments de mathématiques et les formes et solides géométriques, voyez le *catalogue du dépôt.*

6. *Géographie et Histoire.*

Sullivan's Introduction to Geography and History.  
 Sullivan's Geography Generalized.

Schmitz's Manual of Ancient History.  
 Putz's Ancient Geography and History.  
 By Arnold and Paul.

- Epitome of Geographical Knowledge, (National Series.) Putz's Mediæval Geography and History.
- Hodgins' Geography and History of Canada and of the other British Colonies. Putz's Modern Geography and History.
- White's Elements of General History, (Ancient, Middle Ages, and Modern.) Johnston's General School Atlas.
- White's History of Great Britain and Ireland. Johnston's Physical School Atlas.
- White's History of France. Johnston's Classical School Atlas.
- Pillans' Physical and Classical Geography. (Companion to Johnston's Classical Atlas.)

7. *Science physique.*

- Third, Fourth and Fifth National Readers. Johnston's Charts of Natural Philosophy, with Hand-Books.
- Youmans' Chemical Atlas. Patterson's First Steps to Zoology, Parts I. and II.
- Youmans' Chemistry.
- Olmsted's School Philosophy.

8. *Divers.*

- Hullah's Manual of Vocal Music. Les livres de dessin et instruments autorisés par le département des sciences et arts, Angleterre ; et ceux du catalogue du dépôt.
- Also Charts, books of School Songs, &c.
- Mulhäuser's Writing Manual.
- National Copy Lines.
- Other Copy Lines, Latin or English.
- National Book Keeping.

9. *Instrumentes météorologiques, et livres pour les principales écoles de grammaire.*

- Un baromètre, de première ou de seconde qualité.
- Un thermomètre à maxima.
- Un thermomètre à minima.
- Un thermomètre à air sec et humide.
- Un pluviomètre et un verre gradué pour mesurer.
- Une copie des instructions officielles et des directions pour faire et enregistrer les observations.
- Un registre quotidien contenant des formes imprimées, et adapté aux observations d'une année complète.
- Livre d'extraits mensuels et annuels, do do.
- Livre en blanc pour les notes extraordinaires.
- Carte des étoiles, quatre tableaux et synopsis, réimprimés et encadrés pour consultation.
- Une copie de la météorologie pratique de Drew.
- Il n'y pas de girouette. On peut aisément en faire à la station.

Le coût de ces instruments et livres, y compris l'emballage, etc., est de \$140 ; une partie de cette somme sera fournie par le département, et l'autre moitié par le comté auquel seront envoyés les instruments.

Section 3.—PROGRAMME DES ÉTUDES DES ÉCOLES DE GRAMMAIRE DU HAUT-CANADA.

CLASSE.	I. LATIN.	II. GREC.	III. FRANÇAIS.	IV. ANGLAIS.	V. MATHÉMATIQUES.	VI. GÉOGRAPHIE ET HISTOIRE.	VII. SCIENCE PHYSIQUE.	VIII. BRANCHES DIVERSES.
PREMIÈRE ou la PLUS BASSE.	Premier et deuxième de livres latins d'Arnold, Grammaire latine, Cornélius Nepos.	Point.	Point.	Grammaire anglaise et composition. Lecture et Sullivan's Spelling-book remplacé	Arithmétique. Algèbre (quatre premières règles.)	Éléments de géographie et d'histoire générale.	Point.	Ecriture. Dessin. Musique vocale.
SECONDE.	Grammaire latine et exercices. Commentaires de César.	Premier livre grec d'Arnold.	Point.	Grammaire (continué.) Étymologie des mots et vérification Art de lire (série nationale) et dictionnaire des dérivations de Sullivan.	Arithmétique pratique. Algèbre (équations simples.)	Esquisse de géographie ancienne. Histoire du Romc. Histoire de la Grande-Bretagne et d'Irlande.	Éléments d'histoire naturelle, tels que contenus dans les 3e et 4e livres de lecture nationale.	Ecriture. De-sin. Musique vocale.
TROISIÈME.	Ovide et Virgile. Prosodie et exercices latins.	Grammaire et exercices grec. Anabasis de Xenophon.	Éléments de la grammaire anglaise jusqu'à la fin des verbes irréguliers avec exercices. Traduction de vive voix et par écrit.	Principes élémentaires de rhétorique et de logique. Art de lire, et 5e livre (série nationale.)	Arithmétique commerciale. Algèbre (quadrature.) Euclide, Liv. I. II.	Géographie ancienne. Antiquités romaines. Histoire de Grèce.	Éléments de philosophie naturelle, et de géologie, tels que contenus dans le 5e livre de lecture.	Dessin. Musique vocale.
QUATRIÈME.	Virgile et Cicéron. Exercices et composition en prose et vers.	Iliade d'Homère. Testament grec. Lucien. Prosodie et exercices grecs.	Règles sur l'usage des pronoms et des participes avec exercices. Traduction de vive voix et par écrit.	Morale chrétienne et preuves. Lecture dans Sullivan's Literary Class Book.	Algèbre, Euclide, Liv. III, IV, V et VI.	Géographie ancienne et du moyen-Âge. Antiquités grecques. Histoire de France. Histoire du Canada.	Physiologie, telle que contenue dans le 2e livre de lecture nationale.	Dessin. Tenue des livres. Musique vocale.
CINQUIÈME.	Salluste et Horace. Composition en prose et en vers. Matrices déjà apprises, revues.	Odyssée d'Homère. Prosodie grecque. Matrices déjà apprises, revues.	Syntaxe et idiomes. Composition. Traductions orales et par écrit. Voltaire, Histoire de Charles XII. (Sureau.) Matrices déjà apprises, revues.	Esquisses de la littérature anglaise. Composition. Éléments de politique civile, d'économie politique, (5e Reader.) Matrices déjà apprises, revues.	Éléments de trigonométrie plane. Mesurage et arpentage. Matrices déjà apprises, revues.	Géographie de l'empire Britannique et de ses colonies. Matrices déjà apprises, revues.	Éléments de chimie. Matrices déjà apprises, revues.	Dessin. Musique vocale.

## Mémoire explicatif du programme précédent :—

1. Les élèves se préparant pour l'université doivent étudier les matières qui les rendent propres à l'immatriculation.\*

2. Tout élève étudiant les branches anglaises seulement pourra avoir l'option des matières particulières qu'il étudiera; mais il ne pourra, sans la permission spéciale du maître principal, faire choix d'une matière qui ne sera pas comprise parmi les sujets prescrits pour la classe dans laquelle il aura été placé lors de son examen.

3. Les élèves seront divisés par classes, dans l'ordre de leur capacité respective. Il pourra y avoir deux ou plusieurs divisions dans chaque classe; et chaque élève passera d'une classe ou division à une autre classe ou division, suivant les progrès qu'il aura faits, et non autrement.

4. Le dessin embrasse le dessin linéaire, le dessin géographique, géométrique et d'ornement.

5. La calligraphie sera enseignée à chaque élève, tant que le maître principal le jugera nécessaire.

6. On recommande que les éléments de la musique vocale forment partie du cours d'instruction pour tous les élèves capables d'apprendre le chant.

[Relativement au cours des études et aux sujets prescrits par ces règlements, il est important que le bureau des syndics et le maître principal exercent une discrétion morale et paternelle en recommandant ou approuvant les matières que l'élève doit apprendre. En préparant ce programme d'études, l'on s'est efforcé de ne pas s'écarter des deux principes suivants:—Premièrement, "qu'un cours d'études soit adopté pour exercer et améliorer les facultés mentales des enfants, dans l'ordre naturel de leur développement."—Secondement, "que les sujets d'étude soient distribués de manière à ce que la connaissance des premiers prépare l'esprit de l'élève à l'acquisition des derniers et ainsi de suite à l'égard de tous les sujets

\* Les suivants sont les sujets "requis" pour ceux qui ne sont pas candidats pour des bourses à l'immatriculation : Xenophon, Anabasis, L. I. Salluste, Catilina. Virgile, *Æneide*, L. II. Traduction de l'anglais en prose latine. Règles ordinaires de l'arithmétique. Fractions vulgaires et décimales. Extraction de la racine carrée. Quatre premières règles de l'algèbre. [Colenzo]. Euclide, L. I. [Edition de Colenzo et Simpson.] Grammaire anglaise. Esquisses de l'histoire d'Angleterre jusqu'au temps actuel. [White's History of Great Britain and Ireland.] Esquisses de l'histoire romaine jusqu'à la mort de Néron. [Schmitz's Manual of Ancient History.] Esquisses de l'histoire grecque jusqu'à la mort d'Alexandre [Ditto.] Esquisses de la géographie ancienne et moderne. [Schmitz's Manual of Ancient Geography; Anderson's Modern Geography.] Les candidats aux bourses subiront un examen sur les autres sujets suivants : Homère, l'Illiade, L. I. Homère, l'Odyssée, L. IX. Horace, les Odes, L. I. Ovide, Fasti, L. I. Traduction de l'anglais en vers latins. Algèbre, proportion et progression. Equations simples et quadratiques. Euclide, L. II, III et IV. Grammaire anglaise et composition. Grammaire française. Voltaire, Histoire de Charles XII. Histoire anglaise sous les maisons Tudor et Stuart. [W. D. Hamilton's Outlines.] Géographie de l'empire britannique et ses colonies [Anderson's Modern Geography.] Les études de la cinquième année dans le programme qui précède pour les écoles de grammaire modèle et de comté dans le Haut-Canada, comprennent les sujets prescrits pour l'examen d'immatriculation pour "les honneurs" dans les arts à l'université de Toronto. Pour la liste des bourses et des sujets d'examen d'immatriculation dans d'autres facultés et départements dans l'université, voir page 110.

du cours." Lorsqu'il s'agit de faire choix d'un ou de plusieurs sujets d'étude (tel que le permet le programme ci-joint) les syndics et les maîtres principaux ne sauraient trop engager les parents et les élèves à se guider sur les principes indiqués plus haut—mis en rapport avec les connaissances utiles et pratiques de la vie.

En donnant suite aux règlements et au programme d'études ci-joints, je désire soumettre à la considération des bureaux de syndics et des maîtres principaux deux ou trois observations sur les objets et les méthodes de l'enseignement, que chaque école de grammaire ne devrait pas hésiter à suivre et adopter. Comme l'école de grammaire est une école qui sert à frayer la route à l'université pour une certaine classe d'élèves, et une école en dernier ressort pour une classe plus nombreuse d'élèves, l'enseignement de tous les sujets du cours d'études devrait être marqué au coin de la perfection. Chaque élève devrait apprendre la langue de son pays—pouvoir la lire avec précision, avec intelligence et avec grâce—en connaître l'orthographe, et le sens de ses mots les plus difficiles et les plus simples—en comprendre la construction grammaticale, et apprendre à en faire usage avec habileté, et à en apprécier les perfectionnements, en s'habituant à la parler correctement dans la conversation ordinaire, à l'écrire bien dans ses compositions, et à analyser et critiquer les auteurs classiques anglais, prosateurs et poètes. La connaissance solide des langues étrangères ne saurait être acquise qu'au moyen d'une étude profonde des principes de leur grammaire, et de leur prononciation, d'une perception claire des différences de leurs idiômes avec l'idiôme anglais—chose que l'on ne saurait obtenir sans les exercices parlés et écrits dans les langues que l'on apprend, et sans des traductions exactes et libérales de leurs auteurs les plus en renom. En mathématiques, l'élève devrait bien en connaître les définitions, bien comprendre la raison, ainsi que la marche de la solution de chaque question, depuis les simples règles de l'arithmétique jusqu'aux problèmes les plus difficiles de l'algèbre et de la géométrie. En enseignant tous les autres sujets du cours, l'exactitude et la perfection ne devraient jamais être perdues de vue. L'on ne devrait jamais permettre à un élève de passer d'une règle ou d'un sujet à un autre, s'il ne possède une connaissance parfaite de celui qu'il laisse. Les progrès de l'élève devraient être jugés (comme ils le seront dans la vie pratique) non par le nombre de pages qu'il aura lues, mais par la nature et le nombre des sujets qu'il connaîtra à fond; et l'enseignement parfait de quelques sujets vaut bien mieux sous le rapport de la discipline mentale, des connaissances solides et des succès dans la vie, que l'enseignement superficiel d'un grand nombre. *Extrait de la circulaire du surintendant en chef aux bureaux des syndics d'école de grammaire, en date du 17 septembre 1855.]*

Section 4.—EXERCICES D'OUVERTURE ET DE CLÔTURE DE CHAQUE JOUR.

Les arrangements pour les exercices religieux de chaque jour dans les écoles de grammaire seront laissés à la discrétion des bureaux de syndics.\*

Section 5.—DEVOIRS DU MAÎTRE PRINCIPAL ET DES INSTITUTEURS.

1. Chaque maître principal et chaque instituteur d'une école de grammaire observera ponctuellement les heures pour l'ouverture et pour la fin de l'école ; durant les heures de l'école il se dévouera tout entier au service public ; il verra à ce que les exercices de l'ouverture et de la clôture, tels que mentionnés dans la section précédente, soient fidèlement remplis ; il s'efforcera chaque jour, de parole et d'exemple, d'imprimer dans l'esprit des élèves les principes et la morale de la religion chrétienne, spécialement ces belles vertus, l'amour de la vérité, le patriotisme et l'humanité, qui forment la base de l'ordre et de la liberté, et le ciment et l'ornement de la société.

2. Chaque maître principal tiendra le registre quotidien, hebdomadaire et trimestriel de son école, suivant les formes et instructions prescrites par la loi. Le maître principal de chaque école ancienne de grammaire de comté fera aussi des observations et tiendra le journal météorologique exigé par la 16<sup>e</sup> section de l'acte des écoles de grammaire, 16 Vic., ch. 186 ; en outre chaque maître principal tiendra et fera tenir un registre de classe, dans lequel seront notés les exercices de chaque élève, de manière à faire connaître les progrès et la capacité de l'élève sur chacune des matières qui font l'objet de ses études. Le principal maître préparera aussi les rapports annuels et semi-annuels de son école exigés par la loi.

3. Le principal maître maintiendra dans son école la discipline qu'exercerait un père judicieux dans sa famille ; évitant les punitions corporelles, excepté lorsqu'elles lui paraîtront absolument nécessaires ; et dans tous ces cas il tiendra un mémoire des fautes et des punitions, pour l'inspection des syndics lors de l'examen public ou avant l'examen, après quoi le mémoire sera détruit.

4. Pour une faute très grande, ou une opposition violente et systématique à son autorité, le principal maître pourra envoyer un élève de l'école en informant immédiatement le père ou le tuteur du fait et du motif de cet acte de rigueur, et en communiquant aussi la chose au président du bureau des syndics.

5. Lorsque l'exemple d'un élève sera dangereux pour les autres enfants, et dans tous les cas où une réforme paraîtra désespérée, il sera du devoir du principal maître, du consentement du bureau des syndics, d'éloigner pour un temps ou de chasser cet élève de l'école. Mais tout élève qui sera sous le coup de cette censure publique et qui exprimera au maître principal son regret de sa conduite

\* Les syndics peuvent se prévaloir des recommandations sur ce sujet et des formes prescrites par le conseil de l'instruction publique du Haut-Canada, à l'égard des écoles communes. Voir les règlements des écoles communes, publiés dans l'appendice de ce rapport.

passée, aussi ouvertement et aussi explicitement que l'exigera la faute, sera, du consentement du bureau et du maître principal, admis de nouveau à l'école.

6. Après que les syndics se seront conformés par rapport à la maison d'école et à ses dépendances, aux dispositions requises par la seconde clause de la 11e section de l'acte des écoles de grammaire, 16 Vic., c. 186, il sera du devoir du maître principal de donner une attention rigoureuse à la température et à la ventilation de l'édifice aussi bien qu'à la propreté. Il prescrira aussi, par rapport à la cour et aux habitations attachées à la maison d'école, les règles nécessaires pour les tenir proprement et convenablement, et il sera tenu responsable de tout défaut de propreté.

7. La maison d'école sera tenue prête à recevoir les élèves au moins *quinze minutes* avant le temps fixé pour l'ouverture de l'école, afin que ceux qui pourraient arriver à l'école avant le temps fixé puissent y trouver un abri.

#### Section 6.—DEVOIRS DES ELEVES.

1. Les élèves devront venir à l'école en tenue décente.
2. Le retard de la part des élèves sera considéré une violation des règles de l'école et assujettira les délinquants à une pénalité suivant la gravité de la faute, à la discrétion du maître principal.
3. Il ne sera permis à aucun élève de partir avant l'heure fixée pour fermer l'école, excepté en cas de maladie, ou dans quelque cas pressant; et alors même le consentement du maître principal devra être obtenu d'abord.
4. Un élève qui s'absente de l'école, excepté pour cause de maladie ou autre raison suffisante au jugement du maître principal, perd sa place dans sa classe et son droit à fréquenter l'école le reste du terme.
5. Il ne sera permis à aucun élève de rester à l'école à moins qu'il n'ait les livres et autres objets dont il doit faire usage à l'école; mais dans le cas où un élève serait en danger de perdre les avantages de l'école, parce qu'il ne pourrait se procurer les livres et les autres choses nécessaires, en conséquence de la pauvreté de ses parents, le bureau des syndics aura le pouvoir de procurer à cet élève les livres et objets dont il aura besoin.
6. Les rétributions mensuelles ou trimestrielles prescrites par le bureau des syndics, seront payables d'avance; et aucun élève n'aura droit de continuer à aller à l'école tant qu'il n'aura pas payé l'honoraire fixé.

## Section 7.—SESSIONS—VACANCES,—EXERCICES QUOTIDIENS ET CONGÉS.\*

1. Il y aura quatre sessions chaque année, désignées sous les noms de sessions d'hiver, de printemps, d'été et d'automne. La session d'hiver commencera le 7 de janvier, et finira le mardi avant Pâques; la session du printemps commencera le mercredi après Pâques, et finira le dernier vendredi de juin; la session d'été commencera le second lundi d'août et finira le vendredi avant le 15 octobre; la session d'automne commencera le lundi qui suivra la clôture de la session d'été et finira le 22 décembre.

2. Les exercices du jour ne commenceront pas plus tard que neuf heures, a. m., et n'excéderont pas six heures de durée, non compris le temps de la récréation du midi, et dix minutes au plus chaque avant-midi et chaque après-midi. Néanmoins, le nombre d'heures d'enseignement quotidien dans toute école de grammaire pourra être diminué, à l'option du bureau des syndics.

3. Le samedi sera jour de congé; ou si le bureau des syndics et le maître principal de l'école de grammaire le préfèrent, l'après-midi du mercredi et du samedi de chaque semaine sera congé. Tous les jours considérés par la loi comme jours de fête, seront aussi des jours de congé dans chaque école de grammaire.

4. Les examens publics semi-annuels qui doivent avoir lieu dans chaque école de grammaire, en vertu de la 5<sup>e</sup> clause de la 11<sup>e</sup> section de l'acte 16 Vic., ch. 186, auront lieu, l'un immédiatement avant les fêtes de Noël, et l'autre immédiatement avant la vacance de l'été.

Adopté par le conseil de l'instruction publique du Haut-Canada, le 26 décembre 1854.

Approuvé par le gouverneur général en conseil, tel qu'intimé au surintendant en chef des écoles, le 15 février 1855.†

*No. 2. Inspection des écoles de grammaire.*

[Autorisée par la seconde clause de l'acte d'amendement des écoles de grammaire et des écoles communes de 1855 (18 Vic., ch. 132) comme suit: "2. Une somme n'excédant pas £250 par année, pourra être dépensée pour le paiement

\* 1. Ce règlement s'applique aux unions d'écoles de grammaire et d'écoles communes, parce que la loi pourvoit à l'union d'écoles communes avec des écoles de grammaire et non à l'union de ces dernières avec les premières. Par conséquent, dans tous les cas où des écoles communes sont unies à des écoles de grammaire, les écoles unies sont assujetties aux règlements qui sont prescrits ici par rapport aux écoles de grammaire.

2. On doit observer que les diverses clauses de la onzième section de l'acte des écoles de grammaire donnent pouvoir aux bureaux de syndics de faire les règlements relatifs à leurs écoles respectives, qui ne sont pas incompatibles avec les règlements généraux prescrits par le conseil de l'instruction publique, et approuvés par le gouverneur en conseil.

† Voir note, page 122.

des inspecteurs des écoles de grammaire, qui seront nommés, leurs devoirs prescrits, et leur rémunération fixée par le conseil de l'instruction publique.”]

*Devoirs des inspecteurs des écoles de grammaire. (Prescrits par le conseil de l'instruction publique, le 22 juin 1855.)*

Il sera du devoir des inspecteurs des écoles de grammaire de visiter chaque école de grammaire dans le cours de l'année, et de faire les investigations qu'ils jugeront à propos, sur toutes matières concernant le caractère et les opérations de l'école, et sur tout ce qui se rattache aux objets suivants :

I. *Arrangements mécaniques.*—La tenure de la propriété; les matériaux, le plan et les dimensions des bâtisses; quand elles ont été érigées, et à même quels fonds; les environs; comment éclairées, chauffées et ventilées; s'il y a des chambres d'école réservées à l'instruction séparée de partie des élèves; s'il y a un appartement ou vestibule pour les chapeaux, les manteaux, les livres, etc.; comment les pupitres et les sièges sont installés et construits; quel est le logement de l'instituteur; s'il y a un terrain de récréation; s'il y a un gymnase; un puits et des latrines.

II. *Moyens d'instruction.*—Les livres employés dans les diverses classes, sous les titres de latin, grec, anglais, arithmétique, géographie, etc., les instruments tels que cartes, globes, planches noires, modèles, cabinets, bibliothèques, etc.

III. *Organisation.*—Arrangement des classes; si chaque élève est instruit par le même instituteur; s'il y a des adjoints d'employés; leur nombre, rémunération, aptitudes.

IV. *Discipline.*—Heures des classes; âges des élèves admis; si les élèves changent de place dans leurs classes; ou s'ils sont marqués à chaque leçon ou exercice selon leurs mérites relatifs; si la distinction dépend des progrès intellectuels, ou est basée sur une estimation mixte des progrès intellectuels et de la conduite morale, ou de la conduite morale seulement; les récompenses, s'il y en a; si l'on a recours aux châtimens corporels, si oui, leur nature, et s'ils sont infligés publiquement ou privément; quels autres châtimens sont décernés; heures de récréation; si la fréquentation est régulière; quels exercices religieux sont suivis; et quelle instruction religieuse est donnée.

V. *Méthode d'instruction.*—Si elle est mutuelle, simultanée, ou individuelle ou mixte; si elle est mutuelle, le nombre de moniteurs, leur capacité, comment nommés, employés; si elle est simultanée, c'est à dire par classes, dans quels sujets d'instruction; si la méthode simultanée n'est pas plus ou moins confondue avec l'enseignement individuel, et sur quels sujets; jusqu'à quel point la méthode intellectuelle, ou la routine est suivie et sur quel sujets; jusqu'à quel point la méthode interrogative est suivie; si la méthode par suggestions est usitée; si la méthode elliptique est suivie; comment sont constatés les progrès dans les leçons, par

interrogatoire de vive voix, par réponses écrites à des questions écrites, ou en exigeant qu'un extrait de la leçon soit écrit de mémoire.

VI. *Progrès des élèves.*—1. Lecture; s'ils peuvent lire avec facilité seulement, ou avec grâce et expression. Art de lire, tel que prescrit dans le programme—sens et dérivation des mots. 2. Ecriture; s'ils peuvent écrire assez correctement, ou avec aise et élégance. 3. Dessin—linéaire, ornemental, d'architecture, géométrique; s'il est enseigné et comment. 4. Arithmétique; s'ils connaissent les simples règles, et s'ils sont prompts à les faire; s'ils connaissent les règles composées, et s'ils sont prompts à les faire; s'ils connaissent les règles plus élevées, et s'ils sont prompts à les faire. 5. Tenue des livres. 6. Grammaire anglaise; s'ils connaissent les règles de l'orthographe, parties du discours, leur nature et modifications, l'analyse, la composition; s'ils connaissent les difficultés grammaticales et les beautés de la langue au moyen de compositions fréquentes par écrit, et la lecture et l'analyse critique des classiques anglais en prose et en poésie. 7. Géographie et histoire; si elles sont enseignées tel que prescrit dans le programme officiel, et par des questions suggérées par la nature du sujet. 8. Esquisses de la littérature anglaise; comment enseignées. 9. Les langues—latine, grecque et française; combien d'élèves qui étudient chacune de ces langues; s'ils connaissent bien les principes de ces grammaires; la prononciation de ces langues et leurs idiômes—et s'ils sont instruits par des exercices de vive voix ou par écrit dans ces langues, ainsi que par des traductions littérales et libérales des principaux auteurs. 10. Algèbre et géométrie—combien d'élèves, et s'ils sont avancés; s'ils sont familiers avec les définitions, et s'ils comprennent parfaitement la raison et la pratique de chaque pas dans la solution de chaque problème et la démonstration de chaque proposition. 11. Eléments de physique et de chimie, tels que prescrits dans le programme; s'ils sont enseignés; quels instruments pour les enseigner; combien d'élèves. 12. Musique vocale—si elle est enseignée, et comment.

VII. *Divers.*—Combien d'élèves ont été envoyés de l'école à l'université, et combien se préparent à l'immatriculation dans cette institution. 2. S'il est tenu un registre et un livre de visiteurs, tel que requis par les règlements, et si les syndics visitent l'école. 3. Si les élèves ont subi un examen avant d'être admis à l'école, et distribués par classes et par divisions, tel que prescrit par les règlements; et quand ont lieu les examens prescrits. 4. Quels prix ou quels autres encouragements sont offerts pour exciter les élèves à l'émulation et à l'étude. 5. Jusqu'à quel point les études et les méthodes de discipline prescrites par la loi, ont été suivies dans l'école; et toutes autres informations concernant l'état des écoles qui peuvent avoir l'effet de contribuer à la prospérité des écoles de grammaire généralement.

VIII. *Inspecteurs des écoles de grammaire du Haut-Canada pour 1859*:—Le rév. W. Ormiston, M.A., et George R. R. Cockburn, écrivain, M.A.

No. 3. Programme de l'examen des candidats (n'étant pas des gradués de l'université) aux professorats des écoles de grammaire de comté du Haut-Canada.

Prescrit par le conseil de l'instruction publique du Haut-Canada, tel que voulu par le proviso suivant du second paragraphe de la 11e section de l'acte d'amendement des écoles de grammaire de 1853.

(1) "Pourvu toujours, que nulle personne (excepté un gradué de quelque université,) ne sera à l'avenir nommée maître d'une école de grammaire, à moins qu'elle n'ait au préalable obtenu un certificat de capacité d'un comité d'examineurs (l'un d'eux sera le principal maître de l'école normale) nommé par le conseil de l'instruction publique." Aux termes de ce proviso, il est—

(2) *Ordonné* "Que les candidats pour les professorats d'école de grammaire soient examinés quant à leurs connaissances et à leur capacité d'enseigner les sujets et livres ou parties de livres, dans lesquels le sénat de l'université de Toronto exige que les candidats soient examinés pour les honneurs et degrés pour immatriculation dans tout collège affilié à cette institution, tel que prescrit par la 5e section de l'acte en amendement, 16 Vict., chap. 186,\* des écoles de grammaire. Lesquels sujets d'examen sont comme suit:—

LANGUES GRECQUE ET LATINE.

Xénophon, Anabasis, L. I.  
Homère Illiade, L. I.  
Homère, Odyssée, L. IX.  
Ovide, Fasti, L. I.

Salluste, Catilina.  
Horace, Odes, L. I.  
Virgile, Æneide, L. II.

Traduction de l'anglais en prose latine.

Traduction de l'anglais en vers latins.

MATHÉMATIQUES.

*Arithmétique.*

Règles ordinaires de l'arithmétique.      Extraction de la racine carrée.  
Fractions vulgaires et décimales.

*Algèbre.*

Proportions et progressions.      Equations simples et quadratiques,  
Quatre premières règles de l'algèbre.      (Colenso).

*Géométrie.*

Euclide, L. I. II. III. et IV. (Colenso, édition Simson.)

\* La section suivante est celle de l'acte des écoles de grammaire dont il a été parlé:—"V. Et qu'il soit statué, que dans chaque école de grammaire de comté, il sera pris des mesures pour faire donner l'instruction par un instituteur ou des institutrices de capacité suffisante et de bonnes mœurs, dans toutes les branches supérieures d'une éducation anglaise, commerciale et pratique, comprenant les éléments de la philosophie naturelle et de la mécanique, et aussi dans les langues latine et grecque, et les mathématiques, de manière à préparer les élèves pour le collège de l'université ou tout collège affilié à l'université de Toronto, conformément à un programme d'études et à des règles et règlements généraux qui seront prescrits pour le Haut-Canada et approuvés par le gouverneur en conseil; pourvu toujours, qu'aucune école de grammaire n'aura droit de recevoir aucune part du fonds des écoles de grammaire, si elle n'est pas conduite suivant tels programmes, règles et règlements."

## LANGUES MODERNES.

*Anglais.*

Grammaire anglaise et composition.

*Français.*

Grammaire. Voltaire, Histoire de Charles XII.

## HISTOIRE ET GÉOGRAPHIE.

Eléments de géographie ancienne et moderne. (Schmitz's Manual of Ancient Geography, et Anderson's Modern Geography.)

Histoire de la Grèce jusqu'à la mort d'Alexandre. (Schmitz's Manual of Ancient History.)

Histoire romaine jusqu'à la mort de Néron. (Ditto.)

Géographie de l'Empire Britannique et de ses colonies. (Anderson's Modern Geography.)

Histoire anglaise sous les Tudor et les Stuart. (W. D. Hamilton's Outlines.)

Histoire d'Angleterre jusqu'à l'époque actuelle. (White's History of Great Britain and Ireland.)

## ÉLÉMENTS DE LA PHYSIQUE.

*Mécanique.*

Expliquer la composition et la décomposition des forces statiques.

Décrire les machines simples, (pouvoirs mécaniques.)

Définir le centre de la gravité.

Donner les lois générales du mouvement, et désigner les principales expériences par lesquelles elles peuvent être démontrées.

Démontrer la loi du mouvement de la chute des corps.

*Hydrostatique, hydraulique et pneumatique.*

Expliquer la pression des liquides et des gaz; son égale diffusion et sa variation avec la profondeur.

Définir la pesanteur spécifique, démontrer comment la pesanteur spécifique des corps peut être constatée.

Décrire et expliquer le baromètre,\* le siphon, la pompe ordinaire et la pompe foulante et la pompe à air.

---

\* Pour l'information des maîtres d'écoles de grammaire, il peut être à propos de dire que le directeur de l'observatoire, en sa qualité de professeur de météorologie du collège de l'université, donne un cours annuel de lectures sur la science durant le terme St. Michel. Les maîtres des écoles de grammaire reçoivent à l'égard du soin et de l'usage des instruments fournis par le département de l'éducation pour les stations météorologiques de l'école de grammaire, les instructions nécessaires d'un des officiers du département pendant les heures de bureau.

*Acoustique.*

Décrire la nature du son.

*Optique.*

Exposer les lois de la réflexion et de la réfraction.

Expliquer la formation d'images par de simples verres lenticulaires.

*Astronomie.*

Mouvement de la terre autour de son axe et autour du soleil ; avec des illustrations de ces mouvements pour expliquer le mouvement apparent du soleil et des étoiles, la longueur des jours, et le changement des saisons—explication des éclipses et des révolutions de la lune.

## ÉLÉMENTS DE CHIMIE.

Propriétés de la matière, agrégation, cristallisation, rapports chimiques, équivalents définis.

Combustion, flamme ; nature des matières combustibles ordinaires ; principaux résultats de la combustion—*i. e.*, les corps produits.

Chaleur ; sources naturelles et artificielles ; ses effets, expansion ; solides, liquides, gaz. Thermomètre ; \* conductibilité ; radiation ; force ; changement de forme ; liquéfaction ; vapeur.

L'atmosphère ; sa nature et sa condition générale ; parties dont elle se compose.\* Oxygène et nitrogène ; leurs propriétés. Eau et acide carbonique. Proportions de ces substances dans l'air.

Chlore et iode, tels que comparés avec l'oxygène.

Eau : son rapport général avec l'atmosphère et la terre ; son état naturel et son degré de pureté. Eau de mer ; eau de rivière, eau de source, eau de pluie, Eau pure ; effets de la chaleur et du froid sur l'eau ; sa nature composée ; ses éléments.

Hydrogène ; sa proportion dans l'eau ; ses propriétés chimiques et physiques.

Soufre, phosphore et charbon généralement.

Acide nitrique, acide sulfurique, acide carbonique, acide hydrochlorique ; leurs propriétés et usages.

Alcalis, terres, oxides généralement.

Sels ; leur nature généralement. Sulphates, nitrates, carbonates.

Métaux généralement—fer, cuivre, plomb, étain, zinc, or, argent, platine, mercure.

Les principaux éléments des corps végétaux et animaux ; leur composition.

\* Voir la note à la page qui précède.

(3) *Comité des examinateurs pour 1859* :—Thomas J. Robertson, écrivain, M.A., président; Rév. William Ormiston, M.A.; George R. R. Cockburn, écrivain, M.A.

(4) Le comité des examinateurs nommés par le conseil s'assemble dans la bâtisse de l'école normale, le premier lundi de janvier, avril, juillet et octobre de chaque année. Les candidats sont priés d'envoyer leurs noms au président du comité au moins une semaine avant le jour de l'examen.

## Appendice D.

### LES ÉCOLES NORMALE ET MODÈLES DU HAUT-CANADA.

#### *No. 1.—Établissement des écoles normale et modèles.*

L'établissement d'une école normale pour former des instituteurs, comme partie essentielle d'un système national d'éducation, attira l'attention du Haut-Canada dès 1836. Mais aucun plan détaillé pour accomplir cet objet ne fut recommandé à la législature avant 1846, alors que parut le *rapport sur un système d'instruction élémentaire pour le Haut-Canada*, publié par le surintendant en chef de l'éducation. Les recommandations que renfermait ce rapport reçurent leur approbation pratique par la passation d'une loi d'école octroyant \$6000 pour l'ameublement d'édifices convenables, et une somme annuelle de \$6000 pour le soutien de l'école normale, et la plaçant sous l'administration d'un bureau d'éducation et du surintendant en chef.

La première chose dont s'occupa le bureau, après sa constitution, en juillet 1846, fut de se procurer des édifices pour l'institution; l'on s'adressa au gouvernement pour en obtenir la permission d'occuper l'hôtel du gouvernement de la ci-devant province du Haut-Canada, à Toronto, jusqu'à ce que des bâtisses convenables fussent érigées. Le gouvernement acquiesça à cette demande; et après que les arrangements nécessaires eurent été complétés, l'école normale du Haut-Canada fut inaugurée le 1er novembre 1847, en présence d'un grand concours de citoyens venus des différentes parties de la province.

Le transport du siège du gouvernement de Montréal à Toronto en 1849, en conséquence de l'incendie de la chambre d'assemblée à l'occasion de la passation du bill relatif aux pertes causées par la rébellion, nécessita le déplacement de l'école normale, et l'adoption de mesures immédiates pour l'érection d'édifices pour l'institution. La législature, à sa session de 1850, octroya \$60,000 pour l'acquisition d'un emplacement et l'érection des bâtisses; en 1852, elle octroya une nouvelle somme de \$40,000—faisant en tout \$100,000. La pierre angulaire des nouveaux édifices fut posée le 2 juillet 1851, par Son Excellence le comte d'Elgin et Kin-

cardine, C. C., gouverneur général, en présence des membres de la législature et des citoyens de Toronto; l'inauguration de l'édifice même eût lieu dans l'amphithéâtre de l'institution le 24 novembre 1852. Le 15 mai 1858, l'école normale fut transférée dans la nouvelle bâtisse érigée sur la rue Gerrard, en arrière du corps de l'édifice pour une école modèle de grammaire et normale, et les anciens appartements furent destinés à recevoir le musée d'éducation et l'école projetée d'art et de dessin pour le Haut-Canada.

L'institution se compose d'une école normale et de deux écoles modèles; la première est l'école d'instruction par la lecture; la dernière, l'école d'instruction par la pratique. Les étudiants dans la première école sont des élèves-maîtres, dont l'âge varie de 16 ou 18 à 30 ans, tandis que les élèves de la dernière sont des enfants âgés de 5 et 18 ou 20 ans. A l'école normale, les élèves-maîtres apprennent les principes de l'éducation et les meilleures méthodes de communiquer l'instruction à la jeunesse placée sous leurs soins: "on leur montre l'art d'enseigner;" dans les écoles modèles ils apprennent à mettre ces instructions en pratique, sous la direction d'instituteurs formés à l'école normale. Les écoles modèles, pour les garçons et les filles, sont destinées, tant par le système d'instruction suivi que par les arrangements généraux à servir de modèles à toutes les écoles publiques de la province.\*

\* Ces écoles ne peuvent recevoir plus de 150 élèves chacune. L'honoraire d'admission est de vingt centins par élève, payable chaque lundi matin. Ces honoraires sont versés au département chaque mardi matin, dans la forme suivante:

*Rapport hebdomadaire des honoraires reçus de l'école modèle des garçons (ou filles.)*

ETAT DES HONORAIRES reçus des garçons (ou filles) fréquentant l'école modèle, pendant la semaine expirant		
le	jour de	185 .
Nombre de garçons (ou filles) sur le rôle.....		
No. d'enfants présents, et de qui des honoraires sont perçus pour la semaine...		à 20 cts.
No. d'absents de la semaine dernière de qui les honoraires sont reçus aujourd'hui.		à 20 cts.
Total .....		à 20 cts.

Ces honoraires sont versés en les sommes suivantes:	\$	cts.
.....Billets.....		
.....25 centins..... + 25 =		
.....12½ " .....		+ 12½ =
.....10 " .....		+ 10 =
.....5 " .....		+ 5 =
.....Autres monnaies.. .....		
.....Sous .....		
		Total..... \$

BUREAU DE L'ÉDUCATION,

Toronto,

185 .

Certifié

*Receveur des honoraires.*

Certifié

*Maître de l'école modèle des garçons ou  
maitresse de l'école modèle des filles.*

L'administration générale de cette institution est confiée au conseil de l'instruction publique nommé par la couronne, et sa surveillance, ainsi que la gouverne des écoles de grammaire et communes du Haut-Canada, au surintendant en chef de l'éducation.

*No 2. Conditions révisées d'admission à l'école normale de Toronto.*

(Adoptées par le conseil de l'instruction publique du Haut-Canada, le 24 août 1858.)

Le conseil de l'instruction publique, désirant adopter les mesures qui peuvent être les plus propres à rendre la préparation à l'enseignement dans l'école normale aussi complète que possible, et à étendre ses avantages dans chaque comté du Haut-Canada aussi également et aussi largement que possible, a adopté les règlements suivants concernant la durée des sessions futures de l'école normale, et les conditions d'admission des étudiants de cette institution.

*Ordonné*, 1. Que les sessions semi-annuelles de l'école normale auront lieu comme suit : (1) La session d'hiver commencera le 8 janvier et se terminera le 22 juin. (2) La session d'automne commencera le 8 août et se terminera le 22 décembre de chaque année, (et si ces jours arrivent un dimanche, le jour suivant) ; chaque session finira par un examen au moyen de questions et de réponses écrites, et sera suivie par une vacance.

2. Qu'aucun élève du sexe masculin ne sera admis avant l'âge de 18 ans et qu'aucun élève du sexe féminin ne sera admis avant l'âge de 16 ans. (1) Ceux qui sont admis doivent produire un certificat de bonne conduite daté d'environ trois mois avant d'être présenté, et signé par le prêtre ou le ministre de la croyance religieuse de l'aspirant ou de l'aspirante. (2) Ils doivent être capables, pour entrer dans la division la plus basse, de lire couramment et d'une manière intelligible ; d'analyser une phrase ordinaire en prose d'une manière conforme à quelque autorité reconnue ; écrire lisiblement et correctement ; donner une définition de la géographie ; avoir une connaissance générale des positions relatives des différents pays, et de leurs capitales ; l'océan, les mers, rivières et îles du monde ; connaître les règles fondamentales de l'arithmétique, fractions communes et proportions simples. (3) Ils doivent signer une déclaration de leur intention de se consacrer à l'enseignement, et déclarer que leur but en venant à l'école normale est de se rendre capables de mieux remplir les devoirs de leur profession.\*

3. Qu'à ces conditions, les aspirants à l'enseignement seront admis aux avantages qu'offre cette institution sans rien payer, soit pour l'instruction, l'usage de la bibliothèque ou pour les livres dont ils auront besoin dans l'école.

\* On trouvera sur la page suivante la formule de requête contenant cette déclaration.

4. Que les élèves-maîtres logeront dans la ville, dans des maisons qui seront désignées par le conseil de l'instruction publique.

5. Que la somme de cinq chelins par semaine, (payable à la fin de la session) sera accordée aux élèves-maîtres qui, à la fin de la *première ou seconde session*, auront mérité un certificat provincial de première ou de seconde classe; mais un élève-maître n'aura pas droit de recevoir des secours pendant plus de deux sessions, ni à moins qu'une plus haute classe (*non pas degré*) de certificat provincial n'ait été obtenue.

6. Que tous ceux qui aspirent à être admis à l'école normale devront se présenter durant la *première semaine* de la session, autrement ils ne pourront être admis; et leur séjour à l'école dépendra de leur diligence, de leur progrès et de l'observation des règlements établis par le conseil.

7. Que toutes les communications seront adressées au révérend Dr. Ryerson, surintendant en chef de l'éducation, à Toronto.

Par ordre du conseil de l'instruction publique du Haut-Canada.

No. 3. *Formule de requête pour être admis à l'école normale, Toronto.*

REGISTRE, No. DE LA SESSION 18 .

Toronto, 18 .

DATE.

MONSIEUR,

Je prends respectueusement la liberté de m'adresser à vous pour obtenir admission à l'école normale du Haut-Canada, conformément aux conditions ci-jointes prescrites par le conseil de l'instruction publique, et de vous présenter en même temps un certificat de bonnes mœurs, du révérend membre du clergé de l'église, daté le jour de 18 .

Je vous informe : 1. Que j'ai ans.

2. Je réside à comté de

3. Je suis natif de

4. J'ai résidé ans dans le Haut-Canada.

5. Je suis attaché à l'église de

6. J'ai été instituteur pendant années.

7. Je suis porteur d'un certificat de classe du bureau de comté de l'instruction publique pour

\* On trouvera sur les pages suivantes ces règlements et la formule de demande pour autorisation de tenir maison de pension.

8. Le dernier endroit où j'ai enseigné est dans l'arrondissement scolaire No. \_\_\_\_\_, township de \_\_\_\_\_

9. J'ai suivi l'école normale pendant la session expirée \_\_\_\_\_ 18 \_\_\_\_\_, et j'ai obtenu un certificat provincial de \_\_\_\_\_ classe, No. \_\_\_\_\_.

Je dois aussi vous informer que j'ai l'intention de me vouer à la profession de l'enseignement, et que mon objet en me faisant admettre à l'école normale est de me rendre propre à l'accomplissement des devoirs de cette profession.

Si je suis admis à l'école normale, je m'efforcerais d'observer les règlements de l'institution,—de remplir mes devoirs avec ponctualité,—et, à la fin de la session, de remettre les livres qui m'auront servi durant la session. Si je laissais l'école normale avant la fin de la session, je m'engage par le présent à remettre ces livres en bon ordre.

J'ai l'honneur d'être,

Monsieur,

Votre obéissant serviteur,

---

*Insérez le nom au long ici.*

Au surintendant en chef de l'éducation,  
Bureau d'éducation,  
Toronto.

Le candidat prendra grand soin de remplir *tous* les blancs de cette requête, soit affirmativement ou négativement; mais il ne doit pas remplir les blancs qui se trouvent au dos de la feuille, ni y faire des entrées. La requête doit être présentée par le candidat lui-même à l'ouverture de la session.

Le candidat ayant présenté sa requête et son certificat de bonnes mœurs au département de l'éducation, est ensuite envoyé aux maîtres avec la lettre suivante, pour subir son examen.

---

No. 4. *Autorisation des maîtres de l'école normale pour faire subir l'examen au candidat.*

Registre, No. \_\_\_\_\_ de \_\_\_\_\_ session.

BUREAU DE L'ÉDUCATION,

MONSIEUR,

Toronto,

185 .

Le certificat de bonnes mœurs présenté par \_\_\_\_\_ qui demande à être admis à l'école normale du Haut-Canada, ayant reçu mon approbation, je déclare qu'il [ou elle] est digne d'être admis dans cette institution, en subissant l'examen requis devant les maîtres.

AGE.	COMTÉ, CITÉ, OU VILLE.	CROYANCE RELIGIEUSE.	CERTIFICAT DE BONNES MŒURS, SIGNÉ PAR LE REVEREND

J'ai l'honneur d'être,  
Monsieur,

Votre obéissant serviteur,

(Signé,) E. RYERSON,

Surintendant en chef.

Au maître principal de  
L'école normale du Haut-Canada.

No. 5.—*Requête pour obtenir permission de tenir une maison de pension pour les élèves-maîtres qui fréquentent l'école normale, Toronto, avec des extraits des règlements généraux.*

Les élèves-maîtres doivent mener une vie régulière, et se rendre à leurs logements respectifs avant 9½ heures, P.M., et assister aux exercices religieux qui leur sont particuliers avec une grande ponctualité. Toute irrégularité dans la conduite sera portée à la considération spéciale du surintendant en chef.

Les élèves-maîtres n'ont pas la permission de loger ou de se mettre en pension dans des maisons qui n'auront pas été approuvées par le conseil de l'instruction publique ; mais les élèves du sexe féminin ne peuvent loger dans une maison qui renferme des pensionnaires d'un autre sexe.

Le conseil ne sera pas, vis-à-vis de la personne qui tient maison de pension, responsable de la pension et du logement donnés aux étudiants.

*Copie de la résolution du conseil de l'instruction publique, passée le 26 nov., 1857.*

*Ordonné.*—Qu'à l'avenir personne n'aura la permission de tenir maison de pension à moins de pouvoir fournir une chambre à coucher pour l'usage exclusif de deux étudiants. Ce règlement prendra effet à l'égard de tous les requérants, et des personnes qui ont déjà obtenu la permission, au commencement de la prochaine session (Mai 1858).

TORONTO.

185 .

MONSIEUR,—Je vous demande respectueusement la permission de tenir maison de pension pour étudiants (filles ou garçons) fréquentant l'école normale.

1. Ma maison est située sur la rue \_\_\_\_\_, No. \_\_\_\_\_.
2. Mon certificat de bonnes mœurs est signé par le rév. \_\_\_\_\_.
3. Je puis loger [*dites le nombre*] \_\_\_\_\_ étudiants.
4. Ma maison renferme \_\_\_\_\_ chambres, dont \_\_\_\_\_ sont occupées exclusivement par ma famille, et \_\_\_\_\_ destinées à l'usage des pensionnaires.
5. Les dimensions de chaque chambre pour les pensionnaires sont de \_\_\_\_\_.
6. Chaque chambre à coucher contient \_\_\_\_\_ lits.
7. Le prix de la pension est de \$ \_\_\_\_\_ par semaine.

Je promets par ce présent me conformer à tous les règlements qui seront prescrits par le conseil de l'instruction publique pour la gouverne des étudiants.

Je suis, monsieur,  
 Votre très humble serviteur,

Au surintendant de l'éducation,  
 Toronto.

No. 6.—*Formule de requête pour livres, papeterie ou autres articles requis dans les écoles normale et modèles.*

ECOLE NORMALE (ECOLE MODÈLE OU MODÈLE DE GRAMMAIRE) DU HAUT-CANADA.

Toronto, 18 .

MONSIEUR,

Les articles suivants sont requis pour l'école

J'ai l'honneur d'être, monsieur,  
 Votre très humble serviteur,

(Signé par un des maîtres, recteurs, etc.)

Au surintendant de l'éducation,  
 Bureau de l'éducation, Toronto.

[Approuvé, E. R.]

*Remarque:* La requête précédente s'applique à toute chose comportant dépense de deniers, et doit être approuvée par le surintendant avant d'être mise à effet.

No. 7. Programme de l'examen d'entrée et du cours d'études de l'école normale du Haut-Canada. (Approuvé par le conseil de l'instruction publique, le 24 août 1858.)

SUJETS.	POUR ENTREE DANS LA PLUS BASSE DIVISION.	POUR CERTIFICAT DE SECONDE CLASSE DANS LA DIVISION PLUS BASSE, OU POUR ENTREE DANS LA DIVISION PLUS ELEVEE.	POUR CERTIFICAT ORDINAIRE DE PREMIERE CLASSE DANS LA DIVISION PLUS ELEVEE.
ANGLAIS....	Lire couramment et avec intelligence. Analyser une phrase ordinaire en prose conformément à quel que autorité reconnue.	Lire la prose avec accent, intelligence et inflexion de voix. Règles de l'épellation (livre d'épellation remplacé). Principes généraux de la philologie de la grammaire. Analyse d'une phrase en prose. Racines principales du grec et du latin, affixes et préfixes. Composition en prose sur quelque sujet simple, avec ponctuation correcte, etc.	Lire la poésie et les morceaux d'éloquence avec facilité et expression —Principes de la lecture—Science du langage—Grammaire générale—Analyse de phrases en vers et en prose — Changement de construction. Construction des propositions et des phrases. Etymologie—Changement des racines. Style épistolaire, composition et arrangement mécanique. Composition sur un sujet donné. Histoire de l'origine et de la littérature de la langue anglaise.
ECRITURE...	Ecrire lisiblement et correctement.	Ecrire une bonne main courante.	
GÉOGRAPHIE	Connaissances générales des positions relatives des principaux pays, et de leurs capitales — les océans, les mers, les rivières et les îles du monde.	Les positions relatives de tous les pays du monde, avec leurs principales cités et leur description; les îles; géographie du Canada par Hodgins; géographie physique et mathématique telle qu'enseignée dans "Sullivan's Geography Generalized."	Usage des globes (Keith)—Géographie d'Angleterre, d'Irlande, d'Écosse et des États-Unis—Colonies anglaises (Hodgins)—Rudiments de la géographie physique (Somerville) —Formation de la surface de la terre.
HISTOIRE....	Pas.....	Histoire générale du monde, depuis la création jusqu'à nos jours, telle qu'esquissée dans le 5e livre des leçons. Charte chronologique.	Histoire d'Angleterre et du Canada. Philosophie de l'histoire.
SCIENCE DE L'ENSEIGNEMENT.	Pas.....	Les principes généraux de la science de l'éducation—Plan général de l'école—Organisation—Pratique de l'enseignement telle qu'exemplifiée dans les divisions plus basses de l'école modèle.	La science de l'éducation appliquée à l'enseignement des écoles communes —Méthodes d'enseigner les différentes branches—Pratique de ces méthodes dans la division plus avancée de l'école modèle—Organisation des écoles centrales — Dimensions et construction des maisons d'école.
*MUSIQUE...	Pas.....	Système Hullah.	Système Hullah.
DESSIN... ..	Pas.....	Pas.	Esquisses faciles d'objets ordinaires.
TENUE DES LIVRES....	Pas.....	Les rudiments.	Entrée simple et double.

\* N'est pas requise de ceux qui n'ont pas d'aptitudes naturelles.

## No. 7. Programme de l'examen d'entrée, etc.—(Suite.)

SUJETS.	POUR ENTRER DANS LA PLUS BASSE DIVISION.	POUR CERTIFICAT DE SECONDE CLASSE DANS LA DIVISION PLUS BASSE, OU POUR ENTREE DANS LA DIVISION PLUS ELEVÉE.	POUR CERTIFICAT ORDINAIRE DE PREMIERE CLASSE DANS LA DIVISION PLUS ELEVÉE.
ARITHMETIQUE ET MESURAGE...	Règles fondamentales, fractions vulgaires et proportions simples.	Notation, numération, règles fondamentales des différentes espèces de notation, mesure ordinaire la plus grande, multiple ordinaire le moins grand, premiers nombres, fractions (vulgaires et décimales) proportions (simples et composées) pratique, pourcentage, (y compris l'intérêt simple, l'assurance, commission, etc.) racines carrées et cubiques, mesurage des surfaces et arithmétique mentale.	Sujets de la division plus basse étudiés de nouveau—Escompte, règle de société, échange, équation des paiements, profit et perte, alliage, intérêt composé, annuités, position, progression, logarithmes, divisions, arithmétique intellectuelle, mesurage des surfaces et des solides.
ALGÈBRE....	Pas.....	Définitions, addition, soustraction, multiplication et division. Décomposition de trinômes, solution en facteurs, élévation, expansion de $(a+b)^n$ mesure commune la plus grande, multiple le moins grand, fractions, interprétation du signe $\infty$ , $\frac{a}{b}$ , $\frac{a}{\infty}$ , et $\frac{\infty}{a}$ Equations simples.	Sujets de la division plus basse étudiés de nouveau—Caractéristiques, sourdes, équations quadratiques, équations indéterminées, progression arithmétique, géométrie et harmonique, proportion, variation, permutations, combinaisons, binôme de Newton, notation, décimal, intérêt, etc., propriétés des nombres, fractions continues, théorème exponentiel, logarithmes, séries algébriques, équations cubiques et biquadratiques.
EUCLIDE....	Pas.....	Livres I et II avec exercices (Potts).	Livres III, IV, VI et définitions du livre V. Exercices sur les six livres (Potts).
PHYSIQUE....	Pas.....	Propriétés de la matière, statique, hydrostatique, dynamique et hydrodynamique, physiologie humaine.	Chaleur, lumière, électricité, galvanisme, magnétisme, optique et acoustique, physiologie végétale, idée générale de la géologie.
CHIMIE....	Pas.....	Pas.....	Constitution de la matière, nomenclature chimique, symboles, lois de la combinaison, affinité chimique, cristallisation, oxygène, hydrogène, nitrogène, carbone, soufre, phosphore, chlore, calcium, alumine, silice, potasse, sodium, iode, magnésium, fer, plomb, fluor et leurs composés, nature des sols, des corps organiques, germination de la semence, développement des plantes, source de charbon, hydrogène et nitrogène, etc., dans les plantes, produits végétaux, fibres du bois, gomme, empois, sucre, gluten, etc., culture des plantes, composition et formation des sols, constitution minérale des plantes, influence des fumiers, etc.

*No. 8. Aptitudes additionnelles pour obtenir des certificats provinciaux d'honneur de première classe.*

- I. Chaque candidat devra avoir eu un certificat provincial ordinaire de première classe pendant une année.
- II. Il devra donner des preuves qu'il a été un instituteur capable.
- III. Il devra subir un examen sur les sujets suivants en sus des sujets nécessaires pour un certificat provincial ordinaire de première classe, savoir :
1. Histoire anglaise et littérature.
  2. Géographie canadienne et Histoire.
  3. Esquisses de la géographie et de l'histoire ancienne et moderne.
  4. Grammaire latine et livres IV, V, et VI des commentaires de César.
  5. Esquisses de géologie et d'astronomie.
  6. Science de l'enseignement, organisation, régime d'école, etc.
  7. Logique et philosophie mentale et morale (Whately et Stewart).
  8. Algèbre—Théorie générale des équations quantités imaginaires (Colenso).
  9. Euclide—livres XI et XII.
  10. Trigonométrie, jusqu'à la solution des triangles (Colenso).
  11. Chimie inorganique (Gregory's Handbook).
  12. Les principes de la tenue des livres, de la musique et du dessin.

*No. 9. Requête pour livres de texte.*

Après examen et admission, la requête suivante est adressée au département pour obtenir une série de livres de texte dont l'étudiant a l'usage gratuit pendant son séjour à l'école :—

ECOLE NORMALE DU HAUT-CANADA,  
TORONTO, 185 .

Registre, No. de la session.

MONSIEUR,—Veuillez permettre à \_\_\_\_\_, élève-maître de l'école normale, de faire usage d'un exemplaire de chacun des livres de texte suivants pendant le temps qu'il fréquentera l'institution dans le cours de la présente session :

- |  |   |
|--|---|
| National First Book of Lessons, 3 cts.   | National Arithmetic in Theory and Practice, 30c.    |
| National Second Book of Lessons, 10 cts.   | National Book-Keeping, 14 cts.                      |
| National Third Book of Lessons, 20 cts.  | National Mensuration, 20 cts.                       |
| National Fourth Book of Lessons, 20 cts.   | Pott's Euclid, 75 cts. ou Colenso's, \$1.12.        |
| National Fifth Book of Lessons, 25 cts.  | Colenso's Algebra, (Part 1.) ou Loomis'. 88 cts.    |
| Sullivan's Spelling Book superseded, 25 cts.                                     | Tomlinson's Rudimentary Mechanics, 27 cts.          |
| National English Grammar, 10 cts.  | Fownes' Rudimentary Chemistry, 27 cts.              |
| National Art of Reading, 20 cts.   | Hullah's Manual of Music, \$1.05.                   |
| Hodgin's Geography and History of Canada and the other British Colonies, 50 cts. | Art Examples (Dept. Sciences et Arts,) \$1.25.      |
| Sullivan's Geography generalized, 50 cts.  | Une ardoise, 16 cts.                                |
| Somerville's Physical Geography, \$1.05.   | Deux livres de notes, } <i>Ne seront pas remis.</i> |
|  | Un livre d'écriture, }                              |

J'ai l'honneur d'être, monsieur,

Votre obéissant serviteur,

\_\_\_\_\_ *Maitre principal, E. N.*

Au surintendant en chef de l'éducation,  
Toronto.

Ces livres reçus, l'étudiant signe le document suivant :

Reçu les livres ci-dessus en bon ordre, et je promets de les remettre dans le même état, autant que possible, ou payer le prix de ceux que je ne remettrai pas.

\_\_\_\_\_ *Elève-maitre.*

*No. 10. Certificats provinciaux accordés par le surintendant en chef de l'éducation.*

Le surintendant en chef de l'éducation, sur la recommandation des maîtres de l'école normale et en vertu de l'autorité de la section suivante de l'acte des écoles du Haut-Canada de 1850, 13 et 14 Vic., ch. 48, a accordé aux étudiants de l'école normale ci-dessous nommés des certificats provinciaux de capacité comme instituteurs d'écoles communes dans tout le Haut-Canada :

“XLIV. Et qu'il soit statué, qu'il sera et pourra être loisible au surintendant en chef des écoles, sur la recommandation des maîtres de l'école normale, de donner à tout instituteur d'écoles communes un certificat de capacité qui sera valide dans toutes les parties du Haut-Canada, jusqu'à ce qu'il soit abrogé suivant la loi ; Pourvu toujours, que tel certificat ne sera pas donné à une personne qui n'aura pas été étudiant dans l'école normale.”

Les certificats sont divisés en classes, d'après le programme général sur lequel tous les instituteurs dans le Haut Canada doivent être interrogés et classifiés, et seront valides jusqu'à révocation ou jusqu'à l'époque mentionnée dans le certificat suivant :—

GRADE (A, B, OU C) DE LA PREMIERE (OU SECONDE) CLASSE.

*Certificat de qualification, école normale du Haut-Canada.*

Je Certifie, Que \_\_\_\_\_ après avoir fréquenté l'école normale durant la \_\_\_\_\_ session, 18 \_\_\_\_\_, et avoir été soigneusement examiné sur les sujets portés à la marge \* est par le présent recommandé au surintendant en chef de l'éducation comme digne de recevoir un certificat de qualification de première [ou seconde] classe comme instituteur des écoles communes du Haut-Canada, d'accord avec le “programme d'examen et de classification des instituteurs d'écoles communes,” révisé par le conseil d'instruction publique, le 17 décembre 1858.

\_\_\_\_\_  
Maitre principal.

\_\_\_\_\_  
Second maitre.

Conformément à la recommandation qui précède, et en vertu de l'autorité conférée au surintendant de l'éducation, par la quarante-quatrième section de l'acte d'école du Haut-Canada de 1850, (treizième et quatorzième Victoria, chapitre quarante-huit.)

[L. S.]

RANG OCCUPÉ.	
DANS LES DIFFERENTS SUJETS.—	
Le numéro un étant le plus haut.	
Epellation	_____
Lecture	_____
Grammaire	_____
Composition	_____
Littérature anglaise	_____
Histoire	_____
Géographie	_____
Education	_____
Ecriture	_____
Dessin	_____
Musique	_____
Tenue des livres	_____
Arithmétique	_____
Algèbre	_____
Géométrie	_____
Mesurage	_____
Physique	_____
Chimie physique	_____
Chimie	_____
Aptitude pour l'enseignement	_____
Conduite	_____

\* Une copie reliée des papiers nécessaires à l'entrée et à l'examen de chaque session est fournie à chaque bureau de comté d'instruction publique du Haut-Canada.

J'accorde par le présent à \_\_\_\_\_ un certificat de capacité de première [ou seconde] classe comme instituteur d'écoles communes au grade et au rang indiqués plus haut ; ce certificat sera valide dans toute partie du Haut-Canada, jusqu'à ce qu'il soit révoqué par ce département [ou pour une année, comme dans le cas de certificat de seconde classe, grade C.]

Daté au bureau d'éducation, Toronto, ce [vingt deuxième jour de juin, mil huit cent cinquante-neuf.]

Surintendant en chef de l'éducation, H. C.

Enregistré au registre A des certificats  
du département numéro \_\_\_\_\_

Régistrare.

Chaque certificat est numéroté et entré dans le registre du département dans l'ordre suivant :—

Vingt-et-unième session,—datée 22 juin 1859.\*

HOMMES.	Seconde classe.—(Suite.)	Première classe.—(Suite.)
<i>Première classe.—Grade A.</i>	906 Boyes, James Stephen.	934 Wright, Eliza Jane (685.)
878 Blaicher, Peter Campbell (205)†	907 Buchanan, Robert.	<i>Seconde classe.—Grade A.</i>
879 Campbell, Alexander.	908 Hodgins, Thomas (817.)	935 Adams, Martha.
880 Edmison, Alexander Bickerton.	909 Johnston, Robert.	936 Cowan, Sarah.
881 Sullivan, Dion Cornelius.	910 Kidd, William.	937 Hamilton, Susie (851.)
<i>Première classe.—Grade B.</i>	911 Kitchen, Edward.	938 Hamilton, Sarah Maria (755.)
882 Buchanan, John Calder.	912 Leitch, Alexander.	939 Lloyd, Charlotte (871.)
883 Dow, John.	913 Livingston, Lewis.	941 Porter, Agnes (846.)
884 Matthews, Wm. Loader (807.)	914 McLellan, Archibald.	942 Rose, Mary Jane.
885 Mickleborough, John.	915 Moore, James Samuel.	943 Smith, Rachel Ann.
886 Preston, David Hiram (634.)	916 Neelands, Joseph.	644 Winlaw, Isabella.
887 Sarvis, George Chowan (548.)	917 Robertson, John Pushman.	945 Wright, Fanny Mary.
888 Saunders, James.	918 Smith, Francis.	<i>Seconde classe —Grade B.</i>
889 Tasker, James.	919 Willson, Benjamin Franklin.	940 McCorkindale, Margaret.
890 Topping, William.	920 Atkinson, Edward Lewis.	946 Kellock, Agnes (756.)
<i>Première classe.—Grade C.</i>	<i>Seconde classe.—Grade C.</i>	947 Hornell, Mary.
891 Frood, Thomas.	(Expire à un an de date.)	948 McCarthy, Mary Ann.
892 Galloway William, (791.)	921 Carrie, James.	949 McKay, Elizabeth.
893 Shaw, Alexander.	922 Howell, Lewis.	<i>Seconde classe.—Grade C.</i>
<i>Seconde classe.—Grade A.</i>	923 Little, Archibald.	(Expire à un an de date.)
894 Cann, Samuel Bracheton (815.)	924 McDonald, Alexander.	950 Armstrong, Mary.
895 McArthur, John.	925 Sinclair, John.	951 Atkin, Ellen.
896 McClure, Robert.	926 Wark, Alexander.	952 Beam, Rebekah Ann.
897 O'Brien, Patrick.		953 Cowan, Elizabeth.
898 Shirreff, Benjamin (387.)		954 Fenney, Jane Parker.
899 McDiarmid, Donald.	FEMMES.	955 Flood, Louise.
900 Miller, Arnoldus.	<i>Première classe.—Grade B.</i>	956 Fraser, Mary Ann.
901 Peters, George.	927 Banan, Ellen Olivia (648.)	957 Garden, Mary Louisa.
902 Smith, William Wakefield.	928 Holmes, Emma Elizabeth (839)	958 Gordon, Eliza.
903 White, William Henry.	929 Kennedy, Jessie Alison.	957 Irwin, Margaret.
<i>Seconde classe.—Grade B.</i>	930 Robinson, Mary Ann.	960 McPhail, Margaret.
904 Armitage, John Robinson.	<i>Première classe.—Grade C.</i>	961 Sharp, Sarah Ann.
905 Beckstedt, Joseph M.	931 Hay, Eliza Augusta.	962 Umney, Lilly.
	932 Magee, Phebe Sumner.	
	933 Smith, Mary Catherine.	

\* Pour la liste des certificats des sessions précédentes voir page 341 du rapport de 1857.

† Les chiffres entre crochets indiquent le numéro des certificats d'un grade inférieur obtenus dans les sessions précédentes.

Nombre total des certificats octroyés .....	962
Expirés .....	59
Ont obtenu de seconds certificats dans la même classe.	34
Ont obtenu de plus hauts certificats.....	96
	— 189

Total des certificats valides..... 773

(Certifié,)

ALEXANDER MARLING,

Régentaire.

Bureau de l'éducation,  
Juin, 1859.

## Appendice E.

### LES ECOLES COMMUNES DU HAUT-CANADA.

#### No. 1. Règles générales pour l'organisation, la gouverne et la discipline des écoles communes dans le Haut-Canada.

Adoptées après mûre considération, par le conseil de l'instruction, tel que prescrit par l'acte 13 et 14 Victoria, chapitre 48, section 38.

#### Section 1.—HEURES D'ECOLE—CONGÉS ET VACANCES.\*

(1) L'école, chaque jour, ne durera pas plus de six heures; à part le temps accordé le midi pour la récréation. Néanmoins, dans toute école, les syndics pourront à leur discrétion, fixer à un moindre nombre d'heures l'enseignement de tous les jours.

(2) Tous les deuxièmes samedis seront jours de congé dans chaque école.

(3) Il y aura trois vacances durant chaque année; la première de huit jours, à Pâques; la seconde les deux premières semaines du mois d'août; la troisième, huit jours à Noël.

(4) Tous les engagements contractés entre les syndics et les instituteurs seront soumis aux règlements qui précèdent; et nul instituteur ne sera privé d'aucune partie de son salaire pour avoir pris ces congés et ces vacances. Voir la note\* plus bas.

\* Le nombre de jours d'enseignement, chaque mois, omettant les jours de fête et les vacances, est comme suit :

(Premier semestre de l'année.)		(Second semestre de l'année.)	
Janvier.....	25	Juillet .....	24
Février.....	22	Août .....	14
Mars } Comme le jour de Pâques ne tombe }	16	Septembre.....	23
Avril } pas le même jour, ces jours varient. }	24	Octobre .....	24
Mai .....	25	Novembre .....	23
Juin .....	23	Décembre.....	17
Total.....	135	Total.....	125

(5) Les écoles de grammaire et communes d'union sont soumises aux règlements qui affectent les congés et les vacances dans les écoles de grammaire, pour lesquels il faudra voir le Manuel.

### Section 2.—INSTRUCTION MORALE ET RELIGIEUSE.

*Minutes adoptées par le conseil de l'instruction publique, le 3 octobre 1850.*

Comme le christianisme est la base de tout notre système d'éducation élémentaire, ce principe devrait dominer dans ses détails. L'acte des écoles communes de 1850, section 14e, garantissant les droits des particuliers en même temps qu'elle reconnaît le christianisme, statue, " Que dans toute école modèle ou commune établie en vertu de cet acte, aucun élève de cette école ne sera forcé de lire ou étudier dans aucun livre religieux, ou de se joindre à aucun exercice de dévotion ou de religion auxquels s'opposeront ses parents ou tuteurs ; pourvu toujours, qu'avec cette restriction il sera permis aux élèves de recevoir l'instruction religieuse que leurs parents ou tuteurs désireront, conformément aux règlements généraux qui seront établis suivant la loi."

Dans cette section de l'acte cité, le principe de l'instruction religieuse est reconnu, et les restrictions sous lesquelles elle doit être donnée sont énoncées, et le droit exclusif des parents et tuteurs à cet égard est assuré.

L'école commune n'étant pas un *pensionnat*, il n'y a pas besoin de règles à l'égard des rapports et des devoirs domestiques ; et comme les élèves sont à la charge de leurs parents et tuteurs, les dimanches, il n'y a pas besoin de règlements pour ce qui regarde l'assistance au service divin.

### Section 3. EXERCICES DU COMMENCEMENT ET DE LA FIN DE CHAQUE JOUR.

*Minute adoptée par le conseil de l'instruction publique, le 13 février 1855.*

Les règlements qui suivent par rapport aux " exercices du commencement et de la fin de chaque jour " s'appliquent à toutes les écoles communes du Haut-Canada.

Pour attirer la bénédiction de Dieu, et faire bien comprendre aux élèves l'importance des devoirs religieux et leur dépendance absolue de leur créateur, le conseil de l'instruction publique recommande que les exercices quotidiens de chaque école commune commencent et finissent par la lecture d'un passage des écritures et par une prière. On pourra réciter la prière du Seigneur ou les formules de prières ci-annexées, ou toute autre prière que préféreront les syndics ou l'instituteur de chaque école. Mais la prière du Seigneur devra former partie des exercices d'ouverture ; et les dix commandements seront enseignés à tous les élèves et répétés au moins une fois par semaine. Mais aucun élève ne sera forcé d'assister à ces exercices si ses parents s'y opposent, en écrivant à cet effet à l'instituteur.

## FORMULES DE PRIÈRES.

Pour le commencement des exercices du jour.

*Prions.*

Père céleste, Dieu tout puissant et éternel, qui nous avez conservé jusqu'à ce jour, défendez nous encore aujourd'hui de votre pouvoir tout puissant; accordez-nous de ne pas succomber au péché, et d'éviter toute espèce de danger, et faites que toutes nos actions soient conformes à votre sainte volonté, par Jésus-Christ Notre Seigneur. *Ainsi-soit-il.*

O Dieu tout puissant, dispensateur de tout bien, source de toute sagesse, daignez éclairer nos intelligences des rayons de votre esprit saint, et faites qu'en nous appliquant avec diligence à l'acquisition des connaissances humaines, nous ne manquions jamais de cette sagesse qui mène à la voie du salut; afin que, par votre miséricorde, nous avancions chaque jour en lumière et en vertu, à l'honneur et à la gloire de votre nom, par Jésus-Christ Notre Seigneur. *Ainsi-soit-il.*

Notre Père, qui êtes aux cieux, que votre nom soit sanctifié, que votre règne arrive, que votre volonté soit faite sur la terre comme au ciel, donnez-nous aujourd'hui notre pain quotidien, pardonnez-nous nos offenses, comme nous pardonnons à ceux qui nous ont offensés, et ne nous induisez pas en tentation, mais délivrez-nous du mal. *Ainsi-soit-il.*

Que la grâce de Notre Seigneur Jésus-Christ et l'amour de Dieu, et la vertu du Saint-Esprit soient avec nous à jamais. *Ainsi-soit-il.*

A la clôture des exercices du jour.

*Prions.*

O Dieu miséricordieux, nous vous supplions d'accepter nos humbles remerciements pour la bonté que vous avez eue de nous conserver ce jour, et pour le progrès que vous nous avez fait faire dans les connaissances utiles; nous vous prions de graver dans notre esprit les instructions que nous avons reçues et de les faire servir à l'avancement de notre bien-être temporel et spirituel, et nous implorons aussi notre pardon pour toutes les fautes que nous avons pu commettre en pensées, paroles et actions. Que votre divine providence veille encore sur nous, durant nos intervalles de repos, pour que nous puissions reprendre demain l'accomplissement de nos devoirs avec une vigueur toute nouvelle, tant du corps que de l'esprit; et préservez-nous, nous vous en supplions, maintenant et à toujours, tant dans nos corps que dans nos âmes, pour l'amour de Jésus-Christ votre fils, Notre Seigneur. *Ainsi-soit-il.*

Eclairez-nous dans les ténèbres, nous vous en supplions, O Seigneur; et par votre miséricorde, défendez-nous de tous périls et dangers, durant la nuit prochaine, pour l'amour de votre Divin Fils, Notre Seigneur Jésus-Christ. *Ainsi-soit-il.*

Notre Père qui êtes aux cieux, que votre nom soit sanctifié, que votre règne arrive, que votre volonté soit faite sur la terre comme au ciel, donnez-nous aujourd'hui

d'hui notre pain quotidien, pardonnez-nous nos offenses comme nous pardonnons à ceux qui nous ont offensés, et ne nous induisez pas en tentation, mais délivrez-nous du mal. *Ainsi-soit-il.*

Que la grâce de Notre-Seigneur Jésus-Christ, l'amour de Dieu et la vertu du Saint-Esprit soient avec nous à jamais. *Ainsi-soit-il.*

**Section 4.—INSTRUCTION RELIGIEUSE DONNÉE CHAQUE SEMAINE PAR LE CLERGÉ DE CHAQUE CROYANCE RELIGIEUSE.**

*Minute adoptée par le conseil de l'instruction publique du Haut-Canada, le 22 avril 1857.*

Que dans le but de rectifier les erreurs, et de définir plus clairement les droits et les devoirs des syndics et d'autres personnes à l'égard de l'instruction religieuse du ressort des écoles communes, il est décidé par le conseil de l'instruction publique que le clergé de toutes les croyances, ou ses représentants autorisés, aura le droit de donner l'instruction religieuse aux élèves de sa propre église, dans chaque maison d'école commune, au moins une fois la semaine, après quatre heures de l'après-midi; et si le clergé de plus d'une croyance demande la permission de donner l'instruction religieuse dans la même maison d'école, les syndics décideront quel jour de la semaine la maison d'école sera à la disposition du membre du clergé de chaque croyance, au temps fixé plus haut. Mais il sera loisible aux syndics et aux membres du clergé d'une dénomination quelconque de convenir d'une heure de la journée pendant laquelle ce membre du clergé ou son représentant autorisé pourra donner l'instruction religieuse aux élèves de sa propre église, pourvu que ce ne soit pas pendant les heures régulières de l'école.

**Section 5.—DEVOIRS DES INSTITUTEURS.\***

La seizième section de l'acte des écoles prescrit les devoirs des instituteurs en termes clairs et précis; et aucun instituteur n'a légalement droit à son salaire s'il ne se conforme pas à la loi; entre autres choses, l'acte exige que chaque instituteur "maintienne l'ordre et la discipline convenable dans son école conformément aux formules et règlements qui seront prescrits suivant la loi;" la loi oblige le *surintendant en chef des écoles* de transmettre ces formules; et le *conseil de l'instruction publique* prescrit les règlements suivants pour la gouverne des instituteurs dans l'administration et la discipline de leurs écoles.

Il sera du devoir de chaque instituteur des écoles communes :

1. De recevoir poliment les visiteurs nommés par la loi, et leur donner toutes

\* Les instituteurs, pour pouvoir participer au fonds de retraite, fourni en partie par la législature, doivent payer leur souscription au fonds depuis 1854. La souscription se monte à quatre piastres par année, et doit être transmise au surintendant de l'éducation, de bonne heure chaque année. Les instituteurs maintenant occupés à l'enseignement, n'auront aucun droit à participer à ce fonds, à moins qu'ils ne paient ponctuellement leurs souscriptions annuelles, à commencer depuis l'année 1854. (Voir règlements, etc., parmi les formules, etc., ci-après.)

les facilités possibles de visiter les livres et d'examiner la condition dans laquelle se trouve l'école ; de veiller à ce que le livre des visiteurs soit ouvert afin que les visiteurs puissent s'ils le veulent, y inscrire leurs remarques. Les visites fréquentes que des personnes intelligentes font dans les écoles inspirent de l'ambition aux enfants et sont d'un grand secours à l'instituteur vigilant.

2. De tenir proprement et correctement les registres suivant les formules prescrites ;\* ce qui constitue la partie la plus importante des devoirs imposés par l'acte actuel des écoles. vu que la 34<sup>e</sup> section de cet acte veut que le fonds local des deniers d'école soit distribué suivant le nombre des enfants qui fréquentent les écoles.

3. De classer les enfants suivant les livres dont ils se servent ; d'étudier lui-même ces livres et d'enseigner suivant la méthode perfectionnée indiquée dans la préface des livres. † .

4. D'observer lui-même la grande règle de la régularité et de l'ordre et l'inculquer dans l'esprit de ses élèves—QU'IL Y A UN TEMPS ET UN LIEU POUR TOUTES CHOSES, ET A CHAQUE CHOSE SON TEMPS ET LIEU.

5. D'encourager par les préceptes et par l'exemple la PROPRETÉ, la NETTETÉ, ET LA DÉCENCE. Pour cela l'instituteur doit donner l'exemple de la propreté sur sa personne et dans l'état et l'apparence générale de son école ; il doit aussi s'assurer lui-même par visites personnelles tous les matins, que les enfants se sont lavés les mains et le visage, qu'ils se sont peignés et que leurs habits ont été brossés et raccommodés, si cela est nécessaire. L'appartement de l'école doit être balayé et épousseté tous les soirs.

6. Veiller le plus strictement possible aux mœurs et à la conduite générale des élèves, et n'omettre aucune occasion de leur inculquer les principes d'honnêteté et de vérité ; leur inculquer comme devoir, le respect pour les supérieurs et l'obéissance envers toutes personnes au-dessus d'eux.

7. Montrer de l'intérêt pour l'amélioration et le bien être de ses élèves, les traiter avec bonté mais en même temps avec fermeté ; et chercher à les conduire plutôt par la douceur et la raison que par les coups et la sévérité.

8. Cultiver les sentiments de bonté et d'affection chez ses élèves, décontenancer les querelles, et toute cruauté exercée envers les animaux et tout ce qui peut conduire au vice.

9. Observer ponctuellement les heures du commencement et de la fin de l'école ; durant les heures d'école, se dévouer entièrement au service public ; voir à ce que les exercices scolaires s'ouvrent et se ferment le matin et le soir, de la

\* La cinquième clause, section 16, de l'acte des écoles de 1850, oblige l'instituteur, quand il quitte une école, " de livrer, sur ordre [par écrit] des syndics, les registres et le livre des visites appartenant à l'école," ainsi que d'y permettre accès en tout temps voulu. En cas de refus, les syndics pourront, sous l'autorisation de la 43<sup>e</sup> section de l'acte, en faire un procès-verbal pardevant un juge de paix, et ensuite s'adresser au juge de la cour de comté pour qu'il ordonne la remise des livres aux syndics. Quant à la manière de se procurer des registres, etc., voir avis du département, ci-après.

† Pour le catalogue des livres, voir page 143.

manière prescrite dans la précédente partie de cette section ; et faire chaque jour tous ses efforts, tant par l'exemple que par les préceptes, pour imprimer dans l'esprit de ses élèves les principes et la morale de la religion chrétienne, spécialement ces vertus de piété, de vérité, de patriotisme et d'humanité, qui sont la base de l'ordre et de la liberté, et forment le ciment et l'ornement de la société

10. Exercer dans son école la discipline qu'exercerait un père judicieux dans sa famille ; évitant les punitions corporelles, excepté lorsqu'elles lui paraîtront absolument nécessaires ; et dans tous ces cas, il tiendra un mémoire des fautes et des punitions, pour l'inspection des syndics lors de l'examen public ou avant l'examen public, après quoi le mémoire sera détruit.

11. Pour une faute très grande, ou une opposition violente et systématique à son autorité, l'instituteur pourra envoyer un élève de l'école en informant immédiatement du fait le père ou tuteur, et du motif de cet acte de rigueur et en communiquant aussi la chose au président du bureau des syndics. Mais aucun enfant ne sera chassé sans l'autorité du bureau des syndics.

12. Lorsque l'exemple d'un élève sera dangereux pour les autres enfants, et dans tous les cas où une réforme paraîtra désespérée, il sera du devoir de l'instituteur, du consentement du bureau des syndics, de suspendre ou chasser cet élève de l'école. Mais tout élève qui sera sous le coup de cette censure publique, et qui exprimera à l'instituteur son regret de sa conduite passée aussi ouvertement et aussi explicitement que l'exigera la faute, sera, du consentement du bureau et de l'instituteur, admis de nouveau à l'école.

13. Après que les syndics se seront conformés, par rapport à la maison d'école et à ses dépendances, aux dispositions requises par la 4<sup>e</sup> clause de la 12<sup>e</sup> section de l'acte des écoles communes, 13 et 14 Vic., c. 48, il sera du devoir de l'instituteur de donner une attention rigoureuse à la température et à la ventilation de l'édifice, aussi bien qu'à la propreté. Il prescrira aussi, par rapport à la cour et aux habitations attachées à la maison d'école, les règles nécessaires pour les tenir proprement et convenablement, et il sera responsable de tout défaut de propreté.

14. La maison d'école sera tenue prête à recevoir les élèves au moins *quinze minutes* avant le temps fixé pour l'ouverture de l'école, afin que ceux qui pourraient arriver à l'école avant le temps fixé puissent y trouver un abri.

#### Section 6.—DEVOIRS DES ÉLÈVES.

1. Les élèves devront venir à l'école en tenue décente.
2. Le retard de la part des élèves sera considéré une violation des règles de l'école et assujettira les délinquants à une pénalité suivant la gravité de la faute, à la discrétion du maître principal.
3. Il ne sera permis à aucun élève de partir avant l'heure fixée pour fermer l'école, excepté en cas de maladie, ou dans quelque cas pressant ; et alors même le consentement du maître principal devra être obtenu d'abord.

4. Un élève qui s'absente de l'école, excepté pour cause de maladie ou autre raison suffisante au jugement du maître principal, perd sa place dans sa classe et son droit à fréquenter l'école le reste du terme.

5. Il ne sera permis à aucun élève de rester à l'école à moins qu'il n'ait les livres et autres objets dont il doit faire usage à l'école; mais dans le cas où un élève serait en danger de perdre les avantages de l'école, parce qu'il ne pourrait se procurer les livres et autres choses nécessaires, en conséquence de la pauvreté de ses parents, le bureau des syndics aura le pouvoir de procurer à cet élève les livres et objets dont il aura besoin.

6. Les contributions mensuelles ou trimestrielles prescrites par le bureau des syndics, seront payables d'avance: et aucun élève n'aura droit de continuer à aller à l'école tant qu'il n'aura pas payé l'honoraire fixé.

Section 7.—LISTE DES LIVRES DE TEXTE DONT L'USAGE EST PRESCRIT DANS LES ECOLES COMMUNES DU HAUT-CANADA.

La liste est comme suit: Liste des livres de texte publiés sous la surveillance des commissaires de l'éducation nationale en Irlande, préparée par des maîtres pratiques et expérimentés—et recommandée aux écoles canadiennes par le conseil de l'instruction publique du Haut-Canada. Le conseil de l'instruction publique a aussi recommandé "Hodgins' Geography and History of British North America and the other Colonies," et "Lennie's English Grammar," et sanctionné l'usage de "Kirkham's English Grammar," et "Morse's Geography." Voici la

*Liste des livres d'école nationaux, etc.\**

First Book of Lessons.  
Second ditto.  
Sequel to Second Book.

Third Book of Lessons.  
Fourth ditto.  
Fifth ditto, (Garçons)

\* Extrait des dispositions de l'acte d'école de 1850, [13 et 14 Vic. c. 48.] concernant les livres de texte:

La section 14 dit que les livres étrangers traitant des branches anglaises de l'éducation ne seront pas en usage dans les écoles modèles ou communes, sans la permission expresse du conseil de l'instruction publique.

La section 23, par. 10.—Veut que les syndics dans les villes, etc., voient à ce que tous les élèves des écoles soient pourvus d'une série uniforme de livres de texte *autorisés*.

La section 29, par. 3.—Dit que les bureaux de comté de l'instruction publique devront choisir d'une liste de livres de texte, *autorisés* par le conseil de l'instruction publique, les livres qu'ils jugeront les plus propres à l'usage des écoles communes du comté.

La section 31, par. 5.—Prescrit qu'il sera du devoir de chaque surintendant local des écoles d'empêcher qu'on ne fasse usage de livres *non-autorisés*, et de recommander l'usage de livres autorisés dans chaque école.

La section 35, par. 9.—Autorise le surintendant en chef à soumettre tous livres et manuscrits placés entre ses mains au conseil de l'instruction publique pour avoir son approbation avant de les mettre en circulation comme livres de texte.

La section 38, par. 5.—Prescrit que le conseil de l'instruction publique examinera, recommandera ou rejettera les livres de texte devant servir aux écoles; et de plus, que *nulle portion de l'octroi législatif en faveur des écoles ne sera accordée à l'école où l'on fera usage de livres rejetés par le conseil.*

Sixth, or Reading Book for Girls School.	Sacred Poetry.
Introduction to the Art of Reading.	Lessons on the Truth of Christianity.
Spelling Book Superseded, by Professor Sullivan.	Hodgins' Geography and History of British America.
English Grammar.	Lennie's English Grammar.
Key to ditto.	Morse's Geography, (Ed. Am.)
Epitome of Geographical Knowledge.	Kirkham's English Grammar, (Ed. Am.)
Compendium of ditto.	Set Tablet Lessons, Arithmetic.
Geography Generalized, by Professor Sullivan.	Ditto, Spelling and Reading.
Introduction to Geography and History, by Prof. Sullivan.	Ditto, Copy Lines.
First Arithmetic.	Carte du monde.
Key to ditto.	Do, Ancien monde.
Arithmetic in Theory and Practice.	Carte de l'Europe.
Book-Keeping.	" Asie.
Key to ditto:	" Afrique.
Elements of Geometry.	" Amérique.
Mensuration.	" Canada.
Appendix to ditto.	" Angleterre.
Scripture Lessons, Old and New Testament.	" Ecosse.
	" Irlande.
	" Palestine.

Voir avis du département par rapport aux cartes et instruments, ci-après.

#### Section 8.—DEVOIRS DES SYNDICS.

1. La manière explicite et détaillée dont les devoirs des syndics sont énumérés et exposés dans les diverses clauses des actes des écoles m'exempte de faire ici plus que des remarques générales sur la nature des devoirs des syndics, et sur les rapports qui existent entre eux et les instituteurs qu'ils emploient. La loi accorde aux syndics les fonctions les plus importantes ; ils forment une corporation, et comme tels, ils ont la propriété et le contrôle de l'école, du site, de la maison d'école et de toutes les propriétés qui en dépendent ; ils sont tenus de fournir et meubler la maison d'école et les dépendances, de procurer les livres et les instruments nécessaires aux écoles ; et, seuls, ils ont le pouvoir d'employer l'instituteur. Leurs devoirs sont donc de la plus haute importance, et doivent être bien compris.

2. Lorsque les syndics emploient l'instituteur, prennent des engagements avec lui pour la période pendant laquelle il enseignera et pour le montant de sa rémunération—le *mode d'enseignement* est alors laissé au choix de l'instituteur ; et le surintendant local et les visiteurs ont droit de l'aviser sur le sujet. L'instituteur n'est pas une machine ; aucun syndic ou parent ne devrait chercher à le rabaisser à cet état. Son caractère comme son intérêt le porte à rendre ses instructions aussi bonnes et aussi populaires que possible : et s'il ne donne point satisfaction, il peut être renvoyé conformément aux termes de son engagement. Intervenir dans ses opérations et le priver de sa liberté d'agir comme instituteur, et puis le

renvoyer pour cause d'incapacité, ce qui en est le résultat naturel et ordinaire, c'est lui faire un double dommage, c'est nuire souvent aux élèves même et à toutes les parties concernées. Il devrait être alors bien compris, comme une chose essentielle au caractère, à la position et au succès de l'instituteur, qu'il doit juger lui-même du mode d'enseignement à suivre dans son école, en y comprenant, comme de raison, la classification des élèves ainsi que la manière de les instruire. Il est néanmoins du devoir des syndics de veiller à ce que l'école soit conduite suivant les règlements établis par la loi.

3. Il est donc bien important que les syndics choisissent un instituteur compétent ; le meilleur instituteur est toujours celui qui coûte le moins. Il enseigne plus, et il sait inculquer le meilleur moyen d'apprendre, et peut mieux développer l'esprit des élèves dans un temps donné ; et le temps et un bon système valent plus que l'argent, et pour les élèves et pour les parents. Les syndics qui paient bien et ponctuellement les instituteurs et les traitent d'une manière convenable, manqueront rarement de trouver de bons instituteurs. Vouloir employer une personne incapable parce qu'elle offre ses chétifs services pour une faible somme, c'est gaspiller l'argent et c'est se moquer de la jeunesse d'un endroit, c'est lui faire un tort considérable. Nous partageons l'opinion du bureau national de l'éducation en Irlande, qui définit ainsi les qualités d'un bon instituteur.

“Un instituteur doit être animé d'un esprit chrétien, doit être doué d'un tempérament doux et discret ; et doit être pénétré d'un esprit de paix, d'obéissance à la loi et de fidélité à son souverain ; il ne doit pas seulement posséder l'art de communiquer ce qu'il sait, mais il doit encore savoir former l'esprit du jeune homme, et donner à la force que l'éducation sait créer, une discrétion salutaire. Ce sont là les qualités que les patrons (ou syndics) des écoles doivent surtout rechercher quand ils font le choix d'un bon instituteur.”

4. Les syndics découvriront qu'il est toujours plus économique d'avoir une maison d'école commode, tenue confortablement meublée. Il est aussi difficile pour les élèves d'apprendre qu'il l'est pour l'instituteur d'enseigner dans une école qui manque des ameublements et du confort nécessaires.

5. Dans le choix des livres d'école inscrits sur la liste générale faite en conformité de la loi, p. 46, les syndics doivent veiller à ce que l'on ne se serve dans une école que d'une série de livres de lecture, que d'une arithmétique ou bien une pour les commençants, et l'autre pour les élèves plus avancés, ou d'une géographie, etc., afin que les élèves puissent être classés dans les diverses branches qu'ils étudient ; des livres d'école hétérogènes (quelque bon que chaque livre puisse être en lui-même) rendent la classification impossible, augmentent le travail du maître, lui font perdre du temps et retardent le progrès de l'élève. Mais l'instituteur et les élèves ont à lutter contre de grands obstacles quand ils sont obligés de se servir de livres qui varient autant que les noms des élèves.

#### Section 9.—DEVOIRS DES SURINTENDANTS LOCAUX.

(Extraits de la circulaire du surintendant en chef aux surintendants locaux, en date du mois d'août 1850.)

##### (1) *Inspection locale des écoles.*

“Pour remplir ce devoir avec quelque succès, un surintendant local doit être au fait des meilleurs modes d'enseignement dans tous les départements d'une

école anglaise, et être en état de les expliquer. Comme de raison le surintendant local est tenu de voir fonctionner le mode d'enseignement adopté par l'instituteur, mais il doit encore faire plus. Il doit quelquefois être acteur et spectateur tout à la fois. Pour cela il doit se tenir au courant du progrès de l'art de l'enseignement. Toute personne qui est en rapport avec des écoles doit se rendre familière avec les meilleurs modes adoptés pour les conduire dans tous les détails d'arrangements, d'instruction et de discipline. Un homme fait un tort considérable à l'instituteur, aux enfants et aux intérêts de l'éducation en recherchant la charge de surintendant local sans avoir la capacité d'en remplir les devoirs. Quant à la manière de remplir cette partie de vos devoirs qui a rapport aux visites, je n'ai rien de bien important à ajouter aux suggestions que j'ai faites dans la circulaire que j'ai adressée aux surintendants des écoles dans le mois de décembre 1846. Les voici :

“ Cependant, c'est sur votre propre inspection des écoles que vous devez vous reposer pour former votre jugement, et comme source de renseignement à l'égard du caractère et des méthodes de l'instruction scolaire, de la discipline, du gouvernement et des emménagements, etc., des écoles ; et à ce sujet nous ne devons pas nous contenter des faits extérieurs et généraux. \* \* \* Mais il n'est pas moins important de faire connaître le régime intérieur des écoles,—l'aptitude, le zèle, la conduite des instituteurs—leurs rapports avec les élèves, les syndics et les habitants du voisinage—les progrès et la force des élèves—et, en un mot, le caractère moral et social et les résultats de l'instruction qui a été donnée, autant que l'on peut les connaître. Ces renseignements ne peuvent être connus par des rapports statistiques et des tableaux. Vous ne pouvez les obtenir qu'au moyen de visites spéciales, par l'examen des différentes classes sur les différentes branches d'étude, afin de vous mettre en état d'apprécier exactement le degré et l'efficacité de l'instruction que les élèves reçoivent.

“ Dans l'inspection des écoles, je suggérerais de suivre à peu près l'ordre suivant dans les sujets qui doivent être l'objet d'enquêtes et d'examens :

“ I. *Arrangements mécaniques.*—La tenure de la propriété, les matériaux, dimension et plan des édifices ; comment ils sont éclairés, chauffés et aérés ; s'il y a des appartements consacrés à l'instruction séparée d'une partie des enfants ; s'il y a un vestibule ou un cabinet pour les chapeaux, manteaux, etc. ; comment les tables et sièges sont disposés, et quelles commodités y sont attachées ; quels arrangements existent pour l'instituteur. S'il y a un terrain pour la récréation ; dans quel état est le gymnase, s'il s'en trouve ; s'il y a un puits et des dépendances privées.

“ II. *Moyens d'instruction.*—Les livres en usage dans les différentes classes, sous les chefs de lecture, arithmétique, géographie, etc. ; les accessoires, comme tablettes, cartes, globes, planche noire, modèles, cabinets, bibliothèques, etc.

“ III. *Organisation.*—Disposition des classes; si chaque enfant est instruit par le même maître; s’il emploie des assistants, leurs fonctions, salaires et qualifications.

“ IV. *Discipline.*—Heures de la fréquentation; moyenne de l’âge des élèves; si les élèves changent leurs places dans les différentes classes, s’ils sont marqués à chaque leçon ou exercice, suivant leur mérite relatif; si la distinction dépend de la capacité intellectuelle, ou si l’appréciation est basée à la fois sur la capacité intellectuelle et la conduite morale ou sur la conduite morale seulement; quelles sont les récompenses, si l’on en donne; si l’on emploie les châtime:ts corporels— [Voir paragraphe 10 à la page 142]—et dans ce cas, leur nature; et s’ils sont infligés publiquement ou en particulier; quelles sont les autres punitions; si les élèves assistent régulièrement; quels exercices religieux ils suivent, et quelle instruction religieuse ils reçoivent.

“ V. *Méthode d’instruction.*—Soit mutuelle ou simultanée, individuelle ou mixte; si l’instruction est mutuelle, le nombre des moniteurs, leur degré de connaissances, comment ils sont choisis et employés; si elle est simultanée, c’est-à-dire par classes, à quels objets d’enseignements elle s’applique; si la méthode simultanée n’est pas plus ou moins combinée avec l’enseignement individuel, et sur quels sujets; jusqu’à quel point on suit la méthode intellectuelle, ou simplement la routine, et sur quels sujets; jusqu’à quel point on enseigne exclusivement d’après la méthode interrogatoire; si l’on a recours à la méthode elliptique; comment on constate la connaissance que les élèves ont de leurs leçons par l’interrogation orale individuelle, en exigeant d’eux par écrit des réponses à des questions écrites— ou en les obligeant à écrire de mémoire une analyse de la leçon.

“ VI. *Force des élèves.*—1. *Dans la lecture;* s’ils peuvent lire passablement ou avec facilité et expression. 2. *En écriture;* s’ils savent écrire passablement ou couramment et avec élégance. 3. *En arithmétique;* s’ils connaissent la notation et la numération, l’addition, soustraction, multiplication, division, et s’ils y sont habiles; s’ils connaissent les tables des monnaies, poids et mesures, et s’ils s’y entendent: s’ils connaissent les règles composées et jusqu’à quel point; ou les hautes règles; et jusqu’à quel point ils savent calculer de mémoire et s’ils le font facilement. 4. *En grammaire;* s’ils connaissent les divisions, les règles de l’orthographe, les parties du langage, leur nature et modifications, l’analyse, la composition, etc. 5. *La géographie, l’histoire, tenue des livres, musique vocale, etc.;* l’ordre de questions suggérées par la nature du sujet, l’étendue et le degré de précision de l’enquête à l’égard de quelques-uns ou de tous les sujets ci-dessus et les autres sujets semblables, doit nécessairement dépendre des circonstances.

“ VII. *Divers.*—Combien d’élèves ont été envoyés à l’école de grammaire; si un livre et registre des visiteurs a été tenu tel que requis; si les syndics reçoivent régulièrement le *Journal of Education*; si les examens trimestriels ont lieu régulièrement; si l’on donne des prix dans les écoles. *Bibliothèque.* S’il y a une

bibliothèque dans l'arrondissement ; nombre de volumes empruntés durant l'année ; si les livres sont couverts et étiquetés tel que requis ; si les livres sont dans une armoire ; si l'on y garde un catalogue : si les amendes sont prélevées, et les livres tenus en bon ordre ; si les règlements de la bibliothèque sont observés."

(2) *Lectures annuelles.*

Un autre devoir très important imposé à chaque surintendant local est "*de faire dans chaque arrondissement d'école, une fois au moins par année, une lecture publique sur un sujet quelconque lié aux objets, principes et moyens d'une éducation pratique.*" L'éducation d'un peuple libre est, jusqu'à un certain point, un système d'efforts volontaires. La loi d'école peut être bonne, le fonds des écoles même considérable, et cependant l'éducation peut ne pas fleurir. \* \* \* Le progrès de l'éducation dans un pays ne dépend pas premièrement et principalement d'un fonds d'école ou d'une loi d'école, mais bien de l'*esprit* et de l'*activité* du *peuple* ; et le grand objet des lectures publiques est de réveiller cet esprit et d'activer cette action. La loi veut qu'il s'élève une voix sur ce sujet dans chaque arrondissement d'école dans le Haut-Canada ; le pouvoir transcendant de cette voix dépendra de l'habileté, de l'industrie, du courage de chaque surintendant local. Personne ne doit aspirer à une charge ou même la retenir pendant une semaine s'il n'a pas le courage et la capacité de préparer et faire des lectures publiques dans un esprit et d'une manière digne jusqu'à un certain point d'une cause qui intéresse les intérêts vitaux de la civilisation et du bien-être de notre patrie. Nous ne pouvons être trop pénétrés du fait que l'administration du système des écoles n'est pas comme celle d'aucun autre département du service public ; une surveillance active et vigilante, la protection et le développement des ressources du pays, une bonne administration du système des écoles, et dans le fait, à proprement parler, le grand objet qu'il a en vue, outre l'administration ordinaire de la loi, est de créer et maintenir d'une manière aussi étendue que possible, parmi toutes les classes de la société, une appréciation correcte de la nature et de l'importance de l'éducation populaire, et un esprit d'intelligence, de philanthropie et de patriotisme qui porte à adopter les divers moyens nécessaires pour arriver à cette fin. Depuis le bureau du surintendant en chef jusqu'à l'humble pupitre de l'instituteur doivent rayonner une influence morale, une énergie, une vitalité qui n'a d'autre objet que l'éducation de la jeunesse et la diffusion des connaissances utiles parmi le peuple. Si le surintendant est animé de cet esprit consciencieux, il le manifestera dans toutes les lectures publiques, dans toutes les visites qu'il fera aux écoles, dans toutes les occasions qui se présenteront à lui dans la vie publique comme dans la vie privée, et l'on en verra bientôt les heureux résultats dans toutes les municipalités du Haut-Canada. D'un autre côté, grande doit être la responsabilité, profonde doit être la disgrâce de tout surintendant qui laissera tomber ou mourir les intérêts des écoles ou les laissera languir entre ses mains. \* \* \* \* \*

## Section 10.—DEVOIRS DES CONSEILS DE COMTÉ.

[Extraits de la circulaire du surintendant en chef aux conseils de comté, datée juillet 1850.]

1. *Nomination des surintendants locaux.*

Le devoir le plus important ensuite que le nouvel acte des écoles impose au conseil de comté, est la nomination annuelle des surintendants locaux des écoles.

\* \* \* \* Le nouvel acte des écoles donne à chaque conseil le pouvoir de nommer un surintendant d'école pour chaque township, ou pour deux, trois ou quatre townships, ou pour un comté, pourvu qu'il n'y ait pas plus de cent écoles. Dans quelques municipalités où les devoirs de la charge ont été bien imparfaitement remplis, un grand nombre de personnes entretiennent des doutes sur l'utilité absolue de cette charge; mais ce n'est point le cas partout où la charge a été remplie avec habileté, diligence et capacité; et tous les pays à écoles sont unanimes dans le jugement qu'ils portent et dans le système qu'ils suivent relativement à la vaste importance d'une bonne inspection et surintendance locale des écoles. \* \*

\* \* L'acte des écoles impose au surintendant local non seulement divers devoirs qui exigent du jugement et une connaissance des hommes et des choses, mais encore celui de visiter chaque école une fois tous les trois mois, et de faire une lecture sur l'éducation dans chaque section d'école une fois par année, et d'examiner les instituteurs pour les écoles; le conseil de comté ne doit donc s'épargner aucun trouble pour rechercher et nommer comme surintendants locaux des hommes qui, comme *lecteurs*, commanderont l'attention publique, qui comprendront les vrais principes de l'organisation des écoles et du mode perfectionné de l'enseignement, qui rendront justice aux hauts intérêts qui leur sont confiés dans l'examen des instituteurs, dans les visites à faire dans les écoles et dans les efforts patriotiques qui leur sont imposés dans le but de répandre autant que possible une éducation et des connaissances saines et pratiques.

Je ne doute pas que chaque conseil de comté répondra à l'esprit qui anime le surintendant des écoles de l'état de New-York, quand il dit: "Il est ardemment à désirer que dans toutes les élections qui se feront à l'avenir, le surintendant local qui sera élu soit l'homme le plus compétent, sans acception de sectes ni de partis. Sur une question semblable qui met le bonheur des enfants en jeu, les hommes doivent se dépouiller de leurs préjugés étroits et doivent déchirer les liens que leur impose l'esprit de parti. Ils ne doivent consulter que le bien-être de la génération naissante. Ils ne doivent accorder leur préférence qu'à ceux qui sont les vrais amis du progrès de la jeunesse, à ceux seulement qui tous les jours font monter vers les cieux l'encens qu'ils offrent à cette œuvre sacrée; qu'à ceux dont les lèvres ont été purifiées par le charbon ardent de l'autel."

## Section 11.—DEVOIRS DES CONSEILS DE TOWNSHIPS.

[Extraits de la circulaire du surintendant en chef, datée août, 1853.]

(1) *Pouvoir de prélever les cotisations d'arrondissements scolaires.*

L'autorité et le devoir du conseil de township de prélever sous certaines conditions les cotisations nécessaires pour l'achat des terrains d'écoles, la construction

des maisons d'écoles et pour les autres fins ordinaires des écoles, sont indiqués d'une manière si claire dans la première clause de la 18e section qu'il me suffira de remarquer que les habitants de chaque section d'école devraient certainement être les juges du montant des cotisations qui doivent être prélevées pour les fins des écoles dans leur propre arrondissement, et l'on devrait accéder à leurs désirs sans avoir égard aux opinions des personnes qui n'appartiennent point à leur arrondissement; et comme les conseillers sont les représentants naturels du township ou des affaires de township, les syndics de chaque arrondissement d'école (ou la majorité d'entre eux) devraient être considérés comme les représentants de cet arrondissement pour les affaires d'écoles. Tels sont les vrais principes sur lesquels est fondée cette clause de l'acte. \* \* \* \* \*

(2) *Formation et changement des arrondissements scolaires.*

La formation et le changement des arrondissements d'écoles est un devoir sur l'accomplissement judicieux duquel repose en grande partie tout le succès des écoles. Je ne trouve rien à ajouter sur ce point aux remarques que j'ai déjà faites dans la circulaire que j'ai adressée aux chefs des conseils municipaux de district, le 1er octobre 1846. L'expérience que j'ai acquise depuis n'a fait que me confirmer dans l'exactitude et l'importance de ces remarques qui sont comme suit:—

“ Mais à l'égard de l'efficacité des écoles communes, beaucoup dépend de la manière en laquelle la loi est exécutée. La tendance générale est de former de petits arrondissements d'école; chaque parent désire que la maison d'école soit aussi près de sa porte que possible. Mais l'inconvénient de former de petits arrondissements d'école est aussi grand que la tendance des localités à le faire est forte. J'ai été frappé de l'énormité de ce mal en lisant les rapports des surintendants et inspecteurs d'école dans les états de Massachusetts et de New-York,—pays situés comme le nôtre, et dont l'expérience sur cet important sujet est très précieuse pour nous. Ils exposent que l'efficacité et l'utilité de leurs écoles a été de beaucoup retardée par la multiplicité irréfléchie des arrondissements d'école—ce qui a eu l'effet de multiplier des écoles faibles et inefficaces, et de subdiviser tellement les ressources des habitants qu'il leur est impossible de construire des maisons d'école convenables ou de soutenir de bons instituteurs sans s'imposer des charges qu'ils n'avaient pas la volonté ni le moyen de supporter. Les mêmes documents contiennent aussi plusieurs tableaux statistiques qui prouvent qu'en moyenne la fréquentation régulière des élèves qui demeurent à un ou deux milles des écoles est beaucoup plus grande que celle des élèves qui sont moins éloignés. Ces pièces font voir que la proximité de l'école n'est essentielle ni à la fréquentation régulière ni au progrès des élèves. Les administrateurs de l'éducation des écoles communes dans ces états se sont particulièrement occupés, depuis quelques années, des moyens de prévenir et faire disparaître cet inconvénient des petits arrondissements d'école; et ils signalent plusieurs exemples de succès. Entre autres avantages que présentent les grands arrondissements d'école, on peut compter la diminution des charges qui pèsent sur chaque habitant pour l'établissement et le soutien de l'école, la construction de meilleures bâtisses et l'usage de plus de commodités pour

l'instruction, l'emploi de meilleurs maîtres et par conséquent une meilleure éducation pour la jeunesse. Ce sujet est par conséquent soumis à la sérieuse considération du conseil chaque fois qu'il est appelé à exercer cette partie de ses pouvoirs."

### Section 12.—DEVOIRS DES VISITEURS.

#### (1) *Quels sont les visiteurs d'école ?*

La trente-deuxième section de l'acte des écoles de 1850 pourvoit à ce que tous les membres du clergé reconnus par la loi, à quelque dénomination religieuse qu'ils appartiennent, les juges, les membres de la législature, les magistrats, les membres du conseil de comté et les échevins, seront visiteurs d'école ; et la 32e section de l'acte prescrit les devoirs qu'ils auront à remplir.

#### (2) *Recommandations au sujet de l'administration des écoles.*

Les personnes ainsi autorisées à agir comme visiteurs peuvent exercer une immense influence pour élever le caractère des écoles et en développer toute l'efficacité, en s'identifiant avec elles, en les visitant, encourageant les élèves, aidant et conseillant les instituteurs, et en faisant sentir aux parents qu'il est de leur devoir et de leur intérêt de donner l'éducation à leurs enfants. En visitant ces écoles, cependant, les visiteurs ne doivent jamais, en présence des élèves, parler légèrement des connaissances du maître ou de la manière dont il conduit son école. Mais s'ils croient à propos de donner quelques avis à l'instituteur, ils devraient le faire privément. Ils sont aussi requis de communiquer au surintendant local tout ce qu'ils considèrent important aux intérêts d'aucune des écoles qu'ils visitent. La loi recommande aux visiteurs "*d'assister particulièrement aux examens trimestriels des écoles* ;" il est à espérer que tous les visiteurs sentiront que c'est un devoir, que c'est un privilège pour eux, de prêter dans ces occasions leur présence et leur influence. Bien qu'un visiteur puisse faire faire tous les exercices auxquels les autorités de l'école ne peuvent point s'opposer, l'on s'attend cependant à ce qu'aucun visiteur n'introduira dans ces occasions aucune chose qui puisse blesser les sentiments d'aucune classe de chrétiens.

#### (3) *Bibliothèques d'écoles.*

On ne saurait trop encourager l'établissement de bibliothèques dans les divers townships et arrondissements scolaires. Une bibliothèque de township, avec une succursale dans chaque arrondissement d'école, pourrait au moyen d'une somme comparativement minime, procurer des livres utiles et intéressants aux jeunes gens de tout le township. On appelle sur ce sujet l'attention sérieuse de tous les visiteurs d'école, aussi bien que des syndics et autres personnes qui s'intéressent à la diffusion des connaissances utiles.—(Voir les avis du département, ci-après.)

## Section 13.—DEVOIRS DES BUREAUX DE COMTÉ DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

[Extraits des règlements et de la circulaire du surintendant en chef, datée octobre 1850.]

(1) *Qualifications des candidats.*

De la fidélité et de l'habileté avec lesquelles les bureaux de comté remplissent les fonctions qui leur sont assignées par la 29e section de l'acte, dépend l'efficacité des écoles, en tant qu'il s'agit de l'emploi d'instituteurs capables. L'on s'est beaucoup récrié contre l'incapacité des syndics, et la faute qu'ils commettaient en employant des instituteurs incapables; mais les syndics ne sauraient employer de bons instituteurs, si ces instituteurs n'ont pas été admis à la profession de l'enseignement. C'est donc aux bureaux de comté (surtout aux surintendants locaux) à décider si l'on dépensera inutilement les deniers des écoles pour payer des hommes incapables, intempérants ou immoraux. En octroyant des certificats de capacité, les bureaux de comté ne devraient donc tenir aucun compte des candidats individuellement, ils ne devraient songer qu'aux intérêts de la jeunesse—aux destinées de la génération croissante et des générations futures du pays. \* \* \*

(2.) *Caractère moral des candidats.*

Mais le premier et le plus important devoir peut-être qui vous est dévolu est celui qui précède l'examen des candidats sur leurs forces intellectuelles. La loi déclare expressément "qu'il ne sera donné aucun certificat de capacités à aucune personne comme instituteur si elle ne fournit pas un témoignage satisfaisant de bonnes mœurs." C'est une question vitale sur laquelle vous êtes appelé à vous exprimer d'une manière consciencieuse et impartiale avant d'admettre un candidat à l'examen. La loi du pays vous établit ainsi les gardiens de la morale des enfants et de la jeunesse de vos comtés respectifs, en autant que leurs mœurs dépendent du caractère moral de leurs instituteurs, de la même manière que la loi divine vous établit les gardiens de vos propres enfants; et certainement vous ne devriez pas laisser instruire ceux-ci par une personne aux soins de laquelle vous ne voudriez pas confier vos enfants. Il a été fait beaucoup de remontrances à ce département au sujet des instituteurs intempérants et de mauvaise mœurs et qui n'observent point le dimanche. Il m'est bien difficile de dire jusqu'à quel point ces remontrances sont fondées. Mais lorsqu'un aussi grand nombre de personnes ont été *individuellement* autorisés à donner des certificats aux instituteurs, il n'est pas surprenant si la fermeté d'*individus* isolés s'est vue obligée de céder à l'importunité d'un candidat, dans quelques cas appuyé sur les requêtes de quelques syndics imprudents. Aujourd'hui vous vous réunissez en conseil; les candidats se présentent devant vous sur le même terrain; vous jugez du "caractère moral" de chacun d'eux d'après une règle commune; vous êtes moins exposés à ces appels et à ces plaidoyers qui ont si souvent été adressés à la pitié des surintendants et des visiteurs. Je ne puis vous considérer autrement que comme remplissant une mission spéciale pour éloigner de la profession d'instituteur des écoles communes ces personnes indignes et absolument incompétentes à protéger la jeunesse contre le poison du mauvais exemple des instituteurs et à poser les fondements sur lesquels doit s'élever la profession de l'instituteur et faciliter par

là le développement et le succès des écoles communes. Le caractère moral des instituteurs intéresse profondément nos enfants et les destinées les plus saintes de notre pays. Il n'y a point de sentiment de convenance ou de fausse délicatesse qui doive faire passer les habitudes irrégulières ou les mœurs équivoques d'une personne "pour de bonnes mœurs" et le lâcher sur la société, avec une autorisation et un certificat comme instituteur qualifié de la jeunesse. Je suis certain que vous conviendrez avec moi que votre certificat ne devrait mentionner que ce qui est strictement vrai, et devrait être une garantie pour les syndics d'écoles et les parents des enfants relativement au caractère moral et aux qualifications intellectuelles de chaque instituteur auquel vous accorderez une licence.

*No. 2.—Choix des formules et instructions générales pour mettre à exécution les dispositions des actes des écoles communes.*

[Le choix suivant des formules et instructions générales ne comprend que celles qui sont constamment en usage auprès des autorités scolaires locales ou qui peuvent être d'un usage plus fréquent.]

**1. PROGRAMME POUR L'EXAMEN ET LA CLASSIFICATION DES INSTITUTEURS DES ÉCOLES COMMUNES, PAR LE BUREAU DE COMTÉ, PRESCRIT PAR LE CONSEIL DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE POUR LE HAUT-CANADA.**

*Devant rester en force jusqu'à ce qu'il soit abrogé ou révisé par le conseil.*

N. B.—Les candidats ne pourront être admis à l'examen que lorsqu'ils auront donné aux examinateurs des preuves satisfaisantes de leurs strictes habitudes de tempérance et de bonnes mœurs.

*(1.) Qualifications des instituteurs de troisième classe.*

Les candidats aux certificats d'instituteurs de troisième classe sont tenus :

1. De pouvoir lire intelligiblement et correctement tout passage d'un livre de lecture ordinaire.
2. De pouvoir épeler correctement les mots d'une phrase ordinaire dictée par les examinateurs.
3. De pouvoir écrire une bonne main.
4. De pouvoir résoudre promptement des problèmes dans les règles simples et composées de l'arithmétique, et dans les réductions et proportions et être au fait des principes sur lesquels ces règles sont basées.
5. De connaître les éléments de la grammaire anglaise, et pouvoir analyser les parties d'une phrase aisée en prose.
6. Quant aux instituteurs du français et de l'allemand, la connaissance de la grammaire française ou allemande peut être substituée à la connaissance de la grammaire anglaise; et les certificats qui seront donnés à l'instituteur y seront expressément limités.
7. De connaître les positions relatives des principaux pays du monde, les principales cités, bornes, etc.

8. D'avoir quelque connaissance de l'organisation d'une école et de la classification des élèves.

(2.) *Qualifications des instituteurs de seconde classe.*

Les candidats aux certificats de seconde classe doivent, en sus de ce qui est exigé des candidats aux certificats de troisième classe, pouvoir

1. Lire avec facilité, intelligence et expression, et être au fait des principes de la lecture et de la prononciation.

2. Ecrire une bonne main et être au fait des règles propres à l'enseignement de l'écriture.

3. Connaître les fractions, vulgaires et décimales, les involutions, les évolutions et l'arithmétique mentale et commerciale.

4. Être au fait des éléments de la tenue des livres.

5. Connaître les règles communes de l'orthographe, et être capables d'analyser les parties de toute phrase en prose ou en vers qui pourra leur être soumise ; écrire grammaticalement, en épelant et ponctuant correctement, la substance de tout passage qui pourra être lu, ou de tout sujet qui pourra être suggéré.

6. Être familier avec les éléments de la géographie mathématique et physique, et surtout de la géographie du Canada.

7. Bien connaître les principes de l'histoire générale.

(3.) *Qualifications des instituteurs de première classe.*

Les candidats aux certificats comme instituteur de première classe, outre les connaissances exigées des instituteurs de 2e et 3e classes, devront :

1. Connaître les autres règles de l'arithmétique.

2. Connaître les règles pour le mesurage des superficies et des solides.

3. Connaître les règles simples de l'algèbre, et pouvoir résoudre les problèmes d'équations simples et quadratiques. (Colenso.)

4. Connaître les quatre premiers livres d'Euclide. (Pott.)

5. Connaître les éléments de l'histoire du Canada et de l'Angleterre.

6. Avoir quelque teinture des éléments de la physiologie végétale et animale et de l'histoire naturelle, tels qu'enseignés dans le cinquième livre des *National Readers*.

7. Comprendre la bonne organisation et la régie des écoles et les modes perfectionnés de l'enseignement.

## 8. Connaître les principales racines grecques et latines dans la langue anglaise.

*Les institutrices prétendant aux certificats de première classe ne seront pas interrogées [sur les sujets mentionnés dans les trois premiers paragraphes de ce chapitre.]*

Adopté le 3 octobre 1850, et révisé par le conseil le 17 décembre 1858.

## 2. FORMULE GÉNÉRALE DES CERTIFICATS DE QUALIFICATION

*Des instituteurs d'écoles communes dans le Haut-Canada, qui devront être accordés par les bureaux d'instruction publique de comté, conformément au programme d'examen qui précède.*

Le présent est pour certifier que \_\_\_\_\_ de la religion \_\_\_\_\_ s'étant adressé au bureau d'instruction publique pour le [comté, circuit d'écoles ou comtés unis] de \_\_\_\_\_ pour un certificat de qualification pour enseigner dans une école commune, et ayant produit "des témoignages suffisants de bonnes mœurs," le bureau l'a interrogé avec soin [lui ou elle] dans les diverses branches d'études énumérées dans les "qualifications des instituteurs de [première, seconde ou troisième classe, ou suivant le cas,]" contenues dans le "programme" des examens et classifications des instituteurs des écoles communes, prescrit par le conseil de l'instruction publique du Haut-Canada, adopté le 3e jour d'octobre 1850, et révisé le 17 décembre 1858; et ayant trouvé que le dit \_\_\_\_\_ est bien qualifié à enseigner les diverses branches y mentionnées, le bureau tel qu'autorisé par la 29e section de l'acte des écoles du Haut-Canada de 1850, lui permet par le présent d'enseigner dans toute école commune dans le

*[Si c'est un certificat de première classe, insérez ici le nom du comté, circuit d'école, comtés unis ou cité; si c'est un certificat de seconde classe, le nom du township; si c'est un certificat de troisième classe, le nom de l'arrondissement d'école dans lequel le candidat est autorisé à enseigner—le tout devant être laissé à la discrétion du bureau.]*

Ce certificat de qualification devant rester en force [pendant une année à compter de sa date, ou jusqu'à ce qu'il soit annulé suivant la loi—ce qui sera déterminé par les circonstances et la classe de certificat accordé.]

Daté ce \_\_\_\_\_ jour de \_\_\_\_\_ 18 .

N. B.—La seconde clause de la vingt-neuvième section de l'acte des écoles de 1850 exige que chaque certificat soit signé par le surintendant local des écoles. Il doit aussi être signé par le président du bureau.

## 3. ORDRE ET CLASSIFICATION DES ÉTUDES PRESCRITES POUR LES ÉCOLES COMMUNES DU HAUT-CANADA.

*Tels que suivis à l'école modèle du Haut-Canada, Toronto.*

*[Adoptés par le conseil de l'instruction publique, le 31 décembre 1858.]*

(1) *Tableau faisant voir le cours d'étude qui devra être suivi dans la première ou plus basse division.*

*Énonciation.* Pouvoir énoncer clairement et distinctement les sons élémentaires de la langue anglaise.

*Epellation et Définition.* Pouvoir épeler aucun mot du premier ou second livre des leçons, et en donner le sens en termes familiers.

*Lecture.* Pouvoir lire couramment et bien tout passage des premier et second livres des leçons, et en connaître la substance.

*Écriture.* Pouvoir former correctement et lisiblement toutes les lettres de l'alphabet et les composer en mots simples.

*Arithmétique.* Pouvoir lire et écrire toute combinaison de plus de cinq chiffres arabes, et de 500 chiffres romains; connaître la table de multiplication et les tables des monnaies, du poids, de la durée et du temps; connaître à fond l'addition simple, la soustraction, la multiplication et la division.

*Grammaire.* Pouvoir indiquer les noms, pronoms, adjectifs, verbes et adverbés dans toute leçon de lecture ordinaire; connaître le nombre, le genre et la personne des noms et pronoms.

*Géographie.* Connaître la carte du monde, de l'Amérique, du Canada, et des autres parties de l'Amérique Britannique.

*Histoire naturelle.* Connaître les habitudes, usages, instincts, etc., des animaux les plus importants de chaque espèce.

*Ouvrages à l'aiguille* (pour filles). Sous la direction d'une institutrice.

(2) *Cours d'études (seconde division).*

*Lecture.* Pouvoir lire couramment et bien aucun passage contenu dans le troisième livre des leçons, et en connaître la substance.

*Epellation et définition.* Pouvoir épeler et définir aucun mot contenu dans le troisième livre des leçons.

*Écriture.* Pouvoir écrire lisiblement et correctement.

*Arithmétique.* Pouvoir lire et écrire lisiblement toute combinaison de pas plus de dix chiffres arabes à gauche et de six à droite, et de 1000 chiffres romains. Connaître les principes de la notation arabe et romaine; connaître à fond les tables d'arithmétique, les règles simples et composées; la réduction, les fractions vulgaires, les proportions simples y compris l'addition, la soustraction, la division et la multiplication d'après le système décimal.

*Grammaire.* Connaître à fond les formules grammaticales et pouvoir analyser les phrases faciles; et, sous forme de composition sur l'ardoise, pouvoir écrire de courtes descriptions de toutes espèces d'objets naturels.

*Géographie.* En sus de l'ancien programme, connaître la géographie politique et physique de l'Europe, de l'Asie, de l'Afrique de l'Amérique et de l'Océanie, et des différents pays avec leurs capitales ; et connaître la position et les principales cités des états de l'Union américaine, bordant l'Amérique Britannique, du Pacifique à l'Atlantique.

*Histoire.* Avoir une connaissance de l'histoire générale du monde, telle qu'énoncée dans le cinquième livre.

*Physiologie humaine.* Telle qu'énoncée dans le cinquième livre.

*Ouvrages à l'aiguille* (pour filles). Sous la direction d'une institutrice.

(3) *Cours d'études (troisième division).*

*Lecture.* Quatrième et cinquième livres, de la même manière dont on en fait usage dans les plus basses divisions.

*Épellation et définition.* Livres de lecture et livre d'épellation remplacés.

*Dérivation.* Livres de lecture et livre d'épellation remplacés.

*Écriture.* Une bonne main courante.

*Arithmétique.* Deuxième livre d'arithmétique (série nationale).

*Grammaire.* Analyse de phrases composées en prose et en vers ; changements de construction, etc., etc. ; compositions.

*Géographie.* Mathématique, physique et politique, avec plans de cartes sur la planche noire.

*Algèbre.* (Colenso, partie I.)

*Euclide.* Six premiers livres.

*Mesurage.* Des surfaces et solides.

*Dessin.* Linéaire et des cartes.

*Littérature anglaise.* Spalding.

*Tenue des livres.* Éléments.

*Physiologie humaine.* Avoir une connaissance familière de l'anatomie des os et de la peau, connaître d'une manière générale la formation et l'usage des muscles et des organes digestifs, et connaître les principes généraux sur lesquels reposent la santé et le développement de ses différents organes ; la circulation, la respiration, le système nerveux, les sens, etc.

*Histoire.* Générale, Anglaise et Canadienne.

*Chant.* Musique vocale d'Hullah.

*Physique.* Dans le cinquième livre de leçons.

*Ouvrage à l'aiguille* (pour filles). Sous la direction de l'institutrice.

## GARÇONS.

- \* Trigonométrie.
- \* Eléments de géologie.
- \* Do. zoologie.
- \* Do. botanique.
- \* Do. physique.

## FILLES.

- \* Science des choses familières.
- \* Eléments de géologie.
- \* Do. zoologie.
- \* Do. botanique.
- \* Economie domestique.

REMARQUES.—La liste des livres de texte pour les écoles communes se trouve à la page 143.

## 4. FORMULES ET REGLEMENTS POUR LES INSTITUTEURS DES ÉCOLES DEVENUS VIEUX.

*Avis spécial aux instituteurs.*

1. Avis public est par le présent donné à tous les instituteurs d'écoles communes du Haut-Canada qui désirent profiter à une époque ultérieure des avantages du fonds des instituteurs d'écoles communes devenus vieux, qu'il leur sera nécessaire de transmettre au surintendant en chef, si ils ne l'ont déjà fait, leur souscription annuelle de quatre piastres, commençant avec l'année 1854. La loi autorisant l'établissement de ce fonds, prescrit, "*que nul instituteur n'aura droit de partager dans le dit fonds s'il n'y a pas contribué pour au moins un louis par année.*"

(Les règlements suivants ont été adoptés par le conseil de l'instruction publique du H. C., conformément à la loi, le 28 avril 1854.)

2. Tout instituteur engagé dans l'enseignement depuis 1854, pour avoir droit de partager dans ce fonds lorsqu'il sera devenu âgé, devra y contribuer sur le pied d'un louis par année, et nul instituteur engagé actuellement dans l'enseignement n'aura droit de partager dans le fonds s'il n'y a contribué ainsi annuellement. Mais le montant des souscriptions annuelles pour les années durant lesquelles tel instituteur pourra avoir enseigné avant le 1er jour de janvier 1854, et qu'il pourra ensuite réclamer en qualité d'instituteur en retraite, pourra être déduit de la pension de la première année à laquelle tel instituteur pourra avoir droit.

3. Si un instituteur ayant femme et enfant, a souscrit à ce fonds et meurt sans en retirer aucun profit, le montant de ses souscriptions et l'intérêt qui pourra s'être accumulé sur ce montant, sera remboursé à sa veuve et ses enfants, aussitôt qu'il aura été donné des preuves satisfaisantes de son décès et du degré de parenté du réclamant ou des réclamants.

4. Nul instituteur ne pourra recevoir une pension sur ce fonds, s'il n'est pas devenu incapable de servir plus longtemps pour avoir ainsi enseigné dans une école commune, ou s'il n'est pas épuisé par ses travaux comme instituteur d'écoles communes.

\* Les sujets additionnels à être enseignés à la discrétion des autorités scolaires; il ne sera enseigné, néanmoins, plus d'un sujet dans le même terme scolaire.

5. Toutes demandes, accompagnées de certificats et preuves nécessaires, doivent être faites chaque année avant le 1er avril, afin de donner aux requérants droit de partager dans le fonds pour la dite année.

6. Dans le cas où en aucun temps le fonds ne serait pas suffisant pour payer aux divers réclamants les plus hautes sommes que la loi accorde, le fonds sera équitablement divisé parmi les divers réclamants suivant leurs périodes respectives de service.

7. Le montant de toutes les souscriptions à ce fonds et les balances, s'il y en a, des appropriations législatives non dépensées, seront placés, au besoin, sous la direction de ce conseil, et les intérêts en provenant seront employés à aider les instituteurs âgés dans le Haut-Canada, suivant ces règlements. Toutes souscriptions annuelles à ce fonds doivent être faites avant la fin de l'année pour laquelle elles sont destinées; et toutes—

8. Les communications et souscriptions qui se rattachent à ce fonds doivent être faites au surintendant en chef pour le Haut-Canada. (Les souscriptions devraient être envoyées au commencement de l'année.)

Approuvé par son excellence l'administrateur du gouvernement en conseil, tel que notifié au surintendant en chef des écoles, 20 mai 1854.

REMARQUES.—Nul certificat en faveur d'un requérant ne devra être signé par un instituteur admis comme pensionnaire sur ce fonds; dans tous les cas ces certificats devront être signés par un ministre du clergé et par d'autres personnes revêtues d'un caractère officiel. Les formules suivantes, une fois remplies et signées, pourront être remises au département, accompagnées de certificats signés par des ministres, ou autres personnes revêtues d'un caractère officiel, et connues du département. Ces certificats doivent établir d'une manière satisfaisante (1) de bonnes mœurs, (2) des habitudes d'une stricte sobriété, et (3) le nombre d'années de service pour laquelle une pension est demandée. L'on devra se conformer rigoureusement à ces conditions, autrement la requête ne saurait être prise en considération. Le conseil ne s'assemble qu'en juillet et décembre de chaque année pour prendre les requêtes en considération. Conséquemment, aussitôt qu'une affaire est réglée, avis en est donné aux requérants sans qu'ils soient tenus de s'en inquiéter davantage.

*[On peut obtenir les formules suivantes au département.]*

#### 5. FORMULE DE DEMANDE POUR LES INSTITUTEURS DEVENUS VIEUX.

(C. I. P. Minutes, No. 161, 165, 167 et 174.)

Township de \_\_\_\_\_,  
 \_\_\_\_\_, 185 .  
 Bureau de poste.      Date.

Le soussigné, demandant une aide à même le fonds des instituteurs en retraite, représente respectueusement au surintendant en chef de l'instruction—

1. Qu'il est âgé de
2. Qu'il est né à [*dites le lieu de la naissance*] en
3. Qu'il a commencé à enseigner à \_\_\_\_\_ en l'année mil huit cent \_\_\_\_\_
4. Qu'il est membre de (*dites la dénomination religieuse*)

5. Qu'il a commencé à enseigner dans une école commune dans le Haut-Canada, dans l'arrondissement d'école No. \_\_\_\_\_ dans le township de \_\_\_\_\_ comté de \_\_\_\_\_ dans l'année mil huit cent \_\_\_\_\_

6. Qu'il a eu des certificats de qualification de \_\_\_\_\_ et que son dernier certificat vient du bureau de l'instruction publique pour \_\_\_\_\_ est daté \_\_\_\_\_ et est pour la \_\_\_\_\_ classe.

7. Que depuis qu'il a enseigné dans le Haut-Canada, il a été engagé comme instituteur dans les endroits suivants :—

8. Qu'il a enseigné dans une école commune dans le Haut-Canada, pendant une période complète de \_\_\_\_\_ années.

9. Qu'il s'est épuisé au travail de l'enseignement et est incapable de conduire plus longtemps une école.

10. Qu'il a cessé l'enseignement de l'école commune de l'arrondissement No. \_\_\_\_\_ dans le township de \_\_\_\_\_ comté de \_\_\_\_\_ le \_\_\_\_\_ jour de \_\_\_\_\_ 18 \_\_\_\_\_, et que depuis il n'a plus été employé comme instituteur.

A. B. [*La signature au long.*]

REMARQUE.—La demande précédente doit être accompagnée d'un certificat médical dans la forme suivante:

6. FORMULE DE CERTIFICAT MEDICAL POUR LES INSTITUTEURS DEVENUS VIEUX.  
(C. P. I. Minutes, No. 145, 151, 167, et 164.)

Dans l'affaire de \_\_\_\_\_, demandant une aide sur le fonds des instituteurs en retraite dans le Haut-Canada.

Ceci est pour certifier qu'ayant pris connaissance de l'état de santé de \_\_\_\_\_ de \_\_\_\_\_ je suis d'opinion qu'il s'est épuisé à l'enseignement élémentaire, et qu'il est maintenant affecté de \_\_\_\_\_ ce qui à mon avis le rend incapable de continuer plus longtemps à remplir les devoirs de sa profession comme instituteur d'école commune dans le Haut-Canada.

En foi de quoi, je \_\_\_\_\_ médecin régulièrement licencié dans le Haut-Canada, ai signé, ce \_\_\_\_\_ jour de \_\_\_\_\_ 185 \_\_\_\_\_.

\_\_\_\_\_ (*Nom du M.D.*)

N.B. Toutes modifications ou omissions dans la formule précédente invalideront le certificat.

## Appendice F.

APPORTIONNEMENT DE L'OCTROI LÉGISLATIF EN FAVEUR DES  
ÉCOLES COMMUNES DU HAUT-CANADA POUR L'ANNÉE 1859.

*No. 1. Circulaire adressée au greffier de chaque municipalité de comté, cité, ville et village dans le Haut-Canada.*

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous transmettre ci-joint une copie certifiée de l'apportionnement pour l'année courante, de l'octroi législatif en faveur des écoles de chaque cité, ville, village et township dans le Haut-Canada. Cet apportionnement sera payé à ce bureau, à l'agent du trésorier de votre municipalité, le 1er juillet, pourvu que les comptes d'école aient été régulièrement examinés, et qu'ensemble avec les rapports des auditeurs, ils aient été expédiés à ce département.

Je suis heureux de pouvoir informer le conseil de votre municipalité qu'il a été en mon pouvoir d'ajouter une somme considérable à l'apportionnement de cette année. Les statistiques de la population scolaire pour 1858, sur lesquelles l'apportionnement de cette année est basé, ont été soigneusement corrigées et revisées dans ce département. Grand nombre d'inégalités en ont été enlevées et il se trouve également partagé entre toutes les parties de la province, et d'accord avec les demandes faites par chaque localité. Par ce moyen, une somme bien plus grande qu'à l'ordinaire a été ajoutée à l'apportionnement en faveur des comtés nouveaux et peu peuplés, dans lesquels les octrois législatifs et municipaux ne permettaient pas aux syndics de supporter les écoles tout le long de l'année.

Une somme égale à celle qui fut payée l'an dernier aux écoles séparées dans chaque cité, ville, village incorporé et township, a été déduite de l'apportionnement disponible pour 1859, et la balance a été répartie entre toutes les municipalités, prenant pour base la population scolaire pour 1858. Là où il existait des écoles séparées, la somme ainsi répartie à la municipalité a été partagée entre les écoles communes et les écoles séparées de l'endroit, d'après la fréquentation moyenne des élèves en 1858. L'on a constaté qu'en faisant un apportionnement en faveur de chaque municipalité d'après la population scolaire, et ensuite en répartissant une somme additionnelle aux écoles séparées de cette même municipalité sur l'octroi général en faveur des écoles, c'était injustement diminuer l'allocation des municipalités qui n'avaient pas d'écoles séparées, et ajouter sans raison à l'apportionnement de celles où il existe des écoles séparées, comme, par exemple, les cités, les villes et les villages. Si l'on donne aux municipalités des apportionnements plus considérables que la population scolaire, ce doit être plutôt pour les townships et

les comtés pauvres, que pour les cités, les villes et les villages plus riches; car c'est ordinairement dans ces endroits que s'établissent les écoles séparées.

J'espère que les efforts et la libéralité de votre conseil augmenteront en proportion de la nécessité et de l'importance de donner une éducation saine et parfaite à la jeunesse du pays.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,  
 Votre obéissant serviteur,

E. RYERSON.

BUREAU DE L'ÉDUCATION,  
 Toronto, 1er juin 1859.

No. 2. Apportionnement aux townships, pour 1859.

1. COMTE DE GLENGARRY.		5. COMTE DE RUSSELL.	
TOWNSHIPS.	APPORTIONNEMENT.	TOWNSHIPS.	APPORTIONNEMENT.
Charlottenburgh.....	\$583.00	Cambridge.....	\$105.00
Do pour les écoles séparées	\$74.00	Clarence.....	170.00
Kenyon.....	545.00	Cumberland.....	319.00
Lancaster.....	457.00	Russell.....	191.00
Do pour les écoles séparées..	52.00		
Lochiel.....	597.00		785.00
Do pour les écoles séparées...	69.00		
	195.00 2182.00		
Total pour comté	\$2377.00.		
2. COMTE DE STORMONT.		6. COMTE DE CARLETON.	
Cornwall.....	\$618.00	Fitzroy.....	\$327.00
Finch.....	233.00	Do pour les écoles séparées....	\$25.00
Osnabruk.....	606.00	Gloucester.....	487.00
Roxborough.....	328.00	Goulbourn.....	370.00
	1785.00	Gower, Nord.....	258.00
		Huntley.....	326.00
		March.....	168.00
		Marlborough.....	297.00
		Nepean.....	490.00
		Do pour les écoles séparées.....	18.00
		Osgoode.....	583.00
		Torbolton.....	65.00
			43.00 3371.00
		Total pour comté	\$3414.00.
3. COMTE DE DUNDAS.		7. COMTE DE GRENVILLE.	
Matilda.....	\$645.00	Augusta.....	\$739.00
Mountain.....	433.00	Edwardsburgh.....	530.00
Williamsburgh.....	639.00	Do pour les écoles séparées	\$19.00
Winchester.....	474.00	Gower Sud.....	125.00
	2191.00	Oxford (sur Rideau).....	523.00
		Wolford.....	395.00
		Do pour les écoles séparées.....	16.00
			35.00 2312.00
		Total pour comté	\$2347.00.
4. COMTE DE PRESCOTT.			
Alfred.....	\$169.00		
Caledonia.....	166.00		
Hawkesbury, Est.....	434.00		
Do pour les écoles séparées.	\$62.00		
Hawkesbury, Ouest.....	327.00		
Longueuil.....	213.00		
Plantagenet, Nord.....	328.00		
Plantagenet, Sud.....	167.00		
	62.00 1804.00		
Total pour comté	\$1866.00.		

8. COMTÉ DE LEEDS.

TOWNSHIPS.	APPORTIONNEMENT.
Bastard et Burgess, Sud .....	\$523.00
Do pour les écoles s <sup>é</sup> p. (Bastard) ..	\$26.00
Crosby, Nord .....	263.00
Crosby, Sud .....	231.00
Elizabethtown .....	701.00
Elmsley, Sud .....	204.00
Kitley .....	509.00
Leeds et Lansdowne, front. ....	501.00
Do pour les écoles s <sup>é</sup> parées. ....	32.00
Leeds et Lansdowne, profondeur ..	270.00
Yonge et Escott, front .....	364.00
Yonge et Escott, profondeur .....	231.00

58.00 3797.00

Total pour comté \$3355.00.

9. COMTÉ DE LANARK.

Bathurst .....	\$371.00
Beckwith .....	323.00
Burgess, Nord .....	126.00
Dalhousie et Lavant .....	186.00
Darling .....	126.00
Drummond .....	223.00
Elmsley Nord .....	190.00
Lanark .....	347.00
Montague .....	476.00
Packenham .....	319.00
Ramsay .....	484.00
Sherbrooke, Nord .....	30.00
Sherbrooke, Sud .....	84.00

3290.00

10. COMTÉ DE RENFREW.

Admaston .....	\$217.00
Alice .....	37.00
Bagot et Blithfield .....	103.00
Bromley .....	175.00
Brougham .....	69.00
Brudenell et Algona .....	25.00
Grattan .....	183.00
Horton .....	176.00
McNab .....	259.00
Pembroke .....	118.00
Ross .....	139.00
Sebastopol .....	42.00
Stafford .....	14.00
Westmeath .....	263.00
Wilberforce .....	180.00

2000.00

11. COMTÉ DE FRONTENAC.

Bedford .....	\$140.00
Hinchinbrooke .....	49.00
Kingston .....	542.00
Do pour les écoles s <sup>é</sup> parées ..	\$31.00
Loughborough .....	251.00
Pittsburgh et Howe Island .....	502.00
Do écoles s <sup>é</sup> parées (Pittsburgh) ..	30.00
Portland .....	262.00
Storrington .....	350.00
Wolfe Island .....	356.00
Do pour les écoles s <sup>é</sup> parées. ....	53.00

114.00 2452.00

Total pour comté \$2566.00.

12. COMTÉ D'ADDINGTON.

TOWNSHIPS.	APPORTIONNEMENT.
Amherst Island .....	\$151.00
Anglesea et Kaladar .....	31.00
Caunden Est .....	953.00
Do pour les écoles s <sup>é</sup> parées ..	\$7.00
Ernestown .....	628.00
Sheffield .....	348.00

7.00 2111.00

Total pour comté \$2118.00.

13. COMTÉ DE LENNOX.

Adolphustown .....	\$ 70.00
Fredericksburgh .....	366.00
Richmond .....	418.00

854.00

14. COMTÉ DE PRINCE EDGAR.

Ameiasburgh .....	\$377.00
Athol .....	207.00
Hallowell .....	419.00
Do pour les écoles s <sup>é</sup> parées ..	\$36.00
Hillier .....	392.00
Marysburgh .....	481.00
Sophiasburgh .....	325.00

36.00 2201.00

Total pour comté \$2237.00.

15. COMTÉ DE HASTINGS.

Hungerford .....	\$492.00
Huntingdon .....	263.00
Elzevir .....	82.00
Do balance de l'apportionnement de 1858	20.00
Madoc et Tudor .....	432.00
Marmora .....	167.00
Rawdon .....	485.00
Sidney .....	641.00
Thurlow .....	512.00
Do pour les écoles s <sup>é</sup> parées ..	\$40.00
Tyendingaga .....	958.00

40.00 4052.00

Total pour comté \$4092.00.

16. COMTÉ DE NORTHUMBERLAND.

Alnwick .....	\$ 82.00
Brighton .....	587.00
Cramahc .....	492.00
Haldimand .....	719.00
Hamilton .....	534.00
Monaghan, Sud .....	178.00
Percy .....	445.00
Do pour les écoles s <sup>é</sup> parées. ....	\$26.00
Murray .....	449.00
Seymour .....	446.00

26.00 3932.00

Total pour comté \$4008.00.

17. COMTÉ DE DURHAM.

Cartwright .....	\$232.00
Cavan .....	568.00
Clarke .....	773.00
Darlington .....	855.00
Hope .....	677.00
Manvers .....	417.00

3572.00

18. COMTE DE PETERBOROUGH.	
TOWNSHIPS.	APPORTIONNEMENT.
Asphodel.....	\$298.00
Belmont et Methuen.....	86.00
Douro.....	307.00
Dummer et Burleigh.....	247.00
Ennismore.....	81.00
Monaghan, Nord.....	110.00
Otonabee.....	534.00
Smith et Harvey.....	311.00
	2074.00

19. COMTE DE VICTORIA.	
Eldon.....	\$193.00
Emily.....	438.00
Fenelon.....	173.00
Mariposa.....	681.00
Ops.....	319.00
Verulam.....	119.00
	1923.00

20. COMTE D'ONTARIO.	
Brock.....	\$520.00
Mara et Rama.....	238.00
Pickering.....	1024.00
Reach.....	714.00
Scott.....	226.00
Scugog Island.....	65.00
Thorah.....	170.00
Uxbridge.....	424.00
Whitby.....	825.00
	4206.00

21. COMTE D'YORK.	
Etobicoke.....	\$839.00
Do pour les écoles séparées.....	\$28.00
Georgina.....	137.00
Gwillimbury, Nord.....	166.00
Gwillimbury, E. st.....	546.00
King.....	891.00
Markham.....	1013.00
Markham et Vaughan—Ecoles séparées de.....	38.00
Scarborough.....	534.00
Vaughan.....	951.00
Do pour les écoles séparées.....	16.00
Whitchurch.....	715.00
York.....	948.00
Do pour les écoles séparées.....	55.00
	137.00
Total pour comté	\$6397.00.

22. COMTE DE PEEL.	
Albion.....	\$597.00
Caledon.....	523.00
Chinguacousy.....	885.00
Gore de Toronto.....	136.00
Toronto.....	734.00
	2875.00

23. COMTE DE SIMCOE.	
Adjala.....	\$278.00
Essa.....	295.00
Flos.....	116.00
Gwillimbury, Ouest.....	440.00

SIMCOE—(Suite.)	
TOWNSHIPS.	APPORTIONNEMENT.
Innisfil.....	357.00
Medonte.....	216.00
Mono.....	387.00
Mulmur.....	169.00
Nottawasaga.....	330.00
Do pour les écoles séparées.....	\$51.00
Orillia et Matchedash.....	119.00
Do pour les écoles sép. (Orillia).....	49.00
Oro.....	384.00
Sunnidale et Vespra.....	187.00
Do pour les écoles sép. (Vespra).....	17.00
Tay et Tiny.....	182.00
Tecumseth.....	538.00
Tossoroutio.....	104.00
	117.00
Total pour comté	\$4219.00.

24. COMTE DE HALTON.	
Esquesing.....	\$850.00
Nassagaweya.....	254.00
Nelson.....	543.00
Trafalgar.....	545.00
	2192.00

25. COMTE DE WENTWORTH.	
Ancaster.....	\$567.00
Barton.....	217.00
Beverley.....	752.00
Binbrooke.....	245.00
Flamborough, Est.....	486.00
Flamborough, Ouest.....	474.00
Glanford.....	247.00
Saltfleet.....	328.00
	3266.00

26. COMTE DE BRANT.	
Brantford.....	\$722.00
Burford.....	750.00
Dumfries, Sud.....	438.00
Oakland.....	74.00
Onondaga.....	315.00
	2299.00

27. COMTE DE LINCOLN.	
Caistor.....	\$235.00
Clinton.....	324.00
Gainsborough.....	351.00
Grantham.....	341.00
Do pour les écoles séparées.....	\$41.00
Grimsby.....	345.00
Louth.....	202.00
Niagara.....	215.00
	41.00
Total pour comté	\$2052.00

28. COMTE DE WELLAND.	
Bertie.....	\$308.00
Crowland.....	249.00
Humberstone.....	321.00
Pelham.....	338.00
Stamford.....	314.00
Thorold.....	359.00
Wainfleet.....	233.00
Willoughby.....	189.00
	2311.00

29. COMTE D'HALDIMAND.	
TOWNSHIPS.	APPORTIONNEMENT.
Canborough .....	\$157.00
Cayuga, Nord .....	393.60
Cayuga, Sud .....	103.00
Dunn .....	126.00
Moulton et Sherbrooke .....	295.00
Oncida .....	309.00
Do pour les écoles séparées .....	\$55.00
Rainham .....	302.00
Seneca .....	407.00
Walpole .....	633.09
	55.00
<b>Total pour comté \$2880.00.</b>	<b>2825.00</b>

30. COMTE DE NORFOLK.	
Charlotteville .....	\$413.00
Houghton .....	245.00
Middleton .....	287.00
Townsend .....	868.00
Walsingham .....	487.00
Windham .....	350.00
Do pour les écoles séparées .....	\$8.00
Woodhouse .....	414.00
	8.00
<b>Total pour comté \$3012.00</b>	<b>3004.00</b>

31. COMTE D'OXFORD.	
Blandford .....	\$199.00
Blenheim .....	723.00
Dereham .....	513.00
Nissouri, Est .....	388.00
Norwich, Nord .....	516.00
Norwich, Sud .....	353.00
Oxford, Nord .....	178.00
Oxford, Est .....	304.00
Oxford, Ouest .....	300.00
Zorra, Est .....	478.00
Zorra, Ouest .....	497.00
	4449.00

32. COMTE DE WATERLOO.	
Dumfries, Nord .....	\$511.00
Waterloo .....	1087.00
Wellesley .....	679.00
Do pour les écoles séparées .....	\$90.00
Wilnot .....	754.00
Do pour les écoles séparées .....	61.00
Woolwich .....	518.00
	151.00
<b>Total pour comté \$3700.</b>	<b>3549.00</b>

33. COMTE DE WELLINGTON.	
Amaranth .....	\$120.00
Arthur .....	238.00
Do pour les écoles séparées .....	\$113.00
Eramosa .....	409.00
Erin .....	594.00
Garafraxa .....	441.00
Guelph .....	309.00
Maryborough .....	227.00
Minto .....	97.00
Nichol .....	301.00
Do pour les écoles séparées .....	17.00
Peel .....	581.00

WELLINGTON—(Suite.)	
TOWNSHIPS.	APPORTIONNEMENT.
Pilkington .....	277.00
Puslinch .....	583.00
	130.00
<b>Total pour comté \$4307.00.</b>	<b>4177.00</b>

34. COMTE DE GREY.	
Artemesia .....	\$407.00
Bentink .....	305.00
Collingwood .....	138.00
Derby .....	118.00
Egremont .....	170.00
Euphrasia .....	144.00
Glenslg .....	215.00
Holland .....	278.00
Melancthon .....	162.00
Normanby .....	96.00
Osprey .....	267.00
Proton .....	126.00
St. Vincent .....	309.00
Sullivan .....	140.00
Sydenham .....	396.00
	3271.00

35. COMTE DE PERTH.	
Blanchard .....	\$407.00
Downie .....	445.00
Easthope, Nord .....	385.00
Easthope, Sud .....	201.00
Ellice .....	224.00
Do pour les écoles séparées .....	\$43.00
Elma .....	149.00
Fullarton .....	345.00
Hibbert .....	325.00
Logan .....	126.00
Mornington .....	276.00
Wallace .....	124.00
	43.00
<b>Total pour comté \$3050.00.</b>	<b>3007.00</b>

36. COMTE DE HURON.	
Ashfield .....	\$283.00
Biddulph .....	421.00
Colborne .....	221.00
Goderich .....	458.00
Grey .....	252.00
Hay .....	272.00
Howick .....	166.00
Hullett .....	197.00
McGillivray .....	378.00
McKillop .....	311.00
Morris .....	168.00
Stanley .....	358.00
Stephen .....	234.00
Tuckersmith .....	398.00
Turnberry .....	58.00
Usborne .....	371.00
Wawanosh .....	299.00
	4845.00

37. COMTE DE BRUCE.	
Arran .....	\$227.00
Brant .....	254.00
Bruce .....	256.00
Carrick .....	149.00
Do pour les écoles séparées .....	\$19.00

HURON—(Suite.)

TOWNSHIPS.	APPORTIONNEMENT.
Culross .....	100.00
Eiderslie .....	151.00
Greenock .....	167.00
Do pour les écoles séparées .....	21.00
Huron .....	172.00
Kincardine .....	239.00
Kinloss .....	102.00
Saugeen .....	186.00
<b>Total pour comté</b> \$2043.00.	<b>40.00 2003.00</b>

38. COMTE DE MIDDLESEX.

Adelaïde .....	\$325.00
Carradoc .....	467.00
Delaware .....	173.00
Dorchester, Nord .....	494.00
Ekfrid .....	346.00
Lobo .....	445.00
London .....	958.00
Metcalfe .....	197.00
Mosa .....	339.00
Nissouri, Ouest .....	342.00
Westminster .....	645.00
Do pour les écoles séparées. \$16.00	
Williams .....	394.00
Do pour les écoles séparées. .... 5 00	
<b>Total pour comté</b> \$5146.00.	<b>21.00 5125.00</b>

39. COMTE D'ELGIN.

Aldborough .....	\$283.00
Bayham .....	508.00
Dorchester, Sud .....	217.00
Dunwich .....	339.00
Malahide .....	592.00
Southwold .....	765.00
Yarmouth .....	668.00
<b>Total pour comté</b> \$2422.00.	

40. COMTE DE KENT.

Camden .....	\$261.00
Chatham .....	270.00
Dover, Est et Ouest .....	237.00
Harwich .....	401.00
Howard .....	449.00
Orford .....	210.00
Raleigh .....	403.00
Do pour les écoles séparées. .... \$22.00	
Romney .....	73.00
Tilbury, Est .....	141.00
Zone .....	107.00
<b>Total pour comté</b> \$2574.00.	<b>22.00 2552.00</b>

41. COMTE DE LAMBTON.

Bosanquet .....	\$301.00
Brooke .....	176.00
Dawn .....	93.00
Enniskillen .....	79.00
Euphemia .....	223.00
Moore .....	296.00
Plympton .....	387.00
Sarnia .....	113.00
Sombra .....	243.00
Warwick .....	363.00
<b>Total pour comté</b> \$2274.00.	

42. COMTE D'ESSEX.

TOWNSHIPS.	APPORTIONNEMENT.
Anderdon .....	\$252.00
Colchester .....	210.00
Gosfield .....	278.00
Maidstone .....	163.00
Do pour les écoles séparées. .... \$31.00	
Malden .....	171.00
Mersea .....	231.00
Rochester .....	161.00
Sandwich .....	544.00
Do .....	15.00
Tilbury, Ouest .....	115.00
<b>Total pour comté</b> \$2176.00 ....	<b>46.00 2130.00</b>

Apportionnement aux cités, villes et villages, pour 1859.

CITES.	Ecoles communes.	Ecoles séparées.	Total.
Toronto .....	\$3123 00	\$1497 00	\$4620 00
Hamilton .....	2045 00	615 00	2660 00
Kingston .....	1153 00	443 00	1596 00
London .....	1383 00	146 00	1529 00
Ottawa .....	1211 00	1197 00	2408 00
<b>Total</b>	<b>8915 00</b>	<b>3898 00</b>	<b>12813 00</b>

VILLES.			
Amherstburgh .....	\$136 00	\$116 00	\$252 00
Barrie .....	119 00	70 00	189 00
Belleville .....	411 00	192 00	603 00
Bowmanville .....	231 00	.. ..	231 00
Brantford .....	566 00	69 00	635 00
Brockville .....	353 00	151 00	504 00
Chatham .....	352 00	62 00	414 00
Clifton .....	63 00	39 00	102 00
Cobourg .....	472 00	85 00	557 00
Collingwood .....	147 00	.. ..	147 00
Cornwall .....	210 00	.. ..	210 00
Dundas .....	272 00	116 00	388 00
Galt .....	346 00	.. ..	346 00
Goderich .....	357 00	.. ..	357 00
Guelph .....	272 00	153 00	425 00
Lindsay .....	103 00	76 00	179 00
L'Original .....	dans le township.		
Milton .....	99 00	.. ..	99 00
Niagara .....	179 00	115 00	294 00
Oakville .....	165 00	.. ..	165 00
Owen Sound .....	212 00	.. ..	212 00
Paris .....	231 00	63 00	294 00
Perth .....	210 00	63 00	273 00
Peterborough .....	206 00	130 00	336 00
Pictou .....	142 00	30 00	172 00
Port Hope .....	571 00	.. ..	571 00
Prescott .....	126 00	126 00	252 00
Queenston .....	dans le township.		
Sandwich .....	84 00	.. ..	84 00
Sarnia .....	193 00	.. ..	193 00
St. Catharine's .....	404 00	245 00	649 00
Simcoe .....	252 00	.. ..	252 00
Whitby .....	276 00	.. ..	276 00
Windsor .....	244 00	.. ..	244 00
Woodstock .....	336 00	.. ..	336 00
<b>Total</b>	<b>\$8340 00</b>	<b>1901 00</b>	<b>10241 00</b>

Apportionnement aux villages pour 1859.

Apportionnement aux comtés pour 1859.

Apportionnement aux villages pour 1859.				Apportionnement aux comtés pour 1859.			
VILLAGES INCORPORÉS.	Ecoles communes.	Ecoles séparées.	Total.	COMTES.	Ecoles communes.	Ecoles séparées.	Total.
Ashburnham.....	dans le township.			1. Glengarry.....	\$2182 00	\$195 00	\$2377 00
Berlin.....	\$201 00		\$201 00	2. Stormont.....	1785 00	.. ..	1785 00
Bradford.....	94 00		94 00	3. Dundas.....	2191 00	.. ..	2191 00
Brampton.....	168 00		168 00	4. Prescott.....	1804 00	62 00	1866 00
Brighton.....	dans le township.			5. Russell.....	785 00	.. ..	785 00
Caledonia.....	196 00		196 00	6. Carleton.....	3371 00	43 00	3414 00
Chippewa.....	168 00		168 00	7. Grenville.....	2312 00	35 00	2347 00
Clinton.....	117 00		117 00	8. Leeds.....	3797 00	58 00	3855 00
Colborne.....	dans le township.			9. Lanark.....	3290 00	.. ..	3290 00
Elora.....	168 00		168 00	10. Renfrew.....	2000 00	.. ..	2000 00
Embro'.....	dans le township.			11. Frontenac.....	2452 00	114 00	2566 00
Fergus.....	126 00		126 00	12. Addington.....	2111 00	7 00	2118 00
Fort Erié.....	42 00		42 00	13. Lennox.....	854 00	.. ..	854 00
Hawkesbury.....	dans le township.			14. Prince Edouard.	2201 00	36 00	2237 00
Hespeler.....	dans le township.			15. Hastings.....	4052 00	40 00	4092 00
Ingersoll.....	252 00		252 00	16. Northumberland	3982 00	26 00	4008 00
Iroquois.....	53 00		53 00	17. Durham.....	3572 00	.. ..	3572 00
Kemptville.....	159 00		159 00	18. Peterborough..	2074 00	.. ..	2074 00
Kincardine.....	94 00		94 00	19. Victoria.....	1923 00	.. ..	1923 00
Mitchell.....	145 00		145 00	20. Ontario.....	4206 00	.. ..	4206 00
Napanee.....	167 00	12 00	179 00	21. York.....	6260 00	137 00	6397 00
Newburgh.....	dans le township.			22. Peel.....	2875 00	.. ..	2875 00
Newcastle.....	134 00		134 00	23. Simcoe.....	4102 00	117 00	4219 00
New Hamburg.....	115 00		115 00	24. Halton.....	2192 00	.. ..	2192 00
Newmarket.....	83 00	43 00	126 00	25. Wentworth.....	3266 00	.. ..	3266 00
Oshawa.....	140 00	20 00	160 00	26. Brant.....	2299 00	.. ..	2299 00
Pembroke.....	dans le township.			27. Lincoln.....	2011 00	41 00	2052 00
Portsmouth.....	dans le township.			28. Welland.....	2311 00	.. ..	2311 00
Preston.....	159 00	24 00	183 00	29. Haldimand.....	2325 00	55 00	2380 00
Renfrew.....	dans le township.			30. Norfolk.....	3004 00	8 00	3012 00
Richmond.....	dans le township.			31. Oxford.....	4449 00	.. ..	4449 00
Smith's Falls.....	108 00		108 00	32. Waterloo.....	3549 00	151 00	3700 00
Southampton.....	dans le township.			33. Wellington.....	4177 00	130 00	4307 00
St. Mary's.....	180 00		180 00	34. Grey.....	3271 00	.. ..	3271 00
St. Thomas.....	176 00		176 00	35. Perth.....	3007 00	43 00	3050 00
Stratford.....	294 00		294 00	36. Huron.....	4545 00	.. ..	4545 00
Streetsville.....	142 00		142 00	37. Bruce.....	2003 00	40 00	2043 00
Thorold.....	154 00	60 00	214 00	38. Middlesex.....	5125 00	21 00	5146 00
Trenton.....	151 00		151 00	39. Elgin.....	3422 00	.. ..	3422 00
Vienna.....	126 00		126 00	40. Kent.....	2552 00	22 00	2574 00
Walkerton.....	dans le township.			41. Lambton.....	2274 00	.. ..	2274 00
Waterloo.....	134 00		134 00	42. Essex.....	2130 00	46 00	2176 00
Welland.....	dans le township.						
Yorkville.....	142 00		142 00		\$122893 00	1427 00	124320 00
	\$4388 00	159 00	4547 00				

	Ecoles communes.	Ecoles séparées.	Total.
Total—Comtés.....	122893 00	1427 00	124320 00
“ Cités.....	8915 00	3898 00	12813 00
“ Villes.....	8340 00	1901 00	10241 00
“ Villages.....	4388 00	159 00	4547 00
	\$144536 00	\$7385 00	\$151921 00

Somme additionnelle réservée pour les écoles catholiques romaines séparées qui pourraient être établies durant 1859, (à être déduite sur l'apportionnement de l'année prochaine).....

579 00

Grand Total ..... \$152500 00

NOTE.—Les deniers des écoles répartis aux divers comtés, cités, villes et villages, tel qu'indiqué dans l'état qui précède, sont payables à l'agent des trésoriers, à Toronto. Lorsque l'apportionnement a été retenu, cela est dû à l'omission ou à la négligence de la part des autorités locales de se conformer à la loi des écoles, et de transmettre les rapports nécessaires.

## Appendice G.

## CIRCULAIRE OFFICIELLE DU SURINTENDANT EN CHEF DE L'INSTRUCTION, ADRESSÉE AUX DIFFÉRENTS CORPS RELIGIEUX, AU SUJET DE L'INSTRUCTION RELIGIEUSE DANS LES ÉCOLES PUBLIQUES DU HAUT-CANADA.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous transmettre avec la présente, une copie des règlements que le conseil de l'instruction publique a adoptés d'accord avec la loi, au sujet de l'instruction religieuse dans les écoles communes du Haut-Canada,\* et je vous prie bien d'avoir la bonté de mettre ces règlements, ainsi que la présente lettre, devant le [synode, union ou conférence, etc.,] pour que je puisse savoir si ces règlements sont suffisants, ou si l'on doit faire de nouvelles dispositions quant aux exercices religieux et à l'instruction dans les écoles composées d'élèves de croyances religieuses différentes.

J'aimerais beaucoup à connaître l'opinion de votre corps religieux, ainsi que la vôtre, sur la question importante des exercices religieux et de l'instruction dans les écoles publiques de ce pays, composées, comme elles le sont, d'élèves de croyances religieuses différentes—question qui fait le sujet de mes études depuis bien des années.

Récemment, j'ai fait parvenir à chaque membre du clergé des différentes dénominations dans le Haut-Canada, une copie de mon dernier rapport annuel, contenant une description, d'après des documents officiels, du système des écoles nationales en Irlande et en Angleterre, afin que les ministres, de même que les représentants municipaux et scolaires du peuple, puissent juger des mérites de notre système scolaire comparé aux systèmes adoptés en Angleterre et en Irlande, pour l'avancement de l'instruction élémentaire. En Irlande, l'on a tout fait pour pouvoir constater jusqu'à quel point, et sous quelle forme l'instruction religieuse peut être combinée avec l'instruction séculière dans les écoles mixtes. Les résultats de ces expériences variées sont énoncés dans les documents auxquels je viens de faire allusion, et semblent parfaitement justifier l'opinion formulée à ce sujet dans le Haut-Canada.

Néanmoins, s'il était possible de perfectionner notre système scolaire sous ce rapport, je serai heureux de pouvoir faire tout en mon pouvoir pour accomplir cet objet; et dans ce but, je désire mettre à profit les résultats de vos propres observations, et de celles des personnes associées à vous pour faire fleurir la religion par l'intermédiaire de votre église.

Je crois qu'il est de mon devoir de vous exposer en même temps d'une manière explicite les principes sur lesquels notre système d'instruction publique est fondé,

\* On trouvera ces règlements aux pages 138-140 de ce rapport.

et que j'ai tout fait en mon pouvoir pour sauvegarder lorsqu'il s'est agi de leur donner leur application. Le système scolaire repose donc sur les principes suivants :—

1. Le droit de chaque municipalité de distribuer ses arrondissements ou divisions scolaires à sa discrétion.

2. Le droit des contribuables dans chaque division de choisir, par l'intermédiaire de leurs représentants élus, leur propre instituteur, et de fonder et maintenir leurs écoles en la manière qui leur semble la meilleure, à la condition de ne pas imposer une contribution trop lourde aux élèves pour ne pas gêner les parents pauvres.

3. La protection égale des droits des protestants et des catholiques romains dans les écoles, contre l'intervention de la part du gouvernement ou de toute autre partie. Dans une lettre que j'adressais, en juillet 1849, au premier officier en loi de la couronne du Haut-Canada, ce principe était énoncé dans les termes suivants : "Je n'ai pas cru que le gouvernement devait, tant sous le point de vue du devoir, que du droit constitutionnel, *imposer* des obligations au sujet des livres religieux ou de l'instruction religieuse, mais seulement *recommander* aux syndics locaux de faire telle ou telle chose dans les limites fixées par la loi. J'ai aussi respecté les droits et les scrupules des catholiques romains aussi bien que ceux des protestants ; mais si j'ai respecté les sentiments des catholiques romains, je n'ai pas voulu par là priver les protestants du livre de leur foi—le plus beau patrimoine que leur aient légué leurs ancêtres, le titre de naissance le plus noble de leurs enfants."

4. Le droit inviolable de chaque parent en ce qui concerne l'instruction religieuse de ses enfants."

5. Le droit de chaque membre du clergé ou ministre, de visiter chaque école placée dans sa juridiction. La 33e section de l'acte des écoles de 1850, définit les droits et les devoirs des visiteurs d'écoles, et pourvoit à la formation d'associations parmi eux pour l'avancement de l'éducation et des sciences.

6. Le droit de chaque membre du clergé ou ministre, ou de son représentant, de faire usage de la maison d'école placée sous ses soins, une heure par semaine, de 4 heures à 5 heures de l'après-midi, pour y donner l'instruction religieuse aux enfants de sa croyance qui fréquentent l'école.

J'ai mis la plus grande importance à m'assurer la confiance et la coopération des ministres et des membres des différentes croyances religieuses du pays pour le fonctionnement du système de l'instruction publique. Dans la lettre dont j'ai parlé plus haut, que j'adressais au premier officier en loi de la couronne (feu l'hon. R. Baldwin), en date du 14 juillet 1849, il était dit : "Soyez persuadé que nul système d'instruction populaire ne réussira dans un pays qui ne respecte pas les croyances religieuses des églises de ce pays. Soyez persuadé que tout système de ce genre manquera et languira, s'il n'a pas pour base les sympathies chrétiennes et patriotiques des différentes croyances religieuses, les sympathies des ministres

et des laïques—car, de fait, ce sont ces derniers qui constituent le christianisme d'un pays. Je pense que l'idée du christianisme est trop bannie de nos écoles, et que tous les hommes chrétiens devraient s'efforcer de l'y faire régner davantage au lieu d'en faire disparaître le peu qu'on y a introduit."

Mais si nos écoles publiques doivent être la plus haute expression possible de l'idée chrétienne, il n'en est pas moins vrai que l'accomplissement de cet objet dépend beaucoup moins des règlements généraux que de l'exercice des pouvoirs que la loi confère expressément aux bureaux de comté de l'instruction publique et aux directeurs locaux des écoles, à qui seuls appartiennent le choix des instituteurs et la surveillance de chaque école. Je sais aussi que l'enseignement religieux donné par l'instituteur d'une école mixte, quand même serait-il des plus capables, doit dépendre absolument des croyances religieuses communes aux parents qui supportent l'école—que l'on doit faire choix surtout des dix commandements qui embrassent tous les devoirs de l'homme—mais que d'un autre côté l'enseignement du catéchisme d'une croyance religieuse (si on en enseigne aucun) doit être le fait d'un arrangement privé entre les parents de chaque enfant et l'instituteur, et ne saurait faire partie de l'enseignement officiel d'une école supportée par des octrois publics et par des taxes prélevées sur tous les citoyens en général, mais non pas dans aucun but religieux spécial.

Il est donc clair, que l'instruction religieuse spéciale des enfants—celle qui avec la bénédiction divine, les prépare à l'église de Dieu sur la terre et dans le ciel—appartient, non pas au gouvernement, ni à l'instituteur d'une école en partie subventionnée par le gouvernement, et en partie par des taxes publiques, mais aux parents et aux pasteurs des enfants dans leurs maisons et à l'église. Ceci est d'accord avec les droits inhérents des parents et des pasteurs—avec les enseignements des Saintes Ecritures, et des canons ou dogmes des différentes croyances religieuses—avec les attributions d'une école mixte—avec les intérêts les mieux entendus de la jeunesse et de la religion dans tout le pays.

En terminant, je prends de nouveau la liberté de vous renvoyer aux règlements ci-annexés ; et dans le cas où il n'y aurait pas de réunion des autorités de votre église d'ici au premier janvier prochain, me permettriez-vous de vous demander de me communiquer, aussitôt que possible, l'opinion que vous avez formulée sur le sujet si important qui vous est soumis dans la présente, et l'opinion, selon vous, des membres de votre église dans le Haut-Canada.

J'ai l'honneur d'être,

.....

Votre obéissant serviteur,

(Signé,)

E. RYERSON,

*Surintendant en chef de l'instruction, H. C.*

BUREAU D'ÉDUCATION,

Toronto, 31 mai 1859.

Une copie de la circulaire précédente a été envoyée à chacun des très révérends et révérends messieurs suivants, savoir :

1. L'honorable et très révérend John Strachan, D.D., LL.D., évêque de Toronto.
2. Le très révérend Benjamin Cronyn, D.D., évêque de Huron.
3. Le très révérend Armand François Marie de Charbonnel, D.D., évêque catholique romain de Toronto.
4. Le très révérend Edward J. Horan, D.D., évêque catholique romain de Kingston.
5. Le très révérend Joseph Eugène Guigues, D.D., évêque catholique romain de Bytown.
6. Le très révérend John Farrell, D.D., évêque catholique romain d'Hamilton.
7. Le très révérend Pierre Adolphe Pineseault, D.D., évêque catholique romain de Sandwich.
8. Le révérend George Bell, A.B., modérateur de l'église d'Ecosse pour 1859.
9. Le révérend George Paxton Young, M.A., modérateur de l'église presbytérienne du Canada pour 1859.
10. Le révérend William Ormiston, M.A., modérateur de l'église presbytérienne unie du Canada pour 1859.
11. Le révérend Joseph Stinson, D.D., président de l'église wesléyenne méthodiste en Canada pour 1859.
12. Le révérend William McClure, président de l'église New Connexion en Canada pour 1859.
13. Le révérend Philander Smith, évêque de l'église méthodiste épiscopale en Canada.
14. Le révérend James Richardson, évêque de l'église méthodiste épiscopale en Canada.
15. Le révérend T. Crompton, président de l'église méthodiste primitive en Canada pour 1859.
16. Le révérend J. S. Thompson, président de la conférence chrétienne du Canada pour 1859.
17. Le révérend J. Chapple, président de l'église des chrétiens bibliques en Canada pour 1859.
18. Le révérend Frank H. Marling, président de l'union congrégationnelle pour 1859.
19. Le révérend le président de l'union baptiste du Canada.

Les seules réponses faites à cette circulaire sont les suivantes :

EGLISE PRESBYTÉRIENNE LIBRE DU CANADA.

“Le révérend M. Kemp présente le rapport du comité chargé de prendre en considération la lettre du Dr. Ryerson. Le comité recommande au synode d'adopter la résolution suivante :—Le synode ayant pris en considération la lettre du révérend Dr. Ryerson, surintendant de l'éducation, C. O., au sujet de l'instruction chrétienne dans les écoles communes ; est d'avis que cette communication est de la nature d'un document privé, et ne mérite pas qu'il y porte une attention spéciale. Le synode désire, néanmoins, faire mention de son opinion émise en juin 1856, sur la question des écoles séparées ; il s'opposait alors fortement au maintien d'institutions établies dans le but de favoriser des sectes. Quant à la question envisagée sous d'autres points de vue, le synode nomme un comité pour surveiller toute loi que l'on pourrait proposer pendant la prochaine session de la législature au sujet de l'éducation, avec mission de voir à ce qu'elle ait pour base les Saintes Ecritures. Le rapport est adopté.”

UNION CONGRÉGATIONELLE DU CANADA.

“Le comité chargé de s'enquérir de la circulaire du Dr. Ryerson, expose qu'il n'est pas prêt à faire rapport, mais recommande que l'union se forme en comité général pour prendre le sujet en considération. La recommandation est adoptée, et l'union se forme en conséquence en comité, le révérend F. H. Marling, au fauteuil. Alors a lieu une discussion assez longue, après quoi, il est résolu, que le président nomme un comité pour prendre le sujet en considération et présenter un rapport à la prochaine assemblée annuelle. Le comité se lève, fait rapport et la résolution est adoptée. Le président nomme du comité les révérends E. Ebbs, J. Wood, D. McCallum, William Hay, et Charles Whitton, écuyer.”

EGLISE MÉTHODISTE WESLÉYENNE DU CANADA.

“Le comité auquel a été renvoyée la circulaire du surintendant en chef de l'éducation, soumet son rapport et la résolution suivante :—‘ Que la conférence recommande vivement aux ministres de ce corps de profiter des avantages offerts par le règlement du conseil de l'instruction publique, et de visiter les écoles publiques aussi fréquemment que possible aux époques prescrites, dans le but de communiquer l'instruction religieuse.’ ”

## Appendice H.

## ADRESSE A L'HON. FRANCIS HINCKS.

*Présentée par le conseil de l'instruction publique du Haut-Canada, à l'occasion de sa visite dans cette section du pays, dans le mois d'avril 1859.*

L'adresse qui suit fut présentée à Son Excellence l'hon. Francis Hincks, à l'école normale, samedi le 23 d'avril. L'hon. S. B. Harrison, C.R., président du conseil, en fit la lecture. Outre les membres du conseil de l'instruction publique, il y avait de présents plusieurs messieurs qui prirent un vif intérêt à cette présentation. Voici l'adresse :

A Son Excellence l'hon. Francis Hincks, gouverneur en chef de la Barbade, etc., etc., etc.

## PLAISE A VOTRE EXCELLENCE :

Le conseil de l'instruction publique du Haut-Canada vous souhaite la cordiale bienvenue dans le pays qui fut témoin de votre vie publique, et surtout dans cet établissement ; si aujourd'hui il a atteint le degré de perfection qui le distingue, si nous possédons des terrains, des bureaux d'éducation, des écoles normale et modèles, des musées, des dépôts pour les objets d'enseignements et des bibliothèques, c'est à vous que nous le devons en grande partie. Nous sommes heureux enfin d'avoir une occasion de reconnaître que c'est vous qui, en 1850, avez recommandé à la législature canadienne de voter les deniers pour acquérir ces terrains et ériger ces édifices ; que l'acte général des écoles de cette année là, sous l'autorité duquel nous avons érigé ces édifices et fondé le système actuel d'instruction publique pour le Haut-Canada, a été présenté par vous dans la législature, et est devenu loi grâce à votre parole et à vos efforts unis à ceux de votre collègue, ce patriote sincère, feu le regretté honorable Robert Baldwin, qui, à cette époque, conjointement avec vous même, proposa, le premier, le principe fondamental de notre système scolaire, c'est-à-dire le droit des francs-tenanciers et des locataires de chaque municipalité de pourvoir eux-mêmes à l'éducation de leurs enfants comme bon leur semblerait, ne permettant au gouvernement d'intervenir que pour offrir son encouragement et sa coopération et pour assurer le droit individuel de la conscience, la suprématie en matière de religion et régler la dépense des deniers des écoles pour le paiement des instituteurs capables.

Ce fut aussi quand vous étiez premier ministre de la couronne en Canada, et à votre sollicitation, que nos actes de 1853 et 1854 furent soumis à la législature. Sous l'opération de ces lois, nos écoles de grammaire ont subi de grandes améliorations ; des cartes, des globes et différents autres objets ont été fournis à nos

écoles publiques en général—et des bibliothèques, comptant près de 200,000 volumes ont été établies par les autorités municipales et scolaires.

Il nous est très agréable de pouvoir ajouter qu'une succession de ministères et des partis politiques de toutes couleurs dans le Haut-Canada, ont maintenu inviolés les grands principes de ce système d'instruction publique, à l'établissement duquel vous avez pris une si large part.

Nous sommes convaincus d'avance qu'il vous fera plaisir d'apprendre que dans le Haut-Canada, où la population en 1851 n'atteignait pas le chiffre d'un million, le nombre des enfants fréquentant les écoles communes, d'après les derniers rapports de 1857, fut de 272,737, et que la somme votée par le peuple pour son éducation, dépassa \$1,200,000—augmentation de plus de trois cents par cent depuis 1850, avec une amélioration analogue dans l'apparence et l'ameublement des maisons d'école, et dans les méthodes et la qualité d'instruction donnée.

Nous félicitons sincèrement Votre Excellence sur l'honneur insigne que notre Gracieuse Souveraine a bien voulu vous conférer, et sur la prospérité de votre gouvernement dans les Indes Occidentales. Nous formons les vœux les plus sincères pour votre bonheur futur.

Département de l'instruction publique, Toronto, 23 avril, 1859.

*L'honorable M. Hincks répondit :*

MESSIEURS,—Je vous remercie bien sincèrement de la bienvenue cordiale que vous m'offrez à l'occasion de ma visite passagère à mon pays d'adoption, et de la mention flatteuse que vous faites de mes humbles efforts pour faire prospérer le système d'éducation du Haut-Canada, quand j'eus l'honneur d'être un des ministres de la couronne de cette province.

Il m'est très agréable de constater par vos statistiques que le peuple montre de jour en jour un zèle plus grand pour l'avancement de l'éducation.

Comme vous avez bien voulu associer mon nom avec celui de mon regretté ami et ancien collègue, feu l'honorable Robert Baldwin, C.B., je saisis cette occasion pour vous dire que c'est avec le regret le plus profond que j'appris la mort de cet homme si vertueux.

Permettez, messieurs, que je vous remercie de nouveau de l'honneur inattendu que vous me faites en me présentant cette adresse, et permettez que je forme les meilleurs souhaits pour les succès de vos efforts dans l'avancement de l'éducation.

## Appendice I.

## LES BIBLIOTHEQUES GRATUITES DU HAUT-CANADA.

*No. 1. Principes généraux d'après lesquels les livres ont été choisis pour les bibliothèques publiques des écoles du Haut-Canada; extraits des délibérations du conseil de l'instruction publique, datés le 2 août 1853.*

Le conseil de l'instruction publique pour le Haut-Canada pense qu'il est convenable d'exposer les principes qui l'ont guidé en remplissant la tâche importante de choisir les livres pour ces bibliothèques d'école.

1. Le conseil regarde comme un devoir impérieux de n'admettre dans ces bibliothèques aucun livre licencieux, vicieux ou ayant une tendance immorale, non plus qu'aucun ouvrage hostile au christianisme.

2. Dans l'opinion de ce conseil il n'est pas plus compatible avec le but de ces bibliothèques d'y introduire aucun ouvrage sur la théologie ou la controverse, quoiqu'il ne soit pas à désirer que l'on doive en exclure tous ouvrages historiques ou autres dans lesquels on traite ces questions, et qu'il soit naturel de comprendre dans le choix des livres ceux qui sont de nature à exposer convenablement les preuves de la religion naturelle et de la religion révélée.

3. Quant à ce qui concerne les livres sur l'histoire ecclésiastique, le conseil s'accorde sur un choix des ouvrages les plus approuvés des deux côtés.

4. Avec ces exceptions et dans ces limites, c'est l'opinion du conseil qu'un choix aussi étendu que possible doit être fait de livres utiles et intéressants, d'un mérite durable, et adaptés aux lectures populaires dans les différents départements des connaissances humaines; laissant à chaque municipalité à consulter son propre goût et à exercer sa propre discrétion dans le choix des livres qu'elle aura à faire dans le catalogue général.

5. On ne doit pas penser que le choix d'un livre inscrit dans le catalogue soit l'expression de l'opinion du conseil quant à ce qui regarde la matière traitée dans le livre, mais simplement un consentement de la part du conseil de permettre à une municipalité d'acheter le dit ouvrage si elle le juge à propos.

6. Le catalogue général des livres pour les bibliothèques publiques d'école pourra être modifié et augmenté d'année en année, à mesure que les circonstances le permettront et que de nouveaux ouvrages de mérite paraîtront.

*No. 2. Remarques par le surintendant en chef de l'éducation.*

Outre la reconnaissance de ces principes, le surintendant en chef a jugé essentiel en établissant un système national de bibliothèques publiques, de pourvoir à la réalisation des objets suivants :—

1. Empêcher de dépenser une partie du fonds des bibliothèques à acheter des livres de nature à nuire aux mœurs ou à corrompre le goût public.

2. Protéger le public contre les impositions de colporteurs intéressés, relativement au caractère et au prix des livres de bibliothèque.

3. Mettre les municipalités les plus éloignées sur le même pied que celles qui avoisinent la métropole par rapport aux conditions et aux facilités d'acheter des livres, à la seule exception de leur transmission—qui devient maintenant sûre et facile pour toutes les parties du Haut-Canada.

4. Choisir et rendre également acceptable à toutes les municipalités scolaires du pays une grande variété de livres instructifs et intéressants, et cela aux conditions les plus économiques et les plus avantageuses.

5. Laisser la plus grande latitude aux localités à l'égard des sommes à prélever ou à la manière de les prélever, soit dans un arrondissement d'école, dans un township ou dans un comté, et encourager les efforts des localités, en proportionnant dans tous les cas, le montant de l'aide publique au montant prélevé par telles localités.

*No. 3. Avis du département aux corporations municipales et scolaires du Haut-Canada.*

BIBLIOTHÈQUES D'ÉCOLES PUBLIQUES. (Voir page lxxviii.)

“Les bibliothèques de township et de comté font la gloire des institutions de la province.”—*Lord Elgin à l'exposition provinciale du Haut-Canada, septembre 1854.*

Le surintendant en chef de l'éducation répartira cent pour cent sur toutes sommes qui seront prélevées par des corporations municipales ou scolaires, pour l'établissement ou l'augmentation de bibliothèques publiques dans le Haut-Canada, suivant les règlements établis conformément à la loi. Le montant ne doit pas être remis en moindre somme que cinq piastres. Il sera fourni des catalogues et des blancs à demande.

PRIX POUR LES ÉCOLES. (Voir page lxxxv.)

Le surintendant en chef répartira cent pour cent sur toutes sommes non moindres de cinq piastres, qui lui seront remises par les municipalités ou corpora-

tions de syndics d'école pour l'achat de livres ou cartes pour servir de récompense dans les écoles communes et de grammaire. Des catalogues et des blancs fournis à demande.

CARTES D'ÉCOLE ET INSTRUMENTS. (Voir page lxxxiv.)

Le surintendant en chef sera heureux de pouvoir ajouter cent pour cent à toute somme n'étant pas de moins de cinq piastres, qui sera transmise au département par les écoles communes et de grammaire, et d'expédier des cartes, instruments, globes et diagrammes, jusqu'au montant ainsi augmenté, du moment qu'il recevra une liste des articles demandés par les syndics. Dans tous les cas, il faudra que toute personne agissant au nom des syndics, présente une procuration par écrit, sous le sceau de la corporation des syndics, chaque fois qu'on le désirera; le département pourra faire lui-même le choix des articles qui devront être envoyés. Il sera fourni des catalogues et des formules à demande.

## Appendice J.

### MUSÉE D'ÉDUCATION DU HAUT-CANADA.

#### No. 1. Règlements pour l'admission des visiteurs au musée d'éducation, Toronto.

I. Le musée est ouvert au public chaque jour (les dimanches et jours de fêtes exceptés), depuis 9 heures A. M., jusqu'à 5 P. M.

II. Le public est admis gratuitement, mais chaque personne devra inscrire son nom dans le livre des visiteurs au bureau de l'éducation.

III. Les cannes et les parapluies seront laissés dans la chambre des visiteurs.

#### No. 2. Le musée.

1. Le musée d'éducation est fondé sur un principe reconnu par le gouvernement impérial, celui de considérer ces institutions comme partie du système de l'éducation populaire et comme moyen indirect de former le goût et le caractère du peuple. Il se compose d'une collection d'instruments pour les écoles communes et de grammaire, de modèles, d'instruments d'agriculture et autres, d'échantillons de l'histoire naturelle du pays, d'empreintes de statues et de bustes antiques et modernes, etc., choisis dans les principaux musées de l'Europe; il s'y trouve aussi des bustes de plusieurs personnages les plus célèbres de l'histoire française et anglaise, ainsi que des copies de quelques uns des ouvrages des grands maîtres des écoles de peinture hollandaise, flamande, espagnole et italienne. Ces objets d'art sont *étiquetés* pour l'information de ceux qui ne seraient pas familiers avec les originaux, mais un catalogue historique est en voie de préparation. Dans les témoignages pris par le comité spécial de la chambre des communes, il est dit bien à

propos, " que l'objet d'une galerie nationale est de raffiner le goût public et d'offrir au peuple une source plus pure de plaisir ;" et le comité exprime en même temps l'opinion que comme " les gens de goût qui vont en Italie en rapportent toujours de belles copies modernes des beaux originaux," il est à désirer, même en Angleterre, que ceux qui n'ont pas l'occasion ou les moyens de voyager à l'étranger, puissent voir sous la forme d'une copie exacte, quelques unes des œuvres de Raphaël et des autres grands maîtres—objet non moins désirable en Canada qu'en Angleterre. Ce qui a été ainsi fait à l'égard de cette branche de l'instruction, est en partie le résultat d'une faible somme annuelle qui, grâce à la libéralité de la législature, a été placée entre les mains du surintendant en chef de l'instruction—à même la part du Haut-Canada dans les octrois d'école—dans le but de perfectionner l'architecture d'école, et d'encourager les arts, les sciences et la littérature, au moyen de modèles, d'objets et de publications collectionnés dans un musée en rapport avec ce département.

*No. 3. Objets que renferme le musée.*

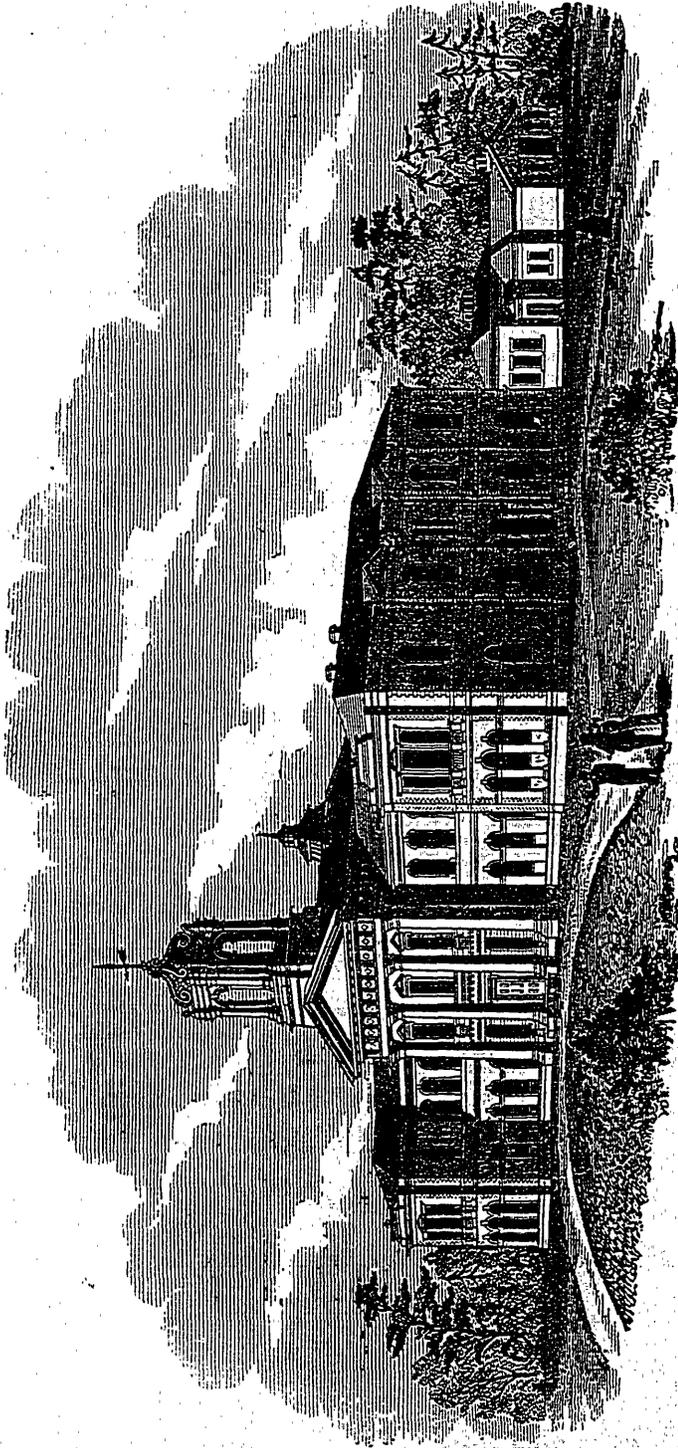
2. Le musée renferme une collection considérable d'objets d'art, modèles etc., classés dans l'ordre suivant :—

- I. SCULPTURE : \* 1. Antique.  
2. Moderne.  
3. Architecturale.
- II. PEINTURES : 1. Ecole italienne.  
2. " flamande.  
3. " hollandaise.  
4. " hollandaise et flamande.  
5. " allemande.  
6. " française.  
7. " espagnole.
- III. GRAVURES : 1. Sur acier et en taille douce.  
2. Lithographie.
- IV. OUVRAGES ILLUSTRANT L'HISTOIRE DE L'ART, ETC. :
1. En français et en italien.  
2. En anglais.
- V. AUTRES OBJETS PRÉCIEUX :
1. Histoire du moyen âge, illustrée, figures en armure, armes, etc.  
2. Cartes et plans en relief.  
3. Echantillons d'histoire naturelle.  
4. Echantillons géologiques.  
5. Modèles d'instruments aratoires.  
6. Modèles de physique et appareils d'école.

\* On peut se procurer quelques uns des photographes de ces statues et bustes, etc., au bureau de l'éducation. De 25 cts. à 60 cts. chaque.

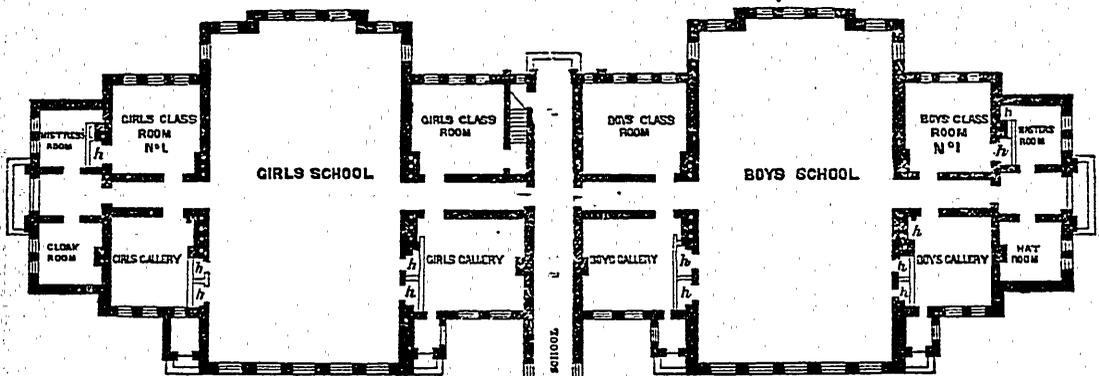
## Appendice K.

DÉPARTEMENT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE DU HAUT-CANADA.

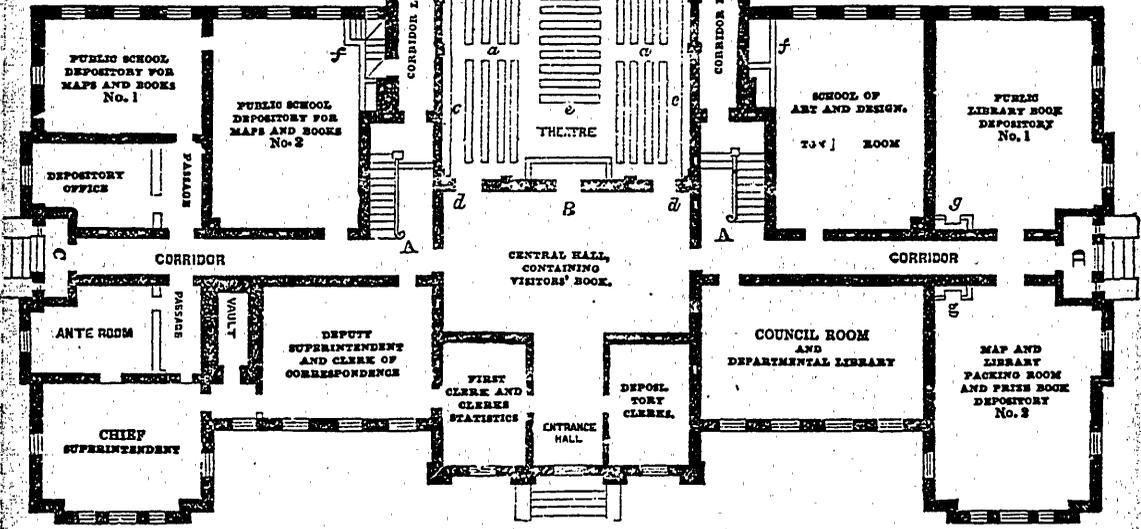
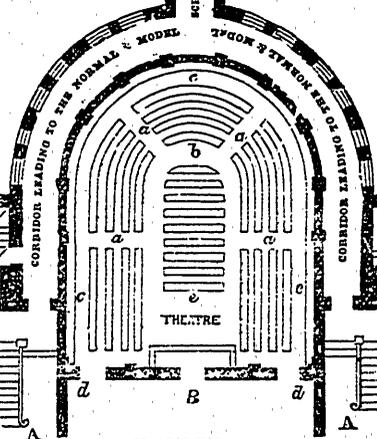


DÉPARTEMENT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE DU HAUT-CANADA.

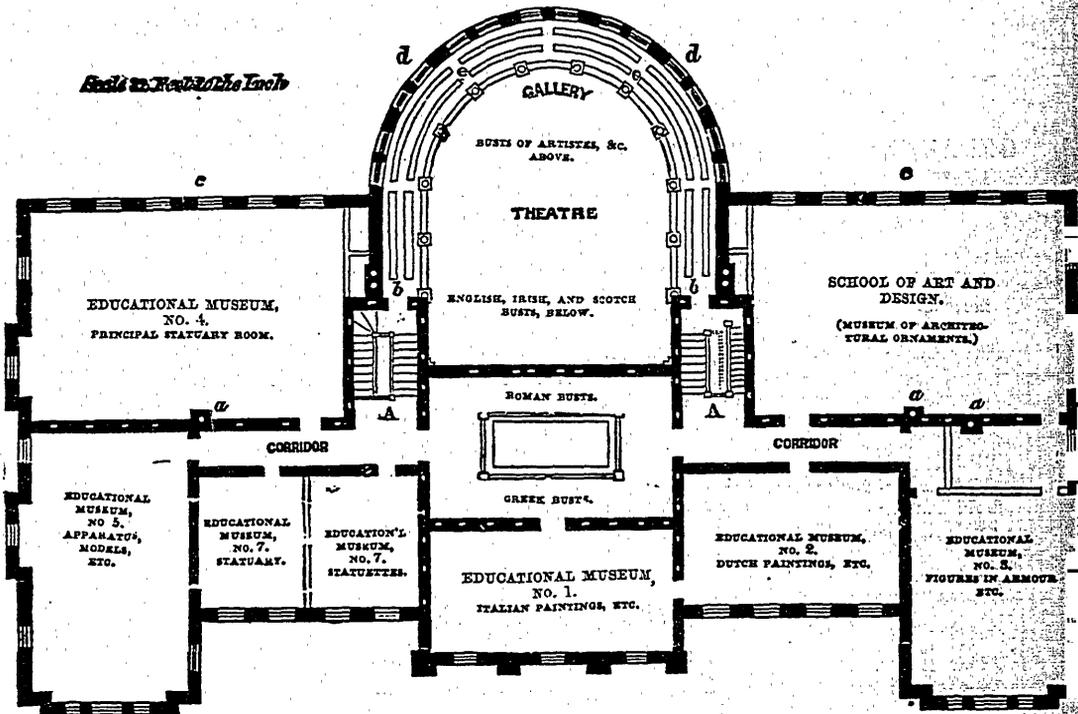
*(Les bureaux de l'éducation sont au premier, à gauche; les chambres du musée, en haut, et l'école normale et l'école modèle de grammaire, dans le nouvel édifice en arrière, faisant face à la rue Gerrard.)*



Scale 20 Feet to the Inch



PLAN DU REZ-DE-CHAUSSÉE DU DÉPARTEMENT DE L'ÉDUCATION.—No. 1.



PLAN DU MUSÉE D'ÉDUCATION.—PREMIER ÉTAGE DU DÉPARTEMENT DE L'ÉDUCATION.—No. 2.

[*Explications du plan No. 1.*—Au nord de la salle centrale, est le *théâtre*, et l'entrée du professeur au centre, *B*; et des entrées latérales, est et ouest, *d, d*, pour le public. Ici les allées sont marquées *a, b, c*, avec des sièges; la plateforme du professeur est placée entre *B* et *e*. Cette partie du *théâtre* peut loger 470 personnes, et les galeries 150, en tout 620. A l'entour du *théâtre*, et au-dessous de ses galeries, sont des corridors Est et Ouest, conduisant aux écoles normales et modèles, et l'école modèle de grammaire dans le nouvel édifice en arrière, faisant face à la rue Gerrard. *A, A*, sont des escaliers conduisant au premier étage; *C* et *D*, des entrées Est et Ouest au département et au dépôt; *f, f* et *g, g* sont des ventilateurs conduisant des différentes chambres à la coupole, sur le sommet de l'édifice.]

[*Explication du plan No. 2.*—*A, A*, passages au haut des principaux escaliers conduisant aux corridors Est et Ouest—où se trouvent les chambres du musée; *a, a, a*, des ventilateurs reliés à ceux d'en bas; *b, b*, des portes au premier palier, conduisant aux galeries Est et Ouest du *théâtre*; *c, c*, rang Nord des fenêtres de la principale chambre des statues et de l'école d'art; *d, d*, rang Nord des fenêtres de la galerie du *théâtre*; *e, e*, allées et sièges de la galerie du *théâtre*.]

## Appendice K.—(Suite.)

## DEPARTEMENT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE DU HAUT-CANADA.

## No. 1.—BUREAU DE L'ÉDUCATION.

Nommé en	CHEF DU DÉPARTEMENT.	
1844.....	Le rév. EGERTON RYERSON, D.D.....	Surintendant en chef de l'éducation.
	<i>Officiers du Département.</i>	
1844.....	John George Hodgins, M.A.....	} Député surintendant de l'éducation, et éditeur adjoint du <i>Journal of Education</i> .
1854.....	Alexander Marling.....	
1852.....	Alexander Johnstone Williamson, M.D.....	
1856.....	Francis Joseph Taylor.....	
1857.....	Herbert Butterworth.....	
1858.....	James Moore.....	Concierge et messenger.
	<i>Dépôt de cartes et de livres.</i>	
1853.....	Samuel Passmore May.....	Commis des bibliothèques.
1856.....	Thomas I. Churchill.....	Commis adjoint.
1857.....	Christopher Alderson.....	Emballeur et messenger.
	No. 2.—CONSEIL DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.	
1846.....	L'hon. Samuel Bealy Harrison, C.R. ....	<i>Président.</i> (Eglise d'Angleterre.)
1846.....	Le rév. Egerton Ryerson, D.D.....	Surintendant en chef de l'éducation.
1850.....	Le très rév. Armand François Marie } De Charbonnel, D.D.....	} Evêque catholique romain de Toronto. (successeur de feu l'évêque Power.)
1846.....	Le rév. Henry James Grasett, B.D.....	
1846.....	L'hon. Joseph Curran Morrison, C.R. ....	Eglise presbytérienne du Canada.
1846.....	James Scott Howard, écr.....	Eglise d'Angleterre.
1850.....	Le rév. John Jennings, D.D.....	Eglise presbytérienne unie.
1850.....	Le rév. Adam Lillie, D.D.....	Institut théologique congrégationnel.
1857.....	Le rév. John Barclay, D.D.....	} Eglise d'Ecosse. (Successeur de feu Hugh Scobie, écr.)
1854.....	Le rév. John McCaul, LL. D.....	
1846.....	John George Hodgins, M.A.....	Président du collège de l'université. <i>Mem-</i> <i>bre pour les fins des écoles de grammaire.</i> <i>Commis archiviste.</i>
	<i>Ecole Normale.</i>	
1847.....	Thomas Jaffray Robertson, M.A.....	Maitre principal.
1853.....	John Herbert Sangster.....	Second maitre.
1858.....	Alexander Russell Strachan.....	Maitre d'écriture et de tenue des livres.
1853.....	Henry F. Sefton.....	Maitre de musique.
1859.....	Alphonse Coulon.....	Maitre de dessin.
1852.....	Henry Goodwin.....	Maitre de gymnase et calisthénie.
1848.....	John Murphy.....	Concierge et messenger.
	<i>Inspecteurs des écoles de grammaire de comté.</i> (Voir pp. lviii-lxxi, 97-104, 108-125.)	
1855.....	Le rév. William Ormiston, M.A.....	
1859.....	George R. R. Cockburn, M. A.....	

Nommé en	<i>Ecole modèle de grammaire.</i>	(Voir pages 104-108.)
1858.....	George R. R. Cockburn, M. A. ....	Recteur.
1858.....	Le rév. John Ambery, M. A. ....	Maître classique.
1858.....	Francis L. Checkley.....	Maître de mathématiques.
1859.....	B. F. Fitch, B. A. ....	Maître d'anglais.
1858.....	John Herbert Sangster.....	Professeur de chimie et de physique.
1858.....	Emile Coulon.....	Maître de français.
1859.....	Alphonse Coulon.....	Maître de dessin.
1858.....	Alexander Russell Strachan .....	Maître d'écriture et de tenue des livres.
1858.....	Henry F. Sefton .....	Maître de musique.
1852.....	Henry Goodwin .....	Maître de gymnase et de calisthénie.
1851.....	Patrick O'Neill .....	Concierge et messenger.
	<i>Ecole commune modèle des garçons.</i>	(Voir pages 126, 131.)
1858.....	James Carlyle .....	Maître de l'école.
1858.....	John Clark Disher.....	Premier adjoint.
1859.....	Alexander Campbell.....	Second adjoint.
	<i>Ecole commune modèle des filles.</i>	(Voir pages 126, 131.)
1852.....	Mde. Dorcas Clark .....	Maîtresse de l'école.
1855.....	Mdlle Henrietta Shenick.....	Premier adjoint.
1854.....	Mdlle Helen Clark .....	Second adjoint.
1855.....	James Forsyth .....	Jardinier des terrains de l'école normale.
1852.....	James Ryan et [1856] Thomas Gray .....	Chauffeurs et gardiens.

Dans l'école modèle commune, l'écriture et la tenue des livres, le dessin et la musique, ainsi que le gymnase sont enseignés par les maîtres de ces branches dans l'école normale.

No. 3.—COMMUNICATIONS ADRESSÉES AU DÉPARTEMENT DE L'INSTRUCTION  
PUBLIQUE POUR LE HAUT-CANADA.

(1) *La nouvelle loi postale et le département de l'instruction publique du Haut-Canada.*

Comme un bien petit nombre des personnes qui correspondent avec le département de l'éducation se conforment à la nouvelle loi postale en affranchissant leurs lettres, (ce qui a l'effet d'accroître de près de *cinquante par cent* les frais de port) la conséquence a été que cet item des dépenses contingentes du département a atteint un chiffre que rien ne peut justifier. Il se peut que cette omission provienne de ce que l'on est sous l'impression que la correspondance officielle du département est à la charge du gouvernement, comme c'est le cas dans les bureaux de l'exécutif. Mais c'est une grande erreur ; comme le département de l'éducation forme exception, et que ses dépenses contingentes sont chargées de frais dont sont exonérés les autres départements publics, nous désirons donc suggérer qu'à l'avenir, les frais de port de toute la correspondance avec le département soient payés d'avance, (comme ils le sont pour les lettres, etc., expédiés du département,) et que l'on fasse usage de papier plus léger dans tous les cas. Plusieurs lettres ne couvrant qu'une seule page ont été reçues il n'y a pas longtemps encore, écrites

sur du grand papier épais, et contenant quatre pages. Le papier *foolscap* devrait être employé quand c'est possible; et l'on ne devrait expédier que les parties écrites. Au département toutes les autres parties sont retranchées quand il s'agit de les mettre en liasse.

(2) *Paiement d'avance des frais de port sur les livres.*

D'après la nouvelle loi postale, les frais de port sur les livres, circulaires imprimées, etc., expédiés par la malle, *doivent être payés d'avance par l'envoyeur* sur le pied d'un centin par once. En conséquence les surintendants locaux et les instituteurs demandant des envois de livres du dépôt de l'éducation auront la bonté de transmettre une somme additionnelle pour acquitter les frais de port.

(3) *Règlements de poste au sujet des rapports des écoles de grammaire et des écoles communes.*

Tous les rapports officiels qui, par la loi, doivent être transmis au surintendant en chef, ou à un surintendant local, et qui sont rédigés sur les blancs imprimés fournis par le département de l'éducation, doivent être envoyés, *francs de port*, au taux d'un centin par once, *et ouverts à chaque extrémité*, pour qu'ils puissent circuler comme des papiers imprimés. L'on ne doit pas inclure de lettres dans ces rapports.

(4) *Communications avec le département.*

1. *Appel au surintendant en chef des écoles.*—Toutes personnes concernées dans la mise en opération des actes des écoles de grammaire et des écoles communes ont le droit d'interjeter appel au surintendant en chef des écoles; et il est autorisé à décider les questions qui ne sont pas réglées par la loi. Mais pour les fins de la justice et dans le but de prévenir les délais, et d'éviter les dépenses, il sera nécessaire à toute personne qui en appellera ainsi au surintendant en chef des écoles: 1. De transmettre à la partie contre laquelle est dirigé l'appel, une copie correcte de sa communication au surintendant en chef, afin que cette partie puisse avoir l'occasion de s'expliquer ou de répondre selon qu'elle le jugera à propos. 2. De mentionner expressément dans l'appel au surintendant en chef que la partie adverse a été ainsi notifiée, vu que l'on ne doit pas supposer que le surintendant en chef décidera ou réglera une question quelconque concernant différentes parties sans les entendre de part et d'autre, quelque soit le délai occasionné par une pareille audition. Les demandes d'avis au sujet des affaires des écoles communes, devraient dans tous les cas être *en premier lieu* adressées au surintendant local.

2. Le *Journal of Education* ayant été constitué par son excellence le gouverneur en conseil, l'organe officiel chargé de communiquer toutes les nouvelles départementales, on devra le consulter pour ce qui regarde l'apporportionnement, les blancs de rapport, le dépôt, l'école normale, etc.

3. *Correspondance générale.*—Les parties intéressées sont laissées à leur discrétion en ce qui regarde la forme de correspondance relative aux écoles, vu que le département ne donne pas d'instructions spéciales à cet égard; mais elles sont requises de se servir de papier de grand format ou *foolscap*. Dans toutes corres-

pondances le *numéro* de l'arrondissement scolaire, et le *nom* du township, et du bureau de poste, et la *capacité officielle* de l'auteur devraient être mentionnés, ainsi que les *numéros* et les *dates* de toute correspondance antérieure sur le même sujet.

4. *La correspondance avec le gouvernement au sujet des écoles*, devrait être échangée par le canal du bureau d'éducation, Toronto, vu que la correspondance qui n'est pas échangée de cette manière est renvoyée au surintendant en chef, pour être soumise à son excellence par le département qu'il appartient, ce qui occasionne des délais et des dépenses inutiles.

5. *Les correspondances relatives au Journal of Education, au dépôt d'éducation, aux bibliothèques publiques ; ou au fonds des instituteurs en retraite, comptes d'école, écoles pauvres, etc.*, devraient être écrites sur des *feuilles détachées* des lettres pour appels ou questions légales, afin qu'elles puissent être séparées et classifiées.

#### NO. 4.—DEVOIRS DU DÉPARTEMENT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE POUR LE HAUT-CANADA.

Comme un grand nombre d'étrangers et d'autres personnes qui reçoivent ce rapport expriment fréquemment le désir de connaître la régie intérieure, il peut n'être pas hors de propos de donner une idée des travaux du département de l'éducation. Lorsque le système actuel des écoles fut établi, la besogne de ce bureau fut d'abord très légère, parce que les municipalités et les écoles étaient moitié moins nombreuses qu'elles ne sont aujourd'hui, et parce qu'il n'y avait aucune audition de comptes et paiements de deniers par l'intermédiaire de ce bureau, qu'il n'existait pas de *Journal d'Education* ni d'écoles normale et modèles, ni obligation de procurer aux municipalités et aux arrondissements d'école les livres d'école, cartes, instruments et bibliothèques ; et que la correspondance du bureau n'excédait pas 500 lettres par année. Depuis cette époque ses travaux se sont tellement multipliés qu'on a jugé nécessaire de diviser le département en plusieurs branches, dans chacune desquelles il faut plus de travail que dans tout le bureau avant 1850. L'acte des écoles de 1850 fit plus que doubler les travaux de ce département ; et ces travaux se sont encore beaucoup accrus par suite de l'acte supplémentaire et de l'acte des écoles de grammaire, aussi bien que par les progrès du système scolaire et l'intérêt toujours croissant dans le pays pour répandre l'éducation et les connaissances. On peut se faire une idée de cette augmentation par le fait que le nombre de lettres reçues, qui en 1850 était de 1,180, fut de 7,090 en 1858. En 1850, le nombre de lettres envoyées de ce département avait été de 720 ; en 1858, il s'éleva à 4,627, sans compter les circulaires. Depuis 1850, il y a donc eu une augmentation de plus de 700 par cent dans le nombre de lettres reçues, et de près de 400 par cent dans le nombre de lettres envoyées ; et cette augmentation dans la *correspondance* donne une juste idée de l'augmentation du travail dans les autres branches du département. Les diverses branches dont se compose le département sont comme suit :

1. *Conseil de l'instruction publique* :—Cette branche embrasse les devoirs généraux du conseil ; ses séances ; toutes les matières relatives aux écoles normale et modèles et l'école projetée des arts, telles que leur surveillance, les nominations des maîtres et instituteurs, et des serviteurs ; l'audition et le paiement des salaires et comptes, l'admission des étudiants et élèves ; pourvoir les écoles normale et modèles de livres de texte, papeterie et instruments, avoir soin des édifices érigés et achevés depuis 1850, les meubler et les réparer, le soin et la culture des terrains —étendue de près de 8 acres carrés. Les livres, papeterie, etc., pour les étudiants de l'école normale (variant de 150 à 200) et pour les 300 élèves des écoles modèles, et presque 100 élèves dans l'école modèle de grammaire sont fournis sur des réquisitions par écrit de la part des maîtres, (voir page 131,) et approuvées par écrit, par le surintendant en chef. Les réquisitions sont numérotées et enregistrées, comme pièces justificatives de tout ce qui se fait, en vertu des ordres généraux ou spéciaux du conseil par lequel sont sanctionnés tous les règlements concernant l'établissement et le gouvernement des écoles de grammaire et communes, et les bibliothèques publiques dans tout le Haut-Canada, et par lequel sont autorisés les livres de texte en usage dans les écoles et les livres pour les bibliothèques publiques. La loi oblige le surintendant en chef des écoles de préparer ces règlements et toutes autres matières pour la considération du conseil, et de conduire toute sa correspondance et exécuter ses ordres. Le secrétaire en chef du bureau d'éducation est aussi le secrétaire archiviste du conseil, et tient les minutes et les comptes de toutes les sommes reçues et dépensées par lui.

2. *Dépôt de cartes et instruments d'école* :—Cette branche est chargée de pourvoir les écoles normale et modèles de livres de texte et de papeterie ; de l'achat de cartes, globes, et toutes sortes d'instruments pour les écoles de tout le Haut-Canada, et de la correspondance y relative. Les écoles ont été pourvues de ces articles au montant de plusieurs mille louis. (Voir tableau O, page lxxxiv.) La collection d'instruments d'école dans ce dépôt est la plus considérable de l'Amérique, sinon de l'Europe ; si-bien qu'il est fréquemment reçu des commandes de livres, cartes et instruments des Etats-Unis et autres endroits en dehors du Canada. Durant les quelques années dernières, à la suggestion et sous la direction de ce département, trois cartes de l'Amérique Britannique du Nord ont été entreprises—l'une à New-York ; une à Edinbourg, par MM. W. et A. K. Johnston, géographes de la reine ; et une à Londres, par les MM. Smiths, éditeurs des cartes nationales des écoles. Ces cartes anglaises du Canada et des provinces de l'est sont du même genre et des mêmes dimensions que la série des cartes d'Europe, d'Asie, etc., de Johnston, ou des cartes nationales, et contiennent nos dernières divisions de comtés et de townships, nos lignes de chemins de fer, etc., et permettent pour la première fois au public anglais, (tout en les fournissant aux écoles en Angleterre et au Canada) de se procurer des cartes du Canada sur une aussi grande échelle, et aussi complètes et détaillées. Une série de cartes de divers pays est en cours d'impression en Canada, sous la direction du département. Il est aussi très agréable de pouvoir dire que la plus grande partie des cartes et instruments fournis aux écoles

publiques du Haut-Canada, ont été fabriqués à Toronto, sous l'inspection du département.

Cette branche de l'industrie canadienne a été graduellement introduite et soigneusement encouragée, et le chef du département ressent un plaisir tout particulier de pouvoir rendre un aussi bon témoignage en faveur du zèle et de l'énergie des personnes qui en ont accepté l'entreprise. C'est un grand honneur faire à ces personnes que de dire que leurs œuvres sont non seulement égales à celles des fabricants anglais ou américains, mais souvent aussi, supérieures, et moins dispendieuses. L'attention du département a été constamment dirigée vers les améliorations et les modifications qui paraissaient possibles et désirables; et dans le cas où des améliorations n'étaient pas nécessaires, le département a tenu à ce que sous le rapport de la perfection et du fini, les articles manufacturés au Canada ne fussent pas inférieurs à ceux de fabrication anglaise ou américaine.

Des échantillons des articles fabriqués à Toronto, ont été exposés aux différentes expositions provinciales, et ont attiré beaucoup d'attention et d'éloges. Les instruments fabriqués comprennent non seulement des pupitres et des sièges d'école, mais des cartes, cabinets de cartes et cartes à pivots; planétaires en cuivre, telluriens, globes, solides géométriques et tableaux; forces mécaniques, leviers, et divers articles en cuivre, pour illustrer les diverses branches de la physique.

3. *Dépôt de livres pour les bibliothèques publiques* :— Cette branche est chargée du soin de fournir des livres pour les bibliothèques publiques; elle prépare aussi les catalogues, les règlements et la correspondance. Près de 4000 ouvrages différents sont mentionnés dans le catalogue, et le choix et l'examen qu'il a fallu en faire avant de les soumettre à la sanction du conseil de l'instruction publique, et les arrangements qu'il a fallu prendre en conséquence avec plus de cinquante éditeurs dans la Grande-Bretagne et les Etats-Unis, tout cela a occasionné durant plus de deux ans un travail dont on peut à peine se faire une idée. A peu près 250,000 volumes ont été achetés, et près de 170,000 ont été distribués à des municipalités et à des arrondissements d'école, durant un peu plus de quatre ans. Pour se procurer et toujours avoir en main un assortiment nécessaire de livres, il faut envoyer des commandes de mois en mois, et faire les paiements, et les livres une fois reçus, doivent être examinés sur l'envoi et déposés à leur place respective. Pour l'envoi des bibliothèques le mode suivant a été adopté: lorsqu'une corporation municipale ou scolaire fait une demande de livres, accompagnée de la liste de ceux qu'elle désire se procurer (ou si elle demande qu'on lui choisisse des livres pour un certain montant,) les livres demandés ou choisis sont marqués sur la marge du catalogue général imprimé, dont une copie est gardée dans le département pour chaque bibliothèque. Sur le couvert de ce catalogue sont inscrits le nom de la corporation municipale ou arrondissement d'école, le nombre de livres, le montant de l'appropriation locale et de l'octroi législatif, la valeur du choix fait par les autorités locales, et les autres choses qu'il peut être nécessaire d'indiquer, comme l'adresse de la personne à laquelle la bibliothèque doit être envoyée, les dates et numéros des lettres

relatives à la bibliothèque, etc. Le catalogue, après avoir été examiné par le surintendant en chef ou son député, (et après qu'on a choisi un nombre de volumes suffisant pour répondre à la demande qui a été faite,) est envoyé au dépôt des bibliothèques, où les livres sont choisis et marqués et portés à la chambre d'emballage, où on lit les titres, puis on les marque de nouveau et on les emballe dans les boîtes, avec la quantité d'étiquettes et de papier à enveloppe nécessaires pour les couvrir. C'est de ce catalogue ainsi marqué, que l'envoi est fait à la corporation à laquelle est destinée la bibliothèque, accompagné du reçu des compagnies d'express, de chemin de fer ou de bateau à vapeur pour les boîtes livrées.

On peut se faire une idée de l'avantage pécuniaire de ce système pour le pays, lorsqu'on considère la grande variété de livres utiles qui sont mis en circulation et rendus accessibles à toutes les parties du Haut-Canada, et qui n'avaient jamais encore auparavant été importés dans ce pays, et lorsqu'on considère que ces livres ont été achetés aux conditions les plus favorables, qu'ils sont fournis au prix coûtant, et que tous les frais, y compris la différence du change, le transport, l'assurance, salaire des commis, et autres dépenses contingentes, n'ont pas excédé de quinze à dix-huit par cent les sommes payées pour les livres en Angleterre et aux Etats-Unis.

4. *Musée d'éducation* :— Cette branche s'occupe du soin de procurer, arranger et tenir en ordre les différents objets intéressants du musée. La collection renferme environ 2,000 objets. (Voir page 177.)

5. *Bureau d'éducation* :— Ce bureau est, comme de raison, la branche principale du département, embrassant non seulement la direction générale de chacun des autres, mais aussi l'administration générale des lois des écoles communes et des écoles de grammaire ; explications aux conseils, surintendants, syndics, instituteurs et autres, sur les points douteux de la loi et les manières de procéder ; décisions sur appels et plaintes ; audition des comptes des écoles ; surveillance des écoles normale et modèles, et certificats provinciaux pour les instituteurs ; payer toutes les allocations législatives pour les écoles communes et les écoles de grammaire ; fournir des registres aux instituteurs, des blancs de rapports pour les syndics, les surintendants locaux, les greffiers et trésoriers des municipalités ; fournir le *Journal of Education* (outre la rédaction de ce journal), à chaque surintendant local et à chaque corporation d'école du Haut-Canada ; considérer les demandes des arrondissements pauvres dans les nouveaux townships, la répartition et le paiement d'une allocation spéciale pour ces arrondissements ; la même chose pour les instituteurs devenus vieux ; la préparation du rapport annuel, l'impression et la distribution de plus de 4000 exemplaires de ce rapport aux conseils municipaux, aux surintendants, et aux corporations d'école ; la correspondance générale relative à l'éducation ; donner les explications nécessaires aux nombreux visiteurs de toutes les parties du Canada et d'autres pays, qui désirent connaître les arrangements qui ont été faits pour subvenir aux besoins intellectuels du pays au moyen des dépôts et du musée aussi bien que par les méthodes d'instruction des écoles normale et modèles.

Quelques parties des travaux de cette branche du département, ainsi mentionnés en abrégé, demandent beaucoup de temps et de travail ; telle est, par exemple, la compilation du rapport annuel fait sur les rapports de près de 500 municipalités et corporations scolaires, chacun desquels doit être examiné et révisé pour servir au rapport annuel du surintendant en chef. Lorsque le rapport d'une localité contient des erreurs évidentes, il est renvoyé, ou une lettre est écrite demandant des explications ; dans l'audition des comptes des écoles, les recettes et dépenses de chaque municipalités sont lues, examinées, et comparées avec le rapport de l'année précédente, la répartition certifiée de l'allocation législative et les rapports de l'auditeur du comté et autre auditeur municipal. Lorsqu'on trouve des inexactitudes, on demande des explications, lorsqu'on découvre que le fonds des écoles a été mal employé, et lorsque toute la somme qui doit être prélevée dans une municipalité ne l'a pas été, ou qu'il n'en est pas rendu compte, les parties intéressées sont dûment notifiées, et une somme correspondante est retenue sur la répartition suivante de l'allocation législative, jusqu'à ce que les déficits soient couverts, et qu'il ait été fidèlement rendu compte, suivant la loi, de l'emploi des deniers. Cette audition des comptes des écoles, quoiqu'elle impose une tâche ardue, et qu'elle donne lieu à une correspondance quelquefois pénible, assure des sommes considérables au fonds des écoles, et introduit dans chaque municipalité et chaque corporation scolaire, la pratique de rendre fidèlement compte de la recette et des dépenses des deniers publics, élément important de l'instruction publique aussi bien que de tout bon gouvernement.

A l'égard des *lettres* :—Chaque lettre reçue est attachée à un dossier en blanc, sur lequel sont imprimés le nom de la branche du département à laquelle appartient la lettre, ainsi que des lignes pour le numéro, le titre ou le nom de l'auteur, le bureau de poste, la date de la réception et les remarques. Elle est aussi inscrite dans le *registre des lettres reçues* avec un précis de son contenu, et elle est numérotée ; et si elle se rapporte à des lettres antérieures, on se procure ces dernières, et leurs numéros sont notés, et on y fait les autres observations nécessaires. Si elle se rapporte aux dépôts, la commande est copiée sur la liste de vente et dans le livre des envois, et les livres sont fournis immédiatement. Il faut faire une copie de chaque projet de réponse ou de lettre envoyée de ce bureau, l'une pour le livre des lettres, et l'autre pour les parties intéressées. La date de la réponse est aussi marquée sur le dos de la lettre reçue.

Chaque branche du département qui l'exige a le livre de lettres qui lui convient, un livre de comptes courants, etc., et on tient avec chaque branche un compte séparé du fonds des écoles, payé par l'entremise du département, et pour en rendre compte, les pièces justificatives numérotées, sont dans chaque cas mises devant l'auditeur.

Ce n'est qu'au moyen de cette attention rigoureuse aux détails et de cet arrangement séparé et méthodique de chaque branche du département qu'il a été possible d'éviter la confusion et l'embarras, d'achever l'ouvrage commencé, et fournir au département les moyens d'assurer le succès de l'éducation, et d'avancer les

intérêts sociaux du pays. On peut se faire une idée du progrès graduel des travaux du département, par l'état suivant de la correspondance depuis 1850.

Dans les années.....	1850.	1851.	1852.	1853.	1854.	1855.	1856.	1857.	1858.
Nombre de lettres reçues.....	1180	2026	2996	4015	4920	5338	5739	6294	7090
Moyenne par semaine .....	23	39	57	77	95	102	110	121	136
Nombre de lettres envoyées .....	760	1136	1430	1936	2531	3764	3966	3541	4627
Moyenne par semaine .....	15	22	27	37	50	72	77	68	88

Comme les conseils de comté, de township, ville et village, et les syndics et autres ont jugé à propos, d'eux-mêmes et presque unanimement de faire de ce département une sorte de cour d'équité, et de s'y adresser pour obtenir tous les renseignements et avis nécessaires sur les matières douteuses, le surintendant en chef a cru de son devoir de ne pas borner ses réponses aux simples citations de la loi, mais de faire tout en son pouvoir pour concilier les différends et régler les difficultés, et aider et encourager de ses conseils, suggestions et raisonnements les personnes qui s'adressent à lui, à profiter des facilités offertes pour répandre l'éducation et les connaissances parmi la jeunesse du pays.

Ce n'est que durant les années dernières que le système des écoles communes a été pleinement mis en opération; et ce n'est qu'en 1855, que les règlements pour la meilleure organisation et régie des écoles de grammaire ont été publiés. L'on n'a fait usage d'aucun autre moyen que la persuasion; l'on n'a pas cherché à marcher plus vite que ne le justifiaient les besoins du pays et les désirs de ses habitants. Instruire le peuple par lui-même, tel est le principe fondamental du système scolaire; et l'esprit et l'objet de son administration a été d'aider le peuple à gérer ses propres affaires et à soigner ses intérêts.

Il n'y a pas dans le Haut-Canada ce qu'on appelle une *taxe d'état pour les écoles*, la législature n'imposant pas, comme dans les états voisins, une taxe pour le maintien des écoles. Toutes les taxes prélevées pour les écoles le sont volontairement par les municipalités locales. Cependant le progrès du système scolaire, sous le rapport financier, n'est pas moins satisfaisant que sous les autres rapports déjà mentionnés dans les remarques qui précèdent.

##### 5. DOCUMENTS TRANSMIS ANNUELLEMENT PAR LE DÉPARTEMENT D'ÉDUCATION AUX OFFICIERS DES ÉCOLES DU HAUT-CANADA.

Les documents qui suivent sont fournis gratuitement par le département d'éducation du Haut-Canada aux divers officiers des écoles, c'est à savoir :

1. Le *Journal of Education pour le Haut-Canada* est envoyé mensuellement à chacune des corporations de syndic dans les arrondissements ruraux d'école; aux bureaux des syndic d'écoles communes dans les cités, les villes et les villages; aux bureaux des syndic des écoles de grammaire; aux surintendants locaux et aux syndic de chacune des écoles séparées, etc., etc. Total, environ 4500 copies.

Le *Journal* est le medium officiel qui sert à communiquer toutes les nouvelles départementales. Il est régulièrement transmis par l'éditeur vers le premier de chaque mois, à l'adresse officielle des parties plus haut désignées. Si elles manquaient de le recevoir elles ne devraient pas tarder d'en notifier le bureau d'éducation. Les numéros qui manquent peuvent généralement être obtenus. Pour le public, le prix est de \$1 par année—payable d'avance. Les volumes des années passées, depuis 1848, (la première année de son existence) peuvent être obtenus aux mêmes conditions.

2. *Les registres d'école*, pour enregistrer la présence, les récitations et la conduite des élèves, sont fournis à chacune des écoles de grammaire et des écoles communes, ainsi qu'aux écoles séparées dans le Haut-Canada. Total, environ 4,000 copies. Les registres sont expédiés chaque année à l'adresse des greffiers de comté, pour être distribués gratuitement par les surintendants locaux.

3. *Les rapports semi-annuels des syndic* sont expédiés tous les six mois, par le canal du surintendant local, aux syndic de chaque arrondissement d'école. Ceux destinés aux écoles de grammaire et aux écoles catholiques romaines séparées sont envoyés directement par le département—Total envoyé annuellement, 7,500 copies.

4. *Les rapports annuels des syndic* sont envoyés annuellement, par le canal des surintendants locaux, à chacune des corporations de syndic dans les arrondissements ruraux d'écoles. Total, environ 4,000 copies.

5. *Les blancs des rapports annuels*, sur lesquels le rapport général annuel est compilé, sont expédiés aux surintendants locaux et aux bureaux des syndic des écoles communes et aux bureaux des syndic des écoles de grammaire—Nombre total expédié annuellement, 600 copies.

6. *Les rapports des auditeurs, trésoriers et sous-trésoriers* sont expédiés à environ 450 de ces officiers, pour être remplis et renvoyés.

7. *Le rapport annuel du surintendant en chef* à son excellence le gouverneur général, imprimé par ordre de la chambre d'assemblée, est aussi expédié à chacune des corporations rurales de syndic; aux bureaux des syndic d'écoles communes, dans les cités, villes et villages—aux bureaux des syndic des écoles de grammaire—aux bureaux de l'instruction publique—aux surintendants locaux—et aux syndic des écoles séparées, sans compter les copies adressées à d'autres personnes. Nombre total expédié annuellement, environ 4,500 copies.

8. *Formules diverses*.—Des formules sont expédiées, de temps à autre, aux instituteurs en retraite, aux syndic (pour cartes,) aux étudiants de l'école normale, etc. Environ 800 copies.

*Récapitulation.*—Nombre total des copies préparées, ou imprimées, et expédiées annuellement du département de l'éducation pour le Haut-Canada :—

	Copies.
1. Journal d'éducation .....	4,500
2. Registres d'écoles .....	4,000
3. Rapports semi-annuels .....	7,500
4. Rapports annuels des syndics .....	4,000
5. Rapports annuels des surintendants locaux .....	600
6. Rapports des auditeurs et trésoriers.....	450
7. Rapport du surintendant en chef .....	4,500
8. Formules diverses, environ .....	800
9. Lettres, etc., envoyées et reçues, environ .....	11,717
10. Circulaires, environ .....	800
Grand total par année.....	38,867

No. 6. SURINTENDANTS LOCAUX DES ÉCOLES DANS LES DIVERSES MUNICIPALITÉS  
DU HAUT-CANADA.

*Nomination de surintendants locaux de townships.*

La 27<sup>e</sup> section de l'acte des écoles du Haut-Canada de 1850 prescrit à chaque conseil municipal de comté, \* \* \* \* \*

*Troisièmement.* De nommer chaque année un surintendant local des écoles pour tout le comté ou pour un ou plusieurs townships dans le dit comté, suivant qu'il le jugera expédient; de fixer (dans les limites prescrites par la trentième section de cet acte) et de pourvoir aux salaires de ces surintendants locaux; pourvu toujours, qu'aucun de ces surintendants locaux n'aura la surveillance de plus de cent écoles; et pourvu aussi, que le greffier de comté donnera incontinent avis au surintendant en chef des écoles de la nomination et de l'adresse de chaque surintendant local et du trésorier de comté: et il devra également lui fournir une copie de toutes les délibérations du dit conseil relatives aux cotisations d'école, et autres matières concernant l'éducation.

*Salaires des surintendants locaux.*

XXX. Et qu'il soit statué, que chaque surintendant des écoles communes locales nommé ainsi que le prescrit la vingt-septième section de cet acte, aura droit annuellement à un louis courant, au moins, par chaque école placée sous ses soins, avec toute rémunération ou allocation additionnelle que le conseil qui l'a nommé accordera; et cette somme sera payée au dit surintendant par le trésorier de comté par termes trimestriels.

(1) *Les Townships.*

Noms.	No. d'arrondissements d'écoles.	No. d'écoles rapportées.	Municipalités.	Adresse postale.
<b>I. COMTÉ DE GLENGARRY.</b>				
1 Hector McRae .....	27	23	Charlottenburgh .....	Williamstown.
2 Angus McDonnell.....	18	15	Kenyon .....	Kenyon.
3 Alex. L. McBain.....	16	15	Lancaster .....	Lancaster.
4 Rév. D. Macdonald, B.A....	17	17	Lochiel.....	Lochiel.
<b>II. COMTÉ DE STORMONT.</b>				
5 Nadab Eastman.....	25	24	Cornwall .....	Cornwall.
6 Rév. Donald Munro.....	7	7	Finch.....	Finch Sud.
7 H. L. Cook, M.D.....	24	24	Osnabruck .....	Osnabruck Centre.
8 Rév. Daniel Gordon.....	14	12	Roxborough .....	Athol.
<b>III. COMTÉ DE DUNDAS.</b>				
9 William Johnson .....	25	21	Matilda.....	Iroquois.
10 Rév. D. C. McDowell.....	18	17	Mountain.....	Kemptville.
11 John G. McLaughlin.....	20	19	Williamsburgh .....	Morrisburg.
12 Rév. W. M. Pattyson.....	17	16	Winchester et Cambridge*..	Winchester.
<b>IV. COMTÉ DE PRESCOTT.</b>				
13 Humphrey Hughes .....	9	9	Alfred .....	Alfred.
14 Rév. J. G. Armstrong, B.A.	16	14	Caledonia et Hawkesbury Ouest.....	Hawkesbury.
15 James Gamble.....	19	18	Hawkesbury, Est.....	Hawkesbury Est.
16 David Pattee.....	6	6	Longueuil .....	Longueuil.
17 Henry Smith .....	9	9	Plantagenet, Nord.....	Plantagenet Mills.
18 James Frith .....	7	5	Plantagenet, Sud.....	Riceville.
<b>V. COMTÉ DE RUSSELL.†</b>				
19 Rév. John Edwards.....	4	4	Clarence .....	Clarence.
20 Rév. Peter Lindsay, A.B..	9	9	Cumberland.....	Cumberland.
21 Rév. Wm. Craig .....	6	6	Russell .....	Russell.
<b>VI. COMTÉ DE CARLETON.</b>				
22 Rév. Wm. McGill.....	11	11	Fitzroy.....	Pakenham.
23 Rév. Wm. Lothead .....	15	15	Gloucester.....	Gower Nord.
24 Rév. C. B. Pettit, B.A....	33	29	Goulbourn, Gower Nord... et Marlborough.....	Richmond.
25 Rév. James Godfrey.....	10	7	Huntley .....	Carp.
26 Rév. John Butler, A.M....	5	4	March .....	March Sud.
27 Rév. John L. Gourlay .....	16	16	Nepean et Torbolton.....	Aylmer, C. E.
28 Rév. Daniel McPhail.....	18	15	Osgoode .....	Osgoode.
<b>VII. COMTÉ DE GRENVILLE.</b>				
29 James Clapperton.....	27	26	Augusta .....	Prescott.
30 Rév. Andrew Melville .....	26	19	Edwardsburgh .....	Spencerville.
31 Rév. Joseph Anderson.....	21	21	Gower Sud, et Oxford .....	Heckston.
32 Rév. T. B. Parnell.....	20	20	Wolford .....	Merrickville.

\* Cambridge est dans le comté de Russell.

† Pour surintendant de Cambridge, voir comté de Dundas, ci-dessus.

## Surintendants locaux des écoles dans les diverses municipalités.—(Suite.)

Noms.	No. d'arrondis- sements d'é- coles.	No. d'écoles rapportées.	Municipalités.	Adresse postale.
<b>VIII. COMTÉ DE LEEDS.</b>				
33 Lewis Chipman .....	21	19	Bastard et Burgess Sud.....	Harlem.
34 James Bilton .....	11	9	Crosby Nord .....	Newboro'.
35 Rév. John Davidson.....	16	10	Crosby Sud.....	Newboro'.
36 Jacob A. Brown.....	31	28	Elizabethtown .....	Brockville.
37 Elisha Landon.....	6	6	Elmsley Sud .....	Elmsley Sud.
38 Rév. D. Evans.....	20	17	Kitley.....	Toledo.
39 Robert McCrum, M.D.....	17	17	Leeds et Lansdowne, Front	Gananoque.
40 Henry P. Washburn.....	12	12	Leeds et Lansdowne, Prof.	Delta.
41 Charles N. Hagerman.....	22	19	Yonge et Escott, Front.....	Mallorytown.
42 A. A. Chamberlain.....	14	9	Yonge et Escott, Prof.....	Farmersville.
<b>IX. COMTÉ DE LANARK.</b>				
43 John A. Murdoch.....	68	53	Bathurst, Dalhousie, Dar- ling, Drummond, Lan- ark, Lavant, Sherbrooke Nord, et Sherbrooke Sud .....	Perth.
44 Rév. Wm. McCutchin.....	13	12	Beckwith .....	Beckwith.
45 James Stanley .....	5	3	Burgess Nord.....	Perth.
46 Rév. John B. Worrell.....	7	6	Elmsley Nord.....	Smith's Falls.
47 Rév. R. Hobbs.....	20	20	Montague .....	Merrickville.
48 Rév. Alex'r. Mann, M. A....	7	6	Pakenham .....	Pakenham.
49 Rév. John McMorine.....	14	14	Ramsay .....	Ramsay.
<b>X. COMTÉ DE RENFREW.</b>				
50 George Brown .....	5	5	Admaston .....	Douglas.
51 Rév. James Strain .....	12	12	Algona, Bromley, Brude- nell, Fraser, Grattan, et Sebastopol .....	Douglas.
52 Rév. H. McMeekin .....	5	5	Alice and Pembroke.....	Pembroke.
53 James Brady .....	5	5	Bagot, Blithfield et Broug- ham .....	Bagot.
54 George Ross .....	6	4	Horton .....	Renfrew.
55 Rév. S. C. Fraser, M. A....	6	6	McNab .....	McNab.
56 Alexander Smith .....	6	6	Ross.....	Ross.
57 Robert Childerhose .....	1	1	Stafford .....	Stafford.
58 Rév. E. H. M. Baker .....	9	8	Westneath.....	Pembroke.
59 Thomas Lett.....	4	4	Wilberforce .....	Wilberforce.
<b>XI. COMTÉ DE FRONTENAC.</b>				
60 John Anderson .....	6	5	Bedford, Olden, Oso et Palmerston.....	Fermoy.
61 John Irvine .....	18	18	Kingston.....	Elginburg.
62 Asa Phillips .....	10	8	Loughboro'.....	Loughboro'.
63 Rév. C. E. Bower.....	20	20	Pittsburgh et Howe Island.	Kingston.
64 Thomas R. Dupuy.....	17	13	Clarendon, Hinchinbrooke, Kennebec et Portland....	Denniston.
65 John Spring .....	7	7	Storrington.....	Storrington.
66 Edward Murray .....	15	15	Wolfe Island .....	Wolfe Island.

## Surintendants locaux des écoles dans les diverses municipalités.—(Suite.)

Noms.	No. d'arrondissements d'école.	No. d'écoles rapportées.	Municipalités.	Adresse postale.
<b>XII. COMTÉ D'ADDINGTON.</b>				
67 George Wright .....	5	5	Amherst Island .....	Amherst Island.
68 Alfred Le Richeux .....	5	1	Anglesea et Kaladar .....	Kaladar.
69 Ira Williams .....	35	25	Camden Est .....	Camden Est.
70 Robert Aylsworth .....	26	23	Ernestown .....	Odessa.
71 Rév. G. W. White, B. A. ....	12	12	Sheffield .....	Camden Est.
<b>XIII. COMTÉ DE LENNOX.</b>				
72 John J. Watson .....	5	5	Adolphustown .....	Adolphustown.
73 Rév. John Scott .....	12	12	Fredericksburgh Nord .....	Napanee.
74 Rév. Robert Harding .....	9	8	Fredericksburgh Sud .....	Fredericksburgh.
75 Alexander Martin .....	18	17	Richmond .....	Napanee.
<b>XIV. COMTÉ DE PRINCE EDOUARD.</b>				
76 John B. Denton .....	88	82	Ameliasburgh, Athol, Hallowell, Hillier, Marys- burgh, et Sophiasburgh..	Picton.
<b>XV. COMTÉ DE HASTINGS.</b>				
77 George Mowat .....	85	69	Elzevir, Hungerford, Hunt- ingdon, Lake, Madoc, Mar- mora, Rawdon et Tudor..	Madoc
78 Frederick H. Rous .....	70	63	Sidney, Thurlow et Tyending- aga, y compris Shannonville	Belleville.
<b>XVI. COMTÉ DE NORTHUMBERLAND.</b>				
79 Edward Scarlett .....	124	119	Alnwick, Brighton, Cram- ahe, Haldimand, Hamil- ton, Monaghan Sud, Murray, Percy et Sey- mour .....	Castleton.
<b>XVII. COMTÉ DE DURHAM.</b>				
80 Rév. Wm. Logan .....	22	22	Cartwright et Manvers .....	Cartwright.
81 Rév. T. W. Allen .....	21	21	Cavan .....	Millbrook.
82 Rév. Henry Brent .....	18	18	Clarke .....	Newcastle.
83 Rév. J. C. Slater .....	20	20	Darlington .....	Bowmanville.
84 Duncan Cleghorn .....	17	17	Hope .....	Port Hope
<b>XVIII. COMTÉ DE PETERBOROUGH.</b>				
85 T. W. Poole, M. D. ....	11	9	Asphodel .....	Norwood.
86 Rév. H. McDowell .....	4	4	Belmont et Methuen .....	Norwood.
87 M. Walsh, père .....	9	9	Douro .....	Douro Sud.
88 George A. Hill .....	8	8	Dummer et Burleigh .....	Warsaw.
89 James Brennan .....	3	3	Ennismore .....	Bridgenorth.
90 Rév. Edward Roberts .....	14	13	Harvey, Monaghan Nord, et Smith .....	Peterborough.
91 Rév. Francis Andrews .....	14	14	Otonabee .....	Keene.

## Surintendants locaux des écoles dans les diverses municipalités.—(Suite.)

Noms.	No. d'arroudis- sements d'é- cole.	No. d'écoles rapportées.	Municipalités.	Adresse postale.
<b>XIX. COMTÉ DE VICTORIA.</b>				
92 Rev. D. Wright.....	11	11	Bexley, Fenelon, Somerville et Verulam.....	Lindsay.
93 Peter H. Clarke, M. D.....	7	5	Camden, Carden et Eldon	Woodville.
94 Rév. J. Goodfellow .....	14	14	Emily	Omemee.
95 W. H. McLaughlin .....	20	20	Mariposa .....	Oakwood.
96 A. Lacourse .....	11	11	Ops .....	Lindsay.
<b>XX. COMTÉ D'ONTARIO.</b>				
97 Alfred Wyatt.....	17	16	Brock .....	Cannington.
98 Rév. G. W. McDougall ...	9	9	Mara et Rama.....	Rama.
99 Ebenezer Birrell .....	23	22	Pickering .....	Greenwood.
100 Rév. R. Monteath.....	19	18	Reach et Scugog Island.....	Prince Albert.
101 J. W. C. Brown .....	16	16	Scott et Uxbridge .....	Uxbridge.
102 Rév. D. Watson, M. A.....	4	4	Thorah .....	Beaverton.
103 G. W. Colston .....	10	10	Whitby .....	Brooklin.
104 Rév. R. H. Thomson, D. D.	11	11	Whitby Est .....	Oshawa.
<b>XXI. COMTÉ D'YORK.</b>				
105 Rév. H. C. Cooper, B. A..	8	8	Etobicoke .....	Etobicoke.
106 R. H. Evans .....	8	8	Georgina et Gwillimbury Nord .....	Georgina.
107 J. T. Stokes .....	12	12	Gwillimbury Est .....	Sharon.
108 Rév. J. Adams .....	20	18	King .....	Loskey.
109 Rév. G. S. J. Hill, M. A..	23	23	Markham .....	Unionville.
110 Rév. J. Laing .....	11	11	Scarborough .....	Agincourt.
111 D. McCallum.....	18	18	Vaughan.....	Woodbridge.
112 Rév. J. Durrant.....	16	16	Whitchurch .....	Stouffville.
113 Wm. Watson.....	23	21	York .....	Yorkville.
<b>XXII. COMTÉ DE PEEL.</b>				
114 Rév. H. B. Osler .....	16	13	Albion .....	Lloydtown.
115 Rév. A. McFaul .....	16	15	Caledon .....	Caledon.
116 Rév. J. Pringle.....	34	26	Chinguacousy et Gore de Toronto .....	Brampton.
117 W. Hope.....	26	24	Toronto .....	Streetsville.
<b>XXIII. COMTÉ DE SIMCOE.</b>				
118 Rév. Michael M. O'Shea ...	8	7	Adjala.....	Athlone.
119 R. T. Banting .....	11	8	Essa.....	Cookstown.
120 Wm. Harvey .....	6	5	Flos .....	Flos.
121 Rév. Wm. Fraser.....	17	16	Gwillimbury Ouest.....	Bond Head.
122 Robert Cox.....	12	12	Innisfil .....	Barrie.
123 H. A. Clifford .....	8	6	Medonte.....	Craighurst.
124 Moses Hurshaw .....	13	12	Mono .....	Orangeville.
125 John Cooper .....	7	7	Mulmur .....	Mulmur.
126 Geo. J. Bolster .....	16	14	Nottawasaga .....	Creemore Mills.
127 Rév. Thomas B. Read .....	5	2	Matchedash et Orillia.....	Orillia.
128 Rév. John Gray .....	11	8	Oro .....	Orillia.
129 George Lane .....	12	11	Sunnidale et Vespra .....	Barrie.

## Surintendants locaux des écoles dans les diverses municipalités.—(Suite.)

Noms.	No. d'arrondis- sements d'é- cole.	No. d'écoles rapportés.	Municipalités.	Adresse postale.
<b>XXIII. COMTÉ DE SIMCOE.—(Suite.)</b>				
130 William Simpson .....	16	15	Tecumseth .....	Bond Head.
131 Rév. S. S. Strong, D. D. ....	3	3	Tossorontio .....	Mono Mills.
132 Rév. J. VanLinge .....	11	10	Vespra .....	Barrie.
<b>XXIV. COMTÉ D'HALTON.</b>				
133 Rév. J. G. D. McKenzie, M. A. ....	17	17	Esquesing .....	Georgetown.
134 Rév. A. J. Macaulay .....	7	7	Nassagaweya .....	Nassagaweya.
135 Rév. Thomas Greene, D. D. ....	13	13	Nelson .....	Port Nelson.
136 C. Jones, M. D. ....	16	11	Trafalgar .....	Trafalgar.
<b>XXV. COMTÉ DE WENTWORTH.</b>				
137 R. H. Cradock .....	17	12	Ancaster .....	Dundas.
138 Rév. George A. Bull .....	13	12	Barton et Glanford .....	Ryckman's Corners.
139 Rév. John Porteous .....	23	19	Beverley .....	Kirkwall.
140 Rév. George Cheyne .....	15	15	Binbrooke et Saltfleet .....	Tapleystown.
141 Andrew Hall .....	11	9	Flamborough Est .....	Waterdown.
142 Joseph Webster .....	10	10	Flamborough Ouest .....	Ouest Flamboro'.
<b>XXVI. COMTÉ DE BRANT.</b>				
143 Rév. John Alexander .....	25	20	Brantford .....	Brantford.
144 Rév. William Hay .....	35	30	Burford et Oakland .....	Scotland.
145 Rév. John Dunbar .....	16	14	Dumfries Sud .....	Glenmorris.
146 Daniel McNaughton .....	6	5	Onondaga .....	Onondaga.
<b>XXVII. COMTÉ DE LINCOLN.</b>				
147 James Tisdale .....	11	9	Caistor .....	Caistor.
148 Rév. Wm. Hewson, A. M. ....	10	10	Clinton .....	Beamsville.
149 Jacob Kennedy .....	16	13	Gainsborough .....	Smithville.
150 Charles B. Millner .....	12	11	Grantham .....	St. Catharines.
151 Jonathan Wolverton, M. D. ....	16	16	Grimsby .....	Grimsby.
152 Philip Gregory .....	12	8	Louth .....	Port Dalhousie.
153 Thomas McMicking .....	7	7	Niagara .....	Queenston.
<b>XXVIII. COMTÉ DE WELLAND.</b>				
154 Rev. John Baxter .....	13	13	Bertie .....	Point Abino.
155 Alexander Reid .....	8	8	Crowland .....	Crowland.
156 M. F. Haney, M. D. ....	11	10	Humberstone .....	Humberstone.
157 Jacob Brackbill .....	15	11	Pelham .....	Fenwick.
158 Rév. John Roberts .....	10	9	Stamford .....	Drummondville.
159 Rév. Charles Walker .....	11	11	Thorold .....	Welland.
160 S. S. Hagar .....	10	10	Wainfleet .....	Welland.
161 Rév. W. M. Christie .....	6	6	Willoughby .....	Chippewa.

## Surintendants locaux des écoles dans les diverses municipalités.—(Suite.)

Noms.	No. d'arrondissements d'école.	No. d'écoles rapportées.	Municipalités.	Adresse postale.
<b>XXIX. COMTÉ D'HALDIMAND.</b>				
162 Thomas C. Pinkett .....	6	5	Canborough .....	Canborough.
163 Alexander Winram .....	31	27	Cayuga Nord, Oneida et Ranham .....	Cayuga. Cayuga Sud.
164 Abraham Nash .....	5	4	Cayuga Sud .....	Cayuga Sud.
165 Rév. John Flood .....	14	14	Dunn, Moulton et Sher- brooke.....	Dunnville.
166 William Hursell.....	13	13	Seneca.....	York.
167 Robert Douglas, M. D.....	21	16	Walpole .....	Jarvis.
<b>XXX. COMTÉ DE NORFOLK.</b>				
168 James Covernton .....	20	20	Charlotteville .....	Vittoria.
169 John Walton.....	11	11	Houghton .....	Houghton.
170 John Phillipson.....	12	10	Middleton .....	Delhi.
171 Jeremiah G. House .....	24	23	Townsend .....	Boston.
172 John A. Backhouse .....	20	18	Walsingham .....	Walsingham.
173 D. W. Freeman.....	18	15	Windham .....	Simcoe.
174 Rév. John Vicars, B. A.....	14	9	Woodhouse.....	Port Dover.
<b>XXXI. COMTÉ D'OXFORD.</b>				
175 Rév. Asahel Hurlburt .....	13	11	Blandford et Oxford Est ..	Woodstock.
176 Rév. George Murray .....	22	17	Blenheim .....	Princeton.
177 Rév. Robert Rodgers .....	14	13	Dereham .....	Tilsonburgh.
178 William Murray .....	15	10	Nissouri Est .....	Lakeside.
179 John A. Tidey .....	15	15	Norwich Nord .....	Norwichville.
180 Rév. John Kennedy.....	8	8	Norwich Sud .....	Otterville.
181 Rév. W. C. Beardsall .....	14	11	Oxford Nord et Ouest .....	Ingersoll.
182 Rév. John Gerrie .....	13	13	Zorra Est .....	Innerkip.
183 Rév. Donald McKenzie .....	11	11	Zorra Ouest .....	Embro.
<b>XXXII. COMTÉ DE WATERLOO.</b>				
184 Robert Brydon.....	12	10	Dumfries Nord .....	Galt.
185 Rév. A. C. Geikie, M.A.....	26	24	Waterloo.....	Berlin.
186 Rév. James Sim .....	31	30	Wellesley et Woolwich.....	Hawkesville.
187 Henry Liersch .....	20	20	Wilmot .....	Baden.
<b>XXXIII. COMTÉ DE WELLINGTON.</b>				
188 A. Dingwall Fordyce .....	68	55	Amaranth, Arthur, Gara- fraxa, Maryborough, Minto, Nichol, Peel et Pilkington	Fergus.
189 Rév. James Kilgour.....	42	40	Eramosa, Erin, Guelph et Puslinch.....	Rockwood.
<b>XXXIV. COMTÉ DE GREY.</b>				
190 William Ferguson.....	33	17	Artemesia, Melancthon, Os- prey et Proton .....	Priceville.
191 Thomas Ryan .....	25	18	Bentinck, Egremont, Glen- elg et Normanby .....	Mount Forest.
192 Andrew Grier .....	25	25	Collingwood, Euphrasia et St. Vincent.....	Griersville.
193 Thomas Gordon.....	39	39	Derby, Holland, Sullivan, et Sydenham .....	Owen Sound.

## Surintendants locaux des écoles dans les diverses municipalités.—(Suite.)

Noms.	No. d'arrondis- sements d'é- cole.	No. d'écoles rapportées.	Municipalités.	Adresse postale.
<b>XXXV. COMTÉ DE PERTH.</b>				
194 Rév. E. Smith .....	13	13	Blanchard .....	St. Mary's.
195 Rév. E. Patterson.....	17	14	Downie et Ellice.....	Stratford.
196 Rév. T. McPherson .....	15	14	Easthope Nord et Sud.....	Stratford.
197 Rév. A. A. Drummond.....	12	12	Elma et Mornington.....	Musselburg.
198 Rév. C. Drinkwater.....	7	6	Wallace .....	Glenallan.
199 Rév. Robert Hamilton.....	19	14	Fullarton, Hibbert et Logan	Avonbank.
<b>XXXVI. COMTÉ DE HURON.</b>				
200 John Nairn .....	36	36	Ashfield, Colborne, Goder- ich, Stanley et Tucker- smith .....	Goderich. McGillivray.
201 John Atkinson .....	23	22	Biddulph et McGillivray...	
202 William Sloan .....	29	20	Grey, Howick, Hullett, Morris, Turnberry et Wawanosh .....	Harpurhey. Exeter.
203 David Miller, père.....	26	26	Hay, Stephen et Osborne...	
<b>XXXVII. COMTÉ DE BRUCE.</b>				
204 Rév. Kenneth McLennan..	22	22	Arran, Elderslie et Saugeen	Paisley.
205 John Eckford.....	34	27	Brant, Carrick, Culross et Greenock .....	Dunkeld.
206 Rév. Walter Inglis .....	30	28	Bruce, Huron, Kincardine et Kinloss .....	Kincardine.
<b>XXXVIII. COMTÉ DE MIDDLESEX.</b>				
207 Rév. William Deas .....	12	12	Adelaide.....	Wisbeach.
208 A. Campbell .....	16	14	Carradoc.....	Komoka.
209 Rév. Richard Flood, A. M.	9	9	Delaware.....	Delaware.
210 D. P. Aylsworth .....	20	16	Dorchester Nord.....	Edwardsburgh.
211 Robert Campbell, père.....	10	10	Ekfrid .....	Longwood.
212 Rév. James Skinner.....	10	10	Lobo .....	Birr.
213 Rév. C. C. Brough, A. B...	31	31	London .....	London.
214 William McClatchy .....	6	6	Metcalfe .....	Katesville.
215 Rev. John Gunne.....	12	8	Mosa .....	Victoria.
216 Charles Hardie.....	14	12	Nissouri Ouest .....	London.
217 Rév. William Inglis.....	23	19	Westminster .....	London.
218 Alexander Levie .....	13	12	Williams.....	Williams.
<b>XXXIX. COMTÉ D'ELGIN.</b>				
219 John S. McColl.....	50	42	Aldbrough, Dunwich et Southwold .....	Aldbrough.
220 Rév. E. Sheppard.....	79	70	Bayham, Dorchester Sud, Malahide Nord et Sud, et Yarmouth .....	Orwell.
<b>XL. COMTÉ DE KENT.</b>				
221 David Mills .....	85	78	Camden, Chatham, Dover Est et Ouest, Harwich, Howard, Oxford, Raleigh, Romney, Tilbury Est et Zone .....	Clearville.

## Surintendants locaux des écoles dans les diverses municipalités.—(Suite.)

Noms.	No. d'arrondissements d'école.	No. d'écoles rapportées.	Municipalités.	Adresse postale.
<b>XLI. COMTÉ DE LAMBTON.</b>				
222 Howard Wiseman .....	12	11	Bosanquet .....	Pine Hill.
223 William Benner .....	9	9	Brooke .....	Alvinston.
(Le même qu'au No. 216) ..	18	14	Dawn et Euphemia.....	Florence.
224 Wellington Brichan .....	7	7	Enniskillen.....	Colinville.
225 Rév. Alexander Williams..	14	13	Moore .....	Moore.
226 Rév. W. Troup .....	13	13	Plympton .....	Errol.
227 Rév. D. Walker .....	6	5	Sarnia .....	Sarnia.
228 William Paterson .....	15	13	Sombra .....	Sombra.
229 Rév. D. McCallum .....	14	12	Warwick .....	Warwick.
<b>XLII. COMTÉ D'ESSEX.</b>				
230 John Bray .....	4	4	Anderdon .....	Amherstburgh.
231 Rév. F. Gore Elliot .....	13	11	Colchester .....	Colchester.
232 James King .....	8	8	Gosfield .....	Kingsville.
233 John Murray .....	4	4	Maidstone .....	Maidstone.
234 Rév. John Hurst .....	7	7	Malden .....	Amherstburgh.
235 Jonathan Wigfield.....	7	7	Mersea .....	Leamington.
236 Francis Graham .....	3	3	Rochester .....	Rochester.
237 Charles A. Casgrain, M.D..	12	11	Sandwich .....	Sandwich.
238 Alexander Craig .....	4	4	Tilbury Ouest.....	Comber.

*Nomination de Surintendants locaux de cités, villes et villages.*

Les vingt-quatrième et vingt-sixième sections de l'acte des écoles du Haut-Canada de 1850, prescrivent au bureau des syndics d'école des cités, villes et villages "de nommer annuellement ou plus souvent, *premièrement*, un \* \* \* surintendant des écoles; et *troisièmement*, \* \* \* de déterminer \* \* \* le salaire du surintendant des écoles par lui nommé et ses devoirs."

Noms.	No. d'arrondissements d'école.	No. d'écoles rapportées.	Municipalités.
<b>(2) Les Cités.</b>			
239 Rév. James Porter .....	14	14	Toronto.
240 Theodore A. Ambridge.....	9	9	Hamilton.
241 Rév. A. Wilson.....	13	13	Kingston.
242 John Wilson, C.R.....	6	6	London.
243 Alexander Workman .....	14	14	Ottawa.

## Surintendants locaux des écoles dans les cités, villes et villages.—(Suite.)

Noms.	No. d'arrondissements d'école.	No. d'écoles rapportées.	Municipalités.
(3) <i>Les villes.</i>			
(Le même qu'au No. 235).....	3	3	Amherstburgh.
244 Point de nommé.....	3	3	Barrie.
245 Benjamin Walton, M. D.	5	5	Belleville.
(Le même qu'au No. 83) Darlington P. O.	2	2	Bowmanville.
(Le même qu'au No. 144) .....	10	10	Brantford.
246 Rév. J. T. Lewis, LL. D.	2	2	Brockville.
247 Rév. Angus McColl .....	4	4	Chatham.
248 Rév. George Bell, B. A.	2	2	Clifton.
249 N. W. Powell, M. D.	6	6	Cobourg.
250 J. H. Lawrence .....	1	1	Collingwood.
251 Rév. Hugh Campbell .....	4	4	Cornwall.
252 Rév. M. Y. Stark.....	2	2	Dundas.
253 Rév. John James .....	1	1	Galt.
254 Point de nommé.....	1	1	Goderich.
255 Rév. Robert Torrance .....	7	7	Guelph.
256 Point de nommé.....	*	*	L'Orignal.
257 Rév. John Vicars .....	2	2	Lindsay.
258 Rév. Francis Tremayne .....	1	1	Milton.
259 John Rogers .....	3	3	Niagara.
260 Rév. James Nesbit .....	1	1	Oakville.
(Le même qu'au No. 194).....	1	1	Owen Sound.
261 Rév. Anthony Scott.....	2	2	Paris.
262 W. M. Shaw † .....	2	2	Perth.
263 Rév. James S. Douglas .....	1	1	Peterborough.
264 George Gillespie, M. D. † .....	4	4	Pictou.
265 Rév. Lewis Warner † .....	4	4	Port Hope.
266 William M. Hynes .....	2	2	Prescott.
267 Point de nommé .....	*	*	Queenston.
(Le même qu'au No. 238).....	2	2	Sandwich.
268 Rév. G. J. R. Salter, M. A. † .....	2	2	Sarnia.
269 Rév. Samuel Harris .....	3	3	Simcoe.
270 Rév. T. B. Robarts, M. A.	3	3	St. Catharines.
271 Nicholas H. J. Westby .....	3	3	Whitby.
272 Rév. E. H. Dewar, M. A.	3	3	Windsor.
273 Rév. James Cooper .....	2	2	Woodstock.
(4) <i>Les villages incorporés.</i>			
(Le même qu'au No. 91) B. de P. de Keene.	*	*	Ashburnham.
274 F. J. Jackson .....	1	1	Berlin.
275 Rév. John Fletcher, B. A.	1	1	Bradford.
276 Rév. A. T. Holmes † .....	2	2	Brampton.
277 Point de nommé .....	*	*	Brighton.
278 Henry Bogue, A. M., M. D.	3	3	Caledonia.
(Le même qu'au No. 162).....	2	2	Chippewa.
279 J. Wilton Kerr .....	2	2	Clinton.
280 Point de nommé .....	*	*	Colborne.
(Le même qu'au No. 189) B. de P. de Fergus	2	2	Elora.
(Le même qu'au No. 184).....	*	*	Embroy.
(Le même qu'au No. 189).....	2	2	Fergus.
281 P. T. Kempson, M. D.	1	1	Fort Erie.
(Le même qu'au No. 14).....	*	*	Hawkesbury.
282 Conrad Nahrgang.....	*	*	Hespeler.

\* Nouvellement incorporés—les écoles de 1858 sont comprises dans les townships.

† Surintendants locaux pour 1859, et supposés être encore en office, vu que le département n'a pas reçu avis d'aucunes nouvelles nominations pour 1859.

## Surintendants locaux des écoles dans les diverses cités, villes et villages.—(Suite.)

Noms.		No. d'arrondissements d'école.	No. d'écoles rapportées.	Municipalités.
(4) Les villages incorporés.—(Suite.)				
283	Rév. Robert Wallace .....	1	1	Ingersoll.
284	A. Worthington .....	1	1	Iroquois.
285	Rév. J. C. Quin † .....	3	3	Kemptville.
286	Alexander Shaw .....	1	1	Kincardine.
287	Rév. J. Findlay .....	1	1	Mitchell.
288	Rév. W. B. Lauder, LL.D. ....	4	4	Napanee.
289	Rév. Gifford Dorey .....	*	*	Newburgh.
290	Rév. Henry Brent .....	2	2	Newcastle.
291	Rév. W. L. Bayley .....	1	1	New Hamburg.
292	Rév. Joseph Hooper .....	1	1	Newmarket.
	(Le même qu'au No. 104).....	1	1	Oshawa.
293	Andrew Irving .....	*	*	Pembroke.
294	Rév. Francis W. Dobbs .....	*	*	Portsmouth.
295	Otto Klotz.....	2	2	Preston.
	(Le même qu'au No. 54).....	*	*	Renfrew.
	(Le même qu'au No. 24).....	*	*	Richmond.
296	Rév. William Cavan.....	1	1	St. Mary's.
297	D. W. Rowlands .....	1	1	St. Thomas.
	(Le même qu'au No. 46).....	1	1	Smith's Falls.
298	W. S. Scott .....	*	*	Southampton.
	(Le même qu'au No. 197).....	1	1	Stratford.
	(Le même qu'au No. 117).....	2	2	Streetsville.
	(Le même qu'au No. 160) B. de P. deWelland	3	3	Thorold.
299	H. W. Delaney † .....	2	2	Trenton.
300	Henry A. Gustin .....	1	1	Vienna.
301	Point de nommé .....	*	*	Walkerton.
302	Moses Springer.....	1	1	Waterloo.
	(Le même qu'au No. 160).....	*	*	Welland.
303	James Wickson † .....	2	2	Yorkville.

## SOMMAIRE.

	Arrond. d'écoles.	Ecoles en opératn.
(1) 379 Townships.....	4,069	3,667
(2) 5 Cités .....	56	56
(3) 35 Villes.....	94	94
(4) 44 Villages incorporés .....	49	49
463 Total.....	4,268	3,866

Nombre de surintendants locaux, 303—augmentation sur 1857, 3.

## ETAT des dénominations religieuses auxquelles appartiennent ceux des surintendants locaux qui sont membres du clergé.

Nombre total de surintendants ministres, 137.

Eglise d'Angleterre .....	43	Congrégationalistes .....	5
Eglise de Rome .....	2	Méthodistes .....	12
Presbytériens.....	57	Non constatée .....	3
Baptistes.....	15		137

Surintendants membres du clergé .....

Do laïques et ceux non rapportés.....

303

\* Nouvellement incorporés—les écoles de 1858 sont comprises dans les townships.  
 † Surintendants locaux pour 1858, et supposés être encore en office, vu que le département n'a pas reçu avis d'aucunes nouvelles nominations pour 1859.

TORONTO.—IMPRIMÉ PAR JOHN LOVELL, YONGE STREET.

---

---

# RAPPORT

DU

## SURINTENDANT DE L'EDUCATION

DANS LE

### BAS-CANADA,

POUR L'ANNÉE

## 1858.

---

Imprime par ordre de l'Assemblée Législative.

---



TORONTO :

IMPRIME PAR JOHN LOVELL, ENCOIGNURE DES RUES YONGE ET MELINDA.

1859.

---

---

# RAPPORT

SUR

# L'INSTRUCTION PUBLIQUE

DANS LE

## BAS-CANADA,

## POUR L'ANNEE 1858.

---

TORONTO, 14 *Avril*, 1859.

A L'HONORABLE SECRETAIRE PROVINCIAL.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous soumettre mon quatrième rapport annuel sur l'état de l'instruction publique dans le Bas-Canada.

J'ai fait dans mes deux derniers rapports toutes les suggestions que j'ai cru utile de faire dans le but de perfectionner notre système d'instruction publique, de manière à ne laisser à nos enfants rien à envier à ceux d'aucune autre contrée. J'ai insisté autant qu'il était en moi sur l'urgence des mesures que j'ai cru devoir recommander; et comme il serait inutile de répéter dans ce rapport les faits et les arguments que j'ai fait valoir à l'appui de mes suggestions, je me contenterai d'ajouter que l'expérience de l'année qui vient de s'écouler n'a pu que confirmer les opinions que j'ai déjà émises et ne peut que m'engager à persister dans les recommandations que j'ai déjà faites.

L'année scolaire ne se terminant qu'en juillet, il m'est impossible de présenter avec ce rapport ceux de MM. les directeurs des écoles normales pour l'année commencée le 15 septembre 1858. Les rapports sur ces institutions pour l'année 1857-58 font partie de l'appendice de l'année 1857; il ne me reste qu'à vous dire que leur succès, dans le cours de cette année, s'est parfaitement continué.

L'école normale Jacques-Cartier à la rentrée des classes avait 50 élèves tous élèves instituteurs, le département des élèves institutrices n'étant pas encore organisé. D'après l'état des comptes de cette institution au 31 décembre dernier, elle avait à son crédit une balance de \$2240. Cette somme ajoutée à ce qui pourra être économisé d'ici à la fin de l'année et à la part qu'elle pourra réclamer dans l'augmentation de la subvention que j'ai recommandée me permettra, je l'espère, de procurer bientôt au district de Montréal des avantages semblables à ceux que possède aujourd'hui le district de Québec sous ce rapport.

L'école normale McGill avait à la rentrée des classes 71 élèves institutrices et 6 élèves instituteurs. Le nombre des élèves des écoles modèles annexes est

de 300, et une école de petits enfants sur le plan des salles d'asile qui a été dernièrement ajoutée a déjà 120 élèves. Un édifice a été élevé pour cette dernière école avec le produit des revenus des écoles modèles. L'école normale McGill au 31 décembre dernier avait encore en mains une balance de \$546 $\frac{46}{100}$ .

L'école normale Laval avait à la rentrée des classes 34 élèves instituteurs et 52 élèves institutrices. Elle avait contre elle au 31 décembre dernier une balance de \$3213 $\frac{17}{100}$ ; ce qui est malheureusement conforme aux prévisions que j'exprimais dans mon rapport de l'année précédente et ce qui expliquera suffisamment le délai que l'on a cru devoir apporter à l'établissement d'un département d'élèves institutrices à l'école normale Jacques-Cartier.

Dans les trois écoles comme on pourra s'en convaincre par l'examen des tableaux statistiques, l'enseignement a fait tous les progrès désirables.

Les élèves de l'école normale Jacques-Cartier, grâce à la bienveillance et à l'habileté de M. Ossaye, ont pu suivre un excellent cours d'économie rurale qui leur a été donné gratuitement par cet agronome zélé. Des cours publics d'histoire générale par M. Desmazures du Séminaire de St. Sulpice et de grammaire française, et de philologie par M. Devismes professeur ordinaire de l'école ont été suivis par un bon nombre de personnes étrangères à l'institution.

Les statistiques du département indiquent cette année un progrès un peu plus considérable que celui de l'année précédente et presque égal à celui de l'année 1856 dont une partie comme je l'ai déjà plusieurs fois fait observer n'était qu'apparent et dû principalement à la plus grande exactitude des statistiques recueillies. Le petit tableau suivant en fera foi.

	1853.	1854.	1855.	1856.	1857.	1858.	Augmentation sur 1857.	Augmentation sur 1856.	Augmentation sur 1855.	Augmentation sur 1854.	Augmentation sur 1853.
Institutions .....	2352	2795	2869	2919	2946	2985	39	66	116	190	633
Elèves.....	108284	119733	127058	142141	148798	155986	7188	13845	28928	36253	47702
Contributions, .. \$	165848	238032	249136	406764	424208	459396	35188	52632	210260	221364	293548

Comme on le voit, l'augmentation du nombre des élèves qui n'était que de 6557 en 1857 a été de 7188 en 1858. Et l'augmentation des contributions qui était de \$17,444 en 1857, a été de \$35,188 en 1858. Le total de l'augmentation des contributions depuis 1856 est de \$52,632, ce qui est très considérable et montre un progrès bien soutenu.

Je dois ajouter que les arrérages dus sur ces cotisations vont en diminuant chaque année; et que MM. les Inspecteurs secondés en cela de toute l'autorité du département s'efforcent de les faire rentrer avec un très grand succès.

Le tableau suivant du nombre d'élèves apprenant les diverses branches les plus importantes de l'instruction primaire offre des résultats encore plus frappants que ceux des années précédentes. Je signalerai surtout une augmentation de 5271 pour la tenue des livres, presque cent pour cent, de 16,169 pour l'histoire, et de 6669 pour l'analyse grammaticale.

	1853.	1854.	1855.	1856.	1857.	1858.	Augmentation sur 1857.	Augmentation sur 1856.	Augmentation sur 1855.	Augmentation sur 1854.	Augmentation sur 1853.
Elèves lisant bien...	27367	32861	43407	46940	48833	52099	3266	5159	8692	19238	24732
Elèves écrivant....	50072	47014	58033	60086	61943	65404	3461	5318	7321	18390	15332
Appre. l'arith. simple	18281	22897	30631	48359	52845	55847	3002	7488	25216	32950	37566
"    composée..	12448	18073	22586	23431	26643	28196	1553	4745	5610	10123	15748
Tenue des livres.....		799	1976	5012	5500	10771	5271	5659	8795	9972	.....
Géographie.....	12185	13826	17700	30134	33606	37847	4241	7713	20147	24021	25662
Histoire.....	6738	11486	15520	17580	26147	42316	16169	24736	2676	30830	35578
Grammaire française..	15353	17852	23260	39328	39067	43307	4240	3979	20147	25455	27954
"    anglaise..	7066	7097	9004	11824	12074	15348	3274	3524	6344	8251	8282
Analyse grammaticale	4412	9283	16439	26310	34064	40733	6669	14423	24293	31450	36321

Le recensement des enfants de cinq à seize ans donne comme total de ces enfants 247,204, chiffre qui, d'après tous les renseignements que j'ai pu me procurer, me paraît comme les années précédentes insuffisant, et me permet de donner comme chiffre approximatif celui de 320,000. Le chiffre des enfans fréquentant les écoles dans leurs municipalités respectives (sans comprendre par conséquent une grande partie de ceux qui fréquentent les institutions d'éducation supérieure ni les enfans au-dessous de cinq ans dont le nombre d'après des rapports particuliers est plus considérable que je ne l'avais cru), donne comme total de ces enfans 134579 fréquentent les écoles.

Le nombre d'enfants de sept à quatorze ans (ce qui est l'âge fixé par la loi comme obligatoire pour la fréquentation des écoles communes) serait de 157819 sur lesquels 102964 fréquenteraient les écoles, ce qui donne une proportion presque égale aux deux tiers et de beaucoup plus considérable que celle des années précédentes.

Le tableau B de l'appendice qui contient l'état des contributions obligées ou volontaires imposées pour l'année, montre, comme je l'ai dit plus haut, une augmentation très remarquable que nous allons maintenant examiner dans ses détails. Il est bon en même temps d'observer que ce tableau ne contient point les sommes payées pour honoraires ou pensions aux institutions d'éducation supérieure. Les cotisations imposées en sus de la somme obligée et les cotisations spéciales à l'exclusion de celles qui ont lieu pour la construction ou la réparation des maisons d'école s'élèvent à \$88,372, ce qui donne sur la somme de l'année précédente une augmentation de \$9,584. Le montant prélevé pour la construction et la réparation des maisons d'école qui s'élevait à \$20,928 en 1857, s'élève en 1858 à \$24,646. Les rétributions mensuelles qui en 1857 ne se montaient qu'à \$208,500 se sont élevées à \$231,192. L'état suivant de l'élévation de ce genre de contribution dans les trois dernières années montrera toute l'imprudence qu'il y aurait à donner suite aux propositions qui ont été faites à diverses reprises dans la législature pour l'abolition de cette espèce de taxe :—

1856.  
\$173,384

1857.  
\$208,500

1858.  
\$231,192

Ce sera enlever du coup à l'instruction publique une proportion très notable de son budget et cela sans aucune nécessité, puisque le département n'insiste point sur le prélèvement de la rétribution mensuelle dans les localités où l'on a de bonnes raisons à faire valoir pour en être dispensé, pourvu que l'on y prélève en sus de la cotisation obligée une somme égale au revenu que donnerait la taxe des enfans. L'argument que l'on fait valoir en faveur du système des écoles gratuites ne s'applique donc point à notre législation, puisque d'un côté les enfans des indigents sont admis gratuitement et que de l'autre côté les enfans de ceux qui en ont les moyens ont à payer la capitation soit qu'ils fréquentent ou non les écoles. Dans la plupart de nos paroisses cette obligation a eu l'effet de rendre les parents beaucoup plus exacts à envoyer leurs enfans à l'école. Sans vouloir discuter la question de l'avantage des écoles entièrement gratuites (free schools), il n'est point inutile de mentionner ici que le congrès de la bienfaisance publique, qui s'est tenu dernièrement en Europe, s'est prononcé contre ce système, qui excellent comme exception, semble perdre aujourd'hui de son prestige comme règle absolue.

J'ai joint à ce rapport, comme les années précédentes, des tableaux de toutes les institutions d'éducation supérieure. Je m'abstiendrai d'entrer dans les détails statistiques que j'ai exposés très au long dans mes deux rapports précédents afin de donner une idée aussi complète que possible de l'organisation de ces institutions, de leur enseignement et de leurs progrès. Il sera facile, en comparant les observations des années précédentes avec les tableaux statistiques de cette année, de se former une idée correcte des changements d'ailleurs peu considérables qui se sont opérés.

La somme de £17000 a été distribuée entre ces institutions comme on peut le voir par les deux rapports spéciaux sur ce sujet qui font partie de l'appendice.

Les institutions, qui ne m'avaient point transmis les rapports exigés par la loi dans le cours du mois de juillet, ont été laissées de côté dans la première distribution et la plupart d'entr'elles ont eu à subir par suite de leur retard une diminution notable dans le chiffre de leur subvention. La condition de se servir exclusivement de sièges a dossier pour les classes et les salles d'étude a été imposée à tous les collèges et à toutes les académies subventionnés, et j'ai raison de croire que l'on s'y conformera.

Il m'a été impossible d'accorder des subventions à de nouvelles institutions qui ont surgi dans des comtés où il en existait déjà plusieurs; et afin de pouvoir recommander des subventions en faveur de celles qui se sont élevées dans les localités qui n'en avaient point encore, et de donner quelque aide, aux nombreuses écoles primaires supérieures, dont le rôle devra être si important dans nos campagnes, j'ai dû encore cette année recommander une diminution de deux et demi pour cent sur les subventions de toutes les institutions qui reçoivent au-delà de cent piastres.

J'ai donc encore à exprimer le regret que j'éprouve de n'avoir pas à distribuer aux collèges et aux académies une somme plus considérable, et s'il est possible, je regrette encore davantage de ne pouvoir augmenter la subvention des écoles primaires

Heureusement que l'impulsion donnée se soutient parfaitement et que les sacrifices que font les contribuables suppléent dans une certaine mesure à l'insuffisance de mes ressources. Je ne doute point d'ailleurs que le gouvernement et la législature, dès que l'état des finances publiques le permettra, ne mettent à ma disposition des moyens plus efficaces d'accomplir les diverses améliorations dont j'ai représenté la nécessité dans mes deux rapports précédents.

Les extraits des rapports de MM. les Inspecteurs que l'on trouvera dans

l'appendice exposent les mêmes difficultés et contiennent à peu près les mêmes suggestions que ceux des années précédentes. Les obstacles à vaincre sont toujours :—

1o. La conduite d'un grand nombre de commissaires que l'on choisit plutôt à cause de leur disposition à ménager les deniers des contribuables qu'à raison de leur aptitude à remplir cette charge importante.

2o. Le trop grand nombre d'écoles et l'insuffisance des salaires accordés aux instituteurs.

3o. La trop grande facilité avec laquelle les bureaux d'examineurs accordent des diplômes à des instituteurs et surtout à des institutrices peu capables.

4o. Le manque de cartes, tableaux, globes, livres et autres objets nécessaires et l'ameublement insuffisant d'un grand nombre de maisons d'école.

5o. L'absence d'uniformité dans le choix des livres d'écoles.

6o. La trop grande étendue du programme des matières que l'on entreprend d'enseigner dans beaucoup d'écoles élémentaires.

7o. L'apathie de beaucoup de commissaires qui ne visitent point les écoles,

8o. Le peu d'assiduité des enfants surtout de ceux de 12 à 16 ans à l'école. Le progrès qui a été fait consiste dans la diminution de ces maux dans un grand nombre de municipalités, et quelque soit encore leur intensité dans beaucoup d'endroits il y a encore lieu de se réjouir de ce que si l'on ne tire point partout, tout l'avantage possible des lois qui nous régissent, on en admet et on en apprécie la justice et la libéralité.

La nécessité de l'instruction, ses bienfaits au point du vue moral et matériel sont aujourd'hui profondément gravés dans tous les esprits et il ne reste guères d'autres obstacles à notre progrès intellectuel que ceux que des nécessités d'un ordre tout à fait matériel ou que les malheurs des temps nous opposent encore.

J'ai l'honneur d'être,

Monsieur,

Votre très humble et très obéissant serviteur,

PIERRE J. O. CHAUVEAU,

*Surintendant de l'éducation du Bas-Canada.*

---

---

APPENDICE A.

---

TABLEAUX STATISTIQUES.

---

---

TABLEAU A. RECAPITULATION du Recensement fait par les Commissaires et

DISTRICT D'INSPECTION DE	Nombre de chefs de famille.	No. de garçons de cinq à sept ans.		No. de garçons de sept à quatorze ans.		No. de garçons de quatorze à seize ans.		No. total de garçons de cinq à seize ans.		No. de filles de cinq à sept ans.	
		Dans la municipalité.	Fréquentant les écoles.	Dans la municipalité.	Fréquentant les écoles.	Dans la municipalité.	Fréquentant les écoles.	Dans la municipalité.	Fréquentant les écoles.	Dans la municipalité.	Fréquentant les écoles.
		J. B. F. Painchaud..	388	89	29	252	57	80	17	421	103
Jos. Meagher.....	2400	734	227	1762	739	488	41	2984	1007	738	205
V. Martin.....	925	337	65	692	235	116	13	1145	313	295	65
G. Tanguay.....	5348	1743	798	4528	2500	750	101	7021	3399	1643	777
C. Cimon.....	1479	434	173	1112	634	218	56	1764	863	384	170
John Hume.....	2565	823	251	1822	897	406	94	3051	1242	759	225
P. F. Béland.....	6351	2058	806	5784	3121	1325	265	9167	4192	2135	879
J. Crépault.....	3158	925	374	2781	2132	491	80	4197	2586	839	375
P. M. Bardy.....	9526	2619	1131	7762	5136	1754	225	12135	6492	2623	1075
Rév. M. Pless.....	1795	486	255	1951	1320	364	226	2801	1801	434	276
P. Hubert.....	4549	1304	508	3849	2527	672	132	5825	3167	1203	445
G. A. Bourgeois....	1274	409	176	1048	646	185	45	1642	867	406	173
B. Maurault.....	3307	910	420	2985	1982	487	106	4382	2508	843	409
M. Child.....	5113	1306	810	3757	2702	754	368	5817	3880	1206	782
R. Parmelee.....	5909	1513	848	4542	3114	916	313	6971	4275	1424	853
J.N.A. Archambeault	6015	1726	501	5033	3842	1034	141	7793	4484	1587	495
C. H. Leroux.....	5255	1380	487	4463	3055	822	172	6665	3714	1311	477
M. Lanctot.....	5459	1570	574	4715	3425	946	214	7231	4213	1497	585
J. Bruce.....	5689	1553	814	3624	2874	995	387	6172	4075	1484	799
F. X. Valade.....	9754	2984	1264	7355	4827	1590	437	11929	6528	3054	1121
A. D. Dorval.....	6259	1775	563	5466	3301	956	169	8197	4033	1548	519
C. Germain.....	5105	1303	538	3784	2322	716	159	5803	3019	1163	466
J. J. Roney.....	3085	1052	350	2342	1118	600	125	3994	1593	961	334
Total....	100708	29033	11962	81409	52506	16665	3886	127107	68354	27612	11532

par les Syndics dissidents des Municipalités du Bas-Canada, pour l'année 1858.

No. de filles de sept à quatorze ans.	No. de filles de quatorze à seize ans.	No. total de filles de cinq à sept ans.		No. d'enfants de cinq à sept ans.		No. d'enfants de sept à quatorze ans.		No. d'enfants de quatorze à seize ans.		Nombre total d'enfants de cinq à seize ans			
		Dans la municipalité.	Fréquentant les écoles.	Dans la municipalité.	Fréquentant les écoles.	Dans la municipalité.	Fréquentant les écoles.	Dans la municipalité.	Fréquentant les écoles.	Dans la municipalité.	Fréquentant les écoles.		
		218	59	73	16	365	102	164	56	470	116	152	33
1586	657	468	60	2792	922	1472	432	3348	1396	956	101	5776	1929
747	243	148	15	1190	323	632	130	1439	478	264	28	2335	636
4100	2435	787	175	6530	3387	3386	1575	8628	4935	1537	276	13551	6786
1004	581	197	38	1585	789	818	343	2116	1215	415	94	3349	1652
1729	927	402	114	2890	1266	1582	476	3551	1824	808	208	5941	2508
5553	3308	1460	402	9148	4589	4193	1685	11337	6429	2785	667	18315	8781
2801	2091	502	105	4142	2571	1764	749	5582	4223	993	185	8339	5157
7161	4819	1543	322	11327	6216	5242	2206	14923	9955	3297	547	23462	12708
1955	1298	206	118	2595	1692	920	531	3906	2618	570	344	5396	3493
3433	2438	641	112	5277	2995	2507	953	7282	4965	1313	244	11102	6162
950	609	193	68	1549	850	815	349	1998	1255	378	113	3191	1717
2948	2044	428	99	4219	2552	1753	829	5933	4026	915	205	8601	5060
3549	2667	681	401	5436	3850	2512	1592	7306	5369	1435	769	11253	7730
4023	2984	780	319	6227	4156	2937	1701	8565	6098	1696	632	13198	8431
4762	3499	1019	136	7368	4130	3313	996	9795	7341	2053	277	15161	8614
4235	2783	770	157	6316	3417	2691	964	8698	5838	1592	329	12981	7131
4486	3202	858	204	6841	3991	3067	1159	9201	6627	1804	418	14072	8204
3814	2726	1100	544	6398	4069	3037	1613	7438	5600	2095	931	12570	8144
6604	4753	1614	397	11272	6271	6038	2385	13959	9580	3204	834	23201	12799
5087	3047	909	159	7544	3725	3323	1082	10553	6348	1865	328	15741	7758
3446	2284	733	170	5342	2920	2466	1004	7230	4606	1449	329	11145	5939
2219	1004	564	104	3744	1442	2013	684	4561	2122	1164	229	7738	3035
76410	50458	16075	4235	120097	66225	56645	23494	157819	102964	32740	8121	247204	134579

TABLEAU B.

## TABLEAU DES SOMMES PRELEVÉES POUR L'INSTRUCTION PRIMAIRE DANS LES MUNICIPALITÉS DU BAS-CANADA.

DISTRICT D'INSPECTION DE	Subvention annuelle.	Cotisation ou contribution volontaire pour égaler la subvention.	Cotisation au-delà de la subvention et cotisations spéciales.	Rétribution mensuelle.	Cotisation pour construction d'édifices.	Total prélevé
	\$ cts.	\$ cts.	\$ cts.	\$ cts.	\$ cts.	\$ cts.
<b>J. CRÉPAULT.</b>						
Beaumont.....	237 88	237 88	240 49	236 16		714 53
St. Charles.....	321 06	321 06	487 06			808 12
St. Lazarre.....	236 20	236 20	23 03	193 70		442 93
St. Gervais.....	435 50	435 50	342 80	364 30		1142 60
St. Raphael.....	236 77	236 77	35 23	109 08	60 00	440 08
St. Michel, No. 1.....	154 21	154 21	100 99	100 00	339 60	694 80
" No. 2.....	153 52	153 52	127 33	484 00		764 85
St. Vallier.....	207 30	207 30	80 70	60 00		348 00
Berthier.....	169 95	169 95	173 57	185 07		528 56
St. François.....	239 82	239 82	98 03	326 14		663 99
St. Pierre.....	205 92	205 92		325 60		531 52
St. Thomas.....	585 78	585 78	89 22	269 30		944 30
St. Ignace.....	379 95	379 95	290 75	288 00		958 70
Ile aux Grues.....	86 77	86 77	5 23	36 00		128 00
L'Islet.....	508 15	508 15	292 01	597 20		1397 36
St. Roch des Aulnais.....	415 78	415 78	487 60	231 00	40 00	1174 38
St. Jean, Port Joli.....	485 92	485 92	114 63	440 00		1040 55
St. Cyrille.....	62 58	62 58	39 19	104 80		206 57
Grosse Isle.....	50 00	50 00		18 00		
<b>Total.....</b>	<b>5173 06</b>	<b>5173 06</b>	<b>3027 86</b>	<b>4357 35</b>	<b>439 60</b>	<b>12997 87</b>
<b>J. N. A. ARCHAMBEAULT.</b>						
Longueuil Paroisse.....	370 37	370 37	561 83	253 00	78 00	1263 20
" Village.....	227 92	227 92	260 58	661 60		1150 10
Boucherville.....	384 25	384 25	447 75	300 00		1132 00
St. Bruno.....	256 20	256 20	190 68	262 40		709 28
Chambly.....	545 37	545 37	257 16	730 03		1532 56
St. Luc.....	164 53	164 53	75 47	41 60		281 60
St. Jean et dissidents.....	654 27	654 27	226 08	551 60		1431 95
Blairfinnie, et dissidents.....	363 42	363 42	160 58	435 67		959 67
Vareunes, paroisse.....	261 85	261 85	205 55	300 00		768 20
" village.....	196 83	196 83	455 11	300 00		951 94
Contrecoeur.....	298 60	298 60	250 00	141 34		689 94
Verchères.....	425 79	425 77	374 23	490 00		1280 00
St. Marc.....	172 99	172 98	115 02	106 00		394 00
Belœil.....	312 85	312 85	119 41	390 00		822 26
St. Julie.....	176 75	176 75	150 87	66 53		396 12
St. Antoine.....	248 13	248 13	235 87	100 80		584 80
St. Charles.....	225 92	225 92	14 08	262 40		502 40
St. Denis.....	453 15	453 15	242 40	144 00	285 45	1125 00
St. Ours.....	464 75	464 75	619 02	188 80		1272 57
Sorel.....	478 35	478 35	302 65	295 34		1076 34
" bourg et dissidents.....	475 92	475 92	184 69	768 00		1428 61
St. Victoire.....	227 17	227 17	46 68			273 85
St. Aimé.....	349 72	349 72	359 25			708 97
St. Marcel.....	152 55	152 55	67 45	42 40		262 40
St. Barnabé.....	196 90	196 90	203 10			400 00
St. Jude.....	262 15	262 15	137 85	60 00		460 00
St. Robert.....	202 10	202 10	120 20			322 20
<b>Total.....</b>	<b>8548 77</b>	<b>8548 77</b>	<b>6383 56</b>	<b>6884 28</b>	<b>368 45</b>	<b>22180 06</b>

TABLEAU DES SOMMES PRELEVÉES.—Continué.

DISTRICT D'INSPECTION DE	Subvention annuelle.	Cotisation ou contribution volontaire pour égaler la subvention.	Cotisation au-delà de la subvention et cotisations spéciales.	Rétribution mensuelle.	Cotisation pour construction d'édifices.	Total prélevé.
	\$ cts.	\$ cts.	\$ cts.	\$ cts.	\$ cts.	\$ cts.
<b>J. B. F. PAINCHAUD.</b>						
Isles de la Magdeleine.....	304 00	304 00	36 00	280 00	80 00	700 00
<b>J. MEAGHER.</b>						
Port Daniel.....	115 08	115 08	54 86	96 00		265 94
" Hope.....	154 12	154 12	63 08	152 94		370 14
" Cox.....	235 50	235 50	148 50	398 40		782 40
" Hamilton.....	143 58	143 58	100 00	180 00	160 00	583 58
New Richmond et Diss.....	177 32	177 32	302 40	200 00	440 00	1119 72
Carleton.....	119 12	119 12	103 13	227 20		449 45
Nouvel.....	81 37	81 37	220 63	108 00		410 00
Shoolbrod.....	100 80	100 80	151 20	294 40		546 40
Mann.....	79 40					
Metapedia et Ristigouche.....	115 78	115 78	144 22		160 00	420 00
Fox et Griffin Cove.....	97 03	97 03		24 00		121 03
Cap Rosier.....	109 40	109 40	32 95	16 00		158 35
Gaspé Baie Nord.....	40 08	40 08	19 92	28 00		88 00
" " Sud.....	61 95	61 95	56 05			118 00
York et Haldimand.....	53 08	53 08	44 00	60 00		157 08
Douglass.....	79 82	79 82	26 18	112 00		220 00
Malbaie.....	108 70	108 70	22 48	51 60		182 78
Percé.....	248 06	248 06	107 94			356 00
Grande Rivière.....	36 07	96 07	143 93	56 00		296 00
Newport et Pabos.....	131 62	131 62	429 68			561 30
Maria.....	187 72	187 72	168 05	226 94		582 71
Ristigouche, village sauvage.....	50 00	50 00	142 00	128 00		320 00
Cap Chat.....	134 54	134 54	45 96	50 80		231 30
Isle Bonaventure.....	20 30	20 30	80 00			100 30
<b>Total.....</b>	<b>2740 44</b>	<b>2661 04</b>	<b>2609 16</b>	<b>2410 28</b>	<b>760 00</b>	<b>8440 48</b>
<b>V. MARTIN.</b>						
Chicoutimi.....	217 57	217 57	348 10	272 64	50 00	888 31
St. Joseph.....	80 65	80 65	217 35	39 20	400 00	737 20
Bagot.....	143 58	143 58	88 42	168 00		400 00
Bagotville.....	195 88	195 88		72 00	121 00	388 88
Laterrière.....	51 33	51 33	102 67	64 00		218 00
<b>Total.....</b>	<b>689 01</b>	<b>689 01</b>	<b>756 54</b>	<b>615 84</b>	<b>571 00</b>	<b>2632 39</b>
<b>C. CIMON.</b>						
Escoumais.....	99 40	99 40	40 00	85 05	80 00	335 15
St. Fidèle.....	130 10	130 10	83 12	300 00	300 00	1051 95
Malbaie.....	368 83	368 83	89 13		50 00	317 00
St. Agnés.....	177 87	177 87	27 97		80 00	260 00
St. Irénée.....	152 03	152 03	293 00	194 00		780 00
Eboulemens.....	293 00	293 00	117 79	86 00		304 00
Isle aux Coudres.....	100 21	100 21	162 65	166 85		772 08
Baie St. Paul.....	442 58	442 58	43 80	19 20	24 00	167 23
Petite Rivière.....	80 23	80 23	38 39	75 00		215 00
St. Urbain.....	101 61	101 61				
<b>Total.....</b>	<b>1945 86</b>	<b>1945 86</b>	<b>895 85</b>	<b>926 10</b>	<b>534 00</b>	<b>4301 81</b>

TABLEAU DES SOMMES PRÉLEVÉES.—*Continué.*

DISTRICT D'INSPECTION DE	Subvention annuelle.	Cotisation ou contribution volontaire pour éгалer la subvention.	Cotisation au-delà de la subvention et cotisations spéciales.	Rétribution mensuelle.	Cotisation pour construction d'édifices.	Total prélevé
<b>P. HUBERT.</b>	\$ cts.	\$ cts.	\$ cts.	\$ cts.	\$ cts.	\$ cts.
Trois Rivières, ville.....	689 10	689 10	78 90	72 00	.....	840 00
“ Banlieue.....	112 25	112 25	291 75	14 40	.....	418 40
Fief St. Maurice.....	88 08	88 08	79 92	12 00	.....	180 00
Gatineau.....	210 48	210 48	29 52	78 00	.....	318 00
Pointe du Lac.....	226 03	226 03	45 97	24 80	190 65	487 45
Yamachiche.....	441 32	441 32	198 68	133 20	121 00	894 20
St. Maurice, Forges.....	40 48	40 48	100 00	.....	.....	140 48
Shawenegan.....	43 50	43 50	100 60	13 60	.....	157 70
St. Sévère.....	138 42	138 42	41 58	48 80	.....	228 80
Maskinongé.....	290 78	290 78	562 55	171 20	290 50	1315 03
Dumontier.....	376 05	376 05	118 80	208 80	.....	703 65
Rivière du Loup.....	426 87	426 87	331 07	322 40	.....	1080 34
St. Didace.....	99 12	99 12	56 88	210 80	.....	366 80
St. Paulin.....	110 07	110 07	4 73	143 38	98 00	356 18
Ste. Ursule.....	288 00	288 00	254 58	108 80	.....	651 38
Champlain.....	267 45	267 45	507 03	563 20	.....	1337 68
Ste. Anne Lapérade.....	344 95	344 95	179 05	170 40	.....	694 40
Batiscan.....	133 00	133 00	33 58	298 67	.....	465 25
Ste. Geneviève.....	273 97	273 97	54 78	136 07	.....	464 82
Cap de la Magdeleine.....	156 33	156 33	131 67	.....	.....	288 00
St. Maurice.....	229 27	229 27	354 13	228 58	.....	811 98
St. Prosper.....	120 08	120 08	66 12	93 20	40 00	319 40
St. Stanislas.....	296 38	296 38	90 67	70 00	.....	457 05
St. Narcisse.....	111 50	111 50	82 62	155 60	.....	349 72
St. Justin.....	252 04	.....	.....	.....	.....	.....
<b>Total.....</b>	<b>5705 52</b>	<b>5513 48</b>	<b>3795 18</b>	<b>3277 90</b>	<b>740 15</b>	<b>13326 71</b>
<b>M. LANCTOT.</b>						
Laprairie.....	596 07	596 07	416 18	436 50	.....	1448 75
St. Constant et Diss.....	374 97	374 97	221 28	171 31	78 00	845 56
St. Philippe.....	338 55	338 55	198 43	451 20	.....	988 18
St. Jacques le Mineur.....	295 68	295 68	102 92	40 00	.....	438 60
St. Cyprien.....	606 43	606 43	321 05	877 34	.....	1804 82
St. Valentin et Dis.....	450 26	450 26	245 76	468 40	.....	1164 42
Lacolle.....	484 07	484 07	984 06	288 54	.....	1756 67
St. Edouard.....	294 25	294 25	76 95	106 66	.....	477 86
Sherrington et Diss.....	228 85	228 85	236 40	291 07	.....	756 32
St. Rémi et Diss.....	416 20	416 20	141 00	152 25	.....	709 45
St. Michel.....	318 20	318 20	228 20	168 40	.....	714 80
St. Isidore.....	296 61	296 61	79 81	91 20	.....	467 62
Châteauguay et Diss.....	328 15	328 15	212 34	376 80	128 00	1045 29
St. Clément et Diss.....	567 86	567 86	586 20	601 86	296 00	2051 92
Ste. Martine et Diss.....	531 60	531 60	129 60	622 30	193 74	1477 24
Ste. Philomène.....	274 14	274 14	99 41	212 67	.....	586 22
St. Louis de Gonzague et Diss	420 05	420 05	410 05	1361 74	.....	2191 84
St. Timothée.....	435 13	435 13	447 32	376 80	.....	1259 25
St. Urbain 1er et Diss.....	283 48	283 48	331 49	182 40	180 00	977 37
Ste. Cécile.....	166 76	166 76	166 78	177 60	.....	511 14
Caughnawaga.....	231 75	231 75	.....	46 20	.....	277 95
St. Stanislas de Kostka.....	112 61	112 61	.....	83 60	143 25	339 46
<b>Total.....</b>	<b>8051 67</b>	<b>8051 67</b>	<b>5635 23</b>	<b>7584 84</b>	<b>1018 99</b>	<b>22290 73</b>

TABLEAU DES SOMMES PRELEVEES.—*Continué.*

DISTRICT D'INSPECTION DE	Subvention annuelle.	Cotisation ou contribution volontaire pour équaler la subvention.	Cotisation au-delà de la subvention et cotisations spéciales.	Rétribution mensuelle.	Cotisation pour construction d'édifices.	Total prélevé.
P. M. BARDY.	\$ cts.	\$ cts.	\$ cts.	\$ cts.	\$ cts.	\$ cts.
Québec, (catholiques).....	3049 82	3049 82	1016 53	44880 00		48866 35
Beauport.....	330 50	330 50	27 00	781 00		1138 50
Charlesbourg.....	286 92	286 92	505 08	207 60		999 60
St. Dunstan.....	54 66	54 66	101 34		200 00	356 00
St. Ambroise.....	358 00	358 00	250 00	168 14		776 14
Valcartier.....	194 40	194 40	67 80			262 20
Ancienne Lorette.....	372 80	372 80	19 20	192 00		584 00
Ste. Foye et dissident.....	101 94	101 94	430 06	100 00		632 00
St. Columban de Sillery.....	578 98	578 98		265 18		844 16
St. Roch.....	540 36	540 36		64 00		604 36
Cap Rouge.....	64 64	64 64	43 46	196 00	31 50	335 60
Grondines.....	204 25	204 25	326 50	288 75		819 50
St. Casimir.....	152 16	152 16	14 22	32 40		198 78
Deschambault.....	393 28	393 28	52 93	166 03		612 24
Cap Santé.....	482 73	482 73	492 87	212 00	4 00	1191 60
St. Bazile.....	99 66	99 66	74 29			173 95
St. Raymond.....	236 62	236 62				236 62
Ecureuils.....	79 40	79 40	128 60			208 00
Ste. Catherine.....	248 84	248 84		114 34		363 18
St. Augustin.....	225 66	225 66	266 34	62 00		554 00
Pointe aux Trembles.....	288 84	288 84	96 06	59 00		443 90
St. Laurent.....	122 16	122 16	47 41	303 34		472 91
St. Jean.....	176 61	176 61	104 74	337 57		618 92
St. François.....	62 74	72 74	91 32	44 47		208 52
Ste. Famille.....	118 42	118 42	249 78	64 50	1000 00	1432 70
St. Pierre.....	123 56	123 56	118 44	133 79		375 79
Château Richer.....	173 98	173 98	234 02	230 00	200 00	838 00
Ste. Anne.....	134 95	134 95		80 07		215 02
St. Joachim.....	113 26	113 26	66 74	80 00		260 00
L'Ange Gardien.....	115 50	115 50	91 61	212 54		419 65
St. Féréol.....	93 00	93 00		22 90		115 90
Laval.....	55 78	52 78				55 78
Stoneham.....	67 17	67 17	36 17	31 20		134 54
St. Tite des Caps.....	35 43	35 43	56 57	6 40		98 40
Total.....	9747 02	9747 02	5009 08	49255 22	1435 50	65446 82
<b>B. MAURALT.</b>						
Baie du Febvre.....	428 96	428 96	231 79	328 80	331 14	1320 69
St. Zéphirin.....	149 80	149 80	111 90	54 40	120 00	435 20
St. Thomas de Pierreville.....	356 50	356 50	53 50	79 94		489 94
St. François, paroisse.....	211 37	211 37	43 99	64 00		319 36
"    village.....	74 63	74 63	32 47	15 80		122 90
St. David.....	439 10	439 10	201 00	273 60		913 70
Yamaska.....	357 13	357 13				357 13
Gentilly.....	347 33	347 32	246 42	157 60		751 34
Bianford.....	54 82	54 82	115 18	20 80		190 80
Bécancour.....	473 70	473 70	70 82	155 00		699 52
Ste. Gertrude.....	153 83	153 83	311 79	109 00		465 62
St. Grégoire.....	479 58	479 58	325 63	244 40		1049 61
St. Célestin.....	125 66	125 66	196 00			421 66
Nicolet.....	430 20	430 20	89 80	146 00		666 00
Ste. Monique, No. 1.....	333 57	333 57	164 73			498 30
"    No. 2.....	56 25	56 25	85 75	25 00	40 00	207 00
St. Pierre les Becquets.....	371 90	371 90	136 82	113 07		621 79
Total.....	4844 32	4844 32	2416 69	1778 41	491 14	9530 56

TABLEAU DES SOMMES PRÉLEVÉES.—*Continué.*

DISTRICT D'INSPECTION DE	Subvention annuelle.	Cotisation ou contribution volontaire pour équaler la subvention.	Cotisation au-delà de la subvention et cotisations spéciales.	Rétribution mensuelle.	Cotisation pour construction d'édifices.	Total prélevé.
<b>JOHN BRUCE.</b>						
	\$ cts.	\$ cts.	\$ cts.	\$ cts.	\$ cts.	\$ cts.
Dundee.....	137 03	137 03	240 79	114 00	.....	491 82
St. Anicet et Diss.....	356 75	356 75	214 42	832 80	320 75	1724 72
Godmanchester et Diss.....	279 88	279 88	797 33	638 40	.....	1715 61
Elgin.....	154 54	154 54	222 86	216 10	.....	593 50
Hinchinbrooke.....	348 32	348 32	229 03	650 15	.....	1227 50
Huntingdon et Diss, Village..	94 67	94 67	297 20	240 98	.....	632 85
Hemmingford et Diss.....	535 40	535 40	139 12	600 00	.....	1274 52
St. Jean Chrysostôme No. 2 ..	360 88	360 88	351 26	336 00	194 40	1242 54
Ormstown et Diss.....	454 55	454 55	968 08	1483 33	639 00	3544 96
Montréal (Cité) protestants..	564 67	564 67	.....	32000 00	.....	32564 67
Argenteuil et Diss.....	323 43	323 43	249 27	1458 27	10 00	2040 97
Jérusalem.....	295 37	295 37	304 63	660 00	200 00	1460 00
Gore.....	211 05	211 05	140 95	118 40	.....	470 40
Chatham.....	440 23	440 23	375 52	710 40	640 00	2166 15
Grenville et Harrington.....	315 40	.....	.....	.....	.....	.....
St. Jean Chrysostôme, No. 1..	36 27	36 27	300 25	203 04	.....	539 56
Franklin.....	165 45	165 45	291 54	471 20	.....	928 19
<b>Total.....</b>	<b>5073 89</b>	<b>4758 49</b>	<b>5122 25</b>	<b>40733 07</b>	<b>2004 15</b>	<b>52617 96</b>
<b>F. X. VALADE.</b>						
Ste. Anne.....	115 50	115 50	29 68	400 00	.....	545 18
Ste. Geneviève, No. 1.....	234 12	234 12	21 88	250 24	16 00	522 24
Pointe Claire.....	214 95	214 95	244 00	98 00	.....	556 95
Lachine et dissidents.....	300 92	300 92	379 08	592 00	.....	1272 00
St. Laurent et dissidents.....	364 67	364 67	545 33	302 40	.....	1212 40
Montréal (Cité) catholiques..	1440 08	1440 08	.....	53200 00	.....	54640 08
Hochelaga et dissidents.....	80 50	80 50	316 42	108 00	.....	504 92
St. Henri et dissidents.....	66 48	66 48	765 52	60 00	.....	892 00
Côteau St. Pierre.....	114 20	114 20	613 80	33 60	.....	761 60
Côtes des Neiges et dissidents	231 33	231 33	1072 25	36 00	132 00	1471 58
Côteau St. Louis et dissidents	138 57	138 57	967 01	224 00	.....	1329 58
Côte Visitation et dissidents..	53 56	54 56	106 44	.....	.....	160 00
Sault aux Récollet.....	278 42	278 42	58 58	325 00	.....	662 00
Haut du Sault.....	33 57	33 57	34 95	35 47	.....	103 99
Rivière des Prairies.....	143 18	143 18	64 00	198 40	.....	405 58
Pointe aux Trembles.....	180 78	180 78	11 22	203 27	.....	395 27
Longue Pointe et dissidents..	141 20	141 20	111 60	202 40	.....	455 20
Isle Perrot.....	124 12	124 12	64 98	110 41	300 00	599 51
Soulanges.....	325 7	325 07	111 08	222 00	.....	658 15
Côteau du Lac.....	297 98	297 98	242 70	171 20	.....	711 88
St. Zotique.....	181 85	181 85	181 98	245 07	.....	608 90
Côteau Landing et dissidents.	64 20	64 20	213 14	177 20	.....	454 54
Nouvelle Longueuil et diss...	556 58	556 58	77 97	817 47	988 00	2440 02
Newton.....	68 13	68 13	114 97	122 24	.....	305 34
St. Clet.....	174 93	174 93	33 24	217 60	.....	425 77
Ste. Marthe et dissidents.....	203 97	203 97	333 25	305 60	.....	842 82
Rigaud, (paroisse) et dissidents	273 90	273 90	235 44	169 40	.....	678 74
“ village.....	179 23	179 23	301 70	65 60	.....	546 53
Vaudreuil et dissidents.....	529 80	529 80	126 13	514 60	.....	1170 53
Ste. Geneviève, No. 2.....	41 95	41 95	18 05	19 84	.....	79 84
Isle Rigaud, sud.....	86 97	86 97	59 03	43 33	.....	189 33
“ nord.....	45 35	45 35	.....	28 80	.....	74 15
<b>Total.....</b>	<b>7286 06</b>	<b>7286 06</b>	<b>7455 42</b>	<b>59499 14</b>	<b>1436 00</b>	<b>75676 62</b>

TABLEAU DES SOMMES PRELEVEES.—*Continué.*

DISTRICT D'INSPECTION DE	Subvention annuelle.	Cotisation ou contribution volontaire pour égaliser la subvention.	Cotisation au-delà de la subvention et cotisations spéciales.	Rétribution mensuelle.	Cotisation pour construction d'édifices.	Total prélevé.
<b>G. TANGUAY.</b>						
	\$ cts.	\$ cts.	\$ cts.	\$ cts.	\$ cts.	\$ cts.
Ste. Anne.....	426 90	426 90	69 29	390 40	.....	886 59
Ixworth.....	81 67	81 67	30 33	12 00	.....	124 00
Rivière Ouelle.....	281 01	281 01	59 00	.....	.....	340 01
St. Pacôme.....	206 15	206 15	84 85	.....	.....	291 00
St. Denis.....	246 57	246 57	367 65	.....	120 00	734 22
Mont Carmel.....	83 52	83 52	84 33	.....	.....	167 85
Kamouraska.....	323 43	323 43	101 51	188 50	.....	613 44
St. Paschal.....	437 75	437 75	81 25	300 00	.....	819 00
Ste. Hélène.....	148 83	148 83	48 60	.....	160 00	357 43
St. Alexandre.....	159 57	159 57	80 43	159 60	.....	399 60
Rivière du Loup.....	287 25	287 25	1 75	60 80	.....	349 80
St. Edouard.....	138 57	138 57	302 08	224 00	260 55	925 20
St. George de Cacouna.....	206 05	206 05	78 65	80 00	.....	364 79
St. Arsène.....	268 28	208 28	101 55	76 50	.....	386 33
Ile Verte.....	370 23	370 23	49 77	168 00	.....	588 00
St. Eloi.....	162 32	162 32	117 38	.....	.....	279 70
Trois Pistoles.....	395 62	395 62	319 72	.....	.....	715 34
St. Modeste de Withworth.....	58 00	58 00	54 00	24 00	.....	136 00
Notre Dame du Portage.....	131 22	131 22	38 33	43 60	.....	213 15
Métis.....	32 45	32 45	54 93	7 60	88 03	183 01
St. Simon.....	231 05	231 05	106 90	109 60	.....	447 55
St. Fabien.....	137 58	137 58	120 83	.....	.....	258 41
Ste. Cécile du Bic.....	193 57	193 57	29 03	23 60	.....	246 20
Rimouski.....	507 73	507 73	203 06	149 87	.....	860 66
Ste. Luce de Lessard.....	263 57	263 57	137 43	229 90	.....	630 90
Ste. Flavie de Lepage.....	227 32	227 32	114 28	84 00	.....	425 60
Matane.....	166 20	166 20	48 10	81 00	160 00	455 30
St. Octave.....	101 25	101 25	228 75	61 57	.....	391 57
St. André.....	273 53	273 53	131 42	161 60	.....	566 55
Total.....	6487 19	6487 19	3245 20	2636 14	788 58	13157 11
<b>JOHN HUME.</b>						
St. Victor.....	117 57	117 57	122 43	49 60	.....	289 60
St. Ephrem.....	45 72	45 72	57 48	16 80	180 00	300 00
Forsyth.....	54 53	54 53	17 47	44 00	.....	116 00
Lambton.....	83 52	83 52	71 88	40 40	.....	195 80
Aylmer.....	36 85	36 85	172 65	43 20	.....	252 70
Broughton.....	61 90	61 90	146 77	40 00	.....	248 67
Leeds.....	270 37	270 37	.....	76 40	60 00	406 77
Nelson.....	65 78	65 78	54 22	92 80	.....	212 80
Inverness et Diss.....	271 33	271 33	150 00	.....	.....	421 33
St. Calixte.....	207 40	207 40	281 93	169 60	.....	658 93
St. Julie.....	119 63	119 63	76 77	78 40	132 00	406 80
St. Ferdinand.....	233 40	233 40	528 60	290 40	.....	1052 40
Ste. Sophie.....	169 05	.....	.....	.....	.....	.....
Ireland.....	111 60	111 60	26 35	.....	103 70	241 65
Frampton et Diss.....	277 17	277 17	73 73	46 14	.....	397 04
Cranbourne.....	39 82	39 82	80 18	54 33	.....	174 33
Standon.....	47 45	47 45	.....	26 67	.....	74 12
Settrington.....	39 02	39 02	.....	23 80	.....	62 82
Total.....	2552 11	2083 06	1860 46	1092 54	475 70	5511 76

TABLEAU DES SOMMES PRÉLEVÉES.—Continué.

DISTRICT D'INSPECTION DE	Subvention annuelle.	Cotisation ou contribution volontaire pour équaler la subvention.	Cotisation au-delà de la subvention et cotisations spéciales.	Rétribution mensuelle	Cotisation pour construction d'édifices.	Total prélevé
M. CHILD.	\$ cts.	\$ cts.	\$ cts.	\$ cts.	\$ cts.	\$ cts.
Stanstead.....	634 65	634 65	96 05	1849 60	651 05	3231 30
Barnston.....	346 47	346 47	690 40	1350 40	350 00	2737 27
Hatley.....	280 07	280 07	506 93	963 20	500 00	2259 20
Barford.....	59 80	59 80	60 20	384 00	287 30	791 00
Magog.....	105 07	105 07	34 93	502 40	.....	642 40
Compton.....	377 87	377 87	604 13	1232 00	650 00	2864 00
Eaton.....	208 56	208 56	434 44	700 80	170 00	1513 80
Newport.....	47 64	47 04	93 46	57 60	50 00	248 70
Hereford et Auchland.....	50 37	50 37	102 63	100 80	120 00	373 80
Clifton.....	53 15	53 15	158 85	52 80	275 00	519 80
Bury.....	108 91	108 91	136 32	77 76	4 56	327 55
Brompton.....	104 36	104 36	232 89	377 60	.....	714 85
Sherbrooke.....	319 17	319 17	80 83	320 00	.....	720 00
Orford.....	80 93	80 93	89 07	25 20	.....	195 20
Ascot.....	273 47	273 47	252 34	.....	.....	525 81
Windsor.....	82 30	82 30	65 70	52 00	.....	200 00
Melbourne.....	280 37	280 37	437 06	468 00	.....	1185 43
Shipton.....	280 67	280 67	548 60	730 20	255 00	1822 06
Wolton.....	92 45	92 45	1 25	86 40	140 00	320 10
Cleveland.....	175 93	175 93	170 82	478 40	91 00	916 15
Durham No. 1 et Diss.....	229 06	229 06	272 10	257 60	780 00	1538 76
“ “ 2.....	77 97	77 97	28 53	65 60	.....	172 10
Kingsey.....	314 47	314 47	285 53	511 87	.....	1111 87
Tingwick et Diss.....	136 62	136 62	185 77	286 67	308 00	917 06
Dudswell.....	89 52	89 52	157 98	236 80	10 36	494 66
Windsor.....	100 63	100 63	27 37	118 40	.....	246 40
Lingwick.....	112 42	112 42	114 36	264 94	250 00	741 72
Weedon.....	57 87	57 87	78 13	63 47	.....	199 47
Wolfestown.....	50 98	50 98	.....	102 40	.....	153 38
Westbury.....	57 87	57 87	.....	105 60	.....	163 47
Total.....	5189 62	5189 62	5926 16	11831 51	4900 92	27848 21
<b>R. PARMELEE.</b>						
Shefford et Diss.....	349 27	349 27	1452 73	64 00	340 00	2206 00
Brome.....	291 35	291 35	245 60	1024 00	200 00	1760 35
Granby et Diss.....	318 55	318 55	153 45	517 00	158 00	1147 00
Stukely et Diss.....	305 07	305 07	337 47	299 33	.....	941 87
Ste. Cécile de Milton.....	206 81	206 81	140 59	213 80	.....	561 20
Roxton.....	154 35	154 35	235 53	124 00	530 33	1044 21
Farnham.....	175 77	175 77	104 23	250 80	.....	530 80
St. Romuald et Diss.....	283 48	283 48	309 02	592 80	.....	1185 30
St. Valerien.....	65 30	65 30	71 88	14 94	128 00	280 12
Dunham.....	485 23	485 23	782 77	92 00	130 00	1490 00
Stanbridge.....	565 23	565 23	470 77	810 40	78 00	1924 40
Freleighsburg.....	216 62	216 62	356 60	185 30	.....	758 52
Phillipsburg.....	264 33	264 33	88 43	179 00	.....	531 76
Sutton.....	343 15	343 15	51 47	548 80	250 00	1193 42
Henriville et Diss.....	636 07	636 07	1190 93	735 54	.....	2562 54
Clarenceville.....	222 17	222 17	163 83	330 00	49 56	765 56
St. Thomas de Foucault.....	151 20	151 20	17 61	330 05	.....	498 86
St. Alexandre.....	306 33	306 33	232 67	.....	.....	539 00
Potter.....	237 43	237 43	339 02	116 40	.....	692 85
Bolton et Diss.....	269 25	269 25	707 03	1149 02	.....	2125 30
Ely.....	141 57	141 57	.....	.....	.....	141 57
St. Athanase.....	33 08	33 08	29 89	8 80	.....	71 77
Total.....	6021 61	6021 61	7480 92	7585 98	1863 89	22952 40

TABLEAU DES SOMMES PRELEVEES.—*Continué*

DISTRICT D'INSPECTION DE	Subvention annuelle.	Cotisation ou contribution volontaire pour égaler la subvention.	Cotisation au-delà de la subvention et cotisations spéciales.	Rétribution mensuelle.	Cotisation pour construction d'édifice.	Total prélevé
	\$ cts.	\$ cts.	\$ cts.	\$ cts.	\$ cts.	\$ cts.
<b>C. GERMAIN.</b>						
St. Vincent de Paul.....	331 60	331 60	164 79	662 48		1158 87
St. François de Sales.....	136 88	136 88	173 05	125 12		435 05
Ste. Rose, paroisse.....	235 57	235 57	196 43	433 87		865 87
Ste. " No. 1, no. 2.....	177 42	177 42	72 23	652 50		902 15
St. Martin, village.....	123 57	123 57	28 83	91 20	60 00	303 60
" " Côte St. Elzéar.....	57 83	57 83	60 77	59 50		178 10
" " Bas.....	40 37	40 37	47 63	31 33		119 33
" " Haut.....	68 75	68 75	14 25	40 00		123 00
" " Côte du N B de l'eau	53 83	53 83	42 58	12 80		109 21
" " Bas du Bord de l'eau	50 28	50 28	29 72	83 20		163 20
" " Abord à Plouffe.....	86 65	86 65	28 20	43 20		158 05
" " Côte St. Antoine.....	41 85	41 85	6 15	45 33		93 33
Ste. Thérèse, village et diss..	216 05	216 05	135 95	230 00		632 00
" " Paroisse Nord.....	43 67	43 67	62 33	21 33		127 33
" " Sud.....	36 02	36 02	38 00	20 00		94 02
" " Haut.....	47 42	47 42	52 58	30 40		130 40
" " Bas No. 2.....	56 30	56 30	51 78			108 08
" " Rivière Cachée.....	23 25	23 25	48 75	17 20		89 20
Terrebonne.....	296 03	296 03	32 47	120 80		449 30
Ste. Anne des Plaines.....	225 77	225 77	29 11	168 80		423 68
Lacorne.....	203 13	203 13	143 87	142 00		489 00
St. Jérôme.....	540 43	540 43	459 47			999 90
St. " No. 4 et diss.....	48 47	48 47	148 40	54 94		251 81
St. Sauveur.....	223 78	223 78				223 78
Ste. Adèle.....	177 52	177 52	38 75			216 27
Ste. Angélique No. 1, Mille Isles	25 27	25 27	59 73	14 40	64 00	163 40
" " No. 2, " "	23 21	23 21	41 19	13 20		77 60
" " No. 3, " "	20 68	20 68	17 37	22 00		60 05
St. Raphaël, Sud.....	86 97	86 97	59 03	43 33		189 33
" " Nord.....	45 35	45 35		28 80		74 15
St. Eustache et diss.....	566 88	566 88	763 90	453 60		1784 38
St. Augustin et diss.....	319 67	319 67	324 51	268 43	20 00	932 61
St. Joseph et diss.....	166 68	166 68	75 32	168 00		410 00
St. Benoit.....	300 78	300 78	179 47	248 80		729 05
St. Hermas.....	240 78	240 78	272 88	114 74		628 40
St. Placide.....	171 20	171 20	260 80	115 20		547 20
Ste. Scholastique.....	423 47	423 47	326 41	209 74		959 62
Côte St. Marie.....	49 04	49 04	34 96		316 00	84 00
St. Columban.....	123 70	123 70	86 30			526 00
St. Janvier, paroisse.....	101 63	101 63	49 77	70 94		222 34
" " Bas.....	38 48	38 48	20 96			59 44
" " village.....	74 68	74 68	25 32	29 60		129 60
St. Canut.....	84 55	84 55	161 33			245 88
St. Joachim.....	74 77	74 77	149 02	53 20	148 45	425 44
Total.....	6480 23	6480 23	5014 36	4989 98	608 45	17093 02

TABLEAU DES SOMMES PRÉLEVÉES.—*Continué.*

DISTRICT D'INSPECTION DE	Subvention annuelle.	Cotisation ou contribution volontaire pour égaliser la subvention.	Cotisation au-delà de la subvention et cotisations spéciales.	Rétribution mensuelle.	Cotisation pour construction d'édifices.	Total prélevé
A. D. DORVAL.	\$ cts.	\$ cts.	\$ cts.	\$ cts.	\$ cts.	\$ cts.
L'Assomption "village.....	190 22	190 22	66 81	38 40	.....	295 43
" paroisse ".....	261 45	261 45	72 20	129 74	.....	463 39
St. Sulpice.....	140 92	140 92	183 08	59 00	.....	383 00
Repentigny.....	97 38	97 38	119 27	55 00	.....	271 65
Lachenaie.....	137 72	137 72	51 82	101 80	.....	291 34
Mascouche.....	397 13	397 13	228 07	215 20	.....	840 40
St. Lin et diss.....	411 33	411 33	174 32	236 80	100 00	922 46
Epiphanie.....	181 24	181 24	167 96	159 60	.....	508 80
St. Roch.....	383 61	383 61	257 39	271 60	.....	912 60
Berthier et diss. village.....	184 81	184 81	317 69	121 60	.....	624 10
paroisse.....	343 41	343 41	496 59	120 00	.....	960 00
Isle du Pads.....	83 20	83 20	36 80	11 67	.....	131 67
Lanoraie.....	279 65	279 65	122 56	212 00	.....	624 21
Lavaltrie.....	190 23	190 23	119 77	56 40	.....	366 40
St. Norbert.....	148 13	148 13	25 59	184 60	40 00	398 32
St. Cuthbert.....	384 67	384 67	195 33	222 00	.....	802 00
St. Barthélemi.....	318 56	318 56	42 84	244 18	.....	605 58
St. Gabriel de Brandon et diss	268 83	268 83	653 12	181 60	.....	1103 55
Industrie.....	357 32	357 32	107 98	165 60	.....	630 90
St. Paul.....	308 83	308 83	305 67	92 00	.....	706 50
St. Félix de Valois.....	280 23	280 23	101 41	99 60	.....	481 24
St. Thomas.....	280 78	280 78	211 12	.....	.....	491 90
Ste. Elizabeth.....	477 15	477 15	288 67	233 94	.....	999 76
Ste. Mélanie.....	243 28	243 28	40 64	112 00	.....	395 92
St. Ambroise et diss.....	316 07	316 07	104 25	272 00	.....	692 32
St. Alphonse.....	156 90	156 90	174 30	51 20	.....	382 40
St. Jean de Matha.....	92 35	92 35	68 00	52 00	.....	212 35
St. Jacques.....	507 57	507 57	113 52	137 20	.....	757 30
St. Alexis.....	199 40	199 40	61 14	31 20	.....	291 74
St. Esprit.....	275 37	275 37	140 57	238 40	.....	654 34
Rawdon.....	271 65	271 65	218 21	123 60	.....	613 46
Ste. Julienne.....	106 61	106 61	93 39	99 00	.....	299 00
Kilkenny.....	166 33	166 33	65 07	54 40	.....	286 80
St. Liguori.....	199 82	199 82	29 90	57 60	.....	287 32
St. Paul L'Ermite.....	163 97	163 97	106 41	72 00	.....	342 38
Isle St. Ignace.....	77 78	77 78	46 22	.....	.....	124 00
Chertsey.....	57 37	57 37	.....	52 80	.....	110 17
Total.....	8941 27	8941 27	5617 70	4565 73	140 00	19264 70
REV. R. PLEES.						
Québec " Cité " protestants ..	844 30	844 30	240 20	4800 00	.....	5884 50

TABLEAU DES SOMMES PRELEVEES.—Continué.

DISTRICT D'INSPECTION DE	Subvention annuelle.	Cotisation ou contribution volontaire pour égaler la subvention.	Cotisation au-delà de la subvention et cotisations spéciales.	Rétribution mensuelle.	Cotisation pour cons- truction d'édifices.	Total prélevé
	\$ cts.	\$ cts.	\$ cts.	\$ cts.	\$ cts.	\$ cts.
<b>J. A. BOURGEOIS.</b>						
Upton.....	198 52	198 52	107 18	189 33		495 03
Wickham.....	80 08	80 08	339 92	95 60	1060 00	1575 60
Acton.....	59 40	59 40	140 60	32 40	300 00	532 40
Bulstrode & Warwick & diss..	131 90	131 90	58 10		748 00	938 00
St. Christophe.....	126 97	126 97	54 03			181 00
St. Norbert.....	166 87	166 87	110 35	118 40		395 62
Stanford.....	197 92	197 32	437 68	120 00		755 00
Grantham.....	127 57	127 57	376 33	120 00		623 90
St. Frédéric.....	109 27	109 27	250 73	58 00	200 00	618 00
Aston.....	29 86	29 86	20 00		32 00	81 86
Total.....	1227 76	1227 76	1894 92	733 73	2340 00	5196 41
<b>P. F. BELAND.</b>						
St. Nicolas.....	378 00	378 00	123 55	241 89		753 44
St. Romuald.....	192 88	192 88	281 81	204 00		678 69
St. Jean Chrysostôme.....	205 97	205 97	94 03	184 37		484 37
Notre Dame de la Victoire....	478 38	478 38	24 22	647 35	84 00	1233 95
Aubigny.....	135 17	135 17	8 83	285 00	14 00	443 00
St. Joseph de Lévi.....	275 07	275 07	214 63	1028 40	300 00	1818 10
St. Henri.....	426 62	426 62	305 49	360 53		1092 94
St. Anselme.....	420 08	420 08	98 00	180 00		698 08
Ste. Claire.....	332 27	332 27	457 23	145 20	304 00	1238 70
Ste. Marguerite.....	199 90	199 90				199 90
Ste. Hénédine.....	143 00	143 00				143 00
St. Isidore.....	300 78	300 78	167 94	198 00		666 72
St. Lambert.....	125 65	125 65	6 35	12 40		144 40
St. Bernard.....	201 47	201 47	18 18	260 00		479 65
St. Frédéric.....	163 97	163 97	153 35			317 32
Ste. Marie.....	453 56	453 56	609 84			1063 40
St. Elzéar.....	328 84	328 84	77 56			406 40
St. Joseph de Beauce.....	356 52	356 62	236 84	414 11		1007 57
Metschermet.....	60 80	60 80		46 00		106 80
St. François.....	399 55	399 54	80 46	140 00		620 00
St. George.....	193 98	193 98	44 10	51 60		298 68
St. Jean Deschaillons.....	244 40	244 40	42 10	428 94		715 44
Lotbinière.....	497 25	497 25	222 16	420 35		1139 76
Ste. Croix.....	304 25	304 25	211 75	267 37		783 37
St. Flavien.....	79 25	79 25	29 75	36 80		145 80
St. Antoine.....	278 38	278 38	347 62	251 17	130 00	1007 17
St. Sylvestre.....	518 84	518 84		147 60		666 44
Ste. Agathe.....	72 86	72 86	50 64			123 50
St. Giles.....	147 58	147 58	32 42			180 06
St. Appolinaire.....	165 18	165 18	77 04	91 00		333 22
Total.....	8080 54	8080 54	4025 89	6042 08	832 00	18980 51

TABLEAU DES SOMMES PRÉLEVÉES.—Continué.

DISTRICT D'INSPECTION DE	Subvention annuelle.	Cotisation ou contribution volontaire pour égaler la Subvention.	Cotisation au-delà de la subvention et cotisations spéciales.	Rétribution mensuelle.	Cotisation pour construction d'édifices.	Total prélevé.
	\$ cts.	\$ cts.	\$ cts.	\$ cts.	\$ cts.	\$ cts.
<b>J. J. RONEY.</b>						
Notre-Dame de Bonsecours...	94 62	94 62	202 06	78 80		375 48
Ste. Angélique et dissidents...	194 12	194 12	265 88	179 67		639 67
Ste. André Avelin.....	178 15	178 15	82 25	308 00		568 40
Lochaber.....	150 65	150 65	329 35	314 33	280 00	1074 33
Buckingham et dissidents.....	306 47	306 47	121 53	428 00	100 00	956 00
Templeton.....	157 45	157 45	222 55	104 00		484 00
Hull.....	390 79	390 79	169 76	502 00		1062 55
Aylmer et dissidents.....	162 73	162 73	101 27	207 20		471 20
Wakefield.....	82 03	82 03	62 00	36 00	260 00	440 03
Masham.....	138 99	138 99	42 61	247 20	239 20	658 00
Low.....	42 03					
Onslow.....	112 18	112 18	163 82	144 00	720 00	1140 00
Bristol.....	207 45	207 45	119 73	343 40		670 58
Clarendon.....	244 67	244 67	99 33	323 20		667 20
Litchfield.....	105 37	105 37	17 29	133 33		255 99
Calumet.....	109 12	109 12	110 88	174 00		394 00
Mansfield et Walsham.....	85 37	85 37	133 03	118 00		337 00
Sheen.....	32 12	32 12	80 18	208 00		320 30
Chichester.....	24 10	24 10	441 40		100 00	565 50
Allumettes.....	142 73	142 73	280 00	152 00		574 73
Maniwaki.....	76 82	76 82	147 18	13 87		237 87
Portland.....	14 53	14 53	45 47	31 20		91 30
Waterloo.....	80 92	80 92	39 08	28 80		148 80
Eardley.....	100 92	100 92	194 88	118 40		414 20
Total.....	3234 33	3192 30	3472 13	4193 40	1699 20	12557 03
<b>M. LEROUX.</b>						
St. Césaire et dissidents.....	669 95	669 95	252 15	296 00		1218 10
L'Ange Gardien.....	147 38	147 38	184 64	78 14		416 16
Abbotsford.....	204 38	204 38	201 17	272 00	133 00	710 55
St. Pie et dissidents.....	492 62	492 62	371 73	216 25		1080 60
St. Hyacinthe, ville.....	528 72	528 72	1303 28	727 33	620 00	3179 33
"    paroisse.....	375 76	375 76	736 67	313 67		1426 10
La Présentation.....	244 12	244 12	121 03	60 92		426 07
St. Dominique.....	277 86	277 86	155 97	68 20		502 03
St. Rosalie.....	264 12	264 12	70 11	126 67		460 90
St. Simon.....	248 14	248 14	234 73	123 50		606 37
St. Hugues.....	308 72	308 72	150 73	410 45		869 90
Soraba et dissidents.....	69 12	69 12	238 88	120 40		428 40
St. Damase.....	386 90	386 90	151 10	224 00		762 00
St. Jean Baptiste.....	303 42	303 42	61 66	361 60		726 68
Rouville.....	211 48	211 48	246 92	348 80	300 00	1107 20
St. Mathias.....	244 40	244 40	337 03	64 00		645 43
Ste. Brigitte.....	188 57	188 57	124 03	152 00		464 60
St. Grégoire et dissidents.....	382 32	382 32	207 68	176 00		766 00
St. Alexandre.....	306 33	306 33	232 67			539 00
St. Athanase.....	372 86	372 86	163 96	634 40		1171 22
Christieville.....	180 08	180 08	105 22	58 00		343 30
Ste. Marie.....	559 82	559 82	599 68	278 00		1437 50
Ste. Hélène.....	106 93	106 93	105 07	16 00		228 00
Bonaventure.....	40 43	40 43	95 82	92 80	70 50	299 55
Total.....	7114 43	7114 43	6451 93	5119 13	1123 50	19808 99

RECAPITULATION DU TABLEAU DES SOMMES PRÉLEVÉES POUR L'INSTRUCTION  
PRIMAIRE DANS LES MUNICIPALITÉS DU BAS-CANADA.

DISTRICT D'INSPECTION DE	Subvention annuelle.	Cotisation ou contribution volontaire pour égaliser la Subvention.	Cotisation au-delà de la subvention et cotisations spéciales.	Rétribution mensuelle.	Cotisation pour construction d'édifices.	Total prélevé
	\$ cts.	\$ cts.	\$ cts.	\$ cts.	\$ cts.	\$ cts.
J. B. F. Painchaud.....	304 00	304 00	36 00	280 00	80 00	700 00
Jos. Meagher.....	2740 44	2661 04	2609 16	2410 28	760 00	8440 48
V. Martin.....	689 01	689 01	756 54	615 84	571 00	2632 39
G. Tanguay.....	6487 19	6487 19	3245 20	2636 14	788 58	13157 11
Cimon.....	1945 86	1945 86	895 85	926 10	534 00	4301 81
J. Hume.....	2252 11	2083 06	1860 46	1092 54	475 70	5511 76
P. F. Béland.....	8080 54	8080 54	4025 89	6042 08	832 00	18980 51
J. Crépault.....	5173 06	5173 06	3027 86	4357 35	439 60	12997 87
P. M. Bardy.....	9747 02	9747 02	5009 08	49255 22	1435 50	65446 82
Rév. R. Plees.....	844 30	844 30	240 20	4800 00	.....	5884 50
P. Hubert.....	5705 52	5513 48	3795 18	3277 90	740 15	13326 71
G. A. Bourgeois.....	1227 76	1227 76	1894 92	733 73	2340 00	6196 41
I. Maurault.....	4844 32	4844 32	2416 69	1778 41	491 14	9530 56
M. Child.....	5189 62	5189 62	5926 16	11831 51	4900 92	27848 21
N. Parmelee.....	6021 61	6021 61	7480 92	7585 98	1863 89	22952 40
J. N. A. Archambeault.....	8548 77	8548 77	6383 56	6884 28	303 45	22180 06
C. H. Leroux.....	7114 43	7114 43	6451 93	5119 13	1123 50	19808 99
J. Lanctôt.....	8051 67	8051 67	5635 23	7584 84	1018 99	22290 73
J. Bruce.....	5073 89	4758 49	5122 25	40733 07	2004 15	52617 96
I. X. Valade.....	7286 06	7286 06	7455 42	59499 14	1436 00	75676 62
A. D. Dorval.....	8941 27	8941 27	5617 70	4565 73	140 00	19264 70
C. Germain.....	6480 23	6480 23	5014 36	4989 98	608 45	17092 62
J. Roney.....	3234 33	3192 30	3472 13	4193 40	1699 20	12557 02
Total.....	115983 01	115185 09	88372 69	231192 65	24646 22	459396 65

**TABEAU C.**  
 Contenant la Statistique de toutes les Institutions d'Education et plus particulièrement celle des Ecoles Supérieures et des Ecoles Secondaires.

**PREMIERE DIVISION.—ECOLLES SUPERIEURES.**

No.	Nom de l'Institution et où située.	Date de la fondation	Par qui fondée	Visiteurs.	Composition du corps administratif.	FACULTÉ DE THÉOLOGIE.			
						Nombre de professeurs.	No. d'élèves.	No. de volumes.	Cout de l'enseignement.
<b>PREMIÈRE SECTION.—UNIVERSITÉ.</b>									
1	Collège McGill, Montréal.	1827	Hon. J. McGill.	Son Ex. le G. G.	Onze gouverneurs nommés par l'exécutif.	Non encore organisé.			
2	Bishop's Collège, Lennoxville, district de St. François.	1843	His Lordship Bisp. Mountain.	Right Rev. G. J. Mountain, R. R. F. Fulford.	Les évêques anglicans, des Syndics et un conseil de professeurs.	2	11		
3	Université Laval, Québec.	1852	Le Séminaire de Québec.	L'archevêque de Québec.	Le recteur et le conseil de l'université, composé des directeurs du séminaire de Québec, et des trois plus anciens professeurs de chaque faculté.	1	Non encore organisé.		
<b>SECONDE SECTION.—ÉCOLLES SPÉCIALES.</b>									
1	Ecole de Théologie Catholique, Grand Séminaire de Québec.	1663	Mgr. Laval, 1er évêque de Qué.		Neuf prêtres directeurs.	4	39	2500	
2	Ecole de Théologie Catholique, Grand Séminaire de Montréal.			Le visitour de St. Sulpice, Médecin de Montréal.	Onze prêtres directeurs.	5	55	1000	
3	Ecole de Médecine de Montréal.	1843			Bureau de Médecins directeurs.				
4	Ecole de droit du Collège Ste. Marie, Mont.	1853			V. écoles secondaires, No. 9.				
5	Ecole de Théologie Catholique du Collège de St. Hyacinthe, District de Montréal.				V. écoles secondaires, No. 4.				
6	Ecole de Théologie Catholique du Collège de Nicolet, District des Trois-Rivières.	1854			V. écoles secondaires, No. 3.	2	18	500	
7	Ecole de Théologie Catholique du Collège de Ste. Thérèse de Blainville.	1840			V. écoles secondaires, No. 5.	1	11	500	
						1	14	200	
					<b>Total.</b>	<b>16</b>	<b>150</b>	<b>4700</b>	

PREMIERE DIVISION—ÉCOLES SUPERIEURES.—Continué.

No.	FACULTÉ DE DROIT.				FACULTÉ DE MÉDECINE.				FACULTÉ DES ARTS.					Coût de la pension.	Total du coût des musées.	Valeur totale des édifices.	Dépenses annuelles.	Revenu annuel.	Total de volumes dans les bibliothèques.	Total des professeurs.	Total des élèves.		
	No. de professeurs.	Nombre d'élèves.	Nombre de volumes.	Coût de l'enseignement.	No. de professeurs.	Nombre d'élèves.	Nombre de volumes.	Coût de musée.	Coût de l'enseignement.	No. de professeurs.	Nombre d'élèves.	Nombre de volumes.	Coût de musée.									Coût de l'enseignement.	
1	5	30	.....	14	11	85	2700	1200	12	9	46	1900	4000	20	290	5300	50000	12480	8200	4600	25	161	
2	7	27	1200	24	10	22	2000	6000	48	2	10	500	1000	.....	130	1600	28000	6300	6252	3000	3	11	
3	1	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
4	1	15	.....	4 par mois.	9	49	500	1368	120	.....	.....	.....	.....	.....	.....	200	100000	14000	5000	1600	5	55	
5	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
6	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
7	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
13	58	1200	.....	.....	30	156	5200	8568	.....	12	56	5400	6200	.....	.....	22600	378000	64563	40085	17100	71	438	



FINANCES.

No.	Nombre d'élèves reçus gratuitement la pension.	Nombre d'élèves reçus gratuitement la pension.	Sources de revenus.	Valeur des propriétés foncières possédées par l'institution.	Montant total des dettes de l'institution.	Etat sommaire de ces dettes.	Valeur des édifices occupés pour les fins de l'institution.	Dimension et description sommaire des édifices.	Nombre d'années dont se compose le cours d'études.
1	14	28	Seigneuries de Beauport, de l'île Jésus, 2 fois à Québec, ferme à St. Joachim, pension et enseignement.	\$ 400000	\$		\$ 100000	700 de long à 3 étages en pierre	8
2	15	20	Enseignement, pension, et le Séminaire de St. Sulpice.	\$ 100000	\$		\$ 60000	120 sur 32, 2 ailes de 171 sur 39 chacune à 3 étages en pierre.	8
3	1	3	Enseignement, pension des élèves, rentes, loyers, revenus agricoles.	7400			85000	300 de long, 2 ailes de 180 chacune, 3 étages en pierre.	8
4	4	12	Enseignement, pension. Rentes cons-tituées. Dons et revenus agricoles.	120000	30000	Emprunts à diverses personnes et corporation.	200	200 de façade, 2 ailes de 150 chacune à 3 étages en pierre.	8
5	2	31	Honoraires des élèves. Revenus et allocations.	60000	4000	Construction d'édifice	48000	110 sur 60, 4 étages, une aile de 43 sur 56 en pierre.	8
6	1	2	Honoraires des élèves, subvention, rentes et revenus agricoles.	12000	37500	Emprunts pour le soutien du pensionnat. Nouvelle bâtisse.	56000	150 sur 57 à 5 étages, 2 ailes de 100 chacun, 3 étages en pierre.	8
7			Honoraires des élèves et subvention	14460	4586	A divers pour comptes et le cabinet de physique. Achat d'une ferme.	14000	60 sur 30, 2 ailes de 80 sur 45 chacune, allonge à une aile, 80 sur 47 à 2 étages, en pierre.	10
8			Subvention. Honoraires des élèves.				3000		7
9	4	35	Rétribution des élèves, loyer d'une maison et allocation.	72000	42890	Coût du terrain, emprunts, constitués	44000	Corps de logis, et 2 ailes, 332 sur 56 hauteur des murs 48 pds, en pierre	6
10			Honoraires des élèves et la subvention.				16000	100 sur 60 à 2 étages en briques et une salle au centre de 70 sur 38.	8
11			Honoraires des élèves, loyers et subv.	8000	1600	Dit sur la bâtisse.	8000	75 sur 40, à 4 étages, en briques.	6
12			Enseignement.					Maison louée.	4
	41	134		853860	120976		434000		

COLLEGES CLASSIQUES.—Continué.

COURS D'ETUDES.

No.	Nature de l'enseignement re- ligieux.	Nombre de volumes dans la bibliothèque des élèves.	Nombre de volumes dans la bibliothèque des professeurs.	Nombre total de volumes.	No. de globes et planétaires.	Nombre de cartes géographi- ques ou autres possédées par l'institution.	Valeur du musée d'histoire naturelle.	Valeur du cabinet de physique.	Nombre d'élèves apprenant l'arithmétique.	Nombre d'élèves s'exerçant au calcul de mémoire.	Nombre d'élèves apprenant la tenue des livres.	Nombre d'élèves apprenant l'algèbre.	Nombre d'élèves apprenant la géométrie.	Nombre d'élèves apprenant la trigonométrie.	Nombre d'élèves apprenant les sections conques.	Nombre d'élèves apprenant le calcul différentiel et inté- gral.	Nombre d'élèves apprenant la physique.	Nombre d'élèves apprenant à faire des observations mé- téorologiques.	Nombre d'élèves apprenant l'astronomie.	Nombre d'élèves apprenant la chimie.	Nombre d'élèves apprenant l'histoire naturelle.	
1	Catholique.	2943	20691	23634	6	35	\$ 4000	\$ 10000	217	18	18	18	18	18	18	17	13	.....	30	13	30	.....
2	"	2000	3000	11000	4	27	\$ 6000	.....	172	15	24	17	17	17	17	17	17	17	17	17	17	.....
3	"	2000	6000	8000	11	150	.....	\$ 3200	181	21	30	30	30	30	30	30	30	30	30	30	30	.....
4	"	3200	8300	11500	7	35	\$ 2000	.....	164	28	16	16	16	16	16	16	16	16	16	16	16	.....
5	"	3000	3000	3000	6	23	.....	\$ 800	140	13	13	13	13	13	13	13	13	13	13	13	13	.....
6	"	1000	6000	6000	6	30	.....	\$ 2000	164	28	7	7	7	7	7	7	7	7	7	7	7	.....
7	"	1400	400	1800	2	30	\$ 300	.....	150	18	18	18	18	18	18	18	18	18	18	18	18	.....
8	Non sec.	300	300	300	1	12	.....	.....	135	60	12	12	12	12	12	12	12	12	12	12	12	.....
9	Catholique.	2425	8000	10425	4	125	\$ 200	\$ 1800	257	20	28	28	18	6	6	6	6	6	6	6	6	.....
10	Non sec.	.....	400	750	.....	120	.....	200	268	168	30	64	66	24	24	24	24	24	24	24	24	.....
11	"	350	400	750	.....	25	.....	25	40	20	25	25	9	9	9	9	9	9	9	9	9	.....
12	"	.....	.....	.....	2	25	\$ 50	\$ 25	182	40	15	15	35	22	22	22	190	100	100	3	6	.....
		18628	67791	76419	49	612	\$ 12410	\$ 24025	2070	585	281	252	254	162	77	17	318	227	304	107	119	.....



COLLEGES CLASSIQUES. — *Continué.*

COURS D'ETUDES. — *Continué.*

CARRIERE EMBRASSEE  
PAR LES ELEVES.

No.	Nombre d'élèves apprenant l'histoire générale.	Nombre d'élèves apprenant les belles lettres.	Nombre d'élèves apprenant la rhétorique.	Nombre d'élèves apprenant la déclama-tion.	Nombre d'élèves apprenant la philosophie intellectuelle et morale.	Nombre d'élèves apprenant la théologie.	Nombre d'élèves apprenant les éléments de la jurisprudence.	No. d'élèves apprenant les éléments du droit constitu-tif.	Nombre d'élèves apprenant l'agriculture théorique.	Nombre d'élèves apprenant l'agriculture pratique.	Nombre d'élèves apprenant l'horticulture.	Nombre d'élèves suivant un cours commercial spécial.	Nombre d'élèves apprenant le dessin linéaire.	Nombre d'élèves apprenant l'architecture.	Nombre d'élèves apprenant le dessin.	Nombre d'élèves apprenant la peinture.	Nombre d'élèves apprenant la musique instrumentale.	Nombre d'élèves apprenant la musique vocale.	Nombre d'élèves s'exerçant à la gymnastique.	Nombre d'élèves apprenant l'escrime.	Nombre d'élèves sortis après avoir terminé tout leur cours, l'année précédente.	Nombre d'élèves sortis après avoir fait plus de la moitié du cours.	No. de ces élèves continuant ailleurs leurs études.	Nombre d'élèves sortis depuis deux ans, ayant embrassé l'état ecclésiastique.	Nombre d'élèves se livrant à l'enseignement.	
1	52	20	17	...	24	...	...	...	...	...	...	...	...	...	10	25	160	25	15	150	...	...	...	...	...	...
2	41	11	13	12	19	...	...	...	...	100	...	...	...	...	19	15	150	15	30	...	...	...	...	...	...	
3	49	29	24	30	17	...	...	30	...	...	...	...	...	23	25	30	25	30	...	...	...	...	...	...	...	
4	58	17	23	23	24	...	...	15	...	...	...	...	...	31	20	32	20	32	...	...	...	...	...	...	...	
5	...	11	6	20	14	...	...	11	...	...	...	...	...	12	25	110	25	110	...	...	...	...	...	...	...	
6	62	10	7	...	...	...	...	14	...	...	...	...	...	12	25	48	247	48	247	...	...	...	...	...	...	
7	...	15	11	25	22	9	...	40	...	...	...	...	...	28	13	28	13	28	...	...	...	...	...	...	...	
8	...	25	...	50	6	...	...	20	...	...	...	...	...	15	15	34	57	42	8	...	...	...	...	...	...	
9	22	11	11	195	6	...	...	12	6	...	3	...	...	112	22	7	166	7	166	...	...	...	...	...	...	
10	64	...	4	65	24	...	...	9	...	...	...	...	...	15	9	10	25	40	40	...	...	...	...	...	...	
11	...	...	...	...	...	...	...	190	...	...	...	...	...	15	6	10	25	40	40	...	...	...	...	...	...	
12	...	...	...	...	...	...	...	283	...	223	...	...	...	80	151	10	250	999	48	40	...	...	...	...	...	
	348	149	116	414	168	62	41	55	74	25	223	283	253	80	151	10	250	999	48	40	74	123	28	75	15	

CARRIERE EMBRASSEE PAR LES ELEVES SORTIS DEPUIS DEUX ANS.

PROFESSEURS.

ELEVES

No.	Nombre d'élèves se livrant à l'agriculture.	Nombre d'élèves se préparant au barreau.	Nombre d'élèves se préparant à la médecine.	Nombre d'élèves se préparant au notariat.	Nombre d'élèves étudiant l'arpentage.	Nombre d'élèves étudiant le génie civil.	Nombre d'élèves se livrant au commerce.	Nombre d'élèves se livrant ou se préparant à quelque branche d'industrie.	Nombre d'élèves ayant laissé le pays.	Nombre de professeur ecclésiastiques ou religieux.	Nom. de professeurs laïques.	Nombre total de professeurs ou d'instituteurs.	Nombre de garçons.	Nombre d'élèves externes.	Nombre d'élèves demi-pensionnaires.	Nom. d'élèves pensionnaires.	Nombre d'élèves catholiques.	Nombre d'élèves protestants.	No. dont les parents résident dans le comté où se trouve l'institution.	No. d'élèves dont les parents résident ailleurs, dans le Bas-Canada.	No. d'él. dont les par. résid. dans le Haut-Canada.	No d'él. dont les par. résident aux Etats-Unis.	Nombre d'élèves au-dessous de 16 ans.	Nombre d'élèves au-dessus de 16 ans.	Nombre total des élèves.
1	1					16	4	20	338	138	200	338	198	140	140	198	3	3	198	140	140	254	338	338	
2	2					18	4	18	63	63	150	210	98	85	85	98	3	3	98	85	85	254	213	213	
3	3	7				10	1	11	52	52	62	231	94	139	139	94	3	3	94	1	1	113	234	234	
4	4	3	1			25	5	25	96	96	235	327	260	65	65	260	4	4	260	3	3	156	331	331	
5	5	3	5			15	3	18	171	171	109	171	40	128	128	40	3	3	128	3	3	126	171	171	
6	6	1				18	2	20	247	247	179	244	110	135	135	110	3	3	110	2	2	132	247	247	
7	7	4	5	2		13	4	13	150	150	150	150	120	130	130	120	3	3	120	8	8	125	150	150	
8	8					17	4	4	135	135	20	115	127	8	8	127	20	20	127	8	8	129	135	135	
9	9	7	6	2		18	3	21	257	257	131	250	150	71	71	150	7	7	150	12	12	220	257	257	
10	10					2	10	10	247	247	21	3	265	5	5	245	3	3	245	15	15	246	223	268	
11	11	1	1			2	4	6	65	65	15	3	62	49	49	62	3	3	49	16	16	37	268	268	
12	12					2	10	12	252	252	252	252	252	252	252	252	3	3	252	110	110	110	252	252	
	50	20	27	12		137	41	178	2661	1369	1102	1947	714	822	822	1752	714	714	1752	37	37	1525	1136	2661	

SECONDE DIVISION.—ÉCOLES SECONDAIRES.—SECONDE SECTION.—COLLÈGES INDUSTRIELS.

No	DESCRIPTION GÉNÉRALE DE L'INSTITUTION.				FINANCES.					
	Nom de l'institution et où située.	Date de sa fondation.	Par qui fondée.	Composition du corps administratif.	Composition du corps enseignant.	Dépenses annuelles de l'institution.	Revenu ann. de toutes sources.	Honoraire ann. p. pers. de chaque élé. pour l'enseignement.	Totaux pour la pension.	Nombre d'élèves recevant l'instruction gratuitement.
1	Collège Joliette	1846	L'Hon. B. Joliette	1 prêtre directeur, et 1 procureur	Religieux, clerc St. Viateur et ecclésiastiques	2900	2880	16	80	26
2	"	1847	Madame Masson	Supérieur, directeur, et procureur	Ecclésiastiques et laïcs	6112	5209	11	74	14
3	"	1853	M. le curé Déziel	Le curé de Lévi et 4 syndics laïcs	Frères des écoles chrétiennes	4277	4631	5.50	80	50
4	"	1853	"	1 Supérieur, Principal et les commissaires d'école.	Laïcs	1600	1600	10.50	80	16
5	"	1854	"	2 Directeurs.	Prêtres, Ecclésiastiques	2000	2000	12	80	6
6	"	1826	"	4 prêtres et 1 marguillier.	Ecclésiastiques et laïcs	4952	3828	16	80	.....
7	"	1850	"	L'Évêque de Montréal, 1 Supérieur, et 1 directeur.	Clercs de St. Viateur	2000	1880	12	.....	10
8	"	1853	"	Le curé, marguillier, directeur, préfet, procureur.	Ecclésiastiques et laïcs	3836	1624	16	.....	2
9	"	1855	"	Le curé.	1 Ecclésiastique et laïcs	792	780	4	.....	2
10	"	1855	Rev. Thos. Henry, J. Meekle, T. Christie	6 Directeurs	Ministres et laïcs	640	640	5	.....	7
11	"	1855	M. le curé Proulx, paroissiens	Commissaires d'école	Frères des écoles chrétiennes	560	600	5	.....	74
12	"	1854	"	1 directeur et commis. d'école	Clercs de St. Viateur	1934	1666	12	.....	9
13	"	1855	Mgr. Bourget	1 directeur	Les frères de St. Joseph	2440	1864	.....	.....	.....
14	"	1850	La fabri, M. le curé L. Gagné	Le curé	Laïcs	2400	1600	12	.....	20
15	"	1855	Mgr. Prince	1 président, 1 directeur, 1 secrétaire, 3 laïcs, professeurs	Ecclésiastiques	380	250	8	.....	.....
						36823	31052	.....	.....	176

FINANCES.

No.	No. d'élèves recevant gratuitement la pension.	No. d'élèves recevant gratuitement partie de la pension.	Sources de revenus.	Valeur des propriétés Foncières possédées par l'Institution.	Montant total des dettes de l'Institution.	Etat sommaire de ces dettes.	Valeur des édifices occupés pour les fins de l'Institution.	Dimension et description sommaire des édifices.	Nombre d'années dont se compose le cours d'études.
1	.....	.....	Les commissaires d'école, honoraires des élèves, Revenus agricoles.....	\$ 1400	\$ 1269	Emprunt, libraires, à divers marchés.....	\$ 12000	80 sur 40 à 3 étages en pierre et une nouvelle aile de 60 sur 35.....	7
2	14	14	Pensions des élèves, commissaires d'école et subvention.....	2200	6000	Dû sur la bâtisse.....	16800	136 sur 56 à 4 étages en pierre.....	5
3	1	.....	Rétribution mensuelle, pension, subv.	3200	3200	Anciennes dettes, achat de terrain, meubles, intérêt à payer.....	16000	À 20,605 pieds carrés, en pierre à 4 étages.....	5
4	.....	.....	Rétribution mensuelle, subvention, pension des élèves.....	640	900	Dû sur les bâtisses.....	5500	60 sur 48, en bois à 2 étages.....	4
5	.....	.....	Les élèves, subvention, dons.....	4000	7200	Aux entrepreneurs de la nouvelle bâtisse.....	5200	54 sur 62 à 3 étages.....	5
6	.....	.....	Subvention, pension et enseignement, constitués et revenus des fermes.....	4000	2400	Dû pour l'entretien de la maison.....	8000	150 sur 50 à 2 étages en pierre.....	7
7	.....	.....	Subvention, honoraires des élèves, commissaires d'école.....	2800	2500	Construction du nouveau collège.....	7200	60 sur 36 à 2 étages en pierre, le nouveau à 100 sur 45 en brique à 4 étages.....	7
8	.....	.....	L'enseignement et la subvention.....	8400	6736	Construction du nouveau collège et achat d'une terre.....	.....	98 sur 37, 2 ailes de 40 sur 24 chacune à 4 étages en pierre.....	7
9	.....	.....	Elèves, commissaires d'école et subvention.....	.....	.....	.....	.....	96 sur 56.....	5
10	.....	.....	Dons, subvention, aide de la paroisse, et l'enseignement.....	8000	.....	.....	600	42 sur 38, en brique.....	5
11	.....	.....	Les élèves et la subvention.....	800	200	Comptes dus et salaires des professeurs	5692	66 sur 36 en bois, à 2 étages.....	5
12	.....	.....	Les élèves, les com. et la subvention.	2400	3000	Dû à la fabrique et à divers.....	3000	90 sur 40 à 3 étages, en brique.....	6
13	.....	.....	La fabrique, les élèves et la subv.	12000	.....	.....	2500	60 sur 40, 2 étages.....	5
14	.....	.....	Les élèves et la subvention.....	.....	2000	.....	.....	50 sur 40, 2 étages en pierre.....	5
15	.....	.....	L'enseignement et la subvention.....	800	790	Salaires des professeurs et réparations faites au collège.....	1200	50 sur 25, et une aile de 25 sur 18, en bois à 2 étages.....	5
	15	14		50640	36195		90292		

COLLÈGES INDUSTRIELS.—Continué.

COURS D'ÉTUDES.

No.	Nature de l'enseignement religieux.	Nombre de volumes dans la bibliothèque des élèves.	Nombre de volumes dans la bibliothèque des profes.	Nombre total de volumes.	Nombre de globes et plaques.	Nombre de cartes géographiques ou autres, possédées par l'institution.	Valeur du musée d'histoire naturelle.	Valeur du cabinet de physique.	Nombre d'élèves apprenant l'arithmétique.	Nombre d'élèves s'exerçant au calcul de mémoire.	Nombre d'élèves apprenant la tenue des livres.	Nombre d'élèves apprenant l'algèbre.	Nombre d'élèves apprenant la géométrie.	Nombre d'élèves apprenant la trigonométrie.	Nombre d'élèves apprenant les sections coniques.	Nombre d'élèves apprenant le calcul différentiel et intégral.	Nombre d'élèves apprenant la physique.	Nombre d'élèves apprenant l'astronomie.	Nombre d'élèves apprenant la chimie.	Nombre d'élèves apprenant l'histoire naturelle.	Nombre d'élèves dont le français est la langue maternelle appren. Anglais.	
1	Catholique.	1121	200	1321	2	15	\$	\$	180	117	37	10	28	.....	13	13	.....	.....	.....	.....	.....	127
2	"	900	.....	900	2	25	.....	.....	167	223	25	4	25	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	211
3	"	540	670	1210	2	13	.....	540	232	232	26	53	53	25	.....	.....	27	53	27	63	220	
4	"	.....	.....	.....	1	5	.....	.....	97	60	21	17	20	15	1	.....	.....	.....	.....	.....	.....	74
5	"	200	100	300	.....	11	200	10	62	90	30	35	15	6	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	42
6	"	850	.....	850	2	13	.....	200	80	52	29	.....	.....	.....	7	.....	.....	.....	.....	.....	.....	74
7	"	278	103	381	1	10	.....	200	60	38	12	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	56
8	"	30	50	80	3	9	.....	80	120	.....	32	19	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	68
9	"	500	.....	500	1	12	.....	.....	48	57	6	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	56
10	Protestant.	.....	60	60	.....	10	.....	.....	140	86	18	98	9	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	32
11	Catholique.	.....	.....	.....	3	12	.....	.....	88	65	21	18	18	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	7
12	"	120	150	270	2	10	.....	.....	78	78	12	.....	10	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	60
13	"	70	.....	70	.....	11	.....	.....	62	.....	17	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	78
14	"	100	100	200	.....	8	.....	.....	27	.....	12	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	161
15	"	200	.....	200	.....	.....	.....	.....	45	45	6	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	45
		4909	1423	6332	18	164	200	2230	1486	1135	364	254	225	65	21	13	69	71	51	123	.....	1267

COURS D'ETUDES. — Continué.

No.	Nombre d'élèves dont l'anglais est la langue maternelle appren. le français.	Nombre d'élèves apprenant la grammaire française.	Nombre d'élèves apprenant l'analyse grammaticale française.	Nombre d'élèves écrivant les dictées orthographiques françaises.	Nombre d'élèves s'exerçant à la versification française.	Nombre d'élèves s'exerçant à la composition ou amplification française.	Nombre d'élèves apprenant la grammaire latine.	Nombre d'élèves apprenant la versification latine.	Nombre d'élèves s'exerçant à la composition ou amplification latine.	Nombre d'élèves apprenant la grammaire grecque.	Nombre d'élèves apprenant la géographie.	Nombre d'élèves apprenant l'histoire sainte.	Nombre d'élèves apprenant l'histoire ancienne.	Nombre d'élèves apprenant l'histoire d'Angleterre.	Nombre d'élèves apprenant l'histoire de France.	Nombre d'élèves apprenant l'histoire du Canada.	Nombre d'élèves apprenant l'histoire des Etats-Unis.	Nombre d'élèves apprenant l'histoire générale.	Nombre d'élèves apprenant les belles lettres.
1	6	97	97	97	97	52	29	10	21	10	88	27	11	10	24	44	.....	19	.....
2	11	167	123	167	167	25	.....	.....	.....	.....	.....	80	27	.....	.....	44	.....	.....	.....
3	25	232	232	232	232	18	.....	.....	.....	.....	.....	80	27	.....	.....	80	27	53	27
4	2	88	88	76	88	54	.....	.....	.....	.....	72	60	20	.....	14	.....	.....	18	.....
5	1	62	62	62	62	4	.....	.....	.....	.....	60	70	.....	.....	20	42	.....	70	10
6	16	52	52	52	52	21	.....	.....	.....	.....	30	35	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
7	1	40	40	40	40	7	.....	.....	.....	.....	40	80	19	.....	.....	.....	.....	.....	.....
8	4	70	66	68	68	13	.....	.....	.....	.....	90	80	19	.....	.....	.....	.....	.....	.....
9	1	47	47	47	47	22	.....	.....	.....	.....	47	60	22	.....	.....	.....	.....	.....	.....
10	20	23	16	.....	.....	30	.....	.....	.....	.....	54	50	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
11	.....	80	70	60	.....	24	.....	.....	.....	.....	50	50	20	.....	.....	.....	.....	.....	.....
12	.....	46	46	46	.....	46	.....	.....	.....	.....	46	32	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
13	.....	47	47	47	.....	27	.....	.....	.....	.....	47	10	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
14	.....	36	27	36	.....	12	.....	.....	.....	.....	18	15	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
15	27	25	25	25	.....	15	.....	.....	.....	.....	26	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
115	115	1042	1069	781	209	77	23	54	12	740	519	119	68	288	401	60	179	106	.....

COLLEGES INDUSTRIELS.—Continué.

COURS D'ETUDES.—Continué.

CARRIERE ENHRASEE PAR LES  
ELEVES DEPUIS DEUX ANS.

No.	Nombre d'élèves apprenant la rhétorique.	Nombre d'élèves apprenant la déclamation.	Nombre d'élèves apprenant la philosophie intellectuelle et morale.	Nombre d'élèves apprenant la théologie.	Nombre d'élèves apprenant les éléments du droit constitutionnel.	Nombre d'élèves apprenant l'agriculture théorique.	Nombre d'élèves apprenant l'agriculture pratique.	Nombre d'élèves apprenant l'horticulture.	Nombre d'élèves suivant un cours commercial spécial.	Nombre d'élèves apprenant le dessin linéaire.	Nombre d'élèves apprenant l'architecture.	Nombre d'élèves apprenant le dessin.	Nombre d'élèves apprenant la peinture.	Nombre d'élèves apprenant la musique instrumentale.	Nombre d'élèves apprenant la musique vocale.	Nombre d'élèves s'exerçant à la gymnastique.	Nombre d'élèves sortis après avoir terminé tout leur cours l'année précédente.	Nombre d'élèves sortis après avoir fait plus de la moitié du cours.	Nombre de ces élèves continuant ailleurs leurs études.	Nombre d'élèves sortis depuis deux ans, ayant embrassé l'état ecclésiastique.	Nombre d'élèves se livrant à l'enseignement.	Nombre d'élèves se livrant à l'agriculture.	Nombre d'élèves se préparant au barreau.
1	10	32	10	8	10	15	.....	.....	61	24	.....	7	.....	17	68	.....	9	4	3	6	4	63	2
2	7	14	7	.....	7	25	.....	25	167	25	.....	20	.....	15	25	100	.....	23	6	.....	.....	6	.....
3	.....	53	.....	.....	.....	53	.....	27	27	42	42	.....	.....	11	.....	.....	2	8	.....	.....	.....	.....	.....
4	14	36	14	.....	14	14	.....	14	67	15	4	20	.....	.....	.....	.....	4	8	2	.....	.....	3	.....
5	10	10	.....	.....	.....	20	.....	42	15	15	.....	.....	.....	.....	52	.....	12	7	7	.....	.....	7	1
6	.....	21	4	7	13	15	.....	29	18	7	.....	.....	.....	10	16	.....	4	22	5	.....	.....	12	3
7	3	7	.....	2	3	12	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	4	12	.....	3	.....	.....	.....	.....	12	.....
8	19	19	13	3	.....	19	.....	.....	19	13	13	13	4	14	10	.....	.....	3	.....	.....	1	6	.....
9	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	5	.....	.....	.....	5	15	.....	.....	10	3	.....	1	2	.....
10	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	15	.....	20	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
11	.....	12	.....	.....	.....	40	.....	10	.....	12	.....	8	8	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
12	.....	19	.....	.....	10	16	.....	.....	.....	16	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
13	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	18	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
14	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	36	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
15	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	4	.....	.....	.....	.....	9	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
	63	223	34	20	43	250	34	105	441	207	80	88	12	85	198	100	22	96	26	8	8	101	6

No.	CARRIERE EMBRASEE PAR LES ELEVES.—Continué.										PROFESSEURS.										ELEVES.									
	Nombre d'élèves se prépa- rant à la médecine	Nombre d'élèves se prépa- rant au notariat.	Nombre d'élèves étudiant l'arpentage.	Nombre d'élèves étudiant le génie civil.	Nombre d'élèves se livrant ou se préparant au com- merce.	Nombre d'élèves se livrant ou se préparant à quel- que branche d'industrie.	Nombre d'élèves ayant lats-é le pays.	Nombre d'institutrices lat- ques.	Nombre de professeurs ecclésiastiques ou reli- gieux.	Nombre de professeurs laïcs.	Nombre total de professeurs d'instituteurs ou d'insti- tutrices.	Nombre de garçons.	Nombre de filles.	Nombre d'élèves externes.	Nombre d'élèves demi-pen- sionnaires.	Nombre d'élèves pension- naires.	Nombre d'élèves catholi- ques.	Nombre d'élèves protes- tants.	No d'élèves dont les parents résident dans le comté ou se trouve l'institution.	Nombre d'élèves dont les parents résident dans le Bas-Canada.	Nombre d'élèves dont les parents résident dans le Haut-Canada.	Nombre d'élèves dont les parents résident aux Etats-Unis.	Nombre d'élèves au-dessous de 16 ans.	Nombre d'élèves au-dessus de 16 ans.	Nombre total des élèves.					
1	3	12	13	7	13	13	2	13	7	13	227	41	167	100	52	76	10	227	222	53	.....	2	230	47	277					
2	.....	17	8	.....	15	15	.....	8	.....	15	223	.....	69	102	214	9	.....	160	60	2	1	190	38	223						
3	.....	6	11	.....	12	12	.....	11	3	12	245	.....	165	4	244	1	.....	179	61	3	2	227	18	245						
4	.....	5	.....	.....	.....	.....	1	.....	.....	.....	127	.....	112	4	127	.....	.....	107	20	.....	.....	117	10	127						
5	.....	7	4	.....	.....	.....	.....	4	1	5	114	.....	110	.....	114	.....	.....	104	10	.....	.....	113	1	114						
6	2	16	.....	.....	.....	.....	.....	.....	3	3	90	.....	65	.....	89	3	.....	74	3	1	12	69	21	90						
7	.....	6	6	.....	.....	.....	.....	6	1	7	120	.....	70	50	119	1	.....	110	10	.....	.....	104	16	120						
8	1	6	3	.....	.....	.....	.....	3	3	6	130	.....	70	60	130	.....	.....	120	9	.....	.....	109	21	130						
9	.....	4	.....	.....	.....	.....	.....	.....	2	3	80	.....	80	.....	.....	.....	.....	80	.....	.....	.....	70	10	80						
10	.....	.....	2	.....	.....	.....	.....	2	2	.....	72	41	113	.....	8	105	.....	110	3	.....	.....	99	14	113						
11	.....	.....	4	.....	.....	.....	.....	4	.....	4	110	.....	64	.....	46	110	.....	100	10	.....	.....	96	15	110						
12	.....	.....	7	.....	.....	.....	.....	7	.....	7	159	.....	87	72	159	.....	.....	169	.....	.....	.....	147	12	159						
13	.....	.....	5	.....	.....	.....	.....	5	.....	5	141	.....	101	35	140	1	.....	138	3	.....	.....	141	.....	141						
14	.....	3	.....	.....	.....	.....	.....	3	.....	3	63	.....	40	23	63	.....	.....	63	.....	.....	.....	63	.....	63						
15	.....	5	2	.....	.....	.....	.....	2	.....	2	72	.....	72	.....	60	12	.....	67	4	.....	1	62	10	72						
	3	87	69	23	93	41	1	69	23	93	2023	41	1385	446	233	1932	132	1793	240	6	19	1836	228	2064						

DESCRIPTION GÉNÉRALE DE L'INSTITUTION.

No.	Nom de l'institution et où située.	Date de sa fondation.	Par qui fondée.	Composition du corps administratif.	Composition du corps enseignant.
1	Aylmer, protestante.	1855	Richard McConnell et autres.	Président et directeur.	Laïcs.
2	Aylmer, catholique.	1854	Rév. J. Hughes.	Le curé.	Laïcs.
3	Aubigny.	1856	Les commissaires d'école.	Commissaires d'école.	Laïcs.
4	Baie St. Paul.	1855	Le curé et les commissaires d'école.	Commissaires d'école.	Laïcs.
5	Abbotsford.	1855	L. D. Charland.	20 directeurs.	Ministre et laïc.
6	Beauharnois, St. Clément.	1849	M. le curé F. Bonin.	Commissaires et les Frères.	Les frères des écoles chrétiennes.
7	Bonin à St. André d'Argenteuil.	1851	Commissaires d'école.	Les syndics dissidents.	Clercs de St. Vintour.
8	Baie du Fevre.	1853	Commissaires d'école.	Les syndics.	Laïcs.
9	Barnston.	1849	Un corps de directeurs sous la présidence de feu le Dr. Barber.	8 membres.	Laïcs.
10	Berthier.	1827	Rév. J. Brady.	5 syndics.	Laïcs.
11	Buckingham.	1854	Les habitants.	Des directeurs.	1 ministre et 1 laïc.
12	St. André d'Argenteuil.	1857	Le rév. M. Fréchette et la fabrique.	1 syndic et commissaires d'école.	Laïcs.
13	Belœil.	1854	Souscription.	Rév. M. Morin et 6 officiers.	Laïcs.
14	Cap Santé.	1843	Par les habitants.	3 syndics.	Laïcs.
15	Charleston.	1829	Souscription publique.	1 président et 9 directeurs.	Laïcs.
16	Clarenceville.	1843	Les habitants.	7 directeurs.	Laïcs.
17	Clarendon.	1855	Les habitants.	5 syndics.	Laïcs.
18	Cassville.	1833	C. A. Bailey, et autres.	Un comité de 4.	Laïcs.
19	Compton.	1851	Les habitants.	7 syndics.	Laïcs.
20	Cookshire.	1855	M. le curé N. L. Amiot.	Les commissaires d'école.	Laïcs.
21	Coaticook.	1844	Les habitants de Shipton.	5 syndics.	Laïcs.
22	St. Cyprien.	1854	Les habitants de Dudswell.	Des syndics.	Laïcs.
23	Danville.	1865	Dr. L. Brown, W. Baker, L. Stevens, C. Clément, centers.	4 syndics.	Laïcs.
24	Dudswell.	1840	Les habitants de Durham.	3 syndics.	1 ministre et 1 laïc.
25	Dunham.	1855	M. le curé Gastineau.	Le curé et les commissaires.	Religieux de l'ordre de St. Joseph.
26	Durham, No. 1.				
27	St. Eustache.				

28	Farnham, catholique.	1855	Louis Bourdon et autres.	9 directeurs.	Laïcs.
29	Farnham, protestante.	1854	Souscription publique.	5 syndics.	1 ministre.
30	Freleighsburg.	1856	Les habitants.	3 syndics.	Laïcs.
31	St. Foye, catholique.	1851	Les protestants de St. Foye.	3 syndics.	Laïcs.
32	St. Foye, protestante.	1851	Les habitants de Granby.	9 syndics.	Laïc.
33	Granby.	1854	Les commissaires d'école.	Syndics.	Laïcs.
34	Georgville.	1856	M. le curé J. Harper.	Le curé et les commissaires.	Laïcs.
35	Gentilly.	1856	Par des souscriptions.	12 directeurs.	1 ministre et laïc.
36	St. Grégoire.	1822	La fabrique et le gouvernement.	1 directeur et des officiers.	Les frères des écoles chrétiennes.
37	Huntingdon.	1850	La corporation de l'église St. James et le rév. F. E. Judd, M. A.	La corporation de l'église St. James.	1 ministre et laïc.
38	St. Jean Dorchester, catholique.	1854	Les commissaires d'école.	Les commissaires.	Laïcs.
39	St. Jean Dorchester, protestants.	1854	L'hon. P. H. Knowlton.	Les ministres et marguilliers de l'église d'Angousterre et Phon. Knowlton.	Ministres et laïcs.
40	St. Jean, Isle d'Orléans.	1853	Les commissaires d'école.	Les commissaires d'école.	Les frères des écoles chrétiennes [et laïcs].
41	Knowlton.	1855	Messire J. B. St. Germain.	Le curé.	Laïc.
42	Kamouraska.	1847	Les commissaires.	1 supérieur.	Religieux de l'ordre de St. Vintour et 1 laïc.
43	Laprairie.	1850	Les commissaires.	M. le curé et les Frères.	Religieux de St. Joseph.
44	Lpbitière.	1849	Les commissaires catholiques.	Les commissaires.	Les frères des écoles chrétiennes.
45	Longueuil.	1853	E. Lalonde, écr., et commiss. d'école.	Les commissaires.	Laïcs.
46	St. Laurent.	1855	Rév. J. C. Davidson et P. Cowan.	L'évêque protestant de Montréal et le ministre résidant.	1 prêtre et laïc.
47	L'Islet.	1854	Les commissaires d'école.	Les commissaires.	1 ministre et laïc.
48	Montmagny.	1855	Les habitants de la municipalité.	3 syndics.	Les frères de St. Joseph.
49	Montréal, académie Com. catholi.	1857	La fabrique.	Recteur et marguil. de l'église anglic.	1 ministre et 1 laïc.
50	St. Marthe.	1850	Les habitants.	5 syndics.	1 ministre et laïc.
51	Missisquoi.	1853	Les syndics dissidents.	Les commissaires.	Laïcs.
52	Pointe-aux-Trembles, Hochelaga.	1854	Les habitants, actionnaires et syndics.	3 syndics.	Les frères des écoles chrétiennes.
53	Phillipsburg.	1854	Par des souscripteurs.	5 syndics.	Laïc.
54	Potton.	1854	Des directeurs.	1 président, 1 secrétaire et 9 directeurs.	1 ministre.
55	Sherbrooke.	1854	J. Smith, W. Pierce, et autres.	7 syndics.	1 ministre et laïc.
56	Sorel, catholique.	1856	M. le curé Archambault.	Le curé et les commissaires.	Laïcs.
57	Sorel, protestante.	1855	G. M. Lawler.	Les commissaires.	Laïcs.
58	Stanbridge.	1845	Les commissaires d'école.	Les commissaires d'école.	Laïcs.
59	Stanton.	1853	M. S. J. N. Dumoulin.	Les commissaires.	Laïcs.
60	St. Stanislas.	1853	Les citoyens des Trois-Rivières.	Les commissaires.	Laïcs.
61	St. Thimothéo.	1853	F. E. Juneau.	Les commissaires d'école.	Laïcs.
62	Trois-Rivières, catholique.	1853			Les frères des écoles chrétiennes.
63	Trois-Rivières, protestante.	1853			Ministres de l'église d'Écosse.
64	Vaudreuil.	1845			Laïcs.
65	Yamachiche.	1853			Laïcs.
66	Trois-Rivières, protestante.	1853			Laïcs.
67	Québec, acad. comm. et littéraire.	1839			Laïcs.

FINANCES.

No.	Dépenses annuelles de l'institution.	Revenu annuel de l'institution provenant de toutes sources.	Honoraire annuel perçu de chaque élève pour l'enseignement.	Tbd. pour la pension.	Nombre d'élèves recevant l'instruction gratuitement.	Nombre d'élèves recevant gratuitement la pension.	Nombre d'élèves recevant gratuitement la pension.	Nombre d'élèves recevant gratuitement la pension.	Sources de revenus.	Montant total des dettes de l'institution.	Etat sommaire de ces dettes.	Valeur des édifices occupés pour les fins de l'institution.
1	\$ 740	\$ 604	\$ 18	\$ 116	1				Enseignement et subvention.....	\$ 800	Achat de terrain.....	\$ 2400
2	520	400	12		35			Enseignement et subvention.....	130	Réparation à la maison.....	240	
3	800	532			22			Enseignement et subvention.....	1600	Salaires de professeurs, achat de livres, cartes et globes.....	2000	
4	400	215	2		10			Cotisations et subventions.....	3200	Emprunt fait.....	3000	
5	500	313						Enseignement et souscriptions.....	5000	Réparations à la maison.....	2100	
6	1870	1433		80	40	3		Subven. du gouvern. et des commissaires	4800	Dû sur la bâtisse, et pour autres dépens.....	1400	
7	470	359			60			Rétribution mensuelle et subvention.....	1100	Sal. des prof., loyer et achat de meuble.....	400	
8	400	400						Rétribution mensuelle et subvention.....	320	Emprunts pour bâtir.....	800	
9	800	700	12	90				Subvention et cotisation.....	1800	Réparations à la maison.....	2000	
10	613	500	9		3			Enseignement et subvention.....	80	Réparations pour bâtir et intérêt.....	2200	
11	1000	280			4			Enseignement et subvention.....	2000	Balance due à l'entrepr. pour la bâtisse	540	
12	500	500	12	140	16			Subvention et cotisation.....	100	Pour meubler la maison.....	1200	
13	400	400	12					Rétribution mensuelle et subvention.....	100	Balance due pour le terrain.....	1000	
14	327	320	5		2			Subvention et subvention.....	150	Balance due sur la bâtisse.....	2000	
15	492	461						Contribution volon., subven. et enseigne.	240	Aux professeurs.....	1800	
16	700	600	12	120	1			Subvention et enseignement.....	300	A l'entrepreneur de la bâtisse.....	1040	
17	600	600			12			Subvention et enseignement.....	400	Dû sur la bâtisse.....	1000	
18	600	437						Contribution volon., élèves et subvention	80		880	
19	600	600						Cotisations et subvention.....	1400			
20	600	450						Enseignement et subvention.....	1400			
21	503	503	3	132	12			Subvention et élèves.....	240			
22	360	360						Elèves et subvention.....	400			
23	700	700	12					Contribution volon., élèves et subvention	80			
24	263	220	6	77	12							
25	960	960	12									
26	800	800	2									

27	800	560	12	60	22				Rétribution mensuelle et subvention.....	4600	Emprunts faits pour bâtir.....	4000
28	560	600	1,50		50			Sub. du gouvern., des comm. et hon. des élév.	1400			
29	360	380	12		1			Subvention et élèves.....	120			
30	1440	1220	10					Contribution volontaire et élèves.....	133			
31	640	640			5			Rétribution mensuelle et subvention.....	480			
32	520	520	4					Cotisations et honoraires des élèves.....				
33	600	600	12	75				Subvention et élèves.....	1000			
34	383	237	10	100	3			Enseignement et subvention.....	400			
35	500	520			23			Rétrib. mensuelle, commis. et subvention	1200			
36	320	360						subven. du gouvern. et des commissaires.	3200			
37	1480	1480	12		12			Subvention et élèves.....	250			
38	1480	880	2					Commissaires et taux mensuel.....	693			
39	1204	1220	10	140	4			Elèves et subvention.....	1350			
40	460	474			27			Rétribution mensuelle et subvention.....	1200			
41	900	732	3					Revenus de terres, taux mensuel, et subv.	1400			
42	412	270	2		33			Rentes foncières, subv. et rétrib. mensuel	2000			
43	600	640	1,50	48	45			Commissaires et subvention.....	1200			
44	224	224	10		1			Subvention et rétribution mensuelle.....	400			
45	1600	1600	12					Pension et commissaires.....	800			
46	4000	4000	10	54	12	8		Rétribution mensuelle.....	2400			
47	400	304	2		35			Commissaires et taux mensuel.....	86			
48	700	700	2		90			Enseignement et subvention.....	600			
49	1880	2008	16		42	3		Subven. du gouvern. et des commissaires	200			
50	640	553						Honoraires des élèves et "Colonial	3000			
51	1200	600						Church and School Society.".....	800			
52	400	400		64				Pens. des élèves, taux mensuel et subv.				
53	400	400	8	100	10			Subvention et élèves.....	280			
54	500	500	5					Honoraires des élèves.....	1600			
55	1180	1170	12		2			Subvention et honoraires des élèves.....	400			
56	1200	920			36			Rétribu. mensuelle, commis. et subven.	200			
57	900	276			2			Rétribution mensuelle et cotisation.....	1600			
58	400	300	4					Subvention et élèves.....	400			
59	700	700	12	104	4			Subvention et honoraires des élèves.....	200			
60	800	530	12					Dons, subvention, et élèves.....	1300			
61	1200	1100	12		30			Subvention, taux mensuel et cotisation.....	4000			
62	400	400			7			Enseignement et subvention.....	2000			
63	500	500			10			Cotisation et rétribution mensuelle.....	3000			
64	360	360						Dons du fondateur et cotisation.....	4000			
65	460	460			50			Rétribution mensuelle.....	1000			
66	376	376	24		10			Rétribution mensuelle et subvention.....	22383			
67	728	698	6						59813			
	50095	44839			784	8	19			114612		

FINANCES.

COURS D'ETUDES.

No.	Dimension et description sommaire des édifices.	Nombre d'années dont se compose le cours d'études.	Nature de l'enseignement religieux.	Nombre de volumes dans la bibliothèque des élèves.	Nombre de volumes dans la bibliothèque des professeurs.	Nombre total de volumes.	Nombre de globes et planétaires.	No. de cartes géographiques ou autres, possédés par l'institution.	Valeur du musée d'histoire naturelle.	Valeur du cabinet de physique.	Nombre d'élèves apprenant l'arithmétique.	Nombre d'élèves apprenant la géométrie.	Nombre d'élèves apprenant la trigonométrie.	No. d'élèves apprenant les sections coniques.	No. d'élèves apprenant le calcul différentiel et intégral.	Nombre d'élèves apprenant la physique.	Nombre d'élèves exerçant au calcul de mesure.	Nombre d'élèves apprenant l'algèbre.	Nombre d'élèves apprenant la tenue des livres.	Nombre d'élèves apprenant la géométrie.	Nombre d'élèves apprenant la trigonométrie.	No. d'élèves apprenant les sections coniques.	No. d'élèves apprenant le calcul différentiel et intégral.	Nombre d'élèves apprenant la physique.
1	64 sur 40, 2 étages, en pierre.	3	Protest.					3			31	18	2	2	6	11	5	11	13	13	2	8	6	12
2	73 sur 36, en bois.	3	Catholi.				2	8			30	12	10	8	10	15	30	15	12	12	10	1	1	1
3	50 sur 30, 1 étage, en bois.	3	"	41	13	54	1	7			20	1	1	1	15	5	20	1	1	1	1	1	1	1
4	75 sur 36, 2 étages, en pierre.	5	Non Sec.				2	5			80	20			20	30	30	20						
5	80 sur 40, 3 étages, en pierre.	4	Catholi.	200	60	260	2	7			54	18			18	80	18							
6	40 sur 28, 2 étages, en brique.	4	"	200	107	107	1	13			72	22	3	3	2	5	22	5	20	3	3	3	2	2
7	50 sur 30, 2 étages, en bois.	3	"				2	12			77	12	1	1	12	6	41	6	20	3	3	1	1	12
8	45 sur 50, 2 étages, en bois.	10	"	83		83	2	11			41	6	2	2	11	41	20	6	6	6	2	2	2	2
9	2 étages, en brique.	4	Protest.				4	10			36	20	5	5	10	101	6	9	20	5	6	6	6	6
10	56 sur 36, 2 étages, en brique.	4	Catholi.				2	4			24	6			7	22	24	6						
11	60 sur 39, en pierre avec 2 ailes.	4	"				4	10			22	15			15	15	7							
12	53 sur 30, 2 étages, en bois.	4	Protest.				4	4		400	53	2	2	2	17	53	12	4	22	2	2	2	2	2
13	33 sur 44, 2 étages, en brique.	3	"	100	60	160	4	8			88	12	4	4	4	12	88	4	6	4	4	4	4	4
14	36 sur 26, 2 étages, en bois.	3	"	151	125	276	5	8		200	88	4	4	4	12	10	12	10	5	3	3	3	3	3
15	35 sur 30, 2 étages, en bois.	3	"				12	12			29	10	8	4	10	9	12	10	5	3	3	3	3	3
16	19 sur 36, 2 étages, en bois.	3	"				4	4			29	9	4	4	9	17	17	9	19	8	4	2	2	2
17	20 sur 50, 2 étages, en bois.	3	"	400		400					59	2	2	2	2	17	17	2	13	4	2	2	2	2
18	28 sur 34, 2 étages.	3	Catholi.					9			47	20	1	1	1	20	20	6	13	1	1	1	1	1
19	33 sur 40, 2 étages, en pierre.	3	Protest.				2	4			51	8			8	5	5	8	13	1	1	1	1	1
20	42 sur 32, 2 étages, en bois.	4	"				2	4		160	47	24	2	2	24	14	26	20	6	5	2	2	2	2
21	40 sur 30, 2 étages.	4	"								81	20			24	14	26	20	6	5	2	2	2	2
22	30 sur 40, 2 étages, en pierre.	4	"								24	20			24	14	26	20	6	5	2	2	2	2

25	30 sur 26, 2 étages, en bois.	3	Protest.				1	2			42	15			15	15	15	1	18	9				
26	60 sur 36, 2 étages, en brique.	3	Catholi.				1	4			51	20			20	18	20	1	50	50	10	20	20	3
27	40 sur 60, en bois.	3	Protest.				3	2			39	210			20	50	210	8	10	8	10	10	10	3
28	30 sur 40, 2 étages, en brique.	3	"				3	13			37	14			14	6	14	1	1	1	1	1	1	1
29	45 sur 27, 2 ailes, 3 étages, en brique.	4	Catholi.	180	80	260	3	10			47	20			20	11	20	6	2	2	2	2	2	2
30	Maison en bois.	4	Protest.				400	7			56	17			17	17	17	17	17	17	17	17	17	17
31	30 sur 60, 2 étages, en bois.	4	"				1	8			48	10			10	10	10	10	10	10	10	10	10	10
32	33 sur 36, en bois.	4	Protest.	300		300	3	18		50	127	75			75	21	75	43	10	10	10	10	10	17
33	70 sur 45, 2 étages, en pierre.	4	Catholi.	700	200	900	5	24			180	30			30	18	30	36	20	1	6	6	6	22
34	35 sur 55, 2 étages, en brique.	3	Protest.				56	6			68	68			68	12	68	10	10	4	4	4	4	30
35	26 sur 50, 1 étage, en bois.	5	Catholi.	56		56	2	6			39	10			10	2	39	12	10	2	2	2	2	17
36	38 sur 28, en brique.	3	Protest.	200		200	2	10			56	17			17	9	56	13	6	6	6	6	6	17
37	55 sur 40, 2 étages, en bois.	5	Catholi.				20	4			35	30			30	6	30	6	10	4	4	4	4	15
38	60 sur 40, 2 étages, en bois.	6	"				20	6			37	12			12	15	37	12	15	10	10	10	10	15
39	40 sur 50, 3 étages en pierre.	5	"				80	8			19	19			19	19	19	19	19	19	19	19	19	19
40	100 sur 52, 2 étages, en pierre.	4	"	450	250	700	3	12			100	40			40	12	100	40	12	12	12	12	12	12
41	60 sur 30, 2 étages en pierre.	4	"	70	70	70	2	6			94	40			40	7	94	8	6	6	6	6	6	6
42	70 sur 40, 1 étage, en bois.	6	"				312	4			54	13			13	52	52	52	52	52	52	52	52	52
43	80 sur 40, 3 étages en pierre.	5	"				312	9			83	52			52	17	83	52	52	52	52	52	52	52
44	20 sur 36, 1 étage, en bois.	3	Protest.	150		150	2	9			102	92			92	6	102	25	25	25	25	25	25	25
45	41 sur 33, 2 étages, en brique.	3	Catholi.	100		100	9	9			33	5			5	5	33	11	5	5	5	5	5	5
46	45 sur 35, 2 étages, en pierre.	3	Protest.				4	8			38	50			50	5	38	5	10	10	10	10	10	15
47	26 sur 36, 2 étages, en bois.	7	"				31	2			16	1			1	31	31	1	1	1	1	1	1	1
48	45 sur 28, 1 étage, en brique.	3	Catholi.				300	5			50	40			40	5	50	5	24	24	24	24	24	24
49	30 sur 45, 2 étages, en brique.	3	Protest.				300	2			110	55			55	30	110	30	24	24	24	24	24	24
50	40 sur 50, 2 étages, en bois.	4	"				300	2			37	9			9	37	37	9	2	2	2	2	2	2
51	24 sur 36, en bois.	4	"	148		148	2	4			89	11			11	5	89	11	5	5	5	5	5	5
52	52 sur 33, 2 étages, en brique.	5	"				157	8			42	8			8	20	42	8	6	6	6	6	6	6
53	70 sur 36, 2 étages, en pierre.	5	Catholi.	157		157	4	22			146	20			20	12	146	20	12	12	12	12	12	12
54	48 sur 36, 2 étages, en pierre.	5	"				95	2			42	34			34	4	42	4	4	4	4	4	4	4
55	80 sur 30, 2 étages, en brique.	6	"				200	2			50	25			25	12	50	25	12	12	12	12	12	12
56	40 sur 30, 2 étages.	3	Protest.				200	2			70	24			24	24	70	24	12	12	12	12	12	12
57	40 sur 10, 1 étage.	3	Catholi.	200		200	6	7			60	12			12	60	60	12	12	12	12	12	12	12

COURS D'ÉTUDES.

No.	Nombre d'élèves apprenant à faire des observations météorologiques.	Nombre d'élèves apprenant l'astronomie.	Nombre d'élèves apprenant la chimie.	Nombre d'élèves apprenant l'histoire naturelle.	Nombre d'élèves dont le français est la langue maternelle.	Nombre d'élèves dont l'anglais est la langue maternelle.	Nombre d'élèves dont l'anglais est la langue maternelle apprenant le français.	Nombre d'élèves s'exerçant à la versification française.	Nombre d'élèves s'exerçant à la composition ou à l'analyse grammaticale française.	Nombre d'élèves s'exerçant à la versification anglaise.	Nombre d'élèves s'exerçant à la composition ou à l'analyse grammaticale anglaise.	Nombre d'élèves s'exerçant à la versification latine.	Nombre d'élèves s'exerçant à la composition ou à l'analyse grammaticale latine.	Nombre d'élèves s'exerçant à la versification grecque.	Nombre d'élèves s'exerçant à la composition ou à l'analyse grammaticale grecque.	Nombre d'élèves apprenant l'allemand.
1	18	4	4	4	30	15	15	12	24	16	15	18	5	5	8	1
2	14	9	9	9	20	31	31	8	25	10	18	6	6	8	8	1
3	4	1	1	1	14	30	16	8	18	18	18	1	1	1	1	1
4	1	1	1	1	1	3	5	8	5	13	5	5	1	1	1	1
5	60	52	52	52	46	20	28	9	28	28	28	7	7	7	7	7
6	25	40	40	40	25	20	34	23	2	2	2	4	4	4	4	4
7	24	24	24	24	24	17	18	2	45	8	8	3	3	3	3	3
8	8	8	8	8	8	8	18	2	24	24	24	6	6	6	6	6
9	4	4	4	4	4	4	18	4	63	63	63	9	9	9	9	9
10	14	14	14	14	14	12	12	6	14	24	24	14	14	14	14	14
11	24	24	24	24	24	12	5	8	25	23	23	70	70	70	70	70
12	2	2	2	2	2	1	1	1	12	70	70	14	14	14	14	14
13	10	10	10	10	10	10	40	40	40	40	40	3	3	3	3	3
14	11	11	11	11	11	11	33	33	40	40	40	4	4	4	4	4
15	4	4	4	4	4	4	4	4	27	9	9	6	6	6	6	6
16	8	8	8	8	8	8	32	32	45	45	45	4	4	4	4	4
17	36	36	36	36	36	36	21	21	25	25	25	5	5	5	5	5
18	1	1	1	1	1	1	15	12	15	15	15	5	5	5	5	5
19	88	88	88	88	88	88	88	88	60	60	60	20	20	20	20	20
20	2	2	2	2	2	2	2	2	7	7	7	7	7	7	7	7
21	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2
22	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2
23	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2
24	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2
25	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2

26	12	20	18	18	20	14	14	12	20	14	14	12	12	12	12	12	12				
27	6	20	15	15	20	8	8	8	45	39	39	3	3	3	3	3	3				
28	20	20	13	13	20	13	13	26	26	26	26	4	4	4	4	4	4				
29	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4				
30	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4				
31	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4				
32	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4				
33	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4				
34	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4				
35	10	10	10	10	10	10	10	10	10	10	10	10	10	10	10	10	10				
36	17	17	17	17	17	17	17	17	106	94	94	46	46	46	46	46	46				
37	22	22	22	22	22	22	22	22	58	32	32	6	6	6	6	6	6				
38	30	30	30	30	30	30	30	30	45	68	68	51	51	51	51	51	51				
39	1	1	1	1	1	1	1	1	8	8	8	2	2	2	2	2	2				
40	20	20	20	20	20	20	20	20	50	17	17	49	49	49	49	49	49				
41	20	20	20	20	20	20	20	20	4	4	4	3	3	3	3	3	3				
42	40	40	40	40	40	40	40	40	4	4	4	3	3	3	3	3	3				
43	37	37	37	37	37	37	37	37	5	5	5	19	19	19	19	19	19				
44	12	12	12	12	12	12	12	12	12	12	12	19	19	19	19	19	19				
45	200	200	10	10	75	40	75	6	12	35	35	10	10	10	10	10	10				
46	25	25	15	15	54	49	49	13	30	30	30	10	10	10	10	10	10				
47	13	13	13	13	13	13	13	13	65	92	92	52	52	52	52	52	52				
48	160	160	1	1	120	80	120	65	58	36	36	25	25	25	25	25	25				
49	54	54	16	16	26	26	26	20	20	20	20	6	6	6	6	6	6				
50	25	25	10	10	60	60	60	15	28	33	33	7	7	7	7	7	7				
51	25	25	25	25	25	25	25	25	4	4	4	2	2	2	2	2	2				
52	25	25	10	10	10	10	10	10	5	5	5	1	1	1	1	1	1				
53	54	54	5	5	5	5	5	5	17	20	20	12	12	12	12	12	12				
54	18	18	18	18	18	18	18	18	20	30	30	4	4	4	4	4	4				
55	6	6	6	6	6	6	6	6	30	30	30	1	1	1	1	1	1				
56	72	72	6	6	12	12	12	6	18	12	12	17	17	17	17	17	17				
57	6	6	6	6	6	6	6	6	63	46	46	3	3	3	3	3	3				
58	2	2	2	2	2	2	2	2	30	39	39	21	21	21	21	21	21				
59	2	2	2	2	2	2	2	2	32	32	32	2	2	2	2	2	2				
60	8	8	8	8	8	8	8	8	130	110	110	103	103	103	103	103	103				
61	1	1	1	1	1	1	1	1	4	8	8	1	1	1	1	1	1				
62	85	85	24	24	24	24	24	24	7	7	7	13	13	13	13	13	13				
63	15	15	15	15	15	15	15	15	24	30	30	19	19	19	19	19	19				
64	10	10	10	10	10	10	10	10	7	7	7	7	7	7	7	7	7				
65	50	50	3	3	42	42	42	42	30	30	30	8	8	8	8	8	8				
66	50	50	12	12	12	12	12	12	24	16	16	10	10	10	10	10	10				
67	50	50	10	10	60	60	60	60	25	25	25	25	25	25	25	25	25				
68	34	192	69	284	1353	449	1633	1228	1288	52	452	1708	1438	60	1151	260	73	113	25	20	4

COURS D'ETUDES.—Continué.

No.	Nombre d'élèves apprenant la géographie.	Nombre d'élèves apprenant l'histoire sainte.	Nombre d'élèves apprenant l'histoire ancienne.	Nombre d'élèves apprenant l'histoire d'Angleterre.	Nombre d'élèves apprenant l'histoire de France.	Nombre d'élèves apprenant l'histoire du Canada.	Nombre d'élèves apprenant l'histoire des États-Unis.	Nombre d'élèves apprenant l'histoire générale.	Nombre d'élèves apprenant les belles-lettres.	Nombre d'élèves apprenant la rhétorique.	Nombre d'élèves apprenant la déclamation.	Nombre d'élèves apprenant la philosophie intellectuelle et morale.	Nombre d'élèves apprenant les éléments de la jurisprudence.	Nombre d'élèves apprenant l'agriculture théorique.	Nombre d'élèves apprenant l'agriculture pratique.	Nombre d'élèves apprenant l'horticulture.	Nombre d'élèves suivant un cours commercial spécial.	Nombre d'élèves apprenant le dessin linéaire.	Nombre d'élèves apprenant l'architecture.	Nombre d'élèves apprenant la couture.	Nombre d'élèves apprenant la broderie.
1	13		11	4		10	12	12	4	3	20	4					10	1			
2	15	12	12	12	12	12	12	12			10	10		12						20	2
3	22					15															
4	24																				
5	18	17	17	17	17	20					19						28				
6	15	17									12						2				
7	25	14									7					9					
8	21	21	10		15	17		6	1	30										40	2
9	10	13	6		6	12		6													
10	13	12	6		6	6	6	6	6	14	14						14	6			
11	24		6	14	6	6	6	40		20	20						6	6			
12	55	60	30			6				6				6							
13	12				8	20							8								
14	20	10																			
15	60										46										
16	17	15	6	7		20	20	7			21										
17	62		26																		
18	25		10					10									3	12			
19	4		4	8	4	2		8	2	27							4				
20	17	20	14	14		6		28	2	25											
21	6								2												
22	12	16			16	16															
23	13									27											
24	10					3			11	11	45	4									
25	10					15															

26	27	10	15	7	2	20	20	20	20	20	20	20	20	20	24	24	24	9	9	10	10
27	38	18				39												15	15		
28	80	25	8	8	30	50								30			30				
29	26		12	12																	
30	20			16																	
31	30																				
32	20	42			2						9							10			
33	30		21	23		4					26							1			
34	20					18					6							2			
35	56		7			12					17							10			
36	22	10									50							10			
37	106							8										25	25		
38	115	120	3	8	4	30											18	26			
39	68	10	28	30		31		11									28	20			
40	8	7			8	4												1			
41	33	20	13			13		7	5	45								22			
42	20	12				6															
43	15	20				37															
44	19	19	19																		
45	35	30	8	15	15	25															
46	42	30				35															
47	30					10															
48	120	120	27			65															
49	35							27													
50	92	20	5	2		20	60														
51	15					10															
52	20	35																			
53	10																				
54	17					17															
55	28		7			15															
56	48	40	18					16													
57	17		10			4															
58	54	2						2													
59	26		1	2	1	1		3	2	15											
60	12							51													
61	40							3													
62	20	15				18															
63	21		6					33													
64	42					22															
65	30	75	10		10	24															
66	12																				
67	25	12				18															
2077	889	293	249	186	808	38	268	35	61	811	18	12	188	104	45	244	305	48	60	14	



ELEVES.

PROFESSEURS.

No.	Nombre d'institutrices laïques.	Nombre de professeurs ecclésiastiques ou religieux.	Nombre de professeurs laïques.	Nombre total de professeurs d'instituteurs ou d'institutrices.	Nombre de garçons.	Nombre de filles.	Nombre d'élèves externes.	Nombre d'élèves demi-pensionnaires.	Nombre d'élèves pensionnaires.	Nombre d'élèves catholiques.	Nombre d'élèves protestants.	Nombre d'élèves dont les parents résident dans le Bas-Canada.	Nombre d'élèves dont les parents résident dans le Haut-Canada.	Nombre d'élèves dont les parents résident aux Etats-Unis.	Nombre d'élèves au-dessous de 16 ans.	Nombre d'élèves au-dessus de 16 ans.	Nombre total des élèves.
1	1	1	1	1	42	1	33	1	9	2	40	2	3	1	22	20	42
2	1	1	1	1	50	1	50	1	115	60	115	5	1	1	28	22	50
3	1	1	1	1	80	43	123	1	8	123	8	5	1	1	117	6	123
4	1	1	1	1	66	1	66	1	66	66	66	1	1	1	65	1	66
5	1	1	1	1	28	16	44	1	43	36	43	8	1	1	32	12	44
6	1	1	1	1	160	56	116	11	33	160	4	14	1	1	157	3	160
7	1	1	1	1	92	62	148	1	144	144	4	11	7	1	141	7	148
8	1	1	1	1	82	62	144	1	144	144	109	11	1	1	130	14	144
9	1	1	1	1	50	61	111	1	2	100	109	11	1	1	111	1	111
10	1	1	1	1	47	47	47	1	47	47	47	1	1	1	46	1	47
11	1	1	1	1	24	12	36	1	26	36	10	3	1	1	33	3	36
12	1	1	1	1	90	37	122	1	5	118	111	7	2	1	112	15	127
13	1	1	1	1	50	46	46	4	40	40	1	1	1	1	49	1	50
14	1	1	1	1	32	32	32	1	32	32	113	1	1	1	27	5	32
15	1	1	1	1	54	59	113	1	113	113	62	1	1	1	68	60	113
16	1	1	1	1	37	25	62	1	62	62	62	1	1	1	62	1	62
17	1	1	1	1	66	31	97	1	97	97	97	1	2	1	63	34	97
18	1	1	1	1	75	31	106	1	106	106	106	1	1	1	71	35	106
19	1	1	1	1	41	35	76	1	7	76	69	1	1	1	34	42	76
20	1	1	1	1	42	23	65	1	64	64	64	1	1	1	45	20	65
21	1	1	1	1	30	33	72	1	59	69	59	3	1	1	56	16	72
22	1	1	1	1	136	33	136	1	136	136	136	14	1	1	130	6	136
23	1	1	1	1	27	33	27	1	3	27	27	14	1	1	17	43	60
24	1	1	1	1	13	14	27	1	27	27	110	2	1	1	17	10	27
25	3	1	1	1	57	56	113	1	108	110	108	2	1	1	76	37	113

26	1	1	1	1	27	25	52	1	38	14	38	8	1	1	46	0	52
27	1	1	1	1	158	105	210	1	20	190	20	1	1	1	166	2	158
28	1	1	1	1	105	18	41	1	40	40	40	1	1	1	100	20	110
29	1	1	1	1	23	17	42	1	42	42	42	1	1	1	26	16	41
30	1	1	1	1	75	32	107	1	103	103	103	1	1	1	23	19	42
31	1	1	1	1	35	23	58	1	35	58	23	1	1	1	56	2	58
32	1	1	1	1	51	51	51	1	47	51	47	1	1	1	50	31	51
33	1	1	1	1	49	13	62	1	54	57	54	5	1	1	52	10	62
34	1	1	1	1	68	45	113	1	113	113	113	1	1	1	62	10	62
35	1	1	1	1	84	84	84	1	84	84	84	1	1	1	84	1	84
36	1	1	1	1	127	55	127	1	119	114	119	13	1	1	88	35	127
37	1	1	1	1	318	16	318	1	318	318	318	30	1	1	315	3	318
38	1	1	1	1	52	16	62	1	62	62	62	6	1	1	64	14	68
39	1	1	1	1	47	42	89	1	69	88	69	1	1	1	88	1	89
40	1	1	1	1	34	37	71	1	71	71	71	1	1	1	66	16	71
41	1	1	1	1	90	88	88	1	86	89	86	1	1	1	88	3	90
42	1	1	1	1	19	19	19	1	19	19	19	2	1	1	14	5	19
43	1	1	1	1	360	75	310	1	360	360	360	10	1	1	340	20	360
44	1	1	1	1	120	117	117	1	3	97	3	10	1	1	116	4	120
45	1	1	1	1	81	8	81	1	8	87	87	3	1	1	90	1	90
46	1	1	1	1	185	94	185	1	184	184	184	1	1	1	176	9	185
47	1	1	1	1	94	60	95	1	103	101	103	2	1	1	90	4	94
48	1	1	1	1	36	70	36	1	33	36	33	1	1	1	24	12	36
49	1	1	1	1	75	4	74	1	75	74	74	1	1	1	75	1	75
50	1	1	1	1	30	10	40	1	37	40	37	3	1	1	30	10	40
51	1	1	1	1	20	19	39	1	38	36	36	3	1	1	32	7	39
52	1	1	1	1	26	35	61	1	61	61	61	1	1	1	58	3	61
53	1	1	1	1	265	6	265	1	265	265	265	2	1	1	262	3	265
54	1	1	1	1	43	0	49	1	13	47	36	2	1	1	47	2	49
55	1	1	1	1	58	59	117	1	112	108	108	6	1	1	60	67	117
56	1	1	1	1	50	30	80	1	77	78	78	5	1	1	49	31	80
57	1	1	1	1	23	37	50	1	54	53	54	6	1	1	30	29	53
58	1	1	1	1	73	85	158	1	149	124	149	8	1	1	63	95	158
59	1	1	1	1	85	85	85	1	85	84	85	1	1	1	83	2	85
60	1	1	1	1	45	45	45	1	27	37	18	6	1	1	34	11	45
61	1	1	1	1	85	85	85	1	82	82	82	2	1	1	82	3	85
62	1	1	1	1	150	145	145	1	150	135	135	15	1	1	150	1	150
63	1	1	1	1	20	8	28	1	25	28	28	15	1	1	16	12	28
64	1	1	1	1	115	115	115	1	113	115	115	2	1	1	100	15	115
65	1	1	1	1	4983	1394	6059	101	2270	6096	2270	211	15	55	5337	1040	6377
66	30	61	90	180	4983	1394	6059	101	2270	6096	2270	211	15	55	5337	1040	6377

DESCRIPTION GENERALE DE L'INSTITUTION.

No.	Nom. de l'Institut. et où situé.	Date de sa fondation.	Par qui fondée.	Composition du corps administratif.	Composition du corps enseignant.
1	Ste. Anne Laprade.	1854	M. le curé Brien.	La supérieure et M. le curé.	Soeurs de la Congrégation N. D.
2	St. Ambroise de Kildare.	1855	M. le curé Laforté.	Mme. la supérieure.	Religieuses de Ste. Anne.
3	L'Assomption.	1847	Les paroissiens.	La directrice et les soeurs de la Cong. N. D.	Soeurs de la Cong. N. D. et laïques.
4	St. Aimé.	1855	M. le curé Lecours et G. A. Massue, éc.	La supérieure et 1 assistante.	Soeurs de la Présentation de Marie.
5	Baie St. Paul.	1846	M. le curé Chauvin.	1 supérieure.	Soeurs de la Congrégation N. D.
6	Boucherville.	1703	M. Guibert de la Soudrages, Sulpicien, et P. Boucher.	3 soeurs de la Congrégation Notre-Dame.	Soeurs de la Cong. N. D. et laïques.
7	Belœil.	1853	M. le curé T. Durocher.	1 supérieure.	Religieuses du S. N. de Jésus et laïques.
8	Les Cédres.	1841	La fabrique des Cédres.	Le curé et les soeurs.	Soeurs de la Congrégation N. D.
9	Chambly.	1855	Mme. veuve J. Bresse.	1 directrice.	Soeurs de la Congrégation N. D.
10	St. César.	1855	M. le curé Provençal.	Le curé.	Laïques.
11	St. Croix.	1849	M. le curé Potvin.	Soeurs de la Congrégation Notre-Dame.	Soeurs de la Congrégation N. D.
12	Covansville.	1852	Les paroissiens.	Un comité de six.	Laïques.
13	St. Charles l'Industrie.	1855	M. le G. V. Mauseau et les commiss.	Les commissaires.	Soeurs de la Providence.
14	Châteauguay.	1844	Feu M. le curé Bourassa.	Soeurs de la Congrégation Notre-Dame.	Soeurs de la Cong. N. D. et 1 laïque.
15	St. Clément.	1852	M. le curé L. D. Charland.	1 supérieure.	Religieuses du Saint Nom de Jésus.
16	St. Denis.	1783	Messire Cherrier.	Le curé et les soeurs.	Soeurs de la Congrégation N. D.
17	St. Elizabeth.	.....	M. le curé Quevillon.	1 directrice.	Soeur de la Providence.
18	St. Eustache.	1833	Feu M. le curé Paquin.	Le curé et les soeurs.	Soeurs de la Cong. N. D. et 1 laïque.
19	St. Cyrrien.	1857	M. le curé F. Morrison.	1 directrice.	Religieuses de Ste. Anne.
20	St. Grégoire.	1853	M. le curé Harper.	La supérieure et le curé.	Religieuses de la Cong. de l'Assomption de la B. V. M.
21	St. Geneviève.	1850	Les commissaires d'école.	Les commissaires.	Religieuses de Ste. Anne.

22	St. Henri de Mascouche.	1854	M. le curé L. Gagné.	Le curé et les soeurs.	Soeurs de la Providence.
23	St. Hilaire.	1850	Madame Campbell.	1 supérieure, 1 assistante et 1 secrétaire.	Religieuses des SS. NN. de J. et M.
24	St. Ingues.	1855	M. le curé M. Archambault.	La supérieure.	Soeurs de la Présentation de Marie.
25	St. Hyacinthe, Soeurs de Charité.	1854	M. le curé Greyer.	La supérieure.	Soeurs de la Charité.
26	" Congrég. de N. D.	1816	M. le curé Girouard.	La supérieure.	Soeurs de la Congrégation N. D.
27	L'Islet.	1845	La fabrique.	Le curé et les commissaires.	Laïques.
28	St. Jean Dorchester.	1847	La fabrique et souscription publique.	1 supérieure et les soeurs de la congrég.	Soeurs de la Congrégation N. D.
29	St. Jacques l'Achigné.	1851	Mme. Blondin 1ère supérieure.	1 supérieure et un conseil de 7 membres.	Religieuses de Ste. Anne.
30	St. Joseph de Lévi.	1854	La fabrique et les paroissiens.	Le curé et les commissaires.	Religieuses du Saint Nom de Jésus.
31	Kamourask.	1856	Commissaires d'école et paroissiens.	Les soeurs de la congrégation.	Soeurs de la Cong. N. D. et 1 laïque.
32	Laprairie.	1705	Soeurs de la Congrégation de N. D.	Soeurs de la congrégation et le curé.	Soeurs de la Cong. N. D. et laïques.
33	Longueuil.	1843	Éulalie Durocher, Henriette Céré et P. Dufresne.	5 religieuses.	Religieuses des SS. NN. de J. et M.
34	St. Lin.	1849	M. le curé Chabot.	3 membres.	Religieuses des SS. NN. de J. et M.
35	St. Laurent.	1847	M. le curé St. Germain.	8 religieuses.	Soeurs de Ste. Croix.
36	Longue Pointe.	1852	Les soeurs de la Providence de Mont.	Le curé, 1 supérieure et autres soeur.	Religieuses de la Providence.
37	St. Marie de Monnoir.	1853	M. le curé Greyer.	1 supérieure et 4 religieuses.	Soeurs de la Présentation de Marie.
38	St. Marc de Beauce.	1822	M. le curé Villade.	Les commissaires d'école.	Soeurs de la Cong. N. D. et laïques.
39	St. Michel de Bellechasse.	1850	Commissaires d'école.	Les soeurs de Ste. Croix.	Laïques.
40	St. Martin.	1854	La fabrique.	Les commissaires et le curé.	Soeurs de Ste. Croix.
41	St. Nicholas.	1855	M. le curé E. Ballargeon.	Les commissaires.	Soeurs de la Providence.
42	St. Paul de l'Industrie.	1853	Le curé et paroissiens.	1 directrice et les commissaires.	Soeurs de la Cong. N. D. et laïques.
43	Pointe Claire.	1784	M. le curé Sartelon, sulpicien.	1 directrice.	Soeurs de la Cong. N. D. et laïques.
44	Pointe aux Trembles, Montréal.	1690	.....	1 directrice.	Soeurs de la Cong. N. D. et laïques.
45	" Québec.	1713	.....	1 directrice.	Soeurs de la Cong. N. D. et laïques.
46	Rivière Ouelle.	1809	Mgr. Panet.	Le curé.	Soeurs de la Cong. N. D. et 1 laïque.
47	Rimouski.	1823	M. le curé Tangway.	Le curé.	Soeurs de la Cong. N. D. et 1 laïque.
48	Sorel.	1850	M. le curé Kelly.	L'évêque diocésain, le curé et 1 supérieur.	Soeurs de la Providence et 1 laïque.
49	St. Schoластиque.	1850	La fabrique et les commissaires.	1 directeur.	Soeurs de Ste. Croix.
50	Sherbrooke.	1855	M. le curé Dufresne.	Le curé et la directrice.	Soeurs de la Cong. N. D. et 1 laïque.
51	St. Thérèse.	1855	Les commissaires d'école.	Les commissaires d'école.	Soeurs de la Providence et 1 laïque.
52	St. Thomas de Pierreville.	1826	M. le curé St. Germain.	1 supérieure.	Soeurs de la Cong. N. D. et 1 laïque.
53	Terrebonne.	1847	M. le curé J. O. Archambault et paroissiens.	3 membres.	Religieuses des SS. NN. de J. et M.
54	St. Timothée.	1854	M. le curé J. L. Beaubien.	La supérieure et son conseil.	Soeurs de la Cong. N. D. et laïques.
55	St. Thomas de Montmagny.	1855	St. grandeur Mgr. l'Év. de Montréal.	Le curé et 1 directrice.	Soeurs de Ste. Croix.
56	Yarennes.	1843	Dlle. F. Blondin et révérend P. L. Archambault.	1 supérieure.	Soeurs de Ste. Anne.
57	Vaudreuil.	1852	Rév. M. Dumoulin.	Le curé et les religieuses.	Soeurs de la Congrégation N. D.
58	Yamachéno.	1854	J. J. Girouard, écér., N. P.	Le curé et les soeurs.	Soeurs de l'Hôpital Général.
59	Youville.	1857	C. Alley, Z. Reynolds, J. O. Butler et autres.	5 directeurs.	Laïques.
60	Waterloo.	.....	.....	.....	.....

ACADEMIES DE FILLES.—Continué.

FINANCES.

No.	Dépenses annuelles de l'Institution.	Revenu annuel de l'Institution provenant de toutes sources.	Monnaie annuel perçu de chaque élève pour l'enseignement.	Idid pour la pension.	Nombre d'élèves recevant l'instruction gratuitement.	Nombre d'élèves recevant gratuitement la pension.	Nombre d'élèves recevant gratuitement par-tout de la pension.	Sources de revenus.	Valeur des propriétés foncières possédées par l'Institution.	Montant total des dettes de l'Institution.	Dimension et description sommaire des édifices.	Valeur des édifices occupés pour les fins de l'Institution.
1	\$ 1400	\$ 1200	\$ 2.50	\$ 50	59	1	1	Enseignement, commissaires d'école	\$ 120	\$ 1600	Achat de meub. et répar. à la bâtisse.	\$ 7200
2	948	940	8	50	90	3	6	La subvention et les commissaires	300	300	Dû sur la bâtisse	7200
3	1960	1748	10	60	40	1	2	Pensions, commissaires et subvention	1200	1200	Emprunt pour bâtir	4800
4	1032	1032	60	60	40	3	2	Pension et subvention	239	239	Améliorations à la bâtisse	7200
5	1880	1880	42	42	50	3	2	Pensions, commissions et subvention	400	400	Améliorations à la bâtisse	4000
6	1040	1040	40	40	82	3	2	Pension et subvention	200	84	Réparation à l'édifice	2000
7	1600	1200	12	44	.....	3	3	Subvention, commissaires d'école et la pension des élèves	1200	400	Achat d'un terrain, 2 pianos et meubles.	4800
8	1152	1152	.....	48	.....	3	4	Pension des élèves, subvention et revenus agricoles	400	1400	Dû aux entrepreneurs pour la bâtisse	4000
9	1200	1000	.....	59	52	1	1	Rétribution mensuelle	1000	6132	Construction d'édifices	11200
10	1462	1182	12	40	94	6	18	Revenus agricoles, élèves et subvention	1000	212	Construction de l'édifice	1400
11	1280	1072	.....	62	32	2	.....	Comb., subv. et souscrip. des paroissiens	3200	832	Réparation des bâtisses	3200
12	466	390	10	.....	25	.....	.....	Commis. d'école, pension et subvention	413	413	Dû pour la bâtisse	12000
13	1228	936	6	.....	40	4	2	Pension et pension	100	300	Améliorations à l'édifice	5600
14	936	830	.....	54	15	6	8	Revenus agr. la pen. et le trav. des sœurs	3600	1024	Construction d'une alogne	5000
15	2180	2072	14	.....	34	1	10	Subvention, pension, commis. et dons	4600	1000	Construction d'édifice	2400
16	900	900	.....	36	30	20	2	Commissaires, pensions et subvention	500	100	.....	600
17	1500	1576	.....	54	32	3	3	.....	.....	.....	.....	.....
18	854	856	.....	50	2	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
19	742	593	10	50	2	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
20	2732	2732	40	40	65	3	2	.....	.....	.....	.....	.....
21	480	480	.....	50	41	1	3	.....	.....	.....	.....	.....

22	1200	960	10	40	24	8	.....	Commissaires et subvention	800	800	Entretien de la maison	4500	
23	972	972	15	54	6	.....	6	Major Cambell £20, commiss. et élèves	400	400	Dépenses excédant le revenu et construction de dépendances	4060	
24	2930	2930	12	40	70	14	6	Pension, commissaires et subvention	2476	2732	Diverses dépenses	8000	
25	526	526	.....	50	.....	1	.....	Commissaires, revenus agricoles et subv.	1800	1800	Dû sur la bâtisse	12000	
26	2306	2604	8	.....	37	8	6	Enseignement, commissaires et subv.	300	8000	Emprunt pour bâtir et comptes	1000	
27	1000	1000	.....	60	125	5	.....	Rétribution mensuelle et subvention	2800	2800	A divers	14000	
28	3600	3600	5	40	1	1	.....	Pension, commissaires et subvention	782	782	.....	3000	
29	2400	2200	8	61	1	1	.....	Revenus agricoles et pension	70	70	.....	9518	
30	3740	3768	10	52	61	1	.....	Pens. des élèves, subv. et trav. des sœurs	3600	3600	.....	2000	
31	1332	1332	.....	72	50	6	.....	Subvention et pension des élèves	1600	80	.....	24000	
32	1750	1750	.....	61	30	3	.....	Commis. d'éc. pension et trav. des sœurs	4000	3080	.....	3000	
33	12145	12262	.....	60	21	12	35	Enseigne. travail des sœurs et commis.	8000	1600	.....	4800	
34	1200	1200	.....	72	50	6	.....	Une terre de 90 arpents, commis. et pens.	1600	1600	.....	5200	
35	3600	4400	12	61	11	2	.....	Pen. des élév. et revenu de 6 arp. de ter.	1600	92	.....	2600	
36	2480	2000	.....	60	21	12	.....	Pension, commissaires et subvention	1600	1670	.....	8000	
37	1212	1120	.....	60	25	2	4	Rétribution mensuelle et subvention	400	400	.....	2000	
38	1212	1120	.....	50	25	2	.....	Honoraires et pension des élèves	1600	125	.....	800	
39	2711	2239	.....	54	40	3	.....	Enseignement et travail des sœurs	1600	20	.....	2800	
40	725	700	12	48	9	2	.....	Pensionnat et commissaires	2400	2400	.....	1600	
41	800	666	.....	60	2	.....	.....	Pension, commiss. et travail des sœurs	600	628	.....	8000	
42	620	600	.....	60	2	.....	.....	Pension des élèves et loyer d'une terre	2800	200	.....	1200	
43	608	530	5	.....	.....	2	.....	Pension des élèves et la subvention	.....	.....	.....	800	
44	800	800	.....	.....	.....	2	.....	Commissaires, subvention et pension	600	600	.....	4800	
45	2573	2800	.....	.....	.....	4	.....	Commissaires, pension et subvention	600	400	.....	3400	
46	920	920	.....	52	51	2	.....	La subvention	640	3700	.....	7000	
47	4368	4658	6	42	35	1	.....	Enseignement, commissaires et subv.	600	240	.....	4800	
48	1600	1600	.....	36	12	3	.....	Commissaires d'école et subvention	200	.....	.....	5600	
49	1560	1560	7	36	12	3	.....	Pensionnat, commissaires et subvention	1600	.....	.....	4800	
50	460	620	6	60	15	1	.....	Pension, enseig., trav. des sœurs et subv.	200	.....	.....	6600	
51	948	948	8	60	36	1	.....	Pension des élèves et subvention	1600	.....	.....	4800	
52	400	400	.....	40	66	4	.....	Revenus agricoles, commis, sub. et élév.	520	.....	.....	8800	
53	1336	1489	.....	52	3	9	.....	Pension, subvention et subvention	480	.....	.....	1200	
54	1261	1559	10	52	3	2	.....	Commissaires, paroissiens	600	.....	.....	6400	
55	2640	2640	.....	60	157	2	.....	Subvention et rétribution mensuelle	60	.....	.....	1800	
56	1500	880	6	54	2	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	
57	616	688	10	42	2	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	
58	2200	2200	.....	66	66	80	.....	.....	.....	.....	.....	.....	
59	1132	936	6	50	73	1	.....	.....	.....	.....	.....	.....	
60	1200	1200	8	90	.....	1	.....	.....	.....	.....	.....	.....	
									58420	50852			16918
									2097	210	233		

FINANCES.

COURS D'ETUDES.

No.	Dimension et description sommaire des éditices.	Nombre d'années dont se compose le cours d'études.	Nature de l'enseignement religieux.	Nombre de volumes dans les bibliothèques des élèves.	Nombre de volumes dans la bibliothèque des professeurs.	Nombre total de volumes.	Nombre de globes et planétaires.	Nombre de cartes géographiques ou autres placées par l'inst.	Nombre d'élèves apprêtés par l'arithmétique.	Nombre d'élèves exerçant au calcul de métré.	Nombre d'élèves apprêtés dans la tenue des livres.	Nombre d'élèves apprêtés dans l'algèbre.	Nombre d'élèves apprêtés dans la physique.	Nombre d'élèves apprêtés dans l'astronomie.	Nombre d'élèves apprêtés dans la chimie.	Nombre d'élèves apprêtés dans l'histoire naturelle.
1	70 sur 50, en pierre.	7	Catho.	146	160	146	1	8	70	50	10	10	10	10	10	10
2	40 sur 30, 1 étage, en bois.	6	"	90	100	256	1	8	35	4	10	10	10	10	10	10
3	70 sur 45, 2 étages, en pierre.	5	"	40	150	190	3	15	114	100	10	10	10	10	10	10
4	62 sur 42, 1 étage, en brique.	5	"	40	100	100	2	8	70	70	7	7	7	7	7	7
5	60 sur 40, 3 étages, en pierre.	7	"	100	60	160	2	8	40	40	6	6	6	6	6	6
6	42 sur 33, 3 étages, en pierre.	4	"	24	100	124	2	16	62	20	5	5	5	5	5	5
7	60 sur 36, 2 étages, en bois.	5	"	46	30	66	15	10	77	60	10	10	10	10	10	10
8	65 sur 50, 2 étages, en brique.	5	"	55	55	55	1	9	43	60	10	10	10	10	10	10
9	72 sur 44, et deux ailes de 30 pieds chacune à 2 étages, en brique.	5	"	90	200	290	1	8	109	20	6	6	6	6	6	6
10	70 sur 32, 1 étage, en pierre.	5	"	25	150	175	2	8	94	104	9	9	9	9	9	9
11	24 sur 36, en brique.	5	Prot.	20	100	120	1	11	26	70	10	10	10	10	10	10
12	60 sur 36, 3 étages, en bois.	5	Catho.	90	82	82	2	20	123	16	10	10	10	10	10	10
13	60 sur 40, 2 étages, en pierre.	5	"	25	125	125	2	8	94	104	9	9	9	9	9	9
14	60 sur 40, 2 étages, en pierre.	5	"	20	100	120	1	11	26	70	10	10	10	10	10	10
15	130 sur 36, 2 étages.	5	"	165	300	300	3	25	135	57	13	13	13	13	13	13
16	.....	5	"	165	24	189	8	7	57	67	15	15	15	15	15	15
17	70 sur 56, 1 étage, en bois.	5	"	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
18	80 sur 30, 2 étages, en pierre.	5	"	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
19	80 sur 40, 1 étage, en pierre.	5	"	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
20	55 sur 45, 3 étages, 2 ailes de 30 sur 25 chacune, à 1 étage, en pierre.	7	"	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
21	Maison en bois, 2 étages.	4	"	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....

22	100 sur 60, 2 ailes de 50, 3 étages.	5	Catho.	15	30	45	.....	5	20	40	2	2	2	2	2	2
23	75 sur 50, 2 étages, en pierre.	6	"	29	50	79	2	24	140	70	18	18	18	18	18	18
24	70 sur 45, 2 étages, en brique, dépendances 100 sur 24.	5	"	248	170	418	2	9	129	200	22	22	22	22	22	22
25	40 sur 40, 1 étage, en bois.	5	"	300	300	300	5	11	36	4	4	4	4	4	4	4
26	100 sur 50, 3 étages, en brique.	5	"	140	45	185	2	15	100	82	18	18	18	18	18	18
27	40 sur 26, 1 étage, en bois.	4	Catho.	376	120	496	6	33	93	10	10	10	10	10	10	10
28	102 sur 50, 2 étages, en pierre.	4	"	400	60	460	2	6	70	30	7	7	7	7	7	7
29	60 sur 36, 2 étages, en pierre.	4	"	200	200	200	1	16	63	66	10	10	10	10	10	10
30	.....	6	Catho.	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
31	.....	.....	"	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
32	90 sur 30, 2 étages, en pierre.	.....	"	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
33	3 éditices, 1 de 50 sur 63, 1 de 40 sur 70 et 1 de 50 sur 93, en pierre.	.....	"	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
34	Éditices en bois.	6	"	200	720	920	3	47	218	36	23	23	23	23	23	23
35	130 pieds de long, 3 étages, en pierre.	6	"	41	41	41	.....	20	60	10	10	10	10	10	10	10
36	96 sur 32, 2 étages, en pierre.	5	"	24	24	24	3	8	80	130	22	22	22	22	22	22
37	50 sur 35, 2 étages, en pierre.	5	"	140	45	185	2	15	100	82	18	18	18	18	18	18
38	.....	5	"	376	120	496	6	33	93	10	10	10	10	10	10	10
39	67 sur 36, 1 étage, en bois.	3	Catho.	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
40	70 sur 40, 3 étages, en pierre.	3	"	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
41	36 sur 31, en bois.	5	"	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
42	40 sur 30 et 50 sur 18, en bois.	.....	"	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
43	60 sur 40, en pierre.	.....	Catho.	100	50	150	.....	7	50	50	18	18	18	18	18	18
44	65 sur 65, 2 étages, en pierre.	5	"	200	50	250	.....	.....	52	61	.....	.....	.....	.....	.....	.....
45	60 sur 30, 2 étages, en pierre.	5	"	160	130	290	2	10	60	40	.....	.....	.....	.....	.....	.....
46	Maison en pierre.	.....	"	120	40	160	2	10	31	10	.....	.....	.....	.....	.....	.....
47	80 sur 36, en bois, hauteur 22 pieds.	.....	"	200	.....	.....	.....	15	147	100	20	20	20	20	20	20
48	120 de façade, 2 étages, en brique.	.....	"	112	112	112	1	6	70	30	20	20	20	20	20	20
49	80 sur 40, 1 étage, en pierre.	3	"	200	200	200	.....	.....	80	45	6	6	6	6	6	6
50	66 sur 40, 2 étages, en brique.	.....	"	225	225	225	2	7	51	65	.....	.....	.....	.....	.....	.....
51	70 sur 40, 2 étages, en pierre.	.....	Catho.	.....	.....	.....	.....	.....	30	30	.....	.....	.....	.....	.....	.....
52	.....	.....	"	.....	.....	.....	.....	.....	92	140	28	28	28	28	28	28
53	70 sur 45, 2 étages, en pierre.	5	"	310	.....	.....	.....	.....	86	86	2	2	2	2	2	2
54	Éditices en pierre.	6	"	180	180	180	2	16	87	16	9	9	9	9	9	9
55	En pierre, à 2 étages.	.....	Catho.	160	160	160	.....	.....	66	100	6	6	6	6	6	6
56	30 sur 40, 1 étage.	5	"	160	50	200	2	8	57	80	10	10	10	10	10	10
57	.....	.....	"	.....	.....	.....	.....	.....	90	90	.....	.....	.....	.....	.....	.....
58	80 sur 40, en brique.	.....	Catho.	.....	.....	.....	.....	.....	17	6	.....	.....	.....	.....	.....	.....
59	40 sur 40, 2 étages, en brique.	.....	"	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
60	40 sur 18, en bois.	.....	Catho.	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
				3945	4118	8063	68	631	4983	2850	303	10	35	63	222	222

ACADEMIES DE FILLES.—Continué.

COURS D'ETUDES.—Continué.

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23
Nom. d'élèves dont le français est la langue maternelle	20	34	24	24	24	24	24	24	24	24	24	24	24	24	24	24	24	24	24	24	24	24	24
Nom. d'élèves dont l'anglais est la langue maternelle	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2
Nombre d'élèves apprenant la grammaire française	66	35	120	113	62	40	40	58	28	47	68	33	2	87	61	92	36	60	64	124	56	36	27
Nombre d'élèves apprenant l'analyse grammaticale française	54	35	115	80	62	40	42	42	18	37	68	30	76	50	61	92	40	30	60	108	56	24	27
Nombre d'élèves écrivant les dictées orthographiques françaises	54	20	120	80	51	40	40	42	22	37	68	30	76	50	61	92	40	30	60	108	56	24	27
Nom. d'élèves s'exerçant à la versification française	46	34	46	34	34	34	34	34	34	34	34	34	34	34	34	34	34	34	34	34	34	34	34
Nom. d'élèves s'exerçant à la composition ou amplification française	24	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4
Nombre d'élèves apprenant l'analyse grammaticale anglaise	24	24	24	24	24	24	24	24	24	24	24	24	24	24	24	24	24	24	24	24	24	24	24
Nombre d'élèves écrivant les dictées orthographiques anglaises	12	14	14	13	15	15	42	4	4	4	12	12	5	0	5	40	30	15	24	50	24	24	8
Nombre d'élèves apprenant la versification anglaise	12	14	14	13	15	15	42	4	4	4	12	12	5	0	5	40	30	15	24	50	24	24	8
Nombre d'élèves apprenant la composition ou amplification anglaise	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Nombre d'élèves apprenant la géographie	34	25	38	80	40	20	16	40	10	37	54	10	10	45	30	75	30	30	20	50	69	34	25
Nombre d'élèves apprenant l'histoire sainte	20	15	62	40	11	15	26	16	12	20	68	12	10	59	100	100	80	34	10	69	40	7	11
Nombre d'élèves apprenant l'histoire ancienne	4	13	40	20	10	10	13	12	15	20	68	8	10	4	4	7	1	4	4	23	40	17	11
Nombre d'élèves apprenant l'histoire d'Angleterre	4	13	40	20	10	10	13	12	15	20	68	8	10	4	4	7	1	4	4	23	40	17	11
Nombre d'élèves apprenant l'histoire de France	6	24	42	14	14	10	15	10	13	20	68	10	10	27	24	45	20	19	7	18	53	15	7
Nombre d'élèves apprenant l'histoire du Canada	15	15	42	10	10	12	15	10	13	20	68	18	9	27	24	45	20	19	7	18	53	15	7
Nombre d'élèves apprenant l'histoire des États-Unis	15	15	42	10	10	12	15	10	13	20	68	18	9	27	24	45	20	19	7	18	53	15	7
Nombre d'élèves apprenant l'histoire générale	15	15	42	10	10	12	15	10	13	20	68	18	9	27	24	45	20	19	7	18	53	15	7

	24	25	26	27	28	29	30	31	32	33	34	35	36	37	38	39	40	41	42	43	44	45	46	47	48	49	50	51	52	53	54	55	56	57	58	59	60
Nom. d'élèves dont le français est la langue maternelle	70	110	110	110	110	110	110	110	110	110	110	110	110	110	110	110	110	110	110	110	110	110	110	110	110	110	110	110	110	110	110	110	110	110	110	110	110
Nom. d'élèves dont l'anglais est la langue maternelle	6	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3
Nombre d'élèves apprenant la grammaire française	110	42	92	20	70	90	104	66	54	203	34	63	34	72	68	50	24	13	20	28	50	20	31	120	60	37	53	30	96	46	63	46	40	34	75	8	
Nombre d'élèves apprenant l'analyse grammaticale française	110	42	92	20	70	90	104	66	54	203	34	63	34	72	68	50	24	13	20	28	50	20	31	120	60	37	53	30	96	46	63	46	40	34	75	8	
Nombre d'élèves écrivant les dictées orthographiques françaises	110	42	92	20	70	90	104	66	54	203	34	63	34	72	68	50	24	13	20	28	50	20	31	120	60	37	53	30	96	46	63	46	40	34	75	8	
Nom. d'élèves s'exerçant à la versification française	100	10	10	10	10	10	10	10	10	10	10	10	10	10	10	10	10	10	10	10	10	10	10	10	10	10	10	10	10	10	10	10	10	10	10	10	
Nom. d'élèves s'exerçant à la composition ou amplification française	25	6	6	6	6	6	6	6	6	6	6	6	6	6	6	6	6	6	6	6	6	6	6	6	6	6	6	6	6	6	6	6	6	6	6	6	
Nombre d'élèves apprenant la versification anglaise	25	6	6	6	6	6	6	6	6	6	6	6	6	6	6	6	6	6	6	6	6	6	6	6	6	6	6	6	6	6	6	6	6	6	6	6	
Nombre d'élèves apprenant la composition ou amplification anglaise	25	6	6	6	6	6	6	6	6	6	6	6	6	6	6	6	6	6	6	6	6	6	6	6	6	6	6	6	6	6	6	6	6	6	6	6	
Nombre d'élèves apprenant la géographie	80	28	110	26	100	87	110	50	40	158	50	58	21	60	61	28	21	30	25	7	18	40	120	60	40	30	18	56	28	38	41	26	28	21	22		
Nombre d'élèves apprenant l'histoire sainte	137	105	12	12	50	45	80	50	47	160	52	20	25	50	61	28	21	30	25	7	18	40	120	60	40	30	18	56	28	38	41	26	28	21	22		
Nombre d'élèves apprenant l'histoire ancienne	20	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	
Nombre d'élèves apprenant l'histoire d'Angleterre	25	7	7	7	7	7	7	7	7	7	7	7	7	7	7	7	7	7	7	7	7	7	7	7	7	7	7	7	7	7	7	7	7	7	7	7	
Nombre d'élèves apprenant l'histoire de France	24	18	30	33	10	50	38	15	22	7	25	25	15	22	26	20	7	25	25	7	16	50	100	100	40	8	10	36	2	22	6	30	30	22			
Nombre d'élèves apprenant l'histoire du Canada	24	18	30	33	10	50	38	15	22	7	25	25	15	22	26	20	7	25	25	7	16	50	100	100	40	8	10	36	2	22	6	30	30	22			
Nombre d'élèves apprenant l'histoire des États-Unis	24	18	30	33	10	50	38	15	22	7	25	25	15	22	26	20	7	25	25	7	16	50	100	100	40	8	10	36	2	22	6	30	30	22			
Nombre d'élèves apprenant l'histoire générale	24	18	30	33	10	50	38	15	22	7	25	25	15	22	26	20	7	25	25	7	16	50	100	100	40	8	10	36	2	22	6	30	30	22			

COURS D'ETUDES.—Continué.

CARRIERE EMBRASSEE PAR LES ELEVES SORTIES DEPUIS 2 ANS.

	Nombre d'élèves apprenant les belles-lettres.	Nombre d'élèves apprenant la rhétorique.	Nombre d'élèves apprenant la déclamation.	Nombre d'élèves apprenant la philosophie intellectuelle et morale.	Nombre d'élèves apprenant la théologie.	Nombre d'élèves apprenant l'agriculture théorique.	Nombre d'élèves apprenant l'horticulture.	Nombre d'élèves apprenant le dessin linéaire.	Nombre d'élèves apprenant l'architecture.	Nombre d'élèves apprenant la couture.	Nombre d'élèves apprenant la broderie.	Nombre d'élèves apprenant le dessin.	Nombre d'élèves apprenant la peinture.	Nombre d'élèves apprenant la musique instrumentale.	Nombre d'élèves apprenant la musique vocale.	Nombre d'élèves sortis après avoir terminé tout leur cours, l'année précédente.	Nombre d'élèves sortis après avoir fait plus de la moitié du cours.	Nombre de ces élèves continuant ailleurs leurs études.	Nombre d'élèves sortis depuis deux ans, ayant embrassé l'état religieux.	Nombre d'élèves se livrant à l'enseignement.	Nombre d'élèves ayant laissé le pays.	
1	14	20	20								24	2			18							
2		12								30	10	6			8						5	
3										170	86	12			12							
4	10	4								114	34		6		7							
5	14		20							30	15	6			12						1	
6		3								82	62	7			8							
7			35							52	52	2			21							
8								8		23	17	2			18							
9	17									80	30	5			12							
10	16		16							106	54	6			12							
11										43	18	14			14							
12															1							
13										60					7							
14		8								61	37	3			30							
15			26							102	80	26	7		6							
16			20					17		104	80	3	1		20							
17										50					22							
18										90	16	3			10							
19										20	18				12							
20								8		60	50	13			12							
21										25	12				3							
22										24	7				12							
23										36	20				36							

24	14	20	20									50	25	18	19	14						
25										100	50	15	8		19	50						
26										80	12	6	1		48	36						
27	25		10							68	60	20			3							
28								20		48	40				28							
29										90	40				25							
30	10									124	30	10	4		25							
31										95	30	8			12							
32	3	8	36							115	50	3	1		24							
33		16	138							196	102	40	11		61							
34										78	60	5			40							
35			7					14		40	20				20							
36										80	20				3							
37	7		12							55	30	8	6		5							
38	28									90	30	12	1		17							
39			22							50	24	5	2		15							
40								10		33	18				6							
41										14	12				6							
42										39					20							
43			6							51	30				12							
44			2					7		40	15				34							
45										60	25	8			5							
46										15	10				12							
47	58									100	68	24			24							
48	46		15							110	60	5			28							
49										57	56				11							
50			10							10	10				16							
51	14		6					4		133	30	6	3		11							
52										15	15				2							
53	6	10								112	60	11	4		20							
54										70	35				9							
55	5		17							167	47	9	9		21							
56		4	16							30	42				18							
57										30	24				12							
58			9							30	15				14							
59										91	12				36							
60	273	184	484	10	3	4	25	117	3	3098	1938	330	99	661	1271	62	252	25	16	130	3	

PROFESSEURS.

ELEVES.

	Nombre de religieuses institutrices.	Nombre d'institutrices latines.	Nombre de professeurs latines.	Nombre total de professeurs, d'instituteurs ou d'institutrices.	Nombre de garçons.	Nombre de filles.	Nombre d'élèves externes.	Nombre d'élèves demi-pensionnaires.	Nombre d'élèves pensionnaires.	Nombre d'élèves catholiques.	Nombre d'élèves protestants.	Nombre d'élèves dont les parents résident dans le Haut-Canada.	Nombre d'élèves dont les parents résident dans le Bas-Canada.	Nombre d'élèves dont les parents résident ailleurs, dans le Bas-Canada.	Nombre d'élèves dont les parents résident dans le Haut-Canada.	Nombre d'élèves dont les parents résident aux Etats-Unis.	Nombre d'élèves au-dessous de 16 ans.	Nombre total des élèves.
1	3	1	1	4	139	139	89	32	18	139	28	8	131	30	8	133	0	139
2	3	2	2	3	74	74	56	18	62	190	288	69	100	11	6	70	4	74
3	5	2	2	7	190	190	78	50	62	190	100	178	100	11	2	149	41	190
4	5	3	3	5	124	124	90	18	16	124	223	119	104	5	1	117	7	124
5	3	3	3	6	110	110	64	1	45	110	211	91	104	5	1	87	23	110
6	3	2	2	6	82	82	54	3	25	82	104	72	104	4	1	82	6	82
7	4	1	1	5	103	103	51	24	28	103	28	99	104	4	1	97	0	103
8	2	2	2	3	62	62	38	2	24	62	28	62	104	3	1	59	3	62
9	4	2	2	6	107	107	88	2	17	107	28	95	104	6	1	102	5	107
10	5	2	2	7	154	154	110	23	21	154	28	148	104	6	1	160	4	154
11	5	2	2	7	72	72	42	23	30	72	28	69	104	3	1	54	18	72
12	7	2	2	8	28	28	28	70	6	290	28	28	104	3	1	28	28	28
13	8	1	1	8	200	200	214	70	6	290	288	28	104	3	1	28	28	28
14	4	1	1	4	100	100	41	24	35	100	288	288	100	15	2	282	7	290
15	6	2	2	8	226	226	124	18	84	223	3	211	104	15	1	93	8	100
16	4	4	4	4	104	104	66	26	18	104	104	104	104	25	1	192	34	226
17	5	4	4	5	120	120	58	6	11	120	2	104	104	25	1	100	20	120
18	5	1	1	4	106	106	90	5	11	104	2	104	104	2	1	104	2	106
19	5	1	1	5	160	160	123	34	3	159	1	104	104	2	1	104	2	106
20	8	1	1	9	193	193	106	43	44	193	1	160	104	22	1	165	5	160
21	3	3	3	3	104	104	86	6	12	104	104	104	104	22	1	165	28	193
22	3	1	1	4	70	70	46	19	24	70	1	70	104	6	1	101	3	104
23	3	1	1	3	80	80	43	19	18	79	1	74	74	6	1	76	4	80

24	7	2	2	9	150	146	84	14	52	146	4	118	46	32	123	28	160
25	3	2	2	3	152	152	136	17	56	207	2	152	46	5	152	28	152
26	7	2	2	9	209	207	136	17	56	207	2	209	46	5	209	7	209
27	2	2	2	2	85	85	85	5	5	85	6	85	46	5	78	7	81
28	9	2	2	9	331	325	131	152	48	325	6	326	46	5	327	4	335
29	8	2	2	8	146	146	80	56	10	146	3	146	46	5	146	4	146
30	12	2	2	12	188	188	82	51	55	188	3	174	46	14	173	15	188
31	3	1	1	4	95	95	40	24	31	95	2	95	46	14	88	7	95
32	3	2	2	5	115	113	40	40	35	113	2	106	46	14	106	9	115
33	35	2	2	35	428	423	300	53	75	423	5	368	46	14	416	12	428
34	3	2	2	5	130	130	80	32	18	130	1	130	46	14	100	30	130
35	10	3	3	10	154	154	76	7	71	154	1	130	46	14	150	4	164
36	3	1	1	4	64	64	15	1	48	64	1	96	46	14	150	4	64
37	4	1	1	5	100	100	66	14	20	100	1	96	46	14	94	6	100
38	5	2	2	7	113	113	32	33	48	113	1	92	46	14	93	20	113
39	3	4	4	7	92	92	79	33	13	92	1	78	46	14	86	6	92
40	3	3	3	3	84	84	52	18	14	84	1	84	46	14	82	2	84
41	3	3	3	3	20	20	11	9	9	20	1	20	46	14	16	4	20
42	3	3	3	3	62	62	20	37	6	62	1	59	46	14	62	6	62
43	3	1	1	4	59	59	19	18	22	59	1	59	46	14	53	6	59
44	4	2	2	6	100	100	41	18	59	100	1	99	46	14	93	7	100
45	3	3	3	3	104	104	75	3	29	104	1	99	46	14	102	2	104
46	3	1	1	4	70	70	51	3	16	70	1	70	46	14	63	17	70
47	4	4	4	4	147	147	47	32	68	147	1	146	46	14	126	21	147
48	4	3	3	7	260	260	230	30	22	260	1	256	46	14	250	10	260
49	4	1	1	5	125	124	69	34	22	124	1	113	46	14	111	14	125
50	3	3	3	3	146	140	140	6	14	137	9	145	46	14	134	12	146
51	3	2	2	5	138	138	78	46	14	138	1	138	46	14	134	4	138
52	5	1	1	6	60	60	60	79	47	60	2	60	46	14	58	2	60
53	5	2	2	7	166	164	40	47	47	164	2	146	46	14	145	21	166
54	3	2	2	5	121	121	69	23	29	121	1	118	46	14	112	9	121
55	5	2	2	7	157	157	100	10	47	157	1	146	46	14	151	6	157
56	4	4	4	4	121	121	100	9	12	121	1	121	46	14	115	6	121
57	4	4	4	4	97	95	95	2	2	97	1	95	46	14	94	3	97
58	3	1	1	4	89	89	60	2	27	89	1	80	46	14	83	6	89
59	3	1	1	4	160	160	124	36	36	160	33	163	46	14	158	2	160
60	2	2	2	2	33	33	33	19	18	33	1	30	46	14	28	4	33
	266	67	2	335	7069	7570	4766	1267	1646	7570	99	7184	435	18	7109	32	7689

## ACADEMIES DE FILLES.—Continué.

## DESCRIPTION GENERALE DE L'INSTITUTION.

No. Nom. de l'Institution et où située.	Date de sa Fondation.	Par qui fondée.	Composition du corps administratif.	Composition du corps enseignant.
61 Trois-Rivières, Ursulines.....	1697	Mgr. de St. Valier, Evê. de Québec,	1 supérieur et 1 conseil de 5 religieux.	Religieuses Ursulines.
62 Berthier.....	1825	M. le curé Lamothe.....	4 sœurs de la Congrégation de N. D.	Sœurs de la Congrégation N. D.
63 St. Roch, Québec.....	1844	Mgr. Signay et M. le curé Charest..	1 directrice.....	Sœurs de la Congrégation N. D.
64 St. Sauveur.....	1856	.....	1 directrice.....	Sœurs de la Congrégation N. D.
65 Lac des Deux Montagnes.....	1720	.....	1 directrice.....	Sœurs de la Congrégation N. D.
66 St. François, Rivière du Sud.....	1763	.....	1 directrice.....	Sœurs de la Congrégation N. D.
67 Congrégation de N. D. à Montréal.....	1653	La Sœur Bourgeois.....	1 supérieure et 1 conseil.....	Sœurs de la Congrégation N. D.
68 Villa Maria.....	1855	Les Sœurs de la Congrégation N. D.	1 supérieur et 1 conseil.....	Sœurs de la Congrégation N. D.
69 Ursulines à Québec.....	1640	Mme. de la Peltrie.....	1 supérieur et 1 conseil.....	Religieuses Ursulines.
70 Hôpital général à Québec.....	1725	Mgr. de St. Valier.....	.....	Religieuses Augustines.
71 Sœurs de Charité, Québec.....	1849	Mgr. Turgeon, et les dames de la Société d'Education.....	1 supérieure.....	Sœurs de Charité.
72 St. Vincent de Paul.....	1842	Mgr. Bourgot.....	.....	Religieuses du Sacré Cœur.
73 Sœurs du Bon Pasteur, Québec.....	1852	Mme. F. X. Roy.....	.....	Religieuses du Bon Pasteur.
74 Sœurs de Charité, Montréal.....	1747	Mme. Youville.....	.....	Sœurs Grises.
75 Sœurs de la Providence.....	1828	Mme. Gamelin.....	1 supérieur et 1 conseil.....	Religieuses de la Providence.
76 Diverses écoles modèles des Sœurs de la Congrégation à Montréal.....	.....	Sœurs de la Congrégation N. D.	.....	Sœurs de la Congrégation N. D.
77 Cacouna.....	1857	M. le curé Cloutier.....	1 supérieur.....	Sœurs de Charité.
78 Ile Verte.....	1854	La Fabrique.....	Le curé et les commissaires.....	Laïques.

FINANCES.

No.	Dépenses annuelles de l'Institution.	Revenu annuel de l'Institution provenant de toutes sources.	Honoraire annuel perçu de chaque élève pour l'enseignement.	Ibid. pour la pension.	Nombre d'élèves recevant l'Institution gratuitement.	Nombre d'élèves recevant la pension.	Nombre d'élèves recevant gratuitement la pension.	Nombre d'élèves recevant la pension.	Sources de revenus.	Valeur de la propriété foncière possédée par l'Institution.	Montant total des dettes de l'Institution.	Etat sommaire de ces dettes.	Valeur des édifices occupés pour les fins de l'Institution.
61	\$ 8051	\$ 8890	\$ 23	\$ 64	180	2	1	1	Terre en culture, une seigneurie, loyers, pension des élèves	\$ 36000	\$		\$
62	1420	1430		60	50	7	10	10	Pension des élèves	20000	16200		10000
63	9195	8338		61	1044	10	8	8	Enseignement				18000
64	600	600			100				Enseignement				2200
65	400	400			15				Enseignement				2000
66	600	600			25				Enseignement				2400
67	16000	16000			25				Revenus de fermes et pension des élèves				12000
68	10000	10000							Revenus de terres en pension des élèves				60000
69	18200	18200		74	230	5			Revenus de seigneuries et pens. des élév. Pen. des élév. et revenus de l'Institution				112000
70	8000	8000		68		10	7	7	La législation et la charité publique.				22000
71	4900	4000							Pension des élèves et enseignement				40000
72	11000	11000							La législation et la charité publique.				16000
73	2100	2100							La législation et la charité publique.				1600
74	3000	3000							Revenus de l'Institution des sœurs grises				6000
75	1400	1400							La législation et la charité publique.				60000
76	2000	2000							La législation et la charité publique.				40000
77	1000	1000		60	12	3			Pension des élèves				6000
78	440	347		60	24	2	2	2	Rétribution mensuelle	240	2000	2000	2400
	97407	97311	32	447	1705	39	26	26		56210	18800		392600

ACADEMIES DE FILLES.—Continué.

No.	Dimension et description sommaire des édifices.	COURS D'ETUDES.														
		Nombre d'années dont se compose le cours d'études.	Nature de l'enseignement religieux.	Nombre de volumes dans la bibliothèque des élèves.	Nombre de volumes dans la bibliothèque des professeurs.	Nombre total de volumes.	Nombre de globes et planétaires.	N. de cartes géographiques ou autres possédées par l'institution.	Nombre d'élèves appréciant l'arithmétique.	N. d'élèves exerçant au calcul de mémoire.	Nombre d'élèves appréciant la tenue des livres.	Nombre d'élèves appréciant l'algèbre.	Nombre d'élèves appréciant la géométrie.	Nombre d'élèves appréciant le calcul différentiel et intégral.	Nombre d'élèves appréciant la physique.	Nombre d'élèves appréciant l'astronomie.
61	80 sur 48, 3 étages, en pierre, autre bâtisse de 210 sur 50, 2 étages en pierre.	4	Cathol.	500	1200	1200	4	28	160	20	30				4	4
62	70 sur 40, 3 étages en pierre.	.....	"	50	200	250	2	8	80	30						
63	100 sur 46, 2 ailes de 36 sur 26 en pierre, 3 étages.	.....	"	660	788	1448	4	30	364	550						
64	.....	.....	"	.....	.....	.....	.....	.....	110	30						
65	.....	.....	"	.....	.....	.....	.....	.....	15	.....						
66	.....	.....	"	.....	.....	.....	.....	.....	32	.....						
67	.....	.....	"	750	1000	1750	.....	.....	84	.....						
68	.....	.....	"	400	300	700	.....	.....	31	.....						
69	.....	.....	"	1200	1800	3000	7	36	230	.....	32			22	22	
70	390, longr., 3 étages, en pierre.	.....	"	400	500	900	.....	.....	35	.....						
71	.....	.....	"	.....	.....	.....	.....	.....	171	.....						
72	.....	.....	"	560	1000	1560	.....	.....	10	132	45					
73	.....	.....	"	.....	.....	.....	.....	.....	120	.....						
74	.....	.....	"	.....	.....	.....	.....	.....	4	.....						
75	.....	.....	"	.....	.....	.....	.....	.....	61	.....						
76	.....	.....	"	.....	.....	.....	.....	.....	41	.....						
77	.....	.....	"	.....	.....	.....	.....	.....	26	.....						
78	.....	.....	"	.....	.....	.....	.....	.....	7	.....						
				4020	6788	10808	17	177	2056	728	90				26	26



ACADEMIES DE FILLES. — *Continué.*

COURS D'ETUDES. — *Continué.*

CARRIERE ENBRASSEE PAR LES ELEVES SORTIES  
DEPUIS DEUX ANS.

No.	Nombre d'élèves apprenant les belles-lettres.	Nombre d'élèves apprenant la rhétorique.	Nombre d'élèves apprenant la déclamation.	Nombre d'élèves apprenant la philosophie intellectuelle et morale.	Nombre d'élèves apprenant l'horticulture.	Nombre d'élèves apprenant le dessin linéaire.	Nombre d'élèves apprenant la couture.	Nombre d'élèves apprenant la broderie.	Nombre d'élèves apprenant le dessin.	Nombre d'élèves apprenant la peinture.	Nombre d'élèves apprenant la musique instrumentale.	Nombre d'élèves apprenant la musique vocale.	Nombre d'élèves apprenant la gymnastique.	Nombre d'élèves sorties après avoir terminé tout leur cours l'année précéd.	Nombre d'élèves sorties après avoir fait plus de moitié du cours.	Nombre de ces élèves continuant ailleurs leurs études.	Nombre d'élèves sorties depuis deux ans avant ce brassé pour religieux.	Nombre d'élèves se livrant à l'enseignement.	Nombre d'élèves se livrant à l'agriculture.	Nombre d'élèves se livrant ou se préparant à quelque branche d'industrie.	Nombre d'élèves ayant laissé le pays.
61	12	4	16				105	65	15	15	26	70		15	12						
62		4					100	49	12		63	15									
63							430	225	20	6	35	205		12			15	8			
64							165	36				50		0							
65							27	10				27									
66							37	15				30									
67							89	18				41									
68							55	16				26									
69	22						230	170	30	20	90	40	130	1	15						
70							30	21			21	30									
71							125	45				37									
72							45	33				24									
73							47	10				33									
74							95	31				35									
75							155	47				25									
76							425	61				250									
77		8					50	36			11	24									
78							43	25			6										
	31	10	16				2233	904	77	41	242	962	130	16	36	12	15	8			

ELEVES.

PROFESSEURS.

No.	Professeurs	Élèves
	titulaires. Nombre d'institutrices ins- titutrices. Nombre d'institutrices lar- gues. Nombre total de professeurs, d'instituteurs ou d'insti- tutrices.	Nombre de filles. Nombre d'élèves externes. Nombre d'élèves demi-pen- sionnaires. Nombre d'élèves pension- naires. Nombre d'élèves catholi- ques. Nombre d'élèves protes- tantes. Nombre d'élèves dont les parents résident dans le comité ou se trouvent sous la direction. Nombre d'élèves dont les parents résident dans le Bas-Canada. Nombre d'élèves dont les parents résident dans le haut-Canada. Nombre d'élèves dont les parents résident aux États-Unis. Nombre d'élèves au-dessous de 16 ans. Nombre d'élèves au-dessus de 16 ans. Nombre total des élèves.
61	20	235
62	5	110
63	18	1044
64	3	260
65	2	30
66	3	69
67	6	182
68	6	66
69	30	230
70	12	71
71	6	525
72	3	180
73	4	73
74	3	334
75	3	270
76	44	2351
77	5	60
78	3	186
174	5	6463
	6	5246
	392	15
	6398	87
	60	27
	2351	29
	270	60
	334	186
	250	334
	180	270
	525	334
	71	270
	125	270
	100	2351
	150	2351
	180	270
	250	270
	250	270
	180	270
	455	270
	70	270
	27	270
	180	270
	153	270
	455	270
	71	270
	220	270
	6	270
	4	270
	12	270
	59	270
	220	270
	25	270
	6	270
	66	270
	182	270
	12	270
	69	270
	61	270
	30	270
	41	270
	28	270
	65	270
	66	270
	105	270
	170	270
	60	270
	60	270
	205	270
	71	270
	71	270
	525	270
	80	270
	80	270
	400	270
	17	270
	18	270
	20	270
	76	270
	146	270
	822	270
	322	270
	1040	270
	110	270
	227	270
	8	270
	235	270
	83	270
	1029	270
	260	270
	260	270
	15	270
	27	270
	27	270
	63	270
	6398	270
	65	270
	183	270
	54	270
	2151	270
	270	270
	270	270
	334	270
	334	270
	200	270
	50	270
	180	270
	455	270
	70	270
	27	270
	180	270
	153	270
	455	270
	71	270
	220	270
	6	270
	4	270
	12	270
	59	270
	220	270
	25	270
	6	270
	66	270
	182	270
	12	270
	69	270
	61	270
	30	270
	41	270
	28	270
	65	270
	66	270
	105	270
	170	270
	60	270
	60	270
	205	270
	71	270
	71	270
	525	270
	80	270
	80	270
	400	270
	17	270
	18	270
	20	270
	76	270
	146	270
	822	270
	322	270
	1040	270
	110	270
	227	270
	8	270
	235	270
	83	270
	1029	270
	260	270
	260	270
	15	270
	27	270
	27	270
	63	270
	6398	270
	65	270
	183	270
	54	270
	2151	270
	270	270
	270	270
	334	270
	334	270
	200	270
	50	270
	180	270
	455	270
	70	270
	27	270
	180	270
	153	270
	455	270
	71	270
	220	270
	6	270
	4	270
	12	270
	59	270
	220	270
	25	270
	6	270
	66	270
	182	270
	12	270
	69	270
	61	270
	30	270
	41	270
	28	270
	65	270
	66	270
	105	270
	170	270
	60	270
	60	270
	205	270
	71	270
	71	270
	525	270
	80	270
	80	270
	400	270
	17	270
	18	270
	20	270
	76	270
	146	270
	822	270
	322	270
	1040	270
	110	270
	227	270
	8	270
	235	270
	83	270
	1029	270
	260	270
	260	270
	15	270
	27	270
	27	270
	63	270
	6398	270
	65	270
	183	270
	54	270
	2151	270
	270	270
	270	270
	334	270
	334	270
	200	270
	50	270
	180	270
	455	270
	70	270
	27	270
	180	270
	153	270
	455	270
	71	270
	220	270
	6	270
	4	270
	12	270
	59	270
	220	270
	25	270
	6	270
	66	270
	182	270
	12	270
	69	270
	61	270
	30	270
	41	270
	28	270
	65	270
	66	270
	105	270
	170	270
	60	270
	60	270
	205	270
	71	270
	71	270
	525	270
	80	270
	80	270
	400	270
	17	270
	18	270
	20	270
	76	270
	146	270
	822	270
	322	270
	1040	270
	110	270
	227	270
	8	270
	235	270
	83	270
	1029	270
	260	270
	260	270
	15	270
	27	270
	27	270
	63	270
	6398	270
	65	270
	183	270
	54	270
	2151	270
	270	270
	270	270
	334	270
	334	270
	200	270
	50	270
	180	270
	455	270
	70	270
	27	270
	180	270
	153	270
	455	270
	71	270
	220	270
	6	270
	4	270
	12	270
	59	270
	220	270
	25	270
	6	270
	66	270
	182	270
	12	270
	69	270
	61	270
	30	270
	41	270
	28	270
	65	270
	66	270
	105	270
	170	270
	60	270
	60	270
	205	270
	71	270
	71	270
	525	270
	80	270
	80	270
	400	270
	17	270
	18	270
	20	270
	76	270
	146	270
	822	270
	322	270
	1040	270
	110	270
	227	270
	8	270
	235	270
	83	270
	1029	270
	260	270
	260	270
	15	270
	27	270
	27	270
	63	270
	6398	270
	65	270
	183	270
	54	270
	2151	270
	270	270
	270	270
	334	270
	334	270
	200	270
	50	270
	180	270
	455	270
	70	270
	27	270
	180	270
	153	270
	455	270
	71	270
	220	270
	6	270
	4	270
	12	270
	59	270
	220	270
	25	270
	6	270
	66	270
	182	270
	12	270
	69	270
	61	270
	30	270
	41	270
	28	270
	65	270
	66	270
	105	270
	170	270
	60	270
	60	270
	205	270
	71	270
	71	270
	525	270
	80	270
	80	270
	400	270
	17	270
	18	270
	20	270
	76	270
	146	270
	822	270
	322	270
	1040	270
	110	270
	227	270
	8	270
	235	270
	83	270
	1029	270
	260	270
	260	270
	15	270
	27	270
	27	270
	63	270
	6398	270
	65	270
	183	270
	54	270
	2151	270
	270	270
	270	270
	334	270
	334	270
	200	270
	50	270
	180	270
	455	270
	70	270
	27	270
	180	270
	153	270
	455	270
	71	270
	220	270
	6	270
	4	270
	12	270
	59	270
	220	270
	25	270
	6	270
	66	270
	182	270
	12	270
	69	270
	61	270
	30	270
	41	270
	28	270
	65	270
	66	270
	105	270
	170	270
	60	270
	60	270
	205	270
	71	270
	71	270
	525	270
	80	270
	80	270
	400	270

TROISIEME DIVISION.—ECOLES NORMALES.

DESCRIPTION GENERALE DE L'INSTITUTION.

No.	Nom de l'institution et où située.	Date de sa fondation.	Par qui fondée.	Composition du corps administratif.	Composition du corps enseignant.
1	Ecole Normale Jacques Cartier, Montréal.	1857	L'hon. P. J. O. Chauveau, Sur. de l'In. Pub. en vertu de l'acte 19 Vict., cap. 54.	Le Surintendant de l'Instruction Publique.	1 prêtre, (le principal) et laïcs.
2	Ecole Normale McGill, Montréal.	1857	" " "	Le Sur. de l'In. Pub. et le conseil de l'Univ. McG.	Laïcs.
3	Ecole Normale Laval, Québec : Elèves-maitres. Elèves-institutrices.	1857	" " "	Le Surintendant de l'Instruction Publique.	1 prêtre, (le principal,) laïcs et religieuses Ursulines.

ECOLES NORMALES.—Continué.

FINANCES.

No.	Dépenses annuelles de l'institution.	Revenu annuel de l'institution provenant de toutes sources.	Honoraire annuel perçu de chaque élève pour l'enseignement.	Ibid pour la pension.	Nombre d'élèves recevant l'Instruction gratuitement.	Nombre d'élèves recevant gratuitement partie de la pension.	Sources de revenus.	Valeur des édifices occupés pour les fins de l'institution.	Dimensions et description sommaire des édifices.
1	\$ 10417	\$ 12657	gratuit	\$ 64	.....	21	La subvention du gouvernement, les honoraires des élèves, la pénalité des élèves qui ne se livrent pas à l'enseignement et les revenus des écoles-modèles.	\$ 24000	En brique, 4 étages. 180 sur 70, 2 étages en pierre. Le Château St. Louis.
2	7947	8494	gratuit	.....	.....	48		32000	
3	13956	10747	gratuit	64	.....	24		40000	
4						48			
	32330	31898	.....	.....	.....	117		36000	

ECOLES NORMALES.—Continué.

COURS D'ETUDES.

No.	Nombre d'années dont se compose le cours d'études.	Nature de l'enseignement relatif.	Nombre de volumes dans la bibliothèque des élèves.	Nombre de volumes dans la bibliothèque des professeurs.	Nombre total de volumes.	Nombre de globes et planétaires.	Nombre de cartes géographiques ou autres possédées par l'institution.	Valeur du musée d'histoire naturelle.	Valeur du cabinet de physique.	Nombre d'élèves apprenant l'arithmétique.	Nombre d'élèves s'exerçant au calcul de mémoire.	Nombre d'élèves apprenant la tenue des livres.	Nombre d'élèves apprenant l'algèbre.	Nombre d'élèves apprenant la géométrie.	Nombre d'élèves apprenant la trigonométrie.	Nombre d'élèves apprenant les sections coniques.	Nombre d'élèves apprenant la physique.	Nombre d'élèves apprenant à faire des observations météorologiques.
1	2	Catho.	3150	3150	6	35	80	640	40	40	40	10	10	10	10	10	10	2
2	2	Protes	300	300	5	40	10	1760	77	77	77	77	77	77	23	33	33	33
3	2	Catho.	300	200	500	6	40	100	800	32	32	32	18	18	18	18	32	32
4			70	70	2	10	48	48	26	105	105	51	18	65	32			
.....	.....	.....	3820	200	4020	19	115	190	3200	197	197	175	105	105	51	18	65	34

ECOLES NORMALES.—Continué.

COURS D'ETUDES.—Continué.

No.	Nombre d'élèves apprenant l'astronomie.	Nombre d'élèves apprenant la chimie.	Nombre d'élèves apprenant l'histoire naturelle.	Nombre d'élèves dont le français est la langue maternelle apprenant l'anglais.	Nombre d'élèves dont l'anglais est la langue maternelle apprenant le français.	Nombre d'élèves apprenant la grammaire française.	Nombre d'élèves apprenant l'analyse grammaticale française.	Nombre d'élèves apprenant les dictées orthographiques française.	Nombre d'élèves s'exerçant à la composition ou amplification française.	Nombre d'élèves apprenant l'analyse grammaticale anglaise.	Nombre d'élèves écrivant les dictées orthographiques anglaises.	Nombre d'élèves apprenant la composition ou amplification anglaise.	Nombre d'élèves apprenant la géographie.	Nombre d'élèves apprenant l'histoire sainte.	Nombre d'élèves apprenant l'histoire ancienne.	Nombre d'élèves apprenant l'histoire d'Angleterre.
1	10	50	50	40	50	10	50	50	50	50	40	40	40	40	40	10
2	23	23	54	77	77	77	23	77	77	77	77	77	77	77	77	77
3	18	18	32	32	32	32	18	32	32	32	32	32	32	32	32	18
4	42	9	48	48	48	26	20	32	15	48	48	48	48	48	48	26
.....	41	51	86	124	86	207	197	130	77	179	191	92	197	197	77	131

ECOLES NORMALES.—*Continué.*

COURS D'ETUDES.														CARRIERE EMBRASSEE PAR LES ÉLÈVES SORTIS DEPUIS DEUX ANS.			
No.	Nombre d'élèves apprenant l'histoire de France.	Nombre d'élèves apprenant l'histoire du Canada.	Nombre d'élèves apprenant l'histoire des Etats-Unis.	Nombre d'élèves apprenant l'histoire générale.	Nombre d'élèves apprenant les belles-lettres.	Nombre d'élèves apprenant la déclamation.	Nombre d'élèves apprenant la philosophie intellectuelle et morale.	Nombre d'élèves apprenant l'agriculture théorique.	Nombre d'élèves apprenant le dessin linéaire.	Nombre d'élèves apprenant l'architecture.	Nombre d'élèves apprenant le dessin.	Nombre d'élèves apprenant la musique instrumentale.	Nombre d'élèves apprenant la musique vocale.	Nombre d'élèves s'exerçant à la gymnastique.	Nombre d'élèves sortis après avoir terminé tout leur cours l'année précédente.	Nombre d'élèves sortis après avoir fait plus de la moitié du cours.	Nombre d'élèves se livrant à l'enseignement.
1	10	40	.....	.....	10	.....	.....	50	40	.....	20	50	50	3	8	11	
2	54	77	54	77	.....	.....	54	54	77	.....	77	77	.....	40	9	40	
3	18	32	18	.....	18	32	18	18	18	.....	20	32	32	13	.....	13	
4	26	48	26	.....	26	48	26	.....	.....	50	27	18	.....	8	.....	8	
	108	137	98	77	54	80	98	122	135	18	127	99	177	82	64	17	72

ECOLES NORMALES.—*Continué.*

PROFESSEURS.						ÉLÈVES.													
No.	Nombre de religieuses institutrices.	Nombre d'institutrices laïques.	Nombre de professeurs ecclésiastiques ou religieux.	Nombre de professeurs laïcs.	No. total de professeurs, d'instituteurs ou d'institutrices.	Nombre de garçons.	Nombre de filles.	Nombre d'élèves externes.	Nombre d'élèves demi-pensionnaires.	Nombre d'élèves pensionnaires.	Nombre d'élèves catholiques.	Nombre d'élèves protestans.	Nombre d'élèves dont les parrs résident dans le comté ou se trouve l'institution.	Nombre d'élèves dont les parrs résident ailleurs dans le Bas-Canada.	Nombre d'élèves dont les parrs résident dans le H.-C.	Nombre d'élèves dont les parrs résident aux Etats-U.	Nombre d'élèves au-dessous de 16 ans.	Nombre d'élèves au-dessus de 16 ans.	Nombre total des élèves.
1	.....	1	5	6	50	.....	.....	50	50	.....	5	42	.....	.....	.....	.....	.....	50	50
2	.....	.....	4	6	6	71	77	.....	.....	2	75	46	24	4	3	.....	.....	77	77
3	.....	2	.....	.....	34	.....	2	32	34	.....	7	27	.....	.....	.....	.....	.....	34	34
4	7	.....	4	13	.....	52	.....	52	52	.....	20	32	.....	.....	.....	.....	.....	52	52
	7	5	13	25	90	123	79	.....	134	138	75	81	125	4	3	.....	.....	213	213

RECAPITULATION du Tableau C, contenant la statistique de toutes les Institutions d'éducation, et plus particulièrement celle des écoles supérieures et secondaires.

No.	INSTITUTIONS.	FINANCES.							
		Dépenses annuelles de l'institution.	Revenu annuel de l'institution provenant de toutes sources.	Nombre d'élèves recevant l'instruction gratuitement	Nombre d'élèves recevant gratuitement la pension.	Nombre d'élèves recevant gratuitement partie de la pension.	Valeur des propriétés foncières possédées par l'institution.	Montant total des dettes de l'institution.	Valeur des édifices occupés pour les fins de l'institution.
		\$	\$				\$	\$	\$
1	Première division, écoles supérieures.	64563	40085				91360	42937	378000
2	Seconde division, collèges classiques.	139978	128404	229	41	134	853860	120976	434000
3	“ collèges industriels.	36823	31052	176	15	14	50640	36195	90292
4	“ acad. de gar. ou mix.	50095	44839	784	8	19	59813	22383	114612
5	“ académies de filles.	198250	194828	3802	258	259	114660	69652	561918
6	Troisième division, écoles normales.	32320	31898			117			96000
	Grand total.....	522029	471106	4991	322	543	1170333	292143	1674822

\* Ce chiffre représente la valeur des propriétés foncières de l'Université McGill et du Bishop's Collège.

RECAPITULATION.—Continué.

COURS D'ETUDES.

No.	Nombre de volumes dans la bibliothèque des élèves.	Nombre de volumes dans la bibliothèque des prof.	Nombre total de volumes.	Nombre de globes et planétaires.	Nombre de cartes géographiques ou autres possédées par l'institution.	Valeur des musées d'histoire naturelle.	Valeur des cabinets de physique.	Nombre d'élèves apprenant l'arithmétique.	Nombre d'élèves s'exerçant au calcul de mémoire.	Nombre d'élèves apprenant la tenue des livres.	Nombre d'élèves apprenant l'algèbre.	Nombre d'élèves apprenant la géométrie.	Nombre d'élèves apprenant la trigonométrie.	Nombre d'élèves apprenant les sections coniques.	Nombre d'élèves apprenant le calcul différentiel et intégral.
						\$	\$								
1	17100		17100			22600									
2	18628	57791	76419	49	612	12410	24025	2070	585	281	252	254	162	77	17
3	4909	1423	6332	18	164	200	2230	1486	1135	364	254	225	65	21	13
4	3716	3652	7368	92	426	40	1352	3913	1969	617	596	440	88	31	45
5	7965	10906	18871	85	808			6458	3584	483					
6	3820	200	4020	19	115	190	3200	197	197	173	105	105	51	18	
	56138	73972	130110	263	2125	35440	30807	14124	7470	1918	1207	1024	366	147	75

## RECAPITULATION.—Continué.

## COURS D'ETUDES.—Continué.

No.	Nombre d'élèves apprenant la physique.	Nombre d'élèves apprenant à faire des observations météorologiques.	Nombre d'élèves apprenant l'astronomie.	Nombre d'élèves apprenant la chimie.	Nombre d'élèves apprenant l'histoire naturelle.	Nombre d'élèves dont le français est la langue maternelle appren. l'anglais.	Nombre d'élèves dont l'anglais est la langue maternelle appren. le français.	Nombre d'élèves apprenant la grammaire française.	Nombre d'élèves apprenant l'analyse grammaticale française.	Nombre d'élèves écrivant les dictées orthographiques françaises.	No. d'élèves s'exerçant à la versification française.	Nombre d'élèves s'exerçant à la composition ou à l'application française.	Nombre d'élèves apprenant l'analyse grammaticale anglaise.	Nombre d'élèves écrivant les dictées orthographiques anglaises.
1														
2	318	227	304	107	119	1752	639	1734	1252	1211	65	946	1484	1213
3	69		71	51	123	1257	115	1115	1042	1069	30	402	622	781
4	213	34	192	60	284	1353	440	1633	1228	1288	52	452	1708	1438
5	61		89		244	3482	476	5775	3637	4505	175	2491	1186	1264
6	65	34	41	51	86	124	86	207	197	130	...	77	179	191
	726	395	697	378	856	7968	1705	10464	7356	8203	322	4368	5179	4893

## RECAPITULATION.—Continué.

## COURS D'ETUDES.—Continué.

No.	Nombre d'élèves apprenant la versification anglaise.	Nombre d'élèves apprenant la composition ou l'application anglaise.	Nombre d'élèves apprenant la grammaire latine.	Nombre d'élèves apprenant la versification latine.	Nombre d'élèves s'exerçant à la composition ou à l'application latine.	Nombre d'élèves apprenant la grammaire grecque.	Nombre d'élèves s'exerçant à la composition ou à l'application grecque.	Nombre d'élèves apprenant la grammaire hébraïque.	Nombre d'élèves apprenant l'allemand.	Nombre d'élèves apprenant la géographie.	Nombre d'élèves apprenant l'histoire sainte.	Nombre d'élèves apprenant l'histoire ancienne.	Nombre d'élèves apprenant l'histoire d'Angleterre.	Nombre d'élèves apprenant l'histoire de France.	Nombre d'élèves apprenant l'histoire du Canada.	Nombre d'élèves apprenant l'histoire des Etats-Unis.
1																
2	37	720	1006	389	382	568	93	16	24	1568	788	457	598	385	678	106
3		209	77	23	54	12				749	519	119	68	238	401	60
4	60	1151	269	25	113	73	26		4	2077	889	293	249	186	808	38
5	19	463								4164	3399	602	252	948	1885	84
6		92								197	197	77	131	108	197	98
	116	2635	1352	437	549	653	119	16	28	8755	5792	1548	1298	1865	3969	386

RECAPITULATION.—*Continué.*COURS D'ETUDES.—*Continué.*

No.	Nombre d'élèves apprenant l'histoire générale.	Nombre d'élèves apprenant les belles-lettres.	Nombre d'élèves apprenant la rhétorique.	Nombre d'élèves apprenant la déclinaison.	Nombre d'élèves apprenant la philosophie intellectuelle et morale.	Nombre d'élèves apprenant la théologie.	Nombre d'élèves apprenant les éléments de la jurisprudence.	Nombre d'élèves apprenant les éléments du droit constitutionnel.	Nombre d'élèves apprenant l'agriculture théorique.	Nombre d'élèves apprenant l'agriculture pratique.	Nombre d'élèves apprenant l'horticulture.	Nombre d'élèves suivant un cours commercial spécial.
1												
2	348	149	116	414	168	62	41	55	74	25	223	283
3	179	106	63	223	34	20		43	250	34	105	441
4	268	35	61	811	18		12		188	104	45	244
5	136	307	200	500	10	3			4		25	
6	77	54		80	98				122			
	1008	651	440	2038	328	85	53	98	638	163	398	968

RECAPITULATION.—*Continué.*COURS D'ETUDES.—*Continué.*

No.	Nombre d'élèves apprenant le dessin linéaire.	Nombre d'élèves apprenant l'architecture.	Nombre d'élèves apprenant la couture.	Nombre d'élèves apprenant la broderie.	Nombre d'élèves apprenant le dessin.	Nombre d'élèves apprenant la peinture.	Nombre d'élèves apprenant la musique instrumentale.	Nombre d'élèves apprenant la musique vocale.	Nombre d'élèves s'exerçant à la gymnastique.	Nombre d'élèves apprenant la natation.	Nombre d'élèves apprenant l'escrime.	Nombre d'élèves apprenant la danse.
1												
2	253	80			151	10	250	999	48		40	
3	207	80			88	12	85	198	100			
4	303	48	60	14	147	22	214	405	46	105		12
5	117	3	6231	2842	407	140	903	2233	130			
6	135	18			127		99	177	82			
	1015	229	6291	2856	920	184	1552	4012	406	105	40	12

RECAPITULATION.—Continué.

SANTE DES ELEVES.

No.	NOMBRE D'ÉLÈVES ATTEINTS DE MALADIES GRAVES DANS L'ANNÉE.									NOMBRE D'ÉLÈVES DÉCÉDÉS DURANT L'ANNÉE.								
	Inflammation et autres maladies du cerveau.	Consomption, bronchites et autres maladies des organes de la respiration.	Pleurésie.	Maladies graves des organes digestifs.	Névralgie et autres maladies du système nerveux.	Fièvres et maladies épidémiques.	Luxations, fractures et autres accidents.	Nombre total d'élèves malades durant l'été.	Inflammation et autres maladies du cerveau.	Consomption, bronchites et autres maladies des organes de la respiration.	Pleurésie.	Maladies des organes digestifs.	Névralgie et autres maladies du système nerveux.	Tués accidentellement.	Noyés accidentellement.	Morts par suite d'autres maladies.	Nombre total d'élèves décédés durant l'année.	
1																		
2	1	7	1	1	2	13	3	29		2						3		
3	5	2	1	1		11	4	23	2							3		
4	7	7	1	2	2	29	4	51	1		1					10		
5	1	18	5	5	5	32	4	50	1	4			1		4	17		
6	1	2	1			5		9										
	15	36	9	8	9	100	15	192	4	9	1		12	3	4	33		

RECAPITULATION.—Continué.

CARRIERE EMBRASSEE PAR LES ELEVES.

No.	Nombre d'élèves sortis après avoir terminé tout leur cours l'année précédente.	Nombre d'élèves sortis après avoir fait plus de la moitié du cours.	Nombre de ces élèves continuant ailleurs leurs études.	Nombre d'élèves sortis depuis deux ans ayant embrassé l'état religieux.	Nombre d'élèves se livrant à l'enseignement.	Nombre d'élèves se livrant à l'agriculture.	Nombre d'élèves se préparant au barreau.	Nombre d'élèves se préparant à la médecine.	Nombre d'élèves se préparant au notariat.	Nombre d'élèves étudiant l'arpentage.	Nombre d'élèves étudiant le génie civil.
1											
2	74	123	28	75	15	59	29	27	12		81
3	22	96	26	8	8	101	6	3	7		4
4	134	220	110	1	101	185	11	7	5	18	2
5	78	288	27	21	147						
6	64	17			72						
	372	744	201	115	342	345	46	37	24	24	87

RECAPITULATION.—*Continué.*

CARRIÈRE DES ÉLÈVES— <i>Continué.</i>				PROFESSEURS.					ELEVES.	
No.	Nombre d'élèves se livrant ou se préparant au commerce.	Nombre d'élèves se livrant ou se préparant à quelque branche d'industrie.	Nombre d'élèves ayant laissé le pays.	Nombre de religieuses institutrices.	Nombre d'institutrices laïques.	Nombre de professeurs ecclésiastiques ou religieux.	Nombre de professeurs laïcs.	Nombre total de professeurs d'instituteurs ou d'institutrices.	Nombre de garçons.	Nombre de filles.
1	.....	.....	.....	.....	.....	35	36	71	438	.....
2	44	5	25	.....	.....	137	41	178	2661	.....
3	87	10	6	.....	1	69	23	93	2023	41
4	248	114	20	.....	39	51	90	180	4953	1394
5	.....	.....	3	440	72	.....	3	514	.....	14122
6	.....	.....	.....	7	.....	5	13	25	90	123
	379	129	54	447	112	297	205	1061	10195	15680

RECAPITULATION.—*Continué.*

ELEVES.												
No.	Nombre d'élèves externes.	Nombre d'élèves demi-pensionnaires.	Nombre d'élèves pensionnaires.	Nombre d'élèves catholiques.	Nombre d'élèves protestans.	Nombre d'élèves dont les parents résident dans le comté où se trouve l'institution.	Nombre d'élèves dont les parents résident dans le Bas-Canada.	Nombre d'élèves dont les parents résident dans le Haut-Canada.	Nombre d'élèves dont les parents résident aux Etats-Unis.	Nombre d'élèves au-dessus de 16 ans.	Nombre d'élèves au-dessous de 16 ans.	Nombre total des élèves.
1	93	.....	345	339	99	294	95	46	3	.....	438	438
2	1369	190	1102	1947	714	1752	822	37	50	1525	1136	2661
3	1385	446	233	1932	132	1793	246	6	19	1836	228	2064
4	6059	101	117	4107	2270	6093	211	13	55	5337	1040	6377
5	10012	1649	2471	13988	154	13364	498	24	36	13033	1089	14122
6	79	.....	134	138	75	81	125	4	3	.....	213	213
	18997	2386	4392	22431	3444	25580	1997	132	166	21731	4144	25875

## QUATRIEME DIVISION.—ECOLES SPECIALES.

No.	Nom de l'Institution.	Date de la fondation.	Par qui fondée.	Composition du corps administratif.	Composition du corps enseignant.	Nombre des professeurs.		Nombre d'élèves.
1	Institut des Sourds-Muets au Côteau St. Louis.....	1849	Rev. Mr. Lagorce...	Les Directeurs-professeurs.....	Prêtres et clercs de St. Viateur.....	3	15	
2	Institut des Sourdes-Muettes de Montréal.....	1853	Mgr. Bourget.....	Les Religieuses-directrices.....	Religieuses de l'ordre canadien de la Providence.....	5	42	
						8	57	

## CINQUIEME DIVISION.—ECOLES PRIMAIRES.

No.	SECTIONS.	Nombre d'écoles.	Nombre d'instituteurs ou d'institutrices.	Nombre d'élèves.
3	Première Section. Ecoles modèles des écoles normales.....	4	11	659
4	Seconde Section. Ecoles primaires supérieures ou écoles modèles, comprenant les écoles supérieures de filles qui ne sont pas mentionnées dans la quatrième section des écoles secondaires.....	239	258	12937
5	Troisième section. Ecoles élémentaires.....	2557	2658	117344
	Total.....	2800	2927	130940

## RECAPITULATION DES CINQ GRANDES DIVISIONS.

No.	DIVISIONS.	Nombre d'écoles.	Nombre de personnes formant le corps enseignant.	Nombre d'élèves.
6	Ecoles supérieures.....	10	71	438
7	“ secondaires.....	170	965	25224
8	“ normales.....	3	25	213
9	“ spéciales.....	2	8	57
10	“ primaires.....	2800	2927	130940
	Total.....	2985	3996	156872

## TABLEAU D.

## CONTENANT LA STATISTIQUE DES ECOLES CATHOLIQUES DES CITES DE QUEBEC ET DE MONTREAL.

No. 1.

TABLEAU DES ECOLES CATHOLIQUES DE LA CITE DE QUEBEC POUR 1858.

Ursulines de Québec.	230
Ecoles des frères de la Doctrine Chrétienne.	1769
Soeurs du Bon Pasteur.	250
Soeurs de charité, 6 classes à l'Hospice.	268
Soeurs de charité, près-de-ville.	157
Hôpital Général.	70
Congrégation de Notre Dame à St. Roch.	1044
Congrégation de Notre Dame, St. Sauveur.	260
Académiques et écoles indépendantes.	813
Séminaire de Québec.	338
Université Laval.	59
Ecole de Théologie ou Grand Séminaire.	39
Ecole Normale Laval, élèves-maîtres.	34
Elèves institutrices.	52
Ecoles modèles annexées à l'école normale Laval, garçons.	100
Filles.	175
Total.	5644

No. 2.

TABLEAU DES ECOLES CATHOLIQUES DE LA CITE DE MONTREAL POUR 1858.

Le petit séminaire de Montréal, (prêtres de St. Sulpice.)	213
Etudiants en théologie, (prêtres de St. Sulpice.)	55
C 1 ège Ste. Marie.	257
Ecoles des Frères de la Doctrine Chrétienne.	2697
Ecoles des Soeurs de la Congrégation de Notre Dame.	2599
Ecole des orphelins et orphelines de l'Hôpital Général.	334
Ecole St. Jacques.	644
Ecole sous contrôle.	618
Classe d'asile.	60
Ecoles indépendantes de Griffintown, garçons.	297
Filles.	362
Ecole Normale Jacques Cartier.	50
Ecole modèle annexée à l'école normale Jacques Cartier.	84
Total.	8270



**TABLEAU E** indiquant la circonscription de chaque district d'inspection, donnant les noms des comtés ou parties de comté qu'elle renferme, le nombre de municipalités, la population, l'étendue du territoire, le nombre d'écoles en opération, la résidence et le salaire des inspecteurs.

No.	Nom de l'inspecteur et description de son district d'inspection.	Sa résidence.	Nombre de Municipalités.	Population.	Acres de terre possédés.	No. d'écoles sous contrôle.	Salaire des inspecteurs.
1	J. B. F. Painchaud, Iles de la Magdeleine, Gaspé	Iles de la Magdel.	1	2220	.....	5	s. 0 31 5 0
2	Jos. Meagher, comtés de Bonaventure et Gaspé	Carleton,.....	22	20772	233340	34	250 0 0
3	..... Ste. Anne et Cap Chat.....	.....	1	966	8000	3	.....
4	V. Martin, comté de Chicoutimi.....	Chicoutimi.....	6	49 1	69669	19	125 0 0
5	G. Tanguay, comtés de Kamouraska, Rimouski, et Temiscouata,.....	St. Gervais.....	29	34088	584092	150	218 15 0
6	C. Cimon, comté de Charlevoix et partie de Sagouay,.....	Malbaie.....	10	13012	209007	36	125 0 0
7	John Hume, comté de Mégantic et parties de ceux de Dorchester et de Beauce,.....	Leeds,.....	17	16085	214121	59	187 10 0
8	F. X. Béland, comtés de Beauce, de Lévi, de Dorchester et de Lotbinière,.....	Ste. Agathe.....	30	58135	685437	212	218 15 0
9	J. Crépeault, comtés de Bellechasse, Montmagny, et l'Islet,.....	St. Valier.....	19	36729	386134	127	187 10 0
10	P. M. Bardy, comtés de Québec, Montmorency et Portneuf; population catholique de la cité de Québec,.....	Québec.....	34	80673	544571	118	250 0 0
11	Rév. R. Pless; population protestante de la cité de Québec,.....	Québec.....	1	9118	.....	6	62 10 0
12	P. Hubert, comtés de St. Maurice, Maskinongé et Champlain.....	Trois-Rivières.....	21	41181	443909	113	187 10 0
13	G. A. Lorangeois, parties des comtés de Drummond, Bagot et Arthabaska,.....	St. Grégoire.....	13	9305	175000	37	156 5 0
14	B. Maurault, comtés de Nicolet et Yamaska,.....	Gentilly.....	17	34650	333482	103	187 10 0
15	M. Child, comtés de Stanstead, Richmond, Compton, Wolfe, parties de Drummond et d'Arthabaska,.....	.....	35	35848	484143	233	218 15 0
16	R. Parmelee, comtés de Missisquoi, Brome, Shefford, et partie d'Iberville,.....	Waterloo.....	22	43632	380704	224	218 15
17	J. N. A. Archambault, comtés de Richelieu, Verchères, Chambly, parties de ceux de St. Jean et St. Hyacinthe,.....	Vareennes.....	28	60889	473296	135	218 15
18	C. H. Leroux, comtés de Bagot, Rouville, parties de St. Hyacinthe et d'Iberville,.....	St. Césaire.....	28	50889	457923	130	200 0 0
19	M. Lanctot, comtés de Laprairie, Napierville, Beauharnois, et parties de Châteauguay et de St. Jean,.....	Laprairie.....	21	55785	470523	145	218 15 0
20	John Bruce, comté de Huntingdon, parties de Châteauguay et d'Argenteuil, et la population protestante de la cité de Montréal,.....	Huntingdon,.....	17	49530	881139	135	250 0 0
21	F. X. Valade, comtés de Jacques Cartier, Hochelaga, Vaudreuil et Soulanges, et la population catholique de la cité de Montréal,.....	Longueuil.....	42	82559	424175	122	250 0 0
22	A. D. Dorval, comtés de Berthier, Joliette et Montcalm,.....	L'Assomption.....	37	64558	630008	150	218 15 0
23	F. Germain, comtés de Laval, Terrebonne, Deux-Montagnes et partie d'Argenteuil,.....	St. Vinct. de Paul	44	46216	393584	123	187 10 0
24	J. J. Roney, comtés de l'Ottawa et Pontiac,.....	Aylmer.....	25	23164	326227	85	218 15 0

TABLEAU F.—Grand tableau synoptique, donnant un résumé de toutes les statistiques reçues par les inspecteurs d'école pour l'année 1858.

No.	NOMS DES INSPECTEURS.	Nombre de Municipalités.	Nombre d'arrondissements.	Nombre de maisons d'école.	Nombre d'écoles en opération sous contrôle.	Nombre d'écoles élémentaires sous le contrôle des comités.	Nombre d'écoles.	Nombre d'écoles primaires supérieures de garçons.	Nombre d'écoles dissidentes.	Nombre d'écoles.	Nombre d'écoles primaires supérieures de filles.	Nombre d'écoles, Nombre d'académies.	Nombre d'écoles.	Nombre de collèges.	Nombre d'écoles.	Nombre d'écoles normales.		
<b>DISTRICT DE GASPÉ.</b>																		
1	J. B. F. Painchaud,	1	7	6	6	5	205											
2	J. Mcagher,	23	73	59	39	39	1777		2									
	Total,	24	79	62	44	44	1982		2									
<b>DISTRICT DE KAMOURASKA.</b>																		
3	G. Tanguay,	29	155	63	150	137	4997	13	992		1	41	1	71	2		327	
<b>DISTRICT DE QUÉBEC.</b>																		
4	C. Cimon,	10	36	36	36	36	1614						1	66				
5	John Hume,	17	73	49	59	60	2280	1	40	4	146							
6	F. N. Béland,	30	269	93	212	263	10270	5	325				2	142	2		430	
7	J. Grépaud,	19	115	44	127	116	5211	7	221			8	368	2	235		127	
8	P. M. Bardy,	34	125	95	118	138	8386	7	555	2	63	3	43	5	421	2	80	
9	Rev. R. Pies,	1	5	1	6	6	316	3	459			1	23				135	
10	V. Martin,	6	17	8	19	17	628	2	92									
	Total,	117	642	326	577	579	28505	25	1702	6	209	11	439	10	864	0	36	11102

**DISTRICT DES TROIS-RIVIÈRES.**

11	P. Hubert,	24	112	74	113	107	4805	6	630										
12	G. A. Bourgeois,	13	41	35	37	36	1400	2	118	2	62								
13	B. Mauvaill,	17	102	70	103	94	4355	4	236			2	146	3	241		234		
	Total,	54	255	180	253	237	10579	11	984	2	62	2	146	6	564	1	234		
<b>DISTRICT DE ST. FRANÇOIS.</b>																			
14	M. Child,	35	292	239	253	245	7657	6	310	6	182								
15	R. Parmelee,	22	269	240	224	233	7321	4	207	21	590	1	26	12	1033	2			
	Total,	57	551	488	477	478	14978	10	517	27	772	1	28	24	1863	2	119		
<b>DISTRICT DE MONTRÉAL.</b>																			
16	J. N. A. Archambault,	28	127	109	135	130	5474	9	473	3	130	2	186	6	1061	3	300		
17	A. P. L. Consigny,	28	147	120	139	135	6664	3	130	7	156					2	368		
18	M. Lanctôt,	21	135	147	145	137	7383	11	842	13	493	4	455	4	468				
19	J. Bruce,	17	153	144	133	132	5189	49	3364	12	285								
20	F. X. Valade,	42	122	77	122	75	2718	24	1392	13	485	10	541	3	457	3	690		
21	A. D. Dorval,	37	153	146	150	152	7474	3	113	5	180	2	36	1	47	3	496		
22	C. Germain,	44	107	91	123	106	4488	8	421	7	154			1	158	4	504		
	Total,	217	943	834	940	860	39370	107	6335	60	1883	18	1218	20	2796	19	3148	2	127
<b>DISTRICT DE L'OTTAWA.</b>																			
23	J. J. Roney,	25	97	100	85	85	4148					1	35	4	100				
<b>RÉCAPITULATION.</b>																			
24	District de Gaspé,	24	79	62	44	44	1982												
25	" Kamouraska,	29	165	63	150	137	4997	13	992			1	41	1	71	2	327		
26	" Québec,	117	643	326	577	579	28595	25	1702	6	209	11	439	10	864	0	1102		
27	" Trois-Rivières,	54	253	180	253	237	10579	11	984	2	62	2	146	6	564	1	234		
28	" St. François,	57	551	488	477	478	14378	10	517	27	772	1	28	24	1863	2	119		
29	" Montréal,	217	943	834	940	860	39370	107	6335	60	1883	18	1218	20	2796	19	3148		
30	" Ottawa,	25	97	100	85	85	4148					1	35	4	100				
	Grand total,	623	2722	2053	2526	2420	104649	166	11030	100	3066	14	1907	65	6348	30	5020	3	213

TABLEAU F.—Grand tableau synoptique, donnant un résumé de toutes les statistiques, etc.—Continué.

No.	Nombre de couveteurs enseignant.	Nombre d'élèves.	Nombre d'écoles indépendantes.	Nombre d'élèves.	Total des institutions de tout genre.	No. total d'élèves fréquentant toutes espèces d'institutions	No. d'élèves lisant depuis A, B, C, jusqu'à lecture courante.	No. d'élèves lisant couramment.	Nombre d'élèves lisant bien.	Nombre d'élèves écrivant.	No. d'élèves apprenant l'arithmétique simple.	No. d'élèves apprenant l'arithmétique composée.	No. d'élèves apprenant la tenue des livres.	No. d'élèves apprenant la géographie.	No. d'élèves apprenant la grammaire anglaise.	Nombre d'élèves apprenant la grammaire française.	No. d'élèves apprenant l'analyse et la grammaire raisonnée.	No. d'élèves apprenant le style épistolaire.	No. d'élèves apprenant l'horticulture.	No. d'élèves apprenant les mathématiques.	
1	6	205	58	14	16	22	17	31	17	23	21	40	15	20	20	29	29	29	29	29	25
2	41	1777	646	360	425	435	278	227	31	23	21	40	30	20	29	29	29	29	29	29	25
3	5	558	778	424	439	411	300	244	31	40	21	40	51	29	29	29	29	29	29	29	25
4	1	110	2	35	40	1825	635	337	551	866	235	98	52	147	195	255	161	161	161	161	6
5	61	2456	836	655	925	7648	5400	2443	240	4195	3450	795	5760	3335	830	80	60	60	60	60	6
6	220	11650	2234	4292	5121	7648	5400	2443	240	4195	3450	795	5760	3335	830	80	60	60	60	60	6
7	3	318	3	80	140	6560	1639	2229	2043	3198	1379	1075	85	1230	855	166	1385	623	218	67	6
8	8	1873	39	1312	184	13144	3064	2374	4527	6295	2147	1684	263	2127	1609	623	2338	1914	413	26	343
9	37	2280	410	673	640	1052	473	567	71	978	751	494	311	649	248	25	25	25	25	25	75
10	19	620	266	233	118	226	141	41	37	90	90	311	136	62	25	25	25	25	25	25	75
16	16	2861	71	2799	701	38545	9684	11146	13928	20155	10494	6252	715	8738	7093	2281	10368	6751	1778	287	483
11	3	463	2	71	120	6192	1774	1360	2699	2688	1289	941	115	1053	1077	282	1682	1025	206	79	79
12	1	193	6	130	111	5635	1537	1647	1749	1547	1006	713	118	766	735	40	1181	1037	117	117	117
13	4	656	9	216	270	13441	3956	3951	4891	4586	2506	1893	261	1862	2101	373	3006	2121	413	413	70
14	1	146	7	160	278	9607	2329	4229	2554	3194	3523	963	1654	1162	792	62	484	1033	168	168	168
15	8	173	258	9149	2100	2946	2843	2818	1975	1032	1400	3751	1206	649	484	1033	701	168	168	168	168
16	1	146	15	333	536	18756	4429	7175	5397	6012	4898	1995	1400	2368	1441	564	1033	850	850	850	850
17	10	1799	159	9504	1097	4560	3268	5123	3827	1152	235	954	2628	376	3112	888	169	169	169	169	169
18	6	746	6	126	152	8185	2559	2673	2474	2993	2187	1576	185	1998	1546	316	2677	1654	303	46	40
19	41	1730	233	13077	303	4671	6589	8744	6329	4951	160	11984	5496	5768	708	7400	2813	232	232	232	232
20	10	1514	42	6924	168	14801	4142	3514	4416	5951	3619	4367	4358	7349	3076	6765	4185	2287	1316	644	644
21	10	1334	3	51	174	9681	4142	1922	2496	3115	1573	1114	851	1834	1114	231	1834	647	137	52	26
22	6	961	4	81	129	6757	1996	2331	2532	329	1623	1441	143	1668	1271	376	2129	1526	344	106	18
47	7039	99	9227	1179	71643	13287	28052	23381	28783	21062	15496	6002	26248	15980	10036	16045	21042	6193	430	956	956
23	1	30	91	4543	1481	1503	1433	1915	1062	1100	289	1515	601	704	761	807	367	367	367	367	42
24	46	1982	778	424	439	441	300	244	31	40	21	40	51	29	29	29	29	29	29	29	25
25	5	558	3	90	162	7076	1778	2003	2627	3512	1418	1306	155	3924	928	468	2000	1023	851	287	483
26	16	2861	71	2799	701	38545	9684	11146	13928	20155	10494	6252	715	8738	7093	2281	10368	6751	1778	287	483
27	4	656	9	216	270	13441	3956	3951	4891	4586	2506	1893	261	1862	2101	373	3006	2121	413	413	70
28	1	146	7	160	278	9607	2329	4229	2554	3194	3523	963	1654	1162	792	62	484	1033	168	168	168
29	1	146	7	160	278	9607	2329	4229	2554	3194	3523	963	1654	1162	792	62	484	1033	168	168	168
30	47	739	99	9227	1179	71643	13287	28052	23381	28783	21062	15496	6002	26248	15980	10036	16045	21042	6193	430	956
73	11260	198	12695	2085	155986	34795	64256	52099	65404	43729	28196	8863	47722	29092	15348	32843	33377	9493	723	1685	1685

11	3	463	2	71	120	6192	1774	1360	2699	2688	1289	941	115	1053	1077	282	1682	1025	206	79
12	1	193	6	130	111	5635	1537	1647	1749	1547	1006	713	118	766	735	40	1181	1037	117	117
13	4	656	9	216	270	13441	3956	3951	4891	4586	2506	1893	261	1862	2101	373	3006	2121	413	413
14	1	146	7	160	278	9607	2329	4229	2554	3194	3523	963	1654	1162	792	62	484	1033	168	168
15	8	173	258	9149	2100	2946	2843	2818	1975	1032	1400	3751	1206	649	484	1033	701	168	168	168
16	1	146	15	333	536	18756	4429	7175	5397	6012	4898	1995	1400	2368	1441	564	1033	850	850	850
17	10	1799	159	9504	1097	4560	3268	5123	3827	1152	235	954	2628	376	3112	888	169	169	169	169
18	6	746	6	126	152	8185	2559	2673	2474	2993	2187	1576	185	1998	1546	316	2677	1654	303	46
19	41	1730	233	13077	303	4671	6589	8744	6329	4951	160	11984	5496	5768	708	7400	2813	232	232	232
20	10	1514	42	6924	168	14801	4142	3514	4416	5951	3619	4367	4358	7349	3076	6765	4185	2287	1316	644
21	10	1334	3	51	174	9681	4142	1922	2496	3115	1573	1114	851	1834	1114	231	1834	647	137	52
22	6	961	4	81	129	6757	1996	2331	2532	329	1623	1441	143	1668	1271	376	2129	1526	344	106
47	7039	99	9227	1179	71643	13287	28052	23381	28783	21062	15496	6002	26248	15980	10036	16045	21042	6193	430	956
23	1	30	91	4543	1481	1503	1433	1915	1062	1100	289	1515	601	704	761	807	367	367	367	367
24	46	1982	778	424	439	441	300	244	31	40	21	40	51	29	29	29	29	29	29	29
25	5	558	3	90	162	7076	1778	2003	2627	3512	1418	1306	155	3924	928	468	2000	1023	851	287
26	16	2861	71	2799	701	38545	9684	11146	13928	20155	10494	6252	715	8738	7093	2281	10368	6751	1778	287
27	4	656	9	216	270	13441	3956	3951	4891	4586	2506	1893	261	1862	2101	373	3006	2121	413	413
28	1	146	7	160	278	9607	2329	4229	2554	3194	3523	963	1654	1162	792	62	484	1033	168	168
29	1	146	7	160	278	9607	2329	4229	2554	3194	3523	963	1654	1162	792	62	484	1033	168	168
30	47	739	99	9227	1179	71643	13287	28052	23381	28783	21062	15496	6002	26248	15980	10036	16045	21042	6193	430
73	11260	198	12695	2085	155986	34795	64256	52099	65404	43729	28196	8863	47722	29092	15348	32843	33377	9493	723	1685

TABLEAU F.—Grand tableau synoptique, donnant un résumé de toutes les statistiques, &c.—Continué.

No.	SALAIRE DES INSTITUTEURS.										SALAIRE DES INSTITUTEURICES.													
	No. d'él. appren. le mesurage.	No. d'él. ap. la musique vocale.	No. d'él. ap. la mus. instrument.	No. d'él. apprenant l'histoire.	No. d'institu. munis de diplômes.	No. d'in. non munis de diplômes.	No. total des instituteurs.	No. d'ins. munis de diplômes.	No. d'ins. non munis de diplômes.	No. total des instituteurices.	No. d'ins. recevant de \$1.0 et au-dessus.	No. d'instituteurs recevant \$2.00 jusqu'à \$4.00 ex.	No. d'instituteurs recevant \$4.00 et au-dessus.	Minimum du salaire des instituteurs.	Maximum du salaire des instituteurs.	No. d'instituteurices recevant au-dessus de \$100.	Instituteurices recevant \$100 in. jusqu'à \$200 ex.	Instituteurices recevant \$200 in. jusqu'à \$400 ex.	Instituteurices recevant \$400 et au-dessus.	Minimum du salaire des instituteurices.	Maximum du salaire des instituteurices.	No. de bibliothèques publiques.	Nombre de volumes.	
1	91	23	3	21	5	4	8	2	2	15	3	240	240	80	80	4	4	4	73	108	73	108		
2	91	26	33	4	4	8	2	17	19	80	240	240	80	80	4	4	4	73	108	73	108			
3	75	55	266	75	1230	27	1	28	88	49	137	4	10	8	300	300	92	45	64	100	12	6750		
4	4	127	50	267	16	2	18	6	16	22	5	13	1	80	200	19	3	60	160	60	160			
5	66	85	153	100	59	6	15	21	17	27	44	3	13	80	280	24	20	6	160	6	160			
6	71	33	200	78	4945	11	13	24	150	33	123	4	14	72	310	84	89	60	180	60	180	3	725	
7	216	139	189	118	1704	43	26	69	59	36	95	8	31	80	520	69	36	60	160	60	160	4	2400	
8	43	291	78	421	6	14	20	4	32	36	1	4	1	80	800	38	57	60	180	60	180	5	15000	
9	399	386	886	374	8219	118	74	192	334	158	492	23	99	80	220	6	7	48	100	48	100			
10	399	386	886	374	8219	118	74	192	334	158	492	23	99	80	220	6	7	48	100	48	100			
11	37	61	265	40	1427	23	10	33	70	21	91	7	17	80	440	57	34	40	180	40	180	18	8025	
12	13	28	11	3	130	3	2	5	23	6	31	2	2	88	200	16	15	60	180	60	180	4	450	
13	50	89	299	41	679	9	0	82	17	99	2	5	1	80	600	58	40	52	200	52	200			
14	7	7	7	94	61	41	102	93	87	180	37	56	0	72	320	120	59	40	200	40	200			
15	7	7	7	94	61	41	102	93	87	180	37	56	0	72	300	112	104	60	140	60	140			
16	21	121	33	189	3865	35	35	83	86	86	20	14	1	100	400	38	49	80	240	80	240	8	11800	
17	51	133	413	67	1677	30	3	33	89	14	103	14	1	88	360	43	59	48	220	48	220	5	1900	
18	12	18	83	43	822	48	2	50	85	8	93	23	23	100	400	31	62	64	180	64	180	5	1520	
19	128	79	1657	309	1671	91	42	133	56	14	70	39	64	88	800	19	47	72	600	72	600			
20	402	341	1207	404	1661	35	60	95	62	56	118	19	38	88	800	39	61	60	320	60	320	25	17440	
21	19	19	148	189	557	47	35	82	81	51	132	4	48	92	340	51	81	60	200	60	200	5	1530	
22	67	91	243	131	1532	34	1	35	77	2	79	23	12	104	320	29	48	60	208	60	208	9	3351	
23	749	1444	3892	1312	13744	320	143	463	533	148	681	57	236	88	500	250	400	48	500	48	500	57	37801	
24	91	53	266	75	1237	27	1	28	88	49	137	2	17	80	240	4	4	72	168	72	168			
25	309	396	897	374	6219	118	74	192	334	158	492	23	99	80	220	6	7	48	100	48	100			
26	53	89	289	40	2256	35	12	47	177	44	221	11	21	80	300	8	12	60	180	60	180	2	875	
27	53	89	289	40	2256	35	12	47	177	44	221	11	21	80	300	8	12	60	180	60	180			
28	7	7	7	94	61	41	102	93	87	180	37	56	0	72	320	120	59	40	200	40	200			
29	710	1441	3892	1312	13744	320	143	463	533	148	681	57	236	88	500	250	400	48	500	48	500	57	37801	
30	191	16	492	8	907	48	37	85	9	11	20	4	38	88	300	8	12	60	180	60	180	2	875	
	1549	1997	5736	1809	26750	632	340	972	1262	682	2035	141	497	72	800	973	985	34	40	500	40	500	105	71026

No.	SALAIRE DES INSTITUTEURS.										SALAIRE DES INSTITUTEURICES.													
	No. d'él. appren. le mesurage.	No. d'él. ap. la musique vocale.	No. d'él. ap. la mus. instrument.	No. d'él. apprenant l'histoire.	No. d'institu. munis de diplômes.	No. d'in. non munis de diplômes.	No. total des instituteurs.	No. d'ins. munis de diplômes.	No. d'ins. non munis de diplômes.	No. total des instituteurices.	No. d'ins. recevant de \$1.0 et au-dessus.	No. d'instituteurs recevant \$2.00 jusqu'à \$4.00 ex.	No. d'instituteurs recevant \$4.00 et au-dessus.	Minimum du salaire des instituteurs.	Maximum du salaire des instituteurs.	No. d'instituteurices recevant au-dessus de \$100.	Instituteurices recevant \$100 in. jusqu'à \$200 ex.	Instituteurices recevant \$200 in. jusqu'à \$400 ex.	Instituteurices recevant \$400 et au-dessus.	Minimum du salaire des instituteurices.	Maximum du salaire des instituteurices.	No. de bibliothèques publiques.	Nombre de volumes.	
11	37	61	265	40	1427	23	10	33	70	21	91	7	17	80	440	57	34	40	180	40	180	18	8025	
12	13	28	11	3	130	3	2	5	23	6	31	2	2	88	200	16	15	60	180	60	180	4	450	
13	50	89	299	41	679	9	0	82	17	99	2	5	1	80	600	58	40	52	200	52	200			
14	7	7	7	94	61	41	102	93	87	180	37	56	0	72	320	120	59	40	200	40	200			
15	7	7	7	94	61	41	102	93	87	180	37	56	0	72	300	112	104	60	140	60	140			
16	21	121	33	189	3865	35	35	83	86	86	20	14	1	100	400	38	49	80	240	80	240	8	11800	
17	51	133	413	67	1677	30	3	33	89	14	103	14	1	88	360	43	59	48	220	48	220	5	1900	
18	12	18	83	43	822	48	2	50	85	8	93	23	23	100	400	31	62	64	180	64	180	5	1520	
19	128	79	1657	309	1671	91	42	133	56	14	70	39	64	88	800	19	47	72	600	72	600			
20	402	341	1207	404	1661	35	60	95	62	56	118	19	38	88	800	39	61	60	320	60	320	25	17440	
21	19	19	148	189	557	47	35	82	81	51	132	4	48	92	340	51	81	60	200	60	200	5	1530	
22	67	91	243	131	1532	34	1	35	77	2	79	23	12	104	320	29	48	60	208	60	208	9	3351	
23	749	1444	3892	1312	13744	320	143	463	533	148	681	57	236	88	500	250	400	48	500	48	500	57	37801	
24	91	53	266	75	1237	27	1	28	88	49	137	2	17	80	240	4	4	72	168	72	168			
25	309	396	897	374	6219	118	74	192	334	158	492	23	99	80	220	6	7	48	100	48	100			
26	53	89	289	40	2256	35	12	47	177	44	221	11	21	80	300	8	12	60	180	60	180	2	875	
27	53	89	289	40	2256	35	12	47	177	44	221	11	21	80	300	8	12	60	180	60	180			
28	7	7	7	94	61	41	102	93	87	180	37	56	0	72	320	120	59	40	200	40	200			
29	710	1441	3892	1312	13744	320	143	463	533	148	681	57	236	88	500	250	400	48	500	48	500	57	37801	
30	191	16	492	8	907	48	37	85	9	11	20	4	38	88	300	8	12	60	180	60	180	2	875	
	1549	1997	5736	1809	26750	632	340	972	1262	682	2035	141	497	72	800	973	985	34	40	500	40	500	105	71026

---

APPENDICE B.

---

COMPTE-RENDU DES FINANCES DU DEPARTEMENT.

---

*Rapport sur la répartition de la subvention de l'Education Supérieure.*

A L'HONORABLE SECRETAIRE PROVINCIAL.

BUREAU DE L'EDUCATION,

Montréal 18 Novembre, 1858.

**MONSIEUR,**—J'ai l'honneur de vous soumettre mon rapport concernant la distribution de la subvention annuelle aux universités, collèges, académies et écoles modèles du Bas-Canada, pour l'année 1858.

L'insuffisance du fonds ne permettant point de donner cette année à de nouvelles institutions, sans diminuer considérablement l'allocation de celles qui sont déjà portées sur les listes des années précédentes, j'ai dû restreindre les nouvelles allocations autant que possible et, quant à leur nombre, et quant aux montants à accorder. J'ai été obligé cependant, malgré la plus grande discrétion exercée à cet égard, de recommander une diminution uniforme de  $2\frac{1}{2}$  par cent, sur toutes les allocations des années précédentes qui excèdent £25.

Les institutions suivantes n'ayant point transmis leurs rapports dans le temps prescrit, malgré l'avis publié dans la *Gazette Officielle* et dans les deux journaux de l'instruction publique, les informant que tout délai de ce genre serait fatal, je n'ai pas cru devoir les inclure dans les listes ci-jointes, ce sont :

L'Université McGill, High School of McGill College, le collège Ste. Marie, Montréal

Académies:—St. Coloman de Sillery, (catholique); Farnham, (protestant); Kamouraska; Ecole Commerciale de Montréal (catholique); Sorel (catholique), garçons; Sorel, (de filles); British and Canadian School, Montréal.

Ecoles modèles:—Côteau Landing, St. Philippe, St. Sylvestre, Châteauguay, Ecole Commerciale et Littéraire, Québec, et Salle d'Asile de Montréal.

Cependant, comme il est probable que plusieurs d'entr'elles pourront peut-être expliquer d'une manière satisfaisante le délai apporté, je n'ai pas cru non plus devoir disposer pour le présent des divers montants qui avaient coutume de leur être payés.

Les institutions suivantes, qui étaient portées sur la liste des années précédentes, n'ont pas encore transmis de rapport, savoir :

High School de Québec, Académie (de filles) Nicolet; Académie (de filles) Pointe-aux-Trembles, dist. de Québec; Ecoles Modèles: St. Andrews School, Québec; Société d'Education, Trois-Rivières; St. Joseph de Lévi; St. Isidore et Buckingham.

Je dois dire à regret que le collège de Chambly ne me paraît pas, quant aux nombre des élèves, à celui des professeurs, ni au cours d'études suivi, dans une position à devoir être maintenu sur la liste des Collèges industriels une autre année, à moins qu'il n'y ait un remarquable progrès sous tous ces rapports. Je suggère respectueusement qu'il me soit permis d'en donner avis aux directeurs de cette institution; je n'ai pas cru devoir cependant la mettre de côté pour cette année, à raison des sacrifices que fait son généreux fondateur, M. Mignault, et qu'il a dû continuer avec l'espoir de toucher l'allocation annuelle.

Plusieurs Académies ne me paraissent point non plus dans une condition à mériter d'être maintenues sur la liste, à moins d'un changement favorable; et quant à quelques-unes d'entr'elles, situées dans des comtés où il y a déjà plusieurs institutions du même genre, je demande qu'il me soit permis de les informer qu'à moins d'un progrès notable dans le cours de l'année prochaine ils ne doivent point compter sur une part de l'allocation.

Il serait très urgent de diminuer le nombre des Académies, et de concentrer sur les meilleures d'entr'elles les ressources maintenant éparpillées sur un trop grand nombre.

De nouvelles Académies de garçons et de filles, établies dans des comtés où il en existait déjà plusieurs du même genre, ont transmis des demandes. D'après la suggestion contenue dans mon dernier rapport annuel, et vu l'insuffisance de la subvention totale de l'éducation supérieure, il n'est impossible de recommander une allocation en leur faveur.

Je crois devoir recommander que l'on accorde aux nouvelles institutions suivantes la subvention dont le chiffre est placé en regard de leurs noms.

### 10.—Académies de Garçons.

Académie Protestante des Trois-Rivières..... \$195.00

Cette institution a été interrompue pendant une année. Il était impossible de recommander une allocation aussi considérable que celle qu'elle avait en premier lieu.

Académie de la Baie St. Paul..... 195.00

### 20.—Académies de Filles.

St. Martin, Comté de Laval..... \$100.00

St. Cyprien do Napierville..... 100.00

Kakouma do Témiscouata..... 195.00

Isle Verte do do..... 195.00

On avait déjà commencé la construction des édifices destinés à ces deux dernières institutions avant la passage de la loi de l'éducation supérieure ; mais elles n'ont été mises en opération que cette année. Quoiqu'elles soient dans le même comté, j'ai cru devoir les placer sur la liste, à raison des sacrifices faits par les localités ; mais cette circonstance ne doit point tirer à précédent pour l'avenir. Ceux qui, dans l'état actuel des choses, mettront sur pied de nouvelles institutions dans les comtés où il existe déjà plusieurs maisons du même genre, ne devront point s'attendre à recevoir d'allocation.

### 30.—Ecoles Modèles.

St.e. Anne des Plaines..... \$80 00

St. Césaire..... 80 00

St. Polycarpe (diss.)..... 60.00

St. Joachim, des deux Montagnes..... 80.00

Bourcherville..... 80.00

Lachine (diss.)..... 80 00

St.e. Gertrude..... 80.00

Malbaie, Charlevoix..... 80.00

St. Hernas..... 80 00

St.e. Rose..... 80.00

St. Vincent-de-Paul..... 60.00

St. Denis, Kamouraska..... 80.00

St. Hyacinthe..... 80 00

Chicoutimi..... 80.00

St. Sévère..... 80.00

St. Roch de l'Achigan..... 80.00

Chambly..... 60 00

St. Pierre, Rivière du Sud..... 60.00

Bury..... 80 00

Granby..... 80.00

St.e. Scholastique..... 80.00

L'usage, dans les Collèges et Académies, de bancs et de sièges sans dossiers étant généralement considéré, et avec raison, comme très nuisible à la santé des élèves, je suggère respectueusement que l'on appose pour condition à l'allocation de ce genre, et que l'on m'autorise à les inviter à se pourvoir de bancs, sièges et pupitres semblables à ceux dont les dessins seront publiés dans le *Journal de l'Instruction Publique*, ou faits d'après tout autre plan amélioré.

Je joins à ce rapport un tableau indiquant, avec les allocations des années précédentes, et le nombre des élèves de cette année, le montant de la subvention en faveur de chaque institution, pour 1858. Le montant de ces subventions pour l'année courante est comme suit :

List No. 1.—Université.....	\$ 1,950:00
do 2.— Collèges Classiques:.....	10,14 :00
do 3.— Collèges Industriels.....	9,0 7:50
do 4.— Académies, (garçons ou mixtes).....	14,068:75
do 5 — do filles.....	10,770:67
do 6.— Ecoles Modèles.....	11,052:36
	\$57,049:28

Ci-joint est un état des fonds de la subvention de l'éducation supérieure pour les années 1856 et 1857, par lequel il paraît que le fonds de cette année se trouve endetté en la somme de \$277:89 :

Fonds de 1856.....	\$ 68,000:00	Payé en 1856.....	\$ 66,948:00
“ 1857.....	68 000:00	“ 1857.....	69,329:89
“ 1858.....	68,000 00	Bal. 1858.....	67,722:11
	\$ 204,000:00		\$204,000:00
1858.....			\$67,722:11
			277:86
			\$68,000:00

La balance sur l'allocation pour 1858, déduction faite du montant des listes ci-jointes, serait donc de \$10,682:83 ; mais il y aura peut-être à reprendre sur cette balance l'allocation de quelques-uns des collèges ou académies dont la demande ou le rapport ont été reçus après l'expiration du délai prescrit par la loi.

Je crois devoir exposer de plus que, l'année dernière, dans mon rapport, je recommandais l'appropriation de £17,114 0 11½ (\$68,458:20) Je disais, en même temps, qu'il me restait en mains, du fonds de l'année précédente, £263, (\$1,052) qui, conséquemment, devaient être déduits du total approprié. Cependant on a fait émaner un warrant en ma faveur de £17,114 0 11, c'est-à-dire, qu'on me donnait tout le montant approprié ; je me suis donc trouvé avoir en mains la somme de £17,375, 0 11. Sur ce montant j'ai payé \$69,329:89. Je réclame actuellement \$57,049:28 montant des listes. Je dois de cette somme \$278:28, en mains, ce qui me laisse une balance de \$56,771:00, pour laquelle je demande respectueusement l'émanation d'un warrant. Il me restera donc \$10,772:83 pour une distribution ultérieure, s'il y a lieu, qui ajoutés à la somme de \$57,019:28 formeront le montant total de la subvention de cette année \$67,822:11.

J'ai l'honneur d'être,  
Monsieur,

Votre très obéissant serviteur.

P. J. O. CHAUVEAU,







NOM DE L'INSTITUTION.	COMTÉ.	1855.		1856.		1857.	1858.
		Subvention annuelle.	Subvention pour construction d'édifices et solde de dettes.	Subvention annuelle.	Subvention pour construction d'édifices et solde de dettes.		
Colonial Church and School Society	Cité de Montréal.	200 0 0	300 0 0	200 0 0	0 0 0	200 0 0	780.00
Ecole Nationale de Québec.	Cité de Québec.	111 2 3	0 0 0	111 2 3	0 0 0	111 2 3	433.33
" de Montréal.	Cité de Montréal.	111 2 3	0 0 0	111 2 3	0 0 0	111 2 3	433.33
Société d'Éducation, Québec.	Cité de Québec.	280 0 0	0 0 0	280 0 0	0 0 0	280 0 0	1002.00
British & Canadian School, Québec.	Cité de Montréal.	200 0 0	0 0 0	200 0 0	0 0 0	200 0 0	780.00
Ecole de filles, vil. savy, Lorette.	Québec	37 10 0	0 0 0	37 10 0	0 0 0	37 10 0	146.25
Ecole de garçons,	Québec	37 10 0	0 0 0	37 10 0	0 0 0	37 10 0	146.25
Pension de l'ancien Inst. Vincent.	Québec	25 0 0	0 0 0	25 0 0	0 0 0	25 0 0	100.00
St. Basèbe de Stanford.	Arthabaska	0 0 0	0 0 0	0 0 0	0 0 0	0 0 0	0 0 0
Ecole du vil. savy. Caughnawaga.	Laprairie.	50 0 0	0 0 0	50 0 0	0 0 0	50 0 0	195.00
" " St. François	Yamaska.	50 0 0	0 0 0	50 0 0	0 0 0	50 0 0	195.00
Infant School, Haute Ville, Québec.	Cité de Québec.	55 11 0	0 0 0	55 11 0	0 0 0	55 11 0	216.45
" Basse Ville, Québec.	Cité de Québec.	50 0 0	0 0 0	50 0 0	0 0 0	50 0 0	195.00
Ecole St. Jacques de Montréal.	Cité de Montréal.	280 0 0	100 0 0	250 0 0	40 0 0	250 0 0	975.00
Deschambault.	Portneuf.	50 0 0	0 0 0	50 0 0	0 0 0	45 0 0	175.00
St. Constant.	Laprairie.	37 10 0	0 0 0	37 10 0	0 0 0	33 15 0	131.62
St. Jacques le Mineur.	Laprairie.	37 10 0	0 0 0	37 10 0	0 0 0	33 15 0	131.62
Somerset.	Mégantic.	50 0 0	0 0 0	45 0 0	0 0 0	45 0 0	175.50
Pointe Claire.	Jacques-Cartier.	50 0 0	0 0 0	45 0 0	0 0 0	45 0 0	175.50
Lachine.	Jacques-Cartier.	50 0 0	0 0 0	45 0 0	0 0 0	45 0 0	175.50
Côte-des-Neiges.	Hochelaga.	20 0 0	0 0 0	20 0 0	0 0 0	20 0 0	80.00
St. Antoine de Tilly.	Lotbinière.	20 0 0	0 0 0	20 0 0	0 0 0	20 0 0	80.00
St. Édouard.	Napierville.	20 0 0	0 0 0	20 0 0	0 0 0	20 0 0	80.00
St. Philomène.	Châteauguay.	20 0 0	0 0 0	20 0 0	0 0 0	20 0 0	80.00
St. François du Lac.	Yamaska.	20 0 0	0 0 0	20 0 0	0 0 0	20 0 0	80.00
Laprairie.	Laprairie.	70 0 0	0 0 0	70 0 0	0 0 0	70 0 0	80.00

NOM DE L'INSTITUTION.	COMTÉ.	1855.		1856.		1857.	1858.
		Subvention annuelle.	Subvention pour construction d'édifices et solde de dettes.	Subvention annuelle.	Subvention pour construction d'édifices et solde de dettes.		
Roxton	Shefford	60	0 0 0	20 0 0	0 0 0	20 0 0	80.00
Lacolle	St. Jean.	115	0 0 0	20 0 0	0 0 0	20 0 0	80.00
Côteau St. Louis.	Hochelaga	302	0 0 0	20 0 0	0 0 0	20 0 0	80.00
Pointe du Lac.	St. Maurice.	86	0 0 0	20 0 0	0 0 0	20 0 0	80.00
Rivière du Loup.	Maskinongé	75	0 0 0	20 0 0	0 0 0	20 0 0	80.00
St. Anne de la Pépate.	Champlain	125	0 0 0	20 0 0	0 0 0	20 0 0	80.00
Princeville, Stanfold.	Arthabaska	17	0 0 0	20 0 0	0 0 0	20 0 0	80.00
St. Romuald, Lévi.	Lévi.	30	0 0 0	20 0 0	0 0 0	20 0 0	80.00
St. Charles, St. Hyacinthe.	St. Hyacinthe.	131	0 0 0	20 0 0	0 0 0	20 0 0	80.00
St. Grégoire, Iberville.	Iberville	33	0 0 0	20 0 0	0 0 0	20 0 0	80.00
St. Roch, Québec.	Cité de Québec.	62	0 0 0	20 0 0	0 0 0	20 0 0	80.00
St. Henri, Hochelaga	Hochelaga	150	0 0 0	20 0 0	0 0 0	20 0 0	80.00
Beaumont.	Bellechasse	73	0 0 0	20 0 0	0 0 0	20 0 0	80.00
Magog.	Stamstead	51	0 0 0	20 0 0	0 0 0	20 0 0	80.00
West Bromo.	Misissquoi	30	0 0 0	20 0 0	0 0 0	20 0 0	80.00
Cap Santé.	Portneuf	20	50 0 0	15 0 0	45 0 0	20 0 0	80.00
Aux commiss. catholiques, Québ c. pour leurs écoles modèles.	Cité de Québec.	631	0 0 0	100 0 0	0 0 0	100 0 0	360.00
St. André,	Kamouraska.	73	0 0 0	20 0 0	0 0 0	20 0 0	80.00
St. Anne des Plaines	Terrebonne	114	0 0 0	20 0 0	0 0 0	20 0 0	80.00
St. Oésaire.	Rouville	107	0 0 0	20 0 0	0 0 0	20 0 0	80.00
St. Polycarpe, diss.	Soulanges.	64	0 0 0	20 0 0	0 0 0	20 0 0	80.00
St. Joachim.	Deux-Montagnes	65	0 0 0	20 0 0	0 0 0	20 0 0	80.00
Bourcherville.	Chambly	102	0 0 0	20 0 0	0 0 0	20 0 0	80.00
Lachine, diss.	Jacques-Cartier.	64	0 0 0	20 0 0	0 0 0	20 0 0	80.00
St. Gertrude.	Nicolet.	23	0 0 0	20 0 0	0 0 0	20 0 0	80.00
Malbaté	Charlevoix	86	0 0 0	20 0 0	0 0 0	20 0 0	80.00
St. Hermas.	Deux-Montagnes	115	0 0 0	20 0 0	0 0 0	20 0 0	80.00
St. Rose.	Laval	30	0 0 0	20 0 0	0 0 0	20 0 0	80.00
St. Vincent de Paul.	Laval	65	0 0 0	20 0 0	0 0 0	20 0 0	80.00
St. Denis.	Kamouraska.	96	0 0 0	20 0 0	0 0 0	20 0 0	80.00
St. Hyacinthe.	St. Hyacinthe	150	0 0 0	20 0 0	0 0 0	20 0 0	80.00
Chicoutimi	Chicoutimi.	40	0 0 0	20 0 0	0 0 0	20 0 0	80.00
St. Sévère.	St. Maurice.	85	0 0 0	20 0 0	0 0 0	20 0 0	80.00
St. Roch de l'achigan	L'Assomption	91	0 0 0	20 0 0	0 0 0	20 0 0	80.00
Chambly	Chambly	86	0 0 0	20 0 0	0 0 0	20 0 0	80.00
St. Pierre Rivière du Sud.	Montmagny	32	0 0 0	20 0 0	0 0 0	20 0 0	80.00
Pury.	Compton	60	0 0 0	20 0 0	0 0 0	20 0 0	80.00
Grandy	Shefford	34	0 0 0	20 0 0	0 0 0	20 0 0	80.00
American Presbyterian, Montréal.	Cité de Montréal.	94	0 0 0	20 0 0	0 0 0	20 0 0	390.00
Colonial Church Society, Sherbrooke.	Sherbrooke.	80	0 0 0	20 0 0	0 0 0	20 0 0	195.00
St. Scholastique, Deux-Montagnes.	Deux-Montagnes.	88	0 0 0	20 0 0	0 0 0	20 0 0	80.00
		8233					11052.36

## L'HONORABLE SECRETAIRE PROVINCIAL, TORONTO.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous transmettre une liste des institutions qui n'ont pas envoyé leurs rapports dans le temps voulu et qui ont été omises dans la première distribution de la subvention de l'éducation supérieure pour 1858. Je place en regard de la subvention de chaque institution les sommes recommandées pour cette année, celles payées les années précédentes et un sommaire des raisons données par chacune d'elles pour expliquer leur retard. Ces raisons sont en général peu satisfaisantes et je recommanderais que l'on m'autorisât à exprimer aux directeurs de ces institutions tout le déplaisir qu'éprouve le gouvernement de ce qu'ils ne se sont point conformés à la loi et à leur faire savoir qu'une autre année de semblables excuses ne sauraient être admises.

L'importance du collège McGill et du collège Ste. Marie est telle que malgré l'insuffisance des raisons alléguées par les directeurs de ces institutions je ne crois pas que l'on doive faire sur le montant qui leur alloué ordinairement une déduction plus considérable que celle de 2½ pour cent qui a été faite sur les subventions de toutes les autres institutions recevant au dessus de \$100.

Pour ce qui est de toutes les institutions qui n'avaient point transmis leur rapport à la date où j'ai expédié le mien, ainsi que des écoles-modèles sous le contrôle des commissaires d'école je propose une réduction de 25 pour cent.

Quant aux autres institutions dont j'avais reçu les rapports lors de la première distribution mais après le temps voulu, je ne propose qu'une réduction de cinq pour cent.

J'excepte de toute réduction les allocations pour bourses à la nomination du gouvernement faites en faveur des *High Schools* de Montréal et de Québec. J'excepte aussi de toute réduction l'académie de Kamouraska et je propose même en sa faveur une augmentation de \$120 parce que cette institution s'étant trouvée à la veille d'être obligée de vendre l'édifice où se tenaient les classes, des citoyens amis de l'éducation ont amassé les sommes nécessaires pour empêcher cette vente. Pour les y encourager j'ai cru devoir dans le temps leur donner à espérer une augmentation de la subvention. Les besoins de cette partie du pays qui reçoit une somme peu considérable de la subvention totale de l'éducation supérieure comparée à sa population, m'ont paru d'ailleurs pleinement justifier cette mesure.

Malgré toutes les réductions ci-dessus mentionnées, le montant total de la liste ci-jointe s'élève à \$11,242 07 excédant par conséquent de \$469 24 la balance de \$10,772 83 restée après la première distribution. Cependant comme il y aura \$1100 de moins à payer en 1859, savoir, \$1000 de subvention au collège C ham-bly qui est maintenant fermé et \$100 de pension à Louis Vincent décédé, je crois pouvoir recommander l'émission d'un warrant pour la somme ci-dessus mentionnée de \$11,242 07.

J'ai l'honneur d'être,

Monsieur,

Votre très obéissant serviteur,

PIERRE J. O. CHAUVEAU,

*Surintendant de l'Education.*







Liste des pensions accordées pour 1858 sur la Caisse d'Economie des Instituteurs et Institutrices pauvres.

No.	NOM DE L'INSTITUTEUR OU INSTITUTEURICE.	LIEU DE NAISSANCE.	RESIDENCE.	RELIGION.	Nombre d'années passées dans l'enseignement.	Date de la demande de pension.	Date de la retraite de l'enseignement.	Somme accordée. \$ cts.
1	Jonathan Beers.....	Irlande.....	Marin.....	Presbytérienne	10	18 Fév.....	1855 Juillet 1er	30 00
2	Alexis Bouchard.....	Rivière Ouelle.....	St. Pascal.....	Catholique	12	30 Mars.....	1854 Juin 30	26 00
3	Joseph Belleau.....	Québec.....	St. Louis de Gonzague.....	"	14	19 "	1857 Mars 1er	36 70
4	Dlle. J. Blanchard.....	Laprairie.....	Laprairie.....	"	20	24 Fév.....	1856 Déccm 24	36 00
5	Louis Bolduc.....	St. François, Beauce.....	St. Roch l'Acchigan.....	"	26	.....	1855 Juillet 8	30 00
6	A. P. Bernard.....	Chartres, France.....	Varennes.....	"	13	.....	1855 Mars 1er	16 00
7	Dame Louise Bérubé.....	St. Pascal.....	St. Pascal.....	"	7	28 "	1854 Juin 30	26 00
8	Miss E. Brown.....	Windsor.....	Windsor.....	Protestante.....	14	16 "	1856 Sept. 20	34 83
9	Dlle. Gen. Plessis Bélaire.....	Stc. Geneviève.....	St. Augustin.....	Catholique.....	21	12 Fév.....	1856 Juillet 25	34 33
10	Andrew Clarke.....	Ecosse.....	New Carlisle, Richmond.....	Presbytérienne	25	28 "	1856 " 1er	34 00
11	Dame Clarke.....	Trois-Rivières.....	St. Henri.....	Catholique.....	36	16 Mars.....	1856 Juin	33 66
12	Dlle. Esther Clément.....	Terrebonne.....	Stc. Scholastique.....	"	31	24 Fév.....	1855 Juillet 1er	30 00
13	Archibald Campbell.....	Québec.....	Williamstown, H. C.....	Presbytérienne	41	6 "	1848 Sept. 16	16 00
14	D. O. Chévréfilis.....	Québec.....	St. Rémi.....	Catholique.....	26	.....	Mars.....	16 00
15	Dlle. Louise Collin.....	St. Thomas.....	St. Thomas.....	"	5	16 "	1855 Février 23	20 00
16	Joseph Croteau.....	St. Nicholas.....	St. Romuald.....	"	28	8 "	1857 Avril 1er	37 00
17	H. Dalton.....	Irlande.....	Grande Rivière.....	"	5	8 "	1854 Juillet 11	21 66
18	E. Dillon.....	Irlande.....	Leeds.....	"	7	30 "	1856 Mai 9	28 00
19	Marguerite Dorion.....	Québec.....	St. Louis de Gonzague.....	"	10	19 "	1857 Mars 1er	36 70
20	Robert Dupont.....	Québec.....	St. Roch des Aulnets.....	"	44	4 Avril.....	1854 Juillet ..	22 00
21	Dame Gen. Flucte.....	Québec.....	Bonaventure.....	"	15	.....	Mars 1856 Oct. 17	35 16
22	Dlle. Julie Fournier.....	Montréal.....	St. Calixte.....	"	16	23 "	1857 Mars 1er	36 70
23	Dlle. Sophie Girouard.....	St. Eustache.....	St. Eustache.....	"	20	26 "	1855 Juillet 30	30 33
24	P. J. Gabion.....	St. Joseph.....	St. Polycarpe.....	"	6	26 "	1852 Août 30	18 50
25	Dlle. A. Gilmain.....	Melbourne.....	Stakely.....	Protestante.....	15	27 Mars.....	26 Mars.....	36 00
26	P. Guay.....	Rivière du Loup, en bas.....	St. Roch de Québec.....	"	5	27 "	1856 Avril 1er	20 00
27	John Halpin.....	Irlande.....	Sherrington.....	Catholique.....	5	28 "	1855 Mai 30	20 00
28	J. B. Langrado.....	France.....	St. Ithaire.....	"	20	1er Avril.....	1855 " 15	29 50
29	Dame E. Landry.....	Québec.....	Marin.....	"	16	17 Fév.....	1856 Août 15	34 50
30	Dlle. E. Lefebvre.....	St. Jochim.....	Stc. Martine.....	"	11	.....	Mars 1851 Oct. 3	16 00

Liste des pensions accordées pour 1855 sur la Caisse d'Économie des Instituteurs et Instituteuses pauvres.

No.	NOM DE L'INSTITUTEUR OU INSTITUTEUSE.	LIEU DE NAISSANCE.	RESIDENCE.	RELIGION.	Nombre d'années passées dans l'enseignement.	Date de la demande de pension.	Date de la retraite de l'enseignement.	Somme accordée.
31	L. Lacasse	St. Michel	St. Jean	Catholique	15	30 Mars	1852 Oct.	16 00
32	J. B. Leclair	Nicolet	Kingsey	"	37	13 "	1853 Sept.	23 00
33	P. J. Mathon	Batisson	St. Prosper	"	23	28 "	1852 Juin	30 00
34	Thos. Morris	Irlande	New Richmond	Protestante	35	23 Fév.	1856 Juillet	34 00
35	L. De Montigny	France	ChAMPLAIN	Catholique	23	24 Mars	1852 .....	16 00
36	J. T. St. Michel	Québec	St. Jérôme	"	20	6 "	1856 Sept.	34 00
37	Dlle. J. Matherbes	Pointe Lévi	Québec	"	23	30 "	1856 Mai	37 33
38	Dlle. C. Michaux	Kamouraska	Kamouraska	"	31	23 Fév.	1856 Juin	33 83
39	Joseph R. Maigrette	Montréal	St. Rémi	"	41	.. Mars	1854 .....	24 00
40	Dlle. V. Pélerin	Québec	St. Jean Port Joli	"	10	.. "	1856 Juillet	30 34 33
41	Dlle. C. Rankin	Littleton, N. H.	Windsor	Protestante	19	19 "	1857 Fév.	28 36 66
42	Dame O. Richard	St. Eustache	St. Martin	Catholique	29	24 "	1856 Sept.	36 66
43	Dame E. Soucy	Kamouraska	St. Pascal	"	22	28 "	1852 Juin	30 18 00
44	Dame Veuve Thibaut	St. Laurent	St. Martin	"	18	28 Fév.	1856 Sept.	34 66
45	Jean de Toumancour	Trois-Rivières	Trois-Rivières	"	20	25 "	1852 Août	15 18 50
46	J. Ls. Wolfe	Montréal	Wotton	"	18	4 Mars	1856 Jan.	32 00
47	Josephite Proulx	Baie du Febyro	Baie du Febyro	"	21	20 "	1856 Juin	14 33 83
48	John Scautan	Cahill, Irlande	St. Zotique	"	32	4 Mai	1857 Avril	30 37 00
49	George Gray	Roxborough, Ecosse	Lachite	Protestante	9	6 "	1856 Déc.	31 36 00
50	Dame E. Badeaux Turcolte	Trois-Rivières	St. Columban	Catholique	13	3 Mars	1852 Juin	30 18 00
51	John Caffery	Irlande	Trois-Rivières	"	28	29 Juin	.....	16 00
52	William Filly	Glasgow, Ecosse	Cape Cove, Comté Gaspé	Protestante	36	30 Mars	1857 Juin	26 38 00
53	Olivier Aubry	Trois-Rivières	Maskinongé	Catholique	23	30 Juin	1857 Juillet	.. 38 00
54	Dominique LeFrançois	Québec	St. Ambroise	"	27	7 Juillet	1850 Déc.	31 24 00
55	Dame Victoire Denault	St. Martin	St. Julien	"	13	22 Juin	1851 Déc.	31 12 00
56	Dame Zélahir. Labrie Desrochers	St. Eustache	Notre-Dame de Lévi	"	17	8 "	1857 Juin	15 38 00
57	J. K. Grant	Ecosse	Ste. Marie Madeleine	Presbytérienne	.....	.....	1857 Mai	1er 37 33
								\$2350 36

Liste des pensions accordées pour 1858.—*Continuée.*

No.	NOM DE L'INSTITUTEUR OU INSTITUTRICE.	RESIDENCE.	No. d'an passées dans l'enseig.	No. d'an. depuis 1848.	Somme accordée.
58	Joseph Bussières	St. Henri de Lauzon	37	9	36 00 c.
59	L. M. Bertrand	St. Clément	35	9	36 00
60	Pierre Bouchard	St. Vallier	36	9	36 00
61	F. X. Buteau	St. François Riv. S.	22	7	28 00
62	Wm. Cunningham	Eardley	15	9	36 00
63	Marie Anne Courteau	St. Roch de l'Achigan	29	3	12 00
64	Mlle. Denise Dégagné	N.-D. du Grand Br.	20	7	28 00
65	James Duffy	Rawdon	13	3	12 00
66	H. C. Dozois	St. Valentin	13	9	36 00
67	J. B. Fortin	L'Islet	22	3½	12 00
68	H. Guyon	L'Assomption	27	9	36 00
69	Mary Ann Grensil	L'Île du Pads.	24	8½	34 00
70	J. B. Goudrault	St. Barnabé	28	9	36 00
71	F. Journaux	Beaumont	30	6	24 00
72	F. Lebrun	Cox	28	5	20 00
73	C. Lortie	Québec	23	8	32 00
74	Lydia McElkins	Patton	9	7	28 00
75	John Martin	Wakefield	15	8½	34 00
76	Frs. Maindelle	St. François Riv. S.	31	6	24 00
77	Marie Anne Pinard	Nicolet	24	9	36 00
78	J. B. Phillingier	St. Barthélémi	40	9	36 00
79	Henriette Rhéaume	Yamachiche	6	6	24 00
80	Henriette Ste. Marie	Longueuil	8	6	24 00
81	Marie Louise Girouard	Montréal	18	9	36 00
82	Geneviève Dupont	Rivière Ouelle	26	3	12 00
83	F. X. Allard	St. Julie (Som.)	23	9	36 00
84	Daniel Walters	St. Augustin	18	6	12 00
85	Demerise Raymond	St. Hélène	5	5	10 00
86	Isidore Manseau	St. Policarpe	31	8	16 00
87	Louise Ayotte	St. Paulin	14	10	20 00
88	Anna Recce	Stanstead	5	5	10 00
89	Elizabeth Gagné	St. Fabien	15	9	18 00
90	Louis Mathieu	St. Jérôme	17	9	54 00
91	Hedwige Dupont	St. Roch des Aulnais	17	9	54 00
92	Julie Bonenfant Ve. Daston	Rivière Ouelle	20	1	6 00
93	Marguerite Young	St. Roch Québec	30	4	24 00
94	Flore Pelletier	St. Roch des Aulnais	26	7	42 00
95	Adèle Rivard	Trois-Rivières	12	5	10 00
96	Thersile Pothier	Yamachiche	12	4	8 00
97	André Gagnon	Chicoutimi	19	6	36 00
98	J. C. Pacaud	Malbaie	27	10	20 00
99	Marguerite Dupuy	St. Eloi	8	6	36 00
100	Reine Beaubien	Nicolet	6	3	18 00
101	Wm. Holtby	Rawdon	16	3	18 00
102	Delle. H. E. Roy	Rivière du Loup	12	3	18 00
103	Caroline Rankin	Shipton	14	10	20 00
104	Delle. A. Butler	St. Prosper	26	10	20 00
105	Delle. Zoé Lalonde	St. André Avelin	39	10	20 00
106	Maurice Racicot	St. Valentin	11	10	20 00
107	Delle. Marie Fournier	St. Calixte	18	10	20 00
108	John Hughes	St. Frédéric	39	10	20 00
109	F. Renaud	St. Alphonse	10	9	18 00
110	Mlle. M. Casault	St. Arsène	19	10	20 00
111	Delle. F. Senéchal	Kamouraska	18	10	20 00
112	Delle. Marie Senéchal	"	18	10	20 00
113	Elizabeth Paquet	St. Didace	27	10	20 00
114	Jos. Gagnon	Québec	41	10	20 00
115	Adam Ross	Frampton	12	5	10 00
116	Ve. Claire Walters	Hochelaga	26	4	8 00
117	Delle. Marie Lamontagne	Québec	30	7	14 00
118	Eliza Robin	Berthier	12	10	20 00
119	John McManus	Hemmingford	19	10	20 00
120	Louis Boucher	Carleton	25	8	16 00

Liste des Instituteurs et Instituteurices inscrits sur le Régistre de la Caisse d'Economie jusqu'au 31 Décembre, 1858.

No	NOMS DES INSTITUTEURS ET INSTITUTEURICES.	Nombre d'années inscrites depuis 1848.	Prime reçue.		Montant de la prime à déduire sur la première année de pension.
			£ s. d.	£ s. d.	
1	M. William M. Hart.	9	3 0 0	3 0 0	7 0 0
2	M. Alexandre M. A. Moffat.	9	3 0 0	3 0 0	7 0 0
3	M. Léon Kirouac.	9	3 0 0	3 0 0	8 0 0
4	Dlle. Marie Marg. E. Blanchard.	9	3 0 0	3 0 0	9 0 0
5	M. John B. Robertson.	9	3 0 0	3 0 0	9 0 0
6	M. Félix Roster.	9	3 0 0	3 0 0	9 0 0
7	M. Richard P. O'Donnell.	9	2 0 0	2 0 0	9 0 0
8	M. James Lockyer Biscoe.	9	2 0 0	2 0 0	9 0 0
9	M. Joseph Jodoin.	9	2 0 0	2 0 0	9 0 0
10	M. Benjamin Joassin.	9	3 0 0	3 0 0	3 10 0
11	M. Alexis Soutard.	9	2 0 0	2 0 0	4 10 0
12	M. William Golgan.	9	2 0 0	2 0 0	9 0 0
13	M. James Ganaty.	9	3 0 0	3 0 0	9 0 0
14	M. Robert Morrow.	9	3 0 0	3 0 0	9 0 0
15	M. James Lloyd.	6	3 0 0	3 0 0	9 0 0
16	M. William Ramsay.	9	12 0 0	12 0 0	9 0 0
17	Dlle. Léoncadie Dubac.	9	2 0 0	2 0 0	9 0 0
18	M. Henry Dawson.	7	2 0 0	2 0 0	9 0 0
19	M. Dominique Boudriais.	8	2 0 0	2 0 0	9 0 0
20	M. Peter Scannell.	8	2 0 0	2 0 0	9 0 0
21	M. Joseph Bernier.	9	10 0 0	10 0 0	9 0 0
22	Dlle. Marie Dorothee Lacerte.	4	2 0 0	2 0 0	9 0 0
23	M. Patrick John T. Blake.	7	2 0 0	2 0 0	9 0 0
24	M. Charles Honoré Paquin.	7	2 0 0	2 0 0	9 0 0
25	Dlle. Angélique Butler.	7	2 0 0	2 0 0	9 0 0
26	M. Joseph Blais.	7	2 0 0	2 0 0	9 0 0

No	NOMS DES INSTITUTEURS ET INSTITUTEURICES.	Nombre d'années inscrites depuis 1848.	Prime reçue.		Montant de la prime à déduire sur la première année de pension.
			£ s. d.	£ s. d.	
27	M. François-Xavier Gilbert.	7	2 0 0	2 0 0	9 0 0
28	Dlle. Zoé Bourgeois.	8	2 0 0	2 0 0	9 0 0
29	Dlle. Genevieve Portelance.	8	2 0 0	2 0 0	9 0 0
30	M. Joseph Bourgonin.	9	2 0 0	2 0 0	9 0 0
31	Dame Catherine O'Keefe.	9	2 0 0	2 0 0	9 0 0
32	M. Pierre Jardin.	9	2 0 0	2 0 0	9 0 0
33	Dlle. Louise Méthé.	9	2 0 0	2 0 0	9 0 0
34	M. Louis François Tardiff.	3 1/2	2 0 0	2 0 0	3 10 0
35	Mlle. Marie Dupont.	4 1/2	2 0 0	2 0 0	4 10 0
36	Mlle. Marie Fournier.	9	2 0 0	2 0 0	9 0 0
37	Mlle. Mathilde Fournier.	9	2 0 0	2 0 0	9 0 0
38	M. Rodolphe Puize.	9	2 0 0	2 0 0	9 0 0
39	Mlle. Honorine Dumais.	2	2 0 0	2 0 0	9 0 0
40	M. Jos. Hilaire Biron.	3	2 0 0	2 0 0	9 0 0
41	Mlle. Emilie Robitaille.	9	2 0 0	2 0 0	9 0 0
42	M. James Emslie.	9	2 0 0	2 0 0	9 0 0
43	M. Basile Vannier.	9	2 0 0	2 0 0	9 0 0
44	M. François Fortin.	9	2 0 0	2 0 0	9 0 0
45	M. Francis Dowse.	9	2 0 0	2 0 0	9 0 0
46	Mlle. Phélie Létourneau.	6	2 0 0	2 0 0	6 0 0
47	Mlle. Hélène Létourneau.	6	2 0 0	2 0 0	9 0 0
48	M. Charles Dion.	9	2 0 0	2 0 0	9 0 0
49	M. Jean-Baptiste Dugal.	9	2 0 0	2 0 0	9 0 0
50	Mlle. Adélaïde Talon.	9	2 0 0	2 0 0	9 0 0
51	M. Félix E. Juneau.	9	2 0 0	2 0 0	9 0 0
52	M. A. C. Wolfe.	9	2 0 0	2 0 0	9 0 0

53	Mlle. Luce Lesieur Desautniers.	9	2 0 0	2 0 0	9 0 0
54	M. Bernard Gravel.	9	2 0 0	2 0 0	9 0 0
55	M. F. J. Auger.	9	2 0 0	2 0 0	9 0 0
56	M. Etouard Lafond.	9	2 0 0	2 0 0	9 0 0
57	Mlle. Marie Carpentier.	9	2 0 0	2 0 0	9 0 0
58	Mlle. Agnès Hamel.	9	2 0 0	2 0 0	9 0 0
59	M. William Wilson.	9	2 0 0	2 0 0	9 0 0
60	M. Félix Beaudry.	9	2 0 0	2 0 0	9 0 0
61	Mlle. Julie Gagné.	9	2 0 0	2 0 0	9 0 0
62	M. H. T. Goslin.	9	2 0 0	2 0 0	9 0 0
63	M. Jos. G. Vincent dit Ferrer.	9	2 0 0	2 0 0	9 0 0
64	M. Charles Huot.	9	2 0 0	2 0 0	9 0 0
65	M. Isidore Belleau.	9	2 0 0	2 0 0	9 0 0
66	M. Pierre Bouleau.	9	2 0 0	2 0 0	9 0 0
67	Mlle. Eliza Robin.	9	3 0 0	3 0 0	9 0 0
68	Mlle. Genevieve Robin.	9	3 0 0	3 0 0	9 0 0
69	M. Pierre Augustin Drolet.	9	2 0 0	2 0 0	9 0 0
70	M. A. Z. Gouin.	9	2 0 0	2 0 0	9 0 0
71	M. John Rutherford.	9	2 0 0	2 0 0	9 0 0
72	Mlle. Emilie Ansbrow.	9	2 0 0	2 0 0	9 0 0
73	Mlle. Henriette Ansbrow.	4 1/2	2 0 0	2 0 0	4 10 0
74	Mlle. Virginie Buteau.	9	2 0 0	2 0 0	9 0 0
75	M. Francis Corr.	9	2 0 0	2 0 0	9 0 0
76	M. Charles Hudon.	9	2 0 0	2 0 0	9 0 0
77	Mlle. Adélaïde Vallières.	9	2 0 0	2 0 0	9 0 0
78	M. Augustin Vallières.	9	2 0 0	2 0 0	9 0 0
79	M. Joseph Létourneau.	9	2 0 0	2 0 0	9 0 0
80	M. McVarty.	9	2 0 0	2 0 0	9 0 0
81	M. John Burns.	9	2 0 0	2 0 0	9 0 0
82	M. Antoine Lafleur.	9	2 0 0	2 0 0	9 0 0
83	M. Paul H. Guilbault.	9	2 0 0	2 0 0	9 0 0
84	Mlle. Oghdo Baril.	2	2 0 0	2 0 0	5 0 0
85	Mlle. Emilie Baril.	9	2 0 0	2 0 0	9 0 0
86	Mlle. Anastasia Dufé.	9	2 0 0	2 0 0	9 0 0
87	Mlle. Cézarie Richard.	7	2 0 0	2 0 0	9 0 0
88	Mlle. Flora Maguire.	4	2 0 0	2 0 0	9 0 0
89	M. Louis Pantaléon Resch.	9	2 0 0	2 0 0	9 0 0
90	Mlle. Michaud.	5	2 0 0	2 0 0	9 0 0
91	Mlle. Adélaïde Casault.	9	2 0 0	2 0 0	9 0 0
92	M. J. E. Labuëte.	7	2 0 0	2 0 0	9 0 0
93	Dlle. Marguerite Leblanc.	4	3 0 0	3 0 0	9 0 0
94	Dlle. Hermine Raymond.	9	9 0 0	9 0 0	9 0 0
95	M. L. A. Desrochers.	9	9 0 0	9 0 0	9 0 0
96	M. Nazaire Caron.	9	9 0 0	9 0 0	9 0 0
97	Dlle. Angélique Vallée.	9	2 0 0	2 0 0	9 0 0

Libre des Instituteurs et Institutrices inscrits sur le Régistre de la Caisse d'Economie jusqu'au 31 Décembre, 1858.

NOMS DES INSTITUTEURS ET INSTITUTEURICES.		NOMS DES INSTITUTEURS ET INSTITUTEURICES.	
No.	Montant de la prime à dé- duire sur la première an- née de pension.	No.	Montant de la prime à dé- duire sur la première an- née de pension.
Prime reçue.		Prime reçue.	
Nombre d'années inscrites depuis 1848.		Nombre d'années inscrites depuis 1848.	
£	s.	£	s.
143 James Ryan	4 0 0	167 Louise Demers	2 0 0
144 Gédéon Guertin	2 0 0	168 F. O. Pâquet	3 0 0
145 Emilie de Tonnancour	2 0 0	169 Lucile Toussaint	2 0 0
146 Elizabeth McAdam	2 0 0	170 Aristide Simard	2 0 0
147 J. B. Cloufier	2 0 0	171 John Hughes	2 0 0
148 Alicia Hamilton	2 0 0	172 Louis Paquet	2 0 0
149 Urbain Courteau	2 0 0	173 Gaudide Dufresne	2 0 0
150 Wm. McDonald	2 0 0	174 Chs. Dolbiguy	2 0 0
151 Louis F. Labonté	2 0 0	175 H. Lindsay	2 0 0
152 Victor Mignault	2 0 0	176 Jos. Bouin	2 0 0
153 Clémence Frégeau	2 0 0	177 Julie Dubois	2 0 0
154 L. A. Anger	2 0 0	178 Pierre Bourussit	2 0 0
155 Adèle Bouchard	2 0 0	179 Louise Liévin	2 0 0
156 Siméon Jude Leblanc	2 0 0	180 Thos. Strong	2 0 0
157 Walter McVicar	2 0 0	181 Domitile Pâquet	2 0 0
158 F. Renaud	2 0 0	182 F. X. Toussaint	2 0 0
159 Germain Tremblay	2 0 0	183 Hezekiah Arnold	2 0 0
160 Alex. Henderson	2 0 0	184 Julie Gouillard	2 0 0
161 Emilie Malherbes	2 0 0	185 Mathilde Blanchard	2 0 0
162 Henriette Geoffraud	2 0 0	186 Clothilde Tanguay	2 0 0
163 Mde. F. Derouin	2 0 0	187 D. N. St. Cyr	2 0 0
164 Pierre Bélanger	2 0 0	188 Elizabeth Marcoux	2 0 0
165 F. X. Montmarquet	3 0 0	189 A. H. Beauchemin	2 0 0
166 Océile Pasteur	3 0 0	190 Eléonore Letourneux	2 0 0

ETAT des sommes payées par le Département de l'Instruction Publique du Bas-Canada pour l'année 1858.

	\$	cts.
Ecoles Communes, .....	113089	66
Education supérieure, .....	69508	17
Ecoles Normales .....	32321	95
Journaux de l'Instruction Publique, .....	3427	94
Dépenses casuelles, .....	3718	38
Fonds de pension pour les instituteurs retirés de l'enseignement, .....	2202	18
Bibliothèque du Département, .....	1101	64
Livres pour distribuer en prix, .....	1056	69
Inspecteurs d'école, .....	16449	84
Municipalités pauvres, .....	3960	00
Total .....	246836	45



APPENDICE C.

---

EXTRAITS DES RAPPORTS

DE MESSIEURS LES

INSPECTEURS DES ÉCOLES.

---

---

## EXTRAITS DES RAPPORTS

## DES INSPECTEURS DES ECOLES,

POUR L'ANNEE 1858.

*Extrait du Rapport de M. l'Inspecteur ARCHAMBAULT.*

Le tableau annexé à ce rapport constate qu'il y a dans ce district d'inspection 26 municipalités 127 arrondissemens, 109 maisons d'école, 135 écoles sous contrôle, 130 écoles élémentaires 5266 élèves ; 8 écoles primaire-supérieures de garçons (283 élèves), 3 écoles dissidentes (130 élèves), 2 écoles primaires supérieures de filles (186 élèves) ; 4 académies de garçons (704 élèves), 4 collèges industriels (606 élèves) ; 10 académies de filles dirigées par des communautés religieuses ayant en tout 1702 élèves, donnant un grand total de 5918 élèves fréquentant toutes les espèces d'institutions d'éducation.

Sur ce nombre d'élèves 4560 lisent couramment, 3268 lisent très bien, 5123 écrivent 4687 ont commencé à apprendre l'arithmétique, 1152 savent l'arithmétique jusqu'aux règles composées inclusivement, 255 apprennent la tenue des livres, 2628 la géographie, 3865 l'histoire ; 3113 la grammaire française ; sur ce nombre 888 font l'analyse grammaticale et logique ; 159 s'exercent à la composition littéraire, 121 apprennent le dessein linéaire ; 21 le mesurage, et 189 la musique instrumentale. Il y a dans mon district d'inspection 25 instituteurs et 83 institutrices, munis de diplôme, et 3 qui ne le sont pas. Il y a huit bibliothèques et 11650 volumes. Ce dernier chiffre est probablement au dessous de la vérité, car je n'ai pas pu obtenir tous les renseignements nécessaires. Les salaires des instituteurs sont de £50 à £90 courant et ceux des institutrices de £30 à £50. De plus il y a les traitements accordés aux professeurs des différentes institutions religieuses fondées dans les villages les plus importants de ce district, auxquelles les municipalités payent de £80 à £150, suivant le nombre des personnes qui se livrent à l'enseignement dans chacune d'elles.

En général, cette année, les municipalités de ce district ont profité du droit que leur accorde la dernière loi d'éducation d'élever les cotisations locales ; on y a prélevé par cotisations foncières, par rétributions mensuelles ou autrement, la somme de £4998 ; cette somme est considérable si on la place en regard de notre part de la subvention annuelle des écoles communes qui ne s'élève qu'à £2178.

Je suis heureux de dire que depuis longtemps la loi d'éducation est franchement mise en opération, elle fonctionne parfaitement dans ce district. Il y a, il est vrai, quelques paroisses où la rétribution mensuelle n'est point prélevée, mais en général ce n'est point par suite d'un mauvais vouloir, c'est uniquement parce qu'on préfère prélever d'avantage au moyen de la cotisation foncière.

On remarquera peut-être que le nombre total des élèves n'a point subi une grande augmentation, mais il est bon d'observer que ce district se compose d'anciennes paroisses où la population n'augmente que lentement et que déjà, les années précédentes, le nombre des élèves formait sur le chiffre total de la population une proportion aussi élevée qu'on pouvait le désirer. Les statistiques de chaque branche d'enseignement prouvent du reste un progrès remarquable dans les branches les plus importantes.

En général, les commissaires d'école de ce district ont fait de louables efforts soit pour faire construire de nouvelles maisons d'école, soit pour réparer les anciennes et les fournir de cartes, livres, tableaux, et de tout le matériel requis. Il y en a quelques uns cependant qui méritent des reproches pour leur apathie, et si je ne les nomme point cette fois, c'est uniquement dans l'espoir qu'ils accorderont cette année plus d'attention à l'exercice des fonctions importantes que la loi leur a confiées.

Enfin, les progrès opérés dans ce district depuis plusieurs années sont surtout rendus évidents par le fait qu'à l'exception de trois toutes les écoles sont confiées soit à des communautés religieuses, soit à des instituteurs ou à des institutrices munis de diplômes, et que ces derniers presque sans exception font honneur au brevet qui leur a été donné. Je ne saurais surtout trouver d'expressions pour dire tout le bien qui se fait dans nos couvents enseignants, ni pour faire connaître l'ordre, la propreté, la discipline et les excellents arrangements intérieurs de ces maisons d'éducation. Je m'abstiendrai de faire des éloges de chaque paroisse en particulier ; je dois cependant signaler les progrès qui continuent de se manifester à St. Aimé, et la générosité du seigneur et du curé de cette paroisse. Le premier, M. Massue, vient de faire don d'une terre près du village pour y fonder une académie de garçons, et le second, M. Lecours, veut y bâtir à ses frais une maison destinée à recevoir des Frères de l'ordre de St. Joseph ; de tels faits sont au-dessus de tout éloge, mais ne sont pas nouveaux dans cette localité, car c'est à la générosité de ces deux zélés amis de l'éducation qu'est due la construction de l'excellente académie de filles établie depuis peu dans cette paroisse.

J'ai distribué les livres que vous m'avez envoyés pour donner en récompenses. Il est difficile d'empêcher que la jalousie de quelques élèves ne se manifeste dans ces occasions, cependant j'ai vu en plusieurs endroits les bons résultats de cette distribution de récompenses.

Elle m'a surtout servi à stimuler le zèle des instituteurs et des élèves pour certaines branches qui étaient négligées ; et dans une école où l'écriture était bien inférieure à ce qu'elle aurait dû être, ayant refusé de donner aucune espèce de récompenses, j'ai trouvé dans les cahiers des élèves à une visite subséquente de très grands progrès.

---

*Extrait d'un Rapport de M. l'Inspecteur BELAND.*

Dans l'état actuel du fonctionnement de la loi de l'instruction publique, il ne nous reste plus qu'à perfectionner les résultats généralement acceptables qu'offrent partout nos écoles. Si nos districts d'inspection avaient moins d'étendue, nous pourrions certainement résoudre ce problème beaucoup plus vite. Espérons que la législature et le gouvernement se rendant à vos suggestions cesseront de nous imposer une tâche dans bien des cas physiquement impossible.

Cette année je compte dans mon district quelques écoles élémentaires de moins ; mais il y a un plus grand nombre d'écoles primaires-supérieures. La certitude que l'on a maintenant que le département insistera sur l'obligation de n'employer que des instituteurs et des institutrices munis de diplômes a contribué à opérer cette diminution dans le chiffre des écoles élémentaires en faisant fermer dans quelques paroisses des écoles tenues par des maîtres incapables. D'un autre côté, chaque paroisse cherche à s'assurer les services d'au moins un instituteur muni du diplôme d'école-modèle. Puisse cette disposition se montrer partout ; on verra alors chaque municipalité fournir à la société son contingent d'hommes instruits.

Il y a dans ce district 30 municipalités, 269 arrondissements, 93 maisons d'école appartenant aux commissaires, ce qui donne sur l'année dernière une augmentation de 7 ; 206 écoles élémentaires fréquentées par 10270 élèves, donnant une augmentation de 382 ; 58 écoles-modèles, augmentation en 1857, 2, nombre d'élèves 335, augmentation 120 ; 2 académies de garçons ayant 40 élèves ; 2 collèges industriels ayant 430 élèves, augmentation 160 ; 4 académies de filles ou couvents enseignants ayant 560 élèves, augmentation 95 ; une école primaire-supérieure de filles ayant 30 élèves ; enfin, grand total d'institutions 221 ; grand total d'élèves 11650, augmentation 532.

Le petit tableau suivant indique l'augmentation dans chacune des branches les plus importantes de l'éducation.

ANNEE.	Elèves lisant bien.	Elèves écrivant.	L'arithmétique simple.	L'arithmétique composée.	Tenue des livres.	Géographie.	Grammaire anglaise.	Grammaire française.	Analyse grammaticale.	Composition épistolaire.	Histoire.
1858.....	5124	7648	5490	2443	240	3450	795	5960	3385	830	4945
1857.....	5035	4514	4334	2398	225	3300	666	5560	2610	723	.....
Augmentation ....	89	3134	1056	45	15	150	129	400	775	107	.....

Le dessin linéaire s'enseigne à 85 élèves ; le mesurage à 80 ; la musique instrumentale à 100. Il y a 11 instituteurs munis de diplôme ; non munis de diplôme, 13. Il y a 150 institutrices munies de diplômes, et 150 institutrices non munies de diplôme. La moyenne des salaires accordés aux instituteurs est de £45 à £75. Ces salaires sont loin d'être suffisants, mais le parlement d'un côté et les municipalités de l'autre s'efforceront, je n'en doute point de remédier à ce mal. Le montant prélevé dans mon district est de £3824, l'éducation de chaque enfant coûte donc par année aux municipalités réunies une piastre et demie. Quoique les cotisations se soient considérablement accrues, et qu'elles paraissent onéreuses à quelques-uns, on voit que la somme payée pour l'instruction des enfants est encore bien petite.

L'on ne peut plus prétexter aujourd'hui l'incapacité des instituteurs pour s'excuser du faible salaire qu'on leur donne. Malgré tous les obstacles bien propres à les effrayer un bon nombre de jeunes gens instruits persistent avec un noble dévouement à se destiner à l'éducation. Les écoles normales nous en ont déjà fourni quelques uns. Dans mon district j'en compte trois qui enseignent avec le plus grand succès, et qui font le plus grand honneur à l'école normale Laval où ils se sont formés.

Ce qu'il y a de regrettable c'est de voir qu'aujourd'hui plus que jamais des institutrices peu habiles mais munies de diplômes parviennent à se faire accepter des commissaires en s'engageant à des prix très modiques. Dans la paroisse de Lotbinière il y a douze ou treize de ces personnes qui sont sans emploi, aussi cette paroisse ne compte plus un seul instituteur.

Je puis dire cependant sans exagération que toutes les écoles placées sous ma juridiction fonctionnent beaucoup mieux que les années précédentes. La visite des écoles produit un grand bien ; elle en produirait d'avantage comme je l'ai dit plus haut si ayant une moindre circonscription il m'était possible de visiter chacune d'elles plus fréquemment. La distribution de prix par l'inspecteur fait un grand bien ; il est malheureux que l'on ne puisse pas en donner un plus grand nombre.

*Extrait d'un rapport de M. l'inspecteur BARDY.*

COMTÉ DE MONTMORENCY.

Ce comté se compose de cinq municipalités scolaires dans la côte de Beau-pré sur la rive nord du St. Laurent au-dessous de Québec, d'une autre en arrière et de cinq dans l'Isle d'Orléans.

*L'Ange Gardien*.—La plus voisine de Québec des municipalités de la côte de Beau-pré a trois écoles élémentaires où s'instruisent 130 enfants dans toutes les branches d'instruction requises par la loi. Un instituteur actif et très capable, M. Tardif, dirige avec succès l'école du centre. Ses élèves sont très versés dans l'analyse grammaticale et dans la syntaxe. Il enseigne aussi l'anglais à plusieurs d'entre eux. Les deux autres écoles sont tenues par deux institutrices qui les dirigent d'une manière satisfaisante.

*Château-Richer*.—Dans cette municipalité scolaire il y a trois écoles avec 144 élèves qui font assez de progrès. Les deux institutrices qui enseignent aux deux extrémités de la paroisse se livrent avec ardeur à l'instruction de leurs élèves et sont très estimées dans leurs arrondissements respectifs. L'instituteur qui dirige l'école centrale ne paraît pas obtenir d'aussi bons résultats. Il s'est plaint du peu d'assiduité des élèves. L'on peut de plus attribuer leur peu de progrès au changement fréquent d'instituteur dans cet arrondissement. Je suis fâché d'avoir à dire que les commissaires sont endettés et que les comptes du secrétaire-trésorier ne sont point tenus d'une manière satisfaisante.

*Ste. Anne*.—Cette paroisse ne possède que deux écoles qui réunissent 122 enfants assez bien dirigés par deux institutrices dont on paraît satisfait. Les affaires pécuniaires de cette municipalité lui font honneur. Les commissaires, tous des cultivateurs, montrent un zèle louable.

*St. Joachim*.—Les deux écoles de cette paroisse réunissent 116 enfants à qui deux institutrices assez habiles font faire des progrès satisfaisants. Depuis ma visite j'ai appris qu'une école était ouverte dans les Caps et que l'on devait en ouvrir une autre dans une concession éloignée. Les commissaires et le secrétaire-trésorier tiennent les affaires de cette municipalité en bon ordre.

*St. Féréol*.—Cette municipalité qui est pauvre n'a qu'une école en opération, et les élèves au nombre de 49 sont peu avancés. Le curé malgré son zèle actif éprouve des difficultés de la part d'un certain nombre de contribuables qui veulent faire diminuer le taux de la rétribution mensuelle; on établit deux autres écoles aux extrémités, tandis que la seule école qui existe ne peut se soutenir qu'avec la subvention supplémentaire qui lui est accordée par le département, sur le fonds des municipalités pauvres.

*Laval*.—Cette municipalité a eu quelque temps deux écoles en opération; l'apathie et la pauvreté des contribuables ont été la cause qu'elles sont maintenant fermées.

*St. Pierre*.—Cette première paroisse de l'Isle d'Orléans a trois écoles bien dirigées, et sous la surveillance active du curé. Elles réunissent 200 enfants. M. Fortin, l'instituteur de l'école centrale, réussit bien, ainsi que les institutrices des deux autres arrondissements.

*St. Laurent*.—Un instituteur et deux institutrices font faire des progrès des plus satisfaisants à 156 élèves. L'anglais s'enseigne à 14 élèves par l'instituteur; 30 de ses élèves sont aussi bien avancés dans l'arithmétique et dans la grammaire. Les commissaires sont très zélés; mais les comptes ne sont pas bien tenus par le secrétaire-trésorier.

*St. Jean*.—Cette municipalité possède une académie très bien dirigée par M. Mignault et Mlle. sa fille. On y enseigne l'arithmétique dans toutes ses par-

ties, la géométrie, le dessin linéaire, l'anglais, le latin et la composition littéraire. L'école No. 2 est dirigée par une autre fille de M. Mignault avec beaucoup de succès. On y enseigne aussi l'anglais. Il y a deux autres écoles; l'une est tenue par un nouvel instituteur; l'autre n'est point sous contrôle et est fréquentée par 30 enfants. Les écoles sous contrôle réunissent 196 élèves. Les commissaires conduisent bien les affaires.

*St. François.*—Il y a deux écoles et environ 50 élèves qui font peu de progrès à raison de leur peu d'assiduité.

*Ste. Famille.*—Il n'y a que deux arrondissements, quoique cette paroisse soit très étendue. J'ai réussi à y faire prélever la rétribution mensuelle pour la première fois. L'école No. 1 près de l'église est fréquentée par 51 garçons. Deux religieuses de la congrégation de Notre Dame donnent l'instruction à environ 30 pensionnaires et 10 externes dans leur académie. Elles ont dernièrement interrompu leurs classes à cause des réparations devenues nécessaires pour leur couvent.

### COMTÉ DE PORTNEUF.

Ce comté populeux, qui s'étend des limites de Ste. Foy et de l'Ancienne Lorette jusqu'à Ste. Anne de la Pérade, comprend le long du fleuve St. Laurent, les municipalités scolaires du Cap-Rouge, de St. Augustin, de la Pointe-aux-Trembles, des Ecureuils, du Cap Santé, de Deschambault et des Grondines, et, dans les profondeurs, celles de St. Casimir, de St. Basile, de St. Raymond et de Ste. Catherine.

*Cap-rouge.*—Il n'y a qu'une école fréquentée par 56 élèves. L'instituteur est assez habile; les élèves apprennent assez bien. Ils sont la plupart très jeunes. On leur enseigne les deux langues. La maison d'école est grande et bien construite; la municipalité n'a pas encore achevé d'en payer le coût.

*St. Augustin.*—Cette municipalité possède 4 écoles qui réunissent 230 élèves. Dans l'école No. 4, tenue par M. Drolet, les enfants font des progrès satisfaisants, ainsi que dans celle de Mlle. Vallière. Cette institutrice est bien habile et enseigne la langue anglaise et la musique instrumentale à quelques élèves. L'école No. 3 donnerait des résultats assez satisfaisants si les parents y envoyaient leurs enfants plus régulièrement. Quant à l'école de l'arrondissement No. 1, je suis fâché d'avoir à dire que sur 35 enfants inscrits, l'institutrice n'en compte guère plus que 10 comme assistance moyenne, et qu'il y a beaucoup de jours où son journal n'en marque que 4 ou 5. Cet état de choses peut être attribué à la pauvreté des enfants qui demeurent près du lac St. Augustin et sont à une assez grande distance de l'école.

*La Pointe-aux-Trembles.*—Cette municipalité a aussi 4 écoles. Celles des arrondissements No. 2 et 3 fonctionnent très bien. Quant aux deux autres, les progrès des enfants sont assez médiocres. Le nombre des élèves dans cette municipalité est de 222. M. Vallière, qui tient l'école No. 3, enseigne en sus du français, l'anglais à 17 élèves qui apprennent la grammaire de Lévizac avec la traduction anglaise. Celle No. 2 tenue par M. Fecteau compte 55 garçons qui apprennent la grammaire française, les uns dans Lhomond, les autres dans Chapsal. L'anglais y est aussi enseigné à 17 élèves. Cette langue est aussi enseignée par M. Blumhart dans l'école de l'arrondissement No. 1 à 18 élèves.

*Ecureuils.*—Dans cette petite municipalité il n'y a qu'une seule école où 98 enfants, instruits par M. Bédard, ont fait des progrès remarquables depuis ma dernière visite. L'instituteur enseigne l'anglais à quelques uns de ses élèves.

*Cap Santé.*—Les écoles de cette municipalité comprennent plus de 300 enfants. Il y a deux écoles dissidentes à l'endroit appelé Haleburrough, et une à Portneuf. Cette dernière a été fermée dernièrement; elle contenait une trentaine

d'élèves. Il y a, près de l'église, deux bonnes écoles indépendantes; l'une composée de 25 garçons, et l'autre de 20 filles.

Des six autres écoles, celle de l'arrondissement No. 1 tenue par M. Gaudry, mérite d'être signalée pour les progrès des élèves dans les deux langues, l'arithmétique, la tenue des livres etc. Les commissaires ont nommé un secrétaire-trésorier qui fait honneur à la municipalité par la manière dont il tient ses livres.

*Deschambault*—Cette municipalité comprend 8 écoles; 5 dans l'ancienne paroisse de Deschambault, et trois dans Saint-Alban nouvelle paroisse qui n'est érigée que canoniquement. Ces écoles ont environ 300 élèves. Je dois une mention honorable à l'école modèle de garçons dirigée par M. Belleau, et à l'école de Mlle Daniel à l'arrondissement No. 2. La bonne tenue des élèves, et la discipline de ces écoles ne laisse rien à désirer. M. Belleau enseigne avec succès la tenue des livres, l'usage des globes et la composition épistolaire; il enseigne même le latin à quelques élèves. Les autres écoles à l'exception de celle de l'arrondissement No. 4 sont aussi dirigées d'une manière satisfaisante.

*Grondines*—Il y a 5 écoles dans cette municipalité et 218 élèves vont s'y instruire. L'école du centre est tenue par un instituteur habile, qui enseigne l'anglais à quelques uns de ses élèves. L'école No. 5 tenue par Mlle Turcot ferait preuve de plus de progrès si les élèves étaient plus assidus.

*St. Cazimir*—Cette municipalité n'a actuellement que deux écoles avec 157 élèves. Il a été difficile jusqu'à ces derniers temps de bien les diriger, vu le changement des institutrices engagées au rabais. Elles sont cependant aujourd'hui en voie de progrès.

*St. Basile*—Cette municipalité a aussi deux écoles que les commissaires entretiennent malgré la pauvreté des contribuables. L'institutrice de l'arrondissement No. 1 est très estimée et fait preuve de bonnes qualités dans l'enseignement. L'école de l'arrondissement No. 2 dont les contribuables sont irlandais, manque des objets nécessaires à l'enseignement. Le nombre d'enfants qui fréquentent les deux écoles s'élève à 90.

*St. Raymond*—Cette municipalité compte 6 arrondissements sous le contrôle des commissaires. La population se divise en canadiens-français catholiques, en irlandais protestans. Les trois écoles qui appartiennent aux canadiens sont assez bien tenues. Les écoles protestantes manquent de tout ce qui est nécessaire et les contribuables auraient grand besoin d'une subvention supplémentaire. Il y a en tout 345 élèves.

*Ste. Catherine*.—Cette municipalité scolaire quoique divisée en quatre arrondissements n'a actuellement que deux écoles en opération. L'arrondissement des Canadiens a laissé tombé son école vu l'extrême pauvreté des contribuables. La souscription des autres arrondissements séparé si irrégulièrement que les deux autres écoles sont menacées d'avoir le même sort. Il n'y aura pas de succès ni de bonne entente dans cette municipalité tant qu'on n'y abandonnera pas le système de la souscription volontaire pour celui de la cotisation légale. Cette municipalité qui pourrait envoyer 430 enfants à 4 écoles n'en envoie que 88 à 2 écoles.

## COMTÉ DE QUÉBEC.

*Beauport*.—Il y a dans cette municipalité six écoles. Cinq d'entre elles qui réunissent 400 enfants sont dirigées de manière à faire honneur à la paroisse. Les élèves font des progrès particulièrement dans la grammaire et dans l'arithmétique. M. Pâquet qui dirige l'école No. 3, a produit des élèves très capables dans la composition littéraire et le calcul. Mlle Vallée qui enseigne à plus de 100 enfants dirige son école avec méthode et régularité. On enseigne l'anglais à plus de 80 enfants dans cette municipalité.

*Charlesbourg.*—Il y a dans cette municipalité outre une école de filles indépendante, cinq écoles sous contrôle qui instruisent 200 enfans. Deux de ces écoles ne me paraissent faire que peu de progrès, il est vrai qu'elles sont établies dans les arrondissements les plus pauvres et que les enfans manquent d'assiduité. Celle de M. Blais, (arrondissement No. 3) et l'école modèle (No. 1) tenue par Mlle Paradis donnent de bons résultats, Mlle Paradis montre beaucoup de zèle et enseigne l'anglais à 18 de ses élèves.

*St. Ambroise.*—Cette municipalité contient 8 écoles sous contrôle et deux écoles au village des sauvages. Elle forment en tout environ 330 élèves. Ces écoles sont généralement très bien tenues, elles sont surveillées activement et avec succès par M. le curé Boucher. L'école du centre dirigée par Mlle Dubuc continue à se distinguer par les progrès que l'on y fait dans la grammaire et la composition épistolaire. La jeune institutrice qui dirige l'école des sauvages est parvenue à y rétablir la discipline.

*Ancienne Lorette.*—Il y a dans cette municipalité 6 écoles, 4 sont confiées à des instituteurs et 2 à des institutrices. Elles contiennent en tout 280 élèves. L'école du centre tenue par M. Gilbert mérite d'être signalée par les progrès que l'on y a fait dans l'analyse grammaticale. Celles de M. Hamel (No. 4) de Mlle Roberge (No. 1) et de Mlle Drolet (No. 9) méritent également une mention honorable. Cette dernière école avait été négligée et la nouvelle institutrice a fait faire aux élèves beaucoup de progrès.

*St. Dunstan.*—Il n'y a qu'une école sous contrôle dans cette municipalité qui est pauvre, elle est fréquentée par 31 élèves, ils commencent à faire des progrès sous la conduite de Mme. Paré, institutrice capable de les bien former.

*Stoneham.*—Cette municipalité n'a qu'une école qui est sous la régie de syndics protestants. En été les enfans n'assistent pas régulièrement, en hiver j'y ai trouvé jusqu'à 40 élèves, parmi lesquels quelques-uns de 18 ans et au-delà.

*Valcartier.*—Vous savez les efforts qui ont déjà été faits pour organiser des écoles dans cette municipalité. M. M'Bain vient de m'apprendre que l'on en a mis deux sur pied sous le système des contribution volontaires et qu'on y admettra indistinctement les protestants et les catholiques.

*Ste. Foye.*—Cette municipalité n'a qu'une école fréquentée par 60 enfans, qui n'y font point tous les progrès désirables. Les commissaires devraient engager un maître muni du brevet pour école primaire-supérieure.

*St. Columban.*—Cette paroisse possède une académie et cinq écoles élémentaires. Le nombre total des élèves est de 364. A l'académie l'enseignement des classes supérieures fait exclusivement en anglais. Les classes élémentaires sont dirigées par un instituteur Canadien qui n'a qu'un petit nombre d'élèves. Une école anglaise et française dirigée par Mlles Miller et Wickstead donnerait de meilleurs résultats si elle pouvait être divisée en deux classes séparées, ce qui est impossible avec le local actuel. Telle qu'elle est actuellement les progrès des élèves sont remarquables. Il y a aussi dans l'arrondissement appelé *Bergerville*, une école anglaise et française où les classes se tiennent dans un même appartement; il ne s'y fait point de progrès.

*St. Roch.*—Toute la banlieue de St. Roch qui compose cette municipalité n'a que deux arrondissements. L'école No. 1 est dirigée par un instituteur qui enseigne à 72 élèves, cette école offre peu de progrès. Il y a aussi 22 filles sous la direction d'une institutrice laïque. Les Sœurs de la Congrégation de Notre-Dame tiennent l'école No. 2 où elles instruisent 280 petites filles divisées en 4 classes. Le bien que ces religieuses opèrent est immense.

## CITÉ DE QUÉBEC.

*Cité de Québec.*—L'école élémentaire de M. Dugal au faubourg St. Jean a 76 élèves dont plusieurs sont assez avancés. L'instituteur enseigne avec beaucoup de zèle l'arithmétique, la grammaire française avec analyse, la géographie et l'histoire. M. Dion instituteur muni du diplôme pour école-modèle tient au faubourg St. Roch une excellente école fréquentée par 83 élèves dont plusieurs sont très avancés dans l'analyse grammaticale et la composition épistolaire. Les examens publics de cette école ont toujours mérité à M. Dion l'approbation des autorités et des amis de l'éducation. Les Sœurs de la Congrégation de N.-D. à St. Roch ont placé sous le contrôle des commissaires une école de 40 petites filles qui est plutôt une classe de leur grande institution. Ces élèves très jeunes ont fait des progrès sensibles dans la lecture, l'écriture, la grammaire, l'analyse grammaticale et la géographie, elles sont toutes exercées à la musique vocale.

Les Frères des Ecoles Chrétiennes ont aussi dans cette partie de la ville une école composée de six classes françaises et de trois classes anglaises réunissant 660 élèves, dans les deux classes supérieures anglaises et françaises on enseigne avec succès toutes les branches exigées par le programme des écoles primaires-supérieures et même au-delà, la géographie avec usage des globes, l'algèbre, la géométrie, le mesurage, et des notions de littérature, de mythologie, de physique, d'astronomie, d'agriculture, de mécanique et d'histoire naturelle. On enseigne de plus la musique vocale à 60 enfans et la musique instrumentale à 27. Au faubourg St. Jean les Frères tiennent à leur maison de la rue des Glacis, six classes dont trois sont sous contrôle et contiennent à 103 élèves, il y a deux classes supérieures où s'enseignent les mêmes matières que dans les classes correspondantes à St. Roch. J'y ai vu des échantillons de dessin linéaire très remarquables. Les trois autres classes élémentaires réunissent 197 élèves. La musique vocale est enseignée à 60 enfans et la musique instrumentale à 18. Les Frères tiennent aussi sous l'église St. Jean, 3 classes élémentaires français contenant 315 élèves.

Au même faubourg les Sœurs de Charité dites *Sœurs Grises* tiennent 4 classes françaises et 2 anglaises pour 350 élèves. Dans la première classe française on enseigne la grammaire française, l'analyse, l'arithmétique, la tenue des livres la géographie avec l'usage des globes, la composition et l'art épistolaire. Dans la plus haute classe anglaise on voit à peu près les mêmes matières, les 4 autres classes sont purement élémentaires. Environ 40 élèves apprennent le chant et 70 sont exercées à la couture et au tricot.

Les Sœurs du Bon Pasteur au faubourg St. Louis tiennent aussi six classes dont 4 françaises et 2 anglaises ayant 280 élèves. Dans la classe française supérieure on enseigne avec succès la grammaire, l'histoire, la composition littéraire, la mythologie et la musique vocale. Les autres classes sont bien tenues et l'on y enseigne les matières exigées dans les écoles élémentaires.

Mlle Brophy tient toujours à la Basse-Ville une école que suivent une trentaine d'enfants; il ne s'y fait aucun progrès, à peine trois ou quatre enfans peuvent-ils lire d'une manière passable.

Les Frères des Ecoles Chrétiennes tiennent au Cap Blanc une école qui comprend trois classes anglaises et une classe française, elle est fréquentée par 275 enfans. Dans la classe supérieure on enseigne les matières que j'ai déjà mentionnées. Les Sœurs de Charité envoient aussi dans cette localité trois religieuses. Elles y ont trois classes, deux anglaises et une française et 147 élèves. Ces écoles sont un grand bienfait et une véritable providence pour la population de ce quartier.

En général les écoles des trois comtés que je visite fonctionnent d'une manière satisfaisante. La distribution de livre en prix lors de mes visites m'a paru exciter l'émulation. Je recommanderais aux instituteurs de donner des points pour les divers exercices, pour l'assiduité, l'application, des récompenses pourraient être vendues à l'enchère moyennant ces points comme cela se pratique dans quelques écoles. C'est un moyen très simple, mais très efficace d'obtenir de l'assiduité et de la diligence. Il serait aussi désirable que l'instituteur eut un règlement approuvé par les commissaires et qu'il tint des notes sur la conduite, l'application et les succès de ses élèves pour les montrer à chaque visite de l'inspecteur, du curé ou des commissaires. Il me paraît aussi important que l'enseignement de la langue française fût obligatoire dans toutes les écoles pour les élèves de cette langue, et l'instituteur devrait se faire un devoir d'obtenir une prononciation correcte des mots, une lecture aisée et naturelle, et d'épurer autant que possible le langage des élèves, en leur faisant comprendre toute la honte qu'il y a à ne point parler correctement sa langue maternelle. En général l'arithmétique fait de grands progrès et j'ai vu résoudre parfaitement bien et avec la plus grande célérité des problèmes bien difficiles, particulièrement chez les Frères des Ecoles Chrétiennes à St. Roch et aux Glacis; et dans les académies de M. Mignault à St. Jean de l'Île d'Orléans, de M. Belleau à Deschambault et de M. Gallagher à St. Columban.

—

*Extrait des Rapports de M. l'Inspecteur DORVAL.*

S'il est vrai de dire que *le maître fait l'école*, comme dans ce pays ce sont les commissaires qui choisissent et rétribuent les instituteurs, il serait encore plus juste de dire "tels commissaires, telles écoles." Vous avez dû voir dans mes rapports précédents que généralement toutes les écoles d'une même municipalité se ressemblaient; et cette circonstance frappe très vivement dans la visite de l'inspecteur. Partout où j'ai des éloges à faire des écoles, c'est que les commissaires ont choisi de bons instituteurs et de bonnes institutrices, les ont payés libéralement et régulièrement, les ont surveillés avec activité, ont visité leurs écoles avec zèle et intelligence, ont fait rentrer ponctuellement toutes les contributions, ont eu le courage de poursuivre les retardataires, enfin ont mis de côté dans le choix d'un secrétaire-trésorier toute faveur, toute intrigue et toute mesquinerie, tout esprit de parti, pour ne s'occuper que de la probité, de l'habileté, et de l'activité qui sont les qualités indispensables à cet important fonctionnaire de l'instruction publique.

Malheureusement le nombre des commissaires, zélés et actifs, n'est pas encore aussi grand que l'on pourrait le désirer et fait regretter que la législature n'ait pas donné suite à vos suggestions en exigeant comme condition d'éligibilité à cette charge publique la preuve d'une certaine instruction. On craint que l'absence de cette condition ne soit pendant longtemps encore un mauvais exemple et ne contrecarre puissamment les efforts que l'on fait pour inculquer aux pères de famille toute l'importance de l'éducation.

Cependant malgré le nombre encore très grand d'administrateurs faibles et incapables, j'ai à constater encore cette année dans l'ensemble des écoles de mon district un progrès qui prouve que l'impulsion donnée ne se ralentit nullement.

La proportion des élèves inscrits sur le journal d'école à la population totale de ce district, en tenant compte de l'augmentation probable de cette population depuis le dernier recensement, est de 1 sur 7 et celle des enfants fréquentant assidûment l'école est de 1 sur 10.

LE TABLEAU suivant indique l'état comparatif de toute les écoles de mon district.

MUNICIPALITÉS.	ÉCOLES				
	Excellentes.	Bonnes.	Médiocres.	Mal tenues.	Total.
Lachenaie.....	1	1			2
Mascouche.....	3	2	2		6
St. Lin.....	2	1	1		4
St. Calixte.....		1	3		4
St. Roch de l'Achigan.....	2	1	3		6
Repentigny.....	1				1
St. Paul l'Hermite.....	2		1		3
L'Épiphanie.....	2		3		5
St. Félix.....		1	3		4
St. Jean de Matha.....		1	1		2
St. Gabriel de Brandon.....	1	3	1	3	8
St. Norbert.....		3			3
St. Cuthbert.....	1	3	1	2	7
Berthier Paroisse.....	2	2	2		6
" Village.....	1	1	1		3
Isle du Pads.....		1			1
St. Ignace.....		1			1
St. Alphonse.....		1	2		3
St. Ambroise.....		2	3	2	7
Ste. Mélanie.....	1	1	3		5
Ste. Elizabeth.....	2	2	2		6
Rawdon: St. Patrick.....		3	2		5
Ste. Julienne.....	1	2	0	1	4
St. Esprit.....	1	2	2	1	5
St. Jacques.....	2	1	2	2	8
St. Charles Borromée.....	2	2	1	1	4
Lavaltrie.....	1		1		4
St. Alexis.....		2	3		4
St. Barthélemy.....	3	1	1		5
St. Liguori.....		1	3		3
St. Paul de Joliette.....	1	1			2
St. Sulpice.....	1	1			2
St. Thomas.....		1	2	2	5
Lanoraie.....		2	3		5
L'Assomption Paroisse.....	2	2	2		6
" Village.....	2	1	2		3
Chertsey.....			2		2
Total.....	37	48	55	16	156

Le progrès qu'il y a eu dans les branches suivantes est assez satisfaisant.

Année.	Élèves lisant.	Lisant bien.	Ecrivant.	Règles simples.	Règles composées.	Tenue des livres.	Géographie.	Grammaire anglaise.	Grammaire française.	Grammaire raisonnée.	Histoire.
1858.	1922	2496	3115	1573	1114	106	1114	231	1834	647	557
1857.	1867	2264	2748	1410	879	24	858	136	1650	272	376
Augmentation en 1858.	57	232	367	163	235	82	256	95	184	375	181

Enfin, les résultats obtenus qui me paraissent les plus sensibles sont 1o. plus d'uniformité dans les livres d'enseignement; 2. plus d'uniformité dans les matières de l'enseignement; 3o. plus de rapport entre ces matières et les besoins ordinaires des enfants qui fréquentent les écoles et, par là même, suppression de plusieurs branches qui ne devraient selon moi faire partie que du cours des écoles primaires supérieures; 4o. meilleur ameublement, cartes géographiques, tableaux noirs moins rares que ci-devant; 5o. un peu plus de régularité dans les actes et délibérations des commissaires d'école et des syndics; 6o. une petite augmentation dans le salaire des instituteurs dans plusieurs municipalités; 7o. plus d'assiduité dans la fréquentation des écoles de la part des élèves.

Je ne puis pourtant terminer sans dire un mot d'un mal généralement senti dans mon district; je veux parler de la trop grande facilité avec laquelle on obtient le diplôme d'instituteur et surtout celui d'institutrice. Le mal que cette facilité produit est incalculable dans l'école et dans l'administration des affaires des commissaires; il l'est encore par rapport au corps enseignant en général, car cette facilité est cause d'une concurrence injuste entre des instituteurs d'une capacité bien différente quoique munis du même diplôme; ce qui fait que leur engagement est une affaire qui se traite tout simplement au rabais surtout dans certaines municipalités où l'on ne veut que de l'éducation à bon marché.

Je présenterai maintenant une rapide esquisse de l'état des choses dans chaque municipalité.

*Lachenaie.*—Les deux écoles de cette municipalité sont bien meublées et pourvues de belles cartes géographiques, tableaux noirs, registres, etc. L'instituteur de l'arrondissement No. 1, M. Trépanier, qui a remplacé les Dlls. Filiatrault, reçoit un salaire de £65. M. Bourgoing, instituteur de l'arrondissement no. 2, ne reçoit que £36. Les commissaires méritent des éloges pour la manière avec laquelle ils suivent les suggestions du département et les miennes.

*St. Henri de Mascouche.*—Parmi les élèves du collège industriel, 16 dans les classes les plus avancées m'ont paru avoir fait du progrès. Les autres écoles des commissaires ont des instituteurs et des institutrices capables. Les écoles des Dlls. Beauchamp et Mayé, et de M. Garraty, méritent une mention honorable; malheureusement les maisons d'école ne sont pas toutes bien bâties et n'offrent guères dans leurs distributions les avantages nécessaires; il n'y a point non plus de cartes géographiques; et comme il n'y avait point de registres des visites d'école, je n'ai pas pu donner de récompenses. Je compte beaucoup cependant sur l'intelligence et le zèle des nouveaux commissaires. Les affaires monétaires sont bien conduites sauf qu'on a un peu ménagé quelques débiteurs riches qui devraient cependant donner l'exemple de l'exactitude. C'est par erreur que l'école de M. Garraty se trouve indiquée comme école dissidente dans mon dernier rapport; elle est sous le contrôle des commissaires, presque tous les élèves appartiennent cependant à des dénominations religieuses différentes de la leur. Le collège reçoit des commissaires £75, le couvent £40, et M. Garraty £30.

*St. Lin.*—Les écoles sont bien tenues, les élèves ont fait des progrès, et les maisons d'école sont bien meublées; mais elles manquent de cartes géographiques. Les dissidents n'ont plus qu'une école, celle qu'ils avaient à Wesleyville n'est plus qu'une école indépendante. Leurs affaires pourraient être conduites avec plus de régularité et de ponctualité. Il en est de même des commissaires à qui il est dû de très forts arrérages.

*St. Calixte de Kilkenny.*—Cette municipalité se divise en quatre arrondissements. Les commissaires ont bâti depuis deux ans deux jolies maisons d'école que font le plus grand éloge des habitans en contrastant avec leur pauvreté. Les enfans dans cette municipalité sont aussi très assidus à l'école et ne peuvent manquer de faire des progrès. Les maisons d'école sont bien meublées, bien entre-

tenues, et munies de tableaux noirs. On se propose d'acheter des cartes de géographie. Une seule institutrice est munie de diplôme ; les autres m'ont paru assez capables en tenant compte des circonstances. Les commissaires sont endettés envers ces institutrices. J'augure mieux de la future régie de leurs affaires sous la présidence de M. le curé Desmarais.

*St. Roch de l'Achigan.*—Il y a une école primaire supérieure tenue par des clercs de St. Viateur. Les élèves font de certains progrès ; mais elle a besoin de meubles, cartes géographiques, etc. Les commissaires visitent très rarement les écoles, et ne les ont point non plus pourvues de régistres des visites. On a élevé un très bel édifice destiné à un couvent enseignant.

*Ile du Pads et Ile aux Castors.*—M. Marchessault a remplacé Mlle. Grin-sell ; les affaires de cette municipalité ont été admirablement bien gérées par feu M. le curé Filiatrault.

*Ile St. Ignace.*—La partie sud de l'isle est pauvre. Les commissaires n'ont point établi de rétribution mensuelle ; ils doivent le faire cependant ne fût-ce que pour contraindre les parents à envoyer leurs enfants à l'école, qui est assez bien dirigée, mais qui manque de cartes, tableaux noirs, etc. Cette municipalité a aussi de grandes obligations à feu M. le curé Filiatrault.

*St. Alphonse de Kildare.*—Les difficultés qui existent dans cette municipalité sont en voie d'arrangement ; les commissaires cependant sont loin de montrer du zèle ou de l'activité ; ils paraissent peu entendus dans la direction de leurs affaires. M. Rogan après une interruption de plusieurs mois a été remplacé dans l'arrondissement No. 1 par une institutrice qui enseigne les deux langues. L'école de l'arrondissement No. 2 tenue par M. Brault fait preuve d'assez de progrès ; celle de l'arrondissement No. 3 est bien médiocre.

*St. Ambroise de Kildare.*—L'école de M. St. André est assez bien tenue ; il en est de même de l'académie de filles des religieuses de Ste. Anne, et de l'école des dissidents. Les autres écoles sont bien mal conduites. Elles manquent de tableaux noirs, cartes géographiques, etc. Les salaires des instituteurs sont plus minces que dans aucune autre municipalité de mon district sans en excepter les plus pauvres. Les commissaires sont on ne peut plus apathiques et ne visitent point les écoles ; j'ai exigé d'eux qu'ils missent dans l'arrondissement No. 3 un instituteur capable, et convenablement salarié.

*St. Mélanie.*—Cette municipalité est située dans un pays de montagnes où la population est pauvre et dispersée sur un vaste espace. Les écoles y font nécessairement peu de progrès ; les enfants manquent le plus souvent de livres, de papier, et de tout ce qui leur est nécessaire. Quoique les salaires des instituteurs soient très minimes il leur est dû de fort arrérages. L'école de M. J. Robillard mérite une mention honorable à raison du travail du maître et du succès des élèves. Ce bon instituteur reçoit £49 de salaire.

*St. Elizabeth.*—Sauf l'école de la côte St. Martin dont l'état stationnaire est dû en grande partie au peu d'assiduité des élèves, les autres écoles de cette paroisse ont fait des progrès satisfaisants. Elles sont en général bien meublées ; quelques unes manquent encore de régistres des visites. Les instituteurs sont en général assez habiles. Les affaires des commissaires sont tenues en bon ordre par M. le notaire Lacasse. Les dissidents n'ont point d'école en opération.

*Rawdon, St. Patrick.*—Deux écoles ont été fermées une partie de l'année pour des raisons bien futiles. Les instituteurs sont mal payés. On ne prélève point de rétribution mensuelle ; on prétend y suppléer par une souscription volontaire payable en partie en bois de chauffage. Il suffit de dire que plusieurs écoles sont restées souvent fermées faute de bois de chauffage pour faire voir combien cette ressource est illusoire.

*Rawdon, Ste. Julienne.*—Cette paroisse est pauvre, cependant les écoles sont bonnes, propres et bien meublées de bancs, tables, cartes, régistres, etc. Les

affaires des commissaires sont tenues dans un ordre parfait par leur secrétaire trésorier M. de Caussin. Les examens des écoles des arrondissement No. 1 et 2 ont donné des résultats satisfaisants. Celle de l'arrondissement No. 3 obtient peu de succès. L'école des dissidents est en opération depuis peu. Elle paraît bien tenue par Mme. McAdams.

*St. Esprit.*—Les finances des commissaires de cette municipalité et par suite leurs écoles sont dans le plus triste état. Depuis environ un an et demi pas moins de cinq secrétaires-trésoriers ont eu la main à l'œuvre. Ces changements fréquents rendent la régie des affaires presque impossible. Les écoles manquent du mobilier nécessaire, de cartes, de registres, etc. Plusieurs institutrices ne sont point munies de diplômes.

*St. Jacques.*—Cette municipalité entretient sept écoles, deux instituteurs, cinq institutrices laïques, et cinq sœurs de Ste. Anne. L'Académie tenue par ces dernières est très bien dirigée. Parmi les autres écoles, celle de l'arrondissement No. 5 est excellente, deux sont passables, et les deux autres sont très mal et très irrégulièrement tenues. L'école primaire supérieure est aussi très mal tenue. Le secrétaire-trésorier me paraît faire son possible ; mais sa tâche est difficile.

*St. Charles Borromée.*—Cette paroisse est divisée en quatre arrondissemens ; elle possède un collège industriel, une académie de filles et un institut littéraire. Le collège Joliette possède un cabinet de physique et l'on s'efforce aussi d'y donner aux élèves des notions d'agriculture théorique et pratique. Cette utile institution a éprouvé une perte considérable et estimée à plus de £600 dans un incendie qui a détruit une aile de cinquante pieds de longueur sur vingt-deux de largeur, et la chapelle. On était en Juin dernier à construire une nouvelle aile en pierre de 60 sur 35 pieds, à trois étages.

L'académie des filles est divisée en deux départemens : le pensionnat ou académie proprement dite et une école préparatoire sous le contrôle des commissaires. On m'a invité à visiter le pensionnat ; et j'ai été très content de l'examen des élèves qui m'ont paru bien posséder toutes les matières qui leur sont enseignées. L'école de filles sous le contrôle des commissaires manque de cartes de géographie. Il en est de même de l'école élémentaire tenue par les Clercs St. Viateur sous le contrôle des commissaires. L'école de l'arrondissement No. 2 est loin de faire honneur à la municipalité. Il n'y avait que onze enfans présents lors de ma visite et quarante inscrits. L'école de l'arrondissement No. 3 est assez bien conduite et assez bien fréquentée.

*Lavaltrie.*—Il n'y a point de municipalité scolaire dans tout mon district dont les maisons d'école soient mieux construites, mieux entretenues, mieux meublées, ni mieux fournies de cartes géographiques et de tableaux noirs ; mais les salaires des institutrices sont peu élevés et plusieurs d'entre elles sont peu instruites. Les finances sont dans un état prospère ; ce qui devra permettre aux commissaires de se procurer un ou deux bons instituteurs et de rétribuer plus convenablement celles de leurs institutrices qui le méritent.

*St. Alexis.*—Dans cette municipalité les examens sont fixés très singulièrement. Au mois de Mai les écoles étaient fermées ; ce qui n'empêche point que vers le temps des récoltes on se soit donné d'autres vacances. Tout semble se faire ici d'après la volonté populaire sans aucun égard aux dispositions de la loi ni aux réglemens du département. Par exemple, on répartit la rétribution mensuelle par familles sans avoir égard au nombre d'enfans en âge de fréquenter les écoles ; et au lieu d'accorder au secrétaire-trésorier sept pour cent sur les recettes, on lui accorde pour son salaire la balance qui reste à la fin de l'année toutes dépenses payées. Le secrétaire est par là directement intéressé à faire réduire les salaires des instituteurs. Les écoles sont mal tenues, les maîtres peu et mal rétribués. J'ai fait savoir aux commissaires que, s'ils ne mettaient ordre à tous ces abus, la municipalité serait entièrement privée de sa subvention.

*St. Barthélémy.*—Sur ses cinq écoles cette municipalité en compte trois bien bonnes, les deux autres sont passablement bien tenues. Les finances des commissaires sont en bon état. Cette municipalité est en voie de progrès. Il est question d'établir une école primaire-supérieure et de former un nouvel arrondissement pour une école élémentaire.

*St. Liguori.*—De petites animosités locales retardent dans cette paroisse les progrès de l'éducation. On paie mal les instituteurs, et nécessairement on n'en a que d'inférieurs.

On ne prélève point la rétribution mensuelle et les commissaires ne visitent point les écoles.

*St. Paul de Lavaltrie.*—L'académie de filles fait des progrès, l'école de l'arrondissement No. 1 est presque toujours fermée, celle de l'arrondissement No. 2 est peu fréquentée et mal tenue, les autres sont bien médiocres; les finances sont en mauvais ordre. La paroisse est agitée par des dissensions dont les écoles ressentent le contre-coup.

*St. Sulpice.*—Les deux écoles de cette municipalité sont bien tenues et les finances de la commission des écoles sont prospères.

*St. Thomas.*—Des quatres écoles de cette municipalité deux n'ont fait aucun progrès. Le maître de l'une a été renvoyé; l'autre qui n'a point de diplôme devra l'être aussi. Les deux écoles conduites par des institutrices sont passables. Les commissaires ont profité de la dispense que vous leur avez accordée de la rétribution mensuelle à la condition d'augmenter leurs cotisations et de mieux rétribuer leurs instituteurs. La cotisation a été augmentée de \$121, et l'on a élevé le salaire de deux instituteurs de \$40 chaque.

*Lanoraie.*—Les maisons d'école moins une sont assez bien entretenues, meublées et fournies de cartes, tableaux noirs. Deux écoles sont assez languissantes, les autres font des progrès satisfaisans. Les instituteurs sont mal payés. Obligés de s'endetter chez certains contribuables, ils sont contraints d'acquitter pour eux leurs cotisations. On sait où cela mène. Enfin, il est dû des arrérages et les commissaires ne les font point rentrer.

*L'Assomption, (paroisse).*—Cette paroisse a six arrondissemens dont les écoles sont confiées à de jeunes institutrices presque toutes assez habiles. Quatre de ces arrondissemens ont changé deux fois d'institutrices depuis deux ans. Il s'en est suivi comme toujours une perte de temps considérable pour les enfans. La plupart des maisons d'école sont bien entretenues; il y en a cependant qui n'ont point encore de cartes géographiques ni de tableaux noirs. Le dernier examen a été satisfaisant surtout en ce qui concerne les écoles de Mlle Chagnon et de Mlle Mercure. Les élèves y ont de l'émulation parceque les parents ont du zèle; l'une est toujours la règle de l'autre. Les affaires sont très bien régies par M. Martel, notaire, et secrétaire-trésorier. Les finances sont prospères.

*L'Assomption, (village).*—Il y a dans ce village : 1o. Un collège classique dont la réputation est si bien établie qu'il m'est inutile d'en faire l'éloge. On y a créé l'année dernière un cabinet de physique et un musée. Cette année M. Vézina, l'un des professeurs, est parvenu à former une très jolie collection d'ornithologie canadienne. Elle sera une précieuse acquisition pour le musée et pour l'étude de l'histoire naturelle. 2o. Une académie de filles ou pensionnat tenue par les Sœurs de la Congrégation de Notre Dame. Cette maison, pour la variété des matières, l'ordre, la discipline et le succès marche sur les traces des meilleures institutions de ce genre dans le pays. L'édifice qui appartient à cette institution a été considérablement agrandi. 3o. Une école primaire-supérieure de garçons qui compte 26 élèves et se distingue par ses succès sous la direction de l'instituteur M. Urbain Lippé. 4o. Une école élémentaire de garçons sous la direction de M. H. Lippé. 5o. Une école élémentaire de filles sous la direction des Sœurs de la Congrégation. 6o. Une école de petits enfans dirigée par Mlle. Guyon

70. Un institut littéraire. Les affaires des commissaires sont gérées par M. Martel dont j'ai déjà parlé. Il est malheureusement dû des arrérages aux instituteurs.

*Chertsey.*—Cette nouvelle municipalité érigée en 1857 a eu deux écoles en opération pendant une partie de l'année. Elles étaient fermées lors de ma seconde visite par suite de la pauvreté des habitans. J'espère qu'elles s'ouvriront de nouveau prochainement.

*Repentigny.*—L'unique école de cette municipalité tenue par M. Gaudry donne des résultats satisfaisans. Les commissaires n'ont pas encore exécuté l'ordre que vous leur avez donné de former un second arrondissement et d'y établir une école.

*St. Paul l'Hermite.*—Les arrondissemens no. 1 et no. 2 ont de bonnes écoles ; dans l'arrondissement no. 3 les enfans ont fait peu de progrès. Les affaires des commissaires sont bien tenues ; les écoles sont bien meublées et fournies de livres, tableaux noirs, cartes géographiques, registres, etc.

*L'Épiphanie.*—Sur cinq arrondissemens trois ont changé d'institutrices depuis un an, et ces changements ont été pour le mieux. Les écoles sont aussi mieux fournies de livres, cartes et tableaux. Il y manque encore des registres. Les écoles des Dles. Mercure et de Mlle. Gervais méritent une mention honorable. Les affaires monétaires des commissaires sont en assez mauvais état. Ils doivent des arrérages de salaire à plusieurs institutrices.

*St. Félix de Valois.*—Cette paroisse quoique divisée en 4 arrondissemens n'a que trois écoles sous contrôle en opération, outre une école indépendante. Ces trois écoles sont assez médiocres ; on parle d'établir une école séparée pour les filles, ce qui n'est pas sans besoin ; l'école de l'arrondissement no. 1 a vu réunis dans une salle très peu vaste jusqu'à 124 enfans. Cette paroisse possède une bibliothèque de plus de 500 volumes. M. Crépeau secrétaire-trésorier mérite des éloges pour la manière dont il tient ses comptes.

*St. Jean de Matha.*—Il y a quelques progrès dans les deux écoles de cette municipalité. Les enfans lisent bien et ont appris un peu d'arithmétique.

*St. Gabriel de Brandon.*—Cette municipalité compte huit écoles dont une est sous le contrôle des syndics dissidens. Les écoles nos. 5, 6 et 7 sont bien inférieures. L'institutrice de l'arrondissement no. 7 est cependant munie d'un diplôme et cela, je dois le dire, a surpassé tout ce que je pensais de la libéralité du bureau des examinateurs. Dans une phrase de 14 mots qu'elle a écrite en ma présence elle a fait 6 fautes des plus grossières. L'institutrice de l'arrondissement no. 6 a refusé de subir un examen, s'avouant d'avance incapable ; j'ai ordonné aux commissaires de les renvoyer l'une et l'autre. L'école de Mlle. Holmes est bien tenue, mais on y enseigne trop de matières diverses à un trop grand nombre d'élèves. L'école de l'arrondissement no. 6, à l'examen de laquelle j'ai assisté, n'a donné que des résultats peu favorables. On y a donné avec grand appareil des représentations bouffonnes que je ne puis trop blâmer, comme étant de nature à gâter le goût et les manières des enfans. L'école des dissidens est assez bien conduite, mais leurs livres de délibérations sont mal tenus. Ceux des commissaires sont en meilleur état.

*St. Norbert.*—Les trois écoles de cette municipalité ont fait d'assez grands progrès. Les institutrices sont assez instruites et habiles, les écoles sont bien fournies de meubles, cartes, tableaux, etc. Les affaires pécuniaires des commissaires sont en bon ordre et leurs livres sont bien tenus par le secrétaire-trésorier actuel.

*St. Cuthbert.*—C'est une des paroisses les plus considérables de mon district ; elle compte 7 arrondissemens et 7 écoles en opération. Les institutrices sont en général mal payées ; et les commissaires pourraient cependant les rémunérer plus convenablement et plus ponctuellement en faisant rentrer les arrérages de

cotisation assez considérables qui leur sont dûs. L'école des Dlls. Filteau est bien tenue ; elle manque cependant de l'ameublement et des objets nécessaires ; les institutrices qui sont jeunes auraient aussi besoin d'être mieux appuyées de l'autorité des commissaires, envers les enfans et leurs parents. L'école de la côte Ste. Thérèse est très inférieure et s'il n'y a point d'amélioration elle devrait être supprimée ; celle de la côte d'York est bien tenue et l'examen que j'y ai fait m'a donné des résultats satisfaisans ; l'école de la côte St. Jean n'a fait que peu de progrès, et les commissaires devraient ne point hésiter à se procurer un instituteur plus habile sans égard au salaire plus considérable qu'il faudra lui donner ; l'école du village fait honneur à l'instituteur M. Barrette, et j'espère que les commissaires, au lieu de diminuer son salaire, comme on l'a craint, l'augmenteront. Les comptes sont bien tenus par le secrétaire-trésorier actuel M. Chennevert.

*Berthier, (paroisse).*—Les écoles sont assez bien tenues ; les maisons d'école sont assez bien entretenues et fournies de tables, cartes, tableaux noirs, registres, etc. Mais les instituteurs se plaignent toujours d'être mal payés. La rétribution mensuelle n'est pas exigée aussi strictement qu'elle devrait l'être ; et la manière dont on le fait ne remplit pas le but de la loi ; on ne la fait payer que pour les enfans qui fréquentent l'école ; les pauvres ont donc un certain intérêt à les garder chez eux. Les finances ne sont pas non plus en bon état.

*Berthier, (village).*—L'académie des garçons a vu renouveler son personnel. Il y a un professeur français et un professeur anglais ; elle est maintenant fréquentée par 30 élèves. L'académie de filles ne le cède à aucune autre institution de ce genre. Les deux écoles élémentaires sous la direction des commissaires étaient fermées lors de ma visite ainsi que l'école dissidente. Les affaires des commissaires me paraissent plus prospères que l'année dernière. L'institut des artisans est dans une condition assez florissante et sa bibliothèque s'augmente chaque année.

#### *Extraits des Rapports de M. l'Inspecteur MEAGHER.*

Voici le compte-rendu des visites que j'ai faites aux écoles des diverses municipalités de mon district d'inspection.

#### COMTÉ DE GASPÉ.

*Fox et Griffin.*—A mon arrivée dans cette municipalité, je me suis rendu chez le Révérend M. Blouin qui m'a appris que l'unique école qui s'y trouvait n'était plus en opération, l'instituteur qui la dirigeait l'ayant abandonnée depuis quelque temps. M. Blouin m'informa encore qu'il allait se procurer les services d'un autre maître, lequel y serait bientôt installé. La plupart des contribuables désirent posséder au moins une école.

*Cap des Rosiers.*—Je n'ai trouvé qu'une seule école dans cette municipalité ; elle n'était fréquentée que par sept enfans. Les contribuables s'opposent ici au fonctionnement de la loi.

*Gaspé North et Sydenham.*—J'ai visité l'école de la Péninsule ; elle est soutenue au moyen de contributions volontaires. C'est une excellente école et son instituteur est très capable. J'y ai distribué quelques prix.

*Gaspé Bay South.*—Nulle école en opération. Si l'on en juge par l'apathie dont font preuve les habitans de cette localité, il n'est pas probable que la loi y fonctionne de sitôt, si on ne les contraint de s'y soumettre.

*York et Haldimand.*—Cette municipalité est également privée d'écoles depuis plus d'un an. Les Commissaires en étaient absents et je n'ai pu savoir pourquoi ils négligeaient d'en établir.

*Douglas.*—Cette localité possède une école dirigée par une institutrice dont les élèves sont au nombre de 48. Examen satisfaisant. J'y ai distribué 7 prix.

*Malbaie.*—Lorsque je visitai cette municipalité les commissaires étaient sur le point de s'assurer de nouveau les services de l'instituteur qui avait déjà dirigé la seule école qui s'y trouve. J'ai depuis appris avec bonheur qu'elle était en opération.

*Percé.*—J'ai fait l'examen de l'école No. 1, tenue par M. A. Béchard qui enseigne les deux langues avec habileté. Les élèves y sont au nombre de 50. Les réponses aux questions que je leur ai posées, en présence de leurs parens, m'ont satisfait. L'école de l'arrondissement No. 2 est fréquentée par 32 enfans. Le résultat de l'examen de cette école est satisfaisant. J'ai distribué des prix dans l'une et dans l'autre. L'école de l'arrondissement No. 3, est fermée.

*Isle Bonaventure.*—Il n'y a pas d'école en opération dans cette localité. Les Commissaires sont sur le point d'engager un instituteur; ils m'en ont informé.

*Grande Rivière.*—Deux écoles, l'une fréquentée par 56 et l'autre par 52 enfans, y sont en opération. Résultat de l'examen que j'en ai fait, satisfaisant. Les instituteurs, M. Thomas Tremblay surtout, qui dirige l'école de l'arrondissement No. 2, enseignent parfaitement l'anglais et le français.

*New Port et Pabos.*—Je n'ai trouvé qu'une seule école dans cette municipalité. Elle est conduite par M. Donald McTavish, et fréquentée par 28 enfans. La difficulté qu'éprouvent les commissaires à percevoir la cotisation vient surtout des grands propriétaires de biens-fonds qui refusent de la payer.

## COMTÉ DE BONAVENTURE.

*Port Daniel.*—Je n'ai trouvé qu'une seule école en opération dans cette municipalité; M. James Ryan la dirige et elle est fréquentée par 48 enfans. Examen satisfaisant.

*Hope.*—Une seule école y fonctionne; c'est celle de l'arrondissement No. 2, qui est tenue par M. Leek et à laquelle assistent 48 enfans. Examen satisfaisant. Lors de ma visite, l'école de l'arrondissement No. 1, était fermée.

*Cox.*—L'école de l'arrondissement No. 1 est tenue par M. Decan qui enseigne l'anglais et le français, et est pourvu de diplôme. Enfans 67. Cet instituteur mérite les plus grands éloges pour le zèle dont il fait preuve. L'école No. 2, dirigée par M. George Anez, est fréquentée par 47 enfans. Résultat de l'examen: médiocre. Celle de l'arrondissement No. 3 est sous la conduite de M. Macoubry et a 40 enfans. Cet instituteur est très capable. L'école No. 4, sous les soins de Mlle. Jane Clarke, excellente institutrice, est fréquentée par 47 enfans qui font de rapides progrès. Il est difficile de percevoir l'impôt pour école dans cette municipalité. Le Rév. M. Milne, à force de zèle, a réussi à faire rentrer une partie des arrrages de cotisations; mais il en reste encore un bien grand nombre. Les commissaires se disposent à poursuivre ceux dont les refus sont les plus obstinés.

*Hamilton.*—Il s'y trouve une école dirigée par M. Tierney et fréquentée par 52 élèves. Résultat de l'examen satisfaisant.

*New Richmond.*—Cette municipalité est divisée en 6 arrondissements d'école, mais n'en a qu'une seule en opération; elle appartient aux commissaires et renferme 25 enfans. Examen satisfaisant. Les dissidens de leur côté possèdent trois écoles. L'école No. 1 tenue par M. Wm. Fallow est une bonne école. Nombre d'élèves 46. Celle No. 2, qui a pour instituteur M. John W. S. Fallow, est fréquentée par 58 enfans. L'école No. 3, instituteur Neil Campbell, élèves 33, n'est ouverte que depuis 4 mois et sera bientôt une excellente école, quoique sa position soit désavantageuse.

*Maria.*—L'école de l'arrondissement No. 1 n'est pas en opération, les Commissaires ne pouvant trouver d'instituteur pour la diriger. Celle de l'arrondissement No. 2, tenue par M. L. P. Rèche est fréquentée par 66 élèves. Résultat de l'examen satisfaisant. L'école No. 3 est conduite par M. Poirier, et fréquentée par 44 élèves. Examen satisfaisant. L'école No. 4 est fermée. L'école de l'arrondissement No. 5, est conduite par M. Daniel Lawler et a 32 enfans. Examen très satisfaisant. L'école No. 6 est sous la direction de Mlle. Gauvreau qui enseigne à 32 enfans. Examen satisfaisant.

*Carleton.*—L'école de l'arrondissement No. 1 est sous la direction de M. Beaulieu et est fréquentée par 54 enfans. Examen satisfaisant. Ecole de l'arrondissement No. 2 : institutrice, Mlle. Eugénie Lefebvre ; enfans, 44. Examen satisfaisant. Ecole No. 3 : instituteur, M. Pierre Dugas ; enfans 26. Ils font des progrès.

*Nouvel.*—Ecole de l'arrondissement No. 1 : institutrice, Delphine Allard ; enfans 57. Examen satisfaisant. Cette municipalité ne possède pas d'autre école.

*Shoolbred.*—Il y a deux écoles en opération dans cette municipalité. Celle de l'arrondissement No. 4, dirigée par M. Thomas Verge, excellent instituteur, ne fonctionnait pas lors de ma visite. Celle de l'arrondissement No. 5 conduite par M. Chamberlain est fréquentée par 30 enfans. Examen satisfaisant.

*Mann.*—Cette municipalité ne possède pas encore d'école. On y a éprouvé la plus grande difficulté à percevoir la cotisation. Les commissaires ont convoqué une assemblée des contribuables à laquelle j'assistais ; on s'est alors entendu pour faire disparaître les obstacles qui entravent le fonctionnement de la loi. L'impôt pour école se paye déjà et j'espère voir sous peu deux écoles dans cette localité. On y a déjà élevé la charpente d'une maison d'école.

*Mission Point.*—J'ai examiné l'école des sauvages tenue par une institutrice et qui renferme par 66 enfans de l'âge de 6 à 16 ans. Tous apprennent l'anglais. J'ai été heureux de voir qu'ils avaient fait des progrès depuis ma dernière visite. Le Rév. M. Dumontier mérite de grands éloges pour tous les soins qu'il a donnés à cette école qu'il surveille tous les jours.

*Ristigouche et Matapédia.*—Il n'y a qu'une seule école en opération dans cette municipalité ; elle est tenue par M. William Donaly et n'a seulement été ouverte que quelques jours avant mon arrivée.

---

*Extrait des Rapports de M. l'Inspecteur CHILD.*

*Stanstead.*—Les contribuables de la municipalité scolaire de Stanstead déploient toujours beaucoup de zèle. Ils ont ouvert quelques nouvelles écoles, ont construit de nouvelles maisons d'école et ont réparé les anciennes. Il y a maintenant dans cette localité 33 arrondissemens, 31 maisons d'école et 22 écoles élémentaires très fréquentées. Les enfans, à l'exception d'un petit nombre, y assistent régulièrement et ont fait plus de progrès qu'en 1857. Les commissaires et leur secrétaire-trésorier ont administré les affaires de la corporation à la satisfaction des contribuables, qui payent libéralement leur cotisations et n'en doivent pas d'arrrages. Les instituteurs enseignent mieux aujourd'hui l'arithmétique mentale ; l'algèbre et la composition sont apprises dans quelques écoles ; mais l'histoire est partout entièrement négligée.

*Barnston.*—Grâce à la sage administration des commissaires de cette municipalité, les progrès que l'on a faits dans ces écoles ont été remarquables. Ces écoles sont au nombre de 19 et ont toujours été bien fréquentées. Elles sont sous la direction d'instituteurs compétents, mais il en est peu parmi eux qui

possèdent des diplômes. J'ai recommandé aux commissaires de ne donner de l'emploi qu'à ceux qui en seraient pourvus. Les obstacles qui entravent, depuis quelques années, le fonctionnement de la loi dans cette localité sont sur le point de disparaître et les contribuables payent maintenant plus volontiers leurs cotisations, lesquelles excèdent du double la subvention accordée par la législature. La pension de leurs instituteurs et le bois de chauffage de leur 19 écoles est une charge qu'ils se sont en outre imposée volontairement.

*Halley.*—Cette municipalité possède encore 13 écoles. On y en trouve une autre qui est fermée, ceux qui pourraient la soutenir se trouvant en trop petit nombre. La majorité de la population est canadienne-française. Je place quelques unes de ces écoles parmi les meilleures qui se trouvent dans mon district d'inspection et les examens que j'y ai faits ont entièrement répondu à mon attente et plu infiniment aux commissaires. Ces derniers ont construit une excellente maison d'école et ont pris des mesures pour en ériger une autre. Il n'est pas dans tous les townships de l'est une population qui fasse plus de sacrifices pour l'éducation de l'enfance que celle de cette municipalité.

*Magog.*—Cette municipalité possède 7 écoles bien fréquentées et dirigées par des instituteurs capables et tous munis de diplômes. La gestion des affaires de la corporation ne soulève pas la moindre plainte. On se dispose à construire dans cette localité, dans le cours de l'année, deux nouvelles maisons d'école; ces maisons, de même que celles qui ont été bâties, il y a un an ou deux, ne lui laissent rien à envier sous ce rapport aux autres municipalités. C'est là une preuve évidente du zèle que témoignent les contribuables pour l'éducation de leurs enfans.

*Harford.*—Il y a cinq écoles dans cette municipalité, à l'entretien desquelles les commissaires pourvoient abondamment. L'examen des élèves de ces écoles m'a satisfait; ils sont nombreux. On a, cette année, construit une nouvelle maison d'école dans cette localité. Les commissaires et le secrétaire-trésorier s'acquittent avec zèle des devoirs qui leur sont imposés et administrent sagement les affaires monétaires de la corporation. Les commissaires se proposent de remplacer ici les livres d'école américains par ceux de la série des écoles nationales d'Irlande.

*Compton.*—Cette localité a 21 écoles où les enfans ont fait de grands progrès dans toutes les branches d'instruction élémentaire. Les commissaires ne sont plus obligés de faire des poursuites pour la perception de l'impôt, et les finances de la municipalité sont dans un état prospère.

*Eaton.*—Il y a 13 écoles dans cette municipalité et quelques unes d'entre elles sont dirigées par des instituteurs très habiles. Les réponses aux questions que j'ai posées aux enfans qui étudient sous ces maîtres m'ont paru bien satisfaisantes. Parmi les autres écoles il s'en trouve dont les instituteurs ne méritent certainement pas de semblables éloges. Les contribuables payent généreusement leurs cotisations et pourvoient en outre à la pension et au chauffage des maîtres et à celui des écoles.

*Newport.*—Cette municipalité soutient encore avec bien de la peine ses trois écoles, parmi lesquelles il en est une qui sera bientôt une des meilleures de mon district d'inspection. J'approuve entièrement la manière prudente dont les commissaires et le secrétaire-trésorier s'acquittent des devoirs de leur charge, et les contribuables sont dignes d'éloges pour les sacrifices qu'ils s'imposent dans le but de soutenir leurs écoles et de construire de nouvelles maisons. Ces maisons sont bâties sur un plan perfectionné.

*Hereford.*—Les quatre arrondissemens de cette municipalité sont encore réunis et les deux écoles qui s'y trouvent sont bien tenues. Les fonds de la commission scolaire sont sagement répartis et de manière à donner pleine satisfaction.

*Clifton.*—Cette localité soutient convenablement ses quatre écoles. Elles sont assidûment fréquentées et les enfans y font des progrès. Les maîtres à qui on en a confié la direction sont très capables.

*Bury.*—possède cinq écoles. Les finances de la municipalité suffisent aujourd'hui à ses besoins. Une de ces cinq écoles est en rapport avec la société dite "Church and Colonial School Society" et est habilement tenue par M. Best, qui y enseigne le dessin linéaire à 7 élèves. Ces derniers font beaucoup de progrès dans cet art.

*Brompton.*—Cette municipalité est divisée en 7 arrondissemens d'école et a cinq écoles en opération. Les instituteurs y enseignent avec plus de succès que l'année dernière. L'école qui se trouve aux Chûtes promet de devenir excellente. La maison où elle se tient est spacieuse et le plan en est bon. Les affaires scolaires de Brompton s'améliorent. Les contributions que l'on y paye avec célérité et avec la meilleure volonté du monde excèdent d'au moins six fois la subvention accordée par la législature.

*Sherbrooke (Ville).*—Il y a cinq écoles dans cette municipalité, outre plusieurs autres écoles supérieures comprenant l'école qui est sous la direction de la *Church Society* et le collège français. On enseigne avec succès dans ces écoles l'épellation, l'arithmétique mentale, un peu de grammaire et de géographie. Les sommes d'argent qui se trouvent à la disposition des commissaires répondent entièrement à leurs besoins. Leur administration des finances est prudente et sage. On est sur le point d'ériger une nouvelle maison d'école à Sherbrooke Nord. Le coût de cette construction doit excéder \$300; mais les contribuables de cette partie de la ville se proposent de la parachever au moyen de contributions volontaires. Sherbrooke, par le zèle que déploient ses habitans pour l'éducation, prendra bientôt place parmi les localités de mon district d'inspection dont la population se distingue le plus sous ce rapport.

*Orford.*—Cette municipalité est divisée en quatre arrondissemens et a 3 écoles, dont une est excellente. Les sacrifices que font les contribuables de ce township méritent des éloges. L'enseignement se donne avec succès dans ces écoles. Les affaires monétaires de la municipalité sont dans un état prospère.

*Windsor* est aussi divisé en quatre arrondissemens et soutient aussi 3 écoles où les enfans font plus de progrès que l'an dernier. Les commissaires s'acquittent bien de leurs devoirs et le fonds local des écoles suffit aux besoins de la municipalité. J'ai visité dans la partie nord-est du township un établissement peuplé de Canadiens-français, je fus heureux d'apprendre que l'on devait y ouvrir une école dans le cours de juillet. Je me propose de m'y rendre l'hiver prochain et d'en faire l'examen.

*Ascot.*—Cette municipalité est divisée en 14 arrondissemens et possède autant d'écoles; les enfans fesaient des progrès. Quelques-unes de ces écoles sont dirigées par d'excellents instituteurs. La commission scolaire conduit toujours parfaitement les affaires de la municipalité.

*Melbourne.*—L'inspection que j'ai faite des écoles de cette municipalité m'a convaincu qu'il y avait progrès chez les enfans; j'ai été également satisfait de la manière dont les commissaires administrent ses affaires. On y a établi de nouveaux arrondissemens et construit de nouvelles maisons d'école. Les arrondissemens sont au nombre de 19 et celui des maisons d'école au nombre de 13. Les contribuables se montrent aujourd'hui mieux disposés à payer régulièrement leurs cotisations, et les commissaires mettent plus d'ordre dans leurs procédés.

*Shipton.*—Les écoles de cette municipalité qui sont au nombre de 19 sont toutes en opération et les enfans y font des progrès. Les affaires de la commission scolaire sont bien administrées.

*Wotton* a trois écoles; une quatrième s'ouvrira sous peu. J'ai remarqué du progrès chez les enfans. Les colons de ce township déploient du zèle et seront

bientôt en état de contribuer plus amplement au soutien de leurs écoles ;—513 enfans de l'âge voulu par la loi les fréquentent. J'ai réussi à faire disparaître des difficultés qui existaient dans cette localité. Mais malheureusement il s'en est déjà élevé de nouvelles.

*Cleveland* est partagé en 9 arrondissemens, et possède 7 écoles qui ont été fréquentées par un grand nombre d'enfans. La manière dont les commissaires gèrent les affaires de cette municipalité donne pleine satisfaction. Il s'y trouve une école dissidente conduite par un maître expérimenté.

*Durham No. 1.*—Cette municipalité a 19 arrondissemens et 15 écoles bien fréquentées. Il y a aussi une école dissidente qui l'est également et dont l'instituteur est très habile. L'enseignement du maître de l'école modèle obtient beaucoup de succès. Il est muni d'un diplôme obtenu de l'école normale McGill et sa méthode est excellente.

*Durham No. 2.*—Cette localité est divisée en trois arrondissemens et possède trois écoles. L'une d'entre elles, celle que dirige M. Galterson, rendra d'importans services. L'anglais et le français y sont enseignés. J'ai fait l'examen des livres et registres de la commission et je les ai trouvés en bon ordre. La maison où l'on se propose d'installer l'école supérieure n'a pas encore été construite.

*Kingsey.*—Cette municipalité a 14 arrondissemens et autant d'écoles. Je m'attendais à ce que les enfans fissent plus de progrès. Elle ne sont ni régulièrement ouvertes ni régulièrement fréquentées. Je suis convaincu que le zèle que déploie le secrétaire-trésorier aura l'effet d'améliorer cet état de choses. Les commissaires ont depuis peu construit deux nouvelles maisons. Deux des écoles de ce township méritent de figurer parmi les meilleurs écoles de mon district d'inspection. L'une est anglaise et l'autre française.

*Tingwick.*—Cette localité a 8 écoles sous le contrôle des commissaires et 3 écoles dissidentes. Les premières ne sont ni habilement dirigées ni fréquentées comme on le désirerait, les commissaires alléguant qu'ils ne peuvent se procurer de maîtres compétents. S'ils en avaient la volonté, leurs ressources leur permettraient sans doute de le faire.

*South-Ham.*—Aucun progrès. Cette municipalité soutient avec peine ses deux chétives écoles.

*Dudswell.*—Possède 6 écoles communes. L'une d'entre elles est une annexe de l'académie. Toutes ces écoles sont bien fréquentées et les enfans y font des progrès. Le fonds local des écoles ne suffit pas entièrement aux besoins de la municipalité, mais la répartition en est sagement faite.

*Winslow.*—Ce township a de nouveau ouvert ses quatre écoles que les colons, à cause de leur pauvreté, ne soutiennent que difficilement. Les querelles qui en avaient occasionné leur fermeture momentanée cessent petit à petit.

*Lingwick.*—Cette municipalité possède quatre écoles, l'une desquelles est excellente et l'autre très médiocre. Les commissaires se servent de jeunes instituteurs à qui j'ai fait subir un examen et que j'ai trouvés capables. L'instituteur de l'école du village était un de ceux qui s'acquittaient le mieux de leurs devoirs dans tout mon district d'inspection. J'ai appris avec regret qu'il était mort dans le cours du printemps dernier.

*Weedon.*—Ce township a trois écoles où les enfans font des progrès. Cette localité n'est colonisée que depuis peu d'années et la perception de l'impôt pour les écoles ne s'y fait pas aisément. J'ai été heureux de trouver ici des amis de l'éducation qui déploient tous leurs efforts pour la répandre.

*Garthby et Stratford.*—Il ne se trouve pas d'école dans ces deux townships. Lors de la dernière visite que j'y ai faite, on m'a promis que l'on en ouvrirait deux ou trois dans la dernière localité ; les habitans de Garthby se sont abstenus de prendre un engagement de ce genre. Ces colons paraissent néanmoins jouir

de quelqu'aisance. J'ai tout lieu d'espérer qu'on y établira des écoles et que j'aurai le plaisir d'en faire l'examen à ma prochaine visite.

*Wolfstown.*—Je me disposais à visiter cette année les écoles de ce township. Mais des missions spéciales dont j'ai eu à m'acquitter m'ont empêché de la faire.

*Westbury.*—On y a ouvert une école dans le cours de cette année, et l'on y a enseigné aux enfans la lecture, l'épellation et l'arithmétique mentale. On est sur le point d'en établir une autre qui sera fréquentée par un plus grand nombre d'élèves. Les contribuables de cette municipalité méritent les plus grands éloges ; ils ont construit une maison d'école et en érigent aujourd'hui une nouvelle. Les commissaires et le secrétaire-trésorier montrent un zèle égal à s'acquitter de leurs devoirs.

*Oakland et South Winslow.*—Ces townships n'ont point d'écoles ; mais on y en ouvrira une aussitôt qu'ils pourront réunir le nombre d'enfans voulu par la loi.

Tel est l'état dans lequel j'ai trouvé les 35 municipalités de mon district d'inspection. Les remarques générales qui suivent s'appliquent à chacune d'elles en particulier.

Les contributions sont libérales, exactement payées et sagement réparties. Les maisons d'école feraient honneur à bien des pays. Les parens y envoient leurs enfans aussi régulièrement qu'il leur est possible de le faire. Les progrès que font ces derniers sont bien de nature à satisfaire si l'on considère quels obstacles il a fallu surmonter pour les faire participer aux avantages d'une bonne éducation. Ces obstacles étaient formidables ; j'en signale ici quelques uns. 1o. Diverses nationalités forment la population des municipalités ; et cette population tient conséquemment à ce que le système d'éducation auquel elle est habituée soit celui que l'on adopte pour ses enfans ; 2o. Il n'existe aucune uniformité d'enseignement ; les enfans sont même dépourvus des livres qui leur sont nécessaires. Ce qui met le maître dans l'impossibilité de les instruire, ou s'il le fait, ce n'est qu'imparfaitement. Souvent encore en cela, il est obligé de se conformer aux caprices des parens, ou même à ceux de l'enfant.

#### *Extraits des Rapport de M. l'Inspecteur BRUCE.*

*Remarques sur l'état de l'éducation dans les diverses municipalités de mon district d'inspection.*

*Huntingdon.*—Depuis 1855, l'éducation a fait de rapides progrès dans cette municipalité ; et si les commissaires ne changeaient pas aussi fréquemment d'instituteurs, je crois que ces progrès seraient encore plus considérables. Trois écoles communes et l'académie sont aujourd'hui en opération.

*Elgin.*—Les cinq écoles de ce township fonctionnent assez régulièrement, à l'exception de celle de l'arrondissement No. 2. Les enfans des écoles des arrondissemens Nos. 3, 4 et 5, sont ceux dont les études ont été accompagnées de plus de succès. Je suis loin d'en pouvoir dire autant des élèves de l'école No. 2. La lenteur des progrès de l'enseignement dans cette localité doit être attribuée au mince salaire que l'on accorde aux instituteurs. Les plus forts appointemens ne sont que de £36. La conséquence en est que des maîtres capables n'osent jamais y venir. Les contribuables ne manquent cependant pas de ressources ; Elgin est un des townships les plus prospères de la province, et il s'en trouve dont la richesse n'égale pas la sienne qui contribuent bien davantage au soutien de leurs écoles.

*Godmanchester.*—Cette municipalité a neuf écoles. Sur ce nombre, il n'y en a qu'une seule de fermée ; c'est celle de l'arrondissement No. 9. Le résultat

des examens de six d'entre elles a été très satisfaisant. J'en ai trouvé 4 où les enfans fesaient assez de progrès; ceux de l'école No. 9, lorsqu'elle était en opération, en fesaient aussi de considérables. En général, l'enseignement est donné dans ce township d'une manière plus rationnelle et plus intelligente qu'autrefois, et en général aussi, les contribuables sont disposés à accorder des salaires plus élevés, afin de s'assurer les services d'instituteurs habiles.

*St. Anicet.*—J'ai remarqué assez de progrès chez les enfans des écoles de cette paroisse. Les élèves des écoles No. 1 et 4, se distinguent surtout sous ce rapport. Les écoles des arrondissemens Nos. 2, 3, 7 et 8 sont aujourd'hui médiocres; cela vient de ce que les instituteurs à qui on les a confiées n'ont que très peu de capacité. Les querelles qui se sont élevées entre les contribuables ont fait et continuent encore à faire beaucoup mal à leurs écoles. S'ils déployaient autant de zèle et d'énergie pour les soutenir qu'ils montrent d'acharnement à se nuire les uns aux autres, quand ils s'agit d'éducation, il est bien certain que leurs enfans retireraient infiniment plus d'avantages de l'enseignement qui leur est donné. Je dois cependant dire, à la louange des commissaires, qu'ils m'ont très volontairement accompagné dans les visites que j'ai faites à leurs différentes écoles, et j'ai aussi eu le plaisir de voir qu'elles étaient mieux fournies que par le passé de tout ce qui leur est nécessaire.

*Dundee.*—Je n'ai rien à dire de bien favorable des écoles de ce township, de la manière dont elles sont conduites ni de l'administration des affaires de la municipalité surtout en ce qui concerne l'engagement des instituteurs. Il ne m'arrive que rarement de voir deux fois de suite le même instituteur à la tête de la même école. Ces changemens fréquents de maîtres sont la ruine des écoles. Avec un pareil système les progrès sont impossibles. Il m'arrive souvent de trouver la moitié des écoles du township fermées; et pourtant il en possède huit. Lors de ma dernière visite, deux d'entre elles se trouvaient sans maîtres et sur six autres qui y fonctionnaient je n'en ai trouvé qu'une seule dont l'examen m'ait satisfait; les élèves de deux autres étaient loin de mériter des éloges. Ceux des trois autres font quelques progrès dans les branches d'instruction qui leur sont enseignées. La négligence des commissaires et leur apathie sont extrêmes.

*Hinchinbrooke.*—Les commissaires d'école de ce township ont fait de grands efforts pour répandre l'éducation dans leur municipalité. Ils ont agrandi plusieurs arrondissemens, afin d'engager de très bons maîtres. Cette démarche de leur part a été couronnée de succès. Lors de ma visite, je n'ai pas trouvé dans leurs écoles un seul instituteur qui n'eût la capacité requise. L'enseignement qui s'y donne avec intelligence et dévouement embrasse plus de matières que n'en prescrit la loi. Il y a véritablement plaisir à faire l'examen d'écoles où les enfans sont dirigés et enseignés par de tels maîtres. La seule école qui n'ait pas répondu à ce que j'en attendais est celle qui possèdent les syndics dissidens du township.

*Francklin.*—Cette municipalité a 8 écoles. Les enfans que renferment celles des arrondissemens Nos. 6, 7 et 8 ne font que bien peu de progrès, surtout dans ce qui constitue les premiers élémens de l'éducation. Les élèves des écoles des arrondissemens Nos. 1, 4 et 5 en font beaucoup plus. L'intelligence dont fait preuve un grand nombre de ces derniers atteste l'excellence de l'enseignement donné par les maîtres qui les dirigent et les avantages que l'on retire d'écoles confiées à des hommes désireux de s'acquitter de leurs devoirs. Les enfans des écoles des arrondissemens Nos. 2 et 3 font également des progrès.

*Ormstown.*—C'est une des trois municipalités de mon district d'inspection où l'instruction fait le plus de progrès. La raison en est évidente: les instituteurs sont engagés pour un plus long espace de tems. Il en est même dont on s'assure les services pour un certain nombre d'années. L'examen que j'ai fait des 12 écoles qui y sont en opération m'a pleinement satisfait. Les commissaires

d'école et les contribuables fournissent aujourd'hui plus libéralement leurs écoles de ce qui leur est nécessaire.

*St. Jean Chrysostôme No. 1.*—Dans cette municipalité, il y a deux très bonnes écoles, l'une appartient aux dissidens, l'autre, qui est celle de l'arrondissement No. 1, appartient aux commissaires. Les élèves des écoles des arrondissemens Nos. 2 et 3 font quelques progrès, mais pas autant qu'on aurait pu le désirer. Les enfans qui fréquentent ces deux écoles n'y assistent pas régulièrement; et en cela ils sont moins à blâmer que leurs parens. Ce manque d'assiduité est un de ces obstacles que les instituteurs ont bien de la peine à faire disparaître.

*St. Jean Chrysostôme No. 2*—Depuis que la loi fonctionne dans cette municipalité, l'éducation y a pris une nouvelle vigueur; mais il ne s'y trouve pas encore d'école où les enfans fassent beaucoup de progrès; ils sont effectivement si peu avancés qu'il leur faudra de bons instituteurs et un tems assez long pour qu'ils tirent profit de ce qu'on leur enseigne. Les écoles les mieux dirigées sont celles des arrondissemens No. 2 et 8. Les enfans de l'école française de l'arrondissement No. 1 font quelques progrès dans la lecture et l'écriture, mais peu dans les autres branches d'enseignement.

*Hemmingford.*—Pour que les contribuables de cette municipalité eussent de bonnes écoles, ils devraient diminuer le nombre des arrondissemens. Sans cette réforme il sera impossible aux commissaires de donner des salaires convenables et de se procurer des instituteurs capables. A l'exception de deux ou trois d'entre eux, les instituteurs qui dirigent les écoles de ce township sont loin d'être habiles et d'avoir l'énergie dont ils auraient besoin dans leur position. Pour ce qui est de la discipline, les notions qu'ils en possèdent équivalent à bien peu de chose.

*St. André d'Argenteuil.*—L'éducation, depuis les deux dernières années, a fait des progrès remarquables dans cette paroisse. Trois ou quatre de ces écoles sont très bonnes; celle du village, qui est indépendante, a aussi son utilité. L'examen que j'ai fait de l'académie de la paroisse, dirigée par M. McIntyre et des écoles des arrondissemens Nos. 3 et 6 a été satisfaisant. La plupart des enfans qui les fréquentent se livrent avec intelligence et succès à l'étude des diverses branches d'instruction qu'on y enseigne. Je n'ai trouvé que trois écoles qui fussent médiocres et cela doit être attribué au peu d'étendue des arrondissemens où elles sont situées. La part du fonds local qui revient à chacun d'eux est trop petite pour qu'il soit possible de les tenir constamment ouvertes et de mettre à leur tête de bons instituteurs. Il est vrai que les commissaires pourraient faire davantage pour ces écoles en élevant le taux de la cotisation et en prélevant la rétribution mensuelle. Mais, par mesure de prudence, ils se sont abstenus de le faire.

*La Châte.*—Sur les huit écoles de cette municipalité, il n'y en a que trois dont l'examen ne m'ait pas satisfait. Elles sont si mal tenues, et si irrégulièrement fréquentées par les enfans qu'il serait surprenant qu'il y fissent des progrès. Les contribuables de l'arrondissement No. 5 ont souvent des querelles au sujet de leur école et de leurs instituteurs. Une grande partie du blâme qu'ils encourent en agissant de la sorte, doit être rejetée sur les commissaires qui leur permettent d'engager leurs maîtres et de conduire leurs affaires à leur gré.

Les autres écoles de la paroisse sont bien dirigées, surtout celles des arrondissemens Nos. 1 et 2. Les élèves de ces deux écoles font de grands progrès. Les instituteurs qui les dirigent font preuve de beaucoup de zèle et de persévérance.

*Gore et Wentworth.*—L'état où j'ai trouvé les écoles de ce township ne m'a pas satisfait. Je les ai visitées deux fois, et je n'en ai trouvé que deux ou trois en opération et conduites par des instituteurs incapables. Ce qui fait que les

écoles sont si souvent fermées, prétendent les commissaires, ce n'est pas tant la mauvaise volonté que la détresse où se trouvent la plupart des habitans de ces townships. J'admets en partie la vérité de cette assertion; la plupart des terres y sont improductives, et pour rendre avec profit, demandent un travail infini; mais je ne saurais me persuader qu'on ne peut faire plus d'efforts pour propager l'éducation. Si les commissaires avaient plus de zèle et d'énergie, s'ils sentaient davantage toute l'importance de leurs devoirs, il est certain que l'instruction populaire ferait plus de progrès.

*Chatham.*—Ce township est divisé en quinze arrondissemens et possède autant d'écoles. Lors de ma dernière visite, les écoles des arrondissemens No. 4, 6, 9 et 11 n'avaient pas d'instituteurs. Parmi celles qui fonctionnent, j'en ai visité 5 où les enfans faisaient des progrès; ce sont celles des arrondissemens Nos. 1, 2, 3, 5 et 8. Les élèves les plus avancés se trouvaient dans les écoles Nos. 2, 3 et 8, où ils reçoivent une excellente éducation pratique. Les maîtres qui les dirigent sont très zélés. Les autres écoles sont médiocres; et le français ne s'enseigne que dans deux d'entre elles. Ces deux dernières n'étant en opération que depuis peu de tems, les élèves n'y sont pas bien avancés, mais néanmoins ont fait des progrès dans la lecture et l'écriture. Les commissaires de cette municipalité méritent des éloges pour la manière consciencieuse dont ils s'acquittent de leurs devoirs.

*Grenville et Union.*—Les contribuables de ce township refusent encore de se soumettre à la loi. Je n'y ai trouvé que deux écoles en opération; l'une et l'autre ne sont fréquentées que par un bien petit nombre d'enfans.

*Montréal.*—Les écoles qui sont sous la surveillance des commissaires protestans de cette ville continuent à soutenir leur bonne réputation. Elles sont classées parmi les écoles élémentaires, mais, dans le fait, elles passeraient toutes aisément pour d'excellentes écoles modèles.

RÉCAPITULATION.

MUNICIPALITES.	NOMBRE TOTAL DES ENFANS APPRENANT																
	Assistance suivant le rôle d'écolo.	La lecture.	L'écriture.	L'arithmétique.	La grammaire.	La composition.	La géographie.	La tenue des livres.	L'algèbre.	Le français.	Le latin.	Les mathématiques.	Le dessin.	La musique vocale.	La musique instrumentale.	L'usage des globes.	Leçons de choses.
Elgin.....	225	225	168	170	83	52	102	2	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
Huntingdon.....	325	325	296	298	207	131	115	18	31	7	17	16	.....	.....	.....	.....	.....
Godmanchester.....	505	505	402	409	216	59	190	4	3	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
Dundas.....	297	297	210	211	68	12	66	1	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
St. Anicet.....	521	521	367	374	138	45	77	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
Hinchinbroke.....	551	545	422	478	246	180	275	8	5	.....	.....	7	.....	.....	.....	.....	.....
Ste. Malachie.....	754	754	491	571	284	115	203	6	19	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	30
Franklin.....	98	66	43	46	18	6	18	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
St. Chrysostôme, No. 1.....	331	331	232	231	116	110	120	.....	3	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
St. Chrysostôme, No. 2.....	343	343	196	240	73	80	60	4	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
Hemmingford.....	516	516	287	346	219	59	98	1	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
St. André.....	832	832	598	539	293	59	217	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
Gore and Wentworth.....	614	614	434	430	231	103	195	.....	21	8	14	7	8	.....	8	.....	.....
Chatham.....	270	270	150	150	60	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
La Châte.....	700	700	470	307	234	162	234	14	4	13	.....	7	146	.....	.....	.....	.....
Grenville et Harrington.....	527	527	430	435	180	97	137	12	.....	31	22	6	28	.....	.....	.....	.....
Ville de Montréal, protestants.....	1600	200	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
Totaux.....	8344	7938	5406	5693	2801	1394	2137	114	86	71	53	35	112	482	20	20	30

\* No 1 omis.

† Un tiers à peine fréquentent les écoles qui ne sont pas sous la direction des Commissaires.

*Extrait des Rapports de M. l'Inspecteur PARMELEE.*

L'éducation fait généralement des progrès dans toutes les écoles de mon district d'inspection ; ces écoles sont bien dirigées, et un grand nombre peuvent sans difficulté être classées parmi les écoles modèles. Les maîtres pour la plupart ont l'aptitude requise, et ils s'appliquent à perfectionner leurs méthodes d'enseignement. Les personnes, chargées de faire fonctionner la loi, s'acquittent de leur devoir avec zèle et efficacité.

Je fais suivre les remarques qui précèdent d'un sommaire des statistiques contenues dans les tableaux qui accompagnent le présent rapport.

Le nombre des municipalités scolaires de mon district d'inspection est de 20. Le nombre des arrondissemens d'école est de 259 et celui des maisons d'école de 249. (Plusieurs de ces maisons sont excellentes ; les moins bonnes sont chaque année remplacées par des maisons neuves). Le nombre des écoles élémentaires en opération, dans le cours de l'été dernier, a été de 233 ; sur ce nombre 204 appartiennent aux commissaires, 21 aux syndics dissidens et 8 sont des écoles indépendantes. Le nombre des écoles modèles est de 2 ; celui des élèves les fréquentant de 153. Elèves fréquentant les écoles indépendantes 173 ; les écoles dissidentes 590 ; et toutes les écoles élémentaires 7321. Sur ce nombre 3366 sont des garçons, et 3955 des filles. 4760 sont d'origine britannique ou d'autre origine, et 2561 appartiennent à des familles canadiennes-françaises. 4597 sont protestants et 2724 sont catholiques. Nombre d'élèves épelant 2100 ; lisant couramment 2946 ; lisant bien 2275 ; apprenant l'écriture 2818 ; l'arithmétique simple 1375 ; l'arithmétique composée 1032 ; la géographie 1206 ; la grammaire française 449 ; la grammaire anglaise 584. Total des enfans qui apprennent la grammaire et l'analyse des parties du discours 1023 ; à écrire et la composition 701.

Il se trouve aussi dans mon district d'inspection 16 écoles primaires supérieures ou académies. L'une d'elles est fréquentée par des enfans canadiens-français, et les autres par des enfans d'origine britannique ; deux de ces dernières sont des écoles de filles.

Le nombre des élèves fréquentant les écoles supérieures est de 545 : garçons 248, filles 297. Elèves y apprenant la lecture 524 ; l'écriture 330 ; la géographie 243 ; la grammaire et l'analyse des parties du discours 334 ; l'arithmétique 426 ; l'algèbre 72 ; la composition 301 ; le latin 62 ; le grec 8 ; le français 93 ; la musique instrumentale 54 ; la musique vocale 48 ; le dessin 29 ; la philosophie naturelle 32 ; la chimie 4 ; la géométrie 31 ; l'astronomie 28 ; la physiologie 4 ; l'usage des globes 103 ; la tenue des livres 62 ; l'histoire 121, et la déclamation 187.

17 écoles communes sont dirigées par des hommes et 216 par des femmes. 14 instituteurs sont pourvus de diplômes et trois n'en ont pas. 24 institutrices en possèdent et 192 enseignent sans en être munies. L'âge des instituteurs et des institutrices est en moyenne de 21½ ans.

Préposés à la direction des écoles primaires supérieures se trouvent : un ministre du culte ; trois instituteurs possédant des diplômes leur permettant d'enseigner dans les académies ; 3 munis de diplômes leur permettant d'enseigner dans les écoles modèles ; 2 munis de diplômes leur permettant d'enseigner dans les écoles élémentaires, et 7 n'ont point de diplômes. Deux de ces écoles sont dirigées par des personnes du sexe et dans toutes il y a 13 assistants hommes et femmes. Le nombre des élèves qu'elles renferment est de 7879.

*Extrait des Rapports de M. l'Inspecteur PLEES.*

Mon rapport pour la présente année ne contient de renseignemens que sur les écoles soumises à la surveillance des commissaires protestants de la cité de Québec.

Quant à ce qui regarde ces écoles j'ai peu de chose à ajouter à ce que j'ai déjà dit à leur sujet. Les enfans y font des progrès et je me suis convaincu, en les visitant, que les instituteurs font tout ce qui dépend d'eux pour l'avancement de leurs élèves. La plupart d'entre ces derniers indiquent sans hésiter sur la mappemonde les grandes divisions terrestres et les diverses contrées dont elles se composent et signalent ce qui les distingue les unes des autres. Ils donnent de mémoire les noms des pays, font connaître leurs climats, leurs productions naturelles, leurs manufactures, etc. Durant les deux dernières années ils ont étudié la grammaire, etc., ont appris les définitions et les dérivés des mots et à écrire sous la dictée. L'élocution, la grammaire anglaise, la composition et l'arithmétique mentale ont fait partie des études auxquelles ils se sont livrés avec succès.

L'école des dissidents de Ste. Foye et de la Banlieue, que l'on a depuis peu mise sous ma surveillance, renferme 39 enfans des deux sexes la plupart protestants.

J'y ai trouvé, le jour de l'examen que j'en ai fait, un grand nombre de parens des élèves qui y prirent le plus vif intérêt. Les sujets sur lesquels il a eu lieu ont été la lecture et l'épellation, (les élèves les plus avancés répondant aux questions qui leur ont été posées sur les dérivés des mots et leur signification) la géographie, la grammaire anglaise, l'arithmétique mentale et générale, la tenue des livres, le mesurage, etc, l'histoire sacrée. J'ai été satisfait des réponses qui m'ont été faites sur tous ces sujets. J'ai remarqué dans la mise des enfans beaucoup de propreté et une exacte discipline dans l'école.

Une partie des contributions au moyen desquelles se soutient cette école n'a pas encore été payée, elles sont dues par des personnes qui ne peuvent, sans être taxées de négligence, s'en exempter. J'ai appris avec plaisir que, dans cette école, de même que dans toutes celles qui sont placées sous ma surveillance, les enfans de la classe pauvre reçoivent l'instruction gratuitement.

En général, le résultat de mes examens a été satisfaisant; et je suis convaincu qu'il l'aurait été bien d'avantage s'il y eut eu plus d'uniformité dans les livres d'école.

*Extrait du Rapport de M. l'Inspecteur LEROUX.*

En vous transmettant le rapport de ma dernière visite j'éprouve une satisfaction d'autant plus vive qu'il m'est donné de vous faire connaître les heureux changemens qui se sont opérés dans la plupart des municipalités de mon district d'inspection.

Je fus forcé, bien à regret, dans mon premier rapport de vous dire que sur vingt-quatre municipalités dont se composait ce district, sept seulement se conformaient aux exigences de la loi et aux instructions du département. Aujourd'hui, grâce à l'appui que j'ai reçu de vous, à votre promptitude à me donner les instructions que je demandais, et à votre fermeté à maintenir ce qui avait été prescrit, grâce aussi au concours que j'ai reçu de MM. les curés des diverses paroisses ainsi que de plusieurs personnes instruites, j'ai presque partout obtenu les réformes que je désirais. Vingt municipalités peuvent être maintenant

rangées au nombre de celles où la loi reçoit son entière exécution. On a réparé ou du moins commencé à réparer les maisons d'école qui en avaient besoin ; elles sont pourvues du matériel nécessaire, et toutes sont beaucoup mieux fréquentées comme vous pouvez vous en convaincre par mes statistiques. Les cotisations sont régulièrement perçues et les instituteurs reçoivent leur traitement avec plus de ponctualité. Les quatre paroisses qui ne se sont pas encore conformées à vos instructions sont : St. Césaire, St. Athanase, St. Hugues et St. Dominique, qui sont actuellement elles-mêmes en voie de réforme.

J'ai employé cinq mois à parcourir mon district d'inspection. J'ai réduit le nombre des divisions, qui était ordinairement de six pour la lecture et l'arithmétique et de quatre pour les autres branches, à trois pour la lecture, le calcul et la géographie et à deux seulement pour la grammaire et l'histoire. Cette réduction a produit un effet auquel on était bien loin de s'attendre. Les petits enfants qui jusqu'alors perdaient leurs temps dans les écoles, et n'y éprouvaient que du dégoût et de l'ennui trouvent aujourd'hui le moyen de s'y amuser tout en s'instruisant. On ne les occupe plus seulement pendant cinq ou six minutes comme par le passé à apprendre leurs lettres ou à épeler ; mais on leur enseigne le calcul et la géographie, le catéchisme et les prières. Quelquefois ces jeunes enfants étudient sous la direction du maître ou de l'institutrice ; d'autrefois sous celle d'un *moniteur*. L'ordre dans lequel s'enseignent les autres branches aux élèves plus avancés produit aussi un bon résultat. Cette dernière partie de l'enseignement laisse cependant encore beaucoup à désirer surtout dans les écoles dirigées par de jeunes institutrices.

Les causes qui aujourd'hui peuvent être considérées comme s'opposant encore aux progrès de l'éducation sont principalement la modicité du salaire des maîtres, le défaut d'uniformité dans les livres, l'inhabileté et le défaut d'expérience chez la plupart des jeunes institutrices qui généralement sont préférées aux personnes plus capables parcequ'elles s'engagent à bas prix ; le peu d'assiduité des élèves et l'apathie de certains parents. Les livres que j'ai distribués conformément à vos instructions sont bien propres à faire disparaître cette indifférence des parents, car ils sont loin d'être insensibles à ces témoignages de succès et de bonne conduite donnés à leurs enfans. Plusieurs se privent volontiers de leurs services pour ne pas leur enlever l'honneur de ces récompenses qui ne sont données qu'à ceux qui joignent au succès l'assiduité à venir à l'école. Il est à regretter seulement qu'on ne puisse pas donner un plus grand nombre de ces livres.

Avant de passer en revue chacune des municipalités de mon district qu'il me soit permis de vous indiquer celles qui ont montré le plus de zèle pour les réformes et les améliorations qui leur ont été prescrites. Ce sont, Ste. Marie de Monnoir, l'Ange-Gardien, St. Paul d'Abbotsford, St. Simon, St. Alexandre, Ste. Rosalie, St. Ephrem, la Présentation, St. Matthieu, St. Grégoire, St. Jean-Baptiste, et la ville et la paroisse de St. Hyacinthe. La bonne volonté qu'ont montrée MM. les commissaires d'école de ces diverses localités est digne des plus grands éloges. Tout a été fait par eux avec le plus grand soin, réparation des maison d'école et de leurs dépendances, achat de cartes géographiques, de registres, de sièges et de pupitres convenables, de tableaux noirs, de livres, de papier et d'ar loises pour les enfans pauvre ; toutes ces choses ont été faites de manière à faire voir que ces commissaires comprennent toute l'importance de leur mission. Je ne puis non plus passer sous silence l'acte de générosité peu commune dont vient de faire preuve les commissaires et les contribuables de la paroisse de Ste. Brigitte. Cette municipalité afin d'être plutôt libérée d'une dette considérable qui entravait ses opérations vient de s'imposer volontairement et unanimement une cotisation spéciale quoique déjà elle se fut cotisée

pour l'année à un montant triple de celui exigé par la loi. On appréciera davantage encore le zèle de cette paroisse lorsqu'on saura qu'elle est actuellement imposée pour la construction d'une église ce qui dans d'autres paroisses a coutume d'être un obstacle au paiement des cotisations scolaires ordinaires.

Je passe maintenant à une revue bien sommaire des diverses municipalités.

### COMTÉ D'IBERVILLE.

*Christieville.*—Les écoles sont presque toutes sur un bon pied dans cette municipalité et sont généralement bien fréquentées. L'école-modèle toujours dirigée par M. Auger dont le salaire n'est que de £60 est tout ce qu'on peut désirer de mieux. Elle a 46 élèves qui apprennent l'anglais et le français avec succès. Le traitement des institutrices dans cette paroisse varie de £20 à £27. Deux des institutrices enseignaient sans être munies de diplômes lors de ma première visite, mais elles s'en sont procurés depuis. L'école des dissidents n'était pas en opération lors de ma visite et les syndics pensaient bien qu'elle ne s'ouvrirait pas cette année.

*St. Alexandre.*—Les deux écoles de cette municipalité qui sont sous ma juridiction ne font pas honneur aux instituteurs qui les dirigent, les enfants paraissent intelligents, sont assidus, et cependant paraissent savoir peu de chose. Le salaire des maîtres varie de £40 à £42 10s.

*St. Brigitte.*—Lors de ma première visite peu d'enfants fréquentaient les écoles qui venaient de s'ouvrir. Les affaires de la corporation étaient en mauvais état; £143 avaient été dépensés en pure perte en procès et à payer des intérêts. Aujourd'hui grâce aux généreux sacrifices dont j'ai parlé plus haut toutes les dettes sont payées.

*St. Paul d'Abbottford.*—J'ai été très content de la discipline des écoles de cette municipalité, et des progrès dont les élèves ont fait preuve. Les écoles sont aujourd'hui pourvues du matériel nécessaire. Les commissaires font construire une maison d'école dans le rang Papineau et se disposent à faire l'acquisition d'un terrain au village pour en construire une autre. Les affaires de la corporation sont en très bon état. L'académie des dissidents n'était pas en opération lors de ma visite.

*L'Ange-Gardien.*—Il y a dans cette paroisse quatre écoles; outre que je les ai trouvées mieux fréquentées, les élèves y avaient fait des progrès assez remarquables. Les commissaires sont sur le point de créer un nouvel arrondissement, les affaires sont dans un état satisfaisant.

*St. Jean Baptiste.*—Les écoles de cette paroisse n'offrent aucun changement remarquable. Je n'ai pu d'après vos instructions y distribuer de récompenses les commissaires ayant omis de leur fournir des registres des visites. Les affaires de la corporation scolaire sont gérées d'une manière satisfaisante.

*St. Hilaire.*—Les écoles de cette paroisse n'ont pas fait tout le progrès désirable; deux d'entr'elles sont très irrégulièrement fréquentées. L'académie de filles tenue par les religieuses des Sts. Noms de Jésus et de Marie continue à être bien dirigée, les élèves ont fait preuve cette année d'une application bien remarquable. Je suis parvenu non sans peine à rétablir l'ordre dans les affaires pécuniaires des commissaires.

*St. Césaire.*—Les écoles de cette paroisse, deux d'entr'elles exceptées sont très bien tenues. Les progrès des élèves vont toujours en augmentant, mais il est à regretter que des instituteurs et des institutrices si dévoués soient les plus mal rétribués de tout mon district d'inspection. L'école modèle de cette paroisse tenue par M. J. Bte. Delage mérite une mention particulière. Le français et l'anglais y sont enseignés avec un égal succès. L'académie de filles dirigées par les Sœurs de la Présentation, est sans contredit une des meilleures

maisons de ce genre. Cette année elle a été fréquentée par 136 élèves. - On y enseigne l'anglais, le français et toutes les branches d'une bonne éducation. Sous tous les rapports elle fait honneur à son digne fondateur M. Provencal, curé du lieu.

*St. Mathias.*—Les écoles de cette paroisse sont tenues par des instituteurs dont le salaire varie de £50 à £56, et sont généralement bien fréquentées. Les élèves ont fait des progrès satisfaisants. Les commissaires de St. Mathias dont le zèle est digne de tout éloge se disposent à établir deux nouveaux arrondissements dont le besoin est évident. Les comptes sont tenus d'une manière satisfaisante.

*St. Marie de Monnoir.*—Cinq des écoles de cette paroisse sont bien tenues. Les élèves ont montré qu'ils avaient fait des progrès. Les quatre autres n'offrent rien de plus remarquable que l'an dernier. Je crois pouvoir dire que l'inaptitude des jeunes institutrices qui dirigent ces écoles y est pour beaucoup. Je ne puis que répéter ce que je vous ai dit dans mon dernier rapport de favorable au collège et à l'académie de filles.

*St. Pie.*—Les écoles de cette paroisse sont généralement mieux tenues que dans ma première visite et beaucoup plus fréquentées. Les traitements des instituteurs et des institutrices sont peu élevés. St. Pie aurait besoin d'une école primaire-supérieure, son village est populeux et désirerait cet avantage. J'ai tout lieu d'espérer que la chose ne se fera pas longtemps attendre. Les maisons d'école sont encore en bien mauvais état et dépourvues de presque tout le matériel nécessaire. Les comptes de la corporation scolaire sont tenus d'une manière satisfaisante, mais la gestion des affaires est négligée.

*St. Damase.*—Deux des écoles de cette municipalité sont mal tenues, dans les autres il y a progrès. L'école du village dirigée par M. Lussier est tout ce qu'on peut désirer de mieux pour une école élémentaire. Beaucoup d'enfants y étudient avec succès plusieurs des matières requises pour l'enseignement dans les écoles modèles. J'espère que bientôt MM. les commissaires prendront les moyens d'y établir une école primaire-supérieure. L'état des affaires pécuniaires de cette municipalité est aujourd'hui très satisfaisant ; mais les maisons d'écoles sont en très mauvais ordre.

*St. Dominique.*—A l'exception d'une seule, le manque de progrès dans les écoles de cette paroisse est dû à l'apathie des parents qui n'y envoient pas régulièrement leurs enfants. Les comptes et les délibérations des commissaires sont tenus d'une manière très peu satisfaisante. Il n'y a pas même de registre ni de livres.

*St. Simon.*—Les écoles sont bien tenues et les élèves ont fait des progrès remarquables. La bonne administration des affaires fait honneur aux personnes qui les dirigent.

*St. Hugues.*—Cette paroisse est en arrière des autres sous plusieurs rapports. Lors de ma visite c'était la seule paroisse de mon district où les instituteurs n'avaient pour ainsi dire rien reçu de leurs salaires. Les écoles à l'exception de l'académie des filles et de l'école de M. Blanchette sont très inférieures. Cette dernière école a donné des preuves de progrès très satisfaisantes. A l'académie de filles dirigées par les Sœurs de la Présentation, les élèves de l'externat que j'ai interrogées m'ont donné une idée très favorable de cette institution. Les comptes de la corporation scolaire sont tenus d'une manière satisfaisante, mais il reste beaucoup d'arrérages à faire rentrer.

*St. Ephrem.*—Deux des écoles de cette paroisse sont sur un pied qui ne laisse rien à désirer. L'autre ne fait preuve d'aucun progrès. L'école dissidente est très bien dirigée. Les comptes des commissaires sont bien tenus, je n'ai pu voir ceux des dissidents.

*St. Hélène.*—Il y a maintenant deux écoles sous contrôle. La dernière ouverte que j'ai visitée m'a paru dans un état satisfaisant. Les commissaires

ont renvoyé un maître pour cause d'immoralité, ils ont aussi changé de secrétaire trésorier. Les affaires de la corporation sont maintenant en bon ordre.

*Ste. Rosalie.*—L'état des finances de cette municipalité est maintenant ce qu'on peut désirer de mieux, et les comptes sont très bien tenus. Il n'en est point de même des écoles. A l'exception de celle du village dont les progrès sont de plus en plus remarquables, elles semblent toutes rétrograder au lieu d'avancer. Les commissaires ont destitué l'année dernière sans raison un bon instituteur et le regrettent aujourd'hui.

*Notre-Dame de St. Hyacinthe.*—Toutes les écoles de cette paroisse sont pourvues du matériel nécessaire. Les progrès dans la plupart sont bien sensibles; elles sont aussi plus régulièrement fréquentées que lors de ma première visite. Les salaires des institutrices varient de £20 à £35. Les affaires de la corporation sont en très bon ordre et les comptes sont bien tenus.

*Ville de St. Hyacinthe.*—L'école de M. Kérouac est toujours dirigée avec zèle et succès. Son salaire et celui de Mme Kérouac chargée de la division des plus petits enfants, forment £105. L'école des Sœurs de la Charité est fréquentée par 186 élèves, ce sont presque tous des enfans de la classe pauvre, qui sans le secours de ces bonnes religieuses seraient condamnées à grandir dans l'ignorance et dans l'oisiveté. Les Sœurs de la Présentation de Marie ont remplacé celles de la Congrégation de Notre-Dame à l'académie des filles. Leur maison est la maison-mère de leur ordre dans le diocèse de St. Hyacinthe. Les Sœurs y sont au nombre de 11 et les élèves au nombre de 175. On y donne une éducation à la fois très solide et très distinguée.

*La Présentation.*—J'ai la satisfaction de pouvoir dire que les recommandations et même les reproches que j'avais cru devoir faire aux commissaires et aux contribuables de cette paroisse dans ma première visite ont eu leur effet. Les écoles alors peu fréquentées sont aujourd'hui remplies d'élèves, et à une seule exception près on y a fait en toutes choses les plus grands progrès.

Dans toutes les paroisses de mon district, j'ai passé un temps considérable dans l'examen des comptes et des registres des commissaires. Je le répète, le plus grand mal consiste dans le délai que l'on met à payer les instituteurs, et ce délai provient de celui que l'on met à collecter les cotisations et la rétribution mensuelle. Je suis certain que si les commissaires étaient tenus de percevoir ces deniers en automne, temps où les contribuables peuvent plus facilement payer; et de produire avec leur rapport semi-annuel un certificat de l'inspecteur constant qu'il n'est pas dû d'arrérages et que les instituteurs sont payés, il est certain que beaucoup d'abus dont on se plaint cesseraient.

Le résumé statistique suivant, vous donnera au reste la mesure du progrès opéré cette année dans mon district. En 1857 le nombre d'élèves fréquentant toutes les espèces d'institutions était de 6378, il est de 7666 en 1858, augmentation 1288; nombre d'élèves lisant couramment en 1857: 1803, en 1858, 2749; augmentation 856; nombre d'élèves écrivant 2882, en 1858, 3183, augmentation 301; nombre d'élèves apprenant l'arithmétique simple en 1857, 1699, en 1858 2187, augmentation 588; nombre d'élèves apprenant les règles composées en 1857, 1041, en 1858, 1576, augmentation 535; en 1857 la tenue des livres n'était enseignée qu'à 64 élèves, en 1858 elle l'a été à 115, augmentation 51; la géographie ne l'était qu'à 980, elle l'a été cette année à 1546, augmentation 666; la grammaire française n'était enseignée qu'à 1749, elle l'a été cette année à 2677, augmentation 928; l'histoire qui n'était enseignée qu'à 1146, l'a été cette année à 1677, augmentation 531. La composition littéraire, le mesurage, le dessin linéaire, la grammaire anglaise, le chant et la musique instrumentale offrent aussi une augmentation d'environ cent pour cent. Le montant total fourni par les contribuables s'est aussi augmenté de £657, et les traitements des instituteurs ont aussi obtenu quelqu'augmentation.

*Extrait des Rapports de M. l'Inspecteur HUME.*

*St. Victor de Tring.*—Il y a quatre écoles en opération dans cette municipalité, elles sont en général fréquentées par un grand nombre d'enfans ; les progrès qu'ils font, dans quelques-unes de ces écoles, laissent cependant beaucoup à désirer. La principale école de la municipalité est loin d'être ce qu'elle était il y a trois ans ; l'instituteur qui la dirige, quoique possédant un diplôme, ne me m'a pas semblé être en état de remplir les devoirs de sa charge et les commissaires désirent lui donner un remplaçant. Les comptes du secrétaire-trésorier sont tenus avec ordre et les contribuables m'ont paru animés de beaucoup de zèle pour l'éducation.

*St. Ephrem de Tring.*—Il ne se trouve qu'une seule école en opération dans cette localité ; elle renferme un grand nombre d'enfans qui y font beaucoup de progrès. Cette paroisse est, depuis deux ans, partagée en deux municipalités scolaires. Il ne se trouvait alors qu'une seule maison d'école, et comme cette maison était placée près de la ligne de division des deux municipalités, il a été impossible d'en tirer partie. Les commissaires en ont donc construit deux nouvelles, dont l'une est achevée et l'autre le sera lors de ma visite en juillet prochain ; ils engageront à cette époque un autre instituteur. Les habitans de cette localité sont la plupart de pauvres colons qui s'imposent de grands sacrifices pour soutenir leurs écoles.

*Forsyth.*—Grâce au zèle que déploie M. Bérubé, curé de cette paroisse, cette municipalité a aujourd'hui deux écoles en opération conduites par d'habiles institutrices. L'une d'elles, jeune fille possédant une excellente éducation, a fait faire de grands progrès à ses élèves. Cette municipalité est habitée comme la précédente par des colons indigens dont quelques-uns refusent de payer leurs contributions.

*Lambton.*—Dans cette municipalité, il y a deux écoles qui sont bien dirigées et qui sont fréquentées par un grand nombre d'enfans, dont les progrès sont satisfaisants. Les commissaires administrent sagement leurs affaires.

*Aylmer.*—Cette localité possède deux bonnes écoles. Aussitôt que ses ressources pourront le lui permettre, la corporation se propose d'en ouvrir une troisième. Il ne se trouve pas, dans mon district d'inspection, une seule municipalité qui pourvoie avec autant de bonne volonté et aussi largement qu'Aylmer au soutien de ses écoles. Il y est dû, cependant encore, des arranges de cotisations par un grand nombre de contribuables. Ceci ne doit pas néanmoins être attribué à de la mauvaise volonté de leur part, mais bien plutôt à la rareté de l'argent qui se fait le plus communément sentir dans les nouveaux établissemens.

*Broughton.*—Cette municipalité a deux écoles. L'une est fréquentée par des enfans d'origine anglaise et l'autre par des enfans appartenant à des canadiens-français pauvres. L'une et l'autre sont fréquentées par de nombreux élèves qui y font des progrès.

*Leeds.*—Ce township possède cinq écoles. Deux d'entr'elles n'ont été en opération qui durant l'espace de six mois et elles ont toutes été fréquentées par des enfans qui y ont fait des progrès. Quoique ces écoles soient rangées parmi celles que l'on appelle écoles élémentaires, il s'en trouve deux ou trois que l'on pourrait sans inconvénient classer parmi les écoles modèles, eu égard à la capacité des personnes qui les dirigent et au degré d'avancement des élèves. On construit aujourd'hui à Leeds une grande maison dans laquelle on installera bientôt une école modèle ou une académie.

*Nelson.*—Cette localité a deux écoles, l'une est fréquentée par des enfans d'origine anglaise et l'autre par des enfans appartenant à des canadiens-français ; —ils n'y font que peu de progrès.

*Inverness.*—Cette localité possède neuf écoles, y comprise celle des dissidens; mais quelques-unes d'entr'elles n'ont pas été en opération toute l'année. Les progrès que l'on y a faits ont, en général, été de nature à me satisfaire.

*St. Calixte de Somerset.*—Les affaires de la corporation de cette municipalité sont sagement conduites; elle possède cinq écoles élémentaires et une école modèle. Toutes ces écoles sont fréquentées par de nombreux élèves et dirigées par des instituteurs capables.

On compte ordinairement dans l'école modèle, quarante enfans qui font beaucoup de progrès.

Les contribuables de ce township doivent encore cependant beaucoup d'arrérages de cotisations; ce qui met les Commissaires dans l'impossibilité de payer le salaire de leurs maîtres. Le défaut de moyens pécuniaires les a jusqu'aujourd'hui empêchés de terminer une grande maison dans laquelle ils se proposent de placer des maîtres qui donneront une éducation supérieure aux enfans de la localité.

*Ste. Julie de Somerset.*—Les affaires de cette municipalité sont dans un bien pitoyable état. Un grand nombre de contribuables, pour s'exempter de payer l'impôt, se sont prévalus d'un vice de forme dont était entaché le rôle d'évaluation de la propriété foncière, et les poursuites instituées par les commissaires pour recouvrer la cotisation sont en conséquence demeurées sans résultat. Les instituteurs, privés d'une partie de leur salaire, souffrent nécessairement de cet état de choses. Il existe encore de nombreux arrérages de cotisations.

Huit écoles appartenant aux Commissaires fonctionnent dans cette municipalité et les progrès que l'on y fait sont satisfaisans. On y trouve aussi une école dissidente qui est fréquentée par des enfans d'origine anglaise. Cette école a jusqu'à ce jour été soutenue au moyen de contributions volontaires payées avec zèle par la population protestante.

*Ste. Sophie d'Halifax.*—Des commissaires ont été élus dans le cours de juillet dernier et l'on a établi trois écoles dans cette municipalité. Il s'en ouvrira d'autres, m'assure-t-on, au commencement de l'an prochain, trois maisons d'école appartiennent à cette paroisse qui a été divisée en neuf arrondissemens.

*Ireland.*—Il y a deux écoles en opération dans cette localité. L'une ne fonctionne que depuis six mois seulement. C'est le conseil municipal du township qui est chargé de percevoir la cotisation pour écoles que quelques contribuables ne payent qu'à regret. Il existe des dissensions au sujet des sites de maisons d'école. Comme cette municipalité a longtems été privée d'écoles, les enfans qui fréquentent celles que l'on y trouve aujourd'hui ne font pas encore bien des progrès.

*Frampton.*—Il y a dans cette municipalité cinq écoles appartenant aux commissaires, et une école appartenant aux dissidens. Dans la plupart d'entre elles, les enfans font des progrès. Un instituteur qui enseigne dans une école sous le contrôle des commissaires possède un diplôme pour école modèle, et trois autres sont munis de diplômes pour école élémentaire. Ces écoles sont généralement bien fréquentées.

Depuis le mois de juillet dernier, le township a été divisé en deux municipalités scolaires et chacune d'elles possède aujourd'hui sa corporation de commissaires.

*Standon.*—Ce township n'a qu'une seule école à laquelle les enfans n'assistent que bien irrégulièrement. Elle est sous la conduite d'une personne qui n'a pas de capacité. Les commissaires m'ont promis de lui donner un remplaçant plus habiles.

*Cranbourne.*—Les habitans de ce township, ainsi que je l'ai fait observer précédemment, sont pauvres, placés à des distances considérables les uns des

autres et sont incapables de payer de bons instituteurs. Il s'y trouve deux écoles en opération durant une grande partie de l'année ; mais les enfans que j'y ai vus étaient presque tous des commençants. Les contribuables m'ont paru bien disposés à faire tout ce qui dépend d'eux pour procurer le bienfait de l'éducation aux enfans de la municipalité ; mais il est nécessaire avant tout qu'ils construisent deux ou trois maisons d'école ; s'ils peuvent le faire, j'ai lieu de croire qu'ils engageront alors des instituteurs plus capables que ceux qu'ils ont aujourd'hui.

J'éprouve un vif plaisir à constater les progrès qui se sont faits, durant le cours de l'année, dans mon district d'inspection. J'ai trouvé des écoles établies dans plusieurs municipalités qui n'en avaient pas eu jusqu'ici. Il y a eu aussi accroissement dans le nombre des écoles et dans celui des enfans qui les ont fréquentées. En consultant les tableaux statistiques qui accompagnent ce rapport, on remarquera un égal accroissement dans le nombre des enfans qui lisent bien, qui écrivent, qui apprennent l'arithmétique, la grammaire, etc.

Le nombre des instituteurs munis de diplôme est trois fois plus considérable que l'an dernier.

Je dois remarquer que la population d'origine anglaise s'oppose plus vivement au prélèvement de la cotisation que la population canadienne-française.

Dans toutes les municipalités principalement peuplées de canadiens-français, à l'exception de celle de St. Ferdinand d'Halifax, le système de la cotisation est en vigueur. Dans les localités, au contraire, où le système des contributions volontaires a été adopté, il est peu de personnes qui s'exécutent de bonne grâce et celles qui prennent le plus d'intérêt au fonctionnement de la loi ont conséquemment à payer beaucoup plus que si l'impôt se trouvait réparti sur toute la population.

En général, les instituteurs se sont pas suffisamment rétribués. Le plus fort salaire qui soit accordé, est celui de l'instituteur de l'école modèle de Somerset, qui reçoit annuellement un montant de \$280. Pas un de ceux qui dirigent les écoles élémentaires fréquentées par des enfans d'origine canadienne-française ne reçoit plus de \$120 par an ; il ne s'en trouve que deux ou trois qui touchent cette somme. Dans les écoles anglaises, les maîtres ont des salaires un peu plus élevés ; un bon instituteur y est payé sur le pied de \$150 à \$175.

*Extrait d'un Rapport de M. l'Inspecteur CRÉPAULT.*

Il y a dans mon district d'inspection 1 collège commercial, deux académies de filles, quinze écoles primaires-supérieures, 116 écoles élémentaires sous le contrôle du département et trois écoles indépendantes. Sur ces 137 écoles, 13 seulement sont dirigées par des instituteurs, toutes les autres sont confiées à des institutrices. Il n'y a que deux instituteurs et deux institutrices qui soient employés sans être munis de diplômes. Les écoles tant élémentaires que primaires-supérieures qui sont dirigées par des instituteurs donnent toutes des résultats très satisfesans et sont très bien tenues. J'en puis dire autant de trente de celles qui sont confiées à des institutrices, cinquante autres sont bien dirigées et donnent des résultats satisfesans, vingt-cinq sont inférieures mais sont situées dans des municipalités pauvres, ou dans des arrondissements éloignés ou les enfans sont peu avancés ; enfin 22 sont mal tenues et insuffisantes. La plupart de ces dernières sont dirigées par des jeunes filles de 17 à 18 ans. Dans les 19 municipalités qui forment ma circonscription la loi est mise à exécution avec plus ou moins de régularité. Lorsque je vous aurai fait remarquer qu'il y avait encore en 1852 sept de ces municipalités qui refusaient absolument de se conformer à la loi et n'avaient pas une seule école sous le contrôle du département, vous

pourrez juger de l'étendue du progrès que nous avons fait. J'eus à faire nommer en 1853 par l'exécutif des commissaires pour les municipalités de St. Michel No. 2, St. Lazare, St. Raphael, Cap St. Ignace, St. Cyrille, St. Jean Port Joli, et St. Roch des Aulnets. Les amis de l'éducation dans ces municipalités avaient toujours reculé devant l'opposition et si la loi y est maintenant exécutée cela est dû principalement au système d'inspection introduit à cette époque. Aujourd'hui plusieurs d'entr'elles, entr'autres St. Raphael et le Cap St. Ignace, ont fait de grands progrès et ont un grand nombre de bonnes écoles tenues sur un excellent pied. Il y a dans mon district d'inspection 44 maisons d'école appartenant aux commissaires, 30 desquelles sont spacieuses et bien aérées. Plus de 24 ont des cartes de géographie, des tableaux noirs et en tout un matériel très convenable. St. Michel Nos. 1 et 2, St. Charles, St. Thomas, L'Islet, et Berthier se distinguent sous ce rapport.

Je dois dire aussi à l'avantage de la plupart des municipalités de mon district que les livres de comptes sont bien tenus et que les secrétaires-trésoriers s'acquittent bien de leurs devoirs. En quelques endroits cependant le peuple ne sait pas apprécier à sa juste valeur l'importance de cette charge, ce qui fait qu'on l'a ôtée à des personnes très capables, pour la donner à d'autres qui s'offrent à la remplir au rabais. Je suis fâché d'avoir à dire aussi que dans plusieurs municipalités l'élection des commissaires n'est pas ce qu'elle devrait être. Tant que l'on n'exigera pas comme condition d'éligibilité la preuve de certaines connaissances, il y aura toujours un grand nombre d'écoles très inférieures et l'on n'obtiendra jamais un succès bien complet. La dernière loi qui donne au surintendant le pouvoir de priver de leur part de la subvention, les municipalités récalcitrantes, a fait un bien immense. Les commissaires les moins bien disposés n'osent plus résister aux injonctions du département en vue de la responsabilité qu'ils encourraient. J'en reviens encore à l'importance qu'il y a d'établir des réglemens d'école et un choix de livres uniformes, pouvoirs qui sont laissés au conseil de l'instruction publique dont la nomination est, pour cette raison, urgente.

Dans plusieurs municipalités on met encore beaucoup de lenteur à payer les maîtres et il en est même qui voient arriver la fin de l'année sans avoir rien reçu de leurs salaires; entr'autres inconvénients il en résulte que les instituteurs faute d'argent comptant sont forcés d'acheter à un taux beaucoup trop élevé chez les marchands ou à payer de gros intérêts. Il serait aussi à propos que l'année scolaire commençât au premier de mai; de cette manière l'instituteur tirerait parti du terrain de l'école, tandis qu'il demeure non cultivé toutes les fois que l'arrondissement est pour changer de maître, parce que naturellement on ne s'empresserait pas de semer pour qu'un autre recueille.

Les bons instituteurs ne manquent point dans ma circonscription. Dans toutes les municipalités régies par des commissaires éclairés, on a toujours de bons maîtres parce qu'on leur donne un salaire proportionné à leur capacité. Tout le contraire arrive quand les commissaires sont illettrés; les écoles se donnent au rabais, et comme les institutrices peuvent toujours s'engager à des termes moins élevés on n'a plus à la tête des écoles que des jeunes filles de 17 à 18 ans, qui le plus souvent n'enseignent presque rien à leurs élèves.

Malgré tous ces obstacles l'éducation fait cependant chaque année des progrès remarquables. Le cultivateur, le père de famille comprennent mieux l'importance, le prix de l'éducation, la nécessité qu'il y a de faire instruire leurs enfans, ils sont mieux disposés à faire les sacrifices nécessaires pour obtenir ce grand résultat.

Quelques mots maintenant sur chacune des municipalités de ce district.

*Beaumont.*— Cette municipalité possède une école modèle ou primaire-supé-

rière et trois écoles élémentaires. Elles sont toutes très bien tenues par des personnes munies de diplômes et capables de rendre de grands services. Il s'est opéré une amélioration notable dans l'administration des affaires de cette municipalité. Les vieilles rancunes ont disparu et font place à l'amour du progrès. Les commissaires dont M. Poirier est le président ont fait réparer le vieux presbytère, et y ont installé l'école modèle ; c'est un local spacieux et confortable. Le secrétaire-trésorier M. Letellier tient ses registres et ses livres de comptes avec beaucoup de soin. Il est à regretter qu'il y ait des dettes et des arrérages, résultats des dissensions et des procès qui ont duré cinq ans ; mais qui sont enfin terminés.

*St. Michel, No. 1.*— Cette municipalité a un beau collège industriel et une académie de filles. Le collège a quatre professeurs et est fréquenté par près de 200 élèves ; M. Candide Dufresne en est le directeur. Cet établissement possède un pensionnat très bien tenu. On y a aussi établi une classe élémentaire pour les élèves trop peu avancés pour entrer dans les classes supérieures. La musique vocale et la musique instrumentale, le dessin, l'horticulture, l'anglais font partie des sciences qu'on y enseigne. Il y a aussi à St. Michel un institut qui possède un cabinet de lecture où l'on trouve un bon nombre de journaux et de revue périodiques du pays et de l'étranger, et une bibliothèque qui compte déjà plusieurs centaines de volumes. L'état prospère de cette municipalité modèle qui figure au premier rang parmi celles de mon district est dû au zèle et aux sacrifices de ses commissaires dont M. le curé Fortier, M. Forgues, régistrateur, M. Launière seigneur de la paroisse, ont fait partie depuis huit ans. M. Toussaint, maintenant professeur à l'école Normal Laval, qui a eu la direction du collège pendant quatre ans, a aussi fortement contribué à donner cette impulsion.

*St. Michel, No. 2.*— Il y a dans cette municipalité qui comprend les trois dernières concessions de la paroisse de St. Michel, trois écoles élémentaires tenues par de bonnes institutrices munies de diplômes. Les commissaires ont bâti trois maisons d'école de dimensions convenables ; elles sont toutes bien meublées, fournies de pupitres, de bonnes tables, de cartes géographiques et de tableaux noirs. Les classes sont fréquentées par un très grand nombre d'enfants qui font beaucoup de progrès et à mesure qu'ils se trouvent assez avancés vont compléter leur éducation dans les deux grandes institutions de la paroisse. Le salaire des institutrices est de £25 à £30 outre le bois de chauffage. Comme on le voit cette municipalité qui n'avait pas une seule école en 1854 rivalise de zèle avec le No. 1 de la même paroisse dont je viens de parler et qui comprend le rang du bord de l'eau et le village.

*St. Charles.*— Cette paroisse qui compte deux écoles-modèles, une pour les filles et l'autre pour les garçons, a vu disparaître depuis quelquel temps la bonne harmonie qui y régnait. Ceci est d'autant plus à regretter que les choses s'y trouvaient en assez bonne voie. Outre les deux écoles primaires-supérieures il y a sept écoles élémentaires toutes bonnes et conduites par des institutrices munies de diplôme et possédant l'aptitude requise. La commission possède neuf bonnes maisons d'école dont une à deux étages et de 80 pieds de longueur. Mlle Couture l'institutrice de l'école modèle est une personne très habile, elle a fait faire de grands progrès à ses élèves. Elle tient un pensionnat ; elle a formé plusieurs bonnes institutrices pour nos différentes municipalités, son école compte près de 100 élèves. L'école modèle de garçons est tenue par M. Declercq ci-devant professeur à l'académie de St. Thomas. M. Declercq possède très bien les langues française, anglaise et latine et compte déjà plusieurs années d'enseignement. Le secrétaire-trésorier actuel M. A. Boulanger tient très bien ses comptes.

*St. Gervais.*—Cette municipalité possède une académie de filles une école-modèle de garçons et 10 écoles élémentaires. L'académie de filles est dirigée par les Sœurs de la Congrégation. On leur a donné l'ancien presbytère qui, réparé offre tous les avantages possibles. C'est un édifice de près de 100 pieds de long avec mansardes. L'école primaire-supérieure des garçons est sous la direction de M. Larue, qui est sorti l'an dernier de l'Ecole Normale Laval avec un brevet d'école-modèle; six des autres écoles élémentaires sont bien tenues et confiées à des institutrices habiles et munies de diplômes, deux sont médiocres, et les deux autres inférieures. Les comptes du secrétaire-trésorier sont en bon état et ses registres sont bien tenus, mais il se trouve beaucoup d'arrérages. L'éducation n'a pas fait tous les progrès qu'on aurait pu obtenir dans cette importante municipalité, d'abord parce qu'il y a eu en commençant un trop grand nombre d'écoles et ensuite parce qu'on change trop souvent d'instituteurs et d'institutrices; ce changement a l'effet de retarder beaucoup les élèves en les forçant à revoir ce qu'ils ont appris les années précédentes. Le salaire des instituteurs est très minime, ce qui fait que plusieurs écoles n'en ont que d'inférieures.

*St. Lazare.*—Cette municipalité qui est très pauvre n'a été organisée d'après la loi des écoles qu'en 1854. Il s'y trouve aujourd'hui cinq écoles dont deux bonnes et trois dont l'enseignement est très limité, elles peuvent cependant répondre aux besoins de la localité pour quelque temps encore. M. le curé Dufour montre beaucoup de zèle, il occupe depuis plusieurs années la présidence de la commission, et rend d'importants services. On a bâti dernièrement une maison d'école près de l'église, ce qui fait le plus grand honneur aux contribuables lorsqu'on songe au peu de ressources qu'ils possèdent.

*St. Raphael.*—Cette paroisse ne s'est occupée de l'exécution de la loi des écoles que depuis 1854. Il s'y trouve néanmoins une école modèle de filles et quatre écoles élémentaires dont deux bonnes et deux médiocres. Mlle Thibault qui tient l'école-modèle est une de ces institutrices assez rares qui enseignent plutôt par vocation et par dévouement que dans le seul but de se procurer un moyen de subsistance. Les enfans sous ses soins ont fait de grands progrès, et plusieurs de ses élèves sont devenues à leur tour de bonnes institutrices. St. Raphael est une municipalité très pauvre qui n'entretient ses écoles qu'au prix des plus généreux sacrifices. On vient aussi d'y ériger une maison d'école très convenable et qui fait honneur au zèle des contribuables.

*St. Vallier.*—Il y a dans cette municipalité cinq écoles dont une bonne et quatre médiocres. C'est une paroisse très riche; malheureusement on n'y fait rien pour marcher de pair avec les paroisses voisines, qui, plus pauvres, devancent celle-ci de beaucoup dans tout ce qui a trait à l'éducation. Les commissaires n'ont encore qu'une seule maison d'école, et elle est dans un délabrement complet. Les personnes instruites qu'on a éloignées des affaires afin d'être moins taxé, comme on le dit ouvertement, demandent en vain depuis longtemps une école de filles dans le village. La seule bonne école qu'il y ait est celle de M. Sylvain qui mériterait certainement un traitement double de celui qu'on lui accorde, mais qui ne veut point s'éloigner de ses parents résidents dans cette paroisse.

*St. François.*—Il y a dans cette paroisse une académie de filles tenue par les Sœurs de la Congrégation de Notre-Dame, et quatre écoles élémentaires dont deux donnent des résultats satisfaisants, les deux autres sont inférieures. Le salaire que l'on accorde aux institutrices est trop peu élevé pour qu'on puisse en engager qui aient toute l'aptitude requise; sans compter qu'elles sont très mal payées. Le secrétaire-trésorier tient ses registres et ses livres de comptes dans un ordre parfait. M. Dessin qui tient l'école du village pourrait faire faire des progrès satisfaisants à ses élèves, s'il n'était pas entravé par des difficultés qui

partent du mauvais vouloir des commissaires. Malgré l'insuffisance du salaire des institutrices, ils ne les paient point régulièrement et il leur est dû des arrérages assez considérables.

*St. Pierre.*—Il y a dans cette municipalité une excellente école-modèle de filles et deux bonnes écoles élémentaires. L'école-modèle est tenue par les Dlle. Létourneau qui possèdent une excellente éducation et enseignent à leurs élèves tout ce que l'on enseigne généralement dans les académies de filles dirigées par nos communautés religieuses. Ces élèves sont au nombre de 50 et apprennent la grammaire française et la grammaire anglaise, la composition littéraire, le dessin, et à faire les ouvrages à l'aiguille, tapisserie, etc. Ces institutrices ont déjà formé plusieurs maîtresses capables. St. Pierre est une des municipalités les plus exemplaires de mon district; depuis 1852 la loi y a toujours été mise à exécution avec beaucoup de zèle et de diligence. M. Sirois, curé, et M. Larue, notaire, occupent l'un la présidence et l'autre la charge de secrétaire, et méritent les plus grands éloges, ainsi que les autres commissaires, qui sont des hommes instruits et par là-même amis de l'éducation. On a construit dans cette petite municipalité une grande et belle maison d'école.

*Berthier.*—Il y a dans cette municipalité une école-modèle et deux écoles élémentaires. M. Langlois qui dirige l'école-modèle est un de nos meilleurs instituteurs. Il fait faire à ses élèves des progrès étonnants, sa méthode est excellente et il sait aussi se faire aimer et respecter de tout le monde. Les deux écoles élémentaires sont confiées à des institutrices munies de diplômes, et possédant toute l'aptitude requise. Pas moins de 60 à 70 enfants fréquentent chacune de ces écoles. Berthier possède trois bonnes maisons d'école, qui sont bien entretenues et fournies de tout le matériel nécessaire, tables, pupitres, planches noires, cartes géographiques et tableau noir. Les commissaires et les contribuables de cette petite municipalité n'épargnent rien pour l'instruction de leurs enfants.

*St. Thomas.*—Il y a dans cette municipalité une académie de garçons, une académie de filles et sept écoles élémentaires. L'académie des garçons est dirigée par les Frères des Ecoles Chrétiennes qui donnent l'éducation à près de 260 enfants. On enseigne dans cette institution l'anglais, le français, le calcul, la tenue des livres, la géométrie, la trigonométrie, l'arpentage, le dessin linéaire, la musique vocale et des notions d'agriculture. L'académie des filles, dirigée par les Sœurs de la Congrégation est installée dans une belle maison en pierre de taille à trois étages, et compte près de 250 élèves. On enseigne dans cette institution outre les matières prescrites pour les écoles élémentaires le dessin, la musique instrumentale, l'anglais, la littérature, la broderie, divers autres ouvrages à l'aiguille. Les sept écoles élémentaires sont toutes tenues par des institutrices. Trois de ces écoles sont bien tenues, deux sont passables, et les deux autres inférieures. Les commissaires d'école de cette municipalité méritent des éloges; la corporation a toujours été depuis sept ans composée d'hommes instruits et zélés à la tête desquels se trouve M. Beaubien curé du lieu; le secrétaire trésorier tient ses comptes dans un ordre parfait.

*La Grosse Isle.*—Cette municipalité n'a qu'une école élémentaire tenue par une institutrice qui n'est point munie de diplôme, mais qui a cependant l'aptitude requise pour cette localité qui vient d'être érigée en municipalité scolaire. L'école n'est fréquentée que par vingt enfants.

*L'Isle-aux-Grues.*—Il y a dans cette petite paroisse une école-modèle de filles et deux écoles élémentaires. Mlle Painchaud qui enseigne dans l'école modèle est une personne très habile et très dévouée; elle donne une excellente éducation à 80 élèves, qui, sous elle, font des progrès remarquables. Les deux écoles élémentaires sont tenues par des institutrices qui ne sont point munies

de diplômes. Cette municipalité possède une maison d'école à deux étages, bien meublée, fournie de cartes géographiques, globes, etc.

*Le Cap St. Ignace.*—Cette municipalité a neuf écoles dont une est une école modèle, quatre sont bien tenues, et les quatre autres ne sont que passables. Mlle Mitchell qui dirige l'école située près de l'église, est une institutrice très capable; elle donne une excellente éducation dans les deux langues à plus de 60 enfants. La commission des écoles possède une belle maison d'école que lui a léguée feu M. Cécile ancien curé de la paroisse. Cette municipalité n'avait pas une seule école en 1852 et n'a eu de commissaires qu'en 1854, année où ils ont été nommés par l'exécutif. M. Nadeau, homme très instruit, est le secrétaire-trésorier et il rend d'importants services. Six écoles suffiraient aux besoins de cette municipalité, ce qui permettrait d'augmenter les traitements beaucoup trop modiques des institutrices.

*L'Islet.*—Cette belle et grande municipalité a fait depuis 1852 les progrès les plus remarquables. Elle possède une académie de garçons tenue par les Frères des Ecoles Chrétiennes, une académie de filles et douze écoles élémentaires; huit sont bien tenues, les autres ne sont que passables. L'académie se tient dans une vaste maison de pierre à deux étages, on y fait l'école à près de cent enfans. Outre les matières requises pour les écoles élémentaires on y enseigne l'anglais, le dessin et la musique. L'académie des filles est sous la direction de Mlle O'Reilly qui enseigne l'anglais, le piano, le dessin et les ouvrages en laines et à l'aiguille. Cette institution possède aussi un local très convenable. Les deux établissements sont meublés et fournis de tout le matériel nécessaires, et en outre de cartes géographiques et de globes, etc. La commission est composée d'hommes instruits et zélés à la tête desquels se trouve M. le curé Delâge. C'est en grande partie à son zèle et à son sacrifice qu'est dû l'état prospère de l'instruction publique dans cette paroisse. Les deux académies ont déjà fournis plusieurs instituteurs et institutrices qui leur font honneur.

*St. Cyrille.*—C'est une petite municipalité nouvellement établie. Les contribuables quoique pauvres, entretiennent trois écoles. Elles sont assez bien tenues et fréquentées par près de deux cents enfants. St. Cyrille n'a été organisé en municipalité scolaire qu'en 1854.

*St. Jean Port-Joli.*—Cette municipalité grande et riche n'a aussi commencé à avoir des écoles qu'en 1854. Il s'y en trouve aujourd'hui un trop grand nombre pour que les institutrices puissent avoir des traitements convenables, et par conséquent quelques-unes de ces écoles sont très inférieures. Il y en a quatorze en tout et elles sont fréquentées par 600 enfans et littéralement encombrées. Six de ces écoles sont bien tenues et donnent des résultats satisfaisans. Des huit autres, quatre sont assez passables, et quatre sont inférieures. Le secrétaire-trésorier est un homme très instruit, qui tient ses registres et ses comptes en bon état et rend d'importants services à la commission. Les commissaires ne possèdent qu'une seule maison d'école; encore est elle dans un état de délabrement bien pénible à voir. St. Jean Port Joli possède un institut littéraire dont la bibliothèque renferme 600 volumes.

*St. Roch des Aulnets.*—Il y a dans cette paroisse comme à St. Jean Port Joli un trop grand nombre d'écoles. M. Gagnon le nouveau président des commissaires a fait cette année de louables efforts pour obtenir de meilleures institutrices, mais il est difficile de leur donner une rémunération convenable lorsqu'on songe qu'il y a maintenant quatorze écoles en opération, et que neuf au plus suffiraient. Les commissaires possèdent six maisons d'école. M. Dupont le secrétaire-trésorier tient ses comptes dans un ordre parfait et rend des services importants à la municipalité.

*Extrait d'un rapport de M. l'Inspecteur TANGUAY.*

Presque toutes nos écoles sont entre les mains de jeunes institutrices assez instruites pour la plus part, mais manquant d'expérience et de connaissances pédagogiques. Les fréquentes absences des élèves sont à mon avis le plus grand obstacle à l'avancement de l'éducation dans la plupart des paroisses. Il est vraiment pénible de voir combien les parents sont encore peu pénétrés de l'obligation où ils sont de donner à leurs enfans une éducation proportionnée à leurs moyens, à leur position et aux talens dont la Providence a doué ces derniers.

Il y a, je le sais, dans les endroits nouvellement défrichés, des parents qui ne peuvent à certaines époques de l'année se dispenser des services de leurs enfans ; il y en a d'autres qui se trouvent à de telles distances de l'école qu'il leur est impossible de les y envoyer bien régulièrement dans les mauvais temps ; mais il y a aussi chez beaucoup d'autres un manque d'énergie et de bonne volonté qui les empêche de triompher de ces obstacles.

Je vais maintenant passer en revue, les diverses municipalités scolaires, donnant à chacune les louanges ou le blâme qui leur appartiennent sans faveur ni partialité.

*Ste. Anne de la Pocatière.*—Il y a dans cette paroisse onze écoles dont dix sous le contrôle des commissaires. Elles réunissent en tout 453 élèves. Toutes ces écoles sont tenues d'une manière satisfaisante : trois sont excellentes, quatre sont bonnes et les autres sont passables, quoique les institutrices n'aient peut-être pas toute l'instruction requise. Des fièvres d'une nature épidémique ont empêché cette année un grand nombre d'enfans de fréquenter les écoles ; le manque de livres a aussi nui aux élèves dans plusieurs arrondissements. Sans les retards que l'on met à payer les instituteurs je dirais que dans cette paroisse l'éducation est florissante. Aux 453 élèves des écoles communes, il faut ajouter 60 enfans de la paroisse, qui fréquentent les classes du collège.

Les comptes de la corporation sont tenus régulièrement, mais la perception des cotisations se fait avec trop de lenteur et d'indulgence.

*Ixworth.*—Deux écoles ont été tenues cette année dans cette petite municipalité. Les deux institutrices sont jeunes et peut-être pas suffisamment instruites ; cependant les écoles telles qu'elles sont, sont un bienfait pour cette localité nouvelle et pauvre ; 53 enfans les ont visitées pendant le premier semestre. Tous apprennent à lire ; 25 à écrire ; 12 la grammaire et 18 l'arithmétique. Tous ont reçu l'instruction religieuse. Ces deux écoles content l'une £25 et l'autre £20.—L'aide supplémentaire accordé l'an dernier a été d'un grand secours. Les contributions sont payées régulièrement.

*St. Pacôme.*—Dans cette municipalité il y avait lors de ma visite six écoles en opération, dont cinq sous le contrôle des commissaires. Elles étaient fréquentées par 202 élèves. Dans ces écoles on se borne à enseigner aux élèves la lecture, l'écriture, les premières notions de calcul, les éléments de la grammaire et l'art épistolaire, outre l'instruction religieuse ; 12 élèves ont appris la géographie ; 20 l'histoire sainte et celle du Canada. Les institutrices à l'exception d'une seule ont l'aptitude requise. Les livres de comptes, et celui des délibérations sont tenus d'une manière satisfaisante. La loi est exécutée sans opposition, et sans le retard que l'on met à payer les cotisations, et qui peut être attribué à la pauvreté d'une partie des contribuables, tout dans cette municipalité serait pour le mieux.

*Rivière Ouelle.*—Cette municipalité est la seule de tout mon district d'inspection où les écoles soient maintenant soutenues au moyen de la souscription volontaire de préférence à la cotisation légale. Les inconvénients inhérents à ce mode de subvention ne s'y font point sentir avec une bien grande intensité à

raison du bon vouloir et de la libéralité d'un certain nombre de contribuables qui suppléent à l'insuffisance des souscriptions de la majorité. Il y a quatre écoles élémentaires et une école primaire-supérieure, très bien tenue par M. C. Ouellet. On enseigne dans ces écoles outre les matières prescrites pour les écoles primaires, la géographie, l'histoire, la composition épistolaire; 42 élèves apprennent l'anglais et 18 la tenue des livres. L'académie de filles dirigée par les Sœurs de la Congrégation donne l'instruction à 60 élèves, les autres écoles en réunissent 190. Les Sœurs de la Congrégation font les sacrifices les plus louables pour soutenir la concurrence que leurs font les couvents de Kamouraska, Cacouna et Rimouski, paroisses qui auparavant fournissaient des élèves à la Rivière Ouelle. Une seule école laisse à désirer plus d'habileté chez l'institutrice et plus de zèle chez les parents des élèves. Les livres de comptes et celui des délibérations sont tenus d'une manière irréprochable.

*Saint Denis.*—Il y a dans cette paroisse sept écoles qui ont en tout 544 élèves. L'école modèle ou primaire-supérieure a 61 enfans et est confiée à Mlle. E. Bégin, institutrice habile et dévouée; des autres écoles quatre sont bien tenues et reçoivent tout l'encouragement qu'elles méritent; les deux autres sont insuffisantes; les institutrices manquent de capacité et les parents manquent de zèle. En vue de réduire la dette assez lourde contractée par suite de la négligence de l'ex-secrétaire-trésorier, il a fallu réduire les salaires des instituteurs et élever le taux des contributions. Ces réductions de salaires causent toujours le plus grand tort à une municipalité en chassant les meilleurs instituteurs qui naturellement trouvent à s'engager ailleurs à un plus haut prix. On a élevé les cotisations de 75 pour 100. Les livres de comptes et le registre des délibérations sont tenus avec beaucoup plus de soin que par le passé. L'enseignement dans cette paroisse comprend toutes les matières prescrites pour les écoles élémentaires, plus la composition, la géographie, l'histoire sainte et celle du Canada.

*Mont-Carmel.*—Cette municipalité n'a que deux écoles fréquentées par 65 enfans. On y enseigne seulement le catéchisme du diocèse, la lecture, l'écriture et l'orthographe. L'arrondissement No. 2 montre peu d'empressement à profiter de son école; une grande partie des enfans n'y assiste point, et cela pour une petite querelle au sujet du site. Pauvre gens privés de tous autres moyens d'instructions ils refusent la lumière parce qu'elle ne leur vient pas du côté voulu!

*St. Alexandre.*—Cette municipalité a 7 écoles fréquentées par 227 élèves. Une seule peut-être considérée comme remplissant parfaitement l'objet de la loi; les autres vû les conditions topographiques de la localité sont cependant utiles et même nécessaires quoiqu'inférieures. Dans une de ces écoles cependant où l'on avait eu jusqu'ici de très bonnes institutrices, on en a nommé une bien inférieure. J'ai insisté sur un retour à l'ancien ordre de chose avec la détermination de supprimer l'école si je n'étais pas écouté. Dans 6 écoles on enseigne avec plus ou moins de succès outre la lecture, l'écriture, les premières notions de grammaire, l'analyse grammaticale, l'arithmétique, l'histoire sainte et celle du Canada. La difficulté de trouver quelqu'un qui voulût accepter la charge de secrétaire-trésorier a causé du retard dans la perception des cotisations, et généralement dans l'exécution de la loi.

*St. Louis de Kamouraska.*—Il y a ici une académie de garçons et sept écoles sous contrôle. Trois de ces écoles sont bonnes et suffisantes, les autres ne donnent qu'un minime résultat. L'académie des filles poursuit dignement son œuvre et est dans une condition florissante. L'académie des garçons est cette année sous la direction d'un instituteur habile.

Je regrette d'avoir à dire qu'une paroisse si riche et si intelligente se laisse devancer par d'autres plus pauvres et qui manquent de tous les éléments de prospérité que Kamouraska possède en abondance. Plusieurs institutrices sont peu capables bien qu'elles soient munies de diplômes. Les écoles sont mal fournies de bancs, de tables, livres, cartes, &c. Une école a été suspendue pendant plus de deux mois faute de bois de chauffage. Les maisons d'école ont besoin de réparations que l'on diffère d'année en année. Si je ne remarque pas un changement je serai forcé de suggérer un remède énergique. La corporation scolaire déplore avec moi cet état de choses. La municipalité est considérablement entêtée.

*St. André.*—Cette paroisse continue à exécuter la loi de la manière la plus satisfaisante. La visite de ses écoles est pour moi une de ces jouissances que les amis de l'éducation peuvent seuls apprécier ; elles sont au nombre de sept dont cinq sont très bien tenues. Deux d'entre elles se distinguent surtout, ce sont celles de Mlle. de Beaumont et de Mlle. Sirois. Je remarque dans cette paroisse plus d'assiduité chez les élèves que dans les paroisses voisines ; 289 enfans étaient inscrits sur les registres d'école. Le matériel sans être tout ce qu'on pourrait désirer est cependant assez satisfaisant. Il y a peu d'arrérages de cotisation. Les excellents résultats obtenus sont en grande partie l'œuvre du digne président de la commission scolaire. Mlle. de Beaumont qui a formé plusieurs des institutrices de cette paroisse mérite aussi des éloges pour ses succès achetés au prix de longues années de travail et de dévouement.

*Notre Dame du Portage.*—Cette petite municipalité formée d'une section de St. André, et d'une partie de l'ancienne paroisse de la Rivière du Loup ne renferme que quatre arrondissemens dont trois ont des écoles en opération. Ces trois écoles ont donné des résultats assez satisfaisans ; on y a enseigné les matières prescrites pour les écoles élémentaires. Le secrétaire-trésorier m'a paru avoir à cœur de remplir les devoirs de sa charge, le livre des délibérations est bien tenu et montre que la commission est animée d'un bon esprit.

*St. Édouard.*—Dans cette municipalité on a réuni les deux écoles en une seule sous la direction de Mlle. Vallée, institutrice très habile qui est aidée de deux assistantes. L'école est fréquentée par 157 enfans dont 80 garçons et 77 filles. L'institutrice a le rare talent de rendre l'étude agréable aux enfans. Les langues anglaise et française sont enseignées avec un égal succès ; les enfans font de grands progrès dans la lecture, l'écriture, la grammaire, la géographie, l'histoire, l'art épistolaire et l'arithmétique. Cette école est appréciée par les parents ; on ne saurait dire tout le bien qu'elle fait dans cette localité. Le salaire de l'institutrice est de £60. Le nouveau secrétaire-trésorier remplit ses devoirs avec zèle et intelligence ; je compte sur sa bonne volonté pour la perception d'arrérages dus depuis trop long-temps.

*St. Modeste de Whitworth.*—Cette municipalité a deux écoles en opération ; elles sont fréquentées par 80 élèves dont les progrès ont été satisfaisans. La corporation a fait l'acquisition d'une maison d'école dans un endroit central. Les matières enseignées sont celles prescrites pour les écoles élémentaires. Le secrétaire-trésorier est une personne capable de remplir cette charge d'une manière bien satisfaisante.

*St. Pascal.*—Cette municipalité a dix écoles en opération. Deux sont très bien tenues et ne laissent rien à désirer ; trois autres doivent être considérées comme assez bien dirigées, quatre autres n'ont donné que de bien faibles résultats, et la dixième est tout-à-fait nulle. Ces dix écoles réunissent en tout 378 élèves. Elles sont mal fournies de bancs, tables, cartes, etc., dans les deux meilleures on enseigne l'anglais, la géographie, l'histoire et l'art épistolaire.

Les contribuables paient assez régulièrement leurs cotisations, mais les parents retiennent leurs enfants à la maison sous les plus légers prétextes. C'est la principale cause du peu de progrès qui se fait dans cette paroisse. Les livres de comptes et le registre des délibérations sont bien tenus.

*Ste. Hélène.*—Il y a dans cette petite municipalité quatre écoles fréquentées par 104 élèves. La lecture, l'écriture, quelques notions de grammaire et de calcul, le catéchisme forment tout le programme de l'enseignement. Il faudrait au moins deux autres écoles pour répondre aux besoins de la population éparsée sur une grande étendue. De ces quatre écoles toutes médiocres, trois cependant répondraient aux besoins actuels de leurs arrondissements si elles étaient mieux fréquentées. Les comptes sont tenus régulièrement, et la municipalité avait à la fin de l'année une balance en mains qu'elle se propose avec raison d'employer à l'achat du matériel nécessaire aux écoles.

*Saint Arsène.*—Il y a dans cette municipalité cinq écoles fréquentées par 228 élèves. Deux de ces écoles sont bien tenues; les trois autres ne sont pas ce qu'on devrait trouver au milieu d'une population aisée et amie de l'éducation. Une seule est bien fournie du matériel nécessaire. Toutes les matières prescrites pour les écoles primaires s'enseignent dans 4 écoles, dans la cinquième on se borne à l'écriture, à la lecture, aux premières notions de calcul et à l'orthographe. Le secrétaire-trésorier remplit les devoirs de sa charge avec zèle et intelligence.

*Kakouna.*—Il y a eu six écoles en opération pendant la première partie de l'année; 109 élèves les fréquentaient. L'académie sous la direction des Sœurs de Charité s'ouvre sous les meilleurs auspices. Le seule paroisse de Kakouna fournit 24 pensionnaires et près de 30 demi-pensionnaires et externes; le nombre total des élèves est de 60.—Outre les matières prescrites pour les écoles-modèles, on y enseigne la musique vocale et la musique instrumentale, et la confection de divers ouvrages d'utilité et d'agrément. Sur les autres écoles deux sont assez bien tenues et trois ne le sont pas d'une manière satisfaisante; je regrette de voir qu'il y ait moins de zèle et de ponctualité qu'autrefois à profiter des écoles, à payer les contributions, et généralement à tout ce qui a trait à l'éducation. Les comptes de la corporation sont dans un état assez satisfaisant.

*Isle-Verte.*—Quatre écoles seulement ont été en opération pendant le premier semestre; 289 enfans les ont fréquentées. L'académie sous la direction de Mlle. Casault, institutrice d'une remarquable habileté, a été fréquentée par 170 élèves et a donné des résultats on ne peut plus satisfaisants. Cette institution est une des meilleurs de tout mon district d'inspection. On y a enseigné avec beaucoup de succès toutes les matières requises pour les écoles supérieures de filles. Mlle. Gagné élève de Mlle. Casault est maintenant sous-maîtresse dans son école, et par son zèle et le dévouement qu'elle a déployés mérite une part des éloges du à cet établissement. Mlle. H. Johnson tient aussi son école d'une manière satisfaisante. Les deux autres n'ont donné que de bien faibles résultats. La commission a cru devoir réduire de neuf à quatre le nombre des écoles, afin de pouvoir maintenir l'académie. Ce changement a bien causé quelques murmures; mais on a fini par comprendre qu'il valait mieux avoir moins d'écoles et les avoir bonnes. Les finances sont dans un état satisfaisant; mais les contributions se paient lentement.

*Saint Eloi.*—Cette municipalité n'avait cette année que trois écoles en opération; la corporation en ayant diminué le nombre. Ces écoles ont été fréquentées par 128 enfans. L'une d'elles, celle tenue par Mde. Perrault peut être considérée comme très bonne; les deux autres lui sont inférieures, on se contente d'y enseigner la lecture, l'écriture, les éléments de la grammaire, l'arithmétique et le catéchisme. Les livres de comptes, et le registre des délibérations sont tenus d'une manière satisfaisante.

*Trois Pistoles.*—Il y a dans cette paroisse 10 écoles fréquentées par 437 enfans. Celles des Diles. Bouchard, Lavoie et Gagné sont très bonnes; quatre sont assez bonnes et répondent pour le moment aux besoins des populations, les trois autres sont insuffisantes et ne donnent que de bien faibles résultats. Il n'y aurait qu'en augmentant la cotisation que cette paroisse pourrait avoir des instituteurs convenables; car on n'y veut point diminuer le nombre des écoles et ici comme en bien d'autres paroisses chacun voudrait les avoir à sa porte. Les cotisations se paient ponctuellement et les livres de comptes et le registre des délibérations sont tenus d'une manière irréprochable.

*St. Simon.*—Il y a encore ici plus d'écoles qu'on ne peut en entretenir convenablement. Il y a sept écoles dont trois sont assez bonnes. Les quatre autres sont dans le plus mauvais état possible. Elles ne feront certainement pas autant de bien à elles quatre qu'une bonne école bien tenue et pourvue du matériel nécessaire. A cela on objecte les difficultés ordinaires provenant de l'éloignement, des chemins &c. J'avoue qu'elle sont formidables et qu'ici comme ailleurs la question ne laisse pas que d'être très embarrassante. Pas moins de 500 enfans ont fréquenté les écoles pendant au moins une période du premier semestre. Le secrétaire-trésorier est un ancien instituteur qui retiré de l'enseignement veut continuer à s'y rendre utile. Il ne manquera pas de rendre de grands services.

*St. Fabien.*—Il n'y a que deux écoles en opération dans cette paroisse, encore sont-elles médiocres et peu fréquentées; 53 enfans y assistaient lors de ma visite. On a fermé deux écoles l'année dernière parcequ'elles n'étaient pas suffisamment fréquentées. Le résultat de l'année est peu satisfaisant. Les cotisations se paient lentement et il y a des arrérages; mais j'espère que la bonne volonté du secrétaire-trésorier rétablira l'ordre dans le cours de l'année.

*Bic.*—Le progrès s'opère lentement dans cette municipalité. Trois écoles y ont été en opération pendant la première partie de l'année; deux étaient assez bonnes et la troisième qui était inférieure a été discontinuée après quelques mois. Au lieu de trois écoles cependant, il en faudrait cinq; mais ici encore ce sont les moyens pécuniaires qui manquent: 138 enfans fréquentaient les écoles lors de ma visite. Les comptes de la corporation sont bien tenus.

*Rimouski.*—Il y a dans cette paroisse douze écoles en opération sous le contrôle des commissaires outre le collège industriel et l'académie des filles. Le nombre total des élèves qui fréquentent les diverses espèces d'institutions d'éducation est de 583. Parmi les écoles sous contrôle cinq sont bonnes et répondent aux besoins de la paroisse, les autres sont fort médiocres et il en est même deux qui devront être fermées si les intéressés n'y portent pas plus d'intérêt et n'en profitent pas mieux le reste de l'année.

Il y a aussi une grande négligence chez un certain nombre de contribuables à payer leurs cotisations. Il est dû d'une année à l'autre une somme considérable, ce qui nuit beaucoup à la régularité des paiements. L'académie des filles est dans un état florissant. Je regrette de ne pouvoir en dire autant du collège industriel malgré l'habileté et les efforts des deux professeurs M.M. Bégin et Ouellet. Les succès du petit nombre d'élèves qui ont suivi leurs classes devront contribuer cependant à rendre cet établissement plus prospère.

*Lessard ou Ste. Luce.*—Cette municipalité a cinq écoles dont trois bonnes et deux médiocres fréquentées par 162 enfans. Il en faudrait encore deux autres mais la corporation n'a point pour le présent les moyens de les établir. Les contributions se paient très irrégulièrement plus encore par la négligence des contribuables que par leur pauvreté.

*Lepage ou Ste. Flavie.*—Cette municipalité avait sept écoles fréquentées en tout par 170 élèves; 4 de ces écoles sont bonnes; malheureusement les parents n'y envoient pas leurs enfans assez régulièrement; les trois autres sont fort

médiocres. Les autorités font courageusement leur devoir ; mais rencontrent beaucoup d'obstacles provenant de l'impossibilité où elles sont d'établir des écoles de manière à pouvoir satisfaire tous les contribuables. La paroisse est très-vaste, peu peuplée et peu riche. L'état actuel de cette municipalité indique un certain progrès sur celui des années précédentes.

*Métis.*—Il n'y a eu qu'une école en opération cette année ; elle est fréquentée par trente élèves. Les deux autres écoles ont été fermées pour permettre de payer des arrérages dûs à un instituteur.

*St. Octave de Métis.*—Cette municipalité a cinq écoles en opération ; elles sont en état de répondre aux besoins des enfans qui sont presque tous des commençants ; 192 élèves ont fréquenté ces écoles avec un résultat assez satisfaisant. Elles sont peu fournies du matériel nécessaire.

*Matane.*—Il y a dans cette municipalité trois écoles en opération pendant le premier semestre, une était assez bien tenue, les deux autres étaient bien inférieures. Le quatrième arrondissement n'a pas eu d'école. Il faudrait dans cette municipalité six écoles et les moyens dont disposent les commissaires sont à peine suffisans pour en entretenir quatre. Les progrès sont lents dans cette municipalité ; mais les contributions se paient avec assez de bonne volonté. Pour cette localité et pour quelques unes de celles qui précèdent, la grande difficulté consiste à trouver de bons instituteurs qui veuillent se rendre dans des endroits aussi éloignés et y vivre pour le modique traitement qu'on peut leur accorder.

J'ai maintenant passé en revue toutes les municipalités dont se compose mon vaste district d'inspection. J'ai indiqué les obstacles qui s'opposent encore aux progrès de l'éducation. Quelques uns de ces obstacles sont communs à tous les peuples : ainsi, une portion du corps enseignant qui manque des lumières et du dévouement qui font un bon instituteur ; ainsi d'autres instituteurs rénumérés par un salaire insuffisant ; ainsi des parents indolents ou égoïstes qui ne voient dans leurs enfans que des machines dont ils doivent exploiter le travail, ne se trouvent pas que dans notre pays. Il serait peut-être plus juste de dire qu'aujourd'hui ces choses deviennent exceptionnelles et sont plus rares que dans beaucoup de vieux pays, qu'on n'admire autant que parcequ'on ne les connaît pas aussi bien. Du reste, il est constaté aujourd'hui que la proportion des enfans qui fréquentent les écoles et reçoivent quelq'instruction est plus considérable dans le Bas-Canada qu'en Angleterre et en France.

M. Tanguay se plaint ensuite du petit nombre de carrières ouvertes à la jeunesse, surtout à celle qui a fait des études classiques, et de ce que l'instruction primaire et l'instruction moyenne elles-mêmes ont encore quelque chose d'incomplet aux points de vue pratiques de l'agriculture, de l'industrie et du commerce. Cette éducation devrait être propre à donner au moins le goût de ces utiles carrières, alors les parents y voyant un but réel et pratique seraient plus disposés à faire des sacrifices pour faire instruire leurs enfans. C'est par l'exemple de tous ceux qui après avoir fait de grands sacrifices pour faire instruire leurs enfans sont frustrés dans leur attente soit par l'excès, si l'on peut ainsi dire, soit par l'insuffisance de l'éducation qu'ils ont reçue que le peuple entretient encore des préjugés contre l'instruction. Assurer d'une part des carrières nouvelles à la jeunesse à qui l'on aura donné l'éducation supérieure, de l'autre compléter l'éducation primaire en la liant plus étroitement à l'industrie et à l'agriculture, telle est la double tâche qui reste à remplir.

Les autres causes qui ralentissent la marche de l'éducation ne sont que les formes sous lesquelles se montrent celles que l'on vient de signaler.

1°. La difficulté de se procurer de bons instituteurs parceque la rémunération n'est pas suffisante pour attirer dans l'enseignement ceux qui pourraient s'y livrer avec avantage.

2°. Le manque d'assiduité de la part d'un grand nombre d'élèves qui ne fréquentent les écoles que dans ce qu'on appelle vulgairement les *mortes-saisons*. Ce sont ceux qui pourraient le mieux en tirer partie parceque leur âge fait que leur jugement est plus susceptible de se développer.

3°. Le manque de livres d'école et du matériel nécessaire.

Voici maintenant le résumé des statistiques de mon district, je ferai observer que le nombre d'élèves fréquentant les écoles pendant la période que ce rapport embrasse est moindre de quelques centaines que celui de l'autre partie de l'année (\*). Ce district comprend trois comtés ceux de Kamouraska, de Témiscouata et de Rimouski, 29 municipalités scolaires formant 154 arrondissements d'école. Il y a 61 maisons d'école appartenant aux municipalités.

Le district comprend un collège classique fréquenté par 225 élèves, un collège industriel fréquenté par 69 élèves, 4 académies de filles dirigées par des religieuses, et fréquentées par 360 élèves, une académie dirigée par des institutrices laïques et fréquentée par 41 élèves, trois écoles indépendantes fréquentées par 90 élèves; 13 écoles-modèles ou primaires supérieures sous le contrôle des commissaires fréquentées par 992 élèves, et 133 écoles élémentaires fréquentées par 4724 élèves donnant un total de 156 institutions et 6501 élèves. Il y a 2005 enfans lisant couramment, 2627 lisant bien, 3512 écrivant, 2066 apprenant la grammaire française, 468 apprenant la grammaire anglaise, 1418 apprenant l'arithmétique simple, 1306 apprenant l'arithmétique jusqu'à la règle de trois; 155 apprenant la tenue des livres, 928 la géographie, 1230 l'histoire du Canada, 854 l'art épistolaire, 55 le dessin linéaire, 75 le mesnage, 266 la musique vocale, et 55 la musique instrumentale. Le coût de l'instruction de chaque enfant fréquentant les écoles sous contrôle, le chauffage et les fournitures de livres et compas, est d'environ \$3 50s. Le salaire moyen des instituteurs est de \$161.—celui des institutrices est de \$88.

—

*Extrait d'un rapport de M. l'inspecteur MAUREAULT.*

On souffre encore dans beaucoup de localités du mauvais choix des maîtres et surtout des institutrices. Les commissaires les engagent sur la foi de leurs diplômes, et sont souvent trompés. Encore, si les institutrices à peine capables d'enseigner à lire et à écrire n'entreprenaient point d'enseigner d'autres matières, l'inconvénient serait moins grand. Dans plusieurs écoles où l'on avait de ces institutrices n'ayant que le minimum des connaissances voulues, on a restreint leur programme, et cela, je crois, avec avantage. La diversité des livres est toujours un grand mal; j'ai trouvé un élève qui avait appris la grammaire successivement dans trois auteurs différents, et qui pour cette raison même était à peine en état de conjuguer ses verbes. Le manque de discipline et l'absence d'un règlement dans un grand nombre d'écoles forment encore un autre obstacle aux progrès des élèves. Ce qui est bien déplorable aussi, c'est le mauvais état dans lequel se trouvent un grand nombre de maisons d'écoles, l'absence du mobilier et du matériel nécessaire, le pauvre et misérable logement qu'elles offrent à l'instituteur qui a cependant bien assez d'autres privations. Je vous dirai cependant avec plaisir qu'il n'en est pas ainsi de nos maisons d'école de village ni de nos écoles primaires-supérieures; elles sont toutes installées dans de bonnes et grandes maisons et offrent assez de confort.

(\*) Nous prendrons de là occasion d'observer que les différences qui se trouvent entre les tableaux statistiques et les rapports des inspecteurs proviennent de ce que ces rapports sont corrigés pour les tableaux les uns par les autres et aussi par des renseignements provenant d'autres sources.

Dans plusieurs municipalités les instituteurs et les institutrices se plaignent encore de ne pas être payés régulièrement ; quoiqu'il y ait encore des commissaires qui retirent les cotisations avec beaucoup de négligence, et des secrétaires-trésoriers qui malheureusement ne gèrent pas d'une manière très honnête les deniers des municipalités, j'ai raison de croire que bien des maîtres se plaignent ainsi dans le but d'obtenir du délai de leurs créanciers et imputent à tort aux autorités scolaires une négligence qui devient tous les jours plus rare.

Ce que je viens d'exposer est pour bien dire le mauvais côté des choses ; il n'est que juste maintenant de vous parler des progrès assez remarquables qui se sont opérés.

Il y a maintenant un grand nombre de localités où les instituteurs et les institutrices sont à la hauteur de leur mission, il y a un grand nombre d'écoles où il ne manque rien pour l'instruction des élèves, où les instituteurs sont convenablement rétribués. Il se trouve des paroisses où je puis compter quatre ou cinq écoles qui sont de véritables écoles-modèles, où les élèves puisent non seulement les connaissances nécessaires ; mais encore le goût de l'étude. Beaucoup d'élèves de nos écoles primaires-supérieures manifestent le désir de s'instruire d'avantage, et c'est dans ces écoles aujourd'hui que se recrutent les élèves de nos collèges.

Deux nouvelles écoles-modèles ont été établies cette année dans mon district, l'une à Bécancour et l'autre à St. Zéphirin ; et j'ai tout lieu d'espérer qu'elles seront tenues sur un bon pied. Toutes nos anciennes académies et écoles-modèles ont fait des progrès très visibles ; et partout l'on est disposé à tout faire pour leur donner les moyens d'atteindre à la perfection désirable.

Un institut des artisans vient de s'ouvrir à St. David d'Yamaska ; sa bibliothèque compte déjà d'excellents ouvrages et son cabinet de lecture, un bon nombre de journaux et de revues dont plusieurs de l'étranger.

Je vous dirai maintenant quelque chose de chacune des municipalités de mon district séparément.

### COMTÉ DE NICOLET.

*St. Pierre-les-Becquets.*—Quoiqu'il n'y ait pas encore d'école primaire-supérieure dans cette paroisse, je suis très heureux de pouvoir dire que les neuf écoles élémentaires qui s'y trouvent, et qui réunissent 448 élèves, sont toutes sur un bon pied et régulièrement visitées par MM. les commissaires, qui s'acquittent parfaitement de cette partie de leurs devoirs. Avec une telle surveillance qui vient tout naturellement de leur zèle, il n'est pas surprenant que les écoles soient bien dirigées, que j'y rencontre des institutrices habiles et des élèves qui répondent à leurs soins. Toutes les institutrices moins une sont munies de diplômes ; et leurs salaires varient de £13 à £25. Cette paroisse n'a que trois maisons d'école appartenant aux commissaires ; elles sont bonnes et bien entretenues ; mais dans une paroisse aussi riche toutes les maisons d'école devraient appartenir à la municipalité. Les comptes sont bien tenus par M. Piché le secrétaire-trésorier ; mais il est dû trop d'arrérages, ce qui fait que les institutrices ne sont pas toujours payées régulièrement.

*Gentilly.*—Les neuf écoles de cette paroisse sont régulièrement fréquentées par 525 enfans. L'académie compte à elle seule 114 élèves garçons et filles, et est toujours tenue par M. et Mme Laplante qui reçoivent un salaire de £100 à part de ce que peut donner la pension de quelques élèves. Dans cette institution, 80 enfans lisent bien, 75 écrivent, et apprennent l'arithmétique, 10 la tenue des livres, 80 la grammaire et la géographie ; 11 l'art épistolaire, deux le mesurage, huit le dessin linéaire, 60 l'histoire, 18 l'anglais, 18 le latin ; et 3 le grec. Plusieurs élèves après avoir passé quelques

années dans cette institution sont entrés au collège *en troisième*. Plusieurs enfans vont au Collège, qui n'y seraient jamais allés si cette école n'existait point. Les maisons d'école moins une sont en bon état; les commissaires et le secrétaire-trésorier s'acquittent bien de leurs devoirs.

*Bécancour*.—Il est inutile de répéter ce que j'ai déjà dit dans mes précédents rapports sur l'excellence des écoles de cette paroisse et sur le zèle bien connu des commissaires. Rien ne manquait pour assurer à Bécancour une des premières places parmi les paroisses de ce district si ce n'est une école modèle ou primaire supérieure pour les garçons, lorsqu'il s'en est ouvert une dirigée par M. Champeau qui a terminé un cours d'études complet au collège de Nicolet. L'école modèle des filles, tenue par Mlle. Rhéault, ne laisse rien à désirer. On y enseigne l'anglais, le français, l'art épistolaire, le dessin linéaire, l'histoire tant ancienne que moderne. Mlle. Rhéault sait exciter l'émulation chez ses élèves et possède à un haut degré le talent de l'enseignement. J'en puis dire autant des écoles tenues par Mlles. Levasseur et Rivard. Les écoles, au nombre de 11, sont fréquentées par 566 élèves; elles sont généralement recommandables. Les instituteurs et les institutrices sont tous munis de diplômes; leurs salaires varient de £37 à £40 pour les maîtres et de £18 à £37 pour les maîtresses. Les maisons d'écoles sont spacieuses, bien éclairées et bien entretenues. Le secrétaire-trésorier, M. Landry, ne néglige rien pour conserver la bonne réputation de la municipalité. L'Institut des Artisans établi à Bécancour témoigne aussi des progrès de cette paroisse.

*Ste. Gertrude*.—L'académie de filles compte 27 élèves, toutes pensionnaires, qui reçoivent une éducation complète en anglais et en français. Cette maison a formé déjà plusieurs institutrices qui lui font honneur. Les autres écoles, au nombre de 3, sont sur le meilleur pied; elles sont tenues chacune par une institutrice et une sous-maitresse, et réunissent 240 élèves. Les institutrices sont toutes munies de diplômes et reçoivent des salaires variant de £18 à £25. Les contributions locales doublent presque la subvention. Les comptes du secrétaire-trésorier sont bien tenus. Les maisons d'école ont une bonne distribution à l'intérieur et sont bien meublées. Les commissaires se montrent sous tous les rapports dignes de la confiance des contribuables.

*Blandford*.—Il n'y a que deux écoles dans cette municipalité; et je regrette de le dire, elles n'obtiennent que de faibles résultats. Je n'ai compté que 33 enfans quand j'ai fait ma visite, et sur ce nombre très peu lisaient bien. Les institutrices qui sont munies de diplômes n'ont été engagées que pour six mois, et reçoivent chacune un salaire de £9. Les institutrices m'ont paru assez habiles; les commissaires d'école ont assez de bonne volonté, mais la cause du mal est principalement dans l'indifférence des contribuables et des pères de familles.

*St. Grégoire*.—L'académie des filles sous la direction des Sœurs de l'Assomption, compte 85 élèves pensionnaires; l'académie des garçons sous la direction de M. Biron a 72 élèves; les écoles élémentaires, au nombre de 9, sont fréquentées par 51 enfans, total 674. Sur ce nombre 157 reçoivent une excellente éducation. Dans l'académie des garçons 50 enfans lisent, écrivent et comptent bien; 12 apprennent la tenue des livres, 15 la géographie, 40 la grammaire, 12 l'art épistolaire, le mesurage et le dessin linéaire, et 27 l'histoire. Toutes les institutrices sont munies de diplômes et reçoivent des salaires variant de £15 à £19. L'instituteur reçoit un traitement de £75. Les maisons d'école, au nombre de 8, sont en bon ordre. Les contributions locales se sont élevées, pour l'année, à la somme assez considérable de £225 13s. M. Brassard, le secrétaire-trésorier, mérite les plus grands éloges pour la manière habile avec laquelle il s'acquitte de sa tâche, et pour la régularité qu'il met dans le paiement du traitement des

instituteurs. Les commissaires montrent beaucoup de zèle. Il n'est point d'arrérages de cotisations dans cette paroisse. Les écoles sont toutes tenues d'une manière satisfaisante, quoique deux soient inférieures aux autres.

*St. Célestin.*—Cette paroisse possède 4 écoles, 2 seulement sont dans les limites de mon district d'inspection; les deux autres appartiennent à celui de M. l'inspecteur Bourgeois. Les deux écoles que j'ai visité sont fréquentées par 100 élèves. L'école du village, tenue par les Diles. Walsh, est une très bonne école. Les institutrices sont munies de diplômes et reçoivent l'une £15 et les autres £22 10s. Les maisons d'école sont bien entretenues, et les comptes du secrétaire-trésorier sont bien tenus.

*Nicolet.*—Il y a 9 écoles en opération sous le contrôle des commissaires, elles sont fréquentées par 314 élèves; il y a de plus deux écoles indépendantes, dont le nombre d'élèves est d'à peu près 30. Le séminaire de Nicolet ayant cette année 260 élèves; le nombre total des élèves fréquentant toutes les espèces d'institution d'éducation de cette paroisse est de 604.

L'académie des filles tenue par Mme. Dufresne a 76 élèves apprenant l'anglais et le français, dont 40 lisent et écrivent bien, 35 apprennent l'arithmétique, 15 la géographie, 35 la grammaire française, 12 la grammaire anglaise, 20 l'histoire. Mme. Dufresne, aidée d'une institutrice anglaise, reçoit un traitement de £70. L'école se tient dans une jolie maison en pierre de taille achetée par des amis de l'éducation et mise par eux à la disposition des commissaires. Mme. Dufresne est une excellente institutrice et je n'ai que du bien à dire de son académie. M. Pinard tient une école, dans le vieux séminaire, fréquentée par 75 élèves. Chaque année il fournit au collège un contingent d'élèves qui, par les soins tout paternels qu'il leur donne, et la bonne discipline de son école, ne manquent pas de lui faire honneur; son traitement est de £60. L'école du sud-ouest de la rivière, tenue par Mme. Vincent, est aussi très recommandable. Quant aux autres, je suis forcé de dire qu'elles sont loin d'avoir le même mérite. Il y en a plusieurs qui sont très mal tenues. Il y a aussi deux arrondissements où les enfants n'assistent presque pas à l'école, et où les maisons d'école sont en très mauvais état. Les comptes du secrétaire-trésorier, M. Tremblay, sont bien tenus.

*Ste. Monique.*—En vous disant dans mon dernier rapport qu'il s'opérait à St. Monique un changement favorable, j'avais cependant lieu de craindre des revers et les amis de l'éducation dans la localité partageaient mes appréhensions. Je suis donc très heureux de pouvoir vous assurer aujourd'hui que le progrès est constant. Je ne dois pas omettre de vous dire que M. Rousseau le curé de la paroisse contribue pour sa large part à l'amélioration des écoles, et j'ai lieu d'espérer que ceux de ses paroissiens qui s'opposent encore à la cotisation légale s'apercevront bientôt que ce moyen, bien préférable aux souscriptions volontaires, est le seul qui puisse donner de la stabilité à l'organisation des écoles.

Il n'y a encore dans cette paroisse que très peu d'écoles qui soient installées dans des maisons convenables; il y a même une de ces maisons qui tombe en ruines. On se propose d'en bâtir une cette année et j'espère que ce sera d'après un meilleur plan que ceux qu'on a suivis jusqu'ici. Une nouvelle école a été ouverte dans la municipalité No. 2 dont les contribuables sont principalement Irlandais. Elle fait honneur à l'institutrice Mlle. Dubé qui montre beaucoup de dévouement. Ceux des élèves qui assistent régulièrement à l'école ont fait des progrès assez remarquables. Un seul habitant de l'endroit M. Moussette envoie à cette école huit enfans, sept filles et un garçon dont l'aînée a 15 ans. Tous ses enfans étaient remarquables par leur bonne tenue et les succès qu'ils obtiennent. J'ai cru ce fait digne d'être mentionné. Il y a en tout dans Ste. Monique dix écoles en opération; deux desquelles n'ont été établies que cette année. Les

institutrices à l'exception de trois d'entr'elles sont munies de diplômes et reçoivent des salaires variant de £16 à £27. Les écoles en général sont bien tenues et bien fréquentées.

### COMTÉ DE YAMASKA

*St. Zéphirin.*—Les écoles sont au nombre de cinq et réunissent 179 élèves. Une école primaire-supérieure a été ouverte cette année. Elle est tenue par M. Rochon, et fréquentée par 53 élèves. M. Rochon est très capable et très instruit. Je regrette que les commissaires ne lui donnent pas un salaire plus élevé. Les quatre institutrices reçoivent un salaire variant de £8 à £18. Il n'y en a qu'une qui ne soit pas munie de diplôme. Des trois maisons d'école qui existent deux sont bonnes, l'autre est en mauvais ordre. On a commencé la construction d'une quatrième maison; elle sera prête cet été. Il est assez étonnant qu'avec une subvention seulement de £37 9s, cette municipalité puisse entretenir cinq écoles; trois sont bien tenues, une est passable, et l'autre peut être considérée comme mal tenue. On se propose d'élever la cotisation afin d'augmenter le traitement des instituteurs et d'être en état de faire des améliorations nécessaires. M.M. Hart et Crépeau montrent beaucoup de zèle. Je suis certain que l'administration des écoles entre leurs mains fera bientôt tous les progrès que l'on peut désirer.

*Baie du Febvre.*—Il y a neuf écoles dans cette paroisse, et 500 élèves les fréquentent assez régulièrement. L'académie tenue par M. Lottinville aidé de Mme Rousseau, compte à elle seule 150 enfants, dont 55 lisent bien, 70 écrivent, 65 apprennent l'arithmétique, 5 la tenue des livres, 48 la grammaire française, 2 la grammaire anglaise. M. Lottinville enseigne aussi le latin, les éléments de la littérature et la composition à ceux qui se préparent à entrer au collège. A l'exception d'une seule les autres écoles sont bien ou du moins passablement bien tenues. Celles de Mlles. LeBlanc et Lemire, et de M. LeBlanc tiennent un rang distingué parmi les autres et laissent peu de chose à désirer. Le salaire des instituteurs varie de £26 à £95; celui des institutrices est de £20. Le secrétaire-trésorier M. Rousseau s'acquitte de ses devoirs avec zèle et ponctualité.

*Pierreville.*—Il y a sept arrondissements et neuf écoles, y compris celle du village Abénaquis. Le nombre total des élèves est de 368. L'académie compte 56 élèves qui assistent régulièrement. Mlle. Jaumel qui en est l'institutrice s'acquitte très bien de sa charge et fait une excellente école, 25 de ses élèves lisent bien, 35 écrivent, 27 apprennent l'arithmétique, 8 la tenue des livres, 10 la géographie, 25 la grammaire française, 10 l'art épistolaire, et 25 l'histoire. On y enseigne aussi l'anglais. Plusieurs écoles dans cette paroisse sont médiocres, et la faute me paraît devoir en être imputée aux institutrices, qui bien qu'ayant l'instruction requise, ne paraissent pas avoir d'aptitude pour l'enseignement ni tenir suffisamment à la discipline. Ces écoles manquent aussi de la surveillance requise de la part des autorités locales chargées de l'exécution de la loi. Pierreville a maintenant une jolie maison d'école, qui ne dépare pas son village qui est considérable quoique de construction récente. Cette maison qui est en briques, est agréablement située près de l'église. Elle a été construite par M. le curé Maurault, elle est de grandes dimensions, bien meublée, divisée pour tenir l'école des garçons d'un côté et celle des filles de l'autre, et fait grandement honneur à cette paroisse. Les institutrices qui sont toutes munies de diplômes reçoivent des salaires variant de £20 à £40. M. Gill le secrétaire-trésorier remplit bien ses devoirs et ses comptes sont bien tenus.

*St. François.*—Les écoles s'améliorent d'une manière bien remarquable dans cette paroisse, grâce aux efforts des amis de l'éducation et de M. le curé Paradis. Les six écoles en opération sont fréquentées par 352 élèves. L'école

modèle tenue par Mme. Robillard est toujours sur un excellent pied, les enfants y lisent parfaitement bien, écrivent et comptent bien. La grammaire, la géographie, l'histoire et l'art épistolaire sont enseignées avec beaucoup de succès. Je dois faire une mention honorable de l'école de Mlle. Durand où j'ai remarqué beaucoup d'élèves et des progrès assez considérables. Les autres écoles sont médiocres, et quelques unes même très inférieures. Il y a aussi deux institutrices qui ne sont pas munies de diplômes. Les salaires varient de £20 à £35. M. Coutu secrétaire de la municipalité No. 1, et M. Roy secrétaire de la municipalité No. 2, s'acquittent également bien de leurs devoirs. On n'a pas encore pu se décider à construire des maisons d'écoles, celles qu'on loue sont cependant peu convenables.

*St. David.*—Neuf écoles sont en opération dans cette municipalité que le zèle des contribuables et des commissaires maintient toujours au premier rang. Elles sont fréquentées par 376 élèves. Toutes ces écoles ne sont pas d'un égal mérite, mais elles donnent toutes des résultats satisfaisans. Celles des Dlls. Hébert et Talbot méritent une mention honorable, et peuvent être considérées comme des écoles modèles. Il y a trois institutrices qui ne sont point munies de diplômes. Les salaires varient de £16 à £27. Toutes les maisons d'écoles sont en bon ordre et offrent le confort désirable. J'aurais tout le désir possible de féliciter le secrétaire-trésorier M. Brunault sur le zèle et la libéralité qu'il montre en avançant souvent de ses propres deniers les sommes nécessaires au paiement du salaire des instituteurs, mais je ne sais si je ne devrais point plutôt le blâmer de ne point faire rentrer plus régulièrement les contributions, et de permettre qu'il soit du des arrérages aussi considérables. *St. David* possède un institut d'artisans dont je vous ai parlé plus haut.

Je terminerai par indiquer quelques résultats généraux pour tout mon district qui comprend deux comtés, 17 municipalités, 102 arrondissemens, 70 maisons d'école et 103 écoles en opération sous contrôle. De ces écoles 94 sont élémentaires et ont 4222 élèves; les autres sont des académies ou des écoles primaires supérieures réunissant 719 élèves. Il y a de plus un collège classique avec 260 élèves 6 écoles indépendantes avec 130 élèves, donnant un total de 5416 enfans fréquentant toutes les espèces d'institutions: augmentation sur l'année dernière 89. Sur les élèves qui fréquentent les écoles communes sous contrôle 1647 lisent couramment; 1749 lisent bien; 1847 écrivent; 1008 apprennent l'arithmétique simple et 712 l'arithmétique composée; 118 la tenue des livres; 766 font des exercices orthographiques, 755 apprennent la géographie; 40 la grammaire anglaise, 1181 la grammaire française; 1037 sont exercés à faire l'analyse grammaticale; 117 s'exercent au style épistolaire, 13 apprennent le mesurage; 28 le dessin linéaire et 679 l'histoire.

Tous les instituteurs au nombre de 9 sont munis de diplômes; sur 99 institutrices, 81 sont munies de diplômes.

—

*Extrait d'un rapport de M. l'Inspecteur MARTIN.*

Si l'on considère les difficultés et les obstacles de tout genre que les populations du Saguenay ont à vaincre, on sera encore surpris des résultats obtenus dans ce district, si faibles qu'ils paraissent d'ailleurs. Les incendies du printemps dernier sont venus substituer la misère à la gêne qui existait précédemment. Malgré bien des sujets de découragement les contribuables guidés par le désir de procurer à leurs enfans les bienfaits de l'éducation ont montré généralement

un zèle tout à fait louable. J'ai à constater l'établissement de plusieurs nouvelles écoles. Ces écoles sont soutenues par les subventions tant ordinaires que supplémentaires, et par les contributions des localités; la première source de revenus devra considérablement s'augmenter du moment où le partage pourra se faire d'après un nouveau recensement, car depuis 1851 il est certain que la population du comté de Chicoutimi a presque quadruplé. L'isolement de cette partie du pays a dû nécessairement gêner beaucoup les commissaires dans le choix de leurs instituteurs; car n'ayant chez eux personne qui fût en état d'enseigner ils ont dû s'adresser ailleurs et assez souvent en vain. Le Saguenay offre peu d'attraits pour de jeunes instituteurs surtout; les commissaires ont donc été très restreints dans leurs choix; on a eu jusqu'ici peu d'instituteurs munis de diplômes; mais heureusement ceux qui ont été employés ont montré généralement beaucoup d'aptitude et de bonne volonté.

*Chicoutimi.*—Cette municipalité est à la tête de celles de mon district par le zèle de ses commissaires et par la bonne organisation de ses écoles. On y a établi une école modèle sur un pied qui ne le cède en rien aux meilleures écoles de ce genre. Elle est confiée aux soins de M. Téléphore Boily élève muni d'un diplôme de l'École Normale Laval. J'ai visité cette école avec MM. les commissaires et j'ai pu voir que leur choix avait été très heureux. L'établissement de la cotisation légale a été dans cette paroisse le signal du progrès. Cette municipalité qui, il y a deux ans, avec le système des souscriptions volontaires avait bien de la peine à entretenir une petite école élémentaire, possède aujourd'hui une école modèle et cinq écoles élémentaires, presque toutes tenues sur un meilleur pied que celle qu'ils avaient auparavant. On donne aujourd'hui l'instruction à 122 garçons et à 118 filles, formant un total de 240 élèves.

*Bagot.*—Cette municipalité n'a pas autant d'avantages tant à cause du peu de moyens pécuniaires de ses habitans que par suite du système des contributions volontaires que l'on y maintient; une école-modèle très fréquentée y a cependant été établie cette année avec une bonne apparence de succès. Il y a aussi une autre école élémentaire; elle ne donne pas de bien grands résultats, mais il faut tenir compte des difficultés que j'ai exposées plus haut. Ces deux écoles renferment en tout 90 élèves, 46 garçons et 44 filles.

*Bagotville.*—Cette municipalité cette année a montré beaucoup de zèle, et ses efforts ont été couronnés d'un plein succès. Ses écoles au nombre de quatre ont reçus par les soins de M. le curé une impulsion très favorable. Deux d'entre elles surtout m'ont fait voir des résultats bien satisfaisants. Dans celle de M. Marcel Coté, un bon nombre d'enfans après seulement quinze mois d'étude ont fait preuve dans le calcul, de beaucoup d'habileté et d'un degré d'aplomb que je n'avais pas encore rencontré. Leur connaissance de l'arithmétique comprend les fractions et les parties aliquotes qu'ils savent parfaitement bien. Bagotville, compte 68 garçons et 59 filles allant à l'école, et formant un total de 127 élèves.

*Latterrière.*—Cette municipalité, malgré les obstacles, se maintient dans une position assez avantageuse. De deux écoles qu'elle entretient l'une tenue par M. Joseph Martel se distingue par le travail tant de la part du maître que des élèves. La seconde école située dans un arrondissement très pauvre, n'a donné que de faibles résultats; les progrès des élèves y sont retardés par la difficulté qu'ils éprouvent à se procurer des livres et du papier. Ces deux écoles sont fréquentées par 65 élèves, 26 garçons et 39 filles.

*St. Joseph.*—Les Commissaires de cette municipalité sont très zélés dans l'accomplissement de leurs devoirs et ils sont parvenus à établir quatre écoles malgré le mauvais vouloir de quelques contribuables qui ont cherché à préjuger

contre eux la population et à les entraver dans l'exécution de la loi. De ces quatre écoles, une est tenue par une institutrice munie d'un diplôme; et donne de bons résultats, les autres quoiqu'inférieures ne laissent pas cependant que de donner de bonnes espérances. Il y a en tout 83 élèves; 36 garçons et 47 filles. Je crois devoir recommander cette localité d'une manière toute particulière à votre bienveillante considération.

*Hébertville.*—S'il existe une localité pauvre et isolée, et dépourvue de tous moyens, c'est bien assurément celle-ci. On est cependant parvenu à y établir une école fréquentée par 15 élèves, dont quelques uns y viennent à pied par les plus mauvais chemins d'une distance de quatre milles.

*Harvey.*—Ce township n'a pas encore compté parmi les municipalités scolaires de mon district; cependant on y a établi une école fréquentée par 38 élèves.

Les six municipalités scolaires confiées à mes soins comprennent 20 écoles fréquentées par 320 garçons et 341 filles, en tout 661 plus l'école du township d'Harvey et ses 28 élèves.

A la fin de ce rapport, et dans un autre rapport, M. l'Inspecteur Martin indique comme les obstacles les plus remarquables au progrès dans son district, la répugnance qu'éprouvent les commissaires à poursuivre les contribuables, l'engagement d'instituteurs non munis de diplômes sans examen préalable par l'inspecteur et le manque de livres et de papier dans les écoles. Il suggère que l'inspecteur ait le droit de poursuivre lui-même pour prélever les contributions; que lorsque le département permettra à des localités trop pauvres ou trop isolées d'engager des instituteurs non munis de diplôme, ces instituteurs avant leur engagement soient au moins tenus de se procurer un certificat de capacité de l'Inspecteur, et qu'enfin le département de l'Instruction publique soit mis en position de pouvoir fournir des livres et du papier aux municipalités pauvres et éloignées.

—

*Extrait d'un rapport de Mr. l'Inspecteur BOURGEOIS.*

Si l'on fait attention au chiffre des enfans qui ont fréquenté les écoles en 1858, on trouvera que cette année ne présente qu'une augmentation très légère sur 1857, et même une faible diminution sur 1856. Cela est dû à des circonstances faciles à expliquer et il est probable qu'à l'heure présente le chiffre réel offre même une augmentation assez considérable. Lorsque j'ai fait ma dernière visite deux des écoles de St. Frédéric étaient momentanément suspendues pour tde graves raisons; de plus les nouvelles municipalités de St. Bonaventure d'Up-ton et Halifax n'avaient pas encore d'écoles en opération.

En considérant dans leur ensemble les progrès opérés dans le cours de l'année je vous dirai donc qu'ils sont satisfaisans et que jamais je n'ai eu autant de confiance dans l'efficacité de notre système d'instruction publique. Il ne faudrait pas conclure de là que l'exécution de la loi ne rencontre plus de difficultés. Il en reste encore de nombreuses; mais elles ne sont ni aussi graves ni de la même nature que celles qui entravaient autrefois les progrès de l'éducation.

On ne voit plus de ces hommes ignobles que l'on a si bien qualifiés du nom d'*éteignoirs* courir les paroisses pour faire appel aux préjugés et se rendre populaires en prêchant l'ignorance et en enseignant aux contribuables à se quereller afin de priver leur enfans des bienfaits de l'éducation. Cependant malgré six ou sept années d'opération dans certaines localités de mon district, les affaires sco-

lares ne sont pas encore à l'abri des menées que les ambitieux mettent partout en jeu pour accroître leur influence, et il sera encore longtemps difficile d'isoler les autorités scolaires, de les soustraire à l'influence des intérêts locaux ou des coteries, et de donner à leurs délibérations ce caractère d'impartialité qui seul pourra les faire respecter.

Ainsi tel individu protestant de son dévouement à la cause de l'instruction publique fera néanmoins une opposition déguisée et souvent acharnée à l'exécution de la loi pour satisfaire quelque animosité personnelle ou quelque intérêt de parti ; tel autre tenant une conduite toute contraire pressera trop vivement l'accomplissement de la loi par un motif d'intérêt évident, ou par une rigueur fondée sur des rancunes personnelles, toutes choses propres à faire surgir quantité de difficultés, à gêner et à arrêter les commissaires d'école dans l'exercice de leurs devoirs. Cependant ces petites misères s'en vont diminuant de jour en jour, et une époque viendra où il n'en sera plus question.

De toutes les difficultés qui existent dans mon district d'inspection, celle qui est naturellement la plus irrémédiable et qui, je le crains bien, se fera longtemps sentir, c'est la grande pauvreté de la plupart des contribuables. Elle les empêche de faire des sacrifices pour entretenir leurs écoles d'une manière convenable ; et ne permet pas aux parents d'y envoyer régulièrement leurs enfants. A force de courage et de bonne volonté on triomphe cependant en quelques endroits de ce formidable obstacle.

L'état financier des diverses corporations scolaires s'est amélioré pendant l'année 1858. On sait que la plupart d'entr'elles étaient considérablement endettées à la fin de 1857. On a pris presque partout des mesures sages et efficaces pour amortir ces dettes, et je prévois que Stanfold, St. Norbert, St. Christophe et St. Frédéric seront en état de faire honneur à leurs affaires au premier de juillet prochain.

Presque toutes les écoles en opération sont tenues par des institutrices munies de diplômes. Il ne faut pas conclure cependant que toutes ces écoles sont dirigées d'une manière satisfaisante. Au contraire je dois vous dire qu'elles laissent beaucoup à désirer. La plupart de ces institutrices ont, il est vrai, les connaissances requises ; mais elles manquent de méthode et ne savent pas enseigner. Il serait très désirable que l'on pût fournir aux institutrices munies de diplômes les moyens de fréquenter, ne fût-ce que pour peu de temps les Écoles-Normales pour y recevoir des leçons de pédagogie. Un autre moyen de recruter pour le corps enseignant d'une manière avantageuse, serait de favoriser dans les cantons de l'Est l'établissement de quelques académies ou écoles-modèles semblables à celles qu'on rencontre maintenant dans la plupart des anciennes paroisses de la vallée du St. Laurent. Il n'existe dans mon district d'inspection qu'un seul établissement de ce genre, C'est l'académie que M. le curé Pelletier vient d'établir à Princeville au prix de très grands sacrifices. Ce digne prêtre a bâti à ses propres frais une très belle maison d'école à deux étages ; et il a confié la direction de l'enseignement qui s'y donne d'abord à M. Thibaudeau, jeune homme formé dans une de nos premières maisons d'éducation ; puis à M. O. Legendre, instituteur muni d'un diplôme d'école primaire-supérieure de l'école-normale Laval. J'ai eu occasion de visiter cette académie deux fois depuis son établissement et après des examens très détaillés j'ai eu lieu d'être bien content des progrès des élèves.

*Extrait d'un rapport de M. l'Inspecteur PAINCHAUD.*

On a établi aux Isles de la Magdeleine trois nouvelles écoles et elles commencent à prospérer. Quelques-uns des commissaires font de louables efforts pour encourager les parents et les élèves ; et quand on songe aux faibles ressources dont nous pouvons disposer, on ne peut guères espérer mieux que ce que nous voyons aujourd'hui. Le grand obstacle consiste dans le besoin réel qu'ont les parents des services de leurs enfans pour la pêche dont ils doivent profiter dans la saison de chaque espèce de poisson sous peine d'une misère complète. Ce besoin des enfans à la maison est encore plus grand s'il est possible pour les pêcheurs que pour les cultivateurs.

J'ai visité toutes les écoles en opération et j'ai constaté chez les élèves en les interrogeant individuellement, des progrès assez satisfaisans. J'ai été accompagné dans cette visite par les commissaires et par les parents des élèves. La distribution de prix que j'ai faite aux moyens des livres que vous m'avez envoyés m'a paru produire un bon effet. J'ai pris occasion de cette circonstance pour adresser la parole aux élèves et à leurs parents, et je crois être parvenu à exciter chez les uns et chez les autres un plus grand amour de l'éducation. A chaque nouvel examen j'ai trouvé un progrès résultant de l'émulation, et de la certitude que l'on avait que je serais de plus en plus sévère. Ces examens ont été aussi rigoureux que possible, et les élèves ont généralement bien répondu à la plupart des questions que je leur ai faites tantôt sur le sujet de leurs études habituelles et quelquefois même en dehors de ce cadre de manière à m'assurer des connaissances générales qu'ils peuvent acquérir et du développement de leur intelligence. Les commissaires et moi nous venons d'écrire à Québec pour nous procurer des instituteurs pour les écoles des arrondissemens Nos. 6 et 7 au Havre-aux-Maisons, qui en manquent dans ce moment. Si ces écoles étaient pourvues de maîtres, comme elles le seront j'espère bientôt, au lieu de 110 élèves que porte mon tableau statistique, j'en aurais certainement plus de 200. Les commissaires offrent des traitemens de £60 en sus du bois de chauffage.

Une maison d'école a été bâtie par les contribuables dans le deuxième arrondissement. Le terrain sur lequel la maison est bâtie est bien choisi, elle est en bois, de vingt-cinq pieds de front sur vingt-deux de profondeur. Elle est meublée de bancs, tables, tableaux noirs, etc. La prompte construction de cette maison d'école fait le plus grand éloge de la générosité des contribuables de cet arrondissement, de leur digne commissaire M. Cherrier, et des autres amis de l'éducation qui ont pris part à cette œuvre petite en apparence mais très importante pour cette localité. Dans moins de deux mois et demi cette maison a été élevée et meublée et avant même qu'elle ne fut tout-à-fait achevée on y faisait déjà l'école.

*Extrait d'un Rapport de M. l'Inspecteur LANCTOT.*

Il ne s'est opéré dans les écoles de ce district d'inspection aucun changement bien remarquable dans le cours de cette année. La raison en est que nous avons obtenu des moyens et des ressources actuellement mis à la disposition de votre département, tout ce qu'on pouvait en espérer ; et il n'y a que l'adoption des nouvelles mesures déjà fréquemment recommandées qui peuvent nous permettre de faire de plus grands progrès.

L'esprit public est maintenant très bien disposé en faveur de l'éducation, le peuple se taxe généreusement et autant qu'on peut raisonnablement l'espérer pour l'entretien des écoles, dont le nombre est assez grand pour qu'elles soient accessibles à tous les enfans, à l'exception d'un très petit nombre de localités. Le mérite triomphant du *bon marché*, l'on s'efforce de se procurer les services des meilleurs instituteurs, et les appointemens sans être ce qu'ils devraient être sont

comparativement élevés. Aussi remarque-t-on une amélioration frappante dans la classe des instituteurs ; il y a peu de village dans ce district d'inspection où l'instituteur ne soit capable sous tous les rapports. Les comptes sont partout fidèlement et méthodiquement tenus par les secrétaires-trésoriers, et je ne crois pas qu'il existe nulle part de mécontentement sur ce point. Voilà ce que nous avons obtenu, voyons maintenant ce qui nous manque encore.

Les écoles de village quoique généralement confiées à de bons maîtres sont fréquentées par un trop grand nombre d'élèves pour un seul instituteur, il faudrait presque partout un assistant. Ce que l'on paraît aussi avoir trop à cœur c'est d'enseigner beaucoup de matières à la fois, renversant ainsi le principe "pauca sed bene." Les écoles manquent encore dans beaucoup d'endroits de plusieurs objets indispensables, tels que tableaux, cartes géographiques, surtout d'un arrangement intérieur convenable. Les maisons sont généralement trop petites, bâties avec peu de soin, dépourvues de tout embellissement extérieur, et manquant souvent même de tribune pour le maître, de banes et de tables convenablement construits pour les élèves. Les instituteurs souffrent encore dans plusieurs localités du retard apporté au paiement de leurs traitements.

Or, quelles sont les mesures les plus propres à vaincre ces obstacles ? A placer nos écoles dans cet état d'efficacité où tous désirent les voir ? Je me permettrai d'en indiquer ici quelques-unes.

1o. La principale est l'augmentation de la subvention des écoles communes d'au moins une moitié sans toutefois rendre obligatoire un accroissement semblable dans les contributions locales. L'insuffisance des ressources pécuniaires est certainement la cause la plus évidente des inconvénients dont souffrent nos écoles. On sent partout le besoin d'accroître le salaire de l'instituteur, de réparer, d'améliorer, et d'embellir les maisons d'école ; de les munir d'une foule de choses qui leur manquent, mais il faut renoncer à tout cela faute de moyens. Le peuple comme je l'ai dit en commençant fait généreusement sa part des sacrifices, il se cotise libéralement et autant qu'on peut l'espérer. Que le gouvernement agisse donc de même ! Qu'il ouvre donc la main avec une libéralité digne du grand œuvre de l'instruction publique et qu'il ne laisse donc plus languir péniblement la jeunesse du pays dans la voie de la science ! S'il est vrai que le sol rend en proportion de ce que l'on y dépose, n'est-il pas également vrai que l'argent dépensé pour promouvoir l'éducation sera plutôt un placement avantageux qu'un sacrifice ?

2o. Une autre mesure à laquelle j'attache beaucoup d'importance c'est l'adoption d'une série de livres de lectures pour nos écoles. On peut dire qu'il n'y a aujourd'hui qu'un seul livre de lecture c'est le *Devoir du Chrétien*. Ce livre est en effet excellent, il est même indispensable pour ce qui concerne l'éducation religieuse. Mais outre que l'on doit songer à l'éducation séculière, après deux ou trois ans d'école il n'y a pas un élève qui ne l'ait lu et relu dix fois, il perd donc ainsi de son intérêt et l'élève cesse d'éprouver de l'attrait pour la lecture. Il lit non plus dans l'espoir de satisfaire sa curiosité naturelle, d'apprendre quelque chose de nouveau, mais uniquement par routine et pour s'acquitter de la tâche qu'on lui impose. Comment peut-il de cette manière acquérir le goût de la lecture et de l'instruction ? Il ne peut que le perdre. Et en effet on voit très-peu de jeunes gens qui après être sortis des écoles s'occupent de s'instruire, et se procurent des livres ou des journaux. La plupart semblent être contents de pouvoir dire adieu impunément à leurs livres. M. Lauciot recommande ensuite la publication d'une série de livres de lecture en français semblable à la série des écoles nationales d'Irlande. Il termine par insister sur la nomination d'un conseil de l'instruction publique, et sur la subdivision des districts d'inspection, trop étendus tels qu'ils sont actuellement, et suggère que des instituteurs soient nommés inspecteurs.

*Extrait d'un rapport de M. l'Inspecteur GERMAIN.*

Je suis heureux de pouvoir dire que le nombre des enfants qui ont fréquenté les écoles dans mon district d'inspection cette année est beaucoup au-dessus de celui des années précédentes. Les commissaires montrent aussi plus de zèle pour se procurer les services d'instituteurs et d'institutrices plus capables, et il s'est opéré sous ce rapport un grand changement dans le cours de l'année écoulée. Plusieurs municipalités se sont signalées d'une manière toute particulière et les hommes dévoués qui ont pris dans chacune d'elles l'initiative du progrès en recueillent les fruits, non seulement dans les conséquences de leurs succès, mais encore dans l'estime et la considération que leur accorde aujourd'hui la masse des habitants plus éclairée et mieux disposée qu'elle ne l'était naguère.

Il est bien certain qu'il y a encore des écoles qui laissent beaucoup à désirer, mais le nombre en diminue toujours. Si je compare l'état dans lequel j'ai trouvé ce district lors de ma nomination à ce que je vois aujourd'hui, je trouve qu'il est bien étonnant qu'en si peu de temps l'esprit d'ordre et de discipline qui y était à-peu-près inconnu ait pu s'y établir.

Dans tout mon district on a montré une disposition générale à se conformer aux avis de votre département, et à concourir dans les réformes et les améliorations dont vous avez pris l'initiative. Ce district a fourni déjà à l'école normale Jacques Cartier, pas moins de huit élèves. Sur ce nombre, six, revenus dans leurs paroisses, enseignent avec des traitements qui montrent l'appréciation que l'on a su faire de leurs efforts et de leurs succès. La caisse d'économie malgré les modiques revenus des instituteurs et la pénurie des temps compte dans ce district un grand nombre d'abonnés. Il en est de même du Journal de l'Instruction Publique. Il me semble cependant que l'on devrait prendre quelque mesure pour augmenter la circulation de cet excellent périodique. J'ai remarqué un changement très favorable chez les instituteurs et les institutrices qui le lisent assidûment. Il me semble que puisque le gouvernement ne peut point le fournir gratuitement à chaque école, les commissaires devraient s'y abonner pour chaque instituteur ou forcer ceux-ci à s'y abonner. La modique somme d'un écu qu'il faudrait retenir sur chaque salaire ne serait rien comparée aux résultats. Mais il vaudrait certainement beaucoup mieux que la commission des écoles dans chaque municipalité s'abonnât pour le nombre d'exemplaires voulu.

On a aussi compris dans mon district toute l'importance des conférences des instituteurs, et l'on n'a point tardé à y organiser une section de l'association de la circonscription de l'école normale Jacques Cartier. Je me suis efforcé de faire valoir aux yeux des instituteurs, dans la première conférence qui s'est tenue, les avantages qui résulteraient de l'échange de leurs connaissances, des fruits de leur expérience et de ces bons rapports qui doivent contribuer à créer chez eux cet esprit de corps si propre à relever leur profession de l'état d'abaissement où le public a souffert qu'elle restât si longtemps. Je les ai trouvés disposés à s'entendre et à faire quelques sacrifices pour pouvoir se réunir au moins plusieurs fois l'année. Cependant je dois dire que la pauvreté d'un grand nombre d'entre eux met à ces réunions un obstacle bien difficile à surmonter. Pour leur donner une preuve de ma bonne volonté et contribuer pour ma part aux frais de la conférence, je me suis permis de leur offrir une frugale collation qui a été acceptée par eux avec une cordialité égale à celle que j'y mettais, et nous a fournis à tous une diversion agréable et propre à resserrer les liens fraternels qui doivent unir les membres d'une aussi noble profession. Les associations d'instituteurs me semblent avoir un droit aux secours de la législature au moins égal à celui qui a été reconnu en faveur des instituts d'artisans. Ceux qui forment la jeunesse du pays ont autant de droit que toute autre classe de citoyens à se procurer les moyens

d'entretenir et d'augmenter leurs connaissances, de retremper leur zèle et leur courage, et de s'entraider mutuellement de leurs conseils. On ne voit donc pas pourquoi les associations d'instituteurs ne recevaient point comme les instituts d'artisans une subvention annuelle du parlement ou du département de l'instruction publique.

Les subventions faites aux écoles modèles sur le fonds de l'éducation supérieure produisent les plus heureux résultats. Il n'y a pas moins de huit de ces écoles dans mon district ; elles sont bien dirigées et bien appréciées. Les municipalités font avec plaisir les sacrifices nécessaires pour obtenir la subvention spéciale pour cet objet, et il est facile de voir l'impulsion que donnent les écoles modèles aux écoles élémentaires elles-mêmes. C'est au moyen des écoles modèles que se forment des hommes éclairés et amis de l'éducation en dehors des professions libérales qui, elles, se recrutent, comme on sait, dans nos collèges.

Je vous ai déjà signalé les efforts qui avaient été faits dans mon district pour la construction de bonnes maisons d'école et la disposition assez générale que l'on montre à réparer et à entretenir les anciennes. Cependant, il est difficile de faire plus que l'on n'a fait jusqu'ici, et une subvention particulière pour cet objet, tel que vous l'avez recommandé, serait d'un grand secours. Je joins à mon rapport un tableau des maisons d'école qui appartiennent aux commissaires ou aux syndics, indiquant les matériaux dont elles sont faites, leurs dimensions, leur valeur actuelle, par quel moyen elles ont été faites et la manière plus ou moins satisfaisante avec laquelle elles sont entretenues.

Le nombre des élèves qui fréquentent les écoles a considérablement augmenté cette année ainsi que le chiffre de l'assistance moyenne. L'indifférence des parents dans certains cas, le besoin réel qu'ils ont aussi des services de leurs enfants à la maison, causent cependant encore beaucoup d'absences, déplorables par le retard qu'elles apportent aux progrès non seulement des élèves absents, mais encore de toute la classe, par la perturbation que cela cause dans l'enseignement. Le maître perd une grande partie de son temps à vouloir reprendre toutes ces études interrompues, et il ne sait plus quelle division faire de ses classes avec des élèves qui les suivent si irrégulièrement. Je ne désespère point cependant de voir ce mal diminuer à mesure que les écoles normales nous formeront des sujets propres à l'enseignement. L'assiduité de l'élève dépend beaucoup de l'aptitude du maître. J'ai pu constater dans les écoles où l'on avait substitué des instituteurs capables à d'autres moins habiles, que l'assiduité des enfans avait augmenté rapidement à mesure que se développaient les preuves de la capacité du nouveau maître. Créer l'amour de l'étude, donner de l'intérêt aux leçons, jeter ainsi de l'attrait sur ce qui est si aride de sa nature, tel est le secret du parfait instituteur, aussi le bon instituteur se reconnaît-il de suite à la présence de ses nombreux élèves. Il peut y avoir des exceptions, mais c'est la règle.

L'amour du travail, tel doit être en effet à la fois le but et le moyen de toute l'éducation. A ce point de vue, les récompenses que vous nous avez chargés de distribuer ont eu presque partout leur salutaire effet. L'amour du travail, inspiré d'abord par l'espoir de la récompense, deviendra une habitude, peut-être même une passion, et alors tout sera gagné ; non seulement l'éducation elle-même sera assurée, mais le succès de toute l'existence, le bonheur de toute la vie. "Le travail, a dit un écrivain distingué, est un des meilleurs auxiliaires de la vertu, il est en même temps le soutien et l'ornement de notre existence."

Et le poète a ajouté :—

"Grâce au travail, amis, nous renverrons bien loin  
Trois maux affreux, l'ennui, le vice et le besoin."

Je suis aussi d'avis que des récompenses ou des marques d'honneur données à ceux des instituteurs qui se distinguent le plus dans l'enseignement, dans chaque district d'inspection, auraient un excellent effet.

La distribution des récompenses aux élèves a introduit entre autres améliorations, l'usage des registres des visites d'école qui n'existaient auparavant que dans un petit nombre de municipalités, et qui maintenant se trouvent presque partout. J'ai aussi recommandé aux instituteurs d'ajouter à leur journal d'école quelques colonnes où ils indiqueraient d'une manière sommaire l'état de la température chaque jour, les observations météorologiques qu'ils pourraient faire et les faits dignes de remarque, surtout ceux qui auraient rapport à l'école ou à la municipalité. Chaque école aurait ainsi de petites annales, qui pourraient devenir très utiles, et cela créerait à l'instituteur un genre d'occupation ou plutôt de récréation, qui ne pourrait que tourner à son avantage.

Ci-suit le tableau des maisons d'école appartenant aux commissaires dans mon district d'inspection.

*Maisons d'école appartenant aux Commissaires.*

NOM DE CHAQUE PAROISSE.	Leurs maté- riaux.			Leur dimension.		Leur valeur actuelle.						Comment en- tretienus.			Par quels mo- yens ont-elles été bâties.		
	En bois.	En pierre.	En brique.	Un étage. Deux étages.	Au-dessous de £100.	Au-dessous de £200.	Au-dessous de £300.	Au-dessous de £400.	Au-dessous de £500.	Au-dessous de £500.	Bien.	Médiocre- ment.	Total.	Par les contribuables, avec aide du gouver- nement.	Par les contribuables seuls.		
St. Vincent de Paul.....	3			3		3					3		3	3			
St. Martin.....	4	3		6	1	1	3	3			5	2	7	7			
St. Rose.....	6			6		4	2				2	3	6	4	2		
St. François de Sales. :	1			1		1						1	1	1			
Terrebonne.....	1			1		1					1		1	1			
St. Anne.....	1			1		1						1	1	1			
New-Glasgow.....	4			4		3	1				2	2	4	4			
St. Jérôme.....	8			8			7		1		2	4	2	8	8		
St. Janvier.....	4			4		4					2	2	4	3	1		
St. Thérèse.....	5			5			5				5		5	5			
St. Eustache.....	7			7		3	3	1			3	3	1	7	5		
St. Joseph.....	2			2		1	1				1		2	2			
St. Benoît.....	5	1		5	1	4	1		1		1	2	3	6	3		
St. Scholastique.....	12			12		4	8				7	4	1	12	5		
St. Hermas.....	3		1	3	1	2	1			1	3	1	4	3	1		
St. Placide.....	4			4		3	1				1	2	1	4	1		
St. Columban.....	2			2		2					2		2	2	2		
St. Canut.....	2			2		1	1				2		2	1	1		
St. Adèle.....	1			1		1					1		1	1	1		
St. Sauveur.....																	
St. Augustin.....	7		1	8		5	1	1	1		5	3	8	3	5		
St. Angélique.....	2			2		2					2		2	2	2		
St. Raphaël.....	2			2		1	1				2		2	1	1		
Total.....	86	4	2	89	3	40	40	5	4	2	1	33	43	16	92	61	31

*Extrait des rapports de M. l'Inspecteur VALADE.*

Je me bornerai à vous dire que je suis heureux de l'état généralement florissant de nos écoles. Celles même qui me paraissent faibles aujourd'hui auraient pu être rangées, il y a quelques années, parmi les meilleures de cette époque. L'instruction religieuse est donnée partout sous la surveillance du prêtre, et les maîtres paraissent sentir que d'elle dépendent l'assiduité, l'obéissance et le succès des élèves. Chaque école dans mon district, à très peu d'exceptions près, a son règlement et son programme, la lecture se fait maintenant dans beaucoup d'écoles, avec analyse et explications, l'écriture s'est améliorée, la grammaire est enseignée partout, l'orthographe se perfectionne, le calcul mental s'introduit et l'arithmétique est poussée beaucoup plus loin qu'on n'avait coutume de le faire; la géographie, devenue plus nécessaire que jamais par la rapidité de nos moyens actuels de locomotion, s'enseigne avec le plus grand succès. Voilà ce que je suis heureux de trouver dans presque toutes les écoles de mon district. Il n'y en a pas une seule qui n'ait un tableau noir, et il y en a très peu qui n'ont point de cartes de géographie. Plusieurs en ont de très belles ainsi que des globes et des étuis de mathématiques. Dans les classes supérieures bon nombre d'élèves se livrent avec succès à la composition littéraire. Le chant grégorien et la musique vocale sont enseignés avec succès.

Les comptes des commissaires sont bien tenus et leurs finances en bon état, sauf quelques municipalités où se trouvent des arrérages un peu considérables qu'il n'est pas toujours facile de faire rentrer. Les maisons d'école sont généralement propres et bien entretenues. Les instituteurs et les institutrices sont tous de mœurs exemplaires, et quoique n'ayant pas tous les mêmes talents et les mêmes connaissances, s'appliquent généralement avec zèle à l'exécution de leur noble mission.

Je dois vous donner quelques détails sur chacune des municipalités séparément.

## CITÉ DE MONTRÉAL.

*Cité de Montréal* (catholiques).—La population catholique de la cité de Montréal a d'excellentes écoles, dont une partie est sous le contrôle des commissaires nommés par le conseil municipal de la cité. L'académie commerciale ou école modèle tenue par MM. Doran et Garnot, continue à donner d'excellents résultats. Elle a été fréquentée cette année par 120 élèves. Les cahiers d'écriture, d'arithmétique, de tenue des livres font preuve de beaucoup de succès dans ces diverses branches, ils sont propres et bien tenus. L'externat du couvent de la congrégation de Notre-Dame, lequel est sous le contrôle des commissaires, a été fréquenté cette année par 140 élèves. L'orphelinat de la Providence a 71 élèves. Les succès de ces élèves sont quelque chose de bien remarquable; il est tout à fait consolant de voir ces pauvres orphelines profiter de l'éducation que leur donne la charité publique beaucoup mieux quelquefois que des enfants dont les parents font pour cet objet de grandes dépenses. L'école de M. McQuillan est bien tenue et offre de très bons résultats; elle est fréquentée par 50 élèves. L'école tenue par Mlle Godère, et qui est fréquentée par 50 élèves, est dans son ensemble une des meilleures de mon district d'inspection. L'école de Mme. Byrns est inférieure à ce qu'elle était les années précédentes, elle est fréquentée par 40 élèves. Mlle Poitras, qui se dévoue avec le plus grand zèle à la direction de son école, a maintenant 74 élèves. Une huitième école est tenue par Mme. Dufresne; l'on y apprend les deux langues avec assez de succès. Les écoles sous contrôle réunissent 602 élèves. Les comptes des commissaires sont tenus en

bon ordre. La commission ne possède qu'une seule maison d'école, celle où se tient l'académie commerciale. Je regrette de voir que plusieurs écoles sont tenues dans des chambres beaucoup trop petites et peu aérées, et qui certes sont loin de pouvoir être comparées aux salles de la plupart des maisons d'école des campagnes de mon district.

### COMTE D'HOCHELAGA.

*Hochelaga.*—Les commissaires catholiques de cette municipalité ont une excellente école fréquentée par 60 élèves. Toutes les branches requises pour les écoles élémentaires y sont enseignées avec succès. L'institutrice, Mlle Labelle, possède l'anglais et le français et mérite des éloges pour son aptitude et ses efforts. Les comptes des commissaires sont bien tenus. Les dissidents protestants ont une école fréquentée par 28 élèves, on y a fait beaucoup de progrès sous M. Burns, instituteur qui est maintenant engagé à St. Henri.

*Côteau St. Louis.*—Il y a dans cette municipalité, outre l'institut des sourds-muets, une école modèle de garçons tenue par les clercs de St. Viateur, qui dirigent cet institut. On aurait droit d'attendre plus de progrès de cette école si les 125 élèves qui la fréquentent étaient plus assidus. L'examen que j'ai fait lors de ma seconde visite a donné des résultats très satisfaisants. L'institut des sourds-muets, que j'ai aussi visité, quoique le nombre des élèves soit peu considérable, offre un spectacle plein d'intérêt. Les élèves ont répondu par écrit et par signes à toutes les questions qui leur ont été faites et ont paru bien posséder la grammaire française et la grammaire anglaise, l'arithmétique, la géographie et l'histoire. Cette municipalité compte en outre deux bonnes écoles de filles tenues, l'une par Mlle Bibaud, l'autre par Mlle Lemire, qui font preuve de beaucoup de zèle et de dévouement; ces deux écoles sont fréquentées en tout par 103 élèves. Les comptes des commissaires sont bien tenus, mais il est dû malheureusement beaucoup d'arrérages. Les dissidents ont une école modèle, dirigée par M. Lamb, instituteur très assidu et laborieux; elle est fréquentée par 40 élèves. Leurs comptes sont bien tenus.

*Côte de la Visitation.*—Les commissaires catholiques de cette municipalité ont une école dirigée par une institutrice qui possède bien les deux langues anglaise et française. A ma seconde visite, il y avait 45 élèves, ce qui est beaucoup pour une aussi petite municipalité, et ils avaient faits des progrès satisfaisants. L'école des dissidents est très irrégulièrement tenue.

*Côtes des Neiges.*—Il y a dans cette municipalité trois écoles fréquentées par 109 élèves. Celle qui est tenue par M. Jardin avait fait beaucoup de progrès lors de ma dernière visite. Les écoles des côtes St. Antoine et St. Luc sont de bonnes écoles élémentaires. Les comptes de la commission sont bien tenus. Le séminaire de St. Sulpice, dont la libéralité s'étend à la partie rurale de la paroisse de Montréal aussi bien qu'à la ville, aide à l'entretien d'une école de filles dans cette municipalité; 40 élèves y reçoivent une éducation chrétienne. L'école dissidente est très irrégulièrement tenue.

*Côteau St. Pierre.*—Il y a deux écoles dans cette municipalité, celle de M. Desève n'offre rien de bien remarquable. Mme Lanctot qui possède bien l'anglais et le français tient une excellente école, elle a formé des élèves, qui passant de là dans des maisons d'éducation d'un ordre plus élevé, lui ont fait honneur. Les comptes du ci-devant secrétaire-trésorier n'étaient point tenus d'une manière bien satisfaisante. J'attends mieux de son successeur.

*St. Henri des Tanneries.*—Cette municipalité possède une excellente école modèle fréquentée par 120 élèves. M. Hétu dirige toujours cette école avec le

succès le plus remarquable. L'école des dissidents est aussi très bien tenue et est fréquentée par 40 élèves. La population de ce village mérite les plus grands éloges pour sa libéralité et son zèle pour l'éducation de ses enfans.

*Longue Pointe.*—Il y a dans cette municipalité une académie de filles dirigée par les Sœurs de la Providence qui donnent aussi une excellente instruction à de jeunes sourdes-muettes. Cette institution n'est point sous le contrôle des commissaires, mais elle est subventionnée par le département de l'instruction publique sur les fonds de l'éducation supérieure. Les deux écoles sous contrôle font honneur à la paroisse. Celle du village se tient actuellement dans une bien belle maison à deux étages que les commissaires ont fait construire l'an dernier. Le nombre total des élèves fréquentant les trois écoles est de 104. Les comptes sont tenus dans un ordre parfait. L'école des dissidents est fréquentée par 20 élèves; elle est assez bien tenue, quoiqu'inférieure à ce qu'elle était les années précédentes. Les comptes des dissidents sont tenus en bon état.

*Pointe-aux-Trembles.*—Cette paroisse possède une académie de filles et une académie de garçons. La première est dirigée par les Sœurs de la Congrégation de Notre-Dame, la seconde par les Frères de St. Joseph. La première contient 90 élèves; c'est une des meilleures institutions de ce genre. L'académie des garçons se divise en trois classes.

Il y a deux classes françaises et une anglaise, cette dernière est bien conduite. La classe élémentaire française, faible à ma première visite, m'a paru la seconde fois avoir fait assez de progrès. La classe supérieure ne donne que de bien médiocres résultats. L'école de la côte St. Léonard, autrefois bien tenue par Mlle Yézina, est maintenant inférieure à ce qu'elle était; la nouvelle institutrice manque de méthode et d'énergie. Les commissaires sont animés d'un bon esprit; et les comptes ont été tenus par feu le capitaine Dubreuil dans un ordre parfait. La commission a fait une grande perte dans la personne de cet honnête et zélé fonctionnaire. Le total des élèves est de 174.

*Rivière des Prairies.*—Il y a deux écoles élémentaires et une école modèle dans cette municipalité; cette dernière, dirigée par M. Rivière, donne des résultats satisfaisants. Celle de Mlle Lécuyer est remarquablement bien tenue. L'autre école élémentaire est inférieure; les trois écoles réunissent ensemble 120 élèves. Les comptes sont bien tenus.

*Sault aux Récollets.*—Il y a dans cette municipalité cinq écoles et 192 élèves. L'école des garçons, négligé l'an passé, est aujourd'hui mieux tenue par l'instituteur actuel qui par son énergie donne à espérer de plus grands progrès. Cette école manque encore d'ordre et de discipline. L'école des filles, tenue par Mlle Arpin, ne laisse rien à désirer; le français et l'anglais y sont enseignés avec méthode. Les autres écoles ainsi que celle de la municipalité du *haut du Sault*, sont assez bonnes, mais elles pourraient être meilleures. Les comptes des deux municipalités sont bien tenus.

#### COMTÉ DE JACQUES-CARTIER.

*St. Laurent.*—Cette municipalité possède une académie habilement dirigée par les Pères et les Frères de l'ordre St. Joseph; cette excellente maison s'applique à donner à ses élèves une éducation pratique et des connaissances usuelles. Elle fait le plus grand honneur à son digne fondateur, M. le curé St. Germain, dont les quarante et quelques années de ministère ecclésiastique ont été si utiles à la religion et à la société. L'académie des filles dirigée par les Sœurs de Ste. Croix, dont le couvent de cet endroit est la maison-mère de leur ordre en ce pays, continue à se distinguer par ses succès. Elle compte plusieurs élèves des

Etats-Unis. Bien qu'elle ne date que depuis quelques années elle a déjà plusieurs succursales dans d'autres paroisses. St. Laurent possède de plus six écoles élémentaires sous le contrôle des commissaires. La commission n'a pas de maisons d'école qui lui appartiennent; il en résulte que ses écoles changent de local chaque année, ce qui nuit beaucoup aux progrès de l'éducation dans cette paroisse. Le nombre total des élèves fréquentant les académies et les écoles catholiques est de 386. Le secrétaire des commissaires remplit bien ses devoirs. L'école des dissidents est dirigée par Mlle Phillips, institutrice qui mérite certainement une mention honorable, et dont le travail assidu est couronné de succès; elle est fréquentée par 25 élèves. Les comptes sont bien tenus.

*Ste. Anne du Bout de l'Isle.*—Cette municipalité a trois écoles comprenant 105 élèves. Celles de Mlles Tassé et Fontaine sont bien tenues et font honneur à ces institutrices. La troisième école a été fort négligée depuis ma visite de janvier. Les comptes sont assez bien tenus, mais la municipalité est endettée par suite d'un procès intenté inconsidérément par d'anciens commissaires.

*Lachine.*—Cette municipalité a quatre écoles sous la direction des commissaires et une sous le contrôle des syndics dissidents. Les premières réunissent 163 élèves. Celle de Mlle Roque rappelle avec honneur la mémoire de feu Mlle Aussem, excellente institutrice dont Mlle Roque avait été l'élève. Celles de M. Côté et de Mme Paré se font surtout remarquer par un esprit d'ordre et une sage discipline dont le besoin se faisait sentir sous leurs prédécesseurs. L'école de la Côte St. Paul est très faible. Il y a aussi dans cette paroisse un institut littéraire. Les comptes sont bien tenus. L'école des dissidents, dirigée par un excellent instituteur, M. Thomas Allan, est fréquentée par 64 élèves. Les commissaires et les syndics de cette municipalité méritent également des éloges pour le bon esprit qui les anime.

*Ste. Geneviève.*—Il y a dans cette municipalité une académie de filles dirigée par les Sœurs de Ste. Anne, et trois écoles élémentaires, réunissant 244 élèves. L'académie est tout ce qu'on peut désirer de mieux, une sage discipline y assure à la fois l'instruction et l'éducation. L'école du village est bien tenue, les deux autres, quoiqu'assez bonnes, laissent encore beaucoup à désirer. Les comptes sont bien tenus.

*Municipalité du haut de Ste. Geneviève.*—Il y a dans cette municipalité une école fréquentée par 30 élèves, trop peu assidus pour pouvoir faire de grands progrès. Les comptes sont bien tenus.

*Pointe Claire.*—Cette municipalité possède une école-modèle de garçons dirigée par des Frères de St. Joseph, une académie de filles conduite par des Sœurs de la Congrégation de Notre Dame, et quatre écoles élémentaires comprenant en tout 250 élèves. Les classes de l'académie sont conduites avec le plus grand succès. Je regrette de dire que celles de l'école modèle ne sont pas ce qu'elles devraient être. Les classes sont faibles dans leur ensemble comme dans leurs détails, et très inférieures à ce qu'elles étaient les années passées. L'école de Mlle Clément est très bien tenue, les autres donnent des résultats satisfaisants. Les institutrices mériteraient d'être mieux rétribuées. Les comptes du secrétaire trésorier sont très arriérés.

## COMITÉ DE SOULANGES.

*Soulanges ou Cèdres.*—Il y a dans cette paroisse une académie de filles dirigée par les Sœurs de la Congrégation de Notre Dame et quatre écoles élémentaires réunissant 259 élèves. L'académie donne les résultats les plus satisfaisants. L'école de M. Joassim, qui depuis plus de quarante ans se dévoue dans cette lo-

calité à l'enseignement, est remarquable par la discipline qui y règne et par le progrès des élèves. M. Joassim enseigne avec succès le chant grégorien. Les autres écoles donnent des résultats plus ou moins satisfaisants. Les comptes sont tenus dans un ordre parfait. Je dois des remerciements à M. le curé Roux et à M. A. Roy, tous deux commissaires d'école, pour l'appui qu'ils m'ont donné dans cette municipalité et pour le zèle qu'ils témoignent en m'accompagnant dans toutes mes visites.

*St. Ignace.*—Les quatre écoles de cette municipalité réunissent 225 élèves. Celles qui sont tenues par MM. Flotte, Tassé et Hermann sont bonnes et dignes de l'intérêt que leur portent les parents des enfans. La quatrième est très faible. Les comptes sont très arriérés.

*St. Clot.*—Cette municipalité a quatre écoles fréquentées par 152 élèves. M. Garceau et M. Gravelle méritent des éloges pour leur application. Les succès des élèves de l'école de la côte Emmanuel étaient loin de répondre aux espérances que j'avais conçues lors de ma précédente visite. La quatrième école est très faible, et ne fait aucun progrès. Les commissaires et les contribuables méritent des éloges pour l'empressement qu'ils mettent à assister à mes visites. Les comptes sont tenus et les finances administrées de manière à faire honneur aux commissaires et à leur secrétaire-trésorier.

*St. Zotique.*—Il y a dans cette municipalité quatre écoles qui réunissent 168 élèves. M. Beaudry, excellent instituteur, mérite les plus grands éloges; j'ai trouvé dans son école une douzaine d'élèves qui pouvaient subir avec avantage l'examen requis pour obtenir un brevet d'instituteur. L'école de Mlle Caron est remarquable par la bonne discipline qui y règne plus que par les progrès des élèves; les deux autres sont assez bien conduites. Les arrrages dus à la corporation, d'après les ordres que vous avez donnés sur la plainte que je vous avais faite, se paient aujourd'hui assez rapidement. L'école dissidente au *Côteau Landing* est fréquentée par 40 élèves. Il s'y fait peu de progrès par suite des changements fréquents d'instituteur. Mlle Roebuck tient au même lieu une école indépendante fréquentée par 30 jeunes filles, cette école paraît donner des résultats satisfaisants.

*St. Polycarpe ou Nouveau Longueuil.*—Les commissaires de cette municipalité possèdent neuf maisons d'école, toutes bien bâties et convenablement distribuées et meublées. Elle réunissent 402 élèves. Celles qui sont tenues par MM. Charland, Picotte et Séguin, et Mmes Lewis et Asselin, sont dirigées avec beaucoup d'habileté et d'énergie et bien assidument fréquentées. L'école de la côte Ste. Marie est plus faible, celle de la côte St. George est suspendue par suite des réparations que l'on fait à la maison d'école; celle des côtes St. André et de la Rivière à Beaudet est peu fréquentée par suite du mauvais vouloir qu'ont laissé chez un certain nombre de parents, les difficultés qui ont eu lieu au sujet du choix du site de l'école. Le président des commissaires, M. Taylor, montre un zèle louable, et M. Manseau, le secrétaire trésorier, tient ses comptes avec régularité et précision. L'école des dissidents, à la côte St. George, est fréquentée par 60 élèves: elle est tenue par M. McCuaig, jeune instituteur dont je ne saurais trop dire tout le mérite. La propreté remarquable de la salle, la bonne tenue des élèves, leurs réponses aussi promptes que satisfaisantes font le plus grand honneur à cette école où l'on enseigne avec succès plusieurs des branches qui font partie du programme des écoles secondaires anglaises ou *grammar schools*. Je dois aussi remercier le Rév. M. Livingston pour l'appui qu'il m'a donné en m'accompagnant dans ma visite. Les comptes sont tenus dans un ordre parfait.

*Newton.*—Il y a dans cette municipalité deux écoles fréquentées par 66 élèves. Celle de Mlle Butterfield est bien tenue, et les élèves y font des progrès

remarquables, surtout dans l'analyse grammaticale. Il est consolant de trouver dans un nouvel établissement, pour bien dire au sein de la forêt, une aussi bonne école. Les comptes sont tenus en bon état par M. McKutcheon le secrétaire-trésorier.

### COMTÉ DE VAUDREUIL.

*Ile Perrot.*—Il y a ici deux écoles qui réunissent 50 élèves. Bien que cette île ait près de sept lieues de contour et que les contribuables d'une des côtes ou concessions aient fait des efforts pour avoir une école, les commissaires s'y sont constamment refusés, ce qui prive certainement une jeunesse nombreuse des bienfaits de l'éducation. L'école de Mlle Perrier continue à faire des progrès. Celle qui est tenue par M. Lantier n'est fréquentée que par une quinzaine d'élèves et ne saurait l'être davantage vu l'endroit où elle est située. Les comptes sont bien tenus.

*Ste. Marthe.*—M. Green dirige avec beaucoup de succès l'académie de cette paroisse. Son traitement est de \$500, qui ne sauraient être appliquées avec plus d'avantage. M. Green consacre de huit à dix heures chaque jour à l'enseignement, et suit les progrès de ses élèves avec une anxiété qui montre qu'il y met tout son bonheur. L'école du haut de la paroisse qui paraissait promettre beaucoup l'année dernière, n'a donné cette année que des résultats à peu près nuls. L'institutrice vient d'être congédiée et celle qui la remplace paraît devoir s'en tirer plus avantageusement. L'école de Mme McMannus est toujours excellente. La quatrième école est très inférieure, et loin d'avoir fait des progrès, elle me paraît encore plus faible que l'année précédente. J'ai insisté sur la destitution de l'institutrice qui ne montrait aucune aptitude. Pour répondre aux besoins de cette paroisse qui s'agrandit chaque jour, les commissaires se proposent d'organiser deux nouvelles écoles, ce que je considère comme très désirable. Les comptes sont très arriérés, cependant on prend des mesures pour faire rentrer les dettes. L'école des dissidents est fréquentée par 30 élèves durant l'hiver et ne l'est presque point durant l'été. Les contribuables, peu nombreux, méritent des éloges pour les sacrifices qu'ils s'imposent afin d'entretenir cette école où l'on trouve généralement de bons instituteurs. Les comptes sont tenus en bon ordre par M. Grisdale qui a de plus le mérite de donner ses services gratuitement.

*Rigaud (paroisse).*—Cette municipalité contient sept écoles fréquentées par 199 enfans. Celle qui est dirigée par Mme Lagacé est très bien tenue. L'application et l'aptitude de cette institutrice la fait justement apprécier des contribuables de cet arrondissement. L'école de l'arrondissement de la côte St. George se trouve fermée depuis un an, les commissaires doivent sans délai aviser aux moyens de se procurer un instituteur qui sache les deux langues. Les autres écoles sont généralement assez bonnes. Les commissaires les visitent régulièrement et méritent des éloges pour la surveillance qu'ils exercent. Les comptes sont bien tenus. L'école des dissidents à la Pointe Fortune a 24 élèves; je doute qu'elle soit en opération les deux tiers de l'année, aussi est-elle très faible.

*Rigaud (village).*—Le collège industriel de Rigaud est dans un bel édifice en brique sur le versant d'une montagne aux formes gracieuses, d'où l'on découvre un horizon immense. Je ne doute pas que l'excellente éducation à la fois pratique et scientifique qu'on y donne, n'exerce une heureuse influence sur les croissantes populations des riches vallées voisines et du comté tout entier. Cette maison d'éducation est fréquentée par 106 élèves, et dirigée par des Clercs de l'ordre de St. Viateur. Les comptes des commissaires d'école sous le contrôle desquels elle est placée sont tenus dans un ordre parfait.

---

*Vaudreuil.*—Il y a dans cette municipalité cinq écoles élémentaires, une académie de garçons et une académie de filles, réunissant en tout 351 élèves. L'académie des garçons est dirigée par un excellent instituteur, M. Moffat. Outre les branches requises pour les écoles élémentaires, la tenue des livres, le dessin linéaire, le tracé géométrique, y sont enseignés avec un succès remarquable, surtout chez de jeunes élèves dont la précision et l'aplomb sembleraient appartenir à un âge plus avancé. L'académie des filles dirigée par des Sœurs de l'ordre de Ste. Anne, donne une excellente éducation; j'y ai trouvé lors de ma visite un progrès remarquable. Mlle Séguin, jeune institutrice formée dans cette maison, tient aussi une bien bonne école. Les autres écoles élémentaires offrent aussi des résultats assez satisfaisants. Les comptes sont bien tenus; mais il y a malheureusement beaucoup d'arréragés. Les dissidents ont deux écoles fréquentées par 84 élèves qui font peu de progrès par la cause qu'ils n'assistent régulièrement à l'école que pendant l'hiver.

## TABLE DES MATIÈRES.

	Page.
Rapport du surintendant de l'éducation.....	3

*APPENDICE A.—TABLEAUX STATISTIQUES.*

Tableau A.—Récapitulation du recensement fait par les commissaires et par les syndics dissidents des municipalités du Bas-Canada, pour l'année 1858.....	10
Tableau B.—Tableau des sommes prélevées pour l'instruction primaire dans les municipalités du Bas-Canada.....	12
Récapitulation du Tableau B.....	23
Tableau C.—Contenant la statistique de toutes les institutions d'éducation et plus particulièrement celle des écoles supérieures et des écoles secondaires.....	24
1ère division.—Ecoles supérieures.....	24
2e division.—Ecoles secondaires; 1ère section, collèges classiques.....	26
"          "          2e section, collèges industriels.....	32
"          "          3e section, académies de garçons ou mixtes.....	38
"          "          4e section, académies de filles.....	52
3e division.—Ecoles normales.....	70
Récapitulation du tableau C, contenant la statistique de toutes les institutions d'éducation, et plus particulièrement celle des écoles supérieures et secondaires.....	73
4e division.—Ecoles spéciales.....	78
5e division.—Ecoles primaires.....	78
Récapitulation des cinq grandes divisions.....	78
Tableau D.—contenant la statistique des écoles catholiques des cités de Québec et de Montréal pour 1858.....	79
Tableau E.—indiquant la circonscription de chaque district d'inspection, donnant les noms des comtés ou parties de comté, etc.....	81
Tableau F.—Grand tableau synoptique donnant un résumé de toutes les statistiques recueillies par les inspecteurs d'école pour l'année 1858.....	82

*APPENDICE B.—COMPTE-RENDU DES FINANCES DU DEPARTEMENT.*

Rapport sur la distribution de la subvention de l'éducation supérieure.....	91
Tableau de la distribution, etc.....	94
2e rapport sur la distribution de la subvention de l'éducation supérieure.....	102
Tableau des institutions qui ont transmis leurs rapports après le premier de juillet 1858.....	103
Tableau de la distribution de la subvention supplémentaire aux municipalités pauvres, pour 1858.....	104
Liste des pensions accordées pour 1858 sur la caisse d'économie des instituteurs.....	107
Liste des instituteurs et institutrices inscrits sur le registre de la caisse d'économie jusqu'au 31 décembre 1858.....	110
Etat des sommes payées par le département de l'instruction publique du 1er janvier au 31 décembre 1858.....	113
Tableau des livres envoyés aux inspecteurs d'écoles pour être donnés en prix en 1858.....	114

APPENDICE C.—EXTRAITS DES RAPPORTS DE MM. LES INSPECTEURS D'ÉCOLE  
POUR 1858.

	Page.
Extrait d'un rapport de M. Archambault pour les comtés de Richelieu, Verchères, Chambly et partie de ceux de St. Jean et de St. Hyacinthe.....	119
Extrait d'un rapport de M. Béland pour les comtés de Beauce, Lévi, Dorchester et Lotbinière...	120
Extrait d'un rapport de M. Bardy pour les comtés de Québec, Montmorency et Portneuf.....	122
Extrait d'un rapport de M. Dorval pour les comtés de l'Assomption, Berthier, Joliette et Montcalm.	127
Extrait des rapports de M. Meagher pour les comtés de Bonaventure et Gaspé.....	134
Extrait d'un rapport de M. Child pour les comtés de Stanstead, Richmond, Compton, Wolfe, et partie de Drummond et Arthabaska.....	136
Extrait d'un rapport de M. Bruce pour le comté de Huntingdon et partie de ceux de Châteauguay et d'Argenteuil, et pour les écoles protestantes de la cité de Montréal.....	140
Extrait d'un rapport de M. Parmelee pour les comtés de Missisquoi, Brome, Shefford et partie d'Iberville.....	144
Extrait d'un rapport du Rév. M. Plees pour les écoles protestantes de la cité de Québec.....	145
Extraits d'un rapport de M. Leroux pour les comtés de Bagot et de Rouville et partie de ceux de St. Hyacinthe et d'Iberville.....	145
Extrait d'un rapport de M. Hume pour le comté de Mégantic et partie de ceux de Beauce et Dorchester.....	150
Extrait d'un rapport de M. Crépault pour les comtés de Belchasse, Montmagny et L'Islet.....	152
Extrait d'un rapport de M. Tanguay pour les comtés de Kamouraska, Temiscouata et Rimouski.	158
Extrait d'un rapport de M. Maurault pour les comtés de Nicolet et d'Yamaska.....	164
Extrait d'un rapport de M. Martin pour le comté de Chicoutimi.....	169
Extrait d'un rapport de M. Bourgeois pour partie des comtés de Drummond, Bagot et Arthabaska.	171
Extrait d'un rapport de M. Painchaud pour les Iles de la Magdeleine.....	173
Extrait d'un rapport de M. Lanctot pour les comtés de Laprairie, Napierville et Beauharnais, Et partie de ceux de Châteauguay et de St. Jean.....	173
Extrait d'un rapport de M. Germain pour les comtés de Laval, Terrebonne, Deux-Montagnes et partie d'Argenteuil.....	175
Extrait d'un rapport de M. Valade pour les comtés de Jacques-Cartier, Hochelaga, Vaudreuil et Soulanges et les écoles catholiques de Montréal.....	178

## ERRATA.

- Page 5.—2nd alinéa, 6e ligne au lieu de "fréquentent" lisez "fréquentant."
- " 25.—Ligne 3e au lieu de "1,000" lisez "10,000," et au total "21,000," et dans la colonne "total du coût des musées," lisez au lieu de "1,600" "16,000," au lieu de "200" lisez "1,368," et au total "29,788."
- " 77.—Au lieu de "Nombre d'élèves dont les parents résident dans le Bas-Canada," lisez "nombre d'élèves dont les parents résident ailleurs dans le Bas-Canada."
- " 79.—Au lieu de "écoles modèles annexées" lisez "écoles modèles annexes," au lieu de "école sous contrôle," lisez "écoles sous le contrôle des commissaires catholiques," au lieu de "classe d'asile" lisez "salle d'asile."
- " 93.—2nd alinéa, 2de ligne, au lieu de "le montant de la subvention en faveur de chaque institution" lisez "le montant de la subvention recommandée en faveur de chaque institution."
- " 115.—Au lieu de "livres anglais catholiques," lisez "livres anglais."
- " 115.—Au lieu de "en 1858 et en 1859" lisez "en 1858."
- " 119.—2nd alinéa au lieu de "dessein linéaire" lisez "dessin linéaire."

---

**TORONTO:**

**DES PRESSES A VAPEUR DE JOHN LOVELL, COIN DES RUES YONGE ET MELINDA.**

---

# REPONSE.

ASSEMBLEE LEGISLATIVE,

*Lundi, 21 Mars 1859.*

*Résolu*—Qu'un comité spécial, composé de

M. CIMON,  
M. MCKELLAR,  
M. BENJAMIN,  
M. LANGEVIN,  
M. CHAPAIS,  
M. DUNBAR ROSS, et  
M. DESAULNIERS,

soit nommé pour prendre en considération la réponse à une adresse du 21 ultimo, relative aux employés dans les différents départements publics, avec pouvoir d'envoyer quérir personnes, papiers et records, et de faire rapport de temps à autre.

Attesté,

W. B. LINDSAY,  
Greffier.

*Jeudi, 24 Mars 1859.*

*Ordonné*—Qu'il soit permis au dit comité de faire et poursuivre son enquête concernant tous les employés, sans exception, recevant une rémunération de la province, malgré l'omission de leurs noms dans la réponse à la dite adresse du 21 ultimo, et que le dit comité soit autorisé à faire comparaître les dits employés, s'il est nécessaire, et requérir d'eux papiers et records.

CHAMBRE DE COMITE, No. 13.

*Mardi, 19 Avril 1859.*

En comité sur l'ordre de renvoi No. 49.

PRÉSENTS :

M. CIMON,  
M. DESAULNIERS,  
M. CHAPAIS,  
M. DUNBAR ROSS,  
M. BENJAMIN, et  
M. MCKELLAR.

Le Comité Spécial auquel a été renvoyée la réponse à une adresse datée du 21 février dernier, sur le sujet des employés des différents départements publics, et chargé de poursuivre son enquête concernant tous les employés publics, sans exception, recevant une rémunération de la province, a l'honneur de présenter SON PREMIER RAPPORT comme suit :

Votre comité, après avoir examiné plusieurs personnes dont les témoignages se trouvent annexés au présent rapport, a pu se convaincre que le choix et la recommandation des différents officiers et employés de cette chambre, ont toujours appartenu au greffier ;—que cette pratique a été uniformément suivie jusqu'au commencement du présent parlement, et qu'elle n'a été changée que depuis cette époque.

La liste No. 1, annexée au présent rapport, fait voir que le nombre des employés de cette chambre, les messagers surnuméraires exceptés, s'élève à soixante-et-six : que de ce nombre quarante sont d'origine britannique et vingt-six d'origine française ; que tous ces derniers parlent et écrivent les deux langues ; et que sur les premiers, il n'y en a que dix-sept qui ont cet avantage et vingt-trois qui ne savent que l'anglais.

Il ressort aussi de l'enquête faite par votre comité, qu'il y a dans cette chambre onze chefs de département, dont deux d'origine française et neuf d'origine britannique. Les deux premiers possèdent les deux langues, et des neuf autres, quatre parlent et écrivent l'anglais et le français, et cinq l'anglais seulement. Parmi les soixante-et-six employés ci-dessus mentionnés, il y a quinze écrivains surnuméraires, dont quatre d'origine française et onze d'origine britannique ; ils reçoivent quatre piastres par jour.

Les cinquante-et-un employés qui restent sont permanents. Il y en a vingt-deux d'origine française, dont le salaire s'élève, en total, à la somme de vingt-six mille six cent dix piastres, et vingt-neuf d'origine britannique, qui reçoivent ensemble quarante-deux mille huit cent quarante piastres. Dans ce nombre sont compris les messagers permanents.

Outre ces soixante-et-six employés, il y a de plus vingt-neuf messagers surnuméraires, y compris les pages, qui sont plus directement sous le contrôle du comité des dépenses contingentes.

En présence des faits et des chiffres ci-dessus, votre comité a l'honneur de recommander respectueusement :

1°. Que le choix et la recommandation des différents officiers et employés de cette chambre, soient laissés au greffier, sujet à l'approbation de l'orateur, tel que cela s'est pratiqué à venir jusqu'au présent parlement.

2°. Que dans toutes les nominations qui devront se faire à l'avenir, entre autres qualifications requises des différents officiers et employés de cette chambre, la connaissance pratique des langues française et anglaise soit strictement exigée.

3°. Enfin, que dans la distribution des différents emplois à la nomination du greffier de cette chambre, les deux nationalités qui forment la population de cette province devront, autant que possible, être également favorisées tant sous le rapport du nombre que sous celui des émoluments.

Le tout néanmoins respectueusement soumis.

(Signé.)

C. CIMON,  
Président.

## APPENDICE DU RAPPORT.

Liste des employés de la chambre lors de l'union et depuis cette époque, désignant leur origine, leur langue et leur salaire.

	Origine.	Nombre de chaque origine.	Sachant les deux langues.	Nombre.
Lors de l'Union .....	Française .....	5	Française seule.....	..
	Anglaise .....	10	Anglaise seule .....	10
			Les deux langues.....	11
Depuis l'Union .....	Française .....	43	Française seule .....	2
	Anglaise .....	50	Anglaise seule .....	22
			Les deux langues.....	69
Restant encore aujourd'hui dans le service, les messagers extra exceptés.	Française.....	26	Française seule .....	..
	Anglaise .....	40	Anglaise seule .....	23
			Les deux langues.....	43
Chefs de départements ou de bureaux.	Française.....	2	Française seule .....	..
	Anglaise .....	9	Anglaise seule .....	5
			Les deux langues.....	6
Salaires (écrivains et messagers extra exceptés.)	Française.....	22	\$1700, 1600, 1600, 1600, 1600, 1600, 1600, 1400, 1400, 1200, 1200, 1200, 1200, 1200, 1160, 900, 900, 850, 850, 850, 850, 850, 500— \$26.610.	
	Anglaise .....	29		
Salaires des écrivains extra..	Française.....	4	À \$4 par jour.	
	Anglaise .....	11		

Liste des officiers, clercs et écrivains nommés dans la chambre d'assemblée, chaque année, depuis l'Union, de quelle nationalité, leur connaissance des langues anglaise et française, la date de leur nomination, et par qui ils ont été nommés.

Nom.	Nationalité.	Langue.	Date.	Par qui nommé.
William Burns Lindsay	Anglais	Les deux langues	} Officiers lors de l'Union, 1841.	
*G. B. Faribault	Français	do		
G. W. Wicksteed	Anglais	do		
*Henry Voyer	Français	do		
*G. K. Chisholm	Anglais	Anglaise		
W. P. Patrick	do	do		
*William Ross	do	Les deux langues		
Alfred Patrick	do	Anglaise		
Thomas Vaux	do	do		
P. E. Gagnou	Français	Les deux langues		
G. M. Muir	Anglais	do		
W. B. Lindsay, Jr.	do	do		
Alpheus Todd	do	Anglaise		
Alfred Todd	do	do		
Thaddeus Patrick	do	do		
*J. B. Moraud	Français	Les deux langues		
*William Winder	Anglais	Anglaise		
*King Barton	do	do		
*A. Lemoine	Français	Les deux langues		
Henry Hartney	Anglais	Anglaise		
H. B. Stuart	do	Les deux langues		
W. H. Lemoine	Français	do	1842	
*F. X. Garncau	do	do	do	
W. C. Burrage	Anglais	do	1843	
William Spink	do	do	1844	
J. P. Leprohon	Français	do	do	
*L. Berthelot	do	do	do	
E. Dénéchaud	do	do	do	
*Guillaume Levesque	do	do	1845	
D. P. Myrand	do	do	do	
*J. Huston	do	do	do	
William Fanning	Anglais	do	1846	
*L. D. LeMoine	Français	do	1847	
*A. L. Leprohon	do	do	do	
O. C. de la Chevrotière	do	do	1849	
F. X. Blanchet	do	do	do	
*C. E. Belle	do	do	do	
*James McCoy	Anglais	do	do	
W. B. Ross	do	do	do	
*J. McCallum	do	do	do	
C. Langevin	Français	do	do	
P. E. Smith	Anglais	do	do	
*C. Dery	Français	do	do	
*H. Tanguay	do	do	do	
*L. T. Chagnon	do	Française	do	
*P. Plamondon	do	Les deux langues	do	
Pierre Rivet	Français	do	1850	
A. G. D. Taylor	Anglais	Anglaise	do	
H. J. McCarthy	do	Les deux langues	do	
J. F. Gingras	Français	do	do	
Herrman Poetter	Allemand	do	do	
William Wilson	Anglais	do	do	
A. Laperrière	Français	do	do	
*W. Himsforth	Anglais	do	do	
*W. Williamson	do	Anglaise	do	
*J. Guy	Français	Les deux langues	do	
*D. Clunie	Anglais	Anglaise	do	
*G. H. Lane	do	do	do	
*P. Macdonell	Français	Les deux langues	do	
*Charles Birch	Anglais	Anglaise	do	
*D. B. Goedike	Français	Les deux langues	do	

Par le greffier, en vertu de lettres patentes accordées par sa commission.

## Liste des officiers, clerks, écrivains, etc., nommés depuis l'Union,—(Suite.)

Nom.	Nationalité.	Langue.	Date.	Par qui nommé.
F. Badgley .....	Anglais .....	Les deux langues...	1851	Par le greffier, en vertu de lettres patentes accordées par sa commission.
*F. Amiot .....	Français.....	do .....	do	
*M. Barret .....	Anglais.....	do .....	do	
*F. Bannister .....	do .....	Anglaise .....	do	
*A. W. Rich .....	do .....	do .....	do	
*S. Tétu .....	Français.....	Les deux langues...	do	
*H. T. Judah .....	Anglais.....	do .....	do	
*C. W. Huston .....	Français.....	do .....	do	
A. G. Lajoie .....	do .....	do .....	1852	
*E. T. Fletcher .....	Anglais.....	do .....	do	
*A. Van Felson .....	Français.....	do .....	do	
H. J. McCarthy .....	Anglais.....	do .....	do	
D. W. Macdonell.....	do .....	do .....	1854	
*B. Cole .....	do .....	do .....	do	
*J. G. Roberts .....	do .....	Anglaise .....	do	
E. C. Glackmeyer .....	Français.....	Les deux langues...	do	
*A. Duchesnay .....	do .....	do .....	do	
*E. Bruneau .....	do .....	do .....	do	
*F. W. G. Austin.....	Anglais.....	do .....	do	
*A. L. Gravelly .....	do .....	Anglaise .....	do	
*C. H. Lassisseraye.....	Français.....	Les deux langues...	do	
*W. P. Power .....	Anglais.....	do .....	do	
N. Gingras .....	Français.....	do .....	do	
*J. A. Young .....	Anglais.....	do .....	do	
*T. G. Jarne .....	Français.....	Française.....	do	
W. L. Mackenzie.....	Anglais.....	Les deux langues...	do	
*L. Benoit.....	Français.....	do .....	1856	
*N. Bonneville.....	do .....	do .....	do	
*J. Gooch .....	Anglais.....	Anglaise.....	do	
*J. Connell .....	do .....	do .....	do	
*J. Nelson .....	do .....	Les deux langues...	do	
*F. Bedard .....	Français.....	Française.....	do	
A. Désilets .....	do .....	Les deux langues...	do	
J. Notman .....	Anglais.....	do .....	do	
*F. C. Partridge.....	do .....	Anglaise.....	do	
*Arthur Mabbs .....	do .....	do .....	do	
*G. Lupien .....	Français.....	Langue française..	do	
*C. Garneau .....	do .....	Les deux langues...	1857	
T. G. Coursolles .....	do .....	do .....	do	
W. H. Johnson .....	Anglais.....	Anglaise.....	1858	
W. Wilson .....	do .....	Les deux langues...	do	
*W. E. O'Brien .....	do .....	Anglaise.....	do	
*S. Tutmar .....	do .....	Les deux langues...	do	
*J. Barwick .....	do .....	do .....	do	
*R. Harrison .....	do .....	do .....	do	
J. N. Connor .....	do .....	do .....	do	
*J. E. Dorion .....	Français.....	Les deux langues...	do	
W. E. Griffith .....	Anglais.....	Anglaise.....	do	
T. G. Nudell .....	do .....	do .....	do	
*Egerton Ford.....	do .....	do .....	do	
*J. E. Barry .....	do .....	Les deux langues...	do	
H. Simard .....	Français.....	do .....	do	
*F. W. Stayner .....	Anglais.....	do .....	do	
*Tous. Thompson .....	do .....	do .....	do	
Finbar Hays .....	do .....	do .....	do	
H. R. Smith .....	do .....	Anglaise.....	1859	
T. H. Blais .....	Français.....	Les deux langues...	do	

\* Ceux qui sont ainsi marqués ne sont plus employés par la chambre.

Bureau du greffier, assemblée législative,  
Toronto, 8 avril 1859.

W. B. LINDSAY,  
Greffier de l'assemblée.

## LISTE No. 1.

ETAT indiquant le nombre des personnes employées par la chambre, soit comme secrétaires, greffiers, écrivains, traducteurs, ou messagers, avec la date de leurs nominations, et leur rémunération.

*Préparé conformément à l'ordre de la chambre du 23 février 1859.*

Noms.	Titres.	1re année de service	Rémunération.
			\$. cts.
<b>DÉPARTEMENT EN CHEF.</b>			
William Burns Lindsay	Greffier	1808	3400 00
William Burns Lindsay, jr.	Assistant greffier	1841	2200 00
Alfred Patrick	Député assistant-greffier et greffier en chef des comités et des élections contestées	1827	2000 00
Thomas Vaux	Comptable	1829	1800 00
Charles Langevin	Assistant-comptable	1849	1200 00
Gustavus W. Wicksteed	Greffier en loi	1828	2400 00
<b>DÉPARTEMENT GÉNÉRAL.</b>			
William Poyntz Patrick	Chef du bureau des écrivains	1818	2000 00
Henry Hautyey	Assistant do. do. et greffier du comité des impressions	1839	1650 00
William Spink	Greffier des records et des affaires de routine	1844	1650 00
Henry Boutton Stuart	Ecrivain anglais	1846	1200 00
Edward Dénéchaud	Ecrivain français	1844	1200 00
Pierre Rivet	Commis subalterne	1850	900 00
Alexander George Denison Taylor	do.	1850	900 00
Henry James McCarthy	do.	1850	900 00
Jules Fabien Gingras	do.	1850	900 00
Théodule Blais	do.	1854	500 00
<b>DÉPARTEMENT DES COMITÉS.</b>			
Jean Philip Leprohon	1er assistant-greffier des comités	1844	1400 00
François Xavier Blanchet	2nd do. do.	1849	1200 00
<b>DÉPARTEMENT DES BILS PRIVÉS.</b>			
Alfred Todd	Greffier en chef des bills privés et des votes	1833	1700 00
Thadéus Patrick	Assistant-greffier des do. et greffier des chemins de fer	1835	1400 00
William Blow Ross	Assistant greffier des votes	1849	1200 00
Herrman Poetter	do. do.	1850	1200 00
<b>DÉPARTEMENT DES TRADUCTEURS.</b>			
Dominique Prospère Myrand	Traducteur en chef, et assistant-greffier en loi français	1845	1700 00
William Fanning	Assistant-traducteur français	1846	1600 00
Eugène Philip Dorion	do. do.	1855	1600 00
Aimée Désilets	do. do.	1856	1600 00
Toussaint Gédéon Coursolles	do. do.	1857	1600 00
Frank Badgley	Traducteur anglais, et assistant greffier en loi	1851	1600 00
William Wilson	Assistant traducteur anglais	1850	1600 00
Finbar Hays	do. do.	1858	1600 00
<b>DÉPARTEMENT DU JOURNAL.</b>			
George Manly Muir	Greffier des journaux anglais	1831	1600 00
Pierre E. Gagnon	Greffier de journaux français	1815	1600 00
William Henry Lemoine	Assistant-greffier des journaux français	1842	1400 00
William Chapman Burrage	Assistant-greffier des journaux anglais	1843	1400 00
<b>DÉPARTEMENT DE LA BIBLIOTHEQUE.</b>			
Alpheus Todd	Bibliothécaire	1836	2000 00
A. Gérin-Lajoie	Assistant-bibliothécaire	1852	1600 00
Augustin Laperrière	Commis subalterne	1850	1200 00

## LISTE No. 1.—(Suite.)

Noms.	Titres.	1 <sup>er</sup> année de service.	Rémunération.	
			\$	cts.
<b>DÉPARTEMENT DU SERGENT-D'ARMES.</b>				
Donald William Macdonell	Sergent-d'armes	1854	1700	00
A. Leroux Cardinal	Messager en chef	1836	1160	00
Edward Steary	Assistant do. do.	1858	850	00
Michael McCarthy	Messager	1837	900	00
Olivier Vincent	do.	1844	850	00
Robert Defries	Maître de poste	1833	850	00
Joseph Blais	Assistant maître de poste	1844	850	00
John O'Connor	Portier	1846	850	00
Robert Bailie	Assistant do.	1842	600	00
Pierre Laliberté	Messager	1853	850	00
Joseph Lemonde	do.	1846	850	00
Edward Pelletier	do.	1848	850	00
William Graham	do.	1850	850	00
James Hay	do.	1852	850	00
<b>COMMIS SURNUMÉRAIRES EMPLOYÉS A PRÉSENT.</b>				
			Par jour.	
O. Chavigny de la Chevrotière	Commis surnuméraire	1848	4	00
Paul Ernest Smith	do.	1849	4	00
Narcisse Gingras	do.	1854	4	00
Farquhar McGillivray	do.	1854	4	00
John Notman	do.	1856	4	00
Henry Lindsay	do.	1857	4	00
William Wilson, Jr.	do.	1858	4	00
Henry R. Smith	Secrétaire de l'orateur	1859	4	00
Jean Baptiste Asselin	Messager temporaire	1849		
Louis Labonté	do.	1849		
George Webster	do.	1845		
Jean Baptiste Lajoie	do.	1854		
Pierre Bousquet	do.	1854		
Joseph Asselin	Messager	1852	2	50
Joseph Turgeon, sen.	do.	1852	2	50
Edward Storr	do.	1852	2	50
John Herley	do.	1854	2	50
Etienne Roy	do.	1854	2	50
Joseph Brown	do.	1854	2	50
Olivier Roberge	do.	1854	2	50
Magloire Lafamme	do.	1855	2	50
Joseph Nadeau	do.	1856	2	50
Edward Botterell	do.	1856	2	50
Toussaint Desnoyers	do.	1856	2	50
John Buckley	do.	1856	2	50
Pierre Labelle	do.	1857	2	50
Patrick Buckley	do.	1858	2	50
Thomas Garlic	do.	1858	2	50
Jeremie Rivet	do.	1858	2	50
Joseph Turgeon, jr.	Journalier	1856	1	75
John Hamel	do.	1856	1	75
William Atley	Messager	1859	2	50
Casimire Brargeau	do.	1859	2	50
William Bowles	do.	1855	2	50
James Darcy	Page	1855	2	25
Narcisse Turgeon	do.	1859	2	25
Daniel McMullen	do.	1859	2	25

*Questions soumises à Wm. B. Lindsay, écr, greffier de l'assemblée législative.*

1. Depuis combien d'années êtes-vous greffier de la chambre ?
2. Quels sont vos devoirs ?
3. Avez-vous réellement exercé et exercez-vous encore quelque contrôle sur aucun des employés de la chambre ? si oui, sur quels d'entre eux ?
4. Connaissez-vous également bien les deux langues ?
5. A qui a appartenu et à qui appartient le choix et la nomination des employés de la chambre ?
6. Cette pratique est-elle encore suivie aujourd'hui ?
7. Qui remplit vos devoirs en votre absence ?
8. Qui remplit les devoirs d'assistant greffier lorsque celui-ci vous remplace, donnez son titre et son nom ?
9. Le député actuel sait-il l'anglais et le français ?
10. Considérez-vous qu'il soit nécessaire de bien connaître la langue anglaise et la langue française pour remplir convenablement les devoirs de greffier et d'assistant greffier ?
11. Sur qui pèse la responsabilité de l'accomplissement des devoirs des différents officiers et nommez-les ?
12. Quels sont les chefs des différents départements et nommez-les ?
13. Veuillez distinguer ceux qui connaissent suffisamment les deux langues pour écrire indifféremment l'une et l'autre, et les parler suffisamment pour bien répondre aux questions qui leur sont adressées ?
14. A-t-il toujours été d'usage de laisser un clerc extra dans le bureau des bills privés ? si non, depuis quel temps y en a-t-il un et pourquoi ?

*Réponses.*

1. Depuis 1841. J'ai exercé la charge de greffier de la chambre d'assemblée du Bas-Canada depuis 1829 à 1837. Je fus alors nommé greffier du conseil spécial et je continuai dans cette charge jusqu'à 1841.

2. Mes devoirs sont les mêmes que ceux du greffier de la chambre des communes. Je renvoie respectueusement le comité à l'extrait suivant d'un livre intitulé : "*Parliamentary Companion*, 1856," page 73 :

[Traduction.]

GREFFIER DE LA CHAMBRE DES COMMUNES.

"La couronne le nomme par lettres patentes, et lorsque cela est nécessaire il peut nommer un député. La nomination des autres greffiers au service de la chambre lui est dévolue. Il est de son devoir de faire les procès-verbaux des délibérations, mais non des argumentations, de la chambre, en d'autres mots d'enregistrer les votes, résolutions, adresses, ordres, rapports, divisions, et tous autres procédés qui peuvent y avoir lieu ; de voir à ce qu'ils soient correctement imprimés et distribués aux membres, de lire tout haut les documents dont la chambre ordonne la lecture, de remplir le devoir (sans prendre le fauteuil) de président ou modérateur durant le choix d'un orateur, posant une question ou demandant une division de la même manière que le ferait un président, etc."

3. J'ai toujours exercé ce contrôle jusqu'au commencement du présent parlement.

4. Je connais suffisamment la langue française pour remplir mes devoirs de greffi

5. Le choix et la nomination des employés subordonnés a toujours appartenu au greffier, sujet, à l'approbation de l'orateur et de la chambre. Cette pratique a toujours été suivie jusqu'au commencement du parlement actuel.

6. Bien au contraire. D'autres officiers qui me sont subordonnés ont recommandé la nomination d'employés temporaires, durant la présente et la dernière session.

7. Le greffier-assistant.

8. M. Alfred Patrick. Le titre de député-assistant-greffier lui a été conféré par l'orateur actuel.

9. Il sait l'anglais seulement.

10. Je le considère indispensable.

11. Sur moi-même comme greffier.

12. Les différents chefs des départements sont MM. Wicksteed, W. F. Patrick, Myrand, Badgley, Alfred Patrick, (comme premier greffier des comités), Alfred Todd, Gagnon et Muir. Ils me sont tous subordonnés.

13. MM. Wicksteed, Myrand, Badgley, Gagnon et Muir savent suffisamment les deux langues pour l'accomplissement de leurs devoirs respectifs. Ces devoirs exigent la connaissance des deux langues. Parmi les officiers de la chambre, il y en a plusieurs qui remplissent très bien leurs devoirs quoiqu'ils ne sachent pas les deux langues.

14. Lors de la maladie et du décès de M. Ross, député-assistant-greffier, durant la dernière session, son principal devoir durant la session, celui de faire les "votes et délibérations," fut transféré à M. Todd, par M. l'orateur, outre ses devoirs dans le bureau des bills privés (afin d'épargner la nomination d'un remplaçant à M. Ross). En même temps l'orateur ordonna que M. Todd aurait l'aide d'un clerc surnuméraire, durant la session, pour l'aider à remplir les devoirs qui lui incombent ainsi.

W. B. LINDSAY,  
G. A. L.

CHAMBRE DE COMITÉ, No. 13.  
8 avril 1859.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous informer que j'ai reçu instruction de la part du comité auquel a été renvoyé le rapport sur les employés des différents départements publics, de vous transmettre la question ci-après.

J'ai l'honneur d'être,

Monsieur,

Votre très-humble serviteur,

J. P. LEPROHON,  
Greffier de comité.

*Question.*—Veuillez bien fournir au comité une liste des officiers, greffiers et écrivains nommés à la chambre d'assemblée, chaque année, depuis l'Union, en donnant l'origine supposée de chacun, c'est-à-dire, s'ils sont Français ou Anglais, et leur connaissance des deux langues autant que vous le pourrez, et les dates de leurs nominations, et par qui ils ont été nommés.

BUREAU DU GREFFIER,  
Assemblée législative, 8 avril 1859.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous transmettre ci-joint une liste des officiers de l'assemblée législative depuis l'Union, qui a été faite aussi exactement que

possible, d'après les listes de paie en possession du comptable. J'inclus aussi une copie de ma commission. L'original sur parchemin a été brûlé dans la chambre d'assemblée à Montréal en 1849.

J'ai l'honneur, etc.,

J. P. Leprohon, écr., etc.

W. B. LINDSAY,  
Greffier de l'ass. législ.

PROVINCE DU CANADA.

(Signé,) SYDENHAM.

VICTORIA, par la grâce de Dieu, Reine du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, Défenseur de la Foi.

A tous ceux qui ces présentes verront, ou qu'elles pourront concerner,  
SALUT :

Commission  
nommant Wil-  
liam Burns  
Lindsay greffier de l'assemblée législative du Canada.

Fiat enregistré dans le bureau du registraire des archives à Kingston, le 14e jour de juin 1841, dans le dix-septième registre des commissions et lettres-patentes, folio 61.

R. A. TUCKER,  
registraire.

Sachez, qu'ayant pleine confiance dans la loyauté, l'intégrité et l'habileté de notre aimé et féal William Burns Lindsay, de notre cité de Québec, écuier, Nous, de notre grâce spéciale, connaissance certaine et propre mouvement, avons nommé et constitué, et par les présentes nommons et constituons le dit William Burns Lindsay pour être greffier de l'assemblée législative de notre dite province du Canada. Pour avoir, remplir, exercer et jouir de la dite charge de greffier de la dite assemblée législative de notre dite province, ensemble avec tous et chacun les droits, pouvoirs, privilèges, profits, émoluments, avantages appartenant à la dite charge, ou qui devraient de droit y appartenir, conférés au dit William Burns Lindsay, pour être exercés par lui et son député ou ses députés suffisants durant notre plaisir royal et la résidence réelle du dit William Burns Lindsay dans notre dite province du Canada.

En foi de quoi nous avons fait rendre ces lettres-patentes, et y avons fait apposer le grand sceau de notre dite province du Canada. Témoins notre très fidèle et bien aimé le très honorable Charles, baron Sydenham, de Sydenham, dans le comté de Kent, et de Toronto en Canada, l'un de nos très honorables conseillers privés, gouverneur-général de l'Amérique Britannique du Nord, et capitaine-général et gouverneur en chef de nos provinces du Canada, de la Nouvelle-Ecosse, du Nouveau-Brunswick, et de l'Isle du Prince Edouard, et vice-amiral d'icelles, à notre hôtel du gouvernement dans notre ville de Kingston, en notre dite province du Canada, le dixième jour de juin de l'an de grâce mil huit cent quarante-et-un, et en la quatrième année de notre règne.

(Signé,)

D. DALY,  
Secrétaire.

BUREAU DU RÉGISTRARE PROVINCIAL,  
Québec, 26 septembre 1854.

Je certifie par le présent que le document ci-dessus est une vraie et fidèle copie du record de la commission originale.

THOMAS AMIOT,  
Dép. rég., de la province.

*Réponse de Wm. B. Lindsay, junr., écuyer, assistant greffier de l'assemblée législative.*

*Quest.* Depuis combien d'années êtes vous assistant greffier de la chambre?—  
Depuis le 9 mai 1855.

*Quest.* Quels sont vos devoirs?—Mes devoirs sont les mêmes que ceux du greffier en son absence.—Lorsque le greffier n'est pas absent, mon devoir en chambre est de prendre les minutes des comités généraux, de faire la lecture des rapports, bills et autres documents dont la lecture est nécessaire. Hors de la chambre, mon devoir est (après le greffier) de voir à ce que l'ouvrage, dans les différents bureaux, soit expédié, avec toute la diligence possible, tous les chefs de départements subordonnés étant, dans mon opinion, sous le contrôle du greffier et de l'assistant greffier, sujet toutefois aux instructions de M. l'Orateur.

*Quest.* Avez-vous réellement exercé et exercez-vous encore quelque contrôle sur aucuns des employés de la chambre? si oui, sur quels d'entre eux?—J'ai toujours exercé un contrôle sur tous les employés de la chambre qui me sont subordonnés.

*Quest.* Connaissez-vous également bien les deux langues?—Je crois les posséder suffisamment pour remplir les devoirs de ma charge.

*Quest.* A qui a appartenu et à qui appartient encore le choix et la nomination des employés de la chambre?—Au greffier de la chambre, sujet toutefois à l'approbation de M. l'Orateur.

*Quest.* Lorsqu'à la table de la chambre vous remplissez en l'absence du greffier ses devoirs, qui vous remplace comme assistant greffier?—Un député assistant m'a remplacé dans ces circonstances depuis la fin de la dernière session.

*Quest.* Quel est le nom de ce député assistant greffier, et quels sont ses devoirs?—Alfred Patrick, écuyer, ses devoirs sont absolument les mêmes que les miens lorsque j'agis comme assistant.

*Quest.* Le député actuel sait-il la langue anglaise et la langue française?—Il ne possède pas la langue française.

*Quest.* Considérez-vous qu'il soit nécessaire de bien connaître les langues anglaise et française pour remplir convenablement les devoirs de greffier et d'assistant greffier?—Je crois que d'après la règle 36e de la chambre, la connaissance des deux langues est nécessaire pour remplir convenablement les devoirs de greffier et d'assistant greffier.

*Quest.* Sur qui pèse la responsabilité de l'accomplissement des devoirs des différents officiers de la chambre?—Sur le greffier de la chambre.



(Tradaction.)

*Réponses du chef du bureau des écrivains aux questions soumises à cet officier par ordre du comité chargé de s'enquérir de la réponse à une adresse relative aux employés dans les différents départements publics.*

*Quest.* 1. Etes-vous le chef du bureau des écrivains—quels sont les bureaux placés sous votre surveillance?—Oui, depuis trente-sept ans; les chambres Nos.

21 et 31 sont sous ma surveillance ; j'ai aussi la surveillance des écrivains surnuméraires, n'importe dans quelles chambres ils sont employés.

*Quest. 2.* Quelle est la nature de votre devoir ?—De veiller à ce que tous les ouvrages de bureau prescrits par le greffier de la chambre soient faits, et de voir à ce que tous les papiers parlementaires que les membres de l'assemblée désirent faire copier, le soient,—et de faire venir tous les articles de papeterie d'Angleterre, ou d'ailleurs, nécessaires pour les affaires de la chambre et des bureaux, et d'en fournir une quantité suffisante aux membres ; je dois acheter ces articles au meilleur de mon jugement, aux prix les plus raisonnables, et de la meilleure qualité.

*Quest. 3.* Quelle est votre responsabilité ?—Je suis tenu de voir à ce que l'ouvrage placé entre mes mains, et du ressort de mon devoir, soit bien et régulièrement fait, et à ce que tous les achats faits ou ordonnés par moi le soient conformément à la réponse No. 2.

*Quest. 4.* Quels sont vos subordonnés ?—MM. Hartney, Stuart, Dénéchaud, Taylor, Rivet et Blais, ainsi que tous les surnuméraires, permanents ou temporaires ; j'ai aussi l'autorité de requérir, quand l'ordonne le greffier de l'assemblée, les services, lorsque la chose est nécessaire, des clerks subalternes, employés dans n'importe quelle chambre, s'ils ne sont pas occupés dans les bureaux auxquels ils appartiennent.

*Quest. 5.* A-t-il été nommé des surnuméraires en 1858 et en 1859—si oui, quels sont leurs noms ?—En 1858—un employé permanent, M. Hays—et les surnuméraires suivants : MM. Johnston, Tetmar, O'Brien, Wilson, Harrison, Ford, Stayner, (secrétaire de l'orateur pendant la dernière session,) Barwick, Barry, Griffith, Glackmeyer, Connor, Bédard, Mackenzie, Nudell, Simard, Dorion et Thompson, ces deux derniers, dans le bureau des traducteurs français. En 1859, un clerc subalterne (M. Blais), et le secrétaire de l'orateur, M. Smith, surnuméraire, furent employés.

*Quest. 6.* Par qui ont-ils été recommandés, et par qui ont-ils été nommés ?—Il m'est impossible de répondre d'une manière satisfaisante à cette question, vu que je ne reçois dans le département et que je n'emploie que ceux qui sont nommés par ordre du greffier de la chambre ou de l'orateur.

*Quest. 7.* Donnez les noms de ceux qui parlent les deux langues, et de ceux qui n'en parlent qu'une seule.—Les clerks placés sous ma surveillance immédiate, et ceux employés temporairement cette session, sont MM. Hartney, Stuart, Taylor, Dénéchaud, Rivet, Blais, McGillivray, Gingras, De la Chevrotière, Smith, Notman, Lindsay, Wilson, Johnston, Griffith, Nudell, Connor, Mackenzie, Simard et Glackmeyer. Ceux dont les noms sont en italiques parlent les deux langues.

*Quest. 8.* Connaissez-vous la langue française, et pouvez-vous la parler ?—J'en ai une connaissance très imparfaite, et, conséquemment, je la parle bien mal.

W. P. PATRICK,

Chef du bureau des écrivains, assemblée législative.

TORONTO :

IMPRIMÉ PAR JOHN LOVELL, COIN DES RUES YONGE ET MELINDA.

## RÉPONSE

A une adresse de l'assemblée législative à son excellence le gouverneur général, en date du 11 avril, demandant une liste des livres publiés avec droit d'auteur assuré en Canada en vertu de l'acte 4 et 5 Victoria, chap. 60 (1841), indiquant le nombre enregistré chaque année, le nom des auteurs et propriétaires, par qui ils ont été imprimés, et autres renseignements demandés par une adresse de l'honorable assemblée législative du Canada en date du 11 avril 1859.

Liste des livres publiés avec droit d'auteur assuré en Canada, en vertu de l'acte 4 et 5 Victoria, ch. 60, (1841,) indiquant le nombre enregistré chaque année, le nom des auteurs et propriétaires, par qui ils ont été imprimés, et autres renseignements demandés par une adresse de l'honorable assemblée législative du Canada, en date du 11 avril 1859.

Année de l'inscription	Nom de l'auteur.	Nom du Propriétaire.	Qui a obtenu la garantie du droit.	Titre de l'ouvrage.	Imprimeur ou éditeur.	Où publié.	No de Vols.	Remarques.
1841	Robert Christie		Auteur	History of Canada	T. Cary et Cie.	Québec.	2	Incomplète, seulement 2 vols. déposés.
do	Alex. Davidson		do	The Canada Spelling Book	H. Rowsell.	Toronto	224	
1842	Geo. Bridges		do	Every Boy's Book	J. G. Bridges	Ottawa Ad. Of.	120	
do	Mrs. J. Richardson		do	War of 1812	J. H. Lawrence	Quar. Of. Tor.	100	
1843	James K. Liston		do	Niagara Falls				
do		A. Côté et Cie.	Propriétaires.	Statuts et Règlements de la confrérie du très St. Immanuel cœur de Marie.		Québec	24	
do	G. & J. Gounlock		Propriétaire.	A complete system of Practical Arithmetique.	A. Côté et Cie.	Québec	215	
do	John H. Cameron		Auteur	Cameron's Practice & Pleating in the Q's Bench	J. Ruthven	Hamilton	414	
1844	John W. Gamble		do	Produce Tables	H. et W. Rowsell.	Toronto	167	
do	Rev. M. C. Chiniquy		do	Manuel ou Règlements de la Société de Temp.	do	do	58	
do	Alfred Hawkins		Propriétaire.	Traité d'Arithmétique	S. Drapeau et Cie.	Québec	174	
do	Wm. Scott Burn		Propriétaires.	The Quebec Directory and Stranger's Guide.	Lovell et Gibson.	Montréal	262	
do	Wm. C. Keele		Auteur	The Principles of Book-keeping.	W. Cowan et fils.	Québec	91	
do	M. Bibaud		do	A brief view of Laws of U. C., or Dis. Law Man.	H. et W. Rowsell.	Toronto	213	
do	do		do	The Quebec Guide.	W. J. Contes	do	198	
do	do		do	Histoire du Canada, Domination Française	W. Cowan et fils.	Montréal	414	
do	do		do	Recueil de Prières et de Cantiques.	Lovell et Gibson.	do	418	
do	Léon Potel		Propriétaire	Treatise on the Gender of Nouns.	do	do	271	
1845	Israel Lewis		Auteur	Youth's Guard against Crime	Lovell et Gibson.	Kingston	34	
do	Les F. Chrétiennes		do	Abrégé de l'Histoire, Sainte, de France, et du C.	Lovell et Gibson.	Montréal	177	
do	Mrs. Fleming		do	Progressive Exercises on the English Language	do	do	44	
do	J. M. Hirschfelder		Auteur	A Key to German conversation.	H. et W. Rowsell.	Toronto	95	
do	Les F. Chrétiennes		do	Abrégé de Géographie Commerciale et historique	Lovell & Gibson.	Montréal	220	
do	L. Ducharme		Auteur	Journai d'un Exilé Politique aux Terres Australes	F. Cinq Mars.	do	106	
do	Alex. Davidson		do	Davidson's Progressive Primer	G. Hodgkinson.	Niagara	63	
do	J. P. Clarke		do	The Canadian Church Psalmody	Rowell et Thomp.	Toronto	108	
do	William Rowke		do	Canadian Arithmetique	John Douglas.	Pictou	272	
1846	do		Propriétaire.	Contrat Traité sur l'art Epistolaire	F. Cinq Mars.	Montréal	72	
do	do		do	Souvenir de première Communio.	A. Côté et Cie.	Québec	80	
do	W. S. Burn		Propriétaires.	The Canadian Agricultural Reader	John Simpson.	Niagara	304	
do	do		do	The principles of Book-keeping by Double Entry	H. et W. Rowsell.	Toronto	140	
do	W. H. Smith		Auteur	Smith's Canadian Gazetteer	do	do	285	

1846	J. Beaven, D. D.		Auteur	Recreations of a long vacation.	Rowell & Thomp.	do	1	196
do	W. H. Richmond		do	A comprehensive system of Book-keeping by Double Entry.	Lovell et Gibson.	Montréal	1	47
1847	Rév. O. Chiniquy		do	Manuel ou Règlement de la Société de Tempérance	S. Drapeau et Cie.	Québec	1	158
do	N. E. Aubin		do	La Chimie Agricole	J. B. Fréchette, père	do	1	116
do	F. A. Jumeau		do	Palatris nouvelle méthode pour apprendre à bien lire.	W. Cowan et fils.	do	1	94
do	N. E. Morel		do	Petite Histoire Naturelle	N. E. Morel.	Berthier	1	217
do	Major Richardson		Auteur	Eight years in Canada	H. H. Cunningham	Montréal	1	232
do	Thos. Cary et Cie.		Propriétaires.	Questions on Ancient History	Thomas Cary & Co.	Québec	1	47
do	M. Bband		Auteur	L'Arithmétique ou à l'usage des écoles élémentaires	Lovell & Gibson.	Montréal	1	108
do	Charles Gosselin		do	Petit Traité de Grammaire Anglaise.	A. Côté et Cie.	Québec	1	79
do	Major Richardson		do	The Guards in Canada, or the Point of Honor.	H. H. Cunningham	Montréal	1	54
1848	J. O. Cremazie		Propriétaires.	Éléments de Géographie Moderne.	J. et O. Cremazie.	Québec	1	74
do	J. H. Wilton		do	Scenes in a Soldier's Life	R. et O. Chalmers.	Montréal	1	890
do	J. Lovell, J. Gibson		Auteurs	Post Office Directory for Canada.	Lovell et Gibson.	do	1	178
do	Peter Barén		Auteur	Manuel du Pelerin de Notre Dame de Bonsecours	do	do	1	98
do	F. H. Andrews		do	Collection of Original Sacred Music	do	do	1	98
do	E. L. Montzambert		do	Lecture on the Mercantile Law of L. O.	do	do	1	28
do	J. P. B. de Belleville		do	Les Principes de la langue Française.	E. R. Fabre et Cie.	do	1	128
1849	MacDougall et Gluss, et al.		Propriétaires.	Montreal Brokers Circular	Lovell et Gibson.	do	1	4
do	Jean B. Meilleur		Auteur	Cont Traité sur l'art Epistolaire	P. Gendron	do	1	140
do	W. H. Richmond		do	Book-keeping by Double Entry.	Lovell et Gibson.	do	1	64
do	Stanislas Drapeau		Propriétaire.	Quebec Ecclesiastical Almanack	L. Drapeau	Québec	1	1
1850	Eliza L. MacNally		Auteur	Skeleton Maps	Scobie et Balfour.	Toronto	1	40
do	do		do	Key to Skeleton Maps	do	do	1	25
do	Scobie et Balfour		Auteurs	Municipal annual for U. C. for 1850	do	do	1	132
do	Alexis Mailloux		Propriétaire.	La Croix présentée aux membres de la Société de Tempérance	do	do	1	106
do	Peter Fleming		Auteur	Geometrical Soln. of the Quadrature of the Circle	do	B. de L'Abelle	1	14
do	W. H. Smith		Propriétaire	Guide de L'Institutur.	P. Gendron	Montréal	1	196
1851	W. H. Richmond		do	Canada, Past, Present and Future.	Thos. MacLeur	Toronto	2	1018
do	Thos. S. Shenston		Auteur	A Book of Legal Forms	Lovell et Gibson.	Montréal	1	291
do	W. C. Keele		do	The County Warden	do	Brantford	1	111
do	John Brass		do	The Provincial Justice	H. Rowsell	Toronto	1	700
do	F. X. Valade		Auteur	The art of Ready Reckoning	Lovell & Gibson.	do	1	80
do	Rev. A. Mailloux		Propriétaires.	Guide de L'Institutur.	P. Gendron.	Montréal	1	283
852	Jacques Cremazie		do	Manuel des Parents Chrétiens	A. Côté et Cie.	Québec	1	528
do	James Fulton		Propriétaire	Abrégé de Géographie commerciale et historique	J. B. Rolland	Montréal	1	208
do	R. A. Harrison		Auteur	The Canadian Constable's Assistant.	J. W. Young	Barrie	1	52
do	John Small		Propriétaire	Digest of Reports of cases in Queen's B. U. C.	H. Rowsell	Toronto	1	600
do	J. O. Cremazie		Auteur	The Farmers' Fruit Book	J. Laycock	Woodstock	1	72
do	do		Propriétaire	Catechism of the Geography of America	A. Côté et Cie.	Québec	1	20

Liste des livres publiés avec droit d'auteur assuré en Canada, en vertu de l'acte 4 et 5 Vict., ch. 60, (1841), etc.—(Suite.)

Année de l'impression	Nom de l'auteur.	Nom du propriétaire.	Qui a obtenu la garantie du droit.	Titre de l'ouvrage.	Imprimeur ou éditeur.	Où publié.	No de Vols	Pages	Remarques.
1852	J. B. Rolland.		Auteur.	Recueil de Prières et de Cantiques.	J. B. Rolland	Montréal.	1	287	
do	Henry Melville, MD		do	Itise & Progress of Trinity College, Toronto, &c.	H. Rowsell	Toronto.	1	265	
1853	D. Verbièse, A. Côté et Cie.	J. B. Rolland	Propriétaire.	Hymnes Sacrés et autres Chantes Religieuses.	N. D. Labrie.	New York.	1	96	
do		Hew Ramsay	do	Almanach Ecclésiastique et Civil de Québec.	A. Côté et Cie.	Québec.	1	128	Pour l'année 1853.
do	F. H. Andrews, jun.		Auteur.	How I came to be Governor of the Island of Chicouma	Hew Ramsay	Montréal.	4 parts	229	
do	Rt. Rev. Dr. Milner	Rev. E. Langevin.	Propriétaire	Shipping Culler's, Lumberman's, and Shipmaster's Ready Reckoner.	John Lovell	Québec	1	17	
do	F. X. Valade.	Jean Bte. Rolland.	do	Doctor James Butler's Catechism.	D. & J. Sadière & Co.	Montréal.	1	98	
do	François M. Derome		Auteur.	Guide de l'Institutur.	J. B. Rolland	do	1	288	
do	Leonard G. Jones.		do	Manuel élémentaire et pratique de l'art agricole	DeMontigny & Cie.	do	1	30	
do	Franç. M. F. Ossaye		do	Farming and Gardening made easy.	Dumais, C. W.	Québec	1	40	
do	F. M. F. Ossaye.	Rev. E. Langevin.	Propriétaire	Les Veillées Canadiennes.	A. Côté et Cie.	do	1	72	
do	James Woodhouse.	F. M. F. Ossaye.	Auteur	Nouveau Système de Comptabilité Agricole.	DeMontigny & Cie.	Montréal.	1	90	
do	Edw'd J. Hemming		do	Tables for the calculation of 20 different rates of Interest.	DeMontigny & Cie.	Montréal.	1	85	
do	Rev. John Jenkins.	E. Pickup	Propriétaire	The neglect of Chemistry by practical Farmers.	Thomas Maclaur.	Toronto	1	20	
do		Edmund Pickup.	do	A Protestant's Appeal to the Douay Bible.	W. Clowes et fils.	London, C.W.	1	167	
do		Rev. E. Langevin.	do	Compendium Ritum Romani.	Montréal.	do	1	424	
do		Jean Bte. Rolland.	do	Canada warned against Jesuits and Jesuitism.	A. Côté et Cie.	Québec	1	330	
do	L. C. M. E. Tubbee.	Okah Tubbee.	do	Traité Élémentaire d'Algèbre.	E. Pickup	Montréal.	1	69	
do	P. J. O. Chauveau.	G. H. Chervier.	do	A Sketch of the Life of Okah Tubbee	J. B. Rolland	do	1	160	
do	Edward J. Charlton	Edw'd J. Charlton	do	Charles Guérin.	Henry Stephens.	Toronto	1	95	
do	S. Derbshire & G. Desbarats		Auteur	Exchange Tables.	John Lovell	Montréal.	9 parts	860	
1854	Jacob Teuscher.	Jacob Teuscher.	Auteurs	Almanach des Connaissances Utiles.	do	Québec	1	80	
do	W. H. Richmond.	J. B. Rolland	Propriétaire	Canada Customs Acts, Tariff and Regulations.	DeMontigny & Cie.	Montréal	1	56	
do	J. B. Meilleur.	J. B. Rolland	Auteur.	Letters on Canada, (in the German language).	Derb. et Desbarats	Québec	1	87	
do	Philip Le Sneur.		do	Quebec Business Directory	Abraham A. Erb.	Preston	1	179	
do	A. Marsais.	J. & O. Cremazie.	Propriétaire	Richmond's Legal Forms and Law Manual.	Bureau et Marcotte	Québec	1	176	
do	Wm. Geo. Draper.		Auteur.	Nouvelle Grammaire Anglaise	Lovell et Gibson.	Toronto	1	200	
do	Mrs. C. P. Traill.		do	Tables of Interest.	J. B. Rolland.	Montréal	1	122	
do	J. B. Rolland.		do	Romances et Chansons.	Lovell & Lamoureux.	Québec	1	48	
do			do	Rules of the Courts of Queen's Bench and Common Pleas.	J. & O. Cremazie.	do	1	82	
do			do	The Female Emigrant's Guide.	Maclaur et Cie.	Toronto	1	527	
do			do	Nouvel Abrégé de Géographie.	T. H. Bentley.	do	1	218	
do			do		J. B. Rolland.	Montréal.	1	192	

855	Benjamin Slight.		Auteur.	The Apocryphæ Iexasia d.	Wilson et Nolan	Montréal	1	516	
do	William Scott		do	Documents and Observations relating to the affairs of the Montreal Circuit.	do	do	1	47	
do		A. Côté et Cie.	Propriétaire.	Manuel de l'Inmaculée Conception.	A. Côté et Cie.	Québec	1	144	
do		Rev. E. Langevin.	do	Vespéral Romain	do	do	1	920	
do		do	do	Maduel Romain	do	do	1	668	
do	Hector L. Langevin		Auteur.	Processionnel Romain.	do	do	1	380	
do	S. McLaughlin		do	Essai Couronné, Le Canada.	Lovell et Lamour's	do	1	523	
do	Rev. A. Lillie D.D.		do	Quebec Directory	Bureau et Marcotte	do	1	812	
856	Alex. McLaughlin.	John C. Geikie	Propriétaire.	Canada, Physical, Economic, and Social.	Maclaur et Cie.	Toronto	1	294	
do	Charles Roger.	Peter Sinehat.	do	The Rise of Canada.	John C. Geikie	do	1	101	
do	Edward Carter.	Edward Carter.	do	Treatise on the Law and Practice on Summary Convictions, &c.	St. Michel & Durvill	Québec	1	412	
do	W. R. Brown		Auteur.	Brown's Toronto Directory for 1856.	John Lovell	Montréal	1	100	
do		Carey et Brother	Propriétaire	A Practical Catechism	Maclaur et Co.	Toronto	1	400	
do		J. S. Roney	do	Railton's Directory for the City of London, C.W.	Carey et Brother	Québec	1	190	
do	John Cameron		Auteur.	The Modern Art of Training Wild Horses	Hunter et Culbert.	London, C.W.	1	294	
do	F. X. Gameau		do	The Canadian Tariff	Ohio State Jour. Co.	Columbus	1	62	
do	Hugo Reid	Benjamin Dawson.	Propriétaire	Abrégé de l'Histoire du Canada.	John Blackburn	Toronto	1	168	
do	John Honey		do	Elements of Geography	A. Côté et Cie.	Québec	1	247	
1857	E. Billings	B. Dawson	Auteur.	Lower Canada Law Calendar	B. Dawson	Montréal	1	152	
do	Mrs. Col. Savage		Propriétaire	The Canadian Naturalist and Geologist.	Owler et Steverson	do	1	7	
do	Thomas Hodgins	John C. Geikie	Auteur.	Watch; the Prophecy of the Scripture & Truth	Citizen Office.	Ottawa. 11 parts	1	480	
do	Richard Nettle		do	Daniel's Chancery Practice	R. McPhail	Toronto	1	19	
do	Joseph Bouchette.		do	The Canada Educational Directory, 1857-8.	John O. Geikie	do	2	1427	
do	Robt. A. Harrison.		do	The Salmon Fisheries of the St. Lawrence	Lovell et Gibson.	do	1	144	
do	J. G. Hodgins.		do	Tables showing difference of Longitude in time	John Lovell	Montréal	1	144	
do	A. Côté & Co.		do	The Manual of Costs in County Courts	Blackburn	Toronto	1	6	
do	William Sladden		do	The Geography and History of British America	Maclaur et Cie.	do	1	58	
do	J. Mosier.		do	Notious Elementaires de Cosmographie et de Meteorologie.	do	do	1	128	
do	Patrick O'Connor.		do	Synopsis of the Common Law Procedure Act	A. Côté et Cie.	Québec	1	71	
do			do	J. Mosier's Essay on the Art of Lettering	H. Rowsell	Toronto	1	184	
do			do	The Arabian Art of Taming and Training Wild and Vicious Horses.	J. B. Seymour	do	1	94	
do		R. et A. Miller	Propriétaires.	Interest and Exchange Tables in Dollars & Cents	Warder Office	Dundas	1	86	
do			Auteur.	Canada Directory for 1857 and 1858	R. et A. Miller	Montréal	1	203	
do			Auteurs	Key to Canada.	John Lovell	do	1	1644	
1858	William Sladden		Auteur.	Metaphysical Inquiry	Brown et Copleston	Toronto	1	228	
do	Robt. A. Harrison.		do	Index to the Registry Laws of lands in U. C.	J. O. Becket.	Montréal	1	28	
do			do	Rules of Practice in Courts of Queen's Bench, &c.	H. Rowsell	Toronto	1	249	
do			do	Rules of Practice in County Courts	Maclaur et Cie.	do	1	167	
do			do	Easy Lessons in British Geography	do	do	1	109	
do			do		Lovell et Gibson.	do	15 parts		

Liste des livres publiés avec droit d'auteur assuré en Canada, en vertu de l'acte 4 et 5 Vict., ch. 60, (1841.)—(Suite.)

Année de l'inscr.	Nom de l'auteur.	Nom du propriétaire.	Qui a obtenu la garantie du droit.	Titre de l'ouvrage.	Imprimeur ou éditeur.	Où publié.	No. de Vols.	No. de Pages.	Remarques.
1858	Robt. A. Harrison	.....	Auteur	Harrison's Crown Law Procedure Acts	Maclear et Cie.	Toronto	1	800	
do	Alex. McLachlan.	.....	do	Lyrics	A. H. Armour	do	1	161	
do	John Lovell	.....	do	Complete Ready Reckoner, Dollars and Cents.	J. Lovell	Montréal	1	192	
do	Thomas Brett.	.....	do	Treatise on Light, Vision, and Colours	J. Blackburn.	Toronto	1	106	
do	John Lovell.	.....	do	Ready Reckoner in Dollars and Cents	J. Lovell	Montréal	1	158	
do	W. C. Keele	.....	do	The Provincial Justice	H. Rowsell	Toronto	1	880	
do	Chas. R. Williams	.....	Propriétaire	Nouvelle Arithmétique	J. B. Rolland	Montréal	1	448	
do	Hon. H. Ruttan	.....	do	The Rival Families, or Virtue and Vice.	Weekly Sun Office	do	1	95	
do	Jacob H. Frank.	.....	do	Lecture on Ventilation	do	do	1	67	
do	J. Roy	.....	Propriétaire	Great Receipts for Curing Horse Diseases	Lovell et Gibsen.	Toronto	1	86	
do	Association of Irish Gentlemen	.....	do	Hand Book of Toronto	Thomas Campbell	Montréal	1	272	
do	Robt. A. Harrison.	.....	Auteur	History of Canada	.....	.....	1	280	
1859	E. C. Glackmeyer.	.....	do	A brief view of the State of the Cathl. Church in Upper Canada.	.....	Toronto	1	48	
do	James Alexander.	.....	do	The New Municipal Manual for Upper Canada.	Maclear et Cie.	do	1	788	
do	do	.....	do	Alphabetical Index to the Laws of Canada.	Lovell et Gibsen.	do	1	16	
do	do	.....	do	The Canadian Mercantile Test, January, 1859.	Maclear et Cie.	do	1 part.	4	
do	P. C. VanBrocklin	.....	do	do do February, 1859.	do	do	1 part.	4	
do	J. Rordaus	.....	do	Proposed Commercial Law	.....	Brantford	1	12	
do	do	.....	do	The Canadian Conveyancer	J. Rordaus	Toronto	1	276	

(Certifié,)

WM. KENT,  
Sous-régistratre de la province.

Bureau du registraire provincial,  
Toronto, 20 avril 1859.

---

---

# RÉPONSE

A une Adresse de l'Assemblée Législative, du 4 du courant, pour les documents relatifs à la diminution des frais d'administration de la justice criminelle dans le Bas-Canada.

Par Ordre,

C. ALLEYN,

Secrétaire.

SECRETARIAT PROVINCIAL,

Toronto, 21 avril 1859.

---

---

Appendice (No. 62.)

---

---

# RÉPONSE

A une Adresse de l'Assemblée Législative, datée du 4 du courant, pour un état des condamnations prononcées par la cour du banc de la Reine dans le Bas-Canada.

Par Ordre,

C. ALLEYN,

Secrétaire.

SECRETARIAT PROVINCIAL,

Toronto, 21 avril 1859.

---

---

---

# RÉPONSE

A une Adresse de l'Assemblée Législative, datée du 14 du courant,  
pour une liste des noms de la seigneurie des Mille Isles.

Par Ordre,

C. ALLEYN,

Secrétaire.

SECRETARIAT PROVINCIAL,

Toronto, 21 avril 1859.

---

[En conformité de la recommandation du comité permanent  
des impressions, les réponses ci-dessus ne sont pas imprimées.]

# RÉPONSE

A une Adresse de l'Assemblée Législative à Son Excellence le Gouverneur Général, en date du 18 courant, priant Son Excellence de vouloir bien faire mettre devant la chambre, " copie de toute la correspondance échangée entre le gouvernement du Canada et celui des Etats-Unis, au sujet de l'extradition par les autorités des Etats-Unis à celles du Canada, d'un nommé William H. Tyler, accusé du meurtre ou assassinat de Henry L. Jones sur les eaux canadiennes."

Par Ordre,

C. ALLEYN,  
Secrétaire.

SECRETARIAT PROVINCIAL,  
Toronto, 23 Avril 1859.

(Copie.—No. 151.)

HÔTEL DU GOUVERNEMENT,

Toronto, 3 décembre 1858.

Monsieur,—J'ai l'honneur de vous inclure de l'autre côté des extraits d'un *Leader* du 3 décembre 1858) papier de Toronto, par lesquels vous verrez qu'un officier du gouvernement des Etats-Unis s'est rendu coupable d'une violation du territoire canadien qui a l'apparence d'être d'un caractère des plus sérieux.

Je me propose de prendre des mesures pour obtenir toute la preuve possible à propos de l'acte en question. S'il arrive que l'énoncé du journal soit correct et qu'il soit possible de le prouver par témoins, il sera de mon devoir de demander, par l'entremise du ministre de Sa Majesté à Washington, l'extradition du coupable pour lui faire faire son procès en Canada.

En attendant, je crois devoir informer le gouvernement de Sa Majesté de l'affaire telle qu'elle est venue à ma connaissance, afin que le très hon. secrétaire d'Etat pour les affaires étrangères puisse se préparer à toute correspondance ultérieure qui pourra s'ensuivre au sujet d'une affaire aussi grave et importante.

Vous voudrez bien comprendre que je ne me rends nullement responsable de l'exactitude des faits qui sont énoncés dans les extraits ci-inclus.

J'ai, etc.,

(Signé, EDMUND HEAD.

Le Très-Hon. Sir E. B. LYTTON, Baronnet,  
Etc., etc., etc.

(Copie.—No. 152.)

HÔTEL DU GOUVERNEMENT,

Toronto, 6 décembre 1858.

Monsieur,—A propos de ma dépêche du 3 courant (No. 151), j'ai l'honneur de vous informer qu'un magistrat de Sarnia est descendu à Toronto avec les dispositions originales de quelques hommes de l'équipage du vaisseau qu'il a prises lui-même. Je vous envoie copie de ces dépositions pour l'information du comte de Malmesbury.

Je n'ai que faire de remarquer qu'il s'élève deux points distincts dans l'affaire :

1<sup>o</sup> Violation de la Souveraineté Britannique par un officier des Etats-Unis (non pas du Michigan ou d'aucun autre Etat), en déclarant exercer sa charge de notre côté.

2<sup>o</sup> Commission d'un meurtre dans les limites de la juridiction du Canada.

Je crains qu'à la vue d'un pareil attentat, notre population ne s'excite beaucoup, et qu'elle n'en vienne à croire qu'il ne peut plus y avoir de sûreté, ni pour la vie ni pour la propriété des gens sur la frontière, s'il est permis à un officier du gouvernement des Etats-Unis de venir d'libérément et sans mystère de notre côté dans le but arrêté de s'emparer par la violence d'un vaisseau amarré sur la côte britannique.

J'ai expédié des copies certifiées des dépositions à Lord Napier, et je l'ai prié de demander l'extradition du meurtrier en vertu du traité d'Ashburton.

J'ai, etc.,

(Signé,) EDMUND HEAD.

Le Très-Hon. Sir E. B. LYTTON, Baronnet,  
Etc., etc., etc.

(Copie.—No. 154.)

HÔTEL DU GOUVERNEMENT,

Toronto, 13 décembre 1858.

Monsieur,—Relativement à mes dépêches Nos. 151 et 152, datées du 3 et du 6 de ce mois respectivement, dans lesquelles je vous ai dénoncé l'attentat commis par le député maréchal des Etats-Unis, William Tyler, j'ai l'honneur aujourd'hui de vous en faire copie des deux documents suivants :—

1<sup>o</sup> Un mémoire à moi adressé par la chambre de commerce de Cleveland, 4 décembre 1858. Ohio.

20.—Une minute du conseil exécutif de cette province, par moi approuvée.  
11 décembre 1858.

J'ai, etc.,

(Signé,) EDMUND HEAD.

Le Très Hon. Sir E. B. LYTON, Barronnet,  
Etc., etc., etc.

(Copie.)

TORONTO, 10 décembre 1858.

Cher monsieur,—Ci-inclus est un mémoire de la chambre de commerce de Cleveland, Ohio, adressé à Son Excellence le Gouverneur Général. Permettez-moi de vous prier de le faire tenir à Son Excellence, et ce faisant vous obligerez.

Votre, etc.,

(Signé,) W. S. NOAD.

L'honorable C. ALLEYN, écuyer,  
Secrétaire Provincial.

(Copie.)

CHAMBRE DE COMMERCE,

Cleveland, Ohio, 4 décembre 1858.

A une assemblée de la chambre de commerce, tenue ce matin conformément à l'avis suivant, savoir:—

“Chambre de Commerce.—A la requisition de plusieurs membres, je convoque une assemblée générale de la chambre, à son bureau, pour samedi matin, le 4 de décembre, à 10 heures, pour considérer si la chambre doit prendre quelque action relativement au meurtre récent du capt. Jones du brick “*Concord*”, appartenant à ce port, par le député maréchal des Etats-Unis Tyler, pendant que le brick était amarré dans les limites de la juridiction du Canada.”

(Signé,) J. L. WEATHERLY,  
Président.

CLEVELAND, 2 décembre 1858.

Le but de l'assemblée ayant été exposé par le président, la résolution suivante est proposée par M. B. Scott, et adoptée unanimement:—

Résolu.—Que le président nomme pour préparer des résolutions exprimant l'opinion de cette assemblée relativement à l'outrage et au meurtre commis à bord du brick “*Concord*”, au port Sarnia, un comité de trois, dont il sera du devoir d'agir selon l'esprit des dites résolutions qui peuvent être adoptées par cette assemblée, en autant qu'il sera en son pouvoir de le faire.

Le président nomme M. B. Scott, Philo Chamberlain, et Levi Rawson pour être membres du comité. Après un court ajournement, le comité soumet le rapport suivant, qui est adopté unanimement :

**PRÉAMBULE,**—Résolutions et Pétitions rapportées par le dit Comité.

Vu que le brick "*Concord*" de ce port, pendant qu'il était au port Sarnia, dans la Province du Canada, et dans les limites de la juridiction exclusive de la dite Province, a, le vingt-neuvième jour de novembre dernier, au matin, été abordé, d'une manière hostile et illégale, par un nommé William Tyler, et cinq autres personnes dont les noms sont encore inconnus à cette chambre, avec l'intention félonieuse d'enlever et de soustraire le dit vaisseau de la juridiction de Sa Majesté Britannique et que le dit Tyler a, alors et là, brutalement assassiné par un coup de feu le capitaine Henry Jones, le patron du dit brick, et citoyen Américain, pendant qu'il était sur le sol britannique, et ce, en même temps que ses complices coupaient les amarres qui servaient à amarrer le dit brick à la rive canadienne ; et vu qu'après avoir commis ces actes illégaux et criminels sur les eaux et le sol du Canada, le dit Tyler et ses associés se sont sauvés dans l'Etat du Michigan ; à ces causes :

*Résolu* :—Que cette chambre voit avec alarme que des rimes aussi violents et aussi atroces se commettent sur nos vaisseaux, pendant qu'ils sont en paix dans les ports du Canada, de pareils attentats ne pouvant avoir d'autre effet que d'accroître les dangers du commerce et d'exposer nos matelots à perdre la vie par la main de l'assassin.

*Résolu* :— Que cette chambre repose une entière confiance dans les tribunaux du Canada et est convaincue que le gouvernement canadien ne souffrira pas qu'un pareil cas de piraterie et un meurtre aussi atroce restent impunis.

*Résolu* :—Qu'une humble pétition, qui sera signée du président et du secrétaire, soit adressée par cette chambre au Gouverneur Général du Canada, pour le prier de faire en sorte que le dit Tyler soit demandé aux Etats-Unis pour subir son procès devant les tribunaux canadiens pour les crimes de piraterie et de meurtre.

A Son Excellence SIR EDMUND HEAD, Gouverneur Général de la Province du Canada.

La chambre de commerce de la cité de Cleveland, dans l'Etat d'Ohio, prend respectueusement la liberté d'attirer l'attention de Votre Excellence sur le préambule et les résolutions ci-joints, adoptés par cette chambre.

Vos pétitionnaires prennent de plus la liberté de dire que, depuis un grand nombre d'années, les relations commerciales entre la cité de Cleveland et la Province du Canada, ont pris beaucoup d'importance et de grandeur, et que leur commerce prend tous les ans plus de développement, et qu'en conséquence il est de la plus haute importance que leurs vaisseaux, leurs caissons et leurs matelots soient protégés lorsqu'ils sont dans les eaux ou dans les ports du Canada.

Que vos pétitionnaires ont toujours reposé la plus grande confiance dans l'habileté et le bon vouloir du gouvernement canadien à protéger leurs propriétés et leurs matelots pendant qu'ils sont sous l'égide des lois anglaises.

Que les actes de piraterie et du meurtre en question, commis dans les eaux canadiennes, sont des crimes dont les cours du Canada seuls peuvent connaître.

C'est pourquoi cette chambre prie bien respectueusement Votre Excellence de faire faire telle enquête qui, dans votre sagesse, pourra paraître convenable, et, dans le cas où Votre Excellence deviendra satisfaite de la vérité du préambule ci-joint, de prendre telles mesures en l'affaire que Votre Excellence jugera né-

cessaires, pour la reddition du dit Tyler, afin de venger les lois anglaises par la justice de l'empire de Sa Majesté.

(Signé,) J. L. WEATHERLY,  
Président.

(Signé,) H. B. TATTLE,  
Secrétaire.

BUREAU DU SECRÉTAIRE,

11 décembre 1858.

Monsieur,—Son Excellence le Gouverneur Général de l'Amérique Britannique du Nord me prie d'accuser réception de la pétition du 4 courant à lui adressée par la chambre de commerce de Cleveland.

Son Excellence est déjà en possession de dépositions qui établissent les principaux faits de l'affaire, et c'est son intention de prendre les mesures qui peuvent être nécessaires pour faire en sorte que justice soit faite dûment et impartialement en Canada.

J'ai, etc.,

(Signé,) C. ALLEYN.

Copie d'un rapport d'un comité de l'honorable conseil exécutif, en date du 11 décembre 1858, approuvé par Son Excellence le Gouverneur Général :—

Le comité ayant pris communication de la correspondance échangée entre Votre Excellence et le secrétaire d'Etat pour les colonies et le ministre de Sa Majesté à Washington, au sujet de l'outrage et du meurtre commis par William Tyler, officier du gouvernement des Etats-Unis, sur le sol canadien ;

Recommande respectueusement, qu'il soit donné instruction au procureur général du Haut-Canada d'instituer toutes enquêtes qui seront nécessaires dans l'affaire des dits outrage et meurtre, pour pouvoir adopter les mesures qu'il conviendra pour s'assurer de la possession de la personne du ou des délinquants dans le but de venger nos lois et d'amener les coupables à justice.

Certifié.

(Signé,) WILLIAM LEE,  
G. C. E.

(Copie.—No. 14.)

DOWNING STREET,  
25 janvier 1859.

Monsieur,—Relativement à votre dépêche No. 154, du 13 décembre, je vous transmets avec la présente copie d'une lettre du bureau des affaires étrangères, 17 janvier 1859, accompagnée d'une copie des instructions adressées par le comte de Malmesbury, au ministre de Sa Majesté, à Washington, au sujet du meurtre commis par un officier des Etats-Unis sur la personne du capitaine d'un vaisseau américain dans les eaux canadiennes.

J'ai, etc.,

(Signé,) E. B. LYTTON.

Le Très-Hon. Sir E. HEAD, Baronnet,

Etc., etc., etc.

M. Hammond a M. Merivale.

AFFAIRES ETRANGÈRES,

17 janvier 1859.

Monsieur,—J'ai mis devant le comte de Malmesbury votre lettre du 11 courant, contenant copie d'une nouvelle correspondance au sujet du meurtre commis par un officier des Etats-Unis dans les eaux canadiennes, et j'ai reçu ordre de Sa Seigneurie de vous transmettre, pour être soumises à Sir E. B. Lytton, 24 décembre 1858 copie des instructions adressées par Sa Seigneurie, le 24 ultimo, au ministre de Sa Majesté, à Washington, à ce sujet.

J'ai, etc.

E. HAMMOND.

H. MERRIVALE, écuyer.

Etc., etc., etc.

Lord Malmesbury a Lord Napier.

(Copie.—No. 209.)

AFFAIRES ETRANGÈRES,

24 décembre 1858.

Milord,—Le secrétaire d'Etat pour les colonies m'a communiqué copie de deux dépêches du Gouverneur Général du Canada, avec les dépositions contenant les détails d'un meurtre commis par un officier des Etats-Unis sur la personne du capitaine d'un vaisseau américain dans un port canadien.

Comme Sir Edmund Head paraît être en correspondance directe avec Votre Seigneurie à propos de cette affaire, il n'est pas nécessaire que je vous transmette copie de ces communications, mais j'ai à vous donner instruction de me mettre au fait des mesures que vous avez prises en cette affaire, et de me fournir aussi copie de toutes dépositions que le défendeur peut avoir produites en faveur de sa cause, et qui peuvent vous avoir été communiquées par le gouvernement des Etats-Unis.

J'ai, etc.,

MALMESBURY.

(Copie.—No. 28.)

DOWNING STREET,

11 février 1859.

Monsieur.—A propos de ma dépêche No. 14, du 25 janvier, relativement au cas de violation du territoire canadien par un officier du gouvernement des Etats-Unis, et au meurtre du patron d'un vaisseau américain dans les eaux canadiennes, je dois vous dire que le ministre de Sa Majesté, à Washington, a fait rapport qu'il avait immédiatement soumis l'affaire à la considération du secré-

taire d'Etat ; mais que la preuve n'étant pas dans les formes et par conséquent insuffisante, il se trouve dans l'obligation d'attendre le résultat d'une enquête plus formelle devant le magistrat compétent des Etats-Unis, conformément aux termes du traité qui concerne la reddition des fugitifs de la justice. Aussitôt que les documents nécessaires auront été reçus par Sir Napier, il sera fait une demande officielle pour l'extradition du délinquant.

J'ai, etc.,

E. B. LYTTON.

Le Très Honorable Sir E. HEAD, Baronnet,  
Etc., etc., etc.

(Copie.—No. 19.)

HÔTEL DU GOUVERNEMENT,

Toronto, 12 février 1859.

Monsieur,—J'ai l'honneur de vous inclure copie d'une dépêche que j'ai reçue  
Lord Napier, 6 février 1859. au sujet de l'affaire de Tyler, avec ensemble copie de  
No. 20. ma réponse.

Je ne vous envoie pas les incluses qui accompagnent la communication de  
Sir E. Head, 12 février 1859. Lord Napier, parce que Sa Seigneurie m'informe  
No. 22. qu'elles sont déjà transmises en Angleterre.

J'ai, etc.,

EDMUND HEAD.

Le Très Honorable Sir E. B. LYTTON, Baronnet,  
Etc., etc., etc.

(Copie.—No. 26.)

HÔTEL DU GOUVERNEMENT,

Toronto, 19 février 1859.

Monsieur,—Relativement à ma dépêche No. 19, du 12 courant, au sujet de  
Lord Napier, 10 février. l'extradition de William H. Tyler, j'ai l'honneur de vous  
No. 21. inclure copie d'une dépêche du ministre de Sa Majesté, à  
Sir E Head, 17 février. Washington, avec ses incluses en même temps que sa ré-  
No. 28. ponse.

J'ai, etc.,

EDMUND HEAD.

Le Très Honorable Sir E. B. LYTTON, Baronnet,  
Etc., etc., etc.

(Copie.—No. 35.)

DOWNING STREET,

28 février 1859.

Monsieur,—Relativement à ma dépêche No. 28, du 11 de février, je vous transmets ci-jointe copie d'une dépêche du ministre de Sa Majesté, à Washington, accompagnée de la copie d'une note qu'il a adressée au général Cass, pour lui demander formellement la reddition aux autorités canadiennes de William H. Tyler, l'officier des Etats-Unis accusé du meurtre de Henry L. Jones.

J'ai, etc.,

E. B. LYTTON.

Le Très Honorable Sir E. Head, Baronnet,  
Etc., etc., etc.

---

Lord Napier a Lord Malmesbury.

(Copie.—No. 29.)

WASHINGTON, 29 janvier 1859.

Milord,—Relativement à ma dépêche No. 13, du 17 courant, j'ai aujourd'hui l'honneur de vous inclure dans la présente une note, avec ses incluses, que j'ai adressée au secrétaire d'Etat, pour lui demander l'extradition de W. H. Tyler, fugitif de la justice du Canada, accusé du double crime d'avoir violé le territoire canadien, et d'avoir causé la mort de Henry L. Jones, par un coup de pistolet dans la tête, dans les limites du même territoire.

Les originaux des dépositions prises devant un magistrat compétent des Etats-Unis ont été présentés au département d'Etat.

Je n'ai pas directement exigé du gouvernement des Etats-Unis de faire apologie pour l'offense portée au gouvernement canadien par l'acte injustifiable d'un officier fédéral en voulant signifier un warrant dans un port canadien, mais il me semble, chose certaine, que le secrétaire d'Etat doit au gouvernement de Sa Majesté quelque expression de regret pour une pareille violation du territoire de Sa Majesté.

J'ai, etc.,

NAPIER.

Le comte de Malmesbury,  
Etc., etc., etc.

(Copie.—No. 40.)

DOWNING STREET,

28 février 1859.

Monsieur,—J'ai l'honneur de vous inclure, pour votre information, copie d'une dépêche adressée par le ministre de Sa Majesté, à Washington, le 17 ultimo, au

17 février 1859. général Cass, au sujet de sa demande en extradition de la per-  
inc. No. 24. sonne du député maréchal des Etats-Unis, W. H. Tyler.

J'ai, etc.,

E. B. LYTTON.

Le Très Hon. Sir E. HEAD, Baronnet,  
Etc., etc., etc.

(Copie.—No. 46.)

DOWNING STREET,

21 mars 1859.

Monsieur,—J'ai l'honneur de vous inclure copie de deux nouvelles dépêches  
No. 60.—25 février. du ministre de Sa Majesté à Washington, relativement à  
No. 61.—25 février. l'affaire de W. H. Tyler, le député maréchal des Etats-Unis,  
inc. No. 26. accusé du meurtre de Henry L. Jones.

J'ai, etc.,

E. B. LYTTON.

Le Très Hon. Sir E. HEAD, Baronnet,

### Lord Napier a Lord Malmesbury.

(Copie.—No. 60.)

WASHINGTON, 25 février 1859.

Milord,—Relativement à ma dépêche No. 55, du 21 du courant, contenant  
une note que j'ai adressée au secrétaire d'Etat dans un sens conforme aux sen-  
24 février 1859. timents que le gouverneur général du Canada m'avait exprimés,  
j'ai aujourd'hui l'honneur de transmettre ci-incluse à Votre Seigneurie copie de  
la réponse que j'ai reçue du secrétaire d'Etat, par laquelle il m'intime que s'il  
appert au procès de W. H. Tyler, que cet officier a violé le territoire et la juris-  
diction de Sa Majesté, le gouvernement des Etats-Unis se fera certainement un  
devoir d'en exprimer son regret et sa désapprobation ainsi qu'il conviendra.

J'ai, etc.,

NAPIER.

---

**Lord Napier au Comte de Malmesbury.**


---

(Copie.—No. 61.)

WASHINGTON, 25 février 1859.

Milord,—Le gouverneur général du Canada m'a adressé la lettre ci-incluse au sujet de l'affaire de William H. Tyler, par laquelle il suggère qu'en attendant la décision de la cour de district des Etats-Unis, le gouvernement américain 17 février 1859. devrait préparer d'avance un warrant d'extradition, afin de l'avoir No 23. tout prêt à signifier à la partie en question, au cas qu'elle voudrait effectuer son évasion si elle vient à être acquittée ou libérée par la cour des Etats-Unis.

J'ai, en conséquence, adressé au secrétaire d'Etat, dans le sens indiqué par Sir 25 février 1859. Edmund Head, une note dont je vous inclus copie.

incl. No. 26.

J'ai, etc.,

NAPIER.

Le Comte de MALMESBURY.

(Copie.—No. 48.)

DOWNING STREET,

22 mars 1859.

Monsieur,—J'ai l'honneur de vous inclure, pour votre information, copie de la correspondance échangée entre les départements des affaires étrangères et celui de l'intérieur, au sujet de l'extradition par les autorités des Etats-Unis de W. H. Tyler.

J'ai, etc.,

E. B. LYTTON.

Le Très Hon. Sir E. HEAD, Baronnet,  
Etc., etc., etc.

---

**M. Hammond a M. Waddington.**


---

(Copie.)

BUREAU DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES,

4 mars 1859.

Monsieur, - J'ai ordre du comte de Malmesbury de vous transmettre, pour l'usage du secrétaire d'Etat de l'intérieur, l'original de la correspondance, telle que notée en marge, relativement à la demande faite par le gouverneur général du Canada, pour l'extradition de W. H. Tyler, député maréchal des Etats-Unis, accusé d'avoir commis un meurtre sur le territoire du Canada.

M. le secrétaire Estcourt remarquera que l'objection qu'apporte le gouvernement des Etats-Unis à se rendre à cette demande est basée seulement sur ce que

l'accusé est tenu de répondre pour son crime dans les Etats-Unis, et non pas sur la question si, comme citoyen américain, il doit ou ne doit pas être livré en vertu du traité d'Ashburton.

J'ai, etc.,

E. HAMMOND.

H. WADDINGTON, écuyer, etc., etc.

**M. Waddington a M. Hammond.**

(Copie.)

WHITEHALL, 12 mars 1859.

Monsieur,—J'ai mis devant M. le secrétaire Sotheron Estcourt, votre lettre du 4 courant, avec la correspondance y incluse (que je vous renvoie avec la présente), au sujet de la demande faite par le gouverneur général du Canada, pour l'extradition de W. H. Tyler, député maréchal des Etats-Unis, accusé d'avoir commis un meurtre sur le territoire du Canada, et j'ai maintenant à vous dire, pour l'information du comte de Malmesbury, qu'il semble à M. Estcourt que la demande faite par le gouverneur général du Canada ne peut pas possiblement être accordée avant qu'il soit décidé si l'offense en question est ou non connaissable par les lois des Etats-Unis.

J'ai, etc.,

H. WADDINGTON.

E. HAMMOND, écuyer, etc., etc.

(Copie.—No. 46.)

HÔTEL DU GOUVERNEMENT,

Toronto, 9 avril 1859.

Monsieur,—A propos de l'affaire de W. H. Tyler et de la correspondance déjà échangée à ce sujet, j'ai l'honneur de vous inclure aujourd'hui un extrait du *Leader* de Toronto d'hier, qu'il dit être emprunté de l'*Advertiser* du Détroit. Cet article contient la sentence qui a été prononcée contre le député maréchal par la cour de district des Etats-Unis. Je ne puis, comme de raison, garantir l'exactitude de ces renseignements, mais je crois devoir vous en faire part sans autre délai, afin qu'ils puissent être communiqués au secrétaire d'Etat pour les affaires étrangères.

J'ai, etc.,

EDMUND HEAD.

Le Très Hon. Sir E. B. Lytton, Baronnet,  
Etc., etc., etc.

(Copie.)

HÔTEL DU GOUVERNEMENT,

Toronto, 4 décembre 1858.

Milord,—J'ai l'honneur de vous transmettre copies de certaines dépositions, certifiées par le magistrat devant lequel elles ont été prises, au sujet d'une violation des plus graves du territoire de Sa Majesté par un officier des Etats-Unis, accompagnée d'un acte probablement de meurtre commis par cet officier sur le côté canadien de la frontière.

Je prie Votre Seigneurie de vouloir bien obtenir du gouvernement des Etats-Unis, en vertu du traité d'Ashburton, l'extradition de William Tyler, du Détroit, la personne accusée de cette offense, pour lui faire son procès en Canada.

J'inclus, pour l'information de Votre Seigneurie, copie de plusieurs journaux du Détroit et du Port Huron.

J'ai, etc.,

EDMUND HEAD.

Lord NAPIER,

Etc., etc., etc.

WASHINGTON, 9 décembre 1858.

Monsieur,—J'ai l'honneur d'accuser réception de la lettre de Votre Excellence du 4 courant, contenant certaines dépositions relatives à la violation du territoire de Sa Majesté, à ou près Sarnia, sur la Rivière St. Clair, par William Tyler, officier public des Etats-Unis, et de la mort, par ses mains, du capitaine Jones, du brick américain "*Concord*," alors mouillé près de la rive canadienne.

Votre Excellence me prie de demander l'extradition du coupable, en appuyant la demande sur la force de la preuve que vous produisez.

Je regrette de dire à Votre Excellence que je ne me croirais pas justifiable d'aller aussi loin dans le moment; car il n'a encore été pris aucune des mesures requises par le traité et par l'acte du congrès du 10 août 1848, et ce n'est qu'après que j'aurai pris connaissance de la preuve qui pourra être faite devant le commissaire des Etats-Unis, et qui me sera transmise ou au secrétaire d'Etat, que je pourrai faire ma demande formelle en extradition.

J'ai, cependant, adressé la note ci-incluse au secrétaire d'Etat, l'assurant de la vérité de la violation de la juridiction britannique, et le priant de faire en sorte qu'il soit pris des mesures pour assurer l'emprisonnement de l'accusé et aider les fins de la justice en général.

J'inclus aussi, pour faire voir à Votre Excellence quelles mesures il faudra prendre, un rapport qui m'a été fait sur cette affaire par M. Mandeville Carlisle, le conseil de la légation de Sa Majesté.

J'ai, etc.,

(Signé,) NAPIER.

Son Excellence Sir E. HEAD, Baronnet,

Etc., etc., etc.

---

**Lord Napier au General Cass.**


---

LÉGATION DE SA MAJESTÉ BRITANNIQUE,

Washington, 9 décembre 1858.

Monsieur,—Il est de mon devoir de vous faire part d'un événement regrettable qui vient de se produire à ou près de Sarnia, dans le comté de Lambton, sur la rive canadienne de la Rivière St. Clair,—événement qui comporte avec lui la violation du territoire de Sa Majesté par un officier du gouvernement des Etats-Unis, et la mort, par les mains de cet officier, de Henry L. Jones, citoyen américain, à ce qu'il paraît, commandant un vaisseau américain alors amarré à la rive canadienne, et par conséquent dans les limites de la juridiction de Sa Majesté.

J'ai l'honneur de vous inclure plusieurs dépositions, prises par un juge de paix de Sarnia, M. Alfred Fisher, par lesquelles vous verrez qu'à bonne heure le matin du 29 ultimo, le brick "*Concord*" de Cleveland, alors à la rive canadienne, vis-à-vis des travaux du chemin de fer Grand Tronc, a été abordé par un député maréchal des Etats-Unis, du nom de William Tyler, avec un remorqueur à vapeur nommé le "*Cliff Belden*," qu'il fit amarrer au côté du "*Concord*." Il paraitait qu'en mettant pied à bord du brick quelques paroles auraient été échangées entre le député maréchal Tyler et le capitaine Jones du "*Concord*," que ce dernier aurait saisi une hache et menacé de couper l'amarre qui retenait les deux vaisseaux ensemble, et qu'alors, Tyler aurait pris un pistolet et l'aurait déchargé sur Jones, la balle traversant la tête de ce dernier et causant sa mort environ une heure et demie après.

Les témoignages que je vous communique établissent d'une manière irrécusable la violation du territoire de Sa Majesté, et prouvent la commission d'un acte de violence qui ne saurait, pour le présent, être qualifié d'une manière exacte, mais qui, en toute probabilité, constitue un meurtre.

Le gouverneur général du Canada se propose de demander l'extradition de Wm. Tyler, en vertu du traité qui concerne la reddition des fugitifs de justice ordinaires.

En attendant, vu les circonstances extraordinaires qui se rattachent à cet outrage et à ce crime, ainsi que la position de l'accusé, je me crois justifiable de demander qu'il soit donné aux autorités fédérales, à Détroit ou partout ailleurs où peut être actuellement Tyler, les instructions que vous croirez nécessaires pour assurer son emprisonnement et pour, en général, aider aux fins de la justice.

J'ai, etc.,

(Signé,) NAPIER.

(Copie.)

[Incluses copiées avec No. 3.]

HÔTEL DU GOUVERNEMENT,

Toronto, 13 décembre 1858.

Milord,—A propos de la dépêche que je vous ai adressée le 4, du courant, j'ai aujourd'hui l'honneur de vous inclure copie des deux documents suivants :—

1<sup>o</sup>.—Un mémoire à moi adressé par la chambre de commerce de Cleveland, Ohio.

2<sup>o</sup>.—Une minute du conseil exécutif de cette province que j'ai approuvée.

J'ai, etc.,

EDMUND HEAD.

Son Excellence Lord Napier.

(Copie.)

LÉGATION DE SA MAJESTÉ BRITANNIQUE,

Washington, 11 décembre 1858.

Monsieur,—J'ai l'honneur de vous inclure copie d'une note que j'ai reçue du général Cass en réponse à celle que je lui ai adressée le 9 courant, au sujet de l'extradition de William Tyler, accusé du meurtre du capitaine Jones, du brick "*Concord*," dans les eaux canadiennes.

Je suppose que Votre Excellence a déjà pris l'initiative, et institué quelques procédures à Détroit devant le magistrat compétent, pour faire arrêter le coupable.

Du moment qu'on m'aura fourni la preuve nécessaire, soit directement ou par le canal du Département d'Etat, je ne perdrai pas un instant pour demander la reddition de Tyler.

J'ai, etc.,

(Signé,) NAPIER.

Son Excellence Sir EDMUND HEAD, Baronnet.

(Copie.)

DÉPARTEMENT D'ÉTAT,

Washington, 11 décembre 1858.

Milord,—J'ai reçu votre note du 9 courant, avec les papiers qui l'accompagnent. Copies vont en être envoyées à l'avocat de district pour Michigan, avec instruction de faire rapport de toutes les circonstances dont parle Votre Seigneurie. Si l'acte donc on se plaint a été commis dans les limites du territoire de Sa Majesté Britannique, notre gouvernement n'aura pas le pouvoir de faire arrêter les impliqués tant qu'il n'aura pas été fait une demande pour leur reddition, conformément aux stipulations du traité entre les Etats-Unis et la Grande-Bretagne.

Recevez, etc.,

(Signé,) LEWIS CASS.

(Copie.)

HÔTEL DU GOUVERNEMENT,

Toronto, 24 janvier 1859.

Milord,—Relativement à la dépêche de Votre Seigneurie du 11 décembre 1858, j'ai l'honneur de vous expédier la preuve prise dans l'affaire de Tyler telle que certifiée par le commissaire de la cour de circuit des Etats-Unis, pour Michigan, George G. Bull, écuyer.

Je prends maintenant la liberté de renouveler ma demande, que Votre Seigneurie voudra bien exiger l'extradition de Tyler en vertu du traité d'Ashburton pour le livrer aux autorités du Canada.

J'ai, etc.,

EDMUND HEAD.

Lord NAPIER,  
Etc., etc., etc.

LÉGATION DE SA MAJESTÉ BRITANNIQUE.

Washington, 29 janvier 1859.

Monsieur,—J'ai l'honneur d'accuser réception de votre lettre du 24 du courant, qui contenait les témoignages entendus dans l'affaire de William H. Tyler, un échappé de la justice du Canada, et je transmets ci-joint à Votre Excellence copie d'une lettre que j'ai adressée au Secrétaire d'Etat, demandant l'extradition du criminel ci-haut nommé.

Je vous transmets aussi copie de la dépêche que j'ai envoyée au comte de Malmesbury à ce sujet.

J'ai, etc.,

NAPIER.

Son Excellence Sir E. HEAD, Baronnet,  
Etc., etc., etc.

LÉGATION DE SA MAJESTÉ BRITANNIQUE.

Washington, 29 janvier 1859.

Monsieur,—En réponse à votre note du 11 du courant, relative à l'extradition de William H. Tyler, un échappé de la justice du Canada, j'ai l'honneur de vous transmettre la déposition de M. Alfred Fisher, juge de paix du comté de Lambton, dans le Haut-Canada, renferment et authentiquant les témoignages de David Brown, Kenneth McDonald, Peter Melee et Thomas Pennington, rendus dans l'affaire en question.

La déposition de M. Fisher a été formulée devant M. J. George G. Bull, commissaire de la cour de circuit des Etats-Unis pour le district de Michigan.

La preuve que l'on produit et qui a été faite devant une cour compétente, établit d'une manière positive l'offense et le crime dont William H. Tyler, officier du gouvernement des Etats-Unis, est accusé, savoir:—

1°. Qu'il a violé le territoire et la juridiction de Sa Majesté en essayant de signifier un warrant dans les limites de ce territoire ; 2°. Qu'il a donné la mort à Henry L. Jones, capitaine du brick américain "*Concord*," en déchargeant un pistolet sur la personne du dit capitaine à bord du vaisseau déjà nommé, et qui était alors mouillé dans les eaux canadiennes.

A l'égard du dernier fait, le gouverneur général du Canada m'enjoint de vous prier de prendre les mesures nécessaires pour effectuer l'extradition du dit William H. Tyler, pour qu'il soit remis aux autorités canadiennes, conformément au traité relatif à l'extradition des criminels.

J'ai, etc.,

NAPIER.

L'honorable LEWIS CASS.

(Copie.—No. 29.)

WASHINGTON, 29 janvier 1859.

Milord,—Relativement à ma dépêche No. 13, du 17 du courant, adressée à Votre Seigneurie, j'ai aujourd'hui l'honneur de vous transmettre ci-jointe une note avec ses incluses que j'ai envoyées au secrétaire d'État, demandant l'extradition de William H. Tyler, un échappé de la justice du Canada, prévenu de la double offense d'avoir violé le territoire canadien et donné la mort à Henry L. Jones, en lui déchargeant dans la tête un pistolet, et cela dans les limites canadiennes.

L'original des dépositions prises devant un magistrat compétent des Etats-Unis, a été présenté au Département d'Etat.

Je n'ai pas strictement exigé du gouvernement des Etats-Unis qu'il exprimât ses regrets de l'offense faite au gouvernement canadien par un officier fédéral en essayant de signifier un warrant sur un vaisseau mouillé dans les eaux canadiennes, mais je suis certainement d'avis que pour cette violation du territoire de Sa Majesté le Secrétaire d'Etat devrait manifester quelque regret.

J'ai, etc.,

NAPIER.

Le comte de MALMESBURY.

(Copie.)

HÔTEL DU GOUVERNEMENT,

Toronto, C.-O., 4 février 1859.

Milord,—J'ai l'honneur d'accuser réception de votre dépêche du 29 janvier dernier et de ses incluses.

J'ai, etc.,

(Signé,) EDMUND HEAD.

Son Excellence Lord NAPIER,  
Etc., etc., etc.

WASHINGTON, 6 février 1859.

Monsieur,—J'ai l'honneur de transmettre ci-joint à Votre Excellence copie d'une note et de ses incluses que j'ai reçues du Secrétaire d'Etat, m'informant que c'est l'intention du gouvernement des Etats-Unis de refuser l'extradition de William H. Tyler, un échappé de la justice du Canada, jusqu'à ce qu'il soit constaté s'il peut être légalement jugé dans le district des Etats-Unis.

J'ai renvoyé cette communication à l'aviseur légal de la légation, et ses remarques seront sans délai transmises à Votre Excellence.

Les documents mentionnés seront envoyés au gouvernement de Sa Majesté par la malle qui partira de Boston le 9 du courant.

J'ai, etc.,

NAPIER.

Son Excellence Sir E. HEAD, Baronnet,

Etc., etc., etc.

DÉPARTEMENT D'ETAT,

Washington, 2 février 1859.

Milord,—J'ai l'honneur d'accuser réception de votre note du 29 ultimo, et la déposition qui l'accompagne, relative à l'extradition de William H. Tyler, un échappé de la justice du Canada.

Dans ma note du 11 décembre dernier que j'adressai à Votre Seigneurie à ce sujet, je disais que copie de la note précédente de Votre Seigneurie du 9 de ce mois, ainsi que les documents qui l'accompagnaient, seraient envoyés à l'avocat des Etats-Unis pour le district de Michigan. Cet envoi ayant été fait, j'ai l'honneur de communiquer à Votre Seigneurie copie de sa réponse avec les documents auxquels elle a trait. Considérant que les obligations de ce gouvernement en vertu du 10me article du traité Ashburton ne seront pas violées si, comme le dit M. Miller, Tyler doit subir un procès dans le Michigan, le président préfère remettre l'émission de son warrant à ce sujet jusqu'à ce que la question de juridiction, et toute autre qui pourra être soulevée, ait été réglée par autorité judiciaire et compétente.

Votre Seigneurie est au fait que le but de l'article relatif à l'extradition est de ne pas laisser impunie la commission des crimes dont il fait mention, et lorsque la justice ne peut pas suivre légalement son cours.

J'ai, etc.,

(Signé,) LEWIS CASS.

Lord NAPIER,

Etc., etc., etc.

Washington, 10 février 1859

Monsieur,—J'ai l'honneur de transmettre à Votre Excellence copie d'un rapport que j'ai reçu de l'aviseur légal de la légation britannique, et qui impute

les communications relatives à l'extradition de Wm. H. Tyler, que j'ai eu l'honneur de vous soumettre dans ma dépêche du 6 du courant.

Votre Excellence remarquera que tout en combattant les arguments de l'avocat de district du Michigan sur certain points, M. Carlisle affirme que Tyler ne peut être livré tant que les cours fédérales n'auront pas décidé s'il y a lieu de lui faire son procès dans les Etats-Unis.

Je n'ai pas cru devoir pousser plus loin la discussion avant d'avoir l'avis de Votre Excellence ou des instructions du gouvernement de Sa Majesté sur ce sujet.

J'ai, etc.,

(Signé,) NAPIER.

A Son Excellence Sir EDMUND HEAD, Baronnet,  
Etc., etc., etc.

(Copie.)

HÔTEL DU GOUVERNEMENT,

Toronto, C. O., 12 février 1859.

Milord,—J'ai l'honneur d'accuser réception de la dépêche de Votre Excellence du 6 février, ainsi que ses incluses, relatives à l'affaire Tyler.

J'ai pris connaissance des remarques de M. Joseph Miller, jnr., mais je m'abstiens pour le moment d'émettre une opinion sur les principales questions qu'elles soulèvent.

Je dois faire observer, cependant, qu'il en est une que je ne saurais passer sous silence, et qui, si je la comprends bien, donne à entendre que la juridiction des cours des Etats-Unis en ce qui concerne l'amirauté peut s'étendre aux eaux des lacs canadiens, parce que la juridiction de l'amirauté britannique ne va pas plus loin. S'il est possible de soutenir sérieusement une pareille doctrine en aucun cas, et surtout en matières criminelles, je n'ai pas besoin de dire qu'elle serait la conséquence de grands dangers pour les ports canadiens et une très sérieuse usurpation de la souveraineté de Sa Majesté la Reine.

Je proteste en conséquence de toutes mes forces contre toute semblable supposition ou implication.

A mon avis, il est très nécessaire de signaler sur le champ cette doctrine extraordinaire, car les lettres du secrétaire d'Etat adressées à Votre Seigneurie ne comportent, autant que j'ai pu le voir, aucune expression de regret pour l'outrage commis par un officier des Etats-Unis sur les eaux britanniques.

Ce silence est sans aucun doute la conséquence de l'impression où l'on est que Tyler ne faisait que remplir son devoir en essayant de saisir le "Concord" sur la rive canadienne, devoir dans l'exécution duquel l'on trouve seulement qu'il a été un peu trop loin.

J'ai, etc.,

(Signé,) EDMUND HEAD.

A Son Excellence Lord NAPIER,  
Etc., etc., etc.

(Copie.)

HÔTEL DU GOUVERNEMENT,

Toronto, C. O., 17 février 1859.

Milord,—J'ai l'honneur d'accuser réception, avec remerciements, de la dépêche de Votre Excellence du 10 du courant, qui contient les observations judiciaires de M. Carlisle.

Tout en admettant que l'extradition de Tyler ne doit pas être demandée avant que la question de juridiction des cours des Etats-Unis en cette affaire soit réglé par le tribunal compétent, je demande si le warrant pour sa détention à l'effet d'obtenir son extradition ne devrait pas être émis de suite, quand même il ne devrait pas servir.

A moins que ce warrant ne soit émis, il est certain que dans le cas de son acquittement ou de son renvoi de la plainte par défaut de juridiction, il pourrait par sa fuite immédiate rendre impossible son extradition en vertu du traité.

J'ai, etc.,

(Signé,) EDMUND HEAD.

A Son Excellence lord NAPIER,

Etc., etc., etc.

(Copie.)

LÉGATION BRITANNIQUE,

Washington, 17 février 1859.

Monsieur,—J'ai l'honneur de transmettre ci-joint à Votre Excellence copie d'une lettre que j'ai adressée au secrétaire d'Etat, et dont la teneur est conforme aux vues énoncées par la dépêche de Votre Excellence du 12 du courant, relative à la violation récente de la juridiction de Sa Majesté en Canada, commise par William H. Tyler, député maréchal au service du gouvernement des Etats-Unis.

J'ai, etc.,

(Signé,) NAPIER.

A Son Excellence Sir EDMUND HEAD, Baronnet,

Gouverneur Général du Canada.

(Copie.)

LÉGATION BRITANNIQUE,

Washington, 17 février 1859.

Monsieur,—J'ai l'honneur d'accuser réception de votre note du 2 du courant et de ses incluses, relatives à l'extradition de William H. Tyler, fugitif du Canada, et accusé de l'assassinat de Henry L. Jones à bord du brick américain "Concord," qui était alors mouillé dans les eaux canadiennes.

La corpondance échangée à ce sujet entre le département d'Etat et la légation britannique a été soumise au gouvernement de Sa Majesté ainsi qu'au Gouverneur Général du Canada, et j'attends les résultats de leurs démarches avant de faire aucun commentaire sur les questions de droit soulevées par l'avocat du district de Michigan dans le rapport qu'il vous a adressé.

Il en est une, cependant, que le Gouverneur Général du Canada m'a fait remarquer, et sur laquelle je ne puis me dispenser d'attirer votre attention. Je veux parler d'une induction que contient le rapport de M. l'Avocat de District Miller à l'effet d'établir que la juridiction de Sa Majesté la Reine pourrait bien n'avoir pas été enfreinte par ce député Maréchal Tyler dans l'exercice de ses fonctions. Cette opinion, certainement, n'est pas clairement énoncée par M. Miller, ni directement maintenue dans la communication que j'ai eu l'honneur de recevoir de vous, mais elle peut paraître ainsi par le fait qu'il n'a été, en autant que je le sais, manifesté aucun regret de la part du Gouvernement des Etats-Unis, relativement à la violation du territoire et de la juridiction de Sa Majesté par un officier de ce Gouvernement, et cela en essayant de saisir, en vertu d'un warrant émis dans les Etats-Unis, un vaisseau sur la rive canadienne. Distinction faite de l'offense criminelle, la violation du territoire de Sa Majesté a été pleinement démontrée dans les représentations que je vous ai faites à ce sujet, et ce défaut de toute allusion sur ce point de l'affaire en discussion me porte, de la part du Gouverneur Général, à maintenir la juridiction de Sa Majesté dans la localité mentionnée, et à rappeler de nouveau l'attention sur la violation des droits de la couronne en Canada, bien qu'il n'y ait aucun doute qu'elle n'a pas été autorisée.

J'ai, etc.,

(Signé,) NAPIER.

A l'Honorable Lewis Cass, Secrétaire d'Etat,

Etc., etc., etc.,

(Copie.)

HÔTEL DU GOUVERNEMENT,

Toronto, 24 février 1859.

Milord,—J'ai l'honneur d'accuser avec remerciements la réception de la dépêche de Votre Excellence, en date du 17 du courant, et renfermant une copie de la lettre par vous adressée au secrétaire d'Etat des Etats-Unis, au sujet de l'affaire Tyler.

J'ai, etc.,

(Signé,) EDMUND HEAD.

A Son Excellence Lord NAPIER,

Etc., etc., etc.

(Copie.)

WASHINGTON, 25 février 1859.

Monsieur,—Relativement à la dépêche en date du 17 du courant, que j'ai adressée à Votre Excellence, j'ai l'honneur de vous transmettre ci-joint une

25 février 1859. note que je tiens du secrétaire d'Etat, disant que si, lors du procès de Wm. H. Tyler, il appert que la juridiction et le territoire de la Grande Bretagne ont été violés, les regrets qu'il convient d'exprimer le seront alors.

Je saisis cette occasion de transmettre à Votre Excellence copie d'une note que j'ai adressée au général Cass, comportant le sens de votre communication du 25 février 1859, du 17 du courant, et à l'effet qu'il fasse préparer un Warrant pour l'extradition de William H. Tyler, qui lui sera de suite signifié dans le cas où il serait acquitté ou renvoyé de la plainte par les cours des États-Unis.

J'ai, etc.,

(Signé,) NAPIER.

A Son Excellence Sir EDMUND HEAD, Baronnet,  
Etc., etc., etc.

DÉPARTEMENT D'ETAT,

Washington, 24 février 1859.

Milord,—J'ai l'honneur d'accuser réception de la note de Votre Seigneurie, en date du 17 du courant, et dans laquelle, relativement à l'affaire de William H. Tyler, vous faites mention d'une prétendue induction que contient le rapport de l'avocat des Etats-Unis pour le District de Michigan, à l'effet d'établir que la juridiction de Sa Majesté Britannique pourrait bien n'avoir pas été enfreinte par le député maréchal Tyler dans l'exercice de ses fonctions ; qu'il n'a été manifesté aucun regret de la part du gouvernement des Etats-Unis, relativement à la violation du territoire et de la juridiction de Sa Majesté par un officier du gouvernement, et cela en essayant de saisir, en vertu d'un warrant émis dans les Etats-Unis, un vaisseau sur la rive canadienne, et que vous appelez de nouveau l'attention sur la violation des droits de la couronne en Canada, bien qu'il n'y ait aucun doute qu'elle n'a pas été autorisée.

En réponse, j'ai l'honneur de dire qu'il n'a pas été jugé à propos que l'on s'occupât de cette affaire avant de connaître l'issue du procès qui, vraisemblablement, mettra tous les faits en lumière ; mais s'il appert alors que le territoire et la juridiction de la Grande Bretagne ont été violés, les regrets qu'il convient d'exprimer le seront sans aucun doute.

J'ai, etc.,

(Signé,) LEWIS CASS.

A Lord NAPIER,  
Etc., etc., etc.

WASHINGTON, 25 février 1859.

Monsieur,—Le Gouverneur Général du Canada a pris en considération votre lettre du 2 du courant, qui l'informait de la résolution du gouvernement des Etats-Unis, à l'égard du procès de William H. Tyler, accusé de l'assassinat de Henri L. Jones, à bord du brick américain "Concord," pendant que ce vaisseau était mouillé dans les eaux canadiennes.

Tout en s'abstenant de discuter les raisons qui portent le gouvernement des Etats-Unis à constater la responsabilité de l'inculpé devant la Cour du District de Michigan, avant d'émettre un warrant pour son extradition, le Gouverneur Général a dirigé mon attention sur un fait qui pourrait bien nuire aux fins de la justice en cette affaire dans le cas de l'acquiescement de Wm. H. Tyler par la cour fédérale, ou dans le cas où il serait renvoyé de la plainte par suite du défaut de juridiction de ce tribunal, il est à craindre que l'inculpé ne s'enfuit avant qu'il soit possible d'obtenir et de lui signifier un mandat d'extradition.

Je prends en conséquence la liberté de suggérer que, comme mesure de précaution, le mandat d'extradition soit préparé et remis à l'avocat du district de Michigan, afin que dans le cas où Tyler serait élargi de la prison, où il est actuellement, il puisse être réemprisonné de suite.

S'il arrivait que pour des motifs qui me sont inconnus ce que je suggère fût impraticable, j'ai l'espoir que les autorités des Etats-Unis adopteront telles autres mesures de précaution à l'effet d'empêcher que le criminel ne s'enfuit et que le traité ne soit éludé.

J'ai, etc.,

(Signé,) NAPIER.

L'hon. L. Cass.

(Copie.)

HÔTEL DU GOUVERNEMENT,

Toronto, 4 mars 1859.

Milord,—J'ai l'honneur d'accuser, avec remerciement, la réception de la dépêche que m'a adressée Votre Excellence en date du 25 ultimo, et renfermant la copie d'une note du secrétaire d'Etat des Etats-Unis, ainsi que celle d'une lettre adressée par vous au général Cass, relativement à l'affaire William H. Tyler.

J'ai, etc.,

EDMUND HEAD.

Lord NAPIER,

Etc., etc., etc.

---

---

# RAPPORT

D'un Comité spécial sur le Bill pour amender les Lois relatives aux brevets d'inventions.

---

---

Appendice (No. 66.)

---

---

# RAPPORT

D'un Comité spécial sur l'entrée des Journaux de cette Chambre du 11 Mars 1858, relative à la pétition de Joseph Matsalabalet, chef, et autres, de la tribu des Sauvages Abénakis, demeurant à Bécancour, priant qu'il leur soit permis de concéder leurs terres comme le font les autres tribus des Sauvages en cette Province.

---

*[ Conformément à la recommandation du comité permanent des impressions, les rapports ci-dessus ne sont pas imprimés. ]*

---

---

---

IMPRIMÉ PAR LOUIS PERRAULT, RUE BAY, TORONTO.

---

# RAPPORT

ET

DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ

sur les

# BANQUES

ET

# LE COURS MONÉTAIRE.

---

Imprimé par ordre de l'Assemblée Législative.

---



TORONTO:

IMPRIMÉ PAR JOHN LOVELL, COIN DES RUES YONGE ET MELINDA.

1859.

## ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE,

VENDREDI, 4 mars 1859.

*Résolu*,—Qu'il soit nommé un comité spécial pour prendre en considération la question du commerce de banque et du cours monétaire de la province, et faire rapport de temps à autre ; avec pouvoir d'envoyer quérir personnes, papiers et records.

*Ordonné*, Que

L'HON. M. GALT,  
M. SIMARD,  
L'HON. M. CAYLEY,  
M. BUCHANAN,  
L'HON. M. TERRILL,  
L'HON. M. BROWN,  
L'HON. M. DORION, ET  
M. HOWLAND,

Forment le dit comité.

Attesté,

W. B. LINDSAY,  
Greffier Ass. Lég.

## ORDRE DE RENVOI.

JEUDI, 17 mars 1859.

*Ordonné*,—Que la question de l'état du commerce et de la dépression commerciale soient renvoyées au dit comité.

MERCREDI, 30 mars 1859.

*Ordonné*,—Que le bill (No. 131) pour incorporer la Banque d'Épargne des Artisans de Toronto (tel qu'amendé par le comité des bills privés) soit renvoyé au dit comité.

---

# RAPPORT.

---

SALLE DE COMITÉ,

*Mercredi, 27 avril 1859.*

Le comité spécial nommé pour s'enquérir du fonctionnement du système des banques et du cours monétaire de cette province, et auquel a été renvoyée l'enquête sur les causes de la récente dépression commerciale, a l'honneur de soumettre son SECOND RAPPORT.

Votre comité, comme mesure préliminaire à l'invitation à comparaître de personnes pratiquement versées dans le sujet qui lui était renvoyé, a commencé ses travaux par une série de questions soumises aux différentes banques de la province, et a adressé des circulaires à beaucoup de personnes engagées dans le commerce du pays. De ces dernières il n'a été reçu que peu de réponses jusqu'ici.

La clôture prochaine de la session interrompra nécessairement les travaux de votre comité, mais il est tellement pénétré de l'importance des sujets qui lui ont été renvoyés, qu'il prend la liberté de recommander qu'il soit nommé un comité, au commencement de la prochaine session du parlement, pour reprendre l'enquête. Votre comité est aussi d'opinion qu'il en résulterait beaucoup d'avantages, si le gouvernement croyait devoir nommer une commission non payée pour recueillir des renseignements de différentes sources, dans la province et ailleurs, durant la vacance.

Votre honorable chambre ne manquera pas de remarquer qu'il existe une grande unanimité d'opinion parmi les gérants des banques, que les chartes sont généralement défectueuses sous le rapport des sauvegardes dont on a voulu entourer la circulation du papier-monnaie dans la province. C'est un point d'une importance tellement vitale, et qui affecte à un si haut degré la base même de tout le système du crédit, qu'il engagera sans doute prochainement l'attention de la législature.

La circulaire adressée aux banques, et les réponses qui y ont été faites, sont soumises ci-jointes, ainsi que les délibérations du comité.

Le tout néanmoins humblement soumis.

WM. CAYLEY,  
Président.

# DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ

SUR LES

## BANQUES ET LE COURS MONÉTAIRE.

CHAMBRE DE COMITÉ,

VENDREDI, 11 mars 1859.

Le comité s'assemble pour s'organiser.

PRÉSENTS :

L'HON. M. GALT,  
 “ M. CAYLEY,  
 “ M. TERRILL,  
 “ M. DORION,  
 “ M. BROWN, ET  
 M. BUCHANAN.

L'hon. M. *Brown* propose que l'hon. M. *Galt* prenne le fauteuil.

M. *Galt* dit que son temps est tellement employé, qu'il prendra la liberté de proposer en amendement, Que l'hon. M. *Cayley* prenne le fauteuil.—Adopté.

Le président soumet une série de questions qui sont lues et agréées, comme suit :

*Ques. 1.*—Les chartes des banques de la province en général, par les privilèges qu'elles confèrent et les restrictions et conditions qu'elles imposent, vous paraissent-elles répondre aux différents buts que l'on doit présumer que toute législature a en vue en sanctionnant l'établissement de pareilles institutions ?

*Ques. 2.*—Les chartes paraissent-elles être trop restrictives ou pas assez strictes sous quelques rapports ?

*Ques. 3.*—Quel est, dans votre opinion, le *minimum* de capital sur lequel une banque devrait pouvoir obtenir une charte ?

*Ques. 4.*—Devrait-il y avoir une limite *maximum* ?

*Ques. 5.*—Les restrictions actuelles, relativement à la nature des garanties sur lesquelles les banques sont autorisées à accorder de l'escompte, devraient-elles être maintenues ou modifiées ?

*Ques. 6.*—Quel a été, en pratique, l'effet de l'augmentation du taux d'intérêt qu'il a été dernièrement permis aux banques de charger ?

- Ques. 7.*—Les intérêts du commerce et l'avantage du public en général, seraient-ils mieux servis en faisant disparaître toute restriction quant aux taux d'intérêt?
- Ques. 8.*—Quel devrait être le maximum du papier-monnaie qu'une banque devrait pouvoir émettre, eu égard à son capital?
- Ques. 9.*—Quelle devrait être la proportion relative entre les espèces en voûte et la circulation du papier-monnaie d'une banque?
- Ques. 10.*—En quelle année la banque à laquelle vous êtes attaché a-t-elle commencé ses opérations, et quel était alors son capital?
- Ques. 11.*—Quelle augmentation de capital, s'il y en a eu, a eu lieu, et à quelles époques?
- Ques. 12.*—Quels dividendes et bonus votre banque a-t-elle payé depuis sa fondation?
- Ques. 13.*—Dites le montant de la réserve qu'a eu la banque chaque année?
- Ques. 14.*—La banque a-t-elle en aucun temps suspendu ses paiements en espèce, et pendant combien de temps?
- Ques. 15.*—Quelles étaient les dettes de la banque lors de la suspension, le montant des espèces en voûte, et du papier escompté?
- Ques. 16.*—Quel était l'état du bilan des escomptes, et le montant du papier-monnaie en circulation, lors de la reprise des paiements en espèce?
- Ques. 17.*—Quel effet a produit sur les affaires commerciales du pays la suspension et la reprise des paiements en espèce?
- Ques. 18.*—Avez-vous quelques suggestions à faire relativement à la dénomination des billets de banque qui forment maintenant la circulation,—ou relativement au règlement de compte hebdomadaire entre les banques?
- Ques. 19.*—Serait-il désirable, dans votre opinion, de rendre l'argent offre légale pour un plus fort montant qu'à présent, et jusqu'à quel montant?
- Ques. 20.*—Une monnaie d'or provinciale serait-elle de quelque avantage, et de quelles dénominations?
- Ques. 21.*—Est-il désirable de changer le mode actuel de recevoir ou payer l'or au titre ou au poids?
- Ques. 22.*—En examinant l'histoire commerciale de l'Europe et des Etats-Unis, quelles sont les causes qui, suivant vous, ont produit les paniques et dépressions commerciales?
- Ques. 23.*—Croyez-vous que les mêmes causes ont existé ou existent en Canada?
- Ques. 24.*—Dans votre opinion, la législature peut-elle, au moyen de lois, soulager la dépression commerciale, ou empêcher un commerce trop considérable?

*Ordonné,*—Que les dites questions soient imprimées pour l'usage du comité.

Ajourné jusqu'à convocation par le président.

*Mardi, 15 mars 1859.*

Le comité s'assemble.

PRÉSENTS :

L'HON. M. CAYLEY, président ;  
L'HON. M. TERRILL, et  
M. HOWLAND.

La liste des questions imprimées est soumise au comité.

Le président charge le greffier d'en adresser deux copies à chacune des différentes banques de la province.

Aussi, que 500 copies de la dite liste, avec un autre titre, soient imprimées et distribuées, demandant des renseignements et des opinions de la classe commerciale et autres personnes versées dans les transactions monétaires.

Ajourné jusqu'à convocation par le président.

*Lundi, 4 avril 1859.*

Le comité s'assemble.

PRÉSENTS :

L'HON. M. CAYLEY, président ;  
L'HON. M. GALT,  
L'HON. M. TERRILL, et  
M. SIMARD.

Le comité prend en considération le bill (No. 131) pour incorporer la Banque d'Epargne des Artisans de Toronto, qui lui a été renvoyé, mais vu l'absence de M. Howland (l'un des membres du comité), la considération est ajournée.

Le président soumet au comité les réponses reçues de différentes banques.

*Ordonné*,—Que ces réponses soient imprimées pour l'usage du comité.

Ajourné à mercredi, à 10½ heures A. M.

*Mercredi, 6 avril 1859.*

Le comité s'assemble.

PRÉSENTS :

L'HON. M. CAYLEY, président ;  
L'HON. M. GALT,  
L'HON. M. DORION,  
M. HOWLAND, et  
M. SIMARD.

Le comité délibère sur le bill (No. 131.) " Acte pour incorporer la Banque d'Epargne des Artisans de Toronto."

Le comité délibère sur la question de la monnaie d'argent en cette province.

*Ordonné*,—Que le greffier soumette au comité, à sa prochaine séance, les actes du parlement sur le cours monétaire, et la proclamation qui s'y rapporte.

Ajourné jusqu'à convocation par le président.

Samedi, 9 avril 1859.

Le comité s'assemble.

PRÉSENTS :

L'HON. M. CAYLEY, président ;  
L'HON. M. GALT,  
M. HOWLAND, et  
M. SIMARD.

Le comité délibère sur le bill (No. 131), "Acte pour incorporer la Banque d'Epargne des Artisans de Toronto."

Le comité délibère sur la question des banques et du cours monétaire,

Le greffier soumet au comité un résumé des actes relatifs au cours monétaire.

*Résolu*,—Que le comité s'ajourne à mardi, le 12 courant, à 10½ heures, A. M., et que le comité soit spécialement convoqué pour prendre en considération le rapport sur le bill (No. 131), "Acte pour incorporer la Banque d'Epargne des Artisans de Toronto."

Ajourné.

Mardi, 12 avril 1859.

Le comité s'assemble, conformément à l'ajournement.

PRÉSENTS :

L'HON. M. CAYLEY, président ;  
L'HON. M. GALT,  
L'HON. M. TERRILL,  
M. HOWLAND, et  
M. SIMARD.

Le président soumet le rapport suivant sur le bill (No. 131), "Acte pour incorporer la Banque d'Epargne des Artisans de Toronto."

Le comité sur les banques et le cours monétaire, auquel a été renvoyé le bill intitulé : "Acte pour incorporer la Banque d'Epargne des Artisans de Toronto," a l'honneur de faire rapport :

Qu'il a soigneusement examiné les clauses du bill, et les a comparées aux dispositions de l'acte général des banques d'épargne. L'objet du bill paraît être de faire disparaître en grande partie les restrictions imposées par l'acte général relativement à la nature des garanties que pourra garder la banque projetée.

En vertu de l'acte général, les banques d'épargne qui existent maintenant doivent être fermées en 1862, ou sont obligées de se soumettre à un système uniforme et plus rigoureux relativement à l'acceptation de garanties. Il n'existe pas d'empêchement si les pétitionnaires veulent s'incorporer conformément aux dispositions de cet acte.

Mais passer le bill tel qu'il a été préparé par les pétitionnaires serait virtuellement révoquer la clause la plus importante de l'acte général que ceux qui l'ont préparé avaient en vue pour la protection des déposants.

Sous ces circonstances, le comité, en rapportant le bill, prend la liberté de dire que, dans son opinion, le préambule n'est pas fondé.

En même temps, étant fortement convaincu, d'après l'histoire des banques d'épargne, que toute la protection qu'il est au pouvoir de la Législature et de l'Etat d'accorder, devrait être étendue aux classes moyennes et plus humbles qui forment le gros des déposants, il suggère respectueusement qu'un projet large et vaste, sur le principe des banques d'épargne, pourrait être mûri avant l'époque où les chartes devront expirer, pour encourager autant que possible parmi les classes inférieures le désir d'amasser leurs économies en accordant à leurs dépôts la garantie de la province.

Lequel est adopté, et

*Ordonné*,—Que le président fasse rapport du bill en conséquence.

Sur motion de M. Galt, il est

*Résolu*,—Que le président prépare un court rapport, soumettant les témoignage et les opinions des banques à la chambre; et qu'il suggère aussi, comme la session touche évidemment à sa fin, et que l'on n'aura que peu d'occasion d'obtenir de nouveaux renseignements, qu'un comité soit nommé à la prochaine session pour reprendre l'enquête, et qu'il serait avantageux que le gouvernement nommât une commission non payée durant la vacance pour recevoir des témoignages et recueillir des renseignements.

Ajourné jusqu'à convocation par le président.

*Mercredi, 27 avril 1859.*

Le comité s'assemble.

PRÉSENTS :

L'HON. M. CAYLEY, président ;  
L'HON. M. GALT, et  
M. SIMARD.

Le greffier fait rapport que des réponses ont été reçues de toutes les banques auxquelles il a été envoyé des circulaires, à l'exception de deux (lesquelles réponses sont annexées au rapport).

Le président soumet au comité un projet de rapport, conformément à la résolution du 12 avril courant.

*Ordonné*,—Que ce rapport soit pris en considération à la prochaine séance du comité.

Ajourné jusqu'à convocation par le président.

*Jeudi, 28 avril 1859.*

Le comité s'assemble.

PRÉSENTS :

L'HON. M. CAYLEY, président;

L'HON. M. GALT,

M. SIMARD,

M. HOWLAND, et

M. BUCHANAN.

Le président lit au comité un projet de rapport préparé conformément à ses instructions, et il est comme suit :

Le comité spécial nommé pour s'enquérir du fonctionnement du système des banques et du cours monétaire de cette province, et auquel a été renvoyée l'enquête sur les causes de la récente dépression commerciale, a adopté le rapport suivant :

Votre comité, comme mesure préliminaire à l'invitation à comparaître de personnes pratiquement versées dans le sujet qui lui était renvoyé, a commencé ses travaux par une série de questions soumises aux différentes banques de la province, et a adressé des circulaires à beaucoup de personnes engagées dans le commerce du pays. De ces dernières il n'a été reçu que peu de réponses jusqu'ici.

La clôture prochaine de la session interrompra nécessairement les travaux de votre comité, mais il est tellement pénétré de l'importance des sujets qui lui ont été renvoyés, qu'il prend la liberté de recommander qu'il soit nommé un comité, au commencement de la prochaine session du parlement, pour reprendre l'enquête. Votre comité est aussi d'opinion qu'il en résulterait beaucoup d'avantages, si le gouvernement croyait devoir nommer une commission non payée pour recueillir des renseignements durant la vacance.

Votre honorable chambre ne manquera pas de remarquer qu'il existe une grande unanimité d'opinion parmi les gérants des banques, que les chartes sont généralement défectueuses sous le rapport des sauvegardes dont on a voulu entourer la circulation du papier-monnaie dans la province. C'est un point d'une importance tellement vitale, et qui affecte à un si haut degré la base même de tout le système du crédit, qu'il engagera sans doute prochainement l'attention de la législature.

La circulaire adressée aux banques, et les réponses qui y ont été faites, sont soumises ci-jointes, ainsi que les délibérations du comité.

M. *Buchanan* propose que le dit rapport soit amendé en insérant les mots "de différentes sources, dans la province et ailleurs," après le mot "renseignements," dans le second paragraphe,—ce qui est adopté.

L'hon. M. *Galt* propose l'adoption du rapport tel qu'amendé.

Adopté *nem. con.*

Le comité prend ensuite en considération le sujet de la monnaie d'argent en usage dans la province, et après quelque discussion l'inspecteur général est requis d'obtenir l'opinion des officiers de la couronne relativement à certains points qui s'y rattachent.

Ordonné,—Que le président soumette le rapport tel qu'adopté, ainsi que les délibérations du comité, à la chambre aujourd'hui.

Ajourné *sine die.*

## RÉPONSES ANNEXÉES AU RAPPORT.

*(Du Caissier de la Banque de Montréal.) Montréal.*

*A la question 1.*—Je suis d'opinion qu'il est nécessaire de faire des changements très considérables dans les chartes des banques, afin d'assurer à la province un système de banque établi sur des principes solides.

Je considère que les chartes actuellement existantes sont défectueuses,—1o. Parce qu'elles autorisent la création d'un capital pour le commerce de banque beaucoup au-delà des besoins du pays, et qu'en même temps elles confèrent le privilège d'émettre des billets pour la circulation sans être accompagné d'aucune des sauvegardes qui sont nécessaires pour les intérêts publics.

2. Parce qu'elles permettent aux banques de commencer des affaires avec un trop petit montant de capital payé, et qu'elles ne contiennent pas de dispositions pour le paiement *bonâ fide* même du petit montant dont le paiement est requis. Il existe aujourd'hui quelques chartes en vertu desquelles un versement de \$10,000 en débetures (ce qui fait 10 pour cent sur ce qui peut n'être qu'un capital nominalelement payé de \$100,000) est tout ce qui est nécessaire pour autoriser les banques en question à émettre des billets au montant de \$110,000.

3. Parce que les banques ne sont pas obligées de garder des espèces comme réserve pour faire face à leurs engagements, consistant en circulation et dépôts.

4. Parce que les banques ne sont pas obligées de publier périodiquement les noms de leurs sociétaires, ce qui est une obligation très importante, tant par rapport au capital social non-payé, qu'à cause de la double responsabilité des actionnaires.

*A la question 2.*—La réponse à cette question est comprise dans celle donnée au No. 1.

*A la question 3.*—Je suis d'opinion qu'afin d'établir sur des bases solides un système de banque avantageux pour la province, il est de la plus haute importance que les banques aient un fort capital payé.

Les banques les plus prospères, et celles qui ont produit de plus grands avantages pour les sociétés, possédaient de très grands capitaux.

Aucun pays n'a retiré plus d'avantages de ses institutions de banque que l'Ecosse et l'Irlande. En Ecosse il n'y a aujourd'hui que quatorze banques, et en Irlande il n'y en a que sept.

Dans ni l'un ni l'autre de ces pays il n'existe de banque nationale possédant les privilèges de la banque d'Angleterre, et dans ni l'un ni l'autre il ne peut être établi de nouvelle banque d'émission.

La position de l'Ecosse et de l'Irlande se trouvait, il n'y a pas encore bien longtemps, à peu près la même que celle où se trouve aujourd'hui le Canada, et des banques établies et conduites sur des principes aussi solides que ceux qui ont gouverné les institutions monétaires de ces pays ne pourraient manquer de conférer des avantages inestimables à la province.

Les principales banques du Canada ont étendu leurs affaires sur tout le pays, et elles ont aujourd'hui soixante-quatorze succursales et agences. Partout où elles ont trouvé un débouché favorable, elles ont établi une agence, en sorte qu'il n'y a pas un seul district de quelque importance qui ne jouisse de tous les avantages que peut conférer une banque, et en même temps les plus petites agences possèdent tout le pouvoir et toute la sûreté d'une grande institution monétaire.

L'agent de circulation de la province consiste presque exclusivement en papier-monnaie des banques, et il est de la plus haute importance pour les intérêts publics que ces institutions soient établies sur des bases solides, que

l'on ne peut obtenir que par un grand capital payé. Jusqu'ici les billets des banques canadiennes ont joui de la plus grande confiance, tant en Canada qu'aux Etats-Unis; et durant la panique de 1857, ils étaient reçus dans ce pays (les Etats-Unis) avec autant d'empressement que les espèces, en paiement des billets que les banques locales étaient appelées à racheter.

Cette confiance dans la stabilité des banques canadiennes ne peut être attribuée qu'à leur fort capital.

Si l'on permettait l'établissement de petites banques en Canada, je suis d'opinion qu'elles feraient tort au pays.

La garantie qu'elles offrent au public est insuffisante, et elles ne peuvent être conduites sur des principes d'honneur et de probité, et être en même temps profitables. L'on verra presque invariablement que les petites banques se trouvent dans la nécessité d'étendre leurs affaires au-delà des limites qu'assigne la prudence, afin de faire face à leurs dépenses et rapporter quelque chose aux actionnaires.

Durant les époques de gêne et d'exigence, il est difficile aux petites banques de faire face à leurs engagements, et il leur est impossible de donner l'aide que leurs pratiques et le public ont le droit d'en attendre. La faillite d'une banque pourrait mettre toutes les autres en danger et produire les conséquences les plus graves.

Les émissions des petites banques perdent souvent leur crédit, et la conséquence est que le pays où elles existent devient inondé de valeurs dépréciées et inacceptables par les banques.

L'administration des petites banques est généralement défectueuse; elles sont contrôlées par quelques individus qui absorbent leurs ressources, et ainsi les centres où elles existent n'en retirent que très peu de profit.

Je suis d'opinion que le minimum du capital devrait être d'un million de piastres, et qu'il ne devrait être permis à aucune banque de commencer les affaires avec moins d'un tiers de son capital, et que les actionnaires devraient être obligés de payer tout le capital sous trois ans. Si le capital social était plus fort que ce minimum, il pourrait être donné un délai proportionné pour son paiement.

*A la question 4.*—Comme je l'ai déjà dit, je considère de la plus haute importance que le capital des banques soit fort, et je crois qu'il n'y a aucune raison de craindre l'établissement de banques avec un trop grand capital.

*A la question 5.*—Je suis d'opinion que les restrictions actuelles devraient être maintenues, avec cette exception, que les banques devraient avoir la faculté de recevoir et garder des connaissements et reçus de chemins de fer représentant des effets *in transitu*, comme garantie collatérale pour les lettres de change ou autres obligations reçues dans le cours ordinaire des affaires.

*A la question 6.*—Aucun effet marqué n'a été produit par la permission de charger un taux d'escompte d'un pour cent de plus. Les pratiques des banques, dont les comptes en valent la peine, n'ont pas, je crois, été chargées plus qu'auparavant, et l'extension du taux légal à 7 pour cent n'a guère porté les banques à accorder des avances sans quelques autres avantages collatéraux.

*A la question 7.*—Certainement oui. La limitation du taux de l'escompte que peuvent charger les banques les force à borner leurs avances à ceux dont les transactions offrent quelques avantages collatéraux. La loi actuelle est donc inefficace comme moyen de fixer et régler réellement la valeur des deniers avancés par les banques. Beaucoup de classes d'industriels qui ne peuvent offrir ces avantages, ne participent pas dans les facilités du commerce de banque, et les

avantages directs qui devraient être offerts à tous par les banques du pays sont limités à un petit nombre comparativement. Dans les temps de gêne et de difficulté commerciale, l'effet des lois d'usure est de forcer les banques à recourir à des expédients incommodes pour leurs pratiques, afin de maintenir leurs demandes dans des limites convenables, comme de diminuer péremptoirement leur escompte, abrégé le cours des billets, et charger des taux d'échange élevés. Dans ces occasions les banques refusent tout à fait d'avancer aux pratiques *inférieures*, tandis que les pratiques *supérieures* ne sont que restreintes dans les facilités qui leur sont accordées.

Aux personnes qui ont des comptes d'une certaine valeur sous d'autres rapports, il est fait des avances de fonds selon l'estimation que fait le banquier de la valeur de leurs comptes, tandis que les demandes de celles dont l'accommodement ne rapporte que l'intérêt légal sont entièrement rejetées, et durant la dernière crise commerciale, lorsqu'il devint nécessaire d'imposer quelque restriction à l'escompte, si les banques eussent eu la facilité de charger un taux d'escompte proportionné à la valeur réelle de l'argent, beaucoup de personnes auxquelles des avances ont été refusées en auraient obtenu.

L'imposition d'un taux d'escompte plus élevé aurait certainement eu une tendance à réduire le chiffre de l'accommodement demandé par les plus riches pratiques des banques, et elles auraient alors pu étendre leur accommodement plus généralement; toutes les classes de la société auraient reçu une mesure d'aide plus égale, et auraient été mieux en état de supporter la gêne sérieuse qui s'est fait sentir, et les petits marchands en auraient éprouvé plus d'avantage que les grands.

L'expérience a prouvé que l'ajustement convenable du taux d'intérêt est le véritable moyen de régler le cours monétaire et le crédit du pays, et la société ainsi que les banques ont beaucoup souffert, durant la dernière crise, de ce qu'elles étaient obligées de maintenir le taux de l'escompte à un niveau plus bas qu'il n'était naturel qu'il fût.

Une hausse modérée et temporaire dans le taux de l'escompte ne peut jamais faire un tort réel au commerce, et serait de fait le moyen d'empêcher que les particuliers ne fassent de grands sacrifices pour se procurer l'argent dont ils ont besoin. La faculté de demander un taux d'escompte plus élevé serait aussi exercée d'une manière avantageuse par les banques, en mettant un frein à la spéculation, et en avertissant de l'approche des époques de difficulté,—ce qui restreindrait les affaires à temps et produirait des résultats très importants.

Ce moyen de régler le cours monétaire et le crédit du pays est surtout nécessaire durant une crise commerciale, et l'on a toujours vu que la nécessité de tenir le taux de l'escompte plus bas qu'il ne l'est naturellement avant une époque de difficulté commerciale, produisait une fausse sécurité, qui faisait maintenir les engagements à crédit sur une grande échelle, jusqu'à ce que les banques, dans leur propre intérêt, étaient obligées, en l'absence de tout autre moyen restrictif, de refuser les avances, ce qui faisait un tort considérable au commerce.

Les banques exercent nécessairement en tout temps une influence très grande sur les affaires générales du pays, et je crois que cela ne peut être fait avec succès que par un règlement convenable du taux de l'escompte, durant les époques de prospérité commerciale autant que durant les époques de difficulté.

*A la question 8.*—Je suis d'opinion que les émissions des banques devraient être gouvernées non seulement par le montant du capital payé, mais aussi par les réserves qu'elles gardent en espèces.

Je suis d'opinion que le privilège aujourd'hui accordé aux banques d'émettre du papier-monnaie est trop grand pour être compatible avec la sûreté des trans-

actions monétaires du pays, s'il n'est accompagné des sauvegardes dont l'expérience a démontré la nécessité.

Les banques fournissent l'agent de circulation de la province, et il est de la plus haute importance que leurs émissions soient entourées de la plus grande sécurité possible. Aucune réserve en espèces ne peut assurer le rachat instantané de tous les billets de la banque. La seule garantie contre une demande extraordinaire, et pour que les billets des banques conservent une valeur égale à l'or, est la confiance du public dans la solvabilité de ces institutions.

Il est donc très important que la législature prenne toutes les précautions raisonnables pour leur assurer cette confiance. L'on peut y parvenir, je crois, en limitant le privilège de l'émission du papier-monnaie aux banques qui ont un montant considérable de capital payé. Mais je suis aussi d'opinion que les banques devraient être obligées de garder des espèces au montant de pas moins d'un quart de leurs billets en circulation et d'un septième de leurs dépôts.

Chaque banque bien administrée tiendra non-seulement une réserve en espèces proportionnée à sa circulation et à ses dépôts, mais aussi des fonds non employés entre les mains de ses agents à New-York et à Londres. Cependant, je suis d'avis qu'en accordant le précieux privilège d'émettre du papier-monnaie, la législature devrait obliger les banques à garder une réserve en espèces, et que l'obligation devrait aussi s'étendre aux engagements des banques sous forme de dépôts.

Les banques sont aujourd'hui obligées de placer 10 pour cent de leur capital payé en effets du gouvernement. Ce placement n'offre qu'une légère garantie aux créanciers des banques, et n'est d'aucune valeur comme réserve pour faire face à quelque demande subite ou à quelque circonstance difficile, les effets n'étant pas à la disposition des banques, et s'ils l'étaient, ne pourraient être facilement réalisés. Si les banques étaient obligées de garder la réserve en espèces dont j'ai parlé, elles pourraient être déchargées de l'obligation de garder ce qui est de si peu de valeur pratique.

*A la question 9.*—La réponse à cette question a été donnée dans la précédente.

*A la question 10.*—En 1817, avec un capital de £250,000, dont £87,500 furent payés durant la première année.

*Aux questions 11, 12 et 13.*—Le renseignement demandé se trouve dans l'état ci-annexé (page 17).

*A la question 14.*—La banque suspendit ses paiements le 18 mai 1837, et les reprit le 23 juin 1838. Ils furent de nouveau suspendus en novembre 1838, et repris le 1er juin 1839.

*A la question 15.*—Lors de la première suspension les engagements en circulation et les dépôts s'élevaient à £388,000. La première s'élevait à £117,330. La voûte contenait £56,457 en espèces, et le montant sous escompte était de £682,042.

Lors de la seconde suspension, les engagements en circulation et dépôts s'élevaient à £386,652. La première s'élevait à £180,808. La voûte contenait £117,623 en espèces, et le montant sous escompte était de £738,750.

*A la question 16.*—Lorsque la banque reprit ses paiements en espèces, en juin 1838, elle avait £640,334 sous escompte, et la circulation était de £209,353. Lors de la seconde reprise, elle avait £653,833 sous escompte, et la circulation était de £280,461.

*A la question 17.*—La suspension des paiements en espèces fut imposée à la banque par les craintes de la classe marchande, ses débiteurs, et eut pour effet immédiat la dépréciation de la valeur des billets de banque, alors presque exclusivement, comme aujourd'hui, l'agent de circulation, et de causer une hausse rapide dans le taux de l'échange sterling, qui atteignit une prime de 22 pour cent, tandis que les accommodements de banque, par un système de renouvellements forcés, furent restreints à la classe qui était la plus endettée envers les banques au moment de la suspension. La suspension eut aussi l'effet d'élever le prix des effets négociables sur notre propre marché en proportion de la prime demandée pour les espèces,—circonstances qui nuisaient certainement aux intérêts commerciaux du pays, et qui auraient produit des effets encore beaucoup plus désastreux sans les énormes dépenses faites en même temps pour les besoins militaires, à cause de la rébellion, qui neutralisèrent ce résultat et rendirent la reprise comparativement facile.

*A la question 18.*—Je n'ai aucune suggestion à faire relativement aux dénominations des billets qui forment aujourd'hui la circulation. Je les considère comme les plus commodes pour l'usage général.

Quant au règlement des balances entre les banques, je dois dire que le système qui a été organisé entre elles a fonctionné avantageusement. Il reconnaît que les espèces sont la seule base convenable sur laquelle les balances peuvent être réglées, et cela forme un frein salutaire contre un commerce imprudent, et une trop forte émission de billets.

Cependant, ce système ne peut être maintenu que comme règle générale, tant qu'il existe une confiance mutuelle entre les banques. Il a déjà été interrompu, en conséquence de l'émission de billets que les banques ne croyaient pas prudent de recevoir. Il est à regretter que des billets inacceptables aux banques commencent à circuler en Canada.

*A la question 19.*—Je suis d'opinion que l'on n'obtiendrait aucun avantage en faisant de l'argent une offre légale. Les piastres et demi-piastres des Etats-Unis, de certains poids et de certaines dates, sont encore une offre légale ; mais ces monnaies ont disparu de la circulation en conséquence de ce que leur valeur intrinsèque est plus forte, comparativement, que celle des monnaies d'or.

Les monnaies d'argent anglaises et canadiennes, maintenant en circulation, ont toutes une valeur dépréciée, et en faire une offre légale serait de fait changer le titre sur lequel sont basées la monnaie et les transactions monétaires du pays, et toute mesure qui produirait cet effet aurait de déplorables conséquences.

*A la question 20.*—Je suis d'opinion qu'elle ne serait d'aucun avantage quelconque. La province peut aujourd'hui avoir un approvisionnement d'or amplement suffisant aux conditions les plus favorables et les plus économiques ; et tout changement dans le système actuel serait nuisible aux intérêts publics ainsi qu'à ceux des institutions monétaires.

*A la question 21.*—Je ne le pense pas.

*A la question 22.*—Sans entrer dans l'historique des époques en question, l'on peut dire que les crises monétaires qui ont eu lieu ont été produites principalement par la spéculation et un commerce trop considérable.

*A la question 23.*—La dépression actuelle du commerce en Canada peut être attribuée à des causes à peu près semblables. Comme cela est toujours le cas, elle fut précédée d'une époque d'expansion inaccoutumée et de prospérité apparente.

Un déboursé de plusieurs millions de capital étranger, dans le cours de quelques années, sur des travaux publics, ainsi que les hauts prix des céréales, ont pour effet de stimuler toutes les branches de commerce à un degré inaccoutumé.

Les dépenses de toutes les classes dans une grande section du pays furent poussées jusqu'à l'extravagance, et un esprit de spéculation s'empara aussi de la société, lequel eut pour effet de détourner un fort montant de capital des besoins légitimes du commerce et de l'agriculture.

La dépense sur les travaux publics fut restreinte en 1857, et presque complètement arrêtée en 1858, et le pays fut privé de ressources importantes. La récolte de 1857 fut insuffisante, et celle de 1858 le fut davantage. La perte réelle produite par le manque de la récolte durant deux années consécutives doit être évaluée à une très forte somme.

C'est à ces circonstances, à la suite d'une période d'activité extraordinaire dans le commerce, durant laquelle de fortes importations furent faites, que l'on doit attribuer la détresse commerciale et agricole qui pèse aujourd'hui sur la province.

*A la question 24.*—Je suis d'opinion qu'aucune mesure législative ne peut atténuer la dépression qui règne aujourd'hui, mais je crois que l'on peut faire beaucoup pour empêcher à l'avenir un commerce trop considérable, en adoptant des mesures propres à assurer la solvabilité et l'administration prudente des banques d'émission. Je suis aussi d'opinion que si les restrictions que les lois usuraires imposent aux banques étaient enlevées, ces institutions pourraient offrir une aide plus considérable en temps de crise monétaire, et exerceraient une influence bienfaisante, en réglant convenablement le taux de l'escompte, en anticipation de ces époques de difficultés commerciales, ce qui mettrait un frein à la spéculation et comprimerait les opérations du commerce.

(Signé,)

D. DAVIDSON,  
Caissier, Banque de Montréal.

Montréal, 28 mars 1859.

BANQUE DE MONTRÉAL.

Etat du capital payé, des dividendes et du fonds de réserve, de 1817 à 1858.

1817-18	1818-19	1819-20	1820-21	1821-22	1822-23	1823-24	1824-25	1825-26	1826-27	1827-28	1828-29	1829-30	1830-31
Capital payé.....	87,500	187,500	187,500	187,500	187,500	187,500	187,500	187,500	187,500	187,500	212,500	212,500	250,000
Dividendes.....Par cent.	3	6	6	6	6	6	6	3	Aucun	Aucun	2 1/2	6	6
Fonds de réserve.....	Aucun	1,042	1,957	4,420	5,863	7,657	7,653	8,016	13,308	26,771	21,823	7,840	16,898
1831-32	1832-33	1833-34	1834-35	1835-36	1836-37	1837-38	1838-39	1839-40	1840-41	1841-42	1842-43	1843-44	1844-45
Capital payé.....	250,000	250,000	250,000	250,000	250,000	301,372	422,362	453,860	500,000	500,000	617,062	609,417	750,000
Dividendes.....Par cent.	7-5 Bonus	8-6 Bonus	8-6 Bonus	8-4 Bonus	8	6-10 bonus sur a. cad.	7	6	6	7	7	6	7
Fonds de réserve.....	18,530	21,913	21,827	27,250	49,457	11,499	20,717	22,370	88,654	50,000	45,000	53,700	70,976
1845-46	1846-47	1847-48	1848-49	1849-50	1850-51	1851-52	1852-53	1853-54	1854-55	1855-56	1856-57	1857-58	
Capital payé.....	750,000	750,000	750,000	750,000	750,000	750,000	885,990	992,670	1,000,000	1,257,625	1,377,430	1,430,846	
Dividendes.....Par cent.	7 1/2	7	6	6	6	6 1/2	7	7	7 1/2	8	8	7	
Fonds de réserve.....	85,625	75,000	15,220	30,948	54,088	80,598	108,217	171,850	212,500	175,000	185,000	185,000	

Les réponses suivantes, reçues—

(Du Caissier de la Banque du Haut-Canada,) Toronto.

*Aux questions 1 et 2.*—Plusieurs des objets qu'avait en vue la législature en accordant des chartes aux banques ont sans doute été atteints, comme d'établir un agent de circulation plus commode que les espèces, faciliter les transactions journalières de la société, et économiser l'usage de l'argent au moyen de traites de banquiers et de crédit. Cependant, quelques unes des clauses de précaution, surtout dans les chartes récentes, pourraient être amendées.

Le minimum du capital payé pourrait être élevé, et les règlements relatifs à l'émission du papier-monnaie pourraient être plus rigoureux sans inconvénient pour le public, et en lui donnant plus de garantie.

L'on ne peut prendre trop de soin pour assurer l'intégrité de la base sur laquelle repose notre circulation de papier-monnaie et le système de crédit du pays.

*A la question 3.*—Entre \$800,000 et \$1,000,000 serait un minimum assez bas.

*A la question 4.*—De cinq à sept millions est un capital suffisant pour l'état actuel de la société.

*A la question 5.*—Les banques devraient être autorisées à prendre des connaissances et des reçus de chemins de fer et d'entrepôts.

*A la question 6.*—La loi a été trop peu de temps en force pour que l'épreuve soit décisive, mais je pense que tout obstacle apporté à l'obtention de l'argent doit détruire les objets pour lesquels la loi a été faite, ceux de mettre un frein à la trop grande spéculation et de donner de l'aide aux classes commerçantes dans les temps de difficultés commerciales.

*A la question 7.*—Dans mon opinion toutes les restrictions devraient être enlevées; lorsque l'argent est abondant, la limite de sept pour cent est rarement atteinte, excepté lorsque les transactions doivent s'étendre sur une longue période, qui ne peuvent être strictement classifiées sous le titre des opérations de banque. Lorsque l'argent est rare, cette limite a pour résultat d'exclure toute une certaine classe de pratiques. Les fluctuations du taux de l'escompte sont une preuve de changements dans l'approvisionnement du numéraire. Libre, une hausse constante est un signe certain de temps difficiles. L'imposition d'une limite laisse le public sans avertissement, jusqu'à ce que les banques prenant l'alarme refusent ou diminuent considérablement leurs escomptes, lorsque dans beaucoup de cas le refus d'escompter est attribué à toute autre cause que la bonne.

On se plaint souvent que les banques donnent la préférence aux pratiques riches et indépendantes. La limite produit naturellement ce résultat. En Angleterre, lorsque les banques se trouvent dans l'obligation de restreindre leurs escomptes, cela se fait en en élevant le taux, et aussi, en arrêtant la spéculation, elles réduisent le nombre des pratiques, ne gardant que celles qui sont forcées par leurs affaires de payer le taux plus élevé. Mais si, au lieu de ce moyen de réduire les escomptes, les banquiers se trouvent dans la nécessité de choisir celles de leurs pratiques auxquelles ils en accorderont, ils préféreront naturellement celles dont la ponctualité est la plus assurée, dont les besoins probables seront les moindres, ou dont ils espéreront tirer quelque avantage incident en donnant de l'échange ou autrement, tandis qu'il est évident que la spéculation ne pourra être restreinte tant qu'il existera une classe de pratiques qui pourront

jouir de l'avantage d'obtenir de l'argent des banques à six ou sept pour cent dans un temps où sa valeur sur le marché peut varier de neuf à douze. Il est inutile de dire que beaucoup de personnes qui ont ainsi été exclues des accommodements de banques par l'opération de la limite, ont été obligées de payer d'un à deux pour cent par mois pour des emprunts temporaires faits ailleurs.

*A la question 8.*—Les restrictions actuelles offrent assez de latitude, peut-être trop, en l'absence de tout règlement relatif à la proportion des espèces que les banques doivent garder.

*A la question 9.*—Cela dépend jusqu'à un certain point du montant des fonds sur lesquels la banque peut tirer à Londres ou à New-York. Un cinquième pourrait être considéré comme une limite sûre. Il faudrait aussi tenir compte du montant des dépôts. Le papier-monnaie n'a aucune valeur intrinsèque, son crédit et sa valeur reposent dans la confiance qu'a le public de pouvoir le convertir en espèces à demande. Il n'est pas nécessaire pour cela que toute la circulation soit couverte par des espèces, mais il devrait en être gardé suffisamment, avec le pouvoir de tirer des lettres de change, pour se garder contre l'épuisement. L'on peut regarder comme un fait certain que sous aucunes circonstances tout le papier-monnaie d'un pays ne peut être rapporté aux banques. Mais si le public venait à craindre pour la stabilité de quelque banque à émission, le papier de cette banque lui reviendra en force, et il sera remplacé par d'autres.

*A la question 10* —En 1822 la charte fut obtenue, autorisant un capital de £200,000, le capital payé était de £10,341.

*Aux questions 11, 12, 13.*—La réponse se trouve dans le tableau ci-joint (page 21.)

*A la question 14*—La banque suspendit ses paiements en espèces le 5 mars 1838, et les reprit le 1er novembre 1839.

<i>A la question 15.</i> —Circulation ... ..	£117,005
Dépôts.....	34,595
Espèces en voûte.....	63,013
Papier escompté.....	212,864

<i>A la question 16.</i> —Papier escompté.....	£304,068
Espèces en voûte.....	82,782
Circulation .....	186,382

*A la question 17.*—La suspension des paiements en espèces produisit une grande hausse dans les prix et dans la valeur de l'échange.

*A la question 18.*—Les dénominations en usage paraissent être parfaitement adaptées aux besoins de la société. A Londres les balances sont liquidées tous les jours au comptoir de règlement, et après avoir arrangé les diverses traites et ordres de transfert tenus par les banques, les unes contre les autres, les balances sont liquidées au moyen de traites sur la banque d'Angleterre, où tous les banquiers ont un compte, et où il est tenu un compte spécial pour les affaires du comptoir de règlement ; on s'est aussi servi de billets de l'échiquier pour liquider les balances. Ici, où nous n'avons ni billets de l'échiquier ni banque d'émission principale, et où les sommes à liquider se composent principalement de billets des différentes banques, des balances définitives sont généralement liquidées en espèces ou leur équivalent en échange. Sous ces circonstances je ne suis pas prêt à recommander à présent un changement du système.

---

*A la question 19.*—Pas à un montant considérable et seulement de notre propre numéraire. Aujourd'hui les billets de banque du Canada sont plus en demande dans plusieurs des Etats voisins de l'Amérique que les leurs propres, et l'on s'en sert comme moyen de tirer de l'échange et de l'or du Canada. Un pourcentage modéré, disons cinq pour cent, payable en espèces, aurait l'effet d'égaliser la valeur du papier en circulation, et ferait disparaître l'avantage qui existe aujourd'hui de ramasser les billets du Canada.

*A la question 20.*—Oui, d'une pureté égale à celle de l'or américain, en pièces de deux et quatre piastres.

*A la question 21.*—Les souverains ayant le poids devraient être reçus et payés au titre. Les souverains légers devraient être traités comme lingots.

*A la question 22.*—Les spéculations excessives, un commerce trop considérable, et l'abus du crédit.

*A la question 23.*—Je n'en ai aucun doute. Les fortes dépenses faites sur nos chemins de fer et travaux publics, et l'affluence du capital étranger entre 1852 et 1856 ont entraîné à des spéculations extravagantes, et ont fait donner des prix excessifs pour des terres incultes; des projets de nouveaux villages et de nouvelles villes furent mis au jour dans toutes les directions; les transactions mercantiles furent poussées à un point bien au-delà des besoins du pays, et l'assistance des banquiers fut portée à sa dernière limite. Vint ensuite la réaction. Les grandes dépenses sur les chemins de fer et les capitaux étrangers furent suspendus ou considérablement diminués. Les spéculations territoriales avaient absorbé les moyens de beaucoup d'agriculteurs et les avaient détournés de la culture de la terre. Nous eûmes ensuite deux années de mauvaises récoltes, et pour couronner le tout, la crise commerciale des Etats-Unis qui s'étendit en Europe, et aggrava sérieusement la dépression générale qui pesait déjà sur la province.

*A la question 24.*—En autant seulement qu'un bon système de banques, et un cours monétaire bien organisé, peuvent opérer comme frein aux spéculations hasardeuses et à l'abus du crédit.

(Signé,)

THOS. G. RIDOUT,  
Caissier.

Banque du Haut-Canada,  
Toronto, 26 mars 1859.

---

RÉPONSE AUX QUESTIONS Nos. 11, 12 ET 13.

État indiquant les montants annuels du capital payé ; aussi, les dividendes, bonus et réserves depuis la fondation de cette institution—en juillet 1822—jusqu'au 1er janvier 1859.

ANNÉES.	CAPITAL PAYÉ.	DIVIDENDES.		BONUS.		RESERVES.	REMARQUES.
		Taux.	Montant.	Taux.	Montant.		
30 juin 1823	£ 10,640	6	523	.....	.....	£ 101	
31 déc. 1823	13,415	6	493	.....	.....	146	
30 juin 1824	28,118	6	1,624	.....	.....	436	
30 juin 1825	37,050	6	2,953	.....	.....	816	
30 juin 1826	54,037	6	3,893	.....	.....	1,090	
30 juin 1827	63,330	6	4,813	.....	.....	2,000	
30 juin 1828	72,410	6	6,700	.....	.....	6,082	
30 juin 1829	75,998	6	6,030	.....	.....	6,183	
30 juin 1830	100,000	6	7,574	.....	.....	6,435	
30 juin 1831	100,000	6	8,000	.....	.....	9,510	
30 juin 1832	100,000	6	13,381	.....	.....	9,510	
30 juin 1833	260,000	6	15,593	.....	.....	6,002	
30 juin 1834	500,000	6	16,000	.....	.....	8,460	
30 juin 1835	500,000	6	16,000	.....	.....	6,000	
30 juin 1836	500,000	6	16,000	.....	.....	12,555	
30 juin 1837	500,000	6	16,000	.....	.....	15,512	
30 juin 1838	500,000	6	16,000	.....	.....	13,627	
30 juin 1839	500,000	6	16,000	.....	.....	24,163	
30 juin 1840	500,000	6	16,000	.....	.....	27,303	
30 juin 1841	500,000	6	16,000	.....	.....	24,000	
30 juin 1842	233,270	6	12,917	.....	.....	4,013	
30 juin 1843	241,951	6 1/2	16,511	.....	.....	6,019	
30 juin 1844	276,800	7	18,941	.....	.....	12,004	
30 juin 1845	507,338	7	30,514	.....	.....	12,004	
30 juin 1846	375,303	7	29,581	.....	.....	11,938	
30 juin 1847	350,753	4	25,569	.....	.....	8,583	
30 juin 1848	350,810	4 1/2	21,132	.....	.....	6,660	
30 juin 1849	350,933	5 1/2	20,919	.....	.....	10,514	
30 juin 1850	351,225	6	22,870	.....	.....	18,446	
30 juin 1851	430,128	6 1/2	24,011	.....	.....	30,051	
30 juin 1852	497,303	7	31,546	.....	.....	88,414	
30 juin 1853	469,162	7 1/2	34,930	.....	.....	55,458	
30 juin 1854	607,162	8	47,680	.....	.....	70,438	
30 juin 1855	731,870	8	54,148	.....	.....	80,000	
30 juin 1856	777,017	8	53,654	.....	.....	70,833	
30 juin 1858	760,170	8	62,302	.....	.....	70,833	
			£670,913	.....	.....	£118,293	

BANQUE DU HAUT-CANADA,  
Toronto, 26 mars 1859.

(Signé.) THOS. G. RIDOUT, Caissier.

Les réponses suivantes reçues—

(Du Caissier de la Banque Commerciale du Canada,) Kingston.

*A la question 1.*— Cette demande embrasse toute la question du commerce de banque en Canada ; mais je puis dire en quelques mots que je considère que les restrictions et les conditions imposées aux banques chartées (excepté les petites institutions chartées dernièrement) suffisaient parfaitement à la sûreté du public. Quant aux privilèges conférés aux banques chartées, leur utilité pour faciliter le commerce est considérablement affectée par la taxe sur la circulation, et la limitation du taux d'intérêt qu'il leur est permis de charger, et les chances de pertes provenant des transactions durant les crises périodiques du commerce, contrebalançant les privilèges des banques beaucoup plus qu'on ne le croit généralement.

*A la question 2.*— Je suis d'opinion, comme je viens de le dire, que les chartes de banques sont suffisamment strictes, et que sous le rapport de la taxe sur la circulation, le taux d'intérêt à charger, la nature des garanties qu'elles peuvent prendre, et l'obligation où elles sont de garder une forte somme en débetures provinciales, elles sont inutilement restrictives.

*A la question 3.*— Dans mon opinion aucune banque ne devrait obtenir une charte avec un capital moindre qu'un million de piastres, ni pouvoir commencer ses opérations avant qu'au moins la moitié du capital ait été souscrit et le quart payé.

*A la question 4.*— Je regarde quatre millions de piastres comme un capital suffisant pour une banque en Canada, aujourd'hui, eu égard aux banques qui existent déjà et à d'autres raisons. Je pense qu'aucune banque ne devrait être chartée avec un capital de plus de \$6,000,000.

*A la question 5.*— Je suis d'opinion que les banques devraient être autorisées par la loi à prendre toute espèce de garanties comme sûretés collatérales pour dettes ou avances. Si les restrictions actuelles étaient abolies, il serait bon d'établir une formule légale pour prendre les garanties autres que personnelles, contenant pouvoir de vendre après avis suffisant et autres dispositions nécessaires.

*A la question 6.*— Il ne s'est pas encore écoulé assez de temps depuis la dernière augmentation du taux de l'intérêt sur les transactions des banques, pour pouvoir juger de ses effets. Les faibles taux d'intérêt qui régnaient en Angleterre et aux Etats-Unis, ainsi que les affaires comparativement réduites en Canada généralement, ont rendu cette période exceptionnelle, pour ainsi dire.

*A la question 7.*— Une expérience de plus de vingt ans m'a convaincu que les intérêts du commerce et du public seraient servis par l'abolition de toute restriction sur les taux de l'intérêt. Le cours du marché monétaire, à Londres, durant la crise de 1857, l'a prouvé d'une manière incontestable ; et les restrictions en force en Canada ont considérablement aggravé les effets de cette crise en ce pays.

*A la question 8.*— Dans mon opinion aucune banque ne devrait pouvoir émettre de papier au-delà du montant de son capital payé. Tout excédant ne devrait avoir lieu que lorsqu'il y a des espèces en voûte à un montant correspondant—piastre pour piastre—en sus des réserves d'or ordinaires, comme je le dis plus bas.

*A la question 9.*—Les espèces en voûte ne devraient jamais être moindres qu'un cinquième des billets en circulation, et je dirai même qu'un quart serait en général la meilleure règle.

*A la question 10.*—La Banque Commerciale du Canada a commencé ses affaires en 1832, avec un capital de £100,000.

*A la question 11.*—Le capital a été porté à £200,000 en 1836, à £500,000 durant les années 1844 à 1853 inclusivement, et à £1,000,000 durant les années 1855 à 1858 inclusivement. Le capital est aujourd'hui tout payé.

*A la question 12.*—Les dividendes ont été comme suit :

1833	Décembre,	4 p. ct.	1842	Juillet,	4 p. ct.	1851	Janvier,	3 p. ct.
1834	Juin,	4 "	1843	Janvier,	4 "	"	Juillet,	3 "
"	Décembre,	4 "	"	Juillet,	4 "	1852	Janvier,	3 "
1835	Juin,	4 "	1844	Janvier,	3 "	"	Juillet,	3 "
"	Décembre,	4 "	"	Juillet,	3 "	1853	Janvier,	3½ "
1836	Juin,	4 "	1845	Janvier,	3 "	"	Juillet,	3½ "
"	Décembre,	4 "	"	Juillet,	3½ "	1854	Janvier,	3½ "
1837	Juin,	4 "	1846	Janvier,	3½ "	"	Juillet,	3½ "
"	Décembre,	3 "	"	Juillet,	3½ "	1855	Janvier,	3½ "
1838	Juin,	3 "	1847	Janvier,	3½ "	"	Juillet,	4 "
"	Décembre,	4 "	"	Juillet,	3½ "	1856	Janvier,	4 "
1839	Novembre	4 "	1848	Janvier,	3½ "	"	Juillet,	4 "
1840	Janvier,	4 "	"	Juillet,	3½ "	1857	Janvier,	4 "
"	Juin,	4 "	1849	Janvier,	3 "	"	Juillet,	4 "
1841	Janvier,	4 "	"	Juillet,	3 "	1858	Janvier,	4 "
"	Juillet,	4 "	1850	Janvier,	3 "	"	Juillet,	4 "
1842	Janvier,	4 "	"	Juillet,	3 "	1859	Janvier,	4 "

Les bonus ont été de 6 pour cent en 1836 ; 10 pour cent en 1843.

Il y eut aussi un bonus d'actions d'une part de capital au pair par trois parts possédées, ou un bonus de 8 pour cent au lieu de cette nouvelle part au pair. Les actionnaires prirent généralement des parts et non de l'argent.

*A la question 13.*—Le fonds de réserve de chaque année a été comme suit :

	£	s.	d.	
En 1834.....	3,158	9	4	
1835.....	4,098	15	8	
1836.....	174	15	6	Bonus de £6000 payé.
1837.....	2,240	16	5	
1838.....	7,407	17	7	
1839.....	11,754	1	9	
1840.....	20,194	17	9	
1841.....	25,280	14	5	
1842.....	29,452	6	5	
1843.....	31,291	5	11	
1844.....	7,992	18	1	Bonus de £20,000 payé
1845.....	14,818	7	10	[1843]
1846.....	18,436	17	4	
1847.....	19,010	0	11	
1848.....	22,427	7	3	

1849.....	22,427	7	3
1850.....	21,000	0	0
1851.....	28,000	0	0
1852.....	30,000	0	0
1853.....	41,620	7	4
1854.....	64,457	9	10
1855.....	78,508	1	5
1856.....	101,116	17	7
1857.....	120,263	2	6
1858.....	150,000	0	0
1859.....	150,000	0	0

*A la question 14.*—La banque, en commun avec toutes les banques du Canada et des Etats-Unis, suspendit ses paiements en espèces en 1837.

*A la question 15.*—Les engagements de la banque à l'époque de la suspension s'élevaient à £155,544 0s. 10d. courant. Le numéraire en voûte. était de £17,327 6s. 1d., et les escomptes s'élevaient à £283,976 1s. 8d.

*A la question 16.*—Lors de la reprise des paiements en espèces, le montant des escomptes était de £398,691 18s. 11d., et le montant des billets de banque en circulation était de £236,686 10s. 0d.

*A la question 17.*—La suspension des paiements en espèces en Canada, nécessitée par la suspension aux Etats-Unis et par la rébellion, permit à cette banque, ainsi qu'à d'autres en Canada, de donner de plus amples facilités à ses pratiques et au public, ce qui n'aurait pu être fait si le paiement en espèces eût été obligatoire, et le commerce du pays aurait été réduit en pratique à un simple trafic. Aussitôt que l'état du pays le permit, le paiement en espèces fut repris, et il ne résultat aucun inconvénient de cette reprise pour le commerce. Une hausse temporaire dans l'échange sterling fut le seul inconvénient important qu'éprouvèrent les particuliers à cause de la suspension.

*A la question 18.*—La dénomination des billets de banque qui forment aujourd'hui la circulation des banques en Canada sont exactement ce qu'exigent les affaires du pays. Des localités et des genres d'affaires différents exigent des billets de valeur différente, et il ne devrait être fait aucun règlement d'une nature législative sur ce sujet. Les banques fournissent les billets qui conviennent le mieux à la communauté.

Quant au règlement hebdomadaire des balances de banque, il peut généralement être fait sans avoir recours aux espèces; mais afin que chaque banque garde une réserve convenable et maintienne ses affaires en bon état et dans des bornes proportionnées à son capital, il est absolument indispensable que des règlements définitifs entre les banques (comme on le fait aujourd'hui à Montréal où aboutissent presque toutes les liquidations) devraient être faits sur la base des espèces et rien autre chose. Le système de liquidation suivi à Montréal a produit les meilleurs résultats. En Ecosse, l'on garde des réserves en partie, et les règlements se font au moyen de billets de l'échiquier; mais il est évident que ces effets ne pourraient être introduits dans les liquidations en Canada, parce qu'ils ne pourraient être convertis en or à volonté, sans perte, ni en Canada ni à New-York. Il y a aussi de nombreuses objections à ce que l'on établisse des règles fixes pour la liquidation des balances en échange sur Londres ou sur New-York.

*A la question 19.*—Je suis d'opinion qu'il ne serait pas désirable de rendre l'argent offre légale pour une somme de plus de dix piastres.

*A la question 20.*—Je considère que les intérêts généraux de la province et des banques n'exigent pas une monnaie d'or provinciale. Les banques ne pourraient garder de réserves d'un tel numéraire. Les réserves doivent être en numéraire des Etats-Unis ou en souverains, afin que le fonds de surplus puisse être envoyé à New-York sans perte, ou si on en a besoin, afin qu'on puisse l'obtenir de là en tout temps.

*A la question 21.*—Je considère qu'il n'est pas nécessaire de changer le mode actuel de payer et recevoir l'or.

*A la question 22.*—Un commerce trop considérable, ou en d'autres mots, un crédit trop étendu, en a été la cause principale. Les récoltes inférieures aggravent toujours les paniques et la dépression du commerce.

*A la question 23.*—Un commerce trop considérable, et surtout des spéculations en propriétés foncières improductives, ont existé en Canada sur un grand pied durant les années 1854, 1855, 1856 et 1857. Plus tard on en a sérieusement ressenti les effets. Aujourd'hui, pour les causes dont je viens de parler, et la faillite de la dernière récolte, les affaires ont généralement été très réduites.

*A la question 24.*—Je suis d'opinion que généralement aucune mesure législative ne peut complètement empêcher le commerce trop considérable, ou atténuer sensiblement la détresse commerciale; mais une bonne loi de banqueroute serait un frein à la spéculation excessive, et une protection importante pour le commerce; tels ont été les effets de la loi de banqueroute en Angleterre.

J'ai l'honneur d'être, etc.,

(Signé,) C. S. ROSS.

Kingston, 21 mars 1859.

Les réponses suivantes reçues—

(Du Gérant de la Banque de l'Amérique Britannique du Nord), Kingston.

*A la question 1.*—Admettant que les divers objets que toute législature a en vue en sanctionnant l'établissement de banques sont en tout temps d'un caractère sûr et légitime, je considère que les chartes de banque actuelles pourvoient en général à ces objets, bien que je n'aie aucun doute qu'il pourrait y être introduit des amendements.

*A la question 2.*—Trop restrictives sous certains rapports, et pas assez strictes sous d'autres.

*A la question 3.*—Dans mon opinion aucune banque ne devrait pouvoir entrer en opération à moins qu'elle n'ait un capital payé d'un million de piastres au moins.

*A la question 4.*—Je crois qu'il devrait y en avoir une.

*A la question 5.*—Elles devraient être maintenues.

*A la question 6.*—De la part de quelques unes des banques, au moins, il y a eu une disposition, en réglant leur taux d'intérêt, à considérer la nature de chaque transaction et l'état du marché monétaire. De la part du public, je n'ai pas remarqué de mécontentement lorsque le taux de l'intérêt a été élevé. Cette

banque n'a pas encore cru nécessaire de charger plus de six pour cent sur les avances faites dans le cours ordinaire des affaires aux pratiques respectables et ponctuelles.

*A la question 7.*—Ils seraient mieux servis par l'adoption d'un taux d'intérêt maximum (disons 10 pour cent) assez élevé pour attirer le capital de la province durant les temps difficiles, mais pas assez élevé pour que l'on s'en serve comme moyen d'extorsion sous aucunes circonstances. Quel que soit le taux fixé, aucun individu ou corps incorporé ne devrait avoir le privilège de charger plus qu'un autre.

*A la question 8.*—L'on ne peut convenablement répondre à cette question sans avoir aussi égard au montant des dépôts gardés par la banque et jusqu'à quel point ces deux branches d'engagements (je veux parler de la circulation et des dépôts) sont employés par la banque comme capital pour les besoins des avances. Je ne vois aucune raison pour imposer une limite soit aux émissions, soit aux dépôts d'une banque. Le danger se trouve dans le montant auquel le capital flottant provenant de ces sources peut être employé en avances au public. Il me semble donc qu'au lieu de limiter les émissions, il vaudrait mieux mettre quelques restrictions à la faculté de faire des prêts, en en limitant le montant à une somme proportionnée au capital payé. Si l'on me demande quelle devrait être cette proportion, je dirai que, suivant moi, le montant prêté ne devrait en aucun temps être de plus du double du capital payé.

*A la question 9.*—Ici il faut encore prendre les dépôts en considération relativement à la circulation, tous deux exigeant une réserve en espèces. Je suis d'opinion qu'un tiers du montant total devrait être gardé en espèces, si nous voulons prévenir la gêne dans les époques de trouble.

*Aux questions 10 à 17 inclusivement.*—Les réponses à ces questions pourront être mieux fournies par le gérant général de cette banque.

*A la question 18.*—Je n'ai aucune suggestion à faire relativement aux dénominations des billets. Les liquidations entre les banques devraient être obligatoires chaque fois qu'elles sont demandées par le créancier, et devraient toujours être en espèces si on le demandait.

*A la question 19.*—Je pense que cela ne serait pas désirable.

*A la question 20.*—Une monnaie d'or provinciale serait plutôt avantageuse qu'autrement, pourvu que la valeur intrinsèque de chaque pièce soit précisément celle des monnaies courantes dans les Etats-Unis, et portant la même dénomination. Si l'on ne prenait ce principe pour base, une monnaie provinciale ne créerait que de la confusion, et il vaudrait mieux n'en pas avoir. Les dénominations devraient être \$2, \$5, \$10, \$20. Des monnaies comme le quart d'aigle, contenant une fraction de piastre, devraient être exclues. Je suis d'opinion que la monnaie d'or des Etats-Unis devrait être conservée comme offre légale, même si l'on introduisait une monnaie provinciale.

*A la question 21.*—Je ne le crois pas.

*A la question 22.*—Le système de crédit extravagant et compliqué qui règne généralement, surtout ce crédit qui repose sur les dépôts tenus et les billets émis par les diverses banques.

*A la question 23.*—Je crois que les mêmes causes ont existé et existent encore au Canada, bien qu'à un moindre degré qu'aux Etats-Unis.

*A la question 24.*—Dans mon opinion, cela pourrait se faire en augmentant les privilèges, mais en restreignant les pouvoirs accordés aux banques, en leur permettant de charger un taux d'intérêt plus élevé lorsque cela serait nécessaire, mais en les astreignant à un usage plus modéré de leur capital flottant.

Comme l'on ne m'a pas demandé les raisons de mes opinions, je me suis borné à ce qui m'a paru être le désir du comité—une simple expression d'opinion sur les points soulevés.

Je suis, etc.,

(Signé,)

S. TAYLOR,  
Gérant.

(*Du Gérant Général de la Banque de l'Amérique Britannique du Nord*), Montréal.

*A la question 1.*—Elles n'y répondent pas.

*A la question 2.*—Les chartes ne paraissent pas assez strictes sous plusieurs rapports importants.

*A la question 3.*—Une banque ne devrait pas recevoir de charte à moins qu'il ne soit souscrit un capital d'un million; \$400,000 de ce capital devraient être payées avant que la banque puisse entrer en opération, et afin de constater que le capital est réellement payé, tout le montant devrait être déposé entre les mains du gouvernement pour être remis à la banque lorsqu'elle commencerait ses opérations. A moins qu'il ne soit adopté quelque mesure comme celle-là, le public ne pourra jamais avoir la certitude qu'aucune partie du capital d'une banque a été payée, et il est presque certain que dans la plupart des cas, pour les petites banques, les billets des actionnaires seront continués et renouvelés afin de donner à la banque un capital nominal. Tout le capital d'une banque devrait être payé au bout de cinq ans après la date de la mise en opération, en versements égaux annuels. Il devrait être fourni au gouvernement une liste des actionnaires, avec leur adresse et le montant de capital souscrit par chacun, avant qu'une charte puisse être obtenue, et un état annuel de la même nature devrait être déposé. La charte devrait être annulée dans le cas où tout le capital ne serait pas payé dans le temps prescrit. Tous les directeurs devraient être sujets britanniques. Le nombre des succursales et des agences devrait être limité d'après le montant de capital payé—disons une succursale ou une agence pour chaque \$200,000 payées.

*A la question 4.*—Je considère que le maximum du capital d'une banque en ce pays devrait être de six millions de piastres.

*A la question 5.*—Les restrictions qui existent aujourd'hui relativement à la nature des garanties sur lesquelles les banques sont autorisées à accorder de l'escompte ou faire des avances peuvent être modifiées en toute sûreté. Dans les chartes de la plupart des banques locales, il a été introduit une clause qui rend illégal pour ces institutions de faire des avances sur la garantie d'aucun effet ou marchandise. Cette clause empêche les banques de garder des connaissements ou des reçus de chemins de fer comme sûreté collatérale. Cette restriction est incommode et pourrait être enlevée avec avantage pour le public et pour les banques.

*A la question 6.*—Les affaires de la province ont été tellement diminuées, et le taux de l'intérêt à New-York et à Londres a été tellement bas depuis que les

lois d'usure ont été changées, que l'effet du changement n'a pas encore été éprouvé. Plusieurs des banques de la province n'ont pas encore profité du privilège de charger un intérêt de plus de six pour cent, excepté dans des cas très spéciaux.

Le capital de banque maintenant à la disposition du public est suffisant pour toutes les demandes légitimes.

*A la question 7.*—Oui, ils le seraient.

*A la question 8.*—Une banque ne devrait pas pouvoir émettre un plus fort montant de papier-monnaie que ne s'élève le capital payé de la banque.

*A la question 9.*—Chaque banque devrait être tenue de garder une réserve en espèces égale à un tiers de sa circulation et à un sixième de ses comptes de dépôts et reçus de dépôt (ou dépôts spéciaux). Il ne serait cependant pas expédient d'introduire aucune clause dans la charte d'une banque qui entraînerait sa révocation immédiate si le montant de son numéraire en voûte était réduit au-dessous de la proportion spécifiée. Mais comme il est très désirable et très important que l'émission du papier-monnaie par les banques soit appuyée sur une ferme base en espèces, il pourrait être statué que lorsqu'une banque laisserait tomber ses espèces au-dessous du montant requis comparé à ses engagements, le montant des engagements qui ne serait pas couvert par la réserve en numéraire requise pourrait être chargé d'un intérêt au taux de dix pour cent par année, avec un pour cent de plus pour chaque mois que la réserve en espèces serait insuffisante. Cet intérêt serait considéré comme une amende qui serait payée au gouvernement. La charte de la banque serait ensuite révoquée dans le cas où la réserve en espèces serait insuffisante pendant un an. Un état de la position de la banque devrait être envoyé au gouvernement tous les quinze jours et publié dans la *Gazette Officielle*.

Il peut n'être pas inopportun de citer ici les passages suivants du message annuel du Président Buchanan au Congrès du 7 décembre 1857 :—

“ Un des devoirs les plus élevés et les plus graves de tout gouvernement est d'assurer au peuple une circulation monétaire reposant sur une base sûre, d'en proportionner le montant, avec toute la sagesse et toute l'habileté possibles, aux besoins du commerce intérieur et des échanges avec l'étranger. Si cette circulation est trop au-dessus ou au-dessous du milieu convenable, la valeur vénale de la propriété de chacun se trouve proportionnellement surfaite ou diminuée et il en résulte une injustice pour les individus, en même temps que des maux incalculables pour la communauté. Malheureusement, une interprétation de la constitution fédérale, acceptée depuis trop longtemps pour pouvoir être aujourd'hui changée, a séparé de la faculté de frapper monnaie, ce droit si important et si délicat de réglementer la circulation, pour le transférer à plus de 1,400 banques d'Etat, qui agissent indépendamment l'une de l'autre et règlent à peu près exclusivement leurs émissions de papier d'après l'intérêt actuel de leurs actionnaires. Exerçant la faculté souveraine de fournir au pays une circulation de papier, au lieu de numéraire, le premier devoir de ces banques envers le public est de maintenir dans leurs caves une somme suffisante d'or et d'argent, pour assurer en tout temps et en toutes circonstances, la conversion de leurs billets en numéraire.

“ Aucune banque ne devrait être autorisée sans que ses opérations fussent entourées de restrictions propres à assurer ce point. Toute autre restriction est comparativement vaine. Là est la seule et véritable pierre de touche, la seule garantie du public contre les émissions excessives et les suspensions de banques.

“ Chacune de nos 1400 banques n'a qu'une sphère limitée de circulation et en très peu de jours porteurs de billets et déposants peuvent accumuler assez de demandes d'espèces pour contraindre n'importe laquelle d'entre elles à suspendre, eût-elle dans ses caves une réserve monétaire égale au tiers de son passif.

“ Cependant, je ne sache pas qu'à l'exception des banques de la Louisiane aucune banque d'Etat soit tenue, par sa charte, de conserver une proportion quelconque d'or et d'argent, calculée sur le total collectif de son émission et de ses dépôts. Quelle a été la conséquence ?

“ Dans un rapport récemment fait par le département du trésor, sur la situation des banques dans les différents Etats d'après les rapports dont la date se rapproche le plus du mois de janvier 1857, le montant général d'espèces dans leurs caves se trouve porté à \$58,349,838, celui de leur circulation à \$214,778,822 et celui de leurs dépôts à \$230,351,352. Il ressort de là que les banques ont, en moyenne, bien moins d'un dollar sur sept, en or et en argent, comparative-ment à leur circulation et à leurs dépôts. Il était donc probable que la moindre pression les contraindrait à suspendre et à laisser le peuple sans circulation réalisable, exposé à toutes les désastreuses conséquences d'un pareil état de choses.”

Les banques de l'Etat du Missouri auraient aussi dû être exceptées. Ces banques, ainsi que celles de la Louisiane, sont obligées de garder en numéraire un tiers du montant de leur circulation. Il est digne de remarque que les banques de ces Etats n'ont pas suspendu leurs paiements durant la crise de 1857, et leur population fut sauvée de beaucoup de maux causés par la maladministration et l'imprudence des banques dans les autres Etats de l'Union.

*A la question 10.*—La banque de l'Amérique Britannique du Nord commença ses opérations en 1836 avec un capital d'un million de louis sterling qui est tout payé.

*A la question 11.*—Il n'y en a pas eu.

*Aux questions 12 et 13.*—Voir tableau séparé (page 32).

*A la question 14.*—Lorsque les banques suspendirent leurs paiements le 18 mai 1837, en conséquence de la suspension des banques des Etats-Unis et de la faillite des agents de Londres de la plupart des banques de ce pays, la banque de l'Amérique Britannique du Nord n'avait pas émis de papier-monnaie, et n'avait qu'environ £20,000 en dépôts qu'elle tenait à la disposition des déposants, en numéraire. Jusqu'à la reprise des autres banques, le 23 juin 1838, cette banque reçut et paya les billets des autres banques, et en conséquence elle ne suspendit pas ses paiements en espèces. Lorsque les troubles politiques en Canada se renouvelèrent en 1838, il fut passé un ordre en conseil autorisant la suspension de toutes les banques en Canada. La banque de l'Amérique Britannique du Nord suspendit ses paiements en espèces le 1er novembre 1838, et les reprit le 1er juin 1839.

*Aux questions 15 et 16.*—Voir tableau séparé (page 33).

*A la question 17.*—La crise de 1837 en Angleterre et aux Etats-Unis, et les troubles politiques qui eurent alors lieu en Canada, eurent un très mauvais effet sur le commerce de ce pays, et auraient causé de très graves embarras sans les grandes dépenses que fit le gouvernement anglais en Canada. Je ne pense pas que la suspension des banques ait eu un effet préjudiciable sur les affaires du pays. Les banques administrèrent leurs affaires avec une grande prudence et reprirent leurs paiements sans le moindre inconvénient soit pour leurs pratiques, soit pour elles-mêmes. Comme il fallait que les droits du gouvernement fussent

payés en espèces, la classe commerciale a d'abord éprouvé quelque inconvénient à se procurer du numéraire pour payer les droits de douanes; cependant, l'on surmonta bientôt cette difficulté à mesure que le numéraire devint un article de commerce portant une prime de deux à huit ou dix pour cent.

*A la question 18.*—Je n'en ai pas. Les dénominations actuelles des billets en circulation conviennent au public. Le mode de règlement entre les banques, au moyen des espèces que nous avons à présent, ne peut être amélioré, et il est très désirable qu'il soit maintenu.

*A la question 19.*—Je crois qu'il ne peut y avoir aucune objection quelconque à ce que l'on fasse de l'argent une offre légale de même que l'or, pourvu que le premier ne soit pas en numéraire déprécié relativement au second. Par exemple, les piastres espagnoles, mexicaines et américaines sont aujourd'hui une offre légale pour n'importe quel montant; mais comme ces monnaies commandent une prime d'un à quinze pour cent, elles sont exportées et vendues. Il serait très incommode et inexpédient de faire de n'importe quelle monnaie d'argent une offre légale, qui ont une valeur plus forte, en vertu de dispositions législatives, que leur valeur intrinsèque. Si ces monnaies étaient une offre légale pour un montant plus fort que dix piastres, cela aurait l'effet de déprécier le numéraire à un point indéfini, cette dépréciation augmentant à mesure que la monnaie ou le signe s'userait, et en proportion du montant mis en circulation.

Si la monnaie d'argent provinciale qui a été émise dernièrement était rendue offre légale pour une somme beaucoup plus forte que dix piastres, et si le montant émis était plus élevé que la communauté n'en aurait besoin comme menu change, ce numéraire deviendrait immédiatement déprécié, relativement à celui des Etats-Unis, d'au moins quatre pour cent, et les taux de l'échange à New-York et en Angleterre augmenteraient dans la même proportion.

*A la question 20.*—Une monnaie d'or provinciale ne serait d'aucun avantage pour le pays, au contraire. Les monnaies d'or des Etats-Unis sont les plus convenables pour être gardées comme réserves par les banques, et l'approvisionnement d'un numéraire d'or ne ferait que produire une dépense inutile pour le gouvernement.

*A la question 21.*—Aucun changement n'est désirable.

*A la question 22.*—La question est d'une nature tellement vaste que je ne puis y répondre à présent aussi complètement que je le voudrais. Lorsque je serai personnellement examiné, je donnerai plus de détails que je ne le puis faire à présent.

Les paniques et les dépressions commerciales en Angleterre ont été produites par diverses causes, mais surtout par les mauvaises récoltes, le manque du coton, la mal-administration et faillite de banques peu solides, et le dérangement dans les affaires monétaires des Etats-Unis. Cette dernière a été l'une des principales causes des crises commerciales de 1837-42, et elle fut tout-à-fait celle de la panique et de la crise monétaire de 1857, aggravée, sans doute, par les faillites des banques de Western Borough, Newcastle et Durham.

Les paniques périodiques auxquelles les Etats-Unis sont sujets, doivent être attribuées principalement à la défectuosité de leur système de banque, au gonflement du cours monétaire, et à l'extravagance et à l'ardeur spéculative de la population.

*A la question 23.*—Les crises commerciales et les dépressions du commerce en Canada ont été principalement causées par le dérangement dans les affaires monétaires de l'Angleterre et des Etats-Unis, par les mauvaises récoltes, et par

la diminution dans la demande des produits du pays—les bois, navires, alcalis, céréales, etc. La dépression qui existe aujourd'hui en ce pays a été causée par les mauvaises récoltes des deux dernières années, et elle a été aggravée par le trop grand crédit qui a été donné et pris par toutes les classes de la communauté. Elle a aussi, sans aucun doute, été accrue par la panique de 1857.

Dans le Haut-Canada, où la dépression s'est le plus vivement fait sentir, le crédit a été trop étendu. Les cultivateurs recevant de l'argent pour presque tout ce qu'ils vendaient n'auraient pas dû prendre à crédit presque tout ce qu'ils achetaient.

Il ne peut y avoir de doute que malgré les abondantes récoltes de 1853, 1854 et 1855, et les prix élevés qu'obtenaient tous les produits de l'agriculture, les cultivateurs, comme classe, étaient plus profondément endettés en 1857 qu'ils ne l'étaient en 1853. Toute irrégularité ou embarras dans les finances de la classe agricole en Canada, qui forme les deux tiers de toute la population, doit nécessairement avoir des effets désastreux sur le commerce du pays. Beaucoup de cultivateurs ont amélioré leur position en mettant plus de terre en culture et en se servant d'instruments aratoires améliorés, etc., ce qui, nécessairement, ajoute au produit du sol; mais comme classe, leurs dépenses ont été trop fortes pour l'habillement, la nourriture, etc.

La cessation de la forte dépense sur les chemins de fer et travaux publics a été une grande cause de dérangement dans les affaires monétaires de la province. Pendant que cette dépense se poursuivait, les prix ont été surfaits, la terre atteignit une valeur factice, l'on s'embarqua dans des spéculations ruineuses pour ceux qui les faisaient et les importations excessives furent stimulées.

Les mauvaises récoltes des deux dernières années, et les dépenses sur les travaux publics ayant en grande partie cessé, expliquent la dépression qui existe aujourd'hui dans le pays.

*A la question 24.*—Les gouvernements peuvent faire beaucoup, par une sage législation et en encourageant un bon système de banque, pour empêcher un commerce trop considérable et atténuer la détresse commerciale.

Comme se rattachant à ce sujet, je prends la liberté de soumettre un extrait du dernier rapport annuel de l'habile surintendant du département des banques de l'Etat de New-York.

“L'une des causes qui a contribué à produire la suspension de 1857, le surintendant le croit et l'a dit dans son rapport de l'année dernière, est la multiplicité des banques à petits capitaux. Cependant, il croit que le capital de banque de l'Etat n'est pas encore suffisant pour les besoins ordinaires de nos citoyens. Le remède ne peut pas être trouvé dans la multiplication des petites banques, mais en élevant les capitaux de celles qui existent déjà, lorsqu'elles sont établies dans des centres où l'augmentation des affaires justifie de nouvelles facilités de banques. Le surintendant regarde la direction prise par l'accroissement du capital de banque de l'Etat cette année, comme ajoutant plus à la stabilité et à la prospérité des hommes d'affaire et des banques elles-mêmes, que lorsqu'il s'élevait vingt-cinq ou trente nouvelles institutions par année avec deux ou trois fois le montant du capital de surplus.”

Les opinions de ce monsieur sont corroborées par la plupart des surintendants des départements de banque des Etats-Unis, et par beaucoup de personnes intelligentes qui ont dirigé leur attention sur le sujet.

(Signé,)

J. M. PATON,

Gérant général.

Banque de l'Amérique Britannique du Nord,  
Montréal, 31 mars 1859.

N. B.—Il y a seize banques en Ecosse, avec un capital de £9,345,000 sterling de capital payé. Il y a onze banques en Canada avec un capital de plus de £20,000,000. La population de l'Ecosse est d'environ un tiers plus forte qu'en Canada; son commerce, et ses intérêts industriels et manufacturiers, etc., sont incommensurablement plus grand.

*A la question 12.*—Depuis son établissement en décembre 1836, elle a payé comme suit :

No. de dividendes.	Date de leur déclaration.	Par cent, par semestre.
1	Juillet, 1838,	3
2	Janvier, 1839,	3
3	Juillet, "	3
4	Janvier, 1840,	2½
5	Juillet, "	2½
6	Janvier, 1841,	2½
7	Juillet, "	2½
8	Janvier, 1842,	3
9	Juillet, "	3
Dividende supplémentaire payé en parts données à certains actionnaires.	1843,	2½
10	Mars, 1843,	3
Pas de dividende.	Juillet, "	
11	Mars, 1844,	2
12	Septembre, "	2
13	Mars, 1845,	2
14	Septembre, "	2½
15	Mars, 1846,	2½
16	Septembre, "	2½
17	Mars, 1847,	2¾
18	Septembre, "	3
19	Mars, 1848,	3
20	Septembre, "	2½
21	Janvier, 1849,	2½
22	Juillet, "	2½
23	Janvier, 1850,	2½
24	Juillet, "	2½
25	Janvier, 1851,	2½
26	Juillet, "	2½
27	Janvier, 1852,	2½
28	Juillet, "	3
29	Janvier, 1853,	3
30	Juillet, "	3
31	Janvier, 1854,	3
32	Juillet, "	5½ Bonus de 2½ p. ct. inclus.
33	Janvier, 1855,	3
34	Juillet, "	6 Bonus de 3 p. ct. inclus.
35	Janvier, 1856,	3
36	Juillet, "	6 Bonus de 3 p. ct. inclus.
37	Janvier, 1857,	3
38	Juillet, "	6 Bonus de 3 p. ct. inclus.
39	Janvier, 1858,	3
40	Juillet, "	3
41	Janvier, 1859.	3

<i>A la question 13.—</i>		Sterling,	£	s.	d.
31 décembre 1837.....			20,334	6	8
1838.....			19,642	3	10
1839.....			22,362	6	11
1840.....			29,458	15	4
1841.....			31,441	10	10
1842.....			18,909	15	10
1843.....			20,529	11	5
1844.....			30,439	14	1
1845.....			36,733	10	1
1846.....			61,457	8	6
1847.....			55,502	11	6
1848.....			57,302	18	7
1849.....			58,359	10	9
1850.....			59,542	10	3
1851.....			75,221	13	6
1852.....			84,698	12	2
1853 Ceci comprend un bonus de £30,000					
payé en 1854.....			125,349	10	0
1854.. do	1855		140,041	7	2
1855.. do	1856		145,117	9	10
1856.. do	1857		146,061	8	4
1857..Pas de bonus payé.....			120,768	6	1
1858..Pas encore reçu.					

*A la question 15.—Etat de l'actif et du passif lors de la suspension le 6 novembre 1838.*

<b>Passif:</b>	
Dépôts portant intérêt.....	\$128708.00
Dépôts ne portant pas intérêt.....	186767.00
Circulation.....	116311.00
	<u>\$431786.00</u>
<b>Actif:</b>	
Billets locaux escomptés.....	\$1240990.00
Espèces.....	124276.00
	<u>\$1365266.00</u>

*A la question 16.—Etat de l'actif et du passif lors de la reprise des paiements en espèces le 1er juin 1839.*

<b>Passif:</b>	
*Dépôts portant intérêt.....	\$211071.00
Dépôts ne portant pas intérêt.....	249233.00
Circulation.....	170817.00
	<u>\$631121.00</u>
<b>Actif:</b>	
Billets locaux escomptés.....	\$1098333.00
Espèces.....	144133.00
	<u>\$1242466.00</u>

Banque de l'Amérique Britannique du Nord,  
Montréal, 6 avril 1859.

T. PATON,  
Gérant Général.

Les réponses suivantes reçues—

(*Du Gérant de la Banque de l'Amérique Britannique du Nord,*) Toronto.

*Aux questions 1 et 2.*—Je ne puis répondre à ces questions, n'ayant pas de copie de toutes les chartes des banques de la province. L'on est généralement d'opinion qu'il a été accordé des chartes qui ne sont pas assez strictes sous certains rapports.

*A la question 3.*—Dans mon opinion, le minimum du capital d'une banque sans succursales ni agences devrait être de £100,000,—et d'une banque avec succursales et agences, de £250,000. Il est à regretter que la loi actuelle facilite l'établissement de banques à petits capitaux. Durant les dépressions commerciales et les paniques, ces petites banques, au lieu d'être un avantage pour le pays, augmentent la ruine générale, soit en faillissant, soit en obligeant les grandes banques, pour des motifs de prudence, de les soutenir,—ce qui les prive des moyens de venir en aide à leurs propres pratiques autant qu'il le faudrait. Toutes les classes de la société sont profondément intéressées au maintien de la haute réputation que possèdent les banques chartées de ce pays, et l'on devrait prendre soin, en accordant des chartes, que le contrôle du numéraire, à *aucun montant*, ne soit placé entre les mains de personnes irresponsables.

*A la question 4.*—Il n'est pas important qu'il y en ait.

*A la question 5.*—N'ayant pas de copie des différentes chartes de banques, je ne puis répondre à cette question. Mais je pense que toutes les banques devraient être mises sur le même pied quant aux restrictions, s'il y en a, apportées à la nature des garanties sur lesquelles elles peuvent accorder de l'escompte.

*A la question 6.*—Elle a, jusqu'à un certain point, permis aux banques de donner de l'aide aux classes commerciales et agricoles, qu'autrement elles n'auraient pu leur donner. (Cette banque, la banque de l'Amérique Britannique du Nord, depuis la passation de l'acte, en août dernier, qui amende les lois de la province relativement au taux d'intérêt, n'a pas, excepté en quelques cas, chargé plus de 6 pour cent d'intérêt.)

Je puis dire ici que l'on admet généralement que si l'acte en question qui fait disparaître les restrictions relativement au taux d'intérêt que peuvent demander les particuliers, et qui a induit des individus à envoyer des capitaux pour placement dans le pays, n'avait pas été passé, la dépression et la détresse auraient été beaucoup plus grandes dans le Haut-Canada durant l'hiver dernier.

*A la question 7.*—Ils le seraient incontestablement.

*A la question 8.*—Une réponse à cette question ne serait qu'une opinion qui ne reposerait sur aucun principe établi que je sache. Il pourrait être sûr et prudent de permettre aux banques, dont la responsabilité des actionnaires est illimitée, d'émettre des billets au montant total de leur capital payé. Cependant, il pourrait y avoir des cas où il ne serait ni sûr ni prudent d'accorder ce privilège.

*A la question 9.*—Pas moins d'un quart.

*Aux questions 11, 12, 13, 14, 15, 16 et 17.*—Il sera répondu à ces questions par le gérant général de la banque. Je n'étais pas dans le pays lors de la suspension des paiements en espèces.

*A la question 18.*—Il ne devrait être émis aucun billet de moins de \$4. Tous les arrangements relatifs aux liquidations entre les banques devraient être réglés par les banques elles-mêmes.

*A la question 19.*—Dans mon opinion, cela ne serait pas désirable.

*A la question 20.*—Une monnaie d'or provinciale, pour remplacer les billets de banque de moins de \$4, serait avantageuse.

*A la question 21.*—Je ne sais pas qu'il soit désirable de faire un changement.

*Aux questions 22 et 23.*—Les causes des crises commerciales sont généralement dues à un frein apporté tout à coup à un grand commerce fait à crédit. En Canada, avant la dernière panique, dont les effets sur le pays ne sont pas encore disparus, le commerce reçut un encouragement par les grandes dépenses faites sur nos chemins de fer et autres travaux publics, et aussi par les hauts prix des produits agricoles. Ces derniers ont sans doute porté les gens à acheter des terres à des prix ruineux, et à faire des spéculations qui en ont ruiné beaucoup. Le Canada doit toujours souffrir des paniques commerciales dans les autres pays. Ses marchands, en règle générale, font des affaires beaucoup plus fortes que ne le permettent leurs capitaux, et le pays est toujours endetté envers l'Angleterre, les Etats-Unis et d'autres pays, en sorte que lorsqu'il survient une panique à l'étranger, les effets s'en font immédiatement sentir en ce pays.

*A la question 24.*—Dans mon opinion la dépression commerciale ne peut être atténuée par des mesures législatives. Cependant, le trop grand commerce pourrait être restreint par ce moyen, mais le remède serait fatal à la prospérité et au progrès du pays. Le remède dont je veux parler est le rachat de tout papier-monnaie, et la substitution d'un agent de circulation métallique. Les effets de cette mesure seraient de restreindre les transactions commerciales du pays à un peu plus que son capital réel.

Banque de l'Amérique Britannique du Nord,  
Toronto.

W. G. GEDDES,  
Gérant.

Les réponses suivantes reçues—

(De la Banque de Québec), Québec.

*A la question 1.*—Oui.

*A la question 2.*—Oui, elles sont trop restrictives en obligeant les banques à placer en effets du gouvernement un dixième du capital souscrit et payé avant la passation de l'acte.

*A la question 3.*—Deux cent cinquante mille louis.

*A la question 4.*—De quatre millions de piastres.

*A la question 5.*—Les restrictions devraient être maintenues.

*A la question 6.*—Avantageux.

*A la question 7.*—Pas en ce qui regarde les banques.

*A la question 8.*—Le montant du capital payé et des espèces en main.

*A la question 9.*—Environ un huitième ou un dixième.

*A la question 10.*—1818. Capital, £75,000.

*A la question 11.*—En 1841. Augmentation de £25,000.  
En 1853, une nouvelle augmentation de £150,000.

*A la question 12.*—Six à huit pour cent par année, y compris les bonus.

*A la question 13.*—Le fonds de surplus ou de réserve en

1822... £786 19 10	1835... £15937 16 7	1847... £7234 11 9
1823... 569 15 0	1836... 1149 16 6	1848... 13746 19 7
1824... 1673 16 11	1837... 2974 2 7	1849... 7162 9 1
1825... 2188 9 9	1838... 832 15 10	1850... 6956 8 8
1826... 4586 17 3	1839... 4189 11 4	1851... 6056 1 7
1827... 220 9 0	1840... 6197 2 7	1852... 1502 5 1
1828... 714 13 3	1841... 2733 1 11	1853... 5634 1 9
1829... 1749 5 10	1842... 4621 11 2	1854... 15686 0 10
1830... 2193 7 10	1843... 2896 2 9	1855... 16839 7 11
1831... 5700 18 10	1844... 4221 12 1	1856... 20453 2 0
1832... 6242 14 2	1845... 3710 4 5	1857... 14032 11 4
1833... 6410 13 3	1846... 4517 5 10	1858... 23584 2 11
1834... 10844 11 10		

*A la question 14.*—Oui, du 7 mai 1837 au 26 mai 1838.

*A la question 15.*—Montant des engagements . . . . £85,123 0 8  
Do. espèces en voûte.. 1,900 9 6  
Do. papier escompté.. 142,028 1 1

*A la question 16.*—Le bilan d'escompte s'élevait à . . . . . £122,680 1 4  
Billets de banque en circulation . . . . . 64,010 10 0

*A la question 17.*—Favorable.

*A la question 18.*—Aucune.

*A la question 19.*—Oui, au montant de quarante piastres.

*A la question 20.*—Ce le serait, pourvu que l'étalon soit égal au souverain ou à l'or américain.

*A la question 21.*—Non.

*A la question 22.*—Le trop grand commerce.

*A la question 23.*—Elles ont existé, mais n'existent plus à présent.

*A la question 24.*—Non.

C. GETHING,  
Caissier, Banque de Québec.

Les réponses suivantes reçues—

(Du Gérant de la Banque de Québec), Toronto.

A la question 1.—Oui, généralement, avec quelques exceptions.

A la question 2.—Pas assez strictes dans quelques unes des dernières chartes.

A la question 3.—Je pense qu'il devrait y avoir un capital payé de £100,000 avant d'entrer en opération.

A la question 4.—Je ne le pense pas.

A la question 5.—Ce serait une commodité pour le public, ainsi qu'une garantie pour les banques, s'il nous était donné plus de latitude pour accepter des garanties.

A la question 6.—Elle a eu l'effet de réduire le taux de l'intérêt généralement.

A la question 7.—Je n'en ai aucun doute.

A la question 8.—Je crois que la règle actuelle est bonne.

A la question 9.—Environ un quart ou un cinquième, ou des fonds disponibles à New-York.

A la question 10.—En 1818. Je ne sais pas avec quel capital.

A la question 11.—Je dois vous renvoyer au bureau général pour les dates. Il a été passé un bill durant la dernière session pour augmenter notre capital de £750,000.

Aux questions 12, 13, 14, 15, 16, 17 et 18.—Je dois vous renvoyer au bureau principal.

A la question 19.—Lorsque l'or est à prime aux Etats-Unis, les changeurs d'argent y font une affaire régulière d'amasser nos billets, les apporter ici, et demandent de l'or pour ces billets. Cela se fait sur un grand pied, et épuise le pays de son or.

Si l'argent était offre légale à un plus fort montant, nous pourrions payer avec ce numéraire, ce qui y mettrait promptement fin.

A la question 22.—Le trop grand commerce et la spéculation, qui sont aussi la cause de la dépression actuelle.

A la question 24.—Je ne le pense pas.

W. H. RANSOM,  
Gérant de la Banque de Québec, Toronto.

Les réponses suivantes reçues—

(Du Président de la Banque de la Cité), Montréal.

A la question 1.—En général, oui. Les chartes devraient permettre aux banques, cependant, d'augmenter ou diminuer leurs taux d'escompte suivant la valeur vénale de l'argent, comme le fait la banque d'Angleterre. Les banques

seraient ainsi une espèce de baromètre commercial pour la classe commerçante, et, comme en Angleterre, indiqueraient l'état de l'atmosphère commercial, et avertiraient des orages qui se prépareraient, ou le contraire.

*A la question 2.*—Sous le rapport dont je viens de parler, elles sont trop strictes, mais sous d'autres rapports elles ne le sont généralement pas assez.

*A la question 3.*—Je considère que \$600,000 est le plus petit montant de capital sur lequel une charte peut être accordée à une banque avec sûreté,—un tiers payé avant d'entrer en opération.

*A la question 4.*—Six millions de piastres devraient être le maximum du capital permis par aucune charte.

*A la question 5.*—Les restrictions actuelles sont sages sous plusieurs rapports; cependant elles sont inconsistantes sous quelques autres rapports. Il ne devrait pas être défendu aux banques, lorsqu'elles escomptent des billets, d'assurer davantage la transaction en prenant des garanties collatérales sous forme de débiteures du gouvernement, actions de banques (autres que celles de la banque faisant l'avance) et telles autres garanties de première classe (exceptant toujours les propriétés foncières) que votre comité peut croire sûres et incontestables.

*A la question 6.*—En pratique, elle a eu l'effet de prouver que cette mesure était sûre et salutaire. Mais les banques, bien qu'elles eussent la faculté de charger 7 pour cent, ne l'ont pas fait—le marché monétaire étant au-dessous de ce taux.

*A la question 7.*—Sans aucun doute, ils le seraient. Les intérêts du public ont toujours été lésés par de semblables restrictions; elles n'ont aucun effet sur la valeur réelle de l'argent, et ne servent qu'à nuire aux classes pauvres, en donnant au papier de première classe le monopole de l'escompte dans les banques.

*A la question 8.*—Pas plus que son capital payé, comme à présent.

*A la question 9.*—Un à quatre, ou quatre et demi.

*A la question 10.*—Cette banque (la Banque de la Cité, Montréal) a commencé en 1833 avec un capital souscrit de \$800,000, et un quart payé.

*A la question 11.*—En 1842, \$400,000; réduit de \$300,000 en 1849; et augmenté de nouveau de \$300,000 en 1854; portant son capital actuel à \$1,200,000.

*A la question 12.*—La Banque de la Cité a payé un bonus de 3 pour cent, et, ceci compris, la moyenne des dividendes payés depuis sa fondation ont été de 5½ pour cent par année, et en retranchant \$240,000, capital déduit pour couvrir des pertes en 1849, la moyenne des dividendes serait réduit à 4¼ pour cent par année.

*A la question 13.*—1834, \$4,810 18; 1835, \$8,793 03; 1836, \$20,795 23; 1837, \$16,183 27; 1838, \$11,467 72; 1839, \$20,141 83; 1840, \$36,747 15; 1841, \$46,304 13; 1842, \$61,444 57; 1843, \$33,032 00; 1844, \$38,269 99; 1845, \$52,000 00; 1846, \$66,000 00; 1847, \$86,100 00; 1848, \$111,500 00. Cette réserve fut toute perdue, et en outre \$300,000 du capital pour couvrir des pertes jusqu'à cette date. 1849, \$12,500 00; 1850, \$29,825 27; 1851, \$64,656 20; 1852, \$10,775 27; 1853, \$36,179 20; 1854, \$100,574 43; 1855, \$96,216 47; 1856, \$138,614 68; 1857, \$162,312 88; 1858, \$140,243 95.

*A la question 14.*—Ainsi que les autres banques d'ici, la Banque de la Cité a suspendu ses paiements en espèces en mai 1837 (l'année de la rébellion cana-

dienne), et les reprit en mai 1838 ; une seconde suspension eut lieu par ordre du Conseil Spécial dans l'automne de 1838, avec les autres banques.

*A la question 15.*—N'étant pas attaché à l'institution à cette époque, je ne puis le dire.

*A la question 16.*—Même réponse.

*A la question 17.*—Autant que je puis me rappeler, la tendance a été d'augmenter les taux d'échange contre nous, d'élever les prix des effets négociables en proportion de la prime sur les espèces, de limiter les accommodements de banque aux personnes endettées envers elles lors de la suspension, et généralement de produire une hausse qui n'était pas naturelle dans les transactions commerciales.

*A la question 18.*—Aucune.

*A la question 19.*—Cela n'est pas désirable.

*A la question 20.*—Je pense qu'une monnaie d'or provinciale pourrait être avantageuse pour restreindre la demande de numéraire dans un but de spéculation durant une crise monétaire ; jusqu'ici l'on a éprouvé de grands inconvénients de ce que les étrangers faisaient un commerce de "forcer" nos banques durant une panique, et emportaient l'or à New-York pour le vendre, comme simple affaire de spéculation. Si l'on eût pu répondre à ces demandes au moyen d'une monnaie d'or provinciale, ce commerce aurait été, sans aucun doute, considérablement restreint. La nouvelle monnaie devrait être en pièces d'un louis courant et en cinq piastres d'une forme différente, en dix, vingt, etc., etc.

*A la question 21.*—Non.

*A la question 22.*—Le trop grand commerce et les spéculations hasardeuses ; une mauvaise récolte (ou une alarme dans quelque autre communauté commerciale) agissant ordinairement comme l'étincelle qui met le feu à la mine. La faculté que possède la banque d'Angleterre de régler le taux de l'escompte d'après la demande de l'argent, est une valve de sûreté pour prévenir les explosions commerciales de cette nature ; nos banques devraient avoir le même pouvoir ici.

*A la question 23.*—La spéculation des terres dans le Haut-Canada, les prêts iniques à différentes municipalités en vertu de l'acte du fonds d'emprunt municipal augmentant le prix de tout, et portant la communauté à se départir de ses habitudes d'industrie patiente, ont, sans doute, beaucoup contribué à produire la sérieuse dépression du commerce et le dérangement général, dans cette partie de la province, qui existe aujourd'hui, et qui existe depuis si longtemps.

*A la question 24.*—Oui, rendez l'argent libre.

Montréal, 2 avril 1859.

(Signé,)

WILLIAM WORKMAN,

Président de la Banque de la Cité.

Les réponses suivantes reçues—

(Du Caissier de la Banque de la Cité,) Montréal.

*A la question 1.*—Oui généralement.

*A la question 2.*—Les chartes me paraissent être trop restrictives sous quelques rapports. Je prendrai ici la liberté de dire que les chartes sont accordées trop facilement.

*A la question 3.*—Je suis d'opinion qu'aucune banque ne devrait obtenir de charte avec un capital de moins de \$800,000, et un quart de ce montant devrait être payé avant que la banque puisse commencer ses opérations.

*A la question 4.*—Oui. Je pense qu'il ne devrait être permis à aucune banque d'avoir un capital de plus de \$6,000,000.

*A la question 5.*—Je suis d'opinion qu'il serait sage d'autoriser les banques, lorsqu'elles escomptent des billets ou donnent de l'argent pour des traites ou des lettres de change, à prendre des garanties collatérales en connaissements, dében- tures du gouvernement ou des municipalités, actions de banque (autres que celles de la banque faisant l'avance), et tous autres effets que votre comité croirait devoir ajouter, en omettant les propriétés foncières, excepté par hypothèque, comme plus ample sûreté pour les dettes contractées, telle que la chose est aujourd'hui réglée par les chartes.

*A la question 6.*—L'effet de la dernière augmentation du taux de l'intérêt qu'il est permis aux banques de charger a été en pratique de montrer que l'on ne doit pas craindre d'accorder aux banques le même privilège que l'on a accordé aux autres,—puisque, bien que pouvant charger 7 pour cent, les banques de cette partie de la province, en règle générale, n'ont chargé, depuis la passation de l'acte en question, que 6 pour cent.

*A la question 7.*—Je pense que les intérêts de tous deux seraient mieux servis si l'on enlevait toute restriction relativement au taux d'intérêt.

*A la question 8.*—Le maximum de son propre papier qu'une banque devrait pouvoir émettre, ne devrait pas excéder son capital payé.

*A la question 9.*—Environ un quart.

*A la question 10.*—La Banque de la Cité, Montréal, a commencé ses opérations en 1833, avec un capital de \$800,000, dont \$200,000 étaient payées.

*A la question 11.*—L'augmentation du capital a été, depuis l'octroi de la première charte, de \$400,000 en 1842; il fut réduit de \$300,000 en 1849, et augmenté de nouveau de \$300,000 en 1854,—ce qui fait que son capital actuel est de \$1,200,000.

*A la question 12.*—La moyenne des dividendes (y compris un bonus de trois pour cent) payés depuis la fondation de la banque, a été de 5½ pour cent par année. Cependant, il faut déduire de ce chiffre \$240,000 pour réduction du capital, ce qui diminue la moyenne des dividendes à 4¼ pour cent par année.

*A la question 13.*—La réserve de la banque a été comme suit :

En 1834.....	\$4,810 18
1835.....	8,793 03
1836.....	20,795 23
1837.....	16,183 27
1838.....	11,467 72
1839.....	20,141 83
1840.....	36,747 15
1841.....	46,304 13
1842.....	61,444 37
1843.....	33,032 00

1844.....	38,269 99
1845.....	52,000 00
1846.....	66,000 00
1847.....	86,100 00
1848.....	115,500 00

En sus de cette réserve en 1848, il a été retranché \$300,000 du capital, sous l'autorité du parlement, pour couvrir des pertes jusqu'à cette date.

1849.....	12,500 00
1850.....	29,825 27
1851.....	64,656 20
1852.....	10,775 27
1853.....	36,179 20
1854.....	100,574 43
1855.....	96,216 47
1856.....	138,614 68
1857.....	162,312 83
1858.....	140,243 95

*A la question 14.*—La banque, ainsi que les autres institutions ici, suspendit ses paiements en espèces dans le mois de mai 1837 (l'année de la rébellion) et les reprit en mai 1838.

*A la question 15.*—Lors de la suspension, le passif de la banque s'élevait à \$519,761 60. Espèces en vôte, \$63,564 67. Papier escompté, \$1,216,209 73.

*A la question 16.*—Je n'étais pas attaché à la banque à cette époque, et je ne puis dire dans quel état se trouvait le bilan d'escompte. En recourant aux livres je vois que le montant du papier de la banque en circulation, lors de la reprise des paiements en espèce, était de \$451,614.

*A la question 17.*—N'étant pas alors attaché à la banque, je ne puis dire quel effet a produit la suspension et la reprise des paiements en espèces sur les transactions commerciales du pays.

*A la question 18.*—Je n'ai aucune suggestion à faire à ce sujet.

*A la question 19.*—Je crois qu'il ne serait pas bon de faire de l'argent une offre légale pour un plus fort montant qu'à présent.

*A la question 20.*—Je ne pense pas qu'une monnaie d'or provinciale serait d'aucun avantage.

*A la question 21.*—Je ne suis pas prêt à dire qu'il soit désirable d'apporter des changements dans le mode de recevoir et payer l'or.

*A la question 22.*—Cette question est d'une nature trop importante, et nécessiterait trop de temps et de recherches, pour que je puisse y répondre d'une manière satisfaisante.

*A la question 23.*—Même réponse que ci-dessus.

*A la question 24.*—Je suis d'opinion que le trop grand commerce peut être restreint, et la dépression commerciale non pas atténuée peut-être, mais prévenue en grande partie par une mesure législative qui accorderait aux banques la fa-

culté de demander en tout temps le taux d'escompte qui leur semblerait nécessaire pour restreindre la spéculation, et avertir le public de l'approche de difficultés, ce qui contribuerait certainement à une compression des affaires, et produirait d'autres résultats importants pour le commerce et le bien-être du pays en général.

(Signé,) F. MACCULLOCH,  
Caissier.

Banque de la Cité,  
Montréal, 29 mars 1859.

Les réponses suivantes reçues :

(Du Caissier de la Banque du Peuple,) Montréal.

*A la question 1.*—J'ai une objection à ce que les banques soient forcées de placer un dixième de leur capital en effets du gouvernement; c'est inutilement enfermer des capitaux qui devraient être employés aux transactions commerciales et au développement des ressources du pays.

*A la question 2.*—Je ne le pense pas.

*A la question 3.*—Un capital payé de pas moins de £100,000.

*A la question 4.*—Oui, les grands capitaux sont dangereux. Je crois que £500,000 est un montant aussi fort qu'aucune banque devrait avoir.

*A la question 5.*—Je crois que les restrictions actuelles sont sages et suffisantes.

*A la question 6.*—Il y a eu peu ou point de changement dans le taux d'intérêt chargé par les banques; les pratiques régulières n'ont continué à payer que 6 pour cent.

*A la question 8.*—Il ne devrait pas être permis à une banque de mettre ses propres billets en circulation pour plus des deux tiers de son capital payé.

*A la question 9.*—Dans mon opinion, les banques devraient être obligées d'avoir en tout temps, dans leurs voûtes, en espèces et en lingots, un tiers du montant de leur papier en circulation.

*A la question 10.*—En 1845, avec un capital souscrit de £200,000, dont £113,487 15s. 9d. étaient payés.

*A la question 11.*—Notre capital actuel est de £300,000, autorisé par la 14e Vic., ch. 43; le montant du capital payé est de £268,487 10s. courant.

*A la question 12.*—Nous avons payé 28 dividendes depuis le 1er mars 1845, s'élevant en tout à 87½ pour cent.

*A la question 13.*—

	£	s.	d.
Reserve le 1er mars 1846 .....	1,368	8	3
“ 1847.....	5,081	18	3
“ 1848.....	6,960	5	10
“ 1849.....	5,617	5	9
“ 1850.....	4,634	6	0

"	1851.....	4,602 10 4
"	1852.....	3,188 19 7
"	1853.....	9,540 19 10
"	1854.....	19,812 13 7
"	1855.....	30,586 14 1
"	1856.....	32,700 13 5
"	1857.....	38,446 15 11
"	1858.....	41,386 6 9
"	1859.....	41,389 1 4

*A la question 14.*—Non.

*A la question 17.*—Effets désastreux, comme doivent toujours produire une extension et une diminution factices.

*A la question 18.*—Non; je suis satisfait des deux.

*A la question 19.*—Je crois que les chelins et les six deniers anglais devraient être réduits en valeur d'environ  $2\frac{1}{2}$  pour cent, et ensuite l'on pourrait rendre le chelin offre légale au montant de £100 courant.

*A la question 20.*—Je ne le pense pas; les monnaies d'or et d'argent des Etats-Unis d'Amérique sont les meilleures que nous pussions avoir.

*A la question 21.*—Je ne le pense pas.

*A la question 24.*—Je ne le pense pas.

B. H. LEMOINE,  
Caissier.

La Banque du Peuple,  
Montréal, 31 mars 1859.

Les réponses suivantes reçues :

(Du Président de la Banque de Gore,) Hamilton.

*A la question 1.*—Je n'ai pas vu les chartes de toutes les banques.

*A la question 2.*—Réponse comme ci-dessus.

*A la question 3.*—Environ \$600,000 ou \$800,000.

*A la question 4.*—Je pense qu'il devrait y en avoir un.

*A la question 5.*—Les banques devraient pouvoir prêter l'argent comme elles le voudraient, ainsi que cela se fait en Angleterre.

*A la question 6.*—Aucun avantage visible pour les banques jusqu'à présent; il n'y a rien dans le pays pour acheter l'argent.

*A la question 7.*—Certainement; enlevez toutes les restrictions sur l'argent et le commerce, et l'argent deviendra abondant.

*A la question 8.*—Les billets de banque sont aujourd'hui rapportés immédiatement.

*A la question 9.*—Environ d'un à cinq.

*A la question 10.*—En 1836.—Capital de \$400,000 alors.

*A la question 11.*—Doublé en 1854.

*A la question 12.*—Plusieurs années 6 pour cent, plusieurs années 7 pour cent, et plusieurs années 8 pour cent.

*A la question 13.*

1837, 31 mai, £1242 0 9	1845, £7563 14 7	1853, £19776 10 4
1838, 1595 12 3	1846, 9267 15 11	1854, 7794 13 11
1839, 2964 5 8	1847, 9859 7 9	1855, 22340 8 3
1840, 5192 2 5	1848, 13231 2 7	1856, 39863 9 1
1841, 7156 6 8	1849, 6666 5 2	1857, 27984 7 7
1842, 10481 12 8	1850, 5300 10 1	1858, \$127417 08
1843, 9557 2 0	1851, 9509 4 8	1859, } 120831 74
1844, 5636 17 4	1852, 14599 12 7	31 mars, }

*A la question 14.*—Oui ; par ordre du gouvernement en mars 1838, et repris en novembre 1839.

*A la question 15.*—Billets en circulation.....£18101 10 0

Dépôts .....	14743 11 9
Or et argent .....	21147 3 8
Billets escomptés .....	48632 18 3

*A la question 16.*—Billets escomptés..... 63004 3 6

Billets en circulation.....	46439 0 0
-----------------------------	-----------

*A la question 17.*—Je ne m'en rappelle pas.

*A la question 18.*—Aucune.

*A la question 19.*—Je ne le sais pas.

*A la question 20.*—Cela n'est d'aucune importance.

*A la question 21.*— Do.

*A la question 24.*—Enlevez toutes les restrictions sur le commerce et l'argent et ils se protégeront eux-mêmes.

A. STEVEN,  
Président.

Banque de Gore, Hamilton, 15 avril 1859.

Les réponses suivantes reçues :

(Du Caissier de la Banque de Molson,) Montréal.

*A la question 1.*—N'ayant vu que peu de chartes de banques, je ne puis exprimer d'opinion sur elles généralement.

*A la question 2.*—Quelques unes des chartes que j'ai vues me paraissent trop restrictives quant à la nature des garanties sur lesquelles les banques sont

autorisées à accorder de l'escompte, ainsi que dans les restrictions sur l'acquisition de propriétés foncières sur lesquelles elles peuvent avoir des hypothèques.

*A la question 3.*—Je ne suis pas prêt à dire que sous certaines circonstances il serait impolitique d'accorder des chartes à des banques avec un capital minimum de \$400,000; mais dans ce cas elles ne devraient pas pouvoir établir d'agences. Avec des agences, le minimum devrait être d'un million de piastres.

*A la question 4.*—Oui.

*A la question 5.*—Dans quelques cas elles devraient être enlevées, comme je le dis dans ma réponse à la question No. 2.

*A la question 6.*—Cela a permis aux banques d'escompter parfois les billets de personnes qui n'avaient pas de compte avec elles, en leur chargeant le taux accru.

*A la question 7.*—Je pense que oui.

*A la question 8.*—Le montant de son capital payé.

*A la question 9.*—Je ne pense pas qu'il serait désirable d'établir une proportion—il n'en existe pas à présent, et je ne sais pas qu'il en soit résulté d'inconvénient.

*A la question 10.*—En 1855, avec un capital d'un million de piastres.

*A la question 11.*—Aucune.

*A la question 12.*—Elle a toujours payé des dividendes (semestriels) au taux de 8 pour cent par année.

*A la question 13.*—La réserve a été, la première année, \$7,963 43.  
 seconde " 21,197 03.  
 troisième " 36,000 00.

*A la question 14.*—Non.

*A la question 18.*—Non.

*A la question 19.*—Je ne pense pas que ce serait désirable.

*A la question 20.*—Il ne me semble pas que cela soit nécessaire à présent.

*A la question 21.*—Le mode actuel paraît bien fonctionner.

*Aux questions 22 et 23.*—Il me serait impossible de répondre à ces questions dans le cadre restreint de ces réponses.

*A la question 24.*—Je ne pense pas qu'aucune mesure législative puisse empêcher le trop grand commerce.

WM. SACHE,  
 Caissier.

Banque de Molson,  
 Montréal, 30 mars 1859.

Les réponses suivantes reçues—

(Du Caissier de la Banque de Toronto,) Toronto.

*A la question 1.*—Les buts que l'on doit présumer que toute législature a en vue en accordant des chartes aux banques sont comme suit :—1°. D'établir une institution dans laquelle l'argent peut être sûrement déposé par le gouvernement ou les particuliers ; et 2°. De pourvoir à l'émission d'un agent de circulation sûr autre que l'or et l'argent, et plus commode. La sûreté publique est le seul motif raisonnable d'intervention de la part de la législature dans les affaires des banques, et tout privilège ou restriction devrait avoir cet objet pour but. L'on peut y parvenir de deux manières—indirectement, au moyen de règlements qui en assurent la stabilité,—directement, par des restrictions qui empêchent de faire des affaires d'une manière hasardée. La plupart des chartes ont ces deux objets pour but. Quant au premier point—celui de la stabilité—il paraît y être amplement pourvu dans beaucoup d'entre elles par un minimum de capital élevé, tant souscrit que payé, exigé avant de commencer aucune opération. Les règlements sur le dernier point, comme par exemple la limitation du privilège de circulation des billets,—la défense d'escompter aux directeurs au-delà d'un certain montant,—la défense de déclarer des dividendes à même le capital, avec l'obligation de publier des états périodiques, sont généralement propres à atteindre ce but. Les règlements sous les deux rapports peuvent cependant être considérablement améliorés dans toutes les chartes (voir réponse à la question No. 2), et l'on pourrait dire que la plupart de celles qui ont été accordées dernièrement sont tellement défectueuses qu'elles n'offrent presque aucune protection.

*A la question 2.*—Les chartes sont trop restrictives sous les rapports suivants :

1. Dans la prohibition d'escompter sur la garantie de connaissements et reçus d'entrepôts ; on ne peut trouver de plus légitime emploi d'un capital de banque, ou de plus strictement compris dans cette branche d'industrie commerciale.

2. Dans la prohibition de prélever des emprunts, laquelle, strictement interprétée telle qu'elle est, pourrait empêcher une banque d'obtenir une avance dans un cas d'urgence.

Les chartes ne sont pas assez strictes sous les rapports suivants :—1. En n'assurant pas le paiement *bonâ fide* du montant minimum de capital dont le paiement est requis avant de pouvoir commencer des affaires. L'on pourrait remédier à cela jusqu'à un certain point, soit en exigeant que le montant soit déposé à la banque avec laquelle le gouvernement est en compte, soit en exigeant que le montant soit gardé en numéraire, et réellement compté par un officier du gouvernement. Ce moyen, bien que n'étant pas une garantie absolue, est le meilleur que l'on puisse adopter pour atteindre ce but (à part une méthode inquisitoriale qui provoquerait des faux-fuyants), car, bien qu'il n'empêcherait pas que le montant soit emprunté temporairement et déposé ou gardé à l'époque du commencement, pour être remboursé immédiatement, il assure que les personnes qui ont la direction de la banque ont une position respectable, car il n'y a que des personnes telles qui peuvent obtenir une aussi forte somme que celle qui serait requise (voir réponse No. 3,) même pour un jour.

2. En permettant que les débetures sur lesquelles est basée une certaine partie de la circulation restent à la garde de la banque, car rien n'empêche la banque de les hypothéquer, et de détruire ainsi la garantie sur laquelle est basée cette partie de la circulation. Si l'on se sert de débetures comme base de circulation, elles devraient être déposées entre les mains du gouvernement.

3. Les chartes sont particulièrement défectueuses en permettant que des espèces et des débetures forment une base de circulation *en sus du capital*. Car

l'on ne peut obtenir d'espèces et de débentures que de deux manières—en les achetant avec le capital ou avec les dépôts. Pour obtenir des débentures ou avoir des espèces, il faut qu'une banque emploie ses propres fonds, ou les fonds déposés par d'autres. Dans le premier cas, c'est autant de *capital déplacé* qu'il en est ainsi investi ou gardé, c'est-à-dire, c'est autant de capital qui consiste en espèces et en débentures. Elles forment partie constituante du capital, et par conséquent il est absurde de les traiter comme une chose distincte ou indépendante. D'un autre côté, les espèces et les débentures d'une banque peuvent avoir été obtenues avec les dépôts faits à cette banque. Dans ce cas, c'est autant d'argent déposé gardé en espèces et en débentures. La banque est déjà tenue de payer cet argent, et il est par conséquent absurde de baser une nouvelle responsabilité sur cet argent comme garantie.

4. Les chartes devraient toutes contenir des dispositions pour la liquidation des affaires lorsqu'une certaine partie du capital a été perdue, ou lorsque les paiements sont suspendus; ou bien cela pourrait être compris dans un acte général à ce sujet. Il pourrait être bon de nommer un officier du gouvernement dont les fonctions correspondraient à celles du surintendant du département des banques, dans l'Etat de New-York, à la garde duquel les débentures seraient confiées, qui serait chargé des états périodiques, et dont le certificat du paiement du montant nécessaire serait requis avant qu'une banque puisse commencer des affaires.

5. Les directeurs devraient être obligés d'avoir au moins \$4,000 de capital payé avant l'élection.

6. Au moins les deux tiers du capital social devraient être possédés par des personnes résidant dans la province, comme sûreté pour les créanciers, dans le cas où il serait nécessaire de mettre en vigueur la clause de la double responsabilité.

*A la question 3.*—Lorsque la circulation repose sur le capital, et non pas sur des garanties réelles possédées par le gouvernement, le capital devrait être suffisamment élevé pour assurer la stabilité de la banque. Or, la stabilité dépend beaucoup de la bonne administration, et l'on ne peut obtenir une bonne administration que par une rémunération libérale. Celle-ci ne peut à son tour être accordée que sur un certain montant de capital, et des calculs prouveraient que le moindre capital payé avec lequel une banque bien administrée peut commencer des affaires avec profit, est de \$200,000. De plus, un capital suffisant servira à obtenir les services de directeurs qui ont prouvé leur aptitude à administrer les fonds des autres en amassant pour eux-mêmes une somme considérable.

L'on devrait rendre obligatoire le paiement complet du capital souscrit dans un temps prescrit, et le minimum en pourrait être fixé à \$1,000,000, dans le cas où le bureau central serait établi dans l'une des trois grandes cités, et à \$400,000 si le centre devait être établi ailleurs.

Même si la circulation est garantie par des effets du gouvernement, la sûreté des déposants et la commodité du public exigent que le capital d'une banque (qui émet des billets) soit considérable, car rien ne dérange plus le cours des affaires que la suspension fréquente des banques, et l'expérience a prouvé que les institutions éphémères, facilement fondées et facilement détruites, font plus de tort que de bien à une communauté.

*A la question 4.*—Si par cette question on entend demander,—Une banque, lorsque le minimum de son capital est fixé, devrait-elle pouvoir le porter jusqu'où elle le voudrait? —je dirai, non. Une banque ne devrait pas obtenir de charte sans un capital souscrit fixe, et le montant de ce capital devrait dépendre du point où se trouverait le centre des opérations. Si à cet endroit il ne peut être prélevé une somme de \$100,000 avec la perspective certaine de l'élever à \$400,000

dans un temps donné, il est inutile d'y établir une banque indépendante. La place serait mieux remplie par une agence d'une plus grande institution. Mais si cette somme ou plus peut être prélevée, le maximum du capital devrait être établi d'après les besoins du district tributaire et dépendant de ce centre.

Cependant, si on entend par cette question,—Devrait-il y avoir un maximum au-delà duquel aucune banque ne devrait pouvoir porter son capital?—je répondrai encore, non. Car les exigences des affaires offrent les seules limites convenables au capital d'une banque, et les directeurs et actionnaires de toute institution sont les meilleurs juges pour décider si un surcroît de capital peut être employé avec profit. D'autres considérations que les exigences des affaires et la sûreté du public n'ont aucun droit d'être portées en ligne de compte à ce propos.

*A la question 5.*—La seule modification nécessaire est suggérée dans la réponse No. 2.

*A la question 6.*—Aucun effet important.

*A la question 7.*—Oui.

*A la question 8.*—Les trois quarts du capital sont suffisants.

*A la question 9.*—Il est difficile de répondre à cette question d'une manière intelligible dans sa formule actuelle, car une banque a d'autres dettes payables à demande outre la circulation, et d'autres moyens disponibles à part les espèces; mais on peut dire en général que la sûreté varie suivant les circonstances du marché monétaire. Dans les temps de gêne, une banque cherchera à garder une réserve en espèces d'un tiers ou d'un quart de sa circulation, mais lorsque l'argent est facile, un sixième ou un septième serait suffisant.

*A la question 10.*—1856.—\$109,700.

*A la question 11.*—Le capital est maintenant de \$501,050, l'augmentation ayant eu lieu par demande de versements semestriels de 10 pour cent, et par souscription de nouveau capital.

*A la question 12.*—Il a été déclaré deux dividendes semestriels au taux de 10 pour cent par année, et trois autres au taux de 8 pour cent par année.

*A la question 13.*—Juillet 1857, \$19,202.28. Juillet 1858, \$20,000.

*Aux questions 14, 15, 16 et 17.*—Il est répondu à ces quatre questions par l'énoncé que la banque n'a jamais suspendu ses paiements en espèces.

*A la question 18.*—Conserver l'obligation de payer en espèces si on le demande. Le règlement hebdomadaire devrait être laissé à l'arrangement mutuel comme à présent.

*A la question 19.*—L'argent ne devrait pas être rendu offre légale à un montant qui ne serait pas portatif. Et comme il faut peu d'argent pour être lourd, il me semble que l'on ne retirerait aucun avantage en en augmentant le montant au-delà de ce qui peut être offert aujourd'hui.

*A la question 20.*—D'aucun avantage quelconque.

*A la question 21.*—Non.

*A la question 22.*—La réponse à cette question exigerait un traité, mais en général on peut les attribuer à l'abus du crédit. Le crédit n'est légitime que lorsqu'il est basé sur quelque chose de réalisé, mais lorsqu'il est basé sur les profits en perspective des années à venir, il est illégitime et produit des pertes; la

conséquence de cela est un manque de confiance plus ou moins grand, et la dépression.

*A la question 23.*—Oui.

*A la question 24.*—En plaçant des restrictions sur les banques, la législature peut restreindre le trop grand commerce et la spéculation illégitime jusqu'à un certain point ; mais le paragraphe suivant tiré d'un rapport d'un comité de la Chambre des Lords sur la cause de la détresse commerciale de 1848, vient tellement à point ici, que je puis le citer comme remarque finale :—“ Le meilleur système de banque peut être détruit par une administration imparfaite ; et d'un autre côté, les maux d'un système de banque imparfait peuvent être considérablement atténués, sinon surmontés, par la prudence, la prévoyance et la résolution.”

(Signé,)

A. CAMERON,  
Caissier.

Banque de Toronto.

Les réponses suivantes reçues—

(*Du Caissier de la Banque Internationale du Canada, Toronto.*)

*A la question 1.*—Je crois que oui.

*A la question 2.*—Je ne le pense pas.

*A la question 3.*—\$500,000 pour les banques de la campagne, et \$1,000,000 pour les banques des villes.

*A la question 4.*—Comme je viens de le dire.

*A la question 5.*—Elles devraient être modifiées ; en le faisant on facilitera les transactions commerciales.

*A la question 6.*—Je pense que l'effet serait bon.

*A la question 7.*—Je pense qu'ils seraient généralement mieux servis.

*A la question 8.*—Pas au-delà de son capital payé.

*A la question 9.*—Au moins un quart.

*A la question 10.*—En 1858, \$1,000,000.

*A la question 11.*—Aucune.

*Aux questions 12 et 13.*—Aucun ; cette banque est en opération depuis trop peu de temps.

*A la question 14.*—Non.

*A la question 18.*—Je n'en ai pas.

*A la question 19.*—Je ne le pense pas.

*A la question 20.*—Non.

*A la question 21.*—Aucun changement n'est désirable.

*A la question 22.*—Le trop grand commerce et la spéculation effrénée.

*A la question 23.*—Oui, à un point alarmant.

*A la question 24.*—Non.

(Signé,)

J. MACKELL,  
Caissier.

Banque Internationale du Canada,  
31 mars 1859.

Les réponses suivantes reçues—

(Du Vice-Président de la Banque du District de Niagara,) *St. Catharines.*

*A la question 1.*—En général, oui. Je préférerais les voir rester telles qu'elles sont, plutôt que hasarder une nouvelle législation.

*A la question 2.*—A ces deux questions, je répondrais : non.

*A la question 3.*—Il devrait y avoir deux catégories : les banques des cités et des campagnes. Les premières avec pas moins de \$1,000,000, et les dernières de \$400,000 de capital. L'on devrait apporter beaucoup de prudence à l'octroi de chartes, car de nombreuses banques nuisent incontestablement aux intérêts du public.

*A la question 4.*—\$1,000,000 pour la campagne.  
\$4,000,000 pour les cités.

*A la question 5.*—En outre des garanties actuelles, les banques devraient avoir le privilège d'accorder de l'escompte sur la garantie de connaissements et reçus de produits aux entrepôts.

*A la question 6.*—Jusqu'à présent je crois qu'il a fonctionné avec avantage pour les banques et le public en général.

*A la question 7.*—Pas à présent.

*A la question 8.*—Comme il est à présent.

*A la question 9.*—Je crois que le système adopté par les banques à ce sujet devrait être maintenu.

*A la question 10.*—En 1854, en vertu de l'acte des banques libres, avec un capital de \$200,000.

*A la question 11.*—Charte obtenue en 1855 avec une augmentation de capital de \$800,000.

*A la question 12.*—Un à 6 pour cent par année; deux à 7; cinq à 8; deux à 10; et un bonus à 10, payable en actions.

<i>A la question 13.</i> —1855	31 décembre.....	\$15,926 87
1856	“ .....	34,107 96
1857	“ .....	52,315 04
1858	“ .....	25,996 92

*A la question 14.*—Non.

*A la question 18.*—Les dénominations des billets maintenant émis paraissent convenir au commerce, et le mode de liquidation des balances entre les banques peut être mieux réglé par les banques elles-mêmes.

*A la question 19.*—Afin de maintenir la réputation de notre papier-monnaie, le rachat devrait être fait en or, ou son équivalent en argent.

*A la question 20.*—Commercialement, ce ne serait d'aucun avantage,—Nationalement, je le préférerais.

*A la question 21.*—Je préfère le mode actuel.

*A la question 22.*—Des dépenses extravagantes, un commerce trop grand, et les spéculations en terres.

*A la question 23.*—Oui, plus que dans aucun autre pays durant les cinq dernières années.

*A la question 24.*—Non.

THOS. B. MERRITT,  
Vice-Président.

Banque du District de Niagara,  
St. Catharines, 19 mars 1859.

Les réponses suivantes reçues.

(*De la Banque de Clifton*), Clifton.

*A la question 1.*—Oui.

*A la question 2.*—Non, pas on si on les suit fidèlement.

*A la question 3.*—£250,000.

*A la question 4.*—Non.

*A la question 5.*—Maintenues.

*A la question 8.*—Pas au-delà du capital payé.

*A la question 9.*—Un cinquième.

*A la question 10.*—En 1854, en vertu de l'acte des banques libres, et chartée à £250,000 en 1856.

*A la question 11.*—Aucune.

*A la question 12.*—Huit pour cent, et liquidé après la mort de M. Zimmerman.

*A la question 14.*—Non.

*A la question 20.*—Oui, 5, 10 et 20.

*A la question 21.*—Au titre.

*Mémoire.*—Une charte de banque ne devrait pas, dans mon opinion, être accordée à moins que les parties ou les actionnaires qui la demandent aient d'abord souscrit *bonâ fide* au capital social de cette banque, et cette liste devrait être présentée avec la pétition demandant l'acte d'incorporation,—le fait que le premier versement a été déposé dans quelque banque chartée n'étant, dans mon opinion, aucune garantie pour le public. Et de plus, l'octroi indistinct de chartes aura un mauvais effet sur nos banques déjà en opération.

Le principe d'octroyer des chartes est correct, dans mon opinion, mais la seule garantie est dans la *liste des actionnaires*.

JOHN A. WOODRUFF,  
Président, Banque de Clifton.

---

# RÉPONSES REÇUES

DES

## BANQUES SUIVANTES.

---

- No. 1. Banque de Montréal, Montréal.
2. Banque du Haut-Canada, Toronto.
3. Banque Commerciale du Canada, Kingston.
4. Banque de l'Amérique B. du N., Kingston.
5. Do do do Montréal.
6. Do do do Toronto.
7. Banque de Québec, Québec.
8. Do Toronto.
9. Banque de la Cité (Président), Montréal.
10. Do (Caissier), do
11. Banque du Peuple, Montréal.
12. Banque de Gore.
13. Banque de Molson, Montréal.
14. Banque de Toronto, Toronto.
15. Banque Internationale du Canada, Toronto.
16. Banque du District de Niagara, St. Catharines.
17. Banque de Clifton, Clifton.

---

TORONTO :

IMPRIMÉ PAR JOHN LOVELL, YONGE STREET.

# R A P P O R T

CHAMBRE DE COMITÉ,

JEUDI, 28 avril 1859.

## LE COMITÉ S'EST ASSEMBLÉ.

MEMBRES PRÉSENTS :

MM. MCKELLAR, Président ;  
 “ CHAPAIS,  
 “ CIMON,  
 “ BEAUBIEN,  
 “ MACLEOD,  
 “ A. P. McDONALD,  
 L'HON. M. CAUCHON, et  
 “ CAMERON.

Et le rapport suivant a été unanimement adopté.

Le comité spécial nommé pour s'enquérir du fonctionnement de l'acte des pêcheries, a l'honneur de présenter à votre honorable chambre le rapport suivant :

Votre comité, après avoir entendu plusieurs personnes possédant une connaissance pratique des pêcheries, et avoir recueilli leurs témoignages avec tous les renseignements qu'il a pu se procurer sur le sujet, a examiné attentivement les différents actes des pêcheries et celui de la dernière session en particulier ; il a aussi consulté plusieurs autorités auxquelles les témoignages réfèrent, et après avoir mûrement délibéré sur le tout, il en est venu aux conclusions suivantes.

Votre comité, en lisant ces autorités sur la matière soumise à son examen, a trouvé chez toutes, ce que la raison et l'expérience enseignent, savoir : que la pêche au saumon, pour prospérer et prendre des proportions commerciales, doit être soumise à des règles strictes et à un système sévère de protection ; qu'un pareil système, organisé pour la protection du poisson reproducteur et de son frai, peut seul assurer un rendement au pêcheur et l'avenir des pêcheries ; que par suite de l'absence de toute protection, la pêche au saumon a été constamment décroissante en Canada, tandis que le système contraire a déjà élevé la valeur annuelle de la même pêche à £1,300,000 en Irlande seulement.

Toutes ces autorités s'accordent à dire, que le grand mal pour la pêche au saumon se trouve dans la multiplicité des pêcheries dans une même rivière, lesquelles représentent autant d'intérêts opposés et font que chacun poursuit un système égoïste de destruction incompatible avec l'amélioration de la pêche sur une grande échelle ; que les pêcheries, pour être productives, devraient être réduites à un petit nombre de stations à l'embouchure de chaque rivière ; que l'unité de possession, ou la combinaison des intérêts dans une même rivière est la con-

dition la plus propice au développement de la production du saumon ; que si quelque chose pouvait justifier la violation des droits des particuliers au profit du public, on devrait forcer les propriétaires de petites pêcheries à vendre leurs droits pour un juste équivalent, afin de concentrer les pêcheries autant que possible ; qu'en 1855, les commissaires inspecteurs de la Grande-Bretagne exprimaient l'opinion que l'on pouvait créer de nouvelles sources de production en adoptant un plan pour concentrer les droits épars et indéfinis des particuliers dans les petites rivières de manière à donner à un individu entreprenant ou à un corps collectif le droit de faire ce qu'un simple particulier concerné dans la pêche ne saurait effectuer seul ; que le premier pas à faire était d'établir clairement les droits des particuliers et du public dans ces rivières, la valeur de chaque pêcherie, et de donner le pouvoir sommaire à l'autorité, soit de vendre le tout et d'en distribuer le produit, ou de constituer les propriétaires comme société en commandite, qui aurait la direction de la rivière comme un seul propriétaire.

Ces autorités établissent encore que le nombre et la valeur des pêcheries livrées au public dans la Grande-Bretagne sont beaucoup plus considérables que le nombre et la valeur des pêcheries qui appartiennent à des particuliers ; que dans aucun cas on n'a éliminé les propriétaires de leurs places de pêche, ni enlevé au public les pêcheries libres pour concentrer celles-ci et les livrer à l'entreprise particulière ; et si dans quelque cas et dans l'intérêt de la production, on a suggéré l'idée de la concentration des pêcheries, on ne l'a fait qu'en offrant une compensation pour droits acquis et pour la valeur des pêcheries soigneusement établie ; que l'Encyclopédie Britannique, à l'article "*Fisheries*," après avoir, par des chiffres, établi les avantages de la concentration dans une même rivière, dit : "Mais cela ne peut pas avoir lieu dans les rivières qui appartiennent à plusieurs propriétaires, et conséquemment il faut fixer le temps de la pêche."

Que c'est l'opinion de votre comité qu'en vertu de la 16<sup>e</sup> Vict., ch. 92, les sujets de sa majesté étaient invités et autorisés à aller faire la pêche au saumon et autres poissons sur la côte nord du golfe St. Laurent et au Labrador.

Que par la 22<sup>e</sup> Victoria, ch. 86, clause 39, tous les sujets de sa majesté qui seront trouvés en possession paisible d'une place de pêche, lors de la passation du présent acte, en seront, pour les fins du dit acte, considérés comme les propriétaires.

Que d'après les témoignages reçus par votre comité, il appert que des étrangers fréquentent les parages ci-dessus mentionnés pour y faire la pêche au saumon et y occupent des places de pêche permanente, contrairement aux lois et au détriment des habitants de cette province.

Votre comité recommande l'exclusion immédiate de ces individus, à moins qu'ils ne prennent des baux conformément à la loi.

Qu'il est aussi constaté, par les mêmes témoignages, que le plus grand obstacle à la propagation du saumon dans les rivières, est la construction d'écluses de moulin et la pêche au saumon au moyen de rets et de dards dans les aleviniers.

Que nonobstant le mode destructif de pêcher le saumon, ci-devant en usage, et la coutume de barrer presque entièrement les rivières avec des rets, il est néanmoins prouvé qu'un grand nombre de poissons, saumons et truites, réussissent à remonter les rivières, où il n'y a pas d'écluses de moulin pour les empêcher de passer, jusqu'aux aleviniers.

Que dans l'opinion de votre comité, la due exécution de la présente loi et des règlements faits en conformité d'icelle par le gouvernement, empêcheraient la destruction de la truite et du saumon et offrirait une protection suffisante pour assurer la conservation et augmenter la propagation de ces précieux poissons.

Que les différentes stations de pêche sur la rive nord du St. Laurent, et dans les rivières occupées par des pêcheurs lors de la passation de l'acte de l'année

dernière, devront être partagées en lots de pêche, (*Fishing Stations*), convenablement divisés et localisés, de manière à empêcher la trop grande compétition et l'empiétement des pêcheurs les uns sur les autres, en ayant soin de régler que, lorsque plusieurs occupants se trouveront inclus dans une seule et même limite, ils devront s'entendre pour ne former qu'une pêche en commun, ou, s'ils le préfèrent, céder leurs droits individuels à l'un d'eux, en par lui payant aux autres une indemnité convenue.

Qu'il ne devrait pas être procédé cette année à la location d'aucune rivière pour la pêche au saumon sur le St. Laurent, mais que préalablement une visite des différentes stations devrait être faite, afin de constater le nombre d'occupants réels de bonne foi, d'après le sens de la loi, en distinguant les étrangers et nos nationaux; de fixer les différentes stations de pêche à être établies comme telles à l'avenir; de dresser un plan des dites stations et de faire rapport du tout au gouvernement. Et que le capitaine Fortin, commandant de la *Canadienne*, aidé de M. Nettle, inspecteur des pêcheries du Bas-Canada, et d'une personne compétente et entendue dans l'art pratique des pêcheries, et connaissant bien les localités, devrait être chargé de fixer les diverses stations de pêche ci-dessus mentionnées.

Que les sujets de sa majesté en cette province, en possession de places de pêche, lors de la passation de l'acte en second lieu mentionné, dans les endroits connus sous nom de Postes du Roi, sur la dite côte nord du Golfe St. Laurent et dans les rivières, doivent être considérés comme jouissant du bénéfice des lois ci-dessus citées, nonobstant les prétendus droits réclamés par la compagnie de la Baie d'Hudson, en vertu de son dernier bail, lequel ne lui confère aucun droit exclusif de pêche dans les dits Postes du Roi.

Que l'espace de trois mois consécutifs, exigés comme condition au droit d'obtenir la prime accordée au propriétaire d'un navire engagé dans les pêcheries du loup-marin, est de nature à empêcher le résultat que la loi a eu en vue, attendu que le temps employé pour cette pêche n'excède pas un mois ou cinq semaines; et, en conséquence, il serait nécessaire d'amender le dernier bill dans ce sens.

Votre comité prend aussi la liberté de suggérer de plus au gouvernement, de laisser la Rivière Betsimis à l'usage exclusif des Sauvages, avec le terrain qui s'étend depuis cette rivière jusqu'à la Rivière aux Outardes.

Votre comité doit recommander aussi que la pêche du poisson blanc que l'on fait dans le Haut-Canada avec des seines, soit prohibée dans les mois de juin, juillet et août, car alors il s'en prend un grand nombre de petits dont on ne sait que faire, et qu'on laisse périr sur la grève. Il recommande encore que la 35e clause de l'acte soit abrogée en ce qui regarde le Haut-Canada, comme aussi de remettre en force l'acte de la 3e Guill. 4, ch. 29, en l'assimilant à la loi qui vient d'être passée dans l'Etat du Michigan.

Votre comité croit que l'obligation de construire des passages à poisson sur toutes les chaussées de moulin dans le Haut-Canada, est trop générale, et qu'il devrait être laissé au surintendant des pêcheries d'exiger la chose à sa discrétion, tout en prenant l'avis du commissaire des terres de la couronne.

Le tout humblement soumis.

(Signé,)

ARCHIBALD McKELLAR,  
Président

---

**TORONTO:**

**IMPRIME PAR JOHN LOVELL, YONGE STREET.**

---